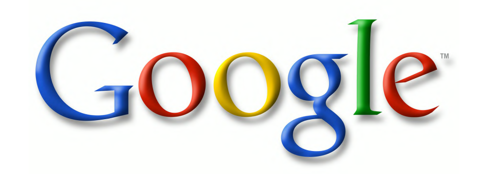





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1906



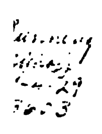
BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1907



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1906

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 janvier 1906.

PRÉSIDENCE DE MM. PARIZOT ET MAGNIN.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ad. Parizot*, président sortant ; Dr *Ant. Magnin*, président élu pour 1906 ; *A. Leclerc*, deuxième vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Dayet*, *Lambert*, Dr *Ledoux*, *Nardin*, *Rocardet*.

M. le président Parizot, en remettant le fauteuil de la présidence à M. le Dr Magnin, prononce l'allocution suivante : « Messieurs, en acceptant l'année dernière les fonctions de président de la Société d'Emulation, j'entrevoyais la possibilité d'être secondé dans ma tâche par nos deux dévoués secrétaires. Je n'ai pas été déçu dans mes prévisions. MM. Gazier et Vaissier se sont entremis fort obligeamment auprès de nos confrères pour assurer un nombre suffisant de lectures dans nos réunions mensuelles. Je tiens à les remercier de leur excellent concours.

Je fus également soutenu par votre sympathie dont je conserverai un souvenir reconnaissant.

Aujourd'hui nous restons dans une situation normale. Toutefois nous avons eu à déplorer la perte de trop nombreux confrères, ce qui entraîne parmi nous des vides regrettables. Vous jugerez sans doute opportun d'engager de vos amis à entrer dans nos rangs.

Dans quelques instants, je vais céder la place au nouveau président annuel, à M. le Dr Magnin, doyen de la Faculté des Sciences, qui est connu avantageusement de tous ici par les fréquentes communications qu'il nous a faites depuis plusieurs années. M. le Doyen met toujours son dévouement et sa science au service de la jeunesse studieuse. En sa qualité de président, M. Magnin fera honneur à notre Société. »

M. le Dr Magnin remercie la Société de lui confier la direction de ses travaux : au nom de celle-ci, il exprime sa reconnaissance à M. Parizot pour l'activité et le dévouement à ses intérêts dont il a fait preuve durant son année de présidence.

M. Magnin rappelle alors le rôle joué par les naturalistes dans la fondation et le développement de la Société d'Emulation du Doubs. Ce rôle fut particulièrement considérable lors de la fondation de la Société, fille de la Société d'Agriculture et de la Société géologique du Doubs. La Société a compté au cours de son histoire de nombreux naturalistes parmi ses membres et M. Magnin rappelle leurs communications savantes en géologie, en botanique et en zoologie. Il termine en montrant les services que cette association peut continuer à rendre à ceux qui s'intéressent aux études d'histoire naturelle.

Le Secrétaire lit au nom de M. le Dr Limon, empêché d'assister à la séance, une étude sur quelques tableaux contestés du Musée de Besançon. M. Limon signale un article paru récemment dans une revue viennoise : « Blätter für Gemäldekunde » (1905, 2e partie, 5e cahier), où l'auteur anonyme fait connaître ses impressions sur notre Musée de peinture. Cet érudit conteste l'attribution de quelques toiles, et notamment cherche à prouver que les trois tableaux du Musée regardés, sur l'avis du savant allemand Bayersdorfer, comme l'œuvre de Pieter

Quast, ne sont pas de cet artiste, mais bien plutôt de celui que l'on connaît actuellement sous le nom du Pseudo Van de Venne.

M. le Dr Magnin continue une étude, commencée dans une précédente séance (17 novembre 1905), des particularités de la flore jurassienne. Il s'occupe spécialement des espèces d'origine *arctique* ou polaire (plantes des tourbières), d'origine *alpine* (plantes des sommités descendant quelquefois dans les cluses ou autres stations analogues), d'origine *pontique* ou de l'Europe orientale, d'origine *méditerranéenne*; il passe ensuite à une catégorie intéressante représentée par les plantes qui occupent dans le Jura deux aires l'une septentrionale, l'autre méridionale. Par exemple, il montre que cette localisation est en rapport pour certaines espèces avec leur distribution générale (ex. : plantes pontiques arrivées par les deux voies d'irradiation danubienne et rhodanienne) ou avec des causes locales. D'une façon générale, les causes qui interviennent sont les unes favorisantes, les autres restrictives (faites de continuité, de discontinuité des chaînes, des vallées, de climats, de composition du sol, etc.) ; il faut tenir compte aussi des causes historiques (centre d'apparition des plantes, modification de leur aire dans les époques antérieures, etc), puis des deux lois de morcellement de l'aire à ses limites et de production de formes nouvelles à la limite de l'aire de l'espèce. C'est ainsi que toutes les singularités de la flore finissent par recevoir des explications de plus en plus satisfaisantes.

Le Secrétaire communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le 44e Congrès des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne le 17 avril prochain. La séance de clôture aura lieu le 21 août.

Il est donné également lecture d'une lettre de M. Just Becquet, statuaire, membre d'honneur de notre Société, qui lui envoie l'assurance de sa constante sympathie. La Société charge le secrétaire d'adresser ses remerciements à notre illustre confrère.

Sont élus :

Membres résidants :

MM. Henri Dubourg, industriel, présenté par MM. Parizot et Vaissier.

Charles Krug, notaire, présenté par MM. Parizot et G. Gazier.

André Lanier, professeur au lycée Victor Hugo, présenté par MM. Pingaud et G. Gazier.

Le Président,
Ant. Magnin.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 17 février 1906.

Présidence de M. le Docteur Ant. Magnin

Sont présents :

Bureau : MM. le Dr *Ant. Magnin,* président ; *Parizot* et *Leclerc,* vice-présidents ; *Georges Gazier,* secrétaire ; *Vaissier,* vice-secrétaire ; *Kirchner,* archiviste.

Membres : MM. le Dr *Bourdin, Cellard,* Dr *Girardot, André Lanier, Lieffroy, Rocardet, Thuriet.*

M. Jules Dufay, notaire honoraire à Salins, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *L'impôt progressif en France.* Le Secrétaire lui adressera les remerciements de la Société et M. Thuriet rendra compte de ce travail à une prochaine séance.

M. le Dr Girardot donne une analyse de son travail sur *La Paléontostatique jurassique de la Franche-Comté septentrionale.* Cette étude est divisée en trois parties : la première comprend la liste des fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, la seconde fait connaître leur distribution dans les étages et les sous-étages du lias et de l'oolithe, la troisième est un exposé

de considérations diverses sur la faune et la flore de ces formations. M. Girardot expose la méthode qu'il a suivie dans ces diverses parties de son œuvre et le caractère des observations qu'il a faites. Il conclut en disant que ses recherches confirment l'hypothèse d'une mer peu profonde qui couvrait notre région à l'époque jurassique ; il insiste notamment à ce sujet sur les découvertes faites par lui de débris de végétaux, par exemple de frondes de grandes fougères, de fragments de tiges arborescentes et de fruits divers.

M. le Dr Magnin demande à ajouter quelques mots à l'analyse de M. le Dr Girardot, pour dire quel labeur considérable représente l'ouvrage de notre confrère, ouvrage qui a nécessité de longues recherches et a une grande valeur scientifique.

M. Leclerc fait une communication sur le Maroc actuel, recherchant les raisons qui nous ont amenés à nous immiscer d'une façon toute particulière dans les affaires de ce pays voisin de notre Algérie. Il s'appuie pour cette étude sur les renseignements fournis par M. René Leclerc, licencié ès-lettres, ancien élève de la Faculté de Besançon, actuellement délégué général du Comité du Maroc à Tanger. M. Leclerc rappelle tout d'abord les 1,200 kilomètres de frontières qui existent entre l'Algérie et le Maroc, et la nécessité où se trouve la France de protéger dans cette région nos sujets arabes contre les invasions et les pillages des bandes de pillards marocains.

L'anarchie qui règne au Maroc exerce une influence fâcheuse sur le développement de notre commerce dans les régions algériennes et tunisiennes : en outre il ne faut pas oublier qu'il y a près de sept millions d'indigènes musulmans dans nos colonies méditerranéennes et que leur solidarité au point de vue religieux avec les habitants du Maroc nous fait une obligation de surveiller de près ce qui se passe dans ce pays et d'empêcher une puissance européenne de s'y implanter à notre détriment.

M. Leclerc décrit ensuite le Maroc au point de vue politique et géographique, puis fait connaître les résultats du voyage effectué par M. René Leclerc dans le Maroc septentrional d'Oran à Tanger, en passant par les presidios espagnols, Tetouan et

Ceuta. Tanger est une ville européenne en partie, mais surtout française par ses maisons de commerce, ses comptoirs de banque et ses établissements de crédit. M. Leclerc suit encore M. René Leclerc dans son voyage à Larache et à Fez.

Il cite quelques chiffres caractéristiques de l'importance du commerce des principales nations européennes avec le Maroc en 1904 :

France.............	29.413.832	francs.
Angleterre...........	39.266.450	—
Allemagne...........	10.900.875	—
Belgique.............	2.430.047	—

En ajoutant pour l'Angleterre et la France le commerce de ces deux puissances avec les possessions espagnoles de la frontière marocaine, commerce auquel l'Allemagne n'a presque point de part, l'on arrive à un pourcentage final ci-après :

France............	32,91 °/o
Angleterre.........	38,70 °/o
Allemagne.........	8,58 °/o
Autres pays	19,81 °/o

Enfin, M. Leclerc énumère les autres raisons qui doivent nous donner une situation privilégiée au Maroc, en dehors de celles qu'il vient de signaler : ce sont le nombre de nos maisons de commerce, celui de nos compatriotes établis dans le pays, notre installation postale et télégraphique, la situation de nos écoles où l'on donne déjà une instruction française à de nombreux enfants, l'établissement de médecins français dans diverses villes du Maroc, enfin le grand nombre d'explorateurs français qui ont fait connaître ce pays et révélé ses richesses à tous points de vue. La France, puissance musulmane, peut seule avec l'Espagne, grâce à son cadre d'officiers, d'interprètes et de savants algériens et tunisiens, réorganiser ce pays et y ramener la sécurité.

Telles sont les considérations qui, selon M. Leclerc, expliquent la politique française dans le nord de l'Afrique, considérations que nos représentants sont occupés à l'heure actuelle

à faire valoir à la conférence d'Algésiras, de façon à nous permettre de continuer au Maroc notre grande œuvre de pénétration pacifique.

M. le Dr Magnin remercie M. Leclerc de cette communication d'un intérêt si actuel et le félicite de l'œuvre accomplie au Maroc par son fils qui a laissé comme étudiant à Besançon de si excellents souvenirs dans notre ville.

Le Président, ANT. MAGNIN. — *Le Secrétaire.* GEORGES GAZIER.

Séance du 17 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PARIZOT, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Parizot*** et *Leclerc*, vice-présidents ; ***Georges Gazier***, secrétaire ; ***Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Fauquignon***, trésorier ; ***Kirchner*** et ***Maldiney***, archivistes.

MEMBRES : MM. le Dr *Baudin*, *Boname*, *Boysson d'Ecole*, *Cellard*, *Henry*, Dr *Ledoux*, Dr *Nargaud*, *Thuriet*, *Vernier*.

M. le Dr Magnin, président, s'était fait excuser.

M. le Dr Ledoux lit un compte-rendu de l'ouvrage de M. L. Febvre, professeur agrégé de l'Université, intitulé : *Les Régions de la France* ; *la Franche-Comté*. A côté d'une vue d'ensemble très originale de l'histoire du pays comtois, M. Febvre a donné une bibliographie aussi complète que possible de cette histoire. Son livre d'une haute érudition, et en même temps d'une lecture agréable, est de ceux qui doivent figurer dans la bibliothèque de tous les Comtois qui s'intéressent à l'histoire de leur province.

M. M. Thuriet analyse et commente un volume de M Dufay,

de Salins sur *L'impôt progressif en France.* Après une critique très serrée et très nourrie de faits de notre système d'impôts actuels, M. Dufay préconise son remplacement par un impôt général progressif sur le revenu. Les revenus inférieurs à 400 francs seraient complètement exonérés : l'impôt serait de 4 % pour les revenus de 400 à 2,000 fr., de 5 % pour ceux de 2,000 à 4,000 fr., de 6 % pour ceux de 4,000 à 10,000 fr. et ainsi de suite. suivant une progression qui arriverait à prélever 25 % sur les revenus dépassant 1 million et 50 % sur ceux dépassant 4 millions. Au dessus de 40 millions, l'Etat confisquerait tout. Exemption à la base, confiscation au sommet, tel est le double principe dont s'inspire M. Dufay.

M. Dufay répond ensuite à certaines critiques faites au système de l'impôt sur le revenu, examine notamment la question de la déclaration de fortune à faire par les contribuables qu'il estime analogue à celle que les citoyens ont à faire lors du décès de leurs proches. Il croit possible d'empêcher l'exode des capitaux à l'étranger grâce à une législation internationale.

Tout en faisant des réserves sur certains points de l'étude de M. Dufay, et en protestant en particulier contre le système de confiscation qui pourrait être étendu arbitrairement, M. Thuriet conclut que l'ouvrage de M. Dufay, très étudié, fruit d'observations pénétrantes et de patientes recherches, mérite d'être pris en considération par les économistes.

M. le docteur Girardot communique des matériaux pour l'histoire des premières recherches de géologie en Franche-Comté. Ce sont des notes dues à M. Duhamel, ingénieur des mines, qui résidait à Lons-le-Saunier en 1828, et à M. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées, établi à Besançon à la même époque. Ces documents sont intéressants en ce qu'ils montrent comment et à quelle date on a commencé à étudier la constitution du sol de notre région. M. Parandier est en outre le fondateur de la Société géologique du Doubs, origine de notre Société d'Emulation.

M. Georges Gazier fait connaître un document relatif à J.-J. Rousseau qu'il a découvert dans les manuscrits de l'architecte Pâris à la Bibliothèque de Besançon.

Peu après la mort de Rousseau, Pâris alla visiter le château de M. de Girardin, à Ermenonville. Après une description du château et du parc, Pâris raconte la visite qu'il fit à Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques. Celle-ci lui raconta en détail les derniers moments du philosophe, protestant notamment avec énergie contre les bruits de suicide qui avaient couru dès lors. Elle lui fournit un certain nombre de renseignements curieux sur la vie, le caractère et les mœurs de son mari dont elle vante les hautes qualités morales. C'est un récit qui mérite d'être comparé avec celui que vingt ans plus tard Thérèse donna de la mort de Rousseau. La relation de Pâris écrite sans préoccupations littéraires et sans idée de publicité, ajoute des détails intéressants à ceux que l'on connaissait déjà sur la vie et la mort de Jean-Jacques.

Est élu :

Membre résidant :

M. Paul BESANÇON, avocat, présenté par MM. Vaissier et le Dr Bourdin.

Le Président, AD. PARIZOT.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 28 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr *Ant. Magnin*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. le Dr *Baudin*, *Berdelet*, Dr *Bourdin*, Dr *Ledoux*, *Rocardet*.

M. le Dr Baudin rend compte du livre de M. Marquiset : *La*

phrase et le mot de Waterloo. De la phrase ou du mot historiques, lequel a été prononcé? Est-ce à Cambronne qu'en revient légitimement... l'honneur ? M Marquiset a réuni tous les témoignages relatifs à ce petit problème historique qui a suscité déjà tant de polémiques. Sa conclusion est que la phrase a été créée dès 1815, tandis que le mot n'a fait son apparition dans la littérature que vers 1830 dans les Misérables de V. Hugo, mais que tout porte à croire qu'en réalité Cambronne n'a prononcé que le mot, dont la crudité n'a rien qui doive étonner dans la bouche d'un militaire, même du meilleur monde, dans une pareille circonstance. M. Marquiset constate en terminant que Cambronne est illustre par ce mot et mériterait davantage de l'être pour l'héroïsme dont il a fait preuve maintes fois sur tous les champs de bataille de l'Europe.

M. le Dr Magnin entretient la Société des travaux de botanique de Bailly, récemment étudié à d'autres points de vue par notre confrère M. Prinet. Bailly, pharmacien militaire qui fut attaché à l'expédition militaire de Saint-Domingue et fit, sous la Restauration, la campagne d'Espagne, a laissé des Notes de botanique, aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de Besançon. Ces notes révèlent un observateur qui savait décrire non sans charme et en même temps avec une grande précision. A ce dernier point de vue, on peut constater aujourd'hui la valeur des herborisations qu'il a faites vers 1820 dans les environs de Besançon. Les observations relevées dans les pays étrangers sont parfois plus superficielles.

M. le Dr Magnin présente un certain nombre d'ouvrages récents relatifs aux champignons qui peuvent intéresser les amateurs.

Le Secrétaire commence la lecture de l'étude de M. Ch. Baille sur le poète Edouard Grenier, bienfaiteur de la Société. Ce travail d'une belle tenue littéraire et qui fait si bien connaître le poète de Baume-les-Dames, sera publié dans le 9e volume de la 7e série des Mémoires de la Société.

M. le Dr Magnin offre à la Société une plaquette contenant sa notice sur le Dr Diétrich et le texte des discours prononcés sur la tombe de notre regretté confrère.

La Société décide que pendant le cours de l'été, elle tiendra ses séances le mercredi soir et non le samedi.

Est élu :

Membre résidant :

M. Georges BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie de Besançon, présenté par MM. le Dr Baudin et Georges Gazier.

Le Président,
ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance du 23 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Guillemin*, Drs *Ledoux* et *Nargaud*, *Rocardet*, *Thuriet*.

M. le président Magnin, indisposé, s'était fait excuser de même que M. Parizot, vice-président, absent.

Le Secrétaire présente au nom de M. Parizot, empêché d'assister à la séance, deux gravures de Moreau le Jeune relatives à la mort de J.-J. Rousseau dont il a été question à la séance de la Société du mois de mars. L'une gravée par H. Guttenberg représente les derniers moments du philosophe assis dans sa chambre à coucher à Ermenonville et adressant ses suprêmes paroles à Thérèse Levasseur L'autre gravée par Mairet en 1782 et dédiée aux bonnes mères nous fait assister à l'entrée de Rousseau aux Champs-Elysées. Tous les grands philosophes de l'antiquité et des temps modernes s'empressent pour le rece-

voir, tandis que Diogène satisfait d'avoir enfin trouvé un homme éteint sa lanterne.

Le Secrétaire donne lecture de la fin du travail de M. Ch. Baille sur le poète Grenier. Notre distingué compatriote fait connaître les rapports qu'a entretenus le poète de Baume-les-Dames avec les grands écrivains du XIXe siècle et entremêle d'anecdotes piquantes sa pénétrante étude du caractère et de l'œuvre de Grenier.

La Société d'Emulation charge son secrétaire d'exprimer à M. Ch. Baille toute sa reconnaissance pour l'hommage si remarquable qu'il a bien voulu rendre au bienfaiteur de notre Société. On y reconnaît la plume d'un ami éclairé doublé d'un écrivain des plus distingués.

Est élu :

Membre résidant :

M. le Dr MARÉCHAL, président de la Société d'histoire naturelle du Doubs, présenté par MM. le Dr Magnin et Georges Gazier.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 20 juin 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr ***Ant. Magnin***, président; ***Parizot*** et ***Leclerc***, vice-présidents ; ***Georges Gazier***, secrétaire ; ***Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Kirchner***, archiviste.

MEMBRES : MM ***Dayet***, ***Guillemin***, ***Lambert***, ***Nardin***, abbé ***Petitjean***, ***Pingaud***, ***Rocardet***, ***Savoye***.

M. L. Pingaud donne lecture d'une étude sur la fin du Premier Empire à Besançon et dans le département du Doubs. A l'aide de documents empruntés aux papiers du préfet d'alors, Jean de Bry, il fait connaître principalement quel était l'état des esprits et le conflit des opinions parmi les Bisontins assiégés, incertains de l'avenir, pressentant la révolution intérieure qui allait suivre l'invasion et amener la restauration des Bourbons. Il révèle en particulier l'existence d'une administration royaliste, résidant à Ornans sous le contrôle d'un gouverneur général installé par les alliés à Vesoul ; enfin il met en relief les circonstances au milieu desquelles s'effectua dans la ville débloquée, sans avoir capitulé, la proclamation de Louis XVIII.

M. le Dr Magnin, après avoir rappelé les principaux faits de la vie scientifique de Girod-Chantrans, présente le tableau généalogique de la famille Girod qu'il a pu dresser grâce aux obligeantes communications de plusieurs de ses membres, et la reproduction du portrait de Girod-Chantrans, un des dix crayons exécutés par Gigoux, première œuvre du peintre bisontin.

M. Magnin aborde ensuite le sujet de sa communication, la querelle scientifique élevée entre Girod-Chantrans, Vaucher, naturaliste génevois, et le célèbre botaniste de Candolle, au sujet des recherches des deux premiers sur les conferves d'eau douce et d'autres organismes microscopiques. Cette discussion a été inexactement commentée par les biographes de Girod-Chantrans, notamment par M. de Jouffroy; malgré l'intérêt des recherches de Girod-Chantrans, dont le mérite a été reconnu par de Candolle qui lui dédia le genre *Chantrania*, les documents prouvent d'abord que Vaucher ne s'est pas approprié, comme on l'a dit, les recherches de Girod-Chantrans et que ses observations sont bien supérieures, au point de vue de la méthode et des résultats obtenus, à celles de notre compatriote Girod.

Chantrans a été plus heureux dans ses autres ouvrages. M. Magnin termine en rappelant ses recherches agronomiques, son rôle prépondérant dans la réorganisation de l'Académie de

Besançon et de la Société d'agriculture et de nombreuses communications qu'il y fit jusque dans son extrême vieillesse.

Le Président, ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 18 juillet 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire.
MEMBRES : MM. l'abbé *Petitjean* et *Thuriet*.

M. l'abbé Petitjean communique un document concernant l'abbaye des Prémontrés de Bellelay dans le Jura bernois, suffragante du diocèse de Besançon. C'est le récit fait par le père Barbier, principal du collège établi à Bellelay, de l'annexion par la République française en 1797 de cette abbaye considérée comme un foyer d'émigrés et de fanatiques. Après un court exposé des origines de cette abbaye et de l'histoire du collège qu'y fondèrent les religieux en 1771, collège qui acquit vite une grande réputation et attira de nombreux élèves comtois, M. l'abbé Petitjean donne des extraits du récit du père Barbier. Le général Gouvion-Saint-Cyr, chargé de la prise de possession de l'abbaye, arriva à Bellelay le 15 décembre 1797 et une commission militaire procéda à la visite du couvent et du collège et à l'expulsion des religieux et des pensionnaires. L'abbaye fut ensuite vendue en 1798 à un fabricant d'horlogerie de Beaucourt, Frédéric Japy.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lebrun, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier, sollicitant une nouvelle subvention de la Société pour la continuation de ses fouilles préhistoriques

dans le lac de Clairvaux. Le produit de ces fouilles sera comme précédemment donné au Musée de Besançon. La Société accorde à M. Lebrun une subvention de 100 francs.

Le Président, A. LECLERC. *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 18 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***A. Leclerc***, vice-président; ***Georges Gazier***, secrétaire; ***Vaissier***, vice-secrétaire; ***Fauquignon***, trésorier ; ***Kirchner*** et ***Maldiney***, archivistes.

MEMBRES : MM. le Dr ***Bourdin***, ***Cellard***, ***Dayet***, ***L. Febvre***, Dr ***Ledoux***, ***Montenoise***, ***Pingaud***, ***Rocardet***.

M. Vaissier lit une notice sur M. Ad. Parizot, ancien président de la Société d'Emulation, décédé le 2 octobre dernier. M. Parizot, d'origine lorraine, inspecteur honoraire des Enfants assistés, s'était fixé définitivement après sa retraite à Besançon. Membre de notre Société depuis 14 ans, il était l'un des plus assidus à nos séances où il prit plusieurs fois la parole pour d'intéressantes communications. Président de la Société en 1905, M. Parizot avait conquis par son affabilité les sympathies de tous.

M. Vaissier fait part de la découverte faite dans l'Ognon à Buthiers, par M. le marquis de Scey, d'une pirogue gauloise ou préhistorique. Après avoir fait connaître les circonstances de cette découverte, M. Vaissier décrit cette pirogue à fond plat et étroite, mais prise dans une bille de chêne, d'un diamètre d'environ 1 mètre sur une longueur de 5m90 et la compare avec les barques de Courchapon et de Rigny. Cette pirogue, la hui-

tième que l'on découvre en Franche-Comté, a été donnée par M. le marquis de Scey au Musée archéologique de Besançon.

M. Georges Gazier lit la première partie d'une notice sur Henri Bouchot, membre honoraire de notre Société, né à Beure en 1849, décédé à Paris le 10 octobre dernier. Il y étudie la carrière administrative de Bouchot qui, à sa sortie de l'Ecole des Chartes, entra à la Bibliothèque Nationale où il gravit tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au titre de Conservateur des estampes. Puis il rappelle les expositions remarquables dont notre illustre compatriote fut l'organisateur, notamment celle des Primitifs français qui lui ouvrit en 1904 les portes de l'Institut et l'Exposition rétrospective des Arts comtois qu'il était venu inaugurer à Besançon le 30 juin dernier.

La Société, saisie d'une demande d'échange avec la revue de la Société Saint-Jean, intitulée : *Notes d'art et d'archéologie*, fait droit à cette requête.

La Société fixe au jeudi 20 décembre prochain, la date de la séance publique dont le bureau sera chargé de préparer le programme.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle indiquant que le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Montpellier le mardi 2 avril 1907.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 19 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR LEDOUX.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Besançon, Bonnet,* Dr *Bourdin, Boutterin,* Dr *Ledoux,* Dr *Nargaud, Pidancet, Savoye.*

M. le président donne lecture d'une circulaire du Comité qui s'est formé pour élever un monument au cimetière Montparnasse sur la tombe de M. Henri Bouchot, membre honoraire de notre Société et pour placer son buste à la Bibliothèque de Besançon. La Société vote une subvention de 40 francs.

Lecture est donnée d'une circulaire du Comité qui s'est formé pour rendre un hommage solennel à notre illustre membre honoraire M. Rolland, capitaine de vaisseau en retraite, commandant la place de Besançon en 1870, dont l'héroïsme a alors sauvé cette ville de l'occupation allemande. La Société vote une subvention de 40 francs au Comité qui se propose de faire exécuter le portrait du général Rolland, afin de conserver son souvenir dans notre ville.

M. Vaissier donne lecture d'une notice de M. le docteur Girardot, résumant le travail qu'il prépare sur la faune préhistorique de la Franche-Comté. Cette étude sera divisée en deux parties ; la première comprendra, avec des considérations générales, la liste des animaux dont les débris ont été rencontrés dans les diverses stations ; la seconde sera consacrée à la description des divers gisements qui renferment les ossements de ces animaux, alluvions, cavernes, éboulis, fentes de rochers, stations en plein air et tourbières.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Lebrun, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier rendant compte des fouilles que, grâce à la subvention de la Société d'Emulation, il a pu effectuer l'été dernier dans le lac de Clairvaux (Jura). Dans une étude détaillée, il fera connaître la nature et l'intérêt des débris préhistoriques qu'il a pu découvrir : le plus intéressant de ces objets est un poignard en bronze de 10cm qui, avec trois autres objets précédemment découverts, permet de faire remonter la station de Clairvaux à l'époque du Bronze Ier (cébennien).

La Société discute et vote le budget de 1907, présenté par M. le trésorier Fauquignon.

Projet de budget pour l'année 1907.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	400
3. Cotisations des membres résidants.	1.000
4. — — correspondants . . .	400
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	100
6. Rentes.	600
Total.	2.800 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2.200 fr.
2. Frais de bureau	150
3. Frais de séance publique	80
4. Traitement de l'agent	200
5. Crédit pour recherches	170
Total.	2.800 fr.

Procédant à l'élection du Bureau pour l'année 1907, la Société nomme :

Président annuel : M. Adrien LECLERC, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

Premier vice-président : M. le Dr Ant. MAGNIN, doyen de la Faculté des Sciences.

Deuxième vice-président : M. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.

Vice-secrétaire : M. Alfred VAISSIER, conservateur du Musée archéologique.

Archivistes : MM. KIRCHNER et MALDINEY.

Le Président,
Dr E. LEDOUX.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance publique du 20 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

Bureau : M. le Dr Ant. MAGNIN, ayant à sa droite M. MAIROT, président de l'Académie de Besançon, à sa gauche, M. Ad. LECLERC, vice-président. MM. le Dr BAUDIN, BESANÇON, Georges GAZIER, secrétaire, VAISSIER, vice-secrétaire ; KIRCHNER et MALDINEY, archivistes.

Dans la salle remplie par une assistance nombreuse de dames en élégante toilette et d'invités, Mme CASTAN, M. le capitaine MACKEER, représentant M. le général Deckherr, commandant le 7e corps d'armée, M. PERREAU, adjoint au Maire, MM. BOUSSEY, Dr BOURDIN, LAMBERT, PINGAUD et plusieurs autres membres de la Société.

La séance, ouverte à deux heures, est close après lecture des études suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1905*, par M le Dr Ant. MAGNIN, président annuel.

2° *La femme musulmane dans nos possessions de l'Afrique du Nord*, par M. A. LECLERC, vice-président.

3° *Henri Bouchot, membre de l'Institut*, par M. Georges GAZIER, secrétaire décennal.

4° *La phrase et le mot de Waterloo, d'après Arm. Marquiset et Henri Houssaye*, par M. le Dr BAUDIN, membre résidant

5° *L'air liquide : ses propriétés et ses applications* (avec projections), par M. MALDINEY, archiviste de la Société.

Le Président, ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

NOTICE SUR M. ADOLPHE PARIZOT

Par M. A. VAISSIER

Parmi les pertes douloureuses que nous avons à commémorer aujourd'hui, nous devons comprendre celle de l'un de nos anciens présidents, récemment décédé à Besançon.

M. Adolphe Parizot appartenait par ses origines à la Lorraine. Arrivé, il y a seize ans, en Franche-Comté comme inspecteur des Enfants assistés, il n'avait pas tardé, sous le patronage de deux de nos anciens secrétaires, MM. Besson et Jules Gauthier, à venir assister régulièrement à nos séances.

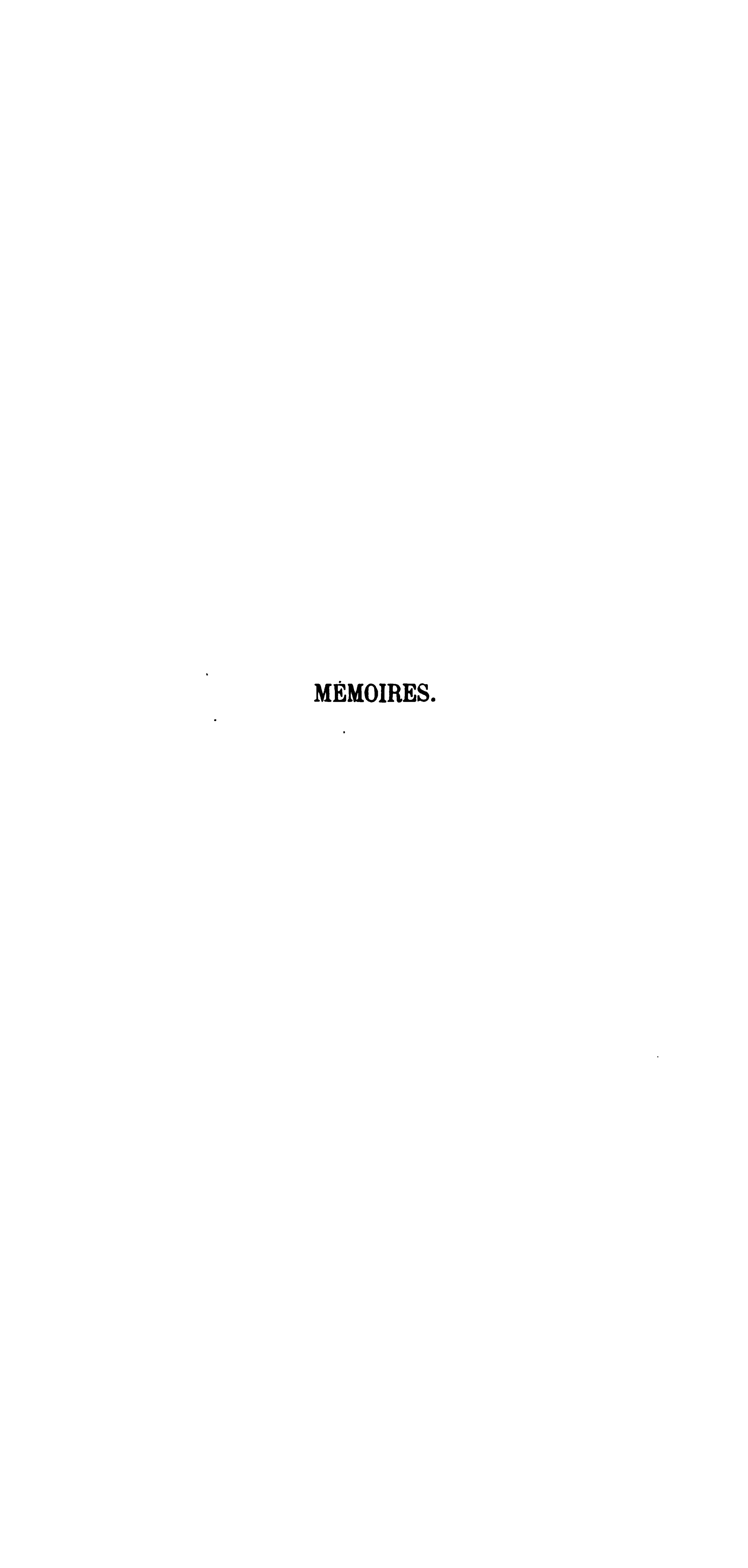
Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Metz, puis, pendant dix ans, chef de cabinet du préfet de la Moselle, il avait choisi dans la carrière administrative le service des Enfants assistés. Il y conquit tous ses grades en passant comme inspecteur dans le Loiret, la Meurthe-et-Moselle, le Morbihan, le Jura et enfin le Doubs, où il atteignit sa retraite avec l'honorariat en 1896. Dans une fonction où l'on apprécie l'esprit de justice et de commisération charitable, sa conduite très correcte strictement observée, ses rapports annuels et divers travaux lui méritèrent une distinction de l'Académie de médecine de Paris, puis les palmes d'officier d'académie.

« Dans sa retraite honorablement gagnée, ainsi que le disait » naguère un de ses collègues de la Caisse d'épargne dont il » était secrétaire, toutes ses aspirations allaient à diverses » œuvres de philanthropie. Il se rendait, pour ainsi dire, chaque » jour dans les bureaux afin de se rendre compte du service. » Son urbanité vis-à-vis de chacun lui avait acquis l'estime gé- » nérale. » Mêmes témoignages lui sont dus parmi nous.

Pour nos mémoires, il nous donna une intéressante et très précise notice historique sur les *Droits honorifiques des seigneurs à l'église paroissiale au XVIIIe siècle*, suivie d'un exemple cu-

rieux du partage de ces droits entre plusieurs ayants droit dans une localité franc-comtoise. S'intéressant à l'archéologie, il nous offrait, à l'occasion, divers objets pour nos collections, entre autres un curieux petit taureau tricornu, bronze provenant de Maisières. A la suite de la lecture récente du récit inédit de l'architecte Adrien Pâris sur la mort de J.-J. Rousseau, il nous présentait deux gravures du temps montrant le philosophe à ses derniers moments, gravures qu'il nous destinait déjà, puisque Mme Parizot vient de nous transmettre, à ce titre, ce dernier souvenir.

Ainsi se trouve bien justifiée cette parole qu'il prononça dans le banquet de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon où il assistait comme président de la Société d'Emulation : « Vous avez contribué à me faire aimer la Franche-Comté que je considère aujourd'hui comme une seconde patrie après le démembrement de notre chère Lorraine. »



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1906

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 20 décembre

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

MESDAMES,
MESSIEURS,

Chaque année, dans une séance à laquelle le public est convié, et devant un auditoire, souvent nombreux, toujours très sympathique, le Président de la Société d'Emulation retrace les principaux événements survenus et rend compte des travaux accomplis dans le courant de l'année écoulée.

Au moment de remplir son mandat, le président actuel a voulu prendre modèle sur ses prédécesseurs ; il a relu la plupart de leurs rapports ; mais cette enquête, au lieu de le rassurer, lui a montré toutes les difficultés de la tâche qu'il a assumée ; habitué à exposer des sujets scientifiques, sous une forme précise, sobre, mais sèche et sans agrément, il craint de ne pouvoir donner à ce compte-rendu le charme et l'élégance qui vous ont fait applaudir ceux des années précédentes ; il essaiera cependant ; vous lui pardonnerez et lui tiendrez compte de l'intention, s'il n'y a pas entièrement réussi.

Mais avant de jeter une vue d'ensemble sur l'œuvre accomplie pendant l'année 1906, il me faut rendre un dernier

hommage à la mémoire de M. PARIZOT, qui, en sa qualité de premier vice-président, devrait, aujourd'hui, se trouver encore à nos côtés ; l'an dernier, notre collègue présidait, en effet, cette réunion, et vous vous souvenez du rapport si consciencieux par lequel il ouvrait la séance. M. Parizot était Lorrain d'origine (1) ; il avait rempli les fonctions d'inspecteur de l'assistance publique ; mais, ayant pris sa retraite à Besançon, il était entré, de suite, dans notre Association, dont il devint bientôt un des membres les plus assidus ; il y fit des communications intéressantes et la Société reconnaissante de l'intérêt qu'il lui portait, lui confiait, il y a deux ans, les honneurs de la présidence. On ne peut oublier cette physionomie originale, empreinte d'une grande bienveillance, ni l'exquise urbanité qui lui avait conquis les sympathies de tous, et qu'une notice attendrie de M. Vaissier, notre dévoué vice-secrétaire, a bien mis en relief dans une de nos dernières séances (2).

D'autres deuils nous attristent encore ; la Société a perdu MM. Gascon, Bixio et Bizos, membres correspondants, et deux membres d'honneur, non des moins éminents, MM. Bouchot et Georges Sire.

M. GASCON, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole de Fontaine-Française, et M. Maurice BIXIO, agronome à Paris, faisaient partie de notre Société depuis de très nombreuses années : le premier, depuis 1868 ; le second, depuis 1866.

Le décès de M. BIZOS nous touche tout particulièrement : avant d'être recteur de l'Académie de Bordeaux, M. Bizos avait occupé, avec distinction, la chaire de rhétorique du

---

(1) PARIZOT Philippe-Adolphe, né en 1833 ; inspecteur honoraire des enfants assistés ; membre du conseil de direction de la Caisse d'Epargne, 1893 ; secrétaire-adjoint, 1896 ; secrétaire, 1904 ; — membre de la Société d'Emulation du Doubs, 1892 ; vice-président, 1904 ; président, 1905 ; décédé à Besançon le 2 octobre 1906.

(2) Séance du 18 novembre.

Lycée de Besançon ; il y a laissé de sympathiques souvenirs ; on peut rappeler aussi qu'il est l'auteur d'une thèse de doctorat sur Mairet, le poète dramatique bisontin, dont M. Gazier nous a parlé récemment dans une conférence des plus attrayantes.

Retracer la vie si remplie de BOUCHOT, ses succès à l'Ecole des Chartes, ses fonctions et ses travaux à la Bibliothèque nationale où il gravit tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au titre de *Conservateur des Estampes*, analyser ses nombreux ouvrages, exigerait une notice, même sommaire, trop longue ; je laisse ce soin à M. Gazier. Notre sympathique secrétaire décennal doit vous lire dans un instant un extrait de la belle étude qu'il a consacrée à notre éminent compatriote (1).

Pourtant je signalerai ici, par anticipation, l'habileté de Bouchot à organiser des expositions artistiques remarquables, celle des Primitifs français, par exemple, qui lui ouvrit, en 1904, les portes de l'Institut ; je rappellerai aussi le grand amour qu'il conserva toujours pour son pays d'origine, et qui revit dans plusieurs de ses ouvrages consacrés à notre région. A ce propos, permettez-moi une anecdote personnelle. Dans son beau volume sur la Franche-Comté, publié en 1890, Bouchot parle des lacs du Jura, et, appréciant leur teinte, plutôt en artiste qu'en naturaliste, aperçoit dans « *chaque combe un peu large de nos montagnes une petite Méditerranée bleue* ». Je crus devoir, dans une conférence faite ici même, en 1893, sur ce sujet montrer, preuves en mains, que les lacs du Jura étaient non pas *bleus*, mais *verts* et quelquefois même *jaunes ;* j'espère que Bouchot ne s'est

(1) BOUCHOT (Henri), né à Beure en 1849, ancien élève de l'Ecole des Chartes, entra à la Bibliothèque Nationale en 1879, au Cabinet des Estampes dont il devint le Conservateur en 1898 ; membre de l'Académie des Beaux-Arts (1904) ; chevalier de la Légion d'honneur (1900) ; membre honoraire de la Société d'Emulation du Doubs (1901) ; décédé à Paris le 10 octobre 1906. (Séance du 18 novembre).

pas formalisé de cette légère et inoffensive critique; cependant, comme mon excellent et vieil ami Ardouin-Dumazet, dans ses *Voyages en France*, affirme « *que je m'étais quelque peu fâché contre M. Bouchot* » (1), je tiens à faire remarquer que je me suis borné à une simple constatation et qu'au surplus, comme dit le proverbe : « des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer » (2).

M SIRE, docteur ès-sciences, lauréat et membre correspondant de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur, auteur de nombreux et remarquables travaux scientifiques, a été véritablement le *fils de ses œuvres* (3); d'abord simple apprenti sculpteur à Paris, il commence seul ses études et devient préparateur de Person, le premier professeur de physique de la Faculté des sciences de Besançon (1845-1856) ; depuis lors, chaque année voit éclore un travail sur un sujet de physique, de météorologie, de mécanique ; en 1863, il soutient devant notre Faculté des Sciences, une thèse de doctorat sur la *forme globulaire des liquides*; mais c'est à nos séances (ou à l'Institut) qu'il communique la plupart de ses recherches ; aussi, en témoignage de l'estime que ses travaux et son attachement à notre Association lui avaient conquis parmi nous, la Société d'Emulation lui confia, à trois reprises différentes, les fonctions de président, et lui décerna, par dérogation à d'anciens usages, le titre de membre d'honneur.

---

(1) ARDOUIN-DUMAZET. Voyage en France; 23e série, Plaine comtoise et Jura, 1901, p. 254.

(2) Cf. *Soc. Emul. du Doubs*, Mémoires, 6e série. t. VII, 1893, p. 273.

(3) SIRE (Etienne-Georges), né à Besançon, le 4 juin 1826; préparateur de physique à la Faculté des Sciences de Besançon, 1845-56; essayeur du commerce à Besançon, professeur à l'Ecole industrielle de la Chaux-de-Fonds, 1855 à 1864 ; directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon. 1864-1870 ; essayeur de la Garantie, 1870-1906 ; membre de la Soc. d'Emulation, depuis 1847, président en 1872, 1878, 1893 ; décédé à Besançon, le 13 sept. 1906.

Les recherches les plus originales de G. Sire concernent le problème des mouvements relatifs : pour les mettre en évidence, il imagina divers appareils remarquables par leur ingéniosité : le polyscope le pendule gyroscopique, le dévioscope; une de leurs applications les plus curieuses mérite d'être rappelée

Tout le monde connait, au moins de nom, la mémorable expérience de Foucault, inscrivant, avec un pendule de 67 mètres installé sous la coupole du Panthéon, le mouvement de rotation de la Terre ; c'est une expérience coûteuse, difficile à installer. Sire, avec son dévioscope, petit appareil portatif, véritable jouet, la répète sur sa table de travail, et non seulement pour une localité, comme Paris, mais pour tous les degrés du méridien, pour tous les points de la surface du globe; l'Académie des Sciences récompensa les travaux de M. Sire en lui accordant, en 1883, le prix Monthyon et en le nommant, en 1891, correspondant dans la section de mécanique ; enfin, à l'occasion du centenaire de l'Institut, célébré en 1896, G. Sire recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Ainsi que M. Vaissier l'a très heureusement dit lors de ses funérailles, — avec M. Sire, disparait de notre cité, et de nos séances, une personnalité des plus connues et des plus sympathiques, dont la vie simple, volontairement discrète, a été entièrement consacrée aux devoirs de la famille, aux progrès de la science, à l'accomplissement des nombreuses fonctions auxquelles son mérite l'avait désigné ou que son dévouement au bien public lui avait fait accepter ; son souvenir servira d'exemple à nos jeunes travailleurs et sera une consolation pour sa famille et les nombreux amis qu'il a laissés parmi nous.

Ce devoir rempli envers nos collègues décédés, j'ai maintenant à vous parler des travaux de notre Compagnie pendant l'année 1906.

Je citerai d'abord, à cause de son intérêt d'actualité, la

communication de M. LECLERC — notre nouveau président — sur le Maroc. En ce moment où la question marocaine est une des graves préoccupations de nos gouvernants, une étude des conditions économiques et de l'organisation politique et religieuse de cette partie des puissances musulmanes, ainsi que de ses rapports avec nos possessions africaines, ne pouvait qu'être accueillie avec la plus grande faveur par notre Société (1). M. Leclerc nous en a donné un excellent aperçu, d'après les documents recueillis sur place, au cours de plusieurs voyages entrepris dans le Maroc septentrional, par son fils, M. René Leclerc, délégué général du Comité du Maroc à Tanger ; ajoutons que M. René Leclerc, licencié ès lettres, est un ancien élève des Facultés de Besançon, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Les arguments apportés par M. Leclerc démontrent, d'une façon irréfutable pourquoi, contrairement à l'opinion de quelques-uns, la France ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans l'empire chérifien.

Les autres travaux historiques présentés à nos séances concernent notre région. Le premier a pour objet Edouard Grenier, qui a été, ainsi que son frère, un des bienfaiteurs de la Société d'Emulation. M. Charles BAILLE lui a consacré une étude tres littéraire et qui fait bien apprécier le poète de Baume-les-Dames ; on y trouve des détails intéressants sur les rapports que Ed. Grenier a entretenus avec les grands écrivains du XIXe siècle, une analyse approfondie de son caractère, entremêlée de piquantes anecdotes ; c'est l'œuvre d'un érudit et d'un écrivain distingué en même temps que d'un ami éclairé (2).

Avec M. PINGAUD, nous remontons à la fin du Premier Empire ; mettant à profit des documents laissés par le Préfet d'alors, Jean de Bry, l'éminent professeur de la Faculté des

(1) Séance du 17 février.
(2) Séances des 28 avril et 23 mai.

Lettres, dans un travail très documenté et d'une lecture agréable, nous donne des renseignements fort curieux sur l'état d'esprit de nos concitoyens à cette époque ; il nous révèle l'existence d'une singulière administration royaliste qui avait Ornans pour siège et raconte les diverses épisodes qui ont suivi à Besançon la restauration de Louis XVIII [1].

M. l'abbé PETITJEAN nous transporte dans les dernières années du XVIIIe siècle et nous fait assister, d'après le récit d'un témoin oculaire, à l'occupation par les soldats du général Gouvion Saint-Cyr, de la célèbre abbaye de Bellelay, dans le Jura bernois, mais suffragant de l'évêché de Besançon ; ce collège attirait de nombreux élèves comtois [2].

L'histoire est encore représentée par une communication de M. GAZIER, notre érudit bibliothécaire en même temps qu'aimable secrétaire, sur les derniers moments de J.-J. Rousseau, d'après le récit qu'en a fait sa veuve, Thérèse Levasseur, à l'architecte bisontin Pâris, lors d'une visite à Ermenonville. Ce récit ajoute des détails curieux et inédits à ceux que l'on connaissait déjà sur la vie et la mort du philosophe : il mérite notamment d'être comparé à celui fait vingt ans plus tard par la même Thérèse Levasseur ; on ne peut que féliciter et remercier M. Gazier d'avoir su découvrir ces documents dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque de Besançon et de nous en avoir donné une étude fort bien écrite et très bien présentée [3].

Cette communication a donné l'occasion au regretté M. PARIZOT de montrer à la Société deux gravures de Moreau le Jeune, se rapportant à la mort de Jean-Jacques. L'une d'elles reproduit une scène originale : l'artiste nous fait assister à l'entrée de Rousseau aux Champs-Elysées ; tous les grands philosophes de l'antiquité et des temps modernes s'em-

---

(1) Séance du 20 juin.
(2) Séance du 18 juillet.
(3) Séance du 17 mars.

pressent de le recevoir, tandis que, satisfait d'avoir enfin trouvé un homme, Diogène éteint sa lanterne (1).

Ces œuvres d'art nous amènent à rendre compte d'une étude de M. le Dr LIMON, un jeune et nouveau collègue, dont vous vous rappelez l'intéressante conférence faite à la séance publique de l'an passé sur un point de l'histoire locale. Cette étude est l'analyse d'un article publié dans une revue allemande par un critique d'art anonyme, qui conteste les attributions qu'on a faites de plusieurs toiles de notre Musée ; il soutient notamment que trois d'entre elles, attribuées à Piëter Quast, doivent l'être plutôt à l'artiste connu actuellement sous le nom du Pseudo-Van de Venne ; nous remercions M. Limon de cette analyse très consciencieuse et où il a fait preuve d'un esprit critique très éclairé (2).

La production littéraire et scientifique est devenue si copieuse que personne ne peut, aujourd'hui, trouver le temps de tout lire et qu'on doit être très reconnaissant envers les personnes qui, ainsi que l'a fait M. Limon, se dévouent pour rechercher les ouvrages pouvant nous intéresser, les résument, les analysent et en font ainsi profiter le public ou leurs collègues : plusieurs de nos confrères ont rendu ce service à notre Société en analysant les publications qui lui avaient été offertes en hommage.

M. le Dr LEDOUX a rendu compte d'une très remarquable monographie de la *Franche-Comté*, due à un jeune compatriote, M. Febvre, agrégé d'histoire ; M. Ledoux a loué, comme c'était justice, ce travail si documenté au point de vue bibliographique, d'une très riche érudition en même temps que d'une agréable lecture (3).

M. Jules DUFAY, notaire à Salins, s'est attaqué à une question passionnante et bien actuelle, l'*impôt progressif en*

(1) Séance du 23 mai.
(2) Séance du 13 janvier.
(3) Séance du 17 mars.

France ; il préconise le remplacement de nos taxes multiples par un impôt progressif unique sur le revenu, ayant pour caractéristique ce double principe. ***exemption à la base et confiscation au sommet*** : ces conclusions ont été discutées très judicieusement par le rapporteur, M. l'avocat général THURIET, qui a donné, du reste, du volumineux ouvrage de M. Dufay, une analyse très claire et très complète (1).

Un petit problème historique qui a soulevé déjà beaucoup de polémiques, est la question du ***mot et de la phrase de Waterloo !*** Lequel a été prononcé ? M. Alfred Marquiset, l'aimable poète qui nous a déjà donné tant d'œuvres originales et spirituelles, revient sur ce point d'histoire ; et réunissant tous les témoignages qu'il a pu consulter, il le traite, à nouveau, avec un esprit et une légèreté de touche bien mis en relief par M. le Dr BAUDIN ; mais je ne m'attarderai pas à vous en parler ; vous aurez dans un instant le plaisir d'entendre M Baudin lui-même vous exposer le sujet avec la verve et l'humour que vous lui connaissez (2).

Les recherches scientifiques ont toujours été en honneur à la Société d'Emulation ; elles ont alimenté presque exclusivement ses séances et ses Mémoires au moment de sa fondation et pendant de nombreuses années ; si elles cèdent plus tard la place aux productions littéraires aux recherches historiques, elles ne disparaissent jamais de ses ordres du jour : il en a été ainsi pendant l'année écoulée, grâce aux communications de MM. Girardot, Vaissier, Lebrun et de votre Président.

M. VAISSIER, l'érudit et fervent archéologue, toujours à l'affût des moindres débris qui peuvent jeter quelque clarté sur l'histoire et la préhistoire de notre contrée, nous a entretenus de la découverte faite dans l'Ognon, près de Buthiers, par le marquis de Scey, d'une pirogue gauloise ou

---

(1) Séance du 17 mars.
(2) Séance du 28 avril.

préhistorique ; ce curieux échantillon de notre industrie primitive est le huitième observé en Franche-Comté ; M. Vaissier le compare avec ceux trouvés à Courchapon et à Rigney dans des conditions analogues (1).

M le Dr Girardot, qui a étudié la géologie du Jura avec tant de zèle et de succès, a publié un savant travail sur la *Paléontostatique en Franche-Comté* ; ce titre, un peu barbare pour les oreilles profanes, résume bien cependant le contenu de l'ouvrage, qui comprend l'énumération de tous les fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, leur distribution dans les étages et sous-étages du Lias et de l'Oolitbe, accompagnées de considérations sur la faune et la flore de ces périodes de l'histoire géologique de notre contrée ; M. Girardot a donné, en séance, un résumé de cet important travail qui a nécessité de longues et fastidieuses recherches, mais qui rendra de grands services aux naturalistes jurassiens (2).

Dans une autre séance (3), M. Girardot nous a parlé des recherches géologiques faites en Franche-Comté, d'après des notes inédites de deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, Duhamel et Parandier ; ces documents nous montrent comment et à quelles dates on a commencé à étudier la constitution du sol de notre région.

Hier encore (4) M. Girardot communiquait à la Société d'Emulation un résumé du travail qu'il prépare sur la Faune préhistorique de la Franche-Comté : ce travail doit être divisé en deux parties : la première comprendra la liste des animaux dont les débris ont été rencontrés dans les diverses stations comtoises ; la seconde étudiera les gisements qui renferment ces débris.

---

(1) Séance du 18 novembre.
(2) Séance du 17 février.
(3) Séance du 17 mars.
(4) Séance du 19 décembre.

A cette même séance (1), M. Lebrun, un jeune explorateur dont la Société d'Emulation est heureuse de pouvoir encourager les recherches, rendait compte des fouilles qu'une nouvelle subvention de notre Société lui a permis de continuer pendant l'année 1906, dans le lac de Clairvaux ; ces recherches, bien conduites, ont mis à jour d'intéressants débris, notamment un poignard en bronze qui permet de faire remonter la station de Clairvaux à l'époque du bronze Ier (Cébennien).

Enfin, votre Président a profité de la bienveillance dont ses collègues veulent bien l'honorer, pour leur raconter divers épisodes de la vie de deux botanistes bisontins, Bailly et Girod de Chantrans, et présenter le tableau des modifications de la flore jurassienne survenues pendant les dernières périodes géologiques (2).

Le pharmacien militaire Bailly a laissé des souvenirs de campagne qui révèlent un observateur attentif et perspicace ; mais ses notes de botanique, conservées à la Bibliothèque de Besançon, sont superficielles et n'ont qu'un intérêt historique.

Girod-Chantrans est un personnage mieux connu, dont il est superflu de rappeler la vie et les travaux ; nous avons étudié particulièrement ses recherches sur les organismes inférieurs et retracé les querelles scientifiques qu'elles suscitèrent entre notre compatriote et deux botanistes genevois, Vaucher et l'illustre de Candolle ; l'impartialité nous a obligé à donner quelquefois raison à ses deux adversaires, mais cette constatation ne diminue en rien les mérites de Girod-Chantrans ; les services qu'il a rendus comme administrateur, le rôle important qu'il a rempli dans la réorganisation de l'Académie et de la Société d'Agriculture, ses recherches agronomiques, poursuivies jusque dans son

(1) Séance du 19 décembre.
(2) Séances des 13 janvier, 28 avril, 20 juin.

extrême vieillesse, justifient le souvenir reconnaissant que ses concitoyens lui ont encore consacré tout récemment (1).

Si les Sciences naturelles, cependant les mieux accessibles au plus grand nombre, sont souvent arides, au moins dans leur nomenclature et leur classification, la description des paysages botaniques, leurs caractères distinctifs suivant les régions, les causes de leur diversité, l'origine souvent mystérieuse et encore inexpliquée de leurs différences, constituent un des chapitres les plus attrayants de la botanique, la *Science aimable* entre toutes, a-t-on dit ; et il en est ainsi des paysages qui se sont succédés à la surface du territoire franc-comtois pendant les époques qui ont précédé, accompagné et suivi l'extension des glaciers dans notre contrée : flore pliocène analogue à celle actuelle des îles Canaries et du Japon, paysage des terres arctiques, flore des steppes du Pont-Euxin et des garrigues de la Provence, puis apparition de la forêt actuelle, telle est la succession des tableaux qu'on a essayé de faire revivre devant vos yeux ; pour décrire et vous représenter fidèlement ces paysages disparus, il eût fallu la plume d'un Humboldt, la palette de l'auteur du *Cosmos* ; je n'ai pu malheureusement vous en donner qu'une pâle et insuffisante esquisse.

Ainsi, et l'énumération précédente en est la preuve, fidèle à son programme et à ses traditions, la Société d'Emulation a abordé, pendant l'année écoulée, presque toutes les branches des connaissances dans l'ordre littéraire et scientifique.

Et cependant, si notre Association tient encore un rang très honorable parmi les Sociétés analogues, il ne faut pas se dissimuler que son activité n'est plus aussi grande, son recrutement aussi intense qu'autrefois ; c'est le sort de toutes les *Associations intellectuelles* qui ont à lutter, de nos jours,

---

(1) Le nom de Girod-Chantrans a été donné, en 1905, à la rue des Bains-du-Pontot.

contre de nombreuses causes de désertion, bien souvent signalées ; c'est aussi le résultat de la multiplication du nombre de ces associations, de la spécialisation à outrance des études et des groupements, conséquence des conditions de plus en plus approfondies, minutieuses, des recherches scientifiques ; le temps des Pic de la Mirandole est passé ; il n'est plus possible à personne non seulement de discourir *De omne re scibili*, mais même de s'y intéresser ; aussi, chacun se spécialise et les spécialistes se groupent par affinités, rendant ainsi très difficile la vie des Sociétés *polytechniques* ; prenons-en donc notre parti ; mais luttons cependant pour conserver tous les anciens foyers de vie intellectuelle, utiles encore, chacun dans leur sphère, et pour notre Société d'Emulation, nous y arriverons, Mesdames et Messieurs, grâce à vous, grâce à votre propagande incessante ; votre présence à cette réunion nous est déjà une preuve que vous vous intéressez à notre œuvre ; qu'elle soit aussi un gage que vous nous amènerez de nombreux adhérents, que vous nous aiderez à vivre, à prospérer, à remplir enfin efficacement le but utile et élevé que la Société d'Emulation s'est proposé pour le plus grand profit de la science et du pays.

DE LA CONDITION

DE LA

FEMME MUSULMANE

Par M. A. LECLERC

Conseiller à la Cour d'appel de Besançon

Vice-Président

Séance publique du 20 décembre 1906.

Si une classique gravure, l'*Arabe et son coursier*, a pu poétiser aux yeux des Français et surtout des Françaises, les hommes de cette race, je voudrais en placer sous vos regards deux autres peut-être moins poétiques, mais plus suggestives.

Dans la première, une femme hâve, au visage émacié, est attelée à côté d'un vieil âne étriqué; tous deux traînent péniblement une charrue primitive que tient en mains un arabe aux traits durs et farouches, et qui, tout en traçant son sillon, est tout prêt à frapper indistinctement l'une ou l'autre des deux bêtes de somme, si elles ne marchent pas à son gré.

Dans la seconde, une femme s'avance à pied, sous un soleil de feu; sur son dos un enfant, dans ses bras des ustensiles plus ou moins lourds; devant elle, et monté sur un cheval, un mulet ou un âne, selon le plus ou moins d'aisance de la famille, se prélasse gravement le mari, le maître et seigneur, drapé dans son burnous, ne portant guère que son fusil en bandouillère, et semblant se préoccuper fort peu de l'état de fatigue de sa compagne.

Ces deux dernières gravures vous donnent une idée assez exacte de la triste situation de la fellahine, ou campagnarde, dans les pays où règne l'Islam.

Quant aux femmes de condition fortunée, des gravures classiques aussi vous les montrent nonchalamment étendues dans un harem, couvertes de bijoux, promenant leurs mains désœuvrées sur des instruments de musique primitifs, ou fumant des narghilés, et semblant se demander toujours ce qu'elles vont faire de leurs dix doigts, ou à quoi elles vont employer leur temps: jolis oiseaux, au brillant plumage, et faits pour le plaisir des yeux.

Dans un roman récent, et que sans doute la plupart de vous, mesdames, ont lu ou parcouru (c'est un de vos auteurs préférés qui l'a écrit), on parle de mœurs nouvelles introduites dans les riches harems de Stamboul et de Péra. Là, des filles de grandes familles auraient reçu d'institutrices anglaises ou allemandes, une instruction qui leur permettrait de lire tous les ouvrages des écrivains modernes, les romans de nos auteurs les plus célèbres. Comme en même temps, rien n'est changé dans leur manière de vivre, et que leur claustration est toujours la même, leurs vaines aspirations à une vie plus libre et plus indépendante qu'elles puisent dans ces romans, les laisseraient plus malheureuses, et pour employer le mot de l'auteur, plus désenchantées qu'avant. N'ayant pas eu l'occasion de voir ces pays, ni surtout la bonne fortune, comme le héros du roman, de pouvoir m'introduire dans ces harems, je ne puis que m'en rapporter à ses affirmations. Mais ce que je puis assurer, c'est que ces mœurs nouvelles n'ont pas encore pénétré en Algérie, ni en Tunisie, où d'ailleurs il y aurait bien peu de familles assez fortunées pour pouvoir se payer le luxe d'institutrices occidentales, et où les chefs de famille auraient les idées assez larges pour autoriser ces éducations modern-style.

Je voudrais essayer de vous donner ici une idée sommaire

de la condition de la femme de la classe moyenne dans nos colonies d'Algérie et de Tunisie, où nous possédons près de sept millions de sujets musulmans. Cette étude pourrait s'appliquer aussi bien aux femmes du Maroc : bien que, contrairement à ce qu'a semblé croire une puissance européenne pour les besoins de sa cause, nous n'ayions pas l'intention de nous emparer de cet empire, nous y avons cependant déjà des intérêts assez grands pour essayer de savoir ce qu'y font ses habitants. Ces trois pays composent d'ailleurs l'ensemble des anciens états barbaresques.

*
* *

Les auteurs qui se sont occupés de la femme musulmane, ne sont pas absolument d'accord sur la situation dont elle jouissait avant la venue du prophète.

Les uns la représentent comme ayant été l'objet d'une grande considération dans ces temps anciens. « Les Arabes de la période antiislamique, dit un auteur moderne, le cheick Esnoussi (1), se sont occupés de la femme. On peut s'en convaincre en lisant leurs vers, et ils vont jusqu'à décider que toute poésie (et la poésie, dit notre auteur, est la langue des Arabes, leur histoire, l'image de leurs caractères et de leurs mœurs) que toute poésie devrait commencer par une description de la belle femme, l'éloge de sa beauté, de la noblesse de sa famille et de sa vertu... »

Les autres nous représentent la femme avant Mahomet comme absolument dégradée et dans un état complet d'abaissement. Ce qui tendrait à donner raison à ces derniers, ce sont les prescriptions du Coran à l'égard de la femme. « Il vous est défendu, est-il dit, dans le livre sacré, d'épouser vos sœurs, vos filles, vos mères, les filles de vos filles », — ce qui ferait supposer qu'on le faisait couramment avant

(1) De son vivant, juge au tribunal mixte de Tunis.

Mahomet... Et plus loin : « Ne tuez pas vos filles, par crainte de la misère — à elles, et à vous aussi, nous donnerons ce qu'il faut. » Et ce dernier verset faisait sans doute allusion à cette pratique monstrueuse des parents pauvres, qui, à la naissance d'une fille, la tuaient pour éviter de nourrir cette bouche, d'après eux inutile.

Encore aujourd'hui, ce préjugé persiste, non plus avec sa férocité d'antan ; mais lorsqu'on demande à un Arabe combien il a d'enfants, il vous répondra qu'il n'en a pas, s'il n'a que des filles, et s'il a par exemple deux garçons et trois filles : j'ai deux enfants, vous dira-t-il.

Ce qui paraît certain, malgré tout, c'est que Mahomet a essayé de relever la condition morale et juridique de la femme.

Il lui a accordé des droits précis et fourni les moyens de les faire valoir. Il a recommandé en maints passages du Coran, à ses sectateurs de montrer de la bonté pour leurs femmes : « Dieu vous commande, dit le prophète dans un de ses hadiths, d'être bons pour vos femmes... elles sont vos mères, vos filles, vos tantes », il n'ajoute pas toutefois vos belles-mères... je ne sais s'il avait des raisons pour cela.

L'on m'objectera de suite, et surtout vous, mesdames, que ce qui semble venir à l'encontre de cette opinion, c'est qu'il a autorisé la polygamie. Mais avant de le condamner, comme vous êtes toutes disposées, sans doute, à le faire, voyons s'il n'y aurait pas lieu de lui accorder quelques circonstances atténuantes.

D'abord, s'il l'a fait, nous disent les commentateurs, c'était dans le but de favoriser les mariages et la multiplication des sectateurs de l'Islam... ce à quoi il a réussi d'ailleurs : car les musulmans sont fort nombreux dans le monde ; ensuite, il a réduit à quatre le nombre des femmes légitimes, nombre qui était indéterminé dans les temps préislamiques ; enfin, il a prescrit à ses partisans de ne prendre plusieurs femmes qu'autant qu'ils pourraient subvenir convenablement à leur

entretien ; il a en outre réglé minutieusement les droits et les devoirs conjugaux du mari vis-à-vis de chacune de ses épouses : il entre, au sujet de ces droits et de ces devoirs dans des détails très précis, et que vous pourrez lire dans le Coran..., ou dans sa traduction.

Dans le cas où le mari ne remplit pas convenablement et équitablement ces devoirs, il accorde à la femme le droit d'affranchissement par le divorce. Peut-on, dans ces conditions, lui reprocher sérieusement d'avoir abaissé la condition de la femme, en autorisant la polygamie ?

En fait, et de nos jours, dans nos possessions africaines, les mariages monogames sont les plus nombreux ; on évalue à 8 p. 100 la proportion des bigames, et au dixième de ce dernier nombre, ceux qui ont trois ou quatre femmes. Je ne veux pas aller jusqu'à dire que c'est peut-être un peu ce qui se passe, dans certains pays occidentaux, d'une façon tout au moins clandestine et sous le voile d'unions illégitimes...

Serais-je toutefois très loin de la vérité, en le disant ?

*
* *

Prenons maintenant, si vous le voulez bien, la femme avant son mariage, et ensuite chez son mari, et voyons les droits que le Coran et les usages lui accordent.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'instruction, les musulmans sont très partagés sur le point de savoir s'il y a lieu d'en donner quelque peu à la femme. Quelques-uns d'entre eux ayant le cerveau un peu plus ouvert aux idées modernes, ne se refusent pas à faire donner à leurs filles la connaissance de l'écriture et aussi celle du Coran, en se fondant sur ce qu'Aïcha et Hafsa, femmes du prophète, savaient écrire, et un auteur arabe a pu dire, en parlant de la première : « Je n'ai jamais vu une personne plus instruite qu'Aïcha en matière de Coran, de jurisprudence, de poésie et d'histoire arabe. »

L'histoire ajoute que ce fut l'épouse préférée du prophète, mais aussi celle qui lui donna le plus de tourments au point de vue de la foi conjugale.

C'est peut-être un peu pour ce motif qu'en général les musulmans ne voient pas d'un très bon œil que l'on songe à donner de l'instruction aux filles... le cheick Esnoussi, cet auteur contemporain dont je vous ai déjà parlé, et qui semble admettre, comme notre Chrysale, que les femmes aient des clartés de tout, s'empresse d'ajouter, comme s'il avait craint de faire une concession trop large aux idées modernes : « Il y a des gens qui ne veulent pas instruire leurs filles ou leurs femmes, et refusent d'accomplir ce devoir pour des raisons personnelles que nous n'avons pas à examiner : nous n'avons pas le droit de les en blâmer. »

Ce n'est donc que bien lentement et bien timidement que se propage l'idée de donner un peu d'instruction aux jeunes musulmanes de la classe aisée. En Kabylie, nous sommes parvenus à ouvrir quelques écoles suivies par un certain nombre de jeunes filles ; et en Algérie, mais seulement à Alger, des femmes dévouées ont établi des écoles professionnelles où l'on enseigne la broderie, le tissage des tapis, et où on est arrivé à former des élèves habiles et expertes.

L'exposition coloniale de Marseille a donné une idée des travaux et des productions de ces jeunes musulmanes... Mais ce n'est là encore qu'une infime minorité ; et l'on peut affirmer que la jeune fille musulmane de condition aisée est élevée dans le seul but d'être le jouet précieux ou la chair à plaisir.

* * *

Arrivons maintenant au mariage :

Légalement, la jeune fille doit donner son consentement au mariage. Ce consentement est, il est vrai, plus apparent que réel : il consiste en un simple jeu de physionomie que les parents interprètent un peu comme ils l'entendent.

« Le consentement de la fille vierge au mariage, dit le Coran, s'infère de ce qu'elle rit sans moquerie, ou pleure sans cris. » Ce consentement est en outre vicié ou même annulé parfois par un droit monstrueux, dit « droit de djebr' » ; il donne au père de famille ou à son représentant la toute puissance sur ses enfants, et l'autorise ainsi à livrer une fille, avant même qu'elle soit nubile, à celui qui veut l'épouser. Sans doute, le Coran exige que le mariage ne soit consommé qu'au moment où l'enfant est nubile, et il fait expressément la recommandation au cadhi de ne consacrer un mariage qu'à cette condition : mais outre que le cadhi est parfois trompé lui-même sur l'âge de la fille, on a vu ces magistrats accomplir quelquefois de tristes besognes : au surplus un mariage musulman peut se consacrer sans l'assistance du cadhi, et en présence d'un certain nombre de témoins, et l'on sent combien de monstrueux abus peut entraîner ce droit de djebr' ; les échos de nos cours d'assises algériennes et tunisiennes ont dévoilé d'affreux détails sur la manière dont certains maris prétendaient user de leurs droits conjugaux.

Ces manières de procéder sont un peu la conséquence de l'idée que le Coran donne du mariage : « Vos femmes sont votre champ, dit l'ouvrage sacré : allez à votre champ comme vous voudrez. »

Cette citation vous indique de suite les motifs de l'infériorité morale dans laquelle les musulmans persistent à tenir leurs femmes. Aucune élévation dans le but du mariage ; aucun de ces sentiments qui, chez nous, relèvent cette institution.

Aucun mariage n'est valable, sans une dot versée par le futur époux à sa femme, et cette dot, c'est la femme qui l'administrera elle-même : voilà la règle ; à côté, il y a l'abus. On voit des pères peu scrupuleux, se faire attribuer la plus grande partie de la dot, sous forme de gratification (hada) et le mariage devenir ainsi une source de spéculations pour le père : c'est un peu là l'explication de l'exercice du droit

de djebr' ? N'y en a-t-il pas au surplus dans toutes les législations, et chez nous, le droit qu'a le mari de dissiper la fortune de sa femme, sous le régime de la communauté, celui qu'il a de disposer de ses gains personnels ne sont-ils pas aussi un peu abusifs à l'égard de la femme?

Le mariage est entouré de multiples cérémonies qui diffèrent un peu selon les localités. Elles présentent ce caractère général, que le mari qui n'a jamais vu sa femme, et qui ne la connait que par les racontars et les appréciations de matrones qu'il a déléguées pour la lui décrire, est censé faire le siège de la maison de son beau-père et s'emparer de sa future femme par la violence.

A Tlemcen, on procède ainsi : Un cortège composé de parents, d'amis et aussi de curieux, parcourt les rues de la ville, le soir, entourant le fiancé monté sur un cheval plus ou moins richement caparaçonné. Des porteurs de cierges et de torches et une musique arabe précèdent le cortège. Le futur mari a les yeux bandés (symbole assez caractéristique en la circonstance), et, pendant toute la durée de cette promenade nocturne, les accompagnateurs piquent et harcèlent le cheval, pour le faire se cabrer ou ruer, et essayer de démonter ainsi le cavalier ; s'ils y parviennent, il est l'objet de la dérision publique et c'est même un fâcheux présage pour l'heureuse issue du mariage : comme il est toujours des accommodements avec les usages, on prétend que les fiancés, mauvais cavaliers, en louent d'excellents pour la circonstance, et ceux-ci, ayant la figure recouverte par le bandeau, peuvent ainsi jouer le rôle du mari, toutefois jusqu'à la porte du beau-père, exclusivement...

Il est bien entendu que pendant la durée de ces diverses cérémonies, pas un homme n'a pu voir la figure de la femme. Le mari la voit pour la première fois, quand il l'a introduite chez lui... cela peut donner lieu à des déceptions, mais aussi à d'heureuses surprises. Cet empêchement absolu que les musulmans mettent à ce qu'on voie leurs

femmes, me rappelle ce que me disait un de nos interprètes arabes les plus instruits, et si je puis m'exprimer ainsi, les plus francisés de l'Algérie (il est vice-président des délégations étrangères et membre du conseil supérieur à Alger). Vous savez que les indigènes musulmans sont bien sujets français mais qu'ils ne sont pas citoyens français et ne jouissent des droits civils attachés à cette qualité, qu'après certaines formalités et seulement lorsqu'ils le demandent. Comme je manifestais à Sidi Ali, mon étonnement au sujet de la faible quantité de naturalisations qui se produisaient chez ses coreligionnaires, il me répondit :

« Une des causes principales qui empêcheront toujours les naturalisations, c'est que nous ne voulons pas que nos filles comparaissent dévoilées, au moment de leur mariage, devant l'officier de l'état civil : sur ce sujet nous serons toujours intraitables ».

Je le répète, le musulman instruit auquel je m'adressais est un des plus francisés de l'Algérie : l'on peut d'après celui-ci, juger des autres.

* * *

Voici la femme installée chez son mari. Celui-ci doit lui assurer une existence proportionnée à sa condition, et la traiter convenablement et équitablement, s'il a plus d'une femme, et le cadhi ne peut lui refuser le divorce, si le mari ne se conforme pas aux injonctions du magistrat ; ce qui peut entraîner des conséquences désagréables pour lui, notamment celle d'être obligé de verser immédiatement la dot entière, s'il a eu terme et délai pour la payer, ce qui est le cas le plus général.

L'auteur musulman d'un ouvrage appelé El Bahr (la mer), dit que le mari est tenu de fournir à la femme, en dehors de la nourriture et du vêtement, le lit et les couvertures, et, « si elle en est digne », il doit lui faire servir à table, après le pain et la viande, un dessert composé de fruits et

de bonbons ; un autre commentateur (1) ajoute que le mari doit nourrir sa femme, quand même elle serait d'un appétit vorace, et bien qu'une telle femme soit une calamité ».

Je ne veux pas entrer dans le détail de tous les droits de la femme, qui sont sanctionnés par la législation ; cela m'entraînerait trop loin, qu'il me suffise de vous dire, en ce qui concerne ses droits successoraux et testamentaires, qu'elle a droit à la moitié de la part des garçons, et, quand il n'y a pas de garçons, qu'elle partage avec certains parents mâles.

De son mari, elle hérite le quart ou le huitième, selon qu'il y a ou non des enfants.

Elle a droit de disposer entre vifs du tiers de ses biens, et de faire certaines libéralités par testament.

Elle peut, avec l'autorisation du mari, assister voilée et dans une tribune spéciale, à la prière dans la mosquée, et s'instruire des choses de la religion.

Enfin, le témoignage de la femme, en justice ne vaut que la moitié de celui d'un homme.

Voilà, sommairement les droits de la femme ; en voilà la contre partie :

Le mari a les droits de répudiation et de correction.

Le Coran accorde au mari le droit de répudiation avec une facilité regrettable. Il suffit que celui-ci prononce par trois fois la formule de la répudiation, pour que le lien du mariage soit rompu, et que la femme soit forcée de réintégrer le domicile paternel. Il est vrai qu'elle remporte sa dot avec elle... ce qui est un correctif à ce droit, et que le Coran ajoute : « Que Dieu maudisse quiconque répudie sa femme par le seul motif du plaisir ».

Cette dernière considération retient certainement beaucoup de maris, car, à part quelques exceptions, les musulmans sont restés profondément religieux et respectent les prescriptions de leurs livres sacrés.

---

(1) Sidi Kalil, commentateur du Coran (traduction Perron, III, 130).

Le Coran donne aussi dans une certaine mesure au mari le droit de correction.

« La loi musulmane dit le cheick Esnoussi, est la même pour l'homme et pour la femme; si celle-ci commet une faute telle qu'elle mérite d'être battue, la loi exige qu'on la batte: je ne crois pas, ajoute cet auteur, que ces dispositions soient particulières à la loi musulmane, et toutes les lois antiques et modernes s'accordent sur ce point avec elle ».

Le vénérable cheick oublie ou plutôt ignore peut-être qu'un autre législateur a dit: « Ne frappez pas la femme, même avec une fleur ».

Au surplus, le Coran a-t-il eu raison de laisser le mari juge et partie dans sa propre cause?... car certains ont des tendances fâcheuses à abuser de ce droit, et nous cherchons, dans nos possessions, à réagir contre cet abus, à la grande stupéfaction de certains maris, qui sont tout surpris de se voir déférer à nos tribunaux quand ils ont dépassé la mesure et, sous prétexte de correction permise, ont à moitié tué leurs femmes.

La femme musulmane, dans tout l'Islam, ne doit jamais sortir que voilée. Il y a toutefois des manières plus ou moins coquettes de se cacher les traits.

A Alger, ce sont des voiles blancs qui les dissimulent. A Tunis, les femmes sont affublées d'affreux masques noirs, ou bien elles s'avancent dans la rue, soulevant une pièce d'étoffe qui retombe sur leur visage, et lui donnant la forme d'un auvent ou d'une marquise, ce qui leur permet de ne voir à peu près que devant le bout de leurs pieds. Elles avancent péniblement, le plus souvent en une théorie de cinq ou six. Je vous laisse à penser si cette mode et cet usage pourront s'accommoder avec nos tramways, nos automobiles, nos bicyclettes qui commencent à se répandre dans la régence. C'est le cas de dire: Ceci tuera cela.

*
* *

Certains maris poussent très loin la jalousie dont ils sont possédés à l'égard de leurs femmes, et une sage-femme européenne très connue à Tunis, me racontait qu'ayant été appelée un jour dans la maison d'un riche et puissant seigneur arabe, qui habitait un palais sombre au fond du vieux Tunis, elle y vit une jeune femme qui se mourait d'anémie. Ayant donné le conseil de faire prendre le grand air à la jeune épouse, le mari répondit qu'il était de tradition dans sa famille que les femmes ne sortent jamais du palais, et que la sienne, dût-elle en mourir, respecterait cette tradition.

Ces jours derniers, la Ligue française des droits de la femme exposait au ministre des colonies qu'une jeune mauresque nommée Zouina, s'était mariée légitimement et régulièrement devant le cadhi de Sétif. Deux jours après son mariage, un indigène demande l'annulation de ce mariage sous prétexte qu'il a été fiancé à Zouina par le père de celle-ci, alors qu'elle était encore au sein ; d'où procès. Zouina ne veut que le mari qu'elle a choisi. Le possesseur selon la loi musulmane s'obstine. On porte l'affaire devant un tribunal indigène, et l'objet du litige est séquestré par les soins d'un vieillard commis à ces sortes de garde. On recourt à la justice française, et malgré un jugement favorable du tribunal de première instance, Zouina devra rester détenue jusqu'à ce que la Cour d'appel se soit prononcée.

La Ligue ne demande pas au ministre d'intervenir dans les affaires indigènes contrairement à son droit ; mais elle représente qu'il n'y a pas une coutume qui puisse permettre sous le couvert de la loi française : 1° de mettre sous séquestre une femme, comme un animal ; 2° de la vendre à un homme, sous prétexte de mariage, alors qu'elle est une enfant ; 3° de l'enchaîner à tout jamais contre sa volonté librement exprimée.

Si je n'étais pressé par le temps, je vous aurais parlé de la femme kabyle. Vous savez qu'à côté des Arabes proprement dits nous comptons dans nos possessions les plus anciens

occupants du sol. C'étaient autrefois les Numides, les Maures, etc., ce sont aujourd'hui les Berbères, qu'on appelle Kabyles ou Touaregs en Algérie, Khroumirs en Tunisie, et Riffains au Maroc. Chez ces populations, et théoriquement, la femme est bien plus maltraitée encore que chez les Arabes : elle est vendue par son père à son mari et ne reçoit pas la moindre dot : elle n'hérite pas et est entretenue par les membres de sa famille, un peu selon leur bon plaisir.

Quand elle est mariée, et que le mari se comporte par trop mal, elle n'a qu'un droit bien mince à son service : on l'appelle le droit d'insurrection. c'est-à-dire la possibilité de se retirer dans la famille paternelle, et là d'opposer au mari une sorte d'état de grève, ou de refus de service de petite mariée. Vous sentez bien que ce droit n'est surtout utile qu'à celles qui encore jeunes et jolies, ont conservé l'amour du mari, lequel essaiera de parlementer et fera de belles promesses pour la faire revenir chez lui, mais qu'il ne sera guère profitable à celles que certains époux voudraient peut-être bien abandonner à leur malheureux sort, s'il ne fallait pas verser immédiatement au père le prix d'achat qui a été stipulé.

Ces coutumes barbares contenues dans des kanouns ou usages locaux qui régissent ces populations, et cette sorte de mépris théorique de la femme chez les peuplades kabyles, tendent à donner raison à ceux qui affirment que, dans le Coran, Mahomet a tenté de relever la femme et de lui donner une condition meilleure.

Quand la femme meurt, il semble qu'elle reconquiert l'égalité qui lui a été refusée pendant sa vie et les cérémonies sont à peu près les mêmes que pour l'homme. Un enterrement auquel j'ai assisté à Tunis, celui de la femme d'un de nos interprètes, me l'a prouvé. C'est une cérémonie interminable dans laquelle les prières des imams, des muphtis, les cris des femmes et des pleureuses dans la maison mortuaire, se succèdent sans interruptions. Bien entendu, les

hommes seuls assistent à l'inhumation, et c'est un spectacle étrange de voir ces vieillards, vêtus comme l'étaient leurs pères il y a de nombreux siècles, sortir pour cette cérémonie de leurs demeures et y apporter leurs visages graves, leurs longues barbes blanches, et leurs attitudes d'Abraham.

*
* *

Telle est à grands traits la condition de la femme musulmane dans nos possessions nord-africaines. Au premier abord, elle paraît bien triste et bien malheureuse. L'est-elle réellement autant qu'elle le paraît, et n'y a-t-il pas une certaine grâce d'état dans le sort de ces pauvres créatures? Ecoutez ce qu'écrit à ce sujet dans un journal français, publié à Tanger, un écrivain musulman : « On se trompe beaucoup en Europe en croyant à la souffrance et à l'abaissement de la femme musulmane. Elle est au contraire plus heureuse que bien des femmes européennes. Elle comprend autrement la vie, voilà tout, et elle plaint sincèrement ses sœurs d'Occident. Une grande dame musulmane, restée toute orientale, disait un jour avec commisération à une Européenne en visite chez elle, cette phrase qui étonnerait sûrement bien des Parisiennes : « Combien je vous plains, madame, d'être obligée de voir tant d'hommes, de voyager et vous agiter ainsi. » Voilà certainement le reflet de la mentalité de la femme musulmane, et il faudra un long temps pour la modifier.

Au surplus, les femmes arrivent parfois, grâce à leur intelligence, à se créer une condition supérieure

J'ai connu une grande famille des environs de Tlemcen dans laquelle la mère, restée veuve d'assez bonne heure (elle avait été mariée à un grand chef tombé sous les coups d'un capitaine Doineau, célèbre par un procès dans lequel Jules Favre plaida pour lui en Algérie, et célèbre aussi pour la part qu'il prit à l'évasion de Bazaine), où la mère de

famille dis-je, était renommée par l'influence qu'elle avait gardée sur ses fils qui, bien que parvenus à l'âge mûr et grands chefs eux-mêmes, la consultaient respectueusement dans la conduite de leurs affaires et lui avaient abandonné la direction de la maison paternelle. Quoiqu'il en soit, il ne s'agit là probablement que d'une exception, et en réalité la condition de la femme musulmane est notablement inférieure à celle de la femme française ou même européenne.

∴

En comparant la société musulmane et la société française au point de vue féminin, il semble qu'elles sont un peu en ce moment aux antipodes et qu'elles tendent à exagérer, l'une le relèvement de la femme, l'autre son abaissement. Chez nous, certaines et aussi certains féministes, sous prétexte d'améliorer le sort de la femme, voudraient lui attribuer tous les droits dévolus aux hommes, droits de vote, d'éligibilité à toutes les fonctions, etc., etc. On surcharge leurs programmes d'études et on veut en faire de nouvelles femmes savantes qui exerceront la verve d'un autre Molière, il semble en un mot qu'on a des tendances à faire abandonner à la femme le rôle tout de grâce et de charme qui lui a été départi par le Créateur et à donner raison à cette légende d'une caricature qu'on pouvait voir ces jours derniers dans un de nos grands illustrés ; elle représentait une femme habillée en homme, un mari habillé en femme et soignant les marmots, et au-dessous, comme légende : Costumes du vingtième siècle.

Dans la société musulmane, au contraire, le rôle de la femme est trop abaissé, trop rapetissé, et tout indique le profond égoïsme de l'homme dans l'orientation donnée à la condition féminine. Toutefois, si nous devons nous efforcer de persuader à nos populations musulmanes qu'elles ont intérêt à relever un peu le sort de la femme, nous ne

devrons toucher que d'une main très légère et presque imperceptible à cette modification des mœurs; car je ne saurais trop le répéter, au point de vue féminin les musulmans sont intransigeants et nous pourrions, en voulant aller trop précipitamment, nous attirer de la part du monde islamique, au moment surtout où une secousse semble l'agiter depuis les Indes jusqu'à Fez, une aversion qui n'est déjà que trop attisée par leurs marabouts et ceux qui ont un intérêt quelconque à la conservation de l'état de choses actuel. Contentons-nous d'atténuer les bastonnades et les séquestrations et d'empêcher des hymens trop barbares, et n'oublions pas cette affirmation énergique du Coran, qui s'exprime ainsi : « Les hommes sont supérieurs aux femmes, parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles ».

D'un autre côté, n'oublions pas non plus qu'une société d'hommes où la femme n'a point sa place, où elle n'est point admise à exercer les facultés que la nature lui a départies, où enfin, elle n'est pas appelée à remplir sa mission de tendresse et de grâce, restera toujours une société incomplète, et rappelons pour terminer le mot profond du prince de Ligne : « La femme fait les mœurs, tandis que les hommes font les lois. »

LA PHRASE ET LE MOT DE WATERLOO

D'APRÈS

MM. ALFRED MARQUISET & HENRI HOUSSAYE

Par M. le Dr BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 20 décembre 1906.

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Le 18 juin 1815, à huit heures et demie du soir, comme » l'armée française, rompue, disloquée, se retirait en déroute » vers Charleroi, trois bataillons de la vieille garde, comman- » dés par les généraux Christiani, Cambronne et Roguet, for- » més en carrés près de la Haye-Sainte, la droite appuyée à » la route de Bruxelles, résistaient au torrent ennemi. Pous- » sés, déchiquetés, mordus de toutes parts par les lanciers » de Brunswich, les dragons et l'infanterie anglaise, ils recu- » laient lentement vers Belle-Alliance, littéralement entourés, » *comme à l'hallali couvrant le sanglier parmi la meute* » (H. HOUSSAYE). Au milieu du 2e bataillon du 1er chasseurs, » Cambronne, à cheval, la figure en sueur, les habits lacérés, » noir de poudre, voyait fondre autour de lui ses hommes » dans la mêlée, et comme l'ennemi renouvelait ses somma- » tions de se rendre, la rage au cœur, il répondit, dit-on un » seul *mot* que l'histoire a traduit lyriquement par cette » *phrase :* la garde meurt et ne se rend pas! »

Est-ce Cambronne qui a prononcé la phrase, ou le mot, ou la phrase et le mot successivement ? Et d'abord, la phrase

ou le mot, la phrase et le mot ont-ils bien été prononcés? Tel est le problème historique de cinquième ou de sixième grandeur que s'est posé notre confrère, M. Alfred Marquiset, membre correspondant de l'Académie de Besançon, et que n'a pas dédaigné d'aborder à son tour, dans les numéros des 17 et 24 novembre 1906, de la *Revue Bleue*, un historien de race, M. Henri Houssaye, de l'Académie française.

M. A. Marquiset, lui, sans prétendre faire œuvre d'historien, nous présente cependant, sur la question, une documentation précise et suffisamment complète, qu'il résume finalement en une sorte d' « *appendice* », comportant la liste « aride, mais nécessaire » des ouvrages dont les auteurs nous apprennent si, oui ou non, à leur avis ou à leur témoignage, Cambronne a dit la phrase ou le mot, — les uns tenant pour ou contre la phrase, les uns pour ou contre le mot. C'est une sorte d'appel, au scrutin public, des suffrages exprimés, — suffrages dont on aimerait à voir discuter et apprécier la valeur relative.

Sans doute, au cours de son travail, l'auteur ne laisse pas que d'étudier sérieusement au fond, sous la forme alerte et spirituelle dont il est coutumier, les documents essentiels, le plus souvent d'ailleurs contradictoires, de cette polémique ; mais, outre qu'il en met bon nombre de côté, il arrive parfois qu'il ne « situe », qu'il n'éclaire pas assez, à notre gré, ceux dont il se sert. Il en résulte en fin de compte que le lecteur, après réflexion, le livre une fois fermé, devrait se demander si l'auteur n'a pas, ainsi qu'il le dit lui-même, jugé et conclu moins en historien qu'il aurait pu être qu'en dragon qu'il a été.

Mais, si pressée, si vive est l'argumentation ; elle est empreinte d'une si naturelle et élégante bonhomie unie à tant de bon sens et à tant d'humour qu'elle ne laisse le temps ni de se mettre en garde, ni de discuter, et qu'elle emporte la conviction tout d'une haleine. On a lu, on a souri et l'on est conquis : on a son siège fait, tout comme l'abbé de Vertot ;

la Corrèze, ajoute : « Le nom de l'officier qui a prononcé » ces paroles ne doit point être ignoré : c'est le brave Cam- » bronne ! » Comment Garat, comment Pénières avaient-ils été renseignés? Aucun témoin auriculaire, combattant de la garde à Waterloo n'avait encore regagné Paris où les avant-gardes de ce corps d'élite n'arrivaient, précisément, que dans la nuit du 28. Garat et Pénières avaient donc simplement lu la phrase dans les journaux : à la suite des articles du *Journal général* et de l'*Indépendant*, elle avait fait le tour de la presse.

Après cette reconnaissance effective, en quelque sorte officielle, puisqu'elle portait l'estampille de la Chambre, la légende est créée : historiens et biographes, se pillant à l'envi, l'affermissent à jamais.

Aussi, lorsqu'en 1818, à l'occasion de la première représentation du *Bélisaire* de *de Jouy*, où se trouvaient les vers suivants :

Un dernier cri de gloire annonce leur trépas :
Ils meurent, les Gaulois, ils ne se rendent pas,

vers pastichés depuis par Casimir Delavigne dans ses *Messéniennes* :

C'est en vain que surpris d'une vertu si rare,
Les vainqueurs dans leurs mains retiennent le trépas ;
Fier de le conquérir, il court, il s'en empare :
La garde, avait-il dit, meurt et ne se rend pas !

lorsque à l'occasion du célèbre chapitre « Waterloo » des *Misérables*, de Victor Hugo, des polémiques s'ouvrirent et se rouvrirent touchant l'authenticité de la phrase, on eut à enregistrer une foule de témoignages, tous aussi positifs que suspects, depuis celui du général Berton, qui, le 18 juin, se trouvait, non pas à Waterloo, mais bien à Wavre, avec les dragons d'Excelmans, jusqu'à ceux des « vieux grognards ».

Antoine Delau, stylé par le journaliste Ch. Deulin, l'auteur des *Contes d'un buveur de bière*, — Pierre Salle, de la Haute-Saône, dont le récit est d'une inexactitude flagrante, — J.-B. Franquin, qui décidément veut trop prouver et affirme que Cambronne redit sa phrase jusqu'à trois fois, accompagné à la dernière reprise par le chœur des soldats : belle scène d'opéra, qu'il faut laisser à l'Opéra.

Comme le fait observer M. H. Houssaye, « l'écrivain du » *Journal général* a parlé, les députés Garat et Pénières » ont parlé, le général Berton a parlé, les grenadiers Delau » et Franquin ont parlé,... — mais aucun n'avait qualité » pour le faire. Au défaut d'un survivant du 2e bataillon du » 1er chasseurs, un seul témoin pouvait rendre un témoi- » gnage décisif, c'était Cambronne lui même. Or, Cambronne » a constamment et obstinément nié avoir prononcé la phrase » qu'on lui attribue.... Il n'a jamais laissé dire en sa présence » qu'il l'eût prononcée, et, quand on l'a questionné direc- » tement, sa réponse a toujours été négative ».

En juillet 1815, trois à quatre semaines après Waterloo, Cambronne, transporté blessé à Ashburton, se trouvait à table avec quelques compagnons de captivité : on le félicitait de sa belle réponse aux sommations de l'ennemi, réponse qu'on venait d'apprendre par les journaux. Cambronne répondit : « *J'en suis bien fâché, mais je n'ai pas dit ce qu'on* » *m'attribue* », et il ajouta ces mots très suggestifs : « *J'ai* » *répondu autre chose, mais non ce qu'on rapporte* ». Le commandant Heuillet, du 2e chasseurs de la vieille garde insista avec les autres auditeurs pour qu'il maintînt toutefois le fait, pour l'honneur de l'armée, « *mais il persista toujours dans sa première affirmation* ».

Cette affirmation, ou plutôt cette négation, Cambronne la renouvelle plus tard, à Lille, devant le lieutenant-colonel Magnant, — à Dunkerque, devant plusieurs personnes, dont l'ingénieur Cordier, plus tard député du Jura, — puis devant le lieutenant Martin, — devant un vieux camarade qui était

venu le voir à Nantes, devant le préfet de la Loire-Inférieure, Maurice Duval, — devant l'anglais Dikson, auquel il déclare : « *On m'a débité cette phrase là* ».

En septembre 1830, au banquet des gardes nationaux d'Angers, sur interpellation directe, il affirme encore : « *Sommé de me rendre, j'ai dit quelques mots, moins bril-*
» *lants peut-être, mais d'une énergie plus soldatesque* »

Et en effet, reconnaissons-le avec M. A. Marquiset auquel je rends la parole : « le simple bon sens aurait dû mettre les
» historiens en méfiance : la phrase est trop modelée ; elle
» ne porte pas l'estampille militaire. Elle semble faite par un
» homme, orateur ou écrivain, ayant l'habitude du langage
» et des belles périodes ; elle a dû subir une ou deux correc-
» tions et il a fallu quelques minutes pour la polir avant de
» la livrer complète... La garde meurt... ! n'est pas une ré-
» plique jaillie ; c'est une phrase dite ou écrite. Elle serait
» compréhensible si le carré du 1er chasseurs avait été com-
» mandé par un diplomate, un évêque ou un académicien ;
» elle ne l'est plus guère quand on sait que Cambronne était
» un héroïque mais modeste traîne-guêtres des armées ré-
» volutionnaires .. De plus, c'est à la fin de la bataille que,
» noyé dans la tourmente, énervé par le bruit, grisé par la
» poudre, Cambronne parla, et ce moment n'est pas propice
» au recueillement, ne durât-il que quelques secondes... La
» réplique de Waterloo fut évidemment brève : un seul mot,
» composé de trois, cinq ou même six lettres, et, s'il fut ren-
» forcé de quelque commentaire, nous pouvons prétendre,
» pour rassurer les gens honnêtes, que le nom du Très-Haut
» y figura. »

Pour M. Henri Houssaye, comme pour M. A. Marquiset, le véritable auteur de la phrase serait le rédacteur anonyme du *Journal général de France*, un certain Balison de Rougemont, auteur dramatique, romancier, poète, chansonnier,... et « journaliste flexible travaillant aux feuilles les plus op-
» posées, telles que la *Quotidienne*, le *Constitutionnel*, le

» *Journal général*, spécialiste en traits d'esprit, qui donnait » à la foule son mot quotidien, sans que, pour cela, son nom » fût sanctifié » : c'est bien lui qui proféra la phrase à la tête... des « colonnes de son journal. »

Le mot !

Au moins, je vais toucher une étrange matière !

Mais en suivant ici pas à pas nos auteurs, M. H. Houssaye et M. Alf. Marquiset, je n'aurai pas de peine à montrer comment, sans recourir au latin, et sans braver pour autant l'honnêteté, il est possible, dans l'intérêt de la vérité, d'aborder et de résoudre les questions du réalisme le plus osé. il n'y faut qu'une certaine autorité. avec pas mal d'esprit, — une recette très simple, qui n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde, si l'on en juge du moins par certaines productions de notre littérature (?) contemporaine.

On a dit que le *mot*, ce terme trop cru fut traduit, euphémiquement, par la *phrase* académique. C'est une erreur : le mot est le cadet de la phrase : celle-ci fit son apparition dès la fin du mois de juin 1815 ; celui-là fut donné, pour la première fois, à entendre, en 1834, dans le *Dictionnaire des Contemporains*, de Rabbe. Il est vrai qu'on en avait parlé déjà auparavant, en commentant la réponse de Cambronne à ses compagnons de captivité, à Ashburton, en juillet 1815 : « *Je n'ai pas dit ce qu'on m'attribue ; J'ai répondu autre chose.* » « Cette autre chose, dit H. Houssaye, ne pouvait-elle pas s'écrire en cinq lettres ? » et n'était-ce pas là l'expression « *d'une énergie soldatesque* » dont avait encore parlé Cambronne au banquet d'Angers, en 1830 ? On est en droit de le croire lorsqu'on enregistre les témoignages suivants :

Le lieutenant-colonel Lemonnier-Delafosse écrit, dans ses *Campagnes de 1810-1815* : « Un sergent de mon ancien ré-

» giment (31ᵉ léger), passé dans la garde, me dit que l'on » mentait en citant les paroles du général Cambronne : que » les véritables, entendues par lui, près de lui, étaient : M... » *Je ne me rends pas.* » — Le général Bréa racontait qu'il tenait de Cambronne lui-même que « celui-ci, sans pouvoir » préciser de quels termes il s'était servi à Waterloo, avait » envoyé faire f. ... les Anglais par quelque expression ap- » propriée à la circonstance. » — Le général Bachelu, qui commandait à Waterloo la 5ᵉ division d'infanterie rapporte : « Ayant interrogé Cambronne sur sa réponse à Waterloo, il » me répondit : Comment ? toi aussi ! Ah ! non, en voilà assez » Ça devient em...M.. ! » Et le général Bachelu ajoutait : « Le » mot était si naturel en pareil cas, que, ce jour-là, Cam » bronne dut le dire cinq fois, six fois.... comme moi, d'ail- » leurs ! » — Enfin, le premier clerc du notaire de la vicomtesse Cambronne, Rougeron de Vallée, rédigeant une *Vie de Cambronne* sous la surveillance de la veuve du général et sur les renseignements qu'elle lui fournissait écrit : « Rendez- » vous ! crient les Anglais. Une négation énergique fut la » réponse de Cambronne, et, avec ce mot immortel que l'his- » toire n'ose redire, mais que tout le monde sait, il s'élança » à la tête de ses intrépides grenadiers. »

Quoi qu'il en soit, le *mot* fut dit et relevé officiellement, pour la première fois, en 1828, dans une réunion de gens de lettres où se trouvait Ch. Nodier : comme on parlait de la phrase attribuée à Cambronne, et que l'on émettait quelques doutes sur son authenticité, l'un des assistants, nommé Genty, ancien secrétaire du *Mercure de France*, — Genty, déjà le père de cet autre fameux mot, qu'on peut du moins écrire : Racine est un polisson, — s'écria : « Cambronne n'a pas ré- » pondu aux Anglais le mot que vous leur attribuez ; il leur » a répondu M .. *(le mot)*. » Mais c'est V. Hugo qui, le premier, en 1862, dans *les Misérables*, osa imprimer le mot tout entier, voulant ainsi « déposer du sublime dans l'histoire. »

On sait comment, dans un chapitre fameux, dit Alf. Nette-

ment « il le tourne et le retourne ; il l'admire, il s'agenouille ; » il est en extase devant ce mot; il le trouve digne d'Eschyle, » sublime, titanique, et il s'indigne qu'on ne puisse le dépo- » ser dans l'histoire. »

Il faut le constater : peu d'écrivains se sont risqués à contester à Cambronne la propriété du fameux mot : « géné- » ralement condensé en une seule lettre, la treizième de » l'alphabet ». Et, de fait, son authenticité Cambronienne ne saurait étonner, par la crudité du terme, que ceux qui ignorent la puissance et la généralisation du *mot* à la caserne et dans les camps. « J'ai connu au régiment, dit » M. Alfred Marquiset, beaucoup d'officiers parfaits gentle- » men qui, dans la vie civile, eûssent dignement tenu leur » place aux soirées de l'hôtel de Rambouillet, et qui, dans » le service, répétaient dix fois par jour le mot que Cam- » bronne est censé n'avoir dit qu'une fois. Du moment qu'on » en use avec autant de désinvolture et de facilité en temps » de paix, il y a mille chances pour que, au milieu d'une » bataille, on le lance avec fracas et soulagement à un » ennemi enragé qui vous mord, vous étreint, vous écrase, » et, l'épée sur la gorge, vous crie : Rendez-vous ! »

A la vérité, Cambronne ne s'est jamais expliqué nettement sur la riposte de Waterloo : il a toujours et catégoriquement nié la phrase, et, s'il n'a pas fait de même pour le mot, toujours est-il qu'il ne l'a, non plus, jamais avoué. « Il a nié la phrase par vérité et le mot par pudeur », estime M. Alfred Marquiset : « ayant épousé, en 1820, une anglaise » âgée de 47 ans, c'est-à-dire doublement pudibonde, il » tenait à passer pour un vrai gentleman, et sa femme lui » avait probablement inculqué la continence de sa langue » maternelle, dans laquelle ce mot impur : le ventre, est » appelé : *the stomach*. De plus, il avait repris du service » sous les Bourbons : le volontaire de la République deve- » nait gentilhomme (titré par Louis XVIII), de la Restau- » ration, et sa couronne toute neuve de vicomte lui fut une

» muselière ». Telle est aussi l'opinion que, par un raisonnement analogue, développe M. H. Houssaye.

Et, quant au mot lui-même, l'éminent académicien reconnaît qu'il était « absolument en situation » ; qu'il est « psychologiquement vrai », conclusion que, de son côté, M. Alfred Marquiset avait adoptée déjà, en la développant avec sa verve habituelle : « On peut s'étonner à juste titre, écrit-il, » du grand nombre de grognards qui, malgré les cris et le » feu continuels, entendirent, à la fin de la bataille le géné- » néral Cambronne riposter à l'ennemi par une parole bien » sentie ; mais l'essentiel est de savoir qu'une réponse fut » faite, et que deux hommes, Rougement et Genty, l'ont » transmise à la postérité en l'interprétant chacun à sa ma- » nière : Rougemont, auteur d'un certain talent, donna une » traduction noble, mais fantaisiste ; Genty, bohème des » lettres, en donne une courte, mais littérale. Pour choisir, » je ne puis oublier qu'à Waterloo la phrase bouillonnait » dans les cœurs et que le mot crépitait dans les airs ; la » première est artificielle, le second est naturel ; et, jugeant » en historien que je voudrais être et en dragon que j'ai » été, je crois que Rougemont a composé la phrase et que » Cambronne a dit le mot ».

Peut-être, malgré tout, la conclusion pourra sembler à quelques-uns encore discutable ; mais il en est une autre, que je tire de la préface du livre de M. Marquiset, et qui, celle-là, ne sera contestée par personne : « Il ne sert à rien, » pour Cambronne, d'avoir écrasé à Zurich, avec sa com- » pagnie, deux mille Russes et fait douze cents prisonniers ; » d'avoir, à Iéna, avec son seul bataillon de grenadiers, ré- » sisté à l'effort convergent de toute l'armée ennemie ; de » s'être distingué à Sarragosse, signalé à Wagram, surpassé » à Hanau ; d'avoir commandé une partie de la vieille garde » dont il concentrait l'admiration et d'avoir été un modèle » dans cette élite : ces hauts faits devaient le mettre au rang » des autres héros de l'Empire ; tous ont agi, ils sont con-

» nus ; lui a parlé, il est illustre. Depuis quatre-vingts ans,
» sa renommée n'a fait que croître ; la foule a définitivement
» adopté la légende ; ce nom de Cambronne, essentiellement
» propre avant 1815, est aujourd'hui implanté comme nom
» commun dans la langue française, et il est aussi suscep-
» tible de figurer dans un dictionnaire de biographie que
» dans un dictionnaire des synonymes ».

HENRI BOUCHOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONSERVATEUR DES ESTAMPES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(26 septembre 1849 — 10 octobre 1906)

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séances des 18 novembre et 20 décembre 1906.

Jamais l'érudition franc-comtoise n'a été éprouvée autant que durant ces dernières années. Il semble qu'une fatalité cruelle s'acharne à nous enlever successivement tous ceux qui par leur science et leur talent étaient l'honneur de notre province. Et cette destinée implacable les frappe tous en pleine activité, au moment même où n'ayant plus rien à apprendre, ils pouvaient donner sur la Franche-Comté les ouvrages définitifs qui nous manquent encore. Après le savant Castan, terrassé par un mal subit, voici depuis deux ans que nous voyons disparaître, dans toute la maturité de leur âge, Ulysse Robert, le continuateur des bénédictins du temps passé, Jules Gauthier et Bernard Prost, pour qui les annales de leur pays natal n'avaient plus de secrets, Alfred Rambaud, esprit universel, qui sut se faire un nom à la fois comme historien et comme homme politique.

Du moins, disions-nous, il nous reste l'un de ceux qui ont le mieux décrit la Comté, l'un de nos plus charmants conteurs, l'un de nos poètes préférés, et celui-là nous comptions bien le voir demeurer longtemps encore parmi nous.

Henri Bouchot venait précisément de se retremper par un long séjour au milieu de ses compatriotes et il paraissait y avoir retrouvé une nouvelle jeunesse. Qui de nous aurait pu penser que quelques semaines après, celui que nous avions vu si actif, si plein de force et de gaieté, celui à qui la vie semblait prodiguer ses meilleurs sourires, qui goûtait enfin toutes les satisfactions que l'esprit et le cœur peuvent désirer, allait à son tour tomber foudroyé à 57 ans, avant même d'avoir subi les premières atteintes de la vieillesse? Force nous est de nous incliner devant de tels coups du sort que notre raison est impuissante à expliquer : du moins nous appartient-il de conserver et de transmettre le souvenir de ceux qui, comme ces savants, ont honoré le nom comtois.

La Société d'Emulation du Doubs, dont Bouchot faisait partie comme membre honoraire depuis 1901, n'a pas voulu manquer à ce devoir. Elle a fait appel à celui de ses membres qui eut la douleur d'être l'un des derniers à recevoir les suprêmes pensées de ce noble esprit. Henri Bouchot voulut bien, dans sa bonté, faire de son jeune confrère de l'Ecole des Chartes un ami ; puisse ce dernier trouver dans l'affection profonde qu'il portait à ce maître vénéré les moyens de ne pas trahir la confiance qu'ont bien voulu mettre en lui les amis d'un des plus grands parmi les enfants de la vieille terre comtoise !

*
* *

Marie-François-Xavier-Henri Bouchot naquit à Gouille, commune de Beure, le 26 septembre 1849. Son père occupait une situation importante dans un haut-fourneau dont le grand-père était directeur. Quand il avait trois ans, sa famille quitta la Franche-Comté pour aller s'établir à Commentry (Allier), puis de là à Charenton-du-Cher. Henri Bouchot perdit en 1859 son père, qui mourut d'un refroidissement contracté en sauvant le fils d'un de ses ouvriers qui

se noyait, et revint alors dans son pays natal avec sa mère et sa jeune sœur. Tous trois vécurent aux Tilleroyes, à trois kilomètres de Besançon, dans une petite maison d'apparence modeste, près d'un vieil oncle, le « père » Ravillon, homme d'esprit très cultivé, qui fut sans doute le premier auteur de la vocation scientifique de son neveu. Ravillon, ancien consul en Perse, puis en Sardaigne, s'était passionné dans sa retraite pour l'étude de la langue arabe. On raconte qu'on le voyait tous les jours arriver le premier à la Bibliothèque publique, dès l'heure de l'ouverture, et qu'armé de ses calames et de ses pinceaux, il y passait des journées entières à copier des manuscrits de cette langue. Très original en même temps que très instruit, il s'occupa de l'éducation de Henri Bouchot, qu'il fit entrer au Collège Saint-François-Xavier.

Ce Collège catholique, le Catho, comme l'appellent familièrement ses anciens élèves, était dirigé à cette époque par un prêtre, orateur de premier ordre et éducateur hors ligne, l'abbé Besson, plus tard évêque de Nîmes. De bons maîtres enseignaient à ses côtés et les élèves de cette génération citent toujours avec reconnaissance le nom de leur professeur de rhétorique, l'abbé Louis Pioche, qui développa leur goût littéraire et fit même de beaucoup d'entre eux des poètes distingués. Aussi cet établissement faisait-il une concurrence sérieuse au Lycée impérial, doté cependant d'excellents professeurs, et recrutait-il une partie de la jeunesse bisontine studieuse. Bouchot était par nature assez indépendant et volontiers frondeur, et la pieuse gravité de ses professeurs y trouvait parfois à redire. Il a conté lui-même plaisamment que, précurseur trop précoce de nos réformateurs modernes, il ne pouvait se résigner alors à mettre l'orthographe et que pour ce fait il encourut force pensums : « Vous écrivez le français comme un cantinier » lui dit un jour l'abbé Besson, qui était loin alors de pressentir les hautes destinées de son élève. Le bon abbé ne dut pas tarder du reste à changer

d'avis ; Bouchot fit en effet au Collège de fortes études classiques, qui lui valurent les premier prix dans sa classe et que vinrent récompenser, en 1869, le diplôme de bachelier. Aussi ne regretta-t-il jamais ses années d'écolier et les solides et durables amitiés qu'il contracta sur les bancs du Catho lui laissèrent jusqu'à la fin de sa vie de précieux souvenirs.

Tandis que le moment était venu pour lui de se choisir une carrière, la guerre de 1870 éclata. Bouchot n'eut pas une minute d'hésitation et en bon Comtois, chez qui l'amour de la patrie est une vertu héréditaire, il se fit incorporer dans l'artillerie de la garde mobile. Il fut envoyé ensuite avec sa batterie rejoindre l'armée de Bourbaki, et avec elle, combattit à Villersexel. Il a laissé dans son livre sur la Franche-Comté un émouvant tableau de cette bataille, à laquelle il prit part du haut de la colline qui domine Pont-de-Roide. Il a raconté les premiers enthousiasmes, l'idée un moment conçue de la victoire, suivis hélas quelques jours plus tard de la retraite, de la débâcle, de l'anéantissement des dernières espérances ! (1) Bouchot revint à Besançon

---

(1) Voici une lettre que Bouchot écrivait à sa mère durant cette pénible campagne et qui montre avec quelle bonne humeur et quel excellent esprit il en acceptait les épreuves :

« Pont-de-Roide, 21 janvier 1871.

» N'allez pas au moins vous effrayer de voir inscrit en tête de mon épitre un mot aussi terrible que doit le paraitre celui de Pont de Roide, après toutes les blagues débitées sur ce joli pays.

» La vérité est qu'on s'est fort peu battu par ici, par la raison bien simple que les Prussiens y sont fort rares et que les mobiles sont trop poltrons pour se battre avec eux. On aurait pu, il est vrai, livrer souvent bataille de ces côtés, mais cela n'a guère pu avoir lieu, attendu que mobiles et Prussiens se craignent horriblement et qu'ils se retirent chacun en leur coin lorsqu'il arrive à l'un d'apercevoir l'autre.

» Néanmoins, j'espère vous revoir bientôt. Cette fameuse armée de Bourbaki, sur laquelle on avait conçu les meilleures espérances, s'est mise en retraite hier comme un bon vieux gendarme ennuyé de poursuivre les voleurs. Aussi la guerre ne saurait durer.

» Quoi qu'il en soit, nous sommes les privilégiés du métier. En notre

avec les débris de l'armée de l'Est. Il a dit lui-même dans quel état de dépression physique et morale le laissa cette lamentable odyssée, mais son désespoir fut court ; il comprit qu'un Français, et surtout un Comtois, ne se rend jamais ; il se promit dès lors d'être de ceux qui travailleraient au relèvement de notre chère patrie.

*
* *

La paix conclue, Bouchot rentra aux Tilleroyes, mais ce fut pour trouver en ruines la petite ferme qui faisait vivre sa famille. Curieux de toutes choses, doué d'un goût très vif pour la littérature et l'histoire, il ne se sentait pas encore à 22 ans une vocation bien déterminée. Cependant il fallait vivre, et Bouchot, cœur généreux, estimait que loin d'être à charge aux siens, il se devait à lui-même de venir en aide à sa mère et à sa jeune sœur. Il partit donc pour Paris, jugeant que là seulement il pourrait trouver une situation conforme à ses

---

qualité d'artilleurs de montagne, nous perchons toujours sur les hauteurs comme l'aigle... (cependant, je vous le demande, quelle ressemblance y a-t-il entre nous et cet audacieux bipède ? Aucune. Il mange souvent du gigot et nous, nous ne nous nourrissons que de pommes de terre vulgaires et gelées). Or sur les hauteurs, les Prussiens ne peuvent pas venir nous chercher par la raison bien simple qu'il leur faudrait des mulets et qu'ils n'en ont pas ; nous, nous n'avons que de cela ; artilleurs, mulets, tout cela se confond si agréablement que, comme les moutons de Sainte-Beuve, du *Charivari*, on ne sait plus quels sont les mulets et quels sont les artilleurs.

» J'ai campé un jour. On est bien, si l'on veut ; ceux qui se plaignent aiment trop le farniente. Mais je préfère cependant coucher chez la bonne dame qui a bien voulu nous recevoir le jour de notre arrivée au pays. C'est Mme veuve Renaud, femme de la campagne, il est vrai, mais très riche. Son mari était liquoriste et a dû gagner un gros pécule, comme semble l'indiquer le luxe princier des appartements. Nous couchons dans deux lits à ressorts avec édredons et tout ce qui s'ensuit. C'est pour nous une deuxième Providence, car nos malheureux camarades couchent à terre par ce joli temps.

» Ne vous effrayez donc de rien. Je suis avec d'excellents chefs que j'aime beaucoup et qui me le rendent. »

goûts. Il emportait avec lui pour tout viatique une somme de 200 francs, les dernières ressources de la famille, et une lettre de recommandation pour M. Garnier, alors archiviste aux Archives Nationales.

Ce fut sans doute ce dernier qui lui conseilla de se présenter au concours d'entrée à l'Ecole nationale des Chartes. Mais Bouchot fut sans doute aussi déterminé par l'exemple de deux savants comtois qui, sortis de cette Ecole, s'étaient acquis à cette époque à Besançon une certaine notoriété par leurs travaux historiques. Auguste Castan, à la Bibliothèque depuis seize ans déjà, s'était fait par ses publications et ses recherches une réputation qui dépassait de beaucoup les limites de la Franche-Comté : les savants les plus estimés de la capitale, entre autres Jules Quicherat, se faisaient un honneur d'entretenir avec lui une correspondance très suivie et ne dédaignaient pas de lui demander souvent ses avis et ses conseils. Jules Gauthier, d'autre part, qui venait d'entrer aux Archives du Doubs, semblait devoir marcher sur les traces de cet illustre confrère et laissait pressentir la place qu'il allait bientôt occuper parmi les érudits comtois.

Bouchot fut reçu à l'Ecole des Chartes en 1872, mais sa situation de fortune ne lui permit pas de suivre dès ce moment avec régularité les cours d'une école qui ne reçoit que des externes et où beaucoup de jeunes gens ne peuvent étudier qu'à condition que des occupations extérieures leur fournissent les subsides nécessaires à leur existence. Pour vivre il accepta donc en même temps les modestes fonctions de maître d'études dans la célèbre institution Massin, et se livra d'autre part à diverses recherches dans les archives et les bibliothèques pour le compte de savants, confiants en son intelligence et en son aptitude aux travaux d'érudition.

Ces occupations diverses eurent cependant le fâcheux effet de le détourner un moment de ses études à l'Ecole ; il dut se résigner à les abandonner tout à fait pendant une année.

Bouchot ne voulait cependant pas renoncer à la forte dis-

cipline intellectuelle que l'Ecole des Chartes donne à ses élèves et il se présenta à nouveau au concours qui en ouvre l'entrée en 1874: il fit partie dès lors d'une promotion qui comptait également parmi ses membres son futur collègue à la Bibliothèque Nationale, M. Babelon, conservateur des médailles, le savant comte Durrieu, devenu conservateur au Musée du Louvre et M. Delaville Le Roux. Entré dans un rang modeste, il travailla avec tant d'énergie durant ses premiers mois d'école qu'il fut reçu le deuxième à l'examen de fin d'année. Ses études se poursuivirent ensuite normalement, et après trois années de labeur fécond, il recevait le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse intitulée : ***Notice sur le bailliage et la prévôté de Vitry-le-François.***

Il avait réuni les éléments de ce travail au cours d'une mission qui lui avait été confiée pendant ses vacances à l'effet de classer les archives du bailliage de Vitry-le-François. Profitant de son séjour dans cette localité, il avait étudié avec grand soin le fonctionnement de nos anciennes institutions provinciales et réuni un grand nombre de documents inédits fort curieux qui jettent des aperçus parfois très suggestifs sur la vie sociale d'une petite ville au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Les habitants de Vitry se souviennent encore, — avec un peu d'amertume il est vrai, — de ce jeune franc-comtois volontiers moqueur et satirique, qui savait saisir les petits ridicules avec finesse et les peindre parfois d'une plume ironique et incisive, quoique sans malice. Ils lui pardonnèrent toutefois malaisément d'avoir démontré, à l'aide de faits précis, que quelques-uns de leurs ancêtres n'avaient pas toujours mené une vie édifiante et que leurs vénérables aïeules des siècles passés n'étaient pas toutes de vertu farouche.

Parmi les cours savants et variés de l'Ecole, il en est un qui semble l'avoir intéressé particulièrement, c'est celui de bibliographie professé alors par Anatole de Montaiglon, bibliophile épris d'art des plus distingués, dont de nombreuses générations de chartistes ont gardé le souvenir. Certes Mon-





Dujardin

HENRI BOUCHOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

1849-1906



taiglon n'avait rien du professeur, et c'eut été peine perdue de lui demander de faire un cours suivi et dogmatique. Ce fin épicurien qui faisait ses délices d'Horace, de Rabelais, de Brantôme et de la reine de Navarre, comprenait en effet l'enseignement à la manière de Socrate et de Platon. Il ne lui était pas donné, à son grand regret, d'instruire ses disciples en se promenant sous les portiques ou au milieu des jardins de l'hôtel Soubise, où était installée alors l'Ecole des Chartes. Du moins dans la petite et sombre salle de cours dans laquelle il était contraint de s'enfermer chaque semaine avec ses élèves, il saisissait le moindre prétexte pour se lancer dans des digressions toujours originales et qu'on écoutait avec avidité. Passionné pour les études artistiques, comme l'attestent ses nombreuses publications, et poète à ses heures, Montaiglon ne craignait pas de causer avec ses élèves des questions même les plus étrangères à son cours. Bouchot aimait cette méthode d'enseignement qui portait à la réflexion et avait l'avantage de promener la pensée sur les sujets les plus variés. Qu'on ne s'étonne donc pas, si avec un tempérament tout différent et plus de suite dans les idées, il devait s'occuper précisément des mêmes questions qui passionnaient Montaiglon. Ce dernier eût reconnu un disciple devenu un maître dans l'auteur des ouvrages sur l'histoire de l'imprimerie, le livre, la reliure, les estampes, les dessins, etc., et dans l'organisateur des belles expositions d'art dont nous parlerons plus loin. Montaiglon, Bouchot, et beaucoup d'autres avec eux, dont l'auteur des *Trophées*, ont prouvé combien fausse était la légende qui représente les « chartistes » comme des hommes nécessairement fermés aux idées modernes et passionnés uniquement pour la lecture et l'interprétation des diplômes et des chartes du haut Moyen Age.

∴

A sa sortie de l'Ecole des Chartes, Bouchot entra à la

Bibliothèque Nationale, dans la section qui répondait le mieux à ses goûts, au Cabinet des Estampes. Il devait y faire toute sa carrière, en passant successivement par tous les degrés de la hiérarchie. Stagiaire en 1879, attaché en 1880, sous-bibliothécaire en 1885, bibliothécaire en 1888, conservateur-adjoint en 1898, après la mort de Georges Duplessis, il fut appelé à la tête du département des estampes, en 1902, avec le titre de conservateur. Tous applaudirent à cet acte de justice dont son compatriote Rambaud fut l'auteur, et qui donnait enfin à Bouchot, après plus de vingt ans de services, la place dont il était digne. Ses collaborateurs et ses subordonnés furent les premiers à se réjouir de sa nomination et jusqu'au dernier jour restèrent les amis de leur chef qui était heureux de constater le parfait accord qui régnait parmi le personnel des Estampes.

On savait d'autre part que Bouchot arrivait à ce poste avec des idées nouvelles et vraiment libérales dont le public allait profiter dans une large mesure. Dès son entrée à la Bibliothèque, en effet, il s'était fait apprécier des travailleurs par une conception toute nouvelle de ses fonctions. Jadis la plupart des bibliothécaires regardaient comme leur premier et essentiel devoir de conserver, de classer et de cataloguer les richesses qui leur étaient confiées. En gardiens jaloux, ils n'ouvraient la porte de leurs trésors qu'aux connaisseurs — encore parfois avec une certaine méfiance, — et seules y pouvaient avoir accès et y trouver ce qu'elles désiraient les personnes initiées par des études spéciales. Pour certains bibliothécaires, les simples amateurs et les curieux, c'était l'ennemi qu'il fallait écarter et décourager à tout prix. Bouchot jugeait au contraire que la diffusion des connaissances, les goûts de ses contemporains, le progrès des idées démocratiques exigeaient des conservateurs des collections publiques une attitude toute différente. Sans doute, selon lui, ils devaient toujours veiller à ce que tout fût bien



en ordre dans leur dépôt, à ce qu'aucune pièce ne fût égarée ou détériorée et que des catalogues faits avec une minutieuse précision fissent connaître les œuvres confiées à leurs soins. Les inventaires qu'il a faits ou dont il a dirigé la publication, attestent que sur ce point il a continué et perfectionné encore l'œuvre de ses prédécesseurs. Mais Bouchot pensait que sa tâche ne se bornait pas là : ce n'était pas même assez pour lui de répondre aux demandes d'un public qu'il désirait voir se presser de plus en plus nombreux dans la salle des estampes. Il croyait pouvoir rendre de plus grands services encore en allant au devant même des désirs des érudits et des chercheurs. Comprenant que les travailleurs ne peuvent pas toujours savoir ce qu'ils trouveront dans un dépôt, il se faisait un plaisir de les mettre sur la voie, de leur indiquer où et comment ils pourraient faire dans celui qui lui était confié des découvertes intéressantes. Son cabinet attenant à la salle publique des estampes était ouvert à tout venant et jamais on n'en sortait sans avoir obtenu un renseignement précieux, sans avoir été mis parfois sur une piste originale et féconde. « Qui n'a retiré d'un moment d'entretien avec lui, disait M. H. Marcel, administrateur de la Bibliothèque Nationale, outre des lumières nouvelles, une surprise émerveillée de cette érudition à mille faces, puisée à toutes les sources officielles et populaires, que servait une mémoire miraculeuse, jetant à foison les aperçus, les rapprochements, les suggestions utiles, ne renvoyant jamais le chercheur que pourvu, ou tout au moins averti ou sur la voie ! »

Il est impossible d'apprécier à son exacte valeur les services rendus ainsi à la science, à l'érudition et à l'art par la libéralité et l'obligeance d'Henri Bouchot. Serait-il téméraire d'affirmer toutefois que si l'illustration du livre a fait depuis vingt ans les progrès surprenants que l'on sait, on le doit pour une grande part au savant conservateur de la Bibliothèque Nationale qui indiquait souvent lui même les

gravures à reproduire et en autorisait la communication et la photographie avec une bonne grâce inlassable? (1)

Bouchot estimait d'autre part que des estampes ne sont pas faites pour rester cachées à tous les yeux dans des cartons poudreux : il aimait à répéter qu'il préférait voir dans une bibliothèque un livre usé à force d'être lu plutôt qu'un ouvrage dont les pages n'auraient jamais été coupées. Et s'il exigeait qu'on ne touchât qu'avec respect à ses merveilleuses gravures, il était heureux de les montrer à tous, de les faire apprécier et connaître du plus grand nombre.

C'est cette idée inspirée d'une grande largeur de vues qui l'amena à organiser ces expositions admirables qui resteront son plus beau titre de gloire. L'Exposition des Primitifs français, l'Exposition des miniatures, l'Exposition rétrospective des Arts comtois sont l'honneur de sa carrière et les services qu'il a par là rendus à l'art sont incalculables.

***

L'Exposition des Primitifs français surtout devait être

---

(1) « Il importe de rappeler, dit M. Courboin, son collaborateur aux Estampes, que par la cordialité de son accueil, par la complaisance constante avec laquelle il s'est dépensé pour toutes les personnes qui venaient au Cabinet des Estampes, M. Bouchot a attiré au Département des sympathies précieuses et des dons très importants. La collection d'ouvrages japonais de M. Duret, la collection Ardail ont été acquises dans des conditions qui en font de véritables dons ; la collection Porcabeuf, la collection historique du baron de Vinck ont été données gracieusement, ainsi que les dessins d'Isabey, offerts par Mme Rolle, les œuvres de Renouard le père, de Bracquemond, de Léandre, données par leurs auteurs, l'œuvre complète de Zorn, offerte par M. Beurdeley pour la plus grande partie, complétée par l'auteur, etc. Il faut aussi rappeler que, sur les bénéfices laissés par l'Exposition des Primitifs Français, le Comité avait voté à l'unanimité une médaille qui devait être gravée par Chaplain et offerte à M. Bouchot ; celui-ci l'a refusée et a prié de conserver la somme destinée à la médaille à l'achat du tableau : le *Retable de Boulbon*, qui a été offert au Louvre ; le reliquat de la somme a été employé à l'achat de pièces manquant au Cabinet des Estampes ; elles ont été inscrites au registre des dons sous la rubrique : données par le Comité des Primitifs Français. »

pour lui un triomphe, et si elle lui ouvrit en 1904 les portes de l'Académie des Beaux-Arts (1), nul n'y trouva à redire. Bouchot avait eu les oreilles rabattues de cette thèse soutenue depuis quatre siècles qu'avant le XVIe siècle, il n'y avait pas plus d'art que de littérature nationale, et qu'il avait fallu l'influence italienne et flamande pour retirer la France de la barbarie. Sans doute, avant lui, on avait déjà montré que ce qu'on a appelé la « Renaissance » n'avait été en réalité qu'un retour à l'antiquité grecque et latine ; des hommes comme Gaston Paris, Léon Gauthier, Léopold Delisle et Paul Meyer , avaient remis en honneur la littérature médiévale ; Quicherat, Viollet le Duc et Courajod, aidés des romantiques, avaient fini par convaincre leurs contemporains que les architectes romans et gothiques avaient élevé dans nos merveilleuses cathédrales des monuments dignes de rivaliser avec les plus beaux temples de la Grèce. Mais on s'obstinait toujours à répéter qu'avant les Van Eyck et Giotto, il n'y avait pas eu de peintres dans notre pays, mais seulement quelques bons enlumineurs de manuscrits ou quelques ouvriers de talent modeste ; on disait qu'il avait été nécessaire que François Ier fit venir d'Italie, à grands frais, Rosso, le Primatice et Léonard de Vinci pour que la France possédât enfin avec leurs élèves un art qui lui fût propre. En dehors de quelques spécialistes, le public ne connaissait guère que le nom des Perréal, Jean Fouquet ou Jean Clouet.

L'Exposition des Primitifs français eut donc pour objet, dans la pensée de Bouchot, de prouver que sur ce point, comme sur tant d'autres, la France n'avait eu besoin de recevoir de leçons de personne. On l'a accusé, à ce propos, de chauvinisme exalté et parce qu'il a peut-être, comme tout novateur, forcé un peu la note et apporté sur cer-

---

(1) Bouchot fut élu à l'Institut le 16 avril 1904 par 23 voix sur 35 votants, au fauteuil laissé vacant par la mort d'Edouard Corroyer.

taines questions de détail des conclusions trop absolues, on lui a reproché de se laisser aveugler par son patriotisme. Il a répondu en prenant pour devise, en tête de son ouvrage sur les Primitifs cette pensée de Georges Clémenceau : « Nous avons une trop longue histoire de France pour être autre chose que des Français », et en démontrant par des faits irréfutables qu'il existait à Paris dès le XIII[e] siècle une école artistique complète, que cette école forma des élèves qui se répandirent dans toute la France, et qu'avant l'arrivée des peintres italiens et flamands, il existait chez nous des artistes, moins classiques sans doute que ceux-ci, mais plus originaux et plus réalistes.

Et Bouchot eut alors cette joie rare de constater qu'il avait réussi à convertir le public à ses idées et à l'intéresser à des œuvres qu'on n'avait regardées jusque là qu'avec une indifférence un peu dédaigneuse. C'est que nul n'avait comme lui le talent d'organiser une exposition : il était doué d'une divination extraordinaire pour découvrir dans les collections les plus cachées des pièces remarquables et, chose plus difficile encore, il savait décider les propriétaires à s'en dessaisir pour quelques mois. Il s'adressait à eux avec tant de simplicité, de bonhomie et de verve qu'ils n'osaient repousser sa requête et que les plus récalcitrants, séduits par ses arguments, en venaient d'eux-mêmes à lui confier leurs trésors. Puis, pour installer les œuvres d'art à la place et dans la lumière qui leur convenait, pour présenter des catalogues à la fois instructifs et artistiques, même pour organiser dans la presse la réclame nécessaire au succès, il n'avait pas d'égal. Infatigable, s'occupant des moindres détails, il ne voulait rien laisser au hasard et se dépensait sans compter, hélas ! car il allait peu après payer de sa vie son inlassable dévouement. Mais, même, s'il avait pressenti le sort qui l'attendait, Bouchot n'eût pas regretté ses efforts et se fût félicité des résultats ; sans parler d'une recette magnifique, son Exposition restera une date dans

l'histoire de l'art français par les horizons nouveaux qu'elle a ouverts sur le passé. De plus, elle a enrichi notre patrimoine national d'un grand nombre de chefs-d'œuvre qui, par des dons d'une valeur de près d'un million ou des achats judicieux, entrèrent au Musée du Louvre.

Quoique présentée dans un cadre plus modeste et organisée avec de faibles ressources, l'Exposition rétrospective des Arts comtois occupa et intéressa passionnément Henri Bouchot. Dès le premier jour, il donna son adhésion entière à l'idée que lui soumit son ami, l'excellent peintre paysagiste Léon Boudot, de réunir à Besançon et de présenter au public les trésors artistiques conservés dans la province. Heureux de contribuer au renom de sa terre natale, il accepta la présidence du Comité qui se forma pour préparer cette exposition et fit tout pour en assurer le succès. Pendant les derniers mois qui précédèrent l'ouverture, presque chaque jour, il écrivait à l'un des organisateurs, prodiguant les conseils, indiquant les démarches utiles, faisant connaître celles si nombreuses dont il voulut bien se charger lui-même pour décider les collectionneurs, intéresser les pouvoirs publics et stimuler les bonnes volontés.

Le succès répondit à ses espérances. Quand il vint à Besançon le 30 juin dernier inaugurer l'Exposition rétrospective, il fut tout étonné, lui qui savait mieux que personne les difficultés d'une pareille entreprise, de constater tout ce qu'avait pu faire une société provinciale. Sans doute il y avait quelques lacunes à cette Exposition : on n'avait pu, par exemple, découvrir aucune toile de ce Jean d'Arbois, peintre fameux au XIVe siècle à la cour de Bruxelles, dont les comptes avaient révélé l'existence, ni de Grabusset de Besançon, comtois qui se rendit célèbre au XVe siècle à Avignon. La sculpture du Moyen-Age était peu représentée, les tableaux exposés de quelques peintres modernes, comme Courbet et Gérôme, n'étaient pas ceux qui pouvaient donner le mieux l'idée de leur talent. Mais Bouchot savait

les multiples raisons, historiques, politiques ou personnelles de ces légères lacunes et, à ses yeux, elles étaient largement compensées par la réunion de tous les chefs-d'œuvre que l'on voyait au Bâtiment des Musées. A elles seules disait-il à ses amis de Paris. la collection Pâris ou les tapisseries de Salins valent le voyage de Besançon, et nul de ceux qui le crurent sur parole — et ils furent nombreux — ne le regretta. Avec sa modestie coutumière, Bouchot n'oubliait qu'un point, c'est que sans son appui de chaque jour, sans ses indications précieuses et ses conseils, sans l'autorité que son nom seul donnait à l'entreprise, l'Exposition qui fit tant d'honneur à sa province natale n'eût pu avoir lieu. Mais il suffisait de son intervention pour assurer à une œuvre de ce genre un plein succès.

La preuve en fut donnée une fois encore dans l'été de 1906 par l'Exposition des miniatures et estampes du XVIII[e] siècle. Bouchot fut encore le grand organisateur de cette belle manifestation d'art qui réussit comme les précédentes. Ce fut une de ses dernières joies de constater que là encore il avait deviné les goûts du public qui se pressa en foule dans les salles de la Bibliothèque Nationale où étaient exposées de magnifiques estampes anglaises et françaises en couleurs. Dans des vitrines avaient été placées également de ravissants portraits en miniature de la seconde moitié du XVIII[e] siècle et de l'époque napoléonienne. La veille même de sa mort, Bouchot tout plein de son sujet, nous parlait avec un enthousiasme communicatif des œuvres admirables en ce genre et trop peu connues des Augustin, des Isabey et François Dumont, dignes émules des Boucher, des Fragonard et des David. Cette exposition fut, comme celle des Primitifs, une véritable révélation. Son auteur était occupé à en faire connaître les résultats remarquables dans une histoire de la miniature, à laquelle il mettait la dernière main et qui paraît actuellement par les soins de celle qui fut pour lui la plus digne et la plus éclairée des compagnes, quand

la mort vint le surprendre. Sur la table du cabinet de travail de Bouchot, une page inachevée du dernier chapitre, tracée le jour même de sa mort, reste l'éloquent et douloureux témoignage d'une prodigieuse activité qui se refusait à tout repos ici bas. .

*
* *

Ce sont les expositions qu'il a organisées qui ont fait la réputation universelle d'Henri Bouchot. Mais ce sont là œuvres nécessairement éphémères dont le souvenir s'efface peu à peu, dès la dispersion des chefs-d'œuvre un instant rassemblés. Bouchot vivra davantage encore dans l'avenir par les ouvrages qu'il a publiés et qui porteront témoignage de l'extraordinaire fécondité de son esprit, de sa puissance de travail, de la diversité et de l'étendue de ses connaissances.

La seule énumération de ses travaux nous entraînerait trop loin et on en trouvera la liste détaillée à la suite de cette notice. D'autres plus compétents ont dit ou diront la valeur de tous ces livres et articles sortis de la plume d'Henri Bouchot et feront connaître les progrès que par chacun d'eux il a fait faire aux études d'histoire et d'art. Qu'il nous suffise ici de donner une idée de la variété et de l'intérêt des sujets qu'il a traités.

Son passage aux archives de Vitry-le-François fut l'occasion de ses premières études, et c'est à l'aide des documents qu'il découvrit dans ce dépôt, qu'il put faire revivre d'une plume alerte et spirituelle la société de cette petite ville au XVI[e] et XVII[e] siècles. Mais sa nomination à la Bibliothèque Nationale, au cabinet des Estampes, l'influence de ses chefs dans cet établissement, Delaborde et Duplessis, l'amenèrent à s'occuper ensuite de questions en rapport avec ses nouvelles fonctions. L'histoire du livre l'intéressa toujours passionnément, si bien que, en 1886, quand la maison Quantin voulut publier un ouvrage sur ce sujet dans la Bibliothèque

de l'Enseignement des Beaux Arts, elle ne crut mieux faire que de s'adresser à lui. Et, de fait, *Le Livre* d'Henri Bouchot est devenu un ouvrage classique, le premier manuel indispensable à quiconque veut avoir une idée d'ensemble un peu nette sur l'histoire et les procédés de l'imprimerie. *L'Œuvre de Gutenberg*, les études intitulées : *La Lithographie*, *De la reliure*, *Des livres modernes qu'il convient d'acquérir*, *Les livres à vignettes du* XVe *au* XVIIIe *siècles*, *Les livres à vignettes du* XIXe *siècle*, *les Ex-libris* furent le développement de quelques points qu'il n'avait pu traiter que superficiellement dans ce premier travail.

Désireux de révéler à tous et de leur faire apprécier les merveilleuses richesses accumulées dans son dépôt, Bouchot donna sous le nom *Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale*, un guide précieux pour les érudits et les visiteurs. Des catalogues nombreux rédigés par lui firent connaître d'une façon plus précise les *Incunables xylographiques*, la *Collection Gaignières*, les *Dessins relatifs à l'histoire du théâtre*, les *Portraits au crayon des XVe et XVIIe siècles* conservés à la Bibliothèque Nationale.

D'autres publications, d'un caractère moins sévère, avaient pour objet de mettre à la portée du grand public le résultat de ses recherches personnelles sur le costume et la mode à travers les âges. C'est ainsi que Bouchot donna toute une série d'ouvrages fort documentés et merveilleusement illustrés sur *L'épopée du costume militaire français*, *Les femmes de Brantôme*, *Le luxe français sous l'Empire et la Restauration*, *Les élégances du second Empire*. Il devina l'intérêt que le public contemporain devait trouver dans cette résurrection du passé, dans cette évocation de la vie intime de nos pères et de nos aïeules. En ce genre, son livre sur *La toilette à la cour de Napoléon*, d'après des documents inédits, peut dignement prendre place à côté des curieux ouvrages de Frédéric Masson sur ce même sujet. La découverte d'un inventaire de chiffons et de quelques notes de

couturiers suffisait à lui donner la matière d'un récit original et fort piquant.

Ensuite, ce furent presque exclusivement les questions d'histoire de l'art qui passionnèrent Henri Bouchot. Déjà, il avait parlé en termes excellents du grand graveur lorrain *Callot*, et sa biographie de *Clouet et de Corneille de Lyon*, annonçait l'organisateur de l'Exposition des Primitifs. Cette exposition fut pour lui le point de départ de toute une série de livres et d'articles où il mit en œuvre tout son talent et toute sa science pour glorifier notre vieil art français et le défendre contre ses détracteurs. Bouchot aimait la lutte pour les belles et grandes causes, et, si tous ses adversaires ne furent pas convaincus par ses arguments, tous rendirent hommage à la sincérité de ses convictions et à son ardeur à soutenir les idées qui lui semblaient vraies. En quelques mois, trois éditions de son beau travail sur *les Primitifs français* furent épuisées et on assista alors à une belle joute scientifique entre lui et d'autres critiques d'art des plus réputés. A notre époque de scepticisme, n'était-ce pas un spectacle digne d'admiration, de voir des savants se passionner avec tant de chaleur pour un débat de pure érudition et renouveler sur des questions artistiques désintéressées la lutte épique qui mit jadis aux prises classiques et romantiques? La raison en est que Bouchot appartenait à cette forte race des vieux Comtois qui ne veulent jamais s'avouer vaincus et qui jusqu'au dernier souffle veulent assurer le triomphe de leur cause.

Peu d'hommes du reste étaient aussi bien armés pour la lutte que Henri Bouchot. doué d'une mémoire prodigieuse, il semblait tout savoir et on ne le trouvait jamais à court d'arguments. Parmi ceux qui eurent affaire à lui, qui n'était surpris de l'entendre, sur quelque sujet d'art qu'on le questionnât, apporter immédiatement une réponse précise, appuyée sur des faits abondants et des documents indiscutables ?

Montaigne dit quelque part que la mémoire est une qualité plutôt fâcheuse pour un écrivain, et que ceux qui en sont doués ne savent pas en général raconter des évènements avec simplicité ou développer clairement une idée : presque toujours ils se perdent dans une énumération fastidieuse des détails qui se présentent à leur esprit et ne savent plus dégager les faits essentiels. Bouchot sut éviter cet écueil où conduit parfois trop de science. Ses livres se lisent avec facilité et agrément : on y trouve sans doute beaucoup d'érudition mais toujours présentée sans pédantisme, et égayée d'anecdotes piquantes et révélatrices qui instruisent en amusant. Le style souvent pittoresque et rehaussé d'expressions originales, est toujours alerte, sans prétentions, allant droit au but, comme celui d'un homme qui veut dire sans ambages sa pensée, sans se préoccuper des opinions ou de l'amour-propre d'autrui.

*
* *

C'est toujours pour un écrivain une douce satisfaction que de répandre par le livre les idées qui lui sont chères et une joie intense de voir triompher par ce moyen les causes qui lui tiennent à cœur. Bouchot goûta souvent ce plaisir délicat et raffiné. Mais si on lui avait demandé pour lesquels de tous ces ouvrages il avait la prédilection la plus marquée, il eût répondu sans hésiter qu'il sacrifierait tous les autres à ceux qu'il a consacrés à sa chère Franche-Comté. Il l'aimait en effet sa belle province, de l'amour sincère et profond du fils qui chérit sa mère. Toutes les fois que l'occasion s'est offerte à lui d'en vanter les charmes, d'en célébrer les grandeurs, d'en chanter les merveilles, il l'a saisie. Ecoutons en quels termes émus il le proclamait lui-même le 30 juin dernier dans son discours d'inauguration de l'exposition de Besançon, discours qui fut son chant du cygne : « Cette patrie comtoise, disait-il, ce coin de terre qui nous est cher à tous, mais qui double sa valeur par l'éloignement



lorsque nous le quittons par la force des choses, cette *matrie*, pour dire le mot charmant imaginé par M. Beauquier, parce que matrie, c'est mère, je me suis donné la tâche de la révéler aux indifférents, d'en commenter les beautés, d'en célébrer les aspects splendides et variés. Il m'a paru que la saveur de son langage, que la rudesse même de ses mœurs avaient leur grandeur sereine et leur merveilleuse valeur dans le concert un peu mêlé qui produit l'harmonie française ».

En s'exprimant ainsi, Bouchot pensait surtout au magnifique ouvrage intitulé *La Franche-Comté* qu'il fit paraître en 1890 à la librairie Plon, orné de superbes illustrations d'Eugène Sadoux. Dans ce livre, il s'était donné pour but, comme il le dit lui-même, de décrire « la physionomie moderne de la Franche-Comté, son âme actuelle lentement transformée, la résultante de son histoire et de sa constitution physique, son charme et sa beauté ». Il ne songeait nullement à faire œuvre savante et ajoutait même — trop modestement, — qu'il ne prétendait rien apprendre à ses compatriotes. Ce n'est pas pour eux qu'il écrivait, mais pour les gens du monde, pour les « amoureux d'air et de soleil », qui vont bien loin chercher de beaux spectacles, des sites enchanteurs et ignorent les trésors d'art et les merveilles de la nature qui sont à leur porte et qu'on rencontre en Comté plus que partout ailleurs en France.

On a rappelé récemment que cet ouvrage qui eut un beau succès et qui dernièrement eut les honneurs d'une seconde édition, n'avait reçu qu'un médiocre accueil dans sa province natale. Quelques Comtois ont reproché à Bouchot le ton un peu badin avec lequel il parle de souvenirs ou de coutumes considérées dans le pays comme très respectables, l'indépendance de ses jugements parfois sévères à l'égard de certaines transformations modernes, les critiques en un mot qu'il adresse parfois aux hommes et aux choses de son pays. Mais lui-même répondait à ces objections, du reste cour-

toises, que ceux pour qui il a écrit son livre ne l'auraient pas lu, s'il avait fait œuvre d'érudit. Les gens du monde, à Paris surtout, où l'on brûle sa vie dans une agitation fiévreuse, considèrent la lecture comme une simple distraction d'esprit, et, en dehors de quelques romans, bien rares sont les livres qu'ils consentent à ouvrir. Il est nécessaire de les amuser, et, pour y parvenir, il faut raconter des anecdotes, égayer le récit de réflexions piquantes, ne jamais prendre un ton dogmatique, et, si l'on veut cependant faire de la science, l'insinuer toujours sous une forme aimable et telle que le lecteur ne s'en doute pas. A notre avis Bouchot a parfaitement réussi dans cette tâche, et son mérite est d'autant plus grand que son chauvinisme comtois et sa science profonde la lui rendaient plus difficile qu'à tout autre. On a lu son livre, on le lit encore, et un grand nombre de personnes lui doivent la révélation de notre Comté.

C'est un plaisir très vif de suivre Bouchot, guide si instruit, si agréable et si séduisant dans ses excursions au travers de la province. Le touriste admire d'abord avec lui Besançon, si pittoresquement situé, et, s'il regrette avec l'auteur que les rues commencent à s'y aligner au cordeau, que les vieilles maisons disparaissent, qu'on ne rencontre plus les vieux vignerons du temps jadis, en un mot que la banalité de la vie provinciale ait déjà remplacé en beaucoup de points l'originalité d'autrefois, il découvre encore assez de curieux monuments et d'artistiques souvenirs du passé pour goûter à cette visite le plus réel agrément. Puis l'enchantement naît et grandit à chaque pas en remontant les rives du Doubs, pour atteindre après le merveilleux décor des bassins la chute sublime, ou en remontant celles de la Loue à la source majestueuse, à la vallée féerique, ou bien encore celles du Lison « petite personne pressée » qui court au grand galop rejoindre la Loue « sa gentille fiancée qui l'attend là-bas pour l'épouser ».

A la suite de Bouchot on escalade ensuite les croupes ro-



cheuses du Jura, on s'arrête à toutes ces jolies villes, Arbois, Poligny, Saint-Claude, Lons-le-Saunier, où chaque pierre est évocatrice de lointains et historiques souvenirs, on voit se succéder les paysages les plus variés, moins grandioses peut-être, mais aussi moins écrasants et plus discrets que ceux voisins de la Suisse, paysages dont en tous cas les agences et la civilisation cosmopolite n'ont pas encore gâté le charme plein de mystère. Enfin ce sont des promenades plus faciles dans la Haute-Saône « la Touraine et le Berry de la Comté », la terre de cultures grasses, de forêts et de prés, terre pommelée de collines qui annoncent les Vosges, traversées de rivières calmes, telles que la Saône et l'Ognon.

Et Bouchot termine ce livre, qui est tout entier un hymne enthousiaste en l'honneur de sa chère patrie, par un appel au patriotisme de ses habitants : la Comté a perdu ses deux sœurs germaines, la Lorraine et l'Alsace; comme ces familles où la mort a frappé deux fois, elle doit faire bonne garde pour empêcher l'envahisseur qui la guette, après l'avoir foulée et meurtrie tant de fois, de venir à nouveau y semer la désolation et la mort.

Si l'ouvrage sur la Franche-Comté était destiné à instruire ceux qui ignorent les beautés de notre province, c'est aux Comtois par contre que s'adresse presque exclusivement Bouchot dans ses *Contes franc-comtois*. Dans ce petit livre exquis, ce sont les souvenirs de sa jeunesse qu'il a voulu faire revivre, les souvenirs du monde où il a vécu les vingt premières années de sa vie, monde de paysans « dont il ne rougit pas d'être », ou de petits bourgeois de la ville. Les personnages qu'il met en scène sont ceux qu'il a connus, et bien souvent les anecdotes qu'il raconte ont une base réelle. Celles-ci sont en général d'une grande simplicité, comme les mœurs même qu'il voulait peindre : « Les gens du pays, dit-il, ne sont point comédiens vivant de pâtés de carton et de poulardes peintes ; ils mangent beaucoup et du bon, parlent peu, mais de leur mieux, et pleurent

ou rient large... ils n'ont point de sentiments compliqués ni d'aperçus grandioses sur les mondes ; ils ne conçoivent ni les théories de l'infini, ni celles des microbes ; ils vont entre le ciel et la terre bonnassement, regardant pousser leurs herbages et leurs vignes en hiver, battant en grange l'été, sans grand souci du reste. » Les faits qui servent de trame aux récits de Bouchot sont en apparence des plus banals. *Chelidoine* n'est que l'histoire d'une petite Parisienne de dix ans, « maigriotte, pâlotte, avec de grands yeux bleus qui lui faisaient le tour de la tête », que sa mère envoie passer ses vacances à la campagne pour lui donner un teint plus frais et une santé plus vigoureuse. Et l'enfant, qui a toujours vécu enfermée à Paris, s'émerveille à chaque pas de ce qu'elle voit et pose des questions d'une naïveté charmante sur la vie paysanne. La *Gustine* est une jeune servante que les deux garçons de 13 à 14 ans de la maison où elle sert veulent éblouir par leurs prouesses de gamins ; *Rosa la Rose* montre un paresseux à qui ses parents, modestes cultivateurs, ont voulu faire donner une éducation classique et que son diplôme de bachelier n'empêche pas, après mille avatars, de finir dans la peau d'un décrotteur alcoolique. *L'Allée des Noyers*, un véritable petit chef-d'œuvre tout plein de sentiment et de passion délicate, raconte les suites navrantes de l'orgueil d'un père, propriétaire cossu, qui refuse sa fille à un humble ouvrier carrier qu'elle aime pour la donner à un douanier brutal et ivrogne mais qui a une « fonction d'état » On devine les suites de ce mariage « de raison ». Le gabelou abandonne le domicile conjugal après avoir mangé la dot de sa femme et l'avoir réduite à la misère, et la pauvre femme, avec ses petits, est trop heureuse d'être recueillie par son ancien amoureux qui, par son énergie et son travail, a conquis l'aisance.

Toutes ces histoires, on le voit, n'ont rien d'extraordinaire et la vie de chaque jour nous en fait connaître de semblables. Mais le mérite de Bouchot a été précisément de

savoir écrire autour de ces faits si simples des récits pleins de fraîcheur et de grâce. Il a notamment un talent tout particulier à décrire les paysages au milieu desquels il fait évoluer ses héros, et le peintre le plus habile ne saurait mieux en rendre les multiples aspects. De plus, nulle part ailleurs, on ne peut trouver un tableau plus exact et mieux brossé de la vie des paysans comtois, dont Bouchot avait observé avec une rare perspicacité les caractères et les habitudes : avec lui on suit les laboureurs et les vignerons dans leurs rudes travaux champêtres, on les accompagne les jours de repos à la chasse ou à la pêche, on assiste à leurs longues veillées d'hiver où les vieux font des « racontotes » d'une folle gaieté, ou évoquent les mélancoliques souvenirs du passé. Peu de livres permettent de pénétrer aussi avant dans l'intimité villageoise de la Comté, d'autant que l'auteur, dédaignant, dit-il, « la langue française à perruque du conquesteur de la Franche-Comté », parle le langage habituel à ces rudes travailleurs et ne recule pas devant leurs expressions les plus familières. Aussi ne s'étonne-t-on point que ce soit là le premier ouvrage dont les Comtois conseillent la lecture aux étrangers qui viennent s'établir dans leur province.

Ajoutons — qualité rare dans un recueil de contes contemporains, — que ce livre peut être mis dans toutes les mains et que l'enfant le lit avec autant de plaisir que l'homme fait. Bouchot ne comprenait pas le besoin qu'éprouvent les écrivains et les romanciers modernes à ne peindre que des aventures grivoises ou des mœurs de décadence. Il voulait bien être naturaliste, et l'était autant que quiconque, mais il pensait qu'il y a assez de belles et bonnes choses dans la nature sans qu'il soit besoin d'aller rôder ou tournailler comme les corbeaux ou les gros insectes noirs autour des scènes malodorantes ou répugnantes. L'Académie française a voulu reconnaître ce mérite, en même temps que les autres qualités de l'auteur, en lui décernant en 1889 l'un de

ses prix annuels, et voici en quels termes son rapporteur, Camille Doucet, jugeait les *Contes franc-comtois* : « Ecrit à la fois avec fermeté et avec grâce disait-il, cet aimable recueil de récits touchants et variés joint le charme d'une forme heureuse à l'honnêteté des sentiments les plus délicats. »

Les occupations professionnelles et les études scientifiques de Bouchot ne lui laissèrent pas assez de loisirs pour cultiver ce genre de littérature où pourtant il excellait. Il trouva cependant encore une distraction à ses travaux parfois arides, en écrivant en 1889 un roman politique attachant dont l'action se déroule également en Comté, et qui est intitulé *Au plus offrant*. C'était au moment de la crise boulangiste. Bouchot a voulu opposer les sereines et pures joies que la science donne à ceux qui la cultivent aux mécomptes et aux compromissions auxquelles conduit si souvent la politique.

Bouchot était d'une nature trop sentimentale et expansive pour n'être pas entraîné parfois à cultiver la poésie. Dans son âge mûr, les leçons de son ancien professeur, l'abbé Louis Pioche, lui-même versificateur de mérite, lui revinrent à la mémoire. Et naturellement ce fut encore son pays natal qu'il voulut chanter. Eloigné de sa chère Comté, « paysan comtois perdu avec tant d'autres entre la Seine et le boulevard », il composa ses *Gaudes* en souvenir du pays et il voulut les écrire dans le « bon vieux patois sans façon » de ses compatriotes. Il avait entendu maintes fois dans son enfance les vieux Noëls comtois du P. Prost et de l'imprimeur Gauthier, pieusement transmis depuis plusieurs siècles par les générations, et il avait assisté à cette si originale représentation de la Crèche, que chaque année les Bisontins vont applaudir avec un plaisir toujours nouveau. Il s'essaya à imiter ces charmantes et naïves poésies et ses compatriotes sont unanimes à reconnaître que nul n'y a mieux réussi.

Dans les *Gaudes*, les paysans que Bouchot met en scène

exaltent naturellement leur terroir. Paris n'est rien à côté de Besançon et les « bés monsieus » de la capitale sont inférieurs à tous points de vue aux gens de « chû nous », qui se lavent dans de la belle eau claire et non dans de l'eau de Seine, qui pêchent des truites dans leurs rivières, boivent du bon vin et mangent de savoureuses gaudes. Leur langage même est autrement pittoresque que celui qu'ont codifié MM. Noël et Chapsal.

Vivent les gens de Besançon
Parlant français à leur façon
En causant à grand bouche ouverte.
Les mots se valent après tout;
L'as fiche les messieurs de goût
Qui font: Pouih! de la langue verte...

Il faut laisser les beaux pékins
Se bouliguer tout à leur aise
Et farfouiller dans les bouquins,
Pour y causer à la française.
Pour nous nous ne chauchons pas tant
A rechigner les gens de lettre,
Parlons le français de Battant,
Ma fi! C'est le meilleur peut-être.

Il faut être comtois pour saisir toute la finesse et l'à propos de ces poésies en patois de Bouchot pour découvrir de quelle minutieuse étude, de quelle pénétrante observation elles sont le fruit. Un fait que tous peuvent cependant constater, c'est le franc succès qu'elles obtiennent toutes les fois que l'on lit l'une d'elles en public, en Comté (1). Nous ne pouvons nous rappeler sans émotion qu'il y a quelques mois à peine

(1) « Les chansons franc-comtoises avaient créé une telle réputation à Bouchot, nous écrit M. E. Courbet, que Marquiset voulait lui offrir son siège de député se disant sûr de son élection... Elles ont valu à l'auteur plusieurs invitations aux déjeuners du dimanche de l'Elysée où elles furent très goûtées, (sous la présidence du comtois Jules Grévy) ».

Bouchot, dans un dîner d'amis à Torpes, nous lisait une de ces poésies avec son mâle et chaud accent, et que son « gouri » excitait un fou rire chez tous les convives. C'est que nul n'était au même degré que Bouchot l'héritier intellectuel des « bousbots » de jadis, le petit fils de l'immortel Barbisier, qui, avec l'illustre Jacquemard, est resté la personnification la plus populaire des vignerons narquois et bons enfants qui peuplaient jadis la contrée.

Ce n'est pas là toute l'œuvre comtoise de Bouchot. Pour être complet, il faudrait parler de tous ces articles si nombreux qu'il a semés dans tant de revues, de périodiques et de journaux et dont le sujet est relatif à notre province, mais cela nous entraînerait trop loin. C'est ainsi que par exemple il a consacré de savantes notices à Pasteur, à Jean Gigoux et à beaucoup d'autres encore de nos célébrités locales. Il a été, avec l'habile dessinateur Louis Androt, le dernier éditeur de *La Crèche* et a fait précéder ce petit drame populaire d'une préface humoristique fort spirituelle. Il a publié un Armorial de d'Hozier relatif à la Comté et à la Bourgogne : cette année même dans une grande revue d'art parisienne il faisait connaître au public nos riches collections bisontines et notamment cette collection Pâris devenue aujourd'hui célèbre, grâce à lui, dans tout le monde artistique.

Un des plus vifs désirs de Bouchot aurait été de voir la Franche-Comté dotée d'une revue littéraire, artistique et mondaine analogue à celles qui existent dans tant d'autres provinces de France. Aussi fonda-t-il en 1883 avec son ami, M. Alf. Vernier, la *Revue franc-comtoise* éditée à Dole : il la dirigea ensuite pendant près de six ans, fournissant chaque mois un article, une causerie sur les sujets les plus variés et les plus intéressants. Diverses circonstances amenèrent en 1889 la cessation de cette revue, dont la collection reste fort précieuse à consulter, et forme, avec les *Annales franc-comtoises* qui la continuèrent de 1889 à 1905 — quoique dans un autre esprit et sous une direction indépendante,— un ensem-

ble qui fait honneur à l'érudition et à l'esprit comtois. Les mêmes motifs amenèrent également Bouchot à donner son appui et à apporter sa collaboration active au petit journal *Les Gaudes* qui depuis bientôt 20 ans soutient avec persévérance le bon combat en faveur des traditions du pays et travaille à répandre le goût de notre histoire et de notre littérature provinciales.

Henri Bouchot était toujours prêt à soutenir par la plume l'honneur et les intérêts de la Comté, mais, quand cela était nécessaire, il ne refusait pas également de payer de sa personne. Les Comtois qui venaient le trouver à Paris étaient sûrs de trouver près de lui l'accueil le plus cordial et l'aide la plus efficace : qu'il nous suffise pour preuve de citer le nom de notre éminent confrère, le regretté Georges Riat, dont il fit son collaborateur au cabinet des Estampes, et pour qui il eut jusqu'au dernier jour des attentions quasi paternelles. Il savait mieux que personne les difficultés et parfois les misères qui assaillent les jeunes gens au début de leur carrière : surtout il avait souffert à son arrivée à Paris du terrible isolement où se trouvent les provinciaux qui croient qu'ils pourront trouver dans la capitale une situation meilleure que dans leur pays. Il conçut donc le projet avec ses amis, Ulysse Robert, Henri Chapoy et Ernest Courbet, de fonder une association qui servirait de point de ralliement aux Comtois établis à Paris : telle fut l'origine de l'*Association des Gaudes* créée en 1881 et aujourd'hui si prospère. A l'heure actuelle, grâce à cette heureuse initiative, les jeunes gens de notre pays, que leurs études ou d'autres circonstances amènent à Paris, sont assurés de trouver dans cette association — ou dans les associations similaires fondées à son exemple — un foyer protecteur, une nouvelle famille prête à les accueillir, à les aider, au besoin même à les secourir.

Enfin n'oublions pas qu'en ces derniers temps, alors qu'il était comblé d'honneurs, que la croix de la Légion d'honneur venait de récompenser ses longs et distingués ser-

vices (1), que sa nomination à l'Institut en faisait un des plus hauts dignitaires de notre démocratie, n'oublions pas dis-je, que c'est son pays natal que Bouchot voulut faire profiter tout le premier de la légitime part d'influence qu'il avait acquise. Il accepta il y a deux ans d'être délégué par le gouvernement pour venir inaugurer l'exposition de pendules qui rappelait la vieille gloire horlogère de Besançon, et il est inutile de rappeler ici la part prépondérante qu'il prit à l'organisation de la dernière exposition rétrospective comtoise et aux fêtes qui l'accompagnèrent.

Bouchot profita même de cette dernière circonstance pour venir passer toutes ses vacances au milieu de ses compatriotes. Comme si un secret pressentiment l'avertissait de sa fin prochaine, il alla s'installer quelques semaines à Beure, dans son pays natal, et voulut revoir tous les lieux qu'il avait quittés depuis sa jeunesse, et qui lui avaient laissé tant de souvenirs. Ajoutons que l'accueil qu'il reçut à Besançon et dans toute la Franche-Comté le toucha profondément et si ce séjour parmi nous fut la dernière de ses joies, elle lui fut bien douce. Dans les derniers jours de sa vie, il en évoquait sans cesse le souvenir, avec une vive émotion, et répétait volontiers qu'il viendrait l'année prochaine passer à nouveau ses vacances au milieu de ses chers comtois. La mort stupide a dissipé ce beau rêve...

Du moins son souvenir restera vivant et cher parmi ses compatriotes. Son nom, honoré par tout le monde savant, sera conservé d'une façon plus intime encore dans la Comté, où il aurait voulu vivre, où il eût désiré dormir son dernier sommeil si les circonstances l'avaient permis, car nul n'a dit avec plus de chaleur les liens de tendre affection qui

---

(1) Il fut décoré chevalier de la Légion d'honneur en 1900, comme membre du jury de l'Exposition Universelle.

l'unissaient à ce « doulcet païs préféré », nul n'a témoigné plus d'amour à son pays natal.

*
* *

Bouchot fut un littérateur de premier ordre, un artiste fin et averti, un comtois épris de sa petite patrie, mais il fut mieux encore ; ses amis si nombreux ne nous pardonneraient pas si nous ne disions quelques mots pour terminer, des charmantes qualités de l'homme. Sans doute il est des souvenirs précieux et bien doux dont il faut réserver l'évocation à sa chère famille et à ceux qui l'ont connu dans l'intimité ; ce serait les profaner que de les livrer à la curiosité publique. De ce nombre sont les sentiments exquis qui ont dicté sa conduite dans la vie privée ; une sœur ne peut se rappeler sans larmes les soins dont il a entouré son enfance et adouci les derniers instants d'une mère adorée pour qui l'existence matérielle avait été rude. En 1885, Henri Bouchot épousa Mlle Claire Chevalier et l'on peut dire que rarement union provoquée par la seule affinité des sentiments et des goûts a été plus heureuse. Sa veuve, si cruellement éprouvée aujourd'hui, ne nous permettrait pas de dire quelle part considérable lui revient dans l'œuvre de son mari, dont elle fut depuis le premier jusqu'au dernier jour la conseillère toujours écoutée, l'amie la plus dévouée, mais aussi la plus discrète. Deux enfants vinrent resserrer encore les tendres liens qui les unissaient ; ils savent de quelle affection profonde et éclairée il les entourait, celui qui se faisait une si haute idée de ses devoirs de chef de famille et écrivait dans un de ses livres cette pensée touchante : « Ah les enfants, comme ils vous font voir autrement le monde, comme ils vous rasseoient et vous grandissent ! »

Il fallait voir Bouchot pendant ses vacances, dans sa petite maison de campagne de Saint-Leu-Taverny, à quelques pas de la belle forêt de Montmorency, heureux de vivre quelques

jours uniquement pour les siens, redevenant volontiers enfant lui-même pour partager les distractions et les jeux de son fils et de sa fillette. Avant de les quitter, il a pu du moins se rendre compte qu'ils seraient dignes de lui et de son admirable compagne. Son fils reçu à l'Ecole des Chartes en 1905 lui a prouvé par ses premiers succès que le nom honoré qu'il lui laissait serait dignement porté et lui a donné l'espérance que la belle tâche scientifique qu'il avait entreprise aurait en lui un continuateur. Une délicieuse fillette, dont le sourire et les grâces naissantes, jointes à l'intelligence la plus fine et la plus éveillée, faisaient sa joie et son orgueil, reste également la consolation de sa mère et l'ange de ce foyer si cruellement frappé.

Mais ce que l'on peut dire, ce que l'on doit dire, c'est qu'il fut rarement donné à un homme d'inspirer des sympathies aussi vives et aussi sincères que celles qu'inspira Bouchot. On le vit bien au lendemain de sa mort par les manifestations émues qui éclatèrent de toutes parts, à l'annonce de cette nouvelle si inattendue et si foudroyante. Tous les grands journaux de Paris consacrèrent à Bouchot les articles nécrologiques les plus élogieux : tous, en louant l'érudit et l'écrivain, voulurent en même temps rendre hommage à son affabilité, à sa courtoisie, à sa bonté inlassable. Nous ne pouvons mieux faire ici que d'en donner pour preuve ce portrait si ému et si vrai paru dans le *Figaro* du 12 octobre sous la plume d'un de nos plus distingués critiques, M. Arsène Alexandre :

« Un colosse, un bon colosse à la belle mine et à la belle humeur, à la poignée de main loyale et large, au franc rire, aux manières aisées et pleines de bonne grâce. Un érudit qui ne faisait point d'étalage de son érudition, mais qui semblait au contraire se livrer à une sorte de sport intellectuel dont il faisait littéralement partager l'attrait au public. Un fonctionnaire qui n'était nullement « administratif », mais qui abattait d'autant plus de besogne qu'il y mettait moins

de formes surannées et de formalités gênantes. Un brave homme, un esprit vraiment moderne parce qu'il connaissait bien et avait bien compris le passé. Enfin une figure française, sympathique et cordiale entre toutes, où la jolie franchise des allures et du langage se relevait de distinction véritable...

» C'était un Français dans le sens le plus large du mot et rien de ce qui était français ne lui était étranger. Je ne saurais faire de meilleur éloge de lui et qui lui aurait plu davantage. »

Et à Besançon et dans toute la Comté, ce fut un véritable deuil quand on apprit que Bouchot n'était plus. Les témoignages les plus touchants vinrent aussitôt prouver à sa veuve et à ses enfants combien il était estimé et aimé dans son pays natal. A côté des témoignages officiels de la Municipalité de Besançon, saluant la mémoire d'un illustre enfant de la Comté, tous ceux qui connaissaient Bouchot voulurent dire leurs regrets d'une telle perte. Une messe de *Requiem*, organisée dans l'église de Saint-Ferjeux avec le concours du vénérable pasteur de cette paroisse, ancien maître de Bouchot, réunit une affluence nombreuse et recueillie. Peu après, une souscription ouverte pour élever sur la tombe de notre regretté compatriote au cimetière Montparnasse, à Paris, un monument destiné à conserver son souvenir, et pour placer son buste à Besançon, reçut en quelques jours un accueil qui dépassa de beaucoup les espérances des organisateurs. Les Français ont la réputation de vite oublier ceux qui ne sont plus ; il semble qu'il n'en sera pas ainsi pour Bouchot, qui vivra par son œuvre scientifique, qui vivra encore davantage dans la mémoire de ceux qui l'ont connu parce qu'il fut un homme bon et loyal et un noble caractère.

BIBLIOGRAPHIE

Il a déjà paru dans le journal les *Gaudes* (nº du 1er août 1906) et dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon* (4e trimestre 1906, p. 377 et suiv.) une bibliographie méthodique de l'œuvre de Henri Bouchot, dressée sous sa direction par l'un de ses collaborateurs aux Estampes, le regretté Georges Riat. Nous avons cru utile de donner ici une bibliographie chronologique, qui donnera une idée de la prodigieuse activité intellectuelle de H. Bouchot. Aux livres signalés par M. Riat, nous avons joint l'indication des articles les plus importants publiés par notre savant confrère dans les grandes revues françaises et étrangères.

Collaboration à : Hozier Charles d'). Armorial général de France.

Dijon, 1875, 3 tomes en 2 vol. in-8º.

I. Franche-Comté.

II-III. Généralité de Bourgogne.

La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le marquis de la Mothe (Hector Bonhuy, [Henri Bouchot]).

Vitry-le-François, Pessez, 1878. In-8º, 154 p.

Le procès de Madame Duplessis. (A propos de Joseph Balsamo, d'A. Dumas).

Vitry-le-François. In-4º, 1878 (6 exemplaires).

Les Idées de Monsieur Vincent, histoire d'il y a deux siècles, à propos d'un discours d'hier.

Vitry-le-François, Pessez, 1879. In-18, 13 p.

Les artistes de la Marne au Salon de 1880.
Vitry-le-François, Pessez, 1880. In-8°, 13 p.

Lettres sur l'Histoire du Perthois (XIVe siècle).
Vitry-le-François, Pessez, 1880. In-8°, 36 p.

Mandrin en Bourgogne, décembre 1754, d'après un mémoire inédit.
Paris, Picard, 1881. In-8°, 32 p.

Edition de : Les Sept discours touchant les Femmes Galantes de Brantôme.
Paris, 1882. 3 vol. in-16.

Les Gaudes ; poésies patoises.
Besançon, Marion, Morel et Cie, 1883. In-16, XVI-124 p. ; dessin de Jean Gigoux.

Revue Franc-Comtoise.
Dole et Lons-le-Saunier. 1883-1889. 7 vol. in-8° (Direction).

Pasteur : L'Homme, par Henri Bouchot ; Le Savant, par le Dr Léon Chapoy.
Dole, Vernier-Arcelin, 1883. In-8°, 24 p., portrait.

Jean Gigoux, peintre d'histoire, en collaboration avec divers.
Dole, Vernier-Arcelin, 1884, in 4°, portrait par Bonnat.

Les Portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles, conservés à la Bibliothèque Nationale (1525-1646).
Paris, Oudin, 1884. Gr. in-8°, 112 p. et 2 pl

Le portrait de Louis, duc d'Orléans, d'après André Thevet
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1885, XLVI p 721-722.

Notice sur la vie et les travaux d'Etienne Martellange, archi-

tecte des Jésuites (1569-1641), suivie du catalogue de ses dessins précédemment attribués à François Stella.

Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1886. In-8°, 54 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1886, t. XLVII. p. 17-52. 208-225.)

Le Livre, l'Illustration, la Reliure, étude historique sommaire.

Paris, Quantin, 1886. In-8°, 320 p. et fig. (*Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.*)

Dictionnaire des Marques et Monogrammes des Graveurs, par Georges Duplessis et Henri Bouchot.

Paris, Rouam, 1886. In-8°, VIII-325 p. (*Guides du Collectionneur.*)

Le Canon de Ligny, suivi de Maigre Echine, le fou Roland, l'Eclair, la Fusillée.

Paris, Lecène et Oudin, 1886. In-8°, 71 p., fig. Nouvelles éditions en 1887, 1888, 1889, 1892.

Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale.

Paris, A. Lévy, 1886. In-4°, 10 p. et 2 pl.

Marie-Louise et Prudhon.

Les Lettres et les Arts, août 1886.

Mœurs et coutumes de la France. La Famille d'autrefois : le Mariage, la Naissance, la Mort.

Paris, Lecène et Oudin, 1887. In-4°, 324 p. et fig.

The Printed Book, ist. history illustration and adornment, from the days of Gutenberg to the present times... translated and enlarged by E. C. Bigmore.

London, H. Grevel, 1887. In-8°, VIII-312 p. et fig.

L'œuvre de Gutenberg, l'imprimerie, l'illustration.

Paris, Lecène et Oudin. 1887. In-8°, 240 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1889.

Inventaire des dessins et estampes relatifs au département de l'Aisne, recueillis et légués à la Bibliothèque Nationale par M. Edouard Fleury.

Paris, Hachette, 1887. In-8°, IV-335 p.



Histoire anecdotique des métiers avant 1789.

Paris, Lecène et Oudin, 1887. In-8°, 159 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1892.

Les portraits peints de Charles VIII et d'Anne de Bretagne à la Bibliothèque Nationale.

Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1887. In-8°, 2 pl. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1887, t. XLVIII, p. 580-581.

Contes franc-comtois.

Dole, Vernier-Arcelin, 1887. In-16, 378 p. ; dessin d'Albert Edelfelt. — Nouvelle édition en 1907 avec trois dessins et un portrait.

Préface de : Feuvrier (Julien). Le Collège de l'Arc, à Dole.

Dole, 1887. In-18.

Le portrait peint en France au XVIe siècle.

. *Gazette des Beaux-Arts* (2e période), 1887, XXXVI, p. 108-124, 218-226, 464-477.

Marie-Antoinette et ses peintres.

Les Lettres et les Arts, janvier 1887.

La Tapisserie de la chaste Suzanne.

Revue des Arts décoratifs, août 1887.

Choses de duel.

Les Lettres et les Arts, octobre 1887.

Les reliures d'art à la Bibliothèque Nationale. Quatre-vingts planches reproduites d'après les originaux par Aron frères.

Paris, E. Rouveyre, 1888. Gr. in-8°, 51-XXII p., front. gravé, pl.

Quelques Dames du XVIe siècle et leurs peintres.

Paris, Société de propagation des Livres d'Art, 1888. In-fol., 56 p. et 16 pl.

Charles VIII et Anne de Bretagne, portraits peints inconnus à la Bibliothèque Nationale

Paris, A. Lévy, 1888. In-4°, 8 p. et pl.

L'histoire par les éventails populaires.

Les Lettres et les Arts, 1888.

Les Gaudes.

Besançon, Cariage, 1888-1906. 19 vol. in-4° (Collaboration).

Jacques Callot, sa vie, son œuvre et ses continuateurs.

Paris, Hachette, 1889. In-16, 240 p., port. et fig.

Cent modèles d'orfèvrerie française des XVIe et XVIIe siècles, exécutés par les orfèvres-sculpteurs royaux Nicolas de Launay, J. Jacques Roëttiers, Thomas Germain, François-Thomas Germain, et reproduits d'après les dessins originaux de la Bibliothèque Nationale. Préface et Catalogue.

Paris, Rouveyre, 1889. In-fol. IV p. et 60 pl.

Récits vrais de vies fausses, Au plus offrant.

Paris, Dentu, 1889. In-18, 347 p.

Barbisier décoré ; pièce en 2 actes, en patois bisontin.

Besançon, imp. Dodivers, 1889. In-12, 22 p.

Franklin à Passy (1777-1785).

Les Lettres et les Arts, février 1889.

Mademoiselle Truchot, mercière.

Paris Illustré, n° 61, 2 mars 1889.

La reconstitution historique dans les œuvres décoratives.

Revue des Arts décoratifs, avril 1889.

Louis XVI artisan.

Les Lettres et les Arts, mai 1889.

La décoration du livre à l'Exposition de 1889.

Revue des Arts décoratifs, novembre et décembre 1889.

La Franche-Comté ; illustrations par Eugène Sadoux.

Paris, Plon, 1890. In-fol., IV-455 p. et 46 pl. Deuxième édition populaire, *Paris, Plon*, 1904.

Les Femmes de Brantôme.

Paris, Quantin, 1890. In-fol., 290 p. et 30 pl., fig.

Les Ex-Libris et les marques de possession du livre.
Paris, Rouveyre, 1890. In-16, 104 p., fig.

Préface de : *Le Journal*, par Clovis Hugues.
Paris, 1890. In-8° (*Société Artistique du Livre illustré. Paris vivant*).

Jean Foucquet.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1890. IV, p. 273-281 et 416-426.

La Veuve d'Ulysse, illustrations de Kaemmerer.
Figaro illustré, juin 1890.

Les livres à vignettes du XVe au XVIIIe siècle. L'histoire et l'art dans le livre, idée d'une collection documentaire, moyens d'y parvenir.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18, 94 p. et fig.

Les livres à vignettes du XIXe siècle. Du classique et du romantique, le livre à vignettes sous Louis-Philippe, sous le second Empire et de 1870 à 1880.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18.

De la reliure, exemples à imiter ou à rejeter. L'art du siècle, de l'habillement du livre, ses qualités et sa décoration.
Paris, Rouveyre, 1891. In-16, 92 p., front. grav. pl. (*Bibliothèque des Connaissances utiles aux Amis des Livres.*)

Des livres modernes qu'il convient d'acquérir. L'Art et l'Engouement, la bibliofolie contemporaine, les procédés de décoration.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18, 100 p. et fig. (*Bibliothèque des Connaissances utiles aux Amis des Livres.*)

Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux Départements des Estampes et des Manuscrits.
Paris, Plon, 1891. 2 vol. in-8°.

Le Livre Rouge de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, publié avec une préface de M. Henri Martin, de l'Académie française, par Henri Bouchot et Emmanuel Lemaire.
Saint-Quentin, Poette, 1891 Gr. in-4°, CX-481 p., facs.

Histoire du bailliage de Vitry-le-François.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*. In-8°, 1891.

Les Clouet et Corneille de Lyon, d'après des documents inédits.

Paris, librairie de l'Art, 1892. Gr. in-8°, 62 p., fig. (*Les Artistes célèbres*).

Le Portrait miniature en France.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1892, VIII, p. 115-128, 400-413 ; 1893, X, p 392-415 ; 1894, XI, p. 237-252, 311-326. XII, p. 475-484 ; 1895, XIII. p. 237-246. XIV, p. 139-148.

Note sur le portrait de Molière possédé par le duc d'Aumale.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1892, VIII, p. 514-515.

La préparation et la publication d'un livre illustré au XVIe siècle (1573-1598).

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1892, LIII, p. 612-623.

Paris en février 1814, illustrations d'Opitz.

Figaro illustré, mars 1892.

Le Temple en 1792.

Figaro illustré, septembre 1892.

Le luxe français. L'Empire. Illustration documentaire d'après les originaux de l'époque.

Paris, Librairie illustrée, 1893. Gr. in-8°, 324 p., pl. et fig.

Le luxe français. La Restauration.

Paris, Librairie illustrée, 1893. Gr. in-8°.

Les Salons de 1893.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1893, IX, p. 441-483, X, p. 25-45, 106-121.

Exposition des portraits des écrivains et journalistes du siècle.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1893, X, p. 202-222.

Luxes mondains de la Restauration. Le bal romantique de la duchesse de Berry.

La Vie contemporaine, 15 février 1893.

Le bal de M. de Rothschild.
La Vie contemporaine, 9 février-1er juin 1893.

Luxes mondains. Deux fêtes costumées à la cour de Prusse.
La Vie contemporaine, 15 août 1893.

Marie-Antoinette était-elle jolie ?
La Vie contemporaine, 1er octobre 1893.

Jeux de France et Sports anglais.
Figaro illustré, septembre 1893.

Le masque de César.
La Vie contemporaine, 1er février 1894.

Le Vieux théâtre.
Figaro illustré, juin 1894.

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, guide du lecteur et du visiteur, catalogue général et raisonné des collections qui y sont conservées.
Paris, Dentu, 1895. In-8°, XXIV-392 p.

La Lithographie.
Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1895. In-8°, 296 p. et fig. (*Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.*)

La Toilette à la Cour de Napoléon, chiffons et politiques de grandes dames (1810-1815), d'après des documents inédits.
Paris, Librairie illustrée, 1895. In-8°, XII-267 p.

Le Cabinet des Estampes de Paris.
Le Monde moderne, mai 1895.

Catalogue des dessins relatifs à l'histoire du théâtre, conservés au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, avec la description d'estampes rares sur le même sujet, récemment acquises par M. Destailleur.
Paris, 1896. In-8°, 82 p.

Du ton supérieur et des élégances chez la Française. — Les dames féodales. — Les grandes bourgeoises. — Les « honnestes » et les « ligueuses ». — Les précieuses.

La Vie contemporaine, 15 février, 1er mars, 1-15 mai 1896.

Les Elégances du second Empire.

Paris, *Librairie illustrée*, 1896. In-16, XVII-253 p. et 48 pl. (Plusieurs chapitres ont été publiés dans la *Vie contemporaine* de 1892 à 1896.)

Baudouin, peintre religieux.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1897, XVII, p. 391-401, XVIII, p. 69-77.

Charges d'Horace Vernet, d'après ses confrères de l'Institut.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1897, XVIII, p. 393-408.

Le Maître aux Ardents.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1897, 2, p. 247-250.

Portrait de Jean Cossa, avec insignes de l'ordre du Croissant.

Bulletin de la Société des Antiquaires, 1897, p. 186.

Les « petites mains » de marquises au XVIIIe siècle.

Figaro illustré, août 1897.

L'Epopée du costume militaire français. Aquarelles et dessins originaux de Job.

Paris, *May*, 1898. In-fol. X-299 p. Nouvelle édition. *Paris*, *Gaillard*, 1906.

Une artiste française pendant l'émigration. Mme Vigée Lebrun.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1898, I, p. 51-62, 219-230.

Les dessins du Musée de Chantilly.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1898, I, p. 345-352.

Les Salons de 1898.

Le Correspondant, 10 mai 1898, p. 559-570.

Catherine de Médicis.

Paris, *Boussod*, *Manzi*, *Joyant*, 1899. In-fol., 181 p. et 49 pl.

Boilly.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 338-343.

Un portrait de François Clouet à Bergame.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 55-60.

La Sibylle Sambeth de Bruges.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 441-450.

Deux épreuves de la « Petite Tombe » de Rembrandt au Cabinet des Estampes de Paris.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1899, XXII, p. 381-389.

Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes. Pièces choisies de l'Ecole française.

Paris. Matteraz, 1900, album in-fol.

La Femme de Jean Van Eyck à l'Académie de Bruges.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. VII, 1900, I, p. 405-408.

M. Georges Duplessis, membre de l'Institut, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale, 1834-1899.

Paris, Lahure, 1900. In-8°, 48 p. et portr.

Dalle tumulaire de Blanche de Popincourt.

Bull. de la Société des Antiquaires, 1900, p. 263.

Paris révolutionnaire, par Alexandre-Oct. Bérard. La Convention.

Paris, 1901. In 8°. (*Les Arts sous la Convention*, par Henri Bouchot).

Préface de : Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire, par Sauzey.

Paris, 1901. In-16.

Notice sur Ch. Monginot dans : Catalogue des peintures et pastels par feu Ch. Monginot.

Paris, 1901. In-8°.

Notes de critique iconographique. Le prétendu graveur italien Gasparo Reverdino.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1901, XXVI, p. 102-108, 229-238.

L'Art dans la décoration du diplôme, recueil de 104 documents modernes.

Paris, H. Laurens, 1901 In-fol., VIII p., 32 pl.

La Femme anglaise et ses peintres.

Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1901. In-4°. (Extrait de la *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. X, 1901, II, p. 145-162, 225-240, 293-318, 401-410; t. XI. 1902, I, p. 17-33, 97-112, 155-170, 228-246; t. XII, 1902, II, p. 117-134, 195-210.)

Les Salons de 1901. La gravure.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. IX, 1901, I, 427-436.

Artistes contemporains. Evart Van Muyden, peintre-graveur.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. IX, 1901, I, p. 183-192.

Carnavals romantiques.

Figaro illustré, février 1901.

Anniversaire du roi de Hollande.

Le Figaro, 28 juillet 1901.

Un ancêtre de la gravure sur bois, étude sur un xylographe gravé en Bourgogne vers 1370.

Paris, E. Lévy, 1902. Gr. in-4°, XII-131 p., fig. et pl.

Trésors des Bibliothèques ; ivoires des reliures.

Les Arts, n° 3, avril 1902.

Les Femmes de Henri VIII.

Les Arts, décembre 1902.

L'Exposition de la gravure sur bois.

L'Art, n° 751, mai 1902.

A l'Exposition de la gravure sur bois. Le « Bois Protat ».

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1902, XXVI, p. 395-397.

Les deux cents Incunables xylographiques du Département des Estampes. Origines de la gravure sur bois, les Précurseurs, les Papiers, les Indulgences, les « Grandes pièces » des Cabi-

nets d'Europe, Catalogue raisonné des Estampes sur bois et sur métal du Cabinet de Paris.

Paris, E. Lévy, 1903. Gr. in-4°, XI-260 p. et 1 vol. de pl. gr. in-fol.

Le livre d'heures de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, étude historique et critique.

Paris, Leclerc, 1903. In-8°, 27 p. et pl.

Adolphe Ardail.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIV, 1903, II, p. 285-288.

Un « Ouvraige de Lombardie », à propos d'un récent livre de M. le prince d'Esling.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIV, 1903, II, p. 417-427, 477-490.

La Collection Dutuit. Les Estampes.

Gazette des Beaux Arts, 3e période, 1903, XXIX, p. 396-406.

Les Portraits de Louis XI.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1903, XXIX, p. 213-227.

L'Exposition des Primitifs français. De quelques portraits du peintre Jean Fouquet, aujourd'hui perdus.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIII, 1903, I, p. 1-22.

A Newly discovered pack of Lyonnese play ing Cards.

Burlington Magazine, London, May 1903.

La Mode sous la Restauration. — La mode sous le second Empire. — La mode sous la troisième République.

Dans *Paris de 1800 à 1900*, Plon, 1904. Gr. in-8°.

Quelques estampes primitives de la région de Douai (Extrait des *Mémoires du Centenaire des Antiquaires de France*).

Paris, 1904. In-4°.

Catalogue de l'Exposition des Primitifs français (Peinture).

Paris, 1904. In-8°, 3 éditions.

Les Primitifs français.

Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904. In-8°, 3 éditions.

Exposition des Primitifs français.

Paris, Lévy, 1904. In-fol., 100 pl.

L'Exposition des Primitifs français. Avant-propos.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 265-274.

L'Exposition des Primitifs français.
Revue des Deux-Mondes, 5e période, t. XX, 1904, p. 420-443.

Les Primitifs français.
Le Figaro illustré, avril 1904.

Les Primitifs français. Le « Parement de Narbonne » (1374). — Le peintre Jean d'Orléans à Paris.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 5-26.

Un Tableau capital de l'Ecole française à retrouver. — Appel aux amateurs et aux conservateurs de Musées.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 441-450.

Les Primitifs français. Un dernier mot.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVI, 1904, II, p. 169-178.

Nos Musées en France.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVI, 1904, II, p. 5-14.

Les Primitifs français. Quelques œuvres parisiennes du XIVe siècle et le portrait de Jean le Bon (1350).
L'Art, no 773, 1905.

Notice sur la vie et les œuvres de M. Corroyer, membre de l'Institut.
Paris, imp. de Didot, 1905. In-4°.

Debucourt (Collection des Artistes célèbres).
Paris, librairie de l'Art, 1905. In-4°.

L'Exposition de Van Eyck à Gand.
L'Art et les Artistes, n° 12, 1905.

I Primitivi francesi.
Estratto dell'*Arte*, *Roma*, 1905. In-4°.

La Lithographie.
Le Figaro illustré, août 1905.

L'Avenir de la Bibliothèque Nationale.
Le Figaro, 13 septembre 1905.

Collection A. Beurdeley. Préface.
Paris, 1905. Gr. in-4°.

Les Très riches Heures du duc de Berry.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVII, 1905, I, p. 213-216.

Le Retable de Boulbon au Louvre.
L'Art et les Artistes, n° 8, 1905.

Les graveurs Demarteau, Gilles et Antoine (1722-1802), d'après des documents inédits.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVIII, 1905, II, p. 97-112.

La « Pieta » de Villeneuve-lès-Avignon.
Musées et Monuments de France, n° 1, janvier 1906.

Fragonard et l'architecte Pâris. A propos de l'Exposition rétrospective de Besançon.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIX, 1906, I, p. 203-216.

L'Exposition de la Bibliothèque Nationale.
Le Figaro, 7 mai 1906.

Catalogue de l'Exposition rétrospective des Arts en Franche-Comté, Juillet-août 1906 (Préface).
Besançon, Dodivers, 1906. In-18.

Catalogue de l'Exposition du XVIII[e] siècle à la Bibliothèque Nationale en 1906.
Paris, Lévy, 1906. In-8°.

L'Exposition du XVIII[e] siècle à la Bibliothèque Nationale; les miniatures.
L'Art et les artistes, n° 14, 1906.

La Miniature française.
Paris, Goupil, 1907. Gr. in-4°.

Les Grandes Institutions de la France. La Bibliothèque Nationale, t. I. Le Département des Estampes.
Paris, Laurens, 1907. In-8°.

H. Bouchot a encore collaboré à un grand nombre de périodiques. Citons notamment : *Les Lettres et les Arts*, le *Courrier de l'Art*, le *Courrier des Bibliothèques*, le *Magasin pittoresque*, le *Monde moderne*, la *Semaine illustrée*, le *Harpers Magazine*, la *Saturday Review*, la *Zeitschrift für bildende Kunst*, le *Burlington Magazine*, le *Vervielfältigende Kunst der Gegenwart*, etc., etc. Il est aussi l'auteur des articles concernant les graveurs parus dans la *Grande Encyclopédie* (lettre A). On trouve encore des études signées de son nom dans un certain nombre de journaux, le *Gaulois*, le *Figaro*, l'*Eclair* de Paris, la *Dépêche républicaine*, le *Petit Comtois* et l'*Eclair comtois* de Besançon, etc., etc.

NOTICE

SUR

F.-J. BAILLY, BOTANISTE

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 28 avril 1906.

Dans le cours de nos recherches sur les botanistes franc-comtois et particulièrement bisontins, j'avais rencontré le nom de BAILLY, d'abord dans une citation de Thurmann (1), puis dans des notices consacrées à un pharmacien militaire de Besançon, F.-J. Bailly, dues à Weiss, Laurens et Guyétant, et parues dans la biographie Michaud, les publications de l'Académie de Besançon, de la Société d'agriculture du Doubs, l'Annuaire du Doubs et la Société d'Emulation du Jura ; mais ces notices ne donnent que des renseignements très incomplets sur les recherches scientifiques de notre compatriote.

Le travail de M. Max Prinet « *Souvenirs et anecdotes de J. Bailly* », publié à la fin de 1904, vint me rappeler ce personnage et me donna l'occasion, — en compulsant à mon tour les manuscrits de Bailly conservés dans notre Bibliothèque municipale, d'où M. Prinet avait su extraire de si intéressants fragments, — d'y découvrir les traces des

(1) *Phytostatique du Jura*, t. II, p. 12, 273 ; il n'est pas du tout certain que ce soit le même personnage !

observations botaniques faites par Bailly dans les environs de Besançon et dans le cours de ses diverses campagnes

Remarquons d'abord qu'aucune des notices consacrées à Bailly ne fait allusion à des recherches de botanique proprement dite ; on signale bien des recherches agronomiques sur la *Culture du lin*, sur le *Froment locular*, publiées dans la Société d'agriculture du Doubs, ou celles restées manuscrites comme une *Notice sur le vignoble de Besançon*, mais nulle part on ne considère Bailly comme botaniste. M. Prinet lui-même ne cite pas les notes de botanique que renferme le dossier Bailly : « La Bibliothèque de Besançon, dit-il, conserve de Bailly de nombreuses notes de géographie, d'histoire, de physique, de chimie, prises au cours de ses lectures, et des recettes de pharmacie » ; il convient, comme on va le voir, d'ajouter les mots : « et de *nombreuses notes de botanique* » et de compléter l'énumération qu'il donne des manuscrits inédits conservés à la Bibliothèque en y ajoutant les suivants que nous avons trouvés dans le même dossier.

Mais auparavant il est utile de dire quelques mots de la vie de Bailly, dont il n'a pas encore été question dans les Mémoires de notre Société ; il est nécessaire d'en rappeler les principales étapes pour mettre à leur place les observations botaniques que notre compatriote a faites à différentes époques et dans les diverses contrées où l'ont envoyé ses fonctions de pharmacien militaire.

François-Joseph Bailly est né à Besançon le 27 juin 1779 ; il fut dès l'âge de 14 ans (1793), employé à la pharmacie de l'hôpital Saint-Jacques ; en 1794, il est élève pharmacien militaire à l'armée du Rhin ; il fait sa première campagne en Suisse en 1798 ; nous le trouvons l'année suivante (1799), élève chez un pharmacien de Paris, et c'est là qu'il fait connaissance de savants tels que Chaptal, Parmentier, qui ouvrent son esprit aux sciences d'observation, et de l'explorateur Levaillant, qui lui donne le goût des voyages ; il

obtint alors (1801) de prendre part à l'expédition d'Egypte et, n'ayant pu s'y rendre, d'être (en 1803) attaché à l'expédition de Saint-Domingue ; il en revint en 1804 pour faire partie, à Boulogne, de l'armée des côtes (1804-1805) ; il fait ensuite, en qualité de pharmacien aide-major, puis de pharmacien major, les campagnes d'Allemagne et de Russie, de 1806 à 1813, et rentre à Besançon en 1814 ; il y occupe, de 1814 à 1823, les fonctions d'aide-major à l'hôpital Saint-Jacques ; il quitte encore Besançon pour prendre part, en qualité de pharmacien principal, à la campagne d'Espagne (de mars 1823 au commencement de 1824) ; il est occupé quelque temps aux hôpitaux de Toulouse (1824), puis de Saint-Omer (1825) et enfin reprend, en 1825, son poste à Besançon, qu'il ne quitte plus jusqu'à sa mort, arrivée le 13 décembre 1832.

Ainsi que le dit avec beaucoup de justesse M. Prinet, « Bailly avait l'esprit curieux ;... ses opuscules révèlent une puissante faculté d'observation... et dans ses narrations, on peut lui reconnaître un certain talent descriptif. »

Mais dans cette étude, nous laisserons de côté le narrateur, l'homme de cœur et de dévouement, le philanthrope, dont les auteurs précédemment cités, notamment M. Prinet, ont parlé avec une abondance suffisante, pour nous occuper seulement du botaniste.

*
* *

Rappelons d'abord que dans les œuvres publiées de Bailly on ne trouve pas d'observations botaniques proprement dites.

Citons cependant, pour mémoire, les essais suivants qui touchent par quelque côté à la science des végétaux.

Essai sur la culture du lin, publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs*, 1824-25, p. 28.

Mémoire sur le froment locular (*id*., 1827-28, p. 82 et 206) ; *le riz sec* de la montagne, *Triticum monococcum*,

l'emploi des *Triticum æstivum*, *Poa pratensis*, etc. (Cf. msc. !)

Il en est de même pour ses *Souvenirs de voyages* ou *Notices*, publiés dans l'*Académie de Besançon*, qui comprennent :

Souvenirs d'un voyage à Grenade en Espagne (*Acad. de Besançon*, 25 août 1831, p. 256-276).

Notice sur l'Ile de Saint-Domingue (*id.*, 28 janvier 1832, p. 6-24).

Burgos et la Vieille-Castille, souvenirs de 1823 (*id.*, 16 février 1832, p. 86-105).

Valence et ses environs, excursions sur les côtes orientales de l'Espagne (*id.*, 24 août 1832, p. 13-31)

Ces notices ne renferment aucun renseignement sur la flore du pays, seulement quelques considérations sur les cultures, bien que, comme nous allons le voir, Bailly ait souvent relevé, dans le cours de ses voyages, les noms des plantes qu'il rencontrait.

Ce n'est que dans les liasses de manuscrits conservés à la Bibliothèque qu'on trouve des notes concernant ses observations botaniques ; elles comprennent, énumérés par ordre de dates, les documents suivants :

1° *Notes sur les plantes observées dans les environs de Besançon*, du 12 février au 4 août 1822 ;

2° *Liste des plantes observées en Espagne* en 1823 et notes diverses sur la flore d'Espagne ;

3° *Enumération des plantes observées aux environs de Saint-Omer* en 1825.

On peut encore y ajouter :

4° Quelques mots sur la végétation et les cultures dans la *Notice sur l'Ile de Saint-Domingue* (1803), rédigée en 1832 ;

5° La *description des jardins et des serres* d'une villa des

environs de Hambourg, dans *Souvenirs des bords de l'Elbe* (cahier 2, p. 5, 6, 7).

* * *

Les premières de ces observations sont les plus intéressantes et pour nous Bisontins et aussi pour le naturaliste ; elles signalent les plantes observées par Bailly dans les environs de notre ville et dans quelques autres localités du Doubs au fur et à mesure de leur floraison ; cette énumération fournit donc à la fois un aperçu de la végétation locale et des renseignements phénologiques, c'est-à-dire les dates de floraison en cette année 1822.

Voici la reproduction des premières lignes, qui donneront une idée de ce document :

12 février : Chamars : *Bellis perennis, Lamium purpureum.*
13 — St-Claude : *Alsine media, Thlaspi Bursa-pastoris, Senecio vulgaris.*
14 — Route de Beure : *Helleborus viridis* (1).
15 — Beauregard : *Ranunculus vernus* (2) ; *Tussilago farfara.*
16 — St-Claude : *Corylus Avellana.*
18 — Tarragnoz : *Potentilla reptans, Orobus vernus.*
19 — Bastions : *Glechoma hederacea.*
26 — Fontaine-Acut : *Veronica agrestis* (3).

Et ainsi de suite, presque chaque jour, ou tous les 2 à 3 jours, pour les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet de 1822.

Il faut reconnaître que la plupart de ces plantes sont des vulgarités et n'ont, par elles-mêmes, aucun intérêt ; quelques-unes sont inexactement nommées (4) ; d'autres sont des

(1) C'est évidemment l'*H. fœtidus* L.
(2) Peut-être *Potentilla verna ?*
(3) Voy. *Appendice* A.
(4) Telles sont : *Helleborus viridis, Ran. vernus, Potent. aurea, Erica vagans, Cerastium latifolium, Adiant Capillus-Veneris, Hierac. amplexicaule, Ranunc. montanus,* etc.

plantes observées dans les jardins et les cultures; on doit cependant faire exception pour les indications suivantes plus intéressantes :

Corydalis bulbosa, à Saint-Claude, le 1er mai;

Leucoium vernum, au Trou d'Enfer, le 4 mars, dans la localité où on le trouve encore de nos jours :

Daphne Mezereum, à Saint-Claude, en mars;

Pulmonaria angustifolia, *P. officinalis*, *Cardamine petraea* (1), le 13 mars, au Trou d'Enfer;

D. Laureola, *Narcissus pseudo-Narcissus*, au bois de Peu, le 14 mars, localité bien connue des botanistes;

Hyacinthus racemosus, 17 mars, Montboucons;

Tulipa silvestris, 26 mars, Fontaine-Ecu.

Ranunculus auricomus, *Cer. Mahaleb*, *Ribes alpinum*, *Asplenium Ceterach*, le 11 avril, à Chaudane; le *Dentaria pentaphylla*, le 14.

Globularia vulgaris, le 7 mai, au bois de Peu;

Sanicula europœa, 11 mai, bois d'Ecole;

Orchis maculata, *Thalictrum aquilegifolium*, *Ornithogalum pyrenaicum*, *Lithospermum officinale*, *Valeriana officinalis*, *Scabiosa Columbaria*, *Melittis Melissophyllum*, *Muscari comosum*, *Lychnis silvestris*, *Epipactis ovata*, *Lilium Martagon*, *Campanula persicifolia*, *Linum catharticum*, *Saxifraga Cotyledon* (2), le 20 mai, au bois de Peu; toutes ces indications sont bien exactes et vérifiées encore de nos jours; etc.

On remarquera que les nombreuses promenades, presque journalières, de Bailly, le conduisent souvent dans la même localité; on le voit, en effet :

Au Trou d'Enfer, le 4, le 7 et le 13 mars;

Au bois de Peu, le 14 mars, le 7 et le 20 mai; etc.

---

(1) Probablement *Arabis arenosa* Scop.

(2) *Saxifraga aizoon*.

Citons encore les herborisations à Grandfontaine, le 26 mai, — à Montfaucon, le 30 mai, — à Montferrand, les 8 juin et 28 juillet, — et enfin un voyage de plusieurs jours (30 juin, 1er juillet et jours suivants) en Suisse, par Valdahon, Fuans, le Saut du-Doubs, le mont Genevreys, Saint-Sulpice, etc., qui lui donna l'occasion d'observer les plantes suivantes de la région montagnarde : *Gentiana cruciata et lutea*, *Veratrum album*, *Digitalis grandiflora*, *Sambucus racemosa*, *Cacalia alpina*, *Centaurea montana*, *Gnaphalium dioicum*, *Scabiosa silvatica*, *Senecio nemorensis*, *Atropa Belladonna*, *Serapias Helleborine* (1), etc.

Les dernières dates mentionnées sont : 14 août 1822 (Saint-Claude) et 25 février 1823 (Chamars).

Les énumérations des plantes récoltées au Trou d'Enfer, au bois de Peu, à Chaudane, à Grandfontaine, à Montfaucon, donnent une idée assez exacte de la flore de ces localités.

*
* *

Les observations botaniques faites en Espagne sont consignées dans plusieurs documents, notamment :

1° *Une liste alphabétique des plantes trouvées en Espagne pendant la campagne de 1823.* Cette liste énumère 112 espèces, avec des dénominations quelquefois fantaisistes et des indications de localités vagues ou trop générales ; en voici, comme exemple, les premières lignes :

Asphodelus pyrenaicus. — Somo Sierra.
Adonis apennina. — Pyrénées.
Adianthum reniforme. — Castille nouv. (Madrid, jard. bot.).
Aquilegia vulgaris. — Somo Sierra.
Astragalus hypoglottis. — Baylen.
Anchusa italica. — Sierra Morena.

---

(1) Voyez *Appendice* A.

Asparagus aculeatus. - Andujar (Andalousie).
Arbutus unedo. — Roy. de Valence. Etc. (1)

La plupart de ces espèces se retrouvent indiquées de la même manière sur des *fiches alphabétiques* contenant aussi d'autres indications de plantes et de localités et qui paraissent copiées dans la *Flora espanola* de QUER Y MARTINEZ (1762-1784, 6 vol.) ; voy. plus loin, n° 6.

Cette liste soumise à l'examen de notre ami, le Dr Edm. Bonnet, du Museum de Paris, ne lui a paru renfermer aucun document véritablement intéressant pour la flore espagnole ; beaucoup de ces plantes sont des espèces vulgaires, ubiquistes ; d'autres ont des dénominations douteuses ou certainement inexactes ; plusieurs sont des plantes cultivées dans les jardins, par exemple le Jardin botanique de Madrid comme l'auteur l'a du reste indiqué lui-même.

Un petit cahier in-4° renferme les autres documents suivants :

2° *Arbres et arbustes qui se trouvent dans le jardin d'Aranjuez* et dans presque tous les jardins royaux.

C'est une liste alphabétique de 94 espèces (ou variétés) depuis *Æsculus Pavia flava*, jusqu'à *Viburnum lantana.*

3° *Autres plantes trouvées sur ma route de Bayonne ? à Madrid.*

Madrid. — Bupleurum fruticosum, Lavatera, Chenopodium ambrosioides, Thlaspi villosa, Centaurea salamantica, Cobea, Cistus ladanum, C. laurifolius, C. guttatus, Paeonia, Ancolie, Orchis odorata, Catananche cœrulea, Scilla peruviana, Stæchas.

Dans les monts des Pyrénées : Fritillaria meleagris, Menziezia polifolia, Daphne cneorum, Adonis apennina, Chelidonium corniculatum.

(1) Voy. *Appendice* B.

St-Jean de Luz, bords de la mer : Ulva intestinalis.
Somo Sierra : Echium plantagineum (indiqué en Italie).
Jardin de la Reine, au Retiro, à Madrid : Dictame de Crète.
Jardin botanique de Madrid. Adiantum reniforme.

On peut faire sur cette énumération les mêmes observations que pour le n° 1.

4° *Notes sur des plantes* récoltées les 1, 2, 3, 6 novembre.

5° *Notes prises dans le cabinet d'histoire naturelle* (Oiseaux, minéraux, etc.).

6° *Notes sur des plantes d'Espagne* (prises dans la *Flora española* de Quer y Martinez); Bailly fait justement la citation suivante : « *Flore espagnole* par Joseph QUER, chirurgien du roi, 1762 » !

Ce sont des extraits de cette flore, allant de A à C (*Campanula*).

7° *Route de Madrid en Andalousie* (1) Enumération d'une trentaine de plantes, les unes déterminées, les autres non, avec quelques localités ; pour plusieurs il n'est pas possible de savoir quelles espèces Bailly avait en vue ; beaucoup sont des vulgarités ; quelques-unes, comme *Teucrium spinosum*, *Peganum Harmala* sont cependant des plantes intéressantes, indiquées par les floristes espagnols, dans l'Espagne centrale, orientale et australe.

Bailly termine ainsi : « Ces plantes que j'avais trouvées sur ma route de Madrid en Andalousie ont été vérifiées par moi dans l'herbier de Don Francisco de Molina, pharmacien à Baylen » (2).

8° (*Plantes cultivées* vues à St-Omer).

9° (Liste de plante précédée des mots) : « *M. Vincent :* Liste de 41 des plantes d'Espagne. »

---

(1) D'après ses notes de voyage, Bailly avait quitté Madrid le 29 juillet 1823.
(2) Les 8 et 9 août 1823, d'après ses notes de voyage ; voy. *Appendice C*.

10° *Notes de botanique* écrites, en abrégé, sur un petit carnet de poche; probablement en cours de route; plantes de Somo Sierra, etc.; Madrid.....; ce sont les mêmes que celles énumérées dans le document n° 3.

Ces notes incomplètes sont loin d'avoir l'importance des observations faites à la même époque et dans des circonstances analogues, — singulière coïncidence, — par un collègue de Bailly à l'armée d'Espagne, le Dijonnais Toussaint Poignant; on doit à ce pharmacien militaire des observations botaniques et des récoltes de plantes d'un réel intérêt, d'après la notice que lui a consacrée M. Viallannes (1).

*
* *

Si Bailly ne paraît pas avoir eu des connaissances très étendues en botanique, il sut cependant observer, saisir en véritable naturaliste les caractères des paysages des contrées qu'il traversait et les décrire avec exactitude et non sans charme.

Les extraits suivants de ses notices en fournissent la preuve et compléteront le portrait que nous avons essayé de tracer de notre compatriote.

*
* *

La famille des palmiers se fait d'abord remarquer par ses tiges élégantes et nobles, par son feuillage gracieux et aérien: les cocotiers rapprochés de la côte inclinent vers les flots leurs mâtures chargées d'énormes fruits; le latanier étale ses branches en éventail sur la lisière des forêts, et le superbe palmiste balance son panache découpé sur la cime des coteaux.

Le bananier entoure les habitations; il les couvre de ses feuilles gigantesques; ses grappes de bananes remplacent les

---

(1) Toussaint Poignant, né à Longeault (Côte-d'Or) en 1799, mort à Dijon en 1878, voy. notice par A. Viallannes, dans *Bull. Soc. bot. France*, t. 29 [1882], p. LVII.

céréales pour le créole américain, comme dans les Aldées du Gange et sous l'abri misérable du Fellah des bords du Nil (*Notice sur St-Domingue*, p. 9).

Indépendamment de la belle rade du Cap-Français, la côte du nord, favorable aux atterrages par la profondeur de ses eaux, possède encore le port du môle St-Nicolas, le plus sûr et le plus vaste des Antilles; malheureusement le pays qui l'entoure est d'une stérilité affreuse; le sol aride et inégal n'offre pour toute végétation que le caprier sauvage et la pudibonde sensitive qui semble fuir dans ce désert les attouchements des hommes; de loin en loin on voit un cierge épineux dont les branches disposées en candélabres sont chargées de fruits mielleux, difficiles à cueillir; et quelques nopals abandonnés rappellent le souvenir d'un homme de bien qui sacrifia sa fortune et sa vie pour naturaliser la cochenille dans les colonies françaises. Les essais de M. Thierry de Menouville n'ont point eu de résultats positifs; il mourut à la peine; il n'en a pas moins bien mérité de son pays (*Notice sur St-Domingue*, p. 12-13).

Lorsqu'on parcourt les bords de l'Yuna, on croit voir les forêts de l'Amérique méridionale dans toute leur majesté primitive.

Il existe sur le sol de cette vallée et les collines qui la dominent, un luxe et un désordre de végétation qui dépassent tout ce que l'imagination peut inventer. Parmi les arbres nouveaux qui s'y présentent à nos yeux, se trouve le bois de fer qui fournit le tomawhack à l'Indien, le gommier dans lequel il se creuse un canot; et tandis que le figuier maudit dessine des arceaux gothiques, l'acajou gracieux, chargé de girandoles de fleurs purpurines, entouré de guirlandes par les lianes qui descendent de sa cime, semble décoré pour une fête, et le bois de campêche offre un ombrage délicieux sous un feuillage parfumé d'une odeur de girofle (*Notice sur St-Domingue*, p. 21 22).

En sortant des montagnes, on franchit la *Cubillas*, fraiche et

limpide rivière qui porte son tribut au Xénil. Ses bords sont couverts de *Nerium* que nous nommons laurier-rose, arbuste dangereux et perfide : nos soldats, séduits par ses belles fleurs, en couvrent leurs casques, en portent des branches à la bouche ; ils sont bientôt saisis de vertiges ; plusieurs chevaux périssent pour avoir mangé son feuillage vénéneux (*Notice sur Grenade*, p. 259).

En suivant le cours de ce fleuve, chanté par tous les romanciers, on arrive au charmant bois de Rome, où rien n'indique l'emplacement des *Alicarès*, château de plaisance des rois maures, mais où l'on est transporté d'admiration en voyant la diversité et la beauté des végétaux qui s'y trouvent réunis des régions les plus opposées.

Le bouleau de Sibérie, le chêne gaulois, le peuplier d'Italie croissent auprès du platane académique, du mûrier de l'Orient, et du sumac, arbuste précieux pour la préparation du maroquin. Un cyprès pyramidal indique de loin en loin la tombe d'un Abencérage ; l'élégant palmier élève sa tête au-dessus des groupes de lauriers-roses, de jasmins, de grenadiers et de myrtes. On y rencontre aussi les restes de ces vieux ifs qui fournissaient autrefois des arcs renommés aux archers de la Grande-Bretagne, *taxi torquentur in arcus* (1).

. . . .

De distance en distance, les nopals épineux, les feuilles acérées de l'aloës forment des enclos où l'on ne peut pénétrer que par une étroite ouverture. Un sentier tortueux vous conduit à une modeste habitation, à travers les pastèques, les melons, les pommes d'amour et les tiges de piment (*Notice sur Grenade*, p. 275).

Ce sont les *Huertas ;* c'est une forêt de mûriers, d'orangers, d'oliviers et de caroubiers, qui entoure plusieurs beaux villages, de jolies métairies et quelques somptueux couvents : ces bosquets protègent contre la chaleur les nombreux produits de

---

(1) Georg. Liv. II, vers. 448.

l'horticulture valencienne. Le reste de la plaine est occupé par un terrain marécageux de 30 à 40.000 journaux plantés en rizières; c'est une conquête de l'agriculture sur le lac d'*Albuféra*, dont le nom est devenu le titre glorieux d'une illustre famille française (*Notice sur Burgos*, p. 16).

On ne trouverait nulle part un exemple de fécondité pareille à celle des *Huertas*; le sol est couvert de toute espèce de légumes, de chanvre, de lin, de plantes fourragères; aussi les récoltes se succèdent d'un bout de l'année à l'autre; on y recueille des feuilles de mûrier pour les vers à soie, des caroubes pour les chevaux, des oranges dorées, d'énormes grappes de raisins, des olives, des figues et des dattes (*Id.* p. 18).

Cette chaîne élevée dépend des monts Albaracin, l'antique *Idubida* qui séparait autrefois les Celtibériens des redoutables Carpétans. Depuis Valence jusqu'à Gibraltar, cette cordillière projette de nombreuses ramifications dirigées vers la mer, en formant plusieurs promontoires très avancés.

Ces appendices ou contreforts présentent, dans leur contexture géognostique, des caractères qui leur sont particuliers.

Il paraît que le sol de cette partie de l'Espagne avait déjà subi de grands bouleversements avant de s'élever en arêtes au-dessus de la surface du globe: le système des couches successives était remplacé par un mélange de blocs de granit, de marbre, d'albâtre, entrecoupés de veines métalliques, de fragments calcaires, de dépôts marneux et autres; plus tard, les pierres tendres se sont désunies et décomposées par l'effet des eaux et des vents; elles se sont abaissées jusque dans la mer, dont elles ont diminué le fond en plusieurs endroits; elles ont aussi formé ces bassins et ces vallées fertiles et délicieuses qu'on rencontre dans ce labyrinthe de rochers arides. Les parties dures, au contraire, ont résisté aux agents de destruction et ont conservé leurs formes primitives.

Une origine aussi désordonnée peut seule expliquer la construction étrange et pseudomorphique des montagnes de ces contrées; il n'est plus question de sinuosités onduleuses, creusées par les courants; il n'existe plus de rapport entre les

angles saillants et les rentrants, plus d'homogénéité dans les couches placées en regard; ce sont des abîmes entourés de murailles à pic, des crevasses dirigées dans tous les sens, des solutions de continuité dans les contreforts; enfin un mélange de reliefs et de cavités dont on aurait quelque idée en se représentant une masse irrégulière de sels au dernier terme de cristallisation, ou mieux une pièce de métal sortant d'une matrice bizarre et amorphe (*Id.* p. 22-23).

Lorsqu'on a dépassé Burgos, l'aspect de la contrée devient encore plus triste. Cette terre élevée, dépourvue de forêts, est exposée à des vents violents qui laissent à découvert des bancs immenses de rochers; on traverse deux à trois bourgs et quelques villages, dans lesquels la vie est si peu active qu'on les croirait inhabités, si on ne rencontrait de temps en temps un oisif enveloppé dans un long manteau, un moine quêteur ou un chevrier conduisant un troupeau pâturer les plantes qui croissent entre les fissures des rochers d'alentour.

Cette scène de désolation est interrompue par la vallée du *Duero*, dont les rives sont bordées de vignes et de pâturages: on y voit même quelques plantations d'oliviers; mais au delà du fleuve on voyage de nouveau dans le désert; la nature granitique des monts Carpétanos qui restent à franchir est encore moins favorable à la végétation que les terrains calcaires que l'on vient de traverser.

Le défilé de la Somo Sierra aide à pénétrer dans un vallon circulaire et peu profond qui couronne la sommité de la Cordillière; dans ce bassin, la route suit les détours du *Lozoya*, petite rivière qui procure un peu de fertilité à la terre siliceuse descendue des hauteurs voisines, et facilite la végétation de quelques belles plantes alpestres qui embellissent les environs de *Buitrago*. Séduit par les richesses étalées pour la première fois, à mes yeux, par la flore castillane, je m'empressai de moissonner la pivoine éclatante, des bruyères charmantes et surtout l'élégant asphodèle pyrénaïque; mon ardeur de botaniste me conduisit au sommet de la montagne, où je me trouvai inopi-

nément en face d'une dizaine de bergers debout sur la crête. (*Notice sur Burgos*, p. 94-95).

⁂

En résumé, Bailly était un observateur attentif, sagace, mais un peu superficiel, du moins comme botaniste; il ne parait pas avoir eu une connaissance assez grande des plantes pour recueillir des observations utilisables sur la flore des contrées qu'il a visitées; à vrai dire, le temps et les ouvrages nécessaires lui ont manqué pour l'acquérir; ses herborisations autour de Besançon, faites avec plus de loisirs, lui ont donné, comme on l'a vu, des résultats plus précis, dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude et qui constituent un document historique intéressant sur la flore locale.

Bailly a été un esprit encyclopédique, un observateur des caractères généraux des contrées, des mœurs des habitants, des cultures et des institutions, plutôt qu'un véritable naturaliste; mais les essais, si modestes soient-ils, qu'il a faits dans cette voie, ne devaient pas être passés complètement sous silence; Bailly peut figurer à la fois aussi bien dans la série de ceux de nos compatriotes qui se sont occupés des sciences naturelles que parmi ceux qui font honneur à leur pays par leurs préoccupations philanthropiques ou leur talent d'écrivain.

APPENDICE

A. Plantes observées en 1822, aux environs de Besançon et dans d'autres localités du Doubs.

Fév. 12 ; *Chamars :* Bellis perennis, Lamium purpureum.
— 13 ; *St-Claude :* Alsine media, Thlaspi bursapastoris, Senecio vulgaris.
— 14 ; *Route de Beure :* Helleborus viridis.
— 15 ; *Beauregard :* Ranunculus vernus, Tussilago farfara.
— 16 ; *St-Claude :* Corylus Avellana.
— 18 ; *Tarragnoz :* Potentilla reptans, Orobus vernus.
— 19 ; *Bastions :* Glechoma hederacea.
— 20 ; *Fontaine-Acut :* Veronica agrestis.
Mars 1 ; *St-Claude :* Veronica hederæfolia, Corydalis bulbosa.
— 3 ; *Id. :* Taraxacum Dens-Leonis, Viola odorata.
— 4 ; *Trou d'Enfer :* Leucoium vernum.
— 5 ; *St-Claude :* Euphorbia peplus, Barkhausia taraxacifolia.
— 7 ; *Trou d'Enfer :* Scilla bifolia.
— » M. Moissonnier ? : Erica carnea.
— » Carex præcox.
— » *St-Claude :* Daphne mezereum.
— » *Chamars :* Sisymbrium pinnatifidum.
— 13 ; *Trou d'Enfer :* Pulmonaria angustifolia, Ficaria, Cardamine petræa, Lamium album, Pulmonaria officinalis.
— 14 ; *Bois de Peu :* Daphne laureola, Narcissus pseudo-narcissus, Fragaria vesca.
— 15 ; *Porte Charmont :* Potentilla aurea.
— » *Bastions :* Fumaria officinalis.
— 16 ; M. Moissonnier ? : Aira præcox.
— 17 ; *Montboucons :* Hyacinthus racemosus, Viburnum Tinus, Cheiranthus cheiri, Erica vagans, Viola tricolor, Adonis annua.

Mars 22 ; Asplenium rutamuraria.
— 23 ; *St-Claude :* Geranium molle.
— 25 ; *Tarragnoz :* Antirrhinum cymbalaria.
— » *Porte-Taillée :* Geranium cicutarium.
— 26 ; *Fontaine-Ecu :* Cardamine pratensis, Cerastium latifolium, Primula veris officinalis, Trifolium pratense, Tulipa silvestris.
— 27 ; *St-Léonard :* Vinca minor, Cerastium ...., Adiantum Capillus veneris.
— 28 ; *St-Claude :* Chondrilla juncea, Prunus domestica, Prunus cerasus.
— 29 ; *Chaprais* : Saxifraga tridactylites.
— » *St-Claude :* Valeriana locusta.
— 30 ; *St-Claude :* Orchis maculata, Malva rotundifolia.
Avril 6 ; *Ecole :* Juniperus vulgaris, Vicia dumetorum, Coronilla Emerus.
— 8 ; *St-Claude :* Thlaspi arvense, Veronica chamædrys, Stellaria holostæa, Raphanus raphanistrum.
— 10 ; *Graviers blancs :* Orobus vernus, Sinapis arvensis, Hieracium amplexicaule.
— 11 ; *Chaudane :* Ranunculus auricomus, Cerasus mahaleb, Ribes alpinum, Salix viminalis, Anthoxanthum odoratum, Asplenium ceterach.
— 14 ; *Id. : ? ;* Ajuga reptans, Phellandrium aquaticum.
— » *Chaudane :* Dentaria pentaphyllos, Arum vulgare.
— 19 ; *St-Claude :* Spiræa crenata.
— » *Chaudane :* Salix capræa.
— 20 ; *St-Claude* : Calendula officinalis, Pyrus malus, Pyrus communis.
— 22 ; *St-Claude* : Veronica prostrata, Myosotis scorpioides, Sherardia arvensis, Scandix pecten-veneris, Polygala vulgaris, Lonicera xylosteum, Thlaspi campestre.
— 24 ; *Ecole* : Ranunculus montanus, Galeopsis galeobdolon, Viburnum lantana, Quercus robur.
— 27 ; *Prés-de-Vaux* : Carex stricta, Centaurea jacea.
Mai 7 ; *Bois de Peu* : Globularia vulgaris.
— » *St-Claude* : Hieracium pilosella, Reseda lutea, Anthyllis vulneraria, Phyteuma spicatum.

Mai » *Jardin Monnot* : Centranthus ruber ; — Scabiosa arvensis.

— » *Jardin de M. Deis* : Hyacinthus patulus.

— » *Jardin Gaume ?* : Prunus padus, Cytisus laburnum, Colutea arborescens.

— » *Jardin ..... ?* : Philadelphus coronarius ; Galium mollugo, Sambucus nigra ; Statice armeria.

— 9 ; *Prés des Justices* : Melampyrum arvense.

— » *St-Claude* : Salvia pratensis, Cornus sanguinea, Aquilegia vulgaris.

— 11 ; *Bois d'Ecole* : Sanicula europea, Cynoglossum officinale, Convallaria multiflora.

— 15 ; *Grandes Justices* : Lysimachia vulgaris ; Viburnum opulus. Lonicera caprifolium, Genista sagittalis.

— 18 ; *Verger Gacon* : Valeriana phu, Nigella Damascena.

— 19 ; *Villars, Mamirolle* : Orchis militaris.

— » *Jardin de Deis* : Polemonium cœruleum, Antirrhinum majus.

— 20 ; *Bois de Peu* : Orchis maculata, Thalictrum aquilegifolium, Ornithogalum pyrenaicum, Lithospermum officinale, Valeriana officinalis, Scabiosa columbaria, Melittis melissophyllum, Muscari comosum.

— » *Jardin de l'hôpital* : Astrantia major.

— 23 ; *Jardin de St-Claude* : Campanula speculum.

— 20 ; *Bois de Peu* : Lychnis silvestris, Epipactis ovata, Lilium martagon, Campanula persicifolia, Lactuca chicoriifolia.

— » *Bords du Doubs, près Velotte* · Eriophorum polystachyum, Iris pseudoacorus.

— » *Bois de Peu* : Linum catharticum, Melampyrum pratense, Campanula glomerata, Saxifraga cotyledon.

— 26 ; *Bois et prés de Grandfontaine* : Ranunculus flammula, Pedicularis palustris, Lysimachia nemorum, Iberis amara, Rhinanthus cristagalli, Lychnis githago, L. Flos-cuculi, Campanula barbata, Solanum dulcamara, Epilobium spicatum, E. montanum, Paris quadrifolia.

— 28 ; *St-Claude* : Epilobium molle.

Mai 30; *Montfaucon* : Chœrophyllum temulum, Lactuca perennis, Prenanthes muralis, Anthericum liliago, Myosotis lappula, Cistus helianthemum, Digitalis parviflora, Sherardia arvensis, Saponaria vaccaria, Ervum hirsutum, Vicia cracca, Ranunculus arvensis, Orchis conopsea, Stachys germanica, Viola rhotomagensis, Echium pyrenaicum, Scrofularia aquatica, Geum urbanum, Campanula persicifolia *fl. albo*.

— » *St-Claude, bosquet Janson*. Campanula rapunculus.

— » — *notre jardin* : Campanula rapunculoides, Lilium bulbiferum.

Juin 8; *Montferrand* : Medicago lupulina, Juncus bufonius, Genista tinctoria, Sedum acre, Lysimachia nummularia, Sium . ..., Castanea vulgaris.

— 14; *St-Claude* : Hemerocallis fulva, Chironia centaurium.

— 15; *Id.* : Œnothera biennis.

— 20; *Id.* : Agrimonia eupatoria, Verbena officinalis.

— 27; *Id.* : Lychnis calcedonica.

— » *M. Gr. S.* : Galega officinalis.

— » *Jardin* : Hypericum calycinum, Scabiosa atropurpurea.

— 30; *Voyage en Suisse* :

— » *St-Sulpice* : Serapias helleborine.

— » *Saut-du-Doubs* : Cacalia alpina.

— » *Mont Genevreys* : Veratrum album.

— » *Mont de Fuans* : Gentiana lutea, Digitalis grandiflora.

— » *Valdahon* : Gentiana cruciata.

Juill. 1er et suiv. : Gnaphalium dioicum, Centaurea montana.

— *Mont Genevreys* : Senecio nemorensis.

— *Fuans* : Hypericum hirsutum, Scabiosa silvatica.

— *Mont Genevreys* : Atropa belladonna.

— *Ornans* : Betonica officinalis, Sambucus racemosa.

— 10; *St-Claude* : Saponaria officinalis.

— 20; *St-Claude* : cult. : Iberis umbellata.

— 22; *St-Claude* : Bupleurum falcatum.

— 26; *Id.* : Dipsacus fullonum.

— 28; *Montferrand* : Achillea ptarmica, Sium angustifolium, Eupatorium cannabinum, Lysimachia vulgaris, Ly-

thrum salicaria, Conyza squarrosa, Erigeron siculum.

Août 14 ; *St-Claude* : Sambucus ebulus.

1823.

Fév. 25 ; *Chamars* : Alsine media.

(Voy. note du bas de la page 93).

B. Plantes trouvées en Espagne pendant la campagne de 1823.

* Asphodelus pyrenaicus.	Somo Sierra.
* Adonis apennina.	Pyrénées.
* Adianthum reniforme.	Castille nouvelle (Madrid, J. bot.).
* Aquilegia vulgare.	Somo Sierra.
* Astragalus hypoglottis.	Baylen.
* Anchusa italica.	Sierra Morena.
* Asparagus aculeatus.	Andujar (Andalousie).
* Arbutus Unedo.	Roy. de Valence.
* Antirrhinum latifolium.	R. de Grenade.
* Astragalus hamosus.	Manche.
Anagyris fœtida.	R. de Valence.
Apocynum africanum.	R. de Valence.
Arum Ægyptiacum.	R. de Murcie.
Asparagus maritimus.	R. de Valence.
Belladona hispanica rotundif.	R. de Grenade.
* Bupleurum fruticosum.	Castille nouv. (Madrid, J. bot.).
* Biscutella auriculata.	Baylen.
* Bellis spatulata.	R. de Valence.
Betonica maritima flore ex. lutea pallescente.	R. de Valence.
Bupleurum hispanicum.	R. de Murcie.
Bupleurum lusitanicum.	Sierra Morena.
* Cistus laurifolius.	Somo Sierra.
* C. Ledon.	Somo Sierra.
* C. Monspeliensis.	R. de Valence.
* C. ladaniferus.	Soma Sierra
* C. symphitifolius.	R. de Murcie.
* Catanance cœrulea.	Somo Sierra.
* Centaurea salamantica.	Castille nouv. (Retiro) (Madrid, J. bot.).

* Une var. à petites fl.	Manche.
* Carduus Marianus.	R. de Grenade.
* Corydalis lutea.	R. de Grenade (Valence).
* Centaurea rhutenica.	R. de Murcie (Valence).
* Coronilla juncea.	R. de Grenade (Murcie).
* Chenop. ambrosioides.	Castill. nouv. (Madrid).
* Daphne Cneorum.	Pyrénées.
* D. alpina.	R. de Grenade.
* D. Gnidium.	R. de Grenade.
* Doronic. Pardalianches.	R. de Grenade.
* Digitalis ferruginea.	R. de Valence.
* Dianthus superbus.	R. de Murcie.
* D. arenarius	R. de Murcie.
* Echium plantagineum.	Somo Sierra.
* E. giganteum.	Manche (Baylen).
* Echinops sphaerocephalus.	Manche.
* E. strigosus.	Manche (Baylen)
* Euphorbia palustris.	R. de Valence.
* Erodium moschatum.	R. de Murcie.
* Fritillaria meleagris.	Pyrénées.
* Gleditschia triacanthos.	Aranjuez (Madrid, J. bot.).
* Genista scorpius.	R. de Murcie.
* Geranium romanum.	R. de Murcie.
* Glycyrhiza glabra.	Pyrénées (revers méridional des)
(Gentiana pneumonanthe).	(Grenade).
* Hedisarum coronarium.	Guadarrama.
* Helianthemum guttatum.	Manche.
* Hyosciamus aureus	R. de Grenade.
* Hypomea purpurata (*sic*).	R. de Grenade.
* Lycium afrum.	Somo Sierra.
* Lupinus varius.	Somo Sierra.
* L. cœruleus.	Somo Sierra.
* Lychnis rosa cœli.	Castille nouv. (Madrid, J. bot.).
* Lavatera olbia	Somo Sierra.
* Lavandula Stœchas.	R. de Valence.
* L. spica.	Manche.
* Leuzea conifera.	R. de Valence « à vérifier ».
* Linum narbonense.	R. de Valence.
* L. maritimum.	R. de Valence.
* Ilex tenuifolium.	R. de Murcie.
* Inula Britanica.	R. de Grenade.

* Muscari comosum.	Somo Sierra.
* Menziezia polifolia.	Pyrénées.
* Momordica Elaterium.	Manche.
* Malva hispanica.	Aranjuez.
* Monarda fistulosa.	R. de Murcie.
* M. violacea.	R. de Murcie.
Nerium Oleander.	R. de Grenade.
* Orchis maculata.	Somo Sierra.
* O. odoratissima.	Somo Sierra.
* Orobanche ramosa.	Manche.
* Ornithogal. umbellatum.	Baylen.
* Pæonia officin.	Somo Sierra.
* Phlomis Herbaventi.	Manche.
* P. lychnitis.	Manche.
* Peganum harmala.	Manche.
(Phyllyrea media).	(Murcie).
* Phyllyrea latifolia.	R de Murcie.
* Philadelphus coronarius.	R. de Grenade.
* Psoralea bituminosa.	R. de Murcie.
* Plantago subulata.	R. de Grenade.
Rhus coriaria.	R. de Grenade.
* Reseda gigantea.	Manche.
* R. fœtida.	Manche.
* R. alba.	R. de Valence.
* Rhinanthus versicolor.	Manche (Baylen).
* Scabiosa leucantha.	Somo Sierra.
* Sonchus, très fétide.	Manche.
* Scolymus hispanicus.	Castille nouv. (Madrid).
* Sc. maculatus.	Castille nouv. (Madrid).
* Smilax Salsaparilla.	R. de Murcie.
* Salvia horminum.	R. de Valence.
* Statice limonium.	R. de Grenade.
* Scrophularia sambucifolia.	Castille vieille.
* Solanum Melungena très épineuse.	R. de Valence.
Scilla peruviana.	Somo Sierra.
Salsola sativa?	Murcie.
* Thapsia villosa.	Castille nouv. (Madrid retiro).
* Tribulus terrestris.	Manche.
* Thalictrum flavum.	Sierra Morena.
* Teucrium spinosum.	Baylen.

* Trachelium cœruleum.	R. de Grenade.
* Thlaspi alpestre.	R. de Grenade.
* Telephium Imperati.	R. de Murcie.
* Ulva intestinalis.	R. de Valence (St-Jean-de-Luz).
* Viola biflora.	Pyrénées.

(Les plantes munies d'une astérisque se retrouvent sur les fiches alphabétiques dont il est question au n° 6 de la page 96).

C. **Route de Madrid en Andalousie** (du 29 juillet au 8 août 1823).

Deux Résédas, l'un extrêmement élevé, l'autre très fétide.
Un Séneçon dont la tige laiteuse exhale une odeur repoussante.
Un Statice.
Une Jusquiame, feuilles rondes découpées, fleurs plus vives.
Le Ciste labdanum sert de combustible à Villarubia.
Scolymus hispanicus : — id. variegatus
Une var. de la Centaurée de Salamanque *parviflora.*
Echinops sphœrocephalus.
Un Astragale à tige épineuse, fructification vésiculaire. . .

. . . .

Involucre pétaliforme scarieuse, calice stellaire ; pentandrie monogynie, fleurs en boule, tige rameuse opposée.

. . . .

Tribulus terrestris.

. . . .

Phlomis herbaventi. Ocaña.
Phlomis lychnitis, calice soyeux
Echium giganteum. Baylen.
E. plantagineum.
Rhinanthus versicolor.
Momordica elaterium.
Centaurea conifera, sert à cailler le lait.
Thalictrum flavum.
Astragalus hypoglottis.
Biscutella auriculata, crucifère analogue à l'*Iberis.*
Orobanche ramosa.

libre et indépendante et était enclavée dans les territoires composant l'état du prince-évêque de Bâle.

Ce sont quelques pages de l'agonie et de la mort de cette célèbre abbaye que je veux lire devant vous. C'est une œuvre inédite d'un narrateur oculaire de ce drame et j'ai découvert ce manuscrit dans les papiers d'un curé de campagne voisin de cette abbaye. Après des recherches assez longues, j'ai pu m'assurer que ce récit était réellement l'œuvre du Père Barbier, principal du collège établi à Bellelay.

Pour que vous compreniez mieux l'intérêt et l'importance de cette lecture, permettez-moi de vous donner d'abord un abrégé géographique et surtout historique de cette abbaye au moment où se déroulent les événements racontés.

Bellelay est situé dans le Jura bernois à la sortie des gorges du Pichoux, c'est-à-dire entre Glovelier et Tavannes. Il fait actuellement partie du district de Mouthiers et le croisement de l'ancienne et de la nouvelle route de Porrentruy à Delle marque son emplacement.

L'ordre des Prémontrés dont faisaient partie les religieux de cette abbaye avait été fondé dans le diocèse de Laon en 1120 et il s'était répandu très rapidement en France d'abord, et peu après en Franche-Comté, et cela grâce aux chanoines de Saint-Paul de Besançon. Comme ces chanoines suivaient la règle de saint Augustin] et que ce nouvel institut n'était en réalité qu'une réforme de cette règle, plusieurs d'entre eux la favorisèrent de tout leur pouvoir; nous voyons, en effet, Raimbaud, chanoine de Saint-Paul, leur donner en 1134 l'abbaye de Corneux près de Gray, qu'il avait fondée l'année précédente. Peu de temps après, cette abbaye déjà florissante envoie des colonies à Fontaine-André, canton de Neufchatel, et à Béchamp, principauté de Montbéliard.

Bon nombre d'historiens suisses font venir de l'abbaye de Joux les religieux qui fondèrent Bellelay dans le même siècle. Mais outre que cette abbaye de Joux avait alors un petit nombre de religieux, elle était plus éloignée que les deux

nouvelles fondations de Corneux, ce qui à cette époque était un obstacle sérieux ; nous disons donc qu'ils font erreur et que Corneux a dû aussi essaimer à Bellelay, et nous sommes d'autant mieux fondés à donner cette affirmation que sans elle on ne pourrait expliquer son union au diocèse de Besançon ; car si réellement sa fondation avait été faite par des religieux de Joux, diocèse de Lausanne, elle aurait nécessairement été rattachée à ce diocèse. Mais en dehors de cette divergence, les historiens suisses et franc-comtois s'accordent pour affirmer que cette abbaye devint promptement célèbre, et qu'au xv[e] siècle l'empereur Sigismond la prenant sous sa haute protection, lui remit une lettre de haute combourgeoisie avec les villes libres de Berne et de Soleure et ce fut cette combourgeoisie précieusement conservée à travers les âges qui en retarda la ruine de plusieurs années, comme nous le verrons plus loin, car par là, elle fut comprise dans les cantons suisses dont la république française respecta longtemps la neutralité.

Telle était sa situation politique. Quant au point de vue social, nous voyons, d'abord ces moines en vrais ruraux s'occuper d'agriculture, mais, se rajeunissant, si on peut parler ainsi, en 1771, ils fondent de toutes pièces un grand collège qui en peu d'années devient l'égal des établissements d'instruction les plus renommés de la Suisse, de la Franche-Comté et de l'Alsace.

D'abord annexé à l'abbaye, il est, en 1774, installé dans de vastes et importants bâtiments parfaitement aménagés pour cette destination.

Ce n'était pas un collège à la manière et selon les méthodes des jésuites : il avait surtout les allures des collèges militaires dirigés à cette époque en France par les Oratoriens et les Doctrinaires.

Les maîtres choisis parmi les religieux devaient vivre avec les élèves et exercer sur eux une surveillance continuelle ; Le programme des études était très complet. A l'enseigne-

ment littéraire et scientifique, on avait ajouté le chant, la musique, l'architecture, l'escrime et la danse. La *civilité* était aussi très développée à Bellelay, car le règlement disait : « les élèves devront se saluer et saluer les maîtres et les étrangers avec tout le développement dont le maître de danse prescrira les lois ».

Aussi les élèves affluèrent et les Francs-Comtois y devinrent nombreux : en 1773, nous remarquons un Perreciot de Baume-les-Dames, un de Malseigne de Maîche et un de l'Aubespin d'Arinthod.

En 1776, Achille de Bonaventure de Vaudrey, de Poligny.

En 1777, le comte Camille de Montjoie de Magny et Brody de Chorchillat, tous les deux de Besançon, et cette même année, les trois frères de Colombe, de Vesoul.

En 1778, de Lavie de Vesoul, Ferdinand de Ruffier, le comte Maurice de Grivel, Claude Siffredy, de Salins, le marquis de Beaurepaire et Huot de Besançon, le comte de Rosière, de la Forêt-Divonne et son frère Antoine-François de la Forêt-Rumilly. Et enfin, jusqu'aux dernières années de son existence, nous constatons sur ses registres les noms du marquis d'Andelot, de Jacques Patornay de Salins ; nous voyons un Jeannin de Besançon, Charles de Poinctes de Faverney, deux élèves de Faucogney, Emmanuel de Poligny, Augustin de Navenne, François-Xavier de Villefrancon, Pierre-Joseph de Contréglise et le vicomte Alfred d'Archiac, de Besançon.

Citons maintenant quelques français illustres qui furent élevés dans ce collège, à qui ils firent honneur par leur réputation et leurs mérites.

M. de Monthevot de Lyon, beau-frère de Lamartine.

Adrien Lezay-Marnézia, né à St-Julien, près de Lons-le-Saunier, réfugié pendant la Révolution dans le pays de Vaud où il y reçut un accueil empressé de Necker et de Mme de Staël. En 1806, il fut préfet de Rhin et Moselle et en 1810 du Bas-Rhin, et son administration, intelligente et dévouée, lui

mérita une statue qui existe encore et que les Strasbourgeois lui élevèrent en reconnaissance des grands services qu'il leur avait rendus.

Le comte de Clarac de Toulouse, archéologue distingué, mort conservateur des antiques au Louvre.

Le marquis de la Ferronaye, ambassadeur en Russie et ministre des affaires étrangères sous Charles X.

Le général d'Arcine, un des vainqueurs d'Alger dont les descendants existent encore.

D'Agoult de Grenoble, ambassadeur de France à La Haye sous la Restauration.

Enfin on y compte cinq généraux qui servirent dans les armées françaises sous l'Empire: Ce sont Boizerand, de Schaller, de la Poype, Talon et de La Loyère.

Forte de son droit politique et s'appuyant en outre sur les services rendus et qu'elle espérait encore rendre, la minuscule terre libre de Bellelay osa soutenir la plus démesurée des luttes contre les convoitises de la République Française. Nous devons dire que, dans la défense de ses droits, elle fut aidée par notre ambassadeur près du gouvernement Helvétique, François Barthelemy qui eut le rare mérite de conserver à cette époque troublée les délicatesses d'un diplomate et le sens du juste devoir. Grâce à lui la France se montra longtemps pacifique et même bienveillante à l'égard de ce faible voisin, mais des intrigues locales vinrent tout compromettre et c'est à Porrentruy surtout qu'elles se formèrent et prirent corps ; elles furent acharnées et surtout injustes. Cette petite ville avait été un instant capitale de la République Rauracienne fondée par la France avec une partie des Etats du prince-évêque de Bâle, puis, elle était en ce moment chef-lieu du département du Mont-Terrible substitué le 23 mars 1793 à la Rauracie. Comme les nouveaux parvenus, Porrentruy avait des ambitions démesurées et tout lui semblait permis pour agrandir son importance, et comme à cette époque c'était la mode de s'attaquer aux moines, il

manifesta contre Bellelay. Pour atteindre son but d'agrandir quelque peu le département du Mont-Terrible et surtout pour enrichir des dépouilles de cette abbaye quelques meneurs absolument obérés, cette municipalité envoya au gouvernement français mémoires sur mémoires, pétitions, accusations, contre cette gent monacale et sur les nécessités de détruire ce foyer d'émigrés et de fanatiques. Comme il ne demandait qu'à être entraîné aux mesures violentes, il décréta, en 1797, l'annexion de l'abbaye de Bellelay à la République

Maintenant nous voilà arrivés au cœur de notre sujet et après avoir fait connaître sommairement cette maison et ses habitants, nous laissons entièrement la parole au témoin oculaire; si nous supprimons, pour ne pas fatiguer l'attention, les parties les moins importantes de son mémoire, toujours nous lui conserverons son style clair, parfois imagé, et souvent agréable par des expressions très personnelles et jointes à une saveur locale qui n'est pas sans charme.

La République Française s'empare de l'Abbaye de Bellelay

« Dès le soir du 14 décembre 1797 on savait à Bellelay par des rapports que l'on recevait de toutes parts, que les Français y arriveraient le lendemain. Le 15 entre onze heures et midi, on voit l'avant-garde de la colonne chargée de cette expédition. M. Gangler, commandant de la Sauve-garde suisse de la part de l'Etat de Soleure s'avance à 50 pas des murs de Bellelay pour faire les représentations et les protestations de son souverain contre cette infraction à la neutralité helvétique. L'officier commandant ce détachement, l'ayant écouté paisiblement, lui répondit qu'il avait ordre de prendre poste à Bellelay; que le général ne tarderait pas à venir et que celui-ci répondrait à ses observations. Cette avant-garde fut bientôt suivie d'environ mille hommes, dont la plus grande

partie sans même s'arrêter, continua sa marche vers le village de Tavanes ; 250 hommes restèrent à Bellelay. On leur assigna sur le champ leur quartier dans la ferme située hors des murs de l'abbaye. La première précaution que prirent leurs chefs fut d'entourer la maison et d'y placer des piquets de distance en distance sur toutes les avenues.

Vers les deux heures de l'après-midi on vit arriver le général Gouvion St-Cyr, qui était chargé de cette conquête.

Les chefs de l'abbaye, en l'absence de M. l'Abbé qui avait pris la sage précaution de se retirer en Suisse, se présentèrent avec le commandant de la Sauve-garde de Soleure pour le recevoir, et celui-ci renouvelle les protestations de son Etat contre cette violation de la neutralité et des conventions arrêtées précédemment à l'égard de l'abbaye La réponse qu'il leur fit, fut que la république s'emparant de tous les pays appartenant au ci-devant évêque de Bâle, l'abbaye de Bellelay située dans ces états était par là même acquise à la France et que le commandant de Soleure ainsi que tous les religieux, les pensionnaires et les domestiques devaient l'évacuer le lendemain parce qu'il était trop tard ce jour et retourner chez eux à Soleure. Cette sentence prononcée, St-Cyr leur tourna le dos et s'entretint avec les commissaires et les officiers qui l'entouraient.

Lorsque tous ces fiers républicains furent rassemblés, ils ordonnèrent qu'on leur servît à déjeuner. Les plus modérés demandèrent du pain et du vin ; mais lorsque Riché, président de la commission, chargé d'organiser cette nouvelle conquête, vit apporter des choses aussi communes, il entra en fureur, accabla d'injures le P. Prieur et lui ordonna de faire servir un déjeuner copieux en rapport avec la faim qui dévorait les agents de la grande nation.

Il fallut leur abandonner le diner en maigre préparé pour la communauté, et celle-ci dut se contenter de manger à deux heures après midi ce qui échappa à la voracité de ces nombreux hôtes.

Les religieux, tous consternés de l'ordre qui leur avait été intimé d'évacuer la maison dès le lendemain, résolurent de représenter au général l'impossibilité de préparer pendant la nuit ce qui était nécessaire au départ de près de deux cents personnes. Le P. Prieur fut le trouver à table pour solliciter un délai de quelques jours et il l'obtint avec assez de facilité, sans doute, parce que le déjeuner avait calmé sa mauvaise humeur.

Après ce repas, Riché ordonna qu'on leur en préparât un en gras pour le soir, plus digne de la majesté républicaine. En attendant, et pour se distraire de son ennui, St-Cyr témoigna qu'il verrait volontiers les élèves du collège faire quelques évolutions militaires, ce qu'ils exécutèrent avec une facilité et une justesse dont il parut satisfait et même étonné. On sut qu'il était amateur de musique, et les religieux eurent la complaisance, à la prière de ses officiers, de lui donner un concert qui lui plut ainsi qu'à son état-major. Ce fut une imprudence de la part des religieux de faire voir la belle collection d'instruments dont ils étaient pourvus, car dès ce moment elle tenta la rapacité des commissaires qui la leur ont confisquée presque en entier au moment de leur départ.

Comparution devant la Commission militaire

Pendant qu'on s'efforçait d'adoucir ces maîtres impérieux, la Commission militaire fit comparaître à son tribunal redoutable le P. Joseph Rossé, prieur, et Godefroid Voyanne, procureur de l'abbaye. Il est à propos de faire connaître ces hommes qui avaient été choisis à dessein pour inspirer la terreur à de timides religieux.

Riché, le président, était adjudant du général Augereau. On est tenté de croire qu'il avait été sous Robespierre membre ou président de quelque tribunal révolutionnaire ; il a le ton, le regard et toutes les manières que donnent à ces monstres

altérés de sang tous ceux qui ont paru devant eux dans ces temps de calamités. Homme fier et impérieux, dont l'âme de fer n'éprouva jamais la douce émotion d'un sentiment d'humanité. On prétend même que le général Saint-Cyr le haïssait et l'avait nommé président de cette commission pour l'éloigner de sa présence. Quatre de ses collègues étaient officiers de la 38e demi-brigade ; Dupont, capitaine d'artillerie, était digne de remplacer un jour Riché dans sa présidence par son jacobinisme, sa dureté et sa haine contre la religion et les prêtres ; des cheveux noirs tombant sur un visage plus noir encore, des yeux hagards, une voix de stentor, tout dans son extérieur peint au premier coup d'œil la méchanceté de son âme. Lacroix, capitaine d'artillerie, semble fait pour contraster avec ces deux hommes violents, un air patelin, un ton de voix doucereux, une modération affectée le ferait d'abord prendre pour un homme honnête et humain ; mais l'avarice la plus sordide et l'immoralité la plus dégoûtante le rendent plus insensible et plus dénaturé que toute la rage d'un terroriste. Du Clavé, sous-lieutenant des grenadiers, sous tous les rapports c'est le pendant de Dupont, si ce n'est qu'étant parvenu au grade d'officier du rang de simple soldat et n'ayant aucune éducation soignée, il a quelque chose de plus brutal encore dans ses manières et dans ses discours. Roux, lieutenant d'infanterie, à qui on ne peut refuser un fond de bonté d'âme que les circonstances seules de la révolution ont pu altérer et qui n'a d'ailleurs été perfectionnée par aucune teinture d'instruction ; et, enfin, Sauvestre, commissaire des guerres, homme crapuleux, père d'une demi-brigade d'enfants que toutes les rapines de son emploi n'ont pu tirer de la misère.

Aussitôt que les religieux eurent comparu devant ce tribunal, les commissaires leur lurent l'arrêté du Directoire ordonnant de s'emparer de cette contrée, mais à dessein ils omirent la clause qui leur garantissait leur mobilier personnel.

Aux sommations qui leur furent faites d'avoir à rendre

compte de tout ce qui avait été vendu, dépensé, etc., dans la maison, ils répondirent invariablement : « Vous avez l'ordre » de vous emparer des biens du Prince-Evêque, or, nous » ne sommes en rien ses officiers ou agents, nous ne sommes » que les agents délégués du Chapitre de Bellelay et par » conséquent nous ne vous rendrons compte de rien ».

Il faut avoir été présent à cette séance pour se faire une idée des clameurs, des vociférations des commissaires et surtout du président, après cette réponse ; les épithètes grossières de gueux, de scélérats, de voleurs, de faux moines, etc., les menaces d'arrestation, d'emprisonnement, de jugement militaire, qui furent proférés contre les religieux. Ils firent venir ensuite le secrétaire de l'abbé, puis les autres religieux et enfin les domestiques, mais ruses, violences, rien ne réussit à obtenir d'autres réponses. Cette fermeté, cet accord, cette union de tous les membres de l'abbaye étonnait au moins autant qu'elle dépitait les commissaires.

Visite et inventaire du couvent

Cette comparution avait été bien longue, mais elle n'avait pas fatigué les commissaires, qui, après avoir copieusement bu et mangé se firent conduire dans toutes les chambres, dans les caves, aux archives et à l'église et mirent l'embargo sur toutes les provisions de bouche et principalement sur la cave, et firent tout séquestrer ce qui était à leur convenance ; ils se firent remettre les clefs de toutes les pièces, mirent les scellés partout et sur tout ce qui ne leur parut pas propre à leur usage. Cette visite dura jusqu'à deux heures de la nuit et elle amusa autant les commissaires qu'elle fatigua les religieux qui n'avaient encore mangé qu'une légère collation et n'avaient pas dormi depuis plusieurs nuits.

Le commandant de Soleure s'était présenté plusieurs fois à la commission pour faire des remontrances sur les mauvais traitements qu'ils faisaient éprouver à des alliés de son

canton, il n'avait eu que des duretés pour réponse. Avant de quitter son poste, il présenta ses protestations par écrit, dont il demanda acte pour se justifier devant son souverain, ce qui lui fut refusé contre toutes les règles reçues dans la guerre.

Visite et inventaire du collège

Dans la matinée de ce même jour, les commisssaires se rendirent chez le principal du collège. Après une conférence peu longue et assaisonnée des mêmes compliments qu'avaient reçus les officiers de l'abbaye, ils le sommèrent de leur livrer la caisse : il tire aussitôt de sa poche sa main pleine de monnaie, la jette sur la table et leur déclare que c'est là tout son trésor ; ils lui demandent ses registres, ses papiers, il leur délivre celui où étaient inscrits MM. les pensionnaires avec la note des argents reçus pour leur pension ; on scelle son bureau et quelques armoires de sa chambre, où les commissaires aperçurent quelques objets qui excitèrent leur rapacité, en particulier des cartes géographiques ; ils se firent montrer ce qu'ils appelaient l'arsenal du collège : c'était environ 70 à 80 fusils de petit calibre avec lesquels les jeunes élèves faisaient exercice et dont plusieurs leur appartenaient en propre, puis quelques épées, des hausse-cols et des gibernes, le tout proportionné à leur taille et à leur âge. Avec sa morgue ordinaire, Riché confisque toutes ces armes. On lui représente que la République n'en peut tirer aucun profit, qu'une grande partie appartient aux élèves eux-mêmes, que ce serait une injustice de les en priver. Quelques-uns de ces enfants fondant en larmes, accoururent pour réclamer leur propriété, rien ne put fléchir cet homme inhumain qui leur refusait même un drapeau dont les Avoyers de Soleure avaient fait présent au collège en disant niaisement cette insulte : « qu'il le ferait teindre aux trois couleurs pour conduire à la victoire les soldats de la nation ». La même sévérité que l'on avait employée dans la visite des effets des religieux fut

employée à l'égard des pensionnaires. La Nation n'avait aucun droit sur ce qui leur appartenait et cependant on leur enleva non seulement les lits qu'ils avaient apportés, mais on leur confisqua des gravures, des estampes et Dupont ne rougit pas de leur enlever même les jouets qui servaient à leur amusement. Quelques enfants réclamèrent leur propriété avec la chaleur qu'on met à cet âge à la conservation de ses joujoux et le commissaire eut la bassesse de leur imposer silence en les menaçant de la prison et du sabre.

Expulsion des proscrits

Dans son arrêté, la Commission avait décidé que chaque religieux pouvait emporter les effets à son usage. Ceux-ci étaient persuadés qu'il en serait ainsi, conformément à ce qui s'était pratiqué à la suppression des innombrables couvents que la France a détruits depuis dix ans. Dans cet espoir, ils n'avaient rien caché de leurs effets, lors même qu'ils eussent la certitude que leur maison allait être envahie. Ce fut une cruelle erreur de leur part. Les commissaires leur déclarèrent que tout ce qui était dans la maison appartenait à la république, tout sans exception, mais que par une indulgence spéciale ils permettaient à chacun de prendre ses habits et son linge avec 8 à 10 volumes de ses livres. C'est d'après cet ordre qu'ils durent préparer leurs paccotilles sans délai, et encore elles devaient être visitées le même soir par les commissaires

C'est dans ce déménagement et les scènes tristes et lugubres qui l'accompagnent, que tous peuvent voir la barbarie et la cruelle insensibilité des commissaires. La plupart des religieux ne se couchèrent pas ; douze d'entre eux n'avaient d'ailleurs que de la paille pour couchage. Le président Riché les avait obligés de céder leurs lits à des citoyens qui étaient arrivés en grand nombre à Bellelay fraterniser avec les commissaires. Enfin le terme fatal arrivé, treize chariots

de réquisition furent amenés des villages voisins pour transporter le peu d'effets qu'on leur laissait, ainsi qu'aux pensionnaires, et en même temps pour transporter les enfants et les vieillards qui n'avaient pas la force de faire la route à pied par un temps d'hiver, où les chemins étaient détestables.

Il faut avoir vu cette scène du départ pour se faire une idée de son horreur : la cour remplie de chars sur lesquels on entassait des caisses avec la précipitation que l'on met à vider une maison livrée aux flammes ; l'intérieur du cloître rempli de tumulte et de désordre, les religieux fondant en larmes, les domestiques errant de côté et d'autre et portant jusqu'au ciel leurs sanglots. La plupart des soldats, plus humains que leurs chefs, donnait des marques de douleur à la vue de cette injustice. Le couvent ressemblait ainsi à une ville que l'on livre au pillage et à la fureur des soldats.

Lorsque tout fut prêt, on fit partir les chars, qui eurent ordre de marcher de file. M. le Commandant de Soleure, avec son épouse et ses deux fils, ouvraient la marche : puis vingt-trois religieux et enfin vingt-cinq écoliers suivaient. Les commissaires se tenaient aux portes pour hâter le départ, gourmandant ceux qu'une espèce de mouvement involontaire semblait repousser de leurs foyers et les spectateurs qui osaient témoigner quelque sensibilité sur leur sort. Ce cortège ressemblait à celui d'une troupe de bandits que ramassait la ci-devant maréchaussée pour la conduire hors des frontières du pays.

Les proscrits arrivèrent ainsi jusqu'aux derniers postes des Français, essuyant souvent le long de la route les huées des calvinistes, chez lesquels ils passaient et la mauvaise humeur des gendarmes, qu'ils furent obligés de payer grassement pour les avoir chassés de leur patrie.

Lorsque les frontières du canton de Soleure furent atteintes, avec quelle allégresse ils saluèrent cette terre de

leurs alliés combourgeois, cette terre hospitalière, cette terre de la vraie liberté qui leur ouvrait un asile.

Aussitôt qu'on eut appris à Soleure qu'ils étaient arrivés dans le Canton, Son Excellence M. l'Avoyer leur envoya deux carrosses pour conduire ceux que l'âge ou la fatigue avaient le plus éprouvés. Un grand nombre d'habitants vinrent à leur rencontre et s'empressèrent de les secourir et de leur faire oublier leurs maux.

Quelques jours après, tout le reste du personnel retenu comme otages fut chassé. Le mobilier, en grande partie gaspillé ou volé, ne produisit qu'une vente dérisoire (26 avril 1798) : et l'Abbaye fut vendue à M. Frédéric Japy, de Beaucourt, fabricant d'horlogerie, pour quatre millions cinquante mille francs en assignats, valant en numéraire 40,000 francs. Le Gouvernement français en avait dépensé plus du double pour les frais de cette conquête ! »

LA MORT DE J.-J. ROUSSEAU

RÉCIT FAIT PAR THÉRÈSE LEVASSEUR A L'ARCHITECTE PARIS A ERMENONVILLE

Par M. Georges GAZIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 17 mars 1906.

Comme celle de beaucoup de personnages célèbres, la mort subite de Rousseau a vivement ému les contemporains. Beaucoup se sont refusés à croire qu'un homme, dont les moindres gestes passionnaient l'opinion, ait pu soudainement disparaître, succombant à une maladie naturelle. Les personnes qui avaient assisté à ses derniers moments, notamment sa femme Thérèse Levasseur et son hôte René de Girardin, ont eu beau affirmer qu'il ne s'était passé aucun drame à Ermenonville et montrer le rapport des cinq médecins qui avaient pratiqué l'autopsie du cadavre; ils ont rencontré beaucoup d'incrédules. Les uns, à la suite de Corancez, ont soutenu que Rousseau, atteint du délire de la persécution, avait mis fin à ses jours en se logeant une balle dans la tête : le masque mortuaire moulé par Houdon, qui ne présentait aucune trace de blessure provenant d'une arme à feu, n'a pu les convaincre de leur erreur. Il a fallu l'exhumation des restes de Rousseau au Panthéon, pratiquée en 1897, en présence des plus illustres savants de notre époque, pour mettre fin à cette légende. Mais, pour d'autres, cette preuve est encore insuffisante pour faire tomber l'hypothèse du suicide du philosophe : à les entendre, le *mauvais café* est le cou-

pable, et si Rousseau ne s'est pas tué d'un coup de pistolet, du moins il s'est empoisonné.

Historiens, littérateurs, psychologues et médecins ont depuis plus d'un siècle discuté cette question sans lasser le public, toujours avide de mystère, et d'autant plus intéressé qu'il s'agissait de l'une de ses idoles. On ne saurait citer tous leurs écrits, mais depuis Corancez, Le Bègue de Presle et Musset-Pathay jusqu'à MM. Chereau, Chuquet, Roche blave et Brunel, le problème, examiné sous toutes ses faces, n'a pas encore été résolu d'une façon absolument certaine, et l'hypothèse du suicide a toujours ses partisans.

Le récit qu'on va lire, lequel conclut à la mort naturelle, peut apporter quelques éléments nouveaux à l'enquête faite à ce sujet, et à ce titre il nous a paru utile de le publier. Il n'ajoute que peu de chose à ce que l'on sait déjà, ne faisant guère que corroborer les affirmations de Thérèse Levasseur et de Girardin, mais la personnalité de son auteur lui donne une valeur particulière. Celui qui l'a écrit n'avait aucune préoccupation littéraire ou historique, il n'était en aucune façon intéressé dans la question ; il ne pouvait soupçonner que sa relation serait un jour livrée à la publicité : son témoignage n'est est que plus sérieux.

Pierre-Adrien Pâris, né à Besançon en 1,45, mort dans cette ville en 1819, est assurément l'une des figures les plus intéressantes de la fin du XVIIIe siècle, comme on peut s'en convaincre en lisant la notice que lui consacrait en 1821 son ami Ch. Weiss ou le bel ouvrage publié en 1902 par M. Estignard. Dès 1769, son talent d'architecte l'avait fait envoyer à l'Académie de Rome, et il y resta cinq ans. De retour à Paris, il se fit apprécier, et le duc d'Aumont lui confia la contruction de son palais de la place Louis XV. En 1778, il devint architecte du roi et fut à ce titre, jusqu'à la Révolution, le grand organisateur des fêtes de Versailles, Marly et Trianon, comme aussi des fameuses représentations d'alors à l'Opéra. C'est à lui qu'on doit l'achèvement de la cathé-

drale d'Orléans, de même que la construction de la salle des Etats généraux à Versailles en 1789. Sous l'Empire, il fut appelé à la direction de l'Académie de Rome, mais ne voulut y rester que quelques mois : il se chargea par contre du classement et du transport à Paris, au musée du Louvre, des magnifiques collections de la Villa Borghèse.

En mourant, Pâris légua à sa ville natale tous ses livres et surtout les incomparables œuvres d'art qu'il avait rassemblées. Le Musée de Besançon lui doit ses plus beaux chefs-d'œuvre. La Bibliothèque de cette ville possède plus d'un millier de dessins du XVIII[e] siècle réunis par Pâris, dont un grand nombre d'Hubert Robert, plusieurs Boucher, Carle van Loo, Saint-Aubin, Natoire, Vincent, Suvée ; on y trouve également une trentaine de fort beaux dessins de son ami Fragonard qui ont figuré à l'Exposition rétrospective des arts comtois à Besançon en juillet-août 1906.

Outre ces livres précieux et ces portefeuilles de dessins, la Bibliothèque de Besançon conserve un certain nombre de manuscrits de Pâris, bien que ce dernier en ait fait détruire la plus grande partie à la veille de sa mort. Parmi ceux qui nous restent, il convient de signaler particulièrement les notes qu'il avait prises au cours de ses divers séjours en Italie : elles mériteraient d'être publiées, car elles jettent un jour curieux sur la vie des artistes français en Italie au XVIII[e] siècle et on y trouve beaucoup d'anecdotes piquantes.

C'est en feuilletant l'un de ces volumes de notes qu'il nous a été donné de trouver la relation que nous publions aujourd'hui. Elle se trouve au revers d'un cahier (Bibl. de Besançon, collection Pâris, 8) où Pâris a transcrit ses impressions en Italie lors d'un voyage effectué en 1774. Quelques pages sur Noyon précèdent le récit de la visite faite par notre artiste à Ermenonville. Pâris ne donne pas la date de son voyage au château de la famille de Girardin : ce qu'il dit de l'âge de douze ans que paraît alors avoir le deuxième fils du châtelain nous permet d'affirmer que ce fut peu de temps

après la mort de Rousseau. On y voit du reste les habitants du pays encore sous l'impression de cet évènement survenu comme on sait le 3 juillet 1778.

Tout ce qu'on connait du caractère de Pâris et de sa loyauté interdit d'élever le moindre doute sur la sincérité de son récit. Sa relation est couverte de ratures qui ne sont que des corrections de style : de temps à autre il renvoie à des additions faites au cours de sa première rédaction, avant même que celle ci ne fût terminée. Du reste une simple lecture démontre qu'il n'a pu imaginer de toutes pièces les détails précis et parfois si puérils qu'il donne, et que seule Thérèse Levasseur avait pu lui transmettre.

On comparera utilement ce récit avec la lettre que Thérèse écrivit à Musset-Pathay en 1798 pour raconter les derniers moments de son mari On verra qu'il confirme les déclarations faites par la veuve de Rousseau vingt ans après la mort et qu'il les complète d'une manière fort intéressante. C'est déjà un fait qui mérite d'être relevé que Thérèse ait raconté dans les mêmes termes la mort de son mari à des dates aussi éloignées. Dans le récit de Pâris, il n'est pas question de coup de pistolet mais seulement d'un empoisnement. Les dernières heures de Rousseau sont relatées avec une précision qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Pâris, admirateur enthousiaste de Rousseau comme tous les jeunes gens de son âge, semble même n'attacher aucune importance aux bruits de suicide qui couraient alors. Profondément ému du récit de sa mort que lui en fait sa veuve, après d'autres personnes de la maison, il est convaincu que Rousseau a succombé à des causes toutes naturelles. Nous laissons aux historiens et aux médecins le soin de tirer des faits que Pâris rapporte les conclusions qu'ils peuvent comporter.

En dehors des renseignements que la relation de Pâris peut fournir au sujet de la mort de Rousseau, elle donne encore des indications précieuses sur le caractère de l'auteur

des *Confessions*, qui reste toujours si énigmatique pour nous. Les confidences naïves de sa veuve nous le montrent sous les divers aspects — souvent si contradictoires — sous lesquels nous le connaissons. L'homme ombrageux et méfiant apparaît quand il reproche à sa femme de l'engager à accepter l'offre de M. de Girardin d'aller à Ermenonville, ou quand il met à la porte de sa chambre de moribond Mme de Girardin venue pour l'assister : on le voit heureux de la mort qui arrive et doit le soustraire aux persécutions de ses ennemis. Le mystique qui est en lui se révèle quand il remercie Dieu qui l'appelle sans le faire souffrir, et qu'il entrevoit le repos au sein de la Béatitude. Il ne peut manquer non plus de s'y montrer l'écrivain sentimental et quelque peu emphatique qu'il a toujours été ; comme Gœthe qui, mourant, réclamait de la lumière, il parle de l'air pur qu'il respire. Mais d'autre part la femme de Rousseau fait connaître les côtés généreux de l'âme de son mari, ceux qui, malgré son caractère désagréable, lui ont valu tant de sympathies. Thérèse vante sa bonté, dont sa conduite envers elle est la meilleure des preuves, et son inépuisable charité qui le faisait se dépouiller pour les pauvres. Son exclamation naïve qui d'abord nous semble étrange que si Rousseau n'est pas un saint, personne ne saurait l'être, n'est peut-être pas si paradoxale qu'elle le paraît.

Les historiens de Rousseau pourront encore relever dans ce récit quelques traits sur la vie intime de Rousseau, sur ses habitudes, sur son séjour à Ermenonville et sur l'édition de ses œuvres à Genève.

Nous avons cru bon également de publier en entier la description de la propriété de la famille de Girardin à Ermenonville et les renseignements que donne Pâris en terminant sur la vie qu'on y menait. Peut-être sera-t-on surpris de voir le châtelain et la châtelaine habillés de toile bleue comme leurs domestiques, et habituant leurs enfants à une vie austère et frugale. Ce mât planté au milieu de la cour

du château et au haut duquel les fils de M. de Girardin doivent chaque matin aller chercher leur repas, les exercices physiques qu'on leur fait faire, les longues marches de Paris à Ermenonville auxquelles on les entraine, le goût de la musique qu'on éveille en eux, tout cela ne fait-il pas sentir l'incroyable influence exercée par Rousseau sur ses contemporains ? Doit-on s'étonner ensuite de celle que cet homme extraordinaire a eue sur la Révolution et que tous nous subissons encore aujourd'hui, inconsciemment ou non ?

ERMENONVILLE

« Le château et les jardins sont situés dans une vallée agréable bordée de coteaux, et arrosée de très belles eaux qui forment en sortant de là les étangs de l'abbaye de Chaalis, et vont ensuite se rendre à Chantilly. Le parc est très étendu, et le lieu est des plus favorables pour le parti qu'on a pris de traiter les jardins dans le genre de la nature aimable. Excepté les constructions, dont certaines ne sont cependant pas mal, tout y est suffisamment grand pour paraître devoir être naturellement tel qu'il est.

Le château est placé au milieu de l'eau et a des deux côtés des vues charmantes. Le côté de la cour présente dans le loin des coteaux qui se contrastent agréablement, de même que les arbres qui les couvrent. On voit sur la droite un petit temple imitant celui de la Sibylle de Tivoli assez mauvais ; il est placé sur le revers d'un coteau au pied duquel est un lac sur lequel sont plusieurs îles dont une possède le tombeau de Rousseau sous de fort beaux peupliers. L'eau du lac vient tomber en cascade à l'extrémité d'une prairie qui est devant le château, et la cascade est assez grande pour avoir l'air d'être naturelle. Une rivière qui en naît serpente dans la prairie en formant de petites îles dont les bords, ainsi que ceux de la rivière, sont garnis de saules

français et de pleureurs qui, étant dans un terrain très favorable, sont bien venus et produisent un effet charmant. Après avoir passé sous un joli pont de bois qui sert à la voie publique, la rivière vient former une autre cascade dans des rochers devant la cour du château, qui est elle-même garnie de buissons et d'arbres.

Sur la gauche du château et en avant sont des peupliers d'Italie qui composent, avec le pont et la rue du village, un point de vue fort agréable. Les bois qui environnent et forment le fond de ce tableau sont remplis de jolies routes qui conduisent à des cabanes, ermitages et autres, avec force inscriptions dans toutes les langues, dont quelques-unes sont fort bien.

De l'Ermitage qui est au fond, on passe au désert qui est rempli de grands genévriers qui massent assez singulièrement avec d'autres arbres. D'ailleurs la vue s'y porte au loin sur de fort jolis étangs avec l'abbaye de Chaalis dans le fond. Ce lieu plaisait beaucoup à Rousseau qui y avait une cabane qui porte son nom : tous les rochers y sont parsemés de passages de l'Héloïse en italien.

De ce lieu on revient par des routes agréables à la partie du jardin qui est derrière le château. C'est une prairie délicieuse dans laquelle serpente la rivière qui est fort large. Des masses de peupliers et d'autres arbres conduisent insensiblement jusqu'au fond du tableau. L'eau qui est retenue devant le château forme beaucoup de petites chutes.

Sur la droite du château sont beaucoup de fort grands peupliers qui contrastent avec l'autre côté garni de différentes espèces d'arbres. Parmi les accidents dont on a enrichi ce tableau est une tour dite de Gabrielle, qui contient une habitation complète, et quoiqu'elle soit plus grande que tout ce que j'ai vu en ce genre, elle m'a paru mesquine et déplacée. Nous nous sommes promenés sans nous arrêter quatre heures et demie. Le lieu est fort grand et offre de toutes parts des vues bien champêtres et très intéressantes. Toutes

les plantes y viennent avec la plus grande facilité et ne peuvent manquer de rendre le tout encore plus agréable dans la suite.

Tout parle de Rousseau dans ce lieu où il paraît que la superstition n'avait pas encore réussi à le noircir aux yeux du peuple. Le faible revenu dont il jouissait (1,500 fr.) ne l'empêchait pas de faire beaucoup de bien, et des hommes qui ne peuvent apprécier ses qualités brillantes le regrettent pour son humanité et sa douceur. Nous avons rendu visite à sa femme qui nous a reçu avec bonhomie, mais cependant avec honnêteté. Malgré le projet qu'on avait fait de ne lui pas parler de son mari, pour ne pas renouveler sa douleur, il était difficile que la conversation ne tournât pas sur ce sujet. Elle a paru remplie de la plus profonde vénération pour la mémoire de son époux qui lui a communiqué ses principes et son stoïcisme autant que cela était possible. Elle nous a raconté sa mort qui m'a fait beaucoup pleurer, quoique ma sensibilité se fût déjà beaucoup exercée au récit que nous en avait fait le valet de chambre anglais que M. de Girardin nous avait donné pour nous faire voir son jardin.

Voici ce récit, tel que cette bonne femme nous l'a raconté

La veille de sa mort, il mangeait des fraises, dans lesquelles il mit deux cuillerées de lait et beaucoup de sucre, avec sa femme et le second fils de M. de Girardin qu'il aimait beaucoup et qui était toujours avec lui. Il fut ensuite se promener dans le parc avec cet enfant, et en revenant, il dit à sa femme qu'il se sentait incommodé, qu'il ne croyait cependant pas que ce fût les fraises dont il avait mangé fort peu, qu'il s'était trouvé mal plusieurs fois dans sa promenade et que le fils de M. de Girardin avait eu la complaisance de s'arrêter plusieurs fois pour le laisser reprendre ses esprits. Cela inquiéta beaucoup sa femme ; il l'engagea à se tranquilliser, et pour lui tenir compagnie à souper, il prit une bouchée de pain et un peu de vin. Pendant la nuit, sa

femme, qui était inquiète, ne dormit pas et, lui ayant demandé le matin comment il se trouvait, il l'assura qu'il croyait que ce n'était rien et l'engagea à se tranquilliser. Il parut assez gai ; le barbier du village vint le raser et il lui fit des contes avec beaucoup de liberté d'esprit. Cet homme ayant vu Mme Rousseau qui faisait le lit de son mari et le sien lui en témoigna son étonnement. « Ma femme, dit Rousseau, est accoutumée à faire elle-même son petit tracas, et quoiqu'elle ait une servante et que je l'engage à se tranquilliser, cela l'occupe et l'amuse, et elle continue à faire ces choses elle-même. »

Ensuite il alla se promener dans le parc et revint en disant à sa femme : « Ma chère amie, voici le déjeuner de ton serin ; le nôtre est-il prêt ? » Il vit un papier et demanda ce que c'était : « C'est le mémoire du serrurier -- Pourquoi ne l'avez-vous pas payé ? — J'ai voulu, mon bon ami, que vous le voyez vous-même afin d'être sûr qu'on ne nous trompe pas. -- Vous savez que je trouve bien tout ce que vous faites. Je vous prie, allez le payer promptement et revenez vite, parce qu'il faut que j'aille donner à Mlle Girardin sa première leçon (première leçon de musique qu'elle avait consenti à apprendre pourvu que ce fût lui qui lui montrât).

Il déjeuna avec sa femme et sa servante fort gaiement. Il demanda à cette fille si elle aimait le café et si elle s'y accoutumerait bien. L'instant d'après il se plaignit qu'il sentait du froid et qu'il se trouvait mal. En peu de moments son mal augmenta et il pria sa femme de renvoyer sa servante et d'ôter la clef de la porte. Alors il lui dit : « Ma chère femme, je sens qu'il faut nous séparer ; je suis bien fâché de vous quitter, mais vous m'aimez et vous ne devez pas être fâchée de me voir finir une vie qui a été empoisonnée par bien des chagrins ». Sa femme se mit à pleurer : « Pourquoi pleurer, lui dit-il, êtes-vous fâchée de mon bonheur ? » Elle avait envoyé secrètement chercher Mme de Girardin et il avait soupçonné quelque chose de cela, mais sa femme, pour ne

pas l'inquiéter lui dit qu'elle n'avait fait avertir personne.

Mme de Girardin arriva et lui dit : « Monsieur Rousseau, je crains qu'on ne vous ait trop fait promener hier et que cela vous ait fatigué. Je viens voir si vous n'en êtes pas incommodé. — Non, madame, vous ne venez pas pour cela, vous êtes instruite de mon état plus que vous ne voulez le paraître. Je suis sensible à l'intérêt que vous y prenez, mais faites-moi le plaisir de vous retirer. » Cette dame se retira en effet.

Pour lors, ayant fait fermer sa porte, il dit à sa femme qu'il lui avait toujours dit que, si elle mourait avant lui, qu'il lui fermerait les yeux, et qu'il espérait qu'elle ne lui refuserait pas ce service. Il lui recommanda d'être toujours bien charitable et lui dit qu'elle devait s'attendre que les calomnies de ses ennemis la poursuivraient après sa mort, ne pouvant plus s'exercer sur lui, qu'elle devait s'armer de patience ; qu'il la laissait sous la protection de M. de Girardin qui était un parfaitement honnête homme et que c'était une grande consolation pour lui.

Il la pria d'ouvrir la fenêtre : « Que cet air est pur, que j'ai de plaisir à le respirer encore une fois ! Consolez-vous, ma chère amie, ne voyez-vous pas que Dieu me tend les bras. Je lui ai toujours demandé de pouvoir finir ma vie sans douleurs, sans voir le médecin et le chirurgien, il m'a exaucé, et je vais me rejoindre à lui dans le sein de la béatitude. » Il demanda de l'eau des Carmes, et en ayant pris une cuillerée à café, il dit que cela lui faisait plus de mal que de bien. Sa femme lui proposa de prendre un remède : il dit que cela lui était impossible dans la faiblesse où il était. Cependant, l'ayant aidé à se mettre sur son lit, elle le lui donna, mais ne pouvant le retenir, elle voulut glisser sous lui un pot de chambre plat. « Quoi, dit-il, me croyez-vous si faible que je ne puisse me lever ? » Il fit alors un effort et se jetant à bas de son lit, il se mit sur sa chaise et, sa femme lui ayant proposé une tasse de bouillon blanc, il en

but un peu et la lui rendit en disant : « Mon cœur ne peut plus rien supporter. » Et pendant qu'elle se détournait pour la poser quelque part, il tomba sur le plancher, mort. Croyant qu'il était tombé de faiblesse, elle se jeta sur lui en l'embrassant pour le relever. Elle essaya de le placer sur un fauteuil, mais le voyant sans mouvement, elle poussa un cri et tomba elle-même sans connaissance.

M. de Girardin accourut au bruit, ouvrit la porte avec un passe-partout. On le saignit, on lui mit le vésicatoire, on voulut lui faire prendre quelque chose, mais le tout inutilement, il était mort.

Sa femme, étant revenue à elle après avoir gémi comme on l'imagine, dit à M. de Girardin qu'une des choses que son mari lui avait recommandé, c'était de le faire ouvrir après la mort. En conséquence, on l'a ouvert et on lui a trouvé toutes les parties internes très saines. Seulement on aperçut dans sa tête une vésicule d'eau qui en crevant l'avait tué. Depuis quelque temps, il s'apercevait de cette incommodité sans la connaître, et sur ce que sa femme se plaignait qu'elle avait souvent des étourdissements qu'elle croyait présager sa fin, il lui répondit : « Que diriez-vous donc s'il vous arrivait ainsi qu'à moi de chanceler quelquefois en marchant, d'aller de côté et d'autre comme si j'étais ivre et de sentir ma tête se perdre. »

Enfin sa femme l'a gardé trois jours. On n'a pas voulu lui permettre de l'accompagner à la sépulture, ce qu'elle regrette beaucoup, mais tous les jours elle y va, elle y porte son ouvrage et y passe ainsi une partie de la journée à le pleurer et à prier pour lui, ce qu'elle compte faire jusqu'à ce qu'elle aille le rejoindre et se réunir à lui dans le tombeau.

Elle pleura et s'arrêta plusieurs fois dans son récit : « Si mon mari n'est pas saint, nous dit-elle, qui est-ce qui le sera ? » Elle ajouta qu'elle n'en avait pas peur, qu'elle l'avait gardé trois jours et trois nuits sans le quitter, qu'elle avait

beaucoup de désir de le rejoindre bientôt. Elle est d'Orléans; il y avait vingt-cinq ans qu'ils étaient mariés et elle paraît en avoir environ cinquante-cinq.

Entre autres choses qu'elle nous dit de son mari, elle dit que la douceur de ses mœurs et son honnêteté le lui avaient rendu respectable, qu'elle l'avait servi et suivi partout où la méchanceté de ses ennemis l'avait contraint à se retirer et que, touché de son attachement, il lui avait dit que n'ayant pas de fortune ni de biens avec lesquels il pût la récompenser, il ne pouvait lui prouver sa reconnaissance qu'en l'épousant ; qu'elle croyait qu'ils étaient faits l'un pour l'autre; qu'il ne lui avait jamais rien caché que les charités qu'il faisait et qu'elle était bien éloignée de désapprouver, mais, ajouta-t-elle, sa main gauche ne savait pas ce que donnait sa main droite. Une seule fois, il lui dit : « Ma femme, ouvrez cette commode ; voilà un malheureux qui n'a ni chemise, ni col, ni bas, il faut lui en donner. — Bien volontiers mon ami », dit elle en exécutant ses volontés. Je lui demandai si l'édition de Genève était vraie: elle me l'a assuré en me disant que les éditeurs étaient les amis de son mari, qu'ils étaient depuis quelque temps dépositaires de ses papiers, qu'il en aurait beaucoup perdu, comme il le disait lui-même, si elle n'avait eu soin de les recueillir et qu'il les avait déposés en main tierce, pour qu'on ne fût pas dans le cas de l'inquiéter après sa mort.

Elle nous a dit que c'était bien à tort qu'on accusait son mari de beaucoup de singularité, qu'il était doux comme un enfant, et qu'il recevait tous ceux qui venaient le voir. Elle nous offrit de nous faire voir son portrait très ressemblant fait par M. Houdon, et elle parut très sensible à l'intérêt que nous y prenions. Elle ne nous a pas reçu chez elle mais chez un bon paysan, nommé M. Bimont: « C'était, dit-elle, l'ami de son mari ». On reconnaît dans cette femme la simplicité de Rousseau et on pénètre dans ses discours un enthousiasme froid qui se croit fondé en raison.

Elle sait tous les bruits qui ont couru sur elle au sujet des Mémoires de son mari, ainsi que sur lui-même, et particulièrement qu'on l'avait accusé de s'être empoisonné. Elle nous a prouvé la fausseté des premières imputations et a ajouté que ceux qui l'avaient ouvert avaient bien vu combien la dernière était fausse. Tous ces bruits étaient des inventions de ses ennemis qui, dit-elle, l'ont persécuté tant qu'il a vécu. Mais on verra dans l'édition qui va paraître toutes les persécutions qu'il a essuyées! On y verra ses ennemis démasqués et ils le méritent bien!

Peu de temps avant de venir à Ermenonville, ils avaient résolu de se retirer à cent lieues de Paris. Une maladie fort longue qu'elle eut les empêcha d'effectuer ce projet. Etant un jour seule, elle vit entrer chez elle M. de Girardin qui venait lui offrir une demeure chez lui. Comme il accompagna cette offre de beaucoup d'instances elle lui promit d'en parler à Rousseau à qui elle dit en effet la proposition qu'on l'avait chargée de lui faire « Ma chère amie, lui dit-il j'ai éprouvé tant de désagréments chez les grands, chez qui j'ai demeuré, que je ne me sens pas disposé à risquer d'en éprouver de nouveaux. » Elle lui représenta que M. de Girardin était un honnête homme, qu'elle croyait incapable de le tromper. « Je consens à y aller, dit-il, puisque cela vous fait plaisir, et si ce que je crains arrive, je ne m'en plaindrai pas. Je ne veux pas vous chagriner et je renfermerai ma peine en moi-même. » Elle le pria de ne pas faire cela par complaisance pour elle et l'engagea à ne suivre en cela que son sentiment. « C'en est fait, dit-il, n'en parlons plus. » Il y alla le lendemain, fit ses arrangements avec M. de Girardin. Il ne voulut pas demeurer au château et il prit un pavillon à côté, où il ne voulut pas permettre que M. de Girardin fit la moindre dépense. M de Girardin envoya son suisse et deux domestiques pour aider M[me] Rousseau à faire son déménagement. et, n'ayant pu arriver que le lendemain du jour qu'on l'attendait, son mari fut fort inquiet et était prêt à partir pour

Paris lorsqu'elle arriva. Dès qu'il la vit, il courut à elle et se jeta à son col avec toute la tendresse possible et la présenta ensuite à M. et Mme Girardin présents à cette entrevue, à laquelle il n'a survécu que six mois. Il se promenait tous les jours dans le parc en herborisant. Il montrait la botanique au second fils de M. de Girardin nommé Aimable ; il aimait cet enfant qui paraît âgé d'une douzaine d'années et ce jeune homme lui témoignait la plus tendre vénération Il est un peu mélancolique par tempérament et ne se plaît pas, dit Mme Rousseau, dans la compagnie des femmes. Son aîné est plus grand et d'une figure plus intéressante. Lui, son frère, son père et tous les domestiques sont vêtus de même. Leur habillement est d'une toile bleue anglaise, il consiste en une veste, une culotte et des guêtres de la même étoffe. Mme de Girardin et ses femmes sont vêtues de la même toile avec un grand tablier et un chapeau noir. Dans la cour est un mât d'une trentaine de pieds de haut sur lequel les enfants grimpent tous les matins pour prendre leur déjeuner. Ils viennent de Paris à Ermenonville à pied et demandent comme une grâce à faire le voyage ainsi. M. de Girardin fait de la musique, dessine, écrit et se promène. Il a trois musiciens avec lui, et tous les soirs on va faire de la musique dans quelque endroit du parc. Le salon contient un billard, une chambre noire, un clavecin, des pupitres chargés de musique et des tables de travail. Cette vie a l'air singulière mais cependant peut être très heureuse. Toutes les inscriptions en prose et en vers qui sont dans le parc sont de M. de Girardin et quelques-unes sont très jolies. »

PALÉONTOSTATIQUE JURASSIQUE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ SEPTENTRIONALE

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 février 1906.

Le livre dont je fais hommage à la Société d'Emulation du Doubs et que j'offre à sa bibliothèque, porte un titre quelque peu singulier : le terme de *Paléontostatique* n'est pas usité souvent, même dans les ouvrages techniques ; il a été cependant employé déjà dans nos *Mémoires* à différentes reprises, et même en 1898 la Société d'Emulation m'a publié une notice portant ce titre [1]. Ce travail ne comprenait qu'une partie du règne animal et je me proposais de le compléter par la suite, mais depuis d'importantes publications dues à la plume de MM. de Loriol, Cossmann et Petitclerc, pour ne citer que ces auteurs, sont venues augmenter considérablement nos connaissances sur notre faune, et il m'a semblé nécessaire de signaler les nombreuses adjonctions et les corrections que nos listes de fossiles doivent subir de ce fait ; aussi me suis-je décidé non seulement à continuer l'œuvre commencée en 1898, mais à la reprendre entière-

---

(1) Matériaux pour la paléontostatique de la Franche-Comté septentrionale. — Les mollusques du système Oolithique. — *Mém.* Soc. Emulation du Doubs, 1898.

ment et à la refondre. C'est le résultat de ce travail que je viens présenter à notre Compagnie.

L'ouvrage a été divisé en trois parties : la première comprend la liste des fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, la seconde leur distribution dans les étages et les sous-étages du Lias et de l'Oolithe, la troisième enfin, l'exposé de considérations diverses sur la faune et la flore de ces formations.

Dans la première partie, j'ai indiqué toutes les espèces du système liasique, puis toutes celles du système oolithique, en ordre descendant, c'est-à-dire en commençant par les vertébrés pour finir par les coralliaires et les spongiaires ; car j'ai laissé volontairement de côté les foraminifères, qui sont encore trop peu connus. A propos de chaque fossile, je note soigneusement le lieu et le niveau géologique où il a été observé, l'auteur de l'observation et l'écrit dans lequel il l'a consignée. On m'a fait remarquer que je n'avais pas serré d'assez près mes indications ; cette critique est juste, j'ai rapporté souvent à une localité de notre territoire, bien étudiée au point de vue géologique, les espèces fossiles recueillies dans ses environs : c'est ainsi que j'indique, sous la rubrique Besançon, des débris d'animaux rencontrés à Miserey, à Beure ou à Palente. J'ai pensé que ce groupement n'avait aucun inconvénient dans un travail de cette nature ; d'ailleurs, il sera toujours facile de retrouver le lieu exact de provenance du fossile d'après mes citations bibliographiques (1).

On m'a fait aussi une autre observation, au devant de laquelle j'étais allé cependant, on m'a reproché d'avoir employé pour désigner les niveaux géologiques, les termes de *bajocien*, de *bathonien*, *etc.*, au lieu de les indiquer comme zones paléontologiques, ainsi que l'ont fait MM. Munier-Chalmas et de Lapparent. Cependant, dans le premier

(1) *Système Oolithique*, page 387.

volume de mes études géologiques sur la Franche-Comté septentrionale, j'avais fait connaître la correspondance de nos étages et sous-étages avec ses zones paléontologiques, et à la page 4 du volume que je présente, je renvoie à cette publication (1). D'ailleurs, les expressions de *bajocien*, *bathonien*, *etc.*, sont employées couramment par tous les géologues du Jura ; bien plus, elles sont seules usitées dans la carte géologique détaillée de la France.

La deuxième partie est entièrement composée de tableaux indiquant la répartition des fossiles dans les étages et sous-étages de la région.

La troisième partie est consacrée à des considérations diverses sur la faune et la flore jurassiques de notre territoire ; elle débute par une étude sur la distribution des espèces dans la région. Les chiffres que nous donnons dans cette partie de notre travail n'ont de valeur absolue que pour le moment présent, ils seront très certainement modifiés par la découverte de nouvelles espèces ou la suppression (pour cause de synonymie ou pour tout autre motif), de quelques-unes de celles que nous avons citées. Comme ces chiffres sont surtout destinés à montrer les liaisons qui existent entre les faunes des différents étages et à mettre en évidence la proportion assez notable des espèces communes à deux ou à plusieurs d'entre eux, les modifications qu'ils subiront ne changeront pas beaucoup le résultat final, d'autant plus que leur importance augmentera plutôt qu'elle ne diminuera dans l'avenir. Au point de vue de la répartition des espèces liasiques dans notre pays, c'est le district de Besançon qui est le mieux doté ; les districts de Montbéliard, de Belfort, de Vesoul et de Gray renferment beaucoup plus d'espèces oolithiques que le district bisontin. Le nom-

---

(1) Il est à peine utile de faire remarquer que les assises de ces points secondaires présentent exactement le même faciès que celle du point principal auquel on les rattache.

bre total de ces espèces pour tout le pays s'élève à 2723, en ne comptant pas celles qui sont douteuses, pour quelque motif que ce soit ; sur ces 2,723 espèces, 460 appartiennent au Lias et 2,263 à l'Oolithe. Ces espèces ne sont pas exclusivement renfermées chacune dans un étage déterminé ; beaucoup d'entre elles s'élèvent au-dessus du niveau où elles ont apparu et passent dans des assises qui lui sont supérieures.

La proportion des espèces que chaque étage reçoit d'un niveau inférieur, au nombre total de ses fossiles, varie beaucoup; elle est comprise entre 6 °/₀ et 47 °/₀ pour les étages bien définis, car le Virgulien, qui peut à la rigueur être considéré comme un simple sous-étage du Kimméridien, en renferme 59,43 °/₀. Les espèces qui passent ainsi d'un étage dans un autre appartiennent aux diverses catégories de fossiles, principalement aux échinodermes, aux annélides, aux brachiopodes et surtout aux mollusques et à leurs trois groupes, même aux ammonites. Ces céphalopodes ne restent pas immuablement fixés dans une position stratigraphique déterminée, comme on a pu le croire, mais passent assez fréquemment, non seulement dans un même étage, d'une assise dans une autre, mais quelquefois aussi d'un étage dans un autre.

Nos espèces jurassiques appartiennent à 336 genres : le Lias renferme 105 genres, l'Oolithe 199 et 72 leur sont communs. Les plus répandus dans nos assises jurassiques sont au nombre de 63, soit exactement 18,15 °/₀ de leur nombre total. Ce sont aussi ceux qui donnent le plus d'espèces à notre faune et par suite ils peuvent, jusqu'à un certain point, nous renseigner sur le régime de la mer qui recouvrait notre région à l'époque jurassique.

Les animaux marins et les mollusques, en particulier, ne sont pas répandus au hasard sur le fond des Océans actuels, chaque genre a son habitat particulier dans lequel il est confiné en raison de sa constitution.



Certains genres vivent dans la zone littorale, à une très faible profondeur, d'autres plus loin du rivage, d'autres un peu plus loin encore, d'autres enfin dans les profondeurs abyssales. Or, parmi les genres dont la distribution bathymétrique est bien connue, il en est un grand nombre qui existaient déjà à l'époque jurassique et qui nous permettent de juger du régime de ses mers. Parmi ceux-ci les mollusques vivants sous une faible épaisseur d'eau, tels que les ***Pecten***, ***Ostrea***, ***Anomia***, ***Modiola***, ***Mytilus***, ***Arca***, ***Cardium***, sont ceux qui ont laissé le plus grand nombre de débris dans nos assises. D'un autre côté, les Polypiers y abondent, à peu près à tous les niveaux, nous renseignant ainsi sur les conditions de profondeur et de température au sein desquels ils ont été édifiés. On sait, en effet, que les Coralliaires construisent leurs Polypiers dans les eaux dont la profondeur ne dépasse pas 20 ou 30 mètres. Ainsi donc une mer peu profonde recouvrait notre région à l'époque jurassique, résultat que confirme la stratigraphie, comme nous l'avons déjà établi en 1896 (1). Les rares débris de végétaux qui ont été recueillis dans les diverses couches de notre territoire viennent encore apporter une preuve nouvelle à l'appui de cette hypothèse. On rencontre parmi eux, en effet, des frondes de grandes fougères, des fragments de tiges arborescentes, des fruits divers, surtout de pandanées; preuves manifestes que cette mer peu profonde baignait un rivage rapproché.

---

(1) ***Système Oolithique***, p. 403 et suivantes.

LA PIROGUE GAULOISE OU PRÉHISTORIQUE

de BUTHIERS (Haute-Saône)

(Musée Archéologique de Besançon)

Par M. Alfred VAISSIER

Conservateur du Musée archéologique

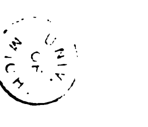
Séance du 18 Novembre 1906.

Le 21 octobre dernier, sur l'invitation de M. de Scey, je me rendais à Buthiers pour examiner une pirogue préhistorique tirée du cours voisin de la rivière l'Ognon.

En offrant au musée d'archéologie cette antique épave assurément intéressante le donateur voulut bien rédiger, sur les circonstances de la trouvaille, une note précise qu'il est utile de reproduire ici.

« Il y a quelque quarante ou cinquante ans l'Ognon dégradant beaucoup le Pré neuf, à 700 mètres en amont du pont de Buthiers sur la rive gauche, mon père y fit faire un éperon en pierres et déblais. Le résultat fut immédiat ; le pré fut garanti, mais le courant creusa petit à petit le lit de la rivière dont le fond est de gravier, et quelques années après mit à découvert, à environ six mètres de profondeur, l'extrémité d'un gros bois qui semblait avoir une cavité de côté où se réfugiaient les poissons. Cela devint donc un des meilleurs coups de filet des pêcheurs qui cherchaient avec leurs perches à en faire sortir les barbeaux, sans se douter qu'il y avait là une pirogue des premiers âges qu'ils démolissaient.





La Pirogue préhistorique de Buthiers (Haute-Saône).

(Musée archéologique de Besançon).

» Cependant le courant continuant son œuvre dégageait chaque année davantage le soi-disant bois ; enfin une crue de l'hiver dernier le sortit complètement du sable et le transporta à cinquante mètres plus bas.

» Le 17 octobre, au soir, mon pêcheur vint me dire qu'il était bien dommage que mon tireur de sable profitât des eaux claires pour extraire de la rivière pour son chauffage les bois qui formaient les meilleures tenues de poissons, et qu'il venait notamment de sortir de l'eau une sorte de grande auge creusée à même dans un chêne.

» Je me rendis de suite à la sablière et trouvant cette pièce très intéressante je la fis transporter aussitôt en lieu sûr. — Marquis de Scey de Brun ».

Trois jours après cette lourde pièce était amenée à Besançon et déposée dans le vestibule du Musée, pour y être suspendue à côté de ses congénères provenant de la même région, à savoir la pirogue de Rigny à coque arrondie et la barque de Courchapon, ou plutôt sa moitié dans le sens de la longueur, à fond plat. La nouvelle acquisition de Buthiers est un spécimen relativement mieux conservé, en particulier pour l'arrière, l'avant ayant perdu une notable partie.

On peut évaluer à un mètre le diamètre de la bille de chêne que la mise en œuvre a réduit en une sorte d'*étroit canal* de 0,65 d'équarissage à l'arrière et de 0,50 vers le milieu. Intérieurement l'excavation pratiquée à angles droits sur un fond plat ainsi que le dessous dont les arêtes extérieures sont émoussées vers l'avant (Voir la planche ci-jointe) (1).

---

(1) La photographie a été prise dans le vestibule du Musée dans des conditions difficultueuses. Il s'agissait de mettre bien en vue la parfaite conservation de l'arrière. Il faut donc tenir compte de l'exagération forcée des premiers plans et de l'amincissement de la partie extrême pour se représenter l'aspect d'étroit canal de la bille excavée. Par suite du dessèchement, deux fentes anguleuses se sont ouvertes depuis, transversalement, dans le massif des deux contreforts centraux jusqu'alors intacts.

Les bandes mesurent de 0,35 à 0,40 de hauteur vers le milieu, à partir duquel le fond tend sensiblement à se relever. A l'intérieur se dressent une paire de deux renforcements transversaux et parallèles fort bien coupés dans le massif et affleurant le bord du bandage. Ces sortes de cloisons de 0,12 à 0,16 d'épaisseur et même de 0,20 à 0,25 à leur base ménagent entre elles un intervalle de 0,68 (0,61 au fond). On peut s'asseoir sur leur large tranche incurvée, semble-t-il, à cette intention.

En outre de l'intérêt que comporte la complète conservation des deux renforcements centraux, les archéologues examineront encore avec plus de satisfaction le massif plein réservé à l'arrière sur la longueur horizontale d'une plateforme de 0,56, massif qui se continue en plan incliné, dans l'intérieur aussi bien qu'en dessous, pour former le bec; celui-ci d'abord mince de 0,04 dans sa tranche extrême se trouve ainsi renforcé pour équilibrer la pièce.

On remarque au bord de l'arête du bec deux trous ronds où une petite corde nouée court devait servir à retenir la *godille*, simple aviron, pour diriger ou faire avancer l'embarcation. Un peu en arrière, deux autres trous plus petits sont encore garnis de restes de chevilles. Les vrais trous d'amarrage sont percés obliquement dans l'angle latéral du massif de la plateforme.

Dans son état actuel, l'épave mesure une longueur de 5m90. Pour être bien équilibrée, en raison du poids supérieur de l'arrière, la pirogue complète pouvait atteindre 7 mètres.

Tout en ménageant au fond de la pirogue une épaisseur suffisante de 0,07 à 0,08, aussi bien pour la solidité que pour résister aux risques du versement, auquel sont sujettes les barques à fond plat et à bandages verticaux, le constructeur a cherché à alléger ceux-ci qui vers les bords n'ont parfois plus qu'un centimètre d'épaisseur. Malgré les rudes assauts que ces parois minces ont dû subir le bois a conservé tout son nerf. Les parties émergeantes abandon-

nées pendant de longues années aux alternatives d'humidité et de sécheresse ont dû être attaquées plus que le fond, et recevoir des chocs. Une autre action destructive s'observe encore aujourd'hui sur les parois où les pellicules de moisissures se desséchant se soulèvent. comme les vieilles écorces des arbres, et entraînent avec elles une petite portion du bois pulvérisé.

A 0.75 du plan incliné de la plateforme on remarque un trou obliquement percé, avec rigole d'entrée comme de sortie, très arrondi à l'intérieur et très propre à l'introduction d'une cheville à chasser au marteau, soit pour obturer une lacune du bois, soit pour la vider à volonté et la sortir de l'eau. De même nous remarquerons pour être complet, une ouverture étroite, allongée et verticalement entaillée (0,10 sur 0,02) très régulièrement dans l'épaisseur du renforcement vers l'avant. De plus un trou parfaitement rond est à signaler dans la bande de gauche à 0,10 de son bord.

Le groupement des deux renforcements centraux établit une étroite parenté avec la grande barque plate, large et massive de saint Albin (Haute-Saône) conservée au Musée de Saint-Germain. Dans la barque de Courchapon, on compte quatre de ces cloisons et trois dans celle de Rigny, régulièrement distancées mais toutes très réduites comme conservation.

Quel peut être l'âge de ces engins de petite navigation ? — Jusqu'à présent la question reste en suspens. On cite bien les auteurs anciens : Tite Live, César et d'autres encore qui parlent des *linters (lintres)* nacelles, embarcations creusées par les barbares ou les gaulois dans des troncs d'arbres, et qu'Annibal aussi bien que le Conquérant des Gaules mirent à contribution pour le transport de leurs troupes et de leurs *impedimenta*, de même pour l'établissement de ponts de bateaux en les accouplant. — Mais où s'arrêter quant au début de cette industrie primitive de nos ancêtres? — En l'absence de toute pièce fabriquée, d'un caractère archéologique

bien déterminé et se rattachant d'une manière certaine à l'objet en litige, on demeure réduit à tirer des circonstances géologiques des lieux ou des différences de constructions de ces objets eux-mêmes des inductions de mince valeur.

Il n'y a pas seulement à tenir compte de l'importance des alluvions qui ont recouvert ces épaves. Il est des faits qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Ainsi la pirogue de Rigny a été retrouvée couchée au milieu de troncs d'arbres, et celle de Courchapon reposait au même niveau que l'étonnante accumulation de grands chênes branchus sous toute l'étendue de la vaste prairie où y circule l'Ognon. Comment expliquer ces faits sans faire intervenir la puissance d'énormes courants d'eaux dont le souvenir se perd dans la nuit des temps ?

A l'occasion de la découverte d'une jolie pirogue, malheureusement en partie décomposée, à Apremont (Haute-Saône), à quelques kilomètres de Rigny, M. le docteur Emile Bouchet, de Gray, dans un travail fort intelligemment présenté à la Société grayloise d'Emulation, année 1903, avec une exacte restitution, a eu la bonne pensée d'énumérer quelques-uns des caractères des sept pirogues découvertes en Franche-Comté. Nous féliciterons aussi M. le marquis de Scey de l'empressement qu'il a bien voulu mettre à assurer la conservation de la huitième qui comptera comme une des plus précieuses de la série.

DU ROLE DES NATURALISTES

DANS LA FONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. le D[r] Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 20 janvier 1906.

Le choix d'un naturaliste pour président de notre société m'a suggéré l'idée de rechercher, en compulsant ses archives, le rôle qu'y ont rempli ceux de mes prédécesseurs qui s'occupaient d'histoire naturelle, quelle part ils ont prise au développement de notre association, quelles traces leurs recherches ont laissées dans nos annales ; ces enquêtes sur le passé sont à la fois un tableau intéressant des progrès d'une science et d'une institution ; elles donnent en même temps d'utiles et précieuses indications pour l'avenir.

Les rapports étroits des fondateurs de la Société d'Emulation avec le personnel *scientifique*, professeurs et amateurs de notre ville, sont déjà bien indiqués dans le C. R. qui précède la *Table générale* de 1875 (1) : « Si, dit le rapporteur, l'*Académie* de Besançon avait pour collaborateurs principaux les professeurs de la *Faculté des Lettres*, la *Société d'Emulation* naquit à point pour devenir l'auxiliaire de la *Faculté des Sciences* ».

Mais le rôle des *naturalistes* dans la fondation de la Société

---

(1) *Soc. Emul. du Doubs*, 4e série, t. X, 1875, p. 596.

d'Emulation ressort encore plus nettement des renseignements donnés par M. le Dr Girardot sur les origines de cette Association (*S. E. du Doubs*, 1898, p. XIII-XIV) ; notre Société est, en effet, la suite des tentatives diverses de groupements faites par les naturalistes, surtout les géologues, de 1833 à 1840 ; ce fut d'abord, la *Société de Géologie et d'Histoire naturelle du Doubs* fondée en 1833 par Parandier, alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Besançon, puis réunie momentanément, sous l'inspiration du naturaliste Girod-Chantrans, à la *Soc. d'Agriculture* sous le titre de *Soc. d'agric. sciences et arts*, enfin séparée de celle-ci en 1835, sous la dénomination de *Soc. géologique du Doubs* ; mais cette dernière, après quelques années de prospérité, dut se dissoudre, en 1840, au moment du départ de M. Parandier, « et ses autres membres, ainsi que le dit le Dr Girardot, se réunirent quelques mois plus tard, pour fonder, dans d'autres conditions, la *Soc. d'Emulation du Doubs*, dont la *Soc. géologique* a été comme une première ébauche ».

Parmi les 22 fondateurs de la Soc. d'Emulation, en juillet 1840, je ne relève cependant que les noms des deux naturalistes suivants :

Théophile BRUAND, auteur de remarquables recherches entomologiques.

Charles GRENIER, l'auteur de la *Flore jurassique*, le collaborateur à la *Flore de France*, la seule employée il y a quelques années encore.

On peut y ajouter plusieurs membres fondateurs qui sans être des naturalistes de profession s'occupaient cependant d'histoire naturelle, les deux DELACROIX, VIVIER, le professeur à l'Ecole d'artillerie REYNAUD-DUCREUX, puis, peu de temps après la fondation de la Société, les naturalistes D'UDRESSIER, PIDANCET, et enfin un peu plus tard, DELESSE, COQUAND et parmi les correspondants régionaux : Chopart, Germain, Garnier, de Fromentel, Etallon, etc.

Nous allons étudier successivement la part prise par ces

naturalistes, à l'*administration de la Société* et à la *production scientifique* manifestée dans ses *publications*.

I. Administration de la Société :

19 naturalistes y ont pris part, à titre de :

Présidents : D'UDRESSIER (1840-1844);
N. BOYÉ (1846); géologue.
DELESSE (1848); id.
COQUAND (1851, 53, 57) : 3 fois; id.
VÉZIAN (1863, 1875) : 2 fois ; id.
GIRARDOT (1882, 1898) : 2 fois ; id.
G. BOYER (1882) ; id. (1)
GRENIER (1851, 55, 61, 65) : 4 fois; botaniste.
DEY (1854); id.
PAILLOT (1880) ; id.
BRUAND (1854) ; entomologiste.
V.-Président : MAGNIN (1894) ; botaniste.
Secrétaire et *Vice-secrét. :*
BAVOUX (1854, 64); botaniste.
CONTEJEAN (1856); botaniste et géologue.
Trésorier : MARQUE.
Archivistes : BROCARD (1556-57) ; ornithologiste.
KIRCHNER (1898) ; botaniste.

II. Production scientifique :

La contribution des naturalistes aux recherches et aux travaux scientifiques de la Société a été remarquablement active et abondante dans les trente premières années ; elle s'y est manifestée également dans les trois ordres de sciences naturelles, géologie, botanique et zoologie.

---

(1) On peut y ajouter E. DELACROIX (1871), RÉSAL (1875) qui se sont aussi occupés d'Histoire naturelle et ont donné à la Société des communications de géologie ou de minéralogie.

Dans cette première période, je relève :

En *Géologie :* 5 communications de PIDANCET (1847-1856), 4 de LORY (1847-1857), 8 de COQUAND (1853-1858), les premières recherches de VÉZIAN (1862 et suiv.), sans compter celles de N. Boyé, Renaud-Comte, Chopard, Sautier, Delacroix, Contejean, Bonjour, Defranoux et Ogérien ; — puis spécialement en *Paléontologie*, les travaux de FROMENTEL, ETALLON, BERTHELIN, — en *Minéralogie* ceux de DELESSE et RÉSAL. A signaler particulièrement, le *Traité des Roches*, de COQUAND, important ouvrage de 430 pages (1856), et les études de FROMENTEL sur les Polypiers fossiles (1860), d'ETALLON, sur le Jura graylois (1858-1863), encore citées et utilisées de nos jours.

En *Botanique*, je compte 15 communications notes, mémoires de GRENIER, — 3 de CONTEJEAN, 3 de BAVOUX, 2 de MICHALET, 2 de GODRON, 1 de PARISOT ; c'est mon prédécesseur Grenier qui l'emporte par le nombre, la variété et l'importance de ses travaux scientifiques ; son mémoire sur les Céraistes inaugure les publications de la jeune Société (t. I, 1re et 2e livr., mai 1841) ; son *Catal. des plantes phan. du Doubs* (1842-1843) prélude à l'importante *Flore de la chaîne jurassique* qu'il devait publier plus tard.

Ce fut aussi le beau moment des recherches *Zoologiques :* l'habile entomologiste BRUAND donne à notre Société 26 communications, notes ou mémoires, sur les Lépidoptères du Doubs, de 1841 à 1858 ; — PIDANCET Léandre (le frère du géologue), un travail sur les Libellulidées, en 1855 ; — BROCARD son *Catal.* des *Oiseaux* du Doubs, en 1857 ; citons encore des notes moins importantes de Moreau, Abicat, Grenier, etc.

Dans la 2e période les recherches littéraires, historiques, archéologiques, etc., deviennent de plus en plus nombreuses et finissent par l'emporter sur les communications de sciences naturelles.

La *Zoologie* est complètement délaissée ; depuis 1860, je

ne trouve dans nos mémoires que le travail de LACORDAIRE sur les Oiseaux du Doubs (1877), deux conférences de MOQUIN-TANDON (1878-1879), des communications préhistoriques de M. VAISSIER et la note du regretté Dr DIETRICH sur les Vipères, en 1895.

Cependant la Géologie et la Botanique continuent à être représentées par des communications encore suffisamment nombreuses, quelques-unes d'un grand intérêt.

En *Géologie*, je cite d'abord les recherches de VÉZIAN sur le Jura franc-comtois (4 communications de 1862 à 1874, dont le beau volume paru en 1872-1873), — celles d'HENRY sur l'infralias et le bathonien (1875, 1879), de CHOFFAT sur le callovien et l'oxfordien 1878), et enfin, plus récemment, les nombreuses communications de nos collègues, G. BOYER (7 mémoires de 1885 à 1891), Dr GIRARDOT (nombreux mémoires depuis 1881), JACCARD, FOURNIER, etc., dont je m'abstiens de donner l'énumération ; elles sont encore présentes à votre souvenir.

En *Botanique*, après la *Flore jurassique* de GRENIER (1864-1869, puis 1874), les recherches morphologiques de LECLERC (5 communications de 1866 à 1879), nous rencontrons les notes nombreuses de PAILLOT (6 communications de 1870 à 1889), VENDRELY (6 communications de 1880 à 1905), celles de RENAUD, MICHEL, NICKLÈS, PARMENTIER, BAVOUX, GURNAUD, HÉTIER, THOUVENIN, KIRCHNER, — nos *Annotations* (1894-1895), nos *Etudes limnologiques* (1893) et enfin l'important travail de FLAGEY sur les *Lichens de la Franche-Comté* (1882-1901), ouvrage remarquable, cité partout avec éloge et dont il est regrettable que l'absence d'un tirage à part, avec tables, empêche la diffusion et l'utilisation !

Telle est la part contributive qui revient aux naturalistes bisontins et franc-comtois dans la production scientifique de la Société d'Emulation.

Malgré cette assez longue énumération, il ne faut pas se dissimuler que, dans ces dernières années, le nombre des

communications d'histoire naturelle n'ait une tendance à diminuer ; la cause en est moins dans la création d'une modeste *Société d'histoire naturelle* (1899) qui s'occupe surtout de vulgarisation et ne publie que des travaux de débutants ou de peu d'étendue, — que dans la création de publications spéciales, journaux ou revues scientifiques, l'utilisation des Bulletins et Mémoires des Sociétés géologiques, botaniques et zoologiques, où les naturalistes envoient de préférence leurs travaux, parce qu'ils y sont plus facilement consultés par les intéressés et qu'ils reçoivent une diffusion plus rapide dans les milieux scientifiques propres à chaque branche de la science.

Cependant notre Société d'Emulation ne doit pas se désintéresser des recherches d'histoire naturelle ; d'abord, elle seule, dans notre ville, peut, grâce à ses ressources, publier des travaux de quelque importance : de plus, si la majorité de ses membres paraît s'intéresser surtout aux recherches littéraires, historiques ou archéologiques, etc., il est utile qu'elle conserve son caractère *polytechnique*, malgré ses inconvénients, pour donner la plus grande variété possible aux ordres du jour de ses réunions mensuelles, et aux communications dont se compose son volume annuel, variété qui favorisera son recrutement, assurera la fréquentation des séances et contribuera à donner toujours plus d'intérêt à ses publications.

LA FRANCHE-COMTÉ[1]

Par M. Lucien FEBVRE

(Monographie publiée par la *Revue de Synthèse historique* dans Les Régions de la France).

Par M. le Dr E. LEDOUX

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 mars 1906.

La *Revue de Synthèse historique* justifie son titre par d'heureuses initiatives. Elle veut doter l'étude et l'enseignement de l'histoire d'un corps de monographies relatives à chacune des dix-huit régions de la France. Etablie selon un plan uniforme et méthodique, chaque notice sera une sorte d'inventaire de nos connaissances sur une de nos anciennes provinces. L'enquête et le rapport sont confiés à la science, à la compétence, affirmées par des travaux antérieurs, d'un maître né ou résidant en ce pays. Trois de ces monographies avaient été publiées quand la quatrième sur la *Franche-Comté* vient au jour. Son auteur est notre compatriote et confrère en cette société, M. Lucien Febvre, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé, qui, grâce à la fondation Thiers, peut librement se livrer à des recherches dont nous tirerons avantage.

Nous avons ainsi sous les yeux, en un court et substantiel tableau, un résumé de notre histoire particulière, une description géographique, un répertoire bibliographique, reliés entre eux par un art judicieux. L'analyse de tous les faits

(1) Une brochure, in-8, de 77 p., Paris, L. Cerf, 1905.

qui composent un si vaste sujet est conduite par la raison critique ; une vue synthétique se dégage parfaitement lumineuse de leur condensation Ajoutons que l'érudition revêt une forme attrayante parce qu'elle expose son savoir avec une sobre et claire précision. L'intérêt de ce livre ne saurait donc se mesurer sur le nombre de ses pages, mais bien mieux sur ses autres qualités, portant, il me semble, la marque de leur origine : par sa manière de penser et d'écrire, n'est-ce pas vraiment un Comtois qui parle de la Franche-Comté ? Non pas qu'il flatte aveuglément l'amour propre local, qu'il loue sans réserve l'esprit qui a inspiré nos historiographes ou qui anime nos sociétés. Mais pour être parfois sévères, les jugements de M. Febvre sont trop réfléchis, assez motivés pour devoir être pris en considération et mis à profit.

Un premier chapitre dresse la liste de nos historiens, énumère leurs contributions, signale les bénéfices acquis et les gains à réaliser. Cette révision provoque une plainte et un désir. Le regret porte sur l'insuffisance de publication de pièces d'archives : mais il faut remarquer que la bonne volonté des travailleurs dans nos dépôts a moins manqué, manquera moins que certaines autres conditions nécessaires pour permettre d'offrir nos richesses documentaires à la disposition de tous. M. Febvre émet le vœu qu'à l'aide de celles-ci les travaux qui émanent de nos sociétés savantes soient mieux étayés, deviennent plus solides et développés. « Le labeur, dit-il, se disperse sans souci de la coordination : trop d'articles et pas assez de livres. »

Il y a certes du vrai dans ces observations qui, après comparaison entre les monographies de la *Revue*, pourront sans doute s'appliquer aux recueils de beaucoup d'autres Sociétés et Académies provinciales. Quoi qu'il en soit, l'intention qui fonde et entretient ces associations réclame sympathie bienveillante, au besoin indulgente ; leur principale ambition est d'exciter la curiosité, d'encourager des goûts studieux chez

leurs adhérents et de stimuler l'émulation entre les vrais savants, bibliothécaires, archivistes, universitaires, trop souvent si absorbés par leurs devoirs professionnels qu'ils ne peuvent, remarque M. Febvre, disposer de loisirs suffisants pour faire des livres. A ceux qui recherchent dans nos réunions une distraction à leurs préoccupations habituelles, y apportent un essai d'amateur, ne faut-il pas être reconnaissant ? Convient-il de marquer trop de dédain à « cette poussière d'articles » ? Mieux vaut un léger effort que l'indifférence stérile. Continuons donc nos traditions. Toutes les notices, communications, mémoires, ne renferment-ils pas au moins l'embryon d'une notion, un renseignement, un témoignage ? ne sont-ils pas des pierres plus ou moins grosses, plus ou moins belles, brutes ou ébauchées, qu'un ouvrier plus habile saura tailler et polir, qu'un architecte ingénieux saura employer pour l'édification de ce monument, l'histoire d'une province ?

Le chapitre suivant a pour sujet le pays envisagé dans sa nature, les variétés, la production du sol sur le territoire comtois, territoire sans limites naturelles, formé de parties successivement détachées des grands morceaux géographiques, Vosges, plaines de la Saône, Jura, selon les besoins des habitants, comme le démontre M. Febvre. Il était traversé par des routes ouvertes aux échanges entre les peuples du Nord et du Sud, sur le flanc occidental des Alpes dont la barrière resta si longtemps presque infranchissable, par les voies de communication entre les montagnes suisses et les plaines de l'Ouest. La Séquanie, le Comté de Bourgogne ont donc toujours été ardemment convoités par ses puissants voisins. Aussi de combien d'évènements ont-ils été le théâtre ! Dans un résumé concret, M. Febvre nous fait apparaître la longue série de nos guerres, agitations populaires, des conflits diplomatiques, des rivalités politiques pour sa possession.

Enfin sous ce titre, transformations et survivances, l'auteur présage les conséquences des progrès contemporains

sur l'avenir de la Franche-Comté et son rôle futur, sa mission personnelle dans la patrie française.

M. Febvre conclut en déplorant que l'histoire comtoise reste encore à faire. Certes, de Dunod à Clerc, plusieurs ont tenté l'entreprise : mais leurs œuvres ne répondent plus aux besoins actuels de documentation positive, ne sont plus en concordance avec les exigences de la méthode scientifique. Leurs ouvrages, toujours dignes d'estime, ne nous suffisent plus. Il leur faut un successeur pour lequel pendant les deux derniers siècles nos érudits auront patiemment, fructueusement amassé des matériaux abondants et précieux. M. Febvre ne manque pas de rendre un juste hommage à A. Castan, à J. Gauthier, à U. Robert qui, après avoir tant appris, avaient conçu l'espoir de couronner leurs carrières d'investigateurs par la publication d'une histoire de Besançon, de la Franche-Comté. La mort vint trop tôt briser ces projets; mais, de cette fatalité, un avertissement ressort. Puisque de telles vies si bien occupées n'ont pu suffire à recueillir la récolte sur un champ si longuement fouillé, puisqu'il semble difficile qu'un seul soit également et suffisamment instruit sur toutes les périodes de nos annales, une association des plus renseignés sur chaque époque ne devrait-elle se former, adopter le système de la division du travail, nous donner enfin cette *Franche-Comté* qu'avec M. Febvre nous appelons de tous nos vœux?

Nos sociétés bisontines accueilleront avec le plus vif intérêt, avec gratitude cette publication à laquelle elles auront généreusement collaboré par l'apport de nombreux et excellents éléments.

J'ai suivi l'auteur avec un si agréable plaisir que j'aimerais vous le voir goûter à votre tour. Ouvrez ce livre et certainement vous ne le fermerez qu'à sa dernière page ; puis vous le conserverez dans vos bibliothèques, comme guide bibliographique très sûr, dans vos pensées parce qu'il fait mieux connaître et aimer notre petite patrie.

NOTES SUR LE MUSÉE DE BESANÇON

d'après un érudit viennois

Par M. le Dr LIMON
MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 janvier 1906.

La vive curiosité qui attire les membres de la Société d'Emulation vers les choses de l'art et le grand intérêt qu'ils portent aux collections artistiques de notre ville, m'engagent à vous rapporter l'opinion d'un connaisseur étranger sur quelques toiles de notre musée de peinture. Cette opinion se trouve consignée dans un article publié en automne 1905 dans une revue d'Art viennoise, *Blätter für Gemäldekunde*, et intitulé : *Werke des sogenannten Pseudo-Van den Venne in Museum zu Besançon und in der Sammlung Geldner zu Basel* (*mit Bemerkungen über die Galerie zu Besançon*). La précision que l'auteur anonyme de cet article apporte dans ses affirmations, les renvois qu'il fait à ses autres travaux et à ceux de critiques d'Art connus, permettent de le supposer très compétent dans les questions artistiques et donnent une indéniable valeur à son opinion.

Tout en constatant la richesse de notre galerie municipale en œuvres peintes et en dessins, le critique viennois émet quelques restrictions sur l'ordonnance générale des toiles, qu'il croit défectueuse, et sur le catalogue qu'il trouve quelque peu suranné. L'œuvre de Castan. auquel il rend d'ailleurs un juste hommage, aurait besoin d'être revisée en tenant compte des récentes conclusions de la critique d'art

contemporaine. Il cite à l'appui de cette affirmation un certain nombre de toiles dont l'attribution lui semble sujette à caution.

Une seule œuvre française lui paraît discutable. C'est le tableau de Boucher, « Le Réveil », n° 39 du catalogue. Ce tableau ne doit pas être considéré comme une reproduction de la main même de Boucher de l'original, beaucoup meilleur, conservé au château royal de Schlessheim (Bavière), mais comme une ancienne copie. L'œuvre bisontine, si elle était authentique, ne serait d'ailleurs qu'un médiocre échantillon du talent du célèbre peintre.

Peu d'observations également sur les tableaux des écoles italienne et espagnole. Si les « Canards sauvages effrayés par deux chiens barbets », n° 63, ne doivent pas être rapportés au peintre génois Castiglione, le paysage n° 335 est un beau et authentique morceau de Lucatelli. L'importante toile n° 479, représentant « une Dame avec des enfants lui apportant des fleurs », attribué à Velasquez, semble plutôt dans la manière de son contemporain Antolinez.

Les Flamands, par contre, fournissent au critique viennois matière à de plus nombreuses observations. L'œuvre des Brueghel nécessiterait une révision attentive. Le « Sancho Pança entrant en litière dans son ile de Barataria », n° 49, de Pierre Brueghel le Vieux, et « L'incendie de Troie », n° 50, de Pierre Brueghel le Jeune, ne sont probablement pas de ces maîtres anversois. Le n° 51, « Paradis terrestre », de Jean Brueghel dit de Velours, serait de J. Van Kessel, son gendre, pour les animaux, d'un peintre français pour les figures, mais nullement de Brueghel pour le paysage. Le n° 52, « Fuite en Egypte », donné comme du même Jean de Velours, tiendrait probablement de Gillis van Conninxloo pour le paysage et d'un autre peintre pour les figures. « Les Fleurs », n° 306, ne sont pas attribuables à J. Van Kessel; mais la discussion n'est possible qu'entre Van Ast et Ambrosius Boschaert. Ferdinand Van Kessel, fils du précé-

dent, se voit aussi dépossédé du n° 307, « Les singes barbiers des chats », qui serait certainement d'Abraham Teniers.

Le n° 461, « Saint Jean-Baptiste prêchant », ne peut pas appartenir à J. Van Thulden, élève de Rubens, mais à son maître Otto de Wenn (en latin Vaenius). Le n° 462, « Matin de Pâques », du même Van Thulden, ne serait qu'une copie ancienne d'un tableau de Rubens. Le mariniste Jean Peters serait l'auteur du « Naufrage », n° 382, et non son frère Bonaventure comme en font foi les initiales J.-P. peintes sur le rocher du premier plan, à gauche. « L'Intérieur d'église » n° 360, de Neefs le Vieux, serait du peintre moins connu Van Bassen.

Le Rubens, n° 428, « Christ montant au Calvaire », n'a rien de la main du maître. C'est une petite copie d'un tableau plus important conservé au musée de Bruxelles. Par contre, une esquisse de tapisserie, encadrée d'une bordure, serait entièrement de lui.

Deux peintres hollandais seulement sont cités dans l'article viennois. C'est tout d'abord Govert Flink, auquel on prête à tort le n° 226, « Hollandais tenant un papier ». Malgré la signature très apparente : *G Flink, anno 1644*, il n'y aurait d'exact dans l'inscription que la date du tableau. Quant à Pieter Quast, de Haarlem, que Castan considère, sur la foi de Bayersdorfer, conservateur du musée de Munich, comme l'auteur des n°s 395, 396 et 397, il lui est refusé la paternité de ces intéressantes œuvres. Le critique viennois s'étonne que Bayersdorfer ait confondu la manière transparente et la tonalité brun-verdâtre de ces toiles avec la manière beaucoup plus solide de Quast, qu'elles ne rappellent que de très loin. L'auteur de ces toiles est très certainement le peintre énigmatique qu'on désigne sous le nom du « Pseudo Van de Venne », dont on connait actuellement dix-huit toiles éparses dans des galeries allemandes et autrichiennes. Cherchant à pénétrer le mystère qui entoure la vie de cet artiste, le Viennois pense qu'il s'agit d'un certain

Vincent Van de Winne, né à Haarlem en 1653 et mort à Bruxelles en 1702. Bien que Hollandais d'origine, il aurait séjourné à Anvers, à Bruxelles et en Allemagne. Ce fait, joint à sa confession catholique, expliquerait pourquoi il présente plus d'affinité avec l'école flamande qu'avec l'école hollandaise, au moins par la nature des sujets qu'il traite.

Telles sont, en résumé, les remarques faites par le critique viennois sur notre Musée. Bien que ces affirmations ne soient point motivées, sauf en ce qui concerne les trois Quast, elles ne sont pas à négliger et lorsque le moment sera venu de réviser le catalogue, il y aura peut-être lieu d'en tenir compte.

HABITATIONS LACUSTRES

DU

Lac de CLAIRVAUX (Jura)

(Fouilles de 1905 et 1906)

Par M. Louis LEBRUN

MEMBRE CORRESPONDANT

Séances des 17 novembre 1905 et 19 décembre 1906

Historique

Les premières explorations des palafittes du lac de Clairvaux sont dues à M. Le Mire (1). Dans une note manuscrite trouvée dans une archéologie préhistorique de Baye, M. Z. Robert, ancien conservateur du musée de Lons-le-Saunier, avait déjà pressenti en 1858 la station, à la suite de la découverte, dans un fossé près du lac, de deux haches polies avec leurs gaînes. Les fouilles de M. Le Mire furent très complètes mais malheureusement interrompues par la guerre de 1870, elles ne furent pas continuées. M. E. Chantre, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon, fit quelques fouilles, mais le résultat n'en a pas été publié. M. l'abbé Bourgeat (2), dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts*, de Poligny, donne en 1890 une analyse des débris organiques trouvés par M. Le Mire, avec l'ori-

(1) Le Mire, *Découverte d'une station lacustre*, etc. Consulter pour le titre exact des publications la liste bibliographique à la fin de cette note.

(2) Bourgeat, *La station lacustre de Clairvaux*...

gine probable de matériaux ayant servi à fabriquer les armes et les outils.

En 1897 des recherches sont faites par MM. G. d'Ault du Mesnil et L. Capitan pour le compte de l'Ecole d'Anthropologie. La Société d'Emulation du Jura et le Musée de Lons-le-Saunier, principalement en 1899 et 1901, entreprirent des travaux dont le compte-rendu sommaire a été fait par M. L. A. Girardot (1). M. Grosjean membre de la Société d'Emulation du Jura, négociant à Clairvaux, a continué à faire des explorations et a enrichi le musée de Lons-le-Saunier de nombreux objets. Signalons aussi vers cette époque les recherches de M. Feuvrier, pour le compte du musée de Dole. En 1903 M. Stuer, de Paris, fit entreprendre des fouilles, le compte-rendu en a été fait par M. A de Mortillet (2). Pendant l'été 1904 j'ai pu faire aussi à Clairvaux quelques observations (3)

Ces deux dernières années, grâce à une subvention de la Société d'Emulation du Doubs et de la Société d'Histoire naturelle, j'ai pu pratiquer d'autres recherches au profit des musées de Besançon. M. Grosjean m'a permis d'exécuter mes travaux sur le terrain dont il est locataire et m'a de plus fourni de nombreux renseignements sur la nature des couches, les beaux objets qu'on y trouve. Je tiens à lui exprimer ici toute ma reconnaissance. Je remercie aussi M. Lacroix, surveillant des travaux à Marigny, qui m'a autorisé à faire quelques observations fort intéressantes dans la station lacustre si riche du lac de Chalain (4), contemporaine en grande partie de la station de Clairvaux.

---

(1) L. A. GIRARDOT, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1902.

(2) A. DE MORTILLET, *L'Homme préhistorique*, 1905.

(3) L. LEBRUN, *Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du Doubs*, 10 et 11.

(4) Voir à ce sujet : L. A. GIRARDOT, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1904.

A. DE MORTILLET, *L'Homme préhistorique*, 1906.

Topographie

Clairvaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, se trouve au pied du deuxième plateau du Jura. Toute cette contrée est découpée en vallées profondes que les rivières ont facilement creusées dans un terrain composé d'alluvions glaciaires reposant sur des marnes oxfordiennes ou sur des calcaires astartiens. Ces sortes de combes donnent au pays un aspect très pittoresque. Au midi de la ville se trouvent deux lacs dans une vallée dirigée nord-sud. Ils sont dus à des phénomènes d'érosion et de barrage morainique. Le plus grand, le plus rapproché de la ville, a une longueur de 1 k. 250 et une largeur maximum de 650 m. Sa superficie est de 63 hectares 46, sa profondeur de 16 m. au maximum. Les bords sont pierreux ou marécageux. Plus au sud se trouve l'autre lac, plus petit, séparé par une portion de terrain de 300 m. de long, submergée lors des grandes eaux et traversée en temps ordinaire par deux ruisseaux (1).

Le grand lac s'étendait autrefois jusqu'au pied de la ville actuelle et était réuni de plus au petit lac. Cette limite est facile à reconnaître dans les prés qui s'étendent entre Clairvaux et le bord actuel : une terre noire mélangée de craie lacustre, très visible dans les taupinières, indique d'une façon certaine l'emplacement ; un léger exhaussement du terrain rend encore cette limite plus visible ; en continuant vers la ville on ne rencontre plus dans les champs que de la terre ordinaire sans mélange de craie. On a trouvé aussi des pilotis et des objets néolithiques soit en creusant des canaux d'irrigation, soit comme récemment en déracinant des arbres le long du bord. Un ruisseau sert de réservoir au lac, il longe Clairvaux à l'ouest et va se jeter dans le Drouvenant.

---

(1) A. Magnin, *Végétation des lacs du Jura*, p. 110.

M. Le Mire, après des fouilles infructueuses vers ce déversoir, les avait continuées à l'endroit appelé Motte aux Magnins, sorte de presqu'île que les grandes eaux ne peuvent pas recouvrir et qui, à l'époque néolithique, devait former un ilot sous-lacustre comme il en existe encore un plus avant et dans son prolongement. Cette situation permettait une assiette plus solide pour les fondations, et sa surélévation actuelle au-dessus des eaux fait comprendre la bonne conservation et la mise en place des pilotis.

D'autres groupes ont été trouvés sur le pourtour du lac, mais n'ont pas été l'objet de recherches importantes. A l'est de la Motte aux Magnins un emplacement de pilotis bien alignés permet de reconnaître une de ces allées reliant la rive aux habitations. Elle est moins visible qu'à Chalain (1); nous avons pu cependant, M. Grosjean et moi, nous rendre parfaitement compte de sa direction presque perpendiculaire à la rive actuelle, et de sa largeur. Le groupe d'habitations où cette allée aboutissait, est marqué par quelques pilotis, mais il est fort difficile de faire en cet endroit quelques recherches, car on trouve l'eau à 20 ou 25 centimètres de profondeur. M. Grosjean a trouvé contre un pilotis une hache polie; j'ai pu aussi récolter à la surface un grattoir et des débris de meule.

Composition du sol

Mes fouilles ont donc été faites à la Motte aux Magnins, endroit très favorable comme je l'ai expliqué; les tranchées ont atteint une profondeur de 1^m50 à 1^m60 suivant les endroits. J'ai pu en certains points parvenir au blanc du lac, mais dans d'autres l'eau, malgré la sécheresse m'a gêné con-

---

(1) Une photographie d'une des allées est publiée en carte postale et constitue un document assez précieux, car il est maintenant presque impossible de les reconnaître.

sidérablement ; cela tient à ce que le déversoir n'a pas été curé ces années dernières et n'a plus la pente nécessaire au rapide écoulement de l'eau qui séjourne ainsi dans les terrains environnants.

J'ai déjà donné dans une publication précédente la coupe du sol, mes observations nouvelles n'ont fait que confirmer mes résultats précédents. On trouve successivement :

1° Terre végétale . . . . 0m,05 à 0m,10.
2° Terre de remblai ou d'apport par le lac 0m,20 à 0m,30.
3° *Couche noire à graviers*, 1re couche archéologique avec surtout des silex taillés . . . . . 0m,07 à 0m,10.
4° *Couche de terre blanchâtre* avec charbons, pierres assez grosses, souvent ligneuse jusqu'à 0m,50 d'épais.
5° *Pilotis et 2e couche archéologique* . . . . . 0m,60 à 1m,20.
6° *Blanc* du lac que l'on peut rencontrer à 1m50 seulement, à 1m80 au grand maximum

Les deux couches archéologiques ne manquent jamais. La couche de terre blanchâtre qui les sépare devait former une sorte de plancher en terre battue entremêlée de nombreuses brindilles, de feuilles en paquet, formant un tout compact intercalé entre les madriers horizontaux du plancher, dont la trace n'est pas cependant toujours visible. Il est facile de reconnaître dans cet amas de végétaux le tilleul, le bouleau, le noisetier, ces deux derniers gardent encore l'aspect chatoyant de leur écorce.

Sur la plate-forme se trouvaient aussi des pierres, rondes ou plates, volumineuses, qui devaient servir soit à la défense, soit à la protection de la toiture des habitations contre les coups de vent soit encore à caler les pilotis ; quelques-unes noircies ont pu servir de pierres de foyer. Il est très difficile de se rendre compte de la forme des habitations d'après la disposition des pilotis. Dans la partie du lac dont j'ai parlé plus haut on en trouve disposés suivant un cercle, fait déjà observé à Chalain ; mais à la Motte aux Magnins la véritable

forêt qu'ils forment ne permet pas de reconnaître leur rangement primitif (Pl. III, nº 1). Cette abondance s'explique facilement par leur remplacement fréquent.

Les pilotis sont en chêne ou en sapin ; pour ces derniers on a employé le tronc entier tandis que pour les premiers l'arbre a été refendu. La longueur devait être de 4 mètres et même plus avec une grosseur moyenne de 10 à 15cm ; certains devaient servir de montants aux habitations. A considérer quelques-uns de ces pilotis, on reste étonné devant le travail qu'il a fallu à ces peuplades, disposant de moyens primitifs, pour refendre ces arbres, les tailler et les enfoncer dans la craie lacustre.

Le mode d'assemblage des pilotis avec le plancher pouvait se faire au moyen de liens : M. Le Mire a trouvé des brins de clématite qui, d'après lui, auraient pu jouer ce rôle (1). Il avait trouvé aussi une sorte de mortaise qu'il regardait cependant comme douteuse. M. Grosjean a remarqué, le long du déversoir du lac, un pilotis percé d'un trou carré assez grand permettant l'introduction d'une pièce de bois Je crois aussi que le plancher devait reposer à plat sur les pilotis et être maintenu par ces pierres si volumineuses et si communes dont j'ai parlé plus haut.

J'ai séparé la première couche archéologique de celle qui suit pour mieux faire ressortir son importance : car c'est là surtout, et presque exclusivement, que se rencontrent les silex taillés mais en réalité je crois qu'il faut la rattacher à la troisième couche ou plancher dont elle ne formait que la partie supérieure rendue plus noire et plus grasse par de nombreux morceaux de charbon, débris de cuisine ou de végétaux. Elle semble quelquefois double, séparée alors par une couche blanche, mais dans ce cas c'est la plus profonde qui fournit seule des objets. Outre les silex on trouve des outils ou des armes en corne de cerf mais ils se conservent très mal si on

(1) Le Mire, *Op. laud.*, p. 112.

ne prend pas la précaution de les silicater. Les débris de cuisine sont aussi très abondants, car on ne devait pas toujours prendre la précaution de les rejeter dans l'eau.

La deuxième couche archéologique est de beaucoup la plus productive. Elle est formée d'une sorte de tourbe incomplète. On y trouve des morceaux de charbon, des fragments de bois à demi-consumés, des noisettes, des noyaux de prunelle, des masses de petites graines de mûres .. Ces débris végétaux se trouvent surtout à la partie supérieure tandis que les autres objets plus lourds : poteries, cornes de cerf, etc. se rencontrent à des niveaux inférieurs. L'épaisseur en est très variable, mais, pour trouver les beaux objets, il faut aller jusqu'au blanc du lac. La conservation en est parfaite car ils se sont en quelque sorte fossilisés et l'exposition à l'air ne les détériore pas. Dans certaines fosses de creusement j'ai rencontré les débris de cuisine en abondance tandis que dans d'autres ils étaient un peu épars. Cela indiquerait, à mon avis, l'existence dans les habitations de trappes par où se rejetaient les débris lorsqu'ils encombraient par trop les planchers.

Industrie et outillage

I. Objets en pierres

A. **Silex.** — Les instruments ont été taillés dans des éclats, le silex provient le plus souvent de chailles si abondantes dans les environs.

Pointes de flèche. — *a) à barbelures obliques et à pédoncule ;* pointes très aiguës, présentant un méplat à la partie inférieure permettant au manche de se fixer plus solidement. Trois exemplaires.

b) A pédoncule et à barbelures horizontales

c) En forme de losange avec ébauche de pédoncule.

d) En forme de losange sans ébauche de pédoncule.

e) En forme de feuille avec crans latéraux : une dizaine

d'exemplaires. Ce type assez rare en France semble au contraire assez commun dans nos régions Le Musée de Lons-le-Saunier en possède venant de Chalain. La plupart de ces pièces sont d'un travail très soigné ; la longueur varie de 2cm5 à 5cm.

f) Simples éclats triangulaires peu ou pas retouchés.

Pointes de javelot ou de lance. — La longueur de ces pointes varie de 6cm à 13cm et même plus. Beaucoup d'exemplaires sont brisés. La face inférieure est généralement plate sans retouches si ce n'est aux deux extrémités. Le travail est ici aussi très soigné. M. Grosjean a en sa possession une pointe de lance d'une longueur de 23cm en silex cacholonné blanc rappelant les belles pièces que l'on trouve dans le Danemark.

Grattoirs. — Types ordinaires du néolithique : discoïdes ou façonnés d'un éclat de silex plus ou moins large et allongé, à l'une des extrémités est le bord travailleur.

Racloirs. — Formes rappelant les types moustériens. Ce sont des éclats retouchés en arc de cercle sur un ou deux côtés. Les instruments pouvaient être emmanchés. Un des exemplaires mesure 9cm4 de largeur (Pl. III, nº IV, fig. 1).

Retouchoirs. — Formés souvent de pointes de flèches ou de javelots dont la pointe était cassée.

B. **Percuteurs.** — Souvent très volumineux et très fréquemment en quartz charrié du purbeckien, dont un gisement se trouve à quelques kilomètres de Clairvaux.

Polissoirs, affiloirs ou broyeurs en grès ou en roches cristallines (gneiss, chloritoschistes, etc.), d'origine alpine pour la plupart. Un des polissoirs porte une rainure assez profonde et a dû servir à la confection des poinçons [1].

Cailloux roulés du glaciaire, de dimensions assez restreintes, ayant pu servir de balles de fronde ; quelques-unes

---

(1) Cf. *Musée préhistorique*, nº 723.

portent des traces de feu et ont pu être utilisées à chauffer l'eau, usage qui se retrouve encore chez quelques peuplades.

Morceaux d'ocre rouge et jaune.

Micaschiste très friable qui, suivant M. l'abbé Bourgeat, a servi à la confection de la poterie.

Haches polies. — De nombreux débris, taillant ou talon. On en trouve peu d'entières.

Voici les dimensions en longueur et les poids des exemplaires que je possède :

10cm9 ; 227gr50. — 8cm2 ; 200gr. — 7cm7 ; 102gr50. — 5cm2 ; 62gr50. — 6cm5 ; 44gr.

Haches-marteaux. — Haches usagées dont le tranchant a été coupé. Deux exemplaires, l'un de 9cm5 de longueur et du poids de 267gr5 ; l'autre de 10cm5 et du poids de 262gr50.

II. Objets en os et en corne de cerf.

a) **Gaînes de hache en corne de cerf.** — Le nombre de gaînes est plus grand que celui des haches. Beaucoup sont fendues ou brisées et ont dû être rejetées. Lorsqu'on portait des coups avec la hache, les gaînes devaient subir des pressions assez fortes et éclater assez souvent. Il se peut aussi que ces instruments aient servi d'objets d'échange avec les populations environnantes moins favorisées sous ce rapport. On peut ranger les gaînes en plusieurs catégories :

1° **Gaînes à trou transversal** (pl. III, n° II, fig. 1). — Longueur 15cm5, analogue à la figure 25 du travail de M. de Mortillet (1), mais le talon, fort usagé, plus épais, porte de nombreuses marques de percussion, il est coupé obliquement. La douille a une ouverture rectangulaire de 3cm et 3cm5 de côtés à la base, mais de dimensions moindres au

(1) Dans l'*Homme préhistorique*, ouvrage cité, p. 51.

sommet. La hache pouvait être enfoncée de 2cm7 dans un trou ovalaire dont le plus grand diamètre est de 3cm3. Sauf sur un côté et au-dessous du fût, on ne trouve plus les rugosités de la corne.

J'ai trouvé cette année quatre exemplaires semblables, mais deux ne sont pas entiers et devaient être de dimensions plus petites.

2° **Gaînes à soie avec ou sans talon.** — De nombreux spécimens, quelques-uns très beaux et très bien conservés. Le talon permettait à la gaîne de s'appuyer contre le manche et lui donnait ainsi plus de solidité. Sa face interne est plate et à angle droit avec la soie. J'ai trouvé toute une série d'ébauches qui font comprendre très bien la technique du travail. Le morceau de bois de cerf était coupé à l'embranchement de deux andouillers, puis dans l'un on taillait le talon, la soie ensuite et seulement alors on évidait le fût pour recevoir la hache.

J'ai à signaler aussi un genre particulier de gaîne à soie et à talon dont je possède deux ou trois exemplaires. La longueur de celui figuré fig. 2 de la pl. III, n °II est de 12cm5 ; le talon a une longueur de 3 à 4cm, mais la face interne, au lieu d'être plate, a gardé sa forme naturelle. Ce ne sont pas des ébauches, car dans ces objets les rugosités ont disparu dans les endroits où ils devaient être saisis. Le talon, très petit, s'il avait été taillé comme les autres, n'aurait du reste pas augmenté la force de la gaîne.

3° **Manches-gaînes.** — Instruments formés par l'andouiller basilaire, le plateau et une partie plus ou moins grande du merrain ou andouiller principal (pl. III, n° II, fig. 3).

Ici l'andouiller basilaire, d'une longueur de 17cm, est coupé avant l'extrémité. Le plateau est mamelonné et devait former un casse-tête. La portion du merrain mesure 7 à 8cm, elle est creusée d'un trou rond, petit et d'une profondeur de 4cm5. Etant donné ces dimensions très restreintes, j'avais pensé qu'il ne pouvait avoir servi à loger une hache, mais



la découverte[1] à Roche-d'Or, près de Besançon, d'une hachette (fig. 3 *bis*) s'adaptant parfaitement dans cet instrument, m'a montré qu'il avait bien servi de gaine.

Le Musée de Besançon possède un instrument du même genre semblable à celui figuré au nº 553 du *Musée préhistorique*. La longueur du manche est de 20cm. Le plateau est très aplati ; la portion du merrain, très petite, est percée d'une ouverture elliptique plus grande que dans le précédent, sa profondeur est de 2cm5. Une hache de petite dimension pouvait y être emmanchée.

Ces deux instruments sont d'une conservation parfaite. Ils ont ce beau poli noir qui ne semble pas produit par le séjour dans l'eau, mais être dû à un procédé des fabricants. On ne le retrouve pas sur tous les objets trouvés au fond des fouilles, ce qui devrait arriver si c'était le séjour à l'abri de l'air qui le produisait.

J'ai trouvé un morceau de manche en bois, mais je n'ai pu découvrir une hache emmanchée. D'après M. Grosjean et certaines découvertes faites à Chalain, l'instrument était maintenu dans sa gaine par des morceaux d'écorce de bouleau et probablement aussi avec une sorte de glu. On trouve du reste dans la deuxième couche archéologique de nombreux paquets d'écorce de bouleau probablement mis en réserve.

On trouve beaucoup de morceaux d'andouillers troués ; ce sont des manches d'outils divers : poinçons ou ciseaux. Un exemplaire porte une encoche circulaire assez profonde permettant d'y fixer un lien et d'emporter l'instrument en l'attachant à une ceinture.

b) **Instruments de culture.** — *Pioche* (nº II, fig. 4) faite d'une portion du merrain (20cm) servant de manche et de

(1) Hache en aphanite de 7cm de long, 1cm d'épaisseur au milieu. Sa forme est celle d'un fuseau.

l'andouiller basilaire (18cm) formant le pic. Instrument très usagé.

Fourche (n° III, fig. 5) formée d'une portion de ramure (10cm) servant de manche et de deux andouillers terminaux bifurqués. Les rugosités de la corne ont disparu en grande partie. Le fût est évidé jusqu'à une profondeur de 5cm5 et pouvait recevoir un manche en bois.

Ces deux types sont assez fréquents. Dans un des deux ou trois exemplaires que j'ai trouvés, le fût est taillé de manière à pouvoir être emmanché comme les pointes de flèches.

A côté de ces outils, dont il est facile de trouver l'usage, se placent d'autres instruments dont l'utilité nous échappe. L'un d'eux est formé d'une portion terminale d'une ramure de vieux cerf et des andouillers deux fois bifurqués. Les rugosités ont disparu surtout dans les fonds des fourches. On remarque des encoches, des marques de feu dénotant un long usage. Un autre genre est composé d'instruments assez semblables aux manches-gaînes décrits plus haut, et qui tout d'abord m'avaient semblé être de ces manches-gaînes recoupés après la détérioration de la douille, mais certaines particularités me font hésiter. Dans l'un des exemplaires, les pierrures du plateau sont enlevées en grande partie, dans un autre le plateau est à moitié coupé. De plus, il reste en saillie une partie de matière spongieuse incompatible avec l'existence primitive d'une douille. Les pointes sont ou arrondies et usagées ou très tailladées. Sur un des exemplaires on remarque des encoches assez profondes près de la tête.

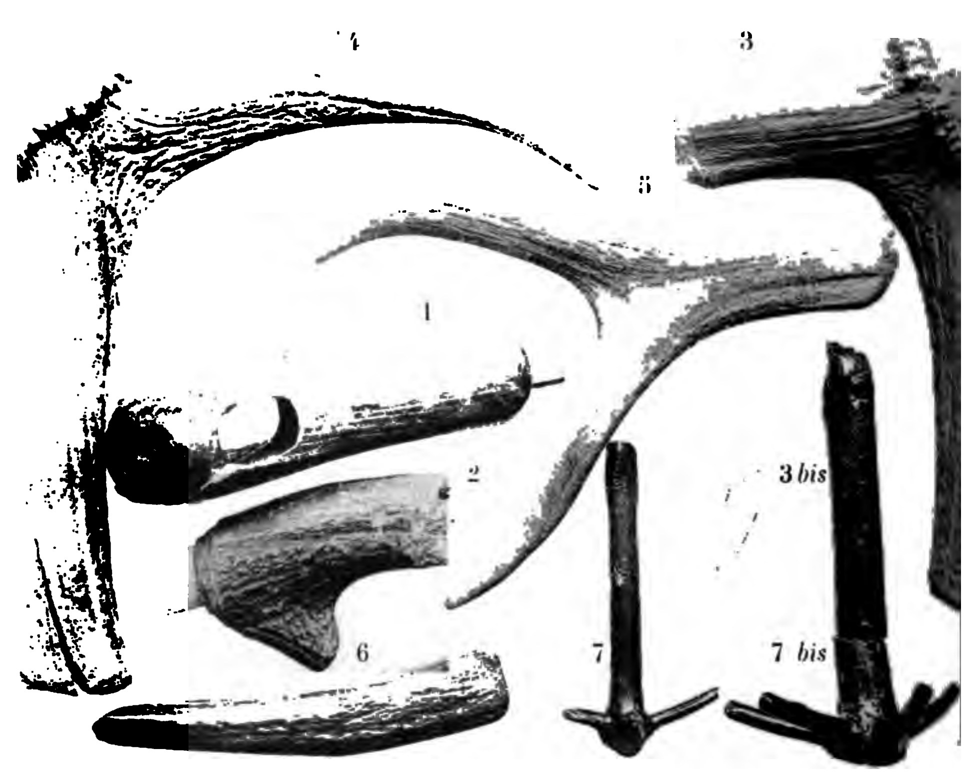
Poinçons, aiguilles. — *a)* En corne de cerf (n° III, fig. 1), type assez fréquent.

b) En os refendu (n° III, fig. 2 et 3).

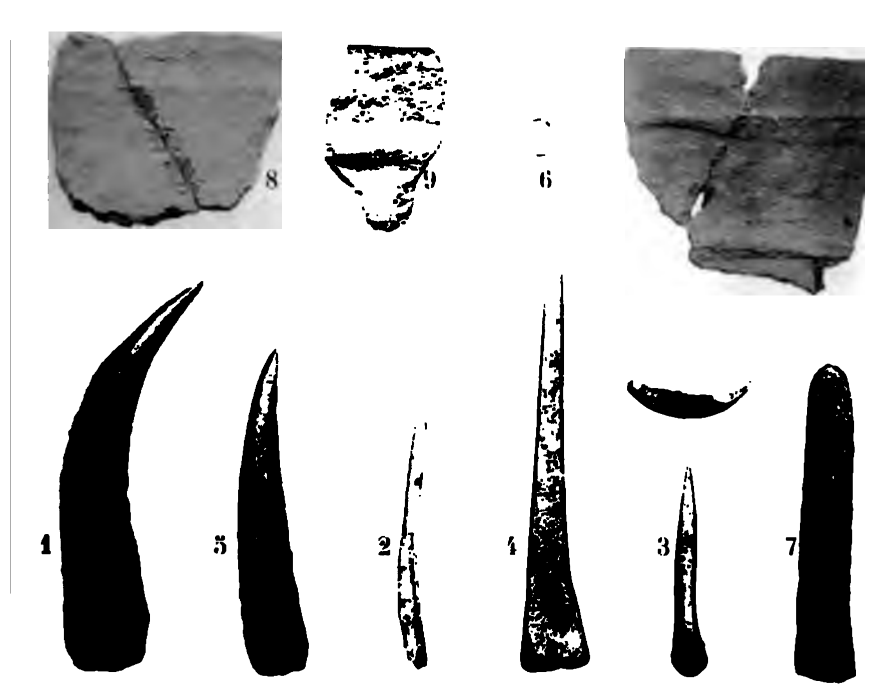
Le plus souvent en canons refendus d'ovidés, type très fréquent. L'exemplaire figuré au n° 4 peut avoir servi aussi bien de poignard que de poinçon. Sa longueur est de 17cm5.



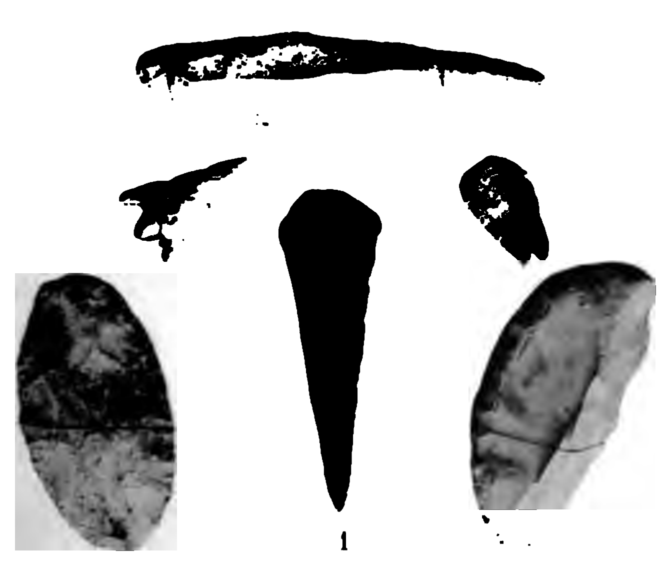
I. — Pilotis à la Motte des Magnins.



II. · Objets en os, en cornes de cerf et en bois.



III. — Poteries. Poinçons et Aiguilles.



IV. — Objets en pierres.

HABITATIONS LACUSTRES du LAC de CLAIRVAUX (Jura)

Fouilles de 1905 et 1906.

Les arêtes limitant la fosse centrale sont aplanies et polies ; les angles du talon coupés et arrondis.

Ciseaux, gouges, etc. (n° II, fig. 6 ; n° III, fig. 5). — Il n'est pas facile de dire exactement à quel usage servaient ces espèces de ciseaux sinon qu'ils devaient être employés à couper des matières peu dures. Leur grand nombre témoigne de leur utilité pratique. Ils sont en os ou en corne de cerf. Dans ceux-ci les arêtes provenant de la cassure sont usées de manière à ne pas blesser la main. Certains de ces ciseaux peuvent avoir servi de retouchoirs pour les silex.

Dans cette catégorie je range les nombreux andouillers portant des marques de travail et dont les rugosités sont souvent aplanies.

Les instruments en corne de chevreuil sont assez rares. Je signalerai un poignard ou poinçon d'une longueur de 20^{cm}.

III. Objets en bronze

Je rappelle que les objets en bronze ou cuivre trouvés à Clairvaux se décomposent de la façon suivante :

2 culots recueillis par M. Le Mire (page 141).

1 hachette à bords droits, tranchant élargi [1].

1 flèche à ailerons et à pédoncule très court, trouvée en 1901 et déposée au Musée de Lons-le-Saunier.

Cette année j'ai découvert un poignard. Il reposait sur la 1re couche archéologique à côté de quelques fragments de poterie assez mince.

C'est une lame triangulaire, la base droite est percée de deux trous de rivets (semblable au n° 826 du musée préhistorique). La longueur est de $9^{cm}8$; la largeur à la hauteur des rivets $3^{cm}1$, le poids est de 20^{gr} (n° IV, fig. 1).

---

(1) Au musée de Besançon avec de la poterie caractéristique. La planche porte : Don de M. Sassard. — (Analogue à celle figurée au n° 799 du Musée préhistorique).

L'ornementation consiste en trois lignes parallèles partant de chaque rivet et formant du côté de la pointe des angles assez aigus.

IV. Objets en bois

Fragments d'arcs ou d'ébauches d'arcs.

Pieux en sapin ou en bois d'if appointés aux deux extrémités.

N° II, fig. 7 et 7 *bis*. Instrument appelé par M. de Mortillet « agitateur pour fabriquer le beurre [1] ». Tige médiane d'un jeune sapin sectionné au niveau d'un nœud, les tiges latérales sont coupées également à une distance de 4 à 5cm. — En roulant l'instrument entre les deux mains on pouvait, en lui imprimant un rapide mouvement de rotation remplacer ainsi imparfaitement une baratte, ou délayer une farine dans de l'eau. On se sert encore du reste d'un appareil semblable dans nos pays [2].

M. Le Mire a signalé de nombreux vases en bois [3]. M. Grosjean [4] a décrit au 5e congrès de l'Association franc-comtoise en 1904 de nombreuses ébauches trouvées par lui de ces mêmes vases. Il ne m'a pas été donné d'en trouver. Dans mon exploration à Chalain, j'ai eu la chance de rencontrer un vase en bois presque entier malheureusement très difficile à conserver, dont le diamètre devait être de 15 à 20c avec une anse percée. Sa profondeur était de 10cm.

Fragments de clayonnage avec le torchis qui le recouvrait.

Une navette de bois.

---

(1) *Musée préhistorique*, 1903, fig. 724.

(2) Voir note de M. L. A. Girardot, dans *Mémoires Soc. d'Emulation du Jura* (1906).

(3) Le Mire, *Op. laud.*, p. 135.

(4) Compte rendu du Congrès (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*) p. 240.

V. **Vêtements, objets de parure**

L'objet figuré n° III, fig. 7, désigné sous le nom de navette, est assez commun, j'en possède 5 ou 6 exemplaires : ce sont des morceaux d'andouiller fendus par le milieu et portant deux entailles près de l'une des extrémités, l'autre est arrondie. La longueur est de 12 à 15cm.

On n'a pu encore trouver de débris d'étoffes ou ouvrages de vannerie alors qu'à Chalain M. Girardot en a rencontré en assez grande quantité (1). M. de Mortillet pense que cela tient au mode de disparition des habitations : par effondrement ou invasion par les eaux mais non par le feu.

Comme objets de parure : un fragment de nacre percé, un grain de collier, discoïde, en matière verte, poreux, percé d'un trou oblique et légèrement oblique (n° III, fig. 6). — Petit grain de collier en carbonate de chaux, de 2mm de rayon, semblable à ceux figurés dans un travail précédent. — Canines de carnivores refendues et percées – grains de collier en corne de cerf. — Pierre plate de 5cm de diamètre, percée d'un trou oblique, ayant pu servir de grain de collier ou de poids de filets. Elle reposait sur une autre de mêmes dimensions mais non percée. On ne trouve pas de fusaïoles.

VI. **Poterie.**

Le nombre des tessons de poterie est très considérable et on en trouve à tous les niveaux. Rarement entiers, les vases ont été façonnés à la main sans le secours du tour à potier aussi sont-ils peu réguliers, avec des parois d'inégale grosseur dans le même vase. Ils ont été formés sur place ce que témoignent de nombreux morceaux d'argile, probablement les restes de la fabrication des pots. La couleur des vases diffère

(1) GIRARDOT, *Op. laud*, p. 10.

souvent, la couleur extérieure est plus claire que celle de l'intérieur, quelques pots semblent seulement avoir été séchés. Le bord supérieur des vases était le plus souvent droit, quelquefois recourbé en dehors, mais peu en dedans ; l'ouverture devait être toujours large.

Ces tessons proviennent de deux et même de trois sortes de poterie.

1° Une poterie grossière, peu cuite, faite de terre mal épurée et mélangée intentionnellemet de petits cailloux. Souvent très épaisse, jusqu'à $2^{cm}3$, cette poterie est peu ornée en général. Des bandes circulaires en relief, coupées à angles droits par d'autres bandes. Des impressions digitales, fortement marquées, produites par la pression de la bande entre le pouce et le premier doigt. Le rebord est généralement droit ; sur un exemplaire une sorte d'oreille permettant de saisir le vase ; les fonds sont plats. Ce devaient être des vases volumineux (un fragment mesure 12^{cm} de rayon), les deux exemplaires reconstitués du musée de Lons-le-Saunier pouvaient contenir de huit à dix litres.

La deuxième sorte (n° III, fig. 8, 9, 10) ne diffère que par la moindre épaisseur des parois ($0^{cm}5$ à $0^{cm}7$). Des cordons de pâte en relief très simples destinés à renforcer la solidité des vases, quelquefois un seul cordon près du bord ; les cordons peuvent être renflés de manière à permettre de saisir le vase par des sortes de poignées. Dans d'autres tessons les cordons ont disparu et il ne reste plus que le renflement, prototype de l'anse.

Celle-ci apparaît parfois, percée ou non, mais toujours assez régulière, en forme de bouton. Comme ornementation on trouve aussi des mamelons isolés ou groupés, ordinairement par trois. La couleur des tessons est ordinairement grise mais pourtant sur certains on peut remarquer une couleur fumagée d'un noir mat.

La troisième sorte de poterie est peu épaisse ($0^{cm}5$ au maximum). La pâte fine provient d'une terre décantée ; on y

trouve cependant des petits morceaux de mica. Les fonds étaient plats ou ronds ; les rebords sont droits, ronds ou un peu aplatis. Les dimensions devaient être petites et les formes assez élégantes si j'en juge par des fragments assez complets. La couleur est ordinairement d'un noir mat. L'ornementation consiste en lignes incisées ou en creux, formant des dents de loup, plus ou moins profondes, quelquefois si faiblement marquées qu'il est difficile de les découvrir.

Cette ornementation est identique à celle que l'on trouve sur les poteries du mont de Mesnay (1), près d'Arbois, et de Roche d'Or, près de Besançon. Ces stations sont contemporaines de l'introduction du bronze dans nos régions.

VII. **Faune.**

De nombreux ossements associés aux instruments déjà décrits ont permis de déterminer diverses espèces d'animaux. Dans ces débris les os longs sont toujours brisés ; il faut signaler aussi la présence très fréquente de cubitus de toutes tailles : appointés, ils devenaient des poignards ou des poinçons très solides et bien en main (2). A noter aussi l'absence de tout reste de poisson.

M. Dechambre, professeur de zootechnie à l'école de Grignon, a fait paraître cette année une étude très complète (3) sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain. Voici la liste qu'il donne dans ses conclusions :

Oiseaux......	1 échassier de grande taille.
Rongeurs	Castor (castor fiber).
Carnassiers..	Le blaireau (meles taxus).
	La fouine (mustela foina).

(1) PIROUTET, *Revue préhistorique de l'Est de la France.*
(2) *Musée préhistorique*, 1903, fig. 453.
(3) P. DECHAMBRE. Sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain.

Carnassiers..	Le renard (canis vulpes).
	Le chien (C. familiaris palustris).
Equidés......	1 éq. de petite taille (C. Neyringi ou C. fossilis).
Porcins......	Le sanglier (sus scrofa).
Ruminants...	Le chevreuil (cervus capreolus).
	Le cerf (cervus elaphus).
	Le mouton (ovis aries palustris).
	La chèvre (capra hircus palustris).
	Bovins: 1 bovin indéterminé.
	Bovins: Bos brachyceros.
	Bovins: B. trochoceros ou B. primigenius de Rütimeyer.

J'ai trouvé cette année une tête de bœuf en assez bon état, de nombreuses mâchoires de cerf, de carnivores non déterminées, une dent d'ours. Je n'ai pas rencontré le cheval, assez rare d'ailleurs à Clairvaux. Parmi les débris végétaux on trouve de nombreux coprolithes de mouton et de carnivores.

VIII. **Flore.**

De nombreuses noisettes, graines de prunelles, de l'orge, des masses considérables de petites graines (*Rubus fructicosa*). On a dû s'en servir pour fabriquer une boisson fermentée. On trouve aussi des glands, des pommes coupées, etc.

Signalons aussi la présence assez fréquente d'un champignon du genre Polypore : le *Ganoderma australis*, d'après la détermination de M. Boudier, de la Société mycologique de France (1). C'est une espèce plutôt méridionale qui remonte actuellement un peu dans l'Est de la France. Il est curieux de constater dans nos régions son abondance à l'époque préhistorique. Ce champignon a pu servir à fabriquer une sorte d'amadou.

M. le Dr Magnin, doyen de la Faculté des Sciences de

(1) *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle*, nº 11, p. 12.

Besançon, à qui j'avais envoyé les graines trouvées, a bien voulu les faire déterminer exactement par M. E. Neuweiler, de Zurich, bien connu par ses remarquables travaux sur la flore préhistorique [2]. Voici la liste que ce savant a envoyée par l'entremise de M. le professeur Schrœtter de Zurich. *Pirus malus* L — *Prunus spinosa* L. — *Prunus padus* L. — *Hordeum vulgare* L. — *Cornus sanguinea* L. — *Corylus avellana*, f. *oblonga*, *G. And.* — *Rubus fruticosa*.

Mes recherches ne sont pas encore finies, car, pour récolter les graines, il faut attendre que les terres aient été lavées par les pluies d'automne et d'hiver.

IX. Homme.

Les restes étant peu abondants : une portion de la mâchoire inférieure et un fémur d'enfant quelques débris d'une calotte crânienne, on ne peut rien conclure. Ce sont je crois, les seuls restes de l'homme trouvés jusqu'ici à Clairvaux. Quant au mode de sépulture des peuplades lacustres, on est réduit à des conjectures, aucune découverte n'ayant été faite. — Les squelettes que l'on trouve dans les sablières de Boissia se rapportent au Burgonde ; j'ai trouvé il y a deux ans dans une des fosses, une boucle de ceinturon tout à fait caractéristique.

Les résultats de ces années dernières ont donc bien justifié mes conclusions de 1905 et il s'est confirmé que les palafittes du lac de Clairvaux ont bien existé jusqu'au bronze I. En Suisse, les habitations lacustres de l'âge du bronze sont toutes plus éloignées de la terre que celles du néolithique, il faudrait s'assurer qu'il en est ainsi à Clairvaux et pour cela, faire des fouilles près de la ville.

---

(1) Voir dans l'*Anthropologie* (1906, 3-4), l'analyse du dernier ouvrage de M. NEUWEILER sur les plantes des stations préhistoriques.

Il serait aussi intéressant de relever exactement les divers emplacements de pilotis autour du lac et d'y faire quelques travaux. Les sépultures doivent être aussi l'objet des recherches. Espérons que l'année prochaine me permettra de résoudre quelques-unes de ces questions

Lons-le-Saunier, le 18 décembre 1906.

BIBLIOGRAPHIE

Bourgeat (l'abbé). **La station lacustre de Clairvaux** (analyse des débris organiques trouvés par M. Le Mire) (*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny*), 1890, janvier-février.

P. Dechambre. **Sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain** (Extrait du *Bulletin de la Société centrale de Médecine vétérinaire*, avril 1906).

L. A. Girardot. Communication au **Congrès de Montbéliard de l'association franc-comtoise des Sociétés savantes**, en 1902 (Compte-rendu du Congrès et *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*).

L. A. Girardot. **Note sur la cité lacustre de Chalain** (Jura) (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*), 1904. Compte-rendu de l'association franc-comtoise dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1903-1904).

L. A. Girardot. **Au sujet des instruments pour la fabrication du beurre** (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1906, p. 293).

H. Grosjean. **Note sur la cité lacustre de Clairvaux** au sujet d'ébauches d'écuelles (Compte-rendu du V[e] Congrès de l'Association franc-comtoise des Sociétés savantes dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1904, p. 240).

A. Magnin. *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1899, p 293-298 et *Végétation des Lacs du Jura*, p. 110.

J. Le Mire. **Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux** (*Recueil de l'Académie de Besançon*. Séance publique du 28 janvier 1870. 52 pages, 6 planches, Besançon, *1872*.

A. De Mortillet. **Palafittes du lac de Clairvaux** (*L'Homme préhistorique*, 3e année, février 1905).

Palafittes du lac de Chalain (*L'Homme préhistorique*, 4e année, mars 1906).

Piroutet (M). **Coup d'œil sommaire sur le Préhistorique en Franche-Comté** (*Anthropologie*, 1903, nos 3-4, 5-6). Ce mémoire contient une bibliographie très complète.

Piroutet (M). **Note pour servir d'introduction à l'étude des enceintes défensives antiques du Jura salinois** (*Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, septembre-octobre 1906). On trouve dans ce travail des considérations très utiles et très étudiées sur les poteries et les objets de bronze de Chalain et de Clairvaux.

L. Lebrun. **Note préliminaire sur quelques recherches faites dans la cité lacustre de Clairvaux. — Description des principaux objets** (*Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du Doubs*, nos 10 et 11).

L'IMPOT PROGRESSIF EN FRANCE

PAR M. JULES DUFAY

COMPTE-RENDU PAR M. M. THURIET

Avocat général près la Cour d'appel de Besançon
Membre résidant

Séance du 17 mars 1906.

M. Jules Dufay, membre correspondant de notre Société depuis 1875, a publié récemment sous ce titre : *L'Impôt progressif en France*, une œuvre de science économique et financière qui est le fruit de longues réflexions, d'observations pénétrantes et de patientes recherches. Le sujet, tout brûlant d'actualité, tout crépitant de controverse, a été effleuré bien des fois, mais superficiellement, dans des boniments électoraux ; il n'a jamais été traité d'une façon aussi complète, aussi neuve et aussi sincère que dans cet ouvrage, uniquement inspiré par l'amour du bien public, sans aucune arrière-pensée de flatterie envers les masses.

M. Dufay est un petit-neveu du Jurassien Pierre-François Boncerf, secrétaire de Turgot et auteur d'un libelle intitulé *Inconvénients des droits féodaux*, qui fut brûlé en 1776 par la main du bourreau sur les marches du Palais de Justice, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris. A l'exemple de son grand-oncle et cent trente ans après lui, M. Dufay fait œuvre de précurseur et s'attaque aux abus de la fiscalité, aux inégalités résultant des lois sociales et à la féodalité financière. En des temps différents, les deux livres, animés du même souffle novateur, du même esprit de jus-

tice, paraissent voués à des destinées semblables. Celui de M. Dufay, s'il n'a pas été livré aux flammes par un arrêt de Cour, a eu du moins à subir le feu de la critique ; et de même que la réforme préconisée par Boncerf fut réalisée dans la nuit du 4 août, celle qui est chère au cœur de M. Dufay a quelques chances de voir le jour au cours de la prochaine législature.

Quiconque ne se sent pas spécialement attiré vers les problèmes économiques et sociaux peut se laisser rebuter par la sécheresse du titre et par l'épaisseur du volume, qui a doublé en passant de la première à la seconde édition. Une fois de plus on aurait tort de s'en tenir aux apparences ; l'ouvrage est d'une lecture facile, attrayante même ; il est divisé en un très grand nombre de chapitres qui sont autant de petits traités où l'idée inscrite au frontispice est développée dans un style alerte, primesautier, d'une remarquable clarté.

L'auteur aurait pu diviser son livre en trois parties : la première signalant les défectuosités de notre système actuel d'impôts, la seconde exposant son projet d'impôt progressif, la troisième réfutant les objections faites à la réforme proposée ; mais M. Dufay n'a pas développé ses idées dans un ordre rigoureux ; il a préféré entremêler les différentes parties de son sujet de façon sans doute à pouvoir revenir à son gré sur les pensées auxquelles il tient le plus et les présenter sous différentes formes. Cette absence apparente de méthode n'est peut-être qu'un effet de l'art ; en tous cas, l'esprit du lecteur, soulagé par les multiples divisions du livre, ne saurait s'en plaindre.

Dans les critiques qu'il dirige contre notre législation fiscale, M. Dufay est incontestablement dans le vrai. Le système actuel procède, selon lui, d'une conception trop rudimentaire ; il ne vise qu'à la perception en quelque sorte brutale de l'impôt, sans aucune préoccupation de justice, sans souci des répercussions que la répartition des charges



publiques peut avoir sur l'ordre social ; il frappe la nature imposable partout où il la trouve, fût-ce entre les mains du pauvre, et il la frappe suivant un taux toujours constant, sans distinguer si la valeur imposée est l'unique ressource de celui qui la possède ou si elle n'est qu'un élément négligeable d'un opulent patrimoine.

« Il n'est pas juste, dit l'auteur, il n'est même pas prudent de frapper dans la même proportion arithmétique le champ, la vigne et la chaumière du pauvre et les domaines du riche. Le revenu du premier est déjà insuffisant pour ses dépenses nécessaires ; le revenu du second excède de beaucoup ses besoins et finit par accumuler dans ses mains ces fortunes énormes dont nous sommes témoins, lesquelles se forment en définitive du prélèvement anormal sur le produit du travail général. On ne peut trop répéter cette vérité [1]. » Et en effet l'auteur y revient souvent.

M. Dufay signale cette absurdité, dans laquelle ne sont point tombées les nations voisines, et qui consiste à faire payer des impôts aux hospices, aux asiles d'aliénés et d'incurables, aux dépôts de mendicité et aux bureaux de bienfaisance. La statistique révèle que ces établissements ont versé au Trésor en 1902, pour la contribution foncière, 917,745 fr., plus une taxe de mainmorte de 803,062 fr. « Peut-on imaginer, dit notre auteur, un impôt aussi mal fondé en raison et en bon sens ? Ne dirait-on pas que c'est un reste de notre vieille fiscalité qui avait soin de tomber surtout sur la misère. Ici, c'est la misère incurable, impuissante, une vraie mainmorte celle-là. A quoi, en effet, est appliqué le revenu de ces terres ? à soulager l'incapacité du travail, la pauvreté sans remède, la misère irréductible. Et on va frapper de près de deux millions d'impôts chaque année le produit de ces biens, au profit de qui ? Au profit de l'Etat, ce qui veut dire au profit de la collectivité des ci-

(1) Page 108.

toyens, laquelle collectivité, en vertu du principe moderne de solidarité et de mutualité, est précisément tenue de pourvoir à l'entretien de ses membres malheureux. Quel étrange cercle vicieux on fait parcourir à ces deux millions ! (1) »

Passant à la contribution mobilière, M. Dufay montre les inégalités résultant de son application. Cet impôt est basé sur le loyer, c'est-à-dire sur une apparence souvent trompeuse ; il pèse lourdement sur les familles nombreuses, accablées déjà par tant de charges diverses, tandis qu'il est léger aux célibataires riches.

Dans la statistique des patentes, M. Dufay relève 39,696 cotes de un franc et au-dessous ; il fait remarquer combien il est ridicule d'imposer de pauvres échoppes, de misérables boutiques dont les tenanciers sont moins des négociants que des candidats au bureau de bienfaisance ou à l'hôpital. Le recouvrement de ces cotes infimes coûte plus à l'Etat en papiers, en circulaires, en temps perdu par les percepteurs que les quelques milliers de francs qu'elles lui procurent.

Enfin, l'impôt perçu actuellement sur le revenu des valeurs mobilières est inégal et arbitraire, puisque par une faveur étrange qui n'existe plus guère que chez nous, on exonère les fonds d'Etat et les créances hypothécaires, qui représentent ensemble un revenu total de 2,415 millions, presque égal au revenu de tout le sol français. « Le rentier fait un faux raisonnement, remarque l'auteur, quand il dit : l'Etat est mon débiteur, il me doit mille francs de rentes, il doit me les payer ; oui, certes, et il les paie ; mais de son côté le rentier doit à l'Etat sa quote-part des dépenses générales dont il profite comme tous les autres citoyens, et cette quote-part, en bonne justice, est due en raison des revenus de chacun. Il y a longtemps qu'on a fait bon marché de ce raisonnement de rentier en Angleterre, en Italie, en Prusse,

(1) Page 79.

en Suisse, et que tous les rentiers paient sur tous leurs revenus, sans que cela ait diminué en rien le crédit de l'Etat. »

Après avoir signalé tout ce qu'il y a d'illogique, d'arbitraire ou d'injuste dans notre système fiscal, M. Dufay préconise le remplacement de la plupart des impôts actuels, produisant un total de 827 millions, par un impôt général sur le revenu. Pour être équitable, cet impôt doit être non pas proportionnel, mais progressif. « Par quelle fatalité, dit l'auteur (page 209), nous sommes-nous habitués en France à cette idée que la proportion mathématique en fait d'impôt est la plus juste et qu'elle doit atteindre le capital et le revenu aussitôt qu'ils dépassent zéro. Ce ne sont certainement ni le bon sens, ni la raison, ni l'esprit de justice qui ont propagé cette manière de comprendre l'impôt. C'est plutôt l'influence traditionnelle que nous ont léguée les siècles passés. L'homme n'est pas une quantité à mettre en équation mathématique avec des nombres. Les nombres commencent bien à partir de zéro, mais le chiffre de revenus ou la valeur capitale dont l'homme peut disposer ne commence pas à zéro ; une première fraction est aborbée d'une manière nécessaire par les dépenses, même les plus réduites, que comportent sa vie physique et sa vie intellectuelle. C'est donc par un véritable contre-sens, une erreur de calcul, que nous faisons commencer le prélèvement de l'impôt sur le revenu ou le capital de chacun à partir de zéro. »

M. Dufay propose une exemption complète d'impôts pour les revenus inférieurs à 400 francs, somme qu'il juge strictement indispensable aux besoins de chaque citoyen. « Nous aurions ainsi, dit notre auteur, comme en Prusse, en Suisse, en Italie, au moins la moitié de la population exempte de toute contribution aux charges publiques, ce qui, à la longue et après un certain temps, mettrait la plupart de ces citoyens en état de n'être plus à la charge de la Société sous forme de secours, d'hospitalisation, de bienfaisance,

etc. , etc.., et les élèverait à un état moral que la misère actuelle les empêche d'atteindre. »

Dans le système proposé par M. Dufay, l'impôt serait de 4 °/₀ pour les revenus de 400 à 2,000 francs, de 5 °/₀ pour ceux de 2,000 à 4,000 francs, de 6 °/₀ pour ceux de 4,000 à 10,000 francs et ainsi de suite, suivant une progression qui arrive à prélever sur les revenus dépassant un million 25 °/₀, sur ceux dépassant 4 millions 50 °/₀. Enfin au-dessus de 40 millions de revenus, l'Etat prendrait tout. Le projet peut donc être résumé ainsi : impôt progressif, avec exemption à la base et confiscation au sommet. Si l'exemption au profit des revenus inférieurs à 400 francs est pleinement justifiée, il est permis par contre de trouver bien hardie et bien dangereuse l'introduction dans la loi du principe de la confiscation, trop facilement extensible. A notre avis, l'auteur aurait été plus sage de s'en tenir à une élévation du taux de la progression.

M. Dufay attend de la mise en pratique de l'impôt progressif la rénovation, lente, mais certaine, de la société. L'exemption dont bénéficieront les déshérités leur procurera plus d'aisance, plus de bien-être, une meilleure santé ; elle favorisera l'épargne et facilitera l'accession du prolétaire à la propriété, actuellement répartie en un trop petit nombre de mains. (Encore faut-il pour en arriver là que l'ouvrier et le petit cultivateur aient la sagesse de ne pas dépenser au cabaret l'argent qu'ils versent actuellement à l'Etat sous forme de contributions diverses !)

D'autre part, la progression de l'impôt doit mettre un frein à l'extension indéfinie des grandes fortunes, que favorise le fonctionnement de l'intérêt et de la spéculation moderne. Il faut un correctif à l'accumulation des richesses dans les mêmes mains. L'auteur rappelle, en le généralisant, le mot de Pline : *Latifundia perdidere Italiam* ; les grosses fortunes sont un danger public, parce qu' « elles étendent sur le pays le nivellement universel de la misère » ;

leur étalage excite les convoitises et suscite les haines ; leur possession est même nuisible à ceux qui en jouissent, car « peu de fortune entretient la santé morale et crée la liberté ; trop de richesse produit fatalement la corruption chez ceux qui la possèdent et la servitude chez ceux qui en sont privés. »

En résumé, l'impôt progressif doit jouer un rôle régulateur et moralisateur ; en corrigeant peu à peu les extrêmes inégalités des conditions, il tend à résoudre pacifiquement, sans révolution et sans secousse, le problème social.

Sans partager toutes les illusions de l'auteur, ni voir dans l'établissement de l'impôt progressif la panacée universelle, le remède à tous les maux de la société, il nous paraît que cette réforme réaliserait incontestablement un certain progrès. Si cet impôt est juste dans son principe, pourquoi ne pas le mettre en vigueur ? Sans doute, son application rencontrera des difficultés, mais ces difficultés ne sont pas insurmontables puisque le système fonctionne dans plusieurs Etats européens, notamment en Suisse, où M. Dufay a puisé un grand nombre de documents et d'exemples. Gardons-nous d'être illogiques comme ceux qui disent : *Video meliora proboque deteriora sequor*.

Il serait trop long de suivre M. Dufay dans les détails d'application de son projet. Il suffira de dire qu'à l'exemple de la plupart des législations étrangères, il fait une distinction entre le revenu du capital et le revenu du travail, le taux afférent à ce dernier devant être, selon lui, inférieur de moitié au taux supporté par le premier. Disons aussi que M. Dufay admet comme base de calcul de l'impôt *la déclaration* : chaque contribuable serait tenu de répondre à un questionnaire et serait averti que toute dissimulation, toute réticence le rendrait passible d'une amende égale à dix fois l'impôt non payé. Les déclarations seraient d'ailleurs vérifiées grâce à divers moyens de contrôle dont l'Etat dispose : registres des déclarations de successions, registres des hy-

pothèques, grand livre de la dette publique, comptabilité des banques, etc.; en cas de désaccord, elles seraient en définitive loyalement débattues entre l'Etat et le contribuable.

Enfin l'auteur s'est attaché à réfuter les objections et les critiques. A ceux qui voient des inconvénients à obliger les contribuables à déclarer leur fortune, il répond : est-ce qu'aujourd'hui, après le décès de tout citoyen, riche ou pauvre, les héritiers ne sont pas tenus de faire la déclaration exacte de ce qu'il a laissé, sous des peines sévères en cas de fraude? « Est-ce que cela bouleverse l'économie ou la discrétion familiale? Ce qui se passe ainsi tranquillement et généralement d'une manière très juste, après la mort d'un citoyen, ne peut-il se passer tout aussi justement pendant sa vie ? »

Quant à ceux qui craignent que les capitaux français ne prennent le chemin de l'étranger pour échapper au nouvel impôt, M. Dufay les rassure en disant : « Quand cet impôt a été établi en Suisse, en Allemagne, en Italie et ailleurs, a-t-on vu les capitalistes de ces pays s'installer en France avec leur fortune? » Il faudrait d'ailleurs aller loin aujourd'hui pour échapper à l'impôt sur le revenu, qui a été adopté dans la plupart des Etats européens. Enfin pour que les valeurs mobilières ne puissent échapper à la taxation du revenu, l'auteur envisage la nécessité d'une double mesure: d'une part, l'obligation pour les Sociétés commerciales, industrielles et financières de ne créer que des titres nominatifs (actions et obligations) et de supprimer les valeurs au porteur; d'autre part, l'établissement d'une législation internationale permettant à chaque pays de rechercher à l'étranger les valeurs qui y seraient placées par ses nationaux.

On peut juger par cette analyse succincte de la valeur et de l'importance de l'œuvre de M. Dufay. Quel que soit le jugement que chaque lecteur puisse porter sur les réformes

préconisées par l'auteur, on ne peut que rendre hommage à la sincérité de son aspiration vers un meilleur avenir et louer la virilité et la hardiesse de sa pensée, la force de son raisonnement, la clarté et la simplicité de son style, toutes qualités qui décèlent l'écrivain de race comtoise.

MATÉRIAUX

POUR L'HISTOIRE

DES PREMIÈRES RECHERCHES DE GÉOLOGIE

EN FRANCHE-COMTÉ

Quelques notes inédites
sur les travaux de M. Duhamel et de M. Parandier
dans le département du Doubs

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 17 mars 1906.

M. Parandier sachant que j'avais écrit quelques pages sur les premiers travaux des géologues en Franche-Comté (1), m'adressa, peu d'années avant sa mort, plusieurs notes manuscrites inédites, concernant les observations géologiques de M. l'ingénieur Duhamel dans le département du Doubs, et les comptes-rendus de la fondation et des séances de la Société géologique du Doubs, qu'il avait lui-même créée en 1835, ainsi que du congrès tenu à Besançon la même année par les membres de la Société géologique des Monts-Jura, dont il fut le secrétaire. Cette société géologique des Monts-Jura avait été fondée par M. Thurmann et quelques savants suisses en 1834; elle n'eut en réalité qu'une seule réunion, celle de Besançon en 1835, mais qui fut très importante en rai-

(1) Les premières études géologiques en Franche-Comté (*Académie des S. B-L. et A. de Besançon,* 1891).

son des communications qui y furent faites et qui montrent quel était exactement l'état des connaissances géologiques sur le Jura, à cette époque. Aucune de ces différentes pièces n'a été publiée jusqu'ici, sauf un résumé très sommaire des séances de la Société des Monts-Jura à Besançon, insérée par Thurmann en 1836 dans le *Bulletin* de la Société géologique de France Aussi ai-je pensé que ces notes pourraient prendre place utilement dans nos Mémoires. J'ai reproduit intégralement les communications faites à la réunion de 1835, mais pour le reste j'ai dû résumer quelques fois, et souvent compléter les différentes notes que m'avait remises M. Parandier, pour éviter des longueurs inutiles et pour expliquer certains faits et en tirer des conclusions.

NOTES DE M. DUHAMEL

Dès que M. Parandier se fut installé à Besançon, comme ingénieur des ponts et chaussées en 1828, il se proposa d'étudier la constitution géologique de la région, mais il voulut avant de se mettre à l'œuvre, se renseigner sur les travaux de géologie dont le département du Doubs avait été déjà l'objet, et il s'adressa en vue de ce but à M. Duhamel, ingénieur des mines, en résidence à Lons-le-Saunier, dont le service comprenait le Jura et le Doubs. M. Duhamel lui répondit qu'aucun ouvrage n'avait encore été publié sur ce pays, mais qu'il avait recueilli lui-même quelques notes qu'il lui communiqua probablement dès cette époque, en partie au moins, et qu'il lui abandonna complètement quand il fut nommé à Langres en 1832.

Ces notes, au nombre de quatre, nous ont été remises par M. Parandier, quelques années avant sa mort ; elles nous ont paru offrir un réel intérêt au point de vue de l'évolution des études et des connaissances géologiques dans notre province, et nous croyons utile de les exposer ici. La pre-

mière renfermant quelques détails étrangers au sujet que son auteur se proposait de traiter, nous nous bornerons à l'analyser, mais nous reproduirons les trois autres en entier.

I. Excursion géologique dans le département du Doubs, en 1824 :

M. Duhamel partit de Salins et visita successivement Quingey, Besançon, Champlive, Clerval, Ornans, le Magny, Gemonval, Saint-Georges, Montbéliard. Blamont, Saint-Hippolyte, Fuans, le Grand-Denis, Morteau, Pontarlier et Rochejean. Au cours de ce voyage, il nota minutieusement les caractères pétrographiques des masses minérales qu'il rencontra sur son chemin insistant sur leur couleur et leur texture Ces indications ne permettent pas, en général, de reconnaître les assises qu'il a décrites ; cependant il en est quelques-unes qu'il a dépeintes d'une manière assez précise, pour qu'on puisse les désigner sans chance d'erreur.

Entre Quingey et Besançon M. Duhamel signale la présence des *Marnes irisées* et des *Calcaires* à *Gryphites*, en un endroit qu'il ne cite pas clairement. A Besançon, il observe que les strates de la citadelle sont dirigées du nord au sud avec une inclinaison variable, et il ajoute : « Il m'a semblé » qu'à l'endroit où les couches se replient tout à coup, pour » devenir presque verticales, il y a un ondoiement, une » froissure dans les couches, sans rupture, ce qui semble » indiquer que leur position singulière ne tient pas à un » bombement, mais qu'elle est l'effet de leur formation ; le » calcaire encore mou aura pris la forme du terrain sur le» quel il se sera déposé. » Il visite la combe du Pont-du-Secours et reconnaît bien sa structure ; les deux flancs constitués par des calcaires de nature différente, mais dont les bancs sont sensiblement parallèles, et le centre par une masse importante de marne. Il décrit très nettement l'affleurement du flanc sud (Oxfordien-supérieur) avec ses assises qui se désagrègent sous l'influence des agents atmosphéri-

ques qui paraissent les « décomposer de manière à leur » donner une structure feuilletée, ressemblant à la marne. » C'est surtout entre les joints des bancs que l'on voit cette » structure qui se perd peu à peu, à mesure que l'on s'éloigne » des joints. » Il note aussi la présence de rognons calcaires (nodules siliceuses, *chailles*) surtout dans les parties à structure feuilletée. Cette couche qu'il a examinée avec tant d'attention, lui sert de point de départ pour sa description géologique de tout le territoire qu'il se propose d'étudier, et il désigne par des numéros d'ordre les différentes assises qu'il observe au dessus d'elle (1).

Il est assez difficile de le suivre dans les descriptions entièrement pétrographiques et parfois assez sommaires qu'il en donne ; cependant il paraît évident que les bancs de 1 à 6 représentent l'Oxfordien supérieur, 7 le rauracien inférieur, 8 le rauracien supérieur, 9, 10, 11 et 12 les calcaires à astartes, 13 et 14 les marnes astartiennes, 15 et 16 la base de l'astartien supérieur, peut-être ce sous-étage en entier, peut-être même tout le Kimméridien, car il ne donne aucune indication sur la puissance des strates qu'il énumère, ni aucun caractère qui permette de reconnaître exactement les dernières de la série.

---

(1) Nous reproduisons ci-dessous, textuellement, cette partie de la note de M. Duhamel.

« Au dessus du calcaire qui se désagrège et devient feuilleté au contact de l'atmosphère, se trouvent 1, 2, 3, 4, 5; 6 forme au-dessus de 5, une couche que l'on prendrait pour une couche de galets intercalés dans le calcaire; avec le marteau l'on détache très facilement chacun de ces galets. Puis 7, masse considérable divisée par de petites couches dont la puissance varie de quelques pouces à plusieurs pieds. Puis 8 et 9, ce dernier est je crois le calcaire lumachelle, 10 forme une couche d'environ 2 m. entre 8 et 10; puis 11, 12, 13, 14; 12 est très coquillier, on remarque entre ses couches une marne ou un calcaire très feuilleté; 14 forme une couche mince dont 13, 15 et 16 terminent la coupe de cette montagne; on a trouvé encore dans 16, une couche d'un calcaire très feuilleté; la couche était perpendiculaire et le calcaire feuilleté très ondulé. Après le premier village, marnes de calcaire à Gryphites dirigées du N O. au S O. et inclinées vers le S. E. »

Celle-ci se termine au voisinage du « premier village », qu'il ne désigne pas autrement, mais qui doit être Morre, où il voit apparaître le *Calcaire à Gryphites*. Cet accident interrompt la succession des assises qu'il a cherché à suivre depuis Besançon. Au delà du village, il observe encore des formations nouvelles pour lui, auxquelles il donne les numéros 17, 18, 19 et 20. Il poursuit son excursion en notant toujours attentivement la nature des roches qu'il rencontre et, d'après les seules données de la pétrographie, il les rapporte à l'une ou à l'autre des vingt strates qu'il a reconnues aux environs de Besançon.

Il indique aussi d'autres dépôts : les *marnes irisées* aux environs de Gemonval, puis le *grès rouge* et le *grès bigarré* vers Saulnot ; il signale près de Granges-le-Bourg le contact des formations jurassiques et des formations vosgiennes, les premières devant recouvrir les secondes non loin de là. A Saint-Georges, il s'assure que la houille découverte en cet endroit est entièrement dans le terrain de Lons-le-Saunier (marnes irisées) ; elle repose sur le gypse et est recouverte par les calcaires cloisonnés. les grès impressionnés et le *Calcaire* à *Gryphites*. Il visite ensuite la mine de fer de Gouhenans et se rend compte que le banc de minerai oolithique exploité en ce lieu est bien celui que l'on trouve partout dans le premier étage du Jura. En traversant le Lomont au-dessus de Saint-Hippolyte, il observe des calcaires à grosses oolithes (rauracien inférieur) surmontés par des calcaires à oolithes fines (rauracien supérieur). A Fuans, il explique les cavités des roches jaunâtres qui bordent la route (portlandien supérieur) par la disparition de nodules siliceuses (?) qui s'y trouvaient à l'origine.

M. Duhamel fournit aussi des indications sur la direction et l'inclinaison des couches en divers lieux et sur l'orientation des chaînons jurassiens qu'il a traversés entre Fuans et Morteau.

II. Série d'assises remise à M. Parandier en 1828 :

Cette note, comme le fait observer M. Parandier sur le manuscrit, ne renferme aucune indication sur le lieu où elle a été relevée (1) : elle expose la succession des assises sans leur donner de numéros d'ordre ; ceux qu'elles portent ci-dessous ont été ajoutés par nous pour faciliter nos conclusions, ils n'ont par suite aucun rapport avec les numéros cités dans la note précédente.

1. Marnes sur lesquelles repose l'étage suivant non décrit.
2. Calcaire oolithique à gros grains.
3. Calcaire grenu, mêmes coquilles.
4. Calcaire compact tendre ; Térébratules lisses et striées avec beaucoup d'entroques et quelques oursins.
5. Calcaire gris compact à rognons de silex.
6. Calcaire oolithique et compact, souvent avec rognons irréguliers de silex ; dans les bancs on trouve des entroques avec des polypiers.
7. Couches séparées par des lits de marnes formant le passage du calcaire gris marneux compact au calcaire siliceux jaunâtre.
8. Bancs d'oolithes composés de bancs ferrugineux ; l'ensemble a de 2 à 5 mètres de puissance et renferme des coquilles.
9. Marnes sans bitume jusqu'aux premiers bancs de l'oolithe.
10. Au-dessus du banc de coquilles, les marnes deviennent bitumineuses et contiennent une grande quantité de bivalves ; au milieu de ces marnes il y a des bancs avec veines de bitume.
11. Gros rognons marneux fragiles.
12. Marne tendre renfermant des solides remplis de coquilles dans l'intervalle des bancs.

---

(1) Il est probable que cette coupe a été prise aux environs de Salins ou de Lons-le-Saunier.

13. Grande hauteur de marnes grises, feuilletées, suivies d'un grand nombre de bancs peu coquilliers, puis on se trouve dans une grande richesse de coquilles, belemnites, peignes.

MARNES IRISÉES :

14. Banc de calcaire à Gryphites.

15. Calcaire argileux compact à pâte très fine.

16 Banc de calcaire presque uniquement composé de coquilles

17. Banc jaune brun à cassure inégale.

18. Bancs isolés de grès siliceux contenant des pyrites.

19. Epaisseur assez considérable de calcaire blanc divisé par des veines spathiques.

20. Il existe une couche de houille, à une hauteur inconnue, au dessus du gypse.

21. Banc de calcaire blanchâtre analogue à celui qui est au-dessus, mais plus grossier.

22. Marnes gypseuses, puis gypse marneux, séparés par des couches de marnes subordonnées à la nature gypseuse.

23. Calcaire argileux compact, blanchâtre, formé d'assises minces parfaitement planes ; la couche à 8 mètres.

24. Marnes terreuses, imparfaitement schisteuses, avec couches subordonnées de gypse.

Dans cette coupe se montre la succession des couches du mésojurassique (2 à 8), de l'éojurassique (9 à 14) et de la partie supérieure du trias (15 à 24). Autant que l'on peut en juger d'après les descriptions un peu sommaires de différentes assises, 2 représente le cornbrash, 3 et 4 le bathonien, entier, 5 le calcaire à polypiers, 6 et 7 la base de ce dernier sous-étage et le calcaire à entroques, 8 l'oolithe ferrugineuse, 9, 10, 11, et peut-être 12, le toarcien, 13 le charmoutien, 14, 15 et 16 le sinémurien, 17 et 18 l'infralias, et les autres couches de 19 à 24 les marnes irisées supérieures et moyennes.

III. **Note sur les argiles plastiques** Lettre à M Parandier, 1831) :

Tout ce que je peux dire sur les argiles plastiques se borne à ceci : elles sont très onctueuses au toucher ; on en distingue deux couches, séparées en général par un banc de sable quartzeux de couleur tout à fait blanche ou légèrement coloré ; les grains sont des débris de quartz hyalin (translucide) ; on l'emploie à la manufacture de verre du Bélieu et on l'exploite dans les montagnes et plaines situées entre le mont du Grand-Denis et le Doubs ; l'autre, qui est un peu coloré, s'emploie dans les tuileries et se trouve à trois quarts de lieue au Sud de Pontarlier, pas loin de la route qui conduit à Jougne.

Les argiles plastiques ne renferment que peu ou point de coquilles ; la couche inférieure est d'un gris foncé, la supérieure d'un bleu de ciel clair ; c'est cette dernière qui contient la mine de bois fossile du Grand-Denis. Pour les mines en grains, je ne saurais pas vous dire avec précision à quelle formation on doit les rapporter. J'ai cru longtemps que c'était à l'argile plastique ; mais je crains qu'elles ne soient d'une formation plus récente, les débris d'animaux qu'on y trouve pourraient jeter du jour là-dessus, mais il faudrait savoir à quels genres ils appartiennent.

— Je crois du reste qu'il y en a de plusieurs formations : celles de la Bresse, par exemple, ne peuvent être rapportées à la même époque que celles du Doubs.

IV. **Note sur le grès vert** (Lettre à M. Parandier, 1831) :

Le grès vert est très développé dans une partie de l'Ain, du Jura et du Doubs, il forme en général les petites plaines ondulées comprises entre les trois premières chaînes des montagnes jurassiques qui courent du N. N-E. au S. S-O. ; vous savez qu'il renferme de nombreuses mines de fer, notamment celles de Métabief, Longeville, Oie-les-Forges

que je vous engage à visiter. Je suis persuadé en outre qu'il contient du gypse aux environs de la rivière. Ce terrain a plusieurs étages séparés, comme le calcaire jurassique, par des marnes qui contiennent des coquilles ; mais bien différentes de celles que l'on trouve dans les environs de Besançon ; vous en avez une partie dans votre collection, vous pourrez les confronter. Le grès vert renferme de la marne, du grès, du calcaire, etc.

Les mines de fer si je ne me trompe, se trouvent en couches à une certaine distance au-dessus des grès et des marnes qui sont encore au-dessous des grès. Les calcaires sont de bien des espèces ; mais presque toujours parsemés de points verts ; il y en a de tendres qui sont de bonnes pierres de construction et de très durs qui ont, en général, la cassure très esquilleuse.

M. Duhamel connaissait très bien les formations triasiques qu'il avait eu l'occasion d'étudier minutieusement, dans ses recherches de gisements de sel ; aussi indique-t-il l'affleurement des marnes irisées, en différents endroits de la région, puis des grès bigarrés dans la partie nord, et reconnaît-il que la houille découverte à Saint-Georges appartient au trias. Il connaissait beaucoup moins le terrain jurassique, il le divisait, semble-t-il, en deux masses, l'inférieure débutant au-dessus du calcaire à Gryphées qu'il plaçait encore dans le trias, pour se terminer à la base de l'oxfordien, et la supérieure comprenant tout ce que l'on range actuellement dans l'éojurassique.

La coupe des assises inférieures est assez exacte, mais elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision et des détails ; celle des couches supérieures est encore moins précise et moins détaillée. Toutes deux manquent de l'indication si importante de la puissance des strates.

Il ne faut pas oublier cependant que l'excursion dans le département du Doubs, n'était qu'une simple reconnais-

sance géologique, et que les notes prises au cours de ce voyage et remises à M. Parandier n'étaient pas destinées à la publicité. Il faut ajouter en outre que M. Duhamel prit une part active à l'étude de la géographie physique du Doubs, publiée plus tard par M. Parandier.

NOTES DE M. PARANDIER

I. La Société géologique du Doubs :

M. Parandier ne se borna pas à étudier pour lui seul la constitution géologique du sol, il voulut aussi la faire connaître, et il sut intéresser à sa science de prédilection quelques habitants de Besançon, désireux de s'instruire des choses de la nature, qui l'accompagnaient dans ses excursions. Leur nombre devint bientôt assez considérable, et il eut l'idée de les grouper pour former une société d'études et de recherches scientifiques. Les premiers adhérents choisirent pour président d'honneur M. Girod de Chantrans qui leur conseilla de se réunir à la Société d'agriculture du Doubs, fondée depuis plus de quarante ans déjà, qui les accueillit, créa même dans son sein une commission des sciences naturelles, et prit à cette occasion, le titre de *Société d'agriculture, sciences et arts du Doubs.* M. Parandier et les naturalistes qui s'étaient joints à lui, se proposaient d'étudier la région du Doubs, d'en dresser la carte géologique et de réunir les collections de roches, de minéraux, de fossiles et même d'animaux du pays, dans un but d'utilité pratique. La Société d'agriculture [1] craignit sans

---

(1) La Société d'agriculture avait formé dans son sein une commission des sciences naturelles, dont tous les nouveaux venus demandaient à faire partie, pour pouvoir travailler en commun à la réalisation de leur programme; c'était créer une petite compagnie dans la grande, ce que la Société d'agriculture ne voulut pas admettre avec raison, et elle leur conseilla de former en dehors d'elle une association indépendante.

doute de s'éloigner trop de son objet principal en favorisant l'exécution de ce programme, et malgré les explications que donna M. Parandier dans sa séance de janvier 1834, elle ne crut pas devoir s'y associer d'une manière vraiment efficace. Dès lors le petit noyau des chercheurs de bonne volonté n'eut plus qu'à se constituer en compagnie indépendante, ce qu'il fit le 25 septembre 1835, en prenant la dénomination de *Société géologique du Doubs* (1). La nouvelle association se réunit le 29 septembre suivant pour jeter les bases de ses statuts, et le 1er octobre de la même année, elle prit part au congrès que tinrent à Besançon les géologues du Jura français et suisse.

Pendant les années suivantes, la Société prospéra, le nombre de ses membres s'accrut, elle organisa des réunions et des excursions collectives, mais en 1840, elle n'avait pas encore de secrétaire pour diriger ses travaux, et il lui manquait surtout un local, bien nécessaire cependant pour tenir ses séances et placer ses collections. Malgré tous ses efforts et ses instances réitérées, M. Parandier ne put l'obtenir de l'administration préfectorale, et cette association de travailleurs bénévoles dut se dissoudre faute d'avoir pu trouver les moyens élémentaires de faire une œuvre utile. Elle disparut vers cette époque, sans laisser de traces, n'ayant publié ni procès-verbaux, ni mémoires, et comme M. Parandier, son fondateur et son président quitta Besançon peu après, elle n'essaya pas dans la suite de se reconstituer, mais en 1841, naissait la Société d'Emulation du Doubs, qui recueillait quelques-uns de ses membres et se substituait à elle (2).

Telle qu'elle avait été constituée, la Société géologique

(1) Son titre primitif était : *Société géologique et d'histoire naturelle du Doubs*.

(2) MM. Bauthias, Boudsot, Emile Delacroix, Grenier, Huart, Martin, Mangeot, Parrot et Reynaud-Ducreux qui faisaient partie de la Société géologique du Doubs, figurent parmi les premiers membres de la Société

du Doubs ne pouvait subsister bien longtemps; son but était trop spécial et trop restreint pour qu'elle put rencontrer de nombreux adhérents, surtout en un temps où les sciences naturelles, et plus particulièrement la géologie, ne comptaient que peu d'adeptes Son organisation, en outre, était défectueuse, elle manquait de secrétaire et ne pouvait avoir, par suite, ni direction ni continuité dans ses travaux; elle n'avait par elle-même aucune ressource pécuniaire, ses membres ne payant pas de cotisation, et elle devait tout attendre des pouvoirs publics, toujours méfiants et mal disposés à l'égard des indépendants; elle était par là impuissante, aussi bien à se procurer un local qu'à publier des études ou de simples comptes-rendus. Dans ces conditions, le lien qui rattachait à la chose commune chacun des sociétaires était assez faible et se rompit de lui-même au bout de peu d'années. Toutefois si M. Parandier ne réussit pas à former une association durable, il montra qu'on pouvait, à Besançon, grouper des hommes de bonne volonté pour des recherches scientifiques désintéressées, et sa démonstration fut mise à profit par les fondateurs de la Société d'Emulation du Doubs, société qui, on peut le dire, dérive en quelque sorte, de la Société géologique du Doubs.

II. La Société géologique des Monts-Jura ; sa réunion à Besançon en 1835 :

Pendant que M. Parandier s'efforçait de fonder la Société géologique du Doubs, M Thurmann de son côté, avec l'aide de quelques savants suisses, constituait la *Société géologique des Monts-Jura* qui tint sa première réunion à Neuchatel en 1834, mais ce ne fut qu'un essai ; la deuxième séance beau-

---

d'Emulation. M. Parandier était absent de Besançon au moment où fut fondée cette dernière ; il ignora même son existence pendant plusieurs années et n'y entra que plus tard.

coup plus importante, eut lieu à Besançon les 1er et 2 octobre 1835. Une quinzaine de géologues, français et suisses, s'y étaient donné rendez-vous, et le programme arrêté d'avance, portait que l'on traiterait de la constitution géognostique des Monts-Jura, dans toute leur étendue, puis de la géogénie de leurs terrains, enfin de l'orographie de leurs chaînes et de leurs vallées (1).

La réunion eut lieu dans une des salles de l'Académie (2). M. Voltz, bien qu'absent, fut élu président d'honneur, M. Thirria, vice-président et M. Parandier secrétaire ; les séances de cette première journée furent consacrées à la description de la série jurassique, aux environs de Besançon par M. Parandier, aux environs de Belfort par M Renoir, dans la haute montagne du Doubs par M. le Dr Renaud-Comte, dans le Jura neuchâtelois par M de Montmollin, dans le Jura soleurois et dans le Jura argovien par M. Gresly, dans le canton de Schaffouse et dans le haut Jura français et suisse par M. Thurmann ; ces divers exposés de la série jurassique ont été rapportés à la description de la Haute-Saône de M. Thirria et du Jura bernois (Porrentruy) de M. Thurmann. Ce dernier géologue indiqua ensuite la succession des assises de même âge dans le Wurtemberg, tel que l'avait établie Mandelslohe. Comme conséquence de cette étude en commun, on décida que le terrain jurassique du Jura, devait être divise en cinq groupes. 1o liasique, 2o oolithique, 3o oxfordien, 4o corallien, 5o portlandien. En ce qui concerne ces deux derniers groupes, M Thurmann hésitait à les admettre comme deux for-

(1) Voir THURMANN. *Bull. Soc. géologique de France*, 1re série, t. VII (1836) p. 207 à 211 et PAUL CHOFFAT de la *Société géologique des Monts Jura*, Porrentry, 1885.

(2) Ont pris part à la réunion de la *Société géologique des Monts-Jura*, à Besançon, M. Gresly de Soleure, comte de Montmollin de Neuchâtel, Parandier de Besançon, Renoir de Belfort, Dr Renaud-Comte du Pissoux, Thirria de Vesoul, ainsi que les membres de la *Société géologique du Doubs*, Thurmann de Porrentruy.

mations distinctes et indépendantes l'une de l'autre, et se demandait s'il ne valait pas mieux les considérer comme deux facies propres du même groupe, et il justifiait son doute par des observations faites dans plusieurs parties du Jura.

On reconnait facilement aujourd'hui combien était prudente l'hésitation de M. Thurmann. Sur certains points de la région envisagée, tout le jurassique supérieur, au dessus de l'oxfordien, ne forme qu'une immense masse de calcaire compact, sans horizons fossilifères et même sans fossiles déterminables, et sur d'autres points, la présence de dépôts coralligènes, jusque dans ses assises les plus élevées, a fait rapporter pendant longtemps au corallien tout ce que les fondateurs de la nomenclature jurassique avaient rangé dans leur cinquième groupe.

Après l'étude des terrains jurassiques, on examina d'une manière toute spéciale les terrains supra-jurassiques ; M. Parandier rappela que M. Duhamel, ingénieur des mines, avait le premier en 1832 observé ces assises dans les chaines jurassiennes, et M. Thurmann proposa de donner à la partie supérieure de ces couches, situées au dessus du grès vert, le nom de néocomien qui fut de suite adopté. M. de Montmollin décrivit la série de ces strates, aux environs de Neuchâtel, MM. Thirria, Renaud-Comte et Parandier parlèrent de celles de la Haute-Saône, des hautes vallées du Jura et du Doubs, et signalèrent les affleurements de la vallée de l'Ognon, de la Ville-du-Pont, de la Rivière, du Russey et de Morteau ; M. Thurmann termina cette revue en exposant la succession des formations de la Perte-du-Rhône, qu'il rapporta au néocomien.

On examina ensuite la question du synchronisme du fer pisiforme et du *bonherz* des Allemands avec le néocomien. Une discussion spéciale s'engagea à ce sujet entre MM. Thirria, Parandier et Thurmann, et la Société, avec beaucoup de raison, ne voulut pas se prononcer sur ce synchronisme ; pensant que la question n'était pas encore assez connue, elle l'a remise

à l'étude pour être discutée à nouveau dans sa réunion suivante.

La dernière journée commença par une course à la côte de Saint-Léonard (Trois-Chatels), où les membres de la réunion purent voir en peu de temps toute la série jurassique ; puis on passa à l'examen de l'orographie du Jura. M. Thurmann fit un exposé succinct du système orographique qu'il a développé dans son essai sur les soulèvements de Porrentruy ; MM. Parandier, Gresly, Renaud-Comte et de Montmollin traitèrent successivement la question, en l'appliquant aux parties du Jura déjà citées plus haut, à l'occasion des terrains.

On discute ensuite plusieurs idées géogéniques générales, relatives à l'époque du soulèvement jurassique, et l'assemblée reconnut que la surrection de la chaine du Jura, n'a pas été le résultat d'un accident unique, mais le produit d'une série de commotions qui auraient eu lieu pendant toute la période comprise entre la fin des dépôts jurassiques et la fin de l'étage tertiaire ; et que de toutes ces commotions, celles qui ont donné aux chaînes leur configuration en lignes parallèles et leur relief principal, sont les plus anciennes. Cependant la Société n'émit ces idées qu'avec réserve, reconnaissant qu'elle ne possédait pas encore toutes les observations positives, nécessaires à la solution complète de ces questions. Cette réserve était prudente, car s'il est certain que plusieurs points du Jura ont émergé à diverses reprises, depuis la fin de la période jurassique, il l'est tout autant, qu'ils ont été aussi replongés sous les eaux, et il est par suite bien évident que l'on ne peut voir dans ces mouvements la première ébauche du soulèvement qui a donné au Jura sa configuration définitive. D'un autre côté, il est hors de doute aujourd'hui que les premiers soulèvements n'ont pas disposé la région jurassienne en une série de bassins, où se seraient déposées dans la suite, les assises crétacées puis les assises tertiaires comme le soutint M. Pa-

randier à cette séance, contrairement à l'avis de M. Thirria ; l'auteur de la *Statistique de la Haute-Saône* avait déjà reconnu que le soulèvement du Jura est postérieur au dépôt de ces couches.

Enfin la séance a été terminée par un examen critique d'un récent travail de M. Rozet sur le Jura, dont la Société ne crut pas devoir accepter les conclusions.

Telle fut, dans ses traits principaux, cette réunion géologique des 1er et 2 octobre 1835 à Besançon, évènement important, non seulement au point de vue de la géologie locale, mais encore au point de vue de l'histoire générale de cette science ; c'est à ce congrès, en effet que fut adoptée la nomenclature des terrains jurassiques qui a servi de base à la nomenclature actuelle, après avoir été pendant longtemps exclusivement employée par la plupart des géologues de langue française. C'est aussi à la réunion de Besançon que M. Thurmann proposa et fit accepter la dénomination de *néocomien* (de Néocomus Neuchatel) pour désigner l'assise inférieure du Crétacé, appellation qui a persisté depuis dans la science. On peut dire que ce congrès, où furent discutées toutes les questions intéressant la constitution du sol de notre région, établit en réalité le bilan de la géologie jurassienne en 1835.

Quant à la Société géologique des Monts-Jura, elle n'eut pas de nouvelles réunions et elle disparut à son tour, sans laisser d'autres traces.

Nous reproduisons, ici après, textuellement les communications faites par MM. Parandier, Renoir, de Montmollin, Renaud-Comte, Gresly, Thurmann et Thirria à la réunion géologique de Besançon, telles qu'elles furent recueillies par son secrétaire M. Parandier, d'après le manuscrit qu'il nous a transmis.

DOSSIER DES COMMUNICATIONS

FAITES AUX RÉUNIONS D'OCTOBRE 1835

DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DU DOUBS

— Exposé de la communication faite par M. PARANDIER sur la série des terrains jurassiques et infra-jurassiques des environs de Besançon et les rapports de leur constitution géognostique avec différents points des départements du Doubs et du Jura.

— Exposé de la communication de M. RENOIR sur la série géognostique des environs de Belfort. Coupe d'Eloy aux environs de Meroux du N.-O. au N.-E. à partir des Vosges.

— Communication de M. RENAUD-COMTE sur la série géognostique qu'on observe dans la haute vallée du Doubs, et coupe géologique à Moron.

— Communication de M. GRESLY sur l'exposé des mêmes séries et des fossiles qu'elles renferment dans le Jura Soleurois et Argovien.

— Communication de M. THURMANN sur la comparaison des résultats exposés précédemment avec observations qu'il a faites sur le même sujet aux deux extrémités de la chaîne du Jura.

— Communication de M. le comte DE MONTMOLLIN sur la description géognostique du terrain qu'il a observé dans le canton de Neuchatel (Suisse).

— Communication de M. THIRRIA, ingénieur des mines à Vesoul, sur les terrains jurassiques, Jura-crétacé et terrain du minerai de fer pisiforme.

Communication faite par M. Parandier

On ne trouve à découvert nulle part dans le département du Doubs des terrains anciens ; mais il y a dans le Jura la montagne de la Serre où apparaît le granit et quelques terrains anciens postérieurs ; j'y suis allé en mars 1831 et en ai fait une étude dont j'ai déjà rendu compte et que je puis compléter par quelques coupes prises à cette date et par quelques observations.

Dans le Doubs, le terrain le plus ancien que nous puissions trouver et dont j'ai constaté les affleurements c'est le muschelkalk que j'ai reconnu sur la rive gauche de l'Ognon en 1831 ; je me suis alors empressé de communiquer cette découverte à mon ami l'ingénieur des mines Duhamel : voici sa réponse datée de Champagnole, du 25 juillet 1831.

« Vous avez trouvé du muschelkalk dans le Doubs ! en « êtes-vous bien sûr? Ce ne peut être alors que sur les bords « de l'Ognon, encore ! En avez-vous rapporté des échan- « tillons? » (1)

A son retour à Besançon, je les lui ai fait voir, il reconnut que j'avais raison et depuis lors c'est le muschelkalk que j'ai adopté comme la limite inférieure de nos terrains jurassiques du Doubs.

Je crois que nous trouvons dans les environs de Besançon, d'une manière presque complète, tous les étages et groupes de nos monts jurassiques.

C'est sur le muschelkalk que repose la série des marnes et argiles irisées au bas desquelles, à peu de distance du muschelkalk, gisent des amas de sel gemme ; plus haut sont des alternances de gypse et de bancs de calcaire dolomitique ; de marnes et argiles de diverses couleurs.

---

(1) Cette réponse prouve qu'il avait déjà parcouru le département en s'occupant de géologie dont il avait suivi le cours à l'Ecole des Mines ; il n'y en avait point alors à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

C'est dans un sondage fait sur la côte de Beure pour la recherche du sel gemme [1] que je trouve le développement à peu près complet de cette série d'assises de marnes, d'argiles, de calcaire dolomitique, de gypse et de sel gemme, dont le sondage effectué au-dessus de Beure sur une profondeur de 126 m. 80 sous le calcaire à gryphites n'a pas atteint le sel gemme.

Par les sondages faits à Montmorot près Lons-le-Saunier, il se trouve à 10 ou 15 mètres plus bas que les susdits 126 m. 80; ce serait donc à peu près à 140 mètres de profondeur au-dessous du calcaire à gryphites que se trouverait le massif principal du sel gemme au-dessus du muschelkalk. Je produis le résultat du sondage de 126 m. 80 qui m'a été communiqué par M. Duhamel [2].

De ce qui précède, j'ai conclu qu'en partant du fond du vallon du petit cours d'eau de Beure et en creusant un tunnel horizontal, on serait parvenu au massif du sel gemme dont on aurait pu faire une fructueuse et facile exploitation, ce qui n'a pas eu lieu sur ce point [3].

Quant au calcaire à gryphites, on peut l'observer sur plusieurs points dans les environs de Besançon; celui où il est plus rationnel de le faire, c'est derrière la commune de Morre quoiqu'il n'y apparait qu'en partie hors du sol, parce qu'il est recouvert d'une série d'assises successives.

Le calcaire à gryphées se compose généralement d'une série d'assises d'environ 6 à 7 mètres d'épaisseur dans leur ensemble; c'est un calcaire qui est dans la région d'Arbois (Jura), nommé par les cultivateurs : ***pierre bleue à coquilles;*** il est en effet, sur plusieurs bancs, couvert d'une multitude

---

(1) Recherche conduite et poursuivie par M. Duhamel et par son ingénieur en chef.

(2) On trouve généralement sous le calcaire à gryphites le banc d'un grès dit quadersandstein.

(3) Depuis cette époque cette exploitation s'est organisée sur plusieurs points non loin de Besançon.

de fossiles (gryphées arquées) ; ce calcaire s'exploite partout comme très propre à donner des moellons excellents pour le pavage des rues.

En s'élevant progressivement sur la côte du point où affleure l'ensemble des assises dont se compose ce calcaire, on observe tout d'abord sur cet ensemble des alternances de couches, beaucoup de fossiles ; mais c'est la bélemnite qui y domine, puis vient en s'élevant la grande assise marneuse du lias inférieur et ensuite celle du lias moyen qui offre sur une épaisseur de 5 à 6 mètres un ensemble de couches schisteuses à la base desquelles se trouvent des lits de rognons très durs. Ces couches ont la similitude de l'ardoise que l'on emploie pour la couverture des bâtiments, mais ce n'est qu'une ***similitude;*** car ces couches se détachent en feuilles minces ne résistant pas comme les ardoises à l'action des agents atmosphériques et à la gelée, et en conséquence ne peuvent nullement s'utiliser comme tuiles ; elles sont couvertes par une assise marneuse très fossilifère.

Au-dessus du lias moyen s'élève l'affleurement du lias supérieur, marne compacte d'une épaisseur considérable qui débute par les marnes à trochus ; puis à la partie supérieure de cet affleurement apparait le marly-sandstone et une série de couches de marne et de couches de calcaire marneuse ; puis on arrive aux assises calcaires oolithiques ferrugineuses recouvertes par des marnes ferrugineuses supérieures qui terminent la formation ferrugineuse à la base de l'étage oolithique inférieur, qui débute par le calcaire à entroques. On en arrive ainsi à la terre à foulon (fullers-earth) renfermant des *Ostrea acuminata* à la base de la grande oolithe supérieure.

Nous pouvons maintenant en arriver à définir les groupes successifs qu'on observe dans l'escarpement au pied duquel se trouve le faubourg de Tarragnoz, escarpement au-dessus duquel existe la citadelle de Besançon construite sur les bancs supérieurs du forest-marble, où l'on trouve quelques

Terebratula decorata et de petites taches rouges. A la base du forest-marble est la petite assise marneuse dite bradford-clay, où l'on trouve quelques petits fossiles et au-dessous de laquelle se trouve la susdite grande oolithe supérieure reposant sur la terre à foulon.

Pour passer au cornbrasch il faut se reporter sur le versant du forest marble; au Pont-du-Secours on remarque des petites taches rouges dans ce calcaire compact du forest-marble; le cornbrash reposant sur sa dernière assise est tout entier facile à étudier.

L'épaisseur totale de ce groupe si distinct n'est que de 6 à 7 mètres; on y distingue 3 divisions, la partie inférieure sur 0 m 80 à 1 m. d'épaisseur recouverte par une assise marneuse très mince; la partie moyenne comprenant cette mince couche marneuse, les calcaires subordonnés et toute l'épaisseur à fragmentation irrégulière par l'altération : cette division n'offre que 2 m. 50 à 3 m. d'épaisseur; enfin la partie supérieure en dalle nacrée, sur 2 m. environ d'épaisseur nettement stratifiée, à cassure miroitante, couleur presque toujours grise.

Il y a dans le cornbrash beaucoup de fossiles céphalopodes, gastéropodes, des brachiopodes, des acéphales, des pectens et tous en grand nombre.

La division supérieure du cornbrash est recouverte d'un placage ferrugineux que nous désignons sous le nom de minerai oolithique milliaire oxfordien, où l'on trouve beaucoup de Bélemnites, de Térébratules, de Pholadomies, etc.

Sur cette couche de minerai de fer oxfordien vient la couche des marnes oxfordiennes compactes; elle est recouverte par des rognons de calcaire compact marneux, que j'ai reconnu comme très propre à donner de bonnes chaux hydrauliques; ce dépôt dans sa partie supérieure présente des rognons calcaires argileux d'une forme analogue à celle des miches de pain et propre à donner des ciments.

Les marnes oxfordiennes renferment beaucoup de fossiles,

des Céphalopodes, des Acéphales, des Bélemnites, etc. ; puis vient une série de calcaires siliceux que nous désignons sous le nom de silex et chailles; ils sont recouverts par le groupe des calcaires coralliens ; la base de ce groupe se compose d'une série de couches de calcaire oolithique et sub-oolithique recouvertes par quelques couches dites calcaire à Nérinées fossiles qu'elles renferment avec *Ostrea solitaria* ; il faut la considérer comme la couche supérieure et dernière du groupe corallien.

Sur le calcaire à Nérinées existe une série de couches plus ou moins oolithiques, marneuses à leur base ; nous les considérons comme un passage à l'astartien : il y a dans les couches marneuses un grand nombre de petits fossiles et déjà des Astartes. Vient ensuite la série des assises astartiennes qui est divisée en deux groupes par une assise nettement calcaire de 2 mètres d'épaisseur ; ces deux groupes sont : l'astartien inférieur et l'astartien supérieur.

Le groupe inférieur se compose d'assises calcaires compactes ou sub compactes, parmi lesquelles on distingue des assises minces ou plaquettes présentant beaucoup de fossiles : Astartes.

Le groupe supérieur est formé d'une série de couches parmi lesquelles on distingue des assises formées comme d'un conglomérat de fossiles, quelques couches marneuses, puis des calcaires sub-compacts et compacts qui terminent le groupe astartien supérieur.

Sur les dernières assises des calcaires compacts astartiens repose la couche marneuse qui forme la base de l'étage ou groupe à Ptérocères (*Pterocera oceani*), on y voit aussi des *Ysocardia excentrica* des *Pholadomia protei* des *Exogyra*.

Sur les marnes se présentent plusieurs couches minces de calcaire alternant avec des couches marneuses, ces alternances de petites couches sont recouvertes par des assises calcaires qui terminent l'étage ptérocérien ; j'en ai reconnu

dans le Porrentruy en couches analogues à celles dont on vient de parler, on en découvrira peut-être ailleurs et je crois qu'il convient de les considérer comme un groupe ou étage jurassique distinct des autres.

Sur cet étage existe un groupe de peu d'épaisseur qui se compose d'une petite assise renfermant de petits fossiles dits Exogyres et Virgules et d'assises calcaires ; ce groupe a été très comprimé et ne présente dans la côte de Morre qu'une faible épaisseur ; l'assise marneuse est pour ainsi dire disparue tant elle est mince par le fait de la compression qu'elle a subie ; on y trouve, outre les *O. virgula*, des *Pholadomia acuticostata* et des *Mytilus jurensis*.

La base de l'étage kimméridien à laquelle on arrive se compose de plusieurs assises successives de marnes argileuses et de calcaires où se trouvent un certain nombre de fossiles : *Terebratula sella*, *Mya meriani*, etc., puis ensuite une série considérable de couches calcaires parmi lesquelles se trouvent de temps en temps des couches de calcaire dolomitique, puis on arrive enfin à la partie supérieure du coteau à un ensemble continu de couches de calcaire dolomitique bien stratifié, ce qui m'a donné l'idée que ces couches pourraient être exploitées et employées dans les imprimeries.

Sur l'ensemble de ces couches se trouve un dépôt de poudingues ou amas de cailloux roulés, qui termine complètement la série des étages supérieurs jurassiques.

Il y aurait bien à signaler encore dans les environs de Besançon les dépôts d'alluvions anciennes et modernes; on pourrait signaler aussi quelques dépôts d'argile jaune qu'Elie de Beaumont a désignée sous le nom d'argile de dépôts tertiaires supérieurs.

A la suite de cet exposé, j'ai dit que sur plusieurs points dans le département, on rencontre la série des argiles irisées, particulièrement sur les escarpements de la rive gauche de l'Ognon dans les environs de Rougemont, etc.

L'étage oxfordien et les calcaires coralliens s'observent

dans les environs de Besançon et sur nombre de points dans le Doubs à Baume-les-Dames, dans la côte qui, un peu au delà de la sortie de cette localité, descend jusqu'aux rives du Doubs et à Roche; on peut les observer sur bien d'autres points encore en s'élevant dans la direction des montagnes, où on peut observer en partie la série des terrains jurassiques supérieurs dont j'ai donné la description et qui existe d'une manière persévérante et continue dans la côte de Morre et au dessus.

Communication de M. Renoir

Coupe d'Eloy aux environs de Meroux du N-O. au S-E. à partir des Vosges :

1° Près d'Eloy : schistes de transition bien développés. point de terrain houiller ; les schistes inclinés au Sud-Est.

2° Grès rouge moucheté blanc et noir, puissance : environ 10 mètres ; les schistes ci-dessus paraissent recouvrir les assises inférieures du grès rouge.

3° Lits minces et schisteux d'argilolithe.

4° Grès vosgien commençant par un grès avec galets de quartz de différentes grosseurs jusqu'à celles d'un peu moins que le poing, ciment très rare, grains grossiers.

5° Grès avec nids sableux et petits galets de quartz. Puissance de tout le grès vosgien : environ 30 mètres.

6° Grès bigaré de plus de 20 mètres de puissance, bien stratifié en bancs inclinés d'environ 20° au S-E. dont l'épaisseur varie de 0m40 à 3 mètres, séparés par des lits d'argile couleur lie de vin, schisteux, un peu endurci. J'y ai trouvé du bois bituminisé et des fragments de bambou ; il est recouvert par une argile d'environ 7 mètres d'épaisseur, jaunâtre et blanchâtre, divisée par de minces lits de grès supérieur brun terreux.

Terrain liassique :

7° Ici est une faille qui nous met de suite sur le niveau d'un calcaire liassique inférieur (?) pétri d'entroques et renfermant des *terebratula intermedia*, en bancs inclinés d'environ 30°, puissance environ 8 mètres; on y trouve subordonné un calcaire dolomitique marneux.

8° Intervalle peu étendu que la culture m'a empêché de déterminer, mais dans lequel j'ai trouvé des traces de calcaire dolomitique marneux bitumineux.

9° Calcaire liassique comme ferrugineux, incliné au S-E. d'environ 10°, puissance environ 8 mètres.

10° Devant la gorge de Belfort, les marnes supérieures du Lias renferment, subordonnés, un calcaire bleu noirâtre schisteux en banc peu puissant, et un calcaire à Bélemnites, avec des Térébratules et des Ammonites, qui se présente souvent en rognons ; la puissance de ces marnes est assez grande pour la localité.

11° Grès super-liassique (marly-sandstone) avec un petit peigne à tête lisse; je n'ai pu en bien déterminer la puissance à cause de la culture : environ 14 mètres.

12° Trace du calcaire ferrugineux granuleux, reposant ordinairement sur le 2e minerai de fer, lequel ne se montre pas ici, fossiles petit peigne à tête lisse, Bélemnites déprimées, Rhodocrinites, puissance 1m50.

13° Calcaire roux sableux (bradford-clay) avec trois espèces de térébratules, *Ostrea marshii*, *Ostrea plagiostoma obscura*, *Serpula*, puissance 15 m.

14° Calcaires oolithes distinctes, prédominantes, d'un gris blanchâtre (great oolithe), puissance 6 m. 50.

15° Cornbrash bien caractérisé, avec Trichites, atteint le sommet de la montagne de la Miotte, puissance 20 m.

16° Calcaire sub-compact, gris bleuâtre, avec oolithes empatées non prédominantes; avec Trichites du genre pinnigène, puissance 15 m.

17° Dalle nacrée bien caractérisée, couleur gris blanchâtre. Les strates inférieures deviennent plus compactes et le triturat (*sic*) moins discernable. Puissance environ 11 mètres avec *Ostrea solitaria*.

ETAGE MOYEN CORALLIEN :

18° Marne oxfordienne, bleue compacte avec plusieurs espèces d'ammonites et de térébratules, *Amphides. rotondata*, *Pholadomya bucardina*, *Lima proboscidea*, *Modiola hillana*, *Mod. striolaris? Ostrea carinata*, *Belemnites latesulcatus*, *Serpula flaccida*. Puissance environ 10 mètres.

19° Terrain à Chailles avec une partie des fossiles du n° 18, plusieurs espèces de Pentacrinites et Rhodocrinites, avec *Ammonites colubrinus* (Puissance environ 10 m.) et *Cidarites Blumenbachii*.

20° Calcaire gris bleu schistoïde avec *Apiocrinites*? Pointes de *Cidarites*, *Pentacrinites scalaris*, *Lima*. Puissance environ 14 mètres.

21° Calcaire sub-compact avec oolites très inégales empatées dans la masse, avec Pinnigènes, Trichites (?) puissance 9 mètres.

22° Oolithes coralliennes. Calcaire à oolithes d'un blanc sale, assez égales, très distinctes, isolées, avec Nérinées. Puissance 8 mètres.

23° Calcaire sub-crayeux (vulgairement *patate*) avec Nérinées.

24° Corallien compact avec *Astarte minima*, traces d'un calcaire jaune compact, touchant à la marne avec apparence ferrugineuse.

25° Marne kimméridienne, ici d'un bleu foncé avec *Astarte minima* sans Exogyres, en partie recouverte par un terrain d'alluvion (Pérouse).

26° Calcaire compact avec cassure esquilleuse, d'un blanc indiqué (*sic*) légèrement bleuâtre, avec *Astarte minima* (à Pérouse).

Nota. — J'ai remarqué que la marne bleue exposée à l'air passait au gris blanchâtre.

27° Minerai de fer pisiforme reposant sur le portlandien et déposé dans les inégalités de la surface et dans les fissures, même empâté dans sa première surface à Pérouse et à Chèvremont.

28° Terrain tertiaire commençant à Vezelois et s'étendant au sud au delà de Bourogne; marne, trace de molasse avec poudingues calcaires ou gompholithe à calcaire compact. Apparition du minerai de fer dans la partie inférieure de la marne où elle repose sur le portlandien; ce qui me fait dire que l'on retrouverait sous cette marne le beau minerai de Pérouse maintenant épuisé.

Tous les calcaires de nos environs sont inclinés au S-E.; ils ont été visiblement soulevés par le dernier mouvement qui a eu lieu dans la partie de la chaîne des Vosges qui s'étend du N-E. au S-O., causé sans doute par l'épanchement des porphyres. Ce soulèvement des terrains jurassiques est donc particulier aussi; à cause de l'identité des roches, on le rapporte à celui qui a donné à la chaîne du Jura son relief actuel; il s'en suit que l'épanchement des porphyres dans les Vosges est aussi de la même époque et produit par le même agent.

Communication de M. Renaud-Comte

La première séance est levée, reprise de la deuxième à 1 h. 1/2 après midi. Continuation de l'examen géognostique des terrains jurassiques.

M. Renaud-Comte expose la série qu'il a observée dans une coupe de Moron, prise en face du Châtelard près du Pissoux.

1. Le Doubs roule sur l'oolithe sub-compact de M. Thurmann.
2. Calcaire roux sableux.

3. Calcaire bleuâtre ; c'est une bande bleue au centre des strates. Puissance : 0,05.
4. Dalle nacrée.
5. Marne schisteuse } alternances.
6. Killoway-rock }
7. Calcaire compact, cassure conchoïdale.
8. Calcaire compact, aspect du n° 6 alternant avec de légères couches de marne.
9.} Alternance de deux espèces de calcaire dont l'un gris
10.} avec Echinites et l'autre marne compacte.
11. Calcaire corallien, cassure saccharoïde.
12. Marne schisteuse.
13. Plaquettes marne compacte alternant avec la marne schisteuse dans sa partie supérieure.
14.} Alternance de deux espèces de calcaire peu différents, l'un à pâte plus serrée que l'autre, présentant beau-
15.} coup de points spathiques ; puissance 0,01 et 0,05.
16. Calcaire oolithique jaunâtre, oolithe.
17. Calcaire, cassure raboteuse, peu d'oolithe.
18. Marne jaune avec *Melania striata* et *Trochus*.
19. Marne indurée avec Térébratules.
20. Plaquettes semblables à celles du n° 3.
21. Calcaire compact, cassure sub-conchoïdale.
22. Calcaire oolithique-oolithe milliaire.
23. Calcaire oolithique bleuâtre dont la pâte est plus serrée et les oolithes plus fines.
24. Calcaire oolithique avec Astartes.
25. Plaquettes pétries d'Astartes ; on y remarque quelques *Trigonias*.
26. Calcaire à Exogyres.
27. Assise marneuse renfermant des Térébratules.
28. Calcaire à cassures raboteuses oolithiques, oolithes peu nombreuses.
29. Calcaire compact grisâtre.
30. Calcaire compact bleu, cassure largement conchoïdale.

31. Calcaire marneux avec Trichites.
32. Calcaire compact blanchâtre avec cassure conchoïdale.
33. Calcaire blanchâtre sub-crayeux, très oolithique; puissance 6 mètres.
34. Calcaire analogue à celui du nº 29.
35. Calcaire jaunâtre, cassures raboteuses.
36. Calcaire, cassure sub-conchoïdale.
37. Calcaire gris jaunâtre.
38. Calcaire dolomitique ressemblant à celui décrit par M. Parandier.
39. Calcaire jaune peu puissant, environ 0m 20.
40. Calcaire grisâtre à cassure raboteuse.
41. Calcaire semblable à celui du nº 32.
42. Calcaire celluleux ; puissance 0m 20.
43. Marne jaunâtre avec Exogyres, virgule très abondant. Puissance 1 mètre.
44. 45. Alternance de calcaire contenant quelques Exogyres.
46. Calcaire oolithique semblable à celui du nº 33; puissance 0,50.
47. Calcaire dolomitique rubané.
48. Calcaire grumeleux, puissance 1,00.
49. Calcaire compact, cassure inégale.

Communication de M. Gresly.

M. Gresly a la parole. Il décrit géognostiquement le Jura soleurois et argovien.

Il annonce que le portlandstone et le coral rag se confondent de manière qu'il serait impossible de marquer sur une carte les limites de ces deux étages. Il fait l'énumération des fossiles qu'on rencontre dans ces localités, en suivant l'ordre zoologique.

Un calcaire compact repose sur des marnes jaunes-grisâtres remplies de Pterocères, d'Exogyres etc., dans les carrières de Soleure.

Il présente deux coupes; la première offre la série suivante :

Calc. compact avec Lithodendron, plusieurs Polypiers et débris de *Cidaris* et d'*Ostrea*.

Calc. oolithique avec beaucoup de débris de fossiles: ***Exogyra virgulata*, *Modiola schalpri*, *Pholadomia triplicata*, *Nerinea brucknerii*, *Terebratula biplicata*, *diformalis*, *Plagiostoma*** et plusieurs *Pecten*.

Dans la deuxième, prise près de la Verrière de l'Auson, repose sous des calcaires ayant le même facies que les calcaires compacts et oolithiques du portlandien dans la coupe précédente, un calcaire compact lisse à cassures conchoïdes, grisâtre, avec marnes argileuses en dessous, renfermant quelques Nérinées.

Le portlandstone et le kimméridge-clay se trouvent réunis au-dessus des chailles qui se confondent souvent avec les marnes oxfordiennes. On y trouve le minerai de fer oxfordien ; l'oxford-clay, sous ces contrées, est parallèle à celui qu'on retrouve aux environs de Besançon.

L'étage inférieur se compose ainsi :

Dalle nacrée assez fréquente, terre à foulon (marnes à *Ostrea acuminata*), oolithe ferrugineuse offrant des fossiles qui paraissent appartenir au lias, l'oolithe ferrugineuse devient sableuse.

Assise de marly-sandstone très variable et considérable en puissance, et empâté, Fucoïdes.

Les marnes supérieures du lias sont micacées, ne renferment jamais de fossiles dans leurs assises supérieures et présentent des Sphérites quand on avance vers le Nord.

Gros rognons pyriteux renfermant du fer sulfaté.

Marnes schisteuses et bitumineuses développant une puissance bien plus considérable dans l'Argovie que dans le canton de Soleure.

Grès jaunâtre, qui n'est pas très constant, empâté de Fucoïdes et renfermant quelquefois des Gryphites.

Calcaire à Gryphites dans lequel une autre gryphée que l'*arquata* prend quelquefois la place de celle-ci ; on trouve dans ce groupe l'*Ammonite buklandi*, l'*Ammonite stokesi*, etc.

Il conclut que dans ces localités la division de l'oxford-clay ne pourrait pas s'établir, qu'il n'y aurait de division qu'au calcaire à Astartes dans les groupes supérieurs et que les divisions de M. Thurmann se retrouvent à peu près dans l'étage inférieur.

Communication de M. Thurmann.

M. Thurmann fait des observations générales sur la nature que les terrains présentent aux deux extrémités de la chaîne des Monts-Jura.

En allant de Porrentruy vers Schaffouse. l'étage inférieur est généralement constant et se maintient avec ses caractères zoologiques.

La dalle et l'oolithe sub-compacte disparaissent plus ou moins. La puissance de cette formation diminue à mesure qu'on avance et se réduit enfin à quelques couches qui se mêlent au lias et à l'oxford-clay.

A l'origine de l'Albe du Wurtemberg, le portlandstone a disparu ou bien ne présente que quelques traces.

Le coral-rag y est caractérisé par un ensemble de fossiles qui ne sont pas précisément ceux de ces pays-ci, toutefois ils sont du même genre et leur font parallélisme quant à la nature géologique.

L'oxford-clay n'a plus ses marnes et il se montre sous l'aspect de marnes compactes formant un seul massif avec le coral-rag et reposant sur un minerai de fer ; la ligne de séparation entre ces deux groupes ne s'observe plus ; l'oxford clay montre un ensemble de fossiles analogues à ceux qui le caractérisent dans ces pays ci.

A mesure qu'on avance vers l'Albe, ce groupe devient plus compact et les fossiles se remplacent par d'autres.

L'étage oolithique, dont la puissance a déjà diminué avant d'arriver vers l'Albe, diminue encore et se réduit à quelques couches marno-compactes, à quelques assises marneuses faisant parallèle avec le bradford-clay ; l'oolithe ferrugineuse passe au marly-sandstone.

La division entre le portlandstone et le coral-rag présente des difficultés à mesure qu'on avance vers l'Argovie et ces deux étages se confondent quand on est arrivé dans l'Albe du Wurtemberg.

Le lias conserve le caractère qui le distingue dans nos contrées.

Il examine ensuite l'autre bout de la chaîne.

Vers la Dôle et les parties méridionales du Jura, déjà à Neuchâtel, la division entre le portlandstone et le coral-rag devient difficile à désigner.

A Neuchâtel et dans les parties les plus orientales de cette extrémité des chaînes jurassiques, l'oxford-clay se présente encore ; mais à mesure qu'on avance vers l'extrémité, les fossiles pyriteux disparaissent, leur ensemble se modifie, les espèces se remplacent par d'autres et finissent par disparaître insensiblement, tandis que le groupe devient subcompact.

L'étage oolithique présente encore à Neuchâtel à peu près le même ensemble que dans le Porrentruy, cependant en quelques points la division entre cet étage et l'oxford-clay devient difficile.

En général lorsqu'on avance vers cette extrémité le portlandstone et le coral-rag présentent une même masse dont la puissance est très développée ; l'oolithe devient compacte *à moins qu'un affleurement n'amène au jour le groupe inférieur, car alors l'ensemble de caractère se reproduit* (ce qui est ici souligné pourrait n'être pas conforme à ce que M. Thurmann a dit ; car ses notes sur ce point n'avaient pas

toute la clarté qu'on pouvait désirer). M. Thurmann finit en disant que le portlandstone, le kimméridge-clay et le coral-rag pourraient peut-être ne former qu'un seul étage.

Que les divisions doivent être fondées sur l'ensemble des fossiles que chaque groupe présente, considéré géologiquement et les roches ne doivent être considérées que comme servant de guide.

M. Parandier rappelle que déjà il a appelé l'attention de la société sur la ligne de soulèvement qui sépare la haute de la basse vallée du Doubs.

Que ce serait au S-E. de cette ligne que les divisions au-dessus de l'oxford-clay ne pourraient plus s'établir, tandis qu'elles seraient possibles au N-O. de cette même ligne.

On considère ensuite le terrain supra-jurassique d'une manière spéciale. M. Parandier donne lecture d'une lettre de M. Duhamel écrite en 1832 pour rappeler à la Société que les premières observations du terrain supra-jurassique dans les chaînes du Jura sont dues à ce géologue.

Communication de M. de Montmollin

M de Montmollin a la parole. Il décrit géognostiquement le terrain qu'il a observé dans le canton de Neuchâtel (Suisse).

Ce terrain, dans le canton de Neuchâtel s'adosse au portlandstone avec une inclinaison moins forte que celle des couches de ce troisième étage jurassique.

1° Calcaire jaune, assise d'environ 15 pieds neuchâtelois.

2° Marnes présentant 20 ou 30 pieds de puissance.

3° Calcaire jaune oolithique, fendillé, empâté de marnes jaunes.

4° Les lits de marne diminuent ; la marne devenant de plus en plus compacte.

5° Grande assise de calcaire jaune souvent recouvert d'une assise de marne jaune.

En général un calcaire jaune reposant sur des marnes bleues et recouvert de marnes jaunes — alternance de marne (les marnes décroissant insensiblement) et de calcaire jaune — le calcaire prend enfin une structure compacte et oolithique ; sa couleur est jaune, grise et quelquefois rousse.

Il énumère les fossiles que l'on trouve dans cette formation, entre autres : *Pecten duplicatus*, *Gryphea aquila*, *Terebratula indepressa*, *plicata*, etc... *Pholadomia* que la société, sur la proposition de M. Thurmann nomme : *Pholadomia Scheuzerii*.

A Boudry et dans le canton de Vaud, le calcaire jaune est immédiatement recouvert par la molasse ; ce calcaire est beaucoup plus développé dans le canton de Vaud que dans celui de Neuchâtel ; au S-E. de Romain-Motier, les couches sont ondulées en divers sens ; à l'O. d'Yverdon, le calcaire jaune paraît s'unir à la molasse et disparaître insensiblement ; près de Haute-Rive, le calcaire jaune a totalement disparu et la molasse seule reste. Il reparaît du côté des Alpes.

Ce terrain s'observe dans le val du Ruz, dans le val de Travers, dans le vallon de la Chaux-de-Fonds, au-dessus de Dombresson, dans le val de Morteau et à Pontarlier.

On trouve dans les parties supérieures, du calcaire jaune, du minerai de fer oolitique renfermé dans des espèces de guérites ou d'enfoncements, avec une espèce d'argile dure et sableuse au toucher et quelquefois d'un rouge très vif.

M. de Montmollin termine en observant que les fossiles changent dans la partie supérieure du calcaire jaune ; les Térébratules sont plus grosses que dans la partie inférieure et l'on trouve dans celle-là des fossiles, des Echinites qui ne se remarquent point dans celle-ci.

Communication de M. Thirria

1° En ce qui concerne le terrain jurassique :

Le système du Jura n'est parvenu à sa configuration actuelle qu'après l'époque tertiaire ; car, non seulement le

terrain Jura-crétacé est fortement relevé dans les hautes vallées du Jura, mais encore la molasse suisse qui correspond vraisemblablement à l'étage moyen des terrains tertiaires se montre en plusieurs points adossée aux calcaires jurassiques avec une inclinaison trop forte pour qu'on la suppose déposée sur des plans aussi inclinés.

De plus, plusieurs considérations semblent indiquer que le relief des Monts-Jura a été produit par des soulèvements successifs qui ont eu lieu dans la grande période comprise entre le commencement de l'époque jurassique et la fin de l'époque tertiaire, à savoir : la disposition du terrain jurassique qui présente des couches contournées recouvertes de couches qui ne le sont pas ; la puissance variable des couches jurassiques qui annonce qu'elles sont dues à un séjour plus ou moins long dans une mer dont le fond s'élevait successivement ; les contournements de ces mêmes couches dans les trois étages, lesquels ont été produits nécessairement par divers soulèvements survenus pendant la durée de la période jurassique, avant que ces couches ne fussent parfaitement consolidées ; enfin les redressements du terrain Jura crétacé et de la molasse qui ont eu lieu après la période jurassique et en même temps que de nouveaux soulèvements des assises jurassiques sur lesquelles ils reposent. Ces soulèvements successifs devaient avoir une direction constante, celle du S-O. au N-E., puisque cette direction est celle qu'affectent les accidents et dérangements principaux du système jurassique (failles, courbes, cirques) ; et il est probable qu'ils se sont produits de proche en proche, à partir de l'Ouest en allant vers l'Est ; en effet, d'une part la puissance des assises jurassiques, qui augmente à mesure qu'on avance vers le haut Jura, annonce que la durée de leur séjour dans la mer jurassique a été d'autant plus prolongé qu'elles se trouvent plus à l'Est ; d'autre part, le fait de la fréquence des assises marneuses dans le bas Jura et de leur rareté dans le haut Jura provient de ce que les dé-

pôts marneux, qui sont dus à des transports, se sont formés principalement sur les rivages de la mer jurassique occupés d'abord par le bas Jura actuel, tandis que les calcaires compacts et autres, dont la formation doit être attribuée vraisemblablement à des dépôts de sources minérales, doivent dominer dans le haut Jura, qui formait le centre du bassin jurassique, où ne pouvaient parvenir que les matières terreuses les plus ténues. Enfin on explique, dans notre hypothèse, l'abondance des débris organiques dans le bas Jura, leur diminution progressive dans le Jura moyen, à mesure qu'on approche du haut Jura et leur rareté dans cette dernière partie des chaînes jurassiques, les débris organiques du terrain jurassique provenant d'animaux marins littoraux, en majeure partie, ou d'animaux littoraux et pélagiques tout à la fois, comme les Ammonites et les Bélemnites.

2° En ce qui concerne le terrain Jura-crétacé (néocomien de M. Thurmann) :

Le terrain Jura-crétacé est vraisemblablement l'étage inférieur du grand dépôt auquel se rapporte le grès vert. Il se lie intimement au terrain jurassique par ses caractères zoologiques, mais il constitue une formation bien distincte, attendu que sa stratification est toujours discordante avec celle des assises jurassiques, qu'il ne fait suite au terrain jurassique que dans le fond des vallées et qu'il repose tantôt sur le troisième étage et tantôt sur le deuxième étage de ce terrain (La Rivière).

Les dépôts gypseux qu'il renferme à la Ville-du-Pont, à La Rivière et à Foncine-le-Bas sont dus sans doute à des commotions plutoniques qui ont concouru au soulèvement des Monts-Jura, car ils se trouvent sur une même zone, large de 4 à 5 kilomètres, parallèle à la direction moyenne des chaînes jurassiques, laquelle comprend aussi le dépôt gypseux du keuper de Nans (Jura), celui de Boudry (Suisse), situé dans la molasse et le dépôt du calcaire bitumineux du Val de Travers, appartenant au terrain Jura-crétacé. Les

dolomies du terrain jurassique sont dues vraisemblablement à la même cause et il est probable qu'elles se trouvent également sur des lignes parallèles à la direction des chaînes jurassiques. Quoiqu'il soit assez extraordinaire de voir toujours ces dolomies en couches bien nettes au milieu des assises jurassiques, on peut cependant admettre que la dolomisation n'a pu se faire que sur les calcaires parfaitement purs, de même que la transformation des calcaires en gypse ne s'est faite que sur certaines variétés de calcaires marneux.

Dans les vallées du bas Jura (celles de l'Ognon et de la Saône), le terrain Jura-crétacé est peu développé et existe seulement en lambeaux, tandis qu'il se montre avec une épaisseur plus considérable et sur de grandes étendues dans la vallée du haut Jura et même, d'après ce que nous ont dit MM. de Montmollin et Thurmann, il serait fort puissant à l'Est de Neuchâtel et près de Genève, à la perte du Rhône. Cette manière d'être nous semble en accord parfait avec notre hypothèse sur les exaltations progressives des Monts-Jura à partir de l'Ouest en allant vers l'Est; en effet, si le haut Jura était encore en partie sous les eaux quand le terrain Jura-crétacé s'est formé, ce terrain devait se déposer principalement dans les vallées du haut Jura toutes submergées, tandis qu'il n'a pu pénétrer que dans celles peu nombreuses du bas Jura qui communiquaient encore avec la mer Jura-crétacée, et dont la communication n'a été que momentanée, puisqu'elle a dû être interrompue pendant la formation même du terrain Jura-crétacé par les soulèvements que continuaient à éprouver les Monts-Jura.

Le bassin jurassique où se trouvait la mer Jura-crétacée s'étendait peut-être jusqu'à l'emplacement actuel des Alpes occidentales, et le terrain Jura-crétacé aura été soulevé par les dernières des nombreuses commotions plutoniques qui ont successivement tourmenté les Monts-Jura, et dont la série a eu son premier terme au commencement de la pé-

riode jurassique et son dernier terme à la fin du dépôt de la molasse suisse, c'est-à-dire immédiatement après la grande catastrophe qui a fait surgir les Alpes occidentales.

3° En ce qui concerne le terrain du minerai de fer pisiforme :

Les principales considérations qui nous portent à regarder ce terrain comme synchronique de l'assise inférieure du terrain du grès vert sont : 1° l'existence dans le minerai de fer pisiforme d'un certain nombre de fossiles ferrugineux (*Nerinea*, *Ammonites*) dont les espèces existent aussi dans le terrain jurassique, ce qui prouve que sa formation est très voisine de celle de ce terrain ; 2° la liaison intime du minerai avec un conglomérat calcaire et un poudingue composé de débris de roches jurassiques, lesquels doivent avoir été formés lors de la première des catastrophes survenues après la période jurassique ; 3° la structure et la composition du minerai, analogues à celles des minerais hydroxidés oolithiques qu'offre le terrain jurassique dans l'inferior-oolithe et dans l'oxford-clay ; 4° l'empâtement et les impressions de grains de minerai à la surface de certains calcaires jurassiques, qui prouvent que les assises du terrain jurassique n'étaient pas encore parfaitement consolidées quand le dépôt du minerai pisiforme a eu lieu ; 5° enfin la manière d'être orographique des gites de minerai pisiforme dans les vallées et dépressions du terrain jurassique, laquelle est tout à fait semblable à celle qu'affecte dans la partie occidentale des Monts-Jura le grès vert, ou du moins le terrain que nous nommons Jura-crétacé et qui forme peut-être l'étage inférieur de ce terrain.

Comme le terrain du minerai de fer pisiforme et le terrain Jura-crétacé paraissent avoir succédé immédiatement l'un et l'autre au terrain jurassique, il est probable qu'il y a synchronisme entre les deux dépôts. Le minerai de fer du terrain Jura crétacé n'a pas, il est vrai, la ressemblance du minerai pisiforme, ou du moins si la ressemblance existe, elle

n'est pas bien nette, mais sa composition chimique est la même. D'ailleurs, plusieurs autres circonstances établissent de l'analogie entre les deux dépôts ; les grains quartzeux dont le minerai pisiforme est entremêlé sont semblables à ceux des couches sableuses du terrain Jura-crétacé ; la marne endurcie, dans laquelle on trouve en quelques points le minerai pisiforme empâté, rappelle le calcaire marneux du terrain Jura-crétacé ; enfin les couches de sable qui l'accompagnent sont analogues à celles de ce terrain. Il est donc vraisemblable que le minerai de fer pisiforme se déposait sur le versant occidental des Monts-Jura en même temps que les assises inférieures de grès vert dans leur partie orientale. Des circonstances particulières auront favorisé d'un côté la formation de ce minerai, tandis que de l'autre des circonstances différentes, provenant peut-être d'une plus grande étendue et d'une profondeur d'eau plus considérable dans les bassins, de la nature particulière des matières sédimentaires qui y étaient transportées et de la prédominance des sources minérales chargées de carbonate de chaux, se sont opposées à ce que le dépôt des sources minérales ferrugineuses y présentât les mêmes caractères. Toutefois, de nouvelles observations sont encore à faire pour résoudre complètement cette intéressante question géologique.

DE LA NÉCESSITÉ
DE NOTRE INTERVENTION AU MAROC

Par M. A. LECLERC

Conseiller à la Cour d'appel de Besançon

Vice-Président

Séance du 17 février 1906.

Le Maroc, il y a quelques années à peine, était un pays à peu près inconnu de la majorité des Français. C'était une de ces vagues régions du « pays des Teurs » que Tartarin eût placée indifféremment au Nord ou au Midi de l'Afrique, et comme l'écrivait un publiciste, on n'eût étonné personne en annonçant qu'une flotte avait mouillé devant Fez ou qu'un câble sous-marin allait être établi entre cette ville et Marrakech.

Aujourd'hui notre attention, et aussi celle de l'Europe sont attirées sur ce pays, et nombre de nos compatriotes se demandent presque anxieusement ce que nous avons été faire dans cette galère et si nous ne pouvions pas laisser dormir cette question du Maroc. C'est à cette préoccupation que je désirerais essayer de répondre brièvement en vous donnant quelques notions sommaires sur une région que le Sultan, qui est censé la gouverner, appelle un peu prétentieusement son empire du Maroc ou du « Maghreb El Aksa », et en essayant de vous expliquer pourquoi nous avons été amenés à nous immiscer d'une façon plus active dans son administration.

Je m'appuierai, Messieurs, pour le faire, sur des renseignements fournis par un ex-élève de notre Faculté des Lettres (1), auquel il y a deux ans, d'éminents professeurs, dont il a gardé le meilleur souvenir, ont bien voulu décerner le grade de licencié ès-lettres. Depuis, en qualité de délégué général du Comité du Maroc à Tanger, il a pu recueillir « *sur place* et en toute loyauté » des documents précis, et les consigner dans des livres ou brochures qui ont été adressés aux Chambres de commerce de France par les soins de ce Comité.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'Algérie est voisine de cet Empire sur une frontière d'au moins 1,200 kilomètres, et que cette frontière, hormis une partie de 100 kilomètres environ, consiste en une ligne absolument fictive et ne reposant que sur de vagues délimitations entre nos tribus et celles plus ou moins indépendantes et plus ou moins soumises à l'autorité du sultan du Maroc. Il est regrettable qu'au moment des succès de notre brave maréchal Bugeaud, on n'ait pas reculé nos limites au moins jusqu'à la Moulouïa, cette rivière relativement grande de 420 kilomètres, dont l'embouchure est située à quatre lieues de notre frontière ; cette limite naturelle entre les deux pays nous eût épargné peut-être beaucoup d'expéditions coûteuses et meurtrières.

Je ne veux pas vous retracer l'histoire de notre frontière marocaine depuis un demi-siècle. Elle ne consisterait que dans les récits d'une longue suite d'hostilités de la part du gouvernement marocain et de luttes intestines des tribus frontières, le tout résultant du défaut d'autorité du *maghzen* (2) sur ces tribus qui, profitant de l'anarchie qui règne

---

(1) M. René-Leclerc, diplômé d'arabe et de berbère, délégué général du Comité du Maroc.

(2) Le mot *maghzen* comprend tout ce qui de près ou de loin, se rattache au gouvernement du sultan du Maroc.



(Cliché [illegible])

Intérieur des Grottes d'Hercule (Route de Tanger à Arzila).

... ssés
... de ce

... voisine
... mètres,
... kilomètres
... de po-
... tribus et
... sou-
... regrettable
... maréchal Bu-
... jusqu'à la
... 420 kilo-
... lieues de
... deux pays
... cou-

... frontière



(Cliché Pelleport, Alger).

Intérieur des Grottes d'Hercule (Route de Tanger à Arzila).



au Maroc, viennent opérer des razzias (1) et prélever des impôts forcés chez les nôtres.

Cette anarchie marocaine est non seulement déplorable pour la sécurité de notre frontière mais est même un grave danger pour notre domination en Algérie et en Tunisie, et récemment un voyage de M. le Gouverneur général dans ces parages a été motivé par des bruits désastreux qui s'étaient répandus dans les tribus frontières et aussi chez les nôtres.

Vous savez, Messieurs, que nous avons, rien qu'en Algérie et en Tunisie, plus de 7 millions d'indigènes musulmans à diriger et à gouverner. Or, bien qu'en général il n'y ait point dans les régions du Sud de télégraphes ou de téléphones, les nouvelles se transmettent dans les pays islamistes avec une promptitude surprenante. Donc depuis plusieurs mois, M. Jonnart était avisé que des émissaires venus de Fez et du Tafilalet (pays du Sud marocain) annonçaient dans les tribus qui se sont récemment ralliées à notre drapeau, que l'Allemagne était d'accord avec le sultan du Maroc pour nous obliger à évacuer très prochainement les régions que nous avons placées sous notre domination le long de la frontière marocaine. Ces bruits entretenaient une certaine effervescence dans les milieux indigènes de l'Algérie et même de la Tunisie. M. Jonnart se rendit donc, en compagnie du général Liautey, dans ces régions du Sud-Algérien.

Ce voyage a prouvé qu'il n'était que temps de mettre fin à ces bruits alarmants. Les visites des grands chefs qu'a reçues M. Jonnart et les réconfortantes paroles qu'il a pu leur adresser, ont remis les choses au point.

En outre, l'état d'anarchie qui règne chez les tribus qui nous confrontent, et aussi dans tout le Maroc, a influé d'une façon fâcheuse sur le commerce de l'Algérie avec cet empire; je l'établirai plus loin.

(1) Enlèvements de troupeaux et autres marchandises.

Ces quelques considérations préliminaires sont de nature à vous faire comprendre déjà que même si nous avions voulu nous désintéresser du Maroc lui-même, la garde et la conservation de nos possessions Nord-Africaines nous commandaient de ne pas le faire. Le même publiciste dont j'ai déjà parlé, a pu dire plaisamment que le Maroc était un peu comme la fameuse malle, et que quelque puissance étrangère aurait pu s'écrier, en présence de notre inaction : « Le Maroc n'est à personne, il doit être à nous » ; ce qui aurait permis à cette puissance, en s'implantant dans ce pays, de lancer contre nous les indigènes soutenus par ses propres soldats Sans aller jusque là, on peut dire que notre devoir nous prescrivait de ne pas nous montrer indifférents pour un pays dans lequel nous avions déjà de si graves intérêts ; et que ces intérêts nous imposaient la mission et l'obligation de faire respecter notre frontière et de faire sentir aussi notre autorité sur ce maghzen qui, soit par impuissance, soit par mauvais vouloir, semblait incapable de mettre un terme aux incursions et aux déprédations de ses tribus.

Je disais plus haut que c'était un peu prétentieusement qu'en parlant du Maroc le sultan pouvait l'appeler son empire. Ce pays, en réalité, est livré à une profonde anarchie. L'on peut à l'heure actuelle et au point de vue politique, le diviser en trois parties distinctes : 1° ce qu'on est convenu d'appeler le « bled el maghzen », c'est à dire l'ensemble des villes et des tribus qui se soumettent à l'autorité du sultan ; 2° le « bled es siba », ou pays de l'insoumission, c'est-à-dire l'ensemble des tribus (1) qui ne reconnaissent pas cette autorité et chez lesquelles le sultan ne peut percevoir d'impôts, et 3° le pays qui depuis deux ou trois ans s'est, de gré ou de force, rallié au prétendant ou Roghi, comme on l'appelle au Maroc.

(1) On peut l'évaluer au 4/5 des tribus du Maroc.

Si je n'étais pressé par le temps, je pourrais vous donner quelques détails sur la tragique histoire de cet agitateur, qui, dit-on, touche de près au Sultan, a été condamné à mourir, s'est échappé, s'est réfugié en Algérie, en est revenu, a su profiter de l'état d'anarchie des tribus frontières, s'est allié à un vieil agitateur, nommé Bou-Amama, notre adversaire depuis 25 ans, et a su enfin s'installer dans une partie du Maroc voisine de notre frontière algérienne, avec un contingent levé sur les tribus environnantes. Il s'est campé non loin d'une ville nommée Taza, et de là prétend se diriger vers la ville de Fez. Bien que possesseur d'un mince territoire, il possède une autorité suffisante pour mettre obstacle au passage des caravanes qui allaient autrefois de Fez, capitale du Maroc, à Lalla-Marnia, petite ville française située à la frontière orientale du Maroc. Il octroye aussi des concessions, où des commerçants aventureux ont établi des factoreries qui font concurrence à celles de Melilla, ville espagnole du Maroc. J'aurai occasion de vous donner plus loin quelques détails sur ces factoreries.

Ceci n'est qu'un côté de l'état anarchique du Maroc. Ainsi que je l'ai dit déjà, le sultan ne peut compter exercer son autorité sur les pays dits « bled es siba » ; et même dans ceux où il l'exerce, de puissants Caïds retirés dans leurs bordjs « ou dars », comme nos seigneurs féodaux dans leurs forteresses du moyen-âge, se font souvent la guerre entre eux, et au détriment de leurs tribus respectives.

Voilà ce que le sultan appelle son empire du Maroc, et l'anarchie y va tous les jours et sans cesse en grandissant.

Au point de vue géographique, on peut aussi diviser le Maroc en trois grandes régions. Le Maroc oriental, celui qui bordant notre Algérie, est situé au sud de la grande chaîne de l'Atlas ; chaîne qui en certains endroits offre des sommets de plus de 4.000 mètres. C'est le pays des vastes plaines et des vertes oasis. C'est le pays de parcours des nomades

et des grandes caravanes. Disons-le de suite, c'est la région actuellement la moins riche du Maroc.

Au nord de cette immense chaîne de l'Atlas, une seconde région comprend la partie du Maroc que j'appellerai médiane, et qui renferme un immense massif montagneux appelé le Rif, peuplé de Berbères (1), qui ne reconnaissent aucune autorité. Ce massif est bordé au nord et sur une grande étendue par la Méditerranée.

La troisième région, ou Maroc occidental, est celle qui est bordée par l'Océan Atlantique à l'ouest, et au nord par le détroit de Gibraltar : c'est la partie la plus riche, la plus peuplée, et qui jouit du meilleur climat de toute l'Afrique du nord. C'est celle en somme que se disputent les puissances européennes.

Maintenant que nous avons une idée très sommaire du pays, nous suivrons, si vous le voulez bien, René-Leclerc dans son itinéraire, lors d'un voyage effectué par lui dans le Maroc septentrional et occidental.

Notre voyageur est parti d'Oran sur le paquebot qui fait le trajet de cette dernière ville à Tanger.

La dernière petite ville française que l'on rencontre avant la frontière est Nemours. C'est près de cette ville que se trouvent les mines de fer de Beni-Saf, appartenant à la compagnie Mokta El Hadid, et qui fournissent une fructueuse exploitation. Nous trouvons ensuite Port-Say, port minuscule français établi par un riche industriel, M. Say ; puis nous arrivons à la frontière. Cette frontière consiste en une petite rivière nommée l'Oued Kiss, rivière qui comme la plupart des cours d'eau algériens qui se déversent dans la Méditerranée, contient de l'eau en hiver et se dessèche en été. Cette frontière ne se dessine vraiment que pendant

(1) Populations semblables à nos Kabyles d'Algérie, et aux Kroumirs de Tunisie.

[illegible] fructueuse [illegible] port [illegible] M. Say [illegible] consiste en une [illegible] qui comme la [illegible] se déversent [illegible] que pendant [illegible]

[illegible] d'Algérie [illegible]



(Cliché Nahon et Lasri, Tanger).

Vue panoramique de Tanger.

une centaine de kilomètres sur les 1200 qui séparent l'Algérie du Maroc.

Plus loin nous arrivons à l'Oued Moulouïa, rivière longue de 420 kilomètres et qui, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer plus haut, aurait été une limite plus naturelle que celle que nous possédons aujourd'hui. Ce cours d'eau, aboutit à la mer par un estuaire qui s'épanouit en face des îles Zaffarines, trois rochers ou îlots occupés par l'Espagne, et dont celui du milieu contient un presidio, c'est-à-dire un bagne. Notre voyageur donne la description de ces rochers isolés, ainsi que de deux autres presidios situés un peu plus à l'ouest, ceux de Penon de Velez de Gomera et d'Alhucema, situés également sur des îlots et qui ne peuvent être alimentés par la terre, mais par des bateaux venant d'Espagne, ce qui les expose à de cruelles privations, quand la mer démontée empêche ces bateaux d'y aborder.

Nous trouvons ensuite un territoire nommé Kebdana, où le prétendant qui l'occupe a concédé à des industriels et commerçants une sorte de rade où ils ont établi les factoreries de Mohammedia ou de Mar-Chica, source de complications entre l'Espagne et le Maroc (1). Après cette rade, nous trouvons une sorte de lagune, longue de 25 kilomètres, fermée du côté de la mer par une dune de sable, où l'on pourrait créer un port semblable à celui de Bizerte, en Tunisie, au moyen d'aménagements appropriés.

Nous arrivons enfin à la ville espagnole de Melilla....

La multiplicité des rades que je viens de décrire, sur une longueur de côtes de 80 kilomètres, produit ce résultat au moins original : le même vapeur, venant d'Oran, débarque à Nemours des ballots destinés à nos compagnies de zouaves de Nemours et d'Adjeroud ; puis il dépose à Port-Say des marchandises pour les troupes chérifiennes ou im-

---

(1) Ces factoreries viennent d'être abandonnées par le Roghi, et incendiées par les soldats du maghzen.

périales campées près de la Moulouïa; ensuite il décharge à Mohammedia des vivres et des munitions à l'usage des soldats du Prétendant ou Roghi; enfin il laisse à Melilla des colis destinés au ravitaillement des troupes espagnoles. C'est ce qu'on pourrait appeler un paquebot panaché ou éclectique, contenant des marchandises pour deux rivaux, le Sultan et le Roghi, et pour deux puissances européennes.

Melilla est occupée par les Espagnols depuis 1496. Cette ville comprend un important presidio, y possède une garnison de 5.000 fantassins, de la cavalerie..., etc., etc.; malgré 400 ans d'occupation, l'Espagne n'a fait aucun progrès dans l'intérieur et ne détient qu'un très mince territoire tout autour de la ville.

Depuis que le Maroc est devenu la visée de quelques nations, l'Espagne se piquant au jeu, vient de mettre en adjudication, au prix de 5 millions de pesetas, la réfection du port de Melilla et elle se propose d'en faire autant à Ceuta.

Je ne vous donnerai pas de descriptions de cette ville de Melilla, que notre voyageur a visitée deux fois, et sur laquelle il s'étend assez longuement (1). Il nous fait connaître les motifs qui ont empêché l'Espagne de jamais pousser plus loin la colonisation du Maroc. L'on nous a reproché souvent de n'être pas bons colonisateurs. Ce qui est certain, c'est que nous avons non loin de là deux colonies prospères, l'Algérie et la Tunisie, et qu'en somme l'Espagne qui était aux portes du Maroc, n'a su en 400 ans que s'installer à Melilla et Ceuta, et y occuper cinq presidios, qui lui coûtent d'ailleurs plus qu'ils ne lui rapportent, et qu'on parle de supprimer, au moins en partie.

Permettez-moi de vous donner ici lecture de deux passages qui vous donneront une idée des mœurs locales et de l'état d'âme des indigènes du Maroc :

---

(1) *Le Maroc Septentrional*, par M. René-Leclerc, p. 1 et 227.

« En chemin, le jeune cocher de 12 ans qui conduit la caisse gémissante qui nous sert de voiture nous annonce que nous allons voir des têtes coupées de *Moros* apportées de très loin, là-bas dans le Sud, pour être accrochées aux murs de la douane. En disant cela il rit de bon cœur en montrant ses dents blanches et en clignotant ses yeux vifs où luit la satisfaction qu'a l'hidalgo de voir couler du sang maure : vieux reste du souvenir des croisades andalouses.

» Et en effet il y en avait des têtes, il y en avait des pleins couffins doubles amenés de 150 kilomètres à dos de mulet, trophées lamentables et répugnants d'un combat meurtrier qui s'était livré non loin de la Kasbah El-Aïoun entre les partisans du Roghi et les troupes du Sultan. Ces dernières avaient été décimées et, pour faire plaisir aux amis de Melilla qui, depuis quelque temps, réclamaient des indices de victoire, les gens du Prétendant avaient coupé une centaine de têtes de morts et de blessés, les avaient frottées de sel et de miel pour qu'elles se conservent mieux, et les avaient expédiées par des muletiers réquisitionnés. Une à une les bêtes de somme étaient arrivées chargées de leur funèbre fardeau et les gardiens de la douane avaient suspendu au mur deux par deux, oreille à oreille, les masques grimaçants et souvent mutilés par les balles des malheureux qui avaient succombé dans la bataille. De la sorte, les nombreux Rifains du pays qui se rendaient au marché de Melilla ou qui en revenaient, étaient obligés de défiler devant ce spectacle macabre et de reconnaître les nobles et invincibles qualités du Prétendant. C'était une réponse du tac au tac aux procédés du Makhzen » (1).

Et plus loin :

« Nous demandons des renseignements et des détails sur la situation à l'intérieur du pays, sur les chances du Roghi

(1) *Le Maroc Septentrional*, p. 232.

(nous disons « le Sultan » pour ne pas nous faire huer), sur les intentions du vrai Sultan (ici il faut dire le *Kroni* ou l'*Aguellie*). On nous répond par des paroles flottantes, indécises comme la situation, que personne ne semble bien comprendre au milieu de cet état constant d'anarchie. Un vieillard austère de la petite *Kabila* voisine de Mazouza s'étonne que nous, Européens, nous nous intéressions à ces choses, et l'exprime sans ambages : « Quelle curiosité inutile vous pousse donc à nous questionner sur les événements de politique intérieure qui se déroulent chez nous? Est-ce que nous vous demandons ce qui se passe chez vous, en Algérie ; çà ne nous regarde pas et du reste çà n'offre pour nous aucune espèce d'intérêt. Que chacun reste en deçà de ses limites. Çà évitera tous les conflits. » Manière comme une autre de nous faire remarquer que nous sommes indiscrets : « Tu as peut-être raison, ne puis-je m'empêcher de lui faire observer. Mais le Rif envoie par milliers tous les ans des moissonneurs qui s'éparpillent dans la province d'Oran, des terrassiers et des manœuvres qui vont travailler sur nos routes et nos chemins de fer jusque dans la province de Constantine Tous ces gens trouvent en Algérie la justice et surtout la sécurité. Une fois munis de leur permis de frontière ils circulent comme ils l'entendent et nul ne peut attenter impunément à leur vie ou à leur pécule. Dans ces conditions, peu vous importe le mode de fonctionnement de nos administrations, peu vos importent nos petites querelles politiques au milieu desquelles vos frères passent sans s'en apercevoir. Mais nous qui voulons le relèvement de ces peuplades pauvres, nous qui voudrions les aider à profiter des richesses de leur propre pays en mines, en carrières, en forêts, en terres cultivables et à exploiter tout cela, et qui, lorsque nous voulons pénétrer avec des intentions pacifiques sur votre territoire, sommes menacés de mort et obligés de rebrousser chemin sous je ne sais quels prétextes inadmissibles de fanatisme et d'intégrité du sol, nous tenons beaucoup au con-

[illegible]





([illegible] Tanger)

Phare du Cap Spartel.



(Cliché NAHON et LASRI, Tanger).

Phare du Cap Spartel.

traire à nous tenir au courant des phases de cette anarchie dans laquelle vous vous complaisez et qui, d'une façon ou d'une autre, finira bien quelque jour » (1).

La deuxième escale du bateau est Gibraltar. Pour y arriver, le paquebot a passé devant tout un immense territoire : d'abord le Rif, sorte de Kabylie indépendante, où les montagnards presque sauvages, ne reconnaissent aucune autorité, pas plus celle du Sultan que celle du Roghi. Un seul Français a traversé une partie de ce pays, c'est le marquis de Segonzac; encore s'était-il déguisé en mendiant berbère. Il faudra longtemps, plus longtemps que pour notre grande Kabylie, pour dompter ce pays et l'amener à reconnaître une domination quelconque. A côté de ce pays du Rif, se trouve celui des Djebala, où se trouve la ville arabe de Tetouan. Je ne m'y arrêterai pas.

Plus loin se trouve Ceuta, ville espagnole de 13.000 hab., qui, dit René-Leclerc (2), pourrait être une place forte de premier ordre, située qu'elle est à l'entrée du Détroit, en face de Gibraltar, et au nord des massifs montagneux du Maroc, c'est-à-dire du Rif occidental.

Prise par les Portugais en 1410, elle fut cédée aux Espagnols en 1668. Pas plus qu'autour de Melilla, l'Espagne n'a fait de progrès autour de Ceuta, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'Afrique, mais avec Algésiras seulement ; pour le dire d'une façon générale, l'Espagne, malgré ses presidios et l'occupation de ces deux villes de Melilla et de Ceuta, n'a jamais eu que des rapports de très minime importance avec le Maroc lui-même, et jusqu'ici ses intérêts économiques y sont bien inférieurs à ceux de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ainsi que nous le verrons tout à l'heure dans les quelques tableaux statistiques dont je donnerai connaissance un peu plus loin.

(1) *Le Maroc Septentrional*, p. 235.
(2) *Le Maroc Septentrional*, p. 202.

Après Ceuta commence le détroit de Gibraltar(1). C'est là que se trouve l'une des colonnes d'hercule, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom moins classique, mais plus pittoresque de Mont-aux-Singes.

Notre voyageur arrive enfin à Tanger, ville de 40,000 hab. où sa première impression est celle-ci :

« Ce qui frappe le plus, en arrivant à Tanger, c'est le mélange de modernisme et de barbarie dont cette ville est imprégnée. On n'y trouve pas une seule charrette même de l'espèce la plus primitive, mais les rues et les maisons des particuliers sont éclairées depuis longtemps à l'électricité : il y a, je crois, une seule fontaine pour toute la ville, mais par contre un réseau téléphonique relie les légations, les consulats et les maisons de commerce. Tout le reste est à l'avenant... à Tanger, l'on se heurte à chaque pas à ce coudoiement de la civilisation et des mœurs archaïques (2) ».

Le temps me presse, et je ne puis que vous signaler autour de Tanger une superbe villa, celle de M. Harris, le correspondant du *Times*, lequel déclare qu'il ne s'est installé là qu'après avoir recherché dans le monde entier un climat aussi égal que celui qu'il a trouvé au Maroc. Dans cette villa, d'habiles ouvriers venus de Fez, ont accumulé toutes ces arabesques, toutes ces ciselures qui font ressembler la décoration des plafonds et des murs à une vraie dentelle. Dans le livre publié par notre voyageur se trouvent quelques photographies d'intérieurs de riches habitations de Tanger, de Fez... etc... qui donnent une idée de cette jolie ornementation que sait revêtir l'architecture arabe, quand elle est mise en œuvre par des ouvriers habiles.

Tanger est une ville européenne, et on peut le dire, un peu une ville française au Maroc. L'Espagne seule pourrait

(1) Djebel-Thâreg, mot arabe signifiant la montagne de Thâreg.
(2) *Le Maroc Septentrional*, p. 13.

lui disputer la préséance, non point pour la qualité, mais par la quantité de ses nationaux.

En quittant Tanger pour se diriger sur la ville de Fez, on peut se rendre dans la capitale actuelle du Maroc (1) par deux voies différentes, par terre ou par mer. Les voyages coûtent très cher au Maroc et un voyageur isolé qui voudrait effectuer ce parcours devrait débourser au moins 1,500 à 2,000 francs ; et notre voyageur ajoute à ce sujet : « Quand il y aura un chemin de fer entre ces deux villes, le même parcours en troisième classe, aller et retour, ne coûtera pas un louis. Comme quoi le progrès a quelquefois du bon. »

En suivant la voie de terre, celle qu'a suivie cette fois notre voyageur, on trouve à 6 kilomètres de Tanger la villa Perdicaris, où celui-ci fut fait prisonnier par un indigène nommé Erraisouli, sorte de noble brigand dont le maghzen a fait depuis un Caïd (2) ; puis on longe la côte qui limite le détroit de Gibraltar et l'on arrive au cap Spartel. C'est le seul endroit de la côte marocaine où il y ait un phare, et ce n'est que sollicité longtemps par les Légations et après de nombreux sinistres survenus en cet endroit que le maghzen, en 1864, autorisa la construction de ce phare de concert avec les Légations (3).

Après avoir dépassé les *Grottes d'Hercule* (4), on arrive à Arzila, ville en ruines, désolée, dont le port est interdit au commerce et où végètent des indigènes et des israélites, plus nombreux que les indigènes. Enfin l'on arrive à La-

---

(1) L'ancienne capitale était Merrakech (Maroc), qui a donné son nom à l'Empire

(2) L'on sait que depuis, Erraisouli est tombé en disgrâce, et qu'aujourd'hui il est en fuite et s'est réfugié dans les montagnes du Rif. Sa tête est mise à prix par le gouvernement marocain.... jusqu'à ce qu'il revienne en faveur.

(3) *Le Maroc Septentrional*, p. 130.

(4) Grottes creusées dans les dunes ou rochers qui bordent la mer, et d'où l'on extrait des pierres à moulins pour faire le kouskous.

rache, ville de 10,000 habitants, située sur les bords de l'Oued Lokkous, dont l'estuaire large et profond s'ouvre sur l'Océan. Notre voyageur a séjourné pendant plus d'un mois dans cette ville, ce qui lui a permis de dresser un rapport économique sur le commerce d'importation et d'exportation qui s'y fait. Son port, étant donnée sa situation privilégiée, pourrait devenir fort important, mais grâce à l'incurie du maghzen, les navires ne peuvent pour la plupart du temps y aborder.

Cela est dû aux effets de la barre produite par le remous des flots de l'océan Atlantique contre le courant assez fort du Lokkous à son embouchure (1). Cette rivière est fortement ensablée et un sérieux travail de dragage devrait y être entrepris. Quoiqu'il en soit et malgré tous ces inconvénients, un commerce assez sérieux d'importation et d'exportation se fait au moyen de barcasses ou petits bateaux attachés au port, qui viennent décharger les marchandises amenées par les navires ou paquebots quand la barre est assez calme pour leur permettre de passer; souvent les grands navires doivent stationner pendant quinze jours et plus devant cette fameuse barre, ne pouvant décharger ni voyageurs ni marchandises.

Laissez-moi vous donner ici, Messieurs, quelques chiffres qui vous indiqueront, d'après les données officielles recueillies sur place, le montant des importations françaises et allemandes dans ce port dans le cours de ces dernières années.

---

(1) Notre voyageur a couru lui-même de graves dangers, en voulant débarquer dans cette ville, au moyen d'une barcasse.





Tableau des importations françaises comparées aux importations allemandes (depuis 1886).

ANNÉES	FRANCE	ALLEMAGNE
—	—	—
1886.	730.975 francs.	Néant.
1887.	1.022.250 —	Néant.
1894.	3.428.250 —	178.345 francs.
1895.	3.256.783 —	295 055 —
1896.	2.511.855 —	143.816 —
1897.	1.987.828 —	159.600 —
1898.	1.267.775 —	55.500 —
1899.	1.461.000 —	132 625 —
1900.	1.097.650 —	64.125 —
1901.	1.461.600 —	101.725 —
1902.	1.973.825 —	85 525 —
1903.	6.063.157 —	656.375 —
1904.	3.238.670 —	222 025 —

'e Larache notre voyageur se dirige vers la ville de Fez, de cent mille habitants, résidence du sultan et de son vernement, ville d'un grand avenir, basé sur l'importance des cours d'eau qui l'entourent et sur un régime .ux courantes qui, la traversant de toutes parts et pas- ; sous les habitations, pourraient faire considérer Fez ıme une sorte de Venise d'eau douce du Maroc (1). Là ɔre René Leclerc a séjourné plus de deux mois et a ;sé un rapport économique sur le commerce d'importa- s et d'exportations de la France dans cette importante cité. rapport fait connaître en même temps les marchandises nos commerçants auraient le plus d'avantages à y ex- .er. Il cite les noms des notables commerçants de cette :, ceux de leurs correspondants à Marseille. Cette bro-

Le Maroc Septentrional, p. 121.

chure, ainsi que je l'ai dit déjà, a été envoyée à toutes les Chambres de commerce de France afin que nos commerçants puissent y puiser les renseignements qui leur permettront de développer leur commerce avec les habitants du Maroc et de Fez en particulier.

Les habitants des villes du Maroc sont, en effet, presque tous commerçants, car il n'existe pas ce que dans nos pays d'Europe on appelle les rentiers. Il y a les fonctionnaires, il y a les quelques soldats du maghzen, mais tous les citadins vivent du commerce et les ruraux vivent de l'agriculture. Aussi les foires. les marchés sont-ils très fréquentés. C'est une occasion pour tous ces commerçants, qui dans les villes n'ont point de promenades publiques, point de lieux de réunions, point de salles de spectacles, de se réunir et de recueillir les nouvelles qui intéressent l'Islam. Une chose assez piquante, c'est que tous les prospectus envoyés aux commerçants de Fez, même ceux qui leur sont adressés par les maisons allemandes, sont rédigés en langue française.

La France exporte au Maroc, et notamment à Fez, des draps, de la soie, des savons et quelque peu d'horlogerie : une partie de cette horlogerie provient de Besançon, mais ce n'est pas cette ville qui traite directement avec le Maroc, c'est Marseille (1).

La Suisse y exporte aussi de l'horlogerie, et chose assez piquante, la Russie y exporte également des montres et des horloges (2) L'Angleterre y exporte surtout des tissus et des cotonnades ; l'Allemagne des machines à coudre, à musique et des jouets ; l'Espagne du chocolat

La ville de Besançon pourrait y exporter des soieries artificielles, dont le prix est inférieur à celui des soieries pro-

---

(1) *Rapport sur le commerce de Fez*, par M. René-Leclerc, p. 42.
(2) Même brochure, p. 52.

venant du bombyx, et trouver là un sérieux débouché pour cette branche de son industrie locale.

J'ai dit plus haut que notre commerce algérien avec le Maroc s'était ressenti très défavorablement de cet état d'anarchie qui tend de plus en plus à compromettre la sécurité des habitants; notamment dans la grande percée Tlemcen, Oudjda, Fez. Voici en effet quelques chiffres tirés de documents officiels, qui viendront à l'appui de cette assertion :

Commerce d'échanges entre l'Algérie et le Maroc.

De 16 millions et demi en 1901, on passait à 11 millions et demi en 1902 et à 10 millions en 1903. En 1904, les échanges avec l'Algérie tombent à 6 millions et demi, et l'ensemble du commerce marocain fléchit cette même année d'une façon notable.

Le mouvement commercial des ports du Maroc descend pendant ce même temps de 99 à 90 millions.

Il est donc facile de se rendre compte que le Maroc lui-même a intérêt à ce qu'on y rétablisse la sécurité, et par conséquent qu'on y institue une police qui puisse venir à bout des coupeurs de route, des brigands et même des agitateurs.

Permettez-moi de vous donner aussi quelques chiffres comparatifs entre le commerce de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique au Maroc en 1904.

Ce commerce d'importations et d'exportations se fait bien entendu par les 8 ports de Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casabianca, Mazagan, Safi et Mogador.

Pour l'Algérie, il se fait par notre frontière, et il y aura lieu d'ajouter au chiffre du commerce français par voie de mer, le chiffre du commerce par voie de terre.

Chiffre du commerce total de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique avec le Maroc, en 1904.

	France.	Angleterre.	Allemagne.	Belgique
	—	—	—	—
Voie de mer....	22.709.259			
Voie de terre...	6.704.573			
Total.......	29.413.832	39.266.450	10.900.875	2.430.047
En chiffres ronds	30 millions	40 mill.	11 mill.	2 mill.

Il y aurait lieu d'ajouter pour l'Angleterre et la France, le commerce de ces deux puissances avec les possessions espagnoles de la frontière marocaine, commerce auquel celui de l'Allemagne n'a presque pas de part; et l'on arrive à ce résultat final que le pourcentage du commerce des diverses nations de l'Europe avec le Maroc peut s'établir ainsi pour ces dernières années, en moyenne :

Angleterre.	38,70 °/₀
France	32,91 °/₀
Allemagne.	8,58 °/₀
Autres pays où l'Espagne n'a qu'une part infime.	19,81 °/₀
Total	100 » °/₀ (1)

(1) Le commerce du Maroc en 1906 :
La statistique du Maroc en 1906 vient d'être dressée à l'aide des renseignements fournis par le contrôle des douanes marocaines, par nos agents consulaires et par le service de la douane algérienne.
Elle constate les résultats suivants, comparée à ceux de 1905 :

PAYS	1905	1906	EN PLUS	EN MOINS
—	—	—	—	—
France et Algérie.	36.467.996	42.807.663	6.339.667	
Angleterre........	23.240.372	24.549.848	1.309.476	
Allemagne........	7.332.151	7.182.780		149.371
Espagne.	3.163.093	3.865.894	702.801	

L'on pourrait ajouter au mouvement commercial de la France avec le Maroc, celui des capitaux français exportés dans ce pays, pour l'acquisition des immeubles. L'on cite

PAYS	1905	1906	EN PLUS	EN MOINS
Belgique.........	2.103.114	2,564.009	460.865	
Italie............	1.837.021	1.675.118		161.903
Autriche.........	477.627	484.884	9.177	
Etats-Unis........	2.953.896	977.963		1.975.933
Portugal..........	119.722	55.206		64.516
Pays-Bas..........	60.460	19.407		41.053
Egypte...........	708.842	587.801		121.041
Turquie..........	» »	48.271	48.271	
Suède et Norvège .	10.055	100.932	90.878	
Russie...........	» »	15.427	15.427	
Autres pays.......	170.514	134.776		35.738
Totaux....	78.642.898	85.069.899	6.429.006	

Ce qui donne comme pourcentage pour 1905 et 1906 les tableaux suivants :

PAYS	1905	1906
France	46,38 °/o	50,42 °/o
Angleterre	29.55	28,78
Allemagne	9,32	8,41
Espagne	4,02	4,56
Belgique	2,66	3,00
Italie.	2,34	1,96
Autriche	0,61	0,57
Etats-Unis	3,76	1,12
Portugal	»	»
Pays-Bas	»	»
Egypte	0,90	0.69
Turquie	»	»
Autres pays	0,46	0,49

Deux faits remarquables apparaissent dans ces tableaux :

Le premier est la progression du commerce avec la France. Elle avait déjà été considérable en 1905 et nous avait placés au premier rang avec l'Angleterre. Elle l'est davantage encore en 1906. Notre part a dépassé la moitié du total d'affaires fait par le Maroc.

Le second est que le mouvement du commerce avec l'Allemagne ne répond point à l'effort politique de cette puissance. Il était en baisse en 1905. Il l'est encore en 1906.

tel capitaliste de Paris qui s'est rendu acquéreur pour plus d'un million d'immeubles autour de Tanger; tels autres établis au Maroc, qui ont déjà réalisé des bénéfices importants en revendant à des sociétés immobilières françaises des immeubles assez nombreux situés autour des villes.

Enfin l'on peut évaluer à plus de cent le nombre des maisons commerciales françaises établies au Maroc, en comprenant dans ce chiffre les commerçants marocains protégés français.

Les allemands évaluent à 35 le nombre de leurs maisons de commerce.

Notre voyageur après avoir ainsi parcouru une partie du Maroc septentrional, est revenu en Algérie en passant par Oujda. Il y était le 4 octobre 1904. Oujda est une ville arabe de 8.000 habitants, située à quelques kilomètres de notre frontière. Elle était florissante autrefois, mais depuis que le roghi ou prétendant Bou-Hamara et ses partisans évoluent dans cette région, depuis qu'il a failli prendre la ville d'assaut et s'est emparé de la Kasba-El-Aïoun, la petite bourgade est complètement désemparée.

Cette ville est gouvernée par un amel (gouverneur) qui jusqu'à ces derniers temps, entretenait de bonnes relations avec les officiers du bureau arabe de Lalla-Maghnia; mais depuis que le maghzen montre envers nous une sourde hostilité, les relations de l'amel avec nos officiers ne sont plus aussi correctes.

Nous entretenons cependant dans cette ville une mission française composée d'un capitaine, un lieutenant, un sergent et quatre tirailleurs. Elle est en principe chargée d'instruire les troupes de la garnison d'Oujda. Les premiers temps de son séjour, elle fit pivoter tant bien que mal les recrues marocaines, leur apprit la manœuvre du canon, et contribua certainement par sa présence et son attitude résolue à la résistance qu'Oujda opposa au siège du Prétendant qui dut

se retirer. Mais depuis des mois, les soldats du maghsen ont évacué la ville pour mener campagne contre le Roghi; de sorte que la mission est complètement inactive et mène une existence dénuée d'intérêt. Le capitaine Mougin, officier très studieux et instruit, a profité de son séjour pour se livrer à des travaux de recherches. Il a pu communiquer à M. de Flotte de Roquevaire, pour sa nouvelle édition de la carte du Maroc, les plans d'une exactitude très minutieuse d'Oujda et d'Aïoun Sidi-Mellouk.

Il y a six quartiers dans la ville, séparés, comme dans toutes les cités marocaines, par des portes bardées de fer. Chaque quartier a son Mokaddem qui gère les biens de la communauté: mosquée bain maure et fondouk (sorte d'hôtellerie); il est en outre chargé de fonctions policières.

Il est interdit à une charrette d'aller à Oujda, sous prétexte qu'elle pourrait concurrencer les muletiers et les chameliers. Un charretier espagnol qui avait enfreint ce règlement et conduit dans cette ville une voiture de pastèques se vit, une fois qu'il eut pénétré dans les murs, entouré par une foule menaçante et hurlante qui profita de son embarras pour lui piller ses pastèques. Ahuri, menacé de mort, le malheureux conducteur fut mis à l'abri par les autorités dans les prisons de la Kasba. L'amel lui fit une verte semonce, lui infligea une forte amende et ne lui rendit charrette et attelage qu'à la condition de partir sur le champ et de ne plus jamais revenir. Ceci se passait à quatre lieues du territoire français, mais personne ne se soucia d'intervenir.

Notre voyageur exprime le regret qu'une voie carrossable ne soit pas établie de Lalla-Marnia à la frontière; on aurait même, ajoute-t-il, pousser les travaux jusqu'à Oudjda, personne ne s'y fût certainement opposé et aujourd'hui on pourrait continuer le tronçon plus avant... Il regrette aussi que la locomotive ne siffle pas encore à Marnia; « elle pourrait au besoin conduire jusqu'à la frontière, pour être

prête à s'élancer sur le territoire étranger dès le jour où on aurait pu arracher du maghzen un lambeau d'autorisation... On ne tardera pas à se rendre compte combien ces atermoiements, qui ont trop longtemps duré, sont préjudiciables (1). »

Tous ces faits, qui découlent des constatations et études de René-Leclerc dans le cours de son voyage et des stationnements qu'il a faits au Maroc, établissent donc que deux mobiles puissants nous commandaient de ne point nous désintéresser de ce pays voisin : d'abord la sécurité de notre longue frontière et celle par contre-coup de nos possessions algériennes et tunisiennes ; ensuite l'état de notre situation commerciale, où nous serions vite supplantés par une autre nation en cas de défaillance de notre part.

La comparaison des intérêts commerciaux de la France et de l'Allemagne ne suffit point pour donner une idée exacte et complète de leur situation respective dans ce pays, il y en a d'autres encore que l'on ne peut évaluer en sommes d'argent... des intérêts tirés d'ordre géographique, des éléments d'influence d'ordres très divers. C'est d'abord le nombre des Français déjà installés au Maroc en dehors des légations et consulats et qu'on pouvait évaluer à 600 en 1904, et ce nombre augmente tous les jours, tandis qu'il n'y avait que 145 Allemands dans cette même année.

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, et cette conférence faite à la Société d'Emulation, on sait que la ville d'Oujda a été occupée militairement par nos troupes, à la suite de réclamations répétées et restées vaines de notre gouvernement.

Un médecin français établi à Marrakech, ayant été assassiné par la populace de cette ville, et l'attitude du gouverneur ayant été des plus suspectes, la France s'est décidée à occuper Oujda, jusqu'à complète satisfaction des réclamations formulées par notre ministre des affaires étrangères. Ce dernier incident montre combien étaient justes les regrets exprimés par René-Leclerc, et combien l'établissement de la route et de la voie ferrée aurait avancé les choses.



Oujda — Place de la Kasba

[illegible]

[illegible] l'état de notre [illegible] sapidités [illegible] de notre part.

[illegible] commerciaux de la France [illegible] pour donner une idée exa[illegible] respective dans ce pays, il [illegible] ne peut évaluer en sommes [illegible] ordre géographique, des élé[illegible] divers. C'est d'abord le nom[illegible] installés au Maroc en dehors des [illegible] pouvait évaluer à 600 en [illegible] tous les jours, tandis qu'il n'y [illegible] cette même année.

[illegible] cette conférence faite à la [illegible] Oudjda a été occupée militaire[illegible] répétées et restées sans [illegible]

[illegible] ministre des affaires étrangères [illegible] et sont justes [illegible] de la [illegible]



(Cliché L' Mougin).

Oujda. — Place de la Kasba.



L'on peut affirmer qu'au point de vue industriel et commercial, Tanger est déjà une ville à demi-française ; nous y avons une installation postale plus complète que celle des autres nations, et en ce qui concerne les communications télégraphiques, la France y possède deux câbles : l'un de Tanger à Oran, l'autre de Tanger à Cadix. Un autre puissant moyen d'action pour y répandre notre influence, consiste dans la propagation de la langue française, et notre pays n'entre à cet égard en concurrence qu'avec la langue espagnole. Grâce aux efforts de l'Alliance française et de l'Alliance israélite universelle, des professeurs venus pour la plupart de Paris, donnent une instruction primaire en français à 2,450 élèves, et l'Alliance française cherche à répandre la langue de notre pays parmi la population musulmane.

La presse française est représentée à Tanger par deux journaux français et rédigés en français ; il faut y ajouter le journal arabe « Essaada », d'une inspiration française, rédigé par des indigènes algériens instruits. Des avocats français, des médecins français sont installés dans tout le Maroc, à Tanger, à Casablanca, à Mogador, à Tétouan, à Marrakesch, à Fez Les Allemands y ont aussi des docteurs, mais l'un de ceux-ci paraît être beaucoup plus un agent politique qu'un adepte de la science médicale. Ce docteur diplomate a, dit-on, en ce moment une grande conception. Il voudrait rétablir des communications pacifiques et amicales entre le sultan de Stamboul et celui de Fez, dont l'influence religieuse s'est toujours un peu contrebalancée et donner son maître pour protecteur suprême aux deux souverains islamiques.

Vous citerai-je aussi, Messieurs, la liste déjà longue des explorateurs français qui ont contribué à la vulgarisation de la connaissance du Maroc ? Pour ne citer que les plus récents, cette exploration fut géographique et morale avec Larras, de Segonzac, de Foucauld, de Flotte de Roquevaire

et Doutté, — géologiqùe et agricole avec Gentil, Brives et Lemoine, — sociale avec Salmon et Michaux-Bellair, — géodésique et hydrographique avec le commandant Dyé, Buchet et Renaud, — juridique avec Saurin, — économique avec Augustin-Bernard et René Leclerc. Et je pourrais vous citer encore 15 ou 16 noms d'explorateurs français plus anciens.

Soyons justes, Messieurs, et disons que l'Allemagne, elle aussi, y a envoyé des explorateurs qui ne sont pas sans valeur et qui ont exploré surtout la partie du Maroc située du côté de Marrakech et des ports atlantiques, et qui est, comme je vous l'ai dit, la non moins bonne partie du Maroc, celle auquel est réservé un grand avenir. Quel que soit le mérite de quelques-uns de ces explorateurs nous pouvons dire sans exagération que les travaux récents de nos compatriotes ont dépassé de beaucoup ceux de ses sujets que l'Allemagne a envoyés dans ce pays. Enfin, Messieurs, quel pays est mieux préparé que le nôtre, au moyen de nos Français Algériens et Tunisiens possédant l'arabe et au moyen des indigènes instruits et cultivés de nos deux grandes colonies, pour donner au Maroc des interprètes, des commerçants, des officiers pouvant organiser une vraie police marocaine ; tous déjà habitués aux pratiques des musulmans, à leur langage et enfin au climat de ce pays. Je vous ai dit déjà plus haut deux mots de ce climat marocain, dont les chaleurs sont singulièrement tempérées par le voisinage des vents venant de l'Atlantique. La ville de Casablanca paraît posséder le climat idéal. La moyenne de la température au mois de janvier est d'environ 12°, et celle des mois de juillet et d'août ne dépasse pas 23°. Les fièvres y paraissent bien moins fréquentes qu'en certaines parties de l'Algérie, surtout du côté du versant de l'Atlantique.

Telles sont, Messieurs, les quelques notions sommaires que le temps dont je dispose me permet de vous donner sur

ce pays, dont les destinées se discutent aujourd'hui dans la petite ville d'Algésiras.

Au mois de mai 1905, une visite retentissante à Tanger venait subitement remuer la torpeur de l'Europe et semblait plus particulièrement viser la France en contrecarrant son influence et son prestige au Maroc. L'on parlait déjà de guerre entre les deux grands et puissants voisins.

Disons-le franchement : il est certain qu'à ce moment-là, une guerre à propos de cette question marocaine eût été peu populaire en France. Je ne veux pas dire par là qu'aujourd'hui une guerre serait la bienvenue. Cependant depuis ce moment, les Français ont commencé à étudier d'un peu plus près la question. Ils se sont demandés ce que c'était que ce pays, quelles raisons nous avions pour essayer d'y garder une situation prépondérante sinon dans tout l'empire, au moins dans les parties qui présentent pour nous le plus d'intérêt, je veux dire notre longue frontière et le commerce des ports. Et si personne ne souhaite la guerre, du moins chacun comprend peut-être déjà un peu mieux aujourd'hui pourquoi un empire voisin aurait avantage à nous y supplanter au moins dans la partie avantageuse et toute d'avenir du Maroc, et pourquoi en luttant pour défendre nos intérêts dans ce pays, nous luttons un peu *pro aris et focis* en France.

Tout au moins depuis que nous avons proclamé bien haut que notre intention a toujours été, non pas de *tunisifier* le Maroc (ce qui nous demanderait 100,000 hommes et pas mal de nombre d'années) mais au contraire de rechercher simplement les moyens de donner la sécurité non seulement à nos nationaux, mais à tous les européens en général, et d'amener un libre développement du commerce mondial avec ce pays, depuis que nous avons déclaré que malgré tous les intérêts que nous avions déjà dans ces régions, la porte continuerait à rester toute large ouverte au commerce de toutes les nations, l'on peut s'étonner peut-être qu'une na-

tion voisine cherche à empêcher par tant de moyens divers notre influence de s'implanter dans ce pays. N'est-ce pas, au surplus, pour y implanter la sienne ?

Ce que nous demandons, c'est que notre longue frontière soit respectée ; c'est que notre commerce algérien par la grande percée Tlemcen, Marnia, Oujda (1), Taza, Fez, ne soit pas obstrué par l'état d'anarchie qui règne présentement dans le pays ; c'est que nous puissions, concurremment avec d'autres nations, et sans désavantage avec elles, y continuer des travaux, des sondages, qui nous permettront de faire fructueusement le commerce de cabotage dans les ports du Maroc réorganisés ; ce que nous demandons, c'est de pouvoir y faire fructifier nos capitaux et y acquérir en paix des propriétés que nous pourrons conserver. Nous n'en demandons pas davantage, et nous ne désirons ni le protectorat, ni l'annexion de ce pays.

Espérons que les travaux de la conférence (2) qui s'est ouverte à Algésiras et à laquelle prennent part la plus grande partie des nations de l'Europe, finiront par dissiper tous les malentendus, nous permettront de profiter de toutes les décou-

---

(1) On sait que le meurtre récent du docteur français Mauchamp, à Marrakech, a décidé la France à occuper Oudjda, jusqu'à ce que le maghzen ait donné satisfaction à toutes les satisfactions réclamées par la France pour ce meurtre et autres affaires qui sont en suspens.

(2) On sait que les principales décisions de cette conférence, qui s'est terminée au mois de juin 1906, sont les suivantes :

1° Etablissement d'une banque d'Etat au Maroc, sous la surveillance des puissances qui ont pris part à la Conférence d'Algésiras ;

2° Organisation d'une police Franco-Espagnole, à la tête de laquelle sera placé un officier supérieur délégué par la Suisse ;

3° Règlements sur l'importation des armes au Maroc ;

4° Liberté commerciale ouverte à toutes les nations, confection des travaux publics au moyen d'adjudications ;

5° Libres acquisitions de propriétés autour des villes par les Européens, et jouissance paisible de ces propriétés.

Le Maroc et les nations européennes qui ont pris part à la Conférence avaient jusqu'au 31 décembre 1906 pour signer le protocole ; ces signa-



(Cliché L. Mercier)

Oujda — Fosse et Ruisseau hors les Remparts



(Cliché L' Mougin).

Oujda. — Fossé et Ruisseau hors les Remparts.



vertes de nos explorateurs, et qu'ainsi les voyages et les travaux économiques dont j'ai parlé dans le cours de cette conférence, notamment ceux de René-Leclerc, apporteront au Comité du Maroc qui s'est dévoué si vaillamment à la défense de nos intérêts dans ce pays, une large récompense de ses efforts et de son dévouement.

---

tures ont été fournies en temps opportun, et en ce moment (mars-avril 1907), le corps diplomatique de Tanger, auquel sont adjoints deux délégués du gouvernement marocain, se réunit dans cette ville, pour élaborer les règlements relatifs à chacun des points ci-dessus visés.

Les règlements relatifs à la banque d'Etat, à l'importation des armes, à l'expropriation sont déjà libellés, et les autres le seront incessamment.

D'un autre côté, le chef de la police, le colonel Muller est arrivé de Suisse, et s'occupe avec les officiers espagnols et français de l'organisation de la Police dans les ports.

L'Allemagne a bien envoyé auprès du sultan des officiers allemands, sous prétexte d'organiser une garde d'honneur à ce souverain, et de lui fournir en quelque sorte des ingénieurs-conseils pour toutes les affaires d'importance que le gouvernement marocain traitera avec les sujets des puissances européennes. Espérons que la présence de cette mission à côté, ne sera pas une nouvelle source de conflits. La présence à Berlin de notre ambassadeur, M. Cambon, qui vient d'y arriver, nous est une garantie que les difficultés qui se présenteront pourront facilement s'aplanir. On vient d'en avoir une preuve récente, dans l'accord intervenu au sujet de la télégraphie sans fil, qui avait été une source de difficultés douanières, et qui avait même été une cause indirecte de l'assassinat commis sur notre malheureux compatriote, le docteur Mauchamp, à Marrakech.

LA FAUNE PRÉHISTORIQUE

DE LA FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 15 décembre 1906.

LA FAUNE PRÉHISTORIQUE

DE LA FRANCHE-COMTÉ

INTRODUCTION

La faune préhistorique d'un pays intéresse également les
ıaturalistes et les préhistoriens, qui peuvent y puiser les
.ns et les autres de précieux enseignements; elle montre
ux premiers le remplacement des espèces fossiles par les
spèces vivantes aujourd'hui, et par suite le passage des
emps géologiques aux temps actuels, les modifications du
limat survenues au cours de cette période, et jusqu'à l'as-
ect que présentait alors la contrée. La présence de débris
umains associés aux ossements des animaux, dans beau-
oup de stations, doit exciter certainement la curiosité des
econds, car tout ce qui touche aux races humaines qui se
ont succédé sur le sol de ce pays, ne peut les laisser in-
ifférents. L'étude de cette faune révèle en effet les usages
es premiers habitants de la région, d'abord chasseurs
ivant exclusivement de la chair des grands animaux, puis
lus tard pasteurs ou agriculteurs, lorsqu'ils eurent en leur
ossession les espèces domestiques. L'apparition de ces
ernières est un fait de la plus haute importance au point
e vue de la préhistoire, car il démontre l'arrivée sur
otre territoire de races humaines venues de loin, puis-
u'elles amenaient avec elles le mouton, la chèvre et le
hien certainement originaires de régions éloignées de nous.
'est pourquoi nous avons cru utile de recueillir toutes les

données existantes sur les animaux qui vécurent sur notre territoire, depuis le commencement des temps préhistoriques jusqu'à l'aurore de l'époque actuelle et de présenter ici le résultat de ce travail.

Déjà au commencement du siècle dernier, les premiers paléontologistes s'occupèrent à rechercher les ossements des animaux, appartenant à des espèces éteintes qui se trouvaient dans quelques unes de nos grottes, et leurs fouilles eurent un heureux résultat; elles furent continuées dans la suite, mais depuis une quarantaine d'années surtout, les investigations des archéologues et des préhistoriens ont pris dans ce pays un grand développement et amené d'importantes découvertes. Les chercheurs qui fouillèrent le sol de nos cavernes, les foyers et les remparts de nos camps retranchés, ainsi que les diverses sépultures qui se montrent à la surface du sol, sur bien des points de notre territoire, ont eu soin de recueillir les ossements des animaux qu'ils ont rencontrés et de les faire déterminer par des savants d'une compétence indiscutable. C'est ainsi que la plupart des espèces que nous aurons à citer, ont été reconnues par des paléontologistes tels que Cuvier, Marcel de Serres, Gervais, Rütimeyer, Gaudry, Chantre et d'autres encore, dont nous indiquerons les noms au cours de cet exposé. Nous avons puisé dans les écrits des archéologues, des préhistoriens et des géologues qui ont étudié les dépôts quaternaires de notre région la plupart de nos renseignements, auxquels nos recherches personnelles ont ajouté quelques éléments.

Ce travail est divisé en deux parties: la première comprend la liste des animaux classés en ordre naturel ; la seconde, l'énumération et la description sommaire des gisements où ont été rencontrés les débris des animaux, cette dernière, placée ici à titre de pièce justificative. A propos de chaque animal et de chaque gisement, nous indiquons exactement les auteurs qui l'ont cité ou étudié, ainsi

que l'ouvrage dans lequel leurs recherches ont été publiées, celui-ci désigné par sa date qui est représentée par les deux derniers chiffres du millésime, pour les années antérieures à 1900 et par tous ses chiffres pour les années du XXe siècle.

Tous ceux qui ont exploré nos cavernes n'ont pas toujours exposé avec beaucoup de méthode le résultat de leurs investigations, et nous avons dû y suppléer en indiquant, sous forme de coupe, la constitution du sol de plusieurs d'entre elles, en numérotant les couches de la partie superficielle à la partie la plus profonde. Quelques auteurs ont numéroté ces couches d'une façon différente, mais nous n'avons pas adopté leurs chiffres afin de pouvoir rendre toutes nos observations comparables entre elles ; les numéros de nos assises ne concordent donc pas avec ceux des auteurs qui les ont décrites les premiers.

On divise actuellement les temps préhistoriques en quatre âges, âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, que l'on subdivise encore en périodes secondaires. Tous ces groupes sont caractérisés par des modifications de l'industrie humaine et généralement ne concordent guère avec les distinctions que l'on peut établir d'après les modifications de la faune ; aussi ne pouvons-nous suivre absolument la classification des préhistoriens. Nous adoptons les groupes principaux de la pierre polie, du bronze et du fer, sans entrer dans leurs subdivisions, parce que, depuis le début du néolithique, aucune espèce nouvelle ne s'est montrée dans notre région, et que, s'il en est disparu quelques unes, cette disparition est le fait de l'homme et non du milieu ambiant. Quant à l'époque paléolithique, elle se compose pour les préhistoriens, du Chelléen, du Moustérien, du Solutréen, du Magdalénien et du Masdazilien ; la première de ces divisions peut être adoptée par nous, car elle est généralement caractérisée par la présence du lion et de l'hyène qui ont vécu aussi sur notre sol en ce moment ; le Moustérien n'a laissé dans notre pays que des

traces bien peu importantes, aussi préférons-nous désigner sous le nom d'âge de *Ursus spelaeus*, la période qui fait suite au Chelléen ; ce procédé pourrait avoir quelque inconvénient, au point de vue ethnographique, mais au point de vue spécial qui nous occupe, il n'en présente aucun ; d'ailleurs M. Rutimeyer considère *Ursus spelaeus* comme caractéristique du Moustérien. Le Solutréen n'a pas laissé chez nous de trace certaine et par suite nous ne pouvons lui apporter aucune indication ; il en est autrement du Magdalénien dont les grottes de Rochedane, de la Baume, de Chaux-les-Port, pour citer seulement celles-là, renfermaient l'industrie associée aux débris du renne ; cet animal, il est vrai, a habité notre territoire avant le Magdalénien, aussi n'avons-nous classé dans cet étage que les stations où ont été recueillis les instruments caractéristiques de cette période, en les indiquant, toutes les fois qu'il y avait doute, comme gisements de l'âge du renne (âge du *Cervus tarandus*). La présence des ossements de la marmotte sans débris du renne caractérise le Masdazilien, division que nous acceptons d'autant plus facilement qu'elle est basée sur la faune.

Nous envisageons seulement dans cet exposé, la partie du Pleistocène qui appartient aux temps préhistoriques, et quand nous parlons de grande extension glaciaire, c'est de la dernière grande extension qu'il s'agit, les premières s'étant produites avant l'apparition de l'homme en Europe.

PREMIÈRE PARTIE

Liste des animaux

MAMMIFÈRES

FELIS :

Brevirostris Linné (Lynx). Pleistocène à *Eleph. primigenius :* grotte de Baume-les-Messieurs, Ogérien 67. Cet animal a vécu longtemps dans le Jura, et il y a été rencontré encore au commencement du siècle dernier en 1819 (bête de la Gargaille), en 1823 et en 1834 (1).

Catus Linné (Chat). — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grotte d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; grotte de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien caverne de Chataillon, L'Epée 77. Tueffert 78, Muston 87. — Robenhausien : grotte de Courchapon *nobis* 84. Il s'agit ici du chat sauvage qui habite encore les forêts de Franche-Comté, souche probable du chat domestique.

Spelaea Goldfuss (grand chat des cavernes, Lion). — Chelléen : grottes de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 68, Bouillerot 81, Chantre 1901 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; Bouillerot 80, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 65, Ogérien 65 et 67, Abel Girardot 79. L'animal indiqué ici, et désigné par les auteurs, sous les différents noms exposés

(1) OGÉRIEN. *Hist. naturelle du Jura,* Zoologie.

plus haut, est très probablement le lion actuel, répandu dans l'Asie occidentale et dans l'Afrique, et qui habitait encore l'Europe méridionale, pendant la période historique (1).

Sp. indet. — Chelléen : vallée de Baume-les-Messieurs, Clos 65 et 67 ; grottes de Fouvent et de Farincourt, Bouillerot 81 ; de la Balme d'Epi, Béroud 86. C'est encore à *F. spelaea* que doivent, très probablement, être rapportées ces indications.

MACHAIRODUS :

Latidens Owen. — Chelléen : alluvions anciennes de la Saône, aux environs de Gray, Bertrand 80 ; grotte de la Roche (n° 5), Abel Girardot.

HYENA :

Crocuta Zimmermann (Hyène tachetée). — Chelléen : grotte de Frotey couche n° 3, Chantre 1901.

Fossilis Cuvier. — Chelléen : grotte de Fouvent, Bouillerot 81.

Spelaea Goldfuss (Hyène des cavernes). — Chelléen : grotte de Frotey (couche n° 3), Travelet 80 ; grotte de l'Arc, Chantre 1901 ; département du Jura, Ogérien 67 ; grotte de Baume-les-Messieurs (couche n° 5), Abel Girardot 79 ; grotte de la Balme d'Epi (couche n° 3), Béroud 86. Espèce très voisine de *H. crocuta*, si elle ne lui est identique.

Sp. indet. — Chelléen : grottes de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de Farincourt (première grotte, couche n° 2), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Muston 66 ; d'Echenoz (c. n° 4), Thirria 33, Bouillerot 81 ; vallée de Baume-les-Messieurs ; fentes de rocher à Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 ; couche profonde des tourbières du Jura et à L'Etoile, Ogérien 65.

(1) ZITTEL. *Traité de Paléozoologie.*

LUTRA :

Antiqua Hermann. — Pleistocène : département du Jura, Ogérien 67.

Vulgaris Linné (Loutre commune). — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Robenhausien : grotte de Courchapon, *nobis* 84.

MELES :

Taxus Pallas (Blaireau commun). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grotte de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901, et de la Balme d'Epi (c. n° 3), Bérou 86. — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87, et de Courchapon, *nobis* 84. — Age du bronze : station de Chataillon, grotte des Sarrasins, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 68.

PUTORIUS :

Infectus Brag. (Putois commun). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 68.

MUSTELLA :

Foina Linné (Fouine). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Magdalénien de Rochedane, Bouillerot 87.

Martes Linné (Marte des forêts) ; indiquée comme *Martes fossilis*, dans le Pleistocène du département du Jura, par Ogérien (67).

Vulgaris Linné (Belette). — Magdalénien de Rochedane, Muston 87.

URSUS :

* **Arctoïdeus** Blumembach ; synonyme ou variété d'*Urs. spelaeus*, d'après Zittel (1).

---

(1) *Traité de paléontologie.*

Arctos Linné (Ours brun). — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67. — Néolithique ; camp de Grammont près de Beaucourt, Tueffert 78 ; le même auteur signale aussi la présence de débris d'ours, dans la couche superficielle de la petite grotte de Rochedane, couche néolithique ou d'âge plus récent. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 58 ; cimetière de l'arsenal de Besançon, Piroutet 1903 L'ours brun a vécu longtemps en Franche-Comté, où il était encore assez commun au moyen âge ; depuis ce temps, il abandonna les grandes forêts des plaines et de la région des plateaux pour se réfugier dans les hautes montagnes du Jura, où on le rencontrait encore au commencement du XIX[e] siècle. M. le vicomte de Truchi a raconté, dans son histoire de la chasse en Franche-Comté (1) les principales captures d'individus de cette espèce, effectuées depuis 1675 jusqu'à notre époque.

* **Pittorei** Serres, synonyme ou variété d'*Urs. spelaeus*.

Priscus Cuvier. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : caverne de Sentheim, Muston 66. Cette espèce a été identifiée à l'ours grizzly de l'Amérique du Nord.

Spelaeus Blumenbach (Ours des cavernes), Pleistocène : alluvions anciennes, sableuses et caillouteuses de la vallée de la Saône, dans lesquelles est creusé le lit de cette rivière, Gasser 1902. — Pleistocène : grottes de Sentheim, Muston 66 ; Parisot 64 et 76 ; de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de l'Ermitage, Kilian 83 ; Bournois, Muston 66 ; de Rochedane, Muston 87 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Bouillerot 81, Muston 66, Chantre 1901 ; de Chaux-lez-Fort, Poly 79 ; d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; de Gondenans-les-Moulins, Résal 64, Chantre 1901 ; d'Osselle, Résal 64, Chantre 1901 ; d'Arc, près Salins, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs (c. n° 5), Clos 65, de la Balme d'Epi (c. n° 3). Béroud 86.

---

(1) *Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1902.

Ogérien signale aussi l'*Urs. spelaeus* dans le terrain diluvien du département du Jura, sans indication bien précise (1), mais il fait figurer un *Ursus* dans la liste des fossiles de ses marnes lacustres, et il est probable qu'il s'agit d'*U. spelaeus*. M. Rutimeyer considère cette espèce comme caractéristique de l'époque moustérienne.

Sp. indet. — Pleistocène : grotte de Farincourt, Bouillerot 81 ; plateau de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79 ; grottes de Fouvent, Thirria 33, Muston 66 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; d'Ossel, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 65, 67 et 78, Ogérien 65, Abel Girardot 79 ; tourbières du département du Jura (couche profonde), Ogérien 65 ; camp de Grammont, Muston 81. Ces citations se rapportent probablement toutes, sauf la dernière, à l'*Urs. spelaeus* ou à l'*Urs. priscus* ; quant à la dernière, elle a trait certainement à l'*Urs. arctos*. Ajoutons que M. Abel Girardot signale deux ou trois espèces d'ours dans la caverne de la Roche, d'après les déterminations de MM. Lartet et Gervais.

GULO :

* **Articus** Desmarest. — (Glouton) est probablement l'espèce indiquée plus loin sous le nom de *borealis*.

Borealis auctorum. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901. *G. borealis* est synonyme de *G. fuscus* Linné, de *G. spelaeus* Goldfuss, il nous paraît l'être aussi de *G. articus* Desmarest, qui vivait encore en Allemagne au siècle dernier et habite actuellement la Norvège.

CANIS :

Familiaris Linné (chien). — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87 et de Courchapon, *nobis* 84 ; palafittes

(1) Ogérien indique la présence de l'*Urs. spelaeus* dans des cavernes, à Salins, Baume, Saint-Didier. M. Abel Girardot signale aussi ce fossile dans le limon jaune à galets à l'Etoile et à Loisia.

de Clairvaux, Lemire 70; tumulus du Bois-Néron, Piroutet 1901. — Age du bronze: petite grotte de Baume-les-Messieurs, près de la source,. Clos 68; station de Ney, Abel Girardot 79; tumulus de Refranche, Piroutet 1901. MM. Bouillerot et Ogérien ont cité aussi cette espèce parmi les débris fossiles de l'âge de l'Ours des cavernes, le premier dans les grottes d'Echenoz et de Fouvent, le second dans celle de Baume-les-Messieurs. Ces assertions doivent être considérées comme très douteuses, car on n'a pas rencontré jusqu'ici d'ossements de chiens, d'une manière certaine, dans les dépôts antérieurs au Néolithique, et M. Rutimeyer pense que cet animal ne s'est pas montré dans nos régions avant l'âge de la pierre polie. La race qui régnait exclusivement alors, était le chien des tourbières, très voisin du chien courant par sa taille et son squelette ; le chien de l'âge du bronze était un peu plus grand, avec un museau plus pointu; il se rapprochait du chien de berger, du barbet et des grands chiens de chasse (Zittel).

Lupus Linné (Loup). — Pleistocène à ***Urs. spelaeus***: grottes de Sentheim, Muston 66, Parisot 63 et 77; de Rochedane, Muston 87; de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901; de Chaux-les-Port, Poly 79; d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901; d'Arc, Chantre 1901; d'Arlay, Chantre 1901; de la Balme d'Epi (c. n. 3), Béroud 86. — Magdalénien : grotte de Rochedane, Muston 87. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67. — Robenhausien : grotte de Courchapon, *nobis* 84.

Vulpes Linné (Renard). — Pleistocène à ***Urs. spelaeus***: grottes de Sentheim, Muston 66, Parisot 63 et 77; de Fouvent, Bouillerot 81; de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901. — Magdalénien : Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique : cavernes de Chaux-lez-Port, Poly 79; de Quincey, Travelet 81; de Courchapon, ***nobis*** 84. — Age du fer : Camp du Chatelard, Gasser 1902.

Sp. indet. — Pleistocène à *Ursus spelaeus* : grotte de Gondenans-les-Moulins, Résal 64. — Pleistocène à *Cervus tarandus* et *Eleph. primigenius* : seconde grotte de Farincourt (c. n° 2), Bouillerot 78.

TALPA :

Europea Linné (Taupe). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87.

LEPUS :

Cuniculus Linné (Lapin). – Paléolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Timidus Linné (Lièvre). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 3). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87. – Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Cerv. tarandus* : seconde grotte de Farincourt, Bouillerot 78 et 81. — Masdazilien : grotte de Chataillon. - Age du fer : Camp du Chatelard, Gasser 1902.

Variabilis Pallas (Lièvre blanc, Lièvre des Alpes). – Paléolithique, probablement magdalénien, de la grotte de Rochedane, Muston 87.

ARVICOLA :

Amphibius Lacépède (Campagnol rat d'eau). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; désigné comme rongeur voisin du campagnol rat d'eau.

Arvalis Lacèpède (Campagnol des champs). — Paléolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Terrestris (Campagnol Schermaus). – Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 3), Béroud 86.

Sp. indet. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67.

CASTOR :

Fiber Linné (Castor). — Pleistocène à *Urs spelaeus* :

grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Alluvions anciennes, glaciaires ou post-glaciaires de la région d'Ornans, Kilian 94 — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Couches anciennes des éboulis du pays de Montbéliard, Contejean 64, Kilian 91. — Couches profondes des tourbières du pays de Montbéliard, où ses débris sont associés à ceux du *Cer. tarandus*, Contejean 64. – Néolithique : grotte de Courchapon, *nobis* 84 ; grotte de Quincey, Travelet 81, détermination douteuse.

* **Spelaeus**, cité avec doute par Ogérien dans le Pleistocène du département du Jura. Cette espèce est, d'après Pictet, identique au *castor fiber*, et M. Collot, professeur à l'Université de Dijon, a montré, dans une étude comparative du castor quaternaire des anciennes alluvions de l'Ouche avec le castor actuel, que ces deux espèces ne diffèrent pas sensiblement l'une de l'autre, et que le second dérive incontestablement du premier (1) ; ces deux espèces doivent donc être considérées comme identiques. Le *castor fiber* habite encore quelques parties de l'Europe ; on le rencontre en effet en Russie, sur quelques points de l'Allemagne du Nord et dans la vallée du Rhône, au-dessous d'Avignon.

Sciurus :

Vulgaris Linné (Ecureuil). — Magdalénien et Néolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Arctomys :

Marmota Schreb. (Marmotte). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* et *Cerv. tarandus* : grotte de Rochedane (c. n° 5), Muston 87. — Pleistocène à *Cerv. tarandus* : même grotte (c. n° 3, même auteur. — Glaciaire de la caverne à la

(1) Collot. *Alluvions anciennes et Castor fossile de la vallée de l'Ouche*, Dijon, 1904.

Vieille, Abel Girardot 79. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87 ; grotte de la Balme d'Epi, Piroutet 1903.

Primigenia Kaup. — Espèce signalée dans le Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Cervus tarandus* de la caverne de Farincourt, Bouillerot 81.

ELEPHAS :

Antiquus Falcon. — Chelléen : fente de rocher à Bourguignon-lez-Morez, Bouillerot 81.

Aff. antiquus. — Chelléen : dépôt argilo-sableux, à minerai de fer remanié, Gasser 1902.

Intermedius Jourdan. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Chantre 1901.

Meridionalis Nesti. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; grotte de la Balme d'Epi (c. n° 11), Béroud 86. M. Chantre, qui a étudié la faune de la caverne de Fouvent, n'y signale pas la présence de l'*El. meridionalis* à côté de l'*El. intermedius* ; aussi l'assertion de M. Bouillerot ne doit-elle être acceptée qu'avec réserve.

Primigenius Blumenbach (Mammouth). — Pleistocène : diluvium brun de Banvillars, Parisot 64 et 76 ; partie supérieure argileuse et sableuse des alluvions quaternaires du pays de Montbéliard: Banvillars, Bart, Béthoncourt, Contejean 64, Kilian 85 et 91 ; marnes et argiles du fond de la vallée de la Saône dans lesquelles est creusé le lit de cette rivière et terrasses d'alluvions sur ses bords, entre Port-sur-Saône et Mantoche, Bouillerot 81, Gasser 1902 ; dragage de la Saône aux environs de Gray, Bertrand 80 ; alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon jaune à Eléphants : Lavigny, Voiteur, Domblans, Salins, Mouchard, Cousance, Saint-Amour, Domsure, Coligny et d'autres localités encore, Ogérien 67 ; mêmes couches, Domblans et gare de Saint-Lothain, Bertrand 87 ; grottes de Rochedane (c. n° 5), Muston 87 ; de Farincourt, deuxième

grotte (c. n° 2), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901 ; de Chaux-lez-Port (c. n° 6), Poly 79 ; d'Echenoz, d'Arc, près Salins, d'Arlay, Chantre 1901 ; de la Roche (Baume-les-Messieurs), Abel Girardot 79; de la Balme d'Epi (c. n° 7), Béroud 86.

Sp. indet. ? — Pleistocène : alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon à Eléphant, Ogérien 65 et 67 ; grottes de Farincourt Bouillerot 81 (c. n° 2 des deux grottes) ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot, 81 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; de Baume-les-Messieurs, Ogérien 65, Clos 65 et 67 ; de la Balme d'Epi (c. n° 5), Béroud 86 ; vallée de Baume-les-Messieurs, station au bord de la rivière. M. Chantre (1901) fait observer que l'on rencontre dans la caverne de Fouvent, de nombreux débris de jeunes éléphants. Ces citations doivent être considérées comme se rapportant toutes, ou presque toutes à l'*Eleph. primigenius.*

Bos :

Le genre Bos se subdivise en plusieurs groupes, dont deux, les bisons et les bœufs proprement dits, nous intéressent plus spécialement.

Biso :

Europeus auctorum (Aurochs). — Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Urs. spelaeus :* sables et argiles formant le fond de la vallée de la Saône et le lit de cette rivière, Gasser 1902 probablement alluvions anciennes du département du Jura, au Val d'Amour et au défilé de Saint-Joseph, près de Salins, Ogérien 67 ; — Pleistocène à *Urs spelaeus :* grottes de Farincourt (c. n° 2 de la première grotte), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Bouillerot 81 ; de Rochedane, Muston 87. — Pleistocène à *Cervus tarandus :* tourbières du pays de Montbéliard, Contejean 64. — Magdalénien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. —.

Néolithique : Camp de Chataillon et de Grammont, Tueffert 78, Muston 87. M. Piroutet a recueilli dans un tumulus, au bois de Sery (Bronze) près de Salins les cornes d'un bovidé qu'il ne désigne pas autrement, mais qui nous paraît être un aurochs, d'après la description qu'il en donne (1).

Bos :

* **Buffalus** Pallas, synonyme de *Biso europeus.*

Longifrons-Owen. — Néolithique : grotte de Rochedane et Camp de Grammont, Muston 87.

Primigenius Bojanus. — Pleistocène à *Hyena crocuta* : grotte de Frotey, Travelet 80. Pleistocène à *Eleph primigenius* et *Urs. spelaeus* : marnes et argiles formant le fond de la vallée de la Saône, entre Rey et Vellexon, Bouillerot 81 ; grotte de Farincourt et fentes de rocher à Bourguignon-lez-Morey, même auteur, même publication ; grotte de Rochedane, Muston 87. Pleistocène du département du Jura : Cousance, Saint-Lothain, Val d'Amour, vallée du Doubs dans le département du Jura, Ogérien 67. — Masdazilien : Grotte de Chataillon, Tueffert 78. — Néolithique : grotte de Rochedane, Muston 87 ; Camp de Descendans, L'Epée 77 et 82, Muston 87, Piroutet 1903 ; station du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87 ; Roppe, dans un foyer néolithique ou plus récent, L'Epée 82. — Age du bronze : petite grotte de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87. La station du Mont Vaudois est peut-être plus récente qu'il n'a été indiqué.

* **Priscus** Bojanus synonyme de *Biso europeus.*

Taurus Linné (Bœuf commun). — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grottes de Gondenans-les-Moulins, Résal 64 et de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, Tueffert 78. — Néolithique probable ou peut-être plus récent du camp de Grandchamp, Cavarroz 82. — Robenhausien : Camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Pirou-

(1) Voir aux gisements de la station du bois de Sery.

tet 1903 ; grotte de Courchapon, *nobis* 84. — Age du bronze : petite grotte de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87.

* **Urus** Linné synonyme de *Bos primigenius*. — Pleisto cène à *Urs. spelaeus :* grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Magdalénien : grottes de la Baume et de Rochedane Muston 87.

Sp. indet. Des débris très nombreux de bovidés ont été signalés, par tous les auteurs, dans les différentes stations de notre région, sans indications génériques ou spécifiques plus complètes ; c'est ainsi que nous trouvons la citation d'ossements de bœuf, recueillis dans les divers gisements suivants : — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grottes de Mancenans, de Rochedane, de Farincourt, de Fouvent, de Chaux-lez-Port, de Frotey, de Baume-les-Messieurs et de la Balme d'Epi ; Pleistocène du département du Jura, terrain diluvien, marnes lacustres quaternaires et limon à Eléphant. — Magdalénien et Masdazilien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87. — Gisement d'âge plus récent : Roppe. abris du Giemont, Camp de Bourguignon-lez-Morey, grotte de Quincey, camp de la Roche d'Or, cimetière de l'arsenal de Besançon (Tène II), camp de Grandchamp, tumulus de Cernans, station de Ney, et palafittes de Clairvaux.

La plus grande confusion règne parmi les auteurs, au sujet des espèces de bœufs qui y vécurent aux temps préhistoriques, sur le sol de la Franche-Comté ; et les ouvrages des zoologistes et des paléontologistes, contribuent encore à augmenter cette confusion, par la diversité des noms qu'ils attribuent à une même espèce. Il nous semble cependant que, d'après les indications des uns et des autres, on peut conclure ainsi que nous l'avons fait, en exposant la liste de ces animaux.

Ainsi que nous l'avons dit ces bovidés se divisent en deux groupes, les *Biso* et les *Bos;* l'aurochs ou *Biso europeus* est le seul représentant du premier groupe, il se distingue facilement de tous les bœufs, par sa tête très courte pour sa

grosseur, par son front bombé, ses cornes courtes, grosses et légèrement recourbées, insérées plus bas que le sommet du front près des orbites, et par l'énorme développement des apophyses épineuses de ses vertèbres dorsales. Il a vécu chez nous pendant toute la durée du Paléolithique, probablement aussi pendant l'âge du bronze et peut-être même jusqu'à une époque beaucoup plus récente ; il habitait encore le Harz et la Saxe sous Charlemagne, et n'a disparu définitivement de l'Allemagne que vers 1750 ; il est aujourd'hui relégué dans les forêts de Bialavicka, province de Grodno en Lithuanie, où il est en voie d'extinction. C'est encore actuellement le plus grand mammifère de l'Europe, bien qu'il soit de moindre taille que son ancêtre de l'âge de la pierre. Au genre Bos, appartiennent trois espèces, les *B. primigenius*, *B. taurus* et *B. longifrons*. Le *Bos primigenius* est la souche de la plupart de nos bœufs domestiques (1), il se distingue facilement des autres par sa grande taille, et le grand développement de ses cornes ; ses débris se rencontrent chez nous, dans les stations les plus anciennes du Paléolithique, et se montrent à toutes les époques des temps préhistoriques, jusqu'au début des âges historiques pendant les premiers siècles desquels il paraît même avoir vécu, sur notre territoire, à l'état sauvage ; c'est aussi à cet état, qu'il se trouvait encore en Pologne jusqu'au XVIIe siècle. Au moyen-âge, il était commun en Allemagne où il est désigné sous le nom d'Ur des Niebelungen. Le *bos taurus* dérive certainement du *B. primigenius*, il présente le type de nos bœufs actuels ; il en est de même du *B longifrons* qui en est une simple variété.

Ovis :

Aries Linné (Mouton) — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique : grottes

(1) Pictet. *Traité de paléontologie.*

de Rochedane, Muston 87, et de Chaux-les-Port, Poly 79; camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1901 et 1903. — Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79; station de Ney, Abel Girardot 79 et 88; station de la vallée de Baume-les-Messieurs près de la source, Clos 68; grotte de la Balme d'Epi (c. nº 1), Béroud 86. — Age de fer : tumulus d'Ivory et du bois des Tuiles, Piroutet 1901.

CAPRA :

Hircus Linné (Chèvre) Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87, Piroutet 1901 et 1903. — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87; de Chaux-les-Port, Poly 79, de Courchapon, *nobis* 84; du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87, de la Roche d'Or, Fournier 99 et de Granchamp, Cavarroz 82. — Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81; station de Ney, Abel Girardot 79, Piroutet 1903. M. Résal signale la présence de débris de chèvre dans la grotte de Gondenans-les-Moulins, mais il est très probable qu'ils ont été apportés là par quelque carnassier longtemps après la disparition de l'ours des cavernes.

Ibex Linné (Bouquetin). — M. Parisot a recueilli, dans le diluvium brun de Banvillars (Pleistocène à *Eleph. primigenius*), le crâne et les cornes d'un individu de cette espèce ; c'est la seule trouvaille de ce genre qui ait été faite dans notre région, mais Ogérien assure que le bouquetin vivait autrefois dans le Jura ; actuellement il ne se rencontre plus que sur les hautes sommités des Alpes.

DAMA :

***Giganteus**, Blumenbach, synonyme de *D. megaceros*.

Megaceros Owen (daim ou cerf à bois gigantesques). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Pleistocène du département du Jura, alluvions de la

plaine, Ogérien 67. — Néolithique: grotte de Cravanche, Tueffert 78; Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87. Les auteurs qui signalent la présence d'un cervidé plus grand que le cerf actuel, dans les stations néolithiques indiquées plus haut ne disent pas positivement qu'il s'agit de *D. megaceros*, et on peut douter, jusqu'à preuve contraire, que cette espèce ait vécu chez nous à l'époque de la pierre polie.

Vulgaris Brook (daim commun). — Pleistocène du département du Jura, couche profonde des tourbières, Ogérien 65. — Robenhausien de la grotte de Courchapon, *nobis* 84. Le daim habitait autrefois les hautes régions du Jura, mais il les a quittées depuis longtemps déjà.

CERVUS :

Alces Linné (Elan). — Pleistocène à *Cervus tarandus*: tourbières du pays de Montbéliard, Contejean 64. — Pleistocène du département du Jura : Lavigny, Cousance, Bracon, Ogérien 67.

Capreolus Linné (Chevreuil). — Pleistocène à *Urs. spelaeus*: grottes de Sentheim, Muston 66; de Rochedane, Muston 87; de Fouvent, Bouillerot 81. — Pleistocène du département du Jura : Cousance et Saint-Lothain, Ogérien 65. — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique : grottes de Cravanche, Tueffert 78 et de Sainte-Suzanne, L'Epée 85; camps de Grammont, Muston 87 et du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87; grotte de Courchapon, *nobis* 84. — Age du fer : camp du Chatelard, Gasser 1902. — Age incertain : couche superficielle de la grotte de Baume-les-Messieurs, Clos 65.

?**Capreolus fossilis** Cuvier : signalé dans le Pleistocène du département du Jura, par Ogérien, est très probablement identique à *C. capreolus* indiqué plus haut.

Elaphus Linné (Cerf). — Le *Cervus elaphus* se rencontre dans toutes les stations préhistoriques de notre pays; il a

été le contemporain de l'*Urs. spelaeus* et de l'*Eleph. primigenius* (grottes de Mancenans, de Farincourt, Fouvent, Echenoz, etc...), puis du renne et de la marmotte. Il était très abondant partout à l'époque néolithique, mais il le devint moins par la suite, car à l'âge du bronze, sa fréquence par rapport au bœuf qui jusqu'alors avait été de 8 pour 1, n'était plus à ce moment que de 1 pour 8 (L'Epée 77). On le retrouve encore dans toutes les stations de l'âge du fer, et depuis ce temps jusqu'à nos jours, il a continué à habiter les grandes forêts de la Franche-Comté, où il est actuellement fort rare, peut-être même en a-t-il disparu complètement aujourd'hui.

?**Primigenius** (Cuvier). — Pleistocène : Cousance, Ogérien 67.

Tarandus Linné (Renne). — Pleistocène à *Ursus spelaeus* : marnes et argiles formant le fond de la vallée de la Saône, entre Rey et Vellexon, Bouillerot 81 ; grottes de Rochedane (c. n° 5) Muston 87, de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901 et de la Balme d'Epi (c. n°s 5 et 7) Béroud 86.

Magdalénien : grottes de Rochedane (c. n° 3) et de la Baume, Muston 87 ; de Farincourt (deuxième grotte c. n° 2), Bouillerot 81 : de Chaux-lez-Port (c. n° 5), Poly 79, de la Vieille Grand'mère, à Mesnay, Piroutet 1903 et d'Arlay, Chantre 1901 ; couche profonde des tourbières au pays de Montbéliard, Contejean 64.

ANTILOPE :

Fossilis indiqué par Ogérien, sans nom d'auteur, dans le quaternaire de Chambenoz, près de Salins.

Sp. indet. Pleistocène : marnes argileuses lacustres du département du Jura, Ogérien 65.

RUPICAPRA :

Europea Ham. Smith. (Chamois). — Magdalénien : grotte de Rochedane, Muston 87.

Sus :

Domesticus Linné (Porc). — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87 et de la Baume, Tueffert 78, Muston 87, de Sainte-Suzanne, Tueffert 78 ; de Chaux-lez-Port, Poly 79 et abris du Giémont, L'Epée 77 ; camp de Grammont, Muston 87 ; Néolithique ou plus récent : camp de Chataillon, L'Epée 77 et de Grandchamp, Cavarroz 82 ; palafittes de Clairvaux, Lemire 70. — Age du bronze : plateau de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79 ; station de Ney, Abel Girardot 79.

Scrofa Linné (sanglier). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grottes de Fouvent, Bouillerot 81 ; Rochedane, Muston 87 ; Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; Gondenans-les-Moulins, Résal 64 ; Arc, près Salins, Abel Girardot 79 et de Baume-les-Messieurs, Ogérien 65. — Magdalénien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87, et de Chaux-lez-Port, Poly 79. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Pleistocène du département du Jura, couche profonde des tourbières et limon jaune à Elephant, Ogérien 65. — Glaciaire ou post-glaciaire : alluvions de la région d'Ornans, Kilian 94. — Néolithique : grottes de Cravanche, Parisot, 63 et 77 ; Sainte-Suzanne, l'Epée 85 ; Rochedane, Muston 87 et de Courchapon, *nobis* 84 ; camps de Mont Bart, Tueffert 78 ; de Grammont, près de Beaucourt, Tueffert 78, Muston 81 ; Mont Vaudois, Tueffert 78, Travelet 80, L'Epée 82 ; Muston 87 et de la Roche d'Or, Fournier 99 ; palafittes de Clairvaux, Lemire 70 ; tombelles des vaux d'Alaise et tumulus du Bois Néron, Piroutet 1901. — Néolithique ou plus récent : camps de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87 et de Grandchamp près Salins, Cavarroz 82. — Age du bronze : Camp de Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 ; station de Ney, Abel Girardot 88 et de la vallée de Baume-les-Messieurs, au bord de la rivière, Clos 68 ; tumulus de Refranche, Piroutet 1901 et sépultures sur le territoire de Cernans et de Clucy, Toubin 80. — Age du fer : camp du Châ-

telard, Gasser 1902 ; cimetière de Beaujeu, Chapelain 79 et de l'arsenal de Besançon, Piroutet 1903.

? **Scrofa fossilis** Meyer, cité par Ogérien dans le Pleistocène du département du Jura, à Miège et dans la grotte d'Arc près de Salins. Cette espèce est probablement identique à *S scrofa*.

Sp indet. — Alluvions anciennes de la région de Ferette, couche supérieure, Kilian 85. — Robenhausien : camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1901. — Epoque actuelle : grottes de Rochedane et de la Balme d'Epi, à la surface du sol.

RHINOCEROS :

Tichorhinus Fisch. (Rhinocéros à narines cloisonnées). — Pleistocène à *Eleph. primigenius :* alluvions quaternaires caillouteuses du pays de Montbéliard, tranchée de Bethoncourt, Contejean 64, Kilian 91 ; dépôt argilo-sableux très caillouteux formant le fond de la vallée de la Saône et le lit de cette rivière, et alluvions de la Saône, Bertrand 80, Gasser 1902 ; alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon à Eléphant, dans diverses localités, entre autres à Naples près Salins, Ogérien 65 ; fentes de rocher à Bourguignon lez-Morey, Bouillerot 81 et près de la grotte de la Balme d'Epi Béroud 86 ; grottes de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot 81, Chantre 1901, d'Echenoz et d'Arc, près Salins, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs (c. 5), Clos 65 et 67, Abel Girardot 79, Bertrand 85.

Sp. indet. — Parmi les ossements recueillis par M. Clos dans la grande grotte de Baume-les-Messieurs, M. Gervais a reconnu plusieurs espèces de rhinocéros, en outre de *R. tichorhinus*.

EQUUS :

Cabalus Linné (Cheval domestique). — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grottes de Rochedane, Muston 87 ; de Fouvent,

Bouillerot 81 ; d'Echenoz, Chantre 1901 ; de Frotey, Travelet 80, Chantre 1901. — Magdalénien : grottes de Rochedane, Muston 87 et d'Arlay, Chantre 1901. — Robenhausien : grotte de Courchapon *nobis* 84.

Fossilis Cuvier. Il existait trois variétés de cette espèce, une de petite taille, une de moyenne, souche du cheval actuel, et une de grande taille ; ces trois variétés vivaient sur le sol de notre province, à l'époque quaternaire, et leurs débris ont été rencontrés dans plus de deux cents localités, en particulier dans le département du Jura, sur la ligne du vignoble, Ogérien 66. *Eq. fossilis* a été signalé aussi dans le pleistocène à *Urs. spelaeus* de la grotte de la Balme d'Epi, Béroud 86 et dans les assises néolithiques de la caverne de Rochedane, Muston 87.

Sp. indet. — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* argile sableuse très caillouteuse formant le fond de la vallée de la Saône, Gasser 1902 ; alluvions quaternaires du département du Jura, marnes lacustres et limon jaune à Eléphants, Ogérien, 65 ; grottes de Rochedane, Muston 87 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot 81 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 67 et 68, Abel Girardot 79. — Magdalénien : grottes de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Chaux-lez-Port (c. n° 4), Poly 79 ; trou de la Vieille Grand'mère, près d'Arbois, Piroutet 1903. — Néolithique : grotte de Rochedane, Muston 87 ; camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1903 ; tumulus du Bois Néron, Piroutet 1901. — Néolithique ou plus récent : camp de Chataillon, L'Epée 77 et de Grandchamp, où est signalée une espèce de petite taille, Cavarroz 82. Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79, Bouillerot 81. M. Bouillerot indique, dans cette station, une espèce de petite taille ; station de Ney, deux variétés, Abel Girardot 79 ; tumulus de Refranche, Piroutet 1901 et 1903, sépultures sur le territoire de Clucy et aux environs de Cernans, Toubin 80, Piroutet 1901. Toutes les indications d'ossements de cheval trou-

vés dans des gisements plus récents que le Néolithique doivent être rapportées à *E. Caballus*.

OISEAUX

Sturnus vulgaris Linné (Etourneau commun). — Masdazilien : grotte des Sarrasins (grotte de Chataillon), L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87.

Pyrrochorax alpinus Vieillot (Chocard des Alpes). — Pleistocène à Cervus tarandus : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 4), Béroud 86. Le chocard vit actuellement sur le sommet des hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées.

Les auteurs signalent encore des débris d'oiseaux, en différents endroits : des ossements de gallinacés dans la grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; les os d'un grand oiseau dans la grotte de Chataillon, au fond du puits, Tueffert 78 ; divers débris dans la grotte de Mancenans, Contejean 64 ; dans la couche n° 3 de la caverne de la Balme d'Epi, Béroud 86. M. Gasser a trouvé des os de plusieurs oiseaux de la taille du corbeau au camp du Chatelard, et nous avons fait nous-même de semblables trouvailles dans la grotte de Saint-Julien.

REPTILES ET POISSONS

Ogérien indique la présence de débris de crocodile, dans les marnes argileuses lacustres du Jura ; cet animal n'a jamais été cité ailleurs dans la faune préhistorique.

Les restes de poissons sont extrêmement rares dans les dépôts des âges préhistoriques de notre province. M. Gasser signale seul des ossements de poissons trouvés au camp du Chatelard.

MOLLUSQUES

SUCCINEA :

Cf. elegans Rissot. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis*.

Oblonga Draparnaud. — Pleistocène : Glère, Kilian 85. Cette espèce ne vit plus actuellement en Franche-Comté, au moins dans la partie montagneuse de la région (Kilian), mais elle se trouve encore dans le midi de la France, dans l'Isère, dans les Vosges, jusqu'à mille mètres d'altitude (Moquin-Tandon); M. Kilian signale sa présence dans le loess de la basse Alsace et dans le diluvium des environs de Paris. M. Locard (1) donne cette espèce comme assez commune partout.

C. B. **oblonga** Draparnaud. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis*.

VERTIGO :

Muscorum Michaud. – Pleistocène: département du Jura, Ogérien 65.

PUPA :

Dolium Draparnaud. – Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Tridens Draparnaud. – Pleistocène : département du Jura, Ogérien 65.

Sp. indet. — Alluvions anciennes du Doubs : Laye, *nobis*.

CLAUSILIA :

Bidens Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

ZUA :

Obliqua Muller. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

ACHATINA :

Lubrica Menke. — Pleistocène : département du Jura, Ogérien 65.

CYCLOSTOMA :

Elegans Draparnaud. – Pleistocène : Glère, Kilian ; département du Jura, Ogérien 65.

---

(1) LOCARD. *Coquilles terrestres de la France.*

Helix :

Arbustorum Linné. — Grotte de Saint-Julien, associée à des débris d'*Ursus spelaeus*, *nobis*.

Cobresiana Alten, **ericetorum** Muller, **hispida** Linné. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Nemoralis Linné. — Pleistocène : Glère, Kilian 85. – Tufs anciens de Consolation, *nobis*.

Nitens Gmelin. – Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Nitida Muller, recueillie dans la caverne à la Vieille près de Chatelneuf, par M. Abel Girardot, dans une couche d'alluvions glaciaires, toutefois, l'âge glaciaire de l'*Helix* ne lui paraît pas certaine.

Nitidula Draparnaud, **obvoluta** Muller. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Plebeia Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Rotundata Müller. — Pleistocène de Glère, Kilian 85.

Limax :

Maximus Linné. – Pleistocène de Glère, Kilian 85.

Planorbis :

Carinatus Muller. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions du Doubs, *nobis*.

Corneus Linné, **rotundatus** Peiret. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Physa :

Hypnorum Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Lymnea :

Minuta Lamarck. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis*.

Palustris Draparnaud. — Pleistocène du département du

Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions du Doubs. Laye, *nobis*.

Stagnalis Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Truncatula Muller. — Pleistocène de Glère, Kilian 85.

VALVATA :

Piscinalis Muller. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

PALUDINA :

Vivipara Studer. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

CYCLAS :

Cornea Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

ANODONTA :

Anatina Linné. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Sp. indet. M. Henri Michel indique *Anodonta*, dans une station de palafittes située sur l'emplacement de la gare actuelle de Rougemont.

UNIO :

Littoralis Cuvier. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions de la Saône à Pontailler, *nobis*.

Pictorum Phillips. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Sinatus Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65. — Robenhausien de la grotte de Courchapon, *nobis*.

Ogérien (65) signale la présence de *Paludina, Lymnea* et *Unio*, dans la couche profonde des tourbières du département du Jura ; il indique aussi l'existence d'une véritable lumachelle, avec coquilles de *Planorbis*, *Lymnea*, *Paludina* et *Unio*, sous le château de Neublans, sur les bords du Doubs, dans les marnes lacustres quaternaires.

M. Bouillerot cite des coquilles d'*Unio* et d'*Helix*, parmi les objets recueillis dans la grotte de Farincourt.

Considérations générales sur la faune préhistorique de la Franche-Comté

Cette liste des animaux qui vécurent sur notre sol, pendant les temps préhistoriques, présente, en outre d'êtres disparus depuis longtemps de la surface du globe, un singulier mélange d'espèces encore actuellement vivantes, mais dont quelques unes ne résident plus dans notre pays, tandis que d'autres, en grand nombre, font partie de sa faune actuelle. Parmi les premières, les unes habitent les régions chaudes de l'ancien monde, d'autres, les contrées boréales au voisinage du cercle polaire, d'autres encore le sommet des hautes montagnes. A côté du mammouth, du rhinocéros à narines cloisonnées et de l'ours des cavernes figurent en effet, le lion et l'hyène tachetée, le renne, la marmotte, le chamois, le bouquetin, le sanglier, le blaireau, le loup, le chevreuil et presque tous les animaux domestiques. Il semble, au premier abord, que tous ces êtres dont les débris se trouvent côte à côte dans les mêmes gisements, aient vécu à la même époque, comme on le croyait autrefois; cela cependant semble bien peu probable; le lion et l'hyène ne se trouvent plus aujourd'hui que dans des régions jouissant d'un climat plus doux que le nôtre, et, quand ils habitaient encore l'Europe, au début des temps historiques, c'était seulement dans la partie méridionale de ce continent qu'on les rencontrait. D'un autre côté, nous savons d'une façon absolument certaine qu'à l'époque chelléenne, les conditions climatériques de la France étaient différentes de celles d'aujourd'hui: la température estivale y était plus élevée, les hivers n'y étaient pas rigoureux, puisque l'arbre de Judée, le laurier des Canaries et le figuier sauvage croissaient sur les bords de la Seine, à l'endroit où s'élève le village de La Celle; la température hivernale ne devait pas, d'après

M. de Saporta, s'abaisser plus bas que 8° au-dessus de zéro (1).

Nous savons aussi que le mammouth et le rhinocéros à narines cloisonnées. en raison de l'épaisse fourrure dont ils étaient revêtus, n'auraient pu vivre dans un milieu aussi chaud, pas plus d'ailleurs que le renne, la marmotte, le chamois et le bouquetin, hôtes actuels des régions froides. Pour toutes ces raisons, nous devons admettre qu'il y eut sur notre sol une succession de plusieurs faunes au cours des temps préhistoriques : tout d'abord, à l'époque chelléenne, les grands carnassiers, puis lorsque l'atmosphère devint froide et humide, le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées et l'ours des cavernes que vinrent rejoindre, un peu plus tard, le renne et la marmotte. Les grands pachydermes disparurent ensuite, précédés probablement par l'ours des cavernes qui semble s'être éteint avant eux ; le renne et la marmotte restèrent alors seuls, mais le premier ne tarda pas à gagner le nord de l'Europe, où il réside encore ; quant à la seconde, elle ne se retira que plus tard sur les hauts sommets, et peut-être vivait-elle encore chez nous, lorsque l'homme y introduisit les premiers animaux domestiques. La présence, dans les assises masdaziliennes de la grotte de Chataillon, de la chèvre et du mouton qui ne sont certainement pas originaires de notre contrée, l'indiquerait, s'il était prouvé que le dépôt primitif n'eût jamais été remanié ; en tout cas, il est bien certain que ces deux espèces ainsi que le chien se trouvaient dans notre région à l'époque néolithique, où ils avaient été amenés par des races humaines qui y apportèrent une civilisation déjà assez avancée.

La coexistence, dans une même grotte, d'ossements d'animaux ayant vécu à des époques différentes, peut s'expliquer par l'habitation successive de la grotte par ces diverses

---

(1) De Mortillet. *Le Préhistorique*, troisième édition, 1900.

espèces, ou bien encore par le transport de leurs débris sur les points où on les rencontre aujourd'hui. Le ruissellement a pris plusieurs fois, au cours du pleistocène, une importance considérable; tout d'abord à la fin du Chelléen, quand son climat commença à se refroidir avant la grande extension des glaciers, puis, au cours de la période glaciaire, lorsque l'été amenait la fonte de la portion terminale des glaciers, et surtout, lorsque la température s'élevait assez pour provoquer leur recul, phénomène qui s'est produit à diverses reprises, enfin au moment de leur retrait définitif (1). Ce ruissellement a donné lieu à des cours d'eau temporaires qui ont pu entraîner, dans les cavernes, les os épars à la surface du sol; la grotte de Baume-les-Messieurs offre un exemple indiscutable de ce transport d'ossements.

Pendant le Néolithique, l'âge du bronze et l'âge du fer, le climat ne semble avoir subi aucune modification essentielle, car la faune est restée la même, et s'il y eut depuis lors disparition de plusieurs espèces, cette disparition est le fait de l'homme lui-même, plutôt que le résultat des conditions climatériques; si, en effet l'aurochs, le castor, le lynx, l'ours brun et le cerf ont quitté successivement notre pays, ils l'ont fait sous l'influence de l'homme, car ils se sont retirés dans des régions qui n'en diffèrent pas sensiblement sous le rapport des températures estivales et hivernales.

Il est à remarquer que bien des espèces de notre faune actuelle, ont persisté chez nous pendant toute la durée du Pleistocène, traversant ainsi, sans se modifier d'une manière bien sensible, tous les changements de climat qui se sont effectués au cours de cette période. C'est ainsi que le sanglier, le loup, le chevreuil et d'autres qui peuplent encore nos forêts sont les descendants directs de ceux qui vivaient au temps chelléen, en compagnie du lion et de l'hyène

(1) Il n'est question ici que de la dernière grande extension glaciaire, comme nous l'avons indiqué déjà au début de ce travail.

tachetée ; il paraît par suite assez peu probable que la vie animale ait été jamais interrompue dans notre pays par le fait d'une extension glaciaire qui l'aurait recouvert, pendant des siècles, d'un immense linceul de glace. La présence de l'homme sur le sol de notre province, le peu d'étendue de sa partie circonscrite par les blocs erratiques, tendent à le prouver, comme aussi la situation, à une altitude considérable, de certains gisements à *Ursus spelaeus*, comme celui de la grotte de Saint Julien, à 840 mètres. L'existence, pendant tout le Moustérien, de gros animaux comme le mammouth, très nombreux alors, ainsi que l'attestent leurs débris montre clairement que de grandes forêts avaient persisté pour les nourrir ; de même aussi la présence du cerf, si abondant à tous les moments du préhistorique, indique formellement qu'il devait se trouver alors de vastes pâturages pour les faire subsister ; ceci n'est nullement en contradiction avec l'existence de glaciers venus des Alpes, il est à peine besoin de le dire, ni avec l'existence de glaciers locaux ; seulement les uns et les autres ne recouvraient pas tout le territoire et laissaient encore en dehors d'eux une grande étendue de terrain pour les forêts et les pâturages.

Nous résumons dans le tableau ci-contre les indications concernant les animaux dont l'existence, aux différents âges des temps préhistoriques, peut avoir une signification importante.

Les lettres placées en tête des colonnes désignent en abréviation : *Ch.* le Chelléen ; *Ur.* l'âge de l'Ursus spelaeus ; *Mg.* le Magdalénien ; *Ms.* le Masdazilien ; *Né.* le Néolithique ; *Br.* l'âge du Bronze ; *Fe.* l'âge du Fer ; *A.* l'époque actuelle ; *C.* les temps contemporains.

Dans les colonnes mêmes, un point d'interrogation indique que la présence de l'animal, vis-à-vis le nom duquel il est placé, est douteuse pour l'époque que représente la colonne où il figure.

Tableau abrégé de la Faune

		Ch.	Ur.	Mg.	Ms	Ne.	Br.	Fe.	A	C
Felis	brevirostris	..	+	..	..	..	..	..	+	
	catus	..	+	..	+	..	..	..	+	+
	spelaea	+	?							
	sp	+								
Machairodus	latidens	+								
Hyena	crocuta	+	?							
	fossilis	+								
	spelaea	+								
	sp	+								
Lutra	antiqua	..	+							
	vulgaris	..	..	+	..	+	..	..	+	+
Meles	taxus	..	+	+	..	+	+	+	+	+
Putorius	infectus	..	?	+	..	..	+	+	+	+
Mustella	foina	..	+	+	..	..	..	..	+	+
	martes	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	vulgaris	..	..	+	..	..	..	..	+	+
Ursus	arctos	..	..	+	..	+	+	+	+	
	priscus	..	+							
	spelaeus	..	+							
	sp	..	+	..	..	+				
Gulo	borealis	..	+							
Canis	familiaris	..	..	..	..	+	+	+	+	+
	lupus	..	+	+	..	+	..	..	+	+
	vulpes	..	+	+	+	+	..	+	+	+
	sp	..	+	?						
Talpa	europea	..	?	+	..	..	..	..	+	+
Lepus	cuniculus	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	timidus	..	+	+	+	..	..	+	+	+
	variabilis	..	..	+						
Arvicola	amphibius	..	+	..	..	..	..	..	+	+
	arvalis	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	terrestris	..	+	..	..	..	..	..	+	+
	sp	..	+							
Castor	fiber	..	+	+	+	+				

		Ch.	Ur.	Mg.	Ms.	Ne.	Br.	Fe.	A	C
Sciurus.......	vulgaris.........	..	..	+	..	+				
Arctomys.....	marmota........	..	+	+	+					
	primigenia.......	..	..	+						
Elephas.......	antiquus........	+								
	aff antiquus.....	+								
	intermedius	..	+							
	meridionalis	..	+							
	primigenius......	..	+	+						
	sp..............	..	+							
Biso..........,	europeus........	..	+	+	+	+	?			
Bos...........	longifrons	..	..	..	..	+				
	primigenius	+	+	..	+	+	+			
	taurus...........	..	+	..	+	+	+	..	+	+
	sp..............	..	+	+	+	..	..	+		
Ovis..........	aries...........	..	..	..	?	+	+	+	+	+
Capra........	hircus..........	..	..	..	?	+	+	..	+	+
	ibex.............	..	+	..	..	..	..	..	?	
Dama........	megaceros.......	..	+	..	..	?				
	vulgaris	..	+	..	..	+	..	..	+	
Cervus.......	alces............	..	..	+						
	capreolus........	..	+	+	+	+	..	+	+	+
	elaphus..........	?	+	+	+	+	+	+	+	
	primigenius......	..	+							
	tarandus.........	..	+	+						
Antilope......	fossilis	..	+							
	sp..............	..	+							
Rupicapra....	europea	..	..	+						
Sus..........	domesticus	..	..	..	..	+	+	..	+	+
	scrofa..........	?	+	+	+	+	+	+	+	+
	sp..............	..	..	+	..	+	..	..	+	
Rhinoceros....	tichorhinus	..	+							
	sp..............	..	+							
Equus........	caballus.........	..	+	+	..	+	..	..	+	+
	fossilis..........	..	+	..	..	+				
	sp..............	..	+	+	..	+	+			
Sturnus......	vulgaris.........	..	..	+	..	..	..	..	+	+
Pyrrochorax..	alpinus..........	..	..	+						

Le tableau précédent renferme 58 espèces de mammifères appartenant à 28 genres, parmi ceux-ci le genre Machairodus est le seul qui ne soit plus représenté dans la faune actuelle ; quant aux espèces qui se rapportent aux autres genres, 14 et peut-être même 19 sont éteintes aujourd'hui, et 14 ne se rencontrent plus en Franche-Comté.

Au nombre des espèces éteintes sont : ***Machairodus latidens***, ***Hyena fossilis***, ***H. spelaea***, ***Ursus priscus***, ***U. spelaeus***, ***Elephas antiquus***, ***E. intermedius***, ***E. meridionalis***, ***E. primigenius***, ***Bos primigenius***, ***Dama megaceros***, ***Antilope fossilis***, ***Rhinocéros tichorhinus***, et ***Equus fossilis***. A cette liste, on pourrait peut-être joindre encore : ***Lutra antiqua***, ***Arctomys primigenia***, ***Capreolus fossilis***, ***Cervus giganteus*** et ***Sus scrofa fossilis***, si toutefois, les noms sous lesquels ils ont été désignés par les auteurs, ne sont pas des synonymes d'autres dénominations d'espèces fossiles ou d'espèces vivantes, indiquées déjà autrement.

On compte 14 espèces encore vivantes qui ont quitté notre territoire depuis un temps plus ou moins lointain, pour se retirer dans d'autres régions. Ce sont : ***Felis brevirostris***, ***F. spelaea*** (c'est le lion actuel), ***Hyena crocuta***, ***Ursus arctos***, ***Gulo borealis***, ***Lepus variabilis***, ***Castor fiber***, ***Arctomys marmota***, ***Biso europeus***, ***Capra ibex***, ***Dama vulgaris***, ***Cervus alces***, ***C. elaphus***, ***C. tarandus*** et ***Rupicapra europea***.

Parmi tous ces animaux, quelques-uns ont dû être fort rares chez nous, tels que le bouquetin et le chamois, dont on ne connaît que fort peu de débris ; d'autres ont été un peu moins rares, sans avoir été cependant communs, comme le rhinocéros, le cerf à bois gigantesques, l'***Ursus priscus***; la plupart étaient assez répandus, sans qu'on puisse indiquer avec précision leur degré de fréquence ; quelques-uns ont été plus abondants, entre autres le mammouth, l'ours des cavernes, le renne, la marmotte, l'aurochs, le bœuf primitif et le cheval ; les cerfs enfin paraissent avoir vécu en nombre très considérable dans notre pays pendant les âges de la

pierre taillée, mais à partir de ce moment ils sont devenus plus rares. Les sangliers semblent avoir été aussi nombreux que les cerfs, mais ils ont subsisté plus longtemps car ils sont encore aujourd'hui communs dans nos forêts.

Les auteurs signalent, en divers gisements, la présence d'ossements d'animaux qu'ils indiquent comme provenant d'espèces très voisines des espèces actuelles dont elles diffèrent seulement par une taille plus forte. Nous avons déjà mentionné les débris d'un cerf de grande taille trouvés dans la grotte de Cravanche, au Mont Vaudois et dans un tumulus à Refranche, trois stations d'âge néolithique, si même elles ne sont d'un temps plus récent ; il ne saurait donc être question ici, de *Dama megaceros*. On a recueilli aussi dans la caverne de Fouvent les os d'un renard plus grand que celui d'aujourd'hui et deux incisives de castor plus fortes que celles du *Castor fiber* de nos jours, associés à *Felis spelea*, *Ursus spelaeus* et *Elephas primigenius*. L'existence de trois types de chevaux, dont un plus développé que le cheval de notre époque qui vécurent sur notre sol dès le début du quaternaire est un fait non douteux, nous en avons cité des exemples. S'agit-il ici d'espèces différentes, au sens propre du mot, nous ne le croyons pas nous pensons plutôt qu'il a existé autrefois des variétés ou des races de grande taille qui n'ont eu qu'une durée temporaire. Il est certain, d'un autre côté, que la stature de quelques animaux s'est abaissée depuis le début du Pleistocène, c'est ainsi que le *Biso europeus* des forêts de la Lithuanie est un peu plus petit que son ancêtre paléolithique. Nous sommes persuadé aussi que plusieurs espèces, désignées par les paléontologistes comme *spelaea* ou *fossilis*, ne diffèrent guère que par des dimensions plus fortes des espèces actuellement vivantes, si même elles s'en distinguent réellement.

Nous n'avons pas fait figurer dans le tableau précédent, les mollusques qui sont représentés cependant dans la liste des animaux, par 37 espèces appartenant à 17 genres, en

raison du rôle peu important qu'ils jouent dans nos gisements. Ils sont rares en effet partout, sauf dans le dépôt torrentiel de Glere et dans les alluvions caillouteuses et sableuses de la Saône et du Doubs : mais l'âge de ces diverses couches ne peut être précisé exactement. Parmi les 37 espèces de notre liste, une seule, le *Succinea oblonga* ne vit peut-être plus en Franche-Comté, mais toutes les autres s'y retrouvent sans avoir subi aucune modification apparente.

Nous n'avons pas l'intention de parler ici de l'homme préhistorique, ni même d'énumérer les nombreux débris qu'il a laissés en maints endroits de notre province, M. Piroutet l'ayant déjà fait d'une manière très complète en 1903, dans un travail que nous avons analysé en 1905. Nous nous bornerons à rappeler, comme conséquence de ce qui a été dit plus haut, qu'aucun obstacle n'a pu empêcher l'homme de vivre sur notre territoire au cours du Pleistocène ; et de fait il l'a fréquenté, nous ne disons pas habité, depuis l'époque de Chelles jusqu'aux temps historiques.

DEUXIÈME PARTIE

Gisements

Les débris des animaux qui vivaient aux temps préhistoriques sur le sol de notre province ont été rencontrés dans des cavernes, à la surface du sol, dans des alluvions, des dépôts glaciaires, des fentes de rochers, des tourbières et des éboulis, gisements qui ne pourraient être classés en ordre rigoureusement chronologique sans de fréquentes redites. On a trouvé en effet, dans certaines grottes les ossements du lion et de l'hyène côte à côte avec ceux du mammouth, de l'ours des cavernes et du renne qui les avaient fréquentées à des époques bien différentes, ce fait est actuellement hors de doute. Si donc, on voulait adopter le mode de groupement indiqué plus haut, il faudrait répéter deux ou trois fois les noms de quelques grottes, sans pouvoir échapper à toute critique, car la succession des dépôts quaternaires qui renferme les vestiges de la faune préhistorique n'est pas établie d'une manière absolument précise, plusieurs d'entre eux ayant pu se former simultanément. Pour éviter ces inconvénients, il nous a paru préférable de disposer ces gisements en ordre alphabétique; nous examinerons donc successivement: 1° les alluvions, 2° les cavernes, 3° les éboulis, 4° les fentes de rochers, 5° les dépôts glaciaires, 6° les stations en plein air, dans lesquelles nous comprenons les palafittes, 7° enfin les tourbières.

Nous étudierons les différents gîtes de chacune de ces divisions dans leur ordre géographique, en allant du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est. Nous passerons donc successivement en revue les environs de Belfort et le pays de

Montbéliard, l'ouest de la Haute-Saône, les environs de Vesoul et la vallée de la Saône, la vallée de l'Ognon, la vallée du Doubs au-dessous de Montbéliard, la région des plateaux à l'est de cette vallée, les territoires de Salins et d'Arbois, la région de Lons-le-Saunier et le sud du département du Jura.

A propos de chacun de ces gisements, nous ferons connaître les auteurs qui les ont signalés et décrits, ainsi que les ouvrages dans lesquels ils ont consigné leurs observations désignées par leur date.

Alluvions

Territoire de Belfort et pays de Montbéliard : Parisot 63 et 77, Contejean 64, Kilian 83, 85 et 91.

Dans cette région, les alluvions quaternaires forment deux couches :

1° A la partie supérieure, argile grise, jaunâtre ou rouge, sableuse avec quelques cailloux roulés. D'après M. Parisot on y a recueilli, à Banvillars, *Eleph. primigenius* et *Capra ibex*.

2° A la partie inférieure, cailloux roulés de roches siliceuses, d'origine vosgienne, comme l'a démontré M. Kilian en 1883, variant comme volume de la grosseur d'une noix à celle d'un œuf d'autruche, mélangées ou non d'argile. Les mêmes cailloux vosgiens se retrouvent dans l'assise supérieure, mais ils y sont peu nombreux. On a trouvé dans cette couche inférieure, à Banvillars et à Bethoncourt, *Eleph. primigenius* et *Rhin. tichorinus*.

Dépôt de Glères ; Kilian 85.

Ce dépôt, plus récent que ceux précédemment indiqués, est formé d'argile jaunâtre avec concrétions calcaires pisiformes, tubulaires ou sphéroïdales, ces dernières creuses et rappelant les poupées du loess. Sa puissance est de 1,50

à 2,50 ; il a été formé par les alluvions d'un ruisseau ou d'un torrent actuellement disparu.

On y a recueilli : *Limax maximus, Helix nitens, nitidula, rotundata, obvoluta, hispida, arbustorum, ericetorum, Zua lubrica, Pupa dolium, Cyclostoma elegans, Succinea oblonga, Limnea truncatula.* De ces espèces, une seule *Suc. oblonga* ne vit plus actuellement dans la région.

Vallée de la Saône. — Entre Rey et Vellexon ; Bouillerot 81. — On a recueilli *Eleph. primigenius* dans les terrasses d'alluvions entre ces localités.

Aux environs de Gray, Bertrand 80 ; Bouillerot 81 ; Gasser 1902. — Les argiles sableuses et caillouteuses qui forment le fond de la vallée de la Saône et dans lesquelles le lit de cette rivière est creusé, ont fourni : *Eleph. primigenius, Rhin. tichorinus, Biso europeus, Ursus spelaeus, Cervus tarandus, C. elaphus, Equus caballus.* A Autrey, Gasser 1902. — M. Gasser signale à Autrey, les assises suivantes :

1° Dépôt à Mastodonte.

2° Couche argilo-sableuse, résultant probablement du remaniement du dépôt inférieur avec *Eleph. aff. antiquus.*

A Pontailler-sur-Saône ; *nobis.* — A cent cinquante mètres en amont du grand pont, nous avons relevé la coupe suivante :

1° Terre végétale	0,10 c
2° Terre jaune rougeâtre argileuse	1,42
3° Marne et sable avec coquille d'*Unio littoralis*	0,40
4° Marne verdâtre, bleuâtre par places	0,05
5° Limon noirâtre, empâtant des coquilles d'Unio, du sable et des fragments de bois noirci (1)	1,05

(1) Pontailler-sur-Saône n'est pas en Franche-Comté mais il est situé à 6 kilom. du Jura et à 7 de la Haute-Saône.

De même Laye et Fretterans sont des villages de Saône-et-Loire très rapprochés des limites du Jura.

Vallée du Doubs. — Entre Laye et Fretterans, *nobis*. — A deux cents mètres environ, en amont de Laye, nous avons observé les couches suivantes :

1° Terre jaune, argileuse, sèche ou onctueuse quand elle est humide, sableuse . . . . 0,66°

2° Même argile sableuse que plus haut, avec cailloux roulés, calcaires ou siliceux, variant du volume d'une noix à celui d'une noisette, d'autres sont gros comme des haricots, quelques-uns comme des œufs de pigeon, ces derniers sont rares 1,54

Planorbis carinatus, *Limnea palustris*, *L. minuta*, *Succinea elegans*, *S. oblonga*, *Pupa sp.* et six espèces d'*Helix*.

3° Argile grise, couleur de cendres, humide empâtant des cailloux roulés, gros comme des œufs ou des noix, calcaires ou siliceux, noirs rosés et blancs.

Coquilles fluviatiles, *Limnea*, *Planorbis*, empâtés et déformés 0,40

4° Argile jaune terreuse et sableuse avec cailloux roulés gros comme le poing, dont quelques-uns sont aplatis 0,60

Cette couche forme le fond de la rivière qui paraît ainsi couler sur un lit de cailloux roulés.

Les couches 1 et 2, pourraient n'en former qu'une, la partie supérieure représentant la terre végétale, ne se distingue pas par son aspect, mais ne renferme pas de fossiles.

Est du département du Doubs. — M. Kilian signale dans la notice explicative de la feuille d'Ornans de la carte géologique détaillée la présence, dans cette région, de dépôts d'alluvions renfermant des cailloux jurassiques et des cailloux alpins, ainsi que des ossements de *Sus scrofa* et de *Castor* (*C. fiber*).

Ces alluvions, en raison des roches alpines qu'ils contiennent, sont certainement postérieurs, conclut M. Kilian, à la grande extension des glaciers.

Département du Jura. — Ogérien 65 et 67. — Les seules alluvions quaternaires qui aient fourni dans ce département, des débris d'animaux, sont : 1° les marnes argileuses lacustres ; 2° le limon jaune à éléphants.

Les marnes argileuses lacustres ou fluvio-lacustres sont jaunâtres, très ferrugineuses et plus ou moins calcaires suivant les lieux où on les observe. A Neublans on y rencontre une véritable lumachelle de coquilles fluviatiles, *Planorbis*, *Limnea*, *Paludina*, *Unio ;* ailleurs on y a trouvé *Elephas primigenius*, *Rhinoceros* (*R. tichorhinus*), *Equus*, *Cervus*, *Antilope*, *Ursus*, *Hyena*. Cette assise a été rencontrée à Salins, Neublans, Voiteur, Lavigny, Saint-Lothain, Cousance et Saint-Amour ; elle paraît plus récente que la couche suivante.

Le limon jaune à éléphants est formé d'une argile sableuse, ferrugineuse, jaunâtre ou, par places, d'un gris bleuâtre, avec concrétions ferrugineuses pisiformes ou en greluches. Ce dépôt se montre à la surface du sol de la Bresse, partout où il n'a pas été entamé profondément par les cours d'eau, sa faune est la même que celle des marnes argileuses situées au dessus de lui ; l'*Eleph. primigenius* y est cependant plus commun que dans celles-ci. Les débris de cette espèce ont été recueillis surtout à Mouchard, Salins, Lavigny, Voiteur, Cousance, Domblans, Saint-Amour, Domsure et Coligny. Le limon à éléphants constitue l'assise quaternaire la plus ancienne de cette région, il repose partout sur des formations tertiaires.

Bertrand 1885 : Gare de Saint-Lothain. Un petit bassin lacustre, avec *El. primigenius* et coquilles actuelles est recouvert par des dépôts glaciaires.

Cavernes et Abris sous roches

Environs de Belfort. — Grotte de Cravanche. Parisot 77 ; Tueffert 78 ; et d'autres nombreux auteurs, postérieurement à cette date. — On y a trouvé, en outre plusieurs squelettes

humains entiers, *Sus scrofa*, et *Cervus sp. indet.* de grande taille, plus grand que le cerf actuel.

Grotte de Sentheim. Parisot 63 et 77; Muston 66. — M. Delbos y a recueilli : *Ursus spelaeus*, *U. priscus*, *Canis lupus*, *C. vulpes*, *Cervus capreolus* et insectivores.

Pays de Montbéliard. — Grotte de la Baume. L'Epée 77; Tueffert 78; Muston 87. — A la surface du sol, objets de bronze et crâne humain bien conservé. Dans la profondeur, au dessous d'un mur en pierres sèches, M. Muston a découvert :

1° Foyer néolithique.
2° Argile jaune.
3° Foyer avec instruments de corne et d'os ; couteaux en pierre taillée, bois de renne travaillés, ossements de : *Biso europeus*, *Bos urus*, *Cervus elaphus*, *C. tarandus*, *Sus scrofa*.

Grotte de Bournois. Muston 66. — Os d'*Urs. spelaeus* dans un dépôt d'argile.

Grotte de Chataillon (grotte des Sarrasins), petite grotte sous le principal abri sous roche. L'Epée 77; Tueffert, 78; Muston 87. — Cette grotte est précédée d'une terrasse; sur cette terrasse, à la surface du sol, existait un foyer compact qui renfermait : instruments d'os, silex taillés, poteries grossières et *Biso europeus*, *Castor*, *Arctomys marmota*, *Cervus*

Dans la grotte, on a observé :

1° A la surface du sol, cendres, charbon, foyer moderne 0,15ᶜ
2° Déblais, blocs tombés de la voûte 0,20
3° Foyer, cendres et charbon compacts 0,15
4° Sous des blocs tombés de la voûte, squelette humain ; à la base de cette couche, poteries grossières, *Bos*, *Sus scrofa*, *Meles taxus*, *Castor*, Squelette humain . 0,40

L'ensemble des couches précédentes mesure 1 mètre; des poteries romaines se trouvaient au-dessus des squelettes.

5° Foyer compact très dur, débris de cornes de cerf, os d'animaux très nombreux, poteries noires grossières, grattoirs en silex . . . . 0,40 c

6° Déblais et gros blocs de rocher, cornes de cerf, ***Biso europeus***, ***Arctomys marmota***, instruments de silex, marteaux en corne de cerf, avec douille 0,50

7° Foyer épais, mêmes silex que plus haut 0,25

8° Déblais compact, silex, pointes d'os travaillées, mâchoire de ***Castor*** 0,30

9° Foyer, ossements d'un gros oiseau à la partie supérieure du foyer 0,20

10° Déblais 0,25

11° Foyer 0,15

12° Argile terreuse : ***Cervus elaphus***, ***Capra***, ***Ovis aries***, ***Cerv. capreolus***, ***Bos taurus***, ***B. primigenius***, ***Lepus timidus***, ***Arctomys marmota***, ***Castor fiber***, ***Sus scrofa***, ***Meles taxus***, ***Felis catus***, ***Canis vulpes***, ***Sturnus vulgaris***.

Nous avons disposé, sous forme de coupe, les diverses assises observées dans cette grotte, en utilisant les indications fournies par les auteurs qui l'ont étudiée. Il est à noter qu'elle renferme des ossements de marmotte, sans aucun débris de renne, ce qui fixe son âge à l'époque masdazilienne, suivant l'avis exprimé déjà par M. Piroutet. Il est aussi à remarquer, que des os de chèvre et de mouton ont été recueillis dans cette caverne.

Grotte de l'Ermitage. Kilian 83. — Cette grotte située sur le flanc de la vallée du Dessoubre, a fourni des os d'*Urs. spelaeus*, emballés dans une argile rouge ou noirâtre, grasse au toucher.

Abri sous roches du Giémont. L'Epée 77. — Ossements humains, accompagnés de débris de *Bos sp indet.* et de *Sus domesticus*, gisant dans une caverne en forme de puits.

Grottes de Saint-Julien, de Mancenans et de Vaucluse. Contejean 64. — On a trouvé dans l'argile rouge formant le sol de ces cavernes : *Urs. spelaeus*, *Felis spelaea*, *Hyena*, *Bos*, *Cervus*, rongeurs, insectivores et oiseaux. Ces grottes

ont été fouillées par MM. Faivre et Carteron. La caverne de Saint-Julien est située sur le côté Est de la vallée du Dessoubre, à environ 840 mètres d'altitude et à 200 mètres au dessus du fond de la vallée. Son ouverture est orientée au Nord-Ouest, son sol est formé d'argile rouge terreuse recouverte sur certains points d'un dépôt calcaire mou, onctueux et tendre, formation actuelle qui revêt aussi les parois rocheuses de la grotte C'est dans l'argile rouge que les débris fossiles ont été recueillis ; M. Carteron en a retiré huit têtes d'ours et de nombreux débris ; M. Rochet en a beaucoup trouvé aussi et le gisement n'est pas encore épuisé.

Caverne de Rochedane. L'Epée 77 ; Tueffert 78 ; Muston 87. — En réalité, il existe deux grottes à Rochedane, la plus grande, peu élevée au dessus de la rivière, et la plus petite, située tout à côté, à un niveau supérieur

Le sol de la grande grotte présente la constitution suivante :

1° Couche moderne, terre noirâtre. . . . . 0,35 c

2° Argile jaune sableuse, poteries grossières, instruments de silex, hache polie, instruments en corne de cerf, meule en porphyre rouge, ***Bos primigenius*, *B. longifrons*, *Biso europeus*, *Equus*, *Sus domesticus*, *S. scrofa*, *Canis familiaris*, *C. vulpes*, *Meles taxus*, *Lepus timidus*, *Sciurus vulgaris*, *Cervus elaphus*** très nombreux, ***Capra hircus*, *Ovis aries***. Couche néolithique 0,50

3° Argile rouge, comme plus haut, instruments de corne ; hache en silex taillé, instruments en silex : ***Canis lupus*, *C. vulpes*, *Meles taxus*, *Martes fouina*, *Mustella vulgaris*, *Lutra vulgaris*, *Sciurus vulgaris*, *Arctomys marmota*, *Castor fiber*, *Lepus timidus*, *Rupicapra europea*, *Cervus tarandus*, *Biso europeus*, *Bos primigenius*, *Equus caballus*** . . . . 1 m

4° Même argile que celle de la couche n° 1, instruments en pierre taillée, pointes à crans, dents et os de cheval. 0,40

5° Même argile que plus haut, instruments en silex

crétacé, *Urs. spelaeus* très commun. *Eleph. primigenius, Equus caballus, Sus scrofa. Cervus elaphus, Biso europeus, Canis lupus. Arct. marmota, Cerv. tarandus* assez nombreux, *Bos primigenius* . . . . 1 m

Au dessous, rocher calcaire paroi de la grotte. La couche nº 3 appartient au Magdalénien, et M. Piroutet pense que les couches 4 et 5 doivent aussi lui être attribuées ; tel n'était pas l'avis de M. Muston, qui rapportait le nº 3 au Magdalénien, 4 au Solutréen et 5 au Moustérien.

Petite grotte. - On y a recueilli, à la surface du sol, *Ursus arctos, Sus scrofa, S. domesticus, Bos sp. indet.* époque moderne.

Grotte de Sainte-Suzanne. Tueffert 78 ; L'Epée 85. — Foyer avec poteries grossières, noires, remplies de grains siliceux, instruments de corne et d'os : *Sus scrofa, Cervus elaphus, C. capreolus.*

Ouest de la Haute-Saône et environs de Vesoul. — Grottes de Farincourt (1). Bouillerot 78 et 81. — Première grotte. Son sol est ainsi constitué :

1° Argile rouge avec cailloux roulés en grès liasique des environs.

2° Au-dessous, foyer de 0,20 centimètres à l'entrée, diminuant ensuite en allant vers le fond de la caverne ; on y a recueilli : poteries grossières, instruments en os et en corne de renne, bois de renne travaillés et lames de silex.

Dans cette première grotte, MM. Dufournel et Dubois, pratiquèrent autrefois une fouille peu méthodique, et trouvèrent des os de *Cervus, Equus, Elephas, Hyena et Biso europeus.*

Le sol de la deuxième grotte est ainsi composé :

---

(1) Farincourt est situé dans la Haute-Marne, mais sur les confins de la Haute-Saône.

1° Foyer à l'entrée, renfermant des lames de silex, des bois de renne travaillés, une canine d'ours et une de ***Felis***.

2° Au-dessous, argile grise très compacte liant entre eux des fragments de calcaire provenant des parois de la grotte, des cailloux roulés et des ossements noircis. On y a recueilli : instruments de pierre dure taillée, coquilles d'***Unio*** et d'***Helix***, ossements d'***Ursus spelaeus***, ***Canis lupus***, ***Can. vulpes***, ***Lepus timidus***, ***Arctomys primigenia***, ***Elephas primigenius***, ***Bos sp.***, ***Cervus tarandus***, ***Equus sp.*** et petits animaux.

Les couches profondes de ces deux cavernes appartiennent à l'âge du renne le plus ancien, cependant le foyer de la première est plus récent ; il renferme, à côté des ossements de renne des poteries peut-être néolithiques, mais n'a-t-il pas été remanié?

Grottes de Fouvent. Ces grottes sont au nombre de trois, peu éloignées les unes des autres et offrant la même faune ; elles ont été fouillées pour la première fois en 1808, puis en 1827 par Thirria, et depuis par plusieurs géologues, entre autres par MM. Bouillerot, Nodot et Chantre. D'après Thirria, le sol de la plus importante de ces cavernes est ainsi constitué :

1° A la partie supérieure, amas de marne et d'argile mélangés de fragments anguleux de calcaire jurassique, provenant des roches du voisinage, et de chailles, qui remplissait presque entièrement la caverne.

2° Couche de pierrailles, au milieu desquelles se trouvaient les os.

3° Mince couche d'argile rouge, reposant sur le fond calcaire de la grotte, et renfermant aussi des débris d'animaux.

M. Nodot a observé, à la surface du sol, au-dessus de cette grotte et communiquant avec elle, une sorte d'entonnoir, rempli de marne, de terre et de cailloux sans stratification, dans lequel il a trouvé des poteries grossières et des instruments de silex.

La faune de ces grottes peut être ainsi établie, d'après les différents auteurs qui les ont fouillées.

Felis spelaea, Hyena spelaea, Canis lupus, C. vulpes plus grand que l'espèce actuelle, *Ursus spelaeus* très commun, *Gulo borealis, Mustella aff. communis, Castor sp.*, deux incisives plus fortes que celles du Castor actuel de l'Europe, *Arvicola amphibius, Cervus capreolus, C. elaphus, C. megaceros, Biso europeus, Bos primigenius, Elephas primigenius*, très nombreux, les jeunes sujets sont les plus communs, *E. intermedius, E. meridionalis, Equus caballus, Rhinoceros tichorinus, Sus scrofa*, oiseaux (gallinacés).

Grotte de Chaux-lez-Port. Poly 79. — Cette caverne est située à 5 mètres du bord de la Saône, à 10 mètres au-dessus de son niveau et à l'altitude de 235 mètres. Son sol présente la constitution suivante :

1° Couche de stalagmites.
2° Argile rouge, grasse et onctueuse. . . . . 0,50 c
3° Terre noirâtre avec sable et cailloux roulés, débris de charbon, ancien foyer : *Canis vulpes, Lepus timidus, Capra hircus, Ovis aries, Cervus elaphus, Bos, Sus domesticus* 0,25
4° Argile rouge avec nombreux cailloux roulés, dent de loup percée pour ornement : *Cervus elaphus, Equus, Sus scrofa* 0,45
5° Terre brune foncée, ancien foyer, dents de renne . 0,20
6° Argile grise feuilletée : *Ursus, Elephas primigenius* 0,60

Grotte d'Echenoz. Fouillée pour la première fois en 1827, par M. Thirria, elle a été souvent visitée depuis par les géologues et les paléontologistes ; MM. Thirria 33, Bouillerot 81 et Chantre 1901, l'ont surtout étudiée et ont fait connaître sa faune. Cette grotte est située à 70 mètres au-dessus du ruisseau qui coule au fond de la vallée, son sol offre la composition suivante :

1° Stalagmites actuelles ne s'étendant pas à toute la surface de la caverne.

2° Argile grasse, noirâtre renfermant des débris végétaux et un vaste foyer de l'époque néolithique avec poteries grossières ;

3° Couche mince de stalagmites étendue seulement à une partie de la grotte.

4° Argile rouge avec quelques cailloux roulés calcaires, des chailles et des fragments de stalactites à angles émoussés, ossements d'animaux (1 mètre). Les squelettes des animaux, lors des premières fouilles, ont été trouvés intacts, ceux des ours des cavernes tout au moins, ceux-ci y étaient très nombreux et la grotte d'Echenoz paraît avoir été un repaire d'ours. On y a recueilli les ossements des espèces suivantes : ***Felis spelaea*, *Felis Catus*, *Hyena spelaea*, *Ursus spelaeus*, *Canis lupus*, *Cervus elaphus*, *Bos primigenius*. *Eleph. primigenius*, *Equus caballus*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Sus scrofa*.**

Grotte de Frotey. Cette grotte est située à 4 mètres au-dessus de la Colombine, elle a été fouillée en 1880 par M. Travelet et citée par M. Chantre en 1901. Le sol de cette caverne est ainsi constitué :

1° Couche de pierrailles. 0,25ᶜ
2° Stalagmites formant une couche compacte. 0,05
3° Argile jaune très compacte, ossements d'animaux. 0,20
4° Stalagmites formant une couche compacte 0,01
5° Fer hydroxydé. 0,05

Au-dessous, rocher calcaire dans lequel la caverne est creusée.

M. Travelet a recueilli dans la couche n° 3 les débris des espèces suivantes : *Hyena crocuta*, *H. spelaea*, ***Bos primigenius*** et *Equus caballus* de grande taille.

Grotte de Quincey. dite Trou de la Chèvre. Travelet 81. Elle est située à 15 mètres au-dessus de la vallée, son sol est ainsi composé :

1° Débris calcaires tombés de la voûte.
2° Couche de stalagmites.
3° Foyer avec débris humains, poteries grossières probablement néolithiques : *Canis vulpes*, *Castor*, *Bos*.

Vallée de l'Ognon et vallée du Doubs. — Caverne de Gondenans-les-Moulins. Résal 64; Chantre 1901. — Fouillée par MM. Thirria, Delesse, Lortet, Tracol, Burlot et d'autres encore, cette grotte a fourni de nombreux ossements d'ours des cavernes dont elle a été un repaire aux temps préhistoriques. Son sol est formé d'une argile rouge qui, par places, devient absolument blanche. On a recueilli dans cette argile : *Canis vulpes*, *Ursus spelaeus*, très nombreux débris de jeunes et de vieux sujets. *Meles taxus*, *Cervus tarandus*, *Bos primigenius*, cités par M. Chantre ; M. Résal signale encore, parmi les espèces rencontrées dans cette grotte, *Sus scrofa* et *Capra aegarus*. M. Tracol y a recueilli trois pointes de flèches moustériennes. La présence d'ossements de chèvre associés à ceux de l'ours et du renne, ne peut guère s'expliquer que par l'introduction, par un carnassier, des débris de cet animal postérieurement à l'époque quaternaire. Peut-être même, en raison de la position escarpée de l'ouverture de la caverne, le *Bos primigenius* n'y est-il parvenu que par ce moyen.

Grotte de Courchapon Cette grotte a été fouillée en 1884, sous les auspices de la Société d'Emulation du Doubs par M. Jacquet qui y a recueilli de nombreux objets des époques romaines, gauloises et néolithiques, ainsi que beaucoup d'ossements ; M. Vaissier et nous-même avons étudié le produit de ses fouilles.

Le sol de la caverne est constitué comme il suit :

1° Couche moderne . . . . 0,50 c
2° Couche romaine . . . . 1 m
3° Argile rouge amenée par le ruisseau qui passe au-dessous de la grotte en temps ordinaire et la traverse

pendant les crues. Cette argile forme toutes les couches de la caverne qui ne diffèrent que par les objets qu'elles renferment. Celle-ci a fourni : poteries communes, fragments de charbon, fer de lance, poinçon en os, trois squelettes humains 0,60c

4° Lit stalagmitique. 0,05

5° Charbon, poteries, graines fines (navette) 0,10

6° Argile sans charbon 0,05

7° Charbon en grande quantité, tas de blé, dont les grains sont noircis 0,15

8° Lit stalagmitique. 0,05

9° Age du bronze, sépultures, ossements, charbon, objets de parure, hachette en serpentine, pointes de flèches en silex. 0,40

10° Robenhausien. Sous les sépultures, poteries, charbon, éclats de silex. 0,20

11° Terre brulée, battue, assez dure, foyer, ossements d'animaux. Voir plus loin la liste des animaux 0,15

12° Terre et cailloux, couche de charbon épaisse, corne, os travaillés, silex 0,15

Au-dessous, le rocher formant les parois de la grotte.

Liste des animaux dont les ossements ont été trouvés autour du foyer de la couche n° 11.

Felis catus, *Canis familiaris*, *C. lupus*, *C. vulpes*, *Lutra vulgaris*, *Meles taxus*, *Castor fiber*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *C. dama*, *Capra hircus*, *Bos taurus*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*, *Unio sinuatus*.

Grotte d'Osselle. Fouillée par M. Fargeau, visitée par MM. Beudant, Thirria, Résal et beaucoup d'autres géologues; elle a été citée par eux, comme exemple de repaire d'ours. Son sol est formé d'argile rouge ne renfermant que peu de cailloux roulés ; on y a trouvé en grand nombre, les débris de l'*Ursus spelaeus*, provenant de sujets de différents âges, surtout de jeunes.

Environs de Salins et d'Arbois. — Grotte d'Arc près de

Salins, Chantre 1901. Fouillée par Ogérien, puis par M. Abel Girardot qui y ont recueilli les ossements suivants dont M. Chantre a donné la liste :

Hyena spelaea, Canis lupus, Ursus spelaeus, Cervus elaphus, Elephas primigenius, Equus caballus, Rhinoceros tichorinus, Sus scrofa.

Trou de la Vieille-Grand'mère, près de Mesnay-lez-Arbois. Piroutet 1903. Fouillée par MM. de Mortillet et Boiley qui y ont rencontré : Silex taillés, os travaillés et ossements de *Cervus tarandus* et *Equus caballus.*

Région de Lons-le-Saunier. — Grotte d'Arlay, Chantre 1901. Fouillée par MM. Berthelet et Abel Girardot qui y ont trouvé les débris des espèces suivantes, dans un foyer situé entre deux couches de stalagmites : *Canis lupus, Cervus tarandus, C. elaphus, Bos primigenius, Elephas primigenius, Equus caballus.*

Caverne à la Vieille, près de Chatelneuf. Abel Girardot 79. Cette grotte est située à l'altitude de 880 mètres, presque au sommet du mont des Ifs ; elle présente, au-dessous d'une couche de stalagmites, une assise de plus de deux mètres d'épaisseur de marne blanche avec cailloux roulés et striés. L'auteur y a trouvé, à la partie supérieure et à deux mètres de profondeur, deux maxillaires d'*Arctomys marmota* que M. Rutymeyer considère comme provenant d'une espèce identique à celle qui vit actuellement dans les Alpes.

Grottes et abri sous roche de la vallée de Baume-les-Messieurs.

Trois grottes de la vallée de Baume-les-Messieurs ont surtout fixé l'attention des préhistoriens, l'une, la caverne de la Grange située à 400 mètres d'altitude, n'a présenté ni débris ni fossile, ni objet de l'industrie humaine, ni sable, ni cailloux roulés ; mais il en est autrement des deux autres qui méritent une mention spéciale. L'une, voisine de la source est plutôt un abri sous roche et la moins intéressante

des deux, l'autre, sise à 50 mètres au-dessus du fond de la vallée et à environ 284 mètres d'altitude, a été fouillée par M. Clos et citée par MM. Ogérien, Abel Girardot et Marcel Bertrand ; elle est la plus importante des deux ; elle est connue sous le nom de grotte de la Roche.

Grotte de la Roche ou grotte supérieure, Clos 65, 67 et 68; Ogérien 65; Abel Girardot 79; M. Bertrand 85. — Le sol de cette caverne présente vers l'entrée la composition suivante :

1° Terrain moderne. . . . . 0,30[c]
2° Conglomérat ferrugineux. 0,03
3° Sable jaunâtre avec cailloux anguleux *Sus scrofa*, animaux anciens.
4° Sable jaunâtre et violacé, en couches alternantes, entremêlées de cailloux roulés ; animaux anciens. . . . 0,20
5° Sable fin alternant avec des couches de cailloux roulés, ossements roulés et brisés, dents d'animaux dont la liste sera donnée plus loin 1,30
6° Argile jaune très dure.
Au-dessous calcaire jurassique formant les parois de la caverne.

Les couches augmentent d'épaisseur, dans la direction de la vallée et s'amincissent du côté du fond de la grotte.

On a trouvé dans la couche n° 5 les os et les dents des animaux suivants : *Felis spelaea*, *Machairodus latidens*, *Hyena spelaea*, *Ursus*, deux ou trois espèces, *Cervus*, deux espèces, *Bos*, deux espèces, *Elephas primigenius*, *Equus*, deux espèces, *Rhinoceros tichorinus* et plusieurs autres espèces de *Rhinoceros*, *Sus scrofa*. La détermination de ces ossements a été faite par M. Gervais.

Petite grotte près de la source, Clos 65 et 68. — L'auteur signale la présence dans la grotte de poteries fines et donne la coupe suivante, d'une terrasse située au devant d'elle :

1° Foyer . . . . 0,10[c]

2° Au-dessous, masse de terre rouge ou grise, puissance . . . . 1,20[c]

3° Couche avec poteries très grossières, non cuites au feu, ossements brisés et fendus appartenant aux espèces suivantes : ***Canis familiaris***, cinq dents adhérentes à un fragment de maxillaire supérieur ; ***Ovis aries***, ***Bos sp.*** indet. ***Equus caballus***, ***Sus scrofa***. M. Clos a recueilli aussi, dans cette même couche, différents objets de bronze 0,20

Grotte de la Balme-d'Epi, Béroud 86. — La série des assises observées dans cette grotte par M. l'abbé Béroud, peut être représentée par la coupe suivante qui commence dans la caverne même (couches 1 à 9) et se continue dans un puits d'accès, à l'entrée de la grotte :

1° Terre argileuse, noire et caillouteuse, foyer, poteries, bronze, fer, plomb ; ***Cervus elaphus***, ***Ovis aries***, ***Bos***, ***Equus*** et ***Sus***, crânes humains, homme, femme et enfant.

2° Limon blanc peu caillouteux. . . . . 4,50[c]

3° Limon rouge terne, caillouteux, ***Felis***, ***Canis lupus***, ***Hyena spelaea***, ***Ursus spelaeus***, ***Meles taxus***, ***Lepus timidus***, ***Arvicola terrestris***, ***Cervus tarandus***, ***C. elaphus***, ***Elephas primigenius***, ***Equus fossilis***, ***Rhinoceros tichorinus***. Oiseaux. Deux silex taillés du type Moustérien, trois rognons de quartzite gros comme le poing 2,50

4° Limon jaune sableux, ***Canis lupus***, ***Meles taxus***, ***Arvicola terrestris***, ***Cervus***, ***Pyrrochorax alpinus*** 0,50

5° Limon rouge ocreux, ***Felis***, ***Canis lupus***, ***Arvicola terrestris***, ***Cervus tarandus***, ***C. elaphus***, ***Bos***, ***Elephas*** . . 1[m]

6° Limon argileux, rouge brun noirâtre, ferrugineux et manganésifère 0,40

7° Limon argileux rouge 0,30

8° Limon argileux calcaire, arénacé, avec alternance de bandes parallèles sableuses avec le limon jaune . . 0,30

9° Limon rouge brun dans la grotte ; cette couche peut être suivie dans le puits, où la coupe se continue ainsi qu'il suit . . . . 3[m]

10° Limon jaune clair, avec traces noires et argile blanche 0,70ᶜ
11° Limon rouge, *Elephas meridionalis* 0.50
12° Limon brun jaune rougeâtre avec zones blanches. 0,70
13° Sable quartzeux.

M. Piroutet en 1903, signale la présence de la marmotte (*Arctomys marmota*) et de silex magdaléniens dans cette grotte (1).

Eboulis

Pays de Montbéliard. — Contejean 64; Kilian 91. — Dans les couches les plus anciennes des Eboulis accumulés au bas des pentes, M. Chopart a recueilli des dents et des os de *Castor* et d'insectivores.

Fentes de rocher

Pays de Montbéliard. — Banvillars et Bethoncourt. Contejean 64. — Dépôt de sable et de galets avec ossements d'*Eleph primigenius* et *Rhin. tichorinus*.

Haute-Saône. — Bourguignon-lez-Morey. Bouillerot 81. Dans une première fente *Hyena sp.*, *Bos primigenius*, *Eleph. antiquus*, *Rhin. tichorinus*. Dans une deuxième fente, il a recueilli : *Bos primigenius*, *Cervus elaphus*. Une troisième fente, près de Gourgeon, lui a procuré des ossements d'un *Cervus* qu'il pense être *C. tarandus*.

Environs de Besançon. — A l'époque où on construisait le fort Bregille on a recueilli des os et des bois de *Cervus*

---

(1) Nous n'avons pas cité parmi les grottes celle de Fretigney fouillée en 1827 par M. Thirria qui y a recueilli des ossements de cheval, dans un foyer sous une couche de stalagmite, parce qu'il est impossible de fixer même approximativement l'âge de ce dépôt.

tarandus, dans une fente de rocher, sur l'emplacement du fort. Les objets ainsi découverts, font partie de la collection du musée de Besançon.

Dépôts glaciaires

Département du Jura. — Bertrand 85. A la gare de Saint-Lothain, un petit bassin lacustre, avec *Elephas primigenius* et coquilles actuelles est recouvert par des dépôts glaciaires.

Stations en plein air

Pays de Montbéliard et de Belfort. — Camp du mont Bart. Tueffert 78. On a trouvé dans cette station, d'âge néolithique, des os de *Bos*, *Cervus elaphus* et de *Sus scrofa*.

Camp de Chataillon. L'Epée 82; Piroutet 1903 — On y a rencontré: *Bos*, *Cervus elaphus*, *Ovis aries*, *Equus caballus*, *Sus domesticus;* Robenhausien, ou peut-être âge du bronze Le cerf qui, dans les stations des âges précédents, se trouvait par rapport au bœuf dans la proportion de huit pour un, n'est plus ici que dans la proportion de un pour huit, par rapport au même animal.

Camp de Descendans. L'Epée 82; Piroutet 1903. — Six crânes humains y ont été trouvés, mélangés dans les cendres des foyers, avec des fragments de poteries grossières et des os d'animaux. L'un de ces crânes a pu être reconstitué, il montre un frontal très déprimé, un occipital très saillant et des parois très épaisses; cette dernière particularité est commune à tous les autres crânes. Le docteur Hulmann a reconnu, parmi les os des animaux, les espèces suivantes: *Bos primigenius*, *B. taurus*, *Cervus elaphus*, *Ovis aries*, *Equus caballus*, *Sus*. Les débris du bœuf dominent dans cette station qui est considérée comme robenhausienne par M. Piroutet.

Camp de Grammont près de Beaucourt. Tueffert 78 ; Muston 81 et 87. On y a trouvé des instruments de l'âge de la pierre polie, une meule à broyer le grain et les os des animaux suivants : *Ursus arctos*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *Bos longifrons*, *Biso europeus*, *Sus scrofa*, *S. domesticus*.

Tumulus d'Hérimoncourt. Duvernois 68. L'auteur y a recueilli des débris de : *Ursus* (*U. arctos*), *Meles taxus*, *Putorius infectus*. Néolithique ou plus récent : Roppe L'Epée 82. Débris humains assez bien conservés et, dans un foyer, ossements de : *Cervus elaphus*, *Bos primigenius* et *B. taurus*. Le bœuf commun (*B taurus*) était de beaucoup le plus abondant. Age néolithique, ou plutôt âge des métaux.

Mont Vaudois. Tueffert 78 ; Travelet 80 ; L'Epée 82 ; Muston 87 On y a rencontré des instruments de pierre et d'os, une pierre pour écraser le grain, du blé carbonisé, des poteries grossières et même des instruments de fer. On y a trouvé aussi des squelettes humains dans des sarcophages en pierre et dans un foyer : *Cervus sp. indet.* de très grande taille et indiqué comme cerf gigantesque : *Cervus capreolus*, *Capra hircus*, *Bos primigenius*, *Sus scrofa*.

Haute-Saône. Camp de Bourguignon-lez-Morey. Chapelain 79 ; Bouillerot 81. — On a recueilli à la surface du sol de ce camp : silex taillés, poteries, disque de bronze, et *Ursus* (*U. arctos*), *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Ovis aries*, *Bos* (*B. taurus*), *Equus caballus* de petite taille, *Sus domesticus*, *S. scrofa*. Age du bronze.

Cimetière de Beaujeu. Piroutet 1903. Ce cimetière renferme des sépultures de différents âges, depuis les temps gallo-romains jusqu'aux époques de la pierre. Quelques squelettes sont accompagnés de silex taillés, avec os de *Sus scrofa* et bois de *Cervus elaphus* et fort peu d'instruments de bronze et de fer.

Camp du Châtelard. Gasser 1902. Cette station, située à 2 ki-

lomètres à l'Est de Beaujeu, a été fouillée d'abord par M. Halley puis par M. Gasser qui y ont recueilli des instruments de fer, des poteries fines et les ossements des espèces suivantes. *Canis vulpes*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *Lepus timidus*, *Sus scrofa*, ainsi que des os d'oiseaux de la taille des corbeaux et de poissons de deux à trois livres.

Département du Doubs. Palafittes de Rougemont. Michel 94. On a trouvé sur l'emplacement de la gare de Rougemont, à 3 et 4 mètres de profondeur, des pieux de chêne mal équarris, enfoncés dans une couche de vase renfermant des coquilles d'*Anodonta*. Ces pieux de chêne sont les vestiges de palafittes qui existèrent en ce lieu à une époque où la vallée de Rougemont était occupée par un lac.

Besançon. Sur l'emplacement actuel de l'arsenal, se trouvait un cimetière renfermant des sépultures de l'âge du fer (Tène II) dans lesquelles on a recueilli, avec des ossements humains, des débris d'*Ursus arctos*, *Cervus elaphus*, *Bos sp. indet.* et de *Sus scrofa*.

Camp de la Roche d'Or, près Besançon. Fournier 99. Les fouilles exécutées dans cette station par M. le professeur Fournier ont mis au jour des ossements de *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Bos*, *Sus scrofa*. Ces débris étaient accompagnés d'objets du néolithique le plus supérieur.

Bois-Néron. Piroutet 1901. Tumulus néolithique renfermant cinq squelettes humains avec des os de *Canis familiaris*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*.

Alaise et Vaux-d'Alaise. M. Piroutet indique l'existence dans la première de ces localités de tombelles avec débris humains, charbon et poteries grossières, et dans la seconde, de sépultures du même genre, avec squelettes humains, poteries grossières et os de *Sus scrofa*. Ces tombelles paraissent d'âge néolithique.

Refranche. Piroutet 1901. On a trouvé dans un tumulus, au lieudit Sur le Mont. plusieurs squelettes humains accom-

pagnés d'os de *Canis familiaris*, *Cervus elaphus*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*, de l'âge du bronze.

Environs de Salins. Camp de Grandchamp. Cavarroz 82; Piroutet 1903. On y a recueilli des ossements humains et les débris des espèces suivantes déterminées par M. Gaudry : *Cervus elaphus*, *Cervus sp. indet* de grande taille ; 1 petit cervidé, *Capra hircus*, *Bos taurus*, *Equus caballus* de petite taille, *Sus scrofa*, *S. domesticus*. Epoque néolithique probable, plus récente peut-être.

Environs immédiats de Salins: Glucy, Cernans etc... M. Piroutet a fait connaître différentes sépultures. situées sur le territoire de ces localités, qu'il rapporte à l'âge du bronze. M. Toubin 80, a trouvé aux mêmes lieux, à une faible profondeur, des ossements de *Bos*, *Equus caballus*, *Cervus elaphus*, *Sus scrofa*.

Bois de Sery près de Clucy. Piroutet 1901. Un tumulus du Bois de Sery mérite une mention spéciale, car M. Piroutet y a découvert, avec des ossements humains et des objets de l'âge du bronze, les cornes d'un bovidé qu'il ne désigne pas autrement, mais qui est probablement un aurochs. L'une de ces cornes, dit l'auteur, était complètement écrasée, mais l'autre, intacte, présentait une plaque osseuse qui devait aussi se trouver à la base de la première; les deux bases étaient à quinze centimètres l'une de l'autre. Ces cornes, d'après celle dont l'axe osseux est presque intact, étaient courtes, assez grosses, à section circulaire et recourbées comme des cornes de bison.

Ivory. Piroutet 1903. — Un tumulus ouvert près d'Ivory, au lieu dit Parançot, a fourni des squelettes humains entiers, des os de *Bos*, *Cervus elaphus*, *Capra* ou *Ovis*, avec des objets de l'âge du fer. Un autre tumulus situé au bois des Tuiles, près de Géraize, et cité encore par le même auteur, renfermait aussi la même faune.

Autres localités du **département du Jura**. Stations de Ney

et de la Chatelaine près de Chatelneuf. Abel Girardot 79 et 88. — M. Girardot a recueilli à la Chatelaine des instruments de pierre polie, de corne, d'os et de bronze d'âge cébénien, avec les débris des espèces suivantes : *Canis familiaris*, *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Ovis aries*, *Bos*, *Equus caballus*, *Sus scrofa* ou *domesticus* ; glands et noisettes. La station de Ney a fourni la même faune associée aussi à des instruments de bronze et à des poteries fines.

Palafittes de Clairvaux. Lemire 70. — Dans les fouilles exécutées au dessous des habitations, on a rencontré : *Canis familiaris*, deux crânes, *Bos*, *Cervus elaphus*, *Sus scrofa*, *S. domesticus* ; noisettes, noyaux de prunelle (*Prunus spinosa* Lin. épine noire, prunelier), grains de froment, glands et différentes baies. Les bois de cerf étaient extrêmement abondants. Cette station a été occupée à la fin des temps néolithiques et à l'âge du bronze.

Tourbières

Pays de Montbéliard. Contejean 64. — Dans les couches profondes de ces tourbières, on trouve des ossements de : *Castor fiber*, *Biso europeus*, *Cervus alces*, *Cervus tarandus*. On rencontre aussi, à leur base, sur l'argile plastique, des coquilles fluviatiles d'espèces actuelles.

Département du Jura. Ogérien 65 et 67. — Ces tourbières renferment des ossements de *Cervus elaphus*, *C. dama*, *Bos*, *Sus scrofa* et des coquilles de *Paludina*, *Limnea* et d'*Unio*.

Haute-Saône. M. Thirria (33) signale encore la trouvaille d'un bois de Cervus, dans les tourbières de Visoncourt.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Liste des publications indiquées en abrégé dans les pages précédentes.

BERTRAND (Marcel). Notice explicative des feuilles de Gray, Besançon, Lons-le-Saunier et Pontarlier de la Carte géologique détaillée de la France 1880, 1882, 1885 et 1887.

BÉROUD (l'Abbé). La grotte de la Balme-d'Epi (Jura). — ***Matériaux pour l'Hist. primit. et nat. de l'Homme***, vol. XXI, 1887.

BOUILLEROT (Achille). La montagne de Morey (Haute-Saône) et ses alentours aux premiers âges de l'humanité. — ***Mém. Soc. d'Emulation du Doubs***, 1874.

L'homme des cavernes et les animaux quaternaires autour de la montagne de Morey (Haute-Saône). — ***Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône***, 1881.

Détermination des ossements de la caverne de Farincourt. — ***Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône***, 1881.

CAVAROZ (le Dr). Matériaux pour l'âge de la pierre en Franche-Comté; Département du Jura. — ***Bull. de la section du Jura du Club alpin français***, 1882.

Station préhistorique de Grandchamp au-dessus de Salins. — ***Ann. de la section du Jura du Club alpin français***, 1882.

CHANTRE (Ernest). L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône. — ***Etude géologique et anthropologique***, 1901.

CHAPELAIN. Esquisse préhistorique du département de la Haute-Saône. — ***Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône***, 1878.

CLOS. Rapports sur les fouilles de la vallée de Baume. — ***Mém. Soc. d'Emulation du Jura***, 1865, 1867, 1868 et 1870.

Fournier. Découverte d'un camp néolithique dans la vallée du Doubs, aux environs de Besançon. — L'*Anthropologie*, VIIe année, 1899.

Gasser (Auguste). Note sur les terrains quaternaires du canton d'Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — *Soc. d'étude des Sc. nat. de la Haute-Saône*, 1896.

Découverte de deux sépultures préromaines à Beaujeu. — *Soc. Grayloise d'Emulation*, 1901.

Etude préhistorique de la vallée de la Saône supérieure. - *Soc. Grayloise d'Emulation*, 1905.

Aperçu sur le préhistorique de la vallée de la Saône supérieure. — *Revue saônoise*, 1905.

Girardot (Abel). Etude d'archéologie préhistorique, de géologie et de botanique, dans les environs de Chatelneuf, 1880.

Note sur le plateau de Chatelneuf avant le moyen-âge. — *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*, 1888.

Deux stations préhistoriques au bord occidental du Jura. — *Soc. d'Emulation du Jura*, 1902.

Girardot (Albert) et **Vaissier** (Alfred). Grotte de Courchapon (Doubs). — *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs*, 1884.

Girardot (Albert). Quelques mots sur les âges préhistoriques en Franche-Comté, à l'occasion d'une publication récente. — *Annales franc-comtoises*, 1905.

Kilian. Notices explicatives des feuilles de Ferette, Montbéliard et Ornans de la Carte géologique détaillée de la France, 1885, 1891 et 1894.

Description géologique des environs nord de Maîche. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1884.

Description géologique des environs de Glère et de Brémoncourt (Doubs) et de Suarce (Territoire de Belfort). — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1885.

L'Epée (Henry). Note sur les dernières fouilles exécutées aux environs de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1881.

Recherches archéologiques dans les environs de Montbéliard, 1882.

Note sur les camps retranchés de la Pierre polie, dans les environs de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1883.

Communication archéologique. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1886.

LEMIRE. Découverte d'une station lacustre de l'âge de la Pierre polie, dans le lac de Clairvaux. — *Académie de Besançon*, 1870.

MICHEL (Henri). Les palafittes de Rougemont (Doubs). — *Ass. franç. pour l'avanc[t] des sciences*, Congrès de Caen, 1894.

MUSTON (D[r]). Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1866.

Le préhistorique dans le pays de Montbéliard et les contrées circonvoisines, 1887.

OGÉRIEN (le Frère). *Histoire naturelle du Jura* : Géologie, 1867 ;

Terrain diluvien dans le Jura, 1865.

PARISOT (L.). Esquisse géologique des environs de Belfort. — *Mém. Soc. d'Emul. de Montbéliard*, 1863.

Description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort. — *Bull. Soc. belfortaine d'Emulation*, 1877.

PIROUTET (Maurice). Note sur les sépultures antérieures à l'âge du fer dans le Jura salinois. — *L'Anthropologie*, 1901.

Coup d'œil sommaire sur le préhistorique en Franche-Comté. — *L'Anthropologie*, 1903.

Nouvelles fouilles de tumulus aux environs de Salins (Jura). — *L'Anthropologie*, 1904.

POLY. La grotte de Chaux-lez-Port (Haute-Saône). — *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs*, 1879.

RÉSAL. *Statistique géologique, minéralogique et minéralurgique du département du Doubs*, 1864.

THIRRIA. *Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône*, 1833.

TOUBIN. Fouilles sur le territoire de Cernans, près de Salins. — *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*, 1880.

TRAVELET (Albert). Fouilles dans les cavernes d'Echenoz, de Frotey et de Bourguignon. — *Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1880.

La grotte de Quincey (Haute-Saône), dite Trou de la Chèvre. — *Mém. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1881.

TUEFERT. Notice sur les antiquités préhistoriques du pays de Montbéliard et de Belfort. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1878.

TABLE DES GENRES

TABLE DES MATIERES

J.-B. FLAVIGNY

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE LA HAUTE-SAONE

SA CORRESPONDANCE

AVEC

GRÉGOIRE & DOM GRAPPIN

(1795-1802)

PAR

GEORGES GAZIER

Congrès de l'Association franc-comtoise, à Vesoul,
1er août 1906.

INTRODUCTION

L'évêque constitutionnel Flavigny, qui gouverna le diocèse de la Haute-Saône de 1791 à 1802, a déjà été l'objet de quelques études. M. l'abbé Morey, dans sa *Chronique de l'Eglise de Vesoul*, publiée en 1886, a consacré près de vingt-cinq pages à son épiscopat. Ce travail est documenté, sérieux et assez impartial : bien que cet auteur ecclésiastique croie de son devoir de blâmer énergiquement le schisme constitutionnel et ceux qui s'y sont laissé entrainer, il sait reconnaître et proclamer les vertus et la charité de Flavigny et de ses principaux collaborateurs. D'autre part, dans le savant *Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel* qu'il vient de publier (1907), M. le chanoine Pisani a résumé en quelques pages exactes et précises la carrière de l'évêque de Vesoul.

Jean-Baptiste Flavigny, né à Vesoul le 20 février 1732, était issu d'une honorable famille de robe de cette ville. Très estimé pour sa piété et sa générosité, il devint, à l'âge de trente ans, chanoine de l'église Saint-Georges, et, douze ans après, en 1774, ses collègues du chapitre lui confièrent d'un commun accord la cure de Vesoul. « Seize années d'administration, écrit l'abbé Morey, firent vraiment aimer Flavigny de ses paroissiens ; s'il ne les étonna jamais par son éloquence et ses talents, il se les attacha par son intelligence, sa bonhomie et sa charité. »

Quand l'Assemblée Constituante vota la Constitution civile du clergé et exigea des ecclésiastiques un serment de fidélité à cette Constitution, Flavigny pensa qu'il devait se

soumettre aux lois votées par les représentants de la nation. Avec une grande partie du clergé français du second ordre, il crut rester fidèle à sa foi catholique en acceptant, quoique sans enthousiasme, la nouvelle organisation de l'Eglise de France.

La Constitution civile du clergé avait démembré le diocèse de Besançon et créé un nouveau diocèse de la Haute-Saône avec Vesoul comme chef-lieu. Le curé de Vesoul parut aux électeurs le plus digne pour remplir les fonctions épiscopales: élu le 14 mars 1791, sacré par les mains du fameux Gobel, évêque de Paris, Flavigny prit possession de son siège en mai 1791.

Les documents que nous publions ici n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà sur la période de son épiscopat qui va de 1791 à 1795. Comme la plupart de ses collègues constitutionnels, Flavigny s'efforça alors d'organiser son diocèse, de pourvoir de bons prêtres les paroisses privées de pasteurs, de visiter et d'instruire son troupeau. Il fut principalement aidé dans cette lourde tâche par ses deux vicaires généraux Bouvier et Revillout, et par son chancelier, l'abbé Tribouillet, ancien professeur de rhétorique, qui fut pour lui le plus précieux des auxiliaires, grâce à ses connaissances théologiques fort étendues et à ses talents littéraires.

A l'époque de la Terreur, et lors de l'institution du culte de la Raison, Flavigny se refusa à toute abjuration: devant les menaces de ses adversaires, il se contenta de quitter la ville de Vesoul pour se retirer à Besançon. Là même il ne fut pas à l'abri des persécutions, et la fidélité qu'il gardait à ses convictions religieuses eut pour effet de le faire emprisonner dans les prisons de cette ville: il fallut le 9 thermidor pour le sauver de l'échafaud. Délivré grâce à la chute de Robespierre, Flavigny ne tarda pas à rentrer à Vesoul: M. l'abbé Morey y signale son retour en avril 1795; il s'y trouvait en réalité dès le mois de

février de cette année, comme en fait foi la lettre qu'il écrivit à Grégoire le 11 février 1795 et qui est datée de Vesoul.

C'est à partir de cette époque que la correspondance que nous publions ici permet de suivre la carrière épiscopale de Flavigny jusqu'au Concordat. La plupart de ces lettres sont conservées aujourd'hui dans une collection privée formée des papiers de l'ancien évêque de Blois, Grégoire, les autres se trouvent à la Bibliothèque de Besançon (*Fonds général*, Ms. 624) dans le fonds qui provient du célèbre dom Grappin, ancien bénédictin devenu chanoine de Besançon, mort en 1832, l'un des plus savants érudits de la fin du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e] siècle.

Il serait superflu de rappeler ici le rôle considérable que joua Grégoire pendant toute la Révolution et qui en fit, depuis 1795 surtout, le véritable chef de l'Eglise constitutionnelle de France. Déjà illustre comme député à l'Assemblée Constituante, il s'était vite placé par ses talents au premier rang des membres du clergé assermenté, et ses ennemis eux-mêmes rendaient hommage au caractère d'un homme qui, en pleine Terreur, n'avait pas craint d'affirmer à la tribune de la Convention ses convictions religieuses aussi sincères et ardentes que ses opinions profondément républicaines.

Quand le 9 thermidor eut ramené un peu de calme dans les esprits, ce fut Grégoire qui se préoccupa le premier de rendre la vie à l'Eglise de France, décimée par les persécutions et affaiblie par de nombreuses défections. Pour atteindre ce but, il importait avant tout, selon lui, d'obtenir des pouvoirs publics la liberté des cultes : de là le courageux discours qu'il prononça à la Convention le 1[er] nivôse an III (21 décembre 1794), pour réclamer cette liberté en faveur de toutes les religions. Le discours de Grégoire fut accueilli par des murmures de l'Assemblée, mais l'évêque de Blois ne se découragea pas : afin de créer un mouvement d'opi-

nion en faveur de ses idées, il fit imprimer cet éloquent appel à la tolérance et le fit répandre à profusion par toute la France. Les évèques constitutionnels, ses collègues, furent les premiers à en recevoir des exemplaires. La première lettre de Flavigny à Grégoire, que nous trouvons ici, a précisément pour objet de remercier et de féliciter ce dernier de son initiative « Je ne doute pas, lui écrivait-il le 11 février 1795, que cet écrit ne fasse époque et qu'il ne donne le branle à la révolution si désirable qui semble se préparer en faveur du libre exercice des cultes. » Flavigny, pour justifier cette appréciation, invoquait l'état d'esprit des paisibles populations de la Haute-Saône, qui, quoique privées de leurs pasteurs et en butte aux persécutions, « remplissaient autant qu'il est en eux les devoirs de la religion. » Tels étaient du reste les sentiments de la majorité des Français, et le courant d'opinion fut si fort que la Convention, mal disposée tout d'abord, crut devoir faire des concessions à l'esprit public. Dix jours après la lettre de Flavigny le 3 ventôse (21 février 1795) elle promulguait le fameux décret qui accordait le libre exercice des cultes, et pour la première fois plaçait la France sous le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ce décret ne faisait plus un délit de l'exercice de la religion mais cependant il ne pouvait satisfaire entièrement les catholiques. Il y était stipulé en effet que le culte devait rester absolument privé, et un article interdisait aux communes d'acquérir ou de louer un local quelconque pour l'exercice de ce culte. Flavigny écrivit à Grégoire pour lui signaler les graves inconvénients de ces dispositions. Dans les petites bourgades, faisait-il observer, on ne peut trouver de local suffisant pour rassembler les fidèles : « Les catholiques, dit-il, ne peuvent s'assembler que par portions détachées en six ou sept endroits différents, et même plusieurs sont privés de la satisfaction d'exercer leur culte, à raison du peu d'étendue de ces localités (*sic*), quoique un grand nombre,

malgré le mauvais temps, remplissent les avenues, jardins et corridors attenant aux chambres où l'on célèbre les saints mystères ». Et il concluait ainsi : « Ne paraîtrait-il pas plus dans les vues d'ordre et d'intérêt public, et par conséquent plus conforme au vœu de la loi, de louer ou de vendre un ou deux bâtiments publics, où les citoyens seraient plus commodément, plus sainement, et pourraient même être plus facilement surveillés par les autorités constituées, que de les obliger de se presser dans des chambres étroites dont l'air devient en un instant méphitique et empoisonné. » Ces observations, présentées avec modération, étaient fort sages, et un an après, les législateurs en reconnurent le bien fondé quand, par le décret du 11 prairial an IV (30 mai 1796), ils rendirent au culte tous les temples non aliénés.

En même temps Flavigny faisait connaître à Grégoire d'autres conséquences fâcheuses selon lui du décret du 3 ventôse. Ce ne fut pas tant en effet le clergé constitutionnel qui recueillit le bénéfice des dispositions libérales de cette loi, que l'ancien clergé qui avait refusé le serment à la Constitution. Les prêtres insermentés, qui avaient émigré lors des persécutions, profitèrent de la liberté rendue au culte pour rentrer en France, surtout dans les départements frontières comme le Doubs et la Haute-Saône, puis pour représenter aux yeux des croyants les prêtres restés fidèles aux lois comme des schismatiques condamnés par la cour romaine et ramener ainsi à eux, par la crainte des anathèmes, les populations catholiques. « Des hommes bien ou mal intentionnés, écrit Flavigny, ont travaillé sourdement les communes de plusieurs cantons, et comme il n'y avait personne d'assez instruit pour empêcher l'effet de leurs prédications secrètes, un grand nombre de paroisses sont aujourd'hui changées au point de ne vouloir plus entendre parler des prêtres qui les desservaient en 1794 et qui avaient leur confiance. Le même esprit se propage de proche en proche avec une rapidité inconcevable, surtout depuis le sage décret

de la liberté des cultes, et, si cela se continue, dans six mois la plus grande partie des départements seront imbus des mêmes principes. » Flavigny se demande alors si la doctrine et la morale de ces zélateurs est bien républicaine ; « ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est que les ministres patriotes les plus irréprochables sont peints... sous les couleurs les plus odieuses, et on les représente comme des lâches déserteurs de la foi ou des ambitieux qui ont trahi leur conscience ou ont induit en erreur les citoyens. »

Pour résister à cette propagande énergique et féconde en résultats, propagande qui diminue chaque jour la force de l'église constitutionnelle, d'autres correspondants et amis de Grégoire demandent aux pouvoirs publics des lois de persécution contre leurs adversaires. Flavigny est trop résolument libéral pour faire intervenir la force dans des questions qui sont du domaine de la conscience individuelle. D'autre part il s'afflige de ces divisions intestines entre catholiques, divisions qui réjouissent les philosophes et les adversaires du christianisme. Aussi ne voit-il qu'une seule façon de faire cesser ce pénible conflit, c'est d'opérer par tous les moyens possibles la réunion de tous les fidèles sur le terrain religieux, sous la seule réserve d'une commune adhésion à la forme du gouvernement républicain. « Tous les gens de bien de quelque état qu'ils soient, écrit-il à Grégoire le 15 mars 1795, désirant prévenir les malheurs qu'ils pressentent pour l'avenir, manifestent hautement leurs vœux pour un rapprochement des deux partis, comme seul capable de faire cesser les divisions, de calmer les esprits et d'étouffer les derniers germes de discorde. Ils imaginent que la Constitution du clergé ne mettant plus d'entraves aux opinions, le rapprochement ne serait pas impossible, et ils sont persuadés qu'une réunion sagement ménagée terminerait toute contestation, épargnerait aux ministres du culte appelés ci-devant constitutionnels bien des tourments et des injures, au peuple bien des inquiétudes de conscience et bien des

crimes, au catholicisme un déchirement plus scandaleux encore, et peut-être une persécution terrible de la part de ses ennemis. »

Flavigny est convaincu que Grégoire et ses collègues les évêques réunis à Paris partagent son opinion sur la nécessité de cette réunion, et il indique les bases sur lesquelles on pourrait opérer ce rapprochement: « Ne devrait-on pas exiger pour préliminaire que l'on reconnût de part et d'autre les principes de la constitution républicaine, et les libertés de l'Eglise gallicane dans toute leur étendue, laissant au surplus la plus grande latitude aux modifications raisonnables que pourraient désirer les dissidents relativement à cette constitution civile du clergé en tout ce qui n'intéresserait pas la foi et les mœurs ». Flavigny va plus loin encore, il se déclare prêt à abandonner sans hésiter ses fonctions épiscopales si cette mesure peut contribuer à la paix tant souhaitée.

Dans cette lettre l'évêque de la Haute-Saône traduisait en termes très nets les sentiments d'une grande partie du clergé constitutionnel désireux d'arriver à une entente avec le clergé réfractaire. Cette entente, les évêques résidant à Paris, et Grégoire à leur tête, vont chercher tout d'abord à la préparer par des encycliques où ils s'efforceront de convaincre leurs adversaires de la sincérité de leurs convictions et aussi de leur amour profond de la religion à laquelle ils sont demeurés fidèles durant la persécution. Puis ils tiendront en 1797 et en 1801 deux conciles nationaux, et le second allait incontestablement aboutir à une réconciliation entre les deux clergés, quand Bonaparte réalisa à son profit, par une entente directe avec la cour romaine, l'union réclamée par les catholiques de France.

Dès lors dans toutes ses lettres à Grégoire, Flavigny soutient avec chaleur le parti de la modération et de la réconciliation nationale. Son attitude devait même lui

valoir en 1796 une dénonciation du Directoire du département de la Haute-Saône. Parce que, à la fin de son mandement de carême de cette année, il avait émis un vœu en faveur de l'union des catholiques, on l'accusa de projets contre-révolutionnaires, de complot avec les prêtres réfractaires, complot qui devait aboutir à la résurrection des privilèges ecclésiastiques. Il se défend avec énergie dans une lettre à l'évêque de Blois contre ces imputations calomnieuses et proteste de la pureté de ses intentions.

Cette petite persécution ne devait du reste modifier en aucune façon sa manière de voir. Même, pour défendre plus efficacement ses idées conciliatrices, il se décida, malgré son grand âge et ses infirmités, à se rendre au Concile national de 1797. Il s'était d'abord excusé auprès de Grégoire de ne pouvoir y assister, et pour des raisons qui montrent la détresse matérielle du clergé constitutionnel à cette date. « Les persécutions que j'ai éprouvées, plusieurs autres fâcheux évènements, mille charges dispendieuses inséparables de la Révolution ont réduit presque à rien mon mince patrimoine et m'ont forcé de recourir à des emprunts pour fournir à mes premiers besoins. Il ne m'est donc pas possible, malgré le désir que j'en aurais de faire les frais du voyage de Paris et d'y résider pendant la durée du concile national. Telle est également la position de mes vicaires; encore plus que moi, ils se trouvent dans de vrais besoins. C'est le sort de presque tous mes confrères du diocèse de la Haute-Saône ». Il put cependant réunir, grâce à une collecte faite dans le diocèse, les fonds nécessaires à son voyage qu'il fit avec dom Grappin, délégué par le clergé du second ordre de la Haute-Saône.

Malgré tous ses efforts en ce sens, le Concile de 1797 ne put amener la pacification : la politique de persécution du Directoire frappant sans pitié les prêtres réfractaires, molestant également le clergé constitutionnel et les catholiques en

général, portant la main sur la personne même du pape, aurait suffi à elle seule à empêcher toute réconciliation. Flavigny ne se découragea cependant pas, et, dans toutes ses lettres en 1799, il revient sur la nécessité de la communion étroite qu'il faut maintenir malgré tout avec le Saint Siège apostolique. On trouvera ici notamment une lettre qui témoigne de ses sentiments de profond respect envers le pontife romain.

Le bruit courait alors que le pape Pie VI, prisonnier sur l'ordre du Directoire depuis la proclamation de la République romaine, était en France. De Florence, le gouvernement français venait en effet, à la fin d'avril, de le faire conduire dans notre pays, fixant son séjour à Valence. Flavigny crut voir là une excellente occasion pour une démarche qui selon lui ferait beaucoup d'honneur au clergé constitutionnel : « Les papiers publics, écrit-il à Grégoire le 3 juin 1799, nous apprennent que Pie VI est actuellement en France... Vous paraîtrait-il inconvenable (*sic*) de lui envoyer une députation, comme on en avait fait la motion au Concile national, quoiqu'il fût encore en Italie ? Le respect que nous avons pour sa dignité et sa personne, le dévouement que nous lui avons témoigné dans nos lettres de communion, son grand âge et les malheurs où certaines personnes imprudentes l'ont plongé, l'attitude même des fidèles qui désirent que nous lui donnions des marques de notre attachement respectueux, tout paraît commander cette démarche qui édifierait l'Eglise catholique et les impies eux-mêmes...

Oh ! le beau spectacle que nous donnerons au monde, quand, malgré les sujets de plaintes que nous avons contre la cour romaine, et dans le moment où le pape ne conserve plus rien de ce qui en faisait l'idole des flatteurs, on nous verrait au milieu de ceux même qui insulteraient peut-être à ses malheurs, lui rendre tous les hommages que la religion lui assure de notre part, offrir même des consola-

tions à sa vieillesse, et nous montrer aussi respectueux que s'il était sur le trône de la capitale du monde chrétien ».

Et pour Flavigny, c'est encore là peut-être un moyen d'arriver à cette réunion, à laquelle il rêve sans cesse. « Qui sait, s'écrie-t-il, si la Providence ne nous a pas ménagé dans cette circonstance inattendue une occasion et un moyen uniques d'opérer la réunion qui fait l'objet de nos vœux les plus ardents et pour laquelle nous avons travaillé en vain au Concile national? Jusqu'à présent, le pape n'a entendu que nos adversaires et on ne connaît nos principes que par des rapports bien infidèles. L'exposé simple et naturel que nos députés lui feront de ce qui s'est passé à l'Assemblée Constituante et du danger où nous étions de tout perdre en voulant tout refuser, le mettra à même de mieux apprécier la sagesse de notre conduite, et les dispositions où nous sommes de tout sacrifier, excepté la justice et la vérité, ne lui permettront pas de résister au désir que nous avons de voir la paix rétablie dans l'Eglise de France. »

Cette proposition n'eut pas de suite, sans doute à cause de la mort de Pie VI survenue à Valence le 29 août 1799.

Flavigny, après avoir présidé dans son diocèse deux synodes à Vesoul en 1798 et 1800, donna son adhésion pleine et entière au projet du Concile national qui devait se tenir à Paris en 1801 afin de tenter un nouvel effort pour amener la réunion des deux clergés. Flavigny ne put y assister, mais il délégua ses pouvoirs à son ami Grappin, dont il connaissait tout le mérite et toute la science. Pour lui, comme il l'écrivait à Grégoire, la réunion du clergé français devait être l'objet le plus important des délibérations du Concile. Aussi ses lettres à Grappin nous le montrent-il suivant avec l'intérêt le plus vif les premiers actes de cette Assemblée ; on le voit sans cesse presser son ami de lui donner d'abondantes nouvelles sur tout ce qui se passe à Paris.

On sait comment, tandis que le Concile délibérait, Napoléon négociait directement avec Rome et signait le Concor-

dat, réalisant au profit de son ambition l'union des catholiques sur le terrain religieux. Il faut avouer, étant donné les divisions qui subsistaient encore entre les deux clergés, que cette réconciliation n'aurait pu s'opérer aussi rapidement et que la force mise au service de la volonté d'un homme sans scrupules assura un résultat que les efforts des sages et des pacifiques n'auraient pu obtenir dans un délai aussi court.

Flavigny avait du reste deviné, dès le lendemain du 18 brumaire, que le premier Consul chercherait à consolider son pouvoir en s'appuyant sur la religion. S'il se trompait sur le but personnel que poursuivait dès lors Bonaparte, il se montrait bon prophète sur les moyens que celui-ci allait employer pour s'attirer les sympathies des populations. Il exposait en ces termes ses vues à Grégoire le 30 brumaire : « A juger des choses par les principes connus et la conduite soutenue de Sieyès et de Bonaparte, il paraît constant qu'ils veulent la République. Ils désirent par conséquent la consolider, non pas à la vérité par des moyens jacobites, mais en lui conciliant les esprits et les cœurs qu'on a trop souvent aliénés par des mesures acerbes... L'intérêt particulier de ces premiers consuls se trouve ici réuni à l'intérêt général, et si leur autorité est hors de la constitution, ils désirent l'affermir ou par la terreur ou par la bonté Le premier moyen leur répugne sans doute, le second sera donc nécessairement adopté par eux, cela paraît encore indubitable. De ce plan doivent résulter la paix, des lois plus douces, des contributions moins fortes, un système général plus capable de leur concilier la bienveillance du peuple. En second lieu, la Constitution de l'an II leur paraissant fautive sous plus d'un rapport, on en substituera une que l'on croira plus propre à atteindre le but social. »

Puis, dans cette même lettre, Flavigny développe l'idée de la religion, source de toutes les vertus, vertus sans lesquelles il pense, comme Montesquieu, qu'il n'y a point de république. « La religion, dit-il, est nécessaire pour établir

le règne de la vertu et celui de la vraie liberté ». Bonaparte se souciait peu, quant à lui, de la vraie liberté, mais il croyait également à la nécessité pour un gouvernement de s'appuyer sur une foi religieuse. « Nulle société, disait-il à Milan, quelques jours avant Marengo, ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion ». Et c'est pourquoi il allait réaliser peu après le programme que Flavigny expose à Grégoire : « Veut-on faire aimer, continue l'évêque de Vesoul, le gouvernement républicain et ceux qui en tiennent les rênes, veut-on réellement que la république subsiste, il faut la fonder sur la vertu et l'environner de l'amour des peuples Or, on ne le fera jamais sans leur accorder une pleine liberté d'exercer leur culte, en leur laissant les moyens et les facilités de le faire. C'est une vérité que tous les hommes d'Etat ont sentie et dont Bonaparte a prouvé qu'il était convaincu. » L'abolition de la loi des otages et l'emprunt ont déjà apaisé beaucoup de mécontents, la paix contentera tous les Français, mais la liberté rendue à la religion achèvera de les attacher invariablement à ceux qui la lui auront assurée. »

Flavigny ne demandait pour l'Eglise de France que la liberté. Bonaparte préféra assurer à celle-ci sa protection, d'accord avec le pape. Le Concordat contribua singulièrement à consolider son pouvoir et à lui ouvrir le chemin du trône. La religion et l'Eglise gallicane eurent-elles autant à se féliciter de cet acte qui devait aliéner leur indépendance à la fois vis-à-vis de l'Etat et vis-à-vis de la cour romaine ? La question est aujourd'hui fort discutée et beaucoup d'historiens contemporains estiment que les luttes religieuses qui déchirèrent le XIXe siècle auraient été évitées si on avait laissé aux catholiques le soin de régler entre eux leurs propres affaires Un accord fût intervenu fatalement entre les deux clergés, que ne séparaient plus guère alors que des questions d'amour-propre et de forme, et dès 1801, bien des symptômes permettaient de croire que la

réconciliation entre constitutionnels et insermentés ne tarderait pas à s'opérer. Les catholiques français subirent le Concordat comme un moindre mal après la crise qu'ils venaient de traverser ; on aurait tort de croire qu'ils l'acceptèrent avec enthousiasme. Flavigny exprimait la pensée d'un grand nombre de membres du clergé et de l'épiscopat, quand il exprimait à Grappin ses craintes sur la difficulté de concilier ce nouveau Concordat avec les libertés de l'Eglise gallicane.

En dehors des appréciations qu'elle contient sur l'histoire générale de la France pendant la Révolution, la correspondance de Flavigny porte encore sur d'autres questions intéressantes. On lira par exemple avec profit la lettre datée du 18 mai 1796, dans laquelle l'évêque de Vesoul proteste contre une décision du ministre de la guerre du Directoire, appelant sous les drapeaux les ministres du culte qui n'avaient pas vingt-cinq ans lors de la dernière réquisition. Là, Flavigny s'élève jusqu'au ton de la véritable éloquence. « Que gagnerait la République, s'écrie-t-il, à cet enlèvement également contraire à la loi, à l'intérêt des principes et aux vœux des peuples qu'il mécontenterait singulièrement ? Quelques soldats de plus aux armées ? Mais si ces ministres du culte peuvent détruire deux ou trois ennemis sur les frontières, leur présence dans les communes empêche qu'il ne s'en forme des milliers dans l'intérieur. Un prêtre sur les frontières n'est qu'un soldat ; dans l'intérieur, il vaut un bataillon à la République... » Et Flavigny montrait les dangers du départ des jeunes prêtres constitutionnels, qui seraient immédiatement remplacés dans les communes par des réfractaires fanatiques, ennemis des institutions républicaines.

L'histoire locale pourra également glaner dans ces lettres des renseignements utiles, notamment sur l'état de l'Église constitutionnelle dans la Haute-Saône, sur la situation respective des deux clergés l'un en face de l'autre et sur les

sentiments des populations. Ceux qu'intéresse l'histoire de l'enseignement liront la lettre du 10 septembre 1802, donnant des indications sur le mode de recrutement des maitres dans les nouveaux lycées, et faisant allusion au projet de création d'un lycée à Vesoul.

Mais, même si ces lettres ne devaient servir qu'à faire connaitre les idées et les sentiments que les évènements de la Révolution faisaient naître au jour le jour chez un esprit aussi éclairé et aussi libéral que l'évêque de Vesoul, nous ne regretterions pas de les avoir publiées. Le nom de Flavigny est resté populaire à Vesoul, même parmi ceux qui blâment son adhésion à l'Eglise constitutionnelle. Ceux-là veulent ignorer l'évêque mais se souviennent du bon curé qui gouverna leur paroisse durant seize ans avant la Révolution et durant une période aussi longue après le Concordat

Le Concordat supprima le diocèse de la Haute-Saône, qui fut rattaché à celui de Besançon. Flavigny se démit sans peine des fonctions épiscopales qu'il n'avait acceptées qu'à regret et accepta de redevenir en 1802 simple curé de Vesoul. Jusqu'à sa mort, il resta à la tête de sa paroisse, aimé de tous pour ses vertus et ses libéralités Le passage suivant d'une lettre de Grappin à Grégoire, datée du 12 août 1815, contient le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme et d'un prêtre. « Malgré ses 83 ans, dit-il, Flavigny fait tous les jours, et trois fois le jour, le tour des malades de la ville. » Il s'éteignit doucement et pieusement le 31 mars 1816, sans vouloir jamais reconnaître, quoiqu'on en ai dit, qu'il n'avait pas fait pendant la Révolution tout son devoir de Français et de chrétien.

CORRESPONDANCE DE FLAVIGNY

I

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 23 pluviôse an III (11 février 1795).

Citoyen collègue,

J'ai reçu avec une satisfaction inexprimable votre superbe discours sur la liberté des cultes (1), et le billet dont vous l'avez accompagné. Permettez que je vous en témoigne toute ma reconnaissance avec la sensibilité qu'inspirent l'ouvrage et l'auteur.

Lorsque les journaux annoncèrent cet écrit et qu'il parut dans le *Moniteur*, il fit déjà une sensation incroyable dans ce département. Il est impossible qu'il n'ait pas produit le même effet partout, à moins que les Français n'aient renoncé aux droits de l'homme. Quant à moi en particulier, citoyen, j'en fus touché jusqu'aux larmes et il m'enchanta au point que je le fis transcrire sur le champ, comme un monument précieux sous tous les rapports, surtout dans des circonstances où personne n'osait élever la voix en faveur de la liberté du culte. Combien j'ai eu de plaisir à le lire tout entier tel que vous l'avez fait imprimer vous-même avec la préface pleine de sel et de vérité dont vous l'avez fait précéder.

Je ne sais si je me trompe, mais je ne doute pas que

(1) Discours prononcé à la Convention le 1er nivôse an II (21 décembre 1794). Grégoire l'avait fait imprimer à Paris (Maradan, 16 p. in-8°) et répandre à profusion par toute la France, où il produisit une profonde impression.

cet écrit ne fasse époque et qu'il ne donne le branle à la révolution si désirable qui semble se préparer en faveur du libre exercice des cultes. Je suis même convaincu que si les rédacteurs philosophes de certains papiers publics élèvent la voix avec tant de force, nous en sommes redevables à votre sage énergie. Soutenez leur courage, citoyen, et qu'ils sachent que les numéros où ils s'expriment librement sur cet objet sont dévorés partout, que partout le peuple se plaint hautement de ce que sous le règne des lois et de la justice on lui laisse moins de liberté pour sa religion qu'il n'en a sous celui du despotisme.

Comment veut-on que les despotes coalisés croient à la garantie des traités avec la France, quand les Français eux-mêmes ne peuvent obtenir l'exécution des lois sur la liberté du culte, quand on étouffe sa voix, qu'on repousse le vœu bien connu de 23 millions d'hommes? En vérité le cœur se serre quand on pense que, malgré la sagesse de la Convention, malgré les réclamations d'un grand peuple, malgré le cri de la nature et de la saine philosophie, malgré les démonstrations palpables qu'on trouve à chaque page de votre discours, quelques meneurs retiennent encore les consciences sous un joug de fer. Quoi! des rebelles qui ont voulu égorger la liberté dans le Finistère et le Morbihan jouiront de tous les droits, et ses amis, ses défenseurs qui depuis cinq ans combattent pour elle, seront traités en esclaves! Et on ne leur laissera pas même la liberté d'offrir paisiblement, dans l'enceinte de leurs temples, les vœux ardents qu'ils forment pour la prospérité de la République! L'indignation est à son comble quand on se rappelle et qu'on voit les vexations inouïes exercées dans toute la France pour empêcher les hommes libres d'user du plus sacré de leurs droits. Que n'a-t-on pas fait pour arracher au peuple des ministres fidèles, sans lesquels, j'ose le dire, il n'y aurait point eu de révolution?

Cependant malgré tous les moyens vexatoires qu'on a mis en usage depuis plus d'un an, malgré la substitution des fêtes décadaires aux fêtes religieuses, les paisibles citoyens de nos villes et de nos campagnes, privés de leurs pasteurs, remplissent autant qu'il est en eux les devoirs de leur religion,

et leur patience infatigable laisse à juger de quel côté est l'intolérance et le fanatisme.

Citoyen, voilà le thermomètre de l'esprit public dans nos cantons, et il est surprenant que les représentants envoyés en mission dans nos départements n'en instruisent pas la Convention nationale.

J'attends avec bien de l'empressement, citoyen collègue, les lumières que vous m'annoncez sur notre situation présente et l'ouvrage approfondi que vous promettez page 11 de votre discours imprimé; un pareil écrit ne saurait paraître plus à propos; il est vraiment à l'ordre du jour.

Salut et fraternité.

FLAVIGNY.

P. S. — Toutes lettres m'arrivent sous cette adresse : Au citoyen Flavigny, à Vesoul, département de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

II

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 20 ventôse, an III (10 mars 1795).

Citoyen collègue,

La nouvelle du décret sur la liberté des cultes (1) avait d'abord été reçue dans cette commune avec les transports de la plus vive allégresse, mais cette joie s'est bientôt évanouie comme un songe à la vue des nouvelles entraves que certaines gens y mettent, entraves qui rendent presque illusoire pour nous jusqu'à présent le bienfait de la loi.

Je sais qu'au terme du décret, *les communes et sections de communes en nom collectif ne peuvent acquérir ou louer aucun local pour l'exercice des cultes*. Mais rien ne paraît empêcher

---

(1) Décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), voté par la Convention, sur le rapport de Boissy d'Anglas.

les citoyens de le faire en leur propre nom comme simples particuliers.

Dans cette persuasion, plusieurs ecclésiastiques ont présenté aux corps administratifs une pétition individuelle tendant à obtenir provisoirement, à titre de loyer, la ci-devant cathédrale, comme le seul local capable de contenir le grand nombre des paroissiens appelés ci-devant conformistes. Cette pétition, qui paraissait raisonnable, a été rejetée comme contraire à l'esprit de la loi, sous prétexte que *la république ne fournit aucun local pour l'exercice du culte*, et il n'a jamais été possible de faire comprendre que ce n'est pas fournir un local à ses frais que le louer ou le vendre.

Déboutés de leur demande, lesdits catholiques ne peuvent s'assembler que par portions détachées, en six ou sept endroits différents, et même plusieurs sont privés de la satisfaction d'exercer leur culte, à raison du peu d'étendue de ces localités [1], quoique un grand nombre, malgré le mauvais temps, remplissent les avenues, jardins et corridors attenant aux chambres où l'on célèbre les saints mystères.

D'autre part, les ci-devant non conformistes, quoique en moindre nombre, exercent aussi leur culte dans différentes chambres particulières, de sorte que la surveillance, qui est textuellement dans le décret, devient moralement impossible.

Ne paraîtrait-il pas plus dans les vues d'ordre et d'intérêt public, et par conséquent plus conforme au vœu de la loi, de louer ou de vendre un ou deux bâtiments publics, où les citoyens seraient plus commodément, plus sainement et pourraient même être plus facilement surveillés par les autorités constituées, que de les obliger de se presser dans des chambres étroites dont l'air devient en un instant méphitique et empoisonné [2].

---

(1) Le mot localités pour locaux est employé dans le même sens dans une lettre écrite de Châlons-sur-Marne aux *Annales de la Religion*, le 21 avril 1795. (Cf. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 538).

(2) Le décret du 11 prairial an IV (30 mai 1796) rendit au culte tous les temples non aliénés et donna ainsi toute satisfaction aux vœux des catholiques sur ce point.

Au reste, soumis dans tous les temps aux lois de la patrie, je vous prie de m'écrire si je forme un vœu indiscret. Daignez me faire connaître là-dessus l'intention de l'Assemblée nationale. Je suis persuadé que nos administrateurs. également amis de l'ordre et des lois, s'empresseront de se conformer à des vues pleines de sagesse et à faire le bien de la nation en tirant un loyer de plusieurs édifices qui ne lui apportent pour le moment aucun profit.

Si la réponse de l'Assemblée est favorable, comme je l'espère, elle attachera par de nouveaux liens les patriotes de cette commune à la cause qu'ils ont constamment défendue et pour laquelle ils ont fait, dès le commencement de la Révolution, les plus généreux sacrifices.

Je crois vous avoir déjà prévenu, dans ma lettre du 4 ventôse (1), mon cher collègue, que j'étais disposé, sur votre invitation, à vous donner tous les renseignements qui pourront intéresser le bien de la religion et de la patrie. J'ignore si cette lettre vous est parvenue, je n'attends qu'un mot de votre part pour remplir mes engagements.

Flavigny

(Coll. Grégoire).

III

Flavigny à Grégoire

Vesoul, le 25 ventôse an III (15 mars 1795).

Encore une lettre de Flavigny. Cela est insupportable ! Il faudrait du moins laisser un peu respirer les gens !

C'est ce que vous devez dire, mon cher collègue, à l'ouverture de cette lettre. Eh bien, cela ne m'a pas arrêté. L'objet dont je viens vous entretenir quelques minutes est de la dernière importance et le moindre retardement pourrait être nuisible aux intérêts de la religion. Voilà mon excuse, voici le fait.

Sous le règne du terrorisme, lorsque les représentants en

---

(1) Cette lettre du 4 ventôse n'existe pas dans les papiers de Grégoire.

mission dans les départements et les agents nationaux des districts faisaient fermer les temples et forçaient les ministres du culte catholique à déserter leurs paroisses, on ouvrait la porte à bien des maux. C'est surtout depuis cette époque que des hommes bien ou mal intentionnés ont travaillé sourdement les communes de plusieurs cantons, et comme il n'y avait personne d'assez instruit pour empêcher l'effet de leurs prédications secrètes, un grand nombre de paroisses sont aujourd'hui changées au point de ne vouloir plus entendre parler des prêtres qui les desservaient en 1794 et qui avaient leur confiance. Le même esprit se propage de proche en proche avec une rapidité inconcevable, surtout depuis le sage décret de la liberté des cultes ; et si cela se continue, dans six mois, la plus grande partie des départements seront imbus des mêmes principes.

Quelle est la doctrine et la morale de ces zélateurs? Est-elle bien républicaine? C'est ce que j'ignore, et sur quoi d'autres personnes portent un jugement plus décidé.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ministres patriotes les plus irréprochables sont peints (par redoublement de zèle) sous les couleurs les plus odieuses, et on les représente comme des lâches déserteurs de la foi ou des ambitieux qui ont trahi leur conscience, et ont induit en erreur les citoyens. Ce qu'il y a de certain c'est que les peuples, malgré nos remontrances, pourront bien en venir dans peu à des propos injurieux de part et d'autre et de là etc., etc.

Or, mon cher collègue, dans cet état de choses, le philosophisme qui nous épie avec malignité, et qui ne cherche qu'un prétexte pour calomnier la religion, ne dénoncera-t-il pas cette religion sainte, comme la cause ou l'occasion des troubles intérieurs qui pourront avoir lieu, et ne demandera-t-il pas qu'on chasse enfin de France tous les ministres catholiques comme insociables et comme auteurs de ces agitations toujours dangereuses surtout dans une république naissante?

Pour cette raison et une infinité d'autres que je pourrais détailler, tous les gens de bien, *de quelque état qu'ils soient*, désirant prévenir les malheurs qu'ils pressentent pour l'avenir, manifestent hautement leurs vœux pour un rapprochement des deux partis, comme seul capable de faire cesser les divisions,

de calmer les esprits et d'étouffer les derniers germes de discorde. Ils imaginent que la constitution du clergé ne mettant plus d'entraves aux opinions, le rapprochement ne serait pas impossible, et ils sont persuadés qu'une réunion sagement ménagée terminerait toute contestation, épargnerait aux ministres des cultes, appelés ci-devant constitutionnels, bien des tourments et des injures, au peuple bien des inquiétudes de conscience et bien des crimes, au catholicisme un déchirement plus scandaleux encore, et peut-être une persécution terrible de la part de ses ennemis.

Qu'en pensez-vous, mon cher collègue, qu'en pensent les autres évêques députés à la Convention nationale ? Peut-être y avez-vous déjà réfléchi : peut-être méditez-vous dans le silence une négociation honorable et nécessaire. Personne n'est plus en état que vous d'y travailler avec succès. Elle honorerait infiniment vos talents et votre zèle ; je suis convaincu que tous nos confrères y applaudiront sincèrement. Pour ma part je signerais d'avance le projet que vous proposeriez avec nos collègues, et à ce sujet il me vient une idée que je soumets à votre sagesse.

La Convention nationale n'a pas cru indigne d'elle de publier franchement les principes qui doivent servir de base aux conditions du traité de paix qu'elle pourra faire avec les puissances ennemies. Croiriez-vous qu'il y aurait quelque inconvénient à mettre en évidence les dispositions pacifiques des évêques actuels de France, et les maximes qui leur serviraient de règle pour parvenir à la réunion des ministres du culte catholique aujourd'hui divisés d'opinion sur la ci-devant constitution civile du clergé. Ne devrait-on pas exiger pour préliminaire que l'on reconnût de part et d'autre les principes de la Constitution républicaine et les libertés de l'Eglise gallicane dans toute leur étendue, laissant au surplus la plus grande latitude aux modifications raisonnables que pourraient désirer les dissidents relativement à cette constitution civile du clergé en tout ce qui n'intéresserait point la foi et les mœurs.

De mon côté je ferais plus et je suis persuadé que je ne serais pas le seul. Chacun sait que je n'ai jamais désiré l'épiscopat. Si donc, pour aplanir toutes les difficultés et pour ramener la paix dans la république, il ne fallait que céder la place à l-

quelle j'ai été élevé contre mon vœu bien prononcé, je ne regarderais pas cette cession comme un sacrifice et je serais charmé qu'un autre la remplit mieux que moi pour le bonheur de la patrie et la gloire de la religion.

Voilà, mon cher confrère, quelques observations que les circonstances ont fait naître et que la religion ne m'a pas permis de vous laisser ignorer. Le mal est grand, nous pouvons l'arrêter, rétablir le calme et terminer avec honneur des divisions dont l'impiété seule peut tirer des avantages. Je vous ai ouvert mon cœur. Puissiez-vous y lire mes vrais sentiments pour le bien général, à côté de ceux que je vous ai voués pour la vie.

Si vos occupations le permettaient, je désirerais savoir votre façon de penser à cet égard.

FLAVIGNY

(*Coll. Grégoire*).

IV

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 3 floréal, an III de la République (23 avril 1795).

Mon cher collègue,

Les occupations du temps pascal et plusieurs autres embarras ne m'ont pas permis de répondre à l'envoi de l'épreuve de votre lettre encyclique [1]. Je profite du premier moment libre pour vous dire franchement ma façon de penser sur cet ouvrage.

Plus je le lis, plus je trouve que le fond de vos principes se rapporte à ceux que j'ai depuis longtemps dans mon cœur.

---

(1) *Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes.* S.l.n.d. 19 p. in-8° (Bibl. Nat. Ld⁴ 3953) L'*Encyclique* avait paru le 15 mars 1795, et par suite on ne tint pas compte des observations de Flavigny. Les *Annales de la Religion* ne crurent cependant pas avoir le droit de citer d'abord son nom parmi ceux des nombreux évêques constitutionnels qui adhérèrent à l'*Encyclique*. Elles ne le firent qu'après la lettre suivante du 29 mai adressée par Flavigny à Grégoire.

Il était nécessaire sans doute dans les circonstances malheureuses où la religion se trouve depuis plus d'un an, de prouver à nos adversaires et de déclarer à l'Eglise universelle qu'au milieu des persécutions, des scandales et de la défection de certains ministres des autels, etc., nous n'avons jamais varié dans nos principes ni pour le dogme, ni pour la morale; et sous ce double rapport, nous ne pouvons nous dispenser d'émettre une profession de foi courageuse, ni d'opposer au torrent de l'iniquité des maximes de discipline également fermes et prudentes, conformément aux saints canons et à l'exemple de la vénérable antiquité.

Cependant puisque vous avez eu l'honnêteté de m'envoyer cet exemplaire comme une simple épreuve, je me permettrai de soumettre à votre sagesse et à celle de nos collègues vos collaborateurs quelques observations auxquelles vous aurez tel égard que vous trouverez convenir.

Nous devons bien nous attendre que nos adversaires, pour empêcher l'effet que peut produire cet ouvrage, ne manqueront pas de l'attaquer par tous les moyens possibles, et d'en critiquer toutes les expressions pour peu qu'elles prêtent à la censure ou au ridicule. Il me paraît donc que nous ne saurions être trop sur nos gardes pour n'en laisser aucunes qui puissent leur donner la maligne satisfaction d'en relever l'inexactitude ou même de les tourner contre nous.

Par exemple lorsqu'ils liront p. 2 et 3 « *c'est donc lui-même qui a permis que notre culte nous fut enlevé, parce que nous le profanions par nos irrévérences, parce que, tandis que nous l'honorions des lèvres, notre cœur était éloigné de lui* », ne pourraient-ils pas dire: voilà donc les évêques constitutionnels qui avouent eux-mêmes qu'ils ont profané les temples, car enfin leur lettre encyclique s'adresse à leurs confrères; ils conviennent au moins une fois avec nous qu'ils n'honoraient Dieu que des lèvres et que leur cœur était éloigné de lui.

Lorsqu'ils liront p. 5 « *nous aurions pu, même sans témérité, etc.* ». « Ne voilà-t-il pas, diront-ils, un plaisant concile composé de quatre évêques. En vérité, c'est une rare modestie à une aussi nombreuse assemblée, de renoncer à cette dénomina-

tion ». Je sais que ce trait de leur part ne serait qu'un ridicule, mais vous le savez, le ridicule n'est pas l'arme la moins puissante chez un peuple frivole, et ils auraient à coup sûr les rieurs de leur côté.

Page 7, on lit « *Nous professons la doctrine telle qu'elle a été définie par les conciles œcuméniques* ». Pour éviter toute chicane, ne pourrait-on pas ajouter : *ou professée par une tradition constante par l'Eglise universelle.*

Page 8, on lit encore « *Nous rejetons toute innovation dans la discipline générale de l'Eglise* ». Ne pourrait-on pas ajouter : *à moins qu'elle ne soit faite par l'Eglise universelle.*

Page 11 v°, je lis « *Les ecclésiastiques qui ont pris part aux cérémonies d'un culte impie et dérisoire* etc. ». Cet article ne demanderait-il pas quelque explication ? Sans doute c'est un crime odieux d'avoir participé aux cérémonies du prétendu culte de la raison, où l'on plaçait une femme sur les autels, mais il est certains endroits où l'on se contentait de prononcer des discours de morale républicaine, de lire les lois et d'exécuter quelques symphonies. Voudriez-vous donc regarder *comme absolument indigne de leur état et de la confiance des fidèles en matière de religion,* un ecclésiastique irréprochable dans toute sa conduite, et zélé pour cette religion sainte, qui dans ces moments de terreur aurait paru dans les assemblées décadaires, évitant de se trouver à l'espèce de prière républicaine qui précédait le discours ? Cela me paraît bien dur.

Veuillez, mon cher collègue, examiner devant Dieu les réflexions que l'amour de la religion et le zèle pour la gloire de l'épiscopat m'a inspiré. *Moyennant les amendements qui correspondent aux trois dernières observations, je donne dès à présent du meilleur de mon cœur l'adhésion la plus entière à votre lettre encyclique,* et je m'estimerais heureux d'y avoir concouru.

Outre les observations que je crois essentielles, j'en aurais à présenter d'autres qui le sont moins, mais qui pourraient ne pas vous paraître inutiles.

Dans la déclaration de notre foi et de nos sentiments, page 8 de l'épreuve, « *Nous nous autorisons du canon V du Concile*

de Nicée », ne serait-il pas convenable de citer littéralement les expressions de ce concile?

Quoique la lettre de communion au pape ne soit pas nécessaire *in puncto juris*, verriez-vous quelques inconvénients de déclarer qu'on continuera provisoirement à l'écrire, comme du passé, après la consécration du nouvel évêque? Les réfractaires voyant qu'on n'en dit pas un mot, ne seront-ils pas ravis de trouver occasion de nous calomnier en nous reprochant d'accorder moins au souverain pontife que la constitution civile du clergé ne lui accordait?

Page 9 de l'épreuve, on lit · *La doctrine de l'église catholique ne permet pas le divorce »* etc. Sans doute vous voyez qu'il n'y a plus de danger ni pour la religion, ni pour ses pasteurs, de s'expliquer sur la loi du divorce. Ne pourrait-on pas s'exprimer ainsi : *Le vœu des plus sages législateurs serait qu'on ne profitât point de la loi sur le divorce. La religion conforme à ce vœu fait un devoir aux catholiques de ne divorcer jamais.* Cette profession de foi serait aussi orthodoxe que la première et heurterait moins les législateurs.

Page 9 de l'épreuve, je trouve le mot *bridé les passions...* Croyez-vous que cette expression soit digne de la noblesse d'une lettre encyclique souscrite par les évêques de France ? Pardonnez-moi cette observation, je parle à mes maîtres.

Si l'ouvrage que nous adressons à l'église universelle devait n'être lu que par des évêques et des prêtres, les citations de l'Ecriture seraient inutiles. Mais comme je crois cet écrit destiné à édifier tous les fidèles, vous paraîtrait-il superflu d'indiquer les livres et les chapitres de l'Ecriture d'où les textes sont tirés? Ce serait une consolation pour eux de les lire dans les sources mêmes.

Après avoir parlé sérieusement jusqu'ici, me permettrez-vous de rire un instant? Vous vous rappelez que nos charitables adversaires ont accusé de jansénisme l'évêque de Pistoie, lorsqu'il a eu la maladresse d'approuver la constitution civile du clergé. Vous voyez donc, mon cher collègue, qu'il est encore dans le monde des gens à lunettes de jésuites Ainsi lorsque les docteurs seront arrivés au texte édifiant de saint Paul : *Dieu qui selon son bon plaisir produit en nous le vouloir et l'action*, il

faut bien vous attendre que du fond des marais de l'Allemagne, et d'ailleurs, ils crieront de toute leur force au jansénisme.

Il est bien vrai que nous pourrions les renvoyer à saint Paul pour qu'il ait à défendre un passage que nous ne faisons qu'emprunter de lui; mais que leur répondrons-nous quand, par une subtile distinction, ils viendront à répliquer que des expressions catholiques dans la bouche de saint Paul deviennent jansénistes dans la nôtre. S'il y a un texte janséniste dans les écrits de cet apôtre, c'est précisément celui que nous allons chercher.

Plaisanterie à part, mon cher collègue, comme dans le fond le texte ne fait rien à la cause que nous défendons, et que nous ne songeons point à ressusciter de vieilles querelles, je ne verrais point d'inconvénient à supprimer ces deux ou trois mots pour éviter toute tracasserie, et à finir par le verset 17e du chapitre de la première épitre de saint Paul à Timothée, ou par le 13e verset du chapitre 7 de l'Apocalypse, ou par le 12e verset du 7e chapitre.

Ce serait de notre part un ménagement pour les faibles qui n'entendent pas le vrai sens du texte de saint Paul, et à qui il ne serait pas difficile de persuader que nous ne sommes que des jansénistes.

Je suis avec un parfait attachement et une estime particulière, mon cher collègue, votre concitoyen.

FLAVIGNY,
Evêque de la Haute-Saône.

[En tête, de la main de Grégoire : *Observations sur l'Encyclique*].

(*Coll. Grégoire*).

V

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 29 mai 1795, l'an III de la République française.

Mon cher collègue,

Jusqu'à ce jour, j'ai attendu un mot de réponse de votre part

sur quelques observations que vous m'autorisiez à vous faire, touchant la lettre encyclique. Sans doute que vos occupations multipliées vous en ont ôté le loisir. Puissiez-vous connaître la droiture de mon cœur? J'aurais reçu avec plaisir toutes les réflexions que vous auriez pu me présenter à ce sujet, et votre franchise eut été pour moi un nouveau trait de votre amitié à mon égard.

Ce qui a donné lieu à celles de mes observations qui me paraissaient assez importantes, c'est que nous avons dans notre département beaucoup de prêtres dissidents qui auraient publié partout que nous méconnaissons l'autorité de l'église universelle dispersée en matière de foi, et que nous lui enlevons le droit qu'elle a de changer sa discipline purement ecclésiastique[1].

Mon but unique dans mes observations était donc d'ôter à nos adversaires toute occasion de nous calomnier. Mais comme je vois que ces messieurs sont décidés à crier. quelques précautions que l'on prenne, que d'ailleurs mes principes sont suffisamment connus et entièrement conformes aux vôtres, vous voudrez bien mettre mon nom à la suite de ceux des évêques qui ont souscrit la lettre encyclique.

Je suis avec un inviolable attachement et une estime particulière

Votre concitoyen,

Jean-Baptiste FLAVIGNY,

Evêque du département de la Haute-Saône.

Au citoyen Grégoire, député de Loir-et-Cher, membre du Comité d'Instruction, rue du Vieux-Colombier, n° 16, à Paris.

(Coll. Grégoire).

---

(1) Il s'agit du décret du 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795) sur la police des cultes Cf. le *Moniteur* du 9 vendémiaire an IV, t. XXVI, p. 71-72.

VI

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 25 pluviôse an IV de la République (14 février 1796).

Citoyen collègue,

J'ai reçu avec la plus grande satisfaction un exemplaire de la deuxième lettre encyclique que vous venez de m'adresser. Vous connaissez mes principes. Ils sont parfaitement conformes à ceux qui ont guidé les pieux, savants et éloquents rédacteurs de cet écrit immortel. Je m'empresse donc de vous envoyer mon adhésion.

Lorsque je vous fis passer un exemplaire de mon avis pastoral pour le Carême de la présente année, je ne vous prévins pas que les membres du Directoire du Département de la Haute-Saône s'avisaient de le désapprouver comme contraire à la loi du 7 vendémiaire [1] sur la liberté des cultes ; qu'ils étaient sur le point de me dénoncer à l'accusateur public pour cet objet. Avant de vous faire part de cette nouvelle vexation à mon égard, j'attendais si des menaces aussi ridicules auraient leur effet.

Aujourd'hui, les circonstances me forcent de vous donner le détail de cette affaire, le voici :

Le 19 pluviôse courant, l'accusateur public prit la peine de passer chez moi pour me prévenir que le département allait lui dénoncer mon avis pastoral, qu'il serait charmé d'en avoir un exemplaire afin d'être en état d'en juger par lui-même avant toute poursuite. Je lui en remis un avec plaisir et le remerciai de son honnêteté.

Jusqu'à ce jour, l'affaire en est restée là. Mes adversaires

---

(1) *Seconde lettre encyclique de plusieurs évêques de France réunis à Paris à leurs frères les autres évêques et aux églises veuves, contenant un règlement pour servir au rétablissement de la discipline de l'Eglise gallicane*. Paris, imp.-lib. chrétienne, 13 décembre 1795, 216 p. in-8° (Bibl. Nat. Ld⁴ 3971).

semblaient vouloir me laisser tranquille. L'accusateur public, les membres les plus éclairés des tribunaux criminel et civil, après avoir lu attentivement et pesé toutes les phrases de mon écrit, n'y ont rien trouvé de contraire aux lois de l'Etat. Tous les gens sensés et non prévenus de cette ville et de plusieurs autres communes du département, les membres du Conseil d'administration du diocèse du Doubs, l'ont jugé vraiment utile dans les circonstances présentes au point qu'ils l'ont fait lire dans toutes les paroisses de la commune de Besançon.

Tant de suffrages réunis, loin de désarmer mes ennemis, semblent les avoir animés davantage contre moi, et, s'ils ont paru abandonner le projet d'une dénonciation qui ne leur aurait pas réussi, ce n'était que pour avoir recours à un autre moyen de me perdre auquel ils pensaient qu'il me serait plus facile d'échapper. Ils viennent d'adresser, dit-on, au Directoire du pouvoir exécutif ou à un des ministres un mémoire contre moi et contre le clergé constitutionnel de France J'ignore encore quel en est le contenu, mais je ne suis pas embarrassé d'y répondre lorsqu'il me sera connu. Tout ce qui m'a été assuré de plus précis, c'est que ces messieurs trouvent très mauvais que je prenne à la tête de mon avis pastoral le titre d'évêque du diocèse de la Haute-Saône et qu'ils prétendent que mon projet, ou plutôt celui du clergé constitutionnel est de faire une espèce de coalition avec l'ancien clergé de France pour ressusciter les privilèges anéantis ou du moins une domination fatale à la République, et pour preuve de ce projet fantastique, ils citent plusieurs passages de mon avis pastoral. A la lecture de l'exemplaire que je vous ai envoyé, jugez de la perspicacité admirable de ces messieurs et de l'équité de leur dénonciation.

Est-il possible de soupçonner sérieusement un projet aussi extravagant ? Voici les motifs qui m'ont déterminé à choisir *l'union* pour matière de mon avis pastoral. Justement alarmé du trouble et de la division que causait la rentrée d'un grand nombre de prêtres déportés dans ce département, convaincu que cette division fatale ne pouvait manquer d'entraîner les plus grands malheurs pour l'Etat et la religion, comme elle avait déjà fait dans la Vendée et dans plusieurs autres lieux

de la République, voyant l'esprit public se corrompre sensiblement de jour en jour dans un très grand nombre de communes de ce département, j'ai cru que pour l'intérêt de la religion et de la patrie, il était urgent d'exhorter les fidèles à conserver entre eux ou à rétablir l'union la plus parfaite. Voilà le but unique de mon avis pastoral et quiconque l'a lu n'a pu en juger autrement.

Mais les ennemis de la République et de la religion n'y trouvaient pas leur compte. Aussi, tandis que les bons citoyens applaudissaient à mon zèle, quelques hommes connus par leur aristocratie ont soulevé le département contre moi (ce qui n'était pas difficile), et le département s'est prêté merveilleusement à leurs vues patriotiques.

Vous voyez, mon cher collègue, que depuis plus d'un an je ne cesse d'être en butte aux vexations les moins méritées, par lesquelles on espère me décourager. Mes adversaires s'imaginent qu'en terrassant le premier pasteur du diocèse, ils viendront facilement à bout du reste. Vous vous rappelez la première persécution qne j'ai essuyée sous la tyrannie décemvirale, lorsqu'on voulait me faire abjurer mes fonctions épiscopales Vous n'avez pas oublié non plus sans doute celle qui m'a poursuivi, pendant le cours de l'année dernière, lorsqu'on dirigea contre moi une dénonciation également absurde et atroce. Les preuves que je vous fis passer pour lors vous démontrèrent que cette nouvelle oppression n'était que l'effet des efforts combinés de l'aristocratie religieuse et politique. Mille attestations, plus honorables les unes que les autres, des membres de notre ancien département et de tous les cid. districts où j'avais fait des visites épiscopales, et spécialement du district et de la presque totalité des citoyens de Vesoul, déposèrent de la manière la plus formelle, en faveur de mon patriotisme et de la modération de mon caractère, de l'injustice et de la calomnie de mes dénonciateurs. Ces faits n'ont pu être ignorés de ceux qui me suscitent aujourd'hui une nouvelle querelle non moins injuste que les précédentes. Ils ont beau couvrir leurs desseins vexatoires du voile de l'amour de l'ordre et du zèle pour la chose publique, personne n'y est trompé ; chacun sait qu'en me persécutant si gratuitement, ils n'ont

d'autres vues que de servir le parti de ceux qui les regardent comme leurs amis et leurs protecteurs. Car il est bon d'observer que ces mêmes hommes, si acharnés à la poursuite des prêtres constitutionnels et notamment d'un évêque regardé comme dévoué au gouvernement républicain, se sont montrés très froids (pour ne rien dire de plus), lorsqu'il s'agissait de faire exécuter les lois contre les prêtres dissidents qui infestaient ce département jusqu'à la porte de cette commune ou même sous leurs yeux. Il ne fallait rien moins que l'activité et les reproches réitérés du pouvoir exécutif pour stimuler (jusqu'à un certain point) le beau zèle dont ils font parade dans le Journal de Perlet. Jusque-là toute leur énergie patriotique se bornait à envoyer dans les communes pour se mettre au courant des arrêtés qui restaient sans exécution, comme ils ne l'ignoraient pas, et sans que cette inexécution leur fît prendre d'autres mesures.

Voilà les hommes qui me dénoncent, et qui, forcés de marcher sur la ligne où les pousse à chaque instant le pouvoir exécutif, ne trouvent d'autres moyens de se dédommager de l'espèce de violence qui leur est faite qu'en tourmentant sans raison un ami sincère et un scrupuleux observateur des lois de la République.

Ce sont là des vérités sans doute bien dures et qu'il coûte infiniment à mon cœur de dévoiler, mais vous jugerez sûrement, mon cher collègue, que la nécessité d'une juste défense me fait un devoir de ne les pas dissimuler plus longtemps. S'il ne s'agissait que de ma tranquillité particulière, j'aurais pu balancer davantage ; mais vous verrez par le texte de la dénonciation de mes adversaires, que ce n'est pas à moi seul qu'on en veut, mais bien à tout le clergé de France et que le silence en ce cas serait de ma part une prévarication.

Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu des membres du Directoire exécutif ou du ministre, à qui l'administration centrale a adressé son mémoire, je vous prie, citoyen collègue, aussi bien que les respectables évêques qui sont près de vous, de vous intéresser dans cette affaire. Pour mettre le gouvernement à portée d'apprécier la pureté des vues et la justice de la dénonciation des membres du département, vous jugerez

peut-être qu'il ne sera pas inutile de présenter le tableau raccourci de la situation politique ou religieuse de ce département d'après le contenu de cette lettre; et ce tableau, rapproché de la conduite que j'ai tenue dans tout le cours de la Révolution, aussi bien que de ceux des membres du département, mettra le Directoire exécutif en état de juger de quel poids doit être à ses yeux la dénonciation qui lui a été adressée contre moi.

Mes respects à nos dignes collègues.

J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

VII

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 7 ventôse, 4e année républicaine (26 février 1796).

Mon cher collègue,

Depuis plus de huit jours, vous avez dû recevoir par écrit le témoignage empressé de mon adhésion à votre seconde lettre encyclique; plus je la lis, plus je la trouve admirable. Puisse-t-elle avoir tout le fruit que nous avons lieu d'en attendre! Dans ces circonstances difficiles, autant que faire se pourra, je suivrai exactement pour le gouvernement du diocèse de la Haute-Saône les sages réglements qui y sont consignés.

Je sens, comme vous et plusieurs de nos collègues, l'importance, la nécessité même de la tenue d'un concile national pour remédier aux maux et pourvoir aux besoins urgents de l'Eglise gallicane

Lorsque vous avez proposé la tenue de ce concile pour le 1er mai prochain, sans doute votre prudence a tout prévu et n'a pas manqué d'aplanir toutes les difficultés. Je souscris donc volontiers à vos vœux pour cet objet. Je pense pareillement que Paris est le seul lieu convenable pour la tenue de cette respectable assemblée : quant au mode de sa composition, je m'en

réfère entièrement à ce qui sera statué par nos frères les évêques.

Daigne le Seigneur répandre d'abondantes bénédictions sur une entreprise qui n'a pour but que la gloire de son église, le bonheur de la nation française! Dès aujourd'hui et pendant la session de cette sainte assemblée, dans toute l'étendue de notre diocèse, nous ne discontinuerons pas d'avoir les mains levées vers le ciel pour son heureux succès.

Une seule chose afflige mon cœur, c'est l'impossibilité où je suis de me rendre à Paris pour me réunir à mes dignes collègues. Les persécutions que j'ai éprouvées, plusieurs autres fâcheux événements, mille charges dispendieuses inséparables de la révolution ont réduit presque à rien mon mince patrimoine et m'ont forcé de recourir à des emprunts pour fournir à mes premiers besoins. Il ne m'est donc pas possible, malgré le désir que j'en aurais de faire les frais du voyage de Paris, et d'y résider pendant la tenue du concile national. Telle est également la position de mes vicaires; encore plus que moi, ils se trouvent dans de vrais besoins. C'est le sort de presque tous mes confrères du diocèse de la Haute-Saône.

Mes respects à tous nos collègues.

J. B. Flavigny,
Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

VIII

Flavigny à Grégoire

Vesoul 13 ventôse, 4e année républicaine (3 mars 1796).

Mon cher collègue,

Je vous ai fait part, il y a dix-huit jours, d'une vexation que me fait éprouver l'administration centrale de ce département, au sujet de mon avis pastoral pour le carême de la présente année. Vous avez dû recevoir une lettre qui vous mettait

au fait de cette affaire. J'y avais joint un exemplaire de l'écrit qui a excité l'animadversion de mes dénonciateurs, vous priant de vouloir bien prendre ma défense auprès du Directoire exécutif, ou des ministres à qui j'étais dénoncé.

Convaincu de votre empressement à venir au secours des opprimés, j'espère que vous me ferez l'amitié de me donner des nouvelles du succès de vos demandes.

Il ne m'a été possible d'avoir copie de la dénonciation portée contre moi, parce que la correspondance de l'administration doit, dit-on, être secrète. Mais une personne digne de foi qui a eu cette pièce en communication m'a assuré qu'il n'est pas possible de donner une tournure plus astucieuse, plus hypocrite et plus méchante à la lettre que l'on a écrite contre moi. *Les premières pages de ce prétendu avis pastoral*, disent ces messieurs, *paraissent renfermer des sentiments assez patriotiques, du moins si l'on peut croire à la sincérité d'un prêtre, mais à la dixième page, lorsque vous verrez le citoyen Flavigny faire des vœux pour le retour des prêtres qui ont quitté le territoire français, ne jugerez-vous pas qu'on ne saurait blâmer plus formellement la loi de...* etc., *ne reconnaitrez-vous pas que les prêtres n'ont pas renoncé au projet de se réunir pour exercer leur ancienne domination qui a toujours été si funeste à la France*, etc., etc. *Vous voudrez bien nous tracer la conduite que nous avons à tenir. Vous nous direz aussi de quel œil on doit voir dans une république qui ne reconnait plus d'évêques, des hommes qui en osent prendre le titre dans leurs prétendues lettres pastorales.*

C'est ainsi que ces messieurs, à qui l'on a reproché de montrer très peu de zèle à s'opposer à la rentrée des prêtres dissidents qui ont jeté le trouble dans les campagnes, saisissent toutes les occasions d'inquiéter, sans aucune apparence de raison, les ministres pacifiques notoirement connus par leur dévouement constant à la république.

Désespérant de me poursuivre avec succès devant les tribunaux, ne pouvant obtenir de l'accusateur public de me traduire en jugement, n'osant même m'attaquer de front par une inculpation directe et formelle, ils s'efforcent *par de simples interrogations* de faire naître des soupçons dans l'esprit des

ministres du gouvernement et contre moi et contre le clergé constitutionnel qui leur est odieux. S'ils y ont réussi, ce que je ne crois pas, il vous a été facile de dissiper les soupçons chimériques.

Quelle apparence en effet que nous aspirions à recouvrer des privilèges et une domination que nous avons hautement condamnés par nos écrits, et encore plus par notre conduite ? Et par quel moyen prétend-t-on que nous voulons venir à bout d'une entreprise aussi absurde ? Est-ce en demandant le retour du haut clergé, qui est presque totalement émigré, et qui seul pourrait aspirer, avec quelque ombre d'espérance, au rétablissement de son ancienne domination ? N'est-il pas facile de se convaincre que je parle seulement des prêtres déportés, des ministres de la religion *qui n'ont fait qu'obéir aux lois en abandonnant le sol de la république* (page 10 de mon avis) ? Est-ce en demandant le retour de tous les ecclésiastiques des deux ordres ? Mais n'est-il pas évident, par le texte même de mon avis pastoral, que je ne parle que des prêtres pacifiques qui sont restés tranquilles au lieu de leur exil ? Et que peut avoir de répréhensible un désir *soumis à la sagesse de l'Assemblée nationale* qui n'aurait pour objet que le retour de citoyens vertueux et pacifiques qui se soumettraient aux lois du gouvernement. Je vais plus loin. Si mes dénonciateurs n'avaient pas été résolus de trouver à quelque prix que ce soit des torts à un évêque patriote, ne se seraient-ils pas joints à tous les citoyens honnêtes qui n'ont vu dans les passages dont il s'agit que l'expression d'une âme sensible vraiment tolérante, qui, par tous les moyens possibles, voudrait rapprocher les cœurs et faire cesser une division également fatale à la religion et à l'Etat. Le but, le tissu de mon avis pastoral n'annonce-t-il pas d'un bout à l'autre le vœu sincère de l'union la plus parfaite parmi les citoyens.

Je suis avec estime et reconnaissance ?

FLAVIGNY.

Evêque de la Haute-Saône.

(Coll. Grégoire).

IX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, le 29 floréal, l'an IV de la Rép. franç. (18 mai 1796).

Citoyen collègue,

Je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse par le même courrier à votre respectable collègue, le cit. Camus. Vous sentirez l'importance de l'objet de cette lettre pour la religion et la république entière et je ne doute pas que votre zèle ne vous engage à vous réunir à ce digne représentant pour le succès de cette affaire.

Copie de la lettre au cit. Camus.

Citoyen représentant,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, votre amour pour la religion et la patrie, et les services que vous avez déjà rendus à l'une et à l'autre m'inspirent la confiance de vous consulter sur une mesure de gouvernement qui afflige profondément les vrais patriotes.

Une instruction du ministre de la guerre, adressée au département de la Haute-Saône, porte que les ministres du culte qui n'avaient pas 25 ans lors de la dernière réquisition, sont forcés de rejoindre aujourd'hui les armées de la République Cette instruction doit-elle prévaloir sur la loi du 23 mars 1793 qui exemptait les évêques, les curés et vicaires? Il paraît qu'une loi de la république ne peut être détruite que par une loi subséquente et non par un ordre d'un ministre du gouvernement directement contraire à cette loi. La loi de la réquisition du mois d'août 1793, ne rapportait point celle du 23 mars de la même année; aussi n'a-t-on point fait partir les curés et vicaires pour lors âgés de moins de 25 ans.

Si l'ordre du ministre était exécuté, comme il commence à l'être parmi nous, ce serait un vrai malheur pour la république et en particulier pour nos départements limitrophes, que les prêtres déportés rentrés ont beaucoup travaillé dans un sens

opposé à la Constitution. A l'époque de la cessation du culte, ils ont commencé à faire beaucoup de mal, et en l'absence des prêtres patriotes que l'on veut faire partir, ils achèveraient leur ouvrage.

Eloigner ainsi des ministres à la République, ne serait-ce pas seconder les vœux de ses ennemis qui ne cherchent qu'à écraser les prêtres constitutionnels, puisqu'ils savent fort bien que, dans les départements, ils sont les principaux soutiens des vrais principes et les plus sincères amis de la Constitution?

On a décrété la liberté des cultes, ne serait-ce pas la rendre illusoire que d'enlever aux catholiques les ministres en qui ils ont mis leur confiance, surtout dans un temps où ils sont bien rares, et où il est impossible de les remplacer sur le champ.

Que gagnerait d'ailleurs la République à cet enlèvement également contraire à la loi, à l'intérêt des principes et aux vœux des peuples qu'il mécontenterait singulièrement? Quelques soldats de plus aux armées? Mais si ces ministres du culte peuvent détruire deux ou trois ennemis sur les frontières, leur présence dans les communes empêche qu'il ne s'en forme des milliers dans l'intérieur. Un prêtre sur les frontières n'est qu'un soldat; dans l'intérieur il vaut un bataillon à la République. Tous les amis de la patrie le sentent parfaitement et ses ennemis le sentent mieux peut-être: de là vient la joie qui éclate sur leur visage à la nouvelle de mesures semblables qu'ils provoqueraient eux-mêmes, s'ils pensaient pouvoir l'obtenir.

Vous jugerez donc sans doute dans votre sagesse, citoyen représentant, qu'il est urgent d'empêcher l'effet de la lettre du ministre qui ordonne aux curés et vicaires, dont il s'agit, de quitter leur paroisse pour se rendre aux armées. Les huit ou dix sujets que cette mesure pourrait regarder dans ce département laisseraient sans pasteurs au moins quarante communes que chouanneraient facilement les nobles et les prêtres réfractaires. Dans les autres départements, et notamment dans celui du Doubs, le mal serait plus grand encore, parce que le nombre des jeunes prêtres y est plus considérable.

Au cas que le gouvernement ne paraisse pas disposé à accéder à vos observations, je vous supplierais, au nom du bien public, de m'indiquer la marche que l'on doit tenir. Ne vous pa-

raîtrait-il pas important de solliciter une résolution du Conseil des Cinq Cents sur cet objet qui est de la plus grande conséquence. J'attends avec confiance un mot de réponse.

Je suis, mon cher collègue, avec beaucoup d'estime

FLAVIGNY,
Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

(Coll. Grégoire).

X

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, le 13 juillet 1796, l'an IV de la République.

Respectable collègue,

C'est avec une satisfaction toujours bien sensible que je reçois de vos nouvelles; je vous remercie de la bonté avec laquelle vous avez accueilli l'ecclésiastique de mon diocèse qui vous a remis ma dernière lettre, et de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à la réussite de son affaire.

Je félicite les diocèses de l'arrondissement du centre de vous avoir pour métropolitain provisoire. J'ai lu et relu avec édification le mandement que vous leur adressez pour ranimer et vivifier l'esprit de religion dans ces contrées. Je ne doute pas qu'il ne produise tout l'effet que votre zèle éclairé a droit d'en attendre.

Enfin les plénipotentiaires de la cour de Naples et de Rome sont donc à Paris, comme nous l'apprennent les papiers publics. Ce voyage me paraît devoir faire époque dans l'histoire de la religion, aussi bien que dans celle de l'Etat. J'aime à croire que le gouvernement profitera de cette circonstance pour ménager le rapprochement des esprits qui est si désirable pour la tranquillité de la République, et je suis convaincu que non seulement nos respectables collègues, mais tous les vrais amis de la religion qui sont à Paris, saisiront cette occasion pour éclairer les envoyés du pape sur les vrais

sentiments du clergé français, et que, mieux instruit des faits, des principes et des dispositions des évêques patriotes, de la conduite courageuse que la plupart ont tenue pendant la persécution, de l'état actuel où se trouve la religion en France, etc, le Saint Siège sentira la nécessité de réunir ses efforts aux nôtres pour empêcher l'impiété de porter les derniers coups à l'arche sainte et d'éteindre entièrement le flambeau de la foi parmi nous.

Le fait de vos relations avec les autres églises de la catholicité, notamment avec le clergé de Stockolm, ne manquera pas d'aplanir les difficultés des négociations avec la cour de Rome, qui pourrait bien craindre le résultat de nos correspondances avec le clergé des différentes parties du monde chrétien.

Vous connaissez l'estime et le respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie.

FLAVIGNY,
Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

XI

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, le 19 thermidor, l'an IV de la République française
(6 août 1796).

Citoyen collègue,

Je vous envoie trois fortes doses d'opium et d'ipecacuana, c'est-à-dire, les trois petites brochures du nommé Henri que vous m'avez demandées; ces enfants morts-nés ne sont guère connus, même dans le lieu de leur naissance, quoique leur père ait tiré parti de sa qualité de membre du ci-devant district pour les faire colporter dans toutes les communes du département de la Haute-Saône en petits ballots qui leur ont servi de cercueil et de tombeau.

Parlons plus sérieusement : connaissant l'ignorance profonde du citoyen Henri sur les matières qu'il a entrepris de traiter, chacun a été très étonné qu'il ait eu la témérité et l'impudence d'écrire sur tant d'objets si fort au-dessus de sa portée, et de parler d'histoire, de philosophie, de religion, d'hébreu, de latin, etc. etc., sans savoir ni hébreu, ni grec, ni latin, ni français, ni histoire, ni philosophie, ni religion, etc., sans connaître même le titre de la plupart des auteurs qu'il cite sur la foi des écrivains impies qu'il a très mal compilés.

Son *Flambeau de la religion* n'a été regardé que comme une lanterne sourde sans lumière, etc., son *Entretien d'un républicain avec un fanatique* n'a passé que pour le bavardage dégoûtant d'un très mauvais écho des impies de ce siècle, son *Dialogue des trois sœurs*, quoique revu et corrigé par quelques partisans de ses principes, n'a guère servi qu'à faire bâiller les hommes de bon sens qui ont vu avec plaisir, que, sans s'en apercevoir, le secrétaire infidèle de la vertu, de la philosophie et de la raison, donnait la preuve complète qu'il était désavoué par elles.

Pour tout dire en un mot, les trois pitoyables pamphlets ne sont sortis de chez l'imprimeur que pour tomber dans la boue, qui a rejailli à grands flots sur l'auteur, et n'ont paru mériter aucune réfutation sérieuse, la religion et la raison étant assez vengées de l'opprobre et de l'infamie dont s'est couvert cet impie et misérable écrivain.

Les lettres du citoyen Boisot, ci-devant agent national près l'administration du district de Vesoul, que l'on a, je crois, envoyées au directeur de l'imprimerie et librairie chrétienne, à l'époque du rétablissement du culte, sont d'un autre genre; elles respirent l'esprit de terreur qui planait sur toutes les têtes, lorsqu'on les a écrites. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la lettre manuscrite était adressée circulairement à tous les vicaires et curés non démissionnaires, afin de faire entendre à chacun d'eux en particulier que tous les autres, excepté l'individu à qui elle était adressée, avaient déjà donné leur démission; telle était la ruse infernale dont on se servait pour subjuguer les faibles.

On travaille à se procurer et à recueillir les renseignements relatifs aux questions que vous nous avez fait passer; aussitôt que [1] la collection sera complète, on vous la fera tenir.

Les mêmes raisons, qui m'ôtent la possibilité de coopérer à la consécration du citoyen Berdolet (1), élu évêque du Haut-Rhin, m'empêchent d'aller en personne donner des secours spirituels au diocèse de Porrentruy, malgré le désir bien sincère que j'en ai. La santé vigoureuse et la jeunesse de notre collègue Maudru (2) le mettent en état d'étendre encore son zèle dans cette portion de l'Eglise. Si cependant on croit que je puisse lui être de quelque utilité, sans sortir de mon diocèse, je m'y prêterai volontiers.

Les envoyés du pape sont probablement arrivés à Paris; je compte toujours sur vos dispositions obligeantes à me donner des nouvelles du succès de vos conférences avec eux, lorsque vos occupations pourront le permettre; votre complaisance à cet égard sera un titre de plus à la reconnaissance éternelle que je vous ai vouée.

J. B. FLAVIGNY,

Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

P. S. — Je vous prie de faire agréer mes respectueux devoirs à tous nos collègues réunis à Paris.

Note de Grégoire: *Répondu le 26 thermidor* (13 août 1796).

(*Coll. Grégoire*).

---

(1) Berdolet, évêque constitutionnel du Haut-Rhin, puis évêque concordataire d'Aix-la-Chapelle, né le 13 septembre 1740, mort le 13 août 1809.

(2) Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, né le 5 mai 1748, mort le 13 septembre 1820.

XII

Flavigny a Grégoire

Vesoul, le 19 juillet 1797 (1er thermidor au V).

Respectable et cher collègue,

Malgré mon grand âge (1) et mes infirmités, je suis décidé à me rendre au Concile National, sentant bien qu'il est très important que les évêques y assistent en aussi grand nombre que les circonstances peuvent le permettre. J'y vais avec d'autant plus de plaisir que j'aurai l'agrément de faire le voyage avec le citoyen Grappin (2), membre de la Société de Philosophie chrétienne (3), que le clergé du second ordre de la Haute-Saône a choisi pour député.

Je désirerais fort avoir pour lui et pour moi un logement dans votre voisinage. Voyez, je vous prie, mon cher confrère, si la chose est possible. Je serais au comble de mes vœux d'être à portée de converser avec vous. Au cas que la chose puisse se faire, vous voudrez bien avoir la complaisance de me dire où je pourrai descendre le jour de mon arrivée à Paris, qui sera vers le 10 août (23 thermidor).

J'ai pris le parti de prendre la diligence et je m'en félicite d'autant plus que l'évêque de Colmar (4) et le député du Haut-Rhin pourront faire le voyage avec nous.

A la première nouvelle de la tenue prochaine d'un Concile National, les personnes bien pensantes et même de tous les partis, y ont applaudi. Toutefois, plusieurs m'ont observé à ce

---

(1) Né en 1732, Flavigny avait alors 65 ans.

(2) Dom Grappin, ancien bénédictin, érudit et théologien franc-comtois, ami de Grégoire, plus tard secrétaire des deux conciles de l'Eglise constitutionnelle, puis chanoine de Besançon et vicaire général de l'archevêque concordataire de Besançon Lecoz, né le 1er février 1738, mort le 20 novembre 1833.

(3) Société composée de clercs et de laïcs fondée à Paris en 1795 sous la direction de Grégoire.

(4) Berdolet (v. p. 373, note 1).

sujet que si les prêtres insermentés n'y étaient point appelés pour y discuter leurs prétentions de concert avec les évêques et prêtres constitutionnels, la tenue de ce Concile n'aurait pas le succès qu'on croit avoir lieu d'en attendre; que les prêtres insermentés résidant en France sont en grand nombre et forment une partie notable du clergé français; qu'ainsi n'y paraissant pas on ne pourrait appeler ce concile *Concile National* ; que les prêtres soumis aux lois le composant seuls, leurs opérations n'auraient pas grande force dans l'opinion publique, parce qu'on les regarderait comme juges et parties.

J'ai répondu à ces observations que les prêtres d'une opinion contraire pourraient eux-mêmes paraître à ce Concile pour y discuter leurs prétentions et qu'on les y verrait avec plaisir, que vraisemblablement ils y seraient appelés par la lettre de convocation. Je me suis trouvé confirmé dans cette opinion par la lecture de la lettre circulaire où j'ai remarqué, page 10, des expressions qui ont paru à tout le monde ne pouvoir convenir qu'aux prêtres dissidents : « puissent-ils, y est-il dit, puissent-» ils, ces pontifes, ces prêtres, ne plus se dérober à nos em-» brassements et à notre tendresse. »

En conséquence, comme nos adversaires n'ont pas sous les yeux la lettre de convocation, j'ai cru devoir leur adresser la lettre circulaire, dont je vous envoie cinq exemplaires.

La distribution de cette lettre dans notre ville a fait une sensation inconcevable, principalement sur l'esprit des hommes impartiaux, philosophes et autres; tous disent que cette démarche ne peut produire que le plus grand bien, qu'elle ne respire que l'amour de la paix, qu'elle prouve au public la disposition où sont les prêtres constitutionnels de faire tous les sacrifices pour la réunion ; et une personne à qui j'ai parlé ce matin m'a dit formellement que, si tous les évêques pensent de même, ils mettront dans leurs torts leurs adversaires au cas que ceux-ci refusent de se prêter à un arrangement.

Cependant, à vous parler franchement, mon cher collègue, je crois que nous ne déterminerons pas ces messieurs à paraître au Concile, mais, quoi qu'il arrive, notre invitation fera toujours le meilleur effet dans l'opinion publique. Et de deux choses l'une, ou ils y viendront, et alors ils y verront par eux-

mêmes la sagesse de notre conduite, ou ils n'y viendront pas, et dans ce dernier cas notre invitation et leur refus déposeront contre eux aux yeux de toute la France et de l'Eglise Universelle.

Salut et amitié.

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

XIII

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 18 pluviôse an VII de la République (6 février 1799).

Mon cher collègue,

Je vous prie d'agréer un exemplaire de l'instruction pastorale que je viens de faire sur l'accord de la religion catholique avec les principes du gouvernement républicain (1). J'ai toujours trouvé cette matière fort délicate à traiter sous les différents rapports qu'elle présente; mais jamais elle ne me l'a parue davantage que quand je l'ai eue entreprise. En réfutant les objections des ennemis de la liberté et de la religion, j'ai tâché de rendre cet écrit utile à tout le monde, puisse-t-il ne vous paraître pas indigne du sujet, de même qu'à nos respectables collègues réunis à Paris ! Puisse-t-il aussi inspirer à tous ceux qui le liront des sentiments d'amour et de respect pour la religion et la république!

Permettez-moi, mon cher collègue, de vous renouveler ici l'assurance des sentiments respectueux que je vous ai voués pour la vie.

J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, départ. de la Hte-Saône.

---

(1) *Instruction pastorale sur l'accord de la religion catholique avec le gouvernement républicain* Vesoul, 20 nivôse an VII (9 janvier 1799), 40 p.

P. S. — J'ai remis, le 19 pluviôse, sept exemplaires de mon instruction pastorale à la diligence de Bâle à Paris, à son passage à Vesoul ; vous aurez attention de retirer au bureau des diligences à Paris le paquet de ces lettres que je vous envoie à l'adresse du *C. Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, n° 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris.*

Le port est payé.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, n° 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XIV

Flavigny a Grégoire

Vesoul, 17 Germinal, l'an VII de la République (6 avril 1799).

Mon cher Collègue,

L'année séculaire approche; le Concile national réglera sans doute la manière de la célébrer, et avant sa tenue, les synodes métropolitains s'en occuperont dans le courant de cette année, afin que les évêques et les députés de chaque diocèse puissent porter à l'assemblée générale le vœu de leurs églises particulières; cela est dans l'ordre. Mais, comme vraisemblablement les pères du concile ne se borneront pas à cet objet unique, il est bien dangereux que l'on arrive encore au lieu de cette assemblée sans avoir préparé suffisamment les matières qui devront y être discutées, à moins que l'on ne prenne à temps les précautions nécessaires.

Ne vous paraîtrait-il pas convenable, mon cher collègue, d'indiquer dès aujourd'hui les sujets que l'on doit y traiter. Vous êtes au centre de l'Eglise de France; c'est à vous et aux autres évêques réunis à Paris pour l'intérêt commun, d'en dresser le tableau. Ce tableau, envoyé à tous les métropolitains, et accepté

par eux, serait adressé à tous les évêques de leur arrondissement; ceux-ci, avant la tenue du synode métropolitain feraient une étude à part des objets qui seraient indiqués. Par là, il arriverait que les synodes de chaque métropole s'étant occupés des questions proposées, les évêques et les députés des diocèses porteraient au Concile national plus de lumière sur les objets intéressants; les séances seraient mieux remplies, les discussions plus approfondies, les travaux plus accélérés, le résultat général plus digne de l'Eglise de France.

Si vous avez sur cet objet la même façon de voir que moi, j'espère que nous ne tarderons pas à recevoir le tableau dont il s'agit. Le temps presse, nous n'avons que cinq mois dans la belle saison, pendant lesquels nous puissions tenir notre synode diocésain; si votre plan parvient dans un mois à tous les évêques, ils pourront assembler leurs synodes six semaines après; si, outre cela, vous mettez à part le temps des récoltes, il ne restera que peu de temps pour la tenue du synode métropolitain.

Je désirerais recevoir personnellement, sous quinze jours, une réponse positive sur cet objet avec une note des sujets que vous vous proposez de faire entrer dans le tableau des matières à discuter au Concile National.

S'il vous restait quelques moments libres, je vous prierais de me faire part du succès de vos correspondances avec les églises étrangères; mais je sais que vous êtes accablé de travaux, et je me ferais peine de les augmenter moi-même, malgré la satisfaction que de pareilles nouvelles pourraient me faire ainsi qu'à tout mon diocèse.

Recevez ici les témoignages de mon respectueux dévouement, pour vous et nos vénérables collègues résidant à Paris.

J. B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, dép. de la Hte-Saône.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, faubourg Saint-Germain à Paris]

(*Coll. Grégoire*).

XV

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 15 Prairial, an VII de la République (3 juin 1799).

Mes chers et respectables collègues,

Les papiers publics nous apprennent que Pie VI est actuellement en France [1]; aussitôt que l'on saura le lieu de sa résidence définitive, bien des personnes, dont les sentiments sont différents des nôtres, s'empresseront sans doute d'aller le voir, et, peut-être, de lui parler d'une manière peu favorable des ecclésiastiques soumis aux lois. Vous paraîtrait-il inconvenable de lui envoyer une députation, comme on en avait fait la motion au Concile National, quoiqu'il fût alors en Italie? Le respect que nous avons pour sa dignité et sa personne, le dévouement que nous lui avons témoigné dans nos lettres de communion, son grand âge, et les malheurs où certaines personnes imprudentes l'ont plongé, l'attente même des fidèles qui désirent que nous lui donnions des marques de notre attachement respectueux, tout paraît commander cette démarche qui édifierait l'église catholique et les impies eux-mêmes.

Si nous négligions de le faire, comme nous l'aurions fait dans tout autre temps, nos ennemis ne manqueraient pas de nous reprocher un jour que toutes les protestations que nous lui avons faites n'étaient que de vaines formules que le cœur désavouait, puisque aujourd'hui que l'occasion s'en présente, nous ne lui donnons pas la moindre preuve des sentiments dont nous nous sommes dits pénétrés; et certes, il ne faut pas se faire illusion, de pareils reproches seraient infailliblement accueillis par toutes les personnes sensées de quelques opinions qu'elles fussent.

Oh! le beau spectacle que nous donnerons au monde, quand,

(1) Pie VI, prisonnier sur l'ordre du Directoire après le meurtre de Duplot, d'abord interné à Sienne puis dans une chartreuse de Florence, fut amené en France à la fin d'avril 1799; il mourut à Valence le 29 août 1799.

malgré les sujets de plaintes que nous avons contre la cour romaine, et dans un moment où le pape ne conserve plus rien de ce qui en faisait l'idole des flatteurs, on nous verra au milieu de ceux mêmes qui insulteront peut-être à ses malheurs, lui rendre tous les hommages que la religion lui assure de notre part, offrir même des consolations à sa vieillesse, et nous montrer aussi respectueux que s'il était sur le trône de la capitale du monde chrétien.

Eh ! qui sait si la Providence ne nous a pas ménagé, dans cette circonstance inattendue, une occasion et un moyen uniques d'opérer la réunion qui fait l'objet de nos vœux les plus ardents, et pour laquelle nous avons travaillé en vain au Concile National ? Jusqu'à présent le pape n'a entendu que nos adversaires, et ne connaît nos principes que par des rapports bien infidèles. L'exposé simple et naturel que nos députés lui feront de ce qui s'est passé à l'Assemblée constituante, et du danger où nous étions de tout perdre en voulant tout refuser, le mettrait à même de mieux apprécier la sagesse de notre conduite ; et les dispositions où nous sommes de tout sacrifier, excepté la justice et la vérité, ne lui permettront pas de résister au désir que nous avons de voir la paix rétablie dans l'Eglise de France.

Au milieu du vain éclat des grandeurs humaines, il est difficile d'écouter les conseils de la sagesse, mais au sein du malheur on écoute plus aisément la voix de la vérité et de la justice. Si donc, nous pouvons espérer jamais de gagner le cœur d'un pontife qu'on a injustement indisposé contre nous, c'est certainement dans la circonstance où il se trouve aujourd'hui.

Le gouvernement, loin de désapprouver notre conduite, ne pourra y voir qu'un moyen d'opérer la réunion de tous les cœurs, union qui fait la force des Etats, surtout d'une République.

Mais, dira-t-on peut-être, convient-il de s'exposer à ne pas être entendu, et ne serait-ce pas un sujet de triomphe pour les dissidents, si Pie VI refusait de donner audience aux évêques que nous aurons députés ?

Ils triompheraient bien plus, s'ils avaient à nous reprocher de n'avoir pas même daigné le visiter dans ses disgrâces ; mais enfin, ou nos députés seront admis, et leur mission aura un heureux succès, ou le pape refusera de les entendre, et leur

mission sera infructueuse ; dans le premier cas, le schisme est fini, l'union est rétablie, et la religion est sauvée, dans la seconde supposition, notre démarche sera un monument éternel qui déposera à jamais de notre attachement inviolable à cette religion sainte, et le procès verbal que l'église gallicane en dressera pour envoyer à toutes les églises de la catholicité sera un argument invincible que tous nos ennemis ensemble ne pourront jamais entamer. Ce monument authentique déposera même en notre faveur d'une manière triomphante dans le concile général dont nous aurons droit de réclamer au besoin le jugement irréfragable..., en un mot, dans tous les cas, et même le plus défavorable, la démarche que nous ferons ne peut être que glorieuse pour nous, et infiniment utile à la cause que nous défendons.

Mon avis, que je soumets toutefois à votre sagesse, serait donc, mes chers collègues, d'inviter tous les évêques de France de nommer pour cette députation importante quatre prélats des plus distingués par leur lumière et leur prudence; bien entendu que l'on aviserait en même temps au moyen de les indemniser des frais du voyage.

Au cas que vous ayiez la même façon de penser sur cet objet, ce sera à vous d'en écrire à tous les métropolitains de France qui feront part de votre lettre à leurs suffragants. Dans quatre ou cinq décades, les députés choisis pourront se préparer à remplir leur honorable mission.

Je suis avec un attachement respectueux

J B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, dép. de la Hte-Saône

[Au dos : Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume n° 1142, faubourg Saint-Germain, en son absence, au citoyen Saurine (1), évêque de Dax, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

(1) Saurine, évêque constitutionnel des Landes, puis évêque concordataire de Strasbourg, né le 10 mai 1735, mort le 7 mai 1811.

XVI

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 30 Brumaire, an VIII de la Rép. (21 nov. 1799).

Mon cher et respectable Collègue,

En ce moment, toute la France parle politique, pour nous parlons un peu religion.

Voici un nouvel ordre de choses : sans nous perdre dans de vaines conjectures sur l'avenir, partons de ce qui est certain, ou du moins, tout à fait probable, et voyons ce que nous pouvons faire pour la religion dans les circonstances où la Providence permet que nous soyons placés ; je crois que c'est ce que Dieu demande de nous.

D'abord à juger des choses par les principes connus, et la conduite soutenue de Sièyès et de Bonaparte, il paraît constant qu'ils veulent la république. ils désirent par conséquent la consolider. non pas, à la vérité, par des moyens jacobites, mais en lui conciliant les esprits et les cœurs, qu'on a trop souvent aliénés par des mesures acerbes. L'intérêt particulier de ces premiers consuls se trouve ici réuni à l'intérêt général, et si leur autorité est hors de la constitution, ils désirent l'affermir ou par la terreur ou par la bonté : le premier moyen leur répugne sans doute, le second sera donc nécessairement adopté par eux ; cela paraît encore indubitable. De ce plan doivent résulter la paix, des lois plus douces, des contributions moins fortes, un système général plus capable de leur concilier la bienveillance du peuple.

En second lieu, la constitution de l'an III leur paraissant fautive sous plusieurs rapports, on en substituera une que l'on croira plus propre à atteindre le but social.

Ces faits supposés, raisonnons un peu présentement sur ce qui intéresse notre sainte religion, et tâchons de voir s'il ne serait pas possible de tirer parti des dispositions où nous voyons actuellement le peuple et les gouvernants.

Ne pourrions-nous pas dire secrètement par nous-mêmes, ou

par d'autres, à celui ou à ceux des consuls qui paraîtront les mieux intentionnés : « Citoyens vous voulez guérir les maux de » la patrie, vous voulez établir sur des bases plus solides le » bonheur et la liberté publique en faisant bénir votre Consulat. » Le projet est digne de vous, et doit vous immortaliser ; nous » ne doutons pas de la sagesse de vos vues et des change- » ments que vous projetez. Le passé nous est un garant de l'a- » venir, mais permettez-nous de le dire franchement, les ré- » formes dans les lois ne suffisent pas pour opérer celles des » mœurs, et sans les mœurs, à quoi peuvent servir les meil- » leures lois ! Or, il ne faut rien vous cacher, la dépravation est » presque générale, elle est au-delà de ce que vous pouvez » imaginer, nous la voyons de près, elle ne peut guère aller » plus loin.

» Avant la cessation du culte, avant que l'athéisme et l'im- » piété eussent répandu presque partout leur funeste poison, » et eussent étouffé dans bien des cœurs le germe de la morale, » avant que la licence eut appris d'eux à rire des terreurs sa- » lutaires de la religion, avant que le peuple eût appris à reje- » ter toutes les leçons de la sagesse, le vice avait un frein » puissant dans la religion. Les principes de vertu avaient aux » yeux des citoyens une sanction respectable et divine, mais » aujourd'hui que reste-t-il de tout cela ? Jetez un coup d'œil » sur les villes et les campagnes ; qu'y verrez-vous ? L'amas ef- » frayant de tous les crimes, sans moyens efficaces de les faire » cesser : le vol, le brigandage, l'inceste, l'adultère, la dépravа- » tion de tous les sexes, de tous les âges, de tous les états, de » toutes les conditions ; la sainteté du mariage profanée, le res- » pect filial anéanti, la bonne foi bannie du commerce, l'égoïsme » réduit partout en système et en pratique, les liens sociaux » relachés ou brisés, en un mot l'intérêt le plus sordide et le » plus injuste devenu la mesure des actions, le libertinage le » plus contraire à la nature et au maintien de la société de- » venu presque universel, l'instinct physique substitué à toute » moralité, à tout principe d'équité, d'honneur et de raison. » Voilà en précis le tableau malheureusement trop fidèle des » mœurs de la plupart des Français jusque dans les départe-

» ments limitrophes, où la vertu de nos bons aïeux semblait
» s'être choisi un asile.

» A la vérité il y a des exceptions, mais dans quelles familles,
» et dans quelles communes? remarquez-le bien, dans celles
» où la religion a conservé son exercice, des adorateurs et de
» dignes ministres des autels. Ajoutons tout au plus, si l'on
» veut, un très petit nombre d'hommes vertueux par tempéra-
» ment ou par système.

» Dans des cœurs aussi dépravés, comment espérer de faire
» rentrer l'amour du bien général et de toutes les vertus. Ce-
» pendant sans vertus, point de république.

» Les institutions sociales, dira-t-on. viendront au secours
» des lois. Quoi! La célébration du décadi et des fêtes natio-
» nales, les spectacles et les maisons d'instruction publique !...

» Ne nous faisons point illusion ; les secours que la morale
» peut tirer de ces établissements civiques, quand ils seraient
» ce qu'ils doivent être, ces secours se réduisent à bien peu
» de chose. De quel poids sont les discours moraux qu'on
» fait dans les jours de repos, les maximes que l'on débite au
» théâtre, les traits de vertu que l'on rapporte quelquefois
» dans les écoles publiques? Tout cela pourra bien, si l'on
» veut, faire quelques impressions légères et momentanées
» sur certaines âmes sensibles, mais le plus grand nombre ne
» sort-il pas de ces assemblées aussi froid pour la vertu, aussi
» esclave de ses passions qu'il y était entré. On en appelle à
» l'expérience ; quel est le libertin, le fripon, l'égoïste, le mé-
» chant citoyen que tous ces beaux discours aient corrigé ?
» Quelle est la restitution, la réconciliation, le changement de
» mœurs qu'ils aient opéré ?

» Il faut en convenir, la religion seule a assez d'empire sur
» les cœurs pour faire tout cela. Lorsque le corps politique est
» corrompu, les lois mêmes sont-elles autre chose qu'un pal-
» liatif qui semble produire un mieux être pour quelques
» moments, mais qui jamais ne lui rendra une santé parfaite
» et durable. La religion seule a aux yeux des peuples une
» autorité irréfragable qui persuade et qui entraîne lorsque les
» lois humaines sont impuissantes.

» Mais si la religion est nécessaire pour le règne de la vertu,

» et par conséquent celui de la vraie liberté, si la religion est » le bien auquel le peuple est le plus attaché, même lorsqu'il » ne l'observe pas, pourquoi ne pas lui en laisser un exercice » vraiment libre, pourquoi y mettre tant d'entraves qui le tor- » turent à chaque instant dans la pratique de ses devoirs reli- » gieux ? En effet, peut-on dire qu'on jouit d'une pleine liberté » d'exercer son culte lorsqu'on n'a pas même celle d'en convo- » quer les assemblées par des signes qui en indiquent l'heure? » Quel inconvénient et quel danger y aurait-il pour la répu- » blique de laisser à ce peuple la liberté de loger ses ministres » dans les maisons qu'il a bâties pour ce sujet et qui ne sont » pas encore vendues? N'est-il pas bien dur de le constituer » dans de nouvelles dépenses pour en construire, lorsqu'il est » déjà épuisé par les sacrifices qu'il a été obligé de faire pen- » dant tout le cours de la Révolution. Car, dans un grand » nombre de communes, il ne se trouve pas une seule maison » libre pour donner asile au pasteur. Si la religion est recon- » nue nécessaire pour rétablir les bonnes mœurs et affermir » le gouvernement républicain, peut-il paraitre étranger au » bien public de pourvoir au modique entretien des ministres » du culte, dont on a pris les biens, avec la promesse solennelle » de pourvoir aux frais indispensables de ce même culte.

» Veut-on faire aimer le gouvernement républicain et ceux » qui en tiennent les rènes, veut-on réellement que la répu- » blique subsiste, il faut la fonder sur la vertu et l'environner » de l'amour des peuples. Or, on ne le fera jamais sans leur » accorder une pleine liberté d'exercer leur culte, en leur lais- » sant les moyens et les facilités de le faire.

» C'est une vérité que tous les hommes d'Etat ont sentie, et » dont Bonaparte a prouvé qu'il était convaincu.

» L'abolition de la loi des otages et de l'emprunt a déjà » apaisé beaucoup de mécontents, la paix contentera tous les » Français, mais la liberté rendue à la religion achèvera de les » attacher invariablement à ceux qui la lui auront assurée. »

Voilà, mon cher collègue, comment voient les choses tous ceux qui, dans nos départements et sans doute dans tous les autres, se montrent de vrais amis de la patrie et de la religion et il ne faut que consulter la raison pour sentir la justesse de

ces réflexions, que vous présenterez vous-même infiniment mieux que moi.

Je suis convaincu, mon cher collègue, que vous ne laisserez pas échapper l'occasion que la Providence paraît nous avoir ménagée. Profitons des dispositions où se trouvent les gouvernants, par la nécessité où ils sont de s'attacher le peuple, autant pour leurs propres personnes que pour le succès des réformes qu'ils projettent.

Mille choses honnêtes de ma part à nos collègues réunis à Paris.

Agréez ici vous-même les témoignages de mon respectueux et entier dévouement.

Jean-Baptiste FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Départ. de la Hte-Saône.

P. S. — Vos occupations ne vous permettent pas de faire de longues réponses, je vous prie donc de ne vous pas donner la peine d'entrer dans de longs détails lorsque vous répondrez à ma lettre, mais tous les catholiques vraiment zélés pour le bien de la religion désirent comme moi savoir ce que vous pourrez faire à ce sujet; un mot de votre part nous suffira.

Le citoyen et la citoyenne Dubois me feront l'amitié de croire que je ne les oublie point.

Les citoyens Bouvier, Revillout, Tribouillet et tout notre clergé de Vesoul me chargent de vous assurer de leur respect.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris.]

(*Coll. Grégoire*).

XVII

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

8 nivôse, an VIII (30 décembre 1799).

Mon cher Collègue,

J'ai reçu avec satisfaction votre lettre en date du 1er nivôse courant, mais, malgré les espérances que vous nous donnez

que les fidèles et les pasteurs ne seront plus persécutés pour l'exercice de leur religion, il me paraît qu'il est à propos de parler ou de faire parler soit aux consuls et conseillers d'Etat, soit aux citoyens qui doivent travailler au rapport sur la police des cultes. Il est important qu'ils connaissent le vœu du peuple dans le moment où ils ont intérêt à se l'attacher; ils ne le feront efficacement qu'en lui donnant une liberté plus réelle d'exercer son culte, en lui accordant le droit de convoquer les assemblées religieuses, et en lui assurant la jouissance définitive des églises, dont la loi ne lui accorde qu'un usage provisoire, enfin en laissant les presbytères non vendus aux communes pour le logement des pasteurs. Il est incroyable combien souffrent les pauvres habitants des campagnes, surtout pendant la dure saison de l'hiver, de ne point savoir l'heure à laquelle on célèbre les offices divins, se trouvant dispersés dans des hameaux éloignés de l'église et n'ayant point d'horloges. Ils sont dans la nécessité de ne pouvoir assister au service divin, ou ils sont exposés de s'y rendre trop tôt et de trembler de froid en attendant qu'on le célèbre. Quant aux presbytères, les paroisses épuisées par les sacrifices qu'elles ont faits pour la république, sont vraiment hors d'état d'en construire de nouveaux. D'autre part la plus grande partie des communes n'ont point de logement libre pour le donner à un pasteur, et par conséquent sont dans l'impossibilité d'exercer leur culte, qu'on dit cependant vouloir laisser libre.

Les catholiques de la commune de Vesoul ont adressé aux consuls une pétition signée d'un grand nombre de citoyens tendant à demander: 1° le rapport de la loi qui les prive de tout moyen de convocation pour l'exercice du culte, 2° la jouissance définitive de leur église. Une lettre du secrétaire général des consuls leur annonce que cette pétition a été mise sous les yeux des gouvernants. Je suis convaincu que si de pareilles pétitions étaient envoyées des différents diocèses de la république, elles produiraient un très bon effet dans la circonstance, en faisant connaître le vœu bien prononcé des catholiques français Ce ne sont point les ecclésiastiques qui rédigent et signent cette requête; les pétitions sont rédigées par deux ou trois paroissiens des plus

zélés qui se chargent de les faire revêtir de signatures et de les envoyer. Il n'y a pas de temps à perdre pour employer ce moyen qui ne saurait manquer d'être efficace dans ce moment où le gouvernement, désirant mettre en activité le nouveau pacte social, se montrera plus jaloux de gagner la confiance du peuple en répondant à ses vœux. Sans cela nous aurons beau consigner dans les *Annales* les plus belles choses sur ce sujet, les morceaux d'éloquence les mieux frappés ne produiront aucun effet, et les consuls ne les liront pas, ou l'on n'en tiendra pas compte parce qu'on verra le peuple dans l'apathie pour l'exercice de son culte. Le vœu du peuple, le vœu du peuple, voilà la grande raison qui fait impression sur les hommes d'état, surtout quand ils ont besoin de son appui.

Salut, respect et amitié inviolable.

J. B. Flavigny.

Evêque de Vesoul.

P. S. — Mille salutations à nos collègues réunis à Paris, aux curés de Noisy et de Romainville. Le citoyen Dubois et sa chère épouse voudront bien y prendre leur part.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, faubourg St-Germain, à Paris].

[Note de Grégoire : *Observations bien judicieuses sur les moyens à prendre pour donner plus de latitude à la loi de la liberté des cultes*].

(*Coll. Grégoire*).

XVIII

Flavigny à Mauviel (1)

Vesoul, 8 juin 1800, l'an VIII de la République.

Mon cher confrère,

J'ai lu avec la plus grande satisfaction votre dernière lettre du 24 mai dernier, au sujet des moyens que prennent mes collègues réunis à Paris pour renverser le mur de division qui partage encore aujourd'hui le clergé de France : c'est la chose la plus intéressante pour la gloire de la religion et la prospérité de l'État, et pour le succès de laquelle on doit mettre tout en œuvre et ne rien négliger. Il nous reste à prier le Dieu de paix de répandre ses bénédictions sur cette entreprise.

Remerciez de ma part, je vous prie, mon cher et respectable collègue Desbois (2) de l'envoi qu'il vient de me faire d'un exemplaire des *Actes du synode* qu'il vient de tenir à Amiens ; j'ai fixé la tenue du mien au 15 juillet prochain ; je désire beaucoup qu'il ait le succès qu'a dû avoir certainement celui d'Amiens.

Je supplée ici volontiers à l'oubli où j'ai été de vous envoyer par écrit mon adhésion à la lettre d'indiction du Concile National pour l'année 1801. J'y adhère volontiers et de tout mon cœur et j'en attends un grand succès, d'autant mieux que j'espère que le Souverain Pontife se sera pour lors expliqué sur l'objet de nos divisions théologiques, de manière à réunir le clergé français. Cette lettre me paraît suffire pour constater mon adhésion au second concile national que l'on se propose de tenir l'année prochaine.

Quand vous aurez quelque chose de flatteur et de satisfai-

---

(1) Mauviel, sacré en 1800 évêque constitutionnel de Saint-Domingue. Né le 29 octobre 1757, mort en mars 1814, il fut l'un des principaux rédacteurs des *Annales de la Religion*.

(2) Desbois, évêque constitutionnel d'Amiens, né le 28 avril 1749, mort le 5 septembre 1807, l'un des directeurs des *Annales de la Religion*.

sant pour la réunion, etc., faites-moi l'amitié de m'en faire part. Vous obligerez celui qui est avec considération et un profond attachement,

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Faites agréer mes respectueux sentiments de respect et d'amitié à nos estimables confrères réunis à Paris.

[Au citoyen Mauviel, prêtre, recommandé au directeur de l'Imprimerie-Librairie chrétienne, rue St-Jacques, vis à vis celle du Plâtre. A Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XIX

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 19 messidor, an VIII (8 juillet 1800).

Mon cher collègue,

J'ai un neveu qui m'est cher, et le seul qui reste du nom de ma famille ; il s'appelle Jean-Claude-André Flavigny. Après avoir été porté sur une liste d'émigrés, il vient enfin d'obtenir sa radiation provisoire du préfet de notre département. Voici la teneur de son arrêté :

« Le préfet du département de la Haute-Saône, considérant que Jean-Claude-André Flavigny prouve par des certificats en bonne forme de sa résidence en France depuis le 29 janvier 1792 jusqu'au 29 fructidor an V, et sa réclamation en temps utile contre son inscription sur la liste des émigrés, et qu'au surplus sa rentrée dans le sein de sa famille ne peut apporter aucun trouble à la tranquillité publique.

» Arrête que le nom du dit Jean-Claude-André Flavigny est provisoirement rayé de la liste des émigrés. Fait à Vesoul, le 12 messidor an VIII de la République française une et indivisible. » . . . .

Je viens donc vous prier, mon cher collègue, de vouloir bien solliciter par vous-même et vos amis le premier commis du bureau de la police générale à ce qu'il mette le plus tôt possible cet arrêté sous les yeux de ce ministre et que la radiation de mon neveu soit prononcée définitivement. Ce jugement favorable du ministre me paraît assuré. Ce que je demande avec instance, c'est de faire tout ce que vous pourrez pour qu'il ne soit pas longtemps différé. Vous sentez sans doute combien il tarde à sa tendre mère, à ses sœurs et à moi, de l'embrasser.

Toutes les pièces de cette affaire sont déjà à Paris ; elles y ont été envoyées de Vesoul le 13 messidor courant.

Salut, respect et amitié inviolable.

† J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, départ. de la Hte-Saône.

P. S. — Bien des choses de ma part à Madame Dubois et à son mari. Si notre aimable Grappin se trouve encore à Paris, dites-lui en de même — Je vous observe que le citoyen Bouvier, directeur du bureau général des affaires administratives et judiciaires, chez le citoyen Rondonneau, au Dépôt des lois, place du Carrousel, à Paris, est déjà chargé de la poursuite de cette affaire.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 23 brumaire an IX de la Rép. (14 novemb. 1800).

Mon cher et respectable Collègue,

Vous n'ignorez pas les changements qu'on projette de faire dans les écoles centrales. D'après le plan de Chaptal, certaines places seraient à la nomination du gouvernement. Notre

confrère Tribouillet, dont vous connaissez les principes et à qui je suis depuis longtemps attaché, n'ayant aucunes connaissances à Paris, court le risque de perdre la sienne, qu'il remplit avec distinction depuis douze ans en qualité de professeur de belles-lettres. Il n'y a qu'une voix sur son compte, tant pour la moralité que pour le talent et le zèle avec lesquels il y a rempli ses fonctions, même dans les moments où il ne recevait aucun traitement de la nation.

Il avait d'abord été nommé dans l'ancien régime professeur de rhétorique par l'Université de Besançon, dont il était connu particulièrement. A l'époque de la création des écoles centrales, il a obtenu la chaire de professeur qu'il occupe, par la voie du concours, où il l'a emporté de beaucoup sur ses compétiteurs. Il est probable qu'il y aura plusieurs personnes qui solliciteront la même place à Paris. Je suis autorisé à penser que le citoyen Froissard, professeur d'histoire, pour lequel notre confrère Tribouillet s'est intéressé avec moi auprès de vous, il y [a] environ quinze mois, lors de votre passage à Vesoul, pourra se mettre sur les rangs pour la chaire que Tribouillet occupe, et que certaines gens, entre autres monsieur de Mourmaurancy, pourraient appuyer les sollicitations du premier; mais sans vouloir lui nuire (quoique le peu de délicatesse qu'il montrerait envers son bienfaiteur, qu'il chercherait à supplanter, ne préviendrait pas en sa faveur), j'observerai seulement qu'il n'a pas rendu à beaucoup près d'aussi longs services à l'instruction des citoyens que notre confrère; quoiqu'il ne manque pas de certains talents, cependant il n'a pas fait une étude particulière de la partie des belles-lettres qu'il n'a jamais professée, tandis que le citoyen Tribouillet s'y est adonné par goût dès sa jeunesse et qu'il y a fait des progrès distingués, comme il en a donné des preuves en plusieurs occasions et surtout depuis la Révolution, dont il a été dans tous les temps le partisan prudent et éclairé; il a encore de plus que le citoyen Froissard le talent difficile de former les élèves qui lui sont confiés, talent qu'ont perfectionné en lui l'expérience et l'application la plus soutenue.

D'ailleurs, au cas [où] le citoyen Froissard désirerait entrer dans la carrière de professeur de belles-lettres, il paraîtrait

bien plus naturel de le placer ou à Gray, près du bien de son épouse, ou à Besançon, près de son beau-frère, ce qui ne déplacerait aucun de ses collègues ; de plus, le citoyen Froissard a dans son état de défenseur officieux et dans la dot de son épouse des ressources qui manquent totalement au citoyen Tribouillet, lequel, à l'âge de plus de cinquante ans et sans fortune, ne pourrait prendre un nouvel état pour subvenir à ses besoins les plus indispensables.

En conséquence, mon cher Collègue, je vous supplie de ne pas perdre un moment et d'intéresser chaudement tous vos amis pour nous conserver cet homme si précieux à la religion, à l'instruction publique et à moi particulièrement, pour les services qu'il rend au diocèse, malgré tous les efforts que font tous les dissidents pour se l'attacher. Je connais toute l'activité des concurrents qui voudraient obtenir la place de Tribouillet.

Au cas cependant où la chose que je vous demande serait ***absolument*** impossible, employez, je vous prie, tous vos moyens pour le faire placer à Besançon ou du moins à Gray. Je regarderai le service important que vous rendrez à notre ami Tribouillet comme fait à moi-même, et je puis assurer que personne au monde ne sentira mieux que lui l'obligation essentielle qu'il vous aura, ainsi que moi, qui suis, avec un respectueux dévouement,

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(Note de Grégoire : ***répondu le 21 frimaire*** (12 décemb. 1800).

(*Coll. Grégoire*).

XXI

FLAVIGNY à MOÏSE (1)

12 décembre 1800.

Mon cher Collègue,

J'attendais avec empressement les actes du Concile métropo-

(1) Moïse, évêque constitutionnel de Saint-Claude (Jura), né le 12 décembre 1742, mort le 7 février 1813. Cf. abbé Perrod ; *Vie de F.-X. Moïse* Paris, Picard, 1905. — Voir sur cette affaire la lettre suivante

litain pour les faire publier dans mon diocèse avec la solennité convenable. Quelle a été ma surprise à la lecture de la *Dissertation sur les Etudes cléricales*, lorsque j'ai vu que l'on n'avait point supprimé ce qui avait déplu à l'assemblée, qui n'en a voté l'impression qu'à condition que l'on ferait disparaître tout ce qui avait paru blesser la prudence et la charité ! Ma première résolution fut d'abord de ne point distribuer dans mon diocèse cette dissertation, mais afin de ne rien précipiter et de ne prendre aucune détermination définitive qu'avec la plus grande maturité, j'ai cru devoir convoquer une assemblée extraordinaire de mon presbytère, qui a eu lieu le 9 décembre courant.

Tous les membres de cette assemblée, à laquelle ont assisté plusieurs archiprêtres et curés de l'arrondissement, ainsi que mes vicaires, formant une réunion de onze ecclésiastiques : après avoir pris lecture de la Dissertation, ont été de mon avis. En conséquence : Considérant que l'écrit précité, quoique rempli de connaissances historiques et de vues utiles à plusieurs égards, contient cependant (pages 56, 58, 59 et 61) des choses injurieuses à la mémoire et même à la probité de plusieurs prêtres respectables dont on déprime les bonnes qualités, page 53 sur la fin, des plaisanteries ridicules et dérisoires sur des expressions consacrées par le Concile de Trente, page 59 (Lettres italiques) une censure de certains avis et de quelques opinions faussement attribués à certains directeurs du Séminaire, pages 58, 60 et 62, des citations indécentes de l'Ecriture Sainte dont une partie de la traduction, quoique littérale en apparence, présente sur la fin un sens contraire au texte (page 57. *Note*) ;

Considérant que, quoique ces inculpations soient enveloppées sous des termes généraux, elles sont cependant présentées d'une manière à prêter infailliblement à des applications que les lecteurs les plus modérés ne pourraient s'empêcher de faire à des hommes vraiment respectables ;

Considérant que la publication d'un pareil écrit serait propre à révolter les esprits, non seulement des prêtres dissidents, mais encore de tous ceux des prêtres fidèles aux lois qui conservent du respect et de la reconnaissance pour les directeurs d'un séminaire où ils ont puisé des leçons et des exemples de

vertus sacerdotales et qu'elle scandaliserait même les fidèles au lieu de les édifier;

Considérant que cette même publication aliénerait peut-être pour jamais les cœurs des dissidents au lieu de les disposer à la réunion que tous les amis de la Religion désirent, et que déjà on a remarqué une partie de ces funestes effets dans ceux qui ont eu connaissance de la dissertation dont il s'agit;

Considérant que les reproches que l'on fait aux anciens séminaires donneraient occasion à de sanglantes représailles contre les séminaires qui les ont remplacés;

Considérant enfin, que dans la rédaction définitive de la partie qui devait être amendée, on s'est évidemment écarté de la pensée des Pères du Concile;

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de ne pas distribuer la *Dissertation sur les Etudes cléricales;* en conséquence, je vous préviens que je n'envoie aux pasteurs de mon Diocèse que les notes du Concile. Je m'empresse de vous faire part de cette détermination et des motifs qui me l'ont fait prendre.

Soyez persuadé, cher et respectable Collègue, que cette démarche de ma part ne diminue en rien l'estime que je conserverai toute ma vie pour vos talents et vos vertus; ce n'est qu'avec le plus grand regret et par principe de conscience que je m'y suis déterminé, intimement convaincu que la partie critiquée de votre rapport dont on avait désiré la suppression ne pourrait (contre votre intention) qu'être funeste à la Religion, à l'honneur du Concile métropolitain et à la cause que nous défendons.

(Copie adressée par Flavigny à Grégoire).

(*Coll. Grégoire*).

XXII

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 13 janvier 1801 (23 nivôse an IX).

Mon cher Collègue,

Je viens de voir dans le dernier numéro des *Annales* que l'on se propose de donner incessamment une analyse de la *Disser-*

tation sur les études cléricales, imprimée à la suite des Actes du Concile métropolitain de l'Est. Je crois devoir vous faire part de quelques observations à cet égard.

La partie de cette dissertation comprise depuis la page 54 jusqu'à la 63e, où l'on censure l'éducation des anciens séminaires, a scandalisé les prêtres de mon diocèse qui en ont eu connaissance, parce qu'ils ont vu, à n'en pouvoir douter par le contexte, que cette censure était dirigée contre les anciens directeurs du Séminaire de Besançon, qui étaient vraiment dignes de l'estime et de la reconnaissance des gens de bien. En conséquence, après en avoir délibéré avec mon presbytère, j'ai pris un arrêté dont vous verrez le dispositif dans la lettre que j'ai écrite à notre collègue Moïse, auteur de cette dissertation, ainsi qu'aux autres évêques de l'arrondissement, et dont je vous envoie copie. Vous jugerez par les motifs énoncés dans cette lettre, s'il est prudent de laisser publier dans les *Annales* l'analyse de la partie de la dissertation où il est question des anciens séminaires. Je ne puis vous cacher, mon cher collègue, que si les réclamations que j'ai adressées à ce sujet à notre respectable collègue Wandelaincourt, comme évêque de l'arrondissement, et que je renouvelle encore entre vos mains aujourd'hui, ne suffisent pas pour empêcher la publication de cette diatribe dans les *Annales*, je me croirai obligé de faire connaître par la voie de l'impression que je désavoue les calomnies que cet écrit renferme, ainsi que tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la charité et au respect dû à l'Ecriture Sainte et au Concile de Trente. Si j'attache à cette affaire tant d'importance, c'est parce que cet ouvrage paraissant sous mon nom, je serais censé l'approuver dans son entier.

Recevez ici l'assurance de mon respectueux attachement.

† J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Permettez-moi de vous charger d'une adresse que les fidèles de notre commune font au premier Consul au sujet de l'attentat commis sur sa personne; on a joint à cette adresse un exemplaire de la prière qui a été faite à notre cathé-

drale à la suite du *Te Deum*; on a pensé que cette démarche ne serait pas inutile à la religion. Je vous prie de faire parvenir cette adresse jusqu'à Bonaparte et d'accepter deux exemplaires de la prière que je joins à l'envoi.

(*Coll. Grégoire*).

XXIII

FLAVIGNY à GRAPPIN

Vesoul, 6 juin 1801 (an IX de la République).

Mon cher et respectable Grappin,

Je vous remercie de la part que vous prenez à mes infirmités habituelles qui me mettent dans l'impossibilité absolue de me rendre au Concile National. Vous ne doutez pas, sans doute, qu'il me faut une pareille raison pour me dispenser de l'accomplissement d'un devoir aussi sacré.

Au sujet de la procuration qu'il m'est indispensable de donner à un prêtre pour me représenter au Concile, je me dois à moi-même de vous dire franchement les motifs de ma conduite à cet égard; peut-être déjà vous les avez appris par la voix du vénérable métropolitain et du curé de Gray, à qui je les ai communiqués.

Je leur ai marqué que la situation de ma fortune me mettait hors d'état de contribuer par moi-même aux dépenses de mon représentant et que j'étais moralement assuré du peu de secours que je recevrais des fidèles du diocèse.

Il m'a donc fallu chercher parmi les curés du diocèse celui que sa fortune mettait à même de faire pour ainsi dire tous les frais de cette députation. Je l'ai trouvé dans la personne de notre estimable confrère Bouvier, curé de Velle, qui a bien voulu consentir à faire les sacrifices nécessaires, à moins qu'une sœur chérie qui demeure avec lui ne retombât dans une maladie d'où elle sortait.

Voilà où j'en étais lorsque j'ai reçu une lettre du curé de Gray qui m'annonçait que vous n'aurez guère que les frais de voyage à supporter et que l'amitié de notre collègue Grégoire vous appelait auprès de lui.

Si j'avais su plutôt ces détails, l'article de la dépense n'aurait pu m'arrêter, mais mes engagements étant pris avec le curé de Velle, je n'avais plus la liberté de faire un autre choix.

Aujourd'hui, la Providence a changé l'ordre des choses et comme à quelque chose malheur est bon, la rechute de la sœur du curé de Velle me rend ma liberté. Le premier usage que j'en fais, mon cher Grappin, est de vous faire la proposition que les circonstances ne m'ont pas permis de vous faire plus tôt, n'étant pas instruit à temps de ce que vous mandez par votre dernière lettre à notre confrère Bouvier au sujet de la manière dont vous pouvez exister à Paris.

Je sais que vous m'allez parler de l'église de Gand, mais ce n'est pas sérieusement, je pense, que vous mettrez en parallèle la procuration d'un clergé que vous ne connaissez pas et celle d'un évêque qui vous est attaché. Les évêques réunis trouveront aisément à Paris un sujet pour représenter l'église de Gand, et il leur paraîtra plus naturel, ainsi qu'à moi, que vous portiez les vœux de l'évêque du diocèse où vous résidez et où vous êtes généralement estimé. Certainement notre collègue Grégoire en particulier ne verra pas avec peine cette préférence que vous m'aurez donnée et notre vénérable métropolitain, de même que notre cher curé de Gray, l'apprendront avec plaisir. *J'attends votre réponse par le premier courrier*. Instamment, je vous ferai passer ma procuration avec une somme pour fournir aux frais de votre voyage pour Paris ; dans la suite, je vous y ferai compter ce que nous pourrons recueillir dans le diocèse pour cet objet ; mais à vous parler avec ma franchise ordinaire, je n'attends pas un mont d'or de cette collecte.

Mes confrères Bouvier, Révillout, Tribouillet (qui me paraît vous gronder toujours un peu), Pathiot, Tisserand, etc, vous présentent leurs respects. Je vous prie de me croire particulièrement, avec considération et dans les mêmes sentiments pour la vie,

J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XIV

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 24 juin 1801 (an IX de la République).

Mon cher et respectable Collègue,

Pour préparer le travail que vous me demandez sur les statuts synodaux des diocèses, dont on ferait un seul ouvrage, il faudrait, ce me semble, avoir sous les yeux les collections particulières des statuts anciens et nouveaux de chaque diocèse, il faudrait de plus un temps considérable pour en faire le rapprochement et pour examiner ensuite ceux qui conviendraient le mieux aux circonstances où se trouve présentement l'église de France, afin de les concilier avec les lois de la république et les principes du gouvernement.

N'ayant aucuns moyens pour me procurer les ouvrages dont il s'agit, je ne pourrais dans un temps aussi court que celui de la durée d'un Concile National, remplir la tâche que vous me proposez ; il faudrait déjà près de deux mois pour les faire venir, à grands frais, de tous les diocèses. Il me paraît donc que la réunion des évêques de l'Eglise gallicane vous donne toute la facilité désirable d'avoir à votre disposition la collection complète des statuts de leurs diocèses respectifs et qu'une commission nommée pour en faire le dépouillement est seule capable d'exécuter sans peine le travail que vous désirez.

Je désirerais bien, sans doute, partager les travaux du Concile, mais vous voyez qu'il y aurait une impossibilité absolue de me charger d'un ouvrage aussi étendu, n'ayant aucun des matériaux nécessaires pour l'entreprendre avec quelque espèce de succès.

Je ne saurais vous exprimer, mon cher Collègue, le regret que j'ai de ne pouvoir assister aux séances du Concile qui va s'ouvrir. Ce serait pour moi une grande consolation *de concourir à la réunion du clergé français, laquelle est à mes yeux l'objet le plus important de vos sages délibérations.* Je ne doute pas que vous ne veniez à bout de la consommer heureuse-

ment si vous avez le bonheur d'intéresser le gouvernement à la réussite de ce grand dessein, en lui envoyant une députation imposante, pour l'engager à se porter médiateur dans une affaire aussi délicate, d'où dépend la tranquillité des peuples et peut-être la stabilité de la République.

Je suis avec respect et un inviolable attachement,

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Assurez, je vous prie, de mes respects et de ma tendre amitié, nos révérendissimes évêques réunis à Paris, membres de la Commission intermédiaire.

Vous direz pareillement à M[me] et M. Dubois mille choses honnêtes de ma part.

Je ne doute pas de tout l'intérêt que vous prendrez pour obliger notre estimable Boisson, professeur de l'histoire naturelle à l'école centrale de la Haute-Saône, c'est lui qui vous remettra ma lettre.

[Au dos : Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, membre du Corps législatif, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XXV

FLAVIGNY à GRAPPIN

Vesoul, 24 juin 1801 (an IX de la République)

Mon cher Grappin,

Qu'il me tarde d'apprendre de vous que notre métropolitain, vous et Vernerey êtes arrivés à bon port à Paris. Vous me donnerez également des nouvelles de la santé de notre incomparable Grégoire. Je vous ferais tort de vous inviter à me donner connaissance le plus souvent que vous pourrez des opéra-

tions du Concile (1) et autres nouvelles intéressantes relativement à la pacification, soit de la part du premier consul, soit du souverain pontife, etc.

Notre ami Boisson, professeur de l'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Vesoul, est chargé de vous remettre les sommes suivantes :

1° 100 francs pour la Commission intermédiaire des évêques réunis à Paris.

2° 100 francs pour contribuer aux frais des trois députés représentant le clergé du second ordre de la métropole au Concile national.

3° 143 fr. 10 sous pour vous, comme député représentant l'évêque de la Haute-Saône. J'espère que nous pourrons venir encore à votre secours pendant votre séjour à Paris et pour votre retour à Vesoul.

Je vous prie de souscrire pour moi à l'Imprimerie-librairie chrétienne pour les cinquante premières feuilles des ouvrages et actes du Concile National. Le prix de la souscription est de 7 fr. 10 sous. Vous me ferez passer également un exemplaire de l'écrit intitulé : *Adresse au gouvernement. La France en danger par l'ultramontanisme,* franc de port, 12 sous.

Bouvier, Revillout, Fribouillet, etc., etc., vous disent mille hoses des plus honnêtes.

Je suis avec considération et un parfait attachement,

J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

u citoyen Grappin, prêtre, chez le citoyen Grégoire, bre du Corps législatif, hôtel de Luynes, faubourg de Germain, à Paris].

(*Bibl. Besançon,* Ms. 624)

---

second Concile national de l'Eglise constitutionnelle s'ouvrit à 29 juin 1801.

XXVI

Flavigny à Grappin

Vesoul, 20 juillet 1801, an IX de la République.

Mon cher Grappin,

Vous et notre ami Boisson, recevez nos remerciements de votre attention marquée à nous donner l'un et l'autre des nouvelles du Concile, des dispositions du gouvernement en notre faveur, et particulièrement à nous dire où l'on en est au sujet de la pacification, enfin que l'on connaîtra bientôt les dispositions de ce plan ; et c'est ce que nous attendons avec le plus vif empressement. Vous nous tiendrez parole pour nous en instruire, du moment qu'elles vous seront connues.

Vous me ferez passer pour la Haute-Saône par la voie la plus sûre et la plus prompte le nombre de deux cent-dix exemplaires de chaque ouvrage qui doit être envoyé aux curés et administrateurs des diocèses, pour être lu aux prônes des offices paroissiaux. Vous paierez au directeur de l'Imprimerie le prix de chaque envoi, et en prendrez quittance. Vous m'écrirez que vous avez remis un paquet à mon adresse, à la diligence, un tel jour pour que je l'y fasse retirer.

Au sujet des écrits qui doivent être délivrés aux souscripteurs des cinquante premières feuilles, contenant des pièces concernant le Concile, vous recommanderez seulement au directeur de l'imprimerie la plus grande exactitude; nous devons les recevoir franc de port.

Ne doutez pas de la part que je prends aux immenses travaux de tous les membres du Concile, car chacun y doit avoir une bonne tâche. Je ne conçois pas comme notre estimable Grégoire peut suffire à ses occupations sans nombre. Je suis bien persuadé que votre partage n'est pas mince.

Assurez, je vous prie, de mon respect et de toute ma reconnaissance les pères du Concile qui vous ont parlé de moi et d'une manière si flatteuse, spécialement notre bon, notre incomparable évêque de Blois.

Nos confrères de Vesoul et les amies me chargent de vous dire mille choses les plus tendres de leur part. Vous en direz autant pour moi à Madame Dubois et à son mari.

Je suis avec le plus inviolable attachement,

J. B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

PS. — J'ai trop d'amitié, de sentiment, de reconnaissance pour notre ami Boisson qu'il me faudrait une lettre en tière pour les lui exprimer. Vous lui ferez part de la présente.

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue saint Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois à Paris.]

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXVII

Flavigny à Grappin

Vesoul 1er août 1801, an IX de la République.

Mon cher Grappin,

Voilà un mois que le Concile est assemblé et je n'ai presque aucune connaissance certaine de ce qui s'y passe. Je ne connais que par les journaux le décret sur la soumission religieuse et civile que vous m'aviez annoncée. Je vous prie donc de me mettre exactement au courant des opérations de l'Assemblée. Quelles sont les matières distribuées aux trois congrégations? Combien y a-t-il eu de séances publiques? Quels sont les décrets qu'on y a arrêtés? En un mot qu'a-t-on fait et que se propose-t-on de faire? J'attends de vous sur tout cela des détails sur lesquels je puisse compter. Il est pénible d'être dans l'incertitude sur tous ces objets, sur lesquels on entend journellement débiter des nouvelles inquiétantes de la part des différents partis, sans savoir à quoi s'en tenir.

De toutes parts on publie qu'il y a un Concordat entre le gouvernement et le souverain pontife signé par le cardinal Consalvi et Joseph Bonaparte (1). Des lettres particulières assurent que tous les évêques devront donner leur démission, que le nombre en sera réduit de 134 à 60 ou 68, que le premier consul les nommera, que le pape leur donnera l'institution et que les articles du traité ont déjà été annoncés au Concile.

Quelle sensation les nouvelles ont-elles faites sur les Pères du Concile? Vous m'avez écrit que l'on avait renvoyé au Saint Père ce qu'il avait adressé en première instance à Bonaparte par la raison que le pape y disait *qu'il confirmait les évêques constitutionnels*, et que Bonaparte voulait que Rome ne se mêlât pas de leur institution. Comment concilier ce que vous me disiez de la part de notre collègue Wandelaincourt (2) avec le Concordat! Comment concilier encore cet arrangement avec ce que les évêques ont toujours dit et écrit contre le Concordat de Léon X et François Ier? N'est-il pas évident que le second Concordat serait plus honteux que le premier, en ce que les anciens évêques de France ont constamment réclamé contre celui de Léon X, et que les nouveaux évêques, après s'être fortement élevés contre le premier, accepteraient franchement le second.

Quoi qu'il en soit, qu'en pense notre collègue Grégoire? et quel parti prendra le Concile dans cette circonstance pour mettre à couvert les libertés de l'Eglise gallicane?

D'autre part, si le plan de pacification est signé, que signifie le bruit qu'on répand d'une conférence publique proposée, dit-on, au parti dissident par les Pères du Concile? Est-ce l'usage de proposer un cartel quand la paix est faite? Plusieurs plaisants qui ne sont pas des nôtres regardent cette provocation comme une farce et une forfanterie. Je vous avoue que toutes les choses sont pour moi, ainsi que pour bien d'autres, une énigme inexplicable. Vous savez la vérité; tirez-

---

(1) Le Concordat avait été signé à Paris le 15 juillet 1801.

(2) Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, né le 23 avril 1731, mort le 30 décembre 1819.

moi je vous prie, de mon étonnement et de mon inquiétude sur tous ces différents objets.

Pourquoi encore le retour à Paris du cardinal Consalvi accompagné de trois autres cardinaux?

Je ne vous parle pas des cinquante premières feuilles du journal du Concile, pour lequel je suis abonné; il faut croire que ce journal n'a plus lieu, puisqu'on ne le reçoit pas.

J'apprends au moment que dans les diocèses du Haut-Rhin et du Jura on a déjà distribué aux paroisses différents écrits du Concile pour y être lus et nous n'en voyons ici aucuns. Mes confrères du diocèse en sont surpris. Vous voudrez bien vous rappeler que je vous les ai demandés au nombre de 210 exemplaires pour mon diocèse.

J'attends de vous une réponse précise à ma lettre par le premier courrier.

Mille choses des plus honnêtes de ma part à l'évêque de Blois, à notre collègue Berdolet et à son député, sans oublier notre ami Boisson et madame Dubois.

Tous vos amis et amies à Vesoul vous saluent. Vous ne doutez pas de tous mes sentiments envers vous.

J. B. FLAVIGNY.

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXVIII

FLAVIGNY A GRAPPIN

Vesoul, 17 août 1801 (an IX de la Répub. française).

Mon cher Grappin,

Voilà donc enfin la fameuse bulle arrivée. Il me tarde bien d'en savoir le contenu. Que feront les pères du Concile au sujet de leurs démissions ? Je ne doute pas qu'ils ne la donnent très volontiers, leurs sentiments pour la paix me sont connus, mais la donneront-ils avant que les anciens évêques

aient donné la leur? ou attendront-ils que ceux-ci l'aient donnée pour la donner eux-mêmes? Dans les provinces, si les évêques émigrés tardent un certain temps avant de se décider ou qu'ils fassent leurs démissions entre les mains du Saint Père, il ne faudra guère moins d'un mois ou six semaines pour que l'on soit informé à Paris de leurs résolutions et les diocèses seront sans évêques pendant tout ce temps. D'autre part, si nos collègues ne donnent leurs démissions qu'après que les anciens auront offert la leur, le Premier Consul ne perdra-t-il pas patience et ne nous accusera-t-il pas de retarder la conclusion de la paix par notre hauteur? Il y aurait, je crois, un parti à prendre qui parerait à tous les inconvénients. Je suis persuadé que ce moyen n'a pas échappé à la prudente pénétration de la plupart des Pères du Concile.

Ne pourrait-on pas déclarer au gouvernement, par une députation, que nous sommes tous dans la disposition de donner nos démissions, mais que, comme le Premier Consul ne doit nommer aux évêchés qu'après que les anciens et les nouveaux évêques auront fait cet acte préliminaire, et comme le bien de l'Eglise demande que les diocèses ne soient pas longtemps sans évêques, il paraîtrait convenable aux Pères du Concile d'ajourner leurs démissions jusqu'au moment où l'on recevrait la nouvelle de celles des anciens évêques, et qu'aussitôt que les nouveaux évêques en auraient connaissance, ils se hâteraient de se démettre de leurs évêchés.

Cette mesure paraît d'autant plus nécessaire que les évêques constitutionnels ayant une fois donné leurs démissions, ils ne pourraient adresser aux pasteurs de leurs diocèses le moindre avis pastoral pendant tout le temps de la vacance de leurs sièges, ce qui entraînerait beaucoup d'inconvénients dans le gouvernement de ces mêmes diocèses. D'ailleurs, les évêques pourraient-ils se regarder comme composant encore un Concile National lorsqu'ils ne seraient plus pasteurs en titre de l'Eglise gallicane? Qui sait même si le Premier Consul ne les inviterait pas à retourner chacun chez eux pour attendre qu'il leur fît connaître ses intentions, ce qui les empêcherait de continuer leurs travaux particuliers à Paris.

Quel parti paraissent prendre le gouvernement et le Con-

cile pour l'exécution du traité de pacification ? Quel est e mode que l'on a adopté à ce sujet ? Qui fera la démarcation des diocèses ? Ou ce travail est-il déjà fait ? Quelle est à peu près l'époque à laquelle la grande affaire de la réunion sera entièrement terminée ?

Je serai aussi charmé d'apprendre de vous si vous avez reçu ma dernière lettre du 8 de ce mois et qu'est-ce qu'en ont pensé ceux de mes chers collègues à qui je vous ai prié de la communiquer.

Aussitôt que vous aurez connaissance du texte de la bulle, faites-moi l'amitié de m'en faire passer une copie fidèle.

Respects et salutations, comme de coutume, sans oublier ce qui vous en revient.

J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois, à Paris].

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXIX

FLAVIGNY A GRAPPIN

Vesoul, 31 août 1801.

Mon cher Grappin,

Je ne pensais pas voir le Concile National terminer si tôt ses séances (1), mais je sens aussi que les Pères du Concile, dans les circonstances où nous sommes, n'ont pu se dispenser de se rendre à l'invitation du gouvernement, qui en demandait la clôture. Quoi qu'il en soit, j'attends avec confiance l'exécution du traité de pacification. Vous voilà, mon cher Grappin, aujour-

(1) Le Concile national avait terminé ses séances le 16 août 1801.

d'hui libre comme l'air. Jusqu'ici, je le sais, vos occupations ont été nombreuses, mais les voilà finies.

Vous m'avez accusé la réception des 143 francs que je vous ai adressés par notre ami Boisson. Je sais que le curé de Gray vous avait remis, au moment de votre départ pour Paris, 188 francs. Le curé de Gy m'a fait part qu'il vous avait donné en partant le produit des collectes de sa paroisse et de celles des paroisses de son voisinage, sans m'en marquer le produit. Il y a environ un mois que le curé de Gray s'est chargé de vous faire parvenir la somme de 169 francs, me disant qu'il avait une occasion sûre pour vous la faire toucher. Jusqu'à ce moment, j'ignore si elle vous est déjà parvenue, parce que vous ne m'en avez point jusqu'ici accusé la réception. Toutefois, comme vous pourriez encore avoir besoin d'argent pour faire face aux dépenses de votre retour au pays, je joins ici une somme de 100 francs payable à vue.

Vous ne manquerez pas, sans doute, de payer à notre collègue Desbois le prix des 210 exemplaires des ***Actes du Concile*** que j'en ai reçus. Vous lui recommanderez expressément de me faire parvenir le plus tôt possible, au nombre de 210 exemplaires, le restant des ***Actes du Concile*** que je n'ai pas encore reçus. Vous lui paierez encore le prix de ces derniers en tirant quittance du tout.

Je n'entre ici aucunement dans le détail pour les affaires ecclésiastiques. Vous, Tribouillet, Boisson, etc., allez en causer ensemble à votre aise, mais aussi vous nous en ferez part. Il me tarde bien d'apprendre quelque chose de certain et non pas toujours des on-dit.

Salut, respect, amitié à tous nos collègues et vénérables frères, comme de coutume, sans oublier Madame Dubois.

J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône,

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois]

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXX

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 23 fructidor an X (10 septembre 1802).

Citoyen sénateur et cher Collègue,

Les nouvelles publiques annoncent votre retour d'Angleterre ; je m'empresse de vous exprimer la satisfaction que j'en ressens. J'aime à croire que cette vacance que vous venez de prendre, et dont vous aviez besoin, aura contribué au rétablissement d'une santé qui me sera toujours infiniment chère.

Il y a environ trois mois que je vous écrivis au sujet de notre ami Tribouillet, au sort duquel vous voulez bien prendre part. Je vous priais d'employer votre crédit pour lui obtenir une des trois places qui sont à la nomination du gouvernement dans les lycées que l'on va organiser. J'aurais désiré qu'il pût en obtenir une dans le lycée de Besançon ou de Dijon. Votre voyage précipité ne vous a pas permis de vous en occuper alors. Je viens vous renouveler mes sollicitations en sa faveur.

Je sais à la vérité que Monsieur le préfet du Doubs et M. l'abbé Millot s'intéressent pour les citoyens Devoz, professeur de belles-lettres, Besse, professeur d'histoire naturelle et Guillemet, aussi professeur à l'Ecole centrale de Besançon, afin de faire nommer le citoyen Devoz à la place de proviseur, Besse à celle d'économe et Guillemet à celle de censeur. Le citoyen Devoz, âgé d'environ 30 ans, n'a professé les belles-lettres que depuis à peu près quatre ans. Le citoyen Besse, âgé d'environ 52 ans, professe depuis six ans, et j'entends dire qu'il ne sait pas sa langue. Au sujet du citoyen Guillemet, âgé d'environ 36 ans, et marié pour raison à une comédienne, il est bon pour professer encore la philosophie, du moins la spéculative, mais en faire un censeur !

Ne vous paraîtrait-il pas, comme à moi, que pour les places de proviseur et de censeur des classes d'un lycée, il serait assez convenable de nommer des personnes qui aux talents

réuniraient l'expérience, que l'on ne peut guère avoir qu'après de longues années de services.

Mais il y a une autre observation que je trouve plus décisive. On ne peut se dissimuler que, pendant la Révolution, la licence et l'irréligion n'aient dépravé étonnamment l'esprit et le cœur d'un grand nombre de citoyens et que la jeunesse se trouve aujourd'hui, pour ainsi dire, sans principes de religion et de moralité. Si l'on veut remédier à de si grands maux, il est de toute nécessité de placer à la tête des maisons d'éducation des sujets en état de renouveler les mœurs et de répandre les principes de religion dans les cœurs des jeunes gens. C'est ce que très peu de laïcs de nos jours s'empresseraient de faire.

Voilà ce qui me ferait désirer d'y voir placé notre cher Tribouillet; il passe 50 ans: pendant quinze années il a professé avec distinction les belles lettres tant au collège qu'à l'école centrale de Vesoul. Son attachement pour la religion, son talent particulier pour la faire goûter et la rendre respectable sont connus de tous les citoyens avec qui il a vécu.

J'ai appris avec plaisir, que le citoyen Devillard, votre ami intime, est membre de la commission chargée de l'organisation des lycées. Je suis persuadé qu'il ne vous refusera rien de ce que vous lui demanderez. Notre ami Grappin lui a déjà écrit en faveur de l'abbé Tribouillet, mais vous pouvez plus que personne en cette occasion auprès de M. Devillard, et de beaucoup d'autres dont les suffrages seront d'un grand poids pour la nomination des sujets qui doivent remplir ces places. Comme elles laisseraient plus de temps au citoyen Tribouillet, il pourrait faire paraître différents écrits sur les principes de religion, de manière à les faire goûter de ceux que le philosophisme a égarés, surtout dans ces derniers temps.

Je suis avec un respectueux attachement.

Votre ancien collègue.

J. B. Flavigny.

Evêque de Vesoul.

P. S. — Monsieur Devillard a écrit au citoyen Mailly, maire de Vesoul, qu'il est possible que le gouvernement établisse un lycée à Vesoul; si ces espérances se réalisaient, j'aurais

plus de plaisir à voir placer ici l'abbé Tribouillet que dans toute autre ville.

Dites je vous prie à madame Dubois, mille choses honnêtes de ma part.

[Note de Grégoire; *Je ferai de nouveau tout ce que je pourrai*].

(*Coll. Grégoire*).

XXXI

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 19 Frimaire an XI de la Rép. (10 décembre 1802).

Citoyen Sénateur,

Notre respectable archevêque monsieur Lecoz me mande que vous et monsieur Lanjuinais avez mis beaucoup d'intérêt en ma faveur devant le citoyen Portalis, pour le désabuser d'une dénonciation ridicule et monstrueuse qu'on lui a portée contre moi, recevez-en, je vous prie, les témoignages de ma vive reconnaissance, faites-les agréer également de ma part au sénateur Lanjuinais.

Le citoyen Gravier, demeurant à Vesoul, et qui se trouve actuellement à Paris, m'écrit qu'il a eu l'honneur de vous voir et qu'il a éprouvé une jouissance indicible dans sa conversation avec vous. Ce jeune homme que je connais est un homme intéressant, il s'est rendu à Paris pour solliciter un emploi dans les finances, il travaille déjà dans cette partie depuis plusieurs années avec probité comme commis, il est en état d'avoir une place en titre. En vous présentant ma lettre, il vous mettra au fait de son état actuel et de ses vues. Vous me ferez un vrai plaisir, comme je vous en prie, d'obliger le citoyen Gravier pour qui j'ai une vraie amitié.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une reconnaissance sans bornes

FLAVIGNY,
Evêque démissionnaire.

[Au dos : Au citoyen Grégoire, membre du sénat conservateur, ancien évêque de Blois à Paris].

Note de Grégoire : ***En parler au citoyen Duchâtel.***

(*Coll. Grégoire*).



JULES GAUTHIER

ARCHIVISTE DE LA CÔTE-D'OR

1848-1905



JULES GAUTHIER

ARCHIVISTE DE LA CÔTE-D'OR
ANCIEN ARCHIVISTE DU DOUBS
ANCIEN SECRÉTAIRE DÉCENNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DOUBS

29 février 1848 — 16 octobre 1905

Par M. Georges GAZIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 18 décembre 1907.

Une plume amie a retracé dans les *Mémoires de l'Aca-mie de Besançon* (1) la vie et l'œuvre de Jules Gauthier. ous n'avons donc pas besoin de répéter ici sur notre ancien nfrère ce que M. de Lurion a dit ailleurs en excellents rmes. Toutefois nous ne pouvons oublier que Jules Gauthier appartenu à notre Société pendant près de 40 ans, qu'il en t le secrétaire décennal de 1902 à 1905, et que nos Mé-oires lui doivent, surtout à dater de 1897, de nombreuses intéressantes communications. Aussi la Société d'Emu-tion a-t-elle décidé de reproduire les traits du savant chiviste en y joignant une courte notice destinée à rappe-r les principales étapes de sa carrière, si prématurément terrompue, et à faire connaître les services importants 'il a rendus à l'histoire comtoise.

Jules Gauthier naquit à Besançon le 29 février 1848, en eine période révolutionnaire, et certains ont voulu voir

---

(1) Année 1905, p. 243-273.

dans ce fait l'explication du tempérament ardent et volontiers combatif de notre confrère. Sa famille, soucieuse de lui donner une forte instruction, le fit entrer au Collège Saint-François-Xavier, alors dirigé par l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, qui en avait fait, avec l'aide de quelques professeurs remarquables, un établissement de premier ordre. Doué d'une mémoire extraordinaire, d'une intelligence très ouverte qui s'assimilait sans peine tout ce qu'on lui enseignait, Gauthier fit dans ce collège d'excellentes études : il faut dire à sa louange qu'il en garda toujours un souvenir reconnaissant à ses anciens maîtres et qu'il ne parlait jamais qu'avec vénération de Mgr Besson, qui de son côté honora son élève d'une réelle amitié.

A la fin du second Empire, les études historiques étaient en grand honneur en Franche-Comté : les noms de Charles Weiss, d'Auguste Castan, du président Clerc, disent assez avec quel éclat l'érudition était alors représentée dans notre province. Gauthier, que l'étude de l'histoire avait toujours passionné, écouta donc les conseils de celui qui, quoique jeune encore, avait déjà acquis parmi ses compatriotes une grande notoriété scientifique, d'Auguste Castan, et se présenta au concours de l'Ecole des Chartes. Il y fut reçu au mois de novembre 1866 dans un très bon rang et travailla durant ses trois années d'école avec tant d'énergie et de succès qu'il en sortit, le 17 janvier 1870, le premier d'une promotion qui comptait cependant parmi ses membres des savants tels que Bernard Prost et Arthur Giry. Sa thèse de sortie sur *Les origines du Parlement en Franche-Comté* avait été particulièrement remarquée de ses examinateurs. Et cependant l'Ecole des Chartes n'avait pas absorbé toute son activité intellectuelle : il avait suivi en même temps les cours de la Faculté de droit de Paris, et le diplôme de licencié en droit vint s'ajouter à celui d'archiviste paléographe pour récompenser le fécond labeur de ce jeune homme de 22 ans.

Les compatriotes de Jules Gauthier surent eux aussi reconnaître ses mérites et, sur la chaude recommandation de son maître et confrère Castan, il fut nommé, malgré son jeune âge, archiviste du département du Doubs par arrêté préfectoral du 22 mars 1870.

Peu de temps après, la guerre avec l'Allemagne éclatait. Patriote ardent, Gauthier n'hésita pas à faire son devoir, et s'engagea dans l'artillerie mobile de la garde nationale du Doubs. Il fut nommé peu après lieutenant en second, puis attaché à l'état-major de l'héroïque défenseur de Besançon, du général Rolland. Très fier de porter l'uniforme d'officier français, il resta ensuite dans l'armée comme lieutenant de réserve, puis, étant entré plus tard dans les services de l'intendance, il parvint au grade de sous-intendant de 3e classe.

La guerre finie, Jules Gauthier reprit ses fonctions aux Archives du Doubs, fonctions qu'il devait conserver durant trente-trois ans. Pour se rendre compte de l'œuvre considérable qu'il accomplit comme archiviste, il suffit de lire les rapports annuels qu'il envoyait au Conseil général du Doubs. On y constatera les améliorations importantes qu'il réalisa dans son riche dépôt : il en augmenta les collections par l'acquisition de fonds précieux qu'il classa et inventoria avec grand soin ; les six volumes d'inventaires qu'il a publiés étaient autrefois proposés comme des modèles du genre aux jeunes élèves de l'Ecole des Chartes. Surtout, Gauthier sut intéresser les pouvoirs publics à son dépôt, si bien qu'il finit par obtenir du département du Doubs un crédit de 85,000 francs destiné à la construction d'un local spécial aux Archives. Les documents dont il avait la garde, et qui sont la principale source de l'histoire de la Comté, purent ainsi être installés en 1884 dans un bâtiment spécialement affecté à cet usage et préservé par son isolement contre tous les risques d'incendie.

Tous ceux qui eurent l'occasion d'aller travailler aux

Archives du Doubs sont unanimes à vanter l'accueil aimable que leur faisait Jules Gauthier, qui se mettait à la disposition des chercheurs avec le plus grand empressement. Causeur intarissable, il n'avait qu'à puiser dans son admirable mémoire pour intéresser ses interlocuteurs par des anecdotes racontées toujours avec beaucoup d'esprit et d'humour. Certains érudits se trouvaient même si bien pris sous le charme de sa conversation que, venus pour d'austères recherches dans de poudreux papiers, ils devaient s'en aller souvent, à l'heure de la fermeture des Archives, sans avoir seulement ouvert le dossier qu'ils venaient consulter. Gauthier leur avait fait passer des heures agréables, trop agréables parfois à leur gré, par le récit de petites histoires amusantes sur les hommes et les choses du passé et aussi du présent. Volontiers caustique et mordant, le spirituel archiviste n'était quelquefois pas fâché d'éloigner ainsi en les décourageant, sans en avoir l'air, les travailleurs qu'il ne croyait pas suffisamment préparés par leurs études antérieures à s'occuper d'érudition.

Lui-même savait du reste fort bien mettre en valeur les documents qu'il pouvait découvrir susceptibles de présenter un intérêt quelconque pour l'histoire générale ou locale, et il n'y manquait point. De là les innombrables articles qu'il a semés dans les Mémoires des diverses sociétés savantes comtoises, dans les revues locales ou parisiennes, et qui embrassent tous les sujets. Gauthier avait le talent de tirer des faits en apparence les plus minimes des conclusions ingénieuses qui renouvelaient sur bien des points des questions ou mal connues ou insuffisamment traitées par les historiens ses prédécesseurs. Une simple mention dans un acte, une date, quelques chiffres dans de vieux registres de compte lui suffisaient pour refaire une biographie, dissiper de traditionnelles erreurs historiques ou ajouter de nouvelles pages à l'histoire politique, religieuse, économique ou artistique de la province. L'archéologie et

l'histoire de l'art l'attiraient particulièrement et personne ne connaissait aussi bien que lui les curiosités de nos vieilles églises, églises qu'il avait toutes visitées au cours de ses inspections des archives communales.

Les communications de Jules Gauthier présentées de la façon la plus vivante dans une langue chaude et pittoresque étaient fort appréciées, et c'était un vrai régal de l'entendre prendre la parole dans les diverses sociétés savantes de la région. On ne s'étonnera donc pas que ces dernières aient considéré comme un honneur de l'accueillir dans leur sein. Notre Société d'Emulation fut la première à lui ouvrir ses portes dès 1866 : elle en fit son président en 1899 son secrétaire décennal en 1902. L'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon l'admit au nombre de ses membres à l'âge de 24 ans en 1872, et l'appela à la présidence en 1890. Il fit également partie des Sociétés d'Emulation de Montbéliard, de Vesoul et de Lons-le-Saunier. Convaincu que seule l'union de toutes les bonnes volontés et de tous les talents peut aboutir, en province surtout, à des résultats décisifs, il eut l'idée de réunir en un congrès annuel les membres de toutes ces sociétés de la Comté. Ce fut l'origine de l'*Association franc-comtoise* dont il organisa la première réunion en 1899 et qui est aujourd'hui très florissante. Mettant en rapports confraternels les érudits jusque là inconnus les uns aux autres, et traçant un programme de labeur commun, cette Association a déjà donné et donnera encore davantage dans l'avenir une vive impulsion aux études d'histoire locale.

En dehors de la Franche-Comté, Gauthier sut également se faire apprécier. Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, puis membre du Comité des travaux historiques, membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, inspecteur de la Société française d'archéologie, il obtint enfin en 1903 la plus haute consécration de ses mérites scientifiques qu'un savant de province puisse ob-

tant fait pour glorifier leur province natale. La Société d'Emulation du Doubs, la première aura à cœur de ne pas oublier que ce sont ces deux historiens qui, par leurs travaux, lui ont fait le plus d'honneur au XIXe siècle; si l'œuvre de l'un lui paraitra toujours plus complète et plus définitive que celle de l'autre, elle n'en conservera pas moins le souvenir de ces deux érudits comme celui des hommes qui jusqu'à ce jour ont contribué de la façon la plus éclatante à sa renommée scientifique.

---

d'historien l'honore, — qu'il importait auparavant de réunir les matériaux et de s'assurer de la solidité des pierres qui devaient servir à l'édification du monument. Aussi se contentait-il de la tâche plus modeste et souvent si ingrate de l'érudit qui découvre et classe les documents, en étudie la valeur et les met en lumière, réservant à ses successeurs le soin de les grouper et d'en faire une synthèse solide et vivante.

Jules Gauthier, comme aussi Castan, croyait du reste que l'avenir était à lui et, encore dans la maturité de son âge, il espérait bien qu'un jour il lui serait donné d'écrire une œuvre importante qui perpétuerait sa mémoire d'une façon plus sûre que toutes ses brochures. Qui aurait pu songer en effet quand il quitta Besançon en 1904 pour devenir archiviste de la Côte d'Or que, moins de deux ans après, à l'âge de 57 ans, il serait emporté par une longue et douloureuse maladie? Comme elle avait déjà fait pour Castan, la mort implacable l'enlevait à l'érudition comtoise avant qu'il ait pu donner toute sa mesure.

Ce n'est pas sans raison que nous réunissons souvent dans cette notice les noms d'Auguste Castan et de Jules Gauthier. Tout le monde sait, et il serait superflu de chercher à dissimuler les dissentiments qui éloignèrent l'un de l'autre pendant de longues années le bibliothécaire de Besançon et l'archiviste du Doubs et les mirent parfois aux prises dans une rivalité pénible. Il leur était difficile à tous deux avec leurs tempéraments opposés, leurs caractères si nettement tranchés, la communauté de leurs origines, leur situation analogue, les études voisines qu'ils poursuivaient, de vivre toujours l'un vis à vis de l'autre en harmonie parfaite. Mais ces questions personnelles sont de celles qui n'intéressent pas la postérité et, d'ailleurs, il convient de dire qu'avant de mourir les deux adversaires se réconcilièrent. Quoi qu'il en soit, les historiens de l'avenir réuniront dans une commune reconnaissance les noms de Castan et de Gauthier qui ont

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1906-1907)

Bulletin de la Société de Botanique de France, 1906, 6-8 ; Session à Paris, 2 ; Mémoires, t. VII, 1907.
Revue des études grecques, t. XIX, 1906 ; t. XX, 1907.
Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1906. 1907.
Journal des Savants, 1906, 1907.
Société française de Physique, 1906, 1907, 1-2.
Société nationale des Antiquaires de France Bulletin, 1906; Mémoires, t. VI, 1906. — Mettensia V, 1906.
Société pour la protection des paysages de France, 1907, 1-2.
Congrès de la Société française d'archéologie, 72e session à Beauvais, 1905.
Annales du Musée Guimet. Bibl. de vulgarisation, t. XX à XXV; Biblioth. d'études, t. XXIII ; Essai de bibliographie Yaina 1906.
Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, t. VII, 1906. 1907, 1.
Revue épigraphique, 1906-1907.
Spelunca, no 47, juin 1907.
Société philomatique de Paris, 1907, 1.
Revue des études historiques, 72e année, 1906.
Société de Saint-Jean : Notes d'art et d'archéologie, 1906-1907.
Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XXXIII ; lettres de M. A. de Marville, t. III ; bulletin, 33e année, 1906.
Le Centre médical (organe de la Société des sc. médicales de Gannat), 1907.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1906-1907, 1-3.
Mémoires de la Soc. d'Emulation du Jura, 8e série, t. I, 1907. — Description de la Haute-Bourgogne, par Gilbert Cousin de Nozeroy.

Société d'histoire naturelle du Doubs, 1906.

Société grayloise d'Emulation, 1906.

Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, nº 6, 1906.

Revue viticole, agric. et hortic. de Franche-Comté (Poligny), 1907.

Le Sillon (Vesoul), 1907.

Revue bourguignonne de l'Université de Dijon, t. XVII, 1907.

Société des sciences de Nancy, t. VII, 1906, 1907-1.

Annales de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1907, nº 47.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres, t. V, 1907.

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, 1906 à 1907, 1-2.

Société des sciences de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), 1906-1907.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, t. III, 1907.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, t. XIX, 2e trimestre 1907.

Société polymathique du Morbihan, 1905, 1906.

Société des sciences nat. de l'Ouest de la France, 3e série, t. VI, 1906.

Société des Antiquaires de l'Ouest de la France, 1906, 3e série, t. I, 1907, 1-2.

Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre, t. XXX, 1906.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXVII, 1907, 2-3.

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1906. Album archéologique, 15e fasc : la Picardie à l'Exposition des Primitifs français. 5 pl. héliogr. — Fondation Soyez, t. III, nº 3 : la Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Abbeville, 1906. Bull. trim. 1907, 1.

Mémoires de la Soc. des sciences nat. et mathém. de Cherbourg, t. V, 1906.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, 1906.

Bulletin et Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéologie de la Charente,, t. VI, 1905-1906.

Bulletin de la Soc. libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1906.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XIV, 1907, 1.

Précis analytique des travaux de l'Acad. de Rouen, 1905-1906.
Société archéol. et histor. de l'Orléanais. Bull. 1906, 1907, 1.
Mémoires de la Soc. d'Emul. de Roubaix, 4e série, t. V, 1906.
Bulletin de la Soc. académique de Brest, 1905-1906.
Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXXII, 1905-1906, 1907, 1. Table 1833-1906.
Société d'Emulation d'Abbeville, 4e série, t. V, 1906, 1907, 1-2.
Société dunoise, 1907, no 150.
Revue de la Soc. de Botanique des Deux-Sèvres (Niort), 1906.
Société archéologique de l'Orléanais, t. X, 188, 1905.
Annales de la Soc. du département des Vosges, 1907, 1-2.
Bulletin de la Soc. philomatique Vosgienne, 1906-1907.
Société d'archéologie lorraine, t. LVI, 4e série, t. V, 1906.
Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, 1905.
Revue de l'histoire de Versailles (Soc. des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise), 1906.
Société archéol. et historique du Limousin, t. LXVII, 1907, 1.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 2e série, t. VIII, 1904-1905.
Mémoires et documents, publiés par la *Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.* (Chambéry), 2e série, t. XX, 1.
Bulletin de la Soc. d'hist. natur. de Savoie, t. XI, 1905.
Revue savoisienne, 1906-1907.
Annales de la Soc. historique et archéol. de Château-Thierry, 1905-1906.
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 1906-1907, 1-2.
Société archéologique du Vendômois, t. XLV, 1906.
Société d'Emulation du Bourbonnais, 1906-1907, 3 vol.
Mémoires de la Soc. Eduenne, t. XXXIV, 1906.
Société d'histoire naturelle d'Autun, 19e bull., 1906.
Mémoires de la Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. XVII et XVIII, 1903-1907.
Bulletin de la Soc. des sc. hist. et natur. de Semur-en-Auxois, t. XXXIV, 1905.
Bulletin de la Soc. historique de Compiègne, t. XII, 1907. — Procès-verbaux, XV, 1906.
Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron, t. XVI. 1900-1905.

Mémoires de la Soc. archéologique de Montpellier, t. III, 1907, 2.
Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, t. I, 1907.
Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, 7e série, t. I, 1906.
Société des sciences physiq. et natur. de Bordeaux, 1905-1906. — Observ. pluviométriques et thermométriques, 1905-1906. — Cinquantenaire, 1906.
Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. XXVII, 1905.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier, 1907.
Société d'agriculture, sciences et arts du départ. de l'Aube, 1906.
La Diana (Montbrison), t. XV, 1906, 2-4, 1907, 1.
Société de statistique du département de l'Isère, t. IX, 1906.
Bulletin de la Soc. dauphinoise d'ethnologie (Grenoble), 1906-1907, 1-2.
Annales de l'Université de Lyon, 1906, 16-19.
Société littéraire, histor et archéol. de Lyon, 1906-1907, 2.
Société des lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXXIV, 1906.
Annales de la Soc. d'agriculture, sc. et industr. de Lyon, 1906.
Mémoires de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. IX, 1907.
Répertoire des trav. de la Soc. de statistique de Marseille, 1905.
Société archéol. du Midi de la France, nouv. série, 1905-1906,
Société d'études des sciences naturelles de Béziers, 1905-1906.
Société d'agr., sc. et let. des Pyrénées-Orientales, 48e vol, 1907.
Société d'études des Hautes-Alpes, 1906, 1907, no 3.
Société des lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. XX. 1907.
Académie d'archéologie de Belgique, t. VIII ; bull. 1906 et 1907.
Académie royale de Belgique. Mémoires, in-8o, 2e série, *sc.* t. I, 1906 ; Bull. *sc.* 9-12, *lettres* 9-12, 1907 ; Annuaire 1907.
Analecta bollandiana, t. XXVI, fasc. I à IV, 1907.
Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XX, 1906 ; Annuaire 1907 ; Bull. 1 ; Mém. t. IX, 1.
Musée national suisse à Zurich, XVe rapport, 1906.
Antiquaires de Zurich (Mitteilungen), LXXI, 1907.
Société d'histoire de la Suisse romande. Mém. et documents, 2e série, t. VI, 1907.
Bulletin de la Soc. vaudoise des sc. naturelles (Lausanne), 1906.
Revue historique vaudoise, 1907, t. XLIII.
Anzeiger (Antiquités suisses), 1906, 3-4, 1907, 1 (band IX).

Actes de la Soc. jurassienne d'Emulation (Porrentruy), 1904.
Bulletin de la Soc. neuchâteloise de Géographie, XVII, 1906.
Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, t. III, 1907.
Bulletin de la Soc. d'hist. natur. de Berne (Mitteil.), 1906.
Société des sciences naturelles de Giesen, 1907, 1-2.
Bulletin de la Soc. des sc. agr. de la Basse-Alsace, 1906-1907.
Bulletin trim. de la Soc. d'histoire naturelle de Colmar, t. VIII, 1905-1906.
Neue annalen der k. Sternwartz in Munchen, suppl. 1, 1906.
Annalen der k. k. natur. Hofmuseum (Wien) : notizen, XXI.
Société de botanique de la province de Brandebourg (Verhand.), 1906.
Société géologique de l'empire d'Autriche (Yahrbuch), 1906 et 1907 (Verhandlungen), 1907, 1-3.
Académie des sciences de Berlin (Sitzungsberichte), XXXIX-LIII, 1906, — 1907, 1, XXIII-XXXVIII.
Société d'hist. nat. de Brême (abhandenlungen), XIX. 1907.
Académie des sc. de Munich (philo. mathém.), 1907, 1-2.
Institut grand ducal du Luxembourg (sc. nat.), archives trimestrielles, 1906, 3-4.
Manadsblad (*antiquités suédoises*) : Stockolm. 1903-1905. — Forvannen, 1906.
Académie des sciences de Stockolm ; Handlingar, B, 42-43, 1906 ; Sitzung, mathém., philo., B, 3 ; Arkiv. : geolog., botanik, 1907.
Geological institution of University of Upsala, 1904-1905.
Université de Tubingue : cinq dissertations inaugurales, 1907.
Société d'hist. nat. Visconsin, 1907, 1-3.
Société de Géographie de Philadelphie, 1907, 1-3.
Smithsonian institution, 7e rapport : Missouri bot. garden, 1906.
Transactions of the Academy of Saint-Louis, t. XV et XVI, 1907.
Société litt. et philo. de Manchester, 1906 1907.
Bulletin du Lloyd library of botany, no 9, 1907.
Anales del museo nacional de Montevideo, t. III, 1906, 1 ; flora Uruguaya, t. III, 2.
Commission du Service géologique du Portugal (Communicaçoës), t. VI, 1907, 2 ; t. VII, 1.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Décembre 1907.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1907.

Président............... MM. A. LECLERC, conseiller à la Cour.
Premier Vice-Président.. MAGNIN (le Dr Ant.), doyen de la Faculté des Sciences ;
Deuxième Vice-Président. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ;
Secrétaire décennal...... Georges GAZIER ;
Vice-Secrétaire.......... A. VAISSIER ;
Trésorier................ FAUQUIGNON ;
Archivistes............. KIRCHNER et MALDINEY ;

Secrétaire honoraire.... MM. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (18).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général ROBERT).
LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon, (M. GOUGEON).
L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).
LE PRÉFET du département du Doubs (M. GODEFROY).

MM.

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le général PERROT).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon (M. ARDAILLON).

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. MOLINES).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. GROSJEAN).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. GUYON), rue de Vittel.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paris, rue de Lille. — 1881.

WEIL, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

DUFOUR, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Mégevand, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rue do Arco a Jesu, 113. — 1869. Membre honoraire, 1896.

METZINGER (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

ROLLAND, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, boulevard National, 20. — 1899.

BERGER, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur du Haut-Rhin, professeur au collège de France. — 1899.

COURBET, Ernest, receveur municipal de la Ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874. Membre honoraire, 1905.

Membres résidants (1) (108).

MM.

Aubert, Louis, tailleur, Grande-Rue, 121. — 1896.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

Baigue (le docteur), professeur à l'école de médecine, rue de la Mouillère, 1. — 1897.

Bataille, Frédéric, professeur honoraire de l'Université, maison Duc, à Saint-Claude. — 1907.

Baudin, Léon, docteur en médecine, directeur du Bureau d'hygiène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* Bavoux, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

Beauquier, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

de Beauséjour, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6. — 1897.

* Berdellé, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

Besançon, Paul, avocat, rue de la Préfecture, 20. — 1906.

* Besson, Paul, colonel d'artillerie en retraite, à Besançon, rue Mégevand, 4. — 1894.

Béver, avocat, secrétaire général de la Mairie, rue Péclet, 7. — 1906.

Boname, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

Bonnet, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 35. — 1882.

Bourdin (le docteur), médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30. — 1900.

* Boussey, professeur honoraire, Grande-Rue, 116. — 1883.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Emile Zola, 4. — 1874.

Boysson d'Ecole, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BRETENET, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BURLET (l'abbé), vicaire général du diocèse de Besançon, rue du Clos, 10. — 1881.

DE BUYER, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

CELLARD, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

CÉNAY, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

CHAPOY, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

CLAVEY, président de Chambre à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

CLERC, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

CORDIER, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue de la Cassotte, 11. — 1887.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel ; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

DAYET, André, receveur d'enregistrement à Besançon ; Fontaine Ecu. — 1901.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

MM.

* DREYFUS, Victor-Marcel, doct. en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

DUBOURG, Henri, industriel, rue Charles-Nodier, 28. — 1906.

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 104. — 1899.

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FEBVRE, Lucien, professeur agrégé au Lycée Victor Hugo, rue des Fontenottes, 6. — 1904.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

GAZIER, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Gambetta, 1. — 1903.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GRENIER, Alfred, inspecteur des forêts, Villas Bisontines, 5. — 1904.

* GRUTER, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, rue du Clos, 39. — 1857.

HÉTIER, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue du Clos, 36. — 1890.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55. — 1895.

* KOLLER, propriétaire, ancien conseiller municipal, ancien membre du Conseil d'arrondissem[t] de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

KRUG, Charles, notaire, Grande-Rue, 70. — 1906.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

LANIER, André, professeur au Lycée Victor Hugo, rue Morand, 9. — 1906.

LECLERC, Adrien, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1904.

MM.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIME, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

LIMON, Maurice (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, rue Morand, 10. — 1905.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

MAGNIN (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, ancien adj. au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

MAIROT, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MALDINEY, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

MANDRILLON, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

MARÉCHAL (le docteur), à Saint-Claude, chemin du Tunnel. — 1906.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

MASSON, Valery, avocat, Grande-Rue, 102. — 1878.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MAUVILLIER, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot.— 1868.

MICHEL, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MONTENOISE, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

MOUROT (l'abbé), secrétaire à l'Archevêché, rue Ch. Nodier, 16. — 1899.

NARDIN, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

MM.

OUTHENIN-CHALANDRE, directeur des Missionnaires d'Ecole; rue de la Préfecture, 24. — 1902.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

PARTY, Léon, comptable, à Tarragnoz. — 1905.

PATEU, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot, 9. — 1894.

PIDANCET, avocat, quai Veil-Picard, 31. — 1905.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Mégevand, 17. — 1874.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

ROCARDET, Jean, directeur des contributions directes; rue Charles Nodier, 4. — 1903.

ROLAND (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

* ROSSIGNOT (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon; rue de la Madeleine, 6. — 1902.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

SANDOZ, Charles, ancien adjoint au maire, square St-Amour, 4. — 1880.

SAVOYE, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée Victor Hugo, 13. — 1892.

THURIET, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, à la Butte (banlieue). — 1901.

* TRUCHI DE VARENNES (vicomte Albéric DE), rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

MM.

VAISSIER, Georges (le docteur), Grande-Rue, 109. — 1898.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à Aubervilliers, rue Duvivier, 161. — — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (84).

MM.

* Almand, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette ; à Marseille.

André, Ernest, notaire ; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* Bardet, juge de paix ; à Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

Barbey, Frédéric, archiviste paléographe ; rue de Luxembourg, 32, à Paris, et au château de Valleyres, canton de Vaud.— 1903.

Bertin, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

Bey-Rozet, Charles, propriétaire et pépiniériste ; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

Blondeau, procureur de la République, à Vesoul. — 1895.

Bouton, René, juge au tribunal de Baume-les-Dames. — 1903.

* Bredin, professeur honoraire ; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura ; Chaussin (Jura). — 1869.

de Broissia (le vicomte Edouard Froissard) ; à Blandans, par Domblans (Jura). — 1892.

Brune (l'abbé), Paul, curé-doyen de Mont-sous-Vaudrey, correspondant des Comités des Travaux historiques et des Monuments historiques au Ministère de l'Instruction publique ; Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* Bruand, Léon, inspecteur des forêts ; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

Burin du Buisson, préfet honoraire ; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

Chapoy, Henri, avocat à la Cour d'appel ; Paris (VI[e]), rue Bonaparte, 33. — 1875.

Charmoillaux, professeur agrégé au Lycée de Gap. — 1904.

* Cloz, Louis, professeur de dessin ; à Salins. — 1863.

Contet, Charles, professeur honoraire ; à Saint-Quentin et aux Arsures, près Arbois. — 1884.

Cordier, Jules-Joseph, receveur principal des douanes ; Blamont (Doubs). — 1862.

MM.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées). — 1874.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

DRUOT, Paul (l'abbé), curé de Voillans (Doubs). — 1901.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

FILSJEAN (l'abbé), licencié en lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

GAIFFE, Félix, professeur au lycée Ampère; à Lyon. — 1904.

GAUTHIER, Léon, archiviste paléographe; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

* GENSOLLEN, Gabriel, juge d'instruction; Gray (Hte-Saône). 1902.

GIRARDIER, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand; rue Blatin, 26. — 1882.

* GRENIER, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

GUIGNARD, Fernand, archiviste paléographe; à Dole (Jura). — 1902.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

D'HOTELANS, Raoul, ancien officier, maire de Novillars. — 1903.

HUART, Arthur, ancien avocat général; Versailles, rue de la Paroisse, 2. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOURDAIN, président du tribunal de Belfort. — 1903.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Chateur, 25. — 1895.

* LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriand. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LEBRUN, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, 16, rue de Savoie. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT (le chanoine Fernand), curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE, André, étudiant à la Sorbonne; Paris, rue de Sontay, 4. — 1903.

MAIRE, Victor-Louis, capitaine au 22e régiment colonial, breveté des langues orientales; rue Mégevand, 13, Besançon. — 1903.

MARQUISET (le comte Alfred), rue Malakoff, 32, à Paris. — 1897.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

MM.

DE MOUSTIER (le Comte Lionel) ; château Bournel (Doubs) et avenue de l'Alma, 17, à Paris. - 1903.

PARIS, docteur en médecine ; à Luxeuil, et à Paris, rue du Cherche-Midi. -- 1866.

* PERRONNE, Marcel, ancien conseiller de préfecture ; Dijon, rue Devosges, 41. — 1903.

* PERROT (l'abbé), F.-Xavier, curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

PETIJEAN (l'abbé), curé de Venise (Doubs). — 1905.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat, à Foucherans-lez-Dole. — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine ; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIROUTET, Maurice, géologue ; à Salins. — 1898.

PRINET, Max, archiviste-paléographe ; à Versailles, 18, rue Maurepas, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* REBOUL DE LA JULHIÈRE, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine ; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco ; Nice, rue Miron, 3. — 1875.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

ROUZET, Charles-François, architecte ; à Dole (Jura). — 1898.

ROUX, Roger, substitut du procureur de la République ; 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. - 1903.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes ; Paris, 18, rue Hautefeuille. — 1867.

* SAILLARD, Armand, négociant ; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. - 1901.

MM.

THURIET, Charles, président honoraire du tribunal, via Ospedale, 51; Turin.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, quai de Bourbon, 45. 1863.

VENDRELY, ancien pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire, membre du Conseil général du Doubs; Amancey (Doubs). — 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1905-1906

MM.

BECQUET (Just), statuaire, membre honoraire. 1904
CONTEJEAN (Charles), professeur honoraire de Faculté. 1851
FRANCEY (Edmond), ancien membre du Conseil général du Doubs. 1884

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (172)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain ; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap 1884

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque des Facultés d'Aix 1905
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille. 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges. 1876

Côte-d'Or.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs de l'Université de Dijon 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon. 1900
Société de lecture de Besançon 1865
Société de médecine de Besançon. 1861
Société d'émulation de Montbéliard. 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux. 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878
Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857
Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898

Jura.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier. 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois; Vendôme 1898
Société des sciences et lettres ; Blois 1906

Loire.

Société de La Diana, à Montbrison 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons-sur-Marne. 1856

Marne (Haute-).

Société historique et archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun. 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1873

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard, 18. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie; quai Saint-Antoine, 30, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'Emulation; Gray 1898
Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle ; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Société Florimontane ; Annecy 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue de l'Abbaye, 12, Paris. 1878
Institut de France; Paris. 1872
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30, Paris 1880
Polybiblion; rue Saint-Simon, 4 et 5, Paris 1894
Revue épigraphique, librairie E. Leroux, rue Bonaparte, 28, Paris 1900
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15 . 1883
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24. 1883
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Société philomathique, à la Sorbonne 1880
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Société de Saint-Jean ; rue d'Ulm, 27 1906
Société de secours des amis des sciences. 1858
Société de spéléologie, rue de Lille, 34. 1897
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses; le Havre 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, belles-lettres et arts, Versailles. 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société d'Emulation d'Abbeville. 1894
Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société archéolog. et historique du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften); Berlin 1879
Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg); Berlin . . . 1877

Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein); Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen (Hesse). 1853
Société philosophique et littéraire (à la bibliothèque de l'Université) ; Heidelberg (Bade) 1898
Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft); Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. baier. Akademie der Wissenschaften); Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingen (Wurtemberg) . 1901

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique (Litterary and philosophical Society) ; Manchester 1859
Bibliothèque de British Museum (Natural History) pour revue Ornis, bulletin du Comité ornithologique international ; Londres 1900

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Wien 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie ; rue du Transvaal, 53; Anvers 1885
Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société d'archéologie ; rue Ravenstein, 11, Bruxelles . . 1891

Société des Bollandistes; boulevard militaire, 775, Bruxelles 1888
Société géologique de Belgique; Liège 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal ; rua do Arco a Jesu, 113, Lisbonne 1885

SUÈDE

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898
The Geological Institution of the University of Upsala . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles ; Bâle. 1872
Société des sciences naturelles ; Berne 1855
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne). 1880
Institut national de Genève. 1866
Société d'histoire et d'archéologie ; Genève 1863
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel. 1891
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société des sciences naturelles ; Zurich 1857
Société des antiquaires (à la Bibl. de la Ville); Zurich . . 1864

Musée national suisse (Anzeiger fur schweizerische Altertumskunde), Neue Folge, 1, Zurich 1899

AMÉRIQUE DU NORD.

Natural History Society ; Boston (Massachussetts). . . . 1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio). 1904
Geolog. and Natural History Survey; Madison (Wisconsin). 1901
Natural History Society; Milwaukee (Wisconsin) 1901
Geographical Society of Philadelphia (Pennsylvania) . . 1896
Academy of St-Louis (Missouri). 1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri). 1890
Smithsonian Institution of Washington 1869
United States Geological Survey; Washington. 1883

AMÉRIQUE DU SUD.

Musée national; Montevideo 1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (36)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la Ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'institutrices de Besançon.
Id. du Lycée de jeunes filles de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. de la ville d'Angers.
Id. de la ville de Strasbourg.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau.

Bibliothèque du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or; Dijon.
Id. du Doubs; Besançon.
Id. de la Haute-Saône; Vesoul.
Id. du Jura; Lons-le-Saunier.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME

1907



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1908

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1907

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr *Ant. Magnin*, président sortant ; *Rouget*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Alf. Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Cellard*, Dr *Girardot*.

M. le président Magnin prononce l'allocution suivante : « Dans la première séance de l'année a lieu réglementairement la transmission des pouvoirs du président, l'installation du nouveau bureau. Mais en l'absence de M. Leclerc, président de la Société pour l'année 1907, qu'un long voyage en Algérie retient pour un mois environ loin de nous, cette installation ne pourra se faire que dans la séance de février prochain. Je crois cependant devoir, dès aujourd'hui, souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues du bureau, particulièrement à M. Rouget qui a bien

voulu accepter de donner à notre Société l'appui de ses connaissances littéraires et scientifiques et le concours de son expérience d'administrateur.

» Je ne puis quitter les fonctions que la Société a bien voulu me confier en 1906, sans la remercier de sa trop grande bienveillance à mon égard, bienveillance que j'ai mise bien souvent à l'épreuve par mes nombreuses absences ; j'ai été suppléé, il est vrai, très obligeamment et avec la plus grande compétence, par mes dévoués collègues du bureau, MM. Leclerc, Vaissier, Gazier ; je leur adresse personnellement l'expression de ma vive gratitude et les remerciements de la Société d'Emulation pour leur dévouement à notre association, dont ils ont déjà donné tant de preuves. »

M. G. Gazier se fait l'interprète des membres de la Société en adressant à M. le Dr Magnin leurs vives félicitations pour la haute marque d'estime que vient de lui donner l'Académie des Sciences en lui décernant, dans sa séance du 17 décembre dernier, le prix Saintour pour l'ensemble de ses travaux. M. Giard, rapporteur de la Commission chargée de décerner ce prix, après une énumération des publications de M. le Dr Magnin depuis plus de trente ans, rend hommage en ces termes aux travaux de notre savant confrère. « Ces travaux, disent-ils, ne sont pas seulement le résumé de patientes et consciencieuses observations, des documents d'une valeur inestimable pour la géographie botanique de l'Est et du Sud-Est de la France ; on y trouve partout des vues de philosophie naturelle d'une très haute portée sur la localisation des plantes disjointes, biaréales, etc.., et ses causes ; sur les lois d'analogie et d'association et leur emploi dans les questions de géonémie, particulièrement dans l'exploration méthodique des stations ; sur la suppléance des facteurs ethologiques ; sur les rapports du sol avec la végétation ; sur les colonies végétales hétérotopiques et les associations mélangées ou myxocénies ». Le rapport de M. Giard continue par une étude particulière du bel ouvrage de M. le Dr Magnin sur les *Lacs du Jura* « travail qui ouvre des horizons nouveaux sur l'histoire passée et la transformation graduelle des flores lacustres ». « Votre

commission a pensé, conclut le rapport, que l'effort persévérant et désintéressé de M. Magnin a largement contribué aux progrès de la géographie botanique et mérite une haute récompense ». La Société d'Emulation du Doubs est heureuse et fière de ce témoignage rendu par des savants à la science et au labeur inlassable de son cher président.

M. le Dr Magnin fait part de la mort de M. Francey, ancien président de la Société : « M. Francey est décédé le 29 décembre 1906, à l'âge de 57 ans ; avocat distingué, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien conseiller municipal et adjoint de la ville de Besançon, conseiller général du Doubs, M. Francey s'intéressait à la Société d'Emulation, à laquelle il appartenait depuis 1884, bien que ses occupations ne lui permissent pas d'y être assidu : nous n'oublierons pas que, dans une période difficile, M Francey voulut bien nous donner l'autorité de son nom, l'appui de sa situation pour nous aider à la franchir : il accepta en effet la vice-présidence en 1902, puis la présidence en 1903, et nous donna à la séance publique du 17 décembre de cette année, un brillant compte-rendu de nos travaux ».

M. Vaissier rend hommage à la mémoire de M. Victor Guillemin, membre de la Société depuis 1884, décédé le 17 décembre dernier « Artiste, écrivain correct et même auteur d'un recueil de poésies, nous l'avons surtout apprécié comme critique d'art. D'un caractère calme et réfléchi, d'un goût éclairé par ses connaissances spéciales, V. Guillemin s'est plu à consacrer ses loisirs à de patientes recherches pour des notices biographiques sur des artistes comtois contemporains. C'est ainsi qu'il a écrit pour nos *Mémoires* une première étude sur le peintre Ferdinand Perron, qu'il tira de l'oubli, puis une autre sur un des rénovateurs de la peinture religieuse, le P. Hyacinthe Besson, des Frères prêcheurs. Enfin il nous donna une notice très développée sur la vie et les œuvres de l'éminent graveur Ferdinand Gaillard, et une étude sur la peinture anglaise.

» A l'Académie de Besançon, outre quelques pièces de vers et une étude sur Corot et l'école moderne du paysage, Victor Guillemin a présenté des notices sur le peintre et lithographe

Emile Vernier, sur le fécond et noble artiste Gérôme et sur le sculpteur bisontin Jean Petit.

» Tous l'estimaient et l'appréciaient pour son urbanité et sa courtoisie parfaite ».

M. A. Vaissier lit une étude intitulée : ***Les Paniers***, à l'occasion du travail récemment publié sous ce titre par M. A. Rossat, professeur à Bâle. En Suisse on considérait jusqu'à ce jour comme une production originale une œuvre versifiée en patois jurassien intitulée : ***Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers, par Ferdinand Raspieler, curé de Counoux, vallée de Délémont.*** M. A. Rossat préparait une étude sur les diverses versions de ce poème très populaire en Suisse, quand la lecture d'un travail de M. Vaissier, publié dans nos ***Mémoires*** sur la Jacquemardade de Bizot, lui apprit qu'un imprimé anonyme en vers patois bisontins de l'œuvre qui l'intéressait se trouvait à la Bibliothèque de Besançon et qu'on l'attribuait également à Bizot. M. Rossat vint à Besançon copier ce texte et, tout en faisant quelques réserves sur l'attribution à Bizot, en fit la base de son excellent travail sur les diverses versions des ***Paniers***.

M. Vaissier, recherchant ce qui a pu donner lieu, au XVIIIe siècle, à une critique locale contre la mode envahissante des Paniers, a remarqué que les quinze pages de l'***Arrivée*** en vers patois bisontins étaient reliés à la Bibliothèque de Besançon en même temps qu'un petit ouvrage anonyme imprimé à Nancy en 1734, et annoncé pour la vente à Besançon ; cet ouvrage est intitulé : ***Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements ;*** il porte en haut de la page du titre la mention manuscrite : ***Humbert Lainé, missionnaire.*** Cet Humbert est assurément l'éminent directeur de l'ancienne mission de Beaupré, ***Pierre-Hubert Humbert***, auteur de nombreux écrits notamment des ***Pensées sur les plus importantes vérités de la religion.*** M. Vaissier incline à penser, d'après cette mention de nom du propriétaire de ce volume, que les missionnaires de Beaupré, voulant se divertir aux dépens des belles dames de qualité et en même temps faire œuvre de moralistes, ont dû rédiger cette satire sans doute en collaboration

avec quelques lettrés tels que Bizot : M. Vaissier comparant le texte bisontin et celui du curé Raspieler, montre que dans son adaptation, postérieure de deux ans, ce dernier n'a guère fait qu'ajouter à l'œuvre primitive des passages licencieux qui expliquent sa vogue quelque peu clandestine.

M. le Dr Magnin iit une notice sur M. Georges Sire, correspondant de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie, puis essayeur de la garantie, membre d'honneur de notre Société, décédé au mois d'août dernier. La notice sur M. Georges Sire sera insérée dans les *Mémoires* de notre Société.

Le secrétaire communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître que le 45e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier, le mardi 2 avril ; la séance de clôture aura lieu le 6 avril.

Communication est également donnée d'une circulaire des professeurs du Museum d'histoire naturelle de Paris ouvrant une souscription destinée à élever une statue à l'illustre naturaliste et philosophe Lamarck, membre de l'Académie des Sciences, élève de Darwin.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
ANT. MAGNIN.	GEORGES GAZIER.

Séance du 16 février 1907

PRÉSIDENCE DE MM. MAGNIN, président sortant et LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr ***Ant. Magnin***, président sortant ; *Leclerc*, président élu pour 1907 ; ***Rouget***, vice-président ; ***Georges Gazier***, secrétaire ; ***Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Kirchner***, archiviste.

Membres : MM. *de Beauséjour*, Dr *Bourdin, Cellard*, Dr *Girardot, Lambert*, Dr *Ledoux*, Dr *Nargaud, Pidancet, de Truchi*.

M. Magnin cède le fauteuil de la présidence à M. Leclerc qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à diriger ses travaux et se fait l'interprète de tous les membres de la Société en adressant à M. Magnin l'expression de leur plus sincère gratitude pour le zèle et le dévouement dont il a fait tant de fois preuve durant son année de présidence.

M. le Dr Magnin lit une notice sur M. Ch. Contejean, membre de la Société d'Emulation dont il fut un moment le vice-secrétaire depuis 1851. Ch. Contejean, né à Montbéliard en 1824, après avoir été pensionnaire Suard et avoir obtenu à la Faculté de Besançon le diplôme de docteur ès-sciences naturelles, devint en 1865 professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers, où il resta jusqu'en 1890. Géologue autant que botaniste, il a laissé des travaux importants sur les rapports du sol avec la végétation. On ne doit pas oublier d'autre part qu'il a fait don à l'Institut botanique de Besançon de son herbier d'une très haute valeur comprenant environ 12,000 espèces. Il a laissé également sa bibliothèque à M. Magnin qui l'a placée à l'Institut botanique. M. Contejean est mort à Paris, le 13 février 1907.

M. Magnin signale d'autre part la mort de M. Marcel Bertrand, membre de l'Académie des Sciences, membre honoraire de la Société d'Emulation, décédé à Paris, le 13 février 1907, sur lequel il donnera prochainement une notice à la Société d'Emulation.

M. Pidancet fait une communication sur l'ancienne coutume de Besançon et son commentateur Claude-François d'Orival, seigneur de Vorges. Celui-ci, avocat à Besançon, fit paraître en 1721 un petit ouvrage intitulé : *Commentaire sur les usages et coutumes de Besançon*. Dans cette étude il reproduisait avec des annotations fort étendues et très érudites le texte de la Coutume de Besançon sur les points de droit civil et de procédure civile où les Bisontins avaient une législation spéciale et ori-

ginale dans la Comté de Bourgogne. M. Pidancet étudie ce droit bisontin qui lui paraît dans son ensemble avoir été plutôt progressiste pour l'époque, surtout en ce qui concerne les successions, les retraits et la condition des personnes. La liberté existe pour les personnes et les biens à Besançon et dans la banlieue tandis que la mainmorte subsiste encore presque partout en Franche-Comté.

M. le Dr Magnin entretient la Société de la question d'Alesia. On sait que la question de l'emplacement de l'Alesia des *Commentaires* a préoccupé plusieurs membres de notre Société, notamment A. Castan, et donné lieu à de nombreuses communications dans nos *Mémoires* de 1855 à 1868 ; c'est la raison qui a décidé M. Magnin à entretenir la Société d'Emulation des recherches récentes faites par M. Bérard, député de l'Ain, recherches qui l'ont conduit à reprendre l'opinion formulée il y a déjà une cinquantaine d'années par Jacques Maissiat. D'après cette opinion, Alesia se trouverait à Izernore, petit bourg situé au nord de Nantua, dans le département de l'Ain. M. Magnin propose de confier à M. Vaissier l'examen de cette ancienne hypothèse ainsi rajeunie et de nous tenir au courant des discussions qu'elle soulève en ce moment.

M. Magnin rappelle ensuite les procédés qui ont été préconisés pour protéger les vignobles contre la grêle, particulièrement les canons et les fusées grélifuges. Jusqu'à ce jour les résultats obtenus ont été contradictoires ; des expériences faites méthodiquement en Italie, pendant ces quatre dernières années, sur de grandes surfaces, avec de nombreux appareils, *n'auraient produit aucun effet utile* d'après les conclusions de la Commission officielle présidée par le physicien Blaserna.

Le Président,
A. LECLERC.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance du 20 avril 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, *Dayet*, Dr *Ledoux*, *Pidancet*, *Thuriet*.

M. le président Leclerc fait part à la Société de la mort de M. Just Becquet, sculpteur bisontin, décédé à Paris le 25 février dernier. Une notice spéciale lui sera consacrée dans nos *Mémoires*, mais M. Leclerc veut dire dès maintenant quel artiste supérieur était Becquet, digne élève de Rude, à qui ses confrères décernèrent en 1903 la grande médaille d'honneur du Salon. Becquet était membre honoraire de notre Société depuis 1901 et ne manquait jamais, au début de chaque année, de nous envoyer ses meilleurs vœux pour le développement de notre œuvre. Le président rappelle qu'au nom de la Société d'Emulation, et en l'absence du président indisposé, le secrétaire s'est fait l'interprète des regrets de nos confrères aux obsèques de Just Becquet.

M. Leclerc émet ensuite le vœu que des artistes entrent en plus grand nombre dans notre Société pour rendre compte des progrès des arts dans notre province, faisant connaître les œuvres de peinture, sculpture, art décoratif ou musique qui viennent chaque année ajouter au patrimoine artistique de la France et spécialement de la Franche-Comté.

Lecture est donnée par le secrétaire du testament d'Edouard Grenier et des termes par lesquels il a fait don à notre Société en 1901 d'une importante somme d'argent destinée à la fondation d'un prix triennal en faveur d'un jeune Comtois d'avenir.

Le testament est ainsi conçu : « Je donne et lègue à la Société d'Emulation du Doubs deux mille quatre cents francs de rente roumaine destinée à la fondation d'un prix que la Société décernera tous les trois ans à un jeune franc-comtois annonçant des dispositions pour les lettres, les sciences ou les arts, qui jouira de cette pension pendant trois années consécutives, afin de se perfectionner dans ses études à Paris ou ailleurs, suivant les directions de la Société d'Emulation.

« En fondant ce prix je ne fais que réaliser un projet formé par mon frère et moi, et que devait exécuter le dernier survivant. Tout en regrettant que notre cher ami Castan ne soit plus là pour présider à la fondation de ce prix, je m'en rapporte complètement aux lumières du bureau directeur, et spécialement à mon neveu Jules Gauthier qui connait mes intentions. Ce prix devra porter le nom de Jules et Edouard Grenier ou des frères Grenier. A cet effet, je lègue aussi à la même Société notre beau portrait fait par H. Lehmann, qui est à Baume, dans l'espoir qu'il défendra de l'oubli les deux frères fondateurs de ce prix triennal, dont les noms ne doivent jamais être séparés. »

Quelques membres demandent s'il n'y aurait pas lieu d'apporter certaines modifications au réglement de la pension Grenier élaboré par la Société dans sa séance du 16 janvier 1904. La Société nomme une commission composée de MM. Mairot, Thuriet, Vaissier, Bonnet, Dr Ledoux et G. Gazier pour examiner cette question et déposer un rapport à ce sujet à une prochaine séance.

M. le docteur Ledoux communique une page émue publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er février 1907), par M Alfred Mézières, de l'Académie française sur notre éminent bienfaiteur Edouard Grenier. M. Mézières rappelle ses poésies « toutes vibrantes d'émotion patriotique, de l'allure la plus fière et la plus noble, où retentit comme un écho des poésies vengeresses de Victor Hugo ». Il fait connaître aussi l'homme « dont le vrai domaine fut le sentiment » qui connut « toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour ».

M. Leclerc lit quelques extraits d'un drame historique en vers

intitulé ***Diane de France*** dont il est l'auteur. Dans ce poëme il montre en lutte l'amour et la politique et, tour à tour, dans cet épisode du siège de Metz de 1552, on entend ses héros, en des vers vibrants et de facture irréprochable, exalter les plus nobles sentiments de patriotisme ou nous émouvoir par la touchante peinture des passions les plus délicates.

La Société d'Emulation, de même que précédemment la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon et l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, émet le vœu que tous les objets d'arts, tableaux, sculptures, meubles et ustensiles anciens, livres et manuscrits existant dans les établissements religieux des trois départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ne puissent sous aucun prétexte être affectés à une autre région. Ce vœu sera transmis à M. le Préfet du Doubs.

Est élu :

Membre résidant :

M. Frédéric BATAILLE, professeur honoraire de l'Université, homme de lettres, présenté par MM. le Dr Magnin et G. Gazier.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 15 mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. les docteurs *Baudin* et *Bourdin*, *Bonnet*, *Boutterin*, *Cellard*, Dr *Girardot*, Dr *Ledoux*, chanoine *Rossignot*, *Thuriet*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Besançon annonçant une Exposition internationale des Sports populaires qui aura lieu à Paris de Juillet à Octobre 1907. La Société désigne notre confrère M Montenoise pour la représenter à la réunion préparatoire que doit tenir la Municipalité de Besançon au sujet de cette Exposition.

M. Alfred Marquiset a fait hommage à la Société de son nouvel ouvrage sur la *Duchesse de Fallary*. M. le docteur Baudin accepte de faire dans une de nos prochaines séances un compte-rendu de ce livre.

M. Thuriet lit au nom de la Commission de la pension Edouard Grenier, désignée à la séance d'avril dernier, un rapport sur les modifications à apporter au réglement de cette pension élaboré par la Société dans la séance du 16 janvier 1904. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité par la Société, qui décide que le rapport de M. Thuriet sera imprimé à la suite des procès-verbaux, suivi du texte complet du réglement avec les modifications qui viennent d'y être faites.

M. Georges Gazier lit une étude sur trois documents de la Bibliothèque de Besançon qu'il a envoyés à l'*Exposition des portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle* ouverte à la Bibliothèque nationale d'avril à juin. Le premier est le fameux *Livre d'heures de Maximilien*, avec le portrait de l'empereur Maximilien : la partie conservée à Besançon et qui fait suite à celle dont s'enorgueillit la bibliothèque de Munich, illustrée par Albert Durer, a été ornée de dessins par les amis et disciples du maître de Nuremberg, par Altdorfer, Burgkmair, Hans Baldung Grien, et Hans Durer, le frère d'Albert. M. Gazier fait connaître comment ce volume précieux qui faisait jadis partie de la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Vincent a été acheté à Salins par Ch. Weiss, bibliothécaire de Besançon, aux

héritiers de Dom Sterque, vers 1827. — Le deuxième volume envoyé à Paris (Bibliothèque de Besançon, *ms.* 1158) est un ***Panégyrique de Charles Quint par Jean Voerthusius***, chanoine d'Utrecht. Ce manuscrit offert par l'auteur en 1561 au Cardinal de Granvelle, est orné sur le feuillet qui précède celui de la dédicace d'un très beau portrait de Charles Quint dessiné à la plume et daté de 1561. — Enfin le manuscrit 160 de notre Bibliothèque a été également jugé digne de figurer à cette remarquable exposition. C'est un ***Office de la Vierge*** écrit en 1648 par le célèbre calligraphe N. Jarry, l'écrivain de la ***Guirlande de Julie***, en tête duquel se trouve une charmante miniature avec le portrait de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne : cette miniature est attribuée à Louis Duguernier le Jeune.

M. Boutterin, inspecteur des bâtiments diocésains, donne lecture de notes très précises sur les églises du département du Doubs susceptibles d'être classées parmi les monuments historiques. Il signale d'abord la curieuse église du xve siècle de Mouthier avec son beau clocher en pierre couronné d'une flèche flanquée de quatre clochetons, puis étudie successivement les églises de Vuillafans, Setpfontaines, Lizine, Cussey-sur-Lizon, La Chaux-Neuve, de la Rivière, d'Orchamps-Vennes, Morteau, Laval et Sancey-le-Grand, indiquant toutes les particularités curieuses au point de vue archéologique de ces édifices. M. Boutterin fait connaître les curiosités artistiques telles que chaires à prêcher, stalles, bénitiers, lutrins, etc.., que renferment ces diverses églises et illustre son intéressante et savante communication de belles photographies.

Le Président,
ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire.
GEORGES GAZIER.



Séance du 22 octobre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES ; MM. le chanoine *Rossignot*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Ledoux*, *Savoye*, Dr *Vaissier*.

M. Leclerc rend compte du 6e Congrès de l'Association franc-comtoise qui s'est tenu à Belfort le 1er août dernier. Il fait connaître les principales communications historiques et scientifiques qui ont été faites à cette réunion des Sociétés savantes de Franche-Comté, et annonce que le 7e Congrès de l'Association franc-comtoise se tiendra l'an prochain à Salins sous la présidence de M. l'abbé Perrod, de Lons-le-Saunier. M. Feuvrier a été désigné comme secrétaire général de ce Congrès.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Dubail-Roy, secrétaire de la Société d'Emulation de Belfort, pour demander, au nom de cette Société, que les diverses sociétés savantes accordent une subvention pour la publication d'un « Bulletin » donnant *in extenso* le texte des communications faites au Congrès de l'Association franc-comtoise. Il sera répondu à cette requête que la Société d'Emulation du Doubs juge préférable le système adopté jusqu'à ce jour, système par lequel, à tour de rôle, les diverses sociétés savantes donnent un compte rendu analytique des travaux des Congrès, se réservant de publier dans leurs *Mémoires* celles des communications qui leur paraissent les plus intéressantes.

M. le docteur Bourdin lit la première partie d'une étude sur Jacques Prévost, peintre, sculpteur et graveur du XVIe siècle. Aucune étude d'ensemble n'avait été faite sur cet artiste com-

tois, à la fois peintre et sculpteur, graveur et architecte, dont l'œuvre principale, un triptyque sur bois représentant la ***Mise au tombeau*** avec portraits des donateurs sur les volets, se trouve dans l'église de Pesmes (Haute-Saône). La tradition fait naître Prévost à Pesmes. Il reçut ses premières leçons dans sa famille, dont tous les membres étaient peintres, puis il passa à Salins dans les ateliers de Claude Duchet et de Lafréri qui l'emmenèrent avec eux à Rome vers 1530. Là il grava nombre de planches ; 19 gravures seulement, dont la plupart sont conservées à la Bibliothèque de Besançon datées et signées de son monogramme, sont parvenues jusqu'à nous.

En même temps Prévost fréquenta à Rome les ateliers en renom et devint l'élève de Michel Ange. Rentré en France, on voit Prévost travailler en diverses villes, notamment à Langres, Dijon, Gray, Dole, Besançon On a de lui deux lettres agrémentées de dessins satiriques qui montrent que cet artiste était un digne contemporain du joyeux curé de Meudon. Il ne reste aujourd'hui de l'œuvre de Prévost que trois tableaux : deux se trouvent au Musée de Besançon et proviennent de la collection Granvelle, le troisième signé et daté de 1561 est le triptyque de Pesmes, la principale œuvre de celui que ses contemporains ont appelé le Michel Ange de la Franche-Comté.

M. Georges Gazier fait connaître une étude de M. Perdrizet, professeur à la Faculté de Nancy, étude parue dans la ***Revue de l'Art ancien et moderne***, et où il est question d'un tableau du Musée de Besançon intitulé dans le catalogue sous le n° 184 : ***Tableau satirique relatif aux querelles de la bulle Unigenitus.*** M Perdrizet a démontré que cette peinture n'a aucun rapport avec les querelles du jansénisme au XVIIIe siècle et appartient du reste à la première moitié du XVIIe siècle. La femme accroupie sur un plateau que fait tourner un satyre n'est nullement la Vérité, mais une femme de mœurs légères en butte aux poursuites de ses adorateurs. Le tableau est une moralisation dirigée contre les femmes et n'est que la reproduction en peinture, avec quelques légers changements, d'une gravure italienne du XVIe siècle intitulée ***La Chasse à la Chouette.*** La Chouette est la femme galante, le satyre figure le diable, les oiseaux sont

des hommes de toutes les conditions et de tout âge qui se laissent prendre dans les pièges de la femme. Trois répliques de ce tableau sont connues : l'une d'elles est conservée au Musée de Calais.

M. Vaissier donne lecture de deux lettres de M. Revillout, professeur et conservateur du Musée du Louvre, relatives au taureau à trois cornes d'Avrigney conservé au Musée d'archéologie de Besançon.

Le Président, A. LECLERC. *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 30 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc,* président ; Dr *Magnin* et *Rouget,* vice-présidents ; *Fauquignon,* trésorier ; *Georges Gazier,* secrétaire ; *Vaissier,* secrétaire-adjoint ; *Kirchner,* archiviste.

MEMBRES : MM. les docteurs *Baudin, Bourdin, Cornet, Ledoux, Roland* et *Vaissier* ; MM. *Bonnet, Savoye* et *Vernier.*

Le Comité qui se propose d'élever un monument à Besançon au sculpteur Just Becquet demande à la Société de lui accorder une subvention : une somme de cinquante francs est votée pour honorer la mémoire de ce grand artiste, membre honoraire de notre Société.

Dans un bulletin archéologique, M. Alfred Vaissier rend compte de plusieurs travaux exécutés pendant l'automne dernier soit au square Castan, soit au Musée, et du résultat de quelques fouilles.

Sur l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Paul, où s'éle-

vait à l'époque romaine le palais du gouverneur de la province de Sequanie, des tronçons de colonnes ont été recueillis et groupés au Square archéologique comme uniques souvenirs du Palatium.

La cour du logis abbatial était précédée d'un portail décoré d'un écusson ovale, supporté par des palmes et des branches de roses. Les morceaux de cette bonne sculpture du commencement du XVIIIe siècle, donnés par l'entrepreneur M. Micciollo, ont reçu une complète restitution dans la salle du Musée archéologique.

En creusant sous le trottoir de la Grande-Rue (n° 99, maison de Mlle Bourdenet) on a extrait à deux mètres de profondeur l'extrémité triangulaire d'un sarcophage antique où figure dans un médaillon le buste d'une jeune femme.

Une certaine quantité de pierres, inscriptions pour la plupart des XVIe et XVIIe siècles encombraient le vestibule du bâtiment des Halles, attendant depuis longtemps une place d'exposition propice. M. A. Vaissier a fait transporter ces intéressants débris au Square archéologique Castan, où leur assemblage, à l'entrée de la promenade, constitue une sorte de monument présentant, sur 2 mètres carrés de base un développement de plus de 12 mètres de surface d'exposition en bonne lumière. On a profité de cette circonstance pour une réparation urgente de la toiture de l'architrave qui surmonte les colonnes romaines.

La fréquentation prolongée des ruines de la place Saint-Jean était bien faite pour rappeler la mémoire des objections judicieuses faites, à la suite du Congrès archéologique de 1881, par un critique des plus autorisés sur leur attribution à un théâtre. En s'appuyant sur le caractère monumental du tronçon de la rampe très rapproché de l'axe de l'édifice, et par conséquent bien centré, sur une longueur d'au moins 12 mètres, M. Vaissier estime que jamais l'idée d'un creusage pour une *cavea* n'a pu être conçu par l'architecte très distingué qui a construit en face un véritable *podium* d'amphithéâtre. Si on se place à un point de vue moins classique que celui où se sont maintenus nos savants confrères, on se représente plutôt une vaste esplanade magnifiquement encadrée, qu'il était facile, au moyen d'ouvrages en charpente, d'aménager pour les spectacles, jeux de scènes

ou autres et pour des cérémonies publiques. En conséquence, on peut conserver au monument ruiné, malgré ses particularités singulières, l'appellation de théâtre romain de Vesontio.

M. le docteur Bourdin continue la lecture de son étude sur le peintre graveur J. Prévost par la description du triptyque de Pesmes (1561). Il représente une ***Mise au tombeau*** avec les portraits des donateurs Catherin Mayrot et Jehanne Lemoyne, sa femme, peints sur les volets. Au verso est reproduite une Annonciation traitée en claire grisaille A part quelques imperfections (disproportions dans les membres, raccourcis trop audacieux, etc.) cette composition, dans ses différentes parties, peut être considérée comme le chef-d'œuvre du maître comtois. De très bonnes reproductions photographiques dues au talent de notre confrère M. Dodivers accompagnent cette description et donnent une idée très nette de la valeur de l'œuvre de J. Prévost.

A propos du lieu de naissance de Prévost, M. Bourdin discute longuement les différentes hypothèses émises à ce sujet : on l'a fait naître successivement à Besançon, à Paris, à Angers, surtout à Gray et Dole, où ce peintre a travaillé de longues années et où il existait, comme à Pesmes, des familles portant ce même nom. Aucun fait certain ne vient confirmer cette hypothèse. Pesmes en revanche a pour elle sa tradition qui a contribué à la conservation de son beau tableau pendant la Révolution. De plus l'auteur présente une quittance de J. Prévost aux échevins de la ville de Pesmes, datée de 1565, c'est-à-dire quatre ans après l'exécution de son triptyque pour des travaux de minime importance exécutés à l'église. Il en conclut qu'à cette époque J. Prévost vivait retiré dans son pays natal, car on ne l'eût pas fait revenir lui, le grand artiste, le « Michel Ange de la Franche-Comté », pour « ravoustre une verrière du pourtal de l'Eglise ». Enfin M. Bourdin montre que les véritables protecteurs de cet artiste ont été ses deux compatriotes Catherin Mayrot, son ami d'enfance, et le cardinal de Givry, dont l'aïeule était une Granson « dame de Pesmes » et inhumée audit lieu. Quant aux autres, ils ne connurent J. Prévost que par l'intermédiaire des deux premiers, tels Hugues Marmier, l'homme de confiance de la famille de Givry, l'évêque d'Amon-

court, coadjuteur puis successeur du cardinal, le cardinal de Granvelle, propriétaire à Pesmes d'une maison qui porte aujourd'hui son nom, etc. Pour ces diverses raisons, M. le docteur Bourdin se range à l'avis de Perron, Suchaux, Castan, l'abbé Besson, enfin plus récemment M. Peschet, pour conclure que Jacques Prévost est bien effectivement originaire de Pesmes où la tradition le fait naître, et que cette petite ville est fière d'inscrire son nom à côté de celui des Gollut, des Mathieu, des Genty, etc. qui ont illustré ce pays.

La Société fixe au jeudi 19 décembre prochain la date de la séance publique dont elle arrête le programme.

Est réélu :

Membre résidant :

M. Ch. Sandoz, négociant, ancien adjoint au maire, présenté par MM. le Dr Ledoux et Georges Gazier, membre résidant depuis 1880 mais démissionnaire en 1900.

Le Président,
A. Leclerc.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 18 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

Bureau : MM. *Leclerc*, président ; *Rouget*, vice-président ; *Fauquignon*, trésorier ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire.

Membres : MM. *Frédéric Bataille*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Nargaud*, *Pidancet*, *Thuriet*, *Vernier*.

M. le président Leclerc adresse un regret ému à la mémoire de M. Maurice Bretillot, membre de la Société d'Emulation du

Doubs depuis 1857. Si ses occupations nombreuses ne lui laissèrent pas le loisir de participer d'une façon active aux travaux de la Société, M. Bretillot ne cessa durant 50 ans de lui témoigner en toutes circonstances sa vive sympathie, se souvenant qu'il appartenait à une famille qui avait fourni l'un des fondateurs de notre compagnie, et que son père en fut jadis le président. M. Maurice Bretillot est mort à Besançon le 15 décembre dernier.

M. Georges Gazier lit une notice sur Jules Gauthier, archiviste du département de la Côte-d'Or, ancien archiviste du Doubs, mort à Dijon le 16 octobre 1905. Il rappelle notamment le rôle considérable qu'il joua dans la Société d'Emulation du Doubs dont il fut le président en 1899, le secrétaire décennal de 1902 à 1905 : membre de la Société depuis 1866, il y fit de très nombreuses communications qui ont été insérées dans nos *Mémoires* et qui intéressent toutes les branches de l'histoire, de la littérature et de l'art comtois. Il est décidé que cette notice avec le portrait de Jules Gauthier sera insérée dans le volume des *Mémoires* de la Société de 1906, actuellement en cours d'impression.

M. Frédéric Bataille présente un travail sur les champignons de la famille des astérosporées, sur les russules et les lactaires. Il indique les caractères généraux de ces cryptogames et fait connaître dans ses grandes lignes le plan de son ouvrage, dont la Société est heureuse de décider l'impression dans ses *Mémoires*,

La Société discute et vote le budget de 1908 dont le projet suivant est présenté par M. le trésorier Fauquignon, au nom du Conseil d'administration de la Société.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	400
3. Cotisations des membres résidants.	900
4. — — correspondants . . .	326
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	40
6. Intérêts du capital en caisse et rentes	600
Total	2.566 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions	2.000 fr.
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc. . . .	160
3. Frais de séance publique	70
4. Traitement et indemnité de recouvrements à l'agent	200
5. Crédit pour recherches scientifiques	136
Total.	2.566 fr.

Avant de procéder à l'élection du Bureau, M. le Président annonce qu'il a reçu la démission de M. Kirchner, archiviste de la Société, qui, après dix ans d'excellents services, préfère se retirer du bureau. M. Leclerc exprime le vif regret que cause à tous les membres de notre Société la détermination de notre confrère, qui s'est toujours acquitté de ses fonctions avec tant de conscience et de zèle. Il rappelle notamment la *Table générale récapitulative des Mémoires de la Société*, de 1841 à 1905, que vient de publier cette année M. Kirchner, et qui est appelée à rendre de si grands services aux érudits.

La Société nomme ensuite son bureau pour l'année 1908 qui est ainsi constitué :

Président annuel : M. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Besançon.

Premier vice-président : M. Adrien LECLERC, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

Deuxième vice-président : M. le docteur BOURDIN, médecin-major en retraite.

Vice-secrétaire : M. Alfred VAISSIER, conservateur du Musée archéologique.

Archiviste : M. MALDINEY.

La Société procède à l'élection de quatre membres honoraires, en remplacement de ceux décédés en ces dernières années. Elle désigne par acclamation :

M. Aug. POINTELIN, artiste-peintre.

M. Charles GRANDMOUGIN, homme de lettres.

M Eug. REVILLOUT, professeur et conservateur au musée du Louvre.

M. le général LANGLOIS, sénateur de Meurthe-et-Moselle.

Sont élus :

Membres résidants :

M. Léon DRUHEN, industriel, 8, avenue de Fontaine-Argent, présenté par MM. les docteurs Bourdin et Ledoux.

M. le docteur Maxime DRUHEN, présenté par MM. Cénay et docteur Ledoux.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance publique du 19 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

Bureau : M. A. LECLERC, ayant à sa droite M. l'abbé ROSSIGNOT, président de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon, à sa gauche M. Maurice FORIEN, président de la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon, MM. ROUGET, docteurs BOURDIN et MAGNIN, Frédéric BATAILLE, M. Georges GAZIER, secrétaire, M. Alfred VAISSIER, vice-secrétaire.

Dans la salle remplie par une assistance nombreuse de dames en élégante toilette et d'invités, MM. CELLARD, FAUQUIGNON, KIRCHNER, LANIER, Henri MAIROT, MALDINEY, NECTOUX, PIDANCET, THURIET, membres de la Société, M. BAILLE, de la Société des Amis des Beaux-Arts, etc.., etc.

La séance ouverte à deux heures, est close après lecture des études suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1907*, par M. A. Leclerc, président annuel ;

2° *Just Becquet, sculpteur bisontin*, par M. le Dr Limon, membre résidant ;

3° *Les singularités des empoisonnements par les champignons comestibles et vénéneux*, par M. le Dr Magnin, vice-président ;

4° *Un livre récent sur la cuisine comtoise*, par M. Georges Gazier, secrétaire décennal ;

5° *Sur la mort d'une jeune fille. — Post mortem. — Le Chêne aux abeilles*, sonnets par M. Frédéric Bataille, membre résidant.

FONDATION DES FRÈRES GRENIER

RAPPORT DE M. M. THURIET

au nom de la Commission du Legs Edouard Grenier

Séance du 15 mai 1907.

Notre Société, n'ayant eu connaissance que très récemment des termes du legs que lui a consacré M. Edouard Grenier avec la destination que vous savez, s'est demandée si le règlement de la pension des frères Grenier, tel qu'il a été élaboré par le bureau et adopté par la Société dans la séance du 16 janvier 1904, était en conformité avec les intentions exprimées par le testateur et s'il ne convenait pas d'apporter quelques modifications ou additions à ce règlement, soit pour le mettre plus en harmonie avec les volontés de M. Grenier, soit pour le compléter en fixant l'époque et les conditions précises de la délivrance de la pension.

A votre dernière séance, et pour répondre aux vœux de plusieurs sociétaires, vous avez nommé une commission à l'effet d'étudier les propositions qui pourraient être faites dans ce double but. J'ai l'honneur de vous faire connaître les conclusions auxquelles s'est arrêtée votre Commission.

Sur l'article premier du règlement. — La rédaction de cet article ajoute aux conditions imposées par le testateur, en exigeant que les candidats à la pension soient nés dans un des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône ou du Jura. Le texte de l'article premier permettrait d'exclure du concours un candidat appartenant à une famille franc-comtoise et habitant lui-même la Franche-Comté, mais qu'une circons-

tance fortuite aurait fait naître hors de notre province. Il y aurait là semble-t-il, une interprétation trop étroite des vues du fondateur qui dit dans son testament que le prix sera décerné « à un jeune franc-comtois ». La commission propose donc de supprimer dans l'article premier après les mots « au jeune franc-comtois » les mots « né dans un des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône ou du Jura ».

Sur l'article 2. — Ce texte détermine les conditions d'âge que devront présenter les candidats; il fixe comme minimum 18 ans, comme maximum 23 ans. Il a paru à votre commission qu'il était inutile de fixer une limite minima et que d'autre part la limite maxima devait être reculée jusqu'à 25 ans, la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, qui rend le service de deux ans obligatoire pour tous, ayant pour effet de retarder d'une manière générale la fin des études. — La Commission est d'avis de substituer à l'art. 2 le texte suivant: « Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année du concours et n'avoir qu'une médiocre fortune ».

Sur l'article 4. — Cet article fixe à 1800 fr. le chiffre de la pension qui sera payée par trimestre au candidat choisi. — Vous savez que la conversion des 2.400 fr. de rentes roumaines léguées par M. Grenier, en rente 3 % sur l'Etat français (conversion imposée par le décret d'autorisation) a eu pour effet de réduire au-dessous du chiffre de 1800 fr. le revenu du legs. Depuis le décès du testateur ce revenu est capitalisé et augmenté chaque année; dans deux ans, il atteindra approximativement 1800 fr. Votre commission a pensé qu'il convenait dès lors de fixer dès à présent la date à laquelle la fondation Grenier commencerait à fonctionner. Elle est tombée d'accord pour vous proposer celle du 1er octobre 1909 A cette date, les intérêts produits par le capital légué seront placés en rentes 3 % sur l'Etat français et l'ensemble des intérêts provenant du legs direct sera versé par trimestre au pensionné, soit qu'il n'atteigne pas tout à fait, soit qu'il dépasse légèrement 1800 fr. D'après les renseigne-

ments donnés par notre trésorier, en fixant le point de départ de la pension au 1er octobre 1909, on peut être certain que le chiffre se rapprochera très sensiblement de 1800 fr. et le faible écart qu'il pourrait présenter en moins ne serait pas une raison suffisante pour retarder d'un an encore l'exécution des volontés de M. Ed. Grenier.

La commission est aussi d'avis de faire disparaître de l'article 4 la clause suivante : « Si par une conversion ou autre évènement similaire, le chiffre de la rente était réduit, la pension sera suspendue jusqu'à reconstitution du capital ». Il nous a semblé qu'il y aurait de graves inconvénients à suspendre soit au cours, soit à l'expiration d'une période triennale le service de la pension. Une fondation de ce genre est perpétuelle ; toute interruption dans son fonctionnemsnt pourrait compromettre sa reprise et porterait en tous cas atteinte au caractère de continuité que le testateur a entendu lui attribuer. Aussi pensons-nous qu'il serait plus sage de décider que, si les revenus du legs viennent à être diminués par l'effet d'une conversion, d'un impôt ou de toute autre cause, le chiffre de la pension sera réduit d'autant, sans que le service de la pension soit retardé ou interrompu.

Nous proposons de modifier l'art. 4 dans les termes suivants :

Art. 4. — La pension sera payée à partir du 1er octobre 1909. A cette date, les intérêts produits par le legs seront placés en rente 3 °/o sur l'Etat français ; les revenus de l'ensemble du capital ainsi formé seront versés par trimestre au candidat choisi. Si par une conversion, impôt ou autre cause le chiffre de la rente était diminué, la pension serait réduite d'autant.

A l'article 5 qui détermine les pièces à fournir par les candidats nous proposons d'ajouter la disposition suivante :

« ....Les candidats devront adresser ces pièces au secrétariat de la Société d'Emulation avant le 1er juin de l'année où sera accordée la pension.

Sur l'article 7, il paraît utile de préciser que le jury devra statuer sur les candidatures dans le courant du mois de juillet.

D'autre part la commission estime qu'il serait bon d'adjoindre au jury tel qu'il est composé à l'article 7 les anciens présidents de la Société en résidence à Besançon.

L'art. 7 devrait donc être modifié de la façon suivante :

Art. 7. — Le jury statuera sur les candidatures dans le courant du mois de juillet. Il sera constitué par le bureau de la Société d'Emulation du Doubs : président, vice-présidents, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier et archiviste auxquels seront adjoints 1° les anciens présidents en résidence à Besançon ; 2° un représentant de la famille Grenier choisi parmi les parents les plus proches de la ligne paternelle.

Enfin l'*art. 10* appellerait une modification similaire pour que son texte fût en harmonie avec l'art. 7 nouveau ; il devrait être ainsi rédigé :

Art. 10. — Le Conseil d'administration de la Société transformé en jury avec l'adjonction des anciens présidents et du représentant de la famille Grenier ....etc ».

Telles sont les conclusions que votre Commission prie le Bureau de bien vouloir soumettre à la ratification de l'assemblée.

Les conclusions de la Commission du legs Grenier ayant été ratifiées à l'unanimité par la Société dans sa séance du 15 mai 1907, le règlement de la pension Grenier est arrêté ainsi qu'il suit :

RÉGLEMENT DE LA PENSION DES FRÈRES GRENIER

Article premier. — Il est institué sous le titre de « Fondation des frères Grenier » une pension triennale qui sera donnée au concours au jeune franc-comtois qui donnera le plus d'espérance sérieuse dans la carrière des sciences, des lettres ou des arts.

Art. 2. – Pour être admis à concourir, les candidats devront

être âgés de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année du concours et n'avoir qu'une médiocre fortune.

ART. 3. — Le concours sera annoncé trois mois d'avance par des insertions répétées dans les journaux de la province.

ART. 4. — La pension sera payée à partir du 1er octobre 1909. A cette date les intérêts produits par le legs seront placés en rente 3 °/o sur l'Etat français ; les revenus de l'ensemble du capital ainsi formé seront versés par trimestre au candidat choisi. Si par une conversion, impôt ou autre cause, le chiffre de la rente était diminué, la pension serait réduite d'autant.

ART. 5. — Les candidats fourniront comme pièces justificatives de leur demande leur extrait de naissance sur timbre, leur diplôme de bachelier ès-sciences ou ès-lettres, ou des certificats équivalents, soit sur le terrain pédagogique, soit sur le terrain artistique : certificats de professeur de dessin, peinture ou sculpture chez qui ils auront étudié. En outre ils produiront l'extrait d'impositions directes de leur père et mère. Ces pièces devront être adressées par les candidats au secrétariat de la Société d'Emulation avant le 1er juin de l'année où sera accordée la pension.

ART. 6. — En dehors de ces certificats, le Jury d'examen aura le droit de faire comparaître devant lui les candidats pour les interroger.

ART. 7. — Le Jury statuera sur les candidatures dans le courant de juillet. Il sera constitué par le bureau de la Société d'Emulation du Doubs: président, vice-présidents, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier et archiviste auxquels seront adjoints 1° les anciens présidents en résidence à Besançon, 2° un représentant de la famille Grenier choisi parmi les parents les plus proches de la ligne paternelle.

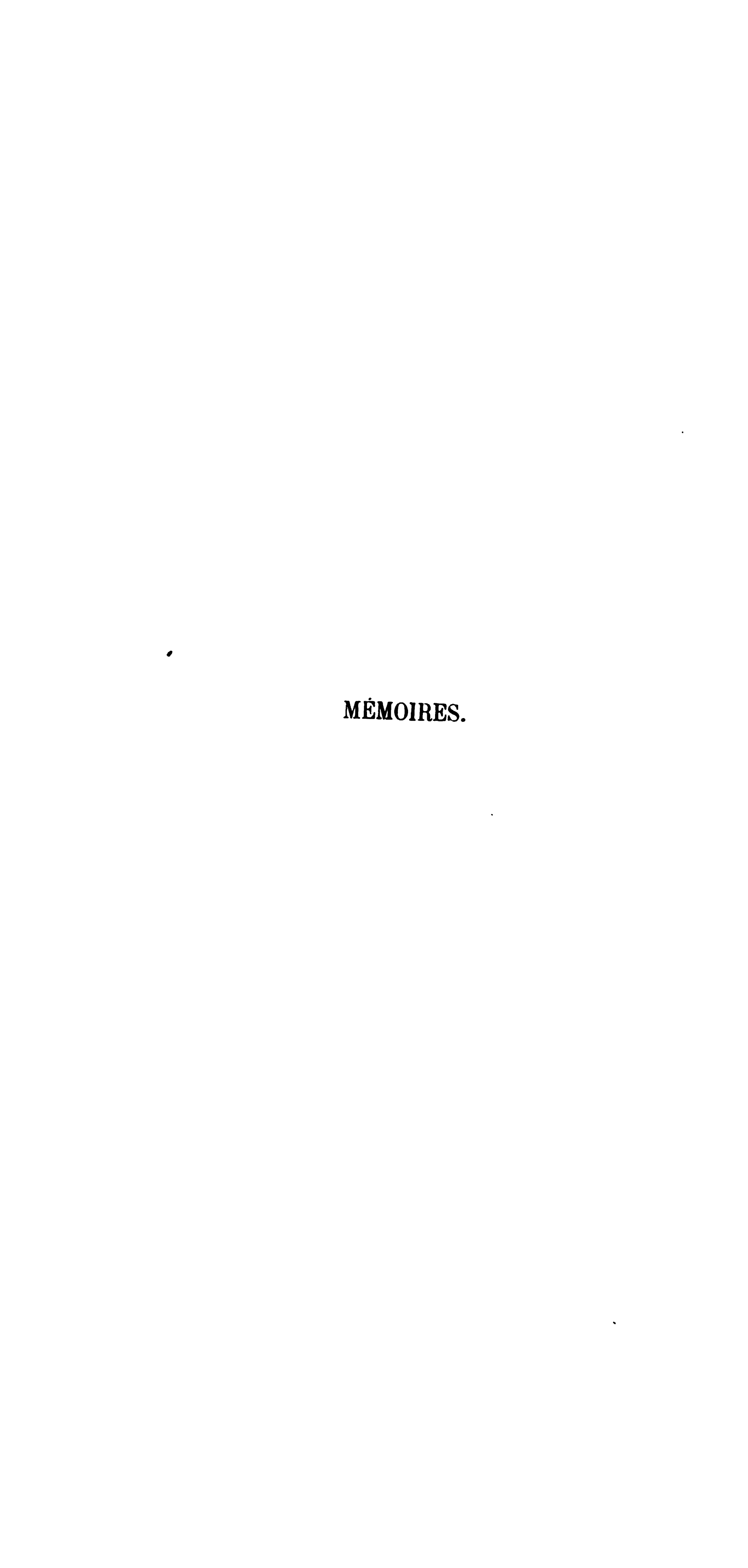
ART. 8. — Les membres du jury prendront individuellement l'engagement d'honneur de ne se décider dans leur choix que sur les mérites des candidats et sur les dossiers qu'ils présentent.

ART. 9. — La décision sera prise aux deux tiers des votants et l'épreuve durera jusqu'à ce que le quantième soit obtenu.

ART. 10. — Le Conseil d'administration de la Société transformé en jury avec l'adjonction des anciens présidents et du représentant de la famille Grenier, aura droit de surveillance et d'exclusion sur le pensionnaire Grenier qui se rendrait indigne par sa conduite. par sa paresse ou ses manquements professionnels, des bienfaits de la fondation.

ART. 11. — En cas de dissolution de la Société, la pension des frères Grenier subsistera telle qu'elle est constituée, mais remise des titres affectés à sa dotation sera faite aux parents ou groupe de parents les plus rapprochés de la ligne paternelle des héritiers Grenier qui pourvoiront à sa continuation.

ART. 12 — Il est entendu que le Conseil d'administration tiendra la Société au courant du choix, des travaux et des succès du titulaire de la pension Grenier.



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1907

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 19 décembre

Par M. Adrien LECLERC

PRÉSIDENT ANNUEL

MESDAMES,
MESSIEURS,

Votre président annuel vient, selon l'usage, vous faire un compte rendu sommaire des travaux de notre Société en 1907, et rendre un dernier hommage à ceux de ses membres disparus dans le cours de cette année.

Les travaux et communications n'ont pas cessé d'être toujours aussi intéressants et utiles. Peut-être se sont-ils faits un peu plus rares qu'en certaines autres années. Le zèle bien connu des membres de notre chère Société fera, j'en suis intimement convaincu, disparaître bien vite cette constatation passagère.

Dans une courte allocution prononcée à l'une de nos séances mensuelles, et à propos de la perte de l'un de nos membres honoraires, je veux dire l'artiste regretté qu'était Just Becquet, votre président avait exprimé le vœu qu'à côté des intéressantes communications scientifiques et historiques faites par nos savants collègues, il se produisit en plus large proportion quelques travaux relatifs au mouvement et à l'état actuel des arts, peinture, sculpture, poésie, musique, architecture, en Franche-Comté,

en France, voire même aussi dans les autres pays. Il lui semblait que des travaux de ce genre ne seraient pas en désaccord avec le but poursuivi par notre société, dont l'un des postulats est, vous le savez, de concourir au progrès des arts; et comment y concourir plus activement qu'en se tenant au courant des tranformations qui s'opèrent dans cette branche de l'activité humaine. On ne peut pas se le dissimuler en effet: qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il se produit dans toutes les choses de ce monde ce qu'on est convenu d'appeler « l'évolution ». Quelques personnes, surtout celles qui sont sur la pente descendante de la montagne de la vie, estiment parfois que sous certains rapports et en certains sujets, l'évolution se fait un peu prompte et rapide. Elles demanderaient, peut-être avec quelque raison, qu'en France on ménageât un peu plus les transitions, à l'exemple de certains peuples. D'autres au contraire, et parmi ces dernières, beaucoup de jeunes et un certain nombre d'impatients, pensent que l'évolution se fait trop lentement et désireraient voir s'opérer plus rapidement encore des transformations sociales, économiques, politiques, littéraires et artistiques. Qui a tort ou qui a raison dans cette manière de comprendre la marche des choses en ce monde? Ce n'est pas à moi qu'il appartient de le décider; qu'il me suffise de constater ce mouvement d'évolution. Personne ne songera à le contester dans l'art de la musique, par exemple, où la partie mélodique qui charmait tant nos pères et même ceux d'une génération encore plus rapprochée, a fait place à une orchestration plus savante, et j'oserai dire plus scientifiquement harmonieuse; en matière d'ornementation, où le modern-styl, l'art nouveau essaient de remplacer ce qu'on pourrait appeler le « classicisme décoratif » ; — en matière de peinture, où l'un des bons écrivains d'une grande Revue (1)

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1907: Les Salons de 1907 et l'orientation nouvelle du paysage, par M. Robert de la Sizeranne.

signalait récemment l'orientation nouvelle dans le paysage; en matière théâtrale, où ce qui plaisait à la foule dans le siècle dernier n'est plus ce qui lui plaît aujourd'hui. Je passe sous silence l'évolution dans les sciences, résultant des nouvelles découvertes qui se produisent de nos jours et qui donne un intérêt de plus en plus vif à ces graves problèmes que cherchent à résoudre ceux qui consciencieusement et sans parti pris, entreprennent de concilier les mystères de l'infini avec ces découvertes nouvelles.

Donc évolution partout : dans la science, dans les arts, dans la critique historique, etc... En matière scientifique comme en matière historique, elle nous est suffisamment signalée et de façon brillante par ceux de nos collègues qui font à ce sujet d'intéressantes communications; en matière d'art, il serait à désirer que les communications fussent, je le répete, plus nombreuses et plus répétées et qu'en un mot, nous trouvions en plus larges proportions des collègues qui voulussent bien faire dans toutes les branches des arts, ce qu'a fait pour les peintres un de nos membres regrettés et disparus cette année, et dont je vous dirai quelques mots dans un instant.

Ceci dit, mesdames et messieurs, et en vous priant de m'excuser de cette trop longue digression, j'arrive à l'exposé sommaire des communications qui nous ont été faites dans le courant de cette année.

En matière historique, notre savant collègue, M. Vaissier, depuis si longtemps l'un des plus fidèles soutiens de notre Société, et que malgré tout, l'on trouve toujours sur la brèche, nous a lu une étude intitulée « les Paniers » à l'occasion d'un travail publié sous ce titre par M. Rossat, professeur à Bâle. L'on n'ignore pas que la mode des paniers, laquelle, croit-on, nous fut importée d'Angleterre vers 1718, a été la note dominante de la toilette des femmes au XVIIIe siècle. D'abord de proportions modestes, ils en arrivèrent bientôt à une exubérance de dimensions qui alla

jusqu'à quatre et même cinq mètres de tour. L'on comprend dès lors quelle énorme quantité d'étoffe il fallut employer pour recouvrir cette armature, et pour peu que cette étoffe fût somptueuse et que la robe fût garnie de rubans, de falbalas, et même de pierreries, on se rend compte des prix élevés qu'atteignaient quelques-uns de ces vêtements. On cite même le nom d'une dame de qualité [1] qui, n'ayant pas la somme suffisante pour payer l'un de ces vastes monuments, s'engagea à le solder au moyen d'une rente viagère de 600 livres. On s'explique dans ces conditions que cette mode provoquât la facile critique de quelques esprits mordants. C'est ce qui arriva bientôt en Suisse et aussi en Franche-Comté.

Il existe en Suisse, nous dit M. Vaissier, un poème très populaire, versifié en patois jurassien, et intitulé : « Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers », par Ferdinand Raspieler, curé de la vallée de Délémont. Jusqu'à ces derniers temps, on considérait cette œuvre comme une production originale, en Suisse, quand un travail de M. Vaissier publié dans nos mémoires sur la Jacquemardade de Bizot, apprit à M. Rossat qu'un imprimé anonyme de la même œuvre, en vers patois bisontins, se trouvait à la bibliothèque de Besançon et qu'on l'attribuait à Bizot. L'opuscule qui existe à notre bibliothèque a été relié en même temps qu'un petit ouvrage anonyme, imprimé à Nancy en 1734 et intitulé : « Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements ». Inutile de dire que tous deux sont une critique locale de la mode envahissante des paniers. D'après certaines indications recueillies par M. Vaissier, ce seraient les missionnaires de Beaupré, qui pour faire œuvre de moralistes en même temps que pour se divertir un peu aux dépens des belles dames de qualité, ont dû compo-

(1) Madame de Matignon.

ser cette satire en collaboration avec quelques lettrés tels que Bizot. En comparant le texte bisontin et celui de Raspieler, M. Vaissier montre que dans son adaptation, postérieure de deux ans, ce dernier n'a guère fait qu'ajouter à l'œuvre primitive certains passages un peu gaulois et qui expliquent sa vogue un peu clandestine.

Dans une autre communication, M. Vaissier, continuant l'examen des ruines et des fondations conservées depuis l'époque romaine au square Saint-Jean, et auxquelles il n'a jamais cessé de s'intéresser vivement, à l'exemple de nos regrettés et savants collègues Castan et Ducat, nous a fait connaître que lors du creusement d'une tranchée par la Compagnie du Gaz au contour de la rue du Mont Sainte-Marie, actuellement la rue Péclet, on avait constaté la présence d'une galerie spéciale, ouverte au flanc de l'égoût sur une longueur de cinq mètres et dans la direction des marches de l'escalier de la façade du monument qui occupait cet emplacement. En s'appuyant sur le caractère monumental du tronçon de la rampe, et en examinant le travail de l'architecte distingué qui a construit en face un véritable « podium » d'amphithéâtre, M. Vaissier pense qu'on peut conserver à l'édifice ruiné, malgré ses particularités singulières, l'appellation de théâtre romain de « Vesontio », que lui avaient contesté quelques érudits. M. Vaissier nous apprend en même temps que dans ce même square Saint-Jean, il a, au moyen des pierres portant des inscriptions, qui étaient déposées dans le vestibule du bâtiment des halles, constitué une sorte de monument qui permettra de lire en pleine lumière, les intéressantes inscriptions qui recouvrent ces pierres.

Enfin M. Vaissier a donné lecture de deux lettres de M. Révillout, relatives « au taureau à 3 cornes d'Avrigney », conservé au musée d'archéologie de Besançon, et à propos duquel ce savant, que notre Société vient d'élire membre d'honneur, se propose de faire un important travail.

Toujours en matière historique, mon prédécesseur à la

présidence, M. le docteur Magnin nous a entretenus de la question d'Alésia. Vous n'ignorez pas les nombreuses discussions qui se sont élevées à propos de l'emplacement de cette cité où a succombé l'indépendance des Gaules, et où Vercingétorix, terrassé par les divisions intestines des Gaulois entre eux et par la trahison de quelques-uns de leurs chefs. a dû se rendre à César. On avait proposé d'abord deux ou trois emplacements : Alaise, en Franche-Comté, dans les environs d'Amancey, puis Alise Sainte-Reine dans la Côte-d'Or ; même Alais, dans le Gard ; aujourd'hui M. Bérard, député de l'Ain, reprenant une hypothèse émise par Jacques Maissiat, il y a quelque cinquante ans, voudrait placer cette ville à Izernore, petit bourg situé au nord de Nantua, département de l'Ain. L'on peut dire de la question que « sub judice lis est », aussi M. le docteur Magnin a-t-il proposé de renvoyer son examen au savant archéologue de notre Société, M. Vaissier.

Toujours au point de vue historique, M. Pidancet nous a fait une intéressante communication sur l'ancienne coutume de Besançon, et son commentateur Claude-François d'Orival, seigneur de Vorges. D'après cette coutume, les Bisontins avaient une législation spéciale et originale dans le comté de Bourgogne. M. Pidancet nous montre que ce droit bisontin, dans son ensemble. a été plutôt progressiste pour l'époque, et que la liberté, cette conquête si précieuse en tous temps, existait pour les personnes et les biens à Besançon et dans sa banlieue, alors qu'elle n'existait encore qu'à l'état d'embryon dans le reste de la Franche Comté.

Au point de vue artistique, nous avons eu plusieurs intéressantes communications. M. G. Gazier, notre érudit et laborieux secrétaire, et dont on se demande parfois comment il parvient à faire face, d'une façon si brillante, à ses multiples et nombreux travaux, nous a donné de précieux renseignements sur trois documents de la Bibliothèque de Besançon qu'il a envoyés à l'Exposition de portraits peints, ouverte à

la Bibliothèque nationale dans le cours de ces derniers mois.

Le premier est le fameux Livre d'heures de Maximilien, dont une partie appartient à la Bibliothèque de Munich et l'autre partie à notre Bibliothèque. Il a été convenu entre ces deux établissements que la partie qui manquait à l'un serait adressée en photographie à l'autre, de telle façon que chacun d'eux aurait un tout complet de cette merveilleuse œuvre d'art.

Le second volume est un Panégyrique de Charles-Quint, par Voerthusius, chanoine d'Utrecht. Ce manuscrit a été offert par l'auteur, en 1561, au cardinal de Granvelle.

Le troisième est un Office de la Vierge, écrit en 1648 par le célèbre calligraphe N. Jarry, l'écrivain de la « Guirlande de Julie ».

Ces manuscrits, ornés de fort jolis portraits de Charles-Quint et de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, sont parmi les plus précieux de notre remarquable Bibliothèque.

M. Gazier nous a fait connaître encore une étude de M. Perdrizet, professeur à la Faculté de Nancy, où il est question d'un tableau du Musée de Besançon, catalogué sous le n° 184, et intitulé : « Tableau satirique relatif aux querelles de la Bulle Unigenitus ». M. Perdrizet démontre que cette peinture n'a aucun rapport avec les querelles du jansénisme au XVIIe siècle. Elle n'est que la reproduction d'une gravure italienne du XVIe siècle, intitulée : « La chasse à la chouette ». La femme accroupie sur un plateau et que fait tourner un satyre, comme pour en montrer toutes les formes séduisantes, est non la Vérité, mais une femme galante en butte aux poursuites de ses admirateurs. Les hommes de toutes les conditions et de tous les âges qui, sous forme d'oiseaux, sont posés sur des branches autour d'elle, sont tous ceux qui se laissent prendre dans les pièges de l'éternel féminin.

Enfin M. Gazier nous a lu une étude fort complète sur J. Gauthier, l'archiviste bien connu, où il nous a retracé les travaux qu'a faits ce savant pour notre Société.

Au point de vue artistique en même temps qu'historique, M. Boutterin, inspecteur des bâtiments diocésains, nous a donné une étude fort complète sur les églises du département du Doubs qu'il importe de classer parmi les monuments historiques. Il a passé successivement en revue les églises de Mouthier, Vuillafans, Septfontaines, Cussey-sur-Lison, La Chaux-Neuve, La Rivière, Orchamps-Vennes, Morteau, Laval, Lizine et Sancey le-Grand, et nous a indiqué toutes les particularités importantes qu'il a remarquées dans ces édifices et qui sont de nature à les faire classer ainsi. Inutile de dire toute l'érudition artistique et historique dont il a fait preuve dans cet intéressant travail.

M. le docteur Bourdin nous a lu une étude sur « Jacques Prévost », peintre, sculpteur et graveur du XVIe siècle, dont l'œuvre principale est un triptyque en bois représentant la mise au tombeau, avec portraits des donateurs sur les volets et qui se trouve dans l'église de Pesmes (Haute-Saône). M. le docteur Bourdin, après avoir passé en revue les endroits divers qui sont donnés comme lieu de naissance à ce peintre, surnommé le Michel Ange de la Franche-Comté, estime que c'est Pesmes qui doit être vraiment considéré comme l'endroit où il est né. Notre savant collègue passe en revue ce qui reste des œuvres de ce peintre au Musée de Besançon La large érudition historique et artistique déployée dans cette étude nous l'a rendue également fort intéressante.

M. le docteur Ledoux nous a communiqué une page émue publiée par M. Alfred Mézières, de l'Académie française, sur l'éminent bienfaiteur de notre Société, Edouard Grenier. M. Mézières rappelle ses poésies, toutes vibrantes d'émotion patriotique. Il fait connaître aussi l'homme, dont le vrai domaine fut le sentiment, et qui connut toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour.

A propos du legs qu'ont fait les frères Grenier à notre Société, il a été décidé que ce serait au mois d'octobre 1909

que la somme de 1,800 francs allouée à un jeune Franc-Comtois pour compléter ses études scientifiques, littéraires ou artistiques, serait attribuée pour la première fois à un candidat.

Au point de vue scientifique, M. le docteur Magnin a entretenu la Société des procédés préconisés pour protéger les vignobles contre la grêle, particulièrement des canons et fusées grélifuges. Les résultats sont contradictoires et paraissent même avoir été peu probants en Italie, où des expériences ont été faites sur de vastes territoires et sur une grande échelle.

En dehors de ces travaux intéressants, votre président annuel a eu, je devrais dire la témérité, de faire quelques communications sur un sujet, qui s'écarte un peu de ceux traités dans nos réunions mensuelles, je veux dire les choses de l'Islam. Mon éminent prédécesseur à la présidence annuelle, a bien voulu vous signaler avec sa bienveillance et son indulgence habituelles, à la séance publique de l'an dernier, l'une de ces études sur la question marocaine. Une autre étude sur la condition de la femme musulmane dans nos possessions du nord de l'Afrique vous a été lue l'an dernier à cette même séance. Je vous rappelais, entre autres choses que l'évolution qu'un de nos plus illustres romanciers, Pierre Loti, signalait comme s'étant produite dans l'instruction des jeunes filles musulmanes de Stamboul, qui dans les riches familles, se tiennent maintenant au courant des productions littéraires de nos pays occidentaux, n'avait pas eu lieu encore dans celles de nos possessions nord-africaines et encore moins dans celles du Maroc, où les femmes sont toujours un peu considérées comme objets de plaisir ou comme bêtes de somme, selon les conditions sociales. J'ajoutais toutefois qu'en Algérie des jeunes musulmanes, et en certain nombre, reçoivent aujourd'hui une instruction professionnelle (ouvrières en dentelles, en tapis, etc.) et que des institutrices françaises, notamment en Kabylie, donnent une instruction primaire

aux fillettes que leurs parents consentent à envoyer dans nos écoles.

Il y avait, peut-être. je le répète, une certaine témérité et une certaine audace à essayer d'introduire dans nos réunions ces études qui s'écartent du genre habituel de nos travaux. Votre président a pensé toutefois qu'il lui serait peut-être accordé des circonstances atténuantes pour cette innovation, ayant constaté, dans un opuscule publié cette année par notre archiviste, M. Kirchner, — dont la Société regrette fort la récente décision de résigner ses fonctions qu'il remplissait avec tant de zèle et de conscience, — une liste des travaux analogues dûs à quelques explorateurs et lus à nos réunions. Il a pensé aussi trouver quelques excuses dans l'actualité du sujet, et dans cette légitime curiosité qu'on éprouve à connaître un pays dans lequel chacun peut avoir, à l'occasion des évènements qui s'y déroulent, des raisons toutes particulières et toutes de cœur pour s'y intéresser, et les habitants de Besançon n'oublieront pas de longtemps la touchante manifestation qui s'est produite dans votre patriotique cité, lorsqu'on y a ramené les restes de ce vaillant capitaine, un enfant de l'Alsace, tombé devant l'ennemi, à la tête de son escadron (1).

Le Congrès annuel des Sociétés savantes de la Franche-Comté s'est tenu cette année dans la ville de Belfort, et votre Président est allé représenter notre Société dans cette seule cité de l'Alsace qui nous ait été conservée en 1870. Des communications historiques, scientifiques et archéologiques fort intéressantes ont été faites dans les trois sections entre lesquelles s'est partagé le Congrès, et à la section historique, il a été lu une étude de notre dévoué secrétaire, M. Gazier, sur le séjour de Kléber dans la Franche-Comté.

A l'issue du banquet qui a suivi ces diverses lectures, des

---

(1) M. le capitaine Ihler.

toasts ont été portés notamment par le Président de la Société d'Emulation de Belfort, l'honorable M. Berger, sénateur, le Gouverneur de Belfort et les Présidents des Sociétés d'Emulation qui représentaient respectivement leurs Sociétés. Ces différents travaux paraîtront, selon l'usage, tout au moins dans leurs grandes lignes, dans un opuscule que publiera la Société organisatrice du Congrès.

Il a été décidé par l'assemblée que le prochain Congrès se tiendra en 1908 à Salins, sous la présidence de M. l'abbé Perrod, aumônier du Lycée de Lons-le-Saunier, connu par ses remarquables travaux historiques, et que M. Feuvrier en serait le secrétaire général.

Telles ont été les communications faites à notre Société en 1907. Elles seront, je n'en doute pas, aussi intéressantes et plus nombreuses encore dans le cours de l'année qui va venir.

En terminant, permettez-moi d'adresser un souvenir ému aux membres de notre Société disparus dans le cours de cette année. Nous avons perdu MM. Francey, Guillemin, Becquet, Contejean, et ces jours derniers M. Bretillot.

Francey était né le 19 octobre 1849 ; dès le début de sa carrière d'avocat, sa parole facile et brillante lui procura des succès au barreau de cette ville, et il devint facilement bâtonnier de l'ordre.

Je n'ai pas à dire ce que fut l'homme public ; d'autres voix l'ont dit plus éloquemment que je ne saurais le faire, lors de ses obsèques, et le même jour, le bâtonnier de l'ordre des avocats lui a décerné le titre de meilleur des confrères.

Membre de la Société d'Emulation depuis 1884, il en fut élu Président annuel pour l'année 1903, et l'allocution qu'il prononça à la séance publique de cette même année donna la mesure du charme de sa parole. Tous ceux qui ont eu avec lui des relations de service ou d'amitié se rappellent avec émotion cette affabilité et cette courtoisie exquise qu'il

apportait dans ses rapports avec tous, petits ou grands, et le souvenir qu'il laisse parmi ses concitoyens est celui d'un homme aimé et estimé de tous, et dont la parole, bien que souvent vigoureuse et énergique, n'a jamais volontairement blessé ceux dont il a toujours été un adversaire courtois et de bonne compagnie.

Victor Guillemin était, lui aussi, membre de notre Société depuis 1884 ; artiste, écrivain distingué, auteur d'un recueil de poésies, il a été en même temps fort apprécié comme critique d'art. C'est ainsi qu'il a écrit pour nos *Mémoires* une étude sur le peintre Ferdinand Perron, puis une autre sur le rénovateur de la peinture religieuse, le P. Hyacynthe Besson. Enfin il a donné une notice très développée sur la vie et les œuvres de l'éminent graveur Ferdinand Gaillard, et une étude sur les peintres anglais, réalisant ainsi, pour la peinture, ce modèle de critique d'art dont je demandais plus haut, pour toutes les branches des beaux-arts, des communications plus fréquentes dans nos réunions.

Victor Guillemin a fait pour l'Académie de Besançon des travaux que des orateurs plus autorisés que moi retraceront dans le sein de cette savante compagnie et dans lesquels il a également rempli ce rôle de critique d'art auquel l'avait préparé son goût si sûr et si éclairé par des connaissances étendues et spéciales. Tous ceux aussi qui l'ont connu, ont apprécié son urbanité et sa courtoisie parfaite, et je crois être l'interprête de tous en affirmant que sa mémoire restera aussi chère à sa ville natale qu'aux membres de notre société.

Just Becquet, qui était membre honoraire de notre Société depuis 1904, fut le grand artiste et le sculpteur éminent qui a laissé dans notre ville et dans notre musée des œuvres qui illustreront sa mémoire. Je laisse à un de nos excellents collègues qui a bien voulu se charger de le faire dans cette séance, le soin de vous détailler cette vie artistique et de vous donner l'énumération de ses œuvres. Qu'il me suffise

de dire que notre ville et notre Société, en perdant Just Becquet, ont perdu un homme d'un caractère élevé, et un artiste dans toute la belle acception du mot, et notre compagnie, comme sa grande sœur, l'Académie, s'est empressée d'apporter sa pierre pour l'érection du monument qu'on se propose de lui édifier dans notre ville.

Charles Contejean, membre correspondant de notre Société depuis 1851, était né à Montbéliard en 1824. Docteur ès-sciences de la Faculté de Besançon, professeur à la Faculté de Poitiers jusqu'en 1890, il était un géologue et un botaniste des plus distingués. Il a laissé de beaux travaux sur les rapports du sol avec la végétation, et a légué son herbier, qui ne contenait pas moins de 12,000 espèces de plantes à l'Institut botanique de Besançon, et sa bibliothèque à M. le docteur Magnin qui l'a également placée à l'Institut botanique.

M. Bretillot était membre de notre société depuis 1857, et son père en a été le Président en 1866. S'il n'a pas fourni de communications pour nos mémoires il s'est toujours fort intéressé à nos travaux et à lui aussi nous adressons un adieu cordial et ému.

Enfin qu'il me soit permis en terminant de remercier la Municipalité de notre ville de l'honneur qu'elle vient de faire à l'un des membres honoraires de notre Société, M. le général Rolland, en faisant placer son portrait à côté de celui du général Marulaz dans l'un des salons de l'Hôtel de ville, et de perpétuer ainsi le souvenir des deux braves qui ont défendu la cité, l'un en 1815 et l'autre en 1870.

Notre Société a perdu en peu de temps trois de ses membres qui étaient, chacun dans leur genre, des hommes d'un goût éclairé et d'éminents artistes, je veux dire Bouchot, Becquet et Guillemin. Ils laissent un vide qui sera difficile à combler, mais qu'il ne faut pas pourtant désespérer de remplir. Aussi, renouvelons-nous en terminant, les prières et les adjurations qu'adressaient mes prédécesseurs à la

jeunesse studieuse et artistique, et aux hommes de notre cité qui s'intéressent aux sciences et aux arts. Qu'ils veuillent bien prendre part aux travaux d'une Société dont les débuts remontent à 1840, dont la marche a été quelquefois difficile, mais qui a su vaincre jusqu'à présent tous les obstacles qui ont paru parfois en retarder le développement. En y adhérant, on est sûr d'y rencontrer des jouissances artistiques, littéraires et scientifiques tout au moins équivalentes, si elles ne sont pas supérieures, à celles procurées par d'autres occupations plus modernes et plus passionnantes peut-être, mais en tout cas laissant moins de satisfaction à l'esprit et moins de contentement au cœur.



JUST [illegible]QUET

([illegible])

JUST BECQUET

SCULPTEUR BISONTIN

Par M. le Dr LIMON
MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 19 décembre 1907.

Cette année encore aura été pour notre Société d'Emulation une année de deuil. Parmi les victimes de l'âpre destin dont notre président vient de retracer la carrière, un surtout, Just Becquet, sculpteur bisontin, a disparu emportant les regrets de tous, des Bisontins auxquels sa figure était si sympathique, des artistes auxquels sa belle carrière pouvait servir d'exemple, des amateurs d'art que son remarquable talent remplissait d'admiration pure. La Société d'Emulation se devait à elle même de rendre un dernier hommage, après tant d'autres déjà rendus, à ce grand disparu qu'elle s'enorgueillissait de compter parmi ses membres d'honneur.

*
* *

Just Becquet naquit à Besançon le 12 juillet 1829 (1). Son père, orfèvre dans la rue des Granges, appartenait à cette classe si intéressante de la petite bourgeoisie des villes, qui donna naissance à tant d'artistes. Une modeste aisance lui permit de donner à son fils une bonne et solide ins-

---

(1) Et non en 1831, comme un certain nombre de ses biographes l'écrivent à tort dans leurs notices.

truction. Des humanités au lycée de Besançon, couronnées par le baccalauréat de philosophie, furent une base solide pour le goût sûr et pour la haute compréhension des chefs-d'œuvre des siècles passés qui caractérisent le sculpteur. On ne peut dire si la vocation de l'artiste animait déjà l'esprit du jeune lycéen. Becquet racontait volontiers, qu'étant enfant, il allait enlever le mastic frais dont les vitriers scellaient leurs carreaux, et qu'il se complaisait à en modeler de petits « bonshommes ». Faut-il voir là l'éveil de ce goût pour les arts plastiques dont il fit plus tard son unique préoccupation? Il est permis de le supposer, car la fin de ses études classiques l'amena sans aucune difficulté sur les bancs de l'Ecole municipale des Beaux-Arts.

Son séjour ne paraît pas y avoir été de longue durée. Une communauté d'âge et de goûts l'avait lié étroitement avec un jeune bisontin, Paul Franceschi, appartenant à une famille d'artistes qui surent se faire un nom honorable dans notre ville. Le chef de cette dynastie d'artistes avait fréquenté les ateliers parisiens, et connaissant l'ardeur pleine de promesses montrée par le jeune Becquet, il n'eut pas de peine à lui persuader d'aller chercher auprès des grands maîtres de la capitale, avec les encouragements les plus autorisés, les leçons du talent.

J. Becquet part donc pour Paris, vers sa vingtième année, et, d'emblée, il a la rare fortune d'être admis dans l'atelier de Rude. On sait de quel prestige jouissait alors l'illustre auteur de la Marseillaise, et quelle influence prépondérante il exerçait sur la sculpture de son temps. Une pléiade d'artistes célèbres avaient passé dans son atelier et reçu de cet incomparable chef d'école la sévère discipline qui conduit à la maîtrise artistique, et l'intelligente direction qui préserve et développe les originalités. Plus que tout autre, Becquet subit l'influence du maître, et il en garda la marque ineffaçable pendant sa longue et laborieuse carrière. Com-

bien profonde en effet, devait être l'impression produite sur ce jeune homme de vingt ans, arrivant de sa province et plongé subitement dans cette atmosphère frémissante de travail acharné, d'émotion d'art intense !.

Le stage de Becquet chez Rude fut court. Le maître ferme son atelier en 1851. Ses élèves se dispersent dans d'autres ateliers; la plupart se rendent à l'atelier rival, dirigé par l'officiel David d'Angers. Becquet, avec une indépendance d'esprit rare, se garde de suivre le courant; il préfère rester exclusivement fidèle au culte de son premier maître, et nous assistons à ce spectacle assurément peu banal de ce jeune homme, sans appui, sans guide, se plongeant volontairement dans une laborieuse solitude, méprisant les voies de l'école officielle.

Seul, sans autre appui moral que celui de son maître Rude qui vient le visiter de temps en temps, il aborde une à une les difficultés du métier, il épure son goût, il cherche à dompter la matière inerte et récalcitrante. Six années durant, il mène cette étrange existence de solitaire, sans maître et presque sans amis, tout à son art, et cette dure école fait de lui ce qu'il sera désormais pendant sa longue carrière. un artiste probe, sévère pour lui-même et ennemi de l'à peu près.

Cette obscure et solitaire communion avec son art ne cesse qu'en 1857, lors de son exposition au salon d'un *Faune endormi*, œuvre déjà remarquée, réaliste comme une œuvre de Rude. Ce début le porte d'emblée à la connaissance du public et des officiels de l'art, sans toutefois que les fumées d'une gloire naissante influent sur cette âme fortement trempée par les années de dure épreuve. Ses envois aux salons se font désormais avec régularité, mais sans précipitation. Ses œuvres viennent en leur temps, conçues sans hâte et finies avec scrupule, en dehors de toute préoccupation de satisfaire les engouements capricieux du moment.

Après le *Faune endormi* exposé en 1857, les salons annuels voient de Becquet un plâtre, un marbre ou un bronze, toujours remarqué du public, parfois louangé par la critique, et plus rarement acquis par l'Etat. C'est en 1859 un *Saint-Sébastien* en plâtre, qui fut repris plus tard dans ce marbre qu'on admire au Luxembourg ; le *Doubs*, en pierre (1861) qui orne la cascade de la place Granvelle, la *Bonne femme de Franche-Comté* du Musée de Besançon (1865), le *Vendangeur* (1868) et l'*Ismaël* (1870), plâtres qui valurent à leur auteur deux médailles d'honneur, la statue en marbre du *R. P. Ducoudray*, récompensée avec une reprise en marbre de l'*Ismaël* par la croix de la Légion d'honneur, en 1878. Puis viennent entre autres œuvres importantes, la statue en bronze du héros de Belfort, le *Colonel Denfert-Rochereau*, érigée à Montbéliard (1879), le *Faune jouant avec une panthère* du Musée de Tours (1880), une *Apologie de la vigne*, marbre qui décore les jardins du Luxembourg (1886), le buste de son maître *Rude* de la galerie des portraits du Louvre (1888), un *Faune avec une panthère*, conservé au Musée Galliéra (1896), la *Numismatique*, marbre commandé pour la Bibliothèque nationale, le beau marbre de *l'Abîme* (1901), la statue de *Victor Hugo*, de Besançon, le *Christ mort* et le *Joseph en Egypte* qui firent l'admiration de tous au salon de 1904, et que les suffrages unanimes du public et de la critique désignèrent pour la grande médaille d'honneur du Salon. Ses dernières œuvres, *Samson vainqueur du lion* (1905) et *Jean Misère à la porte du mauvais riche*, traitées avec la même vigueur que les autres, pouvaient laisser prévoir une vieillesse féconde et sans défaillances, quand la mort le surprit en pleine activité le 25 février 1907. Une brève maladie vint mettre un terme à cette belle carrière d'artiste. Suivant sa propre volonté, sa dépouille mortelle fut conduite à sa dernière demeure au pays natal qu'il aima tant, dans un coin obscur du petit cimetière de St-Ferjeux, loin de la vaste et brillante nécro-



pole demandant encore après sa mort la calme solitude qu'il avait cherchée toute sa vie.

***

On trouverait en vain, dans l'histoire de l'art contemporain, une vie plus simple, un tempérament plus modeste et plus probe que ceux de J Becquet. Dès le début de sa carrière, il s'était fait de son art un idéal élevé qu'il suivit sans s'en écarter jusqu'à son dernier jour. Inaccessible aux contingences de la vie, il ne vécut que pour et par son œuvre.

De médiocre fortune, il se complut toute sa vie dans cette honorable médiocrité chère à l'homme pour lequel les suprêmes jouissances de la création artistique constituent le plus grand bonheur. Dédaigneux de la réclame et de l'arrivisme, il trouvait dans des commandes de l'Etat, d'ailleurs assez mal rétribuées, dans les rares monuments élevés par des souscriptions publiques, dans des bustes de contemporains plus rares encore, les revenus à peine suffisants pour couvrir les frais de son travail de statuaire et assurer une existence cependant frugale. Pendant près de trente ans, il dut même recourir à son beau talent de violoncelliste pour subvenir à une partie de ses besoins matériels ; on le vit longtemps en effet tenir son pupitre à l'orchestre du Théâtre français, demandant à l'archet du musicien les ressources que l'ébauchoir du sculpteur ne pouvait lui fournir.

Pour mieux se consacrer à son idéal, il se condamna de lui même à la vie solitaire. Jamais on ne le vit céder aux sollicitations mondaines qu'un artiste de sa notoriété n'est jamais sans recevoir. Sa modestie se contentait des succès que la supériorité de son talent lui avait valu auprès du grand public ; son absence totale d'ambition l'incitait à mépriser le soin d'une réputation qui se soutenait d'elle-même.

Son amour de la solitude l'avait fait émigrer loin du Paris bruyant et frivole, loin aussi des importuns qui aiment à

troubler la quiétude des ateliers. Tout au fond de ce quartier populeux et retiré de Vaugirard, il était allé planter sa sellette au milieu d'une cabane quelque peu rustique. isolée au bout d'un jardinet dont la maigre végétation égayait la monotonie des bâtiments de la grande ville. Aucun luxe, dans cette thébaïde où Becquet devait mûrir ses chefs-d'œuvre ; pas même cette ordonnance qui peut gêner les évolutions de l'artiste dans la fièvre de la création. Des plâtres, des moulages, des débris de glaise, pêle-mêle avec les outils de travail, de la poussière même et des toiles d'araignées témoins du mépris profond du maître de céans pour les raffinements du confort. C'est dans ce milieu fruste que le maître pétrit à belles mains la matière sans crainte des éclaboussures ; c'est là qu'il évolue, avec sa figure énergique et rude de vieux paysan comtois.

Il a véritablement grand air, avec sa physionomie mâle et intelligente, son regard profond, sa barbiche grisonnante et sa chevelure longue et broussailleuse. Imposante et noble aussi est son allure calme, que la blouse maculée de glaise, ou que le justaucorps de velours brun ceignent cette belle et large poitrine. D'un abord facile, le maître entretient avec simplicité le rare visiteur qui vient le surprendre dans sa solitude. Sa conversation, exempte d'amertume, roule sur ses œuvres, dont il aime à narrer la genèse, sur son maître vénéré, « Monsieur Rude » dont il évoque toujours le souvenir avec émotion, sur la sculpture et sur la musique qu'il cultive avec une égale passion. Il parle en philosophe content de son sort, à qui la vie toute imprégnée d'idéal, au dessus des ambitions malsaines n'apporta que douceurs et satisfactions élevées. Jamais un mot malsonnant à l'égard de ses confrères en art ; jamais un jugement injuste sur leur œuvre. Sa participation constante à tous les jurys des Salons montre bien la rare sympathie qui l'entourait dans ce milieu si irritable des artistes.

Et quand viennent les vacances, quand les mois canicu-



laires ont rendu l'air de l'atelier irrespirable, Becquet vient dans sa chère Comté se délasser de son labeur journalier, et retremper dans les vertes collines qui abritèrent son enfance son tempérament de vieux Comtois attaché au pays. Il abandonne sans regret ses études en cours, ses poudreuses maquettes de son atelier de Vaugirard, et s'en vient d'un œil attendri contempler ce paysage toujours aimé sous ses multiples aspects. de la colline de Chaudane se reflétant dans les eaux calmes du Doubs. Il aime à en fixer les lignes un peu rudes en d'innombrables études d'un pinceau flou et naïf tout à la fois. Il s'enthousiasme pour ce petit coin de terre, qu'il connaît sous tous ses aspects, et qu'il ne se lasse jamais d'admirer.

***

Ces qualités de simplicité, d'indépendance, de haute probité qui formaient le fond de son caractère, nous les retrouvons singulièrement développées dans son œuvre.

Il fit de la sculpture en toute sincérité d'âme, sans aucun souci des formules admises, sans se soumettre au goût du moment. Fils de ses œuvres dans toute la force de ce terme, il suivit aveuglément les inspirations de sa nature profondément artiste, en quoi il eut parfaitement raison, car il réussit ainsi à se créer une place à part, et bien originale dans le monde de la statuaire contemporaine.

Elève de Rude, il n'a pris de ce maître que ce que ce dernier a bien voulu lui laisser. L'illustre dijonnais, admirable chef d'école plus encore qu'artiste prestigieux, se gardait bien de façonner ses élèves à son image. Il se bornait à leur imposer la féroce discipline de son art impeccable, en laissant à chacun le libre épanchement de son tempérament propre. Il leur inculquait sa science profonde des formes, son souci aigu de l'exactitude des détails, la haine des à peu près. Il s'attachait, en un mot à donner

à ses élèves la science technique qui leur permit de traduire en toute perfection les inspirations de leur tempérament personnel. Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur l'œuvre de Carpaux, Fremiet, Cordier et de Becquet, pour constater combien ce maître éminent remplit dans sa tâche cet idéal si élevé.

Becquet plus que tout autre, s'incorpora les principes du maître. On sait avec quel enthousiasme de néophyte il avait reçu les conseils de Rude; on connaît le culte véritablement filial qu'il professa pour lui jusqu'à son dernier soupir Le buste, de la galerie des portraits du Louvre, ébauché avec une sincère vénération, les souvenirs vécus qu'il retraçait tous les jours avec des paroles émues, une notice qu'il préparait sur son maître avec une pieuse pensée et qui ne verra peut-être jamais le jour, peuvent donner une idée du prodigieux ascendant que Rude avait pris sur son élève.

Si l'exacte observance de l'anatomie des formes, si le culte du détail poussé jusqu'à l'infini sans nuire au mouvement de l'ensemble et à la vérité des attitudes, sont le propre de Rude, on peut dire que Becquet procède directement de son maître. Ces qualités se remarquent au plus haut point dans les meilleures œuvres du sculpteur bisontin, dans l'*Ismaël* et dans le *Saint-Sébastien* du Luxembourg, par exemple, autant que dans le *Christ mort* qui lui valut la grande médaille d'honneur du salon. L'intense sensation de beauté qui se dégage de ces œuvres émane moins de l'envolée du mouvement, qui est très simple. que de la vérité infinie des traits et du souci scrupuleux du détail.

Becquet n'a point les superbes audaces de son maître, il n'a point cet admirable sens du mouvement qui anime d'un souffle puissant les œuvres de Rude; non plus que cette recherche de la beauté absolue puisée dans l'étude des artistes grecs. Son tempérament de vieux vigneron



comtois observateur, s'il ne l'a point élevé vers les hauteurs d'un insaisissable idéal, l'a du moins orienté vers les horizons d'un réalisme raffiné et sincère. Ses sujets sont toujours simples, ses conceptions exemptes d'inutiles recherches et facilement intelligibles ; mais l'exécution est si parfaite de vérité, si pure de goût, si sincère dans le détail que l'impression du chef-d'œuvre s'impose de soi-même avec force. Qu'il s'agisse du *Judas pendu* tourmenté par les affres de son horrible agonie, ou du *Christ mort*, dans la calme sérénité du tombeau, du *Joseph en Egypte*, dans sa pose hiératique, ou de la *Source* gracieuse et ingénue, l'indiscutable beauté de l'ensemble se dégage de l'harmonie parfaite des détails ; sans aucun effort apparent, avec un naturel étonnant, les parties scrupuleusement observées et rendues avec une science consommée, se fondent en un tout harmonieux, toujours simple dans sa saisissante vérité.

A travers tous ces marbres si parfaits d'exécution, on perçoit l'âme calme et exempte d'inquiétudes du vieux sculpteur bisontin ; on retrouve un reflet de cette vie limpide et sans tempêtes du laborieux anachorète du quartier Vaugirard. Sa nature si probe et si pondérée, en le préservant des excès où l'eut pu conduire un réalisme pris trop à la lettre, aidée de sa science profonde, a abouti à l'enfantement de tant d'œuvres belles dans leur simplicité, dont beaucoup résistant à l'épreuve du temps se classeront très certainement parmi les chefs-d'œuvre de notre époque.

*
* *

L'artiste probe, l'homme bon et simple dort maintenant de son dernier sommeil dans l'agreste solitude du petit cimetière de St-Ferjeux. Un comité s'est formé sous la présidence de M. Grosjean, maire de Besançon, pour honorer sa mémoire qu'un monument doit perpétuer sur une

[illegible] On ne saurait trop encourager [illegible] et faire des vœux pour que [illegible] permit de rendre dignement [illegible] figure du grand bisontin [illegible].





La Voix du violoncelle, par J. Becquet

1887. *Christ sur la croix*, bronze, au Musée de Saint-Brieuc.
— *Etude de lion*, bronze.
1888. *François Rude*, buste en plâtre, reproduit en marbre en 1891 pour la Galerie des portraits du Louvre.
— *Génisse*, étude en plâtre.
1889. *Sœur Marthe*, bronze pour le Comité bisontin des femmes de France, façade de l'hôpital Saint-Jacques.
— *Judas*, statue en plâtre
— *Source*, statuette en marbre.
1890. *Masque*, étude en bronze.
1891. *La Seine à sa source*, statue en marbre.
1893. *La voix du violoncelle*, statue en marbre.
— *Monseigneur Ducellier*, archevêque de Besançon, buste en marbre.
— *Christ au tombeau*, plâtre teinté.
1896 *Faune jouant avec une panthère*, statue en bronze, acquise par la ville de Paris, au musée Galliéra.
1897. *La Numismatique*, statue en marbre commandée par l'Etat pour la Bibliothèque nationale.
— *Petite étude de génisse*, marbre exécuté pour la ville de Paris.
1898. *Portrait de M. A. L.*, buste.
— *Buste de M. Himly*, à la Sorbonne.
1899. *Un vieil étudiant.*
1900. *La Vierge de Saint Ferjeux*, statue en plâtre.
1901. *L'Abime*, statue en marbre.
1902. *L'apothéose de Victor Hugo*, statue en marbre, à la ville de Besançon.
— *Luc Breton, sculpteur bisontin*, buste en terre cuite.
1903. *L'éternelle victime*, statue en plâtre.
— *Saint-Ferréol, apôtre de la Franche-Comté* buste en terre cuite.
— *Vierge à N.-D. du Chêne.*
1904. *Christ au tombeau*, statue en marbre.
— *Joseph en Egypte*, statue en marbre, au Luxembourg.
1905. *Samson, vainqueur du lion*, marbre acquis par l'Etat.
— *Buste du sculpteur Desca.*
1906. *Jean misère à la porte du mauvais riche.*

L'ŒUVRE DE J. BECQUET, SCULPTEUR BISONTIN

1853. *Femme d'Ornans*, buste en plâtre.
1859. *Saint-Sébastien*, statue en plâtre.
1861. *Le Doubs*, statue en pierre, à la ville de Besançon.
1864. *Le Christ sur la croix*, statue en plâtre.
1865. *Bonne femme de Franche-Comté*, buste en marbre, au Musée de Besançon.
1866. *Le jurisconsulte Prudhon*, buste en plâtre, bibliothèque de Besançon.
— *Vache de race franc-comtoise*, étude en plâtre.
— *Lion et crocodile*, terre cuite.
1868. *Vendangeur*, statue en plâtre.
1870. *Ismaël*, statue en plâtre.
1872. *Victor Cousin*, buste en marbre, à l'Ecole normale supérieure.
1874. *Lion*, terre cuite reproduite en bronze en 1877.
1875. *Une vache*, terre cuite.
1877. *Le R. P. Ducoudray*, statue en marbre.
1878. *Ismaël*, reproduction en marbre du plâtre de 1870, Musée du Luxembourg.
— *Joseph arrivé en Egypte*, statue en plâtre.
1879. *Mademoiselle Bébé et nounou*, bustes en terre cuite.
— *Le colonel Denfert-Rochereau*, statue en bronze, à Montbéliard.
1880. *Faune jouant avec une panthère*, statue en marbre, au Musée de Tours.
1881. *L'ingénieur Sommelier*, statue en bronze, à la ville d'Annecy.
1884. *Saint-Sébastien*. statue en marbre, au Musée du Luxembourg.
1885. *Psyché*.
1886. *Apologie de la vigne*, statue en marbre, au jardin des Tuileries.

UN LIVRE RÉCENT

SUR LA

CUISINE FRANC-COMTOISE

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance publique du 19 décembre 1907.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez d'entendre traiter avec beaucoup de compétence d'histoire, d'art et de science. Tout à l'heure vous serez sous le charme de délicates poésies, œuvre d'un poète singulièrement apprécié et estimé des connaisseurs, qui, comtois de pure race, a su se faire un nom célèbre même hors de sa province natale. Comment allez-vous donc juger celui qui à cette heure prétend vous parler de cuisine, sans avoir d'ailleurs sur ce point aucune connaissance particulière? Si encore, direz-vous, il savait assaisonner ce plat, étrange au milieu du menu que vous sert aujourd'hui la Société d'Emulation, d'un peu de sel attique! Mais hélas ! c'est tout au plus s'il n'emploie pas un latin de cuisine, et encore seulement parce que la langue de Cicéron n'est plus de nos jours comme jadis celle des réunions littéraires.

Toutefois, avant de me condamner, Mesdames et Messieurs, laissez-moi vous expliquer par quelles raisons, bonnes ou mauvaises, je cherche à justifier mon audacieuse prétention. Tout d'abord vous êtes comtois et vous ne me démentirez pas, je l'espère, si je dis que l'une de vos qualités est d'être de fins gourmets qui ne méprisent pas absolument les plai-

rs de la table. C'est du moins votre réputation bien établie la dénomination même donnée aux sociétés de comtois ors de la province, dont le nom de « Gaudes » est celui d'un ets, plus ou moins national d'ailleurs, confirme la haute pinion qu'ont de vous sur ce point les étrangers à notre ays. Ensuite, et c'est là ma véritable excuse, je ne ferai guère analyser, en vous en citant quelques extraits, un livre ui vient de paraître. *Les Menus propos de la cuisine comtoise, par une vieille maitresse de maison* (1), sont un de ces ares ouvrages qu'on lit aujourd'hui jusqu'au bout avec le us vif plaisir sans un instant de lassitude. L'auteur qui iche sous l'anonyme sa personnalité d'historien érudit et e littérateur distingué, a su en effet égayer son sujet parfois ide de piquantes observations, de spirituelles anecdotes, ouvent aussi de souvenirs comtois du plus haut intérêt.

Il commence par nous exposer tous ses titres culinaires et oit nous convaincre de sa compétence parce qu'il aurait 1 dans sa jeunesse une vieille cuisinière qui était un cordon eu émérite, ou parce qu'un sien grand oncle, marquis dans armée de Condé, serait devenu dans les tristes jours de l'exil ief de bouche du duc de Wurtemberg. La vérité est que la eille maîtresse de maison est par dessus tout une fine ouche au palais délicat, qui, pour elle-même et surtout pour s hôtes, aime une table garnie de plats succulents ; ne unissant autour d'elle que des gens de la meilleure compgnie, elle veut flatter leur goût en ne leur offrant que des ets savoureux et surtout apprêtés avec un art consommé. est ce qui l'a amené à mettre un peu elle-même, comme le le dit, la main à la pâte, et à connaître ainsi toutes les écieuses recettes dont elle nous livre aujourd'hui le secret.

---

(1) Besançon, Jacquin, 1907, in-16. Cf. également un article signé Bastien page dans la *Revue de Franche-Comté* (nº d'août-septembre 1907) et le mpte-rendu fait par M. L. Pingaud dans le *Bulletin de l'Académie des elles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon* (4e trimestre 1907).

des places publiques de notre ville. On ne saurait trop encourager cette généreuse initiative, et faire des vœux pour que la souscription ouverte permît de rendre dignement hommage à la noble et modeste figure du grand bisontin disparu.

Après ce préambule, l'auteur entre directement en matière. Son premier chapitre étudie les avantages et les inconvénients réciproques des divers ustensiles de cuisine. Je vous livre ses conclusions sans avoir l intention de me prononcer en pareille matière. A t-il raison de soutenir comme indiscutable la supériorité des pots et casseroles de terre et de fonte sur les plats émaillés, nids à appendicites, ou sur ceux en cuivre d'un entretien si difficile? A vous, mesdames, de le dire et il est probable que sur ce point vos avis seront très partagés.

De même tout le monde n'est pas convaincu que l'antique pot au feu soit le plus délicieux des potages. Il est vrai que Molière l'a dit avant l'auteur, et demandait à sa servante Martine d'écorcher tant qu elle voudrait dans son langage les noms et les verbes plutôt que de saler trop son pot. Personnellement peut être je serais de son avis, mais je me garderais bien de le dire, de crainte d'attirer sur moi les foudres des docteurs qui ont affirmé que le bouillon recélait de nombreux microbes et n'avait d'autre part aucune valeur nutritive ! La vieille maîtresse de maison leur affirme bien qu'ils ne savent ce qu'ils disent, mais cette brave dame est terriblement audacieuse et nous nous garderions bien, pour ne pas nous brouiller avec ces messieurs de la Faculté, de faire nôtres ses opinions sur ce point. N'ose-t-elle pas en effet écrire encore ces lignes révolutionnaires au premier chef à propos du régime lacté souvent imposé par les médecins aux malades - Que dire du parti pris des docteurs de proscrire notre joli vin rouge et d'appliquer à tous les malades indistinctement le régime du lait et des œufs? Ils vous disent à cela que le lait et les œufs sont des aliments complets. Laissez-moi donc tranquille! je l'ai subi pendant quinze jours, leur régime d'aliments complets et je m'en allais grand train au *Champ Brûlé*. Heureusement j'ai eu le bon sens de revenir à temps au régime de Tronchin, l'oracle et l'ami de ma grand'mère. Ce régime de Tronchin

La Voix du violoncelle, par J. Becquet

riorité aux habitants de la Comté, il leur retire aussitôt après celle qu'ils prétendent avoir au sujet des Gaudes, que l'on consommait, dit-il, dans beaucoup de provinces au moins autant qu'en Franche-Comté et dont on savait faire ailleurs une farine bien plus savoureuse que chez nous... C'est égal, beaucoup parmi nous auraient préféré n'avoir pas la palme dans la panade et la conserver dans ce mets plus original que sont les Gaudes, dont le nom, que l'on a rapproché du *Gaudeamus* des Romains, est plus réjouissant que celui de son concurrent devenu dans l'argot, synonyme de misère !

Suivent ensuite de précieuses recettes pour exécuter des sauces à s'en lécher les doigts, offrir des entrées exquises, pour préparer des poissons dignes de la table des dieux, accommoder de succulentes écrevisses, traiter des salmis de bécasse de façon à les rendre aussi appétissantes que celles qui faisaient donner à ce plat par les Goncourt l'épithète de fricots sublimes, ou pour présenter un rôti cuit à point. Le temps nous manque pour entrer à ce sujet dans de longs détails : contentons-nous de recommander aux ménagères la lecture de ces procédés culinaires grâce auxquels elles présenteront toujours à leurs invités des repas délicieux et feront ainsi qu'une aimable gaieté, résultant d'estomacs satisfaits, présidera toujours à leurs festins.

De tous ces chapitres, retenons seulement ici l'éloge de ce précieux compagnon de l'homme si injustement décrié qu'est le porc. La vieille maîtresse de maison adresse un souvenir ému à l'ancienne race des cochons comtois, à peu près disparue aujourd'hui, qui fournissait dans l'antiquité et au Moyen-âge des salaisons universellement réputées. Il salue ces animaux si utiles, « hauts sur pattes, de forme allongée, la robe blanche largement tachée de noir, les oreilles bien relevées, le museau rose et la queue en tire-bouchon serré », dont on faisait, par une habile pâture « avec un lard rosé, parfumé et qui se gonflait

à la cuisine, des cochons n'ayant que peu de graisse, mais la chair fumée, grenée, savoureuse ». Aujourd'hui, dit-il, on a transformé par des croisements avec des produits d'extrême Orient, la vieille race des gouris qu'avait si bien chantés dans la langue des dieux et Max Buchon, et Henri Bouchot et de nos jours Louis Duplain : on recherche une graisse excessive, mais la chair est dure, sans saveur, si bien que notre glorieuse renommée d'antan risque fort de n'être bientôt plus qu'un souvenir.

Puissions-nous du moins conserver à nos vignobles un peu de la réputation si grande qu'ils avaient jadis et qui, dès le temps d'Erasme, grand amateur de nos vins, valait à la Franche-Comté l'appellation de petite Bourgogne. L'auteur des *Menus propos* ne croit pas à notre décadence sur ce point et loue nos Tros-Chatels, d'une si agréable fraîcheur, d'un bouquet si fin et si discret, notre Château-Chalon avec sa couleur d'or vert et son adorable goût de noisette Il ne recule même pas devant cette affirmation que beaucoup d'entre-vous contresigneront sans doute que nos « vins mousseux, quand ils sont de grandes années et artistement conduits, peuvent soutenir la comparaison avec le meilleur des Champagnes. »

En écoutant tous ces conseils pratiques de la maîtresse de maison nous flatterons sans doute les palais les plus difficiles. Est-ce à dire que nos dîners ainsi préparés auront toujours pour nos convives un charme indiscutable ? Mais si cela était, nous ne verrions pas tant de personnes distinguées chercher d'honnêtes prétextes pour décliner des invitations à des repas cependant succulents ou ne s'y rendre qu'à regret. Ce fait vient de ce que nous ne nous asseyons avec un plaisir réel qu'à une table où nous nous sentons entourés de personnes sympathiques, intelligentes et de bonne éducation. Aussi l'auteur des *Menus propos* croit-il qu'il ne serait pas complet s'il ne nous parlait, et même longuement, du savoir-vivre à table.

Pour traiter de façon sérieuse cette matière, il a étudié tous les auteurs qui depuis le XVIe siècle ont codifié les principes *de la civilité puérile et honnête*, comme ils disaient. Et cette étude l'a amené à des constatations curieuses qui montrent comment à travers les temps, les goûts et les idées peuvent changer. C'est ainsi qu'autrefois il était de bon ton de couper son pain avec son couteau, tandis qu'aujourd'hui on doit le rompre avec ses doigts. En plein grand siècle, on avait encore des habitudes qui nous choqueraient fort aujourd'hui. Ainsi Courtin [1], dans son *Nouveau traité de la civilité française*, paru en 1671, déclare gravement qu'il faut essuyer votre cuillère quand vous la mettez au plat, car il y a, dit-il, des « gens si délicats qu'ils ne voudraient pas manger de potage où vous l'auriez mise après l'avoir portée à la bouche ». De même, dit-il, quand, après vous en être servis, vous passez votre cuillère ou votre fourchette à votre voisin, il est bon auparavant de l'essuyer avec votre serviette.

Il parait qu'il y avait alors des gens qui se tenaient à table de façon bien grossière, car le bon Courtin croit devoir leur donner des conseils qui font sourire aujourd'hui. « Il n'y a rien de plus mal appris, dit-il, que de lécher ses doigts, son couteau, sa cuiller ou sa fourchette, ni rien de plus vilain que de nettoyer et essuyer avec les doigts son assiette et le fond de quelque plat ; ou ce qui est encore pis, de boire à même le reste du bouillon, de la sauce et du sirop, ou de le verser dans sa cuiller, c'est s'exposer à la dérision de toute la compagnie. Il faut quand on a les doigts gras ou

(1) Courtin, à la fin de son traité, reconnait du reste que les règles qu'il donne ne sont pas immuables et pourront changer à l'avenir. Autrefois, dit-il, on pouvait cracher à terre devant des personnes de qualité et il suffisait de mettre le pied sur son crachat pour être civil ; on pouvait bailler en public sans choquer personne, etc. Aussi conclut-il sagement que l'usage peut changer mais qu'on sera toujours civil quand on sera modeste, et toujours modeste quand on sera humble.

son couteau, ou sa fourchette, etc., les essuyer à sa serviette et jamais à la nappe. »

Il est vrai que le grand roi lui-même, que l'on se figure toujours solennel et majestueux avec son impeccable perruque, était le premier à se permettre à table des facéties du plus mauvais goût. Saint Simon nous raconte, par exemple. qu'il s'amusait beaucoup à tourmenter, durant les repas, M[me] de Thianges, qui était fort propre. « Le roi prenait plaisir, dit l'auteur des *Mémoires*, à lui faire mettre des cheveux dans du beurre et dans des tourtes et à lui faire d'autres vilenies pareilles. Elle se mettait à crier, à vomir et lui à rire de tout son cœur. » C'était, selon le duc de Luynes, un autre divertissement du monarque de jeter des boules de pain aux dames ; il permettait du reste qu'elles lui en jetassent toutes, et non seulement des boules, mais des pommes, des oranges, etc. « On prétend, ajoute le chroniqueur, que M[lle] de Viautais, fille d'honneur de Madame la princesse de Conti, fille du roi, à qui le roi avait fait un peu de mal en lui jetant une boule, lui jeta une salade tout assaisonnée ! »

Les auteurs d'ouvrages de bienséance du XVII[e] et XVIII[e] siècles, en disant qu'on doit offrir aux invités de marque les morceaux de choix, indiquent quels sont ces morceaux de choix A vous de juger si vous auriez voulu alors être la personne du festin à qui l'on voulût bien faire honneur. « La poitrine du chapon et de la poule, dit le P. de la Salle, passe pour le meilleur endroit ; on estime les cuisses meilleures que les ailes ; les cuisses aussi valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air. Ce qu'on estime le plus dans les poissons d'eau douce, c'est la tête et le morceau qui avoisine les ouïes » (1).

(1) Courtin, dans son *Nouveau traité de la civilité française*, si amusant et si curieux pour qui veut se rendre compte des usages mondains au XVII[e] siècle, établit au sujet des meilleurs morceaux des volatiles une subtile distinction : « Pour ce qui est, dit-il, des viandes que nous appe-

Un usage curieux encore des derniers siècles était celui qui voulait que l'on prît ses repas le chapeau sur la tête. En entrant dans la salle à manger, on se découvrait pour le *Benedicite* puis on remettait sa coiffure. Cependant on devait saluer avec son chapeau toutes les fois qu'un voisin vous faisait une politesse. « Quand une personne de qualité vous parle, dit Courtin, il faut aussi se découvrir pour lui répondre... il faut observer la même civilité toutes les fois qu'on nous parlera, jusqu'à ce qu'on nous l'ait défendu, après quoi, il faut demeurer couvert, de peur de fatiguer par trop de respect. » Aujourd'hui on juge fort mal élevée une personne qui, même dans un restaurant public, reste la tête couverte. Cependant un dernier vestige de cet usage subsiste encore, au moins en province, car la capitale a fini par s'en délivrer. N'est-ce pas de là en effet que vient cette coutume pour les hommes, quand ils vont dîner en ville, d'entrer dans le salon pour saluer leurs hôtes, leur chapeau à la main, au lieu de le laisser au vestiaire. Il y a quelques années encore un invité à Paris aurait paru n'avoir qu'une éducation imparfaite s'il n'avait agi ainsi, et cependant quelle gêne souvent pour lui, au moment de passer dans la salle à manger, de trouver un coin dans le salon pour déposer ses hauts de forme ! Quel joli spectacle dans un salon luxueux que cet étalage de vilains chapeaux posés sur les meubles dorés, les pianos, les candélabres, coiffant parfois les plus belles œuvres d'art ! Paris s'est affranchi enfin de cette coutume importune, et personne ne regrettera certainement de voir la province suivre bientôt ce sage exemple.

---

lons volatiles et qui se servent rôties, la maxime constante des gens qui se connaissent en bons morceaux et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que de tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, à la réserve de la bécasse, les ailes sont toujours les plus délicates ; comme au contraire les cuisses sont les meilleures de tous ceux qui volent en l'air : et comme la perdrix ne s'élève pas fort haut, elle doit par conséquent être mise au nombre de ceux qui grattent la terre. »

A la fin de son livre, l'auteur des *Menus propos* se laisse aller à nous conter ses vieux souvenirs comtois dans un chapitre intitulé « les mardis de ma mère ». Sa mère, personne de la plus haute distinction, avait en effet l'habitude tous les premiers mardis du mois de réunir à sa table l'élite intellectuelle de Besançon, ses amis, et des hôtes de passage. Une société choisie était heureuse de s'y rencontrer à date fixe et ce devait être des soirées fort agréables si l'on en juge d'après les noms des convives ordinaires. C'était tout d'abord Charles Weiss, le spirituel bibliothécaire de Besançon, l'ami de Charles Nodier, à la conversation fort agréable. « Il y avait, dit notre auteur, peu de convives plus charmants : il penchait la tête comme un épi mûr ; ses yeux petits étaient perçants et parlants ; sa bouche mince et pincée comme prête à lancer le trait ; son nez pointu, affiné et fureteur, tout concourait en lui à souligner l'air fin et malicieux du masque. Il était plein de souvenirs qu'il contait à merveille. sans perdre un coup de dent, ni laisser échapper une des délicatesses du menu ; ayant toujours en réserve quelques anecdotes, ce qu'on peut appeler du bon XVIIIe siècle, il en mouvementait le récit d'une telle action qu'il lui arrivait, pour aiguiser le trait final, de se soulever de table en lançant un vif éclat de rire auquel toute la table faisait écho. » A côté l'on voyait Charles Lévêque, professeur de philosophie à la Faculté, qui attirait à ses cours une foule nombreuse que le talent du maître savait passionner sur les questions les plus ardues de l'esthétique et la métaphysique, et qui préparait déjà alors son livre de la science du beau qui devait le conduire à la Sorbonne et à l'Institut. L'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, était aussi l'un des assidus à ces réunions.

Parfois venaient à ces dîners des personnes de marque de passage dans la ville. Sainte-Beuve y fut en 1852 amené par Charles Weiss. « A l'annonce d'un pareil nom, on juge de notre surprise émerveillée ; mais lorsqu'il eut franchi la porte, l'impression fut pénible ; il était franchement laid : la figure

boursouflée, le crâne en pain de sucre, chauve et luisant ; de gros yeux à fleur de tête ; un nez et une bouche de sensuel et de gourmand, et puis il zézayait. Mais il avait à peine parlé que ses disgrâces se changeaient en séduction : sa conversation était pleine de verve, de saillies, de jets, de coquetteries exquises : il ne procédait pas par grands aperçus, mais par petites touches et retouches, par des efforts heureux et qui aboutissaient à des vues lucides et perçantes. » X. Marmier, dont la réputation fut au moins aussi grande à cause de ses succès mondains que par suite de ses talents littéraires, vint aussi chez la mère de l'auteur des *Menus propos* ; de même on y voyait Edouard Grenier, le poète si délicat, dont la correspondance avec les plus grands écrivains de son temps, correspondance qui, suivant ses dernières volontés, vient d'entrer à la Bibliothèque de Besançon, sera un jour une source des plus précieuses pour l'histoire littéraire de la seconde moitié du XIXe siècle. Bref on n'admettait dans ces réunions que des esprits d'élite, et on ne s'étonne pas alors de constater que l'auteur des *Menus propos*, qui a grandi dans ce milieu choisi, soit devenu lui-même un de nos écrivains les plus fins et les plus distingués.

La *vieille maîtresse de maison* est un historien d'une franchise absolue qui ne craint pas d'aller jusqu'au bout de sa pensée, et de la dire sans ambages, dût son opinion ne pas plaire à autrui. Evidemment elle regrette le bon temps de sa jeunesse et elle est très choquée de bien des choses qu'elle constate aujourd'hui. Elle gémit sur les méfaits de la civilisation qui se sont manifestés à Besançon comme ailleurs : elle est exaspérée par exemple par l'enchevêtrement des fils du télégraphe et des trolleys qui ont deshonoré les lignes sévères de notre Hôtel de ville, son irritation est grande contre les usines qui ont recouvert avec leurs forêts de cheminées les vertes prairies des Prés-de-Vaux ; elle pleure sur le Doubs jadis si limpide, qui charrie maintenant des eaux couleur de suie. La substitution des

poêles au foyer dans la cuisine, l'invasion des méthodes parisiennes venant remplacer les méthodes comtoises, l'établissement des chemins de fer amenant la disparition des relais de poste qui étaient des auberges bien tenues, tout cela excite sa verve irritée. La pauvre dame trouve que les nouvelles générations sont loin à tous points de vue de valoir les anciennes. Nos jeunes filles même ne trouvent pas grâce devant elle et elle leur dit leur fait au milieu d'une apologie de baise main qui lui semble bien préférable à la vulgaire poignée de main : « De notre temps, dit-elle, l'idée ne nous venait pas de serrer la main aux plus intimes des amis de nos frères, tandis que aujourd'hui, il suffit à nos jeunes filles nouveau jeu d'avoir échangé une balle au tennis avec un petit monsieur quelconque mais chic, pour qu'elle en vienne à lui serrer la main en coup de pompe ».

Evidemment il y aurait bien des arguments à opposer à ce dénigrement du présent à l'avantage du passé. Mais ce serait tout le grave problème de la réalité du progrès et des bienfaits ou des crimes de la civilisation qu'il faudrait aborder. Donnons plutôt l'exemple d'une sage modération et, tout en affirmant que le meilleur temps de vivre pour un homme doit toujours être celui où il vit, concédons à la *vieille maîtresse de maison* qu'il y avait dans sa jeunesse beaucoup de belles et bonnes coutumes dont la disparition est des plus regrettables, mais que notre époque, malgré certaines apparences contraires, présente sur celles qui l'ont précédée de réels avantages, et qu'à tout prendre, on n'est ni plus heureux ni plus malheureux qu'autrefois. Soyons optimistes et disons dès à présent ce que nous dirons plus tard à nos petits enfants, à savoir que le début du XX[e] siècle, qui a remué tant d'idées et soulevé tant de problèmes, a rendu à l'humanité toute entière d'inappréciables services dont les effets lointains contribueront à l'amélioration matérielle et morale de l'espèce.

N'en remercions pas moins la *vieille maîtresse de maison* de nous avoir donné ce livre que seule peut-être elle pouvait écrire et qui restera comme un document précieux sur toute une époque disparue. Les *Menus propos* sont une causerie aimable et enjouée en même temps qu'érudite : l'auteur nous permet à la fois de faire d'excellents dîners et ensuite de passer en le lisant des soirées fort agréables. Combien d'ouvrages peuvent se vanter d'obtenir simultanément ce double résultat ! Lisez-le mesdames et messieurs, votre estomac et votre bon goût intellectuel me sauront gré de vous l'avoir signalé.

SONNETS

Par M. Frédéric BATAILLE
MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 19 décembre 1907.

I

SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE

A mon ami M. W.

Jeunesse, esprit, talent, vertu, grâce, beauté,
Elle avait tous les dons, elle avait tous les charmes.
Sa voix était douceur et son regard bonté,
Faits pour guérir les cœurs et pour sécher les larmes.

Son front calme était pur comme un lac des glaciers,
Sa bouche était candide et son âme sereine,
Et quand elle passait dans l'herbe des sentiers,
Les lys disaient : « C'est notre sœur et notre reine ! »

Elle n'est plus : la mort l'a fauchée en sa fleur :
L'enfant dort dans la tombe où repose la mère !
Le père maintenant est seul dans sa douleur.

La plaie est double, hélas ! rouverte et plus amère :
Il pleure d'avoir vu s'envoler sans retour
Sa dernière tendresse et son premier amour !

Saint-Claude, le 17 décembre 1907.

II

« POST MORTEM »

La mort a fait son œuvre et le cœur ne bat plus ;
La lumière est éteinte et la lampe épuisée ;
Le moteur est inerte en la machine usée
Et ses suprêmes mouvements sont révolus.

De la vie a cessé le flux et le reflux ;
Les sens sont abolis dans une chair glacée :
Plus de souffle, de voix, de regard, de pensée !
Le corps s'effondre et tombe en proie aux vers goulus.

La forme même rentre au creuset du mystère ;
L'être dissocié retourne aux éléments,
Dans l'espace et le temps dont il est tributaire.

Mais l'immortel flambeau passe aux mains des amants,
Et l'œil humain verra toujours les cieux cléments,
Féconder et bénir les amours de la terre.

Saint-Claude, le 7 avril 1907.

III

LE CHÊNE AUX ABEILLES (1)

A mon ami Louis Gevrey.

Sous le chêne géant, patriarche des bois,
Où les nymphes au clair de lune font leurs danses,
Où viennent les bergers dire leurs confidences,
Je vais souvent m'asseoir pour jouir de ses voix.

Car l'antique témoin parle et chante à la fois ;
Il a des mots profonds et de nobles cadences ;
Le vent sacré qui passe entre ses rameaux denses
Répète une épopée où chevauchent des rois.

Quand j'écoute au printemps, appuyé sur sa mousse,
Le bruit des siècles morts que son front vit finir,
J'entends à son sommet une chanson plus douce,

L'unisson fraternel, l'hymne de l'avenir
Harmonieusement rythmé par les abeilles
Qui vont cueillir la manne à ses feuilles vermeilles.

Saint-Claude, le 17 septembre 1907.

---

(1) Au printemps, les premières feuilles du chêne, d'une tendre couleur pourpre et or, sont couvertes d'une sorte de viscosité ou manne sucrée, que recherchent les abeilles. Dès le lever du soleil, les actives ouvrières y volent en foule, et l'on peut alors entendre sur l'arbre un murmure continu et cristallin d'une infinie douceur causé par leur bourdonnement.

LES EMPOISONNEMENTS

PAR LES CHAMPIGNONS

COMESTIBLES OU VÉNÉNEUX

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

Doyen de la Faculté des Sciences

Membre résidant

Séance publique du 19 décembre 1907.

Mesdames, Messieurs,

L'utilisation des Champignons dans l'alimentation est une des questions qui intéressent tout le monde, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, le naturaliste, l'artiste et même le poète ; les Champignons figurent, en effet, avec honneur, dans les dîners les plus somptueux ; ils complètent l'ordinaire des familles plus modestes ; ils constituent enfin entièrement, dans certaines contrées, le repas de l'ouvrier et des paysans qui n'ont que la peine de les cueillir dans les prés et dans les bois (1); d'autre part, leur organisation, leur développement et les particularités si curieuses de leur vie, ont suscité les recherches de nombreux mycologues ; des artistes habiles se sont efforcés d'en reproduire fidèlement le port et le coloris ; et des poètes, comme notre compatriote, M. Fréd. Bataille, n'ont pas dédaigné d'en étudier, en naturalistes, les caractères et les propriétés.

Mais si, tous, nous pouvons trouver dans les Champi-

(1) Sur l'alimentation exclusive par des Champignons, voy. plus loin, p. 49.

gnons, dans ces végétaux si abondamment répandus partout, sous les climats les plus divers, soit un objet d'étude scientifique ou artistique, soit une ressource gastronomique ou alimentaire, tous, nous sommes exposés, le savant comme l'ignorant, le riche comme le pauvre, à ressentir les effets funestes produits par plusieurs de ces végétaux ; et comme les empoisonnements deviennent de plus en plus fréquents, il m'a semblé intéressant et utile de résumer dans cette conférence ce que l'on sait sur ce sujet, en signalant particulièrement les cas singuliers qui semblent quelquefois inexplicables et contribuent à jeter le discrédit sur l'emploi culinaire des meilleurs de ces cryptogames (1).

Toutefois, avant de vous parler des empoisonnements par les Champignons, il me faut, pour la complète intelligence des faits que je vais exposer dans cette causerie, rappeler en quelques mots leur organisation générale.

Prenons pour exemple le Champignon le plus commun, le Champignon de couche, muni d'un anneau et à feuillets roses ; si on l'arrache avec soin, dans les prés, en enlevant délicatement la terre, on constate que le pied est adhérent à des filaments blancs, ramifiés, feutrés, rampant dans le sol ; ces filaments, le *blanc de champignon* des horticulteurs, constituent la plante véritable, l'appareil végétatif, le *thalle*, le *mycelium* des botanistes ; le

---

(1) L'étude des Champignons intéresse aussi d'une manière particulière les Bisontins et les Francs-comtois ; notre contrée est la patrie de botanistes distingués, très versés dans la science de ces végétaux, comme le regretté Dr Quélet (d'Hérimoncourt), MM. Patouillard (de Salins), Hétier (d'Arbois), ou des mycologues experts, parmi lesquels j'ai plaisir à citer : MM. Boyer (actuellement a Besançon), Grosjean (de Mézières), Bernard, L. et P. (de Montbéliard), et les autres représentants de la mycologie a la *Société d'Emulation* et à sa jeune sœur, la *Société d'Histoire naturelle du Doubs*, MM. Rivet, Hillier, Cattet, Blind Bernard, Amstutz, Ordinaire, Courtet, Vincent, Mlle Crétet, M. Grosperrin (l'auteur des beaux dessins illustrant cette conférence) ; en tête de cette phalange, il convient de placer M. Frédéric Bataille, l'éducateur et le poète bien connu, l'élève et le digne successeur de Quélet.

chapeau avec son pied n'est qu'une sorte de fruit, plus exactement un appareil reproducteur.

Ce chapeau porte, en effet, à sa partie inférieure, des lames rayonnantes qui, examinées au microscope, laissent voir une membrane en recouvrant les deux faces; c'est l'*hymenium* formé de cellules dont certaines portent de petits corps arrondis, ou *spores*; ces sortes de grains tombent à terre, germent et reproduisent les filaments du mycelium, qui bourgeonne en certains points pour donner naissance à de nouveaux chapeaux.

Tous les Champignons n'ont pas cette organisation.

Dans les *Morilles*, par exemple, le mycelium souterrain produit hors de terre un pied blanchâtre qui se renfle à son sommet en une masse conique ou ovoïde, noire, brune ou jaunâtre suivant les espèces, creusée d'alvéoles ou parcourue par des crêtes anastomosées; ces alvéoles sont aussi tapissées par un hymenium dont les cellules fertiles contiennent les spores au lieu de les porter à leur extrémité.

Dans la *Truffe*, sorte de tubercule croissant complètement dans le sol, les cellules fertiles sont contenues dans l'intérieur même du Champignon.

On voit déjà, par ces exemples que les Champignons diffèrent complètement des autres plantes par l'absence de tige, de feuilles, de fleurs ; ils s'en éloignent encore par leur structure, ne renfermant jamais de vaisseaux, c'est-à-dire de ces canaux par où s'écoule la sève, comme cela se voit si nettement sur la vigne en pleurs, au printemps.

Enfin, les Champignons ne renferment jamais de *chlorophylle*, c'est-à-dire cette substance *verte* qui existe dans toutes les plantes, sauf les parasites comme la Cuscute, les Orobanches (la coloration *verte* de quelques Champignons est due à une autre substance très différente). Or, c'est grâce à la chlorophylle que les plantes ordinaires peuvent utiliser les substances minérales contenues dans la terre et

les transformer en matière vivante ; le Champignon, dépourvu de chlorophylle, est obligé de se nourrir avec des aliments déjà préparés par d'autres êtres vivants, et c'est pourquoi il vit en *parasite* sur d'autres plantes ou sur des animaux, ou bien se nourrit des produits de leur décomposition ; c'est la raison de la fréquence des Champignons sur les fumiers ou dans les parties des jardins et des champs qui ont reçu une fumure ou des dépôts de matières organiques, enfin dans les bois, où ils se développent grâce aux produits de la décomposition des racines, des feuilles, des rameaux tombés sur le sol.

M. Bertillon a exposé d'une façon très originale les caractères de ces êtres singuliers dans un article dont la reproduction de quelques lignes pourra vous intéresser (1).

« Je voudrais d'abord donner au lecteur une idée sommaire du Champignon et lui dire, par exemple : le Champignon est une plante vivant sans chlorophylle, inhabile à séparer et à s'approprier le carbone de l'acide carbonique de l'air, recherchant l'ombre plutôt que la lumière, pouvant naître, prospérer et fructifier en pleine nuit ; ayant, comme les animaux, absolument besoin d'emprunter tout ou partie de son alimentation aux combinaisons tertiaires déjà formées par les organismes vivants et de l'oxygène à l'air ambiant, exhalant de l'acide carbonique, souvent de l'hydrogène libre ou oxydé (eau), et dont les principes constituants, pauvres en carbone, sont très riches en azote et en combinaisons quaternaires, par suite dont les tissus, s'ils sont frais, sont pour les animaux un aliment presque aussi riche et aussi réparateur que la viande, et s'ils sont pourris, ont toutes les horribles exhalaisons des charognes et sont pour les végétaux un excellent fumier. Mais par cette caractéristique, je détruis le premier trait de ma définition ! Ce n'est plus une plante, car tous ces attributs sont destructifs de l'idée de végétal !

---

(1) Art. **Champignons**, dans *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* de DECHAMBRE, t. 15, 1874, p. 114 à 224.

» Dirais-je donc : le Champignon est un animal immobile et passif, sans ombre de système nerveux, ayant comme élément anatomique la cellule creuse du végétal constituée par la cellulose et pompant sa nourriture par osmose au moyen d'un fin chevelu (mycelium) qui pénètre le substratum nourricier sur lequel il est fiché, avec du sucre (ou autres composés organiques tertiaires), faisant de l'albumine (ou autres composés quaternaires azotés) ; se reproduisant par des spores issues d'un ensemble d'appareils très voisins de ceux des Algues (je ne nomme pas les *Lichens*, qui ont perdu leur individualité et ne paraissent plus aujourd'hui être que des appareils complexes et monstrueux d'exploitation parasitaire de certaines Algues par certains Champignons !) La seconde définition est donc également destructive de sa base ! Un tel être ne saurait être un animal.

» Quelles sont donc ces innombrables formes vivantes que nous ne pouvons appeler ni animales ni végétales et qui, avec un organisme de végétal, semblent se nourrir et respirer comme des animaux ? Ce sont les CHAMPIGNONS ! ce sont les dévorants et les destructeurs de la matière organique dont la création est la meilleure caractéristique, physiologique et chimique du règne végétal. Si donc on leur applique l'adage du gourmet, de si haute portée en histoire naturelle . « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », la seule réponse qu'ils puissent faire : « Nous mangeons les vivants et les morts, tout ce qui vit ou a vécu », les ferait membres du règne animal, d'où les proscrivent pourtant et l'anatomie et l'adage linnéen : « *Animalia*... sentiunt », mais dont les rapproche singulièrement la chimie et, jusqu'à un certain point, la physiologie. Et à ce sujet, j'attirerai l'attention sur une brillante faculté qui ne se rencontre que chez les animaux et chez les Champignons et jamais, que je sache, chez les végétaux : celle d'émettre de la lumière.

» Ainsi, ni végétaux ni animaux, mais Champignons ! »

Nous pouvons maintenant aborder l'objet même de cette conférence, l'utilisation alimentaire des Champignons et les accidents auxquels elle peut donner lieu.

Leur utilisation dans l'alimentation est une conséquence de leur richesse en substances pouvant être assimilées par l'homme et aussi de la présence dans leurs tissus de principes aromatiques ou sapides qui en font des condiments très agréables et fort recherchés des gourmets.

Les gros Champignons charnus contiennent, en effet, des substances nutritives, — matières albuminoïdes, matières grasses, matières non azotées (sucres, dextrines, etc.) — en quantité telle qu'elles en font un aliment plus riche en azote que la pomme de terre, le pain, les haricots et les autres légumes, presque aussi riche que les œufs ; les chimistes y ont trouvé une proportion de 8 grammes d'azote pour 100 parties de Champignons desséchés à 100°, tandis que la pomme de terre n'en contient que 1 gr. 27, le pain 1,66, les haricots 4,25 (1) ; c'est donc une sorte de viande végétale (2), mais ayant quelques-uns des inconvénients de la viande, comme on le verra plus loin ; ajoutons cependant que ces substances ne paraissent pas toutes entièrement assimilables, qu'elles ne possèdent qu'une digestibilité ordinairement médiocre et que les chiffres donnés plus haut leur attribuent, en conséquence, une valeur alimentaire exagérée ; les Champignons constituent néanmoins, d'après les travaux les plus récents, un aliment nourrissant, supérieur aux légumes verts pour l'estomac sain, à suc gastrique nor-

(1) Voy. Note additionnelle A.

(2) Les Champignons peuvent constituer à eux seuls l'alimentation complète de l'homme, au moins pendant quelque temps. « Le Dr Letellier, à diverses reprises, s'est assujetti à ne manger que des Champignons, principalement des cèpes : 300 grammes, avec un peu de sel et un verre d'eau, lui ont suffi chaque fois pour rester 24 h. sans éprouver la faim. Willdenow, pendant des semaines entières, n'a vécu que de Champignons et de pain grossier, tout en jouissant d'une excellente santé. Schwägrichen, professeur de botanique à Leipzig, durant un été passé aux environs de Nuremberg, se conforma au régime alimentaire des paysans, pain noir, eau pure, champignons crus (Bolets, Clavaires), sans en éprouver aucune influence nuisible sur sa santé. » (Persoon, J. Moyen, cités par Dr V. Gillot, 1900, p. 15).

mal, mais indigeste pris en grandes quantités et pour les estomacs délicats.

Souvent, c'est moins pour leur richesse en principes nutritifs, pour leur valeur alimentaire, en un mot, que pour d'autres de leurs propriétés, — arôme délicat, saveur agréable, — que les Champignons sont recherchés (1).

Les mycophiles ou amateurs de Champignons, comme Roques (2), les gastronomes comme Brillat-Savarin (3), ont décrit, en des pages étincelantes de verve, les joies éprouvées par le mycologue à la recherche de ses plantes préférées, et par le mycophage ou le gourmet, savourant un plat qu'il a voulu souvent cuisiner de ses propres mains.

Voici le tableau pittoresque dessiné par Roques d'une chasse aux Champignons :

« Paris renferme un assez grand nombre d'amateurs qui attendent impatiemment le mois d'avril pour aller à la récolte des morilles. M. Nisot, ancien chef de bureau au ministère des finances, doit obtenir ici une mention honorable, car il nous gratifie tous les ans d'un panier de ces champignons qu'il va cueillir lui-même, après la rosée du matin, dans les bois de Ville-d'Avray, dans le parc de Saint-Cloud ou le long des petits fossés du bois de Boulogne. Il a bien voulu nous associer quelquefois à ses excursions, nous pouvons dire qu'il est admirable dans ce genre de recherches. En effet, personne n'a mieux étudié que lui le sol et les lieux où se plaisent les morilles. Dans sa marche savante et mesurée, il va flairant autour des ormes,

---

(1) Comme autre emploi curieux des Champignons, on peut citer le *Polyporus suaveolens*, très recherché par les jeunes gens de Laponie, qui ne connaissent pas de parfum plus agréable lorsqu'ils vont faire la cour à leurs maîtresses. O Vénus! s'écrie Linné, « toi à qui suffisent à peine, dans d'autres pays, les diamants, l'or, la pourpre, les concerts, les spectacles, ici tu es satisfaite d'un simple Champignon ! » Cf. ROQUES, *Hist. des Champignons*, 1832, p. 50.

(2) J. ROQUES, *Histoire des Champignons comestibles et vénéneux* 1 vol. in-4°, Paris, 1832.

(3) BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût*.

portant le nez au vent ; bientôt il s'arrête, cherche de l'œil, et saisit d'une main avide le cryptogame caché sous l'herbe ou dans les broussailles. Nous avons été témoin de ses transports ; mais comment les exprimer ? Le chasseur qui vient d'étendre, raide mort, un énorme sanglier, la terreur des campagnes, sent moins vivement le prix de sa victoire (1). »

Dans une allocution prononcée récemment à une réunion des mycologues dijonnais, M. le recteur Boirac n'est pas moins enthousiaste :

« Les Champignons, dit-il, ont par eux-mêmes quelque chose d'attirant ; ils ont l'attrait du mystère et du danger. Dans l'ordre gastronomique, ils font un mets des plus savoureux ; mais aussi, mais surtout, leur recherche est un plaisir vraiment incomparable, comme le plaisir de la chasse.

» Et encore la chasse est un plaisir aristocratique ; il y faut chien, permis, poudre ; la chasse aux Champignons n'exige que de bonnes jambes.

» Ce gibier, lui aussi, a d'ailleurs ses ruses ; il se cache derrière les vieux troncs, (sous la mousse, dans la profondeur des halliers) ; il faut, pour l'atteindre, le flair, la passion, l'expérience et l'habitude (2). »

Cette joie du chasseur n'est rien en comparaison des jouissances éprouvées par le gourmet savourant un plat de morilles ou de truffes.

A propos d'une savante préparation culinaire de son invention, Roques, déjà cité, rend compte en ces termes du résultat de son expérience :

« Je me rappelle que j'ai offert, en 1830, cette combinaison gastronomique à MM F.-L. Martel, Mac Carty et Liron de Saint-Hilaire, qui étaient venus me visiter à Versailles. Pendant que deux de ces honorables convives parlaient de ce ragoût en termes flatteurs, le silence de M. Martel était bien autrement expressif.

---

(1) Roques, *op. cit.*, p. 40

(2) *Bull. Soc. mycol. de France*, 1907, 1er fasc., p. XXVIII XXX

La tête légèrement inclinée sur la table, il aspirait avec délices la vapeur odorante des champignons; il les savourait, les analysait avec cette délicatesse qui n'appartient qu'à un palais expérimenté; et, dans son regard plein d'amour, on pouvait lire tout le contentement de son âme (1). »

« Qui n'a pas senti sa bouche se mouiller en entendant parler de *Truffes à la Périgord ?* » demande Brillat-Savarin dans la *Physiologie du goût*.

Et à propos de l'Oronge, le plus fin des Champignons, ce mets des Dieux, suivant Néron, un des Césars (d'où la dénomination d'*Amanita Cæsarea*), on cite un amateur chez qui, lorsqu'on parlait de ce Champignon, les yeux se remplissaient de larmes.

Mais André Theuriet me paraît atteindre le comble du lyrisme, — bien permis à un poète, — lorsqu'il s'écrie : « En dégustant un plat de Champignons, on croit entendre chanter des violons dans le ciel ! ».

Les effets merveilleux des Champignons ne s'arrêtent pas aux palais des gourmets ; ils peuvent se faire sentir, paraît-il, même en politique, et exercer une influence heureuse sur l'électeur, le député, le ministre ? C'est encore Roques, déjà cité, qui s'en fait le garant :

« La truffe règne aujourd'hui en souveraine, non plus comme autrefois dans les petits soupers, mais bien dans les banquets politiques, dans les dîners ministériels, où elle a quelquefois enfanté des miracles. Elle remonte le ressort des organes, ranime le sang engourdi dans les veines, donne de la hardiesse, du courage, de l'esprit même, inspire l'électeur, le député, le diplomate, on dit aussi l'académicien. Que de résistances vaincues, que de doutes éclaircis, que de consciences ébranlées par un excellent ragoût de truffes! Eh ! qui pourrait résister au pouvoir de cette composition magique qui charme le goût, enivre l'odorat, provoque tous les sens ? (2) »

(1) Roques, *Op. cit.*, p. 77.
(2) Id , p. 159.

Mais hélas ! toute médaille a son revers, et les nombreux accidents qui attendent l'amateur imprudent, depuis la simple indisposition jusqu'à l'empoisonnement suivi de mort, sont bien faits pour modérer son enthousiasme, inspirer sa défiance et lui faire même suspecter les meilleurs de ces estimables cryptogames.

En présence des nombreux empoisonnements dont les journaux rendent compte au moment de la poussée des Champignons (1), la première pensée qui vient à l'esprit est de demander aux personnes qui prétendent connaître ces végétaux ou qui les étudient : *Quel est le moyen de distinguer les Champignons dangereux ?*

Et à cette question, on ne peut encore, à l'heure actuelle, que faire cette réponse : *par la connaissance précise des espèces comestibles et des espèces vénéneuses !*

Il faut, en effet, rejeter absolument tous les caractères *empiriques* qui ont encore *force de préjugés* chez beaucoup de personnes, c'est-à-dire les caractères tirés de l'habitat, de la saveur, de l'odeur, des nuances, des changements de couleur de la chair, de la consistance, de ce que le Champignon est mangé ou non par les vers, les limaces ou d'autres animaux : il en est de même de l'épreuve par la pièce ou la cuiller d'argent, par la pelure d'oignon ou l'épreuve de la coagulation du lait ; les espèces les plus dangereuses des Amanites sont insipides, sans odeur ; elles n'ont pas une coloration et un aspect qui les fassent suspecter ; elles peuvent croître au milieu d'espèces comestibles ; elles sont fré-

(1) La mortalité annuelle par les champignons s'élève à un taux considérable dans certaines régions : dans le Sud-Ouest, le Dr Guillaud estime à plus de 100 la moyenne annuelle des empoisonnements mortels (voy. *Bull. Soc. mycol. de Fr.*, 1885, t. I, p. 123) : « C'est la vie de cent personnes de tout âge complètement sacrifiée en pure perte, c'est-à-dire une économie possible et réalisable à faire sur la mort, si l'on veut bien s'en donner la peine ; c'est une dîme mortuaire dont nous pouvons nous affranchir... »

quemment mangées par les limaces ; enfin le noircissement d'un objet d'argent ou d'étain, d'un oignon blanc, de mie de pain, peut se produire avec les espèces comestibles et manquer avec les plus vénéneuses ; notre ami Veulliot, mycologue lyonnais, a fait à ce sujet des recherches très bien conduites et absolument concluantes (1) ; et cependant l'épreuve de la cuiller d'argent a fait tout récemment encore des victimes. Dans un empoisonnement par l'*Entolome livide*, survenu l'année dernière à Delémont et décrit par le docteur Butignot, cette épreuve avait été faite et avait donné des résultats négatifs (2).

L'expérimentation avec des animaux supérieurs peut cependant donner des indications d'une certaine valeur; d'après les traités de mycologie on aurait, en effet, constaté que les bœufs, les vaches, les chevaux, les sangliers, les cerfs, etc., mangent les bons Champignons et rejettent les espèces nuisibles à l'homme ; de même les volailles se trouvent très bien des espèces comestibles et succombent si elles absorbent des Champignons vénéneux (3) ; une expérience faite récemment par une institutrice de Besançon, Mlle Crétet, est, à ce point de vue, très démonstrative ; ayant donné à des poules des Amanites toxiques, notamment de l'A. phalloïde, mélangées à des Champignons comestibles, elle a vu ces volatiles manger les bons Champignons et ne pas toucher aux autres ; l'expérience a été répétée plusieurs fois avec le même succès (4).

Mais il n'est pas toujours légitime de conclure de l'animal à l'homme ; on sait que des plantes ou des fruits nuisibles pour les uns sont impunément mangés par les autres ; il en est ainsi des fruits de la Belladone, inoffensifs pour les Grives, du Persil, funeste aux Perroquets, etc.

---

(1) Voy. Note additionnelle B.
(2) *Soc. mycol. de France*, 1906, p. 279.
(3) Cf. Dr Gautier, *Les Champignons*, 1883, p. 126.
(4) Voy. *Soc. d'Hist. natur. du Doubs*, 1906.

On trouve dans les auteurs de nombreux exemples des effets déplorables des préjugés populaires ; en voici un bien caractéristique relevé dans un article récent du docteur X. Gillot (1).

En 1904, un empoisonnement dû à l'*Amanite phalloïde* mélangé (par mégarde) avec le Meunier (*Clitopilus prunulus*) et des Russules vert-de-gris, survenait dans la famille d'un nommé Simon, rémouleur, à Orlon (Saône-et-Loire) et causait la mort d'un de ses membres. « Or Simon, qui est de longue date amateur de Champignons et qui se prétendait connaisseur, avait bien remarqué que ces Amanites « avaient mauvaise façon » et avait hésité à les cueillir ; mais en voyant leurs lamelles attaquées par les limaces, il avait été rassuré, sur l'affirmation d'un de ses voisins, Philippe Bonnotte, « vieux ramasseur de Champignons », qui lui avait dit : « Si vous voyez les Champignons mangés par les bêtes, n'hésitez pas, c'est qu'on peut les manger. » Les époux Simon ont donc été victimes de ces préjugés surannés qui ne peuvent être déracinés dans l'esprit crédule du peuple que par un enseignement sérieux et scientifique donné principalement dans les campagnes par l'instituteur, et surtout au moyen des tableaux scolaires. »

Le Dr Gauthier (2) dit avec raison qu'il ne faut pas se fier aux connaissances empiriques des vendeurs de Champignons ; il cite des marchands qui ont succombé victimes des Champignons qu'ils vendaient depuis vingt ans, et une herboriste, célèbre par ses connaissances infaillibles, morte empoisonnée aussi par les Champignons qu'elle croyait si bien connaître.

Les préjugés populaires sont du reste aussi faux à l'égard des propriétés malfaisantes que des propriétés comestibles

(1) Gillot dans *Bull. Soc. mycol. de France*, t. XXI, 1er fasc., 1905, p. 59.
(2) Dr Gautier, *op. cit.*, p. 130 (note).

des Champignons ; le changement de couleur de la chair, la coloration bleue, indiqués comme caractéristiques des espèces vénéneuses, existent chez le *Bolet bleuissant*, qui est très bon et très délicat ; et contrairement à l'opinion commune, les Amanites toxiques, comme l'*A. phalloïde*, sont aussi dangereuses à l'état jeune qu'à l'état adulte (1).

Seule la connaissance parfaite des espèces peut donc permettre d'affirmer qu'un Champignon est bon ou mauvais.

Peut-on y arriver sans être mycologue de profession ?

Les Champignons vénéneux sont heureusement en petit nombre et ils appartiennent, pour la plupart, à des groupes qu'on peut facilement reconnaître.

Les recherches des Drs Gillot père et fils (2) ont montré que sur 1,570 espèces de gros Champignons croissant en France, 200 sont connues comestibles, 123 réputées malfaisantes, sur lesquelles 37 seules sont véritablement vénéneuses ou toxiques.

De plus, les Champignons réellement toxiques, c'est-à-dire capables de donner la mort, appartiennent presque exclusivement à un groupe, en général facile à déterminer, les Amanites : 80 °/₀ des empoisonnements (mortels) sont dus à des espèces de ce genre.

On reconnait aisément les Amanites à la volve qui les entoure complètement dans le jeune âge et qui laisse des débris plus ou moins apparents sur la plante adulte, gaîne à la base du pied, écailles sur le chapeau ; ce genre renferme les espèces extrêmement dangereuses, *A. phalloïde*, *panthère*, *Fausse-Oronge*, les Volvaires, qui en diffèrent par les feuillets roses (et dont le pied est dépourvu d'anneau) ; il a été l'objet d'une étude consciencieuse de M. Frédéric Bataille,

---

(1) Cf. Dr X. Gillot. L'emp sonnement par les Champignons *Soc. d'Hist. natur. d'Autun*, 16 déc. 900) ; tir. à p , p. 6.

(2) ***Etude médicale sur l'empoisonnement par les Champignons***, par le Dr V. Gillot. Lyon, Plan, 1900, 1 vol. in-8°, 356 p. (Thèse de Lyon, 21 juillet 1900, n° 173) et nombreuses publications du Dr X. Gillot.

première partie d'un travail sur les Champignons du Doubs, dont la publication est vivement désirée (1).

Les autres principaux genres renfermant des espèces dangereuses sont particulièrement :

Les *Lactaires*, reconnaissables au lait blanc ou coloré qu'elles contiennent ;

Les *Russules*, caractérisées par leurs lames égales, distantes et leurs vives couleurs ;

Les *Bolets*, garnis de tubes, au lieu de lames, à la face inférieure du chapeau.

Et parmi les espèces vénéneuses appartenant à des genres moins importants ou moins facilement caractérisés, l'*Entolome livide*, le *Tricholome tigré*, etc. (2).

Ce sont ces groupes qu'il importe surtout de bien connaître ; pour les espèces comestibles, on se bornera aussi aux vulgaires, comme le *Tricholome de St-Georges*, le *Psalliote des champs*, le *Clitocybe nebuleux*, le *Cèpe* ordinaire, la plupart des *Clavaires*, bien qu'elles soient souvent indigestes et même purgatives (3), toutes les *Morilles*. etc., espèces dont il ne faut pas sortir, à moins que par l'observation et une étude spéciale on n'arrive à en connaître, avec certitude, un plus grand nombre.

Les empoisonnements provoqués par les Champignons de ces différents groupes ont du reste des caractères bien distincts.

Dans les empoisonnements par les *Amanites toxiques*, (*A. phalloïde*, *A. citrine*, *A. mappa*), les accidents sur-

---

(1) Luc. Quélet et Fréd. Bataille. Flore monographique des Amanites et des Lépiotes, Paris, Masson, 1902, in-12, 88 p. — Une suite, due à M. Bataille, doit paraitre prochainement dans les Mém. de la *Soc. d'Emul. du Doubs* (1908).

(2) Ceci n'est qu'une simple indication très sommaire, à compléter dans nos cours de l'Institut botanique.

(3) Voy Drs V. et X. Gillot, Empoisonnement par les Champignons (*Bull. Soc. mycol. France*, t. XVIII, 1er fasc., p 44). Tir. à part, 1902, p. 12.

viennent tardivement, quelquefois douze heures et plus après le repas, alors qu'il est impossible d'empêcher la généralisation de l'intoxication; le poison spécial, extrêmement actif, la Phalline, altère rapidement le sang et détermine ordinairement ou très fréquemment la mort.

L'empoisonnement par la *Fausse-Oronge*, dû à un alcaloïde particulier, la Muscarine, qui provoque des accidents précoces, une heure ou deux après l'ingestion, n'est mortel qu'à des doses considérables; il en est de même du poison drastique des Lactaires et des Russules qui détermine des accidents d'inflammation gastro intestinale plus ou moins graves, mais sans issue funeste, à moins que la quantité absorbée n'ait été considérable et que l'organisme ne soit déjà très affaibli par d'autres maladies ou une mauvaise constitution.

Un caractère général de ces poisons est leur grande solubilité dans l'eau, notamment dans l'eau vinaigrée et l'eau salée: le procédé Gérard, qui permet de manger indistinctement tous les Champignons, est basé sur cette particularité (1); notons encore que la dessication, — d'après les recherches d'un de nos compatriotes et anciens élèves de la Faculté, M. le Dr Cordier (2), — atténue la toxicité des Amanites et enlève leurs propriétés malfaisantes aux Lactaires, aux Russules, aux Bolets et probablement à la plupart des autres Champignons plus ou moins dangereux.

Comment ces empoisonnements peuvent-ils se produire? A quelles circonstances peut-on les attribuer?

C'est, d'abord, l'emploi des caractères empiriques énumérés plus haut et dont nous avons cité des exemples typiques, qu'il faut incriminer. Puis la confusion que l'amateur de Champignons peut faire entre des espèces ayant

---

(1) Voy. Additions, note C.

(2) Dr Ch. Cordier. Essai sur la toxicité de quelques Champignons avant et après leur dessication. Lyon, Rey, 1899, 8°, 92 p.

quelque ressemblance; on a vu, par exemple, des personnes récolter l'*Amanite phalloïde* pour le Psalliote des champs, d'autres pour l'Am. rougeâtre, ou pour le *Lepiota naucina*, etc.; l'Entolome livide (le Perfide de Quélet, l'Empoisonneur du département de Saône-et-Loire) (1) a été souvent pris pour d'autres Champignons qui sont comestibles; il en est ainsi du Tricholome tigré, confondu avec le T. terreux; le Pleurote de l'olivier, pris pour la Chanterelle, etc. (2).

Cette confusion est facilitée par des variations singulières dans les caractères de certaines espèces qui leur donnent quelque ressemblance avec des formes comestibles, du moins pour l'observateur superficiel.

C'est ainsi que la variété jaunâtre, décolorée sans taches, de la Fausse-Oronge, peut être confondue avec l'Oronge vraie; que l'*A. phalloïde*, ordinairement d'un vert plus ou moins foncé, « revêt souvent la blancheur de la plus pure innocence », suivant l'expression de M. Rolland, dans son intéressante note sur les empoisonnements par les champignons (3); mais « il ne faut pas, dit-il, se laisser prendre à ces dehors hypocrites. Déterrez le Champignon avec soin et vous verrez alors la base caractéristique du brigand, c'est-à-dire les débris de la volve ».

Cette question de la distinction des espèces comestibles et vénéneuses se trouve compliquée par l'observation de cas bizarres, et quelquefois inexplicables.

Il y a d'abord une série de Champignons à qualités incertaines, mal déterminées, peut-être variables? indiqués comme comestibles par les uns, considérés comme suspects ou vénéneux par d'autres

Tels sont, par exemple, parmi ceux qui ont été l'objet

---

(1) Voy. *Soc. mycol. France*, 1906, p. 170, 279; pr. verb., p. LXIV, LXV, etc.
(2) *Soc. mycol. Fr.*, 1906, 4e fasc., p. 272.
(3) L. ROLLAND. Conférence sur les Champignons qui tuent (Ann. de l'Assoc. des Natur. de Levallois-Perret), 6 av. 1902; tir. à p., p. 11.

de notes et d'expériences dans ces dernières années : l'Amanite jonquille, le Tricholome savoneux, le Psalliote à épiderme jaune, l'Hebelome échaudé, la Chanterelle orangée, etc., pour lesquelles je suis contraint de renvoyer au *Bull. de la Soc. mycol. de France* et aux renseignements que je donne dans les cours faits en hiver à l'Institut botanique (1).

Mais une des particularités les plus curieuses, est l'*immunité* dont certaines personnes jouissent et qui leur permet de manger sans danger les espèces les plus toxiques.

Le cas de la Fausse-Oronge est le plus anciennement connu ; on sait qu'elle est mangée impunément en Russie et dans d'autres contrées ; mais, même en France, où elle cause chaque année des empoisonnements, on connait des personnes qui la consomment sans en être incommodées ; Bulliard, au commencement du siècle dernier, en rapporte déjà des observations ; le pharmacien Bonjean, un érudit botaniste de Chambéry, aimait à en faire l'expérience en public ; plus récemment, des faits semblables ont été constatés par M. Peltereau (Epinal, 1888), Luc. Magnin (1903, 1906), etc. (2)

L'Am. phalloïde, la plus toxique des Amanites, est citée comme mangée sans accidents par une marchande de Champignons (3) ?

L'Amanite citrine, voisine et aussi dangereuse, n'a pas indisposé une des cinq personnes qui en avaient mangé, dans un cas d'empoisonnement où les quatre autres ont succombé (4)

Cette immunité spéciale a été constatée pour d'autres espèces encore et chez d'autres personnes ; rappelons à ce propos que le naturaliste Bory de Saint-Vincent mangeait toute

---

(1) Voy. Additions, note D.
(2) Voy. Additions, note E.
(3) Cf. *Soc. mycol. France*, 1888, p. XXXVIII ; 1906, p. 277.
(4) PLANCHON, dans *Soc. mycol. Fr.*, 1891, p. 54.

espèce de Champignons et qu'il n'en a jamais été incommodé (1).

Les accidents qu'on a vu survenir à la suite de la consommation de Champignons *certainement comestibles* sont autrement inquiétants.

Des personnes ont éprouvé des malaises, des indispositions plus ou moins graves après avoir mangé le Champignon de couche, le Mousseron, le Clitopilus prunulus, le Tricholome terreux, l'Hydne sinué, la Fistuline, etc. (2)

Mais le plus intéressant, à cause de la nature délicieuse du Champignon incriminé et des discussions auxquelles il a donné lieu, est l'empoisonnement par les Morilles.

Le mycologue lyonnais Ch. Veulliot en a observé un cas remarquable, en 1888, dans l'Yonne, où la Morille ordinaire, consommée, il est vrai, en grande quantité, a indisposé assez fortement une famille de trois personnes (3) ; l'année dernière, M. Guirot, pharmacien à Vincennes, a éprouvé les symptômes d'un véritable empoisonnement après avoir mangé la Morille ordinaire et la Morille conique fraîchement récoltées dans le bois avoisinant son domicile (4).

A ce sujet, M. Boudier a rappelé que plusieurs cas d'empoisonnements, même mortels, ont été constatés aussi en Suisse et en Allemagne, à la suite de l'ingestion d'une Morille, le *Gyromitra esculenta* (5).

On a donné diverses explications de ces faits singuliers.

C'est d'abord la théorie de la *variation des propriétés alimentaires* ou *vénéneuses* des Champignons, suivant la con-

---

(1) Cf. Roques, *Op. cit.*, p. 169. — Sur les faits d'*accoutumance*, de *mithridatisation*, etc., voy. Dr V. Gillot, *Op. cit.*, p. 71-72.

(2) Voy. Additions, note F.

(3) Voy. Veulliot. Empoisonnement par des Morilles (*Revue mycologiq.* de C. Roumeguère, 1889, t. XI, p. 9) ; observations de Planchon, id. ; de V. Gillot, *op. cit.*, p. 201.

(4) Guirot dans *Soc. mycol. de France*, 1906, p. LXXII, XC.

(5) Boudier, observations, *eod. loco*.

trée, le climat, la station, le sol, le voisinage d'autres Champignons; la toxicité des espèces vénéneuses pouvant diminuer ou disparaître, le Champignon inoffensif pouvant, de son côté, acquérir accidentellement des propriétés nuisibles; ces modifications sont très hypothétiques, bien qu'on trouve d'autres exemples de variations analogues dans le règne végétal et dans le règne animal : on sait, par exemple, que la richesse de la Digitale en principe actif varie avec la station, le développement de la plante, et que les thons, fort bons sur nos côtes de France, deviennent des poissons des plus toxiques aux Antilles; cette hypothèse expliquerait la vénénosité variable de la Fausse-Oronge suivant la saison et les localités (1)?

Une cause moins hypothétique et pouvant expliquer plusieurs cas d'empoisonnement par des espèces comestibles se trouve dans les altérations que l'âge fait subir à la chair des Champignons ; vous vous rappelez qu'elle est, comme la viande, très riche en azote ; comme la viande, elle peut se décomposer et donner naissance à des substances toxiques, analogues aux ptomaïnes de la viande gâtée et qu'on a nommées *cryptomaïnes*; pour M. L. Planchon, pour M. Boudier, c'est une altération de cette nature qui a causé les empoisonnements par les Morilles (2); notons cependant qu'on peut faire intervenir la présence accidentelle de l'*acide helvellique*, qui rend quelquefois les Helvelles, Champignons très voisins des Morilles, susceptibles de causer des accidents (3).

Mais une des particularités les plus curieuses est certainement, à côté des faits d'immunité et de tolérance spéciales cités plus haut, la susceptibilité exagérée, la prédisposition à l'empoisonnement, manifestées par certaines

(1) Cf. Traités de matière médicale : Dr V. GILLOT, *op. cit.*, p. 29, 30, 70

(2) Cf. V. GILLOT, *op. cit.*, p. 31, 205.

(3) Voy. Observ. de CORDIER, Ant. MAGNIN, etc. dans *Soc. mycol. de France*, 3 mai 1906, p. LXXII ; 6 déc. 1906, p. XC.

personnes : elles ne digèrent pas les Champignons en général, ou certaines espèces, comme d'autres ne digèrent pas tel ou tel aliment et sont indisposées par les fraises, les moules, les écrevisses, etc. « Je connais, dit M. L. Magnin, un estomac auquel la digestion du *Tricholoma terreum* est particulièrement pénible, bien qu'il s'accommode le plus facilement du monde de Champignons tout aussi coriaces, sinon davantage. Si l'on est affligé d'un estomac rébarbatif à la mycophagie, le mieux est de s'abstenir (1). »

Enfin, comme autre particularité curieuse, il me reste à signaler les empoisonnements par *suggestion* ; les auteurs en citent quelques cas (2), mais j'en puis apporter plusieurs plus récents et qui ont eu Besançon pour théâtre ; il s'agit de trois amateurs, dont deux mycologues, de notre ville, MM. X., Y., Z., qui ont ressenti plusieurs fois divers accidents, crampes d'estomac, faiblesse, insomnie, etc., après avoir mangé des Champignons qu'ils avaient cru reconnaître d'abord comme espèces comestibles, mais qu'ils avaient soupçonné plus tard, dans le cours de la digestion, peut-être suspects ; la crainte de s'être trompés, l'angoisse d'être sous l'imminence d'un empoisonnement, leur en faisaient éprouver tous les symptomes (3).

Malgré leur rareté et leur caractère tout à fait accidentel et malgré les explications rassurantes qu'on en a donné, les indispositions ou légers empoisonnements provoqués par des Champignons ordinairement inoffensifs ou par des espèces excellentes comme la Morille, ont jeté le discrédit sur l'ensemble de ces végétaux sans exception et expliquent pourquoi certains esprits grincheux et timorés aient pu proscrire entièrement leur usage dans l'alimentation. Ch. Veulliot, précisément à propos de l'empoisonnement par la

---

(1) Voy. *Soc. mycol. de France*, t. XXII, 4e fasc., 1906, p. 277.
(2) Voy. *Soc. mycol. Fr.*, 1906, p. 227.
(3) Voy. *Soc. Hist. natur. du Doubs*, nov. 1907 (M. Grosperrin).

Morille qu'il venait d'observer, m'écrivait ces considérations pleines de justesse : « Un seul accident causé par les champignons attire l'attention et conduit à des commentaires exagérés, passionnés et même malveillants pour ces estimables cryptogames; il y a des malfaiteurs partout, mais il ne faut pas en exagérer le nombre, il faut seulement se mettre en garde contre ceux que l'on pourrait rencontrer; et pour les accidents provoqués par ceux qui ont bonne apparence et dont la réputation est excellente, ils ne sont qu'une très rare exception et ne doivent pas nous empêcher d'utiliser ces précieuses et délicieuses ressources gastronomiques (1). »

Cette proscription absolue des Champignons, nous l'entendons souvent exprimée par cet aphorisme humouristique : « *Les meilleurs ne valent rien* » ; je l'ai retrouvé aussi sous une forme différente, mais peu courtoise pour la partie la plus aimable de cet auditoire : « *Les femmes, c'est comme les Champignons, les meilleures ne valent rien !* » J'ai trop bonne opinion, Mesdames, et de vous et des Champignons pour m'attarder à démontrer la fausseté de l'accusation et l'inexactitude de la comparaison ; mais j'ai voulu en rechercher l'origine et j'ai trouvé d'abord que Gavarni l'avait appliqué non à la femme, mais à l'homme. Dans une de ses spirituelles pochades représentant un ivrogne et sa femme en veine de confidences, on lit, en guise de légende : « Les champignons, ma biche, c'est comme les hommes ; rien ne ressemble aux bons comme les mauvais ! » On a attribué aussi à saint François de Salles une boutade analogue ; mais ici encore, il ne s'agit pas de la femme, mais des *potirons* ; on lit, en effet, dans l'*Introduction à la vie dévote* : « Je vous dis des danses, Philothée, comme les médecins disent des Potirons et des Champignons... les meilleurs n'en valent rien. »

(1) Voy Ant. MAGNIN. Notice sur le mycologue lyonnais Ch. VEULLIOT, Lyon, 1891, p 8. (*Soc. botanique de Lyon*, t. XVII, 1890, p. 279).

Eh ! mon Dieu, tout bien considéré, cette comparaison, si on la généralise à l'espèce humaine et à l'ensemble des Champignons, a bien un fond de vérité. De même que chez l'homme le meilleur sommeillent les instincts grossiers des races inférieures, que l'éducation, la volonté ne parviennent pas toujours à maîtriser, de même les meilleurs Champignons renferment des substances qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir dangereuses ; mais, s'il y a des graines de malfaiteurs partout, ce n'est pas une raison pour devenir misanthropes ou misomycètes ; c'est un avertissement pour bien choisir ses amis et ne récolter que les Champignons dont on est sûr ; n'ayant eu à souffrir ni des uns ni des autres, on n'aura pas, dans un moment de désillusion, un motif de s'écrier :

« *Des hommes et des champignons, les meilleurs ne valent rien !* »

---

soumis à la cuisson, quels qu'ils soient, en sort même *plus brillant* ; cette particularité suffit seule à expliquer les empoisonnements causés par ce moyen d'épreuve.

L'oignon est *sensible* à l'action des diverses substances avec lesquelles on le fait cuire ; sa partie intérieure se colore plus ou moins, mais cette coloration varie, aussi bien avec les Champignons comestibles qu'avec les vénéneux et suivant l'âge du Champignon ou la partie soumise à l'épreuve (pied, chapeau, lames, tubes).

La moelle de sureau est *également sensible* au suc de Champignons comestibles ou vénéneux, mais la coloration se manifeste sur les parties extérieures ; elle varie du reste suivant les espèces et ne peut donner aucune indication pour reconnaître les bons et les mauvais Champignons. (Cf. *Soc. botan. Lyon*, Bull. trim., 1886, n° 1, séance du 5 janvier, p. 1-7).

NOTE C. **Le procédé Gérard.**

Voici le procédé Gérard tel qu'il le décrit lui-même :

« Pour chaque 500 grammes de champignons coupés en morceaux d'assez médiocre grandeur, en quatre pour les moyens, en huit pour les plus gros, il faut un litre d'eau acidulée par trois cuillerées de vinaigre ou deux cuillerées de sel gris, si on n'a pas autre chose ; dans le cas où l'on n'aurait que de l'eau à sa disposition, il faut la renouveler une ou deux fois. On laisse les champignons macérer pendant deux heures, puis on les lave à grande eau ; ils sont alors mis dans de l'eau froide qu'on porte à l'ébullition et, après un quart d'heure, ou mieux encore une demi-heure, on les retire, on les lave, on les ressuie et on les apprête, soit comme un mets spécial, et ils comportent les mêmes assaisonnements que les autres, soit comme condiments (F. GÉRARD, *Journal des connaissances médicales pratiques*, 1851. — *Académie de médecine*, 1852. — *Revue scientifique et industrielle*, 1854, etc.) ».

Par son procédé, Gérard montra « qu'il est possible de rendre inoffensifs les champignons les plus dangereux » ce dont le remercia la Commission, mais celle-ci ne crut pas opportun de donner la publicité aux résultats obtenus. « On pensa qu'il ne serait peut-être pas sans danger de dire à tous qu'avec

certaines précautions, on pouvait manger toutes les espèces de champignons ». (Cl. FLANDIN, *Traité des poisons*, t III, 1853).

Sans vulgariser cet emploi, il faut néanmoins apprendre aux populations qu'il n'existe qu'un moyen de prophylaxie des empoisonnements en cas de doute sur la valeur des champignons récoltés : c'est *l'ébullition* prolongée et surtout le *rejet* absolu de toute l'eau de l'ébullition. (Extrait de D[r] V. GILLOT, thèse, 1900, p. 325).

NOTE D. **Les Champignons suspects ou douteux et l'enseignement de la mycologie**

On se préoccupe beaucoup actuellement des moyens d'empêcher les empoisonnements de plus en plus fréquents produits par les Champignons ; parmi ces moyens, on a indiqué, avec raison, l'utilité d'un enseignement de la mycologie dans les Facultés et Ecoles de médecine et de pharmacie, dans les Ecoles normales d'instituteurs, la diffusion des tableaux de M. Dumée, de MM Mazimann et Plassard, des tableaux scolaires de M. Grosjean, etc.

L'Institut botanique de l'Université de Besançon s'efforce, de son côté, depuis plusieurs années, de répandre dans le public des connaissances théoriques et pratiques sur les Champignons.

Son directeur qui, dès 1878, avait inauguré à Lyon des conférences publiques sur les Champignons comestibles ou vénéneux (1), a continué à Besancon, depuis son arrivée (1884), l'étude de ces végétaux dans ses cours de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine ; en 1886, il organisait, avec Quélet, Mougeot et Paillot, la 2[e] Session de la *Société mycologique de France* (2).

(1) Voy. *Courrier de Lyon*, du 1[er] janvier 1879 ; Notices et travaux, 1888, p. 49. Plusieurs des auditeurs de ces conférences devinrent des mycologues distingués ; je rappelle particulièrement Ch. VEULLIOT († à Lyon, en 1890), à qui Saccardo a dédié le *Nectria Veulliotiana* (Michelia, II, 325 et ma notice de 1890) ; PÉTEAUX, professeur à l'Ecole vétérinaire († a Maiche en 1896), dont le souvenir est consacré par le *Crepidotus Peteauxi* de Quélet (Afas, 1884 ; *Enchiridion*, 1886, p. 108) ; puis le D[r] PERROUD († 1889), CORNEVIN († 1897), CONVERT († 1901), le D[r] Ph. RIEL (*Morchella Rieli* Boudier), etc.

(2) Voy. *Bull. Soc. mycolog. Fr.*, t. III, 1[er] fasc., 1887, p. 231 ; la session dura du 12 au 14 juin 1886.

Mais c'est surtout depuis la Session tenue dans le Jura et à Besançon, en octobre 1901, par la Société mycologique, depuis les excursions et les expositions de Champignons organisées à cette occasion, que le public bisontin s'est intéressé de plus en plus à cette étude. Chaque année, une ou deux (quelquefois trois) expositions de Champignons ont lieu à l'Institut botanique, avec l'aide des mycolognes de la ***Société d'histoire naturelle du Doubs***(1), et tous les deux ans le cours public de Botanique générale (ou une partie de ce cours) a pour objet ce groupe de végétaux (2).

Le rôle initiateur de Besançon a été reconnu tout récemment par les organisateurs des ***fêtes mycologiques*** de Lyon, en octobre 1907, ainsi qu'on peut le lire dans les discours et conférences de leur organisateur, M. Prothière, président de la Société des Sciences naturelles de Tarare (Voy. Journaux de Lyon du 25 au 29 octobre 1907).

Dernièrement enfin, la question des Champignons douteux, suspects ou de propriétés mal connues est revenue devant la ***Société d'Histoire naturelle du Doubs*** : M. Courtet a proposé de faire des expériences sur la comestibilité de ces espèces (Séance du 25 nov. 1907) et nous avons indiqué l'utilité de la création d'un ***Office mycologique à Besançon***, avec le concours des mycologues bisontins (Séance du 11 nov. 1907) ; ces projets, mis à l'étude, pourront être exécutés dans le courant de l'année 1908.

En attendant, voici, à titre d'exemples, quelques renseignements sur les Champignons douteux puisés dans les dernières années du ***Bull de la Soc. mycol. de France*** (S. M. Fr.) ou la ***Société d'Hist. nat. du Doubs*** (S. H. N. D.).

Amanita Junquillea : comestible (L. Magnin) ; accidents digestifs (Boué) ; peut être confondu avec ***A. Citrina?*** ; voy. S. M. Fr., 1906, p. 227.

Psalliota xanthoderma : comestible (R. Maire), accidents (Bernard, Dr Gillot) : voy. S. M. Fr., 1906, p. 167, XLV ; — Cf. ***Ps. flavescens***, id., p LXIII, et plus bas, note F (Observ. de Veulliot.)

---

(1) Voy. leurs noms, plus haut, p. 45.

(2) Voy. Dr Ant. Magnin, *Soc. mycol. de Fr.*, 1906, t. XXII, 2e fasc., p. 171.

Cantharellus aurantiacus : S. M. Fr., 1906, p. LXIII ; — *Pleurotus olearius* : S. M. Fr., 1906, 4e fasc. p. 472 ; etc.

Hebeloma crustuliniforme ; Stropharia Coronilla ; Mycena pura ; Lepiota helveola, etc. (S. M. Fr., 1906, p. 167) ; etc

Comestibilité des *Tricholoma saponaceum* (S M. Fr., 1907, 1er fasc., p. XXIII), — *Mycena pura* (id., 1906, p. XLV), — *Clitocybe aurantiaca* (id.).— *Cortinarius torvus, Hygrophorus agathosmus, H. eburneus* (id., 1906, p. LXXI) ; — *Tricholoma humile, Gyromitra gigas, G. esculenta* (Courtet, S. H. N. D., mai 1907) ; — *Hygrophorus agathosmus, Tricholoma saponaceum, Clitocybe nebularis, Cl cerussata* (Courtet, Ordinaire, S. H. N. D., 25 nov , 9 déc. 1907) ; *Entoloma madidum* (Hillier, S. H. N. D., 9 déc. 1907) ; etc.

Empoisonnements (accidents variables ?) par *Tricholoma terreum* (voy. plus ht), — *Clitocybe dealbata* (Bernard, S. M. Fr., 1906, p. XLV), - *Gyromitra esculenta* (S. M. Fr., 1906, 3e fasc., p. LXXII), — *Tricholoma tigrinum* (Courtet, S. H. N. D., 25 nov. 1907), — *Entoloma lividum* (Hétier, S. M. Fr., 1902, C. R. session, p. XXXIII ; Barbier, Gillot, S. M. Fr., 1906, p. 166, 170 ; Hillier, S. H. N. D., 9 déc. 1907) ; etc.

NOTE E. **Les qualités alimentaires ou vénéneuses de la Fausse-Oronge.**

Les propriétés alimentaires ou vénéneuses de la Fausse-Oronge ont donné lieu à plusieurs intéressantes communications de Ch. Veulliot à la *Soc. bot. de Lyon* ; elles complètent ce que nous avons dit plus haut, p. 60.

Dans le t. IX, 1881, p. 258, MM. Boullu et Veulliot rappellent que ce champignon serait mangé sans inconvénient dans quelques contrées ; mais un peu plus loin, p. 291, Ch. Veulliot apporte des faits probants de comestibilité consignés dans la note suivante :

« *L'Amanita muscaria*, qui passe généralement pour vénéneuse, est mangée dans certains pays, en Russie notamment. En Savoie même, elle est considérée, dans quelques localités, comme alimentaire. Un juge du tribunal d'Annecy, M. Cottard, m'a déclaré l'avoir mangée et vu manger, sans qu'elle eût subi aucune préparation, aucun traitement ayant pour but d'enlever

le principe vénéneux. Il fut cependant témoin, un jour, d'un accident causé par la Fausse-Oronge, à la suite d'un repas auquel plusieurs convives avaient pris part. Un seul d'entre eux fut sérieusement malade ; les autres n'éprouvèrent aucun mal. M. Dumont, pharmacien à Bonneville et botaniste distingué, fit, à ce sujet, une communication à l'Académie des Sciences.

M. Boullu a cité plusieurs fois certains faits qu'il tenait du célèbre docteur Léveillé et se rapportant à la passion des habitants du Kamschatka soit pour la Fausse-Oronge elle-même, soit pour une liqueur spéciale qu'on en obtient et qui se vend à un prix très élevé.

Si cette espèce est comestible en certaines régions, nous devons la considérer comme dangereuse dans le Lyonnais et dans le reste de la France, attendu qu'elle a causé et cause encore chaque année des accidents qui ne peuvent être rapportés à une autre espèce... »

M. Magnin donne ensuite lecture d'une lettre adressée dernièrement à M. Veulliot par M. Cottard, dans laquelle ce dernier confirme les faits énoncés ci-dessus et donne des détails intéressants sur l'usage de la Fausse-Oronge dont il a été témoin et auquel il a pris part. — (Extr. des *Mém. de la Soc. botan. de Lyon*, t. IX).

Note F. **Empoisonnement par des Champignons comestibles.**

On trouvera des renseignements sur les accidents qu'on a quelquefois observés à la suite de l'usage alimentaire des meilleurs Champignons dans Roques, *op. cit.*, p. 43, 98, 116 ; — Dr V. Gillot, thèse citée, p. 31, 205, 245 ; — *Revue mycolog*, t. XI, 1889, p. 9 ; — *Soc. mycol. de France*, 1906, 3 mai, p. LXXII ; 6 déc., p. XC, etc. Deux cas de ces empoisonnements singuliers ont été décrits avec tant d'humour et d'esprit par notre ami Ch. Veulliot que nous n'hésitons pas à reproduire la lettre dans laquelle il les signalait à notre ami commun, Viviand-Morel, directeur du *Lyon Horticole;* le numéro où elle a paru est du reste très rare, introuvable, et nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur permettre de savourer ce délicieux morceau.

Lyon, le 28 octobre 1879.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Les meilleurs ne valent rien », dit un proverbe ; n'allez pas croire que je veux parler des hommes en général ; je ne vous entretiendrai dans cette lettre que des champignons en particulier. Vous m'avez demandé à une époque de communiquer quelques notes sur les cryptogames, objets de mes études ; j'ai trouvé une bonne occasion pour vous donner toute satisfaction.

Il s'agit d'un empoisonnement causé par les champignons ; l'accident n'a pas été suivi de mort, mais d'une souffrance très vive et d'une grande fatigue.

S'empoisonner avec une espèce vénéneuse est chose commune et chaque année les journaux enregistrent des faits de cette nature ; mais empoisonner autrui avec une espèce comestible est chose plus rare, et le fait mérite d'être signalé ; je ne suis pas la victime, mais je suis le coupable.

Le mois dernier, une dame de mon voisinage est venue me consulter sur les qualités d'un champignon qui lui avait été donné ; elle apportait trois sujets cueillis la veille dans une commune du département de l'Isère ; au premier coup d'œil, je reconnus l'Agaric boule de neige (*Agaricus arvensis*) ; on l'avait récolté à quelques pas d'une habitation ombragée par de grands arbres.

Je déclarai que l'espèce était parfaitement comestible, qu'elle avait généralement une saveur très agréable et qu'on pouvait même la manger crue. Mon conseil fut immédiatement suivi et la personne mangea en ma présence un de ces Agarics de dimension moyenne (le chapeau seulement) ; elle rentra chez elle et quelques heures après, elle mangea encore un fragment de chapeau. D'après ce que j'ai vu et ses déclarations, elle avait consommé environ 30 grammes du champignon. Quelques jours après, l'ayant rencontrée, je fus très surpris d'apprendre qu'elle avait été empoisonnée. Voici ce qui s'était passé : 4 à 5 heures après l'absorption, elle s'était sentie pâlir ; un grand malaise se déclara ; elle vomit et en même temps elle ressentit

une vive brûlure dans l'estomac; cette inflammation dura 2 à 3 jours; elle la combattit avec du lait. La première nuit fut très mauvaise; elle ne dormit presque pas, tourmentée par de fortes coliques. Quatre à cinq jours après, le mal avait cessé, mais elle se sentait encore très fatiguée ?

Etait-ce une simple indigestion ? je ne le crois pas; le vomissement, l'inflammation et les coliques me paraissent plutôt caractériser un empoisonnement. La victime m'a déclaré jouir d'une excellente santé, digérer parfaitement et n'avoir jamais la moindre indisposition.

Que faut-il conclure de ce qui précède ? Les champignons comestibles pourraient-ils, dans certains cas, produire l'empoisonnement ? Je m'explique maintenant pourquoi certaines espèces sont indiquées comme suspectes, c'est-à-dire comestibles suivant les uns, vénéneuses suivant les autres.

Dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, le docteur Bertillon dit que le suc *cru* de l'Amanite rougeâtre et de l'Amanite engaînée est vénéneux, et cependant ces deux espèces sont comestibles ; on les vend même sur certains marchés ; la cuisson détruit donc le principe toxique.

Mais les champignons cuits eux-mêmes peuvent être nuisibles. M. Therry, notre collègue, a, l'année dernière, empoisonné lui et les siens avec la Langue de bœuf (*Fistulina hepatica*). Il me semblait, dit-il, au moment de la crise, que j'allais m'envoler ; la Fistuline avait donc produit une espèce d'ivresse et ce n'était pas une simple indigestion. L'indisposition produisit les effets ordinaires; elle n'eut rien de grave, mais elle ne peut être attribuée qu'à un principe malfaisant d'une nature particulière ; M. Therry a pensé que les sujets accommodés étaient peut-être un peu vieux ; mais cela ne suffirait pas pour expliquer les effets produits ; 6 à 7 personnes ont été malades, et M. Therry ne s'est pas trompé sur l'espèce qu'il connaît bien et qu'on rencontre fréquemment, — lui, mycologue, qui fait une étude spéciale des champignons, les recherche, les analyse et les peint avec succès.

Dans son petit Traité sur les Champignons, M. Morel raconte qu'un individu s'était empoisonné avec une espèce qu'il cueillait depuis longues années, à la même époque, au même en-



droit. « Je croyais la bien connaître, disait la victime, et Dieu sait les bons repas que j'avais fait avec cette espèce ; cependant combien j'ai souffert pendant plusieurs jours ! » Faut-il admettre que des champignons vénéneux très semblables s'étaient introduits parmi les autres ? L'amateur les avait-il confondus ?

En ce qui me concerne, n'ai-je pas pris une mauvaise espèce pour l'*arvensis*, espèce excellente ? Je ne le crois pas ; la seule erreur que j'aurais pu commettre, c'est de confondre l'*arvensis* avec le *campestris*, que tout le monde connaît et mange sous le nom de champignon de couche ; cette dernière espèce est commune, on la cueille en abondance dans les prés ; cette année surtout, on a pu en récolter de grandes quantités.

Je ne conclus pas en disant qu'il faut s'abstenir des champignons comestibles pas plus qu'il ne faut renoncer aux chemins de fer et aux voitures publiques à cause des accidents qui se produisent fréquemment. Je vous engage seulement à ne pas venir me demander avis lorsque vous aurez quelque champignon à manger. Il y a peu de temps que je m'avise de donner à cet égard des consultations et il faut avouer que pour mon début je ne suis pas heureux.

Si mon début est aussi triste,
Dieu sait ce que sera la fin !
Mais ne voulant grossir la liste
Où figure maint malandrin,
Ne croyez pas que je persiste.
A poursuivre même chemin.
Sais-je, après tout, quel sera mon destin
D'honnête homme aisément, on devient un coquin ;
Tel qui commence en botaniste
Finit un jour en assassin.

C'est probablement ainsi que je finirai pour peu que je continue à donner des consultations ; encore un ou deux succès comme celui-là et vous me verrez emmener par deux gendarmes. Ce que j'entrevois de plus clair, à la fin de mes études mycologiques, et pour mes vieux jours, c'est un casier judiciaire.

Je ferai mes efforts cependant pour y arriver le plus tard

possible et c'est dans cette espérance que je vous prie de me croire.

Votre tout dévoué serviteur,

VEULLIOT.

P. S. — J'ajouterai que le champignon, auteur du méfait, est connu de tous les amateurs : c'est l'espèce à feuillets plus ou moins roses, désignée habituellement sous le nom de mousseron ; on la cueille dans les prés, le long des haies, au bord des bois ; on la confond d'ordinaire avec l'***Agaricus campestris*** (Champignon de couche) auquel il ressemble tellement qu'on l'en distingue parfois difficilement ; elle a des feuillets d'un rose plus pâle, le chapeau est d'un beau blanc, lisse, se ***maculant de jaune lorsqu'on gratte l'épiderme*** ; le pied se tache également de jaune, surtout à la base ; enfin l'anneau est replié et paraît double.

Dernière observation : la personne m'a déclaré depuis, qu'elle avait été empoisonnée, il y a quinze ans, par le même champignon cuit, et que depuis cette époque elle avait conservé une certaine défiance contre l'espèce, n'ayant consenti à en manger que sur mon affirmation et ma déclaration formelles. »
(*Lyon-Horticole*, 1879, novembre. n° 11, p. 283.)

Comparez la lettre que Ch. Veulliot m'écrivait à la même époque et dont j'ai cité quelques lignes, plus haut, p. 64.

La spirituelle épître ci-dessus reproduite, donne une idée très juste de la tournure d'esprit du mycologue lyonnais et complète le portrait que j'en ai donné dans ma notice de 1890.

ANT. M.



Portrait présumé de Jacques Prévost
(1561)
représentant Joseph d'Arimathie *dans le triptyque de Pesmes*

Cliché de M. Julien.



JACQUES PRÉVOST

PEINTRE-SCULPTEUR & GRAVEUR FRANC-COMTOIS

au XVIe siècle

Par le Docteur E. BOURDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 30 novembre 1907.

L'œuvre de Jacques Prévost n'a pas encore été étudiée dans son ensemble. Certains auteurs nous ont parlé du peintre, du graveur ; d'autres nous ont fait connaître le sculpteur, ou bien, comme M. Lechevallier-Chevignard, nous ont laissé entrevoir un artiste facétieux et railleur, tout imbu de la sensuelle philosophie du XVIe siècle, vivant au jour le jour, sans souci du lendemain et confiant dans l'avenir et dans son pinceau.

D'autre part, de nombreuses et parfois grossières erreurs se sont glissées sur la question de son lieu de naissance.

Si, en effet, il est généralement admis que la Franche Comté soit son pays d'origine, les avis diffèrent étrangement quand il s'agit de désigner d'une façon exacte le lieu où il est né.

Plusieurs villes se disputent cet honneur et ce point peut demeurer encore assez longtemps dans l'incertitude, grâce au manque de documents positifs à cet égard et à la tenue assez irrégulière des registres paroissiaux de l'époque.

La plupart des écrivains, en effet, le font naître à Gray, d'autres à Dole et quelques-uns même à Besançon ou à Paris.

Cette manière de voir est contraire à la tradition qui regarde Jacques Prévost comme originaire de Pesmes (1), où se trouve encore le morceau capital de son œuvre, ce fameux triptyque, la *Mise au Tombeau*, dont la signature et la date (1561) fixent le point de départ et le début de notre vieille école comtoise (2)

En ce qui concerne la ville de Gray, l'erreur initiale provient du chanoine Jean Tabourot (3) qui vivait à Langres en même temps que Jacques Prévost. Mariette l'a répétée textuellement dans les commentaires qu'il a écrits en marge de l'ouvrage de P. Orlandi, l'*Abecedario Pittorico* (4) ; il est loin pourtant, comme nous le verrons, d'être absolument catégorique et son affirmation prête à l'équivoque.

Depuis, sur la foi de cette note ambiguë, les biographes de Jacques Prévost ont reproduit la même affirmation et continué à le faire naître à Gray, sans pousser plus loin leurs investigations et sans chercher à mettre au point ni élucider cette question (5).

La ville de Dole également, par la plume autorisée d'un

---

(1) Pesmes (Haute-Saône), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray.

(2) D'après MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, le triptyque de Pesmes est le premier tableau signé et daté que nous possédions en Franche-Comté : *L'Eglise paroissiale de Pesmes*, Caen, H. Delesque, imp., 1894.

(3) Jean Tabourot, chanoine et official de Langres, oncle du poète Etienne Tabourot. mort en 1595.

(4) *L'Abecedario Pittorico*, in-4°, Bologna, 1719, par P. ORLANDI — Cet ouvrage a été commenté et annoté à la main par Jean Mariette savant iconophile du XVIII[e] siècle

(5) Cette erreur est reproduite dans un grand nombre d'articles ayant trait à Jacques Prévost, notamment dans le *Magasin pittoresque*. année 1857, page 315 : Jacques Prévost, peintre et graveur sous François I[er] et Henri II, par LECHEVALLIER-CHEVIGNARD ; — dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1868 : Le peintre Jacques Prévost, par LANCRENON ; — Dans la *Revue Franc-Comtoise*, mai 1884 : Un peintre graveur franc-comtois au XVI[e] siècle, par H. BOUCHOT ; — enfin dans le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, par BELLIER et AUVRAY, Paris, 1885. Librairie Renouard.

de ses anciens bibliothécaires, M. Pallu, a revendiqué aussi l'honneur d'avoir donné naissance à notre vieux maître comtois.

Ces inexactitudes, parfois intéressées, proviennent de ce fait qu'à Gray et à Dole il y eut au XVI[e] siècle, comme à Pesmes du reste, des familles de ce nom, dont la plupart des membres se livraient à la peinture.

Ces familles ont certainement une origine commune dont Gray paraît avoir été le berceau primitif Il s'agit donc de savoir à laquelle de ces trois branches, celle de Gray, de Dole ou de Pesmes, a appartenu Jacques Prévost.

Je mentionnerai également pour mémoire l'avis du Père Dunand qui, dans sa *Statistique de la Franche-Comté*, fait sans raison aucune naître Jacques Prévost à Besançon (1).

Ajoutons encore que la ville de Poitiers réclame Jacques Prévost comme un de ses enfants, sous le prétexte que deux de ses protecteurs, le cardinal de Givry et Jehan d'Amoncourt furent tous deux évêques de Poitiers !

Enfin, si nous ouvrons le dictionnaire de Larousse, nous y lisons, en même temps qu'un grand nombre d'autres erreurs ayant trait à notre peintre, qu'il serait Parisien de naissance ! (1510-1590) (2).

A toutes ces opinions si contraires à la tradition qui veut, comme je l'ai dit, que Jacques Prévost soit né à Pesmes, il convient d'opposer l'avis non moins autorisé d'érudits et de savants qui, sans parti pris, se rallient franchement à cette manière de voir.

C'est d'abord Perron, l'ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, puis Suchaux, l'auteur du *Dictionnaire historique des communes de la Haute-*

---

(1) *Statistique de la Franche-Comté*, III[e] vol. Manuscrit du père Dunand.

(2) *Dictionnaire universel du XIX[e] siècle*, 13[e] vol., par P. LAROUSSE Article Prévost, Jacques.

Saône, l'abbé Besson, l'historien de la ville de Gray, et enfin notre ancien collègue Castan, dont l'autorité en matière historique est indiscutable et hors de doute.

Ajoutons, pour terminer cette nomenclature, que M. Perchet dans son ouvrage, *Le culte à Pesmes*, pose également le problème, mais sans le résoudre complètement (1).

Cette divergence d'opinions plus ou moins autorisées sur la question du lieu de naissance de Jacques Prévost, et d'autre part la dispersion des rares notices concernant notre artiste, éparses dans un grand nombre d'ouvrages, nous ont engagé à vous présenter un travail d'ensemble sur son œuvre, qui présente un réel intérêt dans le développement des arts en Franche-Comté à l'époque de la Renaissance.

Nous rechercherons aussi, malgré le petit nombre et la pauvreté des documents, s'il ne serait pas possible de dégager la vérité sur le lieu de naissance du peintre comtois et de donner ainsi une solution définitive à ce point spécial de l'histoire artistique de notre pays.

LES DÉBUTS DE JACQUES PRÉVOST

Jacques Prévost, comme la plupart des artistes de son époque, fut à la fois graveur et peintre, sculpteur et architecte. Comme eux aussi, il fut pauvre et miséreux, confondu avec la masse des artisans vulgaires, *les chaussetiers*, *les bonnetiers*, etc... et obligé, pour gagner sa vie, de faire non seulement des gravures et des tableaux, mais encore de broyer lui-même ses couleurs, d'apprêter ses panneaux et même de les encadrer (2).

---

(1) *Le Culte à Pesmes*. Notes historiques, par E. PERCHET. Imprimerie et lithographie Roux, à Gray.

(2) Les comptes des bâtiments du Roi nous révèlent que François Clouet, peintre du roi, portraitiste officiel, a été appliqué aux besognes les plus diverses : décoration de bannières ou de voitures, moulages après décès,

Il faut se rappeler en effet que c'est par le crayon d'abord, le burin ensuite, que nos anciens peintres débutaient dans la carrière artistique pour arriver plus tard à l'honneur de tenir le pinceau, quand la protection d'un grand seigneur venait les sortir de misère et leur permettait de suivre leur vocation.

Il fallait donc être non seulement un artiste de valeur mais appartenir ***aux gens de mestier*** pour obtenir le visa tant recherché des maîtres jurés.

Le moindre défaut d'une toile légèrement plissée, un bois qui gondolait, des couleurs douteuses, faisaient rejeter impitoyablement la matière première. En revanche, pas de travaux hâtifs, pas de production exagérée. Tout était étudié longuement et minutieusement dans ses moindres détails par ces artisans en passe de devenir artistes, à la fois peintres et enlumineurs, imagiers et sculpteurs. Aussi, la postérité restera-t-elle longtemps encore en admiration devant ces œuvres d'un fini accompli et d'une conservation parfaite.

Il fallait d'autre part pour donner à ces artistes pauvres et besoigneux les moyens de vivre et de produire, que de hauts personnages entrassent en scène et les prissent sous leur protection.

Ce ne fut malheureusement pas le cas général en France, dans le cours du XIVe et du XVe siècle, d'où cette glorification, exagérée jusqu'à l'apothéose, des primitifs étrangers au détriment des nôtres. C'est ce que naguère notre ami H. Bouchot a si bien su mettre en relief dans son exposition des *primitifs français* (1) et dans les commentaires dont il l'a fait suivre (2).

---

confection, arrangement du mannequin royal et organisation des obsèques à la mort de Henri II, contrôle des monnaies, etc... (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, de juillet 1907, sous la signature de François Courboin.

(1) L'exposition des *primitifs français*, au pavillon de Marsan, eut lieu du 11 avril au 14 juillet 1904.

(2) *Catalogue de l'exposition des Primitifs français* (Peinture),

Ce fut alors, comme on se le rappelle, pour le monde artistique une véritable révélation, dont notre amour-propre national ne put que s'enorgueillir.

La différence entre Philippe dans les Flandres, protecteur né des arts et Louis XI en France, aux vues étroites et mesquines, explique suffisamment les raisons qui ont fait reléguer nos artistes nationaux au second plan, en méconnaissant leur talent et, souvent, en entravant l'essor de leur génie.

Aussi devons-nous conserver toute notre admiration pour ceux qui, à l'encontre des idées admises, ont su dépister les vrais artistes et les encourager de leur protection.

Le puissant appui qu'ils apportèrent ainsi aux productions somptuaires fut le signal d'une véritable renaissance du mouvement artistique dans notre pays. « Les ducs d'Anjou, de Berry et d'Orléans, dit M. de Laborde, forment dans la cour de France et parallèlement à la cour des ducs de Bourgogne comme une auréole éclatante dont il est bien difficile de détourner les yeux (1). »

Jean Goujon, Bernard Palissy trouvèrent leur « Mécène », dans le connétable de Montmorency (2) : Philibert Delorme rencontra le cardinal du Bellay (3). Quant à notre pauvre Jacques Prévost, après avoir promené son crayon et son burin de Pesmes à Dole et de Dole à Salins, *portraicturé*,

---

Paris, 1904, in 8°, par H. Bouchot, J.-J. Guiffrey, Léopold Delisle, Frantz Marcou, H. Martin et Paul Vitry.

Exposition des Primitifs français, Paris, Lévy, édit., 1904, in-folio, 100 planches, par H. Bouchot.

(1) *Les ducs de Bourgogne*, par Delaborde, tome III, page 1.

(2) Le connétable de Montmorency fut le protecteur de Jean Goujon et de Bernard Palissy qui avaient embrassé la Réforme et étaient en butte aux persécutions religieuses. Il fit décorer son château d'Ecouen de superbes faïences et terres cuites par Bernard Palissy, pour lequel il obtint plus tard le titre « d'inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reyne mère ».

(3) C'est le cardinal du Bellay qui fit venir Delorme à Paris et l'introduisit à la cour de Henri II.

chemin faisant, des vierges et des saints (1), redoré des cierges d'église et des *bastons à pourter le poille* (2), il fût resté pour toujours un inconnu et un oublié, si la haute protection du cardinal de Givry (3) d'abord et de Jehan d'Amoncourt (4), son coadjuteur, puis de son ami d'enfance, Catherin Mayrot, n'était venue le sortir de misère et faire du petit artisan de Pesmes l'artiste dont nous admirons encore aujourd'hui l'œuvre capitale et qui fut un des inspirateurs de notre école primitive comtoise.

LES DESSINS ET LES LETTRES DE JACQUES PRÉVOST

L'art, qui a le grand privilège de refléter la société et ses mœurs, reflète bien davantage encore le tempérament et les passions de celui qui s'y livre. La plume ou le pinceau, le crayon ou le burin n'évoquent pas seulement l'histoire d'une époque : ils caractérisent aussi l'artiste, en traduisant fidèlement sa pensée et ses aspirations.

---

(1) Il existait autrefois dans notre province un grand nombre de tableaux sur bois avec volets qui étaient de la main de Jacques ou de Jean Prévost, son parent.

(2) Extrait d'une quittance qui se trouve dans les Archives communales de Pesmes et qui est signée J. Prévost, 1565.

(3) Le cardinal de Givry était le fils de Philippe de Longwy, seigneur de Gevrey ou Givry (Jura) et petit-fils d'Henriette Grandson, dame de Pesmes qui fut inhumée dans l'église de Pesmes. C'était donc un compatriote de Jacques Prévost, ce qui explique la protection que lui a accordée ce prélat. Il fut successivement chanoine, archidiacre et enfin évêque de Mâcon, par la démission d'Etienne de Longwy, son oncle qui occupait ce poste. Il passa de là, à l'évêché de Langres, puis à ceux d'Amiens et de Poitiers, où il mourut en 1561 et fut remplacé par un de ses amis, son ancien coadjuteur, Jehan d'Amoncourt.

(4) Jehan d'Amoncourt était d'origine bourguignonne, compatriote aussi de Jacques Prévost qu'il avait connu à Dijon où ce peintre avait travaillé comme l'indique sa correspondance et à Langres chez le cardinal de Givry, dont il était le vicaire général et qu'il remplaça plus tard (1561) à l'évêché de Poitiers.

Les lettres de Jacques Prévost, qu'accompagnent quelques dessins humoristiques, sont encore plus significatives à cet égard Elles nous font entrer en effet dans la vie intérieure de notre peintre, en nous initiant à son état d'âme et en nous faisant connaître ses pensées les plus intimes.

Dans ces lignes, où l'homme se livre tout entier, sans arrière pensée et sans crainte d'une publication posthume, on devine l'histoire vécue d'un artiste parcourant une à une toutes les étapes de la pauvreté avant d'arriver au bien-être d'abord et à la notoriété ensuite.

M. Lechevallier-Chevignard (1), ancien professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, a eu la bonne fortune de rencontrer trois dessins inédits de Jacques Prévost, dont deux illustraient des lettres qu'il adressait à un de ses amis, à Dijon

Nous avons pensé que dans une étude d'ensemble de l'œuvre de Jacques Prévost, il était intéressant de reproduire ces lettres et ces dessins que nous empruntons au Magasin Pittoresque et dont notre ancien confrère, le peintre Lancrenon, a déjà parlé autrefois à la Société d'Emulation du Doubs, dans une notice consacrée à notre artiste franc-comtois, à propos d'un achat fait par notre musée d'un de ses tableaux (2).

Une main maladroite a malheureusement émargé ces pages et détruit une partie de la correspondance dont les fragments conservés font regretter, davantage encore, la perte de ceux qui ont disparu.

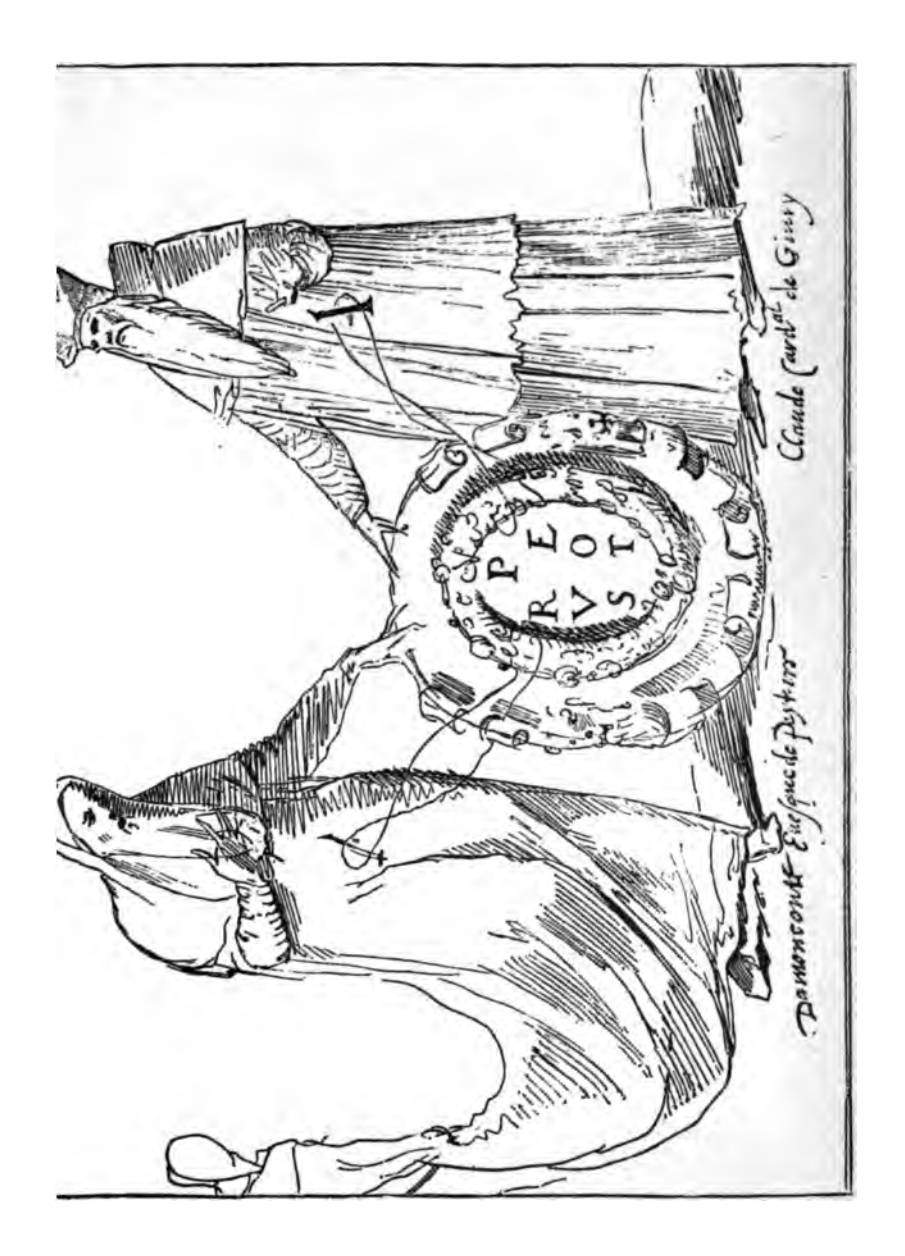
Malgré cela, ces quelques lignes sont d'une importance capitale. Elles nous font connaître l'homme en nous le montrant sous des couleurs vraiment bien séduisantes.

Les croquis à la plume qu'accompagnent ces lettres

---

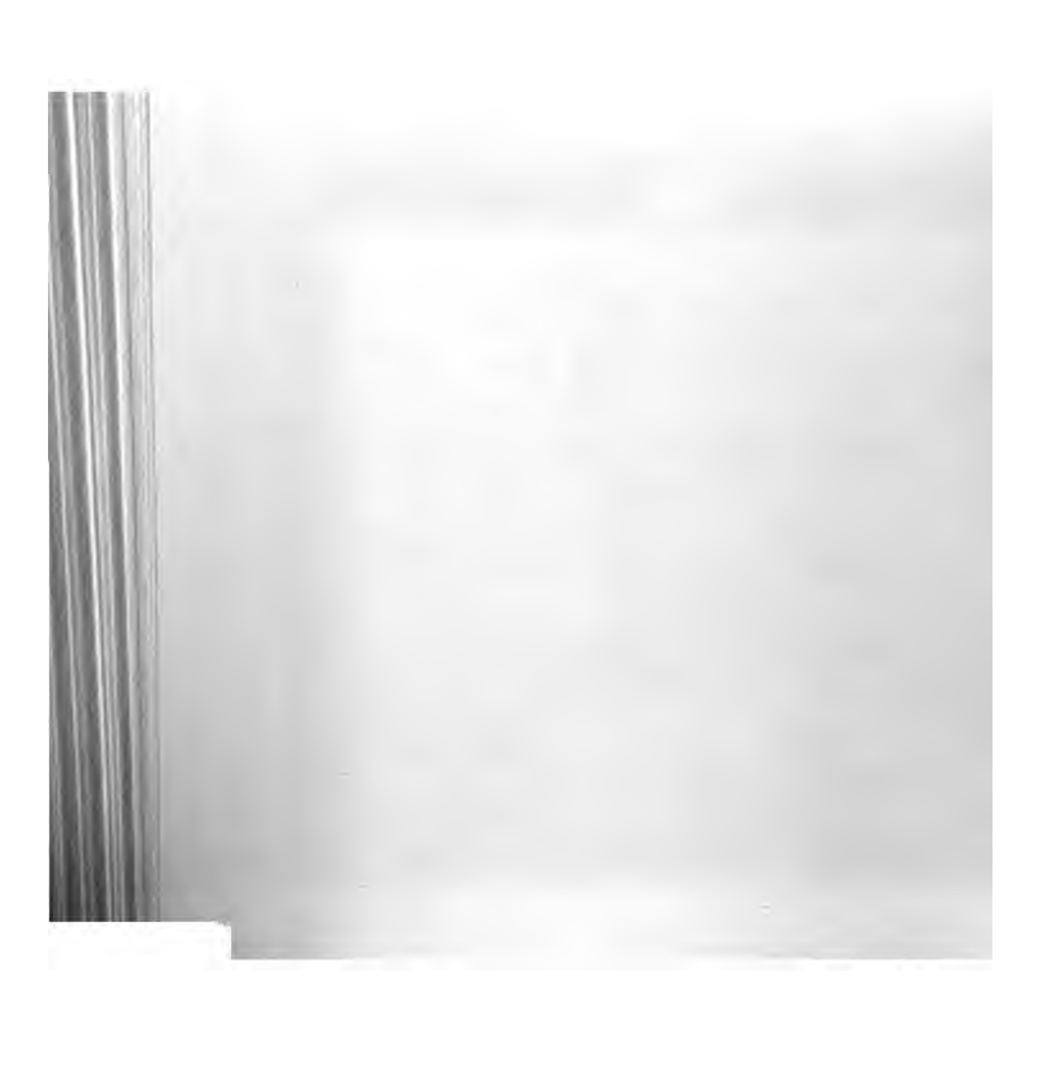
(1) Le *Magasin pittoresque*, année 1857. Jacques Prévost, peintre et graveur sous François Ier et Henri II, par LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, p. 315.

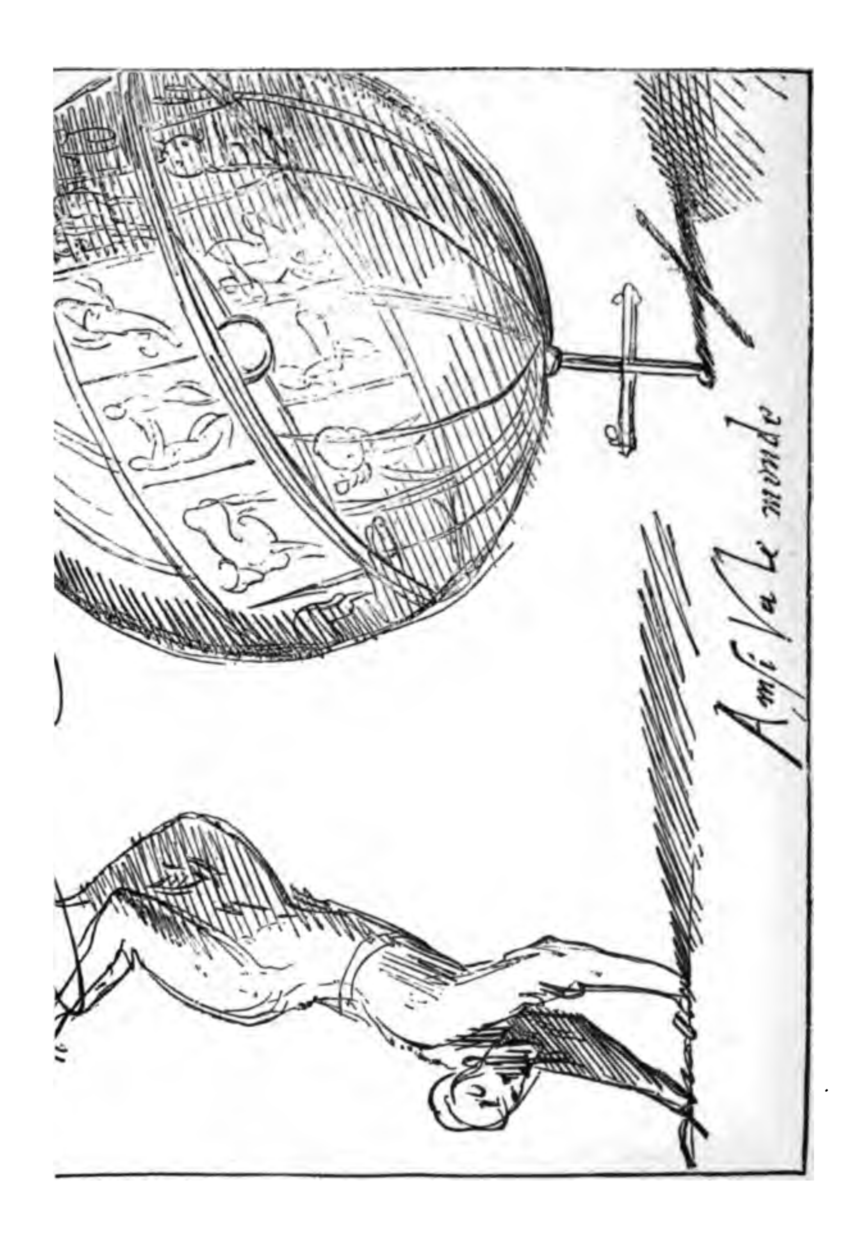
(2) *La Société d'Emulation du Doubs en 1868*. Notice sur le peintre franc-comtois Jacques Prévost, par LANCRENON.



Croquis à la plume de Jacques Prévost

d'après le *Magasin pittoresque* (année 1857)





Croquis à la plume de Jacques Prévost

d'après le *Magasin pittoresque* (année 1857)

sont finement enlevés et leur donnent un charme de plus. Voici dans leur intégralité ces lignes qui nous transportent au siècle de Rabelais, siècle sensuel et facétieux, satirique et railleur.

Première lettre. — « ...... escrire encoyre ung faictz de mes vaillances. Cest que moy estant couché, me voient envyronné de soyes et de brodures, de toutes pars, jusques au coussins dessoubs ma teste ouvrez de soye, nestoye à mon ayse. Ains plus tôt me désiroye en ma chambre philosophalle, laquelle est tendue de cette clère toille que aregnes a accoutumer me filler. Et pour abrévier le conte, le dict seigneur a continuer de bien en myeulx sa bénivolance jusques a maintenant avec lequel jay tousiours manger, en sorte je suis bien sou. Et quant à la besoingne, je l'ai achevée et posée à son très grand contentement, et bien au grez du Révérendissime cardinal de Gyvry, lequel l'a visitée par plusieurs foys et pour ce que mes prospéritez vous seront aultant felix et agréable comme à moy-mesme, pour l'inséparable conjonction de notre admytié, vous veux encoyre raconter de mes faictz et gestes. — C'est que moy estant en la maison episcopalle dudict cardinal de Gyvry, monsieur de Simoney y arriva pour quelque affaire, qui est l'ung de ses maistres d'hostelz, me dict et ainsi le commanda à monsieur le promoteur concierge de ladicte maison, et aussi ne me fut reffuser, car ainsi le vouloit ledict seigneur cardinal, et luy estant arrivé en sa dicte maison à Langres et avoir veu ce que je faict pour luy, en a heu tel contentement que le pris raisonnable que j'ay demandez, et en tel espèce, m'a esté accorder, sans y faire difficulté quelconque ».

« Ainsi, monsieur, vous voyez comme celluy qui régit fortune me faict obtenir la bénivolance de deux groz personnages, qui m'a rendu aussi fier qu'un asne qui a la queue coupée. Monsieur, est-ce que vous pourroye escripre de mes haulx et glorieux faictz,. et pour le surplus, je vous suplie advoir tousiours en recommandation ung de vos amys. Jacques Prévost (1) ».

---

(1) Cette lettre a dû être écrite comme le fait remarquer M. Lechevallier-Chevignard, dans son article du *Magasin pittoresque*, entre les années

Deuxième lettre. — Dans cette seconde lettre, Jacques Prévost écrit probablement au même ami et lui dit combien il regrette d'avoir quitté Dijon :

« . . .. attendu la venue de monsieur vostre frère qui a esté cy tost de retour à Dijon .... ».

Il demande ensuite :

« ....Cy la cheminée fume fort et lequel de voz deux esgume le pot.... ». « Au surplus, vous mescriprés ung petit mot comme maistre... c'est gouverner despuis que sa bride est rompue.. . » « Combien de livres de chandoilles illa consumer à besoingner, car je seroye marry cy prenoit les matieres trop à cueur, attendu la coquelluche qui la naguères tourmenter ».

« Monsieur, il ne tiendra qua vous et de cela je vous en prie mavertir combien de cayers de papier vous avez gatez depuis mon despartement de Dijon, car je prophetize, en escripvant, que vous et moy, ensamble maitre Jean, avons aultant faict l'ung comme l'aultre ».

Que de philosophie dans ces quelques lignes arrivées jusqu'à nous !

Notre pauvre artiste franc-comtois, à l'instar de quelque « truand mal entripaillé » de Rabelais, se prélassant dans la *soye* et faisant *chère lie*, paraît tout honteux de l'hospitalité quasi-princière qu'il reçoit chez son protecteur, le haut et puissant cardinal de Givry.

Il se trouve mal à l'aise dans ce grand lit à courtines où *jusqu'aux coussins dessoubz sa teste sont ouvrez de soye*... Aussi est-ce avec un regret non dissimulé qu'il pense à la *clère toille* que seules *les aregnes* avaient coutume de filer pour tapisser sa chambre *philosophalle*, cette pauvre chambre où tout manquait, sauf la jeunesse et la

---

1555 et 1561 ; c'est-à-dire au moment où l'évêque d'Amoncourt avait déjà remplacé dans son siège le cardinal de Givry, mort en 1561, puisque J. Prévost parle de ses deux protecteurs et qu'il crayonne leurs portraits sur la même feuille.

gaieté et qu'il regrette, comme plus tard le savetier de notre bon Lafontaine regrettera, avec ses chansons perdues, sa bonne humeur et sa joie envolées pour toujours.

Maintenant il est repu : on le paie royalement et il mange *à son sou !* On l'entoure, on est plein de prévenances pour lui et la fierté qu'il éprouve de la protection de ces deux *gros* personnages, le cardinal de Givry et l'évêque d'Amoncourt est semblable à celle, dit-il malicieusement, que doit éprouver un âne *qui aurait la queue coupée !*

Pour Jacques Prévost en effet, c'est *le monde renversé*, vieux cliché dont les caricaturistes de tous les temps et notamment ceux des XIVe et XVe siècles avaient déjà abusé, en nous montrant tantôt un lièvre emportant un chasseur au bout de son fusil, tantôt un bœuf conduisant la charrue !

Aussi, notre peintre ne manque-t-il pas dans sa lettre, après avoir crayonné les portraits de ses deux protecteurs, le cardinal et l'évêque, dont les mains reposent sur un cartouche signé de son nom, d'esquisser une mappemonde mal équilibrée sur la pointe d'une croix et à côté d'elle, un homme marchant sur les mains.

Ainsi va le monde, écrit-il philosophiquement, en guise de devise, au bas de son dessin : *le monde renversé*, où chacun marche les pieds en l'air et la tête en bas et où de pauvres diables comme lui sont princièrement traités, contrairement à tous les usages et surtout à tout ce qu'il avait éprouvé lui-même auparavant.

Je vous laisse à penser ce que dirait aujourd'hui, à l'aurore du XXe siècle, notre pauvre Jacques Prévost, si déjà, dès le milieu du XVIe, *tout marchait à l'envers !*

La deuxième lettre dont quelques lambeaux de phrases seulement nous sont parvenus, est écrite sur un ton plus familier encore et adressée probablement au même personnage.

Jacques Prévost s'y montre inquiet de la santé et de

la conduite du fils de son correspondant dont malheureusement le nom a disparu.

Comment s'est-il comporté demande-t-il, depuis que *sa bride est rompue* et combien *de livres de chandoilles* a-t-il usé *à besoigner* (1).

Puis il s'informe *cy la cheminée fume fort*, et il tient à connaître quel est celui des deux qui *esgume le pot* depuis qu'il a quitté Dijon.

Tout cela démontre amplement que le pauvre hère qu'était notre peintre comtois n'avait pas toujours été à l'abri du besoin, comme tant d'artistes du reste, et que, lorsqu'il habitait Dijon, il avait dû souvent déposer son pinceau, pour aller à son tour *esgumer le pot* et empêcher *la cheminée de fumer*.

Sa lettre est, comme la première, agrémentée de quelques traits de plume. Ici, c'est un lion courroucé, symbole peut-être de son état d'âme et de ses sentiments irrités, malgré le luxe apparent dont il est entouré.

Il est penaud, *comme un âne qui a la queue coupée*, suivant son expression, de se voir si adulé et si bien traité, mais il est furieux aussi, comme un lion enfermé dans sa cage, d'avoir perdu sa liberté et de ne pouvoir comme autrefois *esgumer le pot* lui-même, c'est-à-dire vivre à sa guise.

A ces dessins satiriques et moqueurs qui illustrent sa correspondance, tout en en rendant le texte plus clair, il convient d'ajouter le portrait du cardinal de Givry.

C'est un très beau dessin, fort habilement exécuté et que M. Lechevallier-Chevignard a relevé au cabinet des estampes (2).

Le cardinal y est représenté à mi-corps, porteur d'une

---

(1) Il n'y a pas lieu de s'étonner de rencontrer, sous la plume d'un contemporain de Rabelais, ce mot employé généralement dans un sens érotique.

(2) Nous l'empruntons au *Magasin pittoresque* qui l'a publié en 1857, p. 317.



CLAVDE DE LONGVY, CARDIN.
DE GIVRY, EVESQ. DE LENGR.
1560

Le Cardinal de Givry

d'après le dessin de J. Prévost conservé à la Bibliothèque Nationale



très longue barbe, la tête recouverte de la barette cardinalice. Les traits sont nettement accusés, le regard est doux et l'ensemble de la physionomie donne l'impression de la bienveillance et de la bonté.

En marge de ce dessin est inscrite la mention : CLAUDE DE LONGVY, CARD. DE GIVRY, ÉVÊQ. DE LENG, 1560.

Castan relève encore, comme ayant existé autrefois dans la galerie des Gauthiot d'Ancier à Besançon, un album de dessins de Jacques Prévost exécutés d'après la bosse (1). Il est signalé, en effet, dans l'inventaire dressé à la mort de Gauthiot par sa veuve, pour ses biens de Besançon et de Gray, dans les termes suivants : *Ung libvre faict par maistre Jacques Prévost, où sont despainct plusieurs corps et testes, le tout faict après le reliefz, taxé quattre francs* (2).

J. Gauthier parle également de ces dessins dans son *Annuaire* du département du Doubs pour l'année 1892.

Malheureusement, il n'en reste pas trace aujourd'hui et nous sommes obligés de nous contenter de ceux que nous devons aux investigations de M. Laurent-Chevignard.

Quoi qu'il en soit, les dessins de Jacques Prévost présentent, malgré leur petit nombre et avec le texte qui les accompagne, un réel et puissant intérêt.

Quoi de plus suggestif, en effet, que ces lettres ! Elles nous font connaître un Jacques Prévost ignoré, sceptique et gouailleur, ne perdant pas un coup de dent à la table bien servie du cardinal, tout en raillant le luxe dans lequel il se débat, étonné qu'il est surtout de s'y rencontrer.

Ne croirait-on pas lire un chapitre inédit de son contemporain le curé de Meudon, illustré par un crayon spirituel et railleur ?

---

(1) La Société d'Emulation du Doubs, année 1879. *La table sculptée de l'Hôtel de Ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier*, par A. CASTAN, page 70.

(2) Le franc de notre province valait alors 13 sous et 4 deniers de France. Mais il y a lieu de tenir compte de la valeur de l'argent au XVIe siècle qui était au moins dix fois plus grande qu'aujourd'hui.

LES GRAVURES DE JACQUES PRÉVOST

Il existait à Pesmes, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, une famille Prévost, dans laquelle la peinture était en quelque sorte héréditaire et dont la plupart de ses membres tinrent honorablement le pinceau.

Dans son intéressant et érudit ouvrage *La Franche Comté*, H. Bouchot a relevé le fait. En quelques lignes, il effleure la magnificence et la grandeur du château de Pesmes, à l'époque des Labaume-Montrevel, qui venaient, dit-il, « y quérir le soulagement aux anémies des palais royaux » et autour de qui, « une très rudimentaire et naïve pépinière d'artistes se forma, dont les noms modestes sont égarés pour nous. Il y eut ce Jacques Prévost légendaire, à la fois peintre et graveur, qui laissa dans l'église de Pesmes, une œuvre encore aperçue et de très vieux peintres flamands, qui, près de cinquante années auparavant, avaient dessiné sur vélin les fêtes du mariage entre Jean de La Baume et Bonne de Neuchâtel, En ce temps-là Pesmes avait sa cour et son grand château (1). »

Si les archives municipales et les registres paroissiaux de cette petite ville, sont muets sur la naissance de notre artiste, il n'en est pas moins vraisemblable, comme nous le verrons plus loin, qu'il devait appartenir à cette famille de peintres et que c'est auprès des siens qu'il reçut ses premières leçons (2).

Il est probable aussi que c'est à ses dispositions heureuses pour les Beaux-Arts, qu'il dût son départ de Pesmes, ce qui lui permit d'aller chercher au loin des maîtres dignes de lui et de son précoce talent.

---

(1) H. Bouchot. *La Franche-Comté*. Illustrations par Eugène Sadoux. Edition nouvelle, Paris, 1904, p. 448.

(2) E. Perchet. *Loc. cit.*, page 202.

C'est à Salins qu'il débuta dans l'art de manier le burin, chez Claude Duchet (1) qu'il suivit à Rome par la suite et chez son neveu Antoine Lafreri, l'éditeur de cartes de géographie et d'estampes si recherchées encore aujourd'hui (2) ; mais ce n'est que de longues années après qu'il devint l'ami et l'émule de Jean Duvet, de Langres, *le maître à la Licorne* (3).

Ses premières estampes portent le millésime de 1535 et il en est arrivé dix-neuf jusqu'à nous, toutes de la plus insigne rareté.

Il est inexact d'autre part, comme cela a été dit à maintes reprises, que Jacques Prévost ait renoncé à la gravure à partir de 1538, pour se consacrer entièrement à la peinture. Ses plus belles productions dans ce genre, une *Vénus*, une *Cybèle* et enfin une *Charité Romaine*, portent la date de 1547. Elles dénotent à ce moment, un artiste déjà sûr de lui et se faisant le graveur de ses propres tableaux.

Cette erreur provient aussi de ce que, pendant ce laps de

---

(1) Claude Duchet, graveur et éditeur d'estampes, né à Salins au commencement du XVIe siècle et mort à Rome en 1585. On a de lui un atlas très considérable. *In-fol. max.*

(2) Lafreri Antoine, graveur et imprimeur, né à Salins ou à Orgelet (Jura). en 1512. Il s'établit à Rome auprès de son oncle Claude Duchet, comme marchand d'estampes et de cartes géographiques. Rentré en France après s'être brouillé avec son parent, il ne tarda pas à revenir en Italie, et mourut à Rome en 1577. Ses principales publications sont : *Suovetauxilia*, Rome, 1553. — *Speculum Romanæ magtidunis*, 118 planches (1554-1573). — *Jupiter foudroyant les géants*, d'après Raphaël. — *La naissance d'Adonis*, d'après Salnati, etc... Toutes ces gravures sont encore recherchées des amateurs. Le Dr Roland de Besançon en possède une épreuve dans sa collection et moi-même j'ai pu m'en procurer une également dans une vente publique. Elle porte en marge : *Ant. Lafreri Seqvanis formis expressa Romæ*, avec le monogramme FG, ce qui indique que Lafreri n'en a été que l'éditeur.

(3) Duvet, Jean, dit le *maître à la Licorne*, graveur, né à Langres en 1845. Il fut orfèvre de François Ier. Son surnom lui vient de ce qu'il mettait souvent une licorne comme motif de décoration dans ses estampes. On ne connait pas la date de sa mort ; mais il vivait encore en 1561.

temps, nous ne savons rien sur l'existence de notre artiste, qui s'oubliait en Italie dans les délices de la nouvelle *Capoue* artistique (1).

Rome, en effet, conviait alors le monde entier à venir s'inspirer au mouvement prodigieux de sa Renaissance et en s'y rendant, Jacques Prévost ne faisait, en somme, que suivre l'exemple de ses devanciers.

Les Michelin de Vesoul, les Mignot, les Jehan d'Arbois, avaient, dès le siècle précédent, ouvert dans notre pays cette longue liste de pèlerinages artistiques au delà des Alpes, tout en sachant sauvegarder, comme l'a démontré H. Bouchot, leur individualité propre et leur caractère particulier.

Quelques-uns même, comme Goudimel et Boissard, bisontins tous deux, y passèrent presque toute leur vie. Le premier, en effet, avait ouvert à Rome une école de musique qui devint rapidement célèbre et par laquelle passèrent presque tous les grands maîtres de l'époque. Quant à Boissard, le célèbre antiquaire, il s'appliquait à dessiner toutes les choses anciennes qu'il rencontrait et compulsait les notes qui lui permirent de publier plus tard le premier travail d'ensemble qui ait été fait sur les antiquités romaines (2).

Jacques Prévost n'échappa pas à la règle et c'est auprès des grands maîtres, les protégés de Jules II et de Léon X,

---

(1) C'est vers 1530 ou 1535, que Claude Duchet se rendit à Rome et c'est précisément à partir de ce moment-là, que l'on n'entendit plus parler de Jacques Prévost, qui avait suivi son maître, dans l'espoir d'aller étudier sur place les chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne. Ce serait donc une erreur d'admettre sans preuves contraires, que Jacques Prévost ait pu être l'élève de Raphaël, mort en 1520. Aussi, pensons-nous que c'est auprès de Michel-Ange qu'il travailla et la diversité de son talent, apte à tous les genres, explique l'épithète flatteuse de *Michel-Ange de la Franche-Comté* dont l'avaient qualifié ses contemporains.

(2) Goudimel, célèbre compositeur de musique, né à Besançon en 1510, et Boissard, antiquaire, né à Besançon en 1528, et mort à Metz en 1602. Tous deux appartenaient à la Religion réformée.

qu'il vint assouplir son talent naissant et puiser l'inspiration.

Toutes ses gravures sont signées et datées, ou simplement marquées de son monogramme, resté longtemps indéchiffrable.

Marolles, dans son catalogue de 1666, l'attribue à un graveur, du nom de *Perjeconter*. sur lequel du reste, il n'a jamais pu fournir aucune donnée sérieuse. P. Orlandi marche sur ses traces et répète de confiance la même inexactitude. Nous en dirons autant de M. Gauthier qui, dans son annuaire du département du Doubs pour l'année 1892, se fait l'interprète d'une erreur analogue en attribuant les premières gravures, celles datées de 1535 à 1537, au graveur Perruzi Sanesse, dont le chiffre a une certaine ressemblance avec celui de Jacques Prévost. Seul Mariette a su faire la lumière et rendre à notre graveur franc-comtois la propriété d'un monogramme qui lui appartenait bien réellement

Dans ses annotations manuscrites à l'ouvrage de P. Orlandi, il a démontré que ce chiffre ne pouvait être que celui de Jacques Prévost et Robert Dumesnil qui relève cette particularité s'estime « heureux, dit-il, d'être appelé le premier à transmettre au monde artistique par la voie de l'impression cette vérité historique (1). »

Pourquoi faut-il que la note manuscrite de Mariette qui éclaire d'un jour tout nouveau la question du monogramme et la tranche d'une façon définitive, la complique au contraire sur le lieu de naissance de l'artiste et cela, sur une simple affirmation sans contrôle.

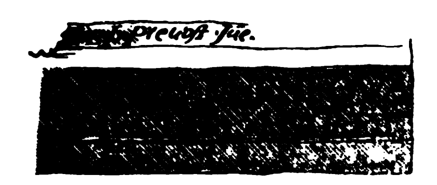
Voici d'après Robert Dumesnil, le catalogue explicatif complet des dix-neuf estampes connues de Jacques Prévost.

---

(1) *Le peintre-graveur français* ou *Catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'Ecole française*, ouvrage faisant suite au peintre-graveur de M. Bartsch, par A. P. F. Robert-Dumesnil, Paris, 1850.

1. — Vénus

« Elle est debout, vue de face, parée de sa ceinture. Un manteau jeté sur l'une de ses épaules, voltige à gauche parmi les cheveux de la déesse et retombe derrière elle jusqu'à terre, en cachant la partie supérieure d'un serpent, qu'on aperçoit derrière les cuisses et les jambes de Vénus qui tient de ses deux mains sur son épaule gauche, un vase dont la panse est ornée d'une guirlande de chérubins et d'où coule un liquide animé de serpents, tombant dans un autre vase placé sur un socle à la droite du bas et qui porte ces inscriptions. »



Le millésime 1546 est gravé sur un dé de pierre, à gauche vers le bas.

Hauteur : 182 millim. — Largeur : 115 millim

2. — Cybèle

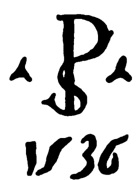
Debout et vue de face, adossée à un arbre et vêtue jusqu'à la ceinture, elle porte sur chacune de ses mains Jupiter et Junon qu'elle considère avec amour. Sa tête est surmontée d'un petit temple orné d'un fronton et de deux tours. Un vase renversé à la gauche du bas, y répand de l'eau. On lit dans la marge : OPIS SATURNI COIUNX MATERQUE DEORUM, 1547. *I. prevost, Inv.*

Haut. : 208 millim. dont 9 de marge. — Largeur : 82 millim.

3. — Portrait de François Ier, roi de France

En demi-figure et à peu près fort comme nature, on voit le père des arts et des lettres presque de face, vêtu de son armure qu'un manteau recouvre en partie, il regarde à gauche d'où

vient la lumière et il est paré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Ses cheveux sont plats et sa barbe frisant est peu fournie. Sa tête est recouverte d'une toque empanachée que surmonte une couronne radiale. De la main droite qui ne se voit qu'en partie, il tient sa masse d'armes sur laquelle il s'appuie. En haut, sont à gauche, le casque royal, et, à l'opposite, le chiffre du maitre sous lequel est le millésime 1536 en cette forme :



On lit dans la marge : FRANCISCUS GALLORUM REX CHRISTIANISSIMUS.

Haut. : 438 millim. dont 16 de marge. — Larg. : 300 millim.

4 à 7. — Les termes d'après Polidore de Caldara

(Suite de quatre estampes dont voici les dimensions réduites).

Haut. : 258 à 270 millim. — Larg. : 185 à 190 millim.

4. *Deux termes sur une même planche L'un à gauche, tient une draperie de la main droite et a l'autre posée sur sa hanche. Sa tête est de profil. L'autre, vu de face, a les bras croisés sur sa poitrine. Dans une tablette, au milieu du bas, est le monogramme du graveur et l'année 1535.*

5. *Deux autres sur une même planche. Celui de gauche est vu de profil et tourné vers la droite. Il a la tête couronnée de pampres. L'autre qui est de droite, a le corps de face, mais la tête retournée à gauche est de profil. Il est sur un terme basé sur une énorme griffe d'aigle. Dans une tablette, à la droite du bas, est le chiffre et l'année 1535.*

6. *Deux hommes supportent des architraves. Celui à gauche,*

vu de face, a le bras gauche élevé sur sa tête, et il tient à la main droite la draperie qu'il a autour des reins. L'autre, vu de profil et tourné vers la droite, a les deux bras élevés sur sa tête. L'un et l'autre se terminent en un tronc d'arbre au lieu de jambes Vers la droite du bas est le chiffre de l'artiste et l'année 1538.

7. *Deux cariatides supportent une architrave. Celle qui se voit à gauche tient un flambeau à la main ; l'autre est vue de profil et porte la main gauche sur son visage et la droite sur un vase placé derrière elle. A la droite du bas est le chiffre et l'année 1538.*

8 à 19. — Différentes parties d'architecture de l'ordre corinthien marquées de leurs proportions.

(Suite de douze estampes où se voit le monogramme du maître).

Pièce datée de 1535.

8. *Chapiteau des termes d'Antonin.*
Haut. : 225 millim. -- Larg. : 143 millim.

Pièces datées de 1537.

9. *Chapiteau tiré du colisée.*
Larg. : 183 millim. — Haut. ; 128 millim.

10. *Base tirée d'une colonne du Palais Baldassini.*
Larg : 162 millim. — Haut. : 108 millim.

11. *Etablissements tirés des thermes.*
Haut. : 158 millim. — Larg. ; 120 millim.

12 *Etablissements tirés de l'Eglise Sainte-Agnès.*
Haut. : 145 millim. — Larg. : 119 millim.

13. *Etablissement tiré du Capitole.*
Haut. : 175 millim. — Larg. : 127 millim.

14. *Etablissement tiré du temple d'Antonin et de Faustine*
Haut. : 280 millim. — Larg. : 140 millim.

15. *Entablement et frises tirés du même temple.*
Haut : 208 millim. — Larg. : 143 millim.



FRANCISCVS GALLORVM REX CHRISTIANISSIMVS

François Ier, roi de France

Gravure de Jacques Prévost

(1536)

Bibliothèque Nationale. Cliché de M. SAUVANAUD.

16. ***Etablissements tirés des églises de Sainte-Potentiane et de la Minerve.***
Haut. : 212 millim. — Larg. : 135 millim.

17. ***Etablissements tirés des monuments antiques de Rome.***
Haut, : 203 millim. — Larg. : 143 millim.

18. ***Entablements tirés de Ste-Bibiane.***
Haut. : 212 millim. — Larg. 135 millim.

19. ***Entablements tirés du Capitole.***
Haut. : 215 millim. — Larg. : 160 millim.

Ces dix-neuf estampes de Jacques Prévost, les seules connues actuellement, sont toutes datées et signées, ou simplement marquées de son monogramme formé avec avec la lettre *P*, ou avec les lettres *J* et *P* artistement enlacées.

Il est bon d'ajouter que ces chiffres sont d'inégale valeur : le plus beau est sans contredit celui qui accompagne le portrait de François Ier.

Du reste, cette gravure conservée à la bibliothèque nationale(1) est bien supérieure aux autres tant par ses dimensions (*long. 438 mill. dont 16 de marge, larg. 300 mill.*), que par le fini de son exécution. Aussi, est-elle considérée par tous ceux qui ont le culte de l'estampe et de l'image comme une des premières bonnes gravures faites en France.

Voici du reste comment l'apprécie M. Georges Duplessis, ancien conservateur au cabinet des estampes, dans son *Histoire de la gravure en France*.

« Jacques Prévost, dit-il, grava un superbe portrait du roi François Ier, plein de caractère et d'expression ; la bouche vieillie du monarque est rendue avec une vérité qui lui déplut peut-être. et si les courtisans purent faire

---

(1) Bibliothèque nationale. Département des Estampes. Collection des rois de France.

un reproche au graveur de son exactitude, la postérité doit lui en faire un mérite (1) ».

En 1536, date de la signature du portrait de François Ier, notre pays était très en retard sur l'Allemagne et l'Italie où l'art du burin brillait alors du plus vif éclat. Aussi, sommes-nous particulièrement heureux, de pouvoir, grâce à l'extrême obligeance de M. Jean Bouchot (2), élève à l'école des Chartes, donner un spécimen de cet art encore à l'état rudimentaire en France et dans lequel, au dire des plus éminents critiques, notre compatriote a excellé et s'est montré un maître.

La bibliothèque de Besançon, si riche en documents de tous genres, possède une des rares collections à peu près complète (15 planches) des gravures connues de Jacques Prévost, qu'elle doit aux savantes et patientes recherches de son fondateur l'abbé J.-B. Boisot (3).

Dans un volume de grand format se trouvent recueillies, en effet, un grand nombre d'œuvres de Lafreri, Ant. Salamanca, Jacques Prévost, etc... où les artistes franc-comtois tiennent une grande place. La réunion de ces planches forme une collection des plus précieuses, qui nous montre non seulement quel était l'état de la gravure en France au milieu du XVIe siècle, mais aussi quelle grande part prirent nos compatriotes, dans le prodigieux mouvement artistique de la renaissance.

Dès cette époque, en effet, nos artistes, abandonnant les sentiers battus, surent « être eux-mêmes » comme nous le fait remarquer M. Georges Duplessis et « donner à leurs

---

(1) Georges DUPLESSIS. *Histoire de la gravure en France*, Paris, 1861, page 96.

(2) M. Jean Bouchot est le fils de notre distingué compatriote Henri Bouchot, ancien conservateur au département des Estampes, membre de l'Institut, mort à Paris le 10 octobre 1906 et auquel la ville de Besançon a élevé une statue sur une de ses places publiques.

(3) Ex bibliothecâ Joan. Bap. Boisot, Abbatio S. Vincentio. Vesontion.

travaux un cachet distinctif et fort aisément reconnaissable (1) ».

Jusqu'en 1538, Jacques Prévost se contenta de reproduire des chapiteaux et des entablements tirés des monuments antiques ou les Termes de la Mythologie d'après Polidore de Caldara. Nous en excepterons pourtant le beau portrait de François Ier, daté de 1536 et quand il reprit son burin, en 1547, ce fut pour faire œuvre de maître et graver des figures de sa composition.

Il ne manqua pas, suivant les usages du temps, d'y adjoindre des citations ou des devises humoristiques, qui nous font connaître un Jacques Prévost lettré et tout imprégné de la poétique mythologie de l'antiquité.

OPIS SATURNI CONJUX MATERQUE DEORUM, écrit-il sous la gravure de Cybèle : déesse de la terre, épouse de Saturne et mère de Jupiter et de Junon qu'elle considère avec amour.

La devise qui accompagne Vénus, que l'on voit entourée d'amours et de serpents, le bien à côté du mal, est des plus significatives. PLUS VENENI QUAM MELLIS HABET, ajoute-t-il mélancoliquement !

Cette épigramme railleuse, rapprochée de quelques fragments de lettres que nous avons lues, nous montre la philosophie douce et résignée de notre artiste, parvenu à l'âge moyen de la vie et dont le cœur avait dû subir de nombreux assauts et compter peut-être bien des déboires.

Jacques Prévost était déjà à cette époque une victime de l'amour sur le chemin duquel il avait dû errer comme tant d'autres et rencontré probablement plus de regrets que de jouissances, *plus veneni quā mellis*, plus d'épines que de roses !! ...

---

(1) Georges DUPLESSIS. *Loc. cit.*, page 25.

LES SCULPTURES DE JACQUES PRÉVOST

Jacques Prévost ne fut pas seulement peintre et graveur, mais comme tous les grands artistes de la Renaissance, il s'éprit de l'art sous ses différentes formes et fut encore, sculpteur et architecte.

Ce ne sont malheureusement que des descriptions vagues et incomplètes qui nous le font connaître sous ce jour particulier. Il ne reste en effet, aujourd'hui, aucune sculpture qu'on puisse sûrement lui attribuer. Le temps et les révolutions ont détruit cette partie intéressante de son œuvre. Il en est de même de ses travaux comme architecte qui ont disparu avec l'ancien palais épiscopal de Langres et le jubé de l'église St-Mamert.

Ce n'est pourtant pas le marteau révolutionnaire, comme l'indique M. Perchet dans son histoire du culte à Pesmes (1), qu'il faut accuser de ce vandalisme. Le jubé fut enlevé avant la révolution, à la demande du clergé qui le trouvait trop encombrant et nuisible surtout au coup d'œil général de l'intérieur de l'église (2).

Combien de destructions semblables n'ont-elles pas été faites dans une pensée de restauration, parfois aussi désastreuse que la ruine elle-même !

L'histoire a heureusement enregistré le nom de Jacques Prévost et elle nous apprend qu'il peut figurer avec honneur parmi les statuaires comtois du XVIe siècle.

Du reste, il est bien certain que la confiance que le cardinal de Givry avait accordée au peintre pour la décoration de son palais et de son église ne se fût pas continuée au sculpteur et à l'architecte, si Jacques Prévost n'avait pas déjà fait ses preuves et montré que, parallèlement à son pinceau et à

---

(1) PERCHET. *Loc. cit.*, page 204.

(2) *Précis de l'histoire de Langres*, par S. MIGNERET, page 306.

son burin, il pouvait manier également le ciseau et le compas pour traduire sa pensée et rendre l'expression de son talent et de son imagination.

M. Migneret, dans son *Histoire de Langres*, nous apprend en effet que le jubé de l'église Saint-Mamert était décoré de sculptures « exécutées par les maîtres les plus habiles de l'époque ». Or, Jacques Prévost fut précisément de ceux-là, puisqu'en même temps qu'il peignait pour cette église *Le Trépassement de la Vierge* (1550), il était chargé par le cardinal de sculpter des statues pour l'embellissement de ce jubé dont il avait déjà donné les plans et surveillé la construction.

Voici du reste de quelle façon M. Migneret apprécie l'œuvre de Jacques Prévost dans l'église Saint-Mamert, à Langres.

« Ce jubé commencé en 1550, écrit-il, par les ordres du cardinal de Givry, ne fut achevé qu'en 1555. Il était orné de sculptures exécutées par les maîtres les plus habiles et présentait une triple arcade. Celle du milieu servait d'entrée et les deux autres de chapelles dédiées à la Vierge et à Saint-Thiébaut. Du côté de la nef, il était terminé par une balustrade surmontée d'un grand Christ, placé entre deux statues, plus hautes que nature, de la Vierge et de saint Jean l'Evangéliste. Ces statues avaient été exécutées par Jacques Prévost, franc-comtois, élève de Raphaël (1). »

Nous reviendrons plus tard sur cette appellation d'élève de Raphaël, attribuée à tort selon nous à Jacques Prévost, concurremment du reste avec celle de disciple de Michel-Ange, plus conforme à la réalité des faits.

Ce qu'il faut retenir du passage cité plus haut c'est que notre compatriote fut un statuaire de mérite et que son puissant protecteur, le cardinal de Givry, n'eut pas recours seulement à son talent de peintre, mais qu'il fit encore appel

---

(1) S. Migneret. *Loc. cit.*, p. 306.

à ses connaissances spéciales comme sculpteur et architecte pour l'accomplissement de ses vastes projets.

Le cardinal de Granvelle agit de même quelques années plus tard. Il avait entendu parler depuis longtemps des talents multiples du peintre comtois et, en connaisseur éclairé, il avait su les apprécier à leur juste valeur. Aussi, ne demandait-il pas mieux que de l'attirer auprès de lui et de devenir, comme il l'était pour tant d'autres, son nouveau « Mécène » en remplacement du cardinal de Givry qui venait de mourir.

C'est ainsi qu'il le fit venir à Besançon et le chargea de différents travaux de peinture et de sculpture dont il ne reste plus trace aujourd'hui, de ces derniers tout au moins.

Jacques Prévost sculpta entre autres pour le palais du cardinal un bas-relief représentant une *Descente de croix* et deux statues, une *Foi* et une *Charité* (1).

Le cardinal qui aimait le palais de Besançon, construit par son père, comme on aime son berceau, ne pensait qu'à augmenter les collections si précieuses qui s'y trouvaient déjà et s'entourait d'érudits et d'artistes qui, sous sa généreuse impulsion, créaient ces merveilles que nous admirons encore aujourd'hui (2).

On voit par là en quelle estime le grand prélat bisontin tenait Jacques Prévost en l'admettant au nombre des grands maîtres appelés à la décoration de sa somptueuse demeure.

Ajoutons enfin, pour terminer ce que nous savons de l'œuvre sculpté de notre artiste, deux petites statuettes représentant des femmes couchées que l'on voyait encore, en 1733, au

---

(1) Renseignements recueillis par J. Gauthier.

(2) Suivant un historien du temps, ce palais « pouvait passer pour quelque fameux temple de l'antiquité, ou plutôt pour une assemblée de dieux et de héros », statues en marbre, en bronze, de Jupiter, de Junon, de Diane, d'Hercule..., un Olympe; les effigies des empereurs romains, et parmi les tableaux modernes, les œuvres rares des plus grands maîtres. — *Mon vieux Besançon*, par Gaston Coindre, 1er volume, page 136.

château de Saint-Remy (Haute-Saône), mais dont on ne retrouve plus trace aujourd'hui (1).

Il est à présumer que, malgré le proverbe : nul n'est prophète dans son pays, notre artiste acquit une grande réputation dans notre ville, à la suite des travaux qu'il y exécuta. C'est de son passage à Besançon, en effet, que date le plus beau de ses titres, cette flatteuse appellation de *Michel-Ange de la Franche-Comté* que lui décernèrent ses contemporains et que Dunand consigne dans son manuscrit relatif à l'histoire de notre province (2).

Dans son ouvrage : *Le Culte à Pesmes*, M. Perchet émet encore l'hypothèse, sans l'appuyer du reste sur aucun document positif, que les sculptures qui décorent le portique de la chapelle Mairot, à Pesmes, pourraient bien être de la main de Jacques Prévost, ou, du moins, que cet artiste y aurait collaboré dans une certaine mesure (3).

Ces sculptures sont en effet fort intéressantes, « ciselées comme des pièces d'orfèvrerie », suivant l'heureuse expression de MM. J. Gauthier et de G. de Beauséjour, et feraient certainement le plus grand honneur au ciseau de notre compatriote. C'est là malheureusement une hypothèse que rien ne vient confirmer.

Nous savons au contraire qu'en 1554 (4), date de la cons-

---

(1) *Annuaire du département du Doubs*, par J. GAUTHIER. Année 1892.

(2) *Statistique de la Franche-Comté.* Manuscrit du père DUNAND, 3e vol.

(3) E PERCHET. *Loc. cit.*, page 204.

(4) La chapelle fondée par Catherin Mayrot et sa femme, fut commencée en 1554, comme l'indique l'inscription suivante, en lettres gothiques, qu'on lit encore sur un des murs, mais dont les noms propres ont été bouchardés, en 1793 :

L'an mil v^{e} cinquante quatre le dernier
jours en Feuvrier fust comencee cest
chapelle en l'honeur du sainct sépulcre
de nre seigneur Jhesu crist p[ar] noble home
Catherin Mayrot seigneur de Valay et de
Mutigney et p[ar] damoiselle Jehanne le Moyne
sa femme.

truction de cette chapelle, Jacques Prévost était à Langres, où il devait rester quelques années encore, pour venir ensuite à Besançon et finalement à Pesmes, travailler à sa ***Mise au Tombeau***, principal et dernier ornement de cet oratoire des Mayrot qui allait en tirer le nom de chapelle du Saint-Sépulcre qu'il conserve encore aujourd'hui (1).

Enfin, tous les connaisseurs admettent que les balustres et les chapiteaux, en marbres polychromés, qui en décorent l'entrée sont l'œuvre de Claude le Rupt (2), aidé de l'imagier Nicolas Bryet (3). Auteurs déjà de la chaire et des bénitiers

---

(1) C'est en effet à partir de la pose du triptyque de J. Prévost dans cette chapelle (1561) qu'elle prit le nom de ***chapelle du Saint-Sépulcre***, sous lequel on la désigne encore aujourd'hui.

(2) Claude le Rupt, sculpteur, né à Dole et auteur de différents travaux dans l'église de cette ville, entre autres de la chaire (1555) qu'il devait reproduire exactement plus tard dans l'église de Pesmes, du jubé, des orgues (1562), des bénitiers (1570), etc...

(3) Nicolas Bryet, imagier, né à Pesmes, qui, en dehors des différents travaux qu'il exécuta pour l'église de Pesmes, en collaboration avec d'autres sculpteurs, fut chargé spécialement de faire treize statues pour le chœur de cette église (1562) comme l'indique la quittance ci-contre, relevée par M. G. de Beauséjour, dans les archives de Pesmes :

« Nobles hommes Catherin Mayrot et François Andrey co-sieur à Champaignolot et Ylaire Fyot co-eschevins de Pesmes, tant en leurs noms que des manans et habitans d'illec, et aussi discrette personne messire Ylaire Quenoiche, prebstre curé et receveur des vénérables curé et chappelains de l'église parrochial dudict lieu, ont marchandé et convenu a maistre Nycolas Bryet, ymageur, demeurant audict Pesmes, présent, stipulant et acceptant, de construire et batir des visaiges de prophètes deans les pertuis estans au renvert du grand aultel, laissé pour ce faire au nombre de treize, le tout bien fait et eslevée d'alebastre et bien poly, au ditz d'ouvriers à ce cognoissans. Lesquels ouvraiges icelluy maistre Nycolas y rendra posée et parfait audict revert, le tout au dit que dessus et à ses fraiz, deans le premier jour du mois d'Aoust prouchain venant, ce fait pour le pris et somme de trente francs monnoie, que lesdits échevins et procureurs des dicts vénérables rendront et payront au dict Bryet faisant les susdits visaiges ; mesmes ledict Quenoiche a promis satisfaire les cent solz estevenans que les nouveaux prebstres de ladicte esclise nous ayans encoire satisfaict doivent à la fabrique dudict lieu chacun d'eulx et le reste se payera par lesdicts échevins, dont, etc .. promettant, submestant.

» Fait audict Pesmes le dixième d'Avril mil cinq cens soixante deux.

» Priscus Loys Andréy escuier, sieur à Champaignolot, Jehan du Four

de l'église de Pesmes, en pierre rouge de Sampans [1], ils avaient construit aussi dans le même style et dans le même goût la clôture de la chapelle d'Andelot [2], édifiée à peu près en même temps que la chapelle du Saint-Sépulcre.

Aussi, malgré tout l'intérêt et le désir que nous aurions de trouver des traces de la collaboration de Jacques Prévost dans la décoration du portique de cette chapelle, nous pensons qu'il faut en laisser l'honneur aux artistes cités plus haut, auxquels il convient d'ajouter Claude Lulier, l'auteur des deux statues de Pierre et Jean d'Andelot dans

---

dit Pillet et Pierre Gadriot dudict Pesmes, tesmoins à ce requis et lectres recehues soubz le seel du tabellionnaige de Gray et de la court de Besançon par *injunximus* et *monemus* audict maistre Nycolas Bryet.

» *Signé :* BICHELET. »

En marge : Le dict Briet a confessé avoir receu dudict messire Ylaire Quenoiche sur ladicte marchandise cinq frans, ledict dixième d'Avril 1562. *Signé :* D. B.

(1) Sampans, village voisin de Dole (Jura) où il existe des carrières de marbre rouge et jaune exploitées de tout temps mais surtout depuis le XVIe siècle et qui d'après Bullet, lui auraient valu l'étymologie qui paraît assez acceptable de son nom. Sampans viendrait de *Campan*, *pan*, *san*, belles et *pan*, pierres.

Voici comment Gollut en termes imagés décrit ces carrières :

« Une autre espèce havons nous d'un marbre, qui approuche la beauté des plus exquis jaspes. Parce que les pierres de Sampans (village distant de la ville de Dole) représentent une couleur rouge, belle et naïfve : embellie d'une infinité de marques et représentations d'homes, femmes, bestes, poissons et autres animaux : Soleil, Lune, Estoilles, comètes, fraises, serises, raisins et autres choses en la nature... De ces pierres on faict des tables, colones, croix, bassins et autres choses de telles longueurs, largeurs et époisseurs, que l'on pourroit raisonablement desyrer. Mais, il fauct être curieux de loger ce marbre, en lieü, auquel le vent Deimidy, et les pluies, ne battent point. Par ce que là, une bone partie, de son teint clair et vermeil, se ternit et obscurcit. Quelques aultres lieux, en donnent de mesme espece, mais non de telle beauté. »

Recherches et mémoires du pays des Séquanois et de la Franche-Comté de Bourgogne. Edition de Dole, 1592, page 89.

(2) La chapelle d'Andelot porte aujourd'hui le nom de chapelle de Résie, du nom de ses derniers possesseurs.

l'église de Pesmes et dont le nom est resté pour la sculpture franc-comtoise, à l'époque de la Renaissance, l'égal de celui de Jacques Prévost, pour la peinture.

LES PEINTURES DE JACQUES PRÉVOST

En peinture, Jacques Prévost fut, en Franche-Comté. un initiateur et un maitre. Son triptyque de l'église de Pesmes, le premier tableau signé et daté dans notre pays, est resté, malgré les imperfections qui s'y rencontrent par comparaison avec les œuvres contemporaines des grands maîtres, un modèle bien conservé de notre vieille école comtoise.

Seul, en effet, parmi les œuvres de grande dimension de Jacques Prévost, il a survécu, mais à lui seul, il représente une école et demeure l'emblême éloquent de l'art pictural en Franche-Comté à l'époque de la Renaissance.

Quels furent les débuts de Jacques Prévost en peinture? Où et comment prit-il ses premières leçons?

Les documents manquent à cet égard, mais il est probable que c'est à Pesmes, dans le milieu familial où chacun maniait le pinceau, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, que notre futur artiste reçut les premières notions du dessin et de la peinture. Aussi, faut-il rendre justice à la tendresse intelligente de son père qui, comprenant que les naissantes et instinctives aspirations de son fils avaient besoin d'un milieu plus approprié, sut s'en séparer pour l'envoyer acquérir au loin ce talent que nous admirons encore aujourd'hui.

Nous savons aussi que, de Pesmes, Jacques Prévost gagna Salins où, dans l'atelier de Claude Duchet, il apprit à manier le burin.

Là encore il montra des dispositions si heureuses que son maitre n'hésita pas à l'emmener avec lui lorsqu'il

alla fonder à Rome, vers 1530, avec son neveu Lafreri, cet établissement pour la vente d'estampes gravées dont la réputation fut universelle et dont les épreuves sont encore aujourd'hui si recherchées des amateurs.

Leurs ateliers étaient remplis d'artistes à leurs gages Ils ne gravaient généralement pas eux-mêmes, mais ils retouchaient toujours les planches qui en sortaient et c'est à eux seuls qu'on rapporte, le plus souvent, les estampes dont ils n'étaient ordinairement que les éditeurs. Lafreri en a dressé un catalogue complet, arrivé jusqu'à nous, et qui comprend un grand nombre de numéros.

La légende rapporte que Michel-Ange venait souvent s'asseoir dans l'atelier du maître graveur et qu'il s'intéressait aux travaux et aux progrès des jeunes artistes qu'il y rencontrait. C'est là qu'il connut Jacques Prévost qui ne tarda pas à le suivre et à devenir un des élèves les plus assidus de son entourage.

Ce fut alors une vie nouvelle pour notre compatriote qui pouvait enfin approcher un maître dont la réputation était mondiale et s'initier, à son contact, aux beautés de la grande peinture.

C'est donc à cette époque (1530) que notre peintre se rendit à Rome, où, pendant plusieurs années, on n'entendit plus parler de lui. Son séjour chez Lafreri l'avait mis en contact avec les grands maîtres de la Renaissance et il s'était mis courageusement à l'œuvre. Il préparait alors ce bagage artistique qu'il devait rapporter plus tard en Franche-Comté pour en faire honneur à son pays.

Dans ce cas, il est bien évident que Jacques Prévost n'a pu être l'élève de Raphaël, mort en pleine gloire, à l'âge de 37 ans, en 1520.

Peut-être, cette qualification d'élève de Raphaël pour les uns ou de Michel-Ange pour les autres, qu'explique suffisamment le talent de Jacques Prévost, n'est-elle qu'une appellation générale, une sorte de cliché, pour marquer

son passage à Rome dans les ateliers en renom, sinon, il faut bien admettre que c'est auprès de Michel-Ange et non de Raphaël, mort depuis plusieurs années, que notre compatriote alla s'inspirer et travailler.

Le génie du maître, à la fois peintre et sculpteur, ingénieur et architecte, illuminait alors l'univers entier. Ses travaux gigantesques, à la chapelle sixtine notamment, avaient révolutionné l'art au point d'obliger Raphaël lui-même. peu de temps avant sa mort, à changer sa manière et à s'incliner devant le caractère audacieux et génial de son illustre adversaire.

D'autre part, nous venons de voir que Michel-Ange fréquentait chez Lafreri et que c'est à son influence heureuse que Jacques Prévost dut d'échanger son burin contre le pinceau.

Aussi, pensons-nous que c'est auprès de cet esprit universel que notre peintre puisa, avec l'amour du vrai et le sentiment du beau, cette science particulière apte à tous les genres et à tous les milieux et qu'il put assouplir son intelligence précoce et son talent naissant aux manifestations de l'art, sous ses formes les plus variées.

Comme son illustre maître, Jacques Prévost s'essaya en effet dans tous les genres : nous l'avons connu graveur et sculpteur, il nous reste à étudier le peintre, dont l'art ne fut pas inférieur à la réputation.

Du reste, les hautes amitiés dont il fut entouré, la notoriété dont il jouit pendant sa vie et la facture magistrale de quelques-unes de ses œuvres, arrivées jusqu'à nous, prouvent surabondamment que cette réputation n'était pas usurpée et qu'il tint brillamment sa place dans le concert artistique de la Renaissance en Franche-Comté.

Nous savons enfin que Jacques Prévost est né à l'extrême fin du xve siècle, ou dans les premières années du xvie, sans pouvoir mieux préciser la date de sa naissance. Il est donc bien difficile d'admettre, qu'âgé de vingt



ans à peine, à la mort de Raphaël (1520), il eût pu en suivre les leçons, même en admettant l'hypothèse d'un premier voyage à Rome, dont nous n'avons du reste aucune preuve et pas le moindre indice.

Rappelons-nous également que dans l'œuvre gravé de Jacques Prévost, on trouve au début de sa carrière (1535), les termes d'après Polidore de Caldara (1). Or, ce dernier était lui-même élève de Raphaël : sa peinture représentait surtout des sujets mythologiques ou des traits de l'antiquité. Il serait donc bien difficile d'admettre que Jacques Prévost se fît le graveur des œuvres d'un de ses camarades d'atelier, tandis qu'il est logique au contraire de voir notre compatriote reproduisant, dans les ateliers de Claude Duchet et de Lafreri, les œuvres d'un peintre déjà maître lui-même à cette époque.

Si, donc, Jacques Prévost n'a pas habité Rome avant 1530 ou 1535, nous sommes bien obligés de convenir que ce n'est pas à Raphaël mais bien à Michel-Ange, qu'il dut son talent et plus tard sa notoriété.

Peut-être, sa manière, qui, dans plusieurs de ses compositions, rappelle celle de Raphaël a-t-elle donné naissance à cette confusion. Ses vierges, notamment, ont un grand air de parenté avec celles du maître, dont le pinceau s'est plu, tant de fois, à retracer cette gracieuse image sous des formes si variées et des aspects si divers.

Les divines madones de Raphaël ne sont, en effet, ni des modèles ni des copies de femmes que nous connaissons : elles forment un type à part, réunissant toutes les beautés éparses de la femme, pour former un tout idéal et mystique, plus beau que nature et embelli par les rêves de l'artiste.

---

(1) Polidore de Caldara, simple maçon d'abord, employé par Raphaël dans les loges du Vatican. Il s'éprit tellement de son maître qu'il devint peintre à son contact.

Ainsi. il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que Jacques Prévost ait conservé de son passage à Rome l'impression des merveilleuses créations du peintre d'Urbino, qu'il aurait reportée plus tard, à son insu peut-être, dans ses propres compositions.

Voilà très probablement l'origine de cette qualification d'élève de Raphaël attribuée si souvent à Jacques Prévost, concurremment du reste avec celle d'élève de Michel Ange. Mais nous estimons que cette dernière, plus en concordance avec les dates et les faits connus de son existence, est la seule acceptable et s'harmonise mieux avec les manifestations simples et multiples du talent de notre compatriote, en rappelant dans une sphère plus modeste, la manière du plus puissant interprète du XVI° siècle artistique.

La nomenclature des peintures connues de Jacques Prévost est presque aussi incomplète que celle de ses travaux en sculpture. Aussi, leur disparition rend-elle plus précieux encore les trois tableaux arrivés intacts jusqu'à nous et les quelques fragments plus ou moins importants de compositions diverses qui ont survécu aux conquêtes de Louis XIV, au dédain du XVII° et du XVIII° siècles pour tout ce qui touchait à la Renaissance et, enfin, au vandalisme révolutionnaire.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le grand Roi, usant de son droit de conquête, s'empara, en 1674, de certaines œuvres d'art qui composaient la galerie fameuse du cardinal Granvelle, pour laquelle des sommes considérables avaient été dépensées.

Il enleva notamment une statue de Jupiter (1) qui passa du jardin Granvelle au parc de Versailles (2). Il en fit de

---

(1) *Monographie du palais Granvelle à Besançon*, par A. CASTAN, Paris, 1867.

(2) On dit que d'autres œuvres fort précieuses qui sont actuellement au Musée du Louvre comme la *Joconde* de Léonard de Vinci, la *Vénus* et

même pour le buste de Junon comme nous l'apprend Dunod, dans le manuscrit que nous avons de lui, à la bibliothèque de Besançon (1).

Les décrets de la Convention eurent un effet plus désastreux encore, car ils livraient à une foule inconsciente et aveugle tout ce qui pouvait rappeler le régime déchu.

La destruction du *Charles-Quint* en bronze qui décorait la fontaine de l'hôtel de-ville de Besançon et qui était l'œuvre de Claude Lulier en est une preuve évidente. Castan relève malicieusement qu'il fut envoyé à la fonte sous le prétexte, assez burlesque que, *le tyran Charles-Quint avait fait couler le sang des français* (2) !

Ajoutons enfin qu'une indifférence coupable ou de maladroites restaurations ont été parfois plus désastreuses encore que les conquêtes et les révolutions. Un grand nombre d'œuvres d'art ont ainsi disparu, par suite de la négligence à leur trouver un asile convenable et approprié ou en voulant leur infliger une retouche souvent nuisible et toujours inutile.

L'*Album dolois* de 1843 (3), nous apprend, en effet, qu'il existait autrefois dans notre province beaucoup de peintures sur bois portant la signature de Jacques Prévost et dont aujourd'hui il est difficile même de retrouver les traces.

---

le *Satyre* du Corrège, le *portrait* de Raphaël et du Pordenone, proviendraient de la même collection. *Annales franc-comtoises*, année 1867. Chronique, page 74.

(1) *Inventaire des meubles de la maison de Granvelle*. Manuscrit de la Bibliothèque de Besançon :

« Pourtraictz tant d'hommes que de femmes, paysages et aultres peintures de l'haulteur et largeur quelles sont au pied romain. »

« Une statue de Juppiter, faite de marbre, colossée et antique ; d'haulteur de cinq piedz romains, sous le piédestal, lequel porte description de ladicte statue en lettres dorées et pierre de Sanpan ; estant au bas du jardin. »

(2) *Besançon et ses environs*, par A. CASTAN. Nouvelle édition complétée et mise à jour par Léonce PINGAUD, page 211.

(3) Ancien journal de petit format, qui se publiait autrefois à Dole.

Il est certain, en effet, que notre peintre, dont la vie fut longue et entièrement consacrée à l'art, dut produire beaucoup d'œuvres et laisser un nombre considérable de tableaux. Leur disparition est une grande perte pour notre art provincial à ses origines et ne rend que plus précieuses les rares épaves parvenues jusqu'à nous.

Ces tableaux, souvent accompagnés des portraits des donateurs, avec devises, inscriptions, armoiries, etc., étaient plus particulièrement désignés à la fureur ignorante des destructeurs. C'était souvent tout un chapitre de notre histoire locale qui disparaissait avec eux.

Le triptyque de Pesmes n'a dû sa conservation, du reste, qu'à la signature du peintre, considéré comme enfant de Pesmes, pendant que dans la même chapelle où il était exposé, on bouchardait aveuglément tout ce qui pouvait rappeler, de près ou de loin, le souvenir de la famille Mayrot, sa fondatrice (1).

(1) Le vandalisme révolutionnaire s'est exercé tout particulièrement dans cette église de Pesmes, si curieuse et si intéressante, mais les habitants n'en sont pas complètement responsables. Une partie des dégâts est due au passage de bataillons se rendant aux armées et à l'installation à l'intérieur de l'église de dépôts de fourrages. Parmi les destructions les plus regrettables, il convient de citer notamment celle du tombeau de Labaume, dû au ciseau de Luc-Breton, qui se trouvait dans la chapelle seigneuriale et dont il ne reste pas trace aujourd'hui. Nous ne le connaissons que par l'aquarelle de Chazerand qui se trouve à la bibliothèque de Besançon et la réduction en terre cuite de notre musée, n° 902 du catalogue. Ajoutons encore la dévastation de la chapelle d'Andelot. On boucharda les inscriptions, on brisa les prie-Dieu en pierre de Sampans ainsi que les statues qui n'avaient pas été enlevées. On ne respecta pas même les médaillons avec figures empruntées aux dieux de l'Olympe et qui formaient un revêtement des plus élégants aux murs de cette chapelle, si nous en jugeons par ce qui reste aujourd'hui et qui heureusement est classé comme monument historique. En 1814, l'église dut encore servir de magasin à fourrages et, en 1870, les allemands, à plusieurs reprises, y enfermèrent des centaines de prisonniers provenant des débris de l'armée de Bourbaki. La chapelle du Saint-Sépulcre, où se trouve le tableau de Jacques Prévost, servit alors de water-closet à nos malheureux soldats.

L'abbé Derriey[1] qui fut curé de Pesmes avant, pendant et après la Révolution et dont l'orthodoxie s'est accommodée de tous les régimes, a eu une influence heureuse sur la conservation d'objets de valeur qui furent plus tard rendus au culte, à l'époque du Concordat.

Il avait sur ses concitoyens une grande influence, étant lui-même à la tête du mouvement révolutionnaire comme président de la société montagnarde de Pesmes[2] et orateur écouté au club et dans les réunions publiques. Il en usa heureusement pour arrêter le bras destructeur de ses amis politiques, en leur faisant comprendre l'intérêt majeur qu'il y avait à la conservation de l'œuvre d'un compatriote qui ne pouvait que faire honneur à son pays natal[3].

Parmi les œuvres disparues de Jacques Prévost, dont la relation plus ou moins succincte est arrivée jusqu'à nous, il convient de citer notamment :

I. **Les fresques** qui décoraient l'intérieur du palais du cardinal de Givry, à Langres, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement et qui ont disparu avec le palais lui-même.

---

(1) Antoine-Laurent Derriey, prêtre familier de Pesmes avant la révolution, fut élu curé en remplacement de M. Belle qui avait refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 27 novembre 1790. Il eut pour vicaire un ancien carme du nom de Lavayte. Quand les églises furent fermées, l'abbé Derriey se mit à la tête du mouvement révolutionnaire. Ici, son rôle est peu connu. Ce qu'il y a de certain, c'est que grâce à lui, un certain nombre d'objets d'art de l'église furent soustraits au vandalisme de la foule, pour faire retour ensuite à l'église. Après le concordat, l'ancien curé M. Belle, vint reprendre possession de sa cure, pendant que l'abbé Derriey reprenait ses anciennes fonctions de greffier de la mairie de Pesmes. A la mort de M. Belle (1814), l'abbé Derriey administra de nouveau la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur et lui servit ensuite de vicaire jusqu'au moment où il mourut lui-même, le 16 avril 1839.

(2) *Règlement de la Société montagnarde de Pesmes*. DERRIEY, *président* ; JEANNOT, *secrétaire*. Besançon, Imprimerie de la Vve Simard, 1793. Collection du Dr BOURDIN.

(3) Journal inédit de M. Odile, ancien magistrat.

II. **Le Trépassement de la Vierge.** — Ce tableau, si l'on en croit le dictionnaire de Larousse, était sur cuivre et daté de 1550. « Quelques têtes et notamment celle de la Vierge, nous dit l'auteur de l'article, témoignent d'un grand talent d'observation et d'un instinct véritable du portrait (1) ».

Nous trouvons dans ce même dictionnaire que ce tableau existerait encore aujourd'hui. C'est une erreur. Il a disparu, pendant la Révolution, de l'église St-Mamert où il se trouvait, ainsi qu'un grand nombre d'autres œuvres d'art. Dans son *Histoire de Langres*, M. Migneret n'en fait pas mention. De plus, il y a lieu de penser qu'il s'agit ici d'un grand tableau sur bois, analogue à ceux que nous connaissons de Jacques Prévost et non pas d'une simple petite peinture sur cuivre, qui eût passée inaperçue au milieu des œuvres de grande dimension qui décoraient la cathédrale.

III. **Le Jugement dernier.** — Grand triptyque sur bois, avec portraits des donateurs peints sur les volets.

Ce tableau avait été commandé à Jacques Prévost par Hugues Marmier (2), président au parlement de Dole, pour décorer le maître-autel de l'église collégiale de cette ville. Il aurait été exécuté vers 1550.

Dunod de Charnage, dans son *Nobiliaire du Comté de Bourgogne*, nous en donne une courte description, tout au moins en ce qui concerne les parties latérales, mais sans parler du panneau central dont heureusement il reste encore aujourd'hui un fragment important, en admettant que l'attribution en soit exacte. « Hugues Marmier, dit-il,

(1) *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par P. Larousse Article Prévost Jacques. — De grandes erreurs se sont glissées dans cet article, où deux peintres du même nom sont confondus, au point de faire naître Jacques Prévost à Paris !

(2) Hugues Marmier, président au parlement de Dole, était originaire de Gray, où, après sa mort, on transporta son corps pour l'inhumer dans le caveau de ses ancêtres. Il existe encore aujourd'hui dans la Haute-Saône, des représentants de cette famille.

et sa femme Anne de Poligny étaient peints sur les volets. On y voyait encore en perspective les portraits de cinq hommes de lettres, ses amis, qu'il appelait ordinairement à sa table (1) ».

Le tableau du retable représentait le *Jugement dernier*. C'était, comme nous le savons, le sujet préféré des artistes de la Renaissance depuis que Michel Ange, en 1541, avait magistralement reproduit ce drame final de l'humanité. Aussi, faut il reconnaître que le fait seul d'avoir eu l'audace d'essayer un pareil sujet après le grand Florentin indique, chez Jacques Prévost, un artiste sûr de lui et heureux de donner à sa patrie une traduction des merveilleuses figures de la chapelle sixtine.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce tableau fut donné à la chapelle de l'hôpital général, soit parce qu'il était déjà en mauvais état, soit par suite de modifications apportées dans la décoration intérieure de l'église (2).

Le fragment qui subsiste aujourd'hui se trouve de nouveau dans l'église de Dole, dans une des chapelles latérales, la troisième du côté de l'épître. Il mesure exactement 1^{m} 15 de longueur sur 0^{m}50 seulement de hauteur.

Pendant longtemps ce fragment du triptyque de Jacques Prévost est resté ignoré. Ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que l'attribution en a été faite et qu'il a été considéré comme étant bien réellement une partie du tableau dû à la générosité de Hugues Marmier.

D'autre part, comme nous le fait remarquer l'érudit bibliothécaire de la ville de Dole, M. Feuvrier, à l'obligeance de qui nous tenons ces détails, la hauteur de ce panneau (0^{m}50) parait bien peu importante pour un retable et on

---

(1) *Nobiliaire du Comté de Bourgogne*, par DUNOD DE CHARNAGE, page 624.

(2) Cet hôpital a été fondé en 1698, sous l'intendance de Desmarets de Vaubourg. Note communiquée par M. Feuvrier, professeur au collége de Dole et conservateur du Musée.

ne voit pas d'autre part les raisons qui auraient obligé l'hôpital à s'en dessaisir pour le rendre à l'église paroissiale.

Ces critiques ont leur valeur, mais il n'en est pas moins admis que le tableau actuel de l'église de Dole est bien réellement un fragment de l'ancien triptyque commandé par Hugues Marmier et M. J. Gauthier, bon juge en la matière, n'hésite pas à l'attribuer à Jacques Prévost.

Pour nous, nous pensons que cette peinture, quoique inférieure à celle de Pesmes, est bien de la main de Prévost, sans pouvoir affirmer pourtant qu'elle provienne du triptyque commandé par l'ancien président au parlement.

Nous y retrouvons, en effet, les mêmes teintes que dans la *Mise au Tombeau* de l'église de Pesmes et le fond jaune rappelle à s'y méprendre celui de la *Sainte Famille* du musée de Besançon, signé Prévost. Enfin l'ensemble de la composition accuse très nettement la manière de notre peintre comtois et on ne peut regretter qu'une chose, c'est que le fragment que possède l'église de Dole ne soit pas assez important pour nous donner une idée complète de cette œuvre intéressante.

IV Le triptyque de l'église de Gray était également un tableau sur bois destiné, comme celui de Dole, à décorer le maitre autel. Nous n'avons malheureusement aucun document sur lui, sinon qu'il a été commandé à Jacques Prévost par ce même Hugues Marmier qui était originaire de Gray. Nous savons aussi qu'il fut exécuté à peu près en même temps que le précédent, vers 1550, au moment où de grandes réparations et transformations avaient lieu dans l'église de Gray.

Dans leur *Histoire de la ville de Gray*, MM. Catin et Besson ne le mentionnent pas, ni M. Godard dans la nouvelle édition qu'il a publiée de cet ouvrage. Nous n'avons trouvé aucun document qui puisse nous éclairer à son



Intérieur de l'ancienne Chapelle Picard

à Montmirey-la-Ville (Jura)

d'après une aquarelle du Vte Chiflet (1856)



Cliché de M. Boname.

sujet, sinon que sa disparition remonterait à l'époque révolutionnaire (1).

V. Dans l'église de Montmirey-la-Ville (Jura), on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, un tableau sur bois, la *Présentation de la Vierge au temple*, avec volets représentant certains membres de la famille Picard (2).

---

(1) Renseignements fournis à l'auteur par M. le chanoine Louvot, curé de Gray.

(2) Les Picard étaient notaires de père en fils et occupaient une très grande situation dans toute la région. Claude, le beau-père de Catherine Mayrot, était seigneur de Montmirey-le-Château et notaire à Montmirey-la-Ville. Il fut enterré à Pointre, paroisse qui englobait alors un certain nombre de villages voisins. Son fils Etienne se maria en 1570 et mourut en 1615. Il fut enterré dans l'église de Montmirey-la-Ville. C'est alors que sa veuve, la fille de Catherin Mayrot de Pesmes, eut l'idée de construire comme l'avait fait son père, une chapelle (1620), où elle fut enterrée elle-même en 1630, aux côtés de son mari. Ce ne serait que plus tard, au dire de M. Feuvrier, que son fils l'aurait décorée d'un triptyque conforme à celui de son aïeul à Pesmes et où, sur un des panneaux, il est représenté avec sa famille, tandis que sur l'autre seraient peints son père et sa mère, née Catherine Mayrot.

Ces renseignements sont extraits des *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, année 1901, où M. Feuvrier, professeur au Collège de l'Arc et archiviste de la ville de Dole, a publié une étude très intéressante et très documentée, sous ce titre : *Feuillets de garde : Les Mairot.*

Actuellement, la famille Picard proprement dite est éteinte, car il ne reste personne de ce nom. Le dernier qui le portait, Claude-François-Joseph, fils de Claude-Joseph (dernier seigneur de Champagnolot), et de Madeleine Nélaton, émigra pendant la Révolution et rejoignit l'armée de Condé, dont il n'est jamais revenu. La descendance mâle est donc éteinte avec lui.

Ses sœurs, Thérèse-Angélique et Françoise-Charlotte Picard, restées au pays, se marièrent après la révolution. La première épousa le lieutenant-général André Poncet, né à Pesmes en 1755, mort à Montmirey-le-Château en 1837 et inhumé dans son pays natal, où il repose à côté d'un de ses fils, mort après lui. La seconde épousa Charles-Denis Ryard, ancien émigré.

Il ne reste plus aucun des enfants des deux dames Poncet et Ryard, nées Picard.

Aujourd'hui cette famille n'est représentée que par ses petits-enfants et arrières petits-enfants.

En première ligne, Mme Perrin, née Ryard, qui habite à Montmirey-

C'était au XVIe siècle, une des familles les plus considérables de la région. Elle avait sa sépulture dans une des chapelles de l'église, dont le nom, comme celui de la chapelle de l'église de Pesmes, était emprunté au sujet du tableau qui la décorait. On la connait encore aujourd'hui, malgré sa moderne reconstruction, sous le vocable de *Chapelle de la Présentation*.

« Il y avait, nous dit Rousset dans le *Dictionnaire des communes du Jura*, un joli retable sur bois dans la chapelle de gauche, du style de la Renaissance et les tombes de la famille Picard (1) ».

Armand Marquiset avait déjà remarqué, en 1840, ces deux volets qui fermaient le retable et pour lesquels il regrettait alors, « que l'administration ne fît pas quelques légers sacrifices pour les sauver d'une ruine prochaine (2) ».

Le vœu de l'ancien sous préfet de Dole est aujourd'hui en partie exaucé, car au moment de la démolition de l'ancienne église (1860) les volets ont été déposés au musée de Dole, où ils figurent au catalogue sous les numéros 152 et 153, tandis que le panneau central, qui n'avait au-

---

la-Ville, l'antique maison des Picard et qui a le droit de priorité sur les autres membres de la famille, car son père Louis-Marie Ryard fils de Ch.-Denis et sa nièce Thérèse-Josephe-Félicie Poncet, fille du général, étaient cousins-germains ; elle se trouve donc être la petite-fille des deux dames Ryard et Poncet, nées Picard. Enfin, la famille est représentée dans l'autre branche par M. Gustave Poncet, petit-fils du général et de Thérèse-Angélique Picard.

Les arrières petits-enfants sont :

1° Du côté Perrin-Ryard : M. Louis Perrin, avocat à Tunis ; M. Georges Perrin, qui réside à Madagascar et Mme Chevrey (Marie), née Perrin, leur sœur.

2° Du côté Poncet : Mme Larger, fille de M. Charles Poncet, ancien magistrat décédé, et Mlle Marguerite Poncet, fille de M. Gustave Poncet.

(1) ROUSSET. *Dictionnaire des communes du Jura*, 1856.

(2) A. MARQUISET. *Statistique de l'arrondissement de Dole*, 2e vol., page 266.

cun intérêt historique et auquel on n'attachait alors qu'une minime importance artistique, était laissé à Montmirey-la-Ville (1).

Qu'est-il devenu? Nos recherches sur ce point ne nous ont donné que de vagues résultats.

A part quelques pierres tombales dont les inscriptions, en partie effacées et noircies par le temps, deviennent chaque jour de plus en plus illisibles, il ne reste rien de l'ancienne chapelle Picard qui puisse en rappeler l'origine et la grandeur. L'autel est moderne, l'ornementation est sans style et les murs, badigeonnés ou peints, n'ont pour ornement qu'une terre cuite polychromée, au modelé assez fin, mais dont les couleurs sont criardes (2). Rien ne rappelle donc plus aux générations actuelles le souvenir d'une famille qui a illustré le pays et en a été la bienfaitrice pendant plusieurs siècles.

La Révolution qui eût pu exercer des représailles contre

---

(1) Ces volets mesurent 1 m. 25 de hauteur et 0 m. 65 de largeur. Ils ont été donnés au musée de Dole par la famille qui n'avait pu obtenir satisfaction pour la reconstruction intégrale de la chapelle Picard, malgré une promesse de 5,000 francs, faite par acte notarié, comme quote-part dans l'ensemble des frais. Une copie de ces volets avait été faite pour la nouvelle chapelle où ils ne furent jamais placés. Ils furent rachetés par M. Ch. Poncet, ancien magistrat à Dole et se trouvent actuellement entre les mains de sa fille Mme Larger, ainsi que l'écusson sculpté aux armes des Picard. D'autre part, le vicomte Chifflet avait fait, en 1856, alors qu'il était déjà question de démolir l'ancienne église, une aquarelle très intéressante représentant l'intérieur de la chapelle de la Présentation, dont il fit présent à M. Ryard, ancien officier et que possède aujourd'hui sa fille Mme Perrin-Ryard, de Montmirey-la-Ville.

(2) La terre cuite qui orne aujourd'hui la chapelle Picard, a un pendant dans la chapelle qui lui fait face, dite « chapelle de la Vierge ». Toutes deux seraient l'œuvre du vicomte Chifflet, artiste de talent, qui devait les offrir au comte de Chambord pour décorer sa chapelle de Frohsdorf ! Inachevées à la mort du vicomte Chifflet survenue en 1879, elles devinrent la propriété de son neveu M. Picot d'Aligny, qui, à l'occasion du mariage de sa fille, les fit placer, après toutefois les avoir fait restaurer et malheureusement enluminer, dans les chapelles où elles sont aujourd'hui.

cette famille, dont le chef avait émigré pour rejoindre l'armée de Condé, ne peut être accusée ici d'un pareil vandalisme. C'est en 1860, en effet, qu'eut lieu la démolition de l'ancienne église et de ses annexes, sans que les réclamations des familles intéressées à la conservation de la chapelle de leurs ancêtres aient été écoutées en haut lieu et le concours pécuniaire qu'elles apportaient à cette œuvre de souvenir familial accepté (1).

Le panneau central du triptyque, quitta à ce moment le retable de la chapelle de la Présentation. Fut-il utilisé, comme d'aucuns le prétendent, comme bannière dans les processions? Il est plus simple d'admettre que, poussiéreux et considéré comme sans valeur, il soit allé échouer dans quelque misérable grenier de l'église ou de la mairie.

Et maintenant, ce triptyque est-il bien de la main de Prévost?

« Dans l'église de Montmirey-la-Ville, nous dit Pallu, on voyait encore il n'y a pas longtemps un tableau sur bois, avec volets représentant la famille Picard. Nous croyons pouvoir affirmer que ces peintures étaient de *Jacques* ou de *Jean* Prévost (2) ».

Ce Jean Prévost était de Dole, beaucoup plus jeune que son homonyme et les deux hypothèses de Pallu sont admissibles, suivant la date que l'on veut bien attribuer au tableau.

D'après la plupart des historiens, la fondation de cette chapelle par Catherine Mayrot, veuve de Noble Etienne Picard, remonterait à 1620, c'est-à-dire à une époque où

---

(1) Les familles Ryard et Poncet avaient en effet offert une somme de 5,000 francs par acte notarié pour aider à la reconstruction de l'ancienne chapelle Picard. Elles retirèrent cette promesse devant le refus de l'autorité départementale et offrirent les volets au musée de Dole. Pendant ce temps, copie en avait été prise, c'est celle qu'a achetée M. Ch. Poncet, mais les représentants actuels de la famille Picard ont perdu tous leurs droits par suite de la démolition de l'ancienne église.

(2) L'*Album Dolois*, année 1843, n° 38.

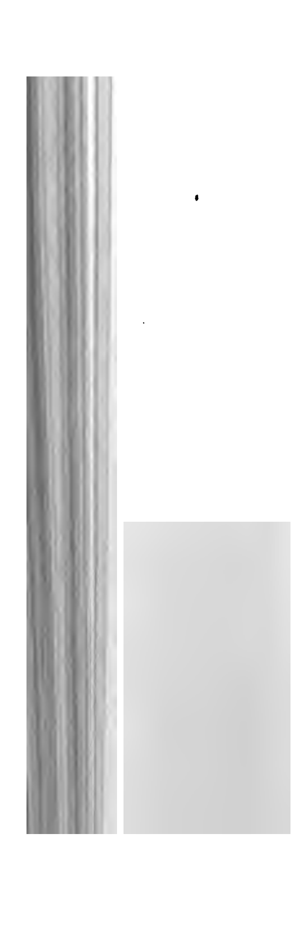


La Sainte-Famille

(*Musée de Besançon* — N° 390

Cliche de M. Dodivers.





Jacques Prévost, né dans les premières années du XVIe siècle, était mort déjà depuis un certain temps. De son côté, Mme Perrin, descendante de la famille Picard, possède des documents qui sembleraient indiquer que cette chapelle appartenait à sa famille avant 1620.

D'autre part, les volets du musée de Dole représenteraient, d'après M. Feuvrier, les deux Etienne Picard, père et fils, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils n'ont donc pu être exécutés qu'au commencement du XVIIe siècle, à moins qu'il n'y ait erreur dans la désignation des personnes et qu'il s'agisse ici de deux frères Picard. Ce sont en effet des personnages à peu près du même âge qui sont représentés sur ces volets et il faut bien admettre que leur costume et surtout le genre de l'encadrement du triptyque se rapprochent davantage du style de la Renaissance, que de celui du XVIIe siècle Il est facile de s'en rendre compte du reste par la très intéressante aquarelle du vicomte Chifflet que possède Mme Perrin de Montmirey-la-Ville et que nous sommes heureux de reproduire dans cette notice (1).

Ajoutons enfin que les peintures du musée de Dole, quoique inférieures au tableau de Pesmes, accusent franchement la manière de Jacques Prévost. Si elles ont été exécutées par son parent et homonyme Jean Prévost, qui a dû travailler longtemps sous ses ordres, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles rappellent, dans leurs grandes lignes, l'œuvre de la chapelle Mayrot qui en avait inspiré l'idée et qui a dû servir de modèle.

Il est donc assez difficile dans ces conditions, de déterminer d'une façon exacte quel est l'auteur du triptyque de Montmirey-la-Ville et nous sommes enclins à nous ran-

---

(1) Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier bien vivement Mme Perrin, de la faveur qu'elle nous a accordée, en nous autorisant à reproduire l'aquarelle de M. Chifflet, représentant la chapelle de ses ancêtres et qui restera un document historique des plus intéressants.

ger à l'avis de M. Feuvrier quand il nous dit : « En 1620, Catherine Mayrot à l'exemple de Catherin son père, fondait en l'église de Montmirey, une petite chapelle dans laquelle, en 1630, elle allait reposer aux côtés de son mari. Plus tard, son fils Etienne la décorait d'un triptyque où *l'artiste inconnu* représenta sur le panneau central une Présentation de la Vierge et, dans les deux volets, les portraits des deux Etienne Picard, de leurs femmes et de leurs enfants (1) ».

Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que si le triptyque de Montmirey-la-Ville n'est pas de la main de Jacques Prévost, il est de son école et que, dans ce cas, il est dû très probablement au pinceau de ce Jean Prévost de Dole. dont nous parle Pallu et qui eut, comme son parent, une réelle réputation en Franche-Comté.

VI. **Une Judith.** -- Peinture sur bois ayant fait partie de la collection du cardinal Granvelle. Ce tableau a disparu, mais on ne sait pas à quelle époque (2).

Des différentes œuvres picturales de Jacques Prévost que je viens de citer, il ne reste rien. si on en excepte le fragment du triptyque de Dole et les volets de celui de Montmirey-la-Ville dont l'attribution reste douteuse. Ces derniers sont conservés, l'un à l'église collégiale de Dole, les autres au musée de la ville. En ce qui concerne les tableaux disparus, nous sommes obligés de nous en rapporter aux relations vagues et bien incomplètes des contemporains.

D'autre part, il est bien certain qu'à côté de ces œuvres de Jacques Prévost qu'on peut appeler capitales, puisqu'elles ont laissé trace de leur passage dans notre pays et que le souvenir en est parvenu jusqu'à nous, il devait en exister une

---

(1) J. Feuvrier. *Loc. cit.*, page 176.

(2) *Annuaire du département du Doubs*, 1892, par J. Gauthier, archiviste.

quantité d'autres de ce même peintre, qui a beaucoup produit comme nous le savons déjà, mais sur lesquelles nous n'avons aucune donnée, ni le moindre renseignement.

Parmi les œuvres arrivées intactes jusqu'à nous malgré le temps et les révolutions, on ne peut citer sûrement que les deux petits tableaux du musée de Besançon et le triptyque de l'église de Pesmes. Nous avons pensé qu'il était intéressant d'en donner des reproductions que nous devons à l'obligeance et au talent de notre distingué collègue M. Dodivers.

Une sainte famille. — N° 390 du catalogue du musée de Besançon. — « Petit tableau sur bois de 42 cent. de hauteur et 31 cent. de largeur ».

Castan le présente en ces termes dans son *Histoire et description des musées de Besançon* (1) : « Sur un fond peint en jaune, la Vierge, assise très bas, tient l'enfant Jésus endormi sur ses genoux : une auréole de rayons entoure sa tête. Vis-à-vis, saint Joseph, les bras croisés sur la poitrine, contemple le divin Enfant ». *Signé :* PRÉVOST.

Ce tableau a été acquis en 1868 pour la somme de 400 fr. La conservation en est bonne, mais les parties principales sont seules achevées. L'expression des têtes, notamment celle de la Vierge, est gracieuse et a toute la finesse d'une miniature. Cette dernière ne présente pourtant pas ce caractère de divinité que l'on admire tant dans les œuvres similaires des grands peintres de la Renaissance. Ici c'est plutôt un portrait, genre dans lequel excellait Jacques Prévost, qui a le mérite de la représentation exacte de la nature. Le fond d'or, sur lequel les têtes se détachent, les fait ressortir davantage et en accentue les contours. L'enfant repose plein d'abandon sur les ge-

---

(1) *Histoire et description des musées de la ville de Besançon*, par A. CASTAN. Monographie extraite de l'*Inventaire des richesses d'art en France*, Province. *Monuments civils*, tome V, n° 3.

noux de sa mère qui a pour lui une tendresse attentive. Saint Joseph contemple avec calme ce touchant tableau d'amour maternel et sa tête est pleine de noblesse et de dignité.

Ce sujet a été bien souvent traité par les peintres des différentes écoles et se compose généralement des mêmes personnages, groupés avec plus ou moins de variété. Jacques Prévost a su éviter la banalité et plus encore la copie. C'est une œuvre bien personnelle qui, tout en se rattachant aux *Saintes Familles*, si nombreuses à cette époque, a pourtant son cachet particulier et l'empreinte du maître franc-comtois.

En somme, ce petit tableau, peint sur bois, fait honneur à notre musée, malgré les imperfections de détails que des artistes compétents ou des censeurs sévères pourraient y relever. L'ensemble est naturel et gracieux, et les trois personnages présentent une scène de noble simplicité sans dégénérer en triviale naïveté.

La Vierge tenant l'enfant Jésus. — N° 391 du catalogue du musée de Besançon. « Petit tableau sur bois de 48 cent. de hauteur et 37 cent. de largeur. Figures en demi grandeur naturelle ».

« La Vierge, nous dit Castan, est représentée assise et à mi-jambes, tournée de trois quarts à droite; elle tient dans ses bras l'enfant Jésus, qu'elle presse contre son sein (1) »

Ce tableau a été légué, en 1694, par l'abbé J.-B. Boisot, aux bénédictins de Besançon et provient donc de l'ancienne galerie du palais Granvelle (2).

---

(1) A. Castan. *Loc. cit.*

(2) Extrait du testament de Jean-Baptiste Boisot et exécution de ce testament en 1694 et 1695 :

« ... *Item*, Je donne et lègue aux Révérends Pères bénédictins de Besançon... et afin de donner le moyen auxdits religieux d'orner ladite salle, Je veux et entends que tous mes bustes de marbre et de bronze y soient placés avec les tableaux suivants, savoir le portrait du chancelier

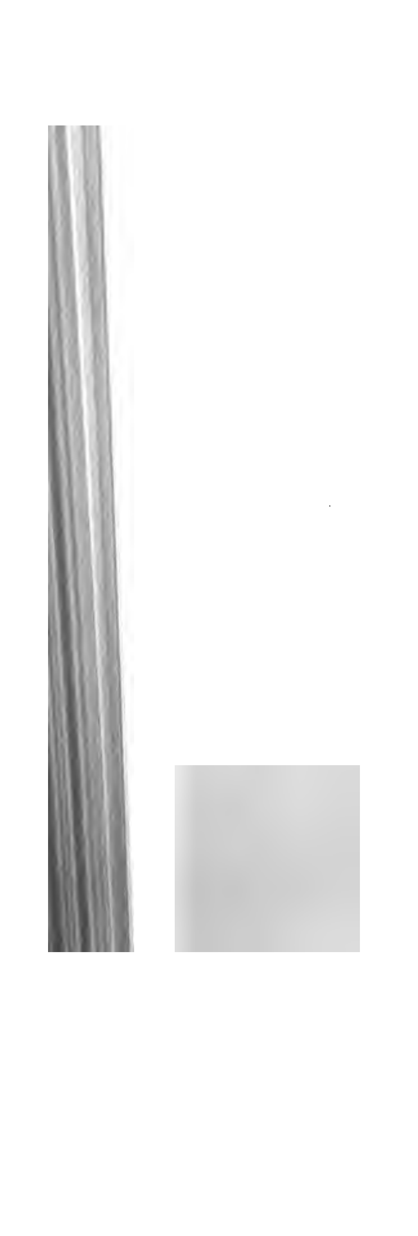


La Vierge tenant l'Enfant Jésus

(*Musée de Besançon.* — N° 391).

Cliché de M. Dodivers.





Il porte au verso une inscription qui reproduit l'article qui le concerne dans l'inventaire de cette fameuse galerie, dressé en 1607.

« Une Notre-Dame, avec son enffant de la main de Prévost, d'haulteur d'un pied onze polces, large d'un pied cinq polces et demy.... moulure noire. N° 129 ».

Le chiffre de 15 pistoles, qu'on relève dans un coin du tableau, indique probablement la somme qui a été remise à Jacques Prévost pour son travail, ce qui représente aujourd'hui environ 300 francs de notre monnaie, sans tenir compte de la diminution de la valeur de l'argent (1).

Cette peinture nous montre comme la précédente, un Jacques Prévost encore tout imprégné des leçons des grands maîtres italiens. Sa composition, si répandue à l'époque de la Renaissance, fait honneur à son pinceau et ce qui la distingue et lui donne un cachet d'originalité, c'est l'harmonie du coloris et l'expression tendre et gracieuse des figures.

La tête de la Vierge, notamment, se rapproche ici davantage des compositions de Raphaël. Ce n'est plus un portrait comme on a l'habitude d'en rencontrer dans les œuvres du maître comtois, c'est une vierge idéale dont les traits sont de pure imagination et pourtant c'est bien l'expression naturelle de la femme qui est rendue avec un enfant dans les bras.

---

de Granvelle de la main du Titien, celui du cardinal son fils, deux autres portraits qu'on dit être ceux de l'ambassadeur Renard et de sa femme, de la main d'Olbein, une vierge sur du bois, de la main de Léonard, *une autre aussi sur du bois, de la main de Jacques Prévost*, un saint Hierosme de la main de l'Espagnolet, une Vierge avec un petit Jésus et un St-Joseph (les mots *de Raphaël* ont été ajoutés après coup en marge), un crucifix aussy sur du bois, une perspective aussy sur du bois... est... »

« Testament passé par devant Jean Colin, notaire royal, audit Besançon, le 27 novembre 1694. »

Manuscrit de la Bibliothèque de Besançon.

(1) La pistole d'Espagne ou *doublo de oro* valait approximativement vingt francs et quelques centimes de notre monnaie.

L'enfant Jésus a une tête de chérubin qui n'exclut ni la naïveté, ni la candeur. Il a de plus un sourire des plus naturels.

Ce sujet est bien traité et donne une idée très nette du talent de notre vieux maître comtois.

La conservation en est bonne et aucun repeint maladroit n'est venu en atténuer l'expression, ni enlever son caractère à cette charmante composition, toute de grâce et de fraîcheur.

Ces deux tableaux que possède notre musée, ont dû être exécutés vers 1555, au moment où Jacques Prévost, quittant Langres, était venu sur la prière du cardinal de Granvelle s'installer à Besançon, avant d'aller à Pesmes, commencer le triptyque dont il nous reste à parler.

LE TABLEAU A VOLETS DE L'ÉGLISE DE PESMES

Le morceau capital qui a survécu à l'œuvre de Jacques Prévost est un grand triptyque sur bois conservé dans la chapelle du saint sépulcre de l'église de Pesmes, représentant une *Mise au Tombeau*, avec portraits des donateurs, peints sur les volets.

Il a, nous dit J.-B. Dornier (1), la forme d'une armoire, sur les portes de laquelle l'artiste a peint extérieurement en grisaille la scène de l'*Annonciation*

Le tableau central a 1m70 de hauteur sur 3 mètres de largeur. Les volets n'ont que 91 cent. de largeur. Celui de gauche représente Catherin Mayrot ; celui de droite Jehanne Le Moyne, sa femme et porte la signature : JACOBUS PRÉVOST, avec le millésime de 1561.

Au-dessous de la signature se trouvent quelques lignes qui n'ont jamais pu être déchiffrées. Ont elles été recou-

(1) J.-B. DORNIER, *Loc. cit.*

vertes d'un enduit pendant la révolution, pour en effacer les traces? C'est peu probable, car on n'y trouve aucune trace de repeint. Forment-elles d'autre part, réellement des mots, une phrase, une devise?... Quoi qu'il en soit, ces lignes sont absolument illisibles et demeurent une énigme que les Chartistes eux-mêmes n'ont pu déchiffrer.

Le tryptique porte la date de 1561. C'est, comme nous l'avons déjà dit, le premier tableau signé et daté que nous possédions en Franche-Comté. Aussi marque-t-il le début de notre école comtoise et a-t-il, suivant le mot heureux de MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, « toute la valeur d'un incunable ».

Il avait été commandé par noble Catherin Mayrot (1) pour servir de retable au maître-autel de la chapelle qu'il avait fondée en 1554, dans l'église de Pesmes, et qui,

---

(1) Les Mayrot ou Mairot, sont originaires de Pesmes, au baillage d'Amont. Catherin qu'il ne faut pas confondre avec le médecin, portant le même prénom, était un des cinq fils de Philippe Mayrot, seigneur de Chaumercenne et de Philiberte Champenois de Dole

Né au commencement du XVIe siècle, fils de marchand et marchand lui-même, il épousa en premières noces Yves Millet de Fondremand dont il eut deux enfants : Philippe et Marguerite. Veuf, il se remaria en 1530, avec Jehanne Le Moyne, fille d'Etienne, seigneur de Mutigney, dont il eut neuf enfants, parmi lesquels Catherine qui devint plus tard la femme de Noble Etienne Picard, de Montmirey-la-Ville.

Catherin Mayrot obtint, en 1544, des lettres d'anoblissement datées de Spire (6 mai 1544). Ses armes étaient *de gueules à la fasce ondée d'argent* et sa devise : *Quebrar, antesque desplegar.* A partir de ce moment c'est un petit seigneur. Il a sa maison sur la place à l'endroit où se trouve actuellement la Mairie Il fait partie du conseil des échevins (1560-1565), et quand la famille La Baume édifie cette chapelle merveilleuse qui existe encore aujourd'hui, Catherin Mayrot veut en édifier une également, plus modeste assurément, mais à laquelle le retable, dû au pinceau de son compatriote et ami Jacques Prévost, donne un éclat tout particulier.

Il mourut en 1573 et fut enterré dans sa chapelle.

La plupart de ces renseignements sont tirés des *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, année 1901, où M. Feuvrier, professeur au collège de Dole, a publié une monographie très détaillée de la famille Mayrot.

jusqu'à la Révolution est restée la propriété de cette famille. Après la pose du tableau, cette chapelle prit le nom de chapelle du Saint-Sépulcre, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Labbey-de Billy signale ce tryptique comme très intéressant et capable de retenir « l'attention des curieux ». « Catherin Mayrot et Jehanne Lemoine, écrit-il, sont peints sur les volets du retable de l'autel de leur chapelle de Pesmes. C'est un original de Prévost, disciple de Raphaël d'Urbin. Ce tableau fixe l'attention des curieux (1) ».

D'autre part, voici la description qu'en donne J.-B. Dornier, dans son *Essai historique de l'arrondissement de Gray*.

« Au bas de l'église, en sortant, à main gauche, est placée la chapelle du sépulcre, ainsi nommée du tableau qui y est placé.

« Ce tableau est peint sur bois et divisé en trois parties : celle du fond qui forme le tableau principal, représente le Christ que l'on descend au tombeau. Les figures en sont bien et le coloris très frais. A chaque côté de ce tableau, deux autres de même hauteur y sont joints et représentent, celui de gauche un homme à genoux et priant et celui de droite, une femme en même posture. Ce qui m'a singulièrement surpris, *c'est la ressemblance de ces deux personnages avec le tableau que j'avais vu à Aix* et que l'on me montra comme ayant été peint par le roi René et le représentant, lui et sa femme, dans la même posture que celui de Pesmes. Le tableau porte dans un coin la date de 1561 et est signé Jacobus Prévost. Il mériterait qu'on en prit plus de soin qu'on ne le fait. La chapelle tire son nom du sujet qu'elle représente (2). »

---

(1) *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*, par Nicolas-Antoine Labbey-de-Billy, Besançon, 1814, tome Ier.

(2) *Essai historique et voyages pittoresques dans l'arrondissement de Gray en 1832*, par J.-B. Dornier, pages 73 et 74, Gray, imprimerie Barbizet, 1836.

De la courte description de J.-B. Dornier il faut retenir cette ressemblance, qui l'a frappé et qui existe bien réellement, entre la pose des personnages du tryptique de Pesmes et celle de ceux du tableau d'Aix. Ce dernier était à cette époque attribué au roi René et n'est autre que le fameux *Buisson ardent* de Nicolas Froment, une des pièces capitales de l'Exposition des Primitifs français, organisée en 1904, au pavillon de Marsan, par notre compatriote H. Bouchot (1).

Cette remarquable production du XV[e] siècle, longtemps attribuée à Van Eyck, fut, comme on le sait aujourd'hui, grâce aux savantes recherches de l'abbé Requin, commandé par le roi René à Nicolas Froment d'Uzès.

Or, comme le fait remarquer J.-B. Dornier, il est absolument exact que la pose et même la forme des vêtements des personnages peints sur les volets du triptyque de Pesmes ont une grande analogie avec celles du tableau d'Aix, peint un siècle plus tôt.

Il y a donc lieu de se demander comment Jacques Prévost a pu donner, dans sa composition, une traduction aussi fidèle de l'œuvre de Nicolas Froment, en un mot, où et comment il a pu s'en inspirer.

Il est certain, en effet, que notre peintre comtois avait eu l'occasion d'admirer le triptyque d'Aix et l'hypothèse d'un séjour en Provence, lorsqu'il se rendait à Rome ou en revenait, n'a rien que de très naturel quand on saura qu'une branche de la famille Mayrot avait quitté la Franche-Comté pour aller s'installer à Aix.

Nous en avons la preuve dans ce passage que nous relevons dans l'*Histoire de l'Université de Bourgogne*, de Labbey-de-Billy : « Philippe Mayrot, seigneur de Chaumercenne, dis-

---

(1) *Le Buisson ardent*, n° 78 du Catalogue de l'exposition des *Primitifs français*, au pavillon de Marsan, Paris, 1904. Ce catalogue a été rédigé par les soins de MM. H. Bouchot, Léopold Delisle, Frantz Marcou, H. Martin et Paul Vitry

tributeur ; il était fils de Pierre Mayrot, trésorier général du comté de Bourgogne et petit-fils de Philibert Mayrot, que Gollut, page 254, place dans la liste des chevaliers de Saint-Georges. Suivant une enquête faite au parlement d'Aix en 1646, ***il existait dans le ressort de ce parlement***, une branche de la famille Mayrot jouissant des titres et distinctions de la noblesse, *ayant une origine commune avec les Mayrot de Franche-Comté* et sortant du cousin germain de Philibert Mayrot (1). »

Le séjour de Jacques Prévost à Aix, s'explique donc facilement dans ces conditions. Il est certain, que c'est en rendant visite aux Mayrot d'Aix, cousins de ceux de Franche-Comté dont il était l'ami, que notre peintre s'est inspiré de la merveilleuse composition de Nicolas Froment et que le croquis qu'il en prit à cette époque lui revint en mémoire lorsqu'il eut à placer, sur les volets du triptyque de Pesmes, les portraits de Catherin Mayrot et de Jehanne Lemoyne, sa femme.

La pose de personnages en prières était, il est vrai, à peu près classique, dans les tableaux à volets du XVIe siècle, mais une telle similitude n'est pas le fait du hasard et ne peut s'expliquer que par un voyage de Jacques Prévost à Aix, hypothèse bien naturelle par suite de la présence dans cette ville des cousins de Catherin Mayrot de Pesmes.

Jacques Prévost avait donc vu le *Buisson ardent* et il en avait rapporté, dans sa propre composition, certains détails de mise en scène et plus particulièrement la pose des personnages qui font face au panneau central et qui prient agenouillés devant le Christ mort.

Les parties accessoires des volets diffèrent en revanche totalement de celles du tableau d'Aix.

Dans celui-ci, le roi René est présenté par trois saints dont un est Saint-Maurice et la reine Jehanne de Laval est accom-

---

(1) LABBEY-DE-BILLY. *Loc. cit.*, 1er vol., p. 262.

LE TRIPTYQUE DE PESMES



Portrait de Catheryn Mairot

(volet de gauche)



Portrait de Jehanne Lemoyne

(volet de droite)

Eglise paroissiale de Pesmes.

Cliché de M. Dodivers.

pagnée également de saints qui sont : Saint-Jean, Sainte-Agnès et Saint-Nicolas (1).

Dans le tableau de Pesmes, au contraire, Catherin Mayrot prie dans un paysage du Calvaire qui fait suite à celui où se déroule la scène du panneau central et où, dans le lointain, apparaît la ville de Jérusalem. Sur le volet de droite, où est représentée Jehanne Le Moyne, on reconnaît facilement l'hôtellerie d'Emmaüs, devant laquelle le Christ harangue ses disciples.

Voici du reste la description très détaillée de ces volets, qu'en donnent MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, dans leur étude sur l'église paroissiale de Pesmes et à laquelle je me reprocherais d'ajouter le moindre détail.

« Le paysage du Calvaire se continue dans les deux volets latéraux, ombragé de maigres oliviers. A gauche, apparaît Jérusalem derrière un massif où se creuse le tombeau visité par les saintes femmes ; en se rapprochant du premier plan, les mêmes, reconnaissables à leurs robes et aux vases d'aromates. Sur le volet de droite, dans des roches basaltiques, l'hôtellerie d'Emmaüs surgit comme un château fort, relié par un pont-levis à un chemin ; on y aperçoit le Christ se manifestant aux disciples. Plus bas, les mêmes disciples, vêtus en pèlerins, coiffés de bonnets phrygiens, rencontrent le Sauveur et cheminent avec lui sans le reconnaître.

» Traités en claire grisaille avec de sobres rehauts de brun, de rouge, de bleu, de jaune ou de vert, ces divers sujets ne sont que l'accessoire, le raccord des portraits des deux donateurs, homme et femme, se faisant face aux côtés de l'Ensevelissement.

» A gauche, agenouillé, mains jointes, devant une petite table à draperie rouge armoriée (de gueules à la fasce d'argent), soutenant un psautier ouvert, un homme de soixante

---

(1) Ces renseignements sont dûs à l'obligeance de M. le Conservateur du musée d'Aix.

ans. Ses épaules disparaissent sous l'ample col de fourrure d'une longue robe de drap noir, à manches collantes, laissant dépasser un col et des poignets de fine toile. Surmontée d'un bonnet noir prolongé en couvre-nuque, la tête est vivante; complètement rasée à la réserve de quelques poils grisonnants au niveau de l'oreille, la figure est vulgaire, mais intelligente. Le modelé fin des joues, du menton et du nez, l'expression des yeux et des lèvres minces, donnent à ce bourgeois enrichi l'empreinte d'une volonté et d'une énergie peu communes. Sa main, courte et grasse, porte à l'index un anneau d'or à rubis chatoyant.

La main blanche et effilée de la dame qui fait face à Catherin Mairot, Jehanne Le Moyne, fille d'un conseiller au parlement de Dole, est d'excellente facture D'un âge mûr, la dame à la figure pleine, au cou plissé, porte la dure empreinte de la cinquantaine. Vêtue d'une longue robe de velours noir dont la jupe fendue par derrière est doublée d'une soyeuse fourrure, elle porte un corsage ajusté, à manches collantes, compliquées sur l'avant-bras d'un parement de fourrure formant cloche et pendant jusqu'à mi-jambe. Sur le devant de la jupe est comme une garniture de soie rouge, sorte de cordelière ou patenôtre, alternative de bouffants et d'annelets resserrés. C'est d'une gorgerette à revers de toile empesée qu'émerge la tête de Jeanne Le Moyne, dont la chevelure disparaît sous une cape de linon noir, découvrant le front, puis tombant au bas du dos. Quatre bagues d'or passées à l'index, à l'annulaire et à l'auriculaire de la main gauche sertissent une perle, un rubis, une topaze et une table de diamant; une croix en diamants, composée de quatre croisettes avec pendants de trois perles serties d'or, est suspendue à une chaîne de même métal dont les mailles et les tortils font le tour du col et viennent tomber jusqu'au milieu de la poitrine, rehaussant ce costume quasi monacal. Les traits fortement accusés de la dame, manquent de distinction, son regard est plus doux que vif. Devant elle, un prie-Dieu

LE TRIPTYQUE DE PESMES



La Mise au Tombeau

(panneau central)

Eglise paroissiale de Pesmes.

Cliché de M. Dodivers.



armorié d'un écu en losange (*Le Moyne*) est couvert d'une draperie verte, sur laquelle sont disposés un missel relié de velours rouge et un mouchoir de batiste.

» D'une facture magistrale, ces portraits constituent les meilleurs morceaux du triptyque (1). »

Le panneau central, qu'encadrent les deux portraits décrits avec tant d'exactitude par MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, représente l'*Ensevelissement du Christ*.

C'est la scène classique que nous connaissons, peut-être un peu à l'étroit dans ce cadre à dimensions restreintes, étant donné le nombre des personnages qui s'y rencontrent, mais la variété dans les figures et dans les attitudes sont d'un puissant effet.

Huit personnages gravitent autour du Christ que l'on vient de descendre de la croix ; ils se profilent sur le fond sombre d'une grotte qui fait ressortir davantage leurs contours. Un homme vigoureux, aidé de Magdeleine, soutient le corps du Christ, pendant que la Vierge à demi-évanouie et abattue par la douleur tombe dans les bras des femmes qui l'entourent.

Joseph d'Arimathie assiste grave et pensif à cette scène de désolation qu'il domine et à laquelle il semble rester quelque peu étranger. Cette attitude semblerait donner raison à ceux qui voient dans ce beau vieillard, à barbe et à cheveux blancs, le portrait du peintre lui-même (2).

---

(1) *L'Eglise paroissiale de Pesmes* (*Haute-Saône*), par J. Gauthier, archiviste du Doubs et G. de Beauséjour, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Caen, 1894, Henri Delesque, imprimeur-libraire.

(2) « Qu'on rapproche ce nom (Jacobus Prévost) de cette tête de vieillard, à barbe et à cheveux blancs, à l'expression tout à la fois énergique et découragée, telle qu'elle convient à la mélancolie des philosophes de soixante ans et peut-être sera-t-on tenté comme nous d'y reconnaître le peintre lui même. Et d'abord, c'est bien un portrait échappant aux types convenus de tous ceux qui l'entourent ; de plus, son regard profond et discret s'éloigne de la scène à laquelle il assiste, indifférent, et sa pensée se perd dans l'espace. Ce n'est pas un Mécène, car sa présence eût choqué les donateurs peints sur les volets ; il est naturel d'y retrouver Jacques Prévost lui-même, d'autant que la figure pleine de caractère semble reflé-

Grâce au talent d'un de nos compatriotes, M. Julien, nous avons pu donner en tête de cette notice le portrait présumé de Jacques Prévost, représenté sous les traits de Joseph d'Arimathie, un des plus remarquables personnages du tableau.

La figure principale, le Christ mort, frappe surtout par le ton des couleurs. Les chairs sont jaunâtres et affaissées, les bras tombent sans vie, aucun muscle n'est contracté ; tout le corps, que soulève péniblement un des disciples, est dans l'abandon de la mort. Il y a de la pesanteur et de l'affaissement dans cette masse inerte d'où la vie vient de s'échapper avec le dernier souffle. On ne pouvait mieux rendre l'image de la mort après de longues et pénibles souffrances : l'illusion est complète et on reste en admiration devant la vérité qui se dégage de cette œuvre puissante, où la mort est rendue avec une tonalité parfaite et une expression sans égale.

Au second plan, la figure de la Vierge qui s'évanouit dans les bras des saintes femmes qui l'assistent n'est pas moins remarquable.

Toutes les souffrances physiques et morales se lisent sur ce visage pâle et amaigri, aux joues fortement creusées et sillonnées de rides précoces.

Les yeux, quoique à demi-fermés, reflètent encore pourtant la force d'âme et l'énergie qui soutiennent son courage. C'est, en un mot, l'expression de la douleur la plus vive, unie à la résignation et à la soumission à une volonté supérieure, que l'artiste a su rendre avec une grande vérité.

Des autres personnages, il n'y a rien de particulier à signaler, sinon qu'ils sont groupés avec art et que ce sont

---

ter l'âge et la personnalité que nous devinons dans la correspondance de l'artiste. En se représentant lui-même, Prévost n'eût obéi qu'à un usage répandu, auquel, d'après la tradition, il avait sacrifié lui-même en représentant, dans un tableau peint pour l'église de Dole, plusieurs lettrés, ses contemporains »

J. Gauthier et G. de Beauséjour. *Loc. cit.*, page 35.

des portraits bien étudiés. La douleur qui se lit sur tous les visages est bien rendue et reste en harmonie avec la scène si triste de l'ensevelissement.

Quelques audacieux raccourcis pourraient faire douter de la valeur du dessinateur, mais ne s'expliquent-ils pas naturellement par l'étroitesse du panneau pour une composition aussi vaste ! Ce que l'on pourrait reprocher surtout à cette œuvre, c'est une certaine disproportion dans les membres, qui sont généralement trop gros et trop longs. C'est là une anatomie de convention qui ne répond pas à la réalité.

C'est pour cette même raison que, dans un ciel trop bas, où volent de gracieux petits anges, aux visages empourprés, on voit leurs ailes frôler de trop près les têtes des principaux personnages. Ils étalent innocemment toutes les poésies de la nudité et de la chair, offrant ainsi à la vue un groupe du plus gracieux effet, qui gagnerait beaucoup à être vu de plus haut et de plus loin [1].

En résumé, l'ensemble de cette composition manque d'air et d'étendue, les acteurs de la scène de l'ensevelissement se débattent dans un champ trop restreint et c'est la critique la plus sérieuse que l'on puisse adresser à cette œuvre du maître Comtois.

En refermant les volets du triptyque, on se trouve en présence d'une peinture en grisaille claire, représentant l'*Annonciation*, dont la tonalité est parfaite et l'ensemble plein de vie et de mouvement.

Ce sujet, comme le précédent, a été traité bien souvent par les peintres de toutes les écoles et de tous les temps ;

---

(1) Il y a quelques années, une personne de Pesmes que M. Jules Gauthier décore du titre de « Mère de Conférence », n'a pas craint d'user du grattoir et de l'ongle, pour corriger la nudité de ces petits anges, dont sa sotte pudeur s'était alarmée. Les traces de ce grattage sont très visibles sur la reproduction que nous donnons de cette œuvre, d'après le cliché de M. Dodivers. Le vandalisme sera toujours l'arme inconsciente de tous les préjugés et de toutes les superstitions.

aussi Jacques Prévost a-t-il été bien inspiré en reproduisant une composition dans laquelle un peintre de sa valeur pouvait donner la mesure de tout son savoir-faire et de son grand talent.

Ici, la Vierge est représentée à genoux sur les marches d'un autel où elle vient de déposer son livre de prières. Une colombe plane sur sa tête qu'elle incline légèrement.

La pose est naturelle et gracieuse. Son visage, un peu confus à la nouvelle que lui apporte le messager céleste, exprime bien ce qui se passe dans son âme. C'est une joie profonde unie à une douce résignation, c'est le ravissement et l'extase à l'ouie de l'harmonie divine.

L'air de candeur qui se dégage de ses traits, la pudique surprise et la grâce qui se lisent sur son visage, les battements de son cœur que l'on devine sous la main gauche qui cherche à les réprimer font bien de la modeste habitante de Bethléem cette vierge idéale et mystique dont la physionomie s'est transmise à travers les âges.

Ici, c'est la grâce qui séduit, la grâce encore plus que la beauté; on la retrouve non seulement dans les traits de la Vierge, mais aussi dans son attitude, dans ses gestes voire même dans les plis des draperies de sa longue robe et de son manteau, en un mot, dans toute cette composition, qui restera à bon droit le chef-d'œuvre de Jacques Prévost.

L'ange, aux ailes à demi-ployées, s'incline gracieusement vers la Vierge, qui écoute ravie les paroles mystiques qu'il prononce. Ses cheveux sont épars, la pose est naturelle et sans contrainte sous les plis bien étudiés de sa longue robe trainante et sauf la tête, qui est trop petite, il n'y a rien à reprocher à ce panneau.

Un groupe de têtes enfantines complète cette scène vraiment très suggestive. Dans un tournoiement de blanches formes ailées, ces figures souriantes entourent la Vierge d'une large auréole vivante et animée et rappellent, par le jeu

LE TRIPTYQUE DE PESMES



L'Annonciation

(verso des volets)

Eglise paroissiale de Pesmes. Cliché de M. Dodivers.

des physionomies et l'harmonie des traits, les anges de la *Mise au Tombeau* : le dessin est en outre d'une correction parfaite.

L'ensemble de ce tableau est d'un très grand effet. Il y a plus d'air et d'espace que dans la scène principale et nombre de connaisseurs admirent davantage cette grisaille aux tons clairs et lumineux (1).

D'autre part, il faut reconnaître aussi que les caractères en sont peut-être mieux rendus et que le sujet de l'*Annonciation* plait davantage que celui si triste et si désolant de la *Mise au Tombeau*. Ici, c'est l'annonce d'une bonne et joyeuse nouvelle ; là, c'est la constatation du néant, la disparition de l'Homme-Dieu, la mort, en un mot, dans toute son horreur.

Ce contraste a certainement été voulu par l'artiste et après le sentiment d'angoisse et de tristesse qu'inspire la vue du premier tableau, on quitte l'œuvre de Jacques Prévost sur une note souriante et gaie que procure la scène de l'*Annonciation*, lorsqu'on referme les volets du triptyque (2).

---

(1) On a prétendu que cette peinture en grisaille, ne serait pas de la main de Jacques Prévost car elle est plus soignée que la scène principale. C'est pourtant bien la même facture que dans la *Mise au Tombeau*, avec les mêmes incorrections de dessin, mais aussi avec le même sens artistique et la même expression dans les caractères qui sont bien rendus. Enfin les têtes d'anges qui couronnent les deux tableaux ont de tels points de ressemblance qu'il est impossible de douter qu'ils ne soient dûs au même pinceau.

(2) M Castan, signale comme existants au palais archi-épiscopal de Besançon. deux panneaux de Jacques Prévost. ayant servi de volets à un triptyque. Ces panneaux, traités en grisailles légèrement colorées, représenteraient comme ceux de Pesmes, d'une part la Vierge en prières et de l'autre, l'ange porteur du divin message. — ***Besançon et ses environs***, par A. Castan Nouvelle édition, par L. Pingaud, p. 196.

Aidé de M. Gazier, notre savant Conservateur de la Bibliothèque municipale, nous avons parcouru en vain toutes les salles de l'archevêché, sans trouver trace de ces panneaux cités par Castan.

LE PAYS D'ORIGINE DE JACQUES PRÉVOST

Plusieurs villes, comme je le disais au commencement de cette étude, se disputent l'honneur d'avoir donné naissance au peintre-graveur Jacques Prévost.

Ses biographes le font naître tantôt à Gray ou à Dole, tantôt à Besançon ou à Paris, voire même à Poitiers où il n'a probablement jamais séjourné, tandis qu'une tradition constante, qui s'est transmise à travers les âges, veut qu'il soit originaire de Pesmes (Haute Saône).

Nous allons donc examiner rapidement ces différentes opinions et essayer à notre tour, à défaut de pièces justificatives, mais simplement, par tout ce que nous savons de notre peintre comtois, de démontrer qu'il est bien effectivement né à Pesmes et de donner si possible, à ce petit problème, une solution définitive.

J'éliminerai d'abord les villes de Besançon, de Paris et de Poitiers, qui n'ont réellement aucune raison sérieuse à faire valoir, pour revendiquer l'honneur de compter Jacques Prévost au nombre de leurs concitoyens.

Pour Besançon, l'erreur a été commise par le père Dunand, qui, dans sa *Statistique de Franche-Comté*, a eu la malencontreuse idée d'écrire cette phrase : *Jacques Prévost* DE BESANÇON, *qu'on a appelé le Michel-Ange de la Franche-Comté* (1).

Cette assertion qui n'a du reste jamais été répétée par aucun de ceux qui ont eu à s'occuper de notre peintre comtois, n'est basée sur aucune preuve, ni aucun témoignage. Elle ne traduit certainement, dans la pensée de son auteur, que le séjour plus ou moins prolongé dans notre

---

(1) *Statistique de la Franche-Comté*. Manuscrit du père DUNAND, IIIe volume.

ville de Jacques Prévost, occupé à travailler pour le cardinal de Granvelle et dont deux des œuvres que possède actuellement notre musée ont figuré, avec honneur, dans la merveilleuse collection de ce grand ami des arts.

Aussi, ne retiendrons-nous du passage de Dunand que cette appellation élogieuse de *Michel-Ange de la Franche-Comté*, qui nous fait connaître l'estime et la considération dont jouissait le peintre auprès de ses contemporains qui voyaient en lui le représentant, dans notre pays, du plus grand génie artistique du XVIe siècle.

Dans le Dictionnaire encyclopédique de Larousse, où les erreurs au sujet de Jacques Prévost sont nombreuses, on lit avec stupéfaction que ce peintre graveur serait né à Paris en 1510 et qu'il y serait mort en 1590 (1) !...

L'auteur de l'article se demande même, si Jacques Prévost et Nicolas Prévost, « dont les comptes royaux font pourtant des individualités distinctes » ne seraient pas un seul et même peintre, *Jacques-Nicolas Prévost*, signant indifféremment ses œuvres, tantôt du prénom de *Jacques*, tantôt de celui de *Nicolas !*

Une telle assertion ne peut être prise au sérieux. D'après Mariette, le savant iconophile du XVIIIe siècle, Nicolas Prévost serait né à Paris en 1606 ou en 1610, c'est-à-dire un siècle plus tard que celui dont nous nous occupons. Pour d'autres et parmi lesquels il convient de citer M. Georges Duplessis, il y a bien eu un Nicolas Prévost, d'origine parisienne et contemporain de l'artiste comtois, mais dont le monogramme *NP* est entièrement différent du sien et dont on ne connaît que quelques planches, avec cette mention : *par Nicolas Prévost, rue Montorgueil, au chef sainct Denis* (2).

(1) *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par P. LAROUSSE. 13e volume.

(2) Les estampes de Nicolas Prévost, sont des gravures sur bois et reproduisent toutes des sujets religieux, empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament : *Le déluge* ; *Les sept œuvres de la miséricorde ; La création*

Ce détail cadre mal, dans tous les cas, avec la misère bien connue de notre pauvre hère comtois qui n'eut jamais *pignon sur rue* et dont les uniques ressources étaient à la merci de la générosité plus ou moins grande de ses protecteurs et de ses amis.

Enfin les estampes de Nicolas Prévost étaient sur bois. Elles se rapprochent davantage, nous dit M. Georges Duplessis « de l'imagerie que de l'art proprement dit et rappellent, par leur composition et leur dessin quelque peu grossier, les tapisseries si fort en vogue sous Charles IX (1). »

Ces renseignements suffisent pour séparer nettement les deux personnalités de Jacques et de Nicolas Prévost et l'article du dictionnaire de Larousse contient, du reste, tellement d'autres erreurs au sujet de notre compatriote qu'il nous paraît inutile d'insister davantage.

Il y est dit, entre autres, que l'on ne connait de Jacques Prévost qu'*un seul tableau sur cuivre qui existerait encore aujourd'hui à Langres*: le *Trépassement de la Vierge*.

Il y a là presque autant d'erreurs que de mots et l'idée bizarre de faire naître Jacques Prévost à Paris doit être considérée comme une allégation sans fondement et une confusion des plus regrettables avec un de ses homonymes, qui n'eut ni son talent, ni sa réputation.

Parmi les opinions les plus singulières qui aient surgi au sujet du lieu de naissance de Jacques Prévost, il faut citer encore celle qui fait de lui un Poitevin d'origine, sieur de Graize !

M. Lèdre, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, s'appuie sur ce fait, c'est que les deux prélats protecteurs de Jacques Prévost et crayonnés par lui dans les lettres publiées

---

du Monde ; Histoire de l'image Notre-Dame de Liesse, qui fut apportée de Paradis par les anges, etc... D'autre part, on n'est pas absolument fixé sur l'attribution du monogramme *NP* dans lequel quelques auteurs voient celui de Nicolas Poussin.

(1) Georges DUPLESSIS. *Loc. cit.*, page 42



par M. Laurent-Chevignard, ont été tous deux évêques de Poitiers (1) !

En ce qui concerne le cardinal de Givry, nous savons qu'il fût d'abord évêque de Macon où il succéda à son oncle, puis évêque de Langres et enfin d'Amiens et de Poitiers. Dans ce dernier poste, il ne résida que très peu de temps et y mourut en 1561.

A cette même date, Jacques Prévost signait son triptyque de Pesmes, ce qui prouve bien qu'il n'avait pas accompagné son protecteur dans sa nouvelle résidence. De plus, nous savons déjà qu'en quittant Langres il vint à Besançon travailler sous les ordres du cardinal de Granvelle et y resta plusieurs années.

Quant à Jehan d'Amoncourt, qui succéda au cardinal de Givry dans son évêché de Poitiers, il était d'origine bourguignonne et fut pendant de longues années, à Langres notamment, le coadjuteur et l'ami de celui qu'il était appelé à remplacer plus tard.

C'est donc à Langres qu'il connut Jacques Prévost, pendant que ce dernier travaillait à la décoration de l'église Saint Mamert et du palais archi-épiscopal et la genèse des dessins que nous avons reproduits et auxquels fait allusion M. Lèdre s'explique très naturellement, sans qu'il soit besoin de faire naître notre peintre à Poitiers.

Comme tous les artistes, Jacques Prévost a promené un peu partout son pinceau et son burin et, eût-il résidé à Poitiers, comme il a résidé dans tant d'autres villes, à Rome, à Langres, à Gray ou à Besançon etc.., nous ne voyons pas la relation qui pourrait exister entre ces faits et l'attribution de son lieu de naissance.

L'opinion la plus accréditée parmi ceux qui ont eu l'occasion d'étudier Jacques Prévost est celle qui le fait naître à Gray, au commencement du XVIe siècle.

---

(1) *Histoire de la ville de Gray*. Edition de M. GODARD, page 721.

Cette manière de voir, comme j'ai déjà eu occasion de le dire au début de cette notice, est basée sur une simple note dénuée de tout caractère historique et écrite à la main, au revers d'un des dessins de l'artiste, par le chanoine Tabourot.

D'autre part, ce qui paraissait donner une certaine apparence d'authenticité à cette allégation, c'est que son auteur était un contemporain de Jacques Prévost, habitant en même temps que lui la ville de Langres où il faisait partie du chapitre de la cathédrale. Il vivait donc dans l'entourage immédiat du cardinal de Givry et de Jehan d'Amoncourt son vicaire général, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour bien connaître Jacques Prévost, l'artiste franc-comtois leur protégé

Cette note, retrouvée par Mariette, a été reproduite par lui en marge d'un des exemplaires de l'*Abecedario Pittorico* de P. Orlandi. Elle disait textuellement : « Jacques Prévost, dit de Gray, *probablement* du nom de sa patrie, a peint le *Trépassement de la Vierge* dans l'église Saint-Mamert, à Langres (1). »

Depuis cette époque, et sur la foi de cette simple annotation manuscrite, la plupart des écrivains, sans chercher à contrôler si cette assertion était fondée, ont continué à désigner Gray comme pays d'origine de Jacques Prévost (2).

Le plus autorisé d'entre eux, Robert Dumesnil, dans son *Peintre-graveur français* (3), qui fait suite au *Peintre-graveur* de Bartsch, prolonge encore l'incertitude à cet égard en laissant planer un doute sur le lieu de naissance du

(1) P. ORLANDI. *Loc. cit.*

(2) Parmi ces auteurs, il faut citer notamment MM. Lechevallier-Chevignard, J. Gauthier, Lancrenon et enfin plus récemment MM. Godard et Jourdy qui ont reproduit la note de M. Gauthier.

(3) *Le Peintre-Graveur français*, ou catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'École française ; ouvrage faisant suite au *Peintre-Graveur* de M. Bartsch, par ROBERT-DUMESNIL, Paris, 1850.

peintre franc-comtois, qui *vraisemblablement*, dit-il, doit être de la ville de Gray.

M. Godard lui-même, le savant historien de la ville de Gray, qui a continué et complété l'œuvre de MM. Gatin et Besson, n'avait pas hésité, dans la nouvelle édition de 1892, de faire de Jacques Prévost un Graylois d'origine probable.

Il reconnait aujourd'hui très loyalement cette erreur que lui a fait commettre M. J. Gauthier et qu'après lui M. Jourdy a répétée dans son *Annuaire de l'arrondissement de Gray* paur l'année 1902.

M. Godard admet donc que Jacques Prévost a dû naître à Pesmes et que l'opinion très répandue qui le regarde comme originaire de Gray provient probablement du séjour prolongé qu'il fit dans cette ville (1).

Mariette n'est du reste rien que moins affirmatif lui-même puisqu'il écrit : « Jacques Prévost, de Gray, PROBABLEMENT du nom de sa patrie. » Cet adverbe dubitatif prête à l'équivoque et laisse dans tous les cas subsister une incertitude qui prouve bien que cet auteur n'a pas cherché à vérifier l'assertion du chanoine Tabourot et que, d'autre part, n'étant pas intéressé directement à la question, il lui importait peu de connaître si Jacques Prévost était de Gray ou d'une autre localité de la province. Pour le savant iconophyle du XVIIIe siècle, il lui suffisait, en effet, de savoir que Jacques Prévost était d'origine comtoise Il en a été de même pour la plupart de ceux qui ont eu à s'occuper de ses travaux.

Quant à la note du chanoine Tabourot, que rien ne vient confirmer, est-elle aussi rigoureusement exacte qu'elle le paraît et veut-elle réellement dire que Jacques Prévost soit né dans l'enceinte même de la ville de Gray ?

Nous savons tous que lorsqu'il s'agit d'assigner un pays d'origine à un homme d'une notoriété connue, on désigne le plus souvent la ville la plus importante du voisinage, qui

---

(1) Lettre particulière de M Godard à l'auteur.

seule est connue du grand public. Est-ce que Desault, par exemple, le célèbre chirurgien du XVIIIe siècle n'est pas pour tout le monde de Lure, quoique né à Magny-Vernois? Qui se souviendra dans quelques années, en dehors de ses amis personnels, qu'Henri Bouchot est né à Gouille ? A l'heure actuelle, ne dit-on pas déjà Henri Bouchot, de Besançon !

Je pourrais multiplier les exemples. Ils prouveraient que l'assertion du chanoine Tabourot ne doit pas être prise à la lettre. Pour lui, Jacques Prévost était de Gray, c'est-à-dire de la région de Gray, mais non pas absolument de la ville elle-même.

Cette erreur provient aussi de ce qu'une famille de peintres portant le nom de Prévost était installée à Gray dès la fin du XVe siècle, mais aucun de ses membres ne portait le prénom de Jacques. Nous trouvons d'autre part, à la même époque, à Dole et à Pesmes, des familles de ce nom également et où chacun était peintre de père en fils.

Ajoutons enfin, pour être complet, que Jacques Prévost a travaillé longtemps à Gray, où il a eu un atelier, et que c'est en quittant cette ville qu'il s'est rendu à Langres, où l'a connu le chanoine Tabourot (1).

De plus, les registres paroissiaux de Gray, relativement bien tenus, comme ceux d'une ville d'une certaine importance, ne donnent aucun renseignement sur la naissance d'un Jacques Prévost à la fin du XVe siècle, ni au commencement du XVIe, car les plus anciens que l'on ait pu retrouver ne remontent qu'à l'année 1598.

Ce furent, en effet, les conciles de Rouen, en 1581, et de Bordeaux, en 1588, qui obligèrent les membres du clergé à tenir régulièrement ces registres, aussi n'est-il pas éton-

(1) Jacques Prévost ou un de ses homonymes, a réparé, en 1586, d'après M. Godard, les verrières de l'église de Gray. Dans tous les cas, il refit le gonfanon ou grande bannière en 1559.

nant qu'avant cette époque on y constate de grandes erreurs et de regrettables lacunes (1).

Il n'en est pas moins vrai que dans ceux de Gray, M. J. Gauthier a relevé un certain nombre de Prévost, sans qu'il y soit autrement question de celui qui nous occupe.

Voici la nomenclature qu'il nous en donne dans un de ses *Annuaires* du département du Doubs (2) :

« 1° Prévost, Bernardin, peintre-verrier, né à Gray en 1599, mort après 1664, auteur des vitraux de l'Eglise, des écussons, etc...

» 2° Prévost, Philibert, peintre, fils du précédent.

» 3° Prévost, Bernardin, peintre, frère de Philibert, mort avant 1636.

» 4° Prévost, Jean, peintre, frère des deux derniers. » C'est probablement celui que nous retrouverons plus tard à Dole.

Parmi les autres personnes portant ce nom, nous ne connaissons plus qu'un Jean Prévost, dont nous venons de parler, mais qui quitta Gray pour s'établir à Dole, où il a trois enfants, Jean, Philiberte et Catherine, et enfin quelques-uns encore qui habitent Pesmes dans le cours du XVIe et du XVIIe siècles.

En examinant les dates connues de naissance de ces nombreux Prévost qui ont habité notre région, il est certain que Bernardin, né à Gray en 1599, est le père de Philibert, de Bernardin et de Jean. Tous se livrent à la peinture.

Jacques Prévost né à la fin du XVe siècle ou au commen-

---

(1) Avant le XVIe siècle, les notes concernant les naissances, mariages, décès, etc .., se rencontraient plutôt dans les livrets de famille qui se transmettaient de génération en génération, mais qui malheureusement ont disparu pour la plupart.

(2) Année 1892.

cement du XVIe, ne peut donc être, si une parenté existe bien réellement entre eux, qu'un frère ou un cousin de Bernardin, né à peu près à la même date, en 1599. Il serait donc l'oncle ou le cousin issu de germain de Jean Prévost de Dole et d'un autre Jean Prévost de Pesmes, qui mourut au commencement du XVIIe siècle (1).

De ces multiples renseignements, on peut conclure que le berceau d'origine de la famille Prévost paraît bien être la ville de Gray, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point l'erreur que nous signalons, mais que, pendant que la branche principale continuait à habiter cette ville, deux autres familles du même nom allaient s'installer à Dole et à Pesmes, y faire souche et que c'est dans ces deux dernières qu'il faut rechercher la véritable origine de Jacques Prévost.

On aurait donc tort de voir dans la note du chanoine Tabourot, *Jacques Prévost de Gray*, autre chose qu'une affirmation d'ordre général, un cliché banal, que Mariette nous a transmis textuellement et que les différents écrivains qui ont eu à s'occuper de Jacques Prévost ont reproduit littéralement sans contrôle et sans vérification.

Ils ont en cela une excuse, c'est que les Prévost sont bien, selon toute probabilité, originaires de Gray, mais ils ont oublié qu'ils s'étaient dispersés ensuite dans notre province, notamment à Dole et à Pesmes, donnant naissance à d'autres Prévost, peintres également et que c'est là qu'il faut rechercher la véritable origine du maître comtois.

Le problème se restreint. Jacques Prévost n'étant ni de Gray, ni de Besançon, pas plus que de Paris ou de Poitiers, il s'agit de savoir si, contrairement à la tradition qui le fait naître à Pesmes, l'hypothèse de sa naissance

---

(1). J. GAUTHIER. *Loc. cit.*

à Dole, dont Pallu s'est fait autrefois l'érudit champion, présente une certaine valeur historique.

Dans un article paru dans l'*Album dolois*, en 1843, l'ancien bibliothécaire de la ville de Dole, énumère un certain nombre de raisons, qui, d'après lui, militeraient en faveur de la naissance de Jacques Prévost à Dole.

Il estime entre autres que le fait d'avoir exécuté des tableaux pour Hugues Marmier, président au parlement de Dole, vient à l'appui de sa thèse et fait pencher la balance en sa faveur !

Nous ferons remarquer que, dans ce cas, la ville de Gray aurait autant de titres que celle de Dole à réclamer Prévost comme un des siens, puisque Hugues Marmier était originaire de Gray, et que des deux tableaux qu'il commanda à Jacques Prévost, l'un était destiné à l'église de sa ville natale et l'autre à celle de Dole, où il ne faisait que résider.

Pallu s'appuie ensuite sur l'autorité de Labbey-de-Billy et de J.-B. Dornier qui, dans leurs ouvrages, n'attachent pourtant aucune importance à la question. Ils font naître Jacques Prévost à Dole, sans plus de preuves que ceux qui le font naître dans toute autre ville de la province.

Ne pouvant d'autre part apporter aucun acte authentique qui eût tranché la question d'une façon définitive, puisque les plus anciens registres de naissance à Dole ne remontent pas avant 1546, Pallu présente trois autres pièces qu'il regarde comme capitales.

Ce sont les extraits de naissance de Jean, Catherine et Philiberte Prévost, enfants de Jean Prévost, peintre, qui avait quitté Gray, pour venir s'installer à Dole. Ces actes portent respectivement les dates de 1576, 1577 et 1578 (1).

---

(1) Voici à titre de document, les trois extraits de baptême, relevés par Pallu, dans les registres paroissiaux de Dole :

1° *Baptême de Jean Prévost* : « Septimâ die Juannuarii 1576, *Johannes*,

Ils prouvent ce que personne n'a jamais mis en doute, qu'il existait à Dole au commencement du XVIe siècle une famille Prévost, mais ils ne prouvent rien de plus et il faut une bonne volonté bien surprenante pour y voir autre chose.

Jean Prévost le père était certainement, nous dit Pallu, le frère de Jacques !... C'est là une hypothèse possible mais que rien ne vient démontrer et, fût-elle exacte, il ne s'en suivrait pas que ce dernier soit de Dole, puisque nous savons déjà que Jean Prévost, père de Jean, de Catherine et de Philiberte, était lui-même originaire de Gray.

De toutes les preuves apportées par Pallu, à l'appui de sa thèse, la plus curieuse, sans contredit, est celle qui s'appuie sur la notoriété des témoins de la naissance des enfants de Jean Prévost et la qualité de leurs parrains.

Ces personnages étaient illustres, nous dit Pallu, très honorablement classés parmi les meilleures familles de la région, ce qui démontre amplement que Jean Prévost jouissait d'une certaine renommée, qu'il appartenait lui-même à une bonne famille et enfin, conclusion inattendue, qu'elle doit compter certainement Jacques parmi ses membres !...

Toutes ces preuves ne sont, comme on le voit, que bien peu convaincantes et elles font plus d'honneur au talent et à l'imagination de Pallu, qu'à son raisonnement.

Elles ne prouvent qu'une chose, comme nous le dit Perron, l'ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de

---

filius Johannis Prévost, pictoris, et Isabella Georget Bisuntinensis. Patrinus Dominus Johannès Bernard, jurium doctor de Dola. Matrina domicella Antonia Grenier cujus vices jessit domicella Johanna Poly.

2° *Baptême de Catherine Prévost.* — *Catharina* filia Johannis Prévost, pictoris et Isabella Georget, ejus uxoris, decimà quartà die mensis martia 1577, baptistata fuit. Patrinus Johannès Duchamp. Matrina Catharina Jacquot.

3° *Baptême de Philiberte Prévost.* — *Philiberta* fillia Johannis Prévost, pictoris et Isabella Georget, ejux uxoris nonà die mensis junii 1578, baptistata fuit. Patrinus Johannes Flamand, auri fabri. Matrina Philiberta Camus.

Besançon, dans sa réponse à Pallu, « c'est qu'un Jean Prévost a eu l'honneur d'habiter Dole et d'y faire des enfants, nommés Jean, Catherine et Philiberte, mais elles ne prouvent que cela et qu'est-ce que cela prouve ? (1) »...

Ajoutons enfin qu'aucun des historiens de la ville de Dole n'a jamais fait mention de Jacques Prévost parmi les illustrations de cette ville et que dans l'ouvrage si complet de Marquiset il n'en est nullement question, pas plus du reste que dans le *Dictionnaire historique et statistique des communes du Jura* de A. Rousset (2) ou dans l'*Histoire de Dole* publiée plus récemment par M. E. Puffeney (3).

En revanche, un certain nombre d'écrivains, et non des moindres, n'ont pas hésité à reconnaître que Jacques Prévost était bien originaire de Pesmes et parmi eux il convient de citer notamment Perron, Suchaux, Castan et Besson, et plus récemment encore M. Perchet.

C'est l'article de Perron paru dans le *Franc-Comtois* de l'année 1841 (4), qui déchaina la polémique dont nous venons de parler, entre cet auteur et l'ancien bibliothécaire de la ville de Dole.

« La chapelle fondée par une des anciennes familles du pays, celle des Mairot, écrivait-il, est décorée principalement par un tableau sur bois qui se ferme comme une armoire et qui est l'œuvre de Prévost, élève de Raphaël et *originaire de Pesmes* : il représente l'*Embaumement du Christ.* »

Ce n'est que deux ans après, en 1843, que Pallu chercha à réfuter, avec les arguments plus ou moins spécieux que nous avons examinés, l'affirmation de Perron.

La réponse cette fois, ne se fit pas attendre.

---

(1) *Le Franc-Comtois*, 25 mars 1843.

(2) *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, classées par départements, par A. ROUSSET.

(3) *Histoire de Dole*, par E. PUFFENEY, bibliothécaire de la Ville. Besançon, 1882.

(4) *Le Franc-Comtois*, année 1841, n° 118.

Dans un article étincelant de verve et d'humour, l'ancien professeur de philosophie détruisit facilement le système échafaudé par son habile contradicteur et lui fit toucher du doigt, non sans malice peut-être, le défaut de son raisonnement et la fragilité de ses conclusions (1).

Dans la *Galerie biographique de la Haute-Saône*, M. L. Suchaux n'hésite pas non plus à déclarer que Jacques Pré-

(1) La réponse de Perron, mérite d'être reproduite *in extenso*, car elle met très bien la question au point.

« L'*Album dolois* du 19 mars, contient un article fort érudit. ce qui n'est pas étonnant puisqu'il est signé Pallu et qui a pour but de prouver que le peintre distingué Jacques Prévost, l'auteur du beau tableau qui se trouve à Pesmes, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, n'est point originaire de Pesmes, comme nous l'avons prétendu, mais appartient à la ville de Dole.

» Nous attachons peu d'importance à ce que nos célébrités franc-comtoises soient de telle localité plutôt que de telle autre, pourvu qu'elles appartiennent à la province et que nos voisins n'aient aucun titre spécieux pour nous les enlever, cela nous suffit. Cependant la vérité historique a aussi des droits, et, quand une petite ville a eu le bonheur de donner naissance à quelque illustration, nous croyons qu'elle aurait tort de s'en laisser ravir la gloire. Les habitants de Pesmes ne sont pas indifférents sur ce point, quoiqu'ils aient de beaux noms à citer, tels que ceux de *Gentil*, de *Gollut*, de *Mathieu*, etc... Ils tiennent aussi à celui de Jacques Prévost et ils ne comprennent pas comment la ville de Dole qui est si riche en célébrités de toutes sortes, viendrait, pareille à ces richards insatiables, leur enlever leur héritage.

» Les raisons du savant avocat de la ville de Dole leur paraissent peu convaincantes. On leur cite des actes de naissance qui prouvent très bien qu'un *Jean Prévost* a eu l'honneur d'habiter Dole et d'y faire des enfants nommés Jean, Philiberte et Catherine, mais qui ne prouvent que cela ; or, qu'est-ce que cela prouve ?

» Avec une pareille argumentation, les érudits, qui d'ici à quelques siècles, succéderont à M. Pallu dans cette Bibliothèque doloise, si largement accrue par son zèle infatigable pourront prouver que les trois quarts des célébrités de notre province n'ont jamais appartenu à la Franche-Comté, puisque toutes ont habité Paris, s'y sont mariées et y ont eu des enfants enregistrés à l'état-civil de cette capitale. Ainsi, les deux Cuvier, Jouffroy, Droz, Victor Hugo, Nodier, Pouillet et tant d'autres nous seront confisqués au profit de Paris ; notre province n'aura pour ainsi dire aucun titre de gloire aux yeux de la postérité.

» La famille Mairot, vieille famille parlementaire, était de Pesmes, bien qu'elle habitât Dole : Jacques Prévost qui peignit ce beau tableau à sa

vost soit né à Pesmes et que suivant une autre tradition qui s'est également conservée dans ce pays jusqu'à nos jours « il aurait reçu les leçons de Michel-Ange (1). »

Notre ancien et érudit collègue A. Castan partage la même manière de voir quand il dit dans sa notice consacrée à Jacques Prévost, à propos de la description des chefs-d'œuvre qui provenaient du palais Granvelle : « Jacques Prévost, *né à Pesmes* (*Haute-Saône*), au commencement du XVIe siècle, fut à la fois peintre et graveur ; on croit qu'il avait eu pour maître Michel-Ange. Les églises de Langres possédaient plusieurs de ses tableaux, qui ont péri pendant la Révolution ; mais l'église de Pesmes conserve de lui une Descente de croix qui porte le millésime de 1561 (2). »

Il est vrai d'ajouter que dans d'autres ouvrages Castan, en parlant de Prévost, écrit selon l'usage, *Jacques Prévost de Gray*. C'est là, comme nous le savons, une appellation générale sous laquelle on désignait le plus souvent notre artiste, mais qui ne détruit en rien l'affirmation citée plus haut. Pour Castan, Jacques Prévost est bien né à Pesmes, comme il l'a écrit dans les notes biographiques qu'il a publiées sur cet artiste.

Voici, d'autre part, comment M. Perchet, dans son ouvrage, *Le Culte à Pesmes*, s'exprime au sujet du lieu de naissance du maître comtois :

« Le *Magasin Pittoresque* (année 1857) a consacré une longue et intéressante étude à Jacques Prévost, peintre et

---

dévotion, était également de Pesmes, quoiqu'il ait pu demeurer quelque temps à Dole, comme il avait passé des années à Rome, près de Raphaël. Les habitants de Pesmes, laisseront à la ville de Dole son *Jean Prévost* avec *Catherine* et *Philiberte*, pourvu qu'elle leur laisse le peintre célèbre qu'une tradition constante a placé au nombre de leurs ancêtres. ».

Le Franc-Comtois, 25 mars 1843.

(1) *Galerie biographique de la Haute-Saône*. Suppl., art Prévost, Jacques, Vesoul, 1864.

(2) *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, par A. CASTAN, Paris, 1867.

graveur sous François Ier et Henri II. Il y est désigné sous le nom de Jacques Prévost, de Gray (1).

» Il est à remarquer qu'aucun document ne constate que notre grand artiste soit né à Gray, où il a travaillé, il est vrai, comme il a travaillé dans plusieurs autres villes. La circonstance que des peintres portant le nom de Prévost habitaient Gray à cette époque, semblerait donner une certaine vraisemblance à l'opinion qui fait de Jacques Prévost un Graylois, mais il existait alors à Pesmes une famille de ce nom dont les membres, ou quelques-uns des membres tout au moins, se livraient à la peinture. C'est au sein de sa famille, au foyer paternel, que Jacques Prévost a fait ses premiers essais et a puisé ce goût du Beau qui plus tard en a fait un élève distingué de Raphaël et l'a conduit à la célébrité (2). »

Ajoutons enfin l'opinion très autorisée de M. Godard, professeur d'histoire au lycée de Vesoul, qui reconnait aujourd'hui qu'aucun fait avéré n'indique que Jacques Prévost soit de Gray, comme il l'avait écrit quelques années auparavant, mais qu'il doit être effectivement de Pesmes, où la tradition le fait naître.

Du reste, l'ouvrage qu'a complété et mis à jour M. Godard n'est autre que l'*Histoire de la ville de Gray*, par MM. Gatin et Besson, où il n'est nullement question de Jacques Prévost comme un Graylois d'origine.

Bien plus, en 1867, l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, dans un article des *Annales franc-comtoises*, intitulé *Rome et les Francs-Comtois*, s'exprime en ces termes au sujet de notre peintre : « Jacques Prévost, *de Pesmes*, acquit en Italie une gloire incontestable. On croit qu'il avait reçu des leçons de Michel-Ange. Peintre et graveur, il a

---

(1) C'est l'étude très documentée de M. Laurent-Chevignard, que nous avons analysée au début de ce travail, à propos des dessins et des lettres de Jacques Prévost.

(2) E PERCHET. *Loc. cit.*, pages 201 et 202.

laissé onze pièces (1) datées de 1537, représentant les édifices de Rome, et deux planches de cariatides, datées de 1538. En 1546, il grave une Vénus, en 1547 une Cybèle, et enfin une Charité romaine, trois figures de sa composition. De retour à Pesmes, il fit pour la chapelle des Mayrot un grand tableau à volets, dont le sujet est Jésus-Christ au tombeau. L'église paroissiale le conserve encore, ainsi que la chapelle de Résie, autre monument de la Renaissance. autre souvenir d'un architecte qui avait visité et étudié la ville des papes (2). »

L'avis très autorisé de l'ancien historien de la Ville de Gray, confirmé aujourd'hui par l'érudit professeur d'histoire qui a repris et continué son œuvre, a une grande importance, car il anéantit d'une façon définitive la thèse de ceux qui, sans raison et simplement sur la foi des traités, continuaient à considérer Jacques Prévost comme originaire de Gray.

Après avoir éliminé les différentes villes qui, avec des raisons plus ou moins sérieuses, réclamaient l'honneur d'avoir donné naissance à notre vieux maître comtois, il nous reste à examiner les arguments de ceux qui font naître Jacques Prévost à Pesmes.

Ici encore, la pièce capitale, l'acte de naissance ou de baptême, fait défaut. et il est impossible d'établir d'une façon irréfutable que Jacques Prévost y ait vu le jour. Mais à défaut de cette constatation matérielle, il existe un faisceau de preuves morales et un ensemble de faits qui le démontrent amplement.

La petite ville de Pesmes a d'abord pour elle la tradition qui veut que Jacques Prévost soit né dans son enceinte, et cette tradition s'est conservée intacte jusqu'à nos jours.

Il est bien difficile, il faut l'avouer. de lutter contre une

(1) On connait 19 pièces gravées de Jacques Prévost et non pas onze seulement comme l'avance l'abbé Besson.

(2) *Rome et les Francs-Comtois*, par L. Besson. Annales franc-comtoises, tome VIII, Besançon, 1867.

preuve morale aussi importante quand on n'a pas à lui opposer des arguments formels et décisifs. Or, c'est précisément le cas des villes intéressées plus ou moins à la question du lieu de naissance de Jacques Prévost, dont les raisons invoquées à l'appui de leur thèse ne sont que des prétextes habilement présentés.

Dans les archives de Pesmes il existe une pièce fort intéressante que M. de Beauséjour y a découvert autrefois et qui a été reproduite par M. Perchet dans son ouvrage : *Le Culte à Pesmes*. C'est une quittance portant la signature de Jacques Prévost, donnée aux échevins de la ville à l'occasion de différents travaux de peinture exécutés dans l'église paroissiale.

Cet acte est daté de 1565. Il a donc été exécuté quatre ans après l'exécution du triptyque de la chapelle Mayrot qui porte le millésime de 1561.

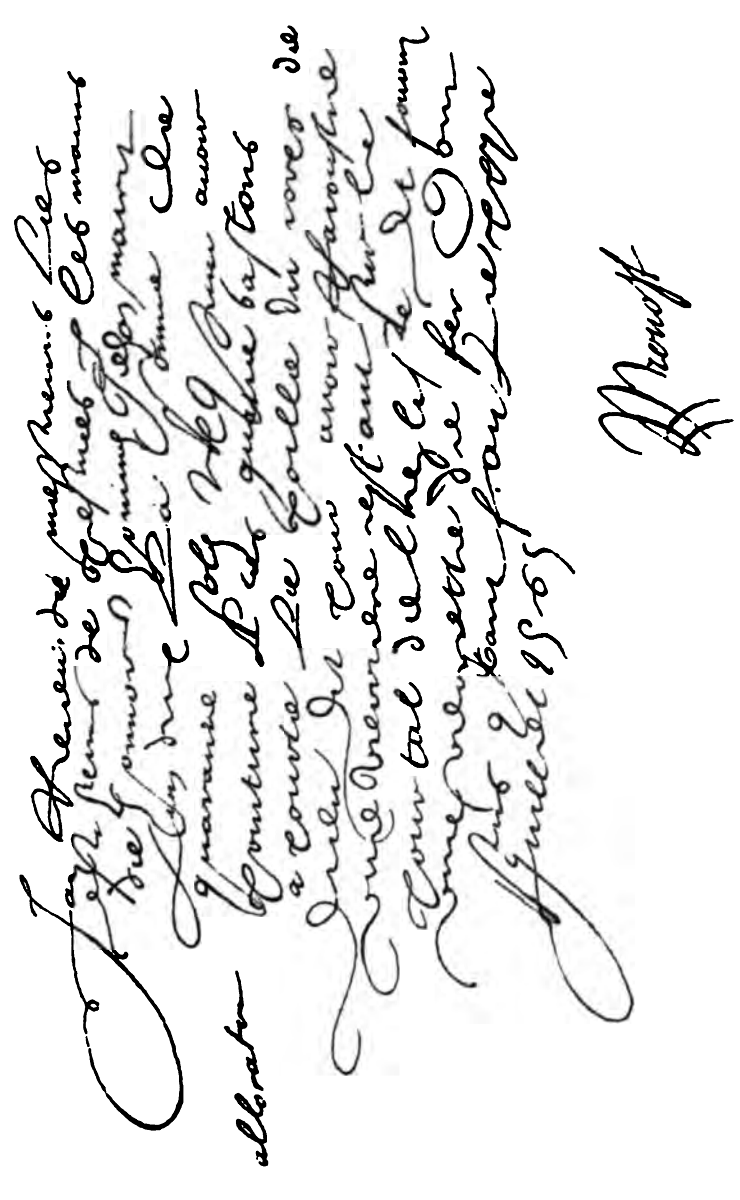
Cet écart dans les dates a pour nous une grande importance, comme nous allons le voir, et voici, dans son intégralité, cette pièce extraite des archives de Pesmes :

« Jay reccu de messieurs les eschevins de Pesmes, par les
» mains de honorable homme Jehan Mayrot l'un deulx la
» somme de quarante solz tournois et ce pour avoir poin-
» turé les quatre bastons a pourter le poille du corps de
» Dieu et pour avoir ravoustre une verriere estant sur le
» pourtal de leglise et fourny une vergette de fer. Dont suis
» contant, fait le XXII juillet 1565.

» (*Signé*) : J. PREVOST. »

Cette pièce que nous reproduisons d'après le *fac-simile* qui figure dans l'ouvrage de M. Perchet, est pour nous un point essentiel et capital, en raison de la date (1565), qu'on y relève (1).

(1) La ville de Gray possède également une quittance signée de Jacques Prévost, mais datée de 1559, époque a laquelle il travaillait à l'église de Gray, avant de venir à Pesmes exécuter la commande de Catherin Mayrot



Fac-similé de l'écriture de Jacques Prévost

(Archives municipales de Pesmes)

Qu'eût fait Jacques Prévost, en effet, à Pesmes en 1565, quatre ans après avoir terminé son grand tableau, sinon d'y vivre au milieu des siens, en se préparant à terminer dans son pays natal, il était alors presque septuagénaire, sa longue vie de travail que le hasard des commandes et les caprices de l'art avaient rendue si errante et si mouvementée !

D'autre part, l'aurait-on fait revenir à Pesmes, lui, le grand artiste admiré de ses contemporains afin de réparer, pour quelques *solz tournois* (1), les verrières du portail de l'église ou repeindre les colonnes du dais !

Non, il était sur place, vivant retiré au milieu de ses concitoyens et s'occupant encore, lorsqu'il en trouvait l'occasion, des quelques travaux de peinture qu'on était heureux de lui confier.

On peut objecter également que, pour l'auteur de la *Mise au Tombeau*, c'était là une besogne bien inférieure et peut-être même avilissante ! Mais ce serait bien mal connaître le XVI[e] siècle, où les plus grands artistes ont été avant tout d'habiles artisans, et surtout bien mal connaître Jacques Prévost, chez qui la simplicité et la bonhomie égalaient le talent. Ne l'avons-nous pas connu logé princièrement chez le cardinal de Givry et regretter pourtant la *clère* toile, qu'*aregnes* avaient coutume de filer dans sa pauvre chambre d'artiste ? Rappelons-nous aussi ses regrets, malgré le luxe

(1561) et de s'y fixer ensuite définitivement, puisque nous l'y retrouvons en 1565.

« A maistre Jacques Prévost, la somme de trante gros pour avoir par luy racoutré le confanon de l'esglize et aultres services par lui faict à lad. ville comme appart par mandement quietence, cy rendu pour 2 fr. » (Signé) : « Jacques Prévost », 1559. — GODARD. *Loc. cit.*, page 721.

(1) Le sol valait douze deniers comtois ou huit deniers de France. Quant au gros, dont il est question dans la quittance de Gray, il valait en Franche-Comté, un sol, un denier et un tiers. Mais il ne faut pas perdre de vue comme le fait remarquer Castan que le pouvoir de l'argent était dix fois plus grand dans la seconde moitié du XVI[e] siècle qu'à l'époque actuelle.

qui l'entoure, de ne plus pouvoir *esgumer le pot* lui-même et nous ne nous étonnerons plus qu'il ait encore utilisé son vieux pinceau à *pointurer les bastons à pourter le poille* et *à ravoustre les verrières du pourtal de l'église* de Pesmes.

D'autre part, on ne peut mettre en doute l'authenticité de cette quittance qui est bien de la main de Jacques Prévost.

C'est la même écriture, le même style, la même orthographe que dans les lettres publiées par M. Laurent-Chevignard. On peut ajouter aussi qu'il s'y trouve la même pensée. Jacques Prévost est toujours satisfait de ce que l'on peut faire pour lui et il prend soin de le dire.

Dont je suis content, écrit-il ici, après avoir signé la quittance qu'il remet aux échevins de Pesmes. C'est une formule, il est vrai, employée souvent en pareille circonstance, mais ne nous rappelle-t-elle pas cette même satisfaction qu'il éprouvait déjà lorsqu'il écrivait à son ami de Dijon et qu'il lui racontait combien il était touché d'avoir obtenu les faveurs d'aussi grands personnages que le cardinal de Givry et l'évêque d'Amoncourt et combien il était heureux de s'asseoir à leur table si bien servie.

Il n'y a pas d'erreur possible : la quittance qui se trouve aux archives de Pesmes est bien de la même main que celle qui a écrit les deux lettres que nous connaissons et elle complète l'idée que nous nous faisons de notre grand artiste, en nous le montrant sous le même jour et sous le même aspect.

L'élève de Michel-Ange ne croyait pas se déshonorer, ni avilir son art en réparant les verrières de l'église de Pesmes, comme il avait déjà remis à neuf celles de l'église de Gray quelques années auparavant, pas plus qu'il ne comptait passer à la postérité en peignant le *Trépassement de la Vierge* ou la *Mise au Tombeau !*

A tous ces arguments qui tendent à démontrer que Jacques Prévost est bien effectivement né à Pesmes, il en est un

autre qui n'a jamais été signalé et qui n'est pourtant pas sans valeur.

Nous avons vu dans le cours de cette étude que notre compatriote avait entretenu des relations avec un grand nombre de hauts personnages qui l'honoraient de leur amitié et lui faisaient des commandes de tableaux ; mais quels furent ses véritables protecteurs ? Tous étaient de Pesmes ou en relations suivies avec ses habitants.

C'est d'abord le cardinal de Givry (1), fils de Jeanne de Vienne dont la mère était une Granson, *dame de Pesmes* (2), et dont les restes furent inhumés dans le caveau de ses ancêtres à l'église de Pesmes.

C'est ensuite Jehan d'Amoncourt, successeur, à l'évêché de Poitiers, du cardinal de Givry dont il avait été longtemps le vicaire général à Langres ; c'est là qu'il avait vu Jacques Prévost à l'œuvre et avait su l'apprécier à sa juste valeur.

C'est aussi le cardinal de Granvelle qui possédait à Pesmes une maison qui porte encore aujourd'hui son nom et qui était en relations suivies avec les puissants seigneurs du lieu (3).

C'est enfin noble Catherin Mayrot de Pesmes, un ami

---

(1) Claude de Longwy, plus connu sous le nom de cardinal de Givry, était fils de Philippe de Longwy, seigneur de Gevrey ou Givry ; celui-ci avait pour mère Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne et d'Henriette de Granson, dame de Pesmes, inhumée en l'église de cette ville, dans la chapelle de ses ancêtres. Prévost et le cardinal étaient donc compatriotes, ce qui explique la sollicitude toute paternelle du cardinal pour l'artiste. ». E. Perchet. *Loc. cit.*, page 203.

(2) Jeanne de Vienne, mère du cardinal de Givry, n'était autre que la fille d'Henriette Granson, fille de Jean de Grandson, seigneur de Pesmes et de Catherine de Neufchatel. En mourant elle laissa un testament que signale Rousset dans son *Dictionnaire du Jura* où, parmi les clauses, elle donne à sa fille, la dame de Gevrey (mère du cardinal), ses deux courroies d'or, sa croix et ses deux boucles aussi d'or.

(3) François de la Baume, seigneur de Pesmes à cette époque, était le frère de Claude de La Baume, archevêque de Besançon.

d'enfance de Jacques Prévost qui lui commande ce fameux retable pour la chapelle qu'il venait de fonder et continue au peintre les faveurs que tous ses compatriotes lui accordaient si largement.

Ajoutons qu'une des filles de Catherin Mayrot, agit de la même façon avec un Prévost que l'on n'a pu encore identifier et orne sa chapelle de Montmirey-la-Ville d'un triptyque analogue à celui de Pesmes, avec portraits des donateurs sur les volets.

On peut objecter que d'autres personnages employèrent Jacques Prévost à des travaux de peinture, notamment Hugues Marmier de Gray, président au parlement de Dole, qui décora comme nous le savons, les chapelles des églises de ces deux villes de retables importants exécutés par le maître comtois.

L'explication en sera très simple, quand on saura que Hugues Marmier, avant d'entrer au parlement de Dole, avait été l'homme de confiance de la famille de Givry et par conséquent l'ami du protecteur de Jacques Prévost, le cardinal de Givry (1).

On voit donc par là, que les véritables *Mécènes* de Jacques Prévost, ceux qui l'encouragèrent et le protégèrent sans interruption pendant toute sa carrière. furent ses deux compatriotes, le cardinal de Givry et Catherin Mayrot et que, d'autre part, ceux qui s'intéressèrent plus ou moins à lui le connurent par l'intermédiaire de ces deux personnages ou en raison de leurs relations avec les habitants de Pesmes.

Je sais bien que tous ces arguments ne remplacent pas la pièce importante, capitale, qui fait défaut à Pesmes comme à Gray ou à Dole, l'acte de naissance ou de baptême qui, supprimant toute discussion, trancherait la question d'une façon absolue et définitive. Mais il faut reconnaître qu'ils forment un faisceau serré de preuves morales

---

(1) Ch. Godard. *Loc. cit.*

et de témoignages non suspects qui viennent corroborer puissamment l'opinion de ceux qui, sans parti pris, font naître Jacques Prévost à Pesmes, se conformant ainsi à une tradition séculaire qui a grandement aidé à la conservation de son beau tableau, pendant l'époque troublée de la Révolution.

Aussi, la petite ville de Pesmes, est-elle fière de compter Jacques Prévost au nombre de ses enfants et tout a été prévu pour mettre aujourd'hui son œuvre à l'abri des accidents ou de la malveillance.

A la demande du conseil municipal, l'église a été classée comme monument historique, par décret ministériel du 2 mars 1903 (1).

Ajoutons enfin que les clefs de la chapelle Mayrot, dont le curé-doyen a la garde, ne sont confiées qu'à bon escient.

On voit par là que les habitants de Pesmes, comme le disait Perron, ne sont pas indifférents et sur la possession de leur triptyque et sur le lieu de naissance de son auteur, qu'ils placent à côté de *Gentil*, de *Gollut*, de *Mathieu*, etc., dont les noms sont inscrits sur les places publiques

La personnalité de Jacques Prévost, qui fut à la fois peintre et sculpteur, graveur et architecte, le premier artiste

---

(1) « Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts .

» Vu la loi du 30 mars 1887, pour la conservation des monuments historiques et objets ayant un intérêt historique ou artistique,

» Vu l'avis de la commission des monuments historiques, en date du 19 décembre 1902,

» Vu la délibération du Conseil municipal de Pesmes, en date du 12 septembre 1903,

» Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts,

» Arrête :

» Article premier. — L'église de Pesmes (Haute-Saône), est classée parmi les monuments historiques.

» Paris, le 2 mars 1903.

» *Signé :* J. CHAUMIÉ ».

en Franche-Comté qui ait signé ses œuvres, est assez grande pour mériter cet hommage posthume.

Il fut, comme le rappelait naguère notre regretté ami Henri Bouchot, avec les Courtois, les Jehan d'Arbois, les Michelin de Vesoul, le précurseur de nos grands maîtres modernes.

Ce sont, en effet, ces illustres devanciers, si oubliés aujourd'hui, qui semèrent dans notre pays « les atavismes inéluctables », pour me servir du mot de Bouchot, d'où sont sortis toutes les illustrations artistiques modernes qui honorent grandement la Franche-Comté (1).

Jacques Prévost, en un mot, fut un initiateur et un maître; il fut, pour la peinture, ce que Jacques Lulier, un autre franc-comtois, fut pour la sculpture à l'époque de la Renaissance.

« Tous deux, écrivait Jules Gauthier, sont arrivés à ce succès, d'obtenir de leur vivant même les suffrages et les encouragements des plus éclairés de leurs contemporains. Tous deux ont réalisé dans la Franche-Comté, leur pays, un progrès et une conquête enviables, en y faisant pénétrer la tradition et les procédés des maîtres, peintres ou sculpteurs, dont la gloire domine le XVIe siècle (2). »

Un pays doit toujours être fier de ceux qui, à un titre quelconque, ont aidé à sa réputation et à sa gloire. Aussi, nous estimons-nous heureux, d'avoir fait revivre un instant cette figure, quelque peu oubliée, de notre vieux maître comtois, celui que ses contemporains ont appelé avec raison le *Michel-Ange de la Franche-Comté.*

---

(1) Discours prononcé par Henri Bouchot le 30 juin 1906, à l'ouverture de l'Exposition des Arts rétrospectifs en Franche-Comté.

(2) *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, année 1890.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

L. GOLLUT. — *Recherches et mémoires du pays des Séquanais et de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1592.

DUNAND. — *Statistique de la Franche-Comté*, Manuscrit du père Dunand (3e volume).

DUNOD DE CHARNAGE. — *Nobiliaire du comté de Bourgogne.*

P. ORLANDI. — *Abecedario pittorico*, in-4o, Bologna, 1719.

LABBEY-DE-BILLY. — *Histoire de l'Université de Bourgogne*, Besançon, 1814.

S. MIGNERET. — *Précis de l'Histoire de Langres*, Langres, 1835.

J.-B. DORNIER. — *Essai historique et Voyages pittoresques dans l'arrondissement de Gray*, Gray, 1836.

A. MARQUISET. — *Statistique de l'arrondissement de Dole*, Besançon, 1840.

ROBERT-DUMESNIL. — *Le Peintre-Graveur français*, Paris, 1850.

ROUSSET. — *Dictionnaire des communes du Jura*, 1856.

LECHEVALIER-CHEVIGNARD. — *Jacques Prévost, peintre et graveur sous François Ier et Henri II.* « Magasin pittoresque », année 1857.

G. DUPLESSIS. — *Histoire de la Gravure en France*, Paris, 1861.

A. CASTAN. — *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, Besançon, 1867.

Histoire et description des Musées de la Ville de Besançon, Paris, 1889.

Besançon et ses environs. Nouvelle édition complétée par L. PINGAUD, Besançon, 1900.

L. SUCHAUX. — *Galerie biographique de la Haute-Saône,* Vesoul, 1864.

E. PERCHET. — *Le Culte à Pesmes,* Gray, 1892.
Recherches sur Pesmes. Gray, 1896.

H. BOUCHOT. — *Un peintre-graveur à l'époque de la Renaissance.* « Revue franc-comtoise », 1884.
La Franche-Comté. Edition nouvelle, Paris, 1904.

E. PUFFENEY. — *Histoire de Dole,* Besançon, 1882.

J. FEUVRIER. — *Les Mairot. Feuillets de garde.* Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, année 1901.

G. COINDRE. — *Mon vieux Besançon* (1er vol.), Besançon, 1900.

J. GAUTHIER et G. DE BEAUSÉJOUR. — *L'Eglise paroissiale de Pesmes,* Caen, 1894.

CH. GODARD. — *Histoire de Gray par Gatin et Besson.* Nouvelle édition mise à jour par M. GODARD, Gray, 1892.

FLORE MONOGRAPHIQUE

DES ASTÉROSPORÉS

LACTAIRES & RUSSULES

Par M. Frédéric BATAILLE

MEMBRE RÉSIDANT

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DU DOUBS

Séance du 18 décembre 1907.

LES ASTÉROSPORÉS

Caractères généraux

Les **Astérosporés** forment une série importante et particulièrement distincte de champignons terrestres, charnus et putrescents, à hyménophore *polyphyllé* et *pédiculé*, nettement caractérisés par la ***structure cellulaire*** et *homogène* de leur chair. Celle-ci. en effet, n'est ***jamais*** *fibreuse* ou *fibrilleuse*, même dans le stipe, mais partout composée de ***cellules courtes***, plus ou moins ***arrondies***, formant une *trame vésiculaire* qui la rend facilement ***séparable dans tous les sens***, plus ou moins *fragile* ou *friable*, parfois grenue ou grumeleuse. Suivant que ces cellules sont petites ou grandes, serrées ou non, la consistance du tissu est tantôt compacte, dure ou ferme, tantôt spongieuse, tendre ou molle, parfois caséeuse ou céracée. A l'extérieur, la trame cellulaire étant plus serrée, ils sont ordinairement plus rigides ou plus durs à la surface, tandis que l'intérieur, plus tendre, se décompose plus rapidement et devient souvent creux de bonne heure dans le stipe. Les lamelles, également homogènes et continues avec la chair, comme le stipe, sont un peu épaissies à leur base et présentent la même consistance fragile, tendre ou céracée.

Un deuxième caractère de ces champignons est dans la présence, à travers les mailles du tissu cellulaire, de fins *vaisseaux tubuleux* ou *réservoirs distincts* (vaisseaux *laticifères :* du latin *latex*, suc), pourvus d'un ***suc propre***, parfois coloré, souvent très acide et rendant la chair âcre ou poivrée. Dans ce dernier cas, comme les autres acides, ce suc colore en rouge le papier bleu de tournesol. Lorsqu'il est assez abondant, il découle de la chair brisée ou des lamelles bles-

sées sous la forme de *gouttes* ordinairement *blanches* : il prend alors le nom de *lait*. C'est sur cette dernière propriété que se base la division des Astérosporés en deux genres : le genre **Lactarius** (*Lactaire :* du latin *lac*, *lactis*, lait), qui comprend les espèces à *lait découlant* de la chair, et le genre **Russula** (*Russule :* du latin *russus*, roux, par allusion à la couleur *rouge* de plusieurs espèces), qui comprend celles dont le *suc raréfié* et *incolore* reste *résorbé* dans la chair, *sans s'écouler* au dehors à la blessure.

Enfin un troisième caractère des Astérosporés (du latin *aster*, astre, étoile, et *spora*, spore, semence), celui qui leur a valu ce nom, donné par Quélet, est tiré de la forme de leurs spores, qui sont plus ou moins globuleuses, *échinulées* ou *aculéolées*, hérissées de pointes, ce qui les fait paraître *étoilées*.

Caractères particuliers

Chapeau. Ordinairement convexe au début, le *chapeau* (*hyménophore* ou *péridium*) se déprime bientôt au milieu, puis se creuse le plus souvent en forme de coupe ou d'entonnoir. Chez les Lactaires, il est parfois ombiliqué dès la naissance, d'autres fois mamelonné, ce qui est rare chez les Russules. La marge, plus ou moins incurvée, est souvent enroulée, surtout chez les Lactaires. Lorsque le chapeau est très mince au bord, celui-ci devient souvent strié ou sillonné avec l'âge et parfois comme chagriné par de petits tubercules : cela s'observe principalement chez les Russules.

L'épiderme ou cuticule, tantôt sec, tantôt visqueux, est généralement glabre, pruineux ou farineux chez les Russules, quelquefois tomenteux, velouté, pubescent ou même laineux chez les Lactaires. Ordinairement continu et adhérent à la chair chez ces derniers, il forme parfois, surtout chez les Russules, un tissu assez distinct et pouvant se séparer sous la forme d'une pellicule membraneuse.

Le chapeau présente les couleurs les plus variées, souvent très vives, depuis les plus éclatantes jusqu'aux plus sombres, en passant par la gamme des nuances intermédiaires ; mais les rouges, les pourpres et les violets sont plus rares chez les Lactaires.

Ces colorations ne sont pas toujours fixes, et dans un grand nombre d'espèces, dites *décolorantes*, ce changement peut les faire confondre avec d'autres : c'est ce qui arrive principalement chez les Russules. La matière colorante, localisée dans la cuticule, se dissout souvent dans l'eau : c'est ainsi que certaines Russules rouges ou violettes teignent en rose ou en rouge l'eau dans laquelle on les laisse plongées.

Les dimensions du chapeau sont très variables. Dans quelques petites espèces, il n'a guère que 1 à 4 centimètres de diamètre ; dans le plus grand nombre, il va de 5 à 10 centimètres ; dans les espèces massives, il atteint de 10 à 20 centimètres et même davantage. Sa taille peut d'ailleurs varier considérablement dans la même espèce, suivant la nature du sol et surtout suivant les conditions atmosphériques, ce qui est un fait général chez la plupart des champignons supérieurs. Les espèces à chair dure surtout ne prennent bien leur développement normal que par l'humidité.

Plus ou moins épais au milieu, le chapeau présente souvent en dessous la forme turbinée, surtout chez les Lactaires. Son épaisseur varie aussi suivant les espèces : dans les plus petites, elle n'est que de 2 à 4 millimètres, dans les moyennes de 5 à 10 millimètres ; elle peut atteindre 2 et même 3 centimètres chez les plus grandes.

Hyménium : **lamelles** et **spores**. L'hyménium des Astérosporés est formé, comme celui des autres Polyphyllés, par les *lamelles* ou *feuillets* rayonnant autour du stipe sur la face inférieure du chapeau. Ces lamelles sont garnies de *basides tétraspores*, claviformes, mêlées à des cystides plus allongées. Les spores, insérées chacune sur un

court stérigmate qu'elles emportent parfois en se détachant à la maturité, sont généralement blanches, jaunâtres, jaunes ou ocracées, donnant le plus souvent leur couleur aux lamelles sur le champignon adulte. Ordinairement globuleuses, elles sont parfois aussi un peu ellipsoïdes ou ovoïdes. Leur surface, comme on l'a vu plus haut, est généralement échinulée ou aculéolée, parfois simplement grenelée ou verruqueuse, rarement à peu près lisse. Quant à leurs dimensions, elles varient de 6 à 14 μ de diamètre ou de longueur; la plupart ont un diamètre moyen de 8 à 10 μ. Plus ou moins opaques, elles sont souvent ocellées autour d'un noyau central, et parfois comme éclairées par de petites gouttelettes translucides.

Les lamelles, amincies sur l'arête, s'épaississent plus ou moins sur la chair qu'elles prolongent. Adnées au stipe ou un peu décurrentes chez les Lactaires, elles sont parfois sinuées ou libres chez quelques Russules. Elles sont tantôt minces, serrées et nombreuses, tantôt épaisses, espacées et plus rares. Chez les Lactaires, plus rarement chez les Russules, elles sont inégales; dans ce cas, les plus grandes, celles qui atteignent le stipe, sont suivies par de plus courtes (*lamellules*, *demi-feuillets*), formant une série décroissante en longueur, de telle sorte qu'un demi-feuillet est toujours mitoyen entre deux grandes lamelles ou entre deux lamellules égales ; d'où il suit qu'elles sont souvent plus nombreuses et plus serrées vers leur extrémité que vers le stipe. Certaines espèces les ont simples, d'autres les ont bifurquées ou fourchues, parfois même rameuses ou dichotomes. On les voit parfois aussi réunies sur la chair, à leur base, par un réseau de veines transversales. Chez quelques Russules, elles sont au début couvertes sur l'arête de gouttelettes limpides : on les dit alors *larmoyantes*. Leur coloration est généralement celle des spores, variant du blanc aux différentes nuances du crème, du jaune ou de l'ocre; elles sont parfois aussi teintées d'orangé ou d'incarnat.

Stipe. Le *stipe* (*pédicule* ou *pied*), ordinairement vertical et central, quelquefois plus ou moins excentrique, exceptionnellement latéral, est généralement cylindrique dans sa plus grande longueur. On le trouve aussi souvent épaissi ou aminci en bas, parfois dilaté au sommet. Epais plutôt que grêle, il est souvent court et sa hauteur dépasse rarement le diamètre du chapeau Sec, glabre ou pruineux. il est aussi visqueux, pubescent ou tomenteux, surtout chez les Lactaires. La surface en est ordinairement lisse, mais chez certaines Russules elle est comme striée, ridée ou réticulée par de fines veines. Enfin plusieurs Lactaires la montrent *scrobiculée*, c'est-à-dire tachetée par de petites fossettes colorées et peu profondes. La substance intérieure, moins résistante que la surface, est souvent spongieuse et se détruit même promptement dans certaines espèces, ce qui rend le stipe creux et très fragile. Enfin celui-ci présente souvent la coloration du chapeau chez les Lactaires; il est ordinairement moins coloré chez les Russules, le plus souvent blanc.

Chair. La chair des Astérosporés est de consistance souvent différente, suivant les espèces: dure, ferme ou grenue chez les unes, elle est tendre ou molle chez les autres. Il arrive aussi souvent que, ferme au début, elle s'amollit de bonne heure à la fin. Ordinairement blanche à la cassure, surtout chez les Russules, elle est parfois jaune, orangée ou roussâtre. surtout chez les Lactaires. Elle peut aussi prendre des colorations plus ou moins prononcées au contact de l'air, comme on l'observe chez un certain nombre de Lactaires et dans les Russules du groupe de *nigricans*, ainsi que dans quelques autres. Sous la cuticule du chapeau, elle présente quelquefois la teinte de celui-ci ou une coloration qui n'est pas celle du dedans.

La saveur, douce et agréable dans un assez grand nombre de Russules, est âcre ou poivrée dans les autres, ainsi que dans la plupart des Lactaires. Même quand le lait est doux

chez ces derniers, elle laisse généralement après la mastication un arrière-goût âpre, plus ou moins amarescent et désagréable, qui ne disparait pas toujours entièrement à la cuisson. Il est aussi à remarquer que l'âcreté de la chair est sensible surtout dans le jeune âge et qu'elle s'atténue généralement à la fin, sous l'influence des causes atmosphériques qui en hâtent la décomposition.

L'odeur, à peu près nulle ou peu prononcée dans beaucoup d'espèces, est plus ou moins pénétrante dans les autres : tantôt aromatique ou balsamique, tantôt vireuse, nauséeuse ou fétide, elle persiste parfois après la dessication.

Lait. C'est dans les champignons jeunes ou nouvellement adultes que le lait est le plus abondant, surtout dans le chapeau, dans les lamelles et au sommet du stipe. Quand la plante vieillit, il disparaît plus ou moins sous l'influence de l'air qui le dessèche.

Généralement blanc ou blanc crème, rarement orangé ou rouge, il change parfois de couleur au contact de l'air, devenant violacé, rouge, rosé, jaune, brun ou gris, et colorant des mêmes teintes la chair et les lamelles brisées. Il est plus ou moins abondant suivant les espèces ; dans quelques-unes, il est comme séreux ou aqueux, à peine coloré.

Rarement doux, il est le plus souvent très acerbe, âcre, poivré ou caustique. L'eau bouillante a la propriété de dissoudre en grande partie ses principes âcres et corrosifs : il en est de même de l'eau étendue de vinaigre, dans laquelle on conserve parfois les Lactaires à chair poivrée.

Habitat, saison Les Lactaires et les Russules sont surtout sylvicoles ; mais on en trouve aussi dans les prés et dans les bruyères. Un certain nombre ne croissent que sous les conifères ; quelques-uns se rencontrent seulement dans les bois de hêtre, d'autres dans les forêts ombragées, et plusieurs affectionnent un sol très humide ou tourbeux. Ce n'est qu'exceptionnellement que certaines espèces poussent au pied des troncs ou dans les creux des souches. Il en est

enfin qui sont plus particulièrement calcicoles ou silicicoles. Ces champignons paraissent dès le commencement de l'été et se montrent jusqu'à la fin de l'automne.

Nomenclature. Pour les anciens mycologues, les Astérosporés rentraient, comme tous les champignons à lamelles, dans le vaste genre *Agaricus*. Micheli et Scopoli distinguèrent les Lactaires en les appelant des *Agarici lactescentes ;* Hoffmann, dans son *Nomenclator fungorum* (1789-90), en fit les *Lactiflui*. Le terme de *Lactifluus* fut maintenu par Persoon pour les désigner dans son *Synopsis fungorum* (1801) ; mais ce dernier mycologue les avait d'abord nommés *Lactarii* dans son *Dispositionis methodicæ fungorum tentamen* (1797). Fries, après en avoir fait les *Galorrhei* adopta ce nom de *Lactarius* et c'est celui-ci qui a prévalu (1). Quant au mot *Russula*, il se trouve pour la première fois dans Scopoli, mais c'est Persoon qui, le premier, l'a appliqué aux champignons de ce genre

Détermination des espèces. Si la seule présence ou la seule absence du lait dans le champignon jeune suffit à faire distinguer un Lactaire d'une Russule, il est beaucoup plus difficile d'arriver, dans chaque genre, et principalement dans le second, à la détermination exacte des espèces. Cette difficulté est d'autant plus grande que les caractères différentiateurs des espèces voisines et même des groupes voisins sont moins nombreux et parfois moins fixes. C'est afin d'éviter les tâtonnements et surtout les erreurs, que nous avons établi, pour chaque genre, une *Clé dichotomique des espèces*. Procédant *analytiquement* et par *éliminations* ou *choix successifs* basés sur des caractères *multiples* ou *constants*, elle permettra aux mycophiles d'arriver à des déterminations

(1) A propos des sous-genres ou sections friésiennes du genre *Agaricus*, nous ferons remarquer que c'est le Dr Quélet qui, le premier, dans ses *Champignons du Jura et des Vosges*, en a fait des Genres distincts. Depuis cette publication de notre grand mycologue, la division des *Agarics* en genres distincts a été définitivement consacrée.

exactes, qu'ils pourront toujours facilement vérifier d'après les diagnoses données dans la partie systématique. Ces diagnoses, pour les nombreuses espèces que nous connaissons, ont été faites, non seulement sur celles de Fries, dans ses *Hymenomycetes Europæi*, sur celles de Secrétan, dans sa *Mycographie suisse*, et sur celles de Quélet, si lumineuses et si précises, dans son admirable *Flore mycologique*, mais encore d'après nos observations et nos notes personnelles. Quant à celles que nous n'avons pas vues, nous les avons étudiées avec soin dans les descriptions et les figures données par leurs auteurs. A la pratique, on verra que notre Guide analytique, s'il s'écarte à dessein de la voie purement systématique, n'en est pas moins établi sur un terrain solide : le chemin, pour être parfois le plus long, n'en est pas le moins sûr. Mais, pour s'en servir utilement, il importe de bien observer et distinguer les caractères spécifiques sur des individus sains et bien venus, à savoir :

1° La *forme*, la *consistance* et les *colorations*, parfois successives, *du chapeau* et *du stipe* aux différents âges du champignon ;

2° La *nature de leur cuticule*, suivant qu'elle est sèche ou visqueuse par l'humidité, glabre ou non, lisse ou ridée et parfois sillonnée, continue ou gercée-aréolée, etc. ;

3° La *coloration des lamelles*, souvent variable avec l'âge ; leur *forme* et leur *mode d'insertion*, suivant qu'elles sont égales ou inégales, simples ou fourchues, larges ou étroites, épaisses ou minces, espacées ou serrées, adnées ou décurrentes, sinuées ou libres, etc.

4° La *couleur des spores*, en faisant tomber celles-ci en couche *visible* sur une plaquette de verre ; leur *forme* et leurs *dimensions*, quand on les observe au microscope, bien que ce dernier caractère soit rarement distinctif des espèces ;

5° Enfin les *colorations*, parfois successives, la *saveur* et *l'odeur de la chair* et *du lait*.

Alimentation Les Lactaires et les Russules fournissent



à l'alimentation un assez grand nombre d'espèces. Parmi les Russules comestibles, quelques-unes, anciennement connues, sont assez recherchées et méritent de l'être : ce sont principalement les *R. virescens* (Verdeau, Bise verte), *cyanoxantha* (Charbonnier), *heterophylla* (Bisotte), *integra* (Bise rouge, Rougeotte) et *palumbina* (Palomet) Les autres Russules à chair douce sont pour la plupart comestibles ; nous en avons mangé plusieurs de saveur agréable : *alutacea*, *xerampelina*, *rosea*, *roseipes*, *lilacea*, *amœna*, *violeipes*, *citrina*, Quél., *graminicolor*, *decolorans*, *azurea*, *chamæleontina*, ainsi que *lepida*, *aurata* et *delica* (Prévat), ces trois dernières un peu acerbes. Les *Lactarius deliciosus*, *sanguifluus* et *vinosus* sont également consommés en différentes régions et, quoiqu'ils n'aient rien de bien délicat, très appréciés dans le Midi. Le *L. piperatus* (Auburon) est mangé surtout dans le Nord, en même temps que les *L. vellereus* et *velutinus*, avec lesquels il est généralement confondu. Nous avons mangé également les *L. controversus* et *turpis*, avec quelques autres. Le *L. lactifluus* (Vachotte) est un comestible à chair douce, mais peu agréable à la cuisson ; l'abondance de son lait le rend rafraichissant quand il est mangé cru Du reste, la plupart des Lactaires comestibles sont peu délicats et doivent subir une cuisson préalable pour perdre les principes âcres de leur chair.

Les espèces que nous venons de nommer sont parfois communes et abondantes. Leur chair est d'une conservation facile, soit par la dessication, soit par le procédé Appert, et elle pourrait devenir une précieuse ressource dans les régions boisées. Quant aux espèces nuisibles, elles sont plutôt drastiques et corrosives que réellement toxiques.

Préparations culinaires. Les Lactaires et les Russules peuvent être préparés comme le champignon de couche, soit cuits en plat et simplement assaisonnés, soit dans la sauce des ragoûts. Ils sont très appétissants servis avec une sauce poulette ou à la crème. Ceux à chair ferme étant

très longs à être bien cuits, il sera bon de les faire *blanchir* à l'eau bouillante avant de les préparer. La plupart des espèces peuvent être également préparées en les rôtissant en tranches minces sur le gril, avec simple assaisonnement au beurre et au sel, puis addition de poivre pour les espèces douces. On les conserve aussi dans le vinaigre, pour être servis avec les viandes bouillies en guise de condiment.

Nous donnons ci-dessous, pour les Russules à chair douce, *Verdeau*, *Charbonnier*, *Bisotte* et autres, deux recettes de notre invention, qui donnent un plat excellent, très parfumé et pouvant être servi sur les meilleures tables. Ces recettes conviennent également pour la préparation des autres champignons à chair ferme.

Fricassée de Russules à la comtoise. Prenez du bon lard fumé, mi-gras mi-maigre, coupez-le en petits morceaux et faites-le fondre dans la casserole, en y ajoutant un bel oignon un peu haché ; faites roussir l'oignon jusqu'au brun doré ; noyez dans un demi-litre d'eau ; jettez-y vos champignons épluchés, lavés et coupés en fins morceaux ; ajoutez poivre, sel et muscade, avec deux ou trois cuillerées de vin blanc vieux ; couvrez, puis faites cuire à petit feu jusqu'à complète réduction du liquide. A ce moment, ajoutez du bon beurre avec un hachis très léger de fines herbes ; enfin faites cuire à feu vif dans la casserole découverte, sans rien laisser brûler et en remuant souvent, jusqu'à ce que vos champignons aient pris un bel aspect de rôti ; puis servez chaud.

Omelette brouillée aux Russules à la comtoise. Hachez fin trois cuillerées de champignons déjà préparés suivant la recette précédente ; mettez-les dans la poêle ; quand ils sont réchauffés à feu vif, jetez-y six jaunes et trois blancs d'œuf fouettés ensemble remuez vivement et servez avant que l'omelette soit durcie.

Genre **Lactarius**, Persoon.

LACTAIRES

Chair laissant *couler* à la cassure un *suc* ou *lait coloré*, ordinairement blanc. Chapeau d'abord convexe, parfois mamelonné ; marge souvent enroulée ou très incurvée au début, rarement striée ; cuticule sèche ou visqueuse, tantôt glabre, tantôt tomenteuse ou pubescente. Stipe ordinairement lisse, parfois visqueux, tomenteux ou pubescent. Lamelles *adnées* ou *décurrentes*, alternées de *plus courtes*.

CLASSIFICATION DES LACTAIRES

Quélet a très heureusement basé la classification des Lactaires sur la nature de la cuticule du chapeau, selon qu'elle est *visqueuse* ou *sèche*, *glabre* ou *non*.

Sa première section, celle des **Glutinosi**, comprend les espèces à cuticule *visqueuse*. Les espèces à cuticule *sèche* forment deux autres sections : les **Velutini**, à cuticule *veloutée*, *tomenteuse*, *pubescente* ou *floconneuse*, et les **Pruinosi**, à cuticule *glabre* ou *pruineuse*. Il divise ensuite les Glutinosi en trois groupements : les **Versatiles**, à cuticule glabre, *non zonée ;* les **Zonarii**, à cuticule *zonée,* et les **Barbati**, à cuticule *tomenteuse* ou *laineuse*. Des Velutini, il forme deux groupements, selon que la cuticule est plus ou moins pruineuse, veloutée ou floconneuse ; enfin il partage les Pruinosi en **Cyathiformi**, à chapeau *en coupe*, et en **Umbonati**, à chapeau d'abord *mamelonné*.

La classification de Fries est moins rigoureusement systématique. Elle comprend quatre tribus : les **Piperites**, espèces à lait âcre et blanc, avec les lamelles non ou à peine changeantes ; les **Dapetes**, à lait coloré ; les **Russulariæ**, à lamelles changeantes, avec le lait doux ou âcre, et les **Pleuropodes**, à stipe excentrique ou latéral. Dans cette classification, un assez grand nombre d'espèces, possédant des caractères communs à deux ou plusieurs groupes, pourraient être placées indifféremment dans l'une ou l'autre tribu.

Notre classification maintient les grandes divisions de Quélet ; quant aux autres subdivisions et groupements, nous les avons basés sur la nature de la cuticule, sur les colorations du lait, sur celles du chapeau, sur la saveur et l'odeur de la chair.

Tableau synoptique

Section I. GLUTINOSI, *Quél.*

A. Velati — Cuticule *voilée*
- *a.* **Lanati** : marge *laineuse.*
- *b.* **Tomentosi** : marge *tomenteuse, veloutée* ou *pubescente.*

B. Glabrati — Cuticule *glabre*
- *a.* **Cruenti** : lait *orangé* ou *rouge.*
- *b.* **Lactosi**. Lait *blanc, crème* ou *séreux*
  - * Lait *changeant* de couleur à l'air.
  - ** Lait *ne changeant pas* de couleur à l'air.

Section II. VELUTINI, *Quél.*

A. Albati — Chapeau *blanc*
- *a.* **Compacti** : chapeau à chair *épaisse.*
- *b.* **Tenuiores** : chapeau à chair *mince.*

B. Colorati — Chapeau *coloré*
- *a.* Lait et chair *ne rougissant pas.*
- *b.* Lait et chair *rougissant* à l'air.

Section III. PRUINOSI, *Quél.*

A. Albati — Chapeau *blanc*
- *a.* Chair *rougissant* à l'air.
- *b.* Chair *ne rougissant* pas.

B. Colorati — Chapeau *coloré*
- *a.* **Acri**. Lait *âcre.*
  - * Lait *non coloré* à l'air.
  - ** Lait *coloré* à l'air.
- *b* **Subdulci**. Lait *doux* ou peu acide.
  - * **Inolentes** : chair *inodore.*
  - ** **Olentes** : chair *aromatique* ou *puante.*

Clé dichotomique des espèces.

---

1 — Lait *orangé rouge sanguin* ou *rouge vineux*, puis *verdissant* comme le reste du champignon 2
— Lait d'abord *blanc, blanc crème* ou *séreux aqueux* . . 4

2 — Lait *orangé*. . . . . **L. deliciosus**, *Lin.*
— Lait *rouge sanguin* ou *rouge vineux* 3

3 — Lamelles *orangé rosé* . . . . . **L. sanguifluus**, *Paul.*
— Lamelles *améthyste* . . . . . . **L. vinosus**, *Barla.*

4 — Lait et chair *blancs* ou *crème*, puis *violets, lilacins, rouges* ou *rosés* au contact de l'air 5
— Lait et chair *ne réunissant pas ces caractères* 16

5 — Chair devenant *violette* ou *lilacine* à l'air 6
— Chair devenant *rouge* ou *rose safrané* à l'air 9

6 — Chapeau et stipe *latéraux* et *secs*. . **L. Hometi**, *Gil.*
— Chapeau et stipe *non latéraux* et *visqueux*. 7

7 — Chapeau *gris* ou *gris lilacin*, parfois un peu zoné ; stipe *blanchâtre* ou *grisâtre* . . . . **L. uvidus**, *Fr.*
— Chapeau et stipe *crème citrin* ou *jaune pâle* 8

8 — Chapeau à marge *glabre* . . . . . **L. flavidus**, *Boud.*
— Chapeau à marge *tomenteuse* . . . . **L. aspideus**, *Fr.*

9 — Stipe et chapeau *orange feu* . . **L. flammeolus**, *Poll.*
— Stipe et chapeau *autrement colorés* 10

10 — Stipe *paille ;* chapeau *visqueux* par l'humidité . . . 11
— Stipe *autrement coloré ;* chapeau *non visqueux*. . . 12

11 — Lamelles *crème*, puis *jaune incarnat*. . **L. acris**, *Bolt.*
— Lamelles *blanchâtres*, puis *rouges*. . **L. luridus**, *Pers.*

12 — Lamelles *blanches*, ainsi que le reste du champignon; chapeau et stipe *glabres* . . . . **L. argematus**, *Fr.*
— Lamelles devenant *jaune ocré* ou *jaune incarnat* . . 13

13 — Chapeau et stipe *glabres* et *blanchâtres*, connés à la base; lait et chair doux . **L. connatus**, *Bres.* et *Schultz.*
— Chapeau *velouté-pruineux*, sec, ordinairement coloré; lait et chair doux ou tardivement *âcres* 14

14 — Chapeau *ridé-sillonné*, bistre noirâtre, à *mamelon pointu*; stipe à base *laineuse*; lait *doux*. . . . **L. lignyotus**, *Fr.*
— Chapeau *lisse* ou *non mamelonné*; lait *âcre* 15

15 — Lamelles *blanches*, puis *jaune incarnat*. **L. azonites**, *Bul.*
— Lamelles *crème jonquille*, puis *jaune ocré*. **L. picinus**, *Fr.*

16 — Chapeau *olivâtre* ou *brun olive*, puis *vert noir*· cuticule *visqueuse* et *tomenteuse* ; marge *ocracée* . . **L. turpis**, *Fr.*
— Chapeau *autrement coloré* ou *sec* ou *glabre*. 17

17 — Chair devenant à l'air *brunâtre*, *brun cendré*, *gris verdâtre*, *grise* ou *cendrée*, ainsi que les lamelles à la blessure ; lait *âcre*. 18
— Chair *autrement colorée* ou à lait *doux*. 23

18 — Chapeau *châtain*, sec; lamelles *fauve orangé*; chair *jaunâtre*, puis brunissant à l'air . . . **L. capsicum**, *Schulz.*
— Chapeau, lamelles ou chair *d'autres couleurs*. . . . 19

19 — Chapeau *sec* et *floconneux*, bistre ou olive, puis fuligineux ; chair *vineuse* sous la cuticule. **L. umbrinus**, *Paul.*
— Chapeau *visqueux* par l'humidité, *non floconneux*; chair *non vineuse* sous la cuticule. 20

20 — Chapeau *gris* ou *gris incarnat*, devenant *soyeux* par le sec; stipe *non visqueux*. . . . . **L. vietus**, *Fr.*
— Chapeau *autrement coloré* ; stipe *visqueux*. 21

21 — Chapeau *vert olive*, à bord *ocracé ;* chair devenant *gris brunâtre* . . . . **L. fluens**, *Boud.*
— Chapeau *vert*, *olivâtre* ou *gris verdâtre*, parfois taché, à bord *non ocracé* ; chair devenant *gris verdâtre*. . . . 22

22 — Chapeau *tacheté* de *brun noir*. . . . **L. blennius**, *Fr.*
— Chapeau *vert clair*, *non tacheté*. . **L. viridis**, *Schrad.*

23 — Chapeau *vert pomme* cendré, *sec* . . **L. viridis**, *Paul.*
— Chapeau *autrement coloré* 24

24 — Chapeau *visqueux* et *blanc*, souvent *marbré-zoné* de *purpurin sanguin* ; chair *zonée* ; lamelles *rosées*. . . . 25
— Chapeau *sec* ou *autrement coloré*, ou chair *non zonée*, ou lamelles *non rosées*. 26

25 — Chapeau à stipe *non latéral*. . **L. controversus**, *Pers.*
— Chapeau à stipe *latéral*. . . . . . **L. lateripes**, *Desm.*

26 — Chapeau à marge *laineuse* au début ; lait *blanc*. . . 27
— Chapeau à marge *non laineuse* ou lait *jaunissant*. . 28

27 — Lamelles *blanches* ou *blanc rosé*. **L. torminosus**, *Schæf.*
— Lamelles *paille* . . . . **L. silicioides**, *Fr.*

28 — Chapeau *blanc*, *sec* et *dur* ; lamelles *fourchues* . . 29
— Chapeau *coloré* ou *visqueux* ou *tendre*, ou espèces à lamelles *non fourchues* 32

29 — Chapeau et stipe *tomenteux-veloutés* ; chair *pâlissant* à la cuisson ; lamelles *épaisses* et *espacées*, peu fourchues . 30
— Chapeau et stipe *glabres* ; chair *vert bleuâtre* à la cuisson ; lamelles *serrées* et *dichotomes* 31

30 — Lait *aussitôt poivré* . . . . **L. vellereus**, *Fr.*
— Lait *d'abord doux* . . . . **L. velutinus**, *Bert.*

31 — Lamelles *arquées-décurrentes*. . . **L. piperatus**, *Scop.*
— Lamelles *adnées-horizontales*. **L. pergamenus**, *Swartz.*

32 — Chapeau *visqueux* par l'humidité, à marge *laineuse* ou *tomenteuse* ; lait *blanc*, puis *sulfurin* 33
— Chapeau *sec* ou *glabre*, ou lait *non jaunissant* . . . 34

33 — Marge *laineuse* ; stipe *velu* en bas. **L. scrobiculatus**, *Scop.*
— Marge *tomenteuse* ; stipe *velouté* . . . **L. resimus**, *Fr.*

34 — Lait *blanc*, puis *jaunissant* à l'air ; stipe *sec* 35
— Lait *non jaunissant* ou stipe *humide-visqueux* . . . 37

35 — Chair *incarnat clair* ; chapeau *sec*, *incarnat briqueté* ainsi que le stipe . . . . **L. rubescens**, *Bres.*
— Chair *blanche*, chapeau *incarnat fauve* ou *orangé* . 36

36 — Chapeau *visqueux* ; stipe *blanc*, puis *incarnat fauve* ; lait *tardivement* âcre, devenant *sulfurin*. **L. theiogalus**, *Bul.*
— Chapeau *sec* ; stipe *blanc* ; lait *aussitôt* poivré, prenant une teinte *jaune doré* . . . . **L. chrysorrheus**, *Fr.*

37 — Chapeau *sec*, d'abord *blanc*, avec la cuticule soyeuse ou *veloutée-pubescente* 38
— Chapeau *coloré* ou *visqueux* ou *glabre* 39

38 — Lamelles *crème rosé* ; stipe central. **L. pubescens** *Fr.*
— Lamelles *blanches* ; stipe excentrique. **L. obliquus**, *Fr.*

39 — Chair devenant *cendrée* à l'air ; chapeau *visqueux*, roux jaune pâle ; lait doux . . . . **L. musteus**, *Fr.*
— Chair *ne devenant pas cendrée* à l'air 40

40 — Chapeau *visqueux*, d'un fauve orangé, *ponctué*, à marge *striée* ; lait *doux* . . . . **L. cremor**, *Fr.*
— Chapeau *sec* ou *lisse*, ou à lait *âcre* 41

41 — Chapeau *très mince*, d'abord *mamelonné*, à cuticule *rugueuse* ou *striée*, un peu *visqueuse* ; lait *âcre* 42
— Chapeau *charnu* ou *lisse* ou *sec*, ou lait *doux* 43

42 — Lamelles *serrées* ; chapeau opaque. **L. cupularis**, *Bul.*
— Lamelles *espacées* ; chapeau translucide. **L. jecorinus**, *Fr.*

— Chapeau *jaune orangé*, ou *brun* puis *briqueté*, visqueux,
43 *lisse*, à bordure *pubescente* et *blanche*. 44
— Chapeau *autrement coloré* ou *non lisse* ou *glabre* . . 45

— Chapeau *orangé safrané*, à bord *jaune* ; lamelles *jaunes*,
puis *souci* . . . . **L. tithymalinus**, *Scop.*
44 — Chapeau *brun*, puis *briqueté* ; lamelles *blanches*, puis
jonquille . . . . **L. fascinans**, *Fr.*

— Chapeau *blanc*, *citrin*, *jaune*, *fauve briqueté*, *brique*
45 *orangé* ou *safrané*, plus ou moins *visqueux* ; lait *âcre*. 46
— Chapeau *autrement coloré* ou *sec*, ou lait *doux*. . . 49

— Stipe d'abord *blanc*, ainsi que la chair au début . . 47
46 — Stipe *jaune*, *fauve briqueté*, *orangé* ou *roux orangé* ;
chair ordinairement *concolore*, ainsi que le chapeau . . 48

47 — Lamelles *simples* ; spores *blanchâtres*. **L. zonarius**, *Bul.*
— Lamelles *fourchues* ; spores *jaunâtres*. **L. insulsus**, *Fr.*

— Chapeau *mamelonné* et *non zoné*, couleur brique orangé;
chair *inodore*. . . . . **L. aurantiacus**, *Fl dan.*
48 — Chapeau *non mamelonné* et *zoné-taché*, fauve briqueté ;
chair *odorante* . . . . **L. maliodorus**, *Boud.*

— Chapeau *aréolé-floconneux* à la fin ou *rugueux-tomenteux*, à marge *veloutée* ; stipe *blanchâtre* ou *grisonnant* ;
49 lamelles *jaunes* ; lait *âcre* 50
— Chapeau *glabre* ou stipe *autrement coloré* 52

— Lamelles *serrées* ; chapeau *rugueux-tomenteux*, non zoné,
visqueux par l'humidité . . . . **L. crampylus**, *Otto.*
50 — Lamelles *espacées et épaisses* ; chapeau *sec*, zoné, devenant *aréolé-floconneux* ; stipe à base ocracée 51

51 — Chapeau *gris de plomb lilacin* . . . . **L. flexuosus**, *Fr.*
— Chapeau *rose violeté* . . . . . . **L. roseozonatus**, *Fr.*

52 — Chapeau *visqueux* ou *lubrifié,* souvent *zoné,* mais *non mamelonné* ; lait *âcre* ; odeur faible ou nulle 53
— Chapeau *non visqueux* ou *non zoné* ou *mamelonné,* ou espèces à lait *doux* ; chair parfois odorante 57

53 — Lamelles *crème incarnat,* puis ocracées, *espacées* ; chapeau *zoné* et *humide-lubrifié* . . . . . **L. pyrogalus.** *Bul.*
Lamelles d'abord *blanches* ; chapeau *visqueux* 54

54 — Stipe *plein* ; chapeau *zoné* et *roux cendré* ou *brunâtre* ; chair blanche ; lamelles *serrées*. . . . **L. circellatus,** *Fr.*
— Stipe devenant *creux* de bonne heure ; chapeau *autrement coloré,* ordinairement *non zoné* 55

55 — Chapeau *incarnat briqueté* ou *bai clair* ; stipe *pruineux* ; lamelles devenant *jonquille* ou *buis*. . . **L. hysginus,** *Fr.*
— Chapeau *autrement coloré* ; stipe *glabre,* humide ; lamelles devenant *crème pâle* ou *crème ocracé* 56

56 — Chair *blanche,* aussitôt âcre. . . . . . **L. trivialis,** *Fr.*
— Chair *crème*, tardivement âcre . . . **L. pallidus,** *Pers.*

57 — Chapeau *violacé* ou *orné de courts aiguillons* 58
— Chapeau *autrement coloré* ou *sans aiguillons* 59

58 — Chapeau violacé, *sans aiguillons* . **L. lilacinus,** *Lasch.*
— Chapeau *orné d'aiguillons* . . . . **L. spinosulus,** *Quél.*

59 — Stipe *zoné de rouge* au sommet . **L. rubrocinctus,** *Fr.*
— Stipe *non zoné de rouge*. 60

60 — Stipe et chair *blancs* ou *blanchâtres* : chapeau *non mamelonné* et *glabre* ; lait *âcre* 61
— Stipe ou chair *colorés,* ou chapeau *mamelonné* ou *duveté,* ou espèces à lait *doux*. 62

61 — Lamelles *blanches,* larges. . . . . **L. capsicoides,** *Fr.*
— Lamelles *jaunâtres,* étroites. **L. prægnantissimus,** *Vail.*

62 — Chapeau *brun roux* ou *incarnat briqueté* ; chair *blanche* ou *crème* ; lait *très poivré* 63
— Chapeau ou chair *autrement colorés*, ou espèces à lait *doux* ou légèrement acide 64

63 — Lamelles devenant *ocre fauve* . . . . . **L. rufus**, *Scop.*
— Lamelles devenant *incarnat rosé* . **L. decipiens**, *Quél.*

64 — Chapeau *soyeux* ou *duveté*, mamelonné ; lait *âcre* . 65
— Chapeau *glabre* ou espèces à lait *doux*. 66

65 — Stipe *pubescent* et *pâle* . . . . . . **L. mammosus**, *Fr.*
— Stipe *glabre* et *blanc rosé* . . . . . **L. impolitus**, *Fr.*

66 — Chapeau finement *duveté-floconneux* ou *tomenteux-grenelé* ; stipe *velouté* ou *pubescent* ; chair *odorante*; espèces à lait *doux* ou à peine acerbe. 67
— Chapeau ou stipe *glabre*. 68

67 — Chair *jaunâtre*, à odeur de *résine* . . . **L. helvus**, *Fr.*
— Chair *blanche*, à odeur de *cannelle*. **L. glyciosmus**, *Fr.*

68 — Chair *blanche* ou *crème*, puis *brunissant* à l'air, ainsi que les lamelles à la blessure, *aromatique* ou *puante-fétide* au froissement ; lait *abondant*, doux. 69
— Chair et lamelles *ne brunissant pas* et présentant ordinairement *d'autres colorations* à la cassure 70

69 — Chapeau et chair *durs*, devenant *puants-fétides* par le froissement . . . . **L. lactifluus**, *Schæf.*
— Chapeau et chair devenant *flasques* et *tendres*, à odeur *aromatique* . . . . **L. ichoratus**, *Batsch.*

70 — Chapeau très peu visqueux, incarnat cuivré, pâlissant, à *fine grisaille soyeuse* et *innée* ; lait épais, *blanc crème*, doux ; odeur *douceâtre-puante* . . . . **L. quietus**, *Fr.*
— Chapeau non visqueux, *sans grisaille soyeuse* . . . 71

71 — Chair *aromatique*, à odeur *persistante;* lait doux. . 72
— Chair *inodore* , lait doux ou un peu âcre 74

72 — Lait *séreux*, stipe à base *poilue*. **L. serifluus**, *De Cand.*
— Lait *blanc* ; stipe *glabre*. 73

73 — Chapeau *non mamelonné* ; stipe *brun rouge* ou *brun briqueté* ; spore *jaunâtre* . . . . . . **L. camphoratus,** *Bul.*
— Chapeau *mamelonné* ; stipe *brun chocolat* ou *roux grisonnant* ; spore *blanchâtre* . . . . **L. cimicarius,** *Batsch.*

74 — Chapeau *brun* ou *bistré,* à bord *roux bistre pâle* ; stipe *subconcolore* ; lait doux . . . . **L. obnubilis,** *Lasch.*
— Chapeau et stipe *cannelle briqueté* ou *fauve orangé,* parfois *blonds* ; lait amarescent ou un peu âcre 75

75 — Stipe *subfistuleux* ; chapeau *ténu* et *ridé-strié* au bord ; lamelles *flasques* . . . . **L. tabidus,** *Fr.*
— Stipe *plein-spongieux* ; chapeau *charnu,* ordinairement lisse ; lamelles *fragiles*. 76

76 — Chapeau poli, *cannelle briqueté* ; lamelles tournant à l'*incarnat roux* . . . . **L. subdulcis,** *Pers.*
— Chapeau lubrifié, *fauve orangé* ou *jaune briqueté* ; lamelles tournant au *jaune souci* . . . . . **L. mitissimus**. *Fr.*

Classification et description des espèces.

Section I. **GLUTINOSI**, *Quél.*

Chapeau *glutineux*, *visqueux* ou *humide-lubrifié.*

A. VELATI.

Chapeau *laineux*, *pubescent*, *velouté* ou *tomenteux*, au moins sur la marge et au début.

a. Lanati.

Chapeau à marge *laineuse.*

1. **L. torminosus**, *Schæf.* . . . . **L. coliqueux** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (4-12), charnu, peu visqueux, *incarnat rosé* et *zoné*, parfois *blanc* et non zoné ; marge d'abord enroulée, *laineuse* et *blanche*. Stipe farci, puis creux, dur, égal, glabrescent, blanc et *rosé*, rarement taché. Lamelles adnées-décurrentes, minces, parfois fourchues vers le stipe, blanchâtre crème. Chair fragile, blanche, inodore ; lait *blanc* et âcre. Spore subsphérique (8-9 μ), échinulée, ocellée, blanche. — Prés moussus, bois, bruyères, sous les bouleaux.

2. **L. cilicioides**, *Fr.* . . . . **L. cilicioïde** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-15), charnu, *tomenteux*, blanc, puis *jaune incarnat brunâtre*, non zoné ; marge d'abord enroulée, *laineuse* et *blanche*. Stipe plein, pruineux et soyeux, blanc incarnat, *jaunissant*, non taché. Lamelles adnées-décurrentes, minces, serrées, fourchues, blanches et *jaunissant*. Chair molle, blanche, puis *jaune* ; lait *blanc*, âcre. Spore subellipsoïde (8-10 × 6-7 μ). — Dans les bois, surtout de pins et de bouleaux.

3. **L. scrobiculatus**, *Schæf* . . . . . . **L. scrobiculé** (V).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (8-15), blanc

crème, puis *jaunissant*, zoné ; marge d'abord enroulée et *laineuse*. Stipe épais, *creux*, blanc crème, taché de fossettes jaunâtres, à *base poilue*. Lamelles adnées-décurrentes, peu serrées, blanc-crème. Chair ferme, puis molle, blanchâtre, *jaunissant* à la cassure ; lait peu abondant, blanc, très vite *sulfurin* à l'air ; odeur faible, agréable. Spore subellipsoïde (11 X 9µ), finement aculéolée, citrine. — Bois, surtout de conifères montagneux.

b. Tomentosi.

Chapeau *tomenteux, velouté* ou *pubescent*, au moins sur la marge et au début.

4. **L. resimus**, *Fr*. . . . . **L. camard** (?).

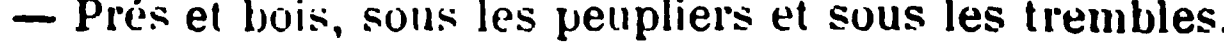
Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (10-15), épais, glabre, blanchâtre pâle, non zoné ; marge d'abord enroulée, *tomenteuse* et *blanche*. Stipe obèse, creux, *velouté*, blanchâtre, non ou peu taché. Lamelles décurrentes et blanchâtres. Lait âcre, blanc, puis *sulfurin* à l'air. Spore subellipsoïde (8-10 X 6-7µ). — Forêts moussues des montagnes. Affine à **scrobiculatus**.

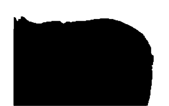
5. **L. aspideus**, *Fr*. . . . . **L. aspic** (?)

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (5-9), charnu, blanchâtre, puis *paille*, à marge mince, enroulée, *tomenteuse* et *blanchâtre*, puis glabre. Stipe blanc, puis *paille*, visqueux comme le chapeau. Lamelles adnées, blanches, puis *paille*, Chair et lait âcres, blancs, puis *lilacins* à l'air. Spore subsphérique (9 X 10µ), blanche. — Lieux humides, saulaies. Très voisin de **flavidus**.

6. **L. controversus**, *Pers*. . . . . **L. renversé** (C).

Chapeau convexe, puis en entonnoir (10-30), épais, dur, fragile, *blanc*, ordinairement marbré-zoné de *rouge sanguin* ou *vineux*, avec la marge enroulée et *veloutée*, puis nue. Stipe épais, plein, court, parfois excentrique, dur, glabre, blanc. Lamelles adnées-décurrentes, minces et serrées, simples, blanches, puis *incarnat rosé*. Chair dure, cassante, blanche, avec des *zones concentriques* sous la cuticule ; lait blanc et âcre ; odeur acide, vireuse. Spore subsphérique (6 X 8µ), aculéolée-grenelée, ocellée et blanc rosé. — Prés et bois, sous les peupliers et sous les trembles.





6 *a*. **L. lateripes,** *Desm*. . . . . . . **L. pied latéral** (C).

Chapeau et stipe *latéraux*, avec les caractères du précédent. Forme déviée par la poussée au pied d'un tronc, d'une racine.

7. **L. turpis,** *Fr*. . . . . **L. sale** (C).

Chapeau convexe-plan, puis en coupe (10-30), épais, *tomenteux* et *olivâtre*, puis *brun olive* et *vert noir*, souvent taché; marge enroulée, *veloutée* et *ocracée*; cuticule adnée. Stipe plein, puis creux, épais et court, lisse, parfois taché de fossettes, plus ou moins visqueux par l'humidité, pâle olivâtre, brun olive ou verdâtre. Lamelles adnées-décurrentes, blanc crème, puis paille, *brunissant* à la blessure. Chair compacte, dure, blanche, *brunissant* plus ou moins au contact de l'air, âcre comme le lait, inodore. Spore globuleuse (8-9 µ) échinulée, ocellée, blanche. — Dans les bois sablonneux, surtout sous les bouleaux.

8. **L. crampylus**, *Otto* . . . . **L. rôti** (?).

Chapeau convexe, ombiliqué (5-8), charnu et ferme, *rugueux*, *tomenteux*, non zoné, *fuligineux rouge*; bord *velouté*. Stipe plein, *cendré*. Lamelles serrées, *jaunes*. Lait blanc, âcre. — Forêts.

9. **L. fascinans,** *Fr*. . . . . **L. fascinant** (?).

Chapeau convexe, puis en coupe (5-9), mince, non zoné, *brun*, puis *briqueté*, à marge enroulée, *pubescente* et *blanche*. Stipe creux, fragile, crème ou paille, à base *pubescente*. Lamelles adnées, rameuses, blanches, puis jaunes. Chair tendre, blanche; lait blanc, tardivement *poivré*. — Prés et bruyères siliceux.

10. **L. tithymalinus**, *Scop*. . . . . . . **L. tithymale** (S).

Chapeau convexe, souvent mamelonné, puis cyathiforme (4-7), charnu, *jaune* au bord, *safrané orangé* au milieu, souvent zoné ou tacheté, avec une fine bordure *pubescente* et *blanche*. Stipe plein, puis creux, ferme, pubescent-pruineux, *jaune*, puis *orangé*, avec la base cotonneuse et blanche. Lamelles décurrentes, fourchues et étroites, *jaunes*, puis *souci*. Chair blanche, puis *jaune safran*, balsamique, vireuse; lait blanc, âcre. Spore (9 µ) jaune. — Forêts de conifères des montagnes, sous les mélèzes.

B. GLABRATI.

Chapeau *entièrement glabre.*

a. Cruenti.

Lait *orangé, rouge sanguin* ou *rouge vineux.*

11. **L. deliciosus**, *Lin* . . . . **L. délicieux** (C).

Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en coupe (4-15), charnu, *zoné*, couleur *aurore* ou *orangé* clair, puis *verdissant* comme le reste du champignon, même en dedans ; marge enroulée. Stipe farci, puis *creux*, dur, fragile, pruineux, *concolore*, parfois taché d'orangé. Lamelles arquées-décurrentes, souvent bifurquées, assez serrées, peu larges, *crème orangé.* Chair dure et fragile, blanche, rapidement *orangée*, âcre ; lait peu découlant, *orangé*, doux, puis âcre ; odeur douce. Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, blanc incarnat. — Bois de conifères, surtout gramineux.

11 *a.* **L. lamelliporus**, *Barla* . . . . **L. lamellipore** (C).

Lusus *polyporé* du précédent, produit par l'*Hypomyces lateritius*, incrustant et soudant les lamelles entre elles.

12. **L. sanguifluus**, *Paul* . . . . **L. sanguin** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (4-9), charnu, peu zoné, *incarnat orangé* ou *aurore*, puis *taché* de *vert* ; marge enroulée. Stipe dur, *plein*, aminci en bas, finement ridé et pruineux, crème, puis *rouge orangé*, parfois taché de fossettes, enfin verdoyant. Lamelles adnées, étroites, minces, crème, puis *orangé rosé*, verdissant à la blessure. Chair dure, fragile, *blanche*, pointillée de *rouge sanguin* à la surface, puis *verdissant*, âcre-amère ; lait peu abondant, *rouge sanguin* ou *vineux*, un peu poivré ; odeur de poire. Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, citrine. — Conifères.

12 *a.* **L. vinosus**, *Barla* . . . . **L. vineux** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (6-15), charnu, *orangé rougeâtre* ou *vineux*, zoné ; marge d'abord enroulée. Stipe épais, court, plein, puis creux, *rouge vineux*. Lamelles adnées-arquées, étroites, minces, serrées, *améthyste* ou *lie de vin.* Chair et lait

violacé vineux, doux, puis âcres, *verdissant* à la fin. Spore subsphérique (9-11 µ), granulée, ocellée, et blanche. — Surtout sous les pins maritimes du littoral méditerranéen.

b. Lactosi.

Lait d'abord *blanc, blanchâtre* ou *blanc crème.*

* Lait *changeant de couleur* à l'air.

13. **L. acris,** *Bolt.* . . . . **L. âcre** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé, irrégulier (5-9), ferme, peu visqueux, *blanchâtre, gris, bistre, fuligineux*. Stipe souvent excentrique, *aminci* en bas, plein, puis creux, fragile, glabre, *paille,* à sommet blanc. Lamelles adnées, fourchues, minces, crème, puis *jaune incarnat*. Chair et lait blancs, vite *rose rouge* à l'air, âcres. Spore subsphérique (8-11 µ), échinulée, pâle. — Forêts.

13*a*. **L. luridus,** *Pers.* . . . . **L. livide** (V).

Chapeau convexe-plan (5-9), charnu, un peu zoné, *cendré roux*; marge infléchie. Stipe *égal*, creux et *paille*. Lamelles subdécurrentes, minces, étroites et blanchâtres, puis *rougissant*. Chair et lait blancs, *rougissant* à l'air, âcres. — Lieux moussus.

14. **L. uvidus,** *Fr* . . . . **L. humide** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé (3-8), mince, *grisâtre*, nuancé de *lilacin*, parfois subzoné; marge ténue, d'abord enroulée. Stipe spongieux, puis creux, *visqueux*, d'un *gris* clair ou *blanchâtre*. Lamelles adnées-décurrentes, minces, *blanches,* se tachant de *violacé* à la blessure. Chair tendre, molle, humide, blanche, *violacée* à l'air, inodore, tardivement âcre; lait blanc, puis *violacé* à l'air, âcre. Spore ellipsoïde-sphérique (10-11 × 8-9 µ), échinulée, blanc crème. — Bois argilocalcaires, prés moussus et ombragés.

14*a*. **L. flavidus,** *Boud.* . . . . . . **L. jaune citrin** (V).

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (4-8), charnu, *crème citrin* ou *paille;* marge amincie et incurvée. Stipe plein, puis creux, assez allongé, parfois atténué en haut, *visqueux,* souvent taché de fossettes jaunâtres sur fond *blanc crème pâlissant*. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, *blanc crème pâlissant,* se

tachant de *violet* à la blessure. Chair ferme, fragile et blanc crème, puis *violette* à l'air, inodore, douce, puis âcre : lait blanc, puis *violet* à l'air, doux, tardivement poivré. Spore subsphérique (8-10µ), échinulée, ocellée, blanc crème. — Bois argilocalcaires.

15. **L. theiogalus**, *Bul.* . . . . . . **L. à lait sulfurin** (S).
Chapeau convexe-plan, déprimé ou en coupe (4-8), mince, peu visqueux, *incarnat fauve* ou *fauve orangé*, ordinairement *zoné*, parfois marbré de blanc ; marge mince, incurvée et pruineuse. Stipe plein, puis creux, pruineux, blanc, puis taché ou teinté d'*incarnat* ou d'*aurore*, velouté à la base. Lamelles adnées-arquées, minces, *étroites*, blanc crème, puis crème ocré. Chair ferme, blanche, *sulfurine* à l'air, douce, tardivement poivrée, inodore ; lait blanc. puis *sulfurin* à l'air, doux, puis âcre. Spore subellipsoïde (8-9 × 7µ), échinulée, pâle. — Bois variés, surtout siliceux.

16. **L. blennius**, *Fr.* . . . . **L. muqueux** (S).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (4-9), peu charnu, *gris verdâtre* ou *olivâtre*, avec des *taches sombres*, disposées en cercle ; marge d'abord enroulée, plus claire. Stipe spongieux, puis creux, *visqueux* par l'humidité, glabre, *blanc grisâtre* ou *gris olivâtre*. Lamelles adnées-arquées, minces, serrées, *blanches*, se tachant de *gris vert* à la blessure. Chair tendre, fragile, blanche, puis *gris vert* à l'air, inodore, tardivement âcre ; lait blanc, puis *cendré verdâtre* à l'air, âcre. Spore subellipsoïde (7-9 × 5-6µ), échinulée, blanche. — Bois de hêtres.

16 *a*. **L. viridis**, *Schrad* . . . . **L. vert** (S).
Chapeau d'un *vert clair*, un peu teinté d'olivâtre, mais *non taché*, à chair mince. — Habitat et autres caractères du type.

17. **L. fluens**, *Boud.* . . . . **L. découlant** (S).
Chapeau convexe, puis étendu (5-10), charnu, finement chagriné, non ou peu zoné, *olivacé brun*, à bord *ocracé* pâle. Stipe inégal, plein, *ocracé olive*, peu *visqueux*. Lamelles adnées, *ocracées*, puis ocre cendré. Chair ferme, blanche, *brun cendré* à l'air, inodore ; lait *abondant*, blanc, *brunissant* à l'air, doux, puis âcre. Spore ovoïde (10-11 × 7-8µ), échinulée, blanche. — Bois : hêtres.

18. **L. vietus**, *Fr*. . . . . **L. flasque** (S).

Chapeau convexe, mamelonné, puis ombiliqué (3-7), mince, ***gris*** ou ***gris incarnat***, non zoné, humide-visqueux, montrant par le sec une ***grisaille soyeuse***. Stipe spongieux, puis creux, ***sec***, glabre, ***grisâtre***, concolore. Lamelles adnées-décurrentes, minces, serrées, flasques, blanchâtres, puis ocre clair, tachées de ***gris*** à la blessure. Chair molle, humide, blanchâtre, puis ***grise*** à l'air, inodore ; lait blanc, ***gris*** à l'air, doux, puis ***âcre***. Spore subsphérique (10 X 8-9 µ), échinulée, blanche. — Bois humides.

19. **L. musteus**, *Fr*. . . . . **L. juteux** (?).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, non zoné, ***jaune*** au bord, ***rougeâtre*** au milieu. Stipe spongieux, mou, court, ***gris rougeâtre***, concolore. Lamelles adnées, minces, serrées, blanches, se tachant de ***gris*** à la blessure. Chair blanche, ***grise*** à l'air, odorante ; lait maigre, blanchâtre, ***gris*** à l'air, ***doux***. — Bois.

** Lait *ne changeant pas* à l'air.

20. **L. cupularis**, *Bul*. . . . . **L. petite coupe** (C).

Chapeau ***ténu***, convexe-plan ou déprimé (1-6), avec un ***mamelon pointu***, humide-visqueux, ***strié*** par le sec, ***olive*** au centre, ***aurore clair*** ou ***rosé*** au bord, puis jaunissant. Stipe farci, puis creux, grêle, crème aurore ou orangé, pâlissant. Lamelles adnées, minces, ***serrées***, étroites, blanches, puis citrines, avec un reflet incarnat orangé. Chair molle, crème, puis concolore, odorante par la dessication ; lait blanc et âcre. Spore (8 µ) blanc citrin. — Dans les bois humides : saules, aunes, bouleaux.

20 *a*. **L. jecorinus**, *Fr*. . . . . . **L. couleur de foie** (C).

Chapeau convexe-mamelonné, puis déprimé (1-3), ténu, ***translucide*** et ***rugueux***, pruineux, ***incarnat olive***, avec la marge striée. Stipe grêle et creux, fragile, crème, ocre. Lamelles subdécurrentes et ***espacées***, pâles, à la fin d'un jaune rosé. Lait blanc et âcre — Bois sablonneux et marécageux.

21. **L. aurantiacus**, *Fl. dan*. . . . . . . **L. orangé** (S).

Chapeau ***mamelonné***, puis convexe-plan et parfois déprimé

(3-6), charnu, peu visqueux, glabre et non zoné, ***brique orangé***. Stipe grêle, plein, puis creux, ***concolore***. Lamelles adnées-décurrentes, minces et serrées, étroites, crème aurore. Chair ferme, puis molle, crème aurore ; odeur faible, agréable ; lait blanc, crème pâle à l'air, tardivement ***âcre***. Spore subellipsoïde (9-10 × 8µ), aculéolée, blanc citrin. — Sapins des montagnes.

22. **L. zonarius**, *Bul.* . . . . **L. zoné** (V).

Chapeau convexe, puis plan (5-8), ombiliqué, charnu, ferme, lisse, ***blanc citrin*** ou ***crème citrin***, ordinairement un peu zoné de ***fauve ocracé*** ; marge enroulée et nue. Stipe court, ***plein***, dur, lisse, ***blanc***, un peu ***pâle*** à la fin, non taché. Lamelles adnées, un peu décurrentes, ***simples***, minces, serrées, peu larges, blanchâtres, puis ***crème pâle***, à reflet incarnat. Chair ***compacte, blanche***, non zonée, âcre ; lait ***blanc***, âcre ; odeur faible. Spore ronde (8 × 9µ), échinulée, ***blanchâtre***. — Bois et clairières.

22 *a*. **L. insulsus**, *Fr.* . . . . **L. insipide** (V).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (5-15), souvent festonné, difforme, charnu, ***citrin paille***, avec des ***zones fauve safrané*** ; marge d'abord enroulée. Stipe épais, parfois excentrique, court, dur, plein, puis ***creux***, glabre, ***blanc***, pâlissant, souvent orné de ***fossettes*** pâles. Lamelles subdécurrentes, fourchues, souvent crispées et anastomosées, blanc citrin, jaunissant, à teinte ***incarnate***. Chair ferme, puis molle, blanche, ***jaunissant***, un peu rosée à la surface, à odeur douceâtre de melon ; lait blanc, peu âcre. Spore subsphérique (11-13µ), aculéolée, ***crème citrin***. — Prés secs, bruyères, bois, surtout sur le calcaire.

23. **L. maliodorus**, *Boud.* . . . **L. à odeur de pomme** (?).

Chapeau convexe, puis en entonnoir (4-7), un peu visqueux par l'humidité, ***ocracé fauve*** ou ***fauve briqueté***, orné de ***taches concentriques plus sombres***. Stipe court, assez épais, creux à la fin, rugueux, parfois taché, ***concolore***. Lamelles subdécurrentes, jaunâtres, puis ***concolores***. Chair grenue, ***ocracé*** pâle, à odeur de ***pomme cuite*** au four ; lait blanc, ***âcre***. Spore ovoïde-arrondie (8-10µ), verruqueuse, blanche. — Bois argilosableux (Loir-et-Cher).

24. **L. pyrogalus**, *Bul.* . . . . . . **L. à lait brûlant** (V).

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (5-9), charnu, ***lubrifié, humide*** plutôt que visqueux, lisse et luisant par le sec, avec un fin feutrage inné, plus ou moins zoné, ***gris*** livide, ***gris*** olivâtre ou ***gris*** clair, parfois ocre bistré. Stipe plein, creux à la fin, glabre, ***blanc grisâtre***, puis gris pâle. Lamelles adnées, ***espacées*** et simples, ***crème pale incarnat***, puis ***ocracées***. Chair ferme, puis spongieuse, ***grisâtre*** sous la cuticule ***adnée***, inodore ; lait blanc et poivré. Spore ellipsoïde-sphérique (8-9 × 7 8μ), couleur ***paille***. — Forêts ombragées, surtout sous les hêtres.

25. **L. circellatus**, *Fr.* . . . . **L. cerclé** (V).

Chapeau convexe-plan (6-9), ombiliqué, charnu, zoné, ***roux cendré*** ou ***brunâtre***. Stipe ***ferme***, aminci en bas, glabre, blanchâtre, puis ***paille***. Lamelles adnées, horizontales, minces, ***serrées***, étroites ***blanchâtres***, puis ***blanc paille***. Chair ferme, grenue, blanche, obscure sous la cuticule ***séparable***; lait abondant, blanc, âcre. Spore ronde (10μ), échinulée, pâle. — Bois siliceux.

26. **L. hysginus**, *Fr.* . . . . **L. rougeâtre** (S).

Chapeau convexe-plan (6-12), ombiliqué, charnu, rigide, finement ridé, souvent zoné et tacheté, ***bai clair*** ou ***incarnat briqueté***; marge ténue, étroitement enroulée. Stipe long, parfois gonflé, farci, bientôt creux, pruineux, jaunâtre, ocre incarnat, souvent ***taché*** de ***rose***. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, rameuses, ***blanches***, puis ***jonquille*** ou ***couleur de buis***. Chair blanche, puis crème; lait blanc, tardivement âcre. Spore ellipsoïde (10 × 7-8μ), blanc citrin. - Bois gramineux de conifères.

27. **L. trivialis**, *Fr.* . . . . **L. trivial** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (6-10), charnu et lisse, ***gris plombé*** ou ***gris lilacin***, pâlissant, ***paille rougeâtre***; marge mince, d'abord enroulée, grisâtre. Stipe ventru ou gonflé, ***creux***, souvent lacuneux ou sillonné en bas, humide ou visqueux, paille grisâtre, puis pâle. Lamelles adnées et uncinées, minces, serrées, parfois fourchues, ***blanches***, puis crème ocracé. Chair fragile, blanche, puis blanc pâle, âcre; odeur faible,

douceâtre ; lait blanc, âcre. Spore ovoïde (9-10 × 7-8μ), échinulée, ocellée, blanc pâle. — Bruyères humides, conifères.

28. **L. pallidus**, *Pers.* . . . . **L. pâle** (C).

Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en coupe (6-12), charnu, ridé-chagriné, non zoné, ***crème roussâtre, ocre incarnat*** ou ***café au lait*** pâle, puis plus foncé; marge largement enroulée au début. Stipe égal, épais, farci, bientôt creux, fragile, humide ou visqueux, crème ocracé, concolore; base blanchâtre, villeuse. Lamelles adnées-arquées, puis subdécurrentes, parfois rameuses, ***blanches***, puis crème ocré, concolores. Chair ferme, fragile, puis molle, ***blanc crème***, puis ***concolore***, douce, lentement âcre; odeur faible, douce; lait blanc, doux, puis âcre. Spore ellipsoïde (10-11 × 9μ), ***blanche***, fortement aculéolée. — Bois de hêtres.

29. **L. cremor**, *Fr.* . . . . **L. crème** (?).

Chapeau convexe-mamelonné, puis plan (5-6), souvent excentrique, mince, ***fauve orangé***, un peu ***ponctué;*** marge ***striée***. Stipe ***creux***, fragile, concolore. Lamelles adnées, simples, jaune fauve. Chair blanchâtre, fauve en haut; lait blanchâtre, ***doux***. — Bois.

30. **L. quietus**, *Fr.* . . . . **L. tranquille** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (5-8), charnu, peu visqueux, ***incarnat cuivré***, pâlissant, avec une ***fine grisaille innée*** et ***soyeuse***, faiblement zoné. Stipe plein, spongieux, égal, allongé, glabre, incarnat clair, puis ***rougeâtre*** ou ***brun purpurin***. Lamelles adnées, puis un peu décurrentes, bifides, d'un blanc crème, puis ***incarnat roussâtre***. Chair tendre, blanche, puis ***rougeâtre***; odeur ***douceâtre-puante***, fugace; lait ***blanc crème***, épais, ***doux***. Spore ronde (9-11 μ), aculéolée, ***blanche***. — Bois, hêtres.

Section II. **VELUTINI**, *Quél.*

Chapeau *tomenteux, pubescent, velouté* ou *floconneux.*

A. Albati.

Chapeau *blanc*, au moins au début.

a. Compacti.

Chapeau à *chair épaisse.*

31. **L. vellereus**, *Fr.* . . . . **L. villeux** (C).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (10-20), épais, dur, *tomenteux*, finement alvéolé par le sec (à la loupe), non zoné, *blanc*, parfois taché d'ocre; marge largement enroulée au début. Stipe gros, court, plein, *dur*, finement *velouté*, blanc, puis ocré. Lamelles adnées-décurrentes, *épaisses, espacées*, étroites, peu fourchues, blanc crème puis *crème ocré*. Chair *dure*, cassante, blanc pâle, *crème citrin* à l'air, âcre-poivrée; odeur aigre; lait peu abondant, blanc, *très poivré*, rougissant *immédiatement* le papier bleu de tournesol. Spore ovoïde-sphérique (9-10×8μ), presque *lisse*, guttulée, blanche. — Bois ombragés.

31 *a*. **L. velutinus**, *Bert.* . . . . **L. velouté** (C).

Chapeau et stipe comme au précédent, de même consistance. Lamelles plus serrées, alternées de courtes en avant. Chair blanche, puis crème pâle, *fauve roussâtre* à l'air. Lait *doux*, tardivement *âpre-salé*, ne rougissant pas d'abord le papier de tournesol. Spore globuleuse (8-9μ), lisse. — Bois ombragés.

31 *b*. **L. Hometi**, *Gil.* . . . . **L. d'Homet** (V).

Chapeau convexe, puis étalé, *spatuliforme* (4-6), charnu, tomenteux, blanchâtre, puis livide pâle, à marge enroulée. Stipe *latéral*, épais, court, plein, ferme, concolore. Lamelles décurrentes, assez serrées, parfois un peu fourchues *pâles*, se tachant de *violet* à la blessure. Chair ferme, blanc pâle; lait âcre, blanc, rapidement *violacé* à l'air. Spore ovoïde globuleuse (8-9μ), à peine chagrinée. — Sur les vieilles souches.

b. Tenuiores.

Chapeau à chair mince.

32. **L. pubescens**, *Schrad.* . . . . . . **L. pubescent** (S).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (4-6), *blanchâtre*, puis *incarnat*, parfois jaunâtre, non zoné, lisse, brillant ; marge *villeuse* ou *pubescente*. Stipe plein, puis creux, aminci en bas, *pubescent*, pruineux, *incarnat*, puis blanc. Lamelles adnées, serrées, *simples*, étroites, *crème incarnat*. Chair élastique, blanchâtre, un peu incarnate sous la cuticule, inodore, très âcre ; lait blanc, âcre. Spore subsphérique (7-8 × 6μ) anguleuse-échinulée, ocellée, blanche. — Dans les bois et les prés moussus, dans les tourbières et sous les sapins.

33. **L. obliquus**, *Fr.* . . . . **L. oblique** (?).

Chapeau convexe-plan ou déprimé, *oblique*, lobé, mince, *blanc*, jaunissant et zoné de gris, *drapé-soyeux*. Stipe excentrique, courbé en bas, farci, puis creux, blanc, à base cotonneuse. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, étroites, *blanches*. Chair molle, odorante ; lait blanc. — Cespiteux au pied des hêtres.

B. Colorati.

Chapeau *coloré* dès la naissance.

a. Lait et chair *ne rougissant* pas à l'air.

34. **L. glyciosmus**, *Fr.* . . . . **L. sent bon** (C).

Chapeau convexe, *mamelonné*, puis plan, déprimé ou en coupe (2-6), mince, *gris lilacin* ou *gris rosâtre*, pâlissant, vêtu d'un *fin duvet floconneux*. Stipe plein, grêle, finement pubescent, villeux, blanchâtre, pâlissant, à base blanche. Lamelles arquées, subdécurrentes, minces, serrées, étroites, crème jaunâtre, puis incarnat ocracé. Chair tendre, blanchâtre, puis crème rosâtre, douce, acerbe, à odeur de *cannelle* ; lait blanc, *doux*, puis acide. Spore ronde (8-9μ), aculéolée, blanc citrin. — Bois humides.

35. **L. helvus**, *Fr.* . . . . **L. brunâtre** (S).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (7-12), parfois mamelonné,



charnu, soyeux, puis finement *floconneux-grenelé*, parfois gercé, ***ocracé incarnat***, puis café au lait. Stipe égal, farci, puis creux, ***concolore***, pruineux, à base pubescente, blanche. Lamelles décurrentes et minces, serrées, blanc pâle, puis ocre incarnat. Chair fragile, *jaunâtre*, un peu acerbe ; odeur de ***résine*** (Quélet), de ***Trigonella fœnum-græcum*** (Bresadola); lait peu abondant, blanchâtre, séreux, ***doux***. Spore subellipsoïde (8-10 × 6-8μ), échinulée, citrine. — Forêts de conifères humides, tourbières.

36. **L. mammosus**, *Fr*. . . . . **L. mamelonné** (?).

Chapeau convexe (3-6), charnu, couvert d'un ***duvet apprimé***, parfois zoné, ***gris chamois***, à ***mamelon élevé, pointu*** ; marge d'abord enroulée, pubescente, blanche. Stipe plein, puis creux, ***pubescent***, crème ou paille. Lamelles adnées, décurrentes, serrées, blanc roussâtre ou incarnates. Chair tendre, blanc roussâtre ; lait blanc, doux, puis *âcre*. — Bois de pins, de bouleaux.

37. **L. impolitus**, *Fr*. . . . . **L. rude** (?).

Chapeau convexe-mamelonné, puis déprimé, charnu, ***soyeux, paille***. Stipe plein, puis creux, rude, ***blanc rosé***. Lamelles serrées, ***paille*** Chair ***paille*** ; lait blanc, ***âcre***. — Trembles.

38. **L. lilacinus**, *Lasch*. . . . . **L. lilacin** (?).

Chapeau convexe-plan (4-6), ***mamelonné***, mince, ***améthyste lilacin***, pâlissant, ***tomenteux***, à la fin crevassé, granulé. Stipe plein, puis creux, crème incarnat ou ocracé, à sommet ***farineux*** et ***blanc***. Lamelles adnées, décurrentes, blanches, puis jaune incarnat. Chair fragile, blanc crème ; lait abondant, blanc, ***âcre***. Spore ronde (7-10μ), échinulée, blanc citrin. — Bois humides.

38 *a*. **L. spinosulus**, *Quél*. . . . . **L. spinuleux** (?).

Chapeau convexe, mince, avec un *mamelon pointu*, puis déprimé (2-4), orné de ***petits aiguillons*** (1/2 ^{mm}), zoné ou tacheté, ***incarnat briqueté***, teinté de rose lilacin. Stipe grêle, ridé, chagriné, ***concolore***. Lamelles décurrentes, étroites, crème incarnat, puis ***jonquille***. Chair plus claire ; lait blanc, tardivement ***poivré***. — Bois humides et siliceux : aunes et bouleaux.

39. **L. rufus**, *Scop.* . . . . **L. roux** (V).

Chapeau convexe-plan, ***mamelonné***, puis en coupe (5-9), charnu, ***pubescent*** ou ***soyeux***, bientôt ***glabre***, luisant, ***roux brun*** ou ***châtain briqueté***, pâlissant; marge amincie, d'abord enroulée, finement tomenteuse, plus claire. Stipe subégal, plein, glabre ou pruineux, ***incarnat clair*** ou ***roux incarnat***, à base pubescente, ***blanche***. Lamelles adnées, puis décurrentes, serrées, ***crème ocre***, puis ***ocre fauve***. Chair ferme, cassante, blanche, ***jaunâtre*** à la surface, âcre-brûlante ; lait blanc, ***très poivré***. Spore subsphérique (8-10µ), verruqueuse, ***blanche***. — Conifères, tourbières.

40. **L. decipiens**, *Quél.* . . . . **L. trompeur** (S).

Chapeau convexe, puis cyathiforme (3-5), ***incarnat brique***, humide, puis ***pubérulent***. Stype grêle, pruineux, ridé en haut, incarnat roussâtre. Lamelles adnées, étroites, serrées, crème, puis ***incarnat rosé***. Chair fragile, ***crème***; lait blanc, ***poivré***. Spore (8-9µ) aculéolée, ***blanche***. — Bois siliceux, herbeux ; conifères.

41. **L. flexuosus**, *Fr.* . . . . **L. flexueux** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, zoné, pubescent, puis finement ***aréolé-floconneux***, d'un ***gris de plomb*** ou ***lilacin*** ; marge d'abord enroulée, ***veloutée***, blanchâtre. Stipe épais, plein, ferme, souvent orné de fossettes, finement ***pubescent***, blanc au sommet, ***gris***, à base ***ocracée***. Lamelles arquées, ***épaisses*** et ***espacées***, rameuses, jaunâtres, puis ***souci clair***. Chair dure, grenue, blanche; lait blanc, ***très âcre***. Spore arrondie (8µ), granulée, jaune. — Bois herbeux, ombragés : pins, hêtres.

42. **L umbrinus**, *Paul.* . . . . **L. noirâtre** (?).

Chapeau convexe, puis ombiliqué ou en coupe (5-8), assez mince, ***floconneux***, aréolé, moutonné, ***bistre*** ou ***olive***, ***fuligineux***. Stipe obconique, très court, plein, dur, blanc en haut, gris clair, concolore, à base jaunâtre. Lamelles subdécurrentes, serrées, étroites, bifides vers le stipe, fragiles, jaunâtres, ***gris cendré*** à la blessure. Chair ferme, blanche, ***vineuse*** à la surface, ***gris cendré*** à l'air ; lait blanc, âcre. - Conifères.

b. Lait et chair *rougissant* à l'air.

43. **L. lignyotus**, *Fr*. . . . . **L. enfumé** (V).
Chapeau convexe-plan (4-8), pruineux-velouté, ***ridé-sillonné*** et *bistre noirâtre*, avec un ***mamelon** pointu*. Stipe spongieux, puis mou en dedans, allongé, pruineux-tomenteux et ***concolore***, rétréci et *plissé-cannelé* au sommet. Lamelles adnées, serrées, *blanc de neige*, puis jaune incarnat. Chair floconneuse, blanche, puis *rougissant* à l'air, avec le lait blanc, peu abondant, ***doux***, de saveur agréable. Spore (10µ) fortement aculéolée, jaunâtre. — Dans les sapinières moussues des montagnes.

44. **L. azonites**, *Bul*. . . . . **L. non zoné** (S).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-5), souvent flexueux ou difforme, charnu, *pruineux-velouté*, lisse, doux au toucher, blanc sale, gris, gris bistre ou fuligineux, parfois teinté d'ocracé. Stipe ferme, puis spongieux, souvent ondulé et ruguleux, pruineux, ***blanc*** ou ***blanchâtre***, puis ocracé ou fuligineux. Lamelles adnées et peu serrées, parfois fourchues ou veinées, ***blanches***, puis *ocre incarnat*. Chair ferme, élastique, puis tendre, blanche, *rose safrané* à l'air ; lait blanc et doux, tardivement *âcre* ; odeur un peu acide. Spore globuleuse (11-13µ), très aculéolée, jaunâtre. — Prés moussus, clairières, orée des bois.

44 *a*. **L. picinus**, *Fr*. . . . . . . **L. couleur de poix** (S).
Chapeau convexe-plan, mamelonné, puis déprimé (4-8), velouté, pruineux, lisse, *bistre* ou *brun noir*. Stipe plein, spongieux, puis creux, *fuligineux* pâle ou ***gris bistré***, à base cotonneuse, blanche. Lamelles adnées, serrées, *jaunâtres*, puis *jaune ocracé*. Chair ferme, blanche, *jaunâtre* au bord, ***rougissant*** à l'air ; lait blanc, âcre. Spore (8-10µ) jaunâtre. — Bois de conifères.

Section III. **PRUINOSI**, *Quél.*

Chapeau *glabre* ou *pruineux*.

A. Candidi.

Chapeau *blanc* ou *blanchâtre*.

a. Chair *rougissant* à l'air.

45. **L. argematus**, *Fr.* . . . . **L. brillanté** (S). Chapeau convexe-plan ou déprimé (3-4), mince, dur, pruineux, *blanc*. puis terni ; marge d'abord enroulée. Stipe plein, puis creux, dur, subégal, court, glabre, *blanc*. Lamelles adnées, serrées, étroites, *blanc de lait*. Chair ferme, blanche, *rosée* à l'air, enfin *incarnat briqueté*, inodore ; lait peu abondant, blanc, tardivement *âcre*. Spore subsphérique (10µ), très aculéolée, *blanche*. — Sapinières herbeuses. Affine à **azonites**.

45 *a*. **L. connatus**, *Bres.* et *Schulz*. . . . **L. conné** (S). Chapeau orbiculaire, irrégulier (2-4), *blanchâtre*. Stipe cylindrique, parfois excentrique, court, plein, blanchâtre, *conné* à d'autres. Lamelles adnées, *jaunâtres*. Chair ferme et crème, *rougissant* à l'air, inodore, *douce*; saveur agréable. Spore globuleuse (8-9µ), échinulée, *pâle*. – Cespiteux : bois (Slavonie).

b. Chair *ne rougissant pas* à l'air.

46. **L. piperatus**, *Scop.* . . . . **L. poivré** (C). Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en entonnoir (6-20), régulier, charnu, *dur*, glabre, lisse ou ridé, *blanc*, parfois un peu ocracé par le sec. Stipe plein, *dur*, épais, aminci en bas, lisse ou légèrement ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles adnées, puis décurrentes, étroites, *serrées* et *dichotomes*, blanches ou crème, puis *paille*. Chair compacte, *dure*, cassante, blanche, puis blanc crème à l'air et parfois teintée de vert cendré clair, *très poivrée*, devenant *vert bleuâtre* à la cuisson ; odeur acide-vireuse, surtout à la cuisson ; lait *abondant* et blanc, souvent

vert bleuâtre en séchant, *très poivré*. Spore ellipsoïde, globuleuse (9-10 × 8μ), *lisse*, guttulée, blanche. — Bois ombragés.

46 *a*. **L. pergamenus**, *Swartz*. . . . . **L. parcheminé** (C).
Chapeau (5-10) mince, *ridé-ruguleux*. Stipe long. Lamelles adnées, horizontales. Autres caractères et habitat du type.

B. Fucati.

Chapeau *coloré* dès la naissance.

a. Acres.

Chair *très âcre* ou *poivrée*.

* Lait *non changeant*.

47. **L. viridis**, *Paul*. . . . . **L. vert** (C).
Chapeau convexe, ombiliqué, puis déprimé (10-12), glabre, non zoné, *vert pomme* cendré. Stipe épais, aminci en bas, devenant creux, *blanc verdâtre* ou *bistre*. Lamelles décurrentes, serrées, *blanches*. Chair ferme, blanche; lait blanc, *âcre*. — Bois.

48. **L. capsicoides**, *Fr*. . . . . **L. capsicoïde** (?).
Chapeau convexe, flexueux, compact, glabre, non zoné, *incarnat*; bord replié. Stipe épais, court, plein, *blanchâtre*. Lamelles larges, serrées, *blanchâtres*. Lait blanc, *âcre*. — Bois feuillés.

49. **L. prægnantissimus**, *Vail*. . . . . **L. plein** (?).
Chapeau *jaune roux* très pâle, glabre. Stipe plein, aminci en bas, *blanc*. Lamelles étroites, serrées, *crème ocracé* à la fin. Chair et lait blancs, *âcres*. — Bois des environs de Paris.

** Lait *changeant de couleur* à l'air.

50. **L. capsicum**, *Schulz*. . . . . **L. cassette** (?).
Chapeau convexe (8), *châtain*; marge étroitement enroulée. Stipe épais, plein, ferme, *blanchâtre*, rayé de fauve roussâtre.

Lamelles adnées-décurrentes, serrées, *fauve orangé* Chair jaunâtre, *brune* à l'air; lait blanc, *âcre*. — Trembles (Hongrie).

51. **L. chrysorrheus**, *Fr*. . . . . . . **L. à lait doré** (S).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (5-20), charnu, sec, *incarnat fauve*, zoné, à pruinosité blanche, puis plus foncé. Stipe égal, plein, puis creux, lisse, *blanc*. Lamelles décurrentes, minces, serrées, *jaunissant*. Chair ferme et blanche, *jaunissant*; lait blanc, *jaune doré* à l'air, aussitôt *très âcre*. Spore ronde (7 µ). – Dans les forêts de hêtres et de pins. C'est, suivant Quélet, une simple variété de **theiogalus**.

52. **L. rubescens**, *Bres*. . . . . . . **L. rouge brique** (?).

Chapeau convexe, à peine mamelonné, puis en coupe (3-5), peu charnu, glabre, lisse ou ruguleux, *incarnat briqueté*, pâlissant; marge d'abord enroulée, blanchâtre et pruineuse. Stipe plein, puis creux, pruineux, *concolore*, blanc-tomenteux en bas. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, blanc crème, puis *incarnat roussâtre*. Chair ferme, fragile, incarnat blanchâtre, *jaune sulfurin* à l'air; lait blanc, *jaunissant*, doux, puis *âcre*; odeur acide de pêche, fugace à la dessiccation. Spore globuleuse (7-8µ), échinulée, *blanche*. — Bois siliceux, châtaigniers.

53. **L. flammeolus**, *Poll*. . . . . **L. flamméole** (?).

Chapeau convexe, mamelonné, puis déprimé (2-3), mince et *orange feu*. Stipe grêle, fistuleux, *safrané*. Lamelles et chair jaunissant; lait *rougissant* à l'air, tardivement *âcre*. — Dans les Alpes-Maritimes. Affine à **sanguifluus** par son lait.

b. Subdulces.

Lait *doux* ou *légèrement acide*.

***Inolentes**

Chair *inodore*; chapeau d'abord *mamelonné*.

54. **L. subdulcis**, *Pers*. . . . . **L. doux** (C).

Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis déprimé ou en coupe (3-8), peu épais, lisse, *cannelle briqueté*. Stipe

égal, *plein*, spongieux, puis creux, fragile, ***incarnat briqueté.*** Lamelles adnées-arquées, ***fragiles***, crème incarnat, puis ***roussâtre*** pâle. Chair tendre, ***incarnat*** clair, ***inodore***, douce, puis amarescente; lait blanc, doux, puis acide-amer. Spore ovoïde (8-10 × 6-7 μ), grenelée, ***blanc crème.*** — Bois, surtout feuillés.

54 *a*. **L. mitissimus**, *Fr.* . . . . **L. très doux** (C).

Chapeau ***brique*** clair, plus ou moins ***orangé*** ou ***jaune fauve***, ***lubrifié*** par l'humidité, puis brillant. Stipe ***jaune orangé.*** Lamelles devenant ***crème souci***; spore ***jaunâtre.*** Chair et lait doux, puis un peu âcres. Autres caractères du type. — Bois

54 *b*. **L. tabidus**, *Fr.* . . . . **L. ramolli** (C).

Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis en coupe (2-4), ***mince***, incarnat briqueté ou aurore, puis blondissant, souvent ***ridé-chagriné***, à marge ***ténue*** et ***striée*** par transparence en temps humide. Stipe grêle, farci, ***subfistuleux***, incarnat ou briqueté pâle. Lamelles adnées, ***étroites***, ***flasques***, peu serrées, crème, puis incarnat pâle. Chair tendre, fragile, roux clair, douce, puis un peu âcre; lait peu abondant, blanc, douceâtre, puis un peu piquant. Spore subsphérique (8-9 μ), échinulée-grenelée, ocellée, pâle. — Bois humides : saules, aunes.

55. **L. obnubilis**, *Lasch* . . . . **L. nébuleux** (*!*).

Chapeau convexe, finement mamelonné, puis ombiliqué ou déprimé (1-3), mince, lisse, ***roux bistre*** au bord, ***brun***, ***bistré*** ou ***bai*** au milieu. Stipe farci, puis creux, court, souvent ruguleux-chagriné, ***roux fuligineux.*** Lamelles adnées-arquées, serrées, ***étroites***, ocre pâle, puis ocracé roussâtre. Chair grumeleuse, rousse, amarescente; lait blanchâtre, doux. Spore globuleuse (8-9 μ), grenelée, blanc pâle. — Bois humides : pins.

56 **L. rubrocinctus**, *Fr.* . . . . . **L. à ceinture rouge** (?).

Chapeau convexe-plan, charnu, rude, ***fauve pâlissant.*** Stipe plein, lisse, ***paille***, ***zoné*** de ***rouge*** au sommet. Lamelles adnées, serrées, ***paille.*** Chair molle, concolore, douce, nauséeuse; lait peu abondant, blanc. — Au Jardin botanique d'Upsal.

** **Olentes**

Chair *aromatique* ou *puante*; chapeau **non** ou peu **mamelonné**.

57. **L. camphoratus,** *Bul.* . . . . **L. camphré** (?).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (3-6), charnu, mince, parfois subzoné, souvent ridé ou chagriné, ***brun briqueté*** ou ***bai bistre***. Stipe grêle ou spongieux, onduleux, ***brun rouge*** ou ***briqueté***. Lamelles arquées-décurrentes et serrées, crème incarnat, puis *roussâtre*. Chair ***rousse***, douce ; odeur persistante de ***mélilot bleu***; lait ***blanc***, doux. Spore globuleuse (8-9µ), échinulée, *jaunâtre*. — Forêts sablonneuses, conifères.

57*a*. **L. serifluus,** *De Cand.* . . . . **L. à lait séreux** (?).
Chapeau convexe-plan ou déprimé (4-7), parfois un peu mamelonné, mince, non zoné, souvent ridé ou chagriné, ***brun fauve*** ou ***bai brun*** clair ; marge incurvée, parfois cannelée. Stipe spongieux, *concolore* clair ; base souvent ***hérissée de poils fauves***. Lamelles adnées, décurrentes par un court filet, ***fauve souci*** ou ***fauve roux***. Chair fragile, ***roux fauve***, douce ; odeur persistante de ***mélilot***; lait ***aqueux-séreux***, doux. Spore globuleuse (8-10µ), aculéolée, ocellée, *pâle*. — Bois, surtout humides.

58. **L. cimicarius,** *Batsch* . . . . **L. punais** (?).
Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis déprimé ou en coupe (2-4), mince, sec, fragile, lisse ou ruguleux, ***bai*** ou ***roux brun***, plus ou moins briqueté, pâlissant ; marge incurvée. Stipe plein, subégal, assez grêle, ***brun rouge*** ou ***brun chocolat***, souvent à ***pruine grise***. Lamelles adnées-arquées, puis décurrentes, serrées minces, ***étroites*** (2-3mm), crème incarnat, puis incarnat fauve, incarnat ocracé. Chair fragile, ***roussâtre***, douce, puis un peu âpre; odeur aromatique particulière, persistante par la dessication (*Fenu grec*) ; lait ***blanc***, doux, puis un peu acerbe. Spore globuleuse (9 X 8µ), aculéolée, ***blanchâtre***. — Dans les bois herbeux, secs ou rocailleux ; bruyères.

59. **L. ichoratus,** *Batsch* . . . . **L. purulent** (?).
Chapeau convexe, puis plan (5-6), ombiliqué, parfois déjeté,



mince, sec, *lisse*, rigide, puis *flasque*, nankin clair, fauve briqueté, souvent brun au milieu ou zoné de roux. Stipe plein, dur, puis *tendre*, jaune incarnat ou fauve, puis roux. Lamelles adnées et étroites, crème nankin. Chair crème, ***brunissant*** à l'air, bientôt *molle*, aromatique, sapide; lait *abondant*, blanc, doux. Spore ellipsoïde (8-10×6-7 µ), échinulée, crème. — Hêtres.

60. **L. lactifluus**. *Schæf*. . . . . **L. vachotte** (C).

Chapeau convexe-plan, déprimé ou en coupe (5-12), ***épais***, sec, *dur*, nankin fauve, brun fauve, mordoré, parfois jaune ou brun, safrané, souvent plus foncé au milieu. Stipe épais et plein, *dur*, pruineux, jaune clair, fauve nankin, souci safrané, clair en haut. Lamelles adnées, subdécurrentes, minces, crème, puis ocre pâle, ***brunissant*** à la blessure. Chair ***compacte***, blanche, ***brunissant*** à l'air, douce, *fétide-puante* par le froissement; lait *abondant*, blanc, ***brunissant*** à l'air, doux. Spore globuleuse (10µ), échinulée, ocellée, pâle. — Bois ombragés.

Genre **Russula**, Persoon.

Lactaires

Chair *sans lait* ou à *suc incolore* et *non découlant*. Chapeau d'abord convexe; marge droite ou peu incurvée, rarement enroulée, tantôt unie, tantôt striée-sillonnée à la fin ; cuticule sèche ou visqueuse, glabre ou pruineuse, parfois séparable Stipe glabre ou pruineux, sec, souvent ridé-veiné ou strié. Lamelles adnées-atténuées ou décurrentes, libres ou sinuées, simples ou fourchues, rarement inégales.

Classification des Russules

Secrétan a partagé les Russules en deux sections, d'après la couleur des lamelles : les *Russules à feuillets blancs* et les *Russules à feuillets jaunes*.

Fries base ses divisions du genre Russula non sur la couleur des lamelles, mais sur leur égalité ou leur diversité, ainsi que sur l'épaisseur de la chair et la forme superficielle du chapeau. Il distingue d'abord les espèces dont le chapeau est compact et *lisse* de celles dont le chapeau devient *strié* à la fin. Des premières il fait trois séries : les **Compactæ**, à lamelles *inégales*; les **Furcatæ**, à lamelles *fourchues*, et les **Rigidæ**, à lamelles *mêlées* de fourchues et d'inégales. Des secondes il forme deux séries : les **Heterophyllæ**, à lamelles *inégales* ou *fourchues*, et les **Fragiles**, à lamelles *égales*.

Le Dr Quélet partage les Russules en deux sections correspondant à celles de Secrétan : les **Leucosporæ** ou Russules à *spores blanches*, et les **Xanthosporæ**, ou Russules à *spores jaunes*. Puis, faisant intervenir, comme *caractère de groupe*, la *saveur* de la chair, il forme des divisions secondaires bien délimitées et qui permettent, pratiquement, une distribution plus facile et plus caractérisée des espèces. Dans la première section, sous la dénomination de **Portentosæ**, il maintient à part

les espèces de la série des Compactæ de Fries, comprenant les *R. nigricans* et *delica*, avec leurs variétés, ainsi que *mustelina*. Des autres espèces à spores blanches, il forme trois séries : les **Sapidæ**, à chaire *douce* ; les **Ingratæ**, à chair *âcre*, parfois nauséeuse, avec le chapeau *paille*. *ocracé*, *bistre* ou *olive*, et les **Piperinæ**, à chair *âcre* ou *poivrée*, avec le chapeau *violet*, *pourpre* ou *rouge*. Des Russules à spores jaunes, il forme trois séries : les **Versicolores**, à chair *douce*, avec le chapeau *ample* et *compact* ; les **Tenellæ**, espèces *grêles* à chair *douce*, *tendre* et *fragile*, et les **Insidiosæ**, espèces à chair *âcre*.

Récemment enfin, M. Maurice Barbier a divisé les Russules en une douzaine de groupements formés chacun *autour d'une espèce type* (1). Ce mycologue a, du reste, heureusement indiqué l'affinité bien connue des *R. nigricans* et *adusta* avec les Lactaires, en disant qu'elles ont des « tendances lactarioides. » Il ajoute là-dessus : « Si l'on met à part ces espèces, toutes les autres s'enchevêtrent à tel point que, seul, le caractère de la couleur des spores reste à employer pratiquement pour faire une coupe dans le reste du genre. »

Tout en conservant les deux grandes sections de Quélet, nous avons, comme lui, tenu compte de la saveur de la chair, ainsi que de l'épaisseur, de la consistance, de la taille et de la couleur du chapeau, mais aussi, dans la première, de la *nature de la cuticule*, selon que celle-ci est *sèche* ou *visqueuse*.

Les Leucosporæ forment d'abord deux sous-sections : les **Lactarioides** et les **Repandæ**, que distinguent entre elles l'*épaisseur* et la *forme de la marge* du chapeau, l'*égalité* ou l'*inégalité* des lamelles, ainsi que la *nature* plus ou moins *succulente* de la chair, qui noircit parfois à l'air. Les Lactarioides comprennent deux groupes : les **Nigricantes**, à chair *noircissante*. et les **Plorantes**, à lamelles *larmoyantes*. La seconde sous-section est divisée en deux séries : les **Siccæ** et les **Viscidæ**. Le caractère de la cuticule *sèche*, dans certaines espèces, est rendu très sensible lorsque le chapeau est *tomenteux* sur la marge, *pruineux*, *farineux*, *floconneux*, *granuleux*, ou *gercé-*

---

(1) *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*. Juillet-Août 1907.

aréolé : c'est ce qui arrive pour les ***R. mustelina***, ***virescens***, ***cutefracta***, ***lepida***, ***aurora***, ***lactea***, ***incarnata***, ***galochroa***, ***insignis*** et ***serotina***, dont la cuticule, d'aspect mat, ne présente pas de viscosité. Même les espèces à chapeau un peu humide au début, telles que ***furcata***, ***citrina*** (Gil.), ***graminicolor*** et ***azurea***, présentent une surface d'apparence drapée ou satinée, parfois granulée, bien différente de la cuticule lisse et luisante des espèces à chapeau visqueux. Seules, les ***R. rubra*** et ***Linnæi***, à cuticule polie, quoique sèche, semblent se rapprocher des Viscidæ. Les Siccæ forment à leur tour deux groupes : les **Firmæ**, à chair ***dure*** ou ***ferme***, ordinairement épaisse, et les **Teneræ**, comprenant quelques espèces ***grêles*** ou à chair ***tendre***. Quant aux Viscidæ, elles forment deux groupements : les **Dulces**, à chair *douce*, et les **Piperatæ**, à chair *âcre* ou *poivrée*. Celles-ci enfin comprennent les **Amœnæ** et les **Inamœnæ**, classées d'après la couleur du chapeau et aussi l'odeur de la chair.

Les Xanthosporæ sont divisées en deux séries : les **Gratæ** et les **Ingratæ**, basées sur la saveur de la chair. Les Gratæ comprennent deux groupements : les **Compactæ** (*Versicolores*, Quél.), et les **Tenuiores** (*Tenellæ*, Quél.), qui se distinguent par l'épaisseur et la taille du chapeau, autant que par la consistance de la chair. Les Tenuiores enfin sont subdivisées en deux groupes : les **Purpuratæ** et les **Pallidæ**, caractérisées par la couleur du chapeau.

Nous ferons remarquer, en outre, que certaines espèces ou variétés, rangées par Quélet et maintenues par nous, d'après leurs affinités, parmi les Xanthosporæ, pourraient très bien, si l'on ne s'en rapportait qu'à la couleur des spores, être placées dans la première section : il en est ainsi des ***R. integra***, ***substyptica***, ***melliolens***, ***fusca***, ***ochracea***, ***puellaris***, ***leprosa***, ***citrina*** (Quél.) et ***violeipes***, dont les spores d'un ***blanc*** à peine pâle les rapprochent des *R.* ***virescens***, ***graminicolor***, ***ochroleuca***, ***depallens***, ***expallens***, ***sanguinea***, ***Linnæi***, ***atrorubens***, ***incarnata***, ***lepida***, ***aurora*** et ***serotina***. De même les *R.* ***Barlæ***, ***decolorans***, ***lateritia***, ***veternosa*** et ***olivascens*** présentent aussi des spores d'un ***crème pâle*** peu prononcé. C'est là, on le voit, une des grandes difficultés qu'on rencontre dans la détermination méthodique des Russules. Étant données, en outre, quelques espèces interme-

diaires marquant une transition d'un groupe au groupe voisin, on s'expliquera l'impossibilité d'une classification rigoureusement systématique, partant de la couleur seule des spores. Les affinités des principaux groupes sont d'ailleurs basées, le plus souvent, sur des caractères si variés et si peu différenciés, qu'on peut hésiter parfois à rattacher telle espèce à l'un plutôt qu'à l'autre.

Par les observations que nous venons de présenter, on comprendra mieux l'utilité d'une ***Clé dichotomique*** permettant à l'observateur d'arriver, indirectement sans doute et souvent lentement, mais avec le plus de certitude possible, à la détermination des espèces.

Supposons, par exemple, que nous ayons devant les yeux la ***Russule verdoyante***, excellent comestible que l'on peut confondre avec la ***Russule fourchue***, espèce réputée dangereuse. Voici les nos de notre Clé que, sans hésitation, nous choisirons successivement pour arriver à sa détermination :

1. Lamelles ***non rouges***.
2. Chair ***ne rougissant pas*** à l'air.
5. Chapeau ***ni blanc, ni bistre, ni noir***.
7. Chair ***douce***.
48. Chair et stipe ***non gris***.
52. Chapeau ***non violacé lilacin***.
54. Stipe ***non violacé lilacin***.
57. Chapeau adulte ***verdâtre*** ou ***vert de gris*** ; cuticule ***gercée-aréolée, furfuracée*** ou ***granulée***.
58. Chapeau ***non azuré***.
59. Chapeau ***épais***, farineux, puis ***aréolé***, furfuracé ; stipe ***épais*** ; lamelles ***libres*** . . . . . **R. virescens**, *Schæf.*

Tableau synoptique

Section I. **LEUCOSPORÆ**, *Quél.*

- A. Lactarioides. Marge *enroulée, charnue* et *lisse*; lamelles *inégales* et *simples*.
  - *a* **Nigricantes**: chair *noircissant;* lamelles *non larmoyantes.*
  - *b.* **Plorantes** : chair *ne noircissant pas;* lamelles *larmoyantes.*
- B Repandæ. Marge *droite* ou *peu incurvée*, parfois *mince* et *striée sillonnée ;* lamelles *égales* ou *fourchues*, parfois *réunies par des veines.*
  - *a.* **Siccæ** Chapeau *sec* ; marge souvent *unie.*
    - *a.* **Teneræ** : chair *tendre* ou *élastique,* parfois *ténue.*
    - *b.* **Firmæ** : chair *ferme* ou *dure,* souvent *compacte.*
  - *b.* **Viscidæ** Chapeau *visqueux* ou *lubrifié ;* marge souvent *striée*
    - * **Piperatæ** chair *poivrée.*
      - *f.* **Amœnæ** : chapeau *violet, rouge* ou *blanc;* chair *non nauséeuse.*
      - *ff.* **Inamœnæ** : chapeau *autrement coloré* ; chair souvent *nauséeuse.*
    - ** **Dulces** : chair *douce.*

Section II. **XANTHOSPORÆ**, *Quél.*

- A. Gratæ. Chair *douce.*
  - *a.* **Compactæ** : chapeau *ample* ou *épais,* ou espèces à chair *ferme.*
  - *b.* **Tenuiores** Chapeau *mince* ou *petit* ; chair *tendre.*
    - * **Pallidæ** : chapeau *pâle* ou *jaune,* parfois bistre ou olive.
    - ** **Purpuratæ** : chapeau *violet, rouge* ou *orangé.*
- B. Ingratæ : chair *âcre* ou *poivrée.*

Clé dichotomique des espèces

---

1 — Lamelles *rouges* . . . **R. cruentata**, *Quél.* et *Schulz.*
— Lamelles *non rouges* 2

2 — Chair *rougissant* à l'air 3
— Chair *ne rougissant pas* à l'air 5

3 — Chapeau *rose* ou *rouge* au milieu. **R. Duportii**, *Phil.*
— Chapeau d'abord *blanc*; chair *noire* à la fin 4

4 — Lamelles *espacées* et *blanc crème*. . **R. nigricans**, *Bul.*
— Lamelles *serrées* et *blanchâtres* . **R. densifolia**, *Sec.*

5 — Chapeau *blanc*, *bistre* ou *noir*; chair *noircissant* . . 6
— Chapeau ou chair *autrement colorés*. 7

6 — Chapeau *noircissant*. . . . . **R. adusta**, *Bul.*
— Chapeau restant *blanc* . . . . . **R. semicrema**, *Fr.*

7 — Chair *âcre*, *poivrée* ou *acerbe-styptique* 8
— Chair *douce* ou à peine acide 48

8 — Chapeau et stipe *purpurins*, *lilacins*, *violets*, *violet* foncé, *violet* bistre, *violet* olive, puis souvent décolorés; stipe *lisse*, souvent pruineux-farineux. 9
— Chapeau ou stipe *autrement coloré*, ou stipe *ridé*. . . 11

9 — Lamelles *blanches*. . . . . **R. Queletii**, *Fr.*
— Lamelles *crème sulfurin* ou *jaunes*. 10

10 — Spore *blanc crème*. . . . . **R. depallens**, *Gil.*
— Spore *jaune ocracé* . . . . **R. drymeia**, *Cooke.*

11 — Spores *blanches* ou *blanc crème* 12
— Spores *jaunâtres, jaunes* ou *ocracées* 39

12 — Chapeau *blanc* ou *crème pâle*, avec la marge *enroulée* et *charnue*, lisse ; lamelles *adnées-décurrentes, inégales, blanches* et *larmoyantes* 13
— Chapeau *autrement coloré* ou à marge *non enroulée*, ou lamelles *non décurrentes* ou *colorées* 14

13 — Lamelles et stipe *blancs* ; spore *grenelée* **R. delica,** *Fr.*
— Lamelles et sommet du stipe d'un *blanc* légèrement *azuré verdâtre ;* spore *échinulée*. **R. chloroides,** *Kromb.*

14 — Chair *bistre* ou *cendrée* sous la cuticule *épaisse* ; chapeau *brun olive, bistre* ou *cendré*. 15
— Chair ou chapeau d'une autre couleur 16

15 — Chapeau à marge *unie*, avec le stipe blanc, puis *cendré*. **R. livescens,** *Batsch.*
— Chapeau à marge *striée* ; stipe *blanc*. . **R. sororia,** *Fr.*

16 — Chair à *odeur nauséeuse* ou *d'amandes amères*, quand le champignon vieillit ; chapeau *gris ocré, chamois* ou *ocracé*, au moins au bord, parfois *fuligineux* au milieu ; marge très mince et *sillonnée-chagrinée* 17
— Chair *inodore* ou d'une *odeur différente*, ou chapeau *autrement coloré* ou à marge *lisse* 19

17 — Chair *crème ocracé* sous la cuticule ; chapeau *fuligineux* ou *gris bistre* au milieu ; lamelles *égales* et *blanches* ; odeur nauséeuse. . . . . **R. pectinata,** *Bul.*
— Chair ou chapeau *autrement colorés ;* lamelles *inégales* ou *fourchues*, souvent *larmoyantes ;* odeur plus ou moins prononcée, un peu d'amandes amères 18

18 — Stipe *épais*, devenant *pâle ;* lamelles *sinuées-libres* ; odeur *forte* à la fin. . . . . **R. fœtens,** *Fr.*
— Stipe *peu épais, blanc ;* lamelles *adnées ;* odeur *faible* et agréable d'amandes amères . . . . **R. subfœtens,** *Smit.*

19 — Chapeau ***rose carné***, puis ***ocracé*** au bord et ***finement ponctué-granulé*** . . . . **R. elegans**, ***Bres.***
— Chapeau ***autrement coloré*** ou ***non ponctué*** 20

20 — Chapeau ***paille ocracé***, à marge finement ***striée ;*** stipe, lamelles et chair devenant ***concolores*** . . . **R. fellea**, ***Fr.***
— Chapeau, stipe, lamelles ou chair ***d'une autre couleur***, ou chapeau à marge ***lisse*** 21

21 — Chapeau ***sulfurin, citrin verdoyant, citrin*** ou ***jonquille***, au moins au milieu, à marge ***lisse***. 22
— Chapeau ***autrement coloré*** ou à marge ***striée*** 24

22 — Stipe et lamelles ***citrins*** . . **R. flavovirens**, *Bom.* et *R.*
— Stipe et lamelles ***blancs*** 23

23 — Chapeau ***jaune***; stipe devenant ***gris***. **R. ochroleuca**, ***Pers.***
— Chapeau ***jaune***, à bord ***blanc***, avec le stipe ***blanchâtre***.
R. Raoultii, ***Quél.***

24 — Chapeau ***violet*** ou ***lilacin***, au moins en partie et au début, parfois teinté d'olive, de jaune, de bistre ou de blanc; chair ***mince*** et ***blanche***; stipe ***blanc***. 25
— Chapeau ***autrement coloré*** ou à chair plus ou moins ***épaisse*** ou ***rouge*** sous la cuticule. 26

25 — Stipe ***pubescent***; chapeau ***sec***, à ***pruine blanche***, avec la marge ***unie***. . . . . **R. serotina**, ***Quél.***
— Stipe ***ridé-strié***; chapeau ***visqueux***, avec le bord ***strié*** à la fin. . . . . **R. violacea**, ***Quél.***

26 — Lamelles ***adnées-décurrentes***, devenant ***crème paille***; chapeau ***rouge sanguin*** ou ***rouge violet***, à cuticule ***lubrifiée***; chair ***âcre-salée***, blanche en dedans, ***rouge*** sous la cuticule ***très adhérente***. . . . . **R. sanguinea**, ***Bul.***
— Lamelles ***non décurrentes*** ou ***non jaunissantes***. . . . 27

27 — Chapeau ***dur*** et ***sec***. souvent pruineux. avec la cuticule ***adnée*** et la marge ***unie***. 28
— Chapeau ***non dur*** ou ***visqueux*** ou à cuticule ***séparable***, à marge souvent striée-sillonnée à la fin. 31

28 — Chair ***très poivrée***; chapeau ***poli***, rouge, puis décoloré et crème ocracé par endroits; lamelles ***adnées***; odeur vireuse . . . . **R. rubra**, *De Cand.*
— Chair ***douce***, puis ***acerbe-acrescente*** après un instant de mastication; chapeau ***pruineux***; lamelles ***sinuées***. . . . 29

29 — Chapeau ***crème*** ou ***crème ocracé***, puis ***incarnat doré*** au bord; stipe ridé. . . . . **R. aurora**, *Kromb.*
— Chapeau ***autrement coloré***. 30

30 — Chapeau d'abord ***rouge*** ou ***carminé***. . . **R. lepida**, *Fr.*
— Chapeau ***blanc de lait*** . . . . **R. alba**, *Quél.*

31 — Lamelles ***blanches***, parfois ***tachées*** de jaune par le sec; chapeau ***rose***, ***rouge*** ou ***blanc***, rarement pâle 32
— Lamelles ***entièrement jaunâtres*** ou ***jaunes*** 37

32 — Chapeau à cuticule ***séparable***; lamelles ***simples***; chair caséeuse ou molle. 33
— Chapeau à cuticule ***adhérente***; lamelles en partie ***bifides***; chair ferme 36

33 — Chair ***ferme-caséeuse***, assez ***épaisse*** (7-10mm), blanche, puis ***jaunâtre***, souvent ***rose rouge*** sous la cuticule; stipe lisse, souvent teinté de ***rose rouge***; lamelles ***peu serrées***, ordinairement ***libres***. . . . . **R. emetica**, *Schæf.*
— Chair ***tendre-molle*** et ***mince*** (3-5mm), ***blanche*** sous la cuticule. ***très fragile***; stipe ***blanc*** 34

34 — Lamelles ***libres*** et ***espacées*** . . . . . . **R. fallax**, *Fr.*
— Lamelles ***adnées*** et ***serrées***, ventrues 35

35 — Chapeau ***rose rouge*** ou ***rose***. . . . . **R. fragilis**, *Pers.*
— Chapeau ***blanc***. . . . . **R. nivea**, *Pers.*

36 — Lamelles et chair *blanches*. . . . . **R. rosacea,** *Pers.*
— Lamelles et chair blanches, puis *tachées* de *sulfurin doré* par le sec ou à la blessure. . . . **R. sardonia,** *Fr.*

37 — Chair *blanche*, rouge sous la cuticule, *poivrée*; chapeau *mince*, d'un *violet noir*, parfois *rouge sanguin* au bord. **R. atrorubens,** *Quél.*
— Chair *jaunissant* avec l'âge, *peu âcre*. 38

38 — Chapeau *purpurin foncé* ou *rouge violet*, plus foncé au centre, *non décolorant*, d'un *bleu améthyste* à la cuisson; chair *inodore ;* spore blanche. . . . . . . **R. Clusii,** *Fr.*
— Chapeau *pâle*, puis *purpurin rougeâtre*, enfin *jaunissant* comme le stipe *sur* et *sous* la cuticule; chair *parfumée*; spore blanc crème . . . . **R. substyptica,** *Pers.*

39 — Chair *ocracée* ou *citrine* sous la cuticule 40
— Chair *autrement colorée* sous la cuticule 41

40 — Chapeau *rouge orangé* ou *orangé doré*, à marge *citrine*; lamelles à *bordure citrine*. . . . . . . **R. aurata,** *With.*
— Chapeau *nankin*, puis plus foncé au milieu, à marge *sillonnée ;* lamelles *crème*. . . . **R. ochracea,** *Alb.* et *S.*

41 — Chair *violette* sous la cuticule, *très poivrée*, à odeur *douce ;* chapeau *bai foncé*, légèrement purpuracé; bord *uni*; lamelles *sinuées*. . . . . **R. badia,** *Quél.*
— Chair *non violette* sous la cuticule. 42

42 — Lamelles *libres*, veinées, d'abord *blanches* ; chapeau *blanchâtre* ou *jaunâtre*; chair tendre. **R. adulterina,** *Fr.*
— Lamelles *adnées*; chapeau *autrement coloré*. 43

43 — Chapeau *dur* et *épais*, rouge incarnat, puis orangé doré, pâlissant et *tacheté* de *brun* ou de *roux purpurin*; chair très poivrée. . . . . **R. maculata,** *Quél.*
— Chapeau *ni dur ni tacheté*, assez mince 44

44 — Lamelles d'abord ***blanc crème*** ou ***jaunes***, puis ***jaune nankin*** ou ***safranées***; chair souvent ***peu âcre*** 45
— Lamelles d'abord ***blanches***, puis ***crème jonquille***; chair douce, puis *poivrée*. 47

45 — Stipe ***gris*** à la fin; chapeau ***rose purpurin grisâtre***, sillonné-chagriné ; chair peu âcre . . . **R. nauseosa**, *Pers.*
— Stipe ***non gris*** à la fin ; chapeau ***pourpre*** foncé, ***pourpre*** brun ou ***bai violacé***; chair âcre 46

46 — Lamelles d'abord ***blanc crème***; chapeau ***pourpre foncé*** ou ***pourpre brun***, pâlissant, avec le bord ***sillonné-chagriné***. **R. nitida**, *Pers.*
— Lamelles d'abord ***jonquille***; chapeau ***lisse*** et ***bai violet***, teinté de ***purpurin*** ou ***d'olive***. . . . **R. purpurea**, *Schæf.*

47 — Chapeau ***rosé*** ou ***incarnat***, puis ***crème*** ou ***jaune*** au milieu, à cuticule ***adnée*** . . . . **R. veternosa**, *Fr.*
— Chapeau ***rouge vif***, sanguin ou coquelicot, ***non décoloré***, à cuticule ***séparable*** . . . . **R. rubicunda**, *Quél.*

48 — Chair ***gris bleuâtre*** ou devenant ***grise*** ou ***gris noir*** à l'air, ou stipe devenant ***gris*** en bas. 49
— Chair et stipe ***autrement colorés***. 52

49 — Chapeau ***blanc violeté*** ou ***rouge vineux***, puis souvent décoloré ; stipe devenant ***gris*** en bas, même en dedans. 50
— Chapeau ***autrement coloré***, à chair ***gris bleuâtre*** ou devenant à l'air ***grise*** et ***marbrée de noir*** 51

50 — Chapeau ***violet*** ou ***blanc violacé***, puis ***décoloré***, bistré, grisâtre, enfin ***blanchâtre*** ou ***paille***. . . **R. depallens**, *Pers.*
— Chapeau ***rouge vineux***, non décoloré. **R. vinosa**, *Quél.*

51 — Chapeau nacarat, rapidement ***jaune d'œuf***; chair ***blanche***, puis ***gris noir*** à l'air . . . . **R. decolorans**, *Fr.*
— Chapeau ***bistre***, ***olivâtre*** ou ***cendré***, puis souvent ocracé ; chair ***gris bleuâtre***. . . . . **R. ravida**, *Fr.*

— Stipe *lisse* ou *farineux*, d'un *violet lilacin* ou *rose lilacin* ;
52 chapeau *concolore* ; lamelles *jaunissant* 53
— Stipe *ridé* ou espèces *autrement colorées* ou présentant des lamelles *blanches*. 54

53 — Chair *jaunissant* . . . . **R. purpurata,** *Bres.*
— Chair *blanche* . . . . **R. amœna,** *Quél.*

54 — Chapeau *citrin* ; stipe *violacé*. . . **R. violeipes,** *Quél.*
— Chapeau ou stipe *autrement coloré*. 55

— Chapeau *violacé*, *violet sombre*, *violet ardoisé*, *lilacin* ou *lilacin rosé*, visqueux, parfois *verdissant* avec l'âge ; lamelles
55 *sinuées* ou *libres*, toujours *blanches* ; stipe *ridé* ; chair blanche, *lilas violacé* sous la cuticule 56
— Chapeau *autrement coloré* ou lamelles *adnées* ou *non blanches*, ou chair *non lilacine* sous la cuticule. 57

— Chapeau *ridé-veiné*, à la fin *verdissant*, avec le bord *uni* ;
56 chair *épaisse*. . . . . **R. cyanoxantha.** *Schæf.*
— Chapeau *lisse* et *non verdissant*, avec la marge *sillonnée* à la fin, chair *mince* . . . . **R. lilacea,** *Quél.*

— Chapeau adulte *verdâtre*, *vert de gris* ou *azuré pâle*, cuticule *gercée-aréolée*, *floconneuse*, *furfuracée* ou *granulée* ;
57 lamelles, stipe et chair *blancs* ou *blanc crème* 58
— Chapeau adulte *nu* et *lisse* ou *autrement coloré*, ou lamelles *jaunissant* plus ou moins. 60

— Chapeau *azuré pâle*, finement *granulé* ; lamelles *égales*.
58 **R. azurea,** *Bres.*
— Chapeau *blanc de lait*, puis *verdâtre* 59

— Chapeau *épais*, farineux, puis *aréolé*, furfuracé ; stipe *épais* ; lamelles *libres*. . . . . **R. virescens,** *Schæf.*
59 — Chapeau *mince*, moucheté de *fins flocons blancs* ; stipe *aminci* en bas ; lamelles *adnées-décurrentes* et *serrées*.
R. galochroa, *Fr.*

60 — Chapeau ***gercé-granulé*** au bord, ***rose purpurin*** ou ***incarnat purpurin***, avec le centre ***lisse*** et ***bistré***; lamelles, stipe et chair ***blancs*** . . . . **R. cutefracta**, *Cooke.*
— Chapeau ***non granulé*** ou lamelles ***colorées*** 61

61 — Chapeau ***rose***, pâlissant, ***ponctué-granulé*** de ***rouge noir***; chair ***blanche***; lamelles ***blanc pâle*** . . . **R. punctata**, *Gil.*
— Chapeau ***non ponctué granulé*** de ***rouge noir***, ou espèce à chair ***jaunissant*** 62

62 — Chapeau ***bistre***, orné au bord de ***petits flocons sulfurins*** et fugaces; stipe ***rose rouge*** en bas . . **R. insignis**, *Quél.*
— Chapeau ou stipe ***autrement coloré*** 63

63 — Chapeau ***pruineux*** ou ***farineux***, uni, puis ***gercé-aréolé*** par le sec, ***blanc***, parfois teinté de ***rose incarnat***, puis ***pâlissant*** ou ***décoloré***; stipe ***lisse*** et blanc; chair ***compacte*** ou ***grenue***; lamelles larges, blanc crème 64
— Chapeau ***visqueux*** ou ***lisse*** ou ***autrement coloré***, ou espèces à stipe ***ridé-strié*** 65

64 — Lamelles ***libres***, épaisses, espacées, fourchues; chapeau ***blanc***, puis crème ocracé . . . . **L. lactea**, *Pers.*
— Lamelles ***adnées***, bifurquées; chapeau blanc, teinté de ***rose incarnat***, puis décoloré . . . . . **B. incarnata**, *Quél.*

65 — Lamelles ***adnées-décurrentes*** et ***blanches***, souvent ***fourchues***; chair ***ferme***, ***blanche***, parfois ***un peu acide***; chapeau ***jamais rouge*** 66
— Lamelles ***non décurrentes*** ou ***colorées*** 68

66 — Chapeau ***jaune citrin*** . . . . **R. citrina**, *Gil.*
— Chapeau ***autrement coloré*** 67

67 — Lamelles assez ***espacées*** ou ***épaisses***; chapeau mat, enfin satiné, ***vert olive*** ou ***brun olive***, parfois ***brun***, souvent lavé de ***jaune*** ou de ***fauve*** . . . . **R. furcata**, *Pers.*
— Lamelles ***serrées***, ***minces***, ***étroites***; chapeau lisse, ***gris clair***, ***lilacin***, souvent teinté d'***olivâtre*** ou ***verdoyant***; chair ***roussâtre pâle*** à la cuisson . . . . **R. heterophylla**, *Fr.*

68 — Chapeau *vert*, mais *non jaunissant*; lamelles blanches, puis *crème*; chair *mince* et *tendre*. 69
— Chapeau *non vert* ou *jaunissant*, ou espèces à lamelles *jaunissant*; chair parfois *épaisse* et *ferme* 70

69 — Chapeau *petit* (2-3), *vert clair*, à bord *blanc*; lamelles *sinuées*. . . . . **R. smaragdina**, *Quél.*
— Chapeau *moyen* (5-7), *vert pré*, à centre *bistré*; lamelles *adnées*, connées deux à deux . . **R. graminicolor**, *Sec.*

70 — Chapeau *brun ocracé* ou *brun jaune*; lamelles *sinuées*, *veinées* à la base; spores *blanches* ou *blanc crème*; chair *ferme*; stipe ridé, blanc ou blanc de lait. 71
— Chapeau *autrement coloré* ou à lamelles *adnées*, ou espèces à spores *jaunes* ou *ocracées*. 73

71 — Chapeau *visqueux*; marge *sillonnée* à la fin; chair blanc crème et parfumée; lamelles prenant à la fin une couleur *jaune de cire* ou *crème ocracé* . . . . . . **R. fusca**, *Quél.*
— Chapeau *sec*, à bord *uni*; chair blanche, *ocracée* à la surface; lamelles *blanc crème* . . . . . . **R. mustelina**, *Fr.*

72 — Lamelles, spores et chair *blanches*; chapeau *noir purpurin*, *rouge incarnat*, *rose incarnat* ou *rose clair*, puis parfois *jaunâtre* ou *blanc*, au moins au milieu 73
— Lamelles ou spores plus ou moins *colorées*. . . . 77

73 — Chapeau *veiné-ruguleux*, non décoloré **R. vesca**, *Bres.*
— Chapeau *lisse*. 74

74 — Chapeau à la fin *décoloré*, au moins au milieu . . . 75
— Chapeau *non décoloré*. 76

75 — Chapeau décoloré *au milieu*; stipe *blanc*, rarement rosé, ridé-strié; lamelles serrées, *blanches*. . **R. rosea**, *Schæf.*
— Chapeau *partout* décoloré; stipe *rosé*; lamelles *jaunissant* à la dessication . . . **R. purpurina**, *Quél.* et *Schulz.*

76 — Chapeau *noir purpurin*, charnu. **R. atropurpurea**, *Kromb.*
— Chapeau *rose clair*, mince. . . . **R. carnicolor**, *Bres.*

77 — Chair étant ou devenant *jaune ocracé* 78
— Chair ne *jaunissant pas*. 81

78 — Chapeau *petit* (2-4), *mince*, à bord *translucide* ; stipe *blanc* ; lamelles d'abord *blanches* ; chair *acidule* 79
— Chapeau *large* (6-12), *charnu* ; stipe souvent *rosé* ; lamelles d'abord *blanc crème* ou *jaunâtres* ; chair *douce* . 80

79 — Chapeau *purpurin grisâtre*, puis *paille* ou *olive*, avec le milieu bistré . . . . **R. puellaris**, *Fr.*
— Chapeau *rouge*, avec le milieu brun, orné de *flocons blancs* et fugaces . . . . **R. leprosa**, *Bres.*

80 — Stipe *ridé-réticulé*. . . . . **R. rhytipus**, *Sec.*
— Stipe *lisse*. 81

81 — Lamelles *jaune de cire*, puis *sulfurines* ; chapeau *satiné*, puis *poudreux-gercé*, rougeâtre rosé ou ocracé, brouillé d'olive pâle. . . . . **R. olivacea**, *Schæf.*
— Lamelles *blanc crème*, puis *abricot* ; chapeau mat, souvent *pointillé-aréolé*, purpurin lilacin, à centre bai ou noirâtre, puis ocré ou olive. . . . . **R. xerampelina**, *Schæf.*

82 — Stipe *lisse* ; chapeau *charnu* ; chair *dure* ou *ferme* ; lamelles d'abord *blanc crème*, puis un peu jaunes. . . . 83
— Stipe *ridé* ou chapeau *mince*, ou espèces à chair *tendre* ou *molle*. 86

83 — Chapeau *ample* (10-18), ordinairement teinté de *rouge* en partie, parfois olive ; lamelles *larges* et *épaisses*, devenant *jaune d'œuf* ; stipe *épais* (2-4), blanc, ordinairement *rosé* en partie ou *rouge*. 84
— Chapeau *moyen* (5-9), *olivâtre* ou *jaune* ou *citrin* ; lamelles *peu larges* et *peu épaisses*, devenant *crème jonquille* ; stipe *peu épais* (1 1/2) et *blanc* 85

— Chapeau *rose rouge* ou *rouge foncé*, souvent taché d'olive, de jaune, de bistre, parfois tout olive ; stipe souvent
84 *rosé* en partie ; chair *blanche* . . . . . **R. alutacea,** *Schæf.*
— Chapeau *rouge sombre*, à centre *rouge noir ;* stipe *rouge* ; chair *rouge* sous la cuticule . . . . . **R. erythropus,** *Fr.*

— Chapeau *olivâtre*, puis *ocracé* ou *jonquille* au milieu.
85 **R. olivascens,** *Fr.*
— Chapeau *citrin* ou *jaune* . . . . . . **R. citrina,** *Quél.*

— Lamelles *sinuées-libres ;* chapeau *large* (6-12) et *charnu ;*
86 chair *parfumée*. 87
— Lamelles *adnées* ou chapeau *moins large* ou *mince*. . 89

— Chapeau *jaune orangé*, puis *rose incarnat* ; lamelles de-
87 venant *jaune safran* ; chair *ferme*, douce. **R. Barlæ,** *Quél.*
— Chapeau ou lamelles *d'une autre couleur*. 88

88 — Chapeau *bai* ou *brun* et *olive*. . . . . **R. integra,** *Lin.*
— Chapeau *rose rouge* ou *sanguin* . **R. melliolens,** *Quél.*

— Chair *élastique*, *lilacine* sous la cuticule *séparable* ; chapeau *azurin lilacin* ou *gris perle*, nuancé de rose, de jaune,
89 d'olive, puis *verdoyant* . . . . . . **R. palumbina,** *Quél.*
— Chair *non lilacine* sous la cuticule, ou espèces à chapeau *autrement coloré* ou à chair *tendre-fragile*. 90

— Lamelles un peu *décurrentes*, crème paille ; chapeau *large* (9-12), *charnu* et *sec*, lisse, ferme, rouge sanguin ou rouge violacé, à chair *rouge* sous la cuticule *adnée ;* stipe
90 *ridé* et *rouge*, rarement blanc . . . . . . **R. Linnæi,** *Fr.*
— Lamelles *non décurrentes ;* chapeau moins large (5-7), *mince*, souvent visqueux ou strié-sillonné sur la marge ; chair *tendre* ou *molle*. 91

91 — Stipe *gris cendré* à la fin . . . . . Voir l'accolade 45
— Stipe *non gris* à la fin. 92

92 — Chapeau *lilacin* ou *rose lilacin*. 93
— Chapeau *autrement coloré*. 94

93 — Chapeau *visqueux*, à la fin *strié*; stipe *ridé*; lamelles *sinuées*; chair *inodore*. . . . . **R. Turci,** *Bres.*
— Chapeau *farineux* et *uni*; stipe *lisse*; lamelles *adnées*; chair un peu parfumée. . . . . . **R. amethystina,** *Quél.*

94 — Chapeau *rouge* ou *rouge orangé*, parfois jaunissant rapidement, au moins en partie. 95
— Chapeau *autrement coloré*, visqueux, avec la chair et le stipe blancs ou blanchâtres. 97

95 — Chapeau *vite jaune*; stipe *blanc*; chair *molle*, blanche sous la cuticule séparable; lamelles *libres* et *serrées*, devenant *souci* . . . . **R. chamæleontina,** *Fr.*
— Chapeau *non décoloré*, au moins au bord 96

96 — Chapeau *jaunissant* au centre; stipe souvent *rosé* de côté; lamelles *libres*. . . . . **R. roseipes,** *Sec.*
— Chapeau *non jaunissant*, finement *pulvérulent*; stipe *blanc*; lamelles *adnées*. . . . . **R. lateritia,** *Quél.*

97 — Chapeau *brun fauve* ou *bai fauve*. **R. xanthophæa,** *Boud.*
— Chapeau *autrement coloré* 98

98 — Stipe *ridé-strié* et *gonflé*; chapeau (5-7) uni, *blanchâtre*, *paille*, *verdâtre* ou *olivâtre*; lamelles *larges*, épaisses; chair très molle . . . . **R. mollis,** *Quél.*
— Stipe *lisse* ou *grêle*; chapeau (2-4) *jaune*; lamelles *étroites*, réunies par des veines 99

99 — Lamelles *adnées* et *serrées*; chapeau *uni* sur la marge; odeur faible . . . . **R. lutea,** *Huds.*
— Lamelles *libres* et *espacées*; chapeau *sillonné-tuberculeux* au bord; odeur désagréable. . . **R. vitellina,** *Pers.*

Classification et description des espèces.

SECTION I. LEUCOSPORÆ, *Quél.*

Spores ***blanches*** ou ***blanc crème*** ; lamelles ***blanches*** ou un peu ***jaunâtres***.

A. LACTARIOIDES.

Chapeau ***compact***, à marge ***enroulée***, ***charnue*** et ***lisse***, souvent ***tomenteuse***; lamelles ***inégales*** et ***simples***, parfois ***larmoyantes***; chair ordinairement ***grenue***, plus ou moins ***succulente***, souvent ***noircissant*** avec l'âge.

a. Nigricantes.

Chair ***noircissant*** avec l'âge ; lamelles ***non larmoyantes***.

1. **R. nigricans**, *Bul.* . . . . **R. noircissante** (?).

Chapeau convexe, puis ombiliqué et concave (10-20), dur, un peu visqueux en naissant, tomenteux à la loupe, puis glabrescent, rude, ***blanchâtre***, puis ***gris***, ***bistre*** et ***noir***, parfois bistre olive ou brun noir. Stipe gros (2-5), égal, plein, dur, lisse, ***blanc***, puis gris bistre, noircissant. Lamelles sinuées, larges en avant, ***épaisses*** et ***espacées***, rigides, très fragiles, ***blanc crème***, ***rougissant*** à la blessure, puis brunâtres. Chair dure, très grenue, cassante, succulente, blanchâtre, ***rougissant*** à l'air, enfin ***noircissant***, insipide, puis âcre. Spore globuleuse (7-9 µ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout feuillés.

1 *a*. **R. densifolia**, *Sec.* . . . . **R. à lamelles serrées** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé en entonnoir (7-9), un peu visqueux en naissant, ferme, ***doux*** au toucher, ***blanc***, puis taché de ***gris bistre***, enfin ***noircissant*** ; marge élastique, villeuse, blanche. Stipe peu épais (1 2), court, plein, dur, prui-

neux, *blanc*, enfin concolore. Lamelles adnées, uncinées-décurrentes, étroites, peu épaisses, ***serrées***, fragiles, ***blanches***, se tachant de ***gris*** au toucher, puis ***blanc sale*** et noircissant. Chair ferme, blanche, ***rosée*** à l'air, puis grise, ***noircissant***, un peu odorante, douce, puis acide. Spore globuleuse (7-9 μ), grenelée-échinulée, ocellée. — Bois herbeux, sous les chênes.

1 *b*. **R. adusta**, *Pers*. . . . . **R. brûlée** (!).
Chapeau convexe-plan, puis en entonnoir (8-15), glabre et *blanc*, puis gris fuligineux, ***noircissant***. Stipe court et gros (3-5), plein, dur, *blanc*, puis concolore. Lamelles ***adnées-décurrentes***, peu épaisses, ***serrées***, étroites, ***blanches***, puis ***blanchâtre sale***, noircissant. Chair dure, cassante, non succulente, blanche, puis ***gris bistre*** et ***noircissant***, inodore et insipide. Spore ronde (8μ), grenelée-acculéolée, ocellée. — Bois, sapins.

1 *c*. **R. semicrema**, *Fr*. . . . . . . **R. moitié crème** (?).
Chapeau ***toujours blanc***, ferme, lisse; marge glabre. Stipe épais (4-5), plein, dur, blanc, ***noircissant***. Lamelles ***décurrentes***, minces, ***serrées***, ***blanches***. Chair ***blanche*** dans le chapeau, ***noircissant*** dans le stipe. — Dans les bois, parmi les feuilles.

2. **R. Duportii**, *Phill*. . . . . **R. de Duport** (?).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), sec, ferme et lisse, *rougeâtre* ou *rose*, à marge ***bleuâtre***. Stipe court et spongieux, finement strié, glabre et ***blanc***. Lamelles sinuées, larges, ***espacées*** et ***blanches***. Chair ***roux brun*** à l'air; odeur d'écrevisse. Spore ronde (9 μ), grenelée. — Bois : Angleterre.

b. Plorantes.

Chair ***non noircissante***; lamelles ***larmoyantes***.

3. **R. delica**, *Fr*. . . . . **R. sans lait** (C).
Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (5-9), dur, ***blanc***, parfois tacheté de bistre ocré, finement tomenteux sur la marge blanche. Stipe peu épais (1-2), très court, plein, dur, pruineux-tomenteux et ***blanc***. Lamelles adnées, un peu décurrentes, étroites, serrées, ***blanches***. Chair dure, grenue, blanche

ou blanc glauque, devenant *rosâtre* à l'air, douce, puis *âcre*, à odeur agréable de fruits ou d'orange. Spore subglobuleuse (7-8×6-7μ), *grenelée*, subocellée. — Bois, surtout ombragés.

3*a*. **R. chloroides**, *Kromb*. . . . **R. blanc verdâtre** (C).

Chapeau convexe-plan, puis en entonnoir (9-15), épais, dur, subtilement pubescent, puis glabre, *blanc crème*, puis légèrement *ocracé*. Stipe épais (2-4), court, plein, dur, pruineux et blanc, puis *concolore*, souvent *blanc verdâtre* au sommet. Lamelles adnées, puis décurrentes, peu serrées, *blanches*, à reflet *bleuâtre verdoyant*. Chair ferme, grenue, blanche, *pâlissant* à l'air, douce, puis *âcre*; odeur vireuse, un peu de radis. Spore subglobuleuse (9-10μ), *échinulée*. — Bois ombragés.

A. Repandæ.

Chapeau à marge *droite* ou *peu incurvée*, parfois mince et striée-sillonnée; lamelles généralement *égales*, parfois *fourchues* ou *réunies par des veines*; chair *non noircissante*.

a. Siccæ.

Chapeau *sec*, parfois un peu humide, à cuticule *pruineuse*, *farineuse*, *granuleuse*, *furfuracée* ou *floconneuse*, souvent *gercée-aréolée*, rarement glabre et polie, avec la marge ordinairement *lisse*, parfois tomenteuse.

***Firmæ.**

Chair *dure* ou *ferme*, assez *épaisse*; chapeau *non petit*.

4. **R. rubra**, *De Cand*. . . . . **R. rouge** (S).

Chapeau convexe-plan (6-9), charnu, sec, *dur*, fragile, *poli*, *rouge*, plus foncé au milieu, puis plus ou moins *décoloré* et *crème ocracé* par endroits, parfois gercé-aréolé, *lisse* sur le bord. Stipe épais, plein, *dur*, à peu près lisse, *blanc*, ordinairement panaché de *rose rouge*. Lamelles *adnées*, parfois bifurquées ou mêlées de quelques-unes plus courtes, assez larges, *blanc crème*, souvent bordées de *rouge rosé* en avant. Chair *compacte* et *grenue*, blanche, *rouge* sous la cuticule adnée;

saveur *brûlante* ; odeur vireuse (buis, laudanum). Spore arrondie (8-9µ), finement échinulée, blanche. — Bois arénacés.

5. **R. lepida**, *Fr.* . . . . **R. jolie** (C).

Chapeau convexe, parfois plan (5-8), charnu, ***très dur***, sec, ***pruineux*** ou ***farineux***, d'un ***rouge purpurin*** ou ***rouge carminé***, souvent décoloré ou crème ocracé au milieu, crevassé par le sec, ***uni*** au bord, à cuticule adnée. Stipe plein, ***très dur***, ordinairement court et égal, pruineux, lisse ou un peu ridé, blanc, souvent teinté de ***rose rouge*** d'un côté, surtout en bas. Lamelles ***sinuées-adnées***, souvent fourchues, serrées, étroites, blanc crème, puis ***crème jaunâtre***, parfois bordées en avant de ***rose rouge***. Chaire ***dure***, grenue, cassante, blanche, rougie par la teinture de tournesol, douce, puis ***acerbe-âcre***; odeur ***alcaline*** et ***très forte*** à la cuisson. Cuticule du chapeau teignant l'eau en ***rose*** ou en ***rose rouge***, surtout à la cuisson. Spore ronde (8-9µ), échinulée, blanc crème. — Bois : chênes, hêtres.

5 *a*. **R. alba**, *Quél.* . . . . **R. blanche** (C).

Chapeau ***blanc de lait***, parfois teinté de ***rose incarnat***, pruineux. Stipe farineux, ***blanc*** pur. Caractères du type. — Bois.

5 *b*. **R. aurora**, *Kromb.* . . . . **R. aurore** (C).

Chapeau convexe, puis plan, parfois déprimé (6-12), charnu, très ferme, sec, ***pruineux*** et ***blanc crème***, puis ***crème ocracé***, ensuite ***incarnat doré*** ou ***pâle orangé***, crème pâle au centre; bord ***uni***. Stipe plein et ferme, subégal, ridé, ***blanc***, rarement teinté d'incarnat pâle. Lamelles ***sinuées-adnées***, atténuées en arrière, serrées, fourchues et blanches, devenant ***crème pâle***, parfois denticulées sur l'arête et bordées en avant d'incarnat pâle. Chair très ferme, blanche, douce, puis ***acerbe-âcre*** après un instant de mastication; odeur faible. Spore arrondie (8-9µ), échinulée, blanc crème, puis ***pâle jaunâtre***. — Bois ombragés siliceux.

6. **R. Linnæi**, *Fr* . . . . **R. de Linnée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (8-12), épais, ***glabre***, sec, ***poli***, d'un ***rouge sanguin*** ou ***rouge rose***, jamais décoloré, à bord ***uni*** ; cuticule adnée. Stipe plein, ferme, court, épais (2-3) au

milieu, ***ridé-réticulé***, ***rouge sanguin***, rarement blanc. Lamelles ***adnées-décurrentes***, assez épaisses, fourchues en arrière, blanches, puis ***crème paille***. Chair compacte et ferme, blanche, inodore et ***douce***. Spore ellipsoïde-sphérique (8-9µ), blanc crème. — Bois. Quélet en fait une variété de **sanguinea**.

7. **R. incarnata**, *Quél.* . . . . **R. incarnate** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, sec, ***farineux***, puis aréolé, ***blanc***, teinté de ***rose incarnat***, enfin ***blanchâtre*** ou ***café au lait***; bord ***uni***. Stipe plein, ferme, pruineux, ***blanc de neige***. Lamelles ***adnées***, larges, bifurquées, rigides et blanc crème. Chair grenue, blanche, ***très sapide***. Spore : 9µ. — Pins.

8. **R. lactea**, *Pers.* . . . . **R. lactée** (C).

Chapeau convexe-plan (6-9), épais, sec, pruineux, ***blanc***, puis finement gercé et ***crème ocracé***; bord ***uni***. Stipe ventru (2-4), plein, ferme, pruineux, blanc de neige en haut, blanc crème en bas. Lamelles ***libres***, larges, épaisses, espacées, fourchues, blanc crème. Chair compacte, blanche, ***très sapide***. Spore (9µ) ocellée. — Dans les bois siliceux, surtout des montagnes.

9. **R. virescens**, *Schæf.* . . . . **R. verdoyante** (C).

Chapeau subglobuleux, puis convexe-plan et un peu déprimé ou en coupe (6-12), charnu, assez épais, ferme, sec, ***blanc de lait*** ou ***blanc crème***, puis ***vert pâle*** ou ***vert de gris***; cuticule épaisse, ***farineuse***, devenant ***gercée-aréolée***, ***furfuracée***, ***verruqueuse*** ou ***granulée***, avec la marge ***unie***. Stipe plein et ferme, rigide, puis spongieux, épais (2-3), pruineux et blanc ou blanc crème. Lamelles libres ou adnées, épaisses, peu fourchues, blanc de lait, puis blanc crème. Chair ferme, blanche, ***très sapide***, inodore. Spore globuleuse (9-10µ), légèrement granulée ocellée, blanc de lait. — Bois ombragés et secs.

10. **R. galochroa**, *Fr.* . . . . **R. blanc de lait** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (5-6), mince, ***blanc de lait***, puis ***verdâtre grisonnant***, moucheté de ***flocons blancs***; bord uni ou striolé. Stipe et chair fermes, blancs. Lamelles adnées, serrées, étroites, blanches. — Bois. Affine à **heterophylla**.

11. **R. cutefracta**, *Cooke*. . . . . **R. gercée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis un peu déprimé (7-10), charnu, ferme, ***rouge purpurin*** ou ***rose purpurin***, à centre ***gris bistre*** et uni, avec le bord finement ***aréolé-verruqueux, granulé***, laissant voir la chair entre les gerçures. Stipe ferme, assez épais, souvent atténué en bas, lisse, blanc ou teinté de rose. Lamelles ***adnées***, atténuées vers le stipe, parfois décurrentes à la fin, fourchues ou réunies par des veines, ***blanches***, pâlissant par la dessication. Chair ferme et blanche, ***rose rouge*** sous la cuticule, ***douce***. Spore blanche. — Bois, prés ombragés.

12. **R. mustelina**, *Fr*. . . . . . . **R. couleur belette** (C).

Chapeau convexe-bossu, puis déprimé (8-15), ferme et sec, ***chamois nankin*** ou ***jaune brun***, plus foncé au centre ; bord ***uni***, finement ***tomenteux***. Stipe épais, plein, ridé, glabre et blanc, pâlissant. Lamelles ***sinuées***, serrées, ***réunies par des veines***, blanches, puis blanc crème. Chair ferme et blanche, ***ocracée*** sous la cuticule, ***douce***. Spore ellipsoïde (8-9μ), un peu grenelée, ocellée, blanche. — Bois des montagnes siliceuses.

13. **R. furcata**, *Pers*. . . . . **R. fourchue** (S).

Chapeau convexe-plan, puis un peu déprimé (7-12) charnu, ferme, humide en naissant, vite sec, finement ***villeux***, mat, puis satiné, ***vert olive*** ou ***jaune olive***, parfois ***brun olive*** ou ***brunâtre***, ordinairement teinté ou lavé de ***jaune*** ou de ***fauve***, à bord souvent uni. Stipe plein, ferme, épais (1 1/2-3), parfois court, dilaté au sommet, atténué en bas, légèrement strié-réticulé, blanc. Lamelles ***adnées*** ou un peu ***décurrentes, fourchues***, peu serrées à la fin, ***blanches*** ou ***blanc glauque***, parfois se tachant de brun. Chair ***ferme***, blanche, souvent ***jaunâtre*** sous la cuticule, légèrement acide. Spore subellipsoïde (8×6-7μ), peu pointillée, ocellée-guttulée, ***blanche***. — Bois ombragés.

14. **R. citrina**, *Gil*. . . . . **R. citrine** (?).

Chapeau convexe ou un peu déprimé (5-10), charnu, humide en naissant, lisse, ***jaune citrin***, puis parfois ocracé pâle ou légèrement verdâtre, à marge un peu ridée-tuberculeuse à la fin.

Stipe plein, égal ou aminci en bas, ridé-strié, blanc. Lamelles *atténuées* vers le stipe ou un peu *décurrentes*, plus larges en avant, *fourchues, blanches*. Chair blanche, *pâle* sous la cuticule un peu séparable, inodore, à peine acide. — Bois. Cette Russule paraît une variété jaune de la précédente.

**** Teneræ**

Chair *tendre* ou élastique, *mince;* chapeau parfois *petit.*

15. **R. graminicolor**, *Sec.* . . . . **Chapeau vert pré** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (5-9), peu charnu, humide, *vert pré* ou *vert clair*, à centre *plus foncé*, un peu *bistré brun ;* marge *striée-rugueuse* plus claire; cuticule séparable jusqu'au milieu. Stipe ferme, puis spongieux, égal ou atténué en bas, ridé, glabre, blanc. Lamelles *adnées*, atténuées vers le stipe, *connées deux à deux*, non fourchues en avant, blanches, puis *crème*, parfois tachetées de *bistre* à la fin. Chair *tendre*, fragile, blanche, inodore, *douce*. Spore ellipsoïde ($8\text{-}10 \times 7\mu$), légèrement aculéolée, *crème*, à reflet citrin. — Dans les bois arénacés, surtout de conifères.

16 **R. azurea**, *Bres.* . . . . **R. azurée** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (4-6), charnu, ténu au bord, humide, bientôt sec, lisse, puis finement *granulé*, *bleuâtre pâle ;* marge un peu striolée à la fin, parfois lilacine. Stipe plein, spongieux, puis creux, un peu épaissi à la base, glabre, ridé et blanc Lamelles atténuées-adnées, *égales*, bifides, blanches, puis blanc de lait. Chair *blanche* sous la cuticule séparable, *sapide*. Spore subglobuleuse ($8\text{-}9\mu$), échinulée et *blanche*. — Forêts sablonneuses : conifères, hêtres

17. **R. insignis**, *Quél.* . . . . **R. insigne** (?).

Chapeau convexe, puis en coupe (3-4), mince, *sillonné* jusqu'au disque, *grisâtre* ou *bistré*, orné sur le bord de *petits flocons sulfurins*, fugaces. Stipe court, grêle, pruineux, blanchâtre, à base *rouge clair*. Lamelles étroites, blanc crème. Chair blanc crème, *douce*. — Bois feuillés. Affine à **pectinata**.

18. **R. serotina**, *Quél.* . . . . **R. tardive** (S).

Chapeau globuleux, puis plan, mince et *petit* (2-3), *violet*, *lilacin*, *bistre* ou *olive*, sous une *pruine floconneuse blanche*; marge *unie*, d'un *bleu lilacin* tendre, à fine bordure blanche. Stipe *très fluet*, spongieux, *pubescent*, blanc. Lamelles adnées, serrées, blanches, se tachant de *jaune*. Chair tenace-élastique, blanche, *poivrée*. Spore ovoïde-sphérique (7µ), aculéolée et blanc citrin. — Dans les vieilles souches: saule, tremble.

b. Viscidæ.

Chapeau *visqueux* ou *lubrifié*, à cuticule *glabre* et *lisse*, souvent luisante, avec la marge souvent *striée-sillonnée*.

*** Piperatæ.**

Chair *poivrée* ou *âcre*.

f. *Amœnæ.*

Chapeau *violet*, *purpurin*, *rouge* ou *rose*, parfois décoloré ou *blanc*; odeur *non désagréable*.

19. **R. violacea**, *Quél.*. . . . . **R. violacée** (V).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-5), *mince*, visqueux, *violet*, *lilacin*, souvent brouillé ou taché de *vert*, d'*olive* ou d'*ocracé*, même de blanc; marge bientôt striée, avec une étroite bordure blanche. Stipe spongieux, puis creux-lacuneux, fragile, petit, striolé, pruineux, *blanc*. Lamelles *adnées*, minces, *serrées*, *blanches*. Chair molle, fragile, *blanche* sous la cuticule *séparable*, *très poivrée*; odeur de laudanum. Spore sphérique (8-9µ), aculéolée. — Dans les bois humides, ombragés.

20. **R. Queletii**, *Fr.* . . . . **R. de Quélet** (?).

Chapeau convexe-plan (3-8), *charnu* et ferme, puis mou, visqueux, luisant, *bistre violet obscur* au milieu, parfois varié de bistre olive, décoloré à la fin, avec la marge *violette* ou *lilacine*, *pruineuse*, parfois un peu striée à la fin. Stipe plein, ferme, puis spongieux-mou, *lisse*, *farineux*, *rose violet*, puis décoloré. La-

melles atténuées-adnées, souvent fourchues, d'un ***blanc de cire***, puis crème bistré, ***larmoyantes*** au début, se tachant par le sec de bleu azuré cendré ou d'olive clair. Chair ferme, puis molle, *blanche*, ***rouge purpurin*** sous la cuticule, ***très poivrée***, à peu près inodore. Spore globuleuse (9µ), échinulée, *blanche*. — Dans les forêts de conifères herbeuses ou moussues.

20 *a*. **R. expallens**, *Gil*. . . . . . . **R. pâlissante** (?).

Chapeau et stipe comme au précédent, puis ***très décolorés*** à la fin, devenant verdâtres, olive jaunâtre ou blanchâtres, au moins en partie. Lamelles ***crème jaunâtre***, puis ***sulfurin pâle***. Chair ***crème***, rouge sous la cuticule adnée, ***jaune*** à la cuisson. Spore subsphérique (8-9µ), aculéolée, ocellée, ***blanc*** pâle. Autres caractères du type. — Forêts de conifères arénacées.

21. **R. sanguinea**, *Bul*. . . . . **R. sanguine** (C).

Chapeau convexe, souvent bossu ou mamelonné, puis plan ou déprimé (5-9), charnu jusqu'au bord, ***humide-lubrifié***, plus ou moins chagriné ou rugueux, ***rouge sanguin*** vif, parfois ***sanguin violacé*** obscur, plus clair sur le bord ***non strié***. Stipe plein et ferme, puis spongieux, ordinairement rétréci en haut, ***rose rouge*** clair, rarement blanc, finement ***ridé-strié***. Lamelles ***atténuées-décurrentes***, serrées, étroites, rarement fourchues, souvent réunies par des nervures, blanches, puis ***crème paille***. Chair ferme, puis caséeuse, blanche, ***rouge*** sous la cuticule ***adnée***, inodore, douce puis ***salée*** et ***âcre***. Spore subglobuleuse (8-10µ), aculéolée, ***blanc crème***. — Bois humides de pins.

22. **R. emetica**, *Schæf* . . . . **R. émétique** (V).

Chapeau convexe-plan (5-10), ***charnu***, peu visqueux, parfois ruguleux, ***rouge rosé***, ***rose*** ou ***blanc***, rarement crème ocracé; marge lisse, puis sillonnée et chagrinée. Stipe rigide, plein, ***ferme***, spongieux-élastique, glabre, blanc ou teinté de ***rose***. Lamelles adnées ou libres, ***égales*** et ***peu serrées***, larges, ***blanches***. Chair ***ferme***, puis spongieuse, succulente, blanche, jaunâtre à la fin, ***rose rouge*** sous la cuticule ***séparable***, aromatique au froissement, ***très poivrée***. Spore subglobuleuse (8µ), grenelée, ocellée. — Bois humides, près des souches pourries.

22 *a*. **R. fallax**, *Fr*. . . . . **R. trompeuse** (V).
Chapeau plus petit (4-6), ***mince***, d'un ***rougeâtre*** sale, varié au centre de verdâtre, de jaune. Stipe et chair ***mous, blancs, très fragiles***. Lamelles ***libres, espacées***, blanchâtre ou blanc pâle. Avec les autres caractères du type. — Bois humides.

23. **R. Clusii**, *Fr*. . . . . **R. de Clusius** (?).
Chapeau hémisphérique, puis convexe-plan, enfin déprimé ou en coupe (5-9), ***charnu***, ferme, visqueux, un peu ridé-rugueux, ***rouge sang***, à disque ***rouge violet foncé***, presque noir, prenant une teinte ***bleu améthyste*** à la cuisson ; marge mince, souvent jaunâtre au début, lisse, à peine striée à la fin. Stipe plein, ferme, puis spongieux-caséeux, subégal, court, pruineux en haut, un peu strié-ruguleux, ***blanc***, parfois rose au milieu ; base ***ocracée***. Lamelles ***sinuées-libres***, atténuées vers le stipe, élargies en avant, ***simples***, ***égales***, assez serrées, blanc de lait, puis ***blanc crème*** ou ***blanc paille***. Chair ferme, puis spongieuse-caséeuse, d'un blanc de lait, un peu jaunâtre à la surface du chapeau, surtout avec l'âge, ***rouge violacé*** sous la cuticule ; saveur douce, puis un peu ***piquante*** dans le jeune âge ; odeur faible, agréable. Spore subglobuleuse (0-9 µ), grenelée, ocellée, ***blanche***. — Bois argilosableux : chênes, châtaigniers, sapins. Cette espèce, qu'on trouve dans les bois des environs de Paris, est affine à la précédente et paraît identique à **purpurea**, *Gil*.

24. **R. rosacea**, *Per*. . . . . **R. rosacée**, (V).
Chapeau convexe-plan ou à peine déprimé (4-7), plus ou moins flexueux, difforme, charnu, ***ferme***, visqueux, lisse, puis ***sillonné*** sur le bord mince, ***rose rouge*** pâle, puis ***blanc par places***, rarement blanc paille ; cuticule ***adnée***. Stipe ferme, spongieux, puis creux, souvent excentrique, dilaté en haut, pruineux, blanc ou un peu rosé. Lamelles ***adnées***, assez larges, ***bifides*** en arrière, ***blanches***. Chair ferme et blanche, rose rouge sous la cuticule, ***très poivrée***. Spore subglobuleuse (8-9 µ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout de conifères gramineux.

24*a*. **R. sardonia**, *Fr*. . . . . **R. sardoine** (V).
Lamelles ***larmoyantes*** au début par l'humidité, blanches,

puis ***tachées*** par le sec de ***sulfurin doré,*** ainsi que le stipe et la chair ***blessés***. Autres caractères du type. — Bois.

25. **R. fragilis**, *Pers*. . . . . **R. fragile** (V).

Chapeau convexe, parfois mamelonné, puis plan ou déprimé (3-5), souvent inégal, ***très mince***, peu visqueux, ***rouge rosé*** ou ***rose***, puis décoloré ; marge ***striée*** et souvent chagrinée à la fin. Stipe égal, assez grêle, ***spongieux-mou***, puis creux, ***très fragile***, pruineux, striolé, ***blanc***. Lamelles ***adnées***, ventrues, ténues, ***serrées*** et ***blanches***. Chair tendre, molle, très fragile, ***blanche*** sous la cuticule ténue et ***séparable***, aromatique au froissement, ***très poivrée***, douce par l'ébullition. Spore subsphérique (7-9 µ), échinulée, ocellée. — Dans les bois variés.

25 *a*. **R. nivea**, *Pers*. . . . . **R. blanc de neige** (V).

Chapeau ***tout blanc***. Autres caractères et habitat du type.

26. **R. atrorubens**, *Quél*. . . . . **R. noir rouge** (S).

Chapeau convexe, puis plan (4-7), mince, peu visqueux, ***violet noir*** ou ***noir*** au milieu, à bord ***rouge sang***, parfois entièrement violet noir, marge luisante par le sec, lisse, parfois chagrinée-cannelée à la fin. Stipe plein, un peu atténué en haut, ridé, pruineux, blanc, rarement taché de rouge. Lamelles ***adnées***, étroites, serrées, ***égales***, finement floconneuses-dentelées sur l'arête, blanches, tournant au ***jaune de cire***. Chair fragile et ***blanche***, ***rouge*** sous la cuticule ténue et séparable, à peu près inodore, ***âcre-poivrée***. Cuticule teignant l'eau en ***rose violacé***. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10 µ), échinulée, ocellée, blanche, à léger reflet citrin. — Dans les forêts argilosableuses.

ff. *Inamoenae*

Chapeau ***jaune***, ***citrin***, *paille*, ***ocracé*** ou ***sulfurin***, au moins en partie, rarement gris, bistre, fuligineux ou brun olive ; odeur souvent ***nauséeuse***.

27. **R. ochroleuca**, *Pers*. . . . . . **R. blanc ocracé** (S).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (3-9), charnu et

lubrifié, lisse, *jaune citrin* ou paille, puis pâle blanchâtre; marge ordinairement unie. Stipe plein, ferme, puis spongieux-mou, finement ridé-réticulé, glabre, blanc, puis légèrement *cendré*, parfois épaissi en bas. Lamelles *sinuées* ou *libres*, ventrues en avant, peu serrées, larges, presque toutes égales, fragiles, blanches, puis *jaunâtres*. Chair tendre et fragile, blanche, un peu jaunâtre sous la cuticule adnée et ténue ; saveur *âcre*; odeur faible et agréable de fruits. Spore ovoïde-sphérique (9-11 μ), aculéolée, *blanche*. — Forêts arénacées.

27 *a*. **R. Raoultii,** *Fr*. . . . . **R. de Raoult** (S).
Chapeau convexe-plan (4-5), peu épais, puis lubrifié, *blanc*, avec le disque *citrin* ou *paille*. Stipe petit, tendre, ridé-rayé, *blanchâtre* Lamelles *atténuées-adnées*, minces, assez serrées, *blanches*. Chair un peu molle, blanche, tardivement *âcre*. Spore subglobuleuse (9 μ), grenelée. ocellée — Sapinières, sur le grès.

28. **R. flavovirens**, *Bom.* et *R.* . **R. jaune verdoyant** (S).
Chapeau convexe-plan (3-5), peu charnu, visqueux, *jaune sulfurin* ou *citrin verdoyant*, parfois un peu chagriné-rugueux au bord. Stipe plein, petit, lisse, *concolore*. Lamelles adnées, égales ou un peu bifurquées, minces, serrées, assez étroites, *concolores*. Chair ferme, blanc crème, inodore, *âcre-brûlante*. Spore ronde (9 μ), grenelée, ocellée, *blanche*. — Pins arénacés.

29. **R. fellea,** *Fr*. . . . . **R. fielleuse** (V).
Chapeau convexe-plan (3-6), peu charnu et ferme, visqueux, *paille ocracé*, plus foncé au milieu ; marge mince et *striée*. Stipe plein, *dur*, spongieux, puis creux, peu épais, égal ou rétréci en haut, glabre, blanc, puis teinté de *jaune* ou *paille*. Lamelles adnées, minces, serrées, étroites, un peu élargies en avant, quelques-unes bifurquées, blanc pâle, puis *concolores*, couvertes au début sur l'arête de *gouttelettes limpides*, à la fin souvent tachetées de jaune. Chair ferme, blanchâtre, puis *pâlissant, très poivrée* et *inodore*. Spore sphérique (9μ), granulée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses : hêtres et sapins.

30. **R. elegans,** *Bres*. . . . . **R. élégante** (S).
Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (3-5), mince, vis-

queux, *rose carné* clair, puis *ocracé* sur le bord, *ponctué-chagriné ;* marge *striée-tuberculeuse* à la fin. Stipe plein, spongieux, puis creux-lacuneux, petit, blanc, à base épaissie et ocrée à la fin. Lamelles atténuées-adnées ou un peu arrondies, très serrées, égales, rarement fourchues, blanchâtres, puis *ocre orangé*. Chair blanche, puis *ocracée* ; saveur *âcre*. Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, blanc pâle. — Bois de conifères. Tyrol.

31. **R. pectinata,** *Bul*. . . . . **R. pectinée** (S).
Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (5-8), charnu, rigide, visqueux, puis sec, *ocracé, croûte de pain, chamois pâle* au bord, *fuligineux bistré* au milieu ; marge *cannelée-chagrinée*. Stipe plein, spongieux, court, *striolé* et *blanc*. Lamelles atténuées-adnées, puis libres, étroites, distinctes, *simples* et *blanches*, non larmoyantes. Chair blanche, *crème ocré* sous la cuticule adnée ; saveur *poivrée* et odeur *nauséeuse*. Spore subglobuleuse (8-9µ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout herbeux.

32. **R. fœtens,** *Pers*. . . . . **R. fétide** (S).
Chapeau *globuleux*, puis plan ou un peu déprimé (8-15), assez mince, *visqueux-glutineux* en naissant, *paille brunâtre* ou *ocre grisâtre*, puis plus clair, *ocracé* ; marge ténue, très incurvée, puis plane et *cannelée*, souvent chagrinée. Stipe souvent ventru, gros (2-4), spongieux, puis *caverneux*, fragile, à peu près lisse, blanchâtre, pâlissant, puis paille. Lamelles sinuées-adnées ou libres, inégales ou bifurquées, réunies par des nervures, couvertes au début de *gouttelettes* sur l'arête, blanchâtres ou blanc crème, puis paille. Chair fragile, humide, blanche, puis ocracée, *âcre-poivrée ;* odeur forte *sui generis*, un peu d'*amandes amères*. Spore globuleuse (8-10µ), muriquée-aculéolée. — Prés, bruyères et bois, surtout gramineux.

32 *a*. **R. subfœtens,** *Smith*. . . . . . **R. subfétide** (S).
Chapeau convexe, puis plan ou un peu déprimé (4-7), peu charnu, visqueux, *dur, rigide*, d'un *blanc jaunâtre*, puis *ocracé*, surtout au milieu, à bord ténu, translucide et *sillonné-chagriné*. Stipe subégal ou un peu aminci en bas, peu épais (8-12mm), dur, plein, à la fin creux-caverneux, à peu près lisse, *blanc*.

Lamelles adnées, minces, espacées, étroites, quelques-unes bifides en arrière, *blanches,* jaunissant en séchant. Chair croquante sous la dent, blanche, ***très poivrée***; odeur faible d'***amandes amères,*** développée à la dessication. Spore subsphérique (8µ), grenelée, échinulée, ocellée. — Forêts ombragées.

33. **R. livescens,** *Batsch* . . . . **R. livide** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé (7-12), épais, peu visqueux, ***bistre, brun olive*** ou ***cendré,*** parfois nuancé de roussâtre, à marge mince et ***lisse.*** Stipe ferme et plein, spongieux, puis caverneux, épais, finement rayé, glabre, blanc, puis ***cendré,*** parfois roussâtre en bas. Lamelles libres, bifurquées, épaisses, ***blanches,*** puis pâle grisâtre. Chair fragile, tendre, blanche, ***cendrée*** ou ***bistrée*** sous la cuticule ***épaisse***; douce, puis ***poivrée,*** à odeur vireuse. Spore (10µ) grenelée. — Conifères.

33 *a*. **R. sororia,** *Fr.* . . . . **R. sœur** (V).

Chapeau à marge ***striée.*** Stipe ***blanc.*** Lamelles inégales, peu serrées, réunies-veinées. Caractères du type. — Pins.

***Dulces.**

Chair *douce*, parfois légèrement piquante.

34. **R. heterophylla,** *Fr.* . . . . **R. hétérophylle** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (5-8), charnu, lubrifié, ***lisse, gris clair,*** souvent teinté de ***lilacin, d'olivâtre, verdoyant,*** pâlissant; cuticule ténue et séparable au bord. Stipe plein et ferme, court, aminci en bas, glabre, finement ridé, blanc. Lamelles ***adnées-décurrentes, très étroites*** vers le stipe, ***minces, serrées*** et ***blanches,*** souvent bifides. Chair ***ferme,*** blanche, ***pâle roussâtre*** à la cuisson, douce; odeur faible, agréable. Spore oblongue, (7-8 × 6µ), finement échinulée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses et dans les prés moussus ombragés.

35. **R. cyanoxantha,** *Schæf.* . . . . . **R. bleu jaune** (C).

Chapeau convexe-plan, puis creusé en coupe (6-15), épais et ferme, visqueux-glutineux, ***veiné-ridé,*** d'un ***rose lilacin*** ou ***pur-***

purin violacé au bord, ***ardoisé, violet sombre, bleu violacé*** au milieu, puis ***verdissant***, parfois ocracé au centre. Stipe subégal, plein, épais (1 1/2-3), allongé, élastique sous la pression des doigts, ***ridé*** et ***blanc***, parfois teinté de lilacin. Lamelles ***sinuées-adnées***, fourchues, assez larges, ***blanches***. Chair ferme, tenace, lourde, humide, blanche, ***rose lilas*** ou ***violacée*** sous la cuticule, ***blanchâtre*** à la cuisson, inodore, douce. Spore ellipsoïde-sphérique (9-10 × 8µ), grenelée. — Bois ombragés.

36. **R. lilacea**, *Quél.* . . . . **R. lilacée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (4-8), mince et ***lisse***, visqueux, ***lilacin*** ou ***violacé***, souvent ***brun lilacin*** au début, décoloré à la cuisson ; marge ténue, légèrement sillonnée-chagrinée à la fin, ***blanchâtre*** ou plus claire. Stipe subégal, spongieux, cortiqué, fragile, finement ridé-strié, pruineux en haut, ***blanc***, parfois rosé en bas. Lamelles ***sinuées-libres***, ventrues, simples, parfois bifides vers le stipe, ***blanches***, puis blanc de lait. Chair tendre, blanche, ***violette*** sous la cuticule séparable, blanchâtre à la cuisson, douce ou un peu acidule ; odeur faible de pomme. Spore subsphérique (8-9µ), finement aculéolée, subocellée. — Forêts arénacées, ombragées : chênes, châtaigniers.

36 *a*. **R. carnicolor**, *Bres* . . . . **R. carnée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-4), mince, visqueux, ***rose incarnat***, avec le centre brunâtre, puis concolore ; marge ténue, à la fin striée-chagrinée. Stipe ***égal***, farci-spongieux, puis creux-lacuneux, pruineux, finement ***ridé, blanc***, parfois un peu rosé en bas. Lamelles ***arrondies-sinuées***, bifides, ***espacées*** et ***blanches***. Chair blanche, douce, à odeur agréable. Spore globuleuse (6-8µ), échinulée. — Bois sablonneux et champêtres.

37. **R. rosea**, *Schæf.* . . . . **R. rose** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (5-9), charnu, mince au bord, un peu visqueux, ***rose incarnat*** ou ***rose clair***, puis roussâtre, avec le centre ***crème*** ou ***blanc***. Stipe ferme, puis spongieux, tendre, fusiforme, parfois excentrique, ***dilaté*** au sommet, ***ridé-strié***, pruineux, blanc, rarement rosé. Lamelles ***sinuées***, plus ou moins fourchues, atténuées vers le stipe, élar-

gies en avant, *minces, serrées, molles, blanches*. Chair ferme, puis tendre-spongieuse. *blanche* sous la cuticule ténue séparable; inodore, douce, puis légèrement acerbe après un instant de mastication. Spore globuleuse (7-8μ), finement aculéolée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses, surtout ombragées.

38. **R. vesca** (Fr.), *Bres*. . . . . . . **R. alimentaire** (C).
Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, ferme, visqueux, mince au bord, finement *veiné-ridé*, luisant par le sec, *rouge incarnat* ou *rouge brun*, plus foncé au centre, puis un peu pâlissant Stipe plein, ferme, puis spongieux, assez épais en bas (1 1/2-2 1/2), *ridé-strié*, blanc, parfois teinté en bas de rose incarnat. Lamelles adnées, égales, fourchues vers le stipe, assez épaisses, serrées et larges en avant, *larmoyantes* en temps humide, *blanches*, puis souvent *tachées de pâle*. Chair ferme, caséeuse, blanche, un peu rosée sous la cuticule séparable au bord, douce, sapide; odeur faible, agréable. Spore arrondie (8-10μ), un peu échinulée. — Bois et prés ombragés.

39. **R. atropurpurea**, *Kromb*. . . . **R. noir purpurin** (?).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé (5-9), charnu, visqueux par l'humidité, puis sec, brillant, *noir purpurin*; marge *unie*. Stipe cylindrique, plein, ferme, *blanc*. Lamelles entières, larges, épaisses, souvent fourchues, *blanches*. Chair ferme, blanche, douce. — Forêts d'Allemagne. Fries la rapproche d'**emetica**.

40. **R. cruentata**, *Quél.* et *Schulz*. . . **R. saignante** (?).
Chapeau convexe-plan ou déprimé (4-8), mince, glutineux, *ocracé* au milieu, à bord *rouge* et strié-tuberculeux à la fin. Stipe plein, lisse, blanc jaunâtre. Lamelles atténuées-adnées, convexes en avant, flexueuses, *rouges*. Chair spongieuse, crème, *rouge* à la marge du chapeau, inodore. Spore globuleuse (6-8μ), échinulée, blanche. — Dans les forêts : Slavonie.

41. **R. purpurina**, *Quél.* et *Schulz* . . . . . **R. rosée** (?).
Chapeau arrondi, puis convexe-plan, parfois déprimé (4-7), charnu, lubrifié par l'humidité, lisse, *rosé*, puis *décoloré, jau-*

nâtre ou *blanc pâle*. Stipe plein, spongieux, *rose*, au moins en bas, rarement blanc. Lamelles *arrondies* vers le stipe, assez larges, *égales*, non fourchues, *blanches*, jaunissant à la dessication. Chair fragile, blanche, souvent *rose* sous la cuticule séparable, inodore, douce. Spore globuleuse, un peu oblongue (4-8µ), finement verruqueuse, blanche. — Bois : Slavonie.

42. **R. depallens**, *Pers*. . . . . **R. décolorée** (C).

Chapeau convexe, puis ondulé-difforme (5-9), charnu, ferme, un peu visqueux, *blanc violeté*, puis très vite *décoloré*, grisâtre ou bistre, enfin *blanchâtre* ou *pâle* ; cuticule ténue et adnée ; bord à la fin striolé. Stipe plein, ferme, blanc, puis *flasque* et *grisâtre*, surtout en bas. Lamelles adnées, serrées, fourchues, fragiles, blanc glauque, puis *paille*. Chair blanche, puis *grise* dans le stipe, succulente, douce ; odeur de pomme. Spore (8-10µ) *blanc paille*. — Orée des bois, prés, bruyères.

42 *a*. **R. vinosa**, *Quél*. . . . . **R. vineuse** (C).

Chapeau *purpurin vineux*, souvent à bord excorié et teinté de bai. Autres caractères du type. — Forêts ombragées.

43. **R punctata**. *Gil*. . . . . **R. ponctuée** (?).

Chapeau convexe-plan (5-6), charnu, visqueux, *rosé*, plus foncé au milieu, *pâlissant* avec l'âge et *ponctué-chagriné* de *rouge noirâtre ;* marge mince et striée à la fin. Stipe plein, *rosé*, atténué et blanchâtre à la base. Lamelles adnées, convexes, *blanc jaunâtre* comme la spore, souvent rosées en avant. Chair blanche, *rouge* sous la cuticule, inodore, douce. — Bois.

44. **R. smaragdina**, *Quél*. . . . . **R. émeraude** (C).

Chapeau convexe-plan, puis concave (2-4), mince, visqueux, légèrement zoné, *vert clair*, à bord *blanc*. Stipe grêle, fragile, pruineux, blanc. Lamelles *sinuées*, étroites, serrées, blanches, puis prenant une teinte *crème*. Chair tendre, blanche, douce. Spore (9µ) grenelée, blanche. — Bois arénacés, gramineux.

SECTION II. **XANTHOSPORÆ**, *Quél.* (1).

Spores *jaunâtres*, *citrines*, *jaunes* ou *ocracées*, rarement blanc crème : lamelles *jaunes* ou *ocracées*, au moins à la fin.

A. GRATÆ.

Chair *douce*, sapide, rarement acidule, exceptionnellement *styptique* après un instant de mastication (2).

a. Compactæ.

Chapeau *charnu*, *épais* ou *ferme*, souvent *ample*.

45. **R. olivacea**, *Schæf.* . . . . **R. olivacée** (C).
Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (8-12), épais, *satiné*, puis *gercé-pulvérulent*, rougeâtre rosé ou ocracé, plus ou moins brouillé d'*olive pâle*; bord uni. Stipe ventru, ferme, spongieux, *lisse*, *blanc crème*, souvent lavé de *rose*. Lamelles adnées, larges, serrées, parfois fourchues, *jaune de cire*, puis *sulfurines*. Chair ferme, puis tendre, blanche, puis *jaunissant*, douce. Spore (10µ) aculéolée, citrine. — Forêts de sapins.

46. **R. rhytipus**, *Sec* . . . . **R. pied ridé** (?).
Chapeau convexe-plan, puis déprimé (10-18), charnu et sec, *olive* et *brun pourpre* au milieu, avec le bord *jaunâtre* et un peu strié à la fin. Stipe plein, épais, *ridé-réticulé*, rose grisâtre. Lamelles adnées, larges, fourchues en arrière, minces, serrées, fragiles, *blanches*, bordées de *jaune* et pointillées de jaune brun. Chair *jaune*, blanchâtre vers les lamelles, *fétide*. Paraît olivacea vieillie (Quélet). — Chênes.

---

(1) Les *R. melliolens*, *substyptica*, *fusca*, *citrina* (Quél.), *puellaris*, *leprosa*, à spores d'un *blanc à peine pâle*, sont maintenues dans cette section en raison de leurs affinités.

(2) Les *R. integra*, *melliolens* et *substyptica* sont plus ou moins *styptiques* après un instant de mastication.

47. **R. xerampelina**, *Schæf.* . . . **R. feuille de vigne** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (6-12), charnu et ferme, un peu visqueux, puis sec et mat, *finement pointillé-aréolé* par le sec, *purpurin* ou *lilacin*, avec le centre *bai* ou *noirâtre*, puis ocracé ou olivâtre. Stipe ferme, spongieux, glabre, *lisse*, *blanc* ou *incarnat rosé*, épaissi en bas. Lamelles adnées, fourchues, épaisses, assez larges, *blanc crème*, enfin *abricot*. Chair compacte et blanche, devenant crème ocracé, sapide, odorante. Spore subsphérique (8-10μ), échinulée, ocellée, jaune. — Bois frais et sablonneux, surtout de conifères.

47 *a*. **R. purpurata**, *Bres*. . . . . **R. pourprée** (C).

Chapeau large, *purpurin lilacin*, ainsi que le stipe. Chair *jaunissant*. Spore ronde (9-10μ), échinulée, jaune. — Conifères.

47 *b*. **R. alutacea**, *Pers*. . . . . **R. alutacée** (C).

Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (10-18), charnu et rigide, peu visqueux, bientôt sec, *purpurin* ou *rouge sanguin* sur l'adulte, taché d'*olive*, de *vert* ou de *bistre*, parfois entièrement olivâtre, avec la marge mince, à la fin striée-tuberculeuse. Stipe *épais*, plein, ferme, *lisse* et *blanc*, ordinairement *rosé* en haut ou de côté, parfois jaunâtre à la base. Lamelles d'abord *libres*, égales, *épaisses* et *larges*, peu serrées, *crème*, puis *jaune d'œuf*. Chair ferme, molle avec l'âge, *blanche* sous la cuticule, inodore, douce, à saveur de noisette. Spore sphérique (9-10μ), aculéolée, ocellée. — Bois.

47 *c*. **R. erythropus**, *Fr*. . . . . **R. pied rouge** (C).

Chapeau *rouge sombre*, à centre *rouge noir*. Stipe *concolore*. Lamelles libres, arrondies vers le stipe. Chair *rouge* sous la cuticule. Autres caractères du type. — Pins humides.

47 *d*. **R. olivascens**, *Fr*. . . . . **R. olivâtre** (C).

Chapeau campanulé, puis plan (6-10), peu épais, rigide, *olivâtre*, puis *ocracé* ou *jonquille* au milieu, uni au bord. Stipe plein, ferme, *lisse* et *blanc*. Lamelles atténuées-libres, serrées, rarement fourchues, *blanc crème*, puis *jonquille*. Chaire dure, blanche, sapide. Spore (8-9μ) *jaunâtre*. — Bois sableux.

47 *e*. **R. citrina,** *Quél*. . . . . **R. citrine** (C).

Chapeau campanulé, puis plan (4-9), charnu et rigide, visqueux, ***citrin*** ou ***jaune***, parfois taché ou nuancé d'***olive***, uni. Stipe ferme, puis spongieux, subégal, ***lisse***, ***blanc***. Lamelles atténuées-libres, assez épaisses, blanc crème, puis ***pâle jaunâtre***. Chair ferme et blanche, douce, inodore. Spore sphérique (7-9μ), granulée, d'un ***blanc*** à peine pâle. — Bois arénacés.

47 *f*. **R. violeipes,** *Quél*. . . . . **R. pied violet** (C).

Stipe blanc ou blanc citrin, puis teinté de ***lilacin***. Caractères et habitat de **citrina**, dont il n'est qu'une forme. Ces deux dernières variétés affinent plutôt à **amœna**.

48. **R. amœna,** *Quél*. . . . . **R. amène** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (4-8), peu charnu et ferme, ***pulvérulent*** et ***violet lilacin***, souvent nuancé d'olivâtre, avec la marge unie, améthyste ou azurée. Stipe plein et ferme, dilaté au sommet, ***farineux***, ***rose lilacin*** ou ***violacé***, parfois décoloré à la fin par endroits. Lamelles adnées et serrées, souvent fourchues et rameuses, ***blanc crème***, parfois bordées de ***violacé*** en avant. Spore subglobuleuse (9-10μ), granulée, jaunâtre. — Bois sablonneux ou arides, surtout de conifères.

49. **R. palumbina,** *Quél*. . . . . **R. gorge de pigeon** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (6-7), un peu visqueux, lisse, ***gris lilacin*** ou ***gris perle azuré***, nuancé de ***rose***, de ***jaune*** ou d'***olive***, puis ***verdoyant***; bord uni ou un peu sillonné à la fin. Stipe plein, ferme, ***ridé-strié*** et ***blanc***. Lamelles adnées, parfois en partie fourchues, larges en avant, ***blanc crème***, prenant une teinte ***chair d'abricot***. Chair ferme, élastique, molle à la fin, blanche, ***lilacine*** ou ***gris lilas*** sous la cuticule ténue et séparable, douce et inodore. Spore subellipsoïde (7-8×6μ), échinulée, crème citrin. — Bois secs, sapins.

50. **R. integra,** *Quél*. . . . . **R. entière** (C).

Chapeau convexe-plan (8-12), charnu, visqueux, ***bai*** ou ***brun*** et ***olive***, puis décoloré; marge devenant sillonnée-chagrinée. Stipe épais, dilaté en haut, souvent ventru, spongieux, puis

mou, fragile, *ridé-strié* et *blanc*. Lamelles *libres*, *larges*, réunies par des veines, blanc de lait, puis *farineuses* et *crème ocré*. Chair ferme, puis tendre, blanche, douce, un peu acerbe après un instant de mastication ; odeur agréable, rappelant celle du miel. Spore ellipsoïde-globuleuse (9-10×8µ), aculéolée, *crème*, un peu ocracée. — Forêts ombragées de la plaine.

50 *a*. **R. melliolens** *Quél*. . . . **R. à odeur de miel** (C).

Chapeau *rouge sanguin*, puis taché parfois d'ocre ou d'olivâtre. Lamelles fragiles, *blanc crème*, souvent *blanches*, puis tachées d'ocre vers l'arête. Chair crème, douce ; odeur de *pain d'épice*, de *miel*, d'*orchis*, surtout d'*Herminium monorchis*. Spore sphérique (10µ), aculéolée, *blanc crème* ou légèrement ocracée. Autres caractères du type — Bois argilocalcaires.

50 *b*. **R. substyptica**, *Pers*. . . . . . . **R. styptique** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (8-13), charnu, visqueux, d'abord ferme et *jaunâtre*, tournant au *rose purpurin*, plus ou moins foncé, puis *mou*, *décoloré* et *jaunissant* ; marge à la fin sillonnée-chagrinée. Stipe épais (1 1/2-3), dilaté au sommet, ferme, puis spongieux-mou, *ridé-strié* et *blanc*, se tachant d'ocracé au toucher, *jaunissant* avec l'âge. Lamelles *sinuées-libres*, égales, *larges*, peu serrées sur l'adulte, réunies à la base par des veines, fragiles, infléchies à la fin, blanc crème, puis crème ocré, tachées d'ocracé au toucher. Chair ferme, puis *molle*, blanche, puis *jaune ocracé* sous la cuticule séparable, douce, puis *styptique*, très *parfumée* Spore ovoïde-sphérique (8-11µ), grenelée, *blanc crème*. — Forêts.

50 *c*. **R. fusca**, *Quél*. . . . . **R. brune** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé en coupe (6-8), charnu, visqueux, *brun ocracé*, tacheté, plus foncé au centre ; marge brièvement sillonnée avec l'âge. Stipe plein, rigide, glabre, puis finement ridé, blanc de lait. Lamelles sinuées, uncinées, bifurquées, veinées à la base, blanc de lait, puis *crème ocre* ou *jaune de cire*. Chair *ferme*, blanc crème, douce, *parfumée*. Spore ellipsoïde (9µ), blanc crème. — Conifères : montagnes.

51. **R. Barlæ**, *Quél*. . . . . **R. de Barla** (C).

Chapeau convexe-plan, puis en coupe (6-9), compact, un peu

visqueux, *jaune abricot* ou *nankin clair*, teinté d'*orangé*, passant au *rose incarnat*, souvent gercé, à bord lisse. Stipe dur, spongieux, ridé-striolé, pruineux et soyeux, blanc crème, puis rayé-bistré. Lamelles *sinuées-libres*, crème, puis *jaune safrané*, à reflet *rosé incarnat*. Chair ferme, blanche sous la cuticule séparable ; odeur de *mélilot*, de *mousse de Corse* (Barla). Spore (9µ grenelée, crème jaune. — Bois : région subalpine.

52. **R. decolorans** *Fr*. . . . . **R. décolorante** (C).
Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (5-10), charnu et visqueux, *orangé* ou *nacarat*, passant vite au *jaune d'œuf*, à marge mince, un peu striée à la fin. Stipe ferme, puis spongieux, égal ou ventru, assez épais, ridé et *blanc*, puis *mou* et *gris*. Lamelles sinuées-adnées ou libres, souvent géminées, minces, fragiles, blanc crème, puis *crème jonquille*. Chair d'abord ferme, blanc crème, succulente, bientôt tendre et *grise*, marbrée de *gris noir*, douce, puis légèrement acerbe, inodore Spore globuleuse (7-9µ), aculéolée, ocellée, crème jonquille. — Bois humides, tourbeux, surtout de conifères montagneux.

b. Tenuiores.

Chapeau *mince*, ordinairement *petit* ; chair *tendre* ou *molle*.

* Pallidæ

Chapeau *blanchâtre*, *paille*, *citrin*, *jaune* ou *olivâtre*, parfois bistré, cendré ou brun ocracé.

53. **R. xantophæa**, *Boud*. . . . . **R. jaune brun** (?).
Chapeau convexe, puis déprimé au centre (4-5), *brun fauve* ou *bai fauve*, avec la marge *ocracé fauve* et *striée-sillonnée*, chagrinée. Stipe subégal, farci, puis creux, striolé, *blanchâtre*. Lamelles adnées, non décurrentes, larges, réunies par des veines, *ocracées*. Chair blanchâtre, à peine acide ; odeur *nauséeuse* faible de **pectinata**. Spore ovoïde (10-13 × 8-10µ), finement verruqueuse, ocracée. — Forêts argilosableuses.

54. **R. ravida**, *Fr*. . . . . **R. gris jaune** (?).
Chapeau convexe-plan ou déprimé (3-7), peu épais, ondulé,

souvent lobé, visqueux, *mou, bistré, olivâtre* ou *cendré*, avec le centre *bistre* ou *noir*, puis fuligineux ou ocracé; marge *lisse*. Stipe assez long, tendre, spongieux, pruineux, finement strié, blanc ou paille. Lamelles libres, minces et serrées, assez larges, *crème jonquille*. Chair molle et *gris bleuâtre*, douce, inodore. — Bois ombragés et gramineux, conifères.

55. **R. mollis**, *Quél*. . . . . **R. molle** (C).

Chapeau convexe-plan (5-7), mince, *mou*, visqueux, *blanchâtre, paille, verdâtre* ou *olivâtre*, à bord *uni*. Stipe spongieux, *mou, gonflé*, strié-ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles bifurquées, *larges, épaisses*, molles, *blanc de lait*, puis crème jonquille. Chair *molle*, blanche sous la cuticule ténue et séparable, faiblement odorante, douce, à peine acide. Spore ellipsoïde-sphérique 8-9µ), aculéolée, citrine. — Bois ombragés arénacés.

56. **R. lutea**, *Huds*. . . . . **R. jaune** (C).

Chapeau convexe, puis excavé (2-5), très mince, visqueux, *rigide*, mat, *jonquille citrin*, avec le milieu *jaune d'œuf*; marge unie, parfois un peu striée à la fin. Stipe dilaté au sommet, court, spongieux, puis caverneux, dur extérieurement, fragile, lisse et blanc. Lamelles *atténuées-adnées*, minces, assez serrées, réunies par des veines, crème, puis *jonquille doré* ou *jaune brillant*. Chair tendre, très fragile, croquante, blanche sous la cuticule ténue et séparable, *inodore*, douce Spore ellipsoïde (9×7-8µ), aculéolée, jonquille. — Forêts.

56 *a*. **R. vitellina**, *Pers*. . . . . . . **R. jaune d'œuf** (C).

Chapeau *strié-tuberculeux*, d'un *jaune d'œuf*. Lamelles *libres, espacées*, crème incarnat, puis *safranées*. Odeur *désagréable*. Autres caractères du type. — Conifères : montagnes.

** **Purpuratæ.**

Chapeau *violacé, lilacin, purpurin, rouge* ou *incarnat orangé*, au moins à la naissance du champignon.

57. **R. chamæleontina**, *Fr*. . . . . . . **R. caméléon** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (3-4), mince et vis-

queux, ***rouge orangé*** clair, passant très vite au ***jonquille*** ; marge ténue, lisse, un peu striolée à la fin. Stipe cylindrique, grêle, tendre, spongieux, puis creux, fragile, striolé, pruineux, ***blanc*** Lamelles ***sinuées-libres***, parfois uncinées, simples ou bifurquées vers le stipe, minces, ***serrées***, larges en avant, crème, puis ***souci***. Chair ***molle***, fragile. ***blanche*** sous la cuticule ténue et séparable, douce; odeur aromatique par le froissement. Spore globuleuse (7-8µ). à pointes serrées et courtes, crème ocré. — Dans les bois de toutes essences.

58. **R. puellaris**, *Fr*. . . . . **R. mignonne** (?).

Chapeau convexe. puis plan ou un peu déprimé (2-4), très mince, lubrifié-visqueux, ***purpurin grisâtre***, bistré au centre, puis ***jaunissant*** ou ***olive pâle ;*** marge ***translucide***, striée-chagrinée à la fin. Stipe assez grêle, tendre et spongieux. puis creux, fragile, ruguleux, blanc, puis taché ou teinté de ***jaune*** en bas. Lamelles atténuées-adnées, minces, serrées, ***blanches***, puis ***paille***, tachées de jaune. Chair tendre, d'un blanc hyalin, puis ***pâle ocré***. au moins à la base du stipe, inodore, douce, puis légèrement acide. Spore subglobuleuse (8×6µ), échinulée, ***blanc citrin***. — Dans les bois humides, feuillés ou aiguillés.

58. *a*. **R. leprosa**, *Bres*. . . . . **R. lépreuse** (?).

Chapeau ***rouge***, à centre ***brun***, parsemé de ***flocons blancs*** et fugaces. Stipe ***jaunâtre paille***, couvert au début de ***fibrilles blanches***. Lamelles ***libres***, arrondies vers le stipe. Chair ***ocrée***. Autres caractères du type. — Lieux herbeux, sous les aunes.

59 **R. roseipes**, *Sec*. . . . . **R. pied rosé** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), mince, peu visqueux, bientôt sec, ***incarnat orangé*** ou rouge orangé clair, pâlissant et ***jaune*** au milieu; marge brièvement striée et un peu chagrinée à la fin. Stipe subégal et assez grêle, farci-spongieux, puis creux-lacuneux, pruineux, blanc, ordinairement taché ou chiné de ***rose*** d'un côté, surtout au soleil. Lamelles ***libres***, arrondies vers le stipe, souvent fourchues en arrière, ténues, ***crème pâle***, puis ***jaune abricot***, souvent avec une bordure ***rose***. Chair tendre, blanche, puis crème, rose sous la cuticule, douce, sa-

pide, légèrement parfumée. Spore subglobuleuse (8-9µ), finement échinulée, jonquille clair. — Bois sablonneux : chênes, hêtres, châtaigniers, pins sylvestres.

60. **R. lateritia**, *Quél.* . . . . **R. briquetée** (C).

Chapeau convexe, puis concave (3-5), mince, *purpurin briqueté* ou *brique orangé*, finement *pulvérulent* ; marge *cannelée*. Stipe grêle, dilaté au sommet, ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles *adnées* et ténues, fragiles, *ocracées*, puis *dorées*. Chair tendre, blanc crème, *rosée* sous la cuticule, douce, sapide et inodore. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10µ), finement aculéolée et ocellée, crème citrin. — Forêts arides, surtout de conifères.

61. **R. amethystina**, *Quél.* . . . . . . **R. améthyste** (C).

Chapeau convexe-plan, puis un peu excavé (4-5), peu charnu, *farineux* et *rose lilacin*, puis parfois taché de jaune paille ou olivâtre ; bord *uni*. Stipe ferme, aminci en bas, pruineux, *blanc*. Lamelles *adnées*, *jonquille*, puis *primevère*. Chair tendre, blanche, douce et parfumée. Spore subellipsoïde (8-9µ), finement aculéolée, ocellée, jaune. — Bois arénacés, conifères.

62. **R. Turci**, *Bres.* . . . . **R. de Turco** (C).

Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (3-5), mince, visqueux, *incarnat violacé* ou *purpurin lilacin*, obscur au centre, pâlissant à la fin, *finement aréolé* sur l'adulte, à marge ténue et *striée* avec l'âge. Stipe atténué en haut, plein, puis creux-lacuneux, fragile, ruguleux et blanc. Lamelles *libres*, arrondies vers le stipe, égales, assez serrées, réunies par des veines, jaunâtres, puis ocracées. Chair blanchâtre, inodore, douce. Spore ronde (8-9µ), échinulée, ocracée. — Conifères.

B. Ingratæ.

Chair plus ou moins *âcre* ou *poivrée*.

63. **R. drimeia**, *Cooke*. . . . . **R. âcre** (?).

Chapeau convexe, puis déprimé (5-10), charnu et ferme, à peine visqueux, *purpurin* ; marge incurvée, lisse. Stipe plein et

ferme. égal, cylindrique, *concolore*. Lamelles atténuées, adnées, assez serrées, fourchues, *jaune sulfurin*. Chair *poivrée*. Spore *jaune ocre*. — Mélèzes : Angleterre. Affine à **expallens**.

64. **R. nitida**, *Pers*. . . . . **R. brillante** (S).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), *mince*, visqueux, rigide, d'un *pourpre foncé* ou *pourpre brun*, brillant par le sec, tournant au rougeâtre pâle, à marge *sillonnée-chagrinée*. Stipe spongieux, *rigide*, finement ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles adnées. minces. serrées, égales, *blanc crème*, puis *jaune safrané*. Chair tendre et fragile, *blanche*, douce, puis *poivrée* ; odeur vireuse. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10µ), échinulée, ocellée, jonquille. — Dans les bois de chênes et de hètres.

64 *a*. **R. purpurea**, *Schæf*. . . . . . . **R. purpurine** (S).

Chapeau *lisse*, *bai violet*, teinté de *purpurin* ou d'*olive*. Stipe grêle, pruineux et blanc. parfois rosé en bas. Lamelles *jaunes*, puis *safranées*. Chair tendre, douce, puis un peu *âcre*. Autres caractères du type. — Bois de conifères : montagnes.

65. **R. badia**, *Quél*. . . . . **R. baie** (S).

Chapeau convexe-plan, puis un peu concave (6-8), charnu, visqueux, *bai foncé*, légèrement *purpuracé*, parfois pâlissant au centre, à bord uni ou un peu rugueux-chagriné. Stipe spongieux, assez ferme, fragile, souvent dilaté en haut, finement ridé. *blanc*, parfois rosé en bas. Lamelles *sinuées-libres*, minces et serrées, égales, souvent fourchues en arrière, *jaunes*, puis *jaune ocracé*. Chair élastique puis molle, blanche, *violette* sous la cuticule séparable au bord, douce, puis *très poivrée* ; odeur douce, agréable. Spore globuleuse (10-11 µ), aculéolée. ocellée, jaune. — Dans les bois de conifères des montagnes.

66. **R. nauseosa**, *Pers*. . . . . **R. nauséeuse** (S).

Chapeau convexe, parfois bossu, puis en coupe (3-5), mince, tendre, visqueux, rose *purpurin grisâtre*, souvent varié de *bistre* ou d'*olive*, puis blanchâtre ou paille au milieu ; marge ténue et *sillonnée-chagrinée*. Stipe spongieux, *tendre*, fragile, ridé, glabre, *blanc*, à la fin tournant au *grisâtre*. Lamelles *adnées*, égales,

ventrues, peu serrées, fragiles, ***crème citrin***, puis ***jaune nankin***. Chair ***molle***, fragile, ***blanche*** sous la cuticule séparable, douce, puis ***un peu âcre***; odeur vireuse. Spore subglobuleuse (8-10µ), grenelée-échinulée, jaune. – Conifères.

67. **R. rubicunda**, *Quél.* . . . . **R. rubiconde** (S).

Chapeau convexe-plan (6-9), peu charnu et visqueux, ***rouge vif***, ***rouge sanguin*** ou ***coquelicot***, plus clair au bord et parfois au centre, lisse ou un peu chagriné. Stipe rigide, spongieux, puis creux, fragile, soyeux, finement ridé-réticulé, ***blanc*** pur, puis taché de jaune par le froissement Lamelles adnées et fourchues, parfois anastomosées-veinées, larges en avant, fragiles, ***blanches***, puis ***crème jonquille***. Chair tendre et légère, blanche, un peu ***rouge*** sous la cuticule ténue et séparable au bord, douce, puis ***âcre poivrée***; odeur vireuse de pomme trop mûre; cuticule colorant très vite l'eau en rose. Spore globuleuse (8µ), grenelée, ocellée, jaunâtre. — Bois argilosableux.

68. **R. veternosa**, *Fr.* . . . . **R. languissante** (S).

Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (5-8), peu charnu, visqueux, lisse, ***rosé*** ou ***rose clair***, parfois ***incarnat***, rapidement ***pâli*** et ***crème jonquille*** au milieu; marge unie et très mince. Stipe tendre, spongieux, puis creux, lisse, fragile, d'un blanc d'ivoire. Lamelles adnées, atténuées en arrière, simples, ***blanches***, puis jaune clair. Chair ***molle***, fragile, ***blanche*** sous la cuticule adnée, *âcre*, vireuse. Spore subglobuleuse (10-11 × 8-10µ), aculéolée, citrine. — Bois herbeux, bruyères.

69. **R. maculata**, *Quél.* . . . . **R. maculée** (C).

Chapeau convexe-plan (5-9), épais, ***dur***, visqueux, ***rouge incarnat***, pâle ou ***orangé***, puis ***décoloré-jaunissant***, parfois ***blanchissant***, surtout au centre, avec de ***petites taches roux purpurin*** ou ***brunes***; marge unie. Stipe plein, ***dur***, poli, ***strié-réticulé*** et blanc, rarement rosé, enfin taché de roux ou de bistre. Lamelles atténuées-adnées, bifurquées, rameuses, ***crème jaune***, puis jaune abricot, jaune aurore. Chair ***dure***, puis spongieuse, fragile, blanche, douce, puis ***très poivrée***, exhalant au froisse-

ment une odeur de rose ou de pomme. Spore subglobuleuse (9-11 µ), échinulée, citrine. — Bois secs, rocailleux.

70. **R. aurata,** *With.* . . . . **R. dorée** (C).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (5-8), charnu, mince au bord, ***rigide***, visqueux par l'humidité, ***rouge orangé*** ou ***rouge fauve doré***, pâlissant, lisse ; marge ***citrine***, rarement un peu cannelée. Stipe égal ou épaissi en bas, ferme, spongieux, fragile, à peine striolé, blanc, ordinairement ***lavé de citrin*** à la base. Lamelles sinuées-libres, égales, parfois bifurquées en arrière, souvent réunies par des veines, peu serrées, larges en avant, ***blanc crème***, puis crème pâle, à ***bordure jaune citrin***. Chair ***ferme***, très fragile, blanche, ***jaune citrin*** sous la cuticule adnée au milieu, inodore, douce, puis un peu ***âcre***. Spore sphérique (8-10µ), échinulée, ocellée, pâle. — Forêts.

71. **R. ochracea,** *A. et S* . . . . **R. ocracée** (S).

Chapeau convexe, puis plan ou en coupe (4-7), mince, ***mou***, un peu visqueux, ***nankin*** ou ***fauve ocracé***, puis plus foncé au centre ; marge ***sillonnée***. Stipe égal ou épaissi en bas, ferme, puis tendre, spongieux, lisse, puis strié, blanc en haut, teinté d'ocracé en bas. Lamelles adnées, à peine sinuées, horizontales, égales, simples, serrées, larges en avant et ***blanc crème***, puis ocrées en séchant. Chair tendre, puis ***molle***, blanche, un peu ocracée sous la cuticule adnée, douce, puis ***âcre***. Spore ronde (9-10µ), grenelée, ocellée, pâle. — Bois arénacés, pins.

72. **R. adulterina,** *Fr* . . . . **R. adultérine** (?).

Chapeau difforme, ***blanc*** ou ***jaunâtre*** sale, à marge lisse. Lamelles ***blanches***, puis ***ocracées***. Chair fragile, blanche, douce, puis tardivement ***âcre***. Présente les caractères spécifiques d'**integra**, dont Fries en fait une variété. — Bois de pins.

Liste alphabétique des espèces et variétés.

Genre **Lactarius**.

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
acris	Bolton	*Hist. of Fung.* : t. 60	189
argematus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 437	200
aspideus	Id.	— — p. 424	186
aurantiacus	*Flore danoise*	t. 1909, f. 2	191
azonites	Bulliard	t. 567, f. 3 ; t. 559, f. 2	199
blennius	Fries	*Hym. Eur.* : p. 425	190
camphoratus	Bulliard	t. 567, f. 1	204
capsicoïdes	Fries	*Hym. Eur.* : p. 429	201
connatus	Bresadola & Schulzer	*Hedw.* (1885) : p. 138	200
chrysorrheus	Fries	— — p. 428	202
cilicioides	Id.	— — p. 422	185
cimicarius	Batsch	*El. Fung.* : f. 69	204
circellatus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 426	193
capsicum	Schulzer	*Mscr.* ex Kalchbr., in *litt.*	201
controversus	Persoon	*Syn.* : p. 430	186
crampylus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 423	187
cremor	Id.	— — p. 432	194
cupularis	Bulliard	t. 554	191
decipiens	Quélet	*Fl. myc.* : p. 361 ; *As. fr.* (1885) : t. 12, f. 9	198
deliciosus	Linnée	*Fl. Suec.* : n° 1211	188
fascinans	Fries	*Hym. Eur.* : p. 427	187
flammeolus	Pollini	*Pl. nov.* : p. 34	202
flavidus	Boudier	*S myc.*(1887) : p 143 ; t. 13, f. 1.	189
flexuosus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 427	198
fluens	Boudier	*S. myc.* (1889) : p. 49, pl. 2	190
glyciosmus	Fries	*Hym.* : p. 434 ; *Ic.* : t 170, f. 3	196
helvus	Id.	*Hym. Eur.* : p. 433	196
Hometi	Gillet	*Tab anal.* : p. 43	195
hysginus	Fries	*Hym.* : p. 426 ; t. 169, f. 2	193
ichoratus	Batsch	*El. Fung.* : t. 60	204
impolitus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 435	197
insulsus	Id.	— — p. 424	192
jecorinus	Id.	— — p. 433	191

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
expallens	Gillet	*Tab. anal.* : p. 49.	231
fallax	Fries	*Hym. Eur.* : p. 449	232
fellea	Id.	*Hym.* : p. 447 ; *Ic.* : t. 173, f. 2.	234
flavovirens	Bommer et Rousseau	Lambotte : *Sup.*, p. 53	234
fœtens	Persoon	*Syn.* : n° 356	235
fragilis	Id.	— n° 347	233
furcata	Id.	— n° 363	228
fusca	Quélet	*Fl. myc.* : p. 340 : *As. fr.* (1886) : t. 9, f. 5	243
galochroa	Fries	*Hym. Eur.* : p. 447	227
graminicolor	Secretan	*Myc. suisse* : I. n° 518	229
heterophylla	Fries	*Hym. Eur.* : p. 446	236
incarnata	Quélet	*Fl. myc.* : p. 349	227
insignis	Id.	— p. 347	229
integra	Linnée	*Fl. Suec.* : n° 1230	242
lactea	Persoon	*Syn.* : p. 439	227
lateritia	Quélet	*Fl. myc.* : p. 336 ; *As. fr.* (1885) : t. 12, f. 11	217
lepida	Friès	*Hym Eur.* : p. 445	226
leprosa	Bresadola	*Fung. Trid.* I : p. 58, t. 65	246
lilacea	Quélet	*Fl myc.* : p. 348 ; *Soc. bot.* (1876) : p. 330, t. 2, f. 8	237
Linnæi	Fries	*Hym. Eur.* : p. 444	226
livescens	Batsch	*El. Fung.* : f. 67	236
lutea	Hudson	*Fl. angl.*, Ed. II : p. 611	245
maculata	Quélet	*Fl. myc.* : p. 338 ; *Soc. bot.* (1877) : p. 323, t. 5, f. 8	249
melliolens	Id.	*As. fr.* (1897) : 21° sup., p. 4.	243
mollis	Id.	*Fl. myc.* : p. 337 ; *As. fr.* (1882) : t. 11, f. 13	245
mustelina	Fries	*Hym. Eur.* : p. 441	228
nauseosa	Persoon	*Syn.* : n° 362	348
nigricans	Bulliard	t. 579, f. 2	223
nitida	Persoon	*Syn.* : n° 357	248
nivea	Id.	— n° 342	233
ochracea	Albertini et Schweinitz.	*Consp.* : n° 625	250
ochroleuca	Persoon	*Syn.* : n° 355	233
olivacea	Schæffer	*Icon.* : t. 204	240
olivascens	Fries	*Hym. Eur.* : p. 441	241
palumbina	Quélet	*Fl. myc.* : p. 340 ; *As. fr.* (1882) : t. 11, f. 11	242
pectinata	Bulliard	t. 509, f. IV	235

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
puellaris	Fries	*Hym. Eur.* : p. 452	246
punctata	Gillet	*Hym.* : p. 245, t. 190	239
purpurata	Bresadola	*Fung. Trid.*, I : p. 87, t. 96.	241
purpurea	Schæffer	*Icon.* : t. 254	248
purpurina	Quélet et Schulzer	*Hedw.* (1885) : p 139	238
Queletii	Fries	*Hym. Eur.* : p. 448	230
Raoultii	Quélet	*Fl. myc.* : p. 347 ; *As. fr.* (1885) : t. 12, f. 12	234
ravida	Fries	*Hym. Eur.* : p. 454	244
rhytipus	Secretan	*Myc. suisse*, I : n° 494	240
rosacea	Persoon	*Syn.* : n° 344	232
rosea	Schæffer	*Icon.* : t. 75	237
roseipes	Secretan	*Myc. suisse*, I : n° 483	246
rubicunda	Quélet	*As. fr.* (1885) : t. 24, f. 9	249
rubra	De Candolle	*Fl. fr.*, II : p. 140	225
sanguinea	Bulliard	t. 42	231
sardonia	Fries	*Hym. Eur.* : p. 442	232
semicrema	Id.	— — p. 440	224
serotina	Quélet	*Fl. myc.* : p. 344 ; *Soc. bot.* (1878) : n° 13, t. 3, f. 11	230
smaragdina	Id.	*Fl. myc.* : p. 349 ; *As. fr.* (1885) : t. 12, f. 10	239
sororia	Fries	*Hym. Eur.* : p. 447	236
subfœtens	Smith	in *Journ. bot.* (1873) : p 337.	235
substyptica	Persoon	*Syn.* : p. 441	243
Turci	Bresadola	*Fung. Trid.* I : p. 22, t. 26.	247
vesca	Id.	— — VI : p. 86, t. 95.	238
veternosa	Fries	*Hym. Eur.* : p. 450	249
vinosa	Quélet	*Fl. myc.* : p. 348	239
violacea	Id	— p. 344 ; *As. fr.* (1882) : t. 11, f. 13	230
violeipes	Id.	*As. fr.* (1897)	242
virescens	Schæffer	*Icon.* : t. 94, f. 4	227
vitellina	Persoon	*Syn.* : n° 352	245
xanthophæa	Boudier	*S. myc.* (1894) : p. 68, t. 1, f. 3.	244
xerampelina	Schæffer	*Icon.* : t. 214-215	241

Table alphabétique des synonymes.

Genre Lactarius.

SYNONYMES	NOMS ADOPTÉS
—	—
acris, Bul (t. 200)	piperatus.
acris, Bul. (t. 538)	controversus.
albidoroseus, Gmel (*Milchb.*, n° 9)	lateripes.
argematus, Sec. (*Myc.* I, n° 476	aspideus.
curtipes, Sec. (*Myc.* I, n° 443)	umbrinus.
cyathula, Fr (*Hym. Eur.*, p. 433)	cupularis.
deliciosifolius, Sec. (*Myc.* I, n° 457 C)	—
dulcis, Bul. (t. 224, f. A)	subdulcis.
dycmogalus, Bul (t. 594)	lactifluus.
flexuosus, Pers (*Syn.*, p. 430)	zonarius.
fuliginosus, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 434)	azonites.
fuscus, Rol	acris.
helvus, Bres. (*Fung. Trid.*, t. 39)	lilacinus (ex *Quél.*).
helvus, Kromb. (t. 39, f. 1-4)	lactifluus.
Listeri. Sow. (t. 104)	vellereus.
lividorubescens, Sec. (*Myc.* I, n° 474)	uvidus.
necator, Bul. (t. 529, f. 2)	torminosus.
necator, Pers. (*Syn.*, p. 435)	turpis.
obscuratus, Lasch. (*Linn.*, n° 71)	obnubilis.
œdematopus, Scop (p. 453)	lactifluus.
Persoonii. Kromb. (t. 40, f. 20-22)	picinus.
plumbeus, Quél. (*Fl. myc.*, p. 354)	turpis.
Pornensis, Rol	tithymalinus.
rubescens, Schæf. (t. 73, f. 1)	subdulcis.
subumbonatus, Lindgr. (*Bot. nov.*, 1845)	rubescens.
testaceus, A. et S. (n° 616)	lactifluus.
testaceus, Kromb. (t. 40, f. 5-7)	quietus.
torminosum, Paul (t. 22 bis)	rufus.
utilis, Weinm. (*Ross.*, p. 43)	pallidus.
uvidus, Quél. (*Fl. myc.*, p. 352)	flavidus.
vietus, Sec. (*Myc.*, I, n° 442)	musteus.
vietus, Kromb. (t. 14, f. 15-16)	hysginus ?
violascens, Quél. (*Fl myc*, p. 352)	uvidus.
volemus, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 435	lactifluus.
zonarius, Sow. (t. 203)	circellatus.

GENRE **Russula.**

SYNONYMES	NOMS ADOPTÉS
æruginascens, Quél. (*Enchir.*, p. 137)............	mollis.
æruginea, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 449; *Ic.* t. 173, f. 3).	graminicolor
albidolutescens, Gil	citrina, *Quél* ?
alboniger, Otto (Kromb.: p. 27, t 78, f. 16, 17)...	adusta.
albovirescens, J. Bauh. (*Hist.* pl. II).............	virescens.
alutacea roseipes, Sec (*Myc.* I, n° 483)...........	roseipes.
atropurpurea, Pellet. (Cost et D., *Fl.*, p. 294)....	erythropus ?
aurantiicolor, Kromb (t. 66, f. 8-11)t.............	aurata.
aureus. Kromb. (t. 68, f. 1-4).....................	sardonia ?
bifidus, Bul. (t. 26, 509, f. M)....................	virescens.
cærulea, Pers. (*Syn.*, n° 359).....................	palumbina.
Cerise pâle, Paul. (t. 74, f. 3)....................	veternosa.
consobrina, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 447)...............	livescens.
cupreus, Kromb, (t. 66, f. 1-3)....................	nitida.
cyanoxanthum, Paul. (t. 76, f. 2-3)...............	palnmbina.
depalleus, Roze et Rich. (t. 44, f. 1-4)............	ochroleuca.
elephantina, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 440)............	chloroides.
esculentus, Pers. (*Syn.*, n° 350)......	aurata.
esculentus Sec. *Myc.*, n° 484).	alutacea, *var.*
fragilis, Sec. (*Myc.*, n° 524).........	fallax.
fragilis violascens, Sec. (*Myc.*, n° 525)...........	violacea.
Gorge de pigeon, Paul. (t. 76, f. 2-3)..............	palumbina.
grisea, Pers. (*Syn.*, n° 358)......................	—
Lactarius chloroides, Kromb. (t. 56, f. 8-9)........	chloroides.
lacteus, A. et S. (*Schw. Consp.*)..................	galochroa.
lividus, Pers (*Syn.*, p. 446)......................	heterophylla.
luteoalbum, Paul. (t. 76, f. 4).....................	ochroleuca.
luteoviolascens, Kromb. (t. 63, f. 12-13)	depallens.
nigricans, Otto (Kromb., t. 70, f 7-11)......	adusta.
ochraceus, Sec. (*Myc.*, n° 500)	ravida.
ochraceus unicolor, Sec. (*Myc.*, n° 499)...........	ochracea.
ochroleucus, A et S (p. 213)	pectinata.
persicinus, Kromb. (t. 66, f. 18-19).......	veternosa.
piperatus, Bul. (t. 292)..........................	fœtens
pseudosmeticus. Sec. (*Myc.*, n° 495)...............	adulterina.
pulcherrimus, Sec. (*Myc.*, n° 506).............. .	rubra.
purpurea, Gil. (*Tab. anal.*, p. 47)................	Clusius ?
purpureofuligineus, Sec. (*Myc.*, n° 497)..........	nauseosa ?
risigallinus, Batsch (f. 72).......................	vitellina.
rosacea, Kromb. (t. 64, f. 19-20)..................	lepida.

SYNONYMES	NOMS ADOPTÉS
—	—
Rougeotte, Paul. (t. 74, f. 3)	veternosa.
roseogranulatus, Sec. (*Myc.*, n° 513)	cutefracta ?
ruber, Schæf. (t. 92)	integra.
ruber, v. ***sapida***, Cooke	atropurpurea ?
sanguineus, Vitt. (*Fung. mang.*, t. 28, f. 2)	rubra.
sapida, Roques (t. 19, f. 4)	palumbina.
suavis, Schulz	palumbina.
tinctorius, Sec. (*Myc.*, n° 487)	xerampelina.
vesca, Vent. (t. 63, f. 1-4)	graminicolor.
viridis, Roques (t. 12, f. 3-4)	graminicolor.

Auteurs et Ouvrages cités.

Albertini et Schweinitz. ***Conspectus fungorum***. Lipsiæ, 1805.

Barla ***Champignons de la Province de Nice***. Nice, 1859.

Batsch ***Elenchus fungorum***. Halæ, 1783-89.

Bertillon Dans le Dictionnaire de Dechambre.

Bolton ***History of funguses***. Halifax, 1788-91.

Bommer et Rousseau ***Florule mycologique des environs de Bruxelles***. Gand, 1885.

Boudier ***Bulletin de la Société mycologique de France***. Paris, années 1887, 1889, 1900, 1904.

Bresadola ***Fungi Tridentini***. Tridenti, 1883-92.

Bulliard ***Champignons de la France***. Paris, 1791.

De Candolle et Lamark. ***Flore française***. Paris, 1778.

Desmazières ***Catalogue : omissions***. Dans les ***Annales des Sciences naturelles***.

Flore danoise ***Flora Danica***. Havniæ, 1765-1876.

Fries ***Hymenomycetes Europæi***. Upsaliæ, 1874.
Icones Hymenomycetum. Holmiæ, 1877.

Gillet ***Hyménomycètes***. Alençon, 1874-93.
Tableaux analytiques. Alençon, 1884.

Grevillea ***A quaterly record of cryptogamic botany***. Edited by Cooke. London, 1872-93.

Hudson ***Flora Anglica***. Londini, 1778.

Krombholtz............ *Natura getreue Albidungen und Beschreibungen Schwæmme.* Pragues, 1831-47.

Lasch................ *in Linnæa* : ein Jurnal für die Botanik in ihrem ganzen Umfange. Halle, 1826-66.

Linnée............... *Flora suecica.* Stockholm, 1755.

Paulet............... *Traité des Champignons.* Paris, 1793.

Persoon.............. *Observationes mycologicæ.* Lipsiæ, 1796.

» *Synopsis fungorum.* Gœtting, 1801.

Phillips............. in *Illustrations of the British fungi*, de Cooke. London, 1880-90.

Pollini.............. *Flora Veronensis.* Veronæ, 1823-23, et *variis.*

Quélet............... *Flore mycologique de la France et des pays limitrophes.* Paris, 1888.

Enchiridion fungorum. Lutetiæ, 1886.

Suppléments à la *Flore mycologique*, dans le *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences.*

Schæffer............. *Fungorum qui in Bavaria et circa Ratisbonam nascumtur Icones.* Erlangæ, 1772-74.

Schrader............. *Spicilegium floræ Germanicæ.* Hannover. 1794.

Schulzer............. in *Hedwigia* : ein notizblatt fur Kryptogamische studien. Dresde, 1885.

Scopoli.............. *Flora Carniolica.* Vindobonæ, 1772.

Secretan............. *Mycographie suisse.* Genève, 1833.

Vaillant............. *Botanicon parisiense.* Leyde, 1727.

Weinmann............. *Hymeno* et *Gasteromycetes in imperio Possico observati.* Petropoli, 1836.

Withering............ *Botanical arrangement of british plants.* London, 1796.

Index explicatif.

1. La *majuscule entre parenthèses*, après le nom français d'une espèce, indique sa *qualité* au point de vue alimentaire : (C) = *comestible* ; (V) = *vénéneux* ; (S) = *suspect*. — Le (?) est placé après les noms d'espèces dont la qualité est *inconnue*.
2. Les *variétés* sont indiquées par le numéro de l'*espèce*, suivi d'une *lettre italique* Dans la table, elles sont *en italiques*
3. Les *mots en italiques*, dans une diagnose, indiquent des caractères *importants*, surtout *spécifiques*.
4. Les *chiffres entre parenthèses* indiquent *en centimètres le diamètre moyen* du chapeau ou l'*épaisseur moyenne* du stipe. Devant la lettre grecque μ (*mu*), ils expriment *en millièmes de millimètre* (1 μ = $0^{mm},001$) les *dimensions moyennes* de la spore, *longueur* et *épaisseur*, séparées par le signe X quand elle n'est pas sphérique.
5. Les *noms abrégés* des auteurs suivant le nom d'une espèce ou d'une variété, sont reproduits *en toutes lettres* dans la *table alphabétique*.

Errata.

Page 176, section des **PRUINOSI**, lire CANDIDI, au lieu de ALBATI ; FUCATI au lieu de COLORATI ; **Acres**, au lieu de **Acri**; **Subdulces** au lieu de **Subdulci**.

Page 208, ligne 33, au lieu de lire *Linnœi*, lire : *Linnæi*.

Page 211, accolade 10, au lieu de **drymeia**, lire : **drimeia**.

Addendum

Page 198, après le n° 41, ajouter :

41 *a*. **L. roseozonatus**, *Fr*.. . . . . **L. zoné de rose** (C).

Chapeau *rose* ou d'un *rose violeté*, marqué de zones plus foncées. Autres caractères et habitat de l'espèce type.

Le Docteur J. CORNET

(1859-1908)

Par le Docteur BOURDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 22 février 1908.

Lors de la dernière réunion de la Société d'Emulation, M. le Président nous faisait part en termes émus de la mort inattendue et soudaine d'un de ses plus anciens membres, M. le docteur Cornet, enlevé dans la force de l'âge à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Le docteur Cornet faisait partie de notre Société depuis 1887 et sans être un assidu de nos réunions mensuelles, absorbé qu'il était par les multiples devoirs de sa profession, il n'en était pas moins un lecteur attentif de nos *Mémoires*, dont il s'était procuré la collection complète. Vous avez pu le voir encore à la séance de décembre, quoique fatigué et malade depuis longtemps déjà, venir applaudir à vos communications et témoigner ainsi par sa présence de l'intérêt qu'il apportait à vos travaux.

Aussi, son souvenir doit-il être conservé parmi nous et c'est au nom d'une amitié, vieille déjà de quarante ans, que j'ai réclamé le douloureux privilège de venir une dernière fois vous parler de lui. Tous du reste, vous l'avez bien connu et apprécié à sa juste valeur et vous savez combien sa mort a laissé dans notre ville d'unanimes et poignants regrets.

Il faut, en effet, avoir assisté à ses funérailles pour se rendre compte de la profonde émotion qui étreignait le

cœur des deux mille personnes qui suivaient son convoi funèbre, dans lequel la Société d'Emulation était représentée officiellement par son Président et à titre privé par un grand nombre de ses membres. Le cercueil disparaissait sous l'amoncellement des fleurs et des couronnes, faible témoignage d'affection et de reconnaissance envers cet homme de bien.

Le docteur Cornet naquit à Avrigney (Haute-Saône), le 10 septembre 1859. Ses débuts à l'école primaire firent présager pour lui un bel avenir, que ne démentirent point ses succès scolaires, tant au petit séminaire de Marnay, où ses parents l'avaient placé d'abord pour le conserver plus près d'eux, que plus tard à l'Institution des Frères de Marie, à Besançon, où il vint terminer ses études classiques.

Ce temps est déjà loin et pourtant il me semble que c'est hier que nous récitions ensemble les premières déclinaisons latines ; que c'est hier, qu'assis à la même table, en face de MM. Boucher et Pingaud. qui occupent encore aujourd'hui leur chaire à la Faculté des Lettres de Besançon, nous éprouvions les émotions si vives du baccalauréat !

N'est-ce pas hier aussi que nous suivions les cours de notre vieille Ecole de Médecine, où les Coutenot, les Druhen, les Bruchon... pour ne parler que des disparus, nous donnaient, avec les premières notions de l'art médical, le haut exemple des vertus professionnelles, et que plus tard encore, dans ce bruyant mais studieux Quartier latin, nous vivions porte à porte, mettant en commun nos joies comme nos peines, nos rêves d'avenir et nos espérances, parfois aussi nos déceptions !

A cette époque, les étudiants franc-comtois s'étaient groupés et formaient une vaste association, sans statuts et sans règlement il est vrai, mais à laquelle une origine et des aspirations communes donnaient une base solide, que les amitiés de collège, les plus tenaces et les moins décevantes de toutes, entretenaient jalousement. Pas un examen n'é-

tait passé par l'un de nous sans que la corporation n'y assistât en entier, pour aller fêter ensuite dans quelque taverne à bon marché le succès du candidat ou le consoler parfois d'une remise à trois mois. Cornet, qui pendant un an nous avait quittés pour aller à Lyon faire son service militaire, fut reçu à bras ouverts dans ce cénacle provincial, où il nous apportait, avec sa gaieté et son entrain, son esprit prime-sautier et sa verve franc-comtoise.

Mais l'époque des examens de doctorat approchait ; notre ami les passa rapidement, préparé qu'il y était de longue date par ses études antérieures faites à Besançon. N'oublions pas, en effet, que lauréat de l'Ecole de Médecine en 1880, il avait été nommé prosecteur l'année suivante, apportant ainsi sa collaboration journalière au professeur Bruchon, pour lequel il conserva, ainsi que les nombreuses générations d'étudiants qui suivirent les cours de ce maître distingué, une grande vénération et un culte tout particulier.

Intelligent et travailleur, le docteur Cornet aurait pu alors aborder les grands concours, mais il avait hâte de revenir dans sa chère Comté, rendre à son père et à sa mère l'aide bienfaisante qu'il recevait d'eux depuis longtemps déjà et entourer leur vieillesse de son filial dévouement.

Il prit pour sujet de sa thèse inaugurale une étude sur les anévrismes de l'artère pulmonaire, sur lesquels le professeur Damaschino qui avait bien voulu en accepter la présidence, venait de faire à l'Académie de Médecine de remarquables communications.

Les nombreuses observations qu'il avait recueillies lui-même dans les hôpitaux, et son exposé clair et méthodique, rendirent son travail très intéressant et contribuèrent pour une large part à la vulgarisation de cet important sujet.

Il décrivit avec une grande exactitude l'historique et l'anatomie pathologique de cette lésion, pour en arriver au diagnostic différentiel, puis au pronostic et enfin au traitement.

Les éloges bien mérités qu'il reçut du jury à cette occasion

et la mention particulière que l'on décerna à son travail, ne furent que l'expression de la vérité et le digne couronnement de ses études médicales.

Singulière destinée ou sombre pressentiment de l'avenir! Ce jeune étudiant qui s'était adonné à la recherche des causes des hémorrhagies foudroyantes, succombait lui-même quelques vingt-cinq ans plus tard, au cours d'une nuit tragique, à la rupture d'un vaisseau sanguin!

Le docteur Cornet revint ensuite à Besançon, où, dans ce vaste quartier des Chaprais encore en construction, il allait trouver un aliment à son inlassable activité.

Là, Messieurs, vous l'avez tous vu à l'œuvre, apportant nuit et jour à chacun le secours de son arts et qui plus est, son affabilité et son extrême obligeance. Il possédait en effet, au plus haut point, ce don particulier de plaire et de se faire aimer, qui en peu de temps devait lui conquérir tous les suffrages et lui gagner toutes les sympathies. Je n'ajouterai qu'un mot, le docteur Cornet eut autant d'amis que de clients, c'est je crois, le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui.

Il suffit du reste de se rappeler sa belle conduite pendant les épidémies meurtrières de fièvre typhoïde qui désolaient alors, à intervalles plus ou moins rapprochés, la ville de Besançon et plus particulièrement le quartier qu'il habitait.

A cette époque et en l'absence de toute prophylaxie sérieuse, les progrès de cette redoutable affection étaient difficiles à enrayer et ses retours offensifs presque impossibles à éviter. Je n'ai pas à faire ici l'éloge du corps médical bisontin, mais il faut reconnaître que c'est à son initiative et aux efforts individuels et collectifs de tous ses membres, que l'on put faire face à la situation. Le docteur Cornet fut de ceux-là : oublieux de tout repos, ignorant la fatigue, prêt à tout appel, quand il s'agissait d'aller porter secours à son semblable et faire œuvre de bienfaisance et d'humanité.

Victime lui-même certain jour de son dévouement, il contracta auprès d'un de ses jeunes malades une angine diphté-

ritique qui, pendant plusieurs jours, mit sa vie en danger. Ce ne fut là pour lui qu'un épisode de sa carrière médicale, qu'il contait parfois avec cette bonhomie souriante qui le caractérisait, prêt à s'exposer à de nouveaux dangers, avec la même insouciance, ou plutôt avec la même abnégation et la même sereine philosophie.

Il était soutenu, il est vrai, dans cette lutte journalière, par l'admirable femme qui, depuis 1885 était la compagne dévouée de sa vie et par l'amour de ses deux chères filles, les anges de ce foyer si cruellement éprouvé aujourd'hui, dont elles étaient la joie et l'orgueil, et sur lesquelles reposaient tous ses espoirs et toutes ses consolations.

Aussitôt installé à Besançon, le docteur Cornet se faisait inscrire dans les différentes associations scientifiques ou philanthropiques de notre ville.

Membre de la Société de Médecine de Besançon, il fut appelé à la présider, en 1902, par ses confrères qui tenaient à rendre hommage à sa compétence et à sa notoriété. Membre également de la Société des Médecins du Doubs, dont le but principal est de venir en aide à ceux de ses membres que le malheur a touchés, il en fut pendant de longues années le trésorier fidèle et dévoué, apportant ainsi sa contribution personnelle à secourir sous le voile de l'anonymat toutes les infortunes médicales. Médecin du bureau de bienfaisance et du service de nuit, il fut dans son quartier la providence des pauvres et des malheureux qui béniront sa mémoire.

Mais les âmes les mieux trempées et les constitutions les plus robustes ne peuvent résister bien longtemps à un surmenage aussi intensif. Jeune encore, le docteur Cornet devait éprouver les symptômes d'une défaillance prématurée.

Pendant trois années, il lutta avec un courage surhumain, profitant des moments d'accalmie que lui laissaient ses souffrances pour accourir au chevet de ses malades, malgré

la tendre sollicitude de son entourage et l'insistance de ses meilleurs amis, qui auraient voulu lui voir prendre un repos bien gagné. Deux jours encore avant sa mort, je l'ai vu donner une consultation à un malade, auquel il n'avait pu se résoudre à consigner sa porte !

Tel fut le docteur Cornet. Sa disparition causera un grand vide dans la ville de Besançon, parmi ses clients, ses confrères et ses amis.

La Société d'Emulation y perd un de ses plus anciens membres auquel elle devait cette parole de souvenir.

Ce qui vous manquera, à vous. messieurs, c'est le confrère aimable et souriant ; aux malades, le médecin dévoué qui avait toujours une parole de consolation quand son traitement était resté impuissant ; à sa chère famille, l'affection sans bornes et le bras sur lequel elle était en droit de compter ; à moi, le plus sûr et le plus ancien de mes amis d'enfance, dont j'ai tenu à vous parler encore une fois, maintenant qu'est refermée pour toujours la tombe qui seule pouvait nous séparer.

EDOUARD GRENIER

Par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française

Par M. le Dr LEDOUX
Membre résidant

Séance du 20 avril 1907.

Il n'est point d'éloge écouté avec plus de reconnaissance et de sympathie que celui qui rappelle l'ami dont la mort a séparé. Ce sentiment se double de celui de la gratitude chez les membres de la Société d'Emulation du Doubs quand on évoque devant eux la mémoire des frères Grenier qui ont si dignement honoré la Franche-Comté, ont voulu la servir encore après eux par des encouragements généreux à sa jeunesse studieuse, qui ont légué à notre compagnie un inappréciable gage de leur confiance en lui remettant le soin de choisir les plus dignes parmi les candidats à la pension qu'ils ont fondée.

Ses bénéficiaires voudront connaître leurs bienfaiteurs. Ils apprécieront l'œuvre du peintre sur ses tableaux, nombreux au Musée de Besançon, celle du poète dans ses chants que la jeunesse aimera toujours parce qu'ils traduisent toutes ses aspirations. Ils estimeront la haute valeur des caractères de Jules et d'Edouard dans leurs biographies signées de MM. Gaston Coindre et Charles Baille[1]. Mais sans doute il est bon de prévenir dès aujourd'hui contre tout soupçon

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, tome IX de la 7e série, 1905, p. 177 et 217, avec, p. 238, une lettre d'Edouard sur son frère Jules.

de partialité ceux qui, plus tard, pourraient être inclinés à une méfiance sur le jugement de compatriotes des deux frères baumois. Recueillons donc pieusement les souvenirs d'autres contemporains, les dépositions d'autres témoins, les opinions d'autres critiques. Certes de nouveaux portraits ne sauront être plus fidèlement ressemblants que ceux peints sous la lumière du pays natal, dans le cadre de la maison familiale où se plaisaient tant les Grenier, par des observateurs patients et séduits par le charme de leurs modèles. Une comparaison ne pourra qu'empêcher de suspecter une flatterie et permettra seulement, peut-être, de renforcer une nuance, d'accentuer un trait sur ces belles figures si exactement conservées par MM. Baille et Coindre.

M. Alfred Mézières apporte un nouveau document à ceux qui voudront pénétrer dans l'intimité de l'esprit et du cœur d'Edouard Grenier. Après l'hommage qu'au lendemain du décès, avec la compétence et l'autorité dont il est investi, il avait décerné aux éminentes qualités de son ancien ami(1), M. Mézières n'oublie pas et vient nous parler à nouveau(2) de la grande place occupée par notre concitoyen dans le monde des lettres françaises de la seconde moitié du XIXe siècle, de la légitimité de l'affection, de l'admiration, des regrets de tous ceux qui l'ont approché, qui, ravis, ont entendu ses poëmes, et l'ont suivi dans ses envolées vers l'idéal auquel il demandait consolation de souffrances patriotiques en de tristes jours. M. Mézières explique les raisons du renoncement à la carrière diplomatique, malgré ses promesses de succès, de celui qui a préféré vouer sa vie au culte de la pensée pure et de tendres sentiments, dans leurs élégances et leurs délicatesses les plus exquises.

Nos successeurs à la Société d'Emulation et les pension-

---

(1) Journal *Le Temps*, n° du 14 décembre 1901.

(2) *Au Temps passé : un coin de la Société parisienne sous le second Empire*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er février 1907.

naires Grenier remercieront avec nous M Mézières d'avoir hautement proclamé une fois de plus le lyrisme du poëte et d'avoir ajouté une précieuse contribution à son histoire.

« Un autre poète, délicat et charmant, Edouard Grenier, appartenait également à notre Société. S'il avait eu plus de persévérance, plus de suite dans les idées, en un mot plus d'ambition (1), il avait reçu de la nature les plus beaux dons perfectionnés encore par une excellente éducation. Originaire de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, où il conservait avec un soin pieux la maison paternelle, il avait commencé par être attaché d'ambassade en Allemagne pendant que Lamartine dirigeait les affaires étrangères. Elevé dans les idées du plus pur libéralisme, indépendant par caractère et par situation de fortune, il abandonna volontairement la diplomatie pour ne pas servir le gouvernement impérial. A ce moment et plus tard il aurait pu peut-être jouer dans l'opposition un rôle politique. Mais il était trop artiste, trop occupé de la musique et du charme des vers pour parler le langage un peu rude des militants. Et cependant, je me rappelle quelques pièces de lui, toutes vibrantes d'émotion patriotique, de l'allure la plus fière et la plus noble, où retentit comme un écho des poésies vengeresses de Victor Hugo. Au fond, personne ne jugeait l'Empire plus sévèrement que lui Mais il aimait mieux en détourner ses regards, se consoler de vivre sous un tel régime en se réfugiant dans le monde de la pensée et de la poésie.

» Même, parmi les sujets historiques, quelle carrière ouverte à une imagination aussi ardente que la sienne : la Pologne sacrifiée et non résignée, l'Italie frémissante ! Sous l'impression des événements contemporains, il arriva à Edouard Grenier de ne pouvoir contenir l'indignation ou la pitié dont il était assailli. Il les exprima alors dans une langue forte et

---

(1) L'auteur ne veut-il pas dire que le défaut d'ambition a seul empêché Grenier de conquérir un renom plus retentissant ?

sobre Il semble toutefois que son vrai domaine fut le sentiment, toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour. Il était de ces natures tendres qui ont un besoin constant d'affection. Ses relations avec le fils de Mme Amable Tastu, avec les deux Chazal, continuaient dans l'âge mûr et jusque dans la vieillesse l'étroite intimité du collège. Surtout, il aimait la société des femmes. L'extrême distinction de ses manières, l'élégance de sa tenue, sa belle figure encadrée d'une barbe fine lui valurent quelques conquêtes. En véritable chevalier, il ne s'en vantait pas, il n'en parlait jamais. Mais le jeu de ses regards, l'épanouissement et le rayonnement de sa physionomie trahissaient les joies profondes de sa vie intérieure. Sans qu'il m'eût fait aucune confidence, je l'ai toujours connu amoureux. Il l'était encore au moment de mourir. »

LES PANIERS

POÈME COMIQUE EN PATOIS DE BESANÇON

ET

SA TRADUCTION EN PATOIS JURASSIEN

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 19 janvier 1907.

Il n'y a pas lieu de s'excuser du sujet un peu futile de cette communication. La connaissance procurée à d'anciens textes reproduisant fidèlement le vieux langage patois d'une localité n'intéresse pas la linguistique seulement. Ainsi, n'avons-nous pas à chercher bien loin pour avoir la preuve que cette publicité est apte à rendre un autre genre de service.

Il y a trois ans, la Société d'Emulation accueillait avec faveur la réédition du texte rarissime, en patois bisontin, de l'humoristique poème de Jean-Louis BIZOT, *La Jacquemardade.*

Dans le même temps, par une singulière rencontre, M. le professeur Arthur Rossat, de Bâle, très expert appréciateur de ce genre de document, entreprenait une étude critique des diverses versions d'une production non seulement analogue, mais possédant, dans l'entourage du chercheur, une vague réputation d'origine bisontine. Il s'agissait, en effet, de l'*Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers*, de cette satire sur le luxe des femmes et la mode des paniers, poème en patois que, sur la foi du patriarche de notre biblio-

graphie franc-comtoise, Charles Weiss, nous avions attribué, peut-être trop légèrement, à Bizot lui-même.

M. Rossat connaissait au moins trois versions manuscrites d'une œuvre sur *les Paniers*, versifiées en patois jurassien et attribuées à un *curé de Courroux* (Suisse), nommé Ferdinand Raspieler. Un seul de ces manuscrits porte dans son titre la mention : « *traduit d'un imprimé en patois de Besançon* ». Malgré cette indication isolée, on admettait, à peu près communément en Suisse, que l'œuvre était une production originale, « et l'on considérait l'allégation du » curé de Courroux comme une supercherie littéraire, » comme si l'auteur, en tant que prêtre, n'avait pas osé » prendre toute entière sur lui la responsabilité des crudités » et des obscénités de langage de son poëme et avait, de » cette manière, essayé de donner le change. » Il n'en serait pas moins vrai, toujours au dire de M. Rossat, que « l'œuvre » était connue dans tout le Jura catholique, et si bien entrée » dans l'âme du peuple qu'elle faisait en quelque sorte » partie de la tradition nationale et qu'à ce titre on pourrait » l'appeler un poëme populaire » (1).

A Besançon, nous ignorions aussi bien le fait de la traduction que son succès extraordinaire, dans une région si voisine de la nôtre, et l'on peut encore s'y étonner d'une telle célébrité en faveur d'une production demeurée pendant plus d'un siècle à l'état de livrets manuscrits disséminés, pièces assez rares du reste, puisque M. Xavier Kohler, de Porrentruy, n'en put utiliser que deux exemplaires, l'un de 688 vers, l'autre de 752 vers, dont il fit, sans grande méthode, un amalgame pour une première impression en 1849, sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation.

En octobre 1903, l'attention de M. Rossat fut appelée sur

(1) Arthur Rossat. *Les Paniers*, introduction. — *Archives suisses des traductions populaires* (Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde. Zurich, 1903-1906).

la publication de la Société d'émulation du Doubs, concernant le conseiller Bizot présenté comme l'auteur de l'*Arrivée*, imprimée à Besançon.

C'était une découverte pour M. le professeur Rossat qui, aussitôt, accourut dans notre ville, prit copie des précieuses 16 pages de l'édition unique (peut-être aussi l'unique exemplaire), mise en vente vraisemblablement en 1735, *chez Jean-Claude Bogillot, imprimeur-libraire, Grande-Rue, proche le Pont, à l'Image de Saint-Augustin, Avec permission*, et se procura ainsi la base essentielle qui lui manquait pour son étude aujourd'hui terminée. Cette publication de 300 pages, intitulée : *Les Paniers, poëme en patois bisontin, traduit en patois jurassien par Ferdinand Raspieler, curé de Courroux*, comprend, en premier lieu, le texte bisontin attribué à Bizot ; chacun des vers est numéroté comme le sont ceux d'un classique; à mi-page, on lit une traduction soignée en français, le tout accompagné de notes savantes et judicieuses.

Et d'abord : Cette satire est-elle bien l'œuvre de Bizot se demande M Rossat ? Divers indices et des différences notables entre ce patois et celui de la « Jacquemardade » l'en font presque douter : « Je ne parle pas, dit-il, de « nombreuses différences orthographiques... Un auteur « peut toujours modifier sa transcription phonétique Mais « il y a d'autres divergences plus graves. — Je n'ai pas « ajoute-t-il, à discuter ici cette question ; je me borne à « signaler en passant ces singularités qui m'ont frappé, et « je laisse à de plus compétents que moi le soin de les appro- « fondir. »

Nous enregistrons avec d'autant plus d'empressement les doutes exprimés par le critique que nous les avons parfois partagés. ~~Les~~ différences indiquées nous paraissent de peu de conséquence ; les exigences de la mesure du vers, de la rime surtout, et aussi les variations fréquentes de l'usage suffiraient à les excuser. Quant à d'autres indices réservés, il ne faut pas perdre de vue qu'après dix-huit

années l'auteur de la Jacquemardade avait pu améliorer son langage d'emprunt. Les doutes n'en subsistent pas moins.

Passons à la deuxième partie de l'étude de M. Rossat. Elle consiste dans la reproduction du texte de la plus courte version de l'œuvre de Raspieler (557 vers), par suite d'une expurgation faite par l'auteur lui-même. La pièce manuscrite proviendrait d'un neveu du curé de Courroux.

Avec la traduction en français, la transcription phonétique du texte patois au moyen de caractères spéciaux, ainsi qu'un glossaire pour l'explication des termes les plus obscurs, complètent la présentation de ce document où il n'est nullement question, au titre, de l'imprimé bisontin.

Il n'en est pas de même pour un exemplaire de 1736 (754 vers), écrit et daté en entier de la main de l'auteur-*traducteur*. Aussi, est-ce avec raison que M. Rossat y reconnaît le manuscrit *princeps* et en fait l'objet d'une troisième partie de son travail (1).

Cet allongement de plus de 200 vers se répartit, d'un bout à l'autre de l'œuvre, le plus souvent dans de longues tirades où l'auteur, s'abandonnant à sa verve de premier jet, s'amuse à développer et à remanier son adaptation d'une façon plus ou moins heureuse, s'imaginant, sans doute, améliorer ou mieux faire gouter sa rédaction ; mais il ne fait que mieux mettre en lumière la sobriété relative et la qualité supérieure de l'éducation de son modèle. C'est ainsi que le curé de Courroux après avoir semé de sentencieuses citations latines sacrées ou profanes, satisfaisant à peu près à la rime et à la raison, sinon à la mesure, se complait à des propos orduriers et même obscènes. Grâce au numérotage de référence avec le texte bisontin, il est facile de

---

(1) Titre du manuscrit de 1736 : *Arrivée d'une Dame en l'autre monde Habillée en Paniers. Traduit d'un imprimé en patois de Besançon en patois du Cornat, vallée de Délémont.* (Le Cornat est un quartier de Courroux.)

faire la part du traducteur, laquelle, toutefois, est loin d'être indifférente au point de vue philologique. On y trouve un abondant vocabulaire et des tournures pittoresques d'un idiome très particulier.

Mais on conviendra sans peine que ce qu'on reproche à l'adaptation Raspieler a dû contribuer pour une grande part à son succès prolongé dans la région jurassienne.

Par une fortune très diverse, le texte bisontin, modestement imprimé, *avec permission*, en 1735, se trouve être aujourd'hui, d'après l'avis de Ch. Nodier « la plus rare des productions franc comtoises », bientôt oubliée et sans histoire, puisque le doute même vient à planer sur le nom de son auteur.

Bizot, alors âgé de 33 ans, n'avait nulle raison d'afficher son nom sur le titre d'une pièce de fantaisie qu'on ne devait guère attribuer à d'autres que lui ; il fit de même pour la *Jacquemardade*, et alors, c'est par une réserve de modestie qu'en conscience dans sa jolie exclamation (vers 612), il regrette la disparition des trois auteurs des Noëls patois :

O Roussel, Gautie, Père Proûe,
Que vouz êtes bin moë trou toûe !

La *Jacquemardade* ainsi que l'*Arrivée* valaient bien, dans un autre genre, les naïfs récits des Noëls.

Mais que conclure de cet anonymat ?

La recherche vaine de quelque renseignement décisif nous autorise à recueillir, au moins en passant, le fait matériel qui a pu offrir l'occasion d'une critique locale à l'endroit des *Paniers*.

Les quinze pages issues de l'humble presse du libraire bisontin Bogillot sont jointes, par la reliure, à un ouvrage d'édification, de 172 pages, dont voici le titre :

Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements, mêlés de réflexions

utiles aux dames, aux filles chrétiennes et aux confesseurs qui les dirigent. — Imprimé à Nancy et se vendent (sic) *à Besançon, chez Jean-Claude Bogillot, imprimeur libraire, Grande-Rue, à St-Augustin. — MDCCXXXIV. Avec approbation.*

Courtois et patient, l'auteur de ces Entretiens avec une marquise et une comtesse, réalise amplement ce que son titre a promis ; il répond à toutes les objections que lui opposent avec acharnement ses interlocutrices. Après leur avoir démontré que les parures exagérées sont l'apanage des orgueilleux et des débauchés, voués aux châtiments de l'Enfer, il finit par les convertir.

Le chapitre des *Paniers* est surtout intéressant. Le panier y est condamné comme un vêtement superflu, ridicule, indiscret, honteux, impudique, scandaleux et blessant la bienséance, surtout chez de vraies chrétiennes.

« J'en appelle, mesdames, à votre propre jugement.....
» (p. 87) Examinez en effet la contenance, la différente situa-
» tion et l'attitude d'une dame chargée de l'équipage pom-
» peux d'un panier à la mode : est-elle dans une rue : vous
» voyez ce panier prendre différentes figures à chaque per-
» sonne qui l'approche de trop près ; on la presse tantôt
» d'un côté, tantôt il est repoussé de l'autre, et balançant
» ainsi de tous côtés, vous diriez voir une cloche, dont ma-
» dame est elle-même le battant. Voyez-la en chaise ou en
» carrosse avec ce bizarre accoutrement de grands cercles
» et de voiles enflés ; ne dirait-on pas que c'est un paon
» bouffi de son plumage hérissé ? Entre-t-elle dans une église :
» une porte d'une médiocre grandeur ne lui suffit pas. Quelle
» attention pour ajuster son panier dans une situation propre
» à le faire passer ? Le tourner, le retourner, le détourner,
» le contourner ? Elle ne prend pas garde qu'elle donne la
» scène à toute l'assemblée..... Vous dites, madame la mar-
» quise, qu'une femme qui est sans panier ressemble à une
» flûte ; mais faites-vous attention à ce que dit le public de

» celles qui en portent. Les uns disent qu'elles ressemblent » à des tours ou à des moulins à vent..... Si un jeune homme » se trouve placé au milieu de deux dames à panier, et qu'il » les promène; voilà, dit-on, qui ressemble à ces mulets » d'Auvergne qui portent des paniers pendants de chaque » côté.

» Est-il rien de plus contraire à toutes sortes de bien- » séances. Les personnes du sexe sont obligées cependant » à une grande réserve dans leur extérieur pour ne pas » blesser la modestie.

» Les inconvénients qui naissent des paniers, pour peu » que les personnes qui les portent fassent d'attention sur » elles-mêmes quand elles marchent, quand elles sont assises, » quand elles sont élevées, quand elles s'agitent, quand elles » se baissent, quand elles montent ou qu'elles descendent, » sont capables de faire rougir les moins délicats sur l'article » de la pudeur.

» On dit de ce vêtement superflu qu'il est le Voile de » l'incontinence, l'Enseigne de la volupté, le Pavillon de » l'impudicité, l'Etendart de la prostitution..... (p 106) Vous » trouvez donc, madame, qu'il n'y a point d'indécence pour » vous de ressembler par votre vêtement aux filles prosti- » tuées? Et vous trouvez qu'il est séant à une dame de qua- » lité d'autoriser un habit que les filles les plus décriées ont » inventé pour s'épargner la honte de leur crime ».

N'est-ce pas à cette source des *Entretiens* que l'auteur du poème bisontin est allé puiser ses inspirations? Quand la dame au panier se présente à l'étroite porte du ciel et devant saint Pierre, elle, qui ne peut passer par une porte cochère :

Aivo son attelaige elle fut bin de reste (115)
On lai presse, on lai tire, et maugra tout ce qui
Lai daime et las haibits demourint toujou qui,
Le fa tout sas cinq cens; le se clienne et se courbe,

Le pousse aifin d'entra; main toujou d'y daitourbe;
On lai vire et revire, en long et de traiva,
Mais aivoue tout celai, ne le put pas entra.
Le vait, le vint, enfin sas pies s'aimbairaissan
Dans son peinie de seicle, le faisait ne glissade ;
Aipré quoi tout d'in cou, le vous fit ne roulade,
Dans doues troues tirreboüillis le chut, poffe en enfa,

l'enfer, que Raspieler appelle le *Palais de Pluton* bien qu'il ajoute sentencieusement plus loin quand la dame éprouve ce *qu'on lui a tant prédit.*

Horrendum est incidere in manus Domini.

Les descriptions suivantes sont tout à fait conformes à celles des *Entretiens,* sur ces habits *inventés par Vénus :*

Te riro de las voë quand l'entrant dans n'Eglise, (199)
Ça n'ot pas pou lieus ne petteute entreprise.
Dans ças haibits le sont coume das tounevant,
Renfla coume das touots (tours) pu larges que das vant.
Coume de grousse clouches, en ças haibits aiffrou, (201)
Le semblan in baittant que pangoille desou.

. . . .

In Gachon l'autre jou, menant de ças Donzelle (215)
Proumenant su lou bret dou de ças Gaulemelle
Ressembla de ças ânes ou de ças grand mulet,
Que pouettant das penie que pendant çai qu'ai lai.

Ce que Raspieler traduit ainsi :

Ces juenes fouille au cu entre doue demoizelles,
Quain ait (quand à) les pormennant en l'entou de lai velle,
Ressembyan de ces ajnes de ces mulets tchairgie
Que portant schu le do ça [de] là des pennie.

Dans le poème bisontin les démons énumérant les avantages du panier diront :

L'ant jaubla (1) des haibits que nous proufitant bin ;
Qu'on appelle Penie ou bin Vertugadin :
L'ant inventa st'haibit pou bin bécou d'usaige
Pou celles que sont peutte, ou que ne sont pas saige,
Las airanchies (déhanchées), las canches (boiteuses) et las bous-
[sues aitout
Las coe (corps) tout de traiva ; lou penie couvre tout.
Quand las Feille se sont laisie gata lai teille, (191)
Le se las affublan pou caichie lieus marveille,
Elle pouttan desou souvent de grou paiquet ;
Elle n'en disant ran, se mouquant di caquet,
Le sont finnes, ste moude ot in couvre malice.

Et Raspieler dans un langage plus grossier :

Quïain les Féyes se sont laischie empyi lait painse
N'en quïain mentre in pennie pot coitchie louëre dainse.
Compaignons ait mariaj, prente bin vos nivé (niveaux)
Vo porrin vos tchairgie de lai vaitche et di vé !

Ces quelques citations de comparaison suffisent ; Raspieler est par trop scabreux.

Qu'une croisade édifiante et plus générale se fût organisée ailleurs contre la mode envahissante des paniers, nous n'avons pas à nous en occuper. Quoi qu'il en soit les *Entretiens* du docteur en théologie eurent chez nous un singulier écho. Nous ne connaissons rien de leur auteur, si ce n'est qu'il se fait imprimer à Nancy, et, suivant l'annonce, ses exemplaires se vendent à Besançon. L'état de celui que nous avons entre les mains, et le fait de sa jonction avec le poème bisontin de l'*Arrivée*, présente en outre une annotation manuscrite intéressante. Tout en haut de la marge du titre, on lit une suscription composée de trois mots et tracée jadis d'une main très ferme. Serait-ce l'indication du nom de l'au-

(1) Jabler, du *jable* des tonneaux, allusion aux cercles des paniers.

teur ou tout simplement une adresse pour l'envoi de l'ouvrage? Il serait encore plus simple d'y voir un *ex libris* écrit par le propriétaire du livre. Dans ce cas, nous n'avons aucune hésitation à reconnaître la personnalité désignée :

HUMBERT LAINÉ (*sic*) MISSIONNAIRE,

l'auteur si connu en Franche-Comté, surtout par l'ouvrage nombreuses fois édité, intitulé : ***Pensées sur les plus importantes vérités de la religion***, lequel, ***missionnaire***, fils ***aîné*** d'une famille de cultivateurs avait un frère également dans les ordres et qui portait le même prénom de ***Pierre***.

« HUMBERT, *Pierre Hubert* (1), pieux et savant ecclésias-
» tique, né en Franche-Comté, à Vanclans, près de Nods,
» Doubs) en 1686, consacra sa vie entière à l'instruction des
» habitants de la campagne. Nommé supérieur de la maison
» des Minimes du diocèse, (à Beaupré près de Besançon), il
» s'occupa d'y faire fleurir les bonnes études, et il la rendit
» le modèle de tous les établissements de ce genre. Il mourut
» à Beaupré en 1779, à l'âge de 92 ans, sans avoir connu au-
» cune des infirmités de la vieillesse. C'était un homme d'un
» rare mérite Son abord était si agréable qu'avant de l'en-
» tendre parler on se sentait déjà disposé en sa faveur ; il a
» publié plusieurs ouvrages, la plupart ascétiques, et qui ont
» eu un grand succès... »

Non moins sympathique, l'abbé Bergier, dans son Histoire de la mission de Beaupré, entre dans de plus grands détails sur la vie laborieuse de ce prêtre éminent, « orateur distingué
» et écrivain d'une simplicité et d'une solidité admirable et
» qui réunissait dans sa personne plusieurs genres de talent. »
Témoin son goût pour la poésie où il mettait à profit sa grande facilité.

Ayons garde de ne pas oublier ici qu'il est l'auteur d'un

(1) Ch. WEISS. ***Bibliographie universelle***, Michaud.

recueil de Noëls très estimables en patois de Vanclans, son village.

Cueillons surtout, comme une rustique fleur, cette jolie anecdote racontée par son biographe.

Il était d'usage à Beaupré de souhaiter la fête du directeur. Un jour, qui était celui de la saint Hubert, à un retard subit d'une mission, les collègues du père Humbert pris au dépourvu « et n'ayant ni fleurs, ni compliments de préparés, » se risquèrent néanmoins et dirent très agréablement à leur » supérieur qu'ils se présenteraient une autre année, avec » un bouquet et surtout un beau compliment. Cette circons» tance amusa beaucoup le Père Humbert, qui en profita, » afin de récréer ses confrères, pour lire pendant le diner » l'allocution suivante : »

Que vous etes emprêta pou fare in maichant vers :
Pairé! L'ot prou asie lou jou de saint Hubert.
Pou aipliqua vos rimmes, l'iot be large et prou plaisse,
L'eta chaissou; rimma, en palant de sas chaisse.

Voiqui, sans tant songie, et sans tant lantarné,
In quaitrin tout trouva, et vitement tourné;
Croites-me, ploquez qui les vers et la rimmure
Que vous n'ententes ran, non pu qu'ai lai mesure.

Au reste, lou bouquet que vous m'etes proumis,
C'ot tout juste lou ret que lai montaigne fit;
Pou das gens de raison, ès vous lai tète fole?
Croites-vous qui senteusse in bouquet en pairoule ?

Mai muse, té vé vitte, te t'aichauffe trop tot,
Té juene, bellement, ne te romp pas lou co;
Consarve ton houneu; ce sas messieurs n'ont pas
Di cœu pou ste fois cy, l'an airant n'autre anna.

Si jamais il fallait enlever à Jean Louis Bizot (et ce sera difficile) la paternité de l'*Arrivée* bisontine, l'agréable bou-

tade du père Humbert, avec son allusion, comme dans le *Sermon sur la Pénitence* de la crèche franc-comtoise, pourrait indiquer, dans la recherche, une piste nouvelle : *Grand Saint Humba, lou paitron de tous las chaissou !...*

Assurément il serait trop aventureux de mettre ici directement en cause l'auteur des Noëls de Vanclans. Mais à côté du Père Humbert, un groupe de jeunes ou vieux missionnaires, très au courant des moyens de succès auprès des gens des campagnes, ayant l'occasion de se divertir aux dépens des belles dames à paniers, ont dû applaudir à l'idée d'une composition frappante et amusante, destinée à un vulgaire auditoire. Telle que cette conception a pu se réaliser, de pièces et de morceaux, avec la collaboration présumable d'un spécialiste du genre, de Bizot en particulier, l'œuvre anonyme devait, sans obstacle, arriver à l'impression.

Il n'en fut pas de même à l'endroit de l'*adaptation* presque simultanée, mais malpropre, du curé de Courroux. Celle-ci demeura, pendant plus d'un siècle, en manuscrit, jusqu'au jour où la critique philologique s'en empara, à juste titre, pour lui accorder une valeur relative mais certaine.

En terminant cette communication qui n'a nullement trait à cet office, nous devons, le laissant à des plus experts, remercier M. Rossat d'avoir remis en lumière le poème bisontin, puis de s'être attelé, avec une consciencieuse et patiente méthode, à la publication de trois textes complets et annotés, de trois traductions fidèles et d'une transcription phonétique excellente, pour former un ensemble des plus intéressants à consulter.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

1907

Fouilles à l'Abbaye Saint-Paul ; dans la Grande-Rue.

Travaux au Square archéologique Castan.

Considérations sur le Théâtre romain de Vesontio.

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 30 novembre 1907.

I

A L'ABBAYE SAINT-PAUL

En arrière et au flanc de l'ancienne église Saint-Paul, des fouilles ont été pratiquées pour la construction de l'Usine électrique. Les bâtiments de la vieille Abbaye qui a laissé son nom à tout un quartier ont disparu ; à travers leurs fondations, aussi bien que dans les espaces libres environnants, l'entre-croisement de nombreux murs de divers âges n'a pas permis de distinguer ceux qui avaient pu appartenir aux dépendances du Palais du gouverneur de la province de Séquanie. La pierre dite de *vergenne* y abondait, comme elle constitue, du reste, la majeure partie des assises inférieures de l'église qui a succédé au *Palatium*. A deux mètres de profondeur, dans le magma de déblais anciens, on a extrait des tronçons de colonnes de 0,60[c] et de 0,30[c] de diamètre qu'on a transportés au square archéologique comme uniques souvenirs du monument antique.

La cour de l'Abbaye Saint-Paul était précédée d'un por-

tail [1] orné d'un fronton sculpté en pierres de diverses épaisseurs. Au centre un cartouche ovale et sans armoiries surplombait au milieu de palmes d'un beau jet, surmontées de branches de roses gracieusement disposées. Tous les morceaux de cette décoration, très appréciée des gens de goût, ont été bienveillamment concédés par l'entrepreneur M. Micciolo. Une complète restitution a été faite de cette sculpture dans la salle du Musée archéologique.

De la même provenance du logis abbatial ont été recueillis des bois sculptés, appliques de portes ou de boiseries, où l'on remarque encore des roses. On rattacherait volontiers ces ouvrages de luxe, d'après leur style, à la longue commande de l'abbé J.-B.-Joseph-Hyacinthe de Beauffremont (1683-1733) lequel, au dire de Don Grappin « voyait » cependant d'un œil tranquille tout ce qui pouvait donner » des craintes à son chapitre pour borner sa sollicitude à » la continuation de son château de Sçey-sur-Saône, le plus » beau monument de ses richesses et de son bon goût ».

II

DANS LA GRANDE-RUE

Au pied d'une maison de la Grande-Rue, n° 99, et à 2 mètres de profondeur, sous le trottoir, des terrassiers ont extrait une pierre de vergenne sculptée et un fer de cheval gallo-romain muni de quatre de ses clous. La pierre de forme triangulaire, écornée d'un bout, présente, inscrit dans une moulure, un médaillon où figure le buste d'une jeune femme; des banderolles flottent de chaque côté. Une entaille carrément évidée, sous le lit de pose, est un indice suffisant pour reconnaitre dans ce débris, rejeté jadis comme

(1) Voir une figure l'ensemble dans le *Vieux Besançon* de M. Coindre, t. II, p. 617.

impropre à la bâtisse, l'un des tympans d'un couvercle de sarcophage, pièce de grande dimension convertie en moëllons. On a retenu pour le musée cette sculpture dont l'exécution large et sobre révèle une origine romaine de la bonne époque.

III

AU SQUARE ARCHÉOLOGIQUE CASTAN

A l'entrée du square on a construit, sur de solides fondations, une sorte de monument composé de l'assemblage d'inscriptions et de débris de sculptures des XVIe et XVIIe siècles qui encombraient, sans pouvoir être facilement consultés, le vestibule du bâtiment des musées. Sur une étroite portion de sol de 2 mètres carrés, on a pu obtenir, sous une bonne lumière, une surface d'exposition présentant, sur les quatre côtés et en élévation, un développement de 12 mètres carrés. (Voir ci-après la notice concernant ce groupe).

IV

AU THÉATRE ROMAIN

La Compagnie du Gaz faisait dernièrement pratiquer une tranchée dans la rue qui longe le côté oriental du square archéologique de la place Saint-Jean, pour contourner ensuite la rue du Mont-Sainte-Marie ; c'était, autrement dire, à travers l'emplacement de ce que nous appelons le *Théâtre romain*.

Ne fût-ce qu'en souvenir des mémorables travaux d'Auguste Castan et d'Alfred Ducat, la surveillance de ce creusage de peu de profondeur, il est vrai, mais assez étendu, n'était pas à négliger, d'autant mieux qu'il devait cotoyer celui de 1875, où nos deux confrères eurent la surprise de

[illegible] A l'est, l'extrémité orientale de la façade [illegible]

Cette [illegible] a enfin permis à nos persévérants [illegible] l'œuvre de l'eau et, par suite, [illegible] En outre, [illegible] longueur de 4m 50, dans le prolongement et l'épaisseur de la façade [1].

Avec la collaboration généreuse de l'ingénieur de la Compagnie, M. Colin, les relevés de l'architecte Ducat ont été confirmés d'une façon nouvelle, soit pour les murs en relation avec l'axe du monument, soit pour les massifs blocages qui [illegible] cette branche du fer à cheval.

En arrière de la façade, sur un point que les creusages antérieurs n'avaient pas atteint, M. Colin remarqua deux murs se rencontrant à angle droit, et dans ce réduit, où la sonde pénétrait sans difficulté, se trouvait intacte la sépulture d'un enfant ainsi que beaucoup d'autres ossements humains. Ce point est à peu près au milieu de l'entrée de la rue du Mont-Sainte-Marie, à environ deux mètres de cette sorte d'étroit canal indiqué sur le plan publié en 1875 (2). Ces sépultures, en y comprenant les ossements semés jusque contre les maisons modernes et à travers d'anciens murs, sont donc fort anciennes et bien antérieures à celles du petit cimetière privilégié du pourtour de l'église Saint-Jean-Baptiste. Elles révèlent un long état d'abandon des lieux au voisinage du

(1) Sous la conduite du Directeur des eaux, une visite souterraine nous a permis de constater la remarquable conservation d'un superbe morceau de 4 mètres de longueur de cette portion de façade dans une galerie spéciale, sorte d'impasse sur le flanc de l'égout, construite il y a 30 ans, dans un intérêt archéologique digne d'éloge. Une canalisation interposée ne permet malheureusement pas de mettre en communication avec la rampe des escaliers ce très curieux reste de la façade.

(2) Aug. Castan : *Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, 6e série, t. 10, p. 504.

monument antique bouleversé ; ce que confirmait encore la rencontre, sous le milieu de la rue, à 15 ou 20 mètres plus bas, de deux superbes blocs de *vergenne*, laissés jadis sur place en raison de leur dimension.

Ces diverses constatations seraient de minime importance si elles n'avaient rappelé l'attention sur les deux *Mémoires* de Castan en faisant un retour sur le passé, à propos de ce passage où il est dit, relativement à la rampe d'escalier de la façade et à son prolongement. « Quant à son extrémité occidentale, la maison actuelle qui la recouvre ne nous permettait pas d'en essayer le dégagement. »

Quelque intérêt que puissent présenter des indications futures, l'examen sérieux des vestiges de la place Saint-Jean convaincra l'observateur que ce tronçon de rampe, quelque réduit qu'il soit, constitue à lui seul, et en sa place, un élément essentiel pour connaître la destination du monument. L'étendue, aussi bien que le décousu inévitable d'une ruine bouleversée par des constructions postérieures, laisse souvent les visiteurs dans l'embarras pour en saisir l'ensemble. C'est dans cette vue, après un silence trop prolongé, à la suite des observations émises il y a 15 ans, par un savant et très fin appréciateur, qu'il n'est pas inutile de revenir à l'étude de la question.

Cinq après la publication du deuxième Mémoire de Castan et la tenue d'un Congrès archéologique à Besançon, feu J. de Laurière émettait ce sentiment, dans la chronique du *Bulletin monumental* en 1881 (p. 115) : « Le monument présente des dispositions tellement différentes de celles qui caractérisaient les théâtres romains, qu'il conseillait de n'en accepter l'attribution qu'avec la plus grande réserve. »

Les dispositions étranges signalées n'avaient pas échappé à Castan. Aussi disait-il volontiers :— Si nous n'avons pas affaire à la ruine d'un théâtre, qu'on veuille bien me dire ce qu'on peut y voir à la place? — Dès le principe, il écarta l'hypothèse d'un amphithéâtre, la découverte postérieure de la façade lui

donna raison. C'est alors que, s'appuyant sur des témoignages matériels d'un inachèvement et de l'abandon d'un plan primitif. il vit dans la partie centrale de l'hémicycle une place toute désignée pour les rangées de degrés d'une *cavea* qui n'aurait pas été creusée. Pour lui, l'escalier compris dans la façade était une entrée sur la scène.

Le critique, estimant ces hypothèses comme trop aventureuses, formula, à leur endroit. des objecttons matérielles contre lesquelles il n'y a rien à opposer.

Qui ne s'accorderait avec lui, au sujet de la plus belle partie de l'édifice, de l'estrade curviligne qui supporte les colonnes. Ce haut soubassement a absolument « l'aspect d'un » *podium d'amphithéâtre* tel qu'on peut en voir aux arènes » de Nimes et d'Arles, tout à fait inusité dans les théâtres » romains.

» En ce qui concerne les escaliers de la façade on en » rechercherait en vain de semblables dans aucun des » théâtres connus, même dans les théâtres construits sur » un terrain formant une déclivité, à l'endroit où s'élève le » *proscenium*. C'est une nouvelle anomalie de construction » si considérable qu'il faut renoncer ou tout au moins hési- » ter plus que jamais, à y reconnaître un *proscenium* ».

Et en effet les fouilles n'ont relevé aucune trace de la scène.

« En présence de ces bizarreries de dispositions, ajoute » M. de Laurière et des obscurités matérielles qui couvrent » une partie de l'esplanade, il est permis de croire que le » dernier mot n'a pas été dit sur la destination de ce monu » ment » qu'il considère toutefois comme « de première » importance ».

L'auteur de l'attribution n'a pas cru devoir répondre à cette critique émise, du reste, en termes très bienveillants. Le mieux était assurément d'accepter une leçon sur le danger des conceptions hypothétiques au service d'une idée préconçue.

Si donc le dernier mot n'a pas encore été dit il serait bien près de l'être.

Que l'on pénètre sous la petite voûte en coupole si intelligemment aménagée pour abriter ce qui reste de la rampe des escaliers. Quand on examinera ces marches de 0,60^{c} de foulée sur 0,30^{c} de hauteur on ne peut refuser à ces grandes pierres un caractère vraiment monumental ; en même temps, si on consulte un relevé du plan, on constatera que le tronçon de rampe est si rapproché de l'axe de l'édifice que le prolongement de la ligne des escaliers a dû dépasser cet axe, en sorte que la rampe bien centrée n'a pas dû occuper en façade moins de 12 mètres de longueur, et très probablement bien davantage.

On comprend alors le rôle d'un très large accès de l'esplanade, libre jusqu'à ce *podium* d'amphithéâtre si décoratif avec ses fortes moulures et ses nombreuses grandes colonnes, sur une courbe de 50 mètres de longueur. Une ville qui s'était donné le luxe de grandes arènes avait lieu d'être fière de posséder une vaste enceinte magnifiquement encadrée, laquelle, au moyen d'ouvrages accessoires en charpente, pouvait être utilisée aussi bien pour les grandes réunions publiques fêtes ou cérémonies, que pour les jeux de scène ou les spectacles.

En conséquence ne sommes-nous pas autorisés quand même en appréciant la part légitime d'hommages qui est due aux travaux de nos bien regrettés confrères Castan et Ducat, à maintenir aux ruines de la place Saint-Jean l'appellation qu'ils leur ont donnée de *Théâtre romain de Vesontio* ?

INSCRIPTIONS & FRAGMENTS SCULPTÉS

(XVIe et XVIIe siècles)

(GROUPÉS AU SQUARE ARCHÉOLOGIQUE CASTAN)

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 30 novembre 1907.

I. *Table de corniche* au bord extérieur profondément sculpté d'ornements d'un beau caractère, de l'époque gallo-romaine à Besançon, en pierre de vergenne.

Longueur 1m05.

Pour couronner un assemblage d'inscriptions des XVIe et XVIIe siècles; à la place de cet intéressant débris de sculpture d'un autre âge, tout était disposé pour l'emploi d'une inscription mieux appropriée, lorsque, dans le transport de la pierre du XVIe siècle, à ce destinée, on reconnut qu'en raison du mauvais état de sa masse, il était préférable de déposer à l'abri sous la voûte, au bas du Square, ce bloc d'un intérêt artistique incontestable. (Voir notice no XXX).

II. Ecusson sculpté, aux *armes de la ville de Besançon*, cartouche du XVIe siècle.

III. Ecusson, *1583*, aux attributs de la *bannière de Chamars*, un des quartiers de Besançon.

IV. Pierre tumulaire de JEAN DE CUSANCE, protonotaire apostolique, archidiacre de la métropole de Besançon :

Texte : D. O. M. Joanni de Cusatia, protonotario || apostol. archid. Favern. eccle || q metropol. bisunt. canonico. inter || primos nobilitatis sequan. viros || pio prudenti et cum mira vitæ ||

innocentia fidei cathol. liberta [] tisq ecoles. propugnatori acer [] rimo : Hermanfredus et Evande [] linus barones Bellovisii pro [patruo] [] suo et curatori opt. de se m[emoriam] moesti posuere.

Obiit 5 octob. 1567. Aet.[atis suæ..]

Plaque de marbre noir, en deux fragments et incomplète, haut. 0m50, larg. 0m41. — Eglise cathédrale de Saint-Etienne.

(J. Gauthier. *Mém.* de l'Acad. de Besançon, 1880, p. 355).

V. Pierre provenant de l'ancien clocher de Saint-Vincent (Eglise de Notre-Dame).

Au milieu de moulures de style, du commencement du XVIe siècle, sont posées les armoiries d'Antoine de Montecut (*de Montecuto*), premier abbé commandataire de l'Abbaye ; de 1520 à 1532 Ce prélat était le confesseur de Marguerite d'Autriche qui le désigna, en 1550, comme un des exécuteurs de son testament. Il était probablement étranger à notre pays. C'est lui qui « collabora à l'érection de l'église de Notre-Dame « de Brou et détacha, à diverses reprises, maçons, sculpteurs et « peintres au profit de son Abbaye de Saint-Vincent ».— J. Gauthier. ***Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent,*** Acad. de Besançon, 1902.

Armes d'Antoine de Montecut : d'or à l'aigle de sable et à bande de gueules chargée de trois mouchetures d'hermines brochant sur le tout. Longueur 0m95.

V *bis*. Portion de couverte d'une ouverture :

Des armoiries martelées, dans un petit cercle rayonnant, sont abritées sous une forte saillie, au côté gauche de laquelle rampe un animal dont on voit les quatre pattes ; une fleur de lys en dessous ; la même décoration devait exister sur le côté droit.

VI. Inscription tumulaire de Rémond Chosal, docteur en droit (1553-1581), co-gouverneur.

Plaque mince en pierre rosée, fragment.

···CHOSAL·VT···
···TORI·QVI·P(ou F)
···IN SENATO···
···HVJVS CIVI···
···C·SINCERE VE···
···MAJORATV·BIS···
···VDEX·ERAT·LA···
···NTHLATOS VENER···
··················ONV···

VII. Epitaphe de SEVÈRE VOLZ D'ALTENEAU, jeune gentilhomme alsacien, qui, voyageant avec son précepteur, fut surpris à Besançon par la mort, le 1er novembre 1602, à l'âge de onze ans moins six mois. Son précepteur revint à Besançon deux ans plus tard, chargé par le frère d'Alteneau de marquer par un monument, dans l'église des Carmes, la sépulture du jeune défunt, comme aussi de fonder au même lieu un service anniversaire le 8e jour après la date du décès, à l'octave de la Toussaint. Cette fondation s'exécuta jusqu'à la Révolution française.

D. O. M. Nobili præclaræq. spei adolescenti Severo de Altenau, præmatura morte e rebus humanis sublato, Fortunatus de Altenau, cum fratri non sine dolore sibi rapto, aniversarium octavo post sui transitus qui fuit omnium ss. die habedu. (habendum) fu(n) dabat, ad præsentem illius tumulum monumentum quoq hoc moest (um) ponebat. — Transiit anno salutis M. DC. II Kal novemb. vixit in seculo, Deo deinceps in æternum vivens annos undecim dies minus sex.

Ce monument est en pierre noire polie, lettres jadis dorées, avec encadrement oblong incrusté de marbre blanc, en maniere de cartouche, dans le style de la Renaissance. Long. 1m55, haut. 0m60.

(Voir CASTAN. *Mém*. de la Soc. d'Emul. du Doubs, 1877, p. VI-VIII).

VIII. Deux fragments d'une inscription : CLAUDIUS GERBER THEO... Ces pierres cubiques oblongues, non plus que celle semblable portant les mots : IDVS Maii, ne paraissent avoir appartenu à l'épitaphe complète suivante :

Domino Claudio Gerber hujus ecclesiæ canonico theologali, vitæ innocentia et pietate conspicuo, decanus et canonici hæredes posuerunt. Obiit XVII die januari anno 1613.

(J. GAUTHIER, Inscript. de la cathédrale Saint-Etienne, *Acad. de Besançon*, 1881, p. 362).

IX. Couverte d'une ouverture sur un plan courbe ; sous la pointe de l'accolade un écusson pouvant être les armes des Bonvalot, trois jumelles, à moins que cette pierre de taille *bouchardée* ne provienne de l'Abbaye Saint-Vincent, où les armoiries des abbés étaient assez nombreuses.

X. Monument commémoratif de frère DOMINIQUE SIMON, ancien lecteur et prieur du couvent des Jacobins (Dominicains) de Besançon, mort en prêchant le carême à Pontarlier, mars 1578.

Mem. r. fr. Dominici Simonis covent. Treçesis doct. theologi qui plurib. annis hoc in cœnobio primum dein prioris gnaviter functus officiis tadem III id. mart. anni. CIↃ IↃLXXVIII dum Pontisalii quadrages, cociones haberet ad cœleste. migravit patriam. fr. Dominicus Lambert doct. theol. Parisi hæret. pravit. gener. inquisitor hoc monumentum [posuit] suis sump. . MDC...

Plaque encadrée de deux pilastres cannelés, haut. 0m47, larg. 0m40.

XI. Inscription commémorative de la construction des quatre faces en pierre, à la place de la tour en bois du clocher de l'église des Jacobins, par les soins et aux frais du grand inquisiteur DOMINIQUE LAMBERT en 1602.

(Has ou Hujus) turris campanariæ facies quat(er)nas ex ligneis lapideas suis (sum)ptibus effici curavit fr. Dominicus

(L)ambert sacræ theologiæ doctor, hujus conventus religiosus, professus et hæreticæ pravitatis inquisitor.

LAUS † ANNO † 1607 † DEO.

« L'institution de ce frère Dominique Lambert comme » Inquisiteur du diocèse de Besançon est du 8 des ides » d'octobre 1603 ; à la suite de l'acte est l'arrêt d'envoi en » possession qui porte que c'est en qualité de Comtois que » cet arrêt lui a été accordé » (1). Il serait intéressant de découvrir quelques renseignements sur ce personnage lequel, d'après les deux inscriptions qui précèdent, tenait si fort à publier ses titres et qualités. On doit trouver sa trace dans les procès de sorcellerie dont c'était encore le beau temps au commencement du XVIIe siècle.

XII. ANTOINETTE DE CLÉRON, dame d'Orsans.

Cy git illustre dame d'Antoine de Cléron, dam. dorsan. Laquelle mourut le 7 Aost lan 1637.

L'inscription est encadrée d'ornements en fort relief sur une pierre de forte épaisseur, large de 0m80 (provient de la cryp e abbatiale de Saint-Vincent.)

XIII. Inscription dédicatoire d'une petite chapelle de SAINTE ANNE, d'où le nom de la rue.

A l'honneur de Dieu, de la glorieuse vierge Marie et de ma dame sainte Anne, honorable homme Jehan Blancheteste et Ragonde Belvillain, sa femme, citoyens de Besançon, fut édifiée et fondée la put (pnte) (l'*u* barré, pour abréviation, erreur du lapicide, pour ***présente*** chapelle) en 1557, priez pour eulx.

Caractères très soigneusement gravés, encadrée dans un ***titulus*** à queues d'aronde.

XIV. Moitié d'un chapiteau, orné de 6 têtes d'anges, retiré

(1) De COURBONSON. *Acad. de **Besançon***, séance du 25 février 1754, p. 201, T. II.

d'un des piliers carrés d'angle de la cour du Palais Granvelle, ensuite d'une réparation en 1906.

XV. Première pierre de fondation de l'église du premier établissement des Carmélites à Besançon, rue de Glères, en 1619.

Hauteur 0m85, largeur 0m59.

ANNO SALVTIS 1619 SVB
AVSPICIIS ILLVMI FERDINANDI
DE RYE ARCHIPRAESVLIS BISVNTI-
-NI· S· ROM· IMP· PRINCIPIS PER
RD· PHILIB· POVRTIER VIC·
GEN· ET CANONIC· BISVNT·
BENEDICTO SOLENNTER HOC
LOCO AD DEI OPT· MAX· ET
VIRGINIS DEIPARAE GLORIAM
CAROLINA AB AVSTRIA S·
ROM· IMP· MARCHIONISSA
COMITISSA A CANTECROY
HOC LAPIDE PRIMA ECCLESIAE
CONVENTVSQ· SANCTIMONIALI-
-VM CARMELITARVM FVNDEM-
-TA IECIT QVOD FAVSTVM
FOELIX QVE SIET

[En l'an du salut 1619 sous les auspices du très illustre Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, prince du S. Empire romain par R. D Philibert Pourtier, vicaire général et chanoine de Besançon, ce lieu ayant été solennellement béni à la gloire de Dieu, très bon et très grand et de la Vierge mère de Dieu.

Caroline d'Autriche, marquise du saint empire romain, con-

tesse de Cantecroix, par cette pierre jeta les premiers fondements de l'église du couvent des religieuses carmélites.
Que ce soit d'un heureux présage.]

Ecusson losangé de la comtesse de Cantecroix.

Ecu en losange, parti : au I, écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois bandes de sable, et au chef d'or chargé d'un aigle à deux têtes de sable (Perrenot de Granvelle), aux 2 et 3, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, au lambel de même ou chef (Bréderode) et sur le tout de gueules à la bande vivrée d'or ; au II de gueules à la face d'argent (Autriche). [Description par M. Max Prinet].

L'écu losangé sculpté en très fin relief, au bas de l'inscription porte les armoiries de Caroline, marquise d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et femme de Thomas François d'Oiselay, comte de Cantecroix, héritier des Granvelle.

Lors des fouilles pratiquées en 1896 pour un égout dans la rue de Glères, en face du nº 9, on découvrit, à 3m80 au dessous du sol de la rue, la pierre portant cette inscription ; elle formait un premier lit de maçonnerie reposant sur des pilotis consumés par le temps. C'est l'unique débris de cette église des Carmélites et non pas comme l'a dit Castan, par erreur, dans son *Besançon et ses environs*, la dalle funéraire de très grande dimension conservée au Musée, qui porte l'épitaphe et les blasons en relief de Marguerite de Rye, marquise de Beauffremont-Listenois, morte en 1651. Cette dernière dalle provenait de l'église des Visitandines, rue de la Lue, à la Visitation.

XVI. Tête d'ange en léger relief, en écoinçon.

XVII. Epitaphe de sœur Séraphine Monnier, visitandine, 1632.

Icy gît seur Marie Séraphine Monnier religieuse professe du monastère de la Visitation Ste Marie de Dijon, envoyée par le susdit monastère pour l'establissement de la fondation de Be-

sançon, elle décéda le 7 febvrier 1632, aagée d'environ 23 ans, en aiant passe 5 en religion.

Dalle haute de 0^m59, large de 0^m50, donnée au Musée par M. Albert Guichard.

XVIII. Epitaphe de sœur MARIE FRANCHET, visitandine, 1632. Comme la précédente, cette dalle provient du couvent des Ursulines, rue d'Anvers, où ces religieuses hospitalisaient les Visitandines qui au moment de leur fondation n'avaient pas encore d'établissement.

(V. J. GAUTHIER, *Mém.* de l'Académie de Besançon, année 1881, p. 318).

Ici git seur Jeanne Marie Franchet, professe du monastère de la Visitation Ste Marie de Besançon, elle décéda le 14 mars 1632, aagée d'environ 22 ans aiant passe 18 mois de religion.

Dalle haute de 0^m54, large de 0^m44, donnée par M. A Guichard.

XIX. Ecusson d'un tailleur de pierre, provenant de Mancenans (Doubs).

« Au dessus d'une porte d'une maison particulière, un écu avec emblèmes, un marteau (*boucharde*), une équerre et un compas et (au-dessus un ciseau marqué d'un M) soutenu par deux anges du XVIe au XVIIIe siècle ».

(Signalé par J. GAUTHIER. *Répertoire archéol. du canton de l'Isle-sur-le-Doubs*. Annuaires du Doubs, 1884).

Ce curieux bas-relief, jadis peint, vient d'être acheté par le Musée.

XX. Ecusson armorié, entouré du collier de la Toison d'or, fragment d'une très belle sculpture en pierre blanche, trouvé dans un mur à Nozeroy, donné par feu Michel Monnier, de Nozeroy.

Hauteur 0^m30.

Description héraldique: Ecartelé au 1, d'azur semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant

sur le tout (Nassau); au 2, d'or au léopard lionné de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur (Katzenelnboyen); au 3, de gueules à la fasce d'argent (Vianden); au 4, de gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur (Dictz). Sur le tout, écartelé : aux 1 et 4, de gueules à la bande d'or (Chalon); aux 2 et 3, d'or à un cornet d'azur, lié de gueules (Orange). Sur le tout du tout, cinq joints d'or équipollés à quatre d'azur (Genève).

Ce sont les armes de Nassau Orange, telles que les portait Guillaume le Taciturne, qui fut seigneur de Nozeroy de 1554 à 1567. Peut être est-ce lui que rappelle cet écusson ?

(Cette description communiquée par M. Max Prinet).

XXI. Fût de pilastre, pierre de 0m80 de hauteur, sur 0m11 de largeur, décoré d'arabesques en relief dans le goût de la Renaissance, où figurent un bucrâne, des sphinx adossés, un cartouche suspendu, des petits personnages nus et des animaux fantastiques. Traces de dorure.

XXII. *Muffle de lion*, fragment en marbre noir (xvie siècle).

XXIII. *Tête de mort*, couronnée de lauriers, fragment en marbre blanc provenant d'un mausolée (xvie siècle).

XXIV. Ecusson sur une large plinthe en pierre grise; dans l'ovale du cartouche sont sculptées les armes de la famille Doroz, surmontées d'une mitre et d'une crosse. Ce fragment pourrait-il être attribué à Jean Doroz, évêque de Lausanne, mort le 14 septembre 1607 au prieuré de Chaux-les-Clerval ; il était évêque de Nicopolis (1585), de Lausanne (1600). Au xviiie siècle, cette famille Doroz compte deux autres prélats l'abbé de Bithaine, mort en 1725 à Poligny, l'autre, l'abbé de Goailles, décédé à Besançon, âgé de 98 ans

et 5 mois. Le style du cartouche paraît postérieur au XVIe siècle.

Les armes des Doroz sont : d'or à la fasce d'azur, chargée d'une rose d'argent au cœur d'or.

XXV. Manteau de cheminée (bande supérieure d'un) en pierre grise polie où sont sculptées, entre deux palmes, les *armes des Granvelle*, provenant d'une banquette dans une maison de la rue du Chateur, au voisinage de laquelle la famille Granvelle possédait une propriété (XVIIe siècle).

XXVI. *Mascaron* ou tête grimaçante, pierre sculptée en ronde bosse (XVIIe siècle).

XXVI *bis*. Ecusson en pierre blanche meublé de pièces de fantaisie, étoiles et rosaces : les lettres GG et PM accompagnées d'une pelle (?) et d'un marteau de maçon, rappelleraient une alliance, où les métiers de deux familles seraient figurés par des outils.

XXVII à XXIX. Quatre fragments de grosse sculpture en pierre de vergenne, provenant de la démolition d'anciennes constructions de l'époque de la conquête, sous Louis XIV. Les deux L croisées et la couronne fleurdelisée ainsi que le soleil en témoignent suffisamment.

XXX. Au bas du square, sous la voûte, une intéressante inscription provenant du Palais Granvelle, cour ou jardin.

En 1541, alors qu'il était vice-roi de Naples, Granvelle recevait de Marguerite d'Autriche le don d'une statue en marbre blanc de proportion colossale prise pour un *Jupiter*, mais qui en réalité est un *Neptune*, torse antique, provenant de la vigne (*vinea*, jardins) des Médicis à Rome.

Cinq ans après, le cardinal fit transporter à Besançon le cadeau de sa souveraine et le fit placer au milieu de la cour intérieure de son palais sur un haut piédestal, agré-

menté du bronze de la *sirène* versant de l'eau par ses seins, qui décore aujourd'hui la fontaine de la rue Charles Nodier.

Dans un mur bas situé à l'arrière-fond d'une maison de la rue Saint-Vincent, c'est-à dire sur l'emplacement des anciens jardins du palais, on a retrouvé, il y a quelques années, le couronnement de ce piédestal, énorme pierre au ton rouge, tirée vraisemblablement de la carrière dite de la Coulue, près Besançon. Si, sur ses deux faces d'avant et de derrière, le bloc oblong a perdu des corniches finement sculptées, il a conservé ses ailes très saillantes en encorbellement et la moitié de l'inscription commémorative du monument, en capitales romaines jadis dorées. Le complément de ce texte se lit dans une relation de délégués des Ligues suisses visitant le palais, avant de se rendre près du roi Henri III, à Paris en 1557 (1).

HANC IOVIS NOBILEM STATVAM
DELICIAS OLIM IN VINEA MEDICEORV·
ROMAE ILLUSTRISS·D·MARGARETA
AB AVSTRIA DVC·CAMARINI AN·
MDXLI GRANVELLAE CVM
[IBI TUM CAESARIS VICES AGERET
DONAVIT QVI EAM VESVNTIVM
TRANSTVLIT ET HOC LOCO POSVIT
ANNO MDXLVI·]

Au revers est gravée, en plus grandes lettres, la devise des Granvelle :

SIC VISVM SVPERIS

Rappelons ici que la statue ou plutôt le *torse* dit le « Jupi-

---

(1) A. Castan, *Mém.* de la Soc. d'Emulation du Doubs.

ter des Granvelle » a été donné par le comte de Saint-Amour, héritier de la famille, à Louis XIV, en souvenir de son séjour au palais, du 16 au 19 juin 1683. Cet antique de haute valeur, ajusté sur une gaîne drapée par le sculpteur Girardon, passa aux Jardins de Versailles, pour revenir plus tard au Louvre, où il se dresse aujourd'hui, dans une place centrale, au pied du grand escalier. Un moulage du *Neptune* du Louvre a été envoyé au Musée de Besançon.

LA FRANCHE-COMTÉ EN 1805

D'APRES

DES DOCUMENTS INÉDITS

Par M. Léonce PINGAUD

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 21 mars 1908.

Les deux documents qui suivent, dans leur teneur officielle, fourniront aux historiens de notre pays quelques curieux renseignements sur l'état de la Franche-Comté au commencement du premier Empire. Ils ont pour auteur le général d'Aboville, alors titulaire de la sénatorerie dont le chef-lieu était Besançon, et Jean De Bry, préfet du Doubs.

Lorsqu'il envoya à Paris ses deux rapports sur le département de la Haute-Saône, François-Marie Aboville (il signait encore ainsi) était, si l'on peut dire, un vétéran parmi les vétérans de l'armée française. Né à Brest le 23 janvier 1730, d'une famille noble originaire de Normandie, il avait débuté sous les armes encore adolescent et pris part à la bataille de Fontenoy. Trente-cinq ans plus tard, on le retrouve colonel d'artillerie dans l'armée de Rochambeau en Amérique et c'est lui qui, au nom de son général, reçoit l'épée de lord Cornwallis lors de la célèbre capitulation d'York-Town.

Devenu de ce fait brigadier d'infanterie, puis maréchal de camp en 1788, le chevalier d'Aboville demeura, la Révolution venue, au service de la nation et coopéra à la formation de l'artillerie à cheval, ce corps qui a si puissamment influé

sur le sort des batailles dans les guerres des années suivantes.

Sa présence à la bataille de Valmy, sa protestation publique contre la trahison de Dumouriez ne l'empêchèrent pas d'être emprisonné, comme noble, pendant la Terreur. Il était inspecteur général de son arme depuis plusieurs années, quand le Premier Consul l'appela au Sénat conservateur (14 septembre 1802). En lui, comme en plusieurs autres, il récompensait ainsi les officiers antérieurs à lui, qui avaient représenté dans la nouvelle armée les traditions de l'ancienne. Il honora même d'Aboville d'une distinction particulière en lui conférant le privilège d'une sénatorerie.

Les sénatoreries instituées le 12 janvier 1803 dans chaque chef-lieu de tribunal d'appel créaient au profit de leurs titulaires de véritables apanages (1). Celle de Besançon valut à d'Aboville la jouissance d'un hôtel dans cette ville et une dotation de 25,000 francs assise sur des biens nationaux situés dans le Jura, la Haute-Saône, la Marne et la Seine-et-Marne. Ses fonctions l'obligeaient d'habiter trois mois par an ce fief d'un nouveau genre, d'y accomplir une tournée annuelle et de rendre compte à chaque ministre, en ce qui concernait celui-ci, des résultats de son inspection. D'Aboville, pas plus que ses collègues, ne se soumit bien rigoureusement à ses obligations nouvelles. Les feudataires impériaux, à commencer par les princes de Neuchâtel et de Bénévent qui ne parurent jamais dans leurs principautés, imitèrent volontiers les abbés commendataires d'autrefois. D'Aboville ne se montra pour la première fois à Besançon que le 26 floréal an XIII (16 mai 1805). Ce jour-là, au bruit du canon de la citadelle, il fit son entrée, escorté par la gendarmerie et la garde nationale, vêtu d'un habit bleu de ciel brodé d'or et d'un manteau

(1) On peut lire sur cette institution, son caractère et ses résultats la récente étude de M. le baron Angot des Rotours (*Correspondant* du 25 octobre 1907).

de velours violet, coiffé d'un chapeau ombragé de plumes blanches. Toutes les autorités vinrent le complimenter à son hôtel ; c'était celui du ci-devant Petitbenoît de Chaffoy, vis à vis l'ancien couvent bénédictin de Saint-Vincent. La ville lui envoya un vin d'honneur de cinquante bouteilles et, le même soir, il y eut dans ses salons réception et concert. Au milieu de ces hommages, il n'oubliait pas alors la partie sérieuse de ses fonctions, car le lendemain, il écrivait à l'Empereur : « Je vais m'occuper de suite à remplir les intentions de Votre Majesté et à lui rendre les comptes qu'elle m'a demandés. Je m'empresse à la prévenir d'avance que, partout où j'ai déjà passé, j'ai trouvé chez les habitants des preuves d'amour pour le gouvernement, de soumission aux lois et d'attachement pour la personne de leur souverain et beaucoup de concorde entre les différentes classes des citoyens de cette ville. »

Son rapport sur le département du Doubs se résume pour nous dans ces quelques lignes, car celui qu'il envoya de Pontarlier le 6 thermidor (25 juillet) manque. A cette date il avait déjà parcouru la Haute-Saône et y avait recueilli les éléments de deux rapports détaillés. Le second, envoyé de Vesoul le 26 messidor (15 juillet), est malheureusement le seul qui subsiste aux Archives nationales (AF^{IV}, 1051). L'auteur se borne à y compléter les renseignements fournis par lui dans le premier. On verra du moins, par la variété des matières qu'il traite ou qu'il déclare avoir traitées antérieurement, qu'il avait fait porter son enquête sur toutes les parties de l'administration de façon à s'assurer de l'état moral, social et économique du département.

Sur les séjours antérieurs d'Aboville à Besançon, rien ou presque rien ne mérite d'être mentionné. Il fut nommé au commandement, purement honorifique, des gardes nationales des trois départements comtois. On trouve de lui aux Archives du Doubs une lettre adressée au préfet en août 1806, où il parle d'une publication royaliste clandestine qu'il

a reçue et dénoncée directement à Fouché. Le 15 mai 1811, nous le voyons encore présider la séance d'installation de la cour d'appel transformée en cour impériale. Mais c'était là une mission toute d'apparat, extraordinaire, comme celle qu'il avait remplie en 1804, en allant recevoir le pape, au nom de l'empereur, à la frontière de l'Empire. Aucun autre document semblable à celui qu'on va lire ne permet d'affirmer qu'il ait vaqué plus d'une fois à ses fonctions de *missus dominicus* intermittent.

En 1814, d'Aboville, ainsi que la plupart des sénateurs ayant proclamé la déchéance de Napoléon, fut admis dans la chambre des pairs de Louis XVIII. Inscrit aux Cent jours sur la liste des pairs impériaux, il s'abstint d'y siéger et mourut le 1ᵉʳ juin 1817, doyen d'âge de la haute assemblée où il était entré trois ans auparavant.

A la suite de l'œuvre fragmentaire du vieux sénateur, on trouvera ici une série de notes très complètes rédigées à la même époque par le préfet Jean De Bry sur son département. Elles remplacent pour nous, et avantageusement sans doute, le travail perdu de d'Aboville. Un préfet devait alors fournir à Paris, outre un compte rendu général et trimestriel de son administration, des observations sur ses tournées. Celles de l'an XIII, constituées par une série de notes toutes signées de leur auteur, sont particulièrement remarquables, fourmillent de faits et de vues personnelles suggérées par ces faits (*Archives nationales*, FIC III, Doubs, carton 11). On y voit en particulier que De Bry, non content de parcourir en tous sens sa circonscription, fit, à titre officieux, une excursion rapide dans le pays de Montbéliard, alors dépendant du Haut-Rhin ; il y étudia sur place l'industrie naissante de cette région, en fit valoir les progrès et en pressentit l'avenir. On prépare en ce moment la publication des cahiers de notre département en 1789, véritable miroir de l'ancienne province au moment de sa chute. Il ne serait

guère moins utile de publier tous les rapports envoyés de Besançon à Paris entre 1801 et 1814 et conservés en original ou en minute soit aux Archives nationales, soit aux Archives du Doubs. Ces rapports nous montrent tout ce qui fut fait pour réparer les ruines amoncelées sous les régimes précédents et pour assurer autant que possible aux populations, au milieu de maux causés par les guerres incessantes, les bienfaits de la paix.

DOCUMENTS

I

(DEUXIÈME) MÉMOIRE SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

(Vesoul, 26 messidor an XIII — 15 juillet 1805).

1° Caractère, conduite et talents des Fonctionnaires publics.

Ordre, Administration. — Je reviens dans ce mémoire sur cette question importante, parce que, voulant donner à Sa Majesté des renseignemens positifs, je m'étais tu jusqu'alors sur des fonctionnaires publics que j'avais encore besoin de connaître.

Le sous-préfet de Lure, qui serait mieux placé à Luxeuil, est d'une très mauvaise santé qui doit nuire à l'administration dont il est chargé.

La plupart des maires ruraux manquent d'instruction ou se laissent aller à des préventions de parentés ou se livrent à d'autres considérations qui nuisent souvent à la police de leur commune; mais c'est un mal presque irrémédiable dans l'état actuel des choses.

Je dois rendre ici justice au maire de Lure qui, indépendamment de sa bonne administration, donne encore dans le pays des exemples salutaires en agriculture, et au maire de Luxeuil qui fait un usage avantageux, pour son intéressante commune, de sa double place de maire et de médecin des eaux thermales.

Je citerai aussi le brave et actif général Marulaz, commandant le département; le colonel Noirot (1), commandant le S^e (?)

(1) J.-B. Noirot, né à Port-sur-Saône, le 16 décembre 1768, mort à Chassey-les-Scey le 18 septembre 1826. Ancien garde du corps surnumé-

des cuirassiers qui employe ses loisirs à la destru
loups nombreux dans ce pays ; le directeur des droi
plein de zèle, d'intelligence et d'activité, et les emp
autres services dont le public m'a paru généralem
content.

C'est ici le cas d'appeler l'attention de Sa Majesté s
de Luxeuil où le sous-préfet me semblerait mieux p
Lure. Les motifs sont la centralité de Luxeuil, ses co
tions plus nombreuses, ses rapports commerciaux ;
les vastes forêts dont cette ville est le centre, enfin l
des étrangers de toutes nations, parmi lesquels se co
des gens mal intentionnés qu'il faut surveiller et qui ne
l'être bien que par une police supérieure.

Ordre judiciaire. — Le tribunal civil de Vesoul, pr
M. Hugon, et celui de Lure sont bons. Il ne m'est rien
que de flatteur sur celui de Gray. Leurs présidents so
et modestes.

Le pays ressent les heureux effets de la sage instit
juges de paix ; mais le mode d'élection a des incon
L'intrigue y préside souvent. Il en est de faibles ou
[illegible].

2° Principes et influences des Ecclésiastique

En confirmant ici le bon témoignage que j'ai rendu
à Sa Majesté, je reviendrai sur la distinction que le s
établie entr'eux. Les non-assermentés se regardent co
élus et paraissent très sévères dans leurs principes;
mentés plus cléments et plus faciles. Les premiers
dent comme les enfants de Bossuet, les seconds com
de Fénelon. Mais ces nuances, grâce à la surveillanc
fermeté du préfet, n'excitent plus de trouble parmi le
et n'ont jamais altéré la tranquillité publique.

---

rie du comte d'Artois, il devait être nommé général de bri
la bataille d'Austerlitz. Sa carrière militaire fut close par sa mis
activité en 1815.

M. le curé de Vesoul, ancien évêque démissionnaire, fort âgé, est très estimé (1).

3° Hommes qui marquent par leur caractère, leur fortune, leurs opinions, etc.

J'ajouterai ici au nombre des hommes marquants dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, M. Froissart, magistrat de sûreté à Vesoul qui se distingue par une fermeté de caractère très propre à son état; qui a toujours montré dans le cours de la révolution des opinions sages qui honoraient son cœur et son jugement. Il pourrait être employé plus avantageusement pour le Gouvernement et pour lui-même (2).

4° Dispositions des citoyens, etc.

Relativement au Gouvernement. – Je répéterai ici qu'il y a beaucoup de réunion parmi les esprits sur tous les points du département où je me suis porté et que tous se rallient au Gouvernement qui fera des habitants tout ce qu'il voudra par la douceur et la justice qui président à ses opérations.

Relativement à la religion, à la conscription. Je n'ai rien à ajouter, sur ces deux questions, d'après ce que j'en ai déjà dit.

Relativement à la taxe d'entretien des routes. — Je répéterai ici que le très mauvais état des routes occasionne beaucoup de murmures contre le droit de passe, surtout celles de Lure à Luxeuil, à Bains et Plombières.

Relativement à la perception des impôts indirects. — Les droits d'enregistrement et les droits réunis se payent bien et

---

(1) Flavigny (Jean-Baptiste), né à Vesoul le 20 février 1732, mort dans la même ville le 31 mars 1816. V. sur lui sa correspondance avec Grégoire et Grappin, précédée d'une notice biographique par M. Georges GAZIER, dans les *Mémoires* de la Société, année 1906.

(2) Ce magistrat, né à Faverney en 1768, avait été professeur à l'Ecole centrale de la Haute-Saône. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions judiciaires le 13 novembre 1810. On a de lui plusieurs opuscules d'histoire locale.

sans murmure. L'établissement de ces derniers éprouva d'abord beaucoup de résistance. Une seule commune, cependant, avoit pris part dans une révolte de quelques communes des Vosges, mais cet exemple ne s'est pas renouvelé. Les impôts directs se sont toujours bien payés jusqu'alors, mais les habitants n'ayant dans ce moment presque aucun débit de leurs productions territoriales, ils sont pauvres d'argent, et ont peine à acquitter leurs impositions avec la meilleure volonté à cet égard.

5° Conscrits, fugitifs.

Service de la gendarmerie, etc. — Mon premier mémoire contient tout ce que j'avais à dire sur les conscrits et le service de la gendarmerie.

Délits, etc. — La plupart des causes portées aux tribunaux résultent, comme je l'ai déjà dit, de rixes ou de vengeances particulières. La jouissance des eaux pour l'irrigation des prés, dans les montagnes surtout, donne le plus souvent lieu à ces rixes dont on se venge quelquefois par des arbres coupés, des moissons endommagées. Le tribunal de Lure est souvent saisi de ces causes.

Jurés, etc. — Il ne me reste rien à dire sur cet article.

6° Instruction publique.

Ecoles primaires. — Je me réfère, quant aux écoles primaires, à ce que j'en ai dit dans mon premier mémoire.

Ecoles secondaires, etc. — Le département sera incessamment bien monté en écoles secondaires. Déjà il en existe une très importante à Vesoul, formée des débris de l'école centrale, et à l'instar des lycées. Il y a aussi cabinet de physique et d'histoire naturelle, collection et jardin de botanique. Les trois parties sont enseignées par un des professeurs, celui de mathématiques. Des élèves y sont bien tenus et dirigés dans les principes d'une saine religion. Je dois dire qu'il y a peu d'écoles secondaires aussi bien montées.

Le succès de cette école est dû au zèle, au bon esprit du directeur et des professeurs et à leur union, aux secours de la

ville (qui avec 30,000 fr. de revenu pourroit bien en faire plus encore), enfin aux encouragements du préfet. Il ne manque à cet établissement que quelques réparations et une légère augmentation dans les traitements des directeurs et professeurs.

On s'occupe à monter à Luxeuil une école secondaire dont les professeurs sont prêts et une autre à Lure ; les fonds et le local pour cette dernière sont désignés.

Hommes qui s'y distinguent par leurs talents. — Je dois proclamer ici le zèle ardent et le talent de M. Peignot, directeur de l'école supérieure de Vesoul, connu par un ouvrage bibliographique (1), et M. Boisson, professeur de mathématiques, physique et d'histoire naturelle (2). Les autres professeurs méritent aussi l'estime générale.

7° Etat de l'Agriculture.

La surface du département est partagée en :

134.953	hectares	de bois, bonnes essences et de futaie.
39.484	—	de prés fertiles, surtout dans la vallée de Vesoul.
200.020	—	de terres labourables qui produisent froment et autres céréales, maïs, colza, pommes de terre et tabac qui occupent 94 hect. 47 ares.
17.848	—	de vignes cultivées dans les 7/9 des communes et qui produisent beaucoup (20 hectolitres par hectare), mais du vin médiocre.
392.905	hectares.	

(1) Peignot (Etienne-Gabriel), né à Arc-en-Barrois (Haute-Marne) le 15 mars 1767, poursuivit sa carrière littéraire et universitaire d'abord à Vesoul, comme bibliothécaire du département et de l'Ecole centrale, puis comme directeur de l'Ecole secondaire (20 juin 1803—17 septembre 1813); il passa ensuite à Dijon comme proviseur du collège et inspecteur d'Académie. Il mourut dans cette dernière ville le 14 avril 1849. L'ouvrage mentionné ici doit être le *Dictionnaire raisonné de Bibliologie*, Vesoul, 1802-1804, 3 vol. in-8, qui fut suivi d'une infinité d'autres publications du même genre, curieuses et tirées à un petit nombre d'exemplaires.

(2) Né à Vesoul le 27 octobre 1767, Boisson avait commencé ses études pour entrer dans les ordres lorsque la Révolution éclata. Il se maria en 1792, devint professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale, professeur

Les cerisiers sauvages sont encore un objet de culture important pour Fougerolles et les environs de Luxeuil, où l'on fabrique cette immense quantité d'eau de cerise dont j'ai parlé dans le premier mémoire.

Les bois sont en grande partie chêne et faux. Ils ne sont pas tous beaux. Dans beaucoup de cantons, le chêne dépérit de bonne heure, en se couronnant. Il y a à repeupler.

La pente des vallons donne lieu à très peu de marais. La nature du sol et le limon des rivières qui débordent dispensent de tout engrais pour les prés, qui sont d'une excellente qualité.

La fertilité des terres est due plus à la nature du sol qu'à l'art qui, par cette raison, est un peu resté en arrière des autres pays. On fait beaucoup de prairies artificielles qui diminuent tous les jours les jachères par l'accroissement des bestiaux et des engrais. La vallée de Vesoul en est un exemple, ainsi que la partie sud-est et montagneuse du département, où les prairies artificielles ont beaucoup pris, surtout le sainfoin ou esparcette, propre au terrain pierreux de cette partie. L'on porte au double l'augmentation des bestiaux dans le canton de Lure, où l'on a beaucoup défriché.

Le maïs fait la principale nourriture dans les campagnes. Il y est beau ; mais il exige beaucoup de culture. On cultive dans les départements voisins une espèce de blé, appelée blé-blanc, dont l'usage mérite d'être encouragé.

Du commerce. — J'ai dit dans le premier mémoire que la Saône transportait dans le midi les grains, bois et fer de ce département. En retour elle y ramène des vins fins de cette contrée, des huiles, du savon qui remontent jusqu'au port de Gray, d'où ils se répartissent dans les départements de l'Est.

Les eaux thermales de Luxeuil attirent beaucoup d'étrangers et d'argent dans ce pays, mais elles donnent lieu aussi à des jeux ruineux pour les particuliers que souvent la passion, plus que leurs moyens, porte à y tenter la fortune.

---

de mathématiques, puis principal à l'Ecole secondaire. La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône le nomma son secrétaire perpétuel. Devenu veuf en 1818, il reprit le chemin du séminaire et, ordonné prêtre, mourut curé de Saint-Marcel en juin 1852.

La houillère de Champagny et Ronchamp près Lure, appartenant à la Légion d'honneur, est affermée à M. Besson 3,500 fr.

On élève dans la Haute-Saône et surtout près de Vesoul, beaucoup de bœufs dont on fait un commerce assez considérable pour Paris et les grandes villes voisines.

Des fabriques. — J'en ai donné la liste dans le premier mémoire. Je vais faire quelques observations sur chacune d'elles.

Il serait à désirer qu'on fît usage dans ce pays des moulins à vent qui n'y sont pas connus. En s'en servant pour le blé, on débarrasserait le cours des ruisseaux et rivières de barrages qui causent souvent des inondations et, qui pire est, des procès.

Il y a peu de brasseries. La bière, dans ce pays très vignoble, n'est qu'une boisson d'agrément plus chère que le vin.

Outre l'usage du colza, on extrait aussi l'huile de la fène, fruit du hêtre, commun dans les forêts.

C'est avec le marc de raisin, et quelquefois avec le vin même, que l'on fait l'eau de vie dans ce pays.

On n'y connait point encore le nouveau procédé de tannage. Il faut du temps et les soins de la Société des arts de Vesoul pour améliorer la méthode ancienne que l'on suit ici.

On n'est pas surpris qu'il n'existe dans ce département qu'une seule tuilerie, quand on voit les habitations même des personnes aisées, couvertes de pierres plates appelées laves, qui durent plus que la tuile.

Les fers de la Haute-Saône, provenant presque tous de mines d'alluvion, sont de très bonne qualité. La forge de Pesmes est la plus considérable. Elle travaille pour l'artillerie. Elle appartient à M. Dornier (1). Elles font toutes vivre un nombre immense d'ouvriers ; c'est, après l'agriculture, le genre d'industrie le plus essentiel au pays.

---

(1) Dornier (Claude-Pierre) né à Dampierre-sur-Salon le 20 juin 1746, mort à Dijon le 2 novembre 1807. Membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, il se fit connaître surtout à ses compatriotes comme homme d'affaires ; ses forges et ses spéculations industrielles lui valurent une grande fortune. Son fils devait refaire partiellement à sa manière l'œuvre de d'Aboville par sa publication intitulée : ***Essai historique et voyage pittoresque dans l'arrondissement de Gray en 1832.*** Gray, Vᵉ Barbizet, Besançon, Gauthier, 3 vol. in-8.

La fonte se convertit aussi dans quatre usines en ustensiles de cuisine d'un usage aussi avantageux que répandu.

La bonne qualité des fers de la Haute-Saône les rend aussi pour la plupart propres à la fabrication du fil de fer le plus fin. Les fileries du département sont très anciennes. On pourrait, ce me semble, y réunir la fabrication d'épingles de fer, d'aiguilles, de hameçons, de cribles, etc. Ce serait même un des moyens à employer contre la mendicité.

On emploie des martinets à la fabrication du fer blanc dans la belle fabrique de La Chaudeau, près St-Loup. L'usage des laminoirs devrait être plus avantageux.

La scierie dite de granite est à Raddon près Melisey, du côté des Vosges, où l'on exploite la roche qui est plutôt un porphyre ou ophite vert et blanc auquel on donne, sur les lieux même, un très beau poli ; ce travail, qui mérite d'être encouragé par le gouvernement, occupe 60 ouvriers.

Hommes qui se distinguent par des lumières ou des succès. — Je citerai à cet égard M. Dornier, dont j'ai déjà parlé, qui se distingue par ses nombreux établissements et les succès que lui procure son immense fortune, mais ces succès sont peut-être une calamité pour le pays et aux yeux mêmes du gouvernement, parce que cet homme finira par se rendre maître des bois et de tous les moyens nécessaires au soutien des autres maîtres de forges dont il est la terreur et qu'il anéantira tous.

8° Subsistances.

Je n'ai rien à ajouter sur cet article.

9° Routes.

Il en est de même pour les routes.

10° Education des Bestiaux.

De même aussi pour les bestiaux.

II

NOTES DE TOURNÉE DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

(**Besançon, fructidor an XIII — Août-Septembre 1805**).

Administration générale.

L'administration générale, en comprenant sous ce titre le résultat de l'action administrative locale dans les différents degrés établis par la loi, se juge principalement dans le cabinet par l'examen des travaux, et ne peut entrer dans l'objet d'un compte de tournée ; il en est tout autrement si on la considère sous le rapport du personnel des fonctionnaires, car c'est en se transportant sur les lieux, c'est en conversant avec les individus que l'on acquiert bien plutôt des connaissances positives sur leur mérite et leur capacité. Je me plais ici à rendre un nouveau témoignage du bon esprit et du zèle éclairé qui animent ceux des fonctionnaires de mon département qui me secondent plus immédiatement dans mes travaux. Les sous-préfets, MM. Micaud (1) à Pontarlier et Kilg (2) à Baume, anciens administrateurs du département, exercent leurs fonctions actuelles

(1) Micaud (Jean-Agathe), né à Déservillers (Doubs) le 5 février 1770, mort à Besançon le 2 février 1860. Il avait été sous la Révolution officier de volontaires nationaux, puis un des administrateurs du département (an VI et an VII). Il occupa la sous-préfecture de Pontarlier de 1803 à 1815 inclusivement. De 1830 à 1858 il devait parcourir une nouvelle carrière politique à Besançon, comme maire de la ville et conseiller général du Doubs.

(2) Kilg (Georges Louis), né en 1745 à Montbéliard, mort dans la même ville le 26 février 1816. Pasteur à Blamont avant 1789, il devint un des administrateurs du département du Doubs, depuis l'avènement du Directoire jusqu'au 18 Fructidor ; il exerça les fonctions de sous-préfet à Baume-les-Dames depuis 1800 jusqu'en novembre 1814. V., sur lui, A. LODS, *Les Eglises protestantes de l'ancienne principauté de Montbéliard pendant la Révolution et le pasteur Kilg* (Paris, Fischbacher 1890, 3) p. (avec deux portraits)

dès l'établissement des préfectures et, depuis plus de quatre ans que j'ai été appelé à diriger leurs travaux, ils n'ont cessé de me donner des preuves de talents, d'assiduité et d'entier dévouement aux devoirs de leurs places : aussi ne dissimulerai-je pas que leur coopération a contribué pour beaucoup aux succès que j'ai pu obtenir dans ce département. M. Ravier (1), nommé depuis peu à Saint-Hippolyte, m'a paru entièrement disposé à suivre d'aussi bons exemples, et j'ai reconnu avec une véritable satisfaction qu'il a déjà su se concilier la confiance de ceux de ses administrés avec lesquels il a été en relations.

Maires, adjoints et membres de conseils municipaux. — J'ai vu dans ma tournée les maires, adjoints et membres de conseils municipaux des différentes communes que j'ai visitées. Je puis dire que je leur ai trouvé à tous les meilleures intentions. Mais ici la constitution propre des choses empêche que ces fonctionnaires immédiats remplissent convenablement l'objet de leur mission. Les administrations municipales sont trop multipliées. Il est à remarquer que beaucoup ne présentent pas assez d'individus pour les différentes places. Le magistrat, obligé souvent de sévir, est trop rapproché de ceux contre lesquels il a pris des mesures et trop exposé aux effets de leurs récriminations. De là l'impunité d'une multitude de délits : de là aussi les craintes et les dégoûts qui éloignent des fonctions les hommes tranquilles et probes. Combien de communes d'ailleurs ne présentent pas de sujets réunissant les connaissances indispensablement nécessaires pour l'administration, quelque simplifiée qu'elle soit pour les maires !

Circonscription des arrondissements municipaux. — En agrandissant les arrondissements communaux, opération qui, à mon sens, doit précéder toute idée d'amélioration dans l'administration intérieure, le Gouvernement jugera sans doute utile d'attacher les individus aux fonctions qui leur seraient confiées

(1) Ravier, né à Arc-sous-Cicon (Doubs), fit d'abord partie du clergé constitutionnel et exerçait encore ses fonctions dans son pays natal en 1802 ; mais c'est en qualité de notaire au même lieu qu'il fut nommé (5 pluviôse an XIII) sous-préfet de Saint-Hippolyte. Il fut remplacé en 1811 par l'auditeur au Conseil d'Etat de Branges de Bourcia et mourut à une date que nous ignorons.

par une plus grande étendue de prérogatives et par des émoluments. La première concession est indispensable pour entourer le magistrat de la considération dont il doit jouir, la seconde pour l'attacher à ses fonctions, de manière à ce que l'autorité supérieure puisse exiger ce que trop souvent on ne peut obtenir dans un système où il n'y a réellement pas de garantie positive contre l'insouciance et même les mauvaises intentions.

Au surplus la nécessité de rectifier la circonscription et l'organisation administrative des arrondissements en général n'a point échappé aux vues d'un Gouvernement auquel rien de ce qui peut augmenter le bien-être de la nation ne peut être étranger. J'en ai eu moi-même l'assurance dans une lettre que le prédécesseur de Votre Excellence a bien voulu m'écrire en réponse à des observations de même nature que je lui avais adressées et, si je les reproduis aujourd'hui, c'est uniquement pour ajouter aux motifs qui pourraient déterminer à une plus prompte exécution de ce plan et remplir ma tâche de chef de l'administration en vous reportant le vœu tout entier de mes administrés.

Isolement des services particuliers. — Je ne terminerai pas cet article sans reprendre ici, comme me paraissant toujours d'un intérêt majeur, les représentations que j'ai déjà faites en plusieurs occasions sur l'isolement où se tiennent des magistrats civils les fonctionnaires chargés de diriger, dans leurs arrondissements respectifs, les différents services particuliers; isolement qui, se manifestant même à l'égard du magistrat supérieur du département, s'établit à plus forte raison dans les degrés subséquents. D'après la conduite que tiennent généralement ces chefs de service, il n'y a point à douter qu'ils ne se croient absolument indépendants de toute influence étrangère à celle de leurs supérieurs immédiats, et qu'ils ne considèrent l'administration proprement dite comme un autre service particulier avec lequel ils n'ont point de relations obligées, mais simplement d'officieuses et à charge de réciprocité. J'ai peine à croire qu'en cela ils remplissent précisément les vues du gouvernement; mais telle est et sera sans doute leur manière d'être, jusqu'à ce que l'autorité supérieure, qui seule peut réprimer cet abus, ait fait connaître

ses intentions d'une manière précise, de sorte que, comme je l'ai dit précédemment, chacun, entrant en fonctions, sache à quelles conditions il est placé et puisse être rappelé à l'observation de la ligne tracée, dans le cas où il s'en écarterait.

Ne pourrait-on pas citer à l'appui de cette remarque le résultat des mesures extraordinaires qui, depuis quelque temps, ont été prises à l'égard du service des forêts? Combien d'abus scandaleux, de véritables délits n'ont pas été découverts depuis que, la force du mal ayant commandé le remède, la conduite des agents de cette administration a été sévèrement examinée! On peut mettre en doute assurément que des dilapidations de cette nature se soient multipliées aussi impunément, si l'exécution en même tems que la surveillance locale et centrale n'avaient pour ainsi dire pas été dans les mêmes mains, et il doit entrer dans les vues d'un gouvernement réparateur de prévenir que la même organisation des autres parties de service ne donne lieu à de semblables abus.

Culte.

Un des objets auxquels je m'étais proposé de donner des soins particuliers pendant ma tournée était la visite des communes du canton de Blamont, dans quelques-unes desquelles on exerce simultanément les cultes catholique et protestant. J'ai eu la satisfaction de voir partout régner la plus grande harmonie parmi les habitants et parmi les pasteurs des deux communions. La commune de Blamont, chef-lieu de canton, de cure et d'église consistoriale présentait seule quelques dissentiments dont j'avais eu connaissance. Il s'agissait de décider si la simultanéité d'exercice réclamée par les protestants, repoussée par les catholiques, devait y être définitivement établie, ou si l'on devait assigner à chacun des locaux différents. Après avoir visité les lieux, j'ai reconnu que les prétentions des protestants à l'usage commun de l'église provenaient de ce que, dans le moment actuel, ils n'avaient d'autre lieu de réunion qu'une ancienne salle d'école absolument insuffisante et nullement convenable, et que le refus des catholiques était fondé, 1° sur ce que l'église était trop petite pour recevoir une division quelconque, 2° en ce que

cette même église devenant le point de réunion de tous les catholiques répandus dans les communes environnantes qui ont coutume de s'y rendre en différents temps de la journée, il devenait difficile d'assigner les heures où les protestants auraient pu disposer à leur tour du temple. Les uns et les autres étant fondés dans leurs motifs, et la commune pouvant disposer très incessamment d'un quart en réserve considérable, il a été décidé, d'un commun accord, que les premiers fonds disponibles sur le produit de la vente à intervenir seraient employés à bâtir un temple aux protestants, qu'il serait pris en temps et lieu toute mesure convenable et qu'en attendant, les choses resteraient dans l'état où elles sont maintenant.

En parcourant les autres cantons de mon arrondissement, j'ai pu m'assurer que partout la situation des communes, sous le rapport religieux, ne laissait rien à désirer. Les seules réclamations qui me sont parvenues m'ont été adressées par les communes dont les desservants ne sont point payés par le trésor public. Il n'échappe pas aux habitants de ces communes que contribuant pour leur part à procurer les fonds sur lesquels sont payés les desservants salariés, ils éprouvent une véritable surcharge, étant, comme ils le sont, obligés de subvenir encore au traitement de leurs desservants particuliers.

S'il entrait dans les vues du Gouvernement de faire quelque changement aux dispositions existantes, ce serait peut-être le cas d'autoriser les conseils généraux à imposer le nombre de centimes additionnels nécessaire pour compléter cette partie de dépenses, de manière à ce que tous les citoyens d'un département y contribuassent dans une proportion égale et relative à leurs facultés.

Instruction publique.

J'ai visité dans ma tournée les écoles secondaires communales de Baume et Pontarlier, les seules de cette nature existant hors du chef-lieu de ma résidence. Je ne dirai pas sans doute que ces établissements ont déjà atteint le point de perfection dont ils sont susceptibles ; mais je puis assurer que rien n'est négligé pour y parvenir, soit de la part des maires pour la surveillance

des études et la disposition des locaux autant que les ressources communales peuvent le leur permettre, soit de la part des maîtres pour remplir la tâche intéressante qu'ils ont entreprise. On doit tout attendre du zèle des uns et des autres et, d'après ce que j'ai vu. je suis fondé à croire que chaque année j'aurai des témoignages plus satisfaisants à vous donner sur cet objet.

J'ai aussi vu pendant mon séjour à Blamont les élèves d'une école secondaire particulière dirigée par M. Fichefeux, dont l'établissement se trouve à Villars, à une lieue de Blamont. L'entretien que j'ai eu avec le directeur et ses collaborateurs sur la tenue des élèves et le mode d'instruction m'a beaucoup satisfait. Je le lui ai fait connaître, en l'assurant que je ne négligerais aucun des moyens dont je pourrais disposer pour l'encouragement de ses élèves et de ses professeurs

Hospices et Secours.

La visite que j'ai faite des hospices d'Ornans et Pontarlier m'a fait reconnaître que ces deux établissements sont bien administrés et qu'ils atteignent le but de leur institution, autant que la difficulté des temps et le peu de biens qu'ils possèdent leur en donnent les moyens. Je ne puis rendre le même témoignage de celui de Baume, à cause du peu de vocation que paraissent avoir pour leur état les hospitalières qui le desservent. Si, malgré les remontrances qui leur ont été faites, le mécontentement des administrateurs continuait, je me verrais forcé de vous proposer le renvoi de ces sœurs et leur remplacement par d'autres tirées des établissements de Besançon.

Bureaux de bienfaisance. — Les administrateurs des bureaux de bienfaisance que j'ai entretenus dans le cours de ma tournée m'ont paru animés des meilleures vues; mais les bureaux manquent généralement de ressources, et il y a peu d'espoir de les voir augmenter par des legs pieux. On pense à cet égard que l'éloignement où sont les communes de ces bureaux et les grands arrondissements qui leur sont attribués fait que les particuliers ne voient pas que leurs concitoyens aient un intérêt assez direct dans les dispositions qu'ils pourraient faire. On a déjà obvié à l'inconvénient du défaut de con-

naissances locales de la part des membres de bureaux, en établissant que les maires dans chaque commune seraient leurs correspondants. Il serait peut-être à propos d'ajouter à la législation que les bureaux de bienfaisance ne pourraient disposer des biens qu'ils administrent que selon le vœu exprimé dans les fondations. Cette disposition m'a paru d'un intérêt assez précis pour être soumise à l'examen de Votre Excellence.

Biens communaux.

Bois. — Les rapports qui m'ont été faits sur le service des forêts dans les différents points de mon département ne me laissent pas douter que cette partie n'ait été ici, comme en beaucoup d'autres lieux, l'objet de nombreux abus. Ils ont cessé assurément depuis que la conduite des agents de cette administration a été sévèrement examinée, depuis surtout les exemples frappés contre ceux qui ont été convaincus de malversations; mais on ne doit pas perdre de vue que le mal a pris sa cause dans l'isolement complet des agents, et dans l'opinion qu'ils pourraient s'affranchir de toute espèce de surveillance de la part des autorités locales. Cette considération n'échappera pas sans doute au magistrat supérieur auquel S. M. jugera à propos de confier cette partie importante des revenus publics, et l'on ne peut qu'attendre à cet égard l'effet des améliorations que les connaissances acquises en dernier lieu permettent d'espérer.

Le mécontentement général contre le service des gardes forestiers a porté beaucoup de personnes bien intentionnées à penser qu'il serait à propos de rendre aux communes la garde de leurs bois respectifs. Je ne partage pas leur opinion dans son sens absolu; mais l'expérience ayant prouvé les inconvénients de l'un et l'autre système adopté exclusivement, peut-être obtiendrait-on le meilleur résultat possible en organisant la chose de manière à ce que l'un se contrôlât par l'autre, c'est-à-dire en réglant que chaque commune aurait son garde-bois, mais que ces agents particuliers seraient sous la surveillance d'un garde forestier auquel on attribuerait un arrondissement convenable.

Partage des biens communaux. — Le décret impérial du 9 brumaire an XII excite et devait exciter beaucoup de réclamations individuelles, mais il est bien reconnu maintenant, surtout dans un territoire où l'éducation des bestiaux est une branche principale, que le partage des communaux a porté les plus grands préjudices à l'agriculture considérée dans ses rapports avec le bien général. Les choses s'arrangeront avec le temps, et les idées justes reviendront sur ce point, même à ceux que l'annulation des partages aura lésés.

Agriculture.

Améliorations remarquées ; leurs causes. — J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt quelques améliorations dans le système de l'agriculture actuelle de mon département comparé à ce qu'il était il y a un certain nombre d'années. L'une des plus remarquables est celle de la formation des prairies artificielles, procédé si important dans un pays dont le sol, naturellement aride, a besoin d'être régénéré et qui, à défaut de fourrages pour nourrir pendant l'hiver les bestiaux, est obligé de louer à tout prix dans la Suisse ceux qui lui sont nécessaires pour les fromageries des hautes montagnes. Ces améliorations sont dues à ce que différents propriétaires instruits, stimulés par le désir de tirer un parti plus avantageux de leurs terres, en ont suivi de plus près la culture et ont fait des expériences qui ont réussi. On est fixé sur ce point maintenant que, dans tout ce qui concerne les travaux de la campagne, les exemples seuls peuvent vaincre les préjugés et la routine, et ces exemples ne peuvent être donnés que par des personnes assez instruites pour les diriger avec intelligence, assez aisées pour en supporter les frais et les risques. En vain multiplierait-on les sociétés, les dissertations et toute espèce d'instructions écrites. Ces instructions ne sont pas lues par les laboureurs ; elles le seraient, que beaucoup ne les entendraient pas et que les autres s'en défieraient comme on se défie généralement, et principalement dans les campagnes, de tout ce qui présente l'aspect d'une innovation. Il n'y a donc de perfectionnement réel à espérer en agriculture qu'autant que des propriétaires

instruits ne dédaigneront pas de s'y adonner, et certes cette occupation leur assure à la fois profit et honneur, en raison des bénéfices particuliers qu'ils en retirent et des avantages qui doivent en résulter pour ceux qui les imiteront.

On remarque maintenant plus de propriétaires instruits cultivateurs qu'autrefois ; la nature du sol et des institutions de la France ne peut qu'en augmenter le nombre et, comme en toute chose, les premiers succès, les plus difficiles à obtenir, mènent rapidement à d'autres, on est fondé à espérer que l'agriculture ne restera point en arrière, dans un siècle où tous les autres arts ont fait des progrès aussi marquants.

Haras. — Parmi les institutions qui contribueront essentiellement au bien-être de mon département sous ce rapport, sera incessamment citée celle des haras qui s'organise en ce moment, et pour laquelle le gouvernement a pris des mesures dont les résultats seront remarquables dès les premiers moments. La situation déplorable où était depuis nombre d'années cette branche importante de nos richesses territoriales prouve jusqu'à l'évidence combien est fausse l'opinion de ceux qui ont pensé que l'intérêt particulier suffisait pour conduire les individus au but le plus utile à tous ; qu'ainsi, dans toutes choses, on devait laisser la plus grande latitude de liberté particulière : ce système produit nécessairement l'inverse. On ne doit jamais perdre de vue, d'abord que la classe agissante du peuple a peu ou point d'instruction ; qu'ainsi, à quelques faibles exceptions près, elle ne peut s'élever à des calculs qui exigent la conception de l'ensemble et l'arrangement de toutes les parties qui le composent ; en second lieu que chacun, en recherchant son intérêt particulier, s'isole de tout ce qui l'environne, au point de ne considérer pour rien la perte que la société doit éprouver, lorsqu'il peut se procurer à lui-même un avantage quelconque. C'est ainsi, en prenant un exemple de l'objet même dont il s'agit, que les propriétaires de chevaux entiers, pour se procurer un bénéfice plus prompt, faisaient saillir des poulains de 15 à 18 mois, n'importe ce qui pouvait en résulter, et que par ignorance ou ne pouvant trouver mieux, le paysan possesseur de juments n'obtenait de ces saillies que des sujets dégénérés et abâtardis. Ces réflexions rentrent dans la classe

générale de celles que l'on peut faire sur les autres parties du commerce et de l'industrie, pour prouver que toutes doivent être assujetties à des règlements, dans l'exécution desquels chaque individu, en concourant à l'intérêt commun, trouve lui-même une augmentation considérable de profits et l'espoir fondé de les voir s'accroître annuellement

L'état de situation exact des récoltes fera l'objet d'un travail particulier, duquel je me suis occupé en exécution de votre lettre du (en blanc). Je me contenterai ici d'annoncer qu'en général la récolte des grains peut se ranger au nombre de celles qu'on obtient dans les années ordinaires. Il n'en sera probablement pas de même de celle des vins, à cause des retards et avaries que les pluies continuelles et froides font éprouver aux vignes.

Commerce, Arts et Manufactures.

Commerce proprement dit. — Les principales branches de commerce dans mon département consistant en fers, bestiaux et fromages, éprouvent en général peu de variations et obtiennent un écoulement assez facile. J'ai pu reconnaître qu'elles sont maintenant dans une situation aussi satisfaisante que possible. Il n'en est pas ainsi de la partie vignoble ni de la ville de Besançon, où le débit des marchandises de détail est à peu près la seule ressource. Ce débit est absolument fondé sur l'existence d'une garnison, qui se compose ordinairement de 5 à 6 mille hommes. Ce nombre, réduit depuis plus de deux ans des cinq huitièmes, est encore de beaucoup diminué depuis le départ du dernier bataillon qui y était stationné. Ce défaut de consommation dans la ville et l'extrême abondance de la dernière récolte en vins tiennent les propriétaires dans un état de gêne qui se fait également ressentir aux autres classes de citoyens et donne des inquiétudes pour le paiement des impositions.

Il a été reconnu de tout temps que la prospérité ou le malaise de la ville de Besançon et du pays qui l'avoisine a dépendu du plus ou moins de troupes y existant, et j'ai pensé qu'il n'était pas étranger au but de ce compte de mettre ces observations sous les yeux de Votre Excellence.

Forge de l'Isle-sur-le-Doubs ; découverte d'un moyen d'obtenir une qualité de fer supérieure. — En passant à L'Isle-sur-le-Doubs, j'ai visité une des principales usines de mon département, celle de M. Bouchot, dont l'établissement comprend les différents ateliers nécessaires pour donner une valeur de deux francs à la livre de fonte, qui vaut de 7 à 8 centimes. Ce maître de forges industrieux m'a montré une espèce de fer qui ne paraît pas avoir encore été fabriquée par aucun autre en France, et dont la qualité est de beaucoup supérieure aux meilleurs fers connus. M. Bouchot, pratiquant en observateur, a remarqué que dans l'opération qui consiste à convertir la fonte en barres, la pression du marteau exprimait, avec ce qu'on appelle la crasse du fer, une matière en fusion qu'il a jugé devoir être la partie la plus ductile du fer. L'événement a pleinement justifié son observation. Ayant fait ramasser la crasse mélangée ordinairement avec ces particules, et l'ayant fait briser pour en obtenir plus facilement la division, il en a extrait une quantité de fer peu considérable, il est vrai, mais précieuse pour différentes sortes d'ouvrages par sa supériorité. M. Bouchot a fait fabriquer de ce fer des canons de fusil, qui ont résisté aux plus violentes épreuves. Il ne met d'ailleurs aucune espèce de réserve dans l'indication de sa manière de procéder, de sorte que cette découverte ne peut manquer de se propager rapidement et de procurer à nos manufactures de nouveaux moyens de perfectionnement.

Fabrique considérable du sieur Japy à Beaucourt (Haut-Rhin). — Le désir que j'avais de visiter le canton de Blamont dans toute son étendue m'ayant obligé de passer à Montbéliard (commune du Haut-Rhin) pour reprendre une route praticable, je n'ai pu m'empêcher, quoique hors de mon département, d'aller voir l'établissement d'horlogerie, peut-être unique en Europe, du sieur Japy [1] qui, par sa propre industrie, ayant vendu ses habits pour établir sa première machine, est maintenant possesseur d'une fortune immense, occupe cinquante-cinq familles et ne peut suffire aux demandes qui lui sont faites, quoique fabri-

(1) Sur la vie et l'œuvre de Frédéric Japy, v. le livre du Dr Muston, *Histoire d'un village*, 3 vol. in 8.

quant chaque année de 3 à 4 cent milliers de mouvements de montres. L'industrieuse activité de cet homme, aidé maintenant d'une nombreuse famille, est telle que, malgré le renchérissement progressif de tout, il peut donner maintenant à 42 sous, avec un plus grand bénéfice et plus de fini, les mouvemens qui lui étaient payés 6 fr. 10 il y a six ans.

Il n'entrait pas dans l'objet de ce compte de s'étendre en détail sur une manufacture étrangère à mon département ; mais un établissement de cette nature appartient plutôt à la France entière qu'à une localité et, comme citoyen, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer ici une faible partie de ce qu'il m'a fait éprouver.

Mêmes fabriques dans le canton de Blamont. — Il y a à Voujaucourt et dans plusieurs autres communes du canton de Blamont des manufactures d'horlogerie du même genre, qui ne sont pas à beaucoup près aussi considérables, mais qui cependant ne laissent pas d'être intéressantes en ce qu'elles s'accroissent progressivement et forment, avec la précédente, une branche d'exportation considérable d'objets fabriqués. Le chef de l'une de ces fabriques, gendre de Japy, a inventé une machine propre à faire les pignons de montre, ce à quoi on n'était pas encore parvenu jusqu'à présent.

Filature intéressante de coton. — De Beaucourt je me suis rendu à Hérimoncourt pour visiter un établissement nouveau de filature de coton à la façon anglaise. Cette fabrique ne fait que de commencer, mais elle s'est montée avec une telle activité et un talent si bien acquis que déjà ses produits ont toute la perfection que l'on peut désirer. J'ai vu filer devant moi du coton qui, en sept brins, produirait des ouvrages de bonneterie d'une grande finesse. Les chefs de cette manufacture se proposent d'en étendre les résultats et de fabriquer différentes étoffes à la façon anglaise. Ils ont de la fortune et toutes les connaissances nécessaires, je ne doute pas qu'ils n'obtiennent un entier et prompt succès.

J'ai vu à St-Hippolyte les produits d'une manufacture existant à Montécheroux, non moins intéressante que les précédentes par les succès qu'elle obtient déjà et ceux bien plus considérables encore qu'elle peut espérer. Elle consiste dans la fabri-

cation de tous les instruments nécessaires à l'horlogerie. Le directeur de cet établissement, nommé Abram, en même temps maire de la commune, est parvenu à perfectionner cette partie au point que, partout où ses ouvrages sont connus, on les préfère à ceux venant d'Angleterre ; il les fournit d'ailleurs à un rabais de plus de moitié.

Il est pénible de dire qu'avec une telle supériorité le principal débit des instruments de cette fabrique soit fondé sur l'opinion où les horlogers de l'intérieur sont qu'on les tire de l'Angleterre. Cette considération a jusqu'à présent empêché le sieur Abram d'adopter l'usage du poinçon pour marquer ses instruments. Le temps et l'expérience détruiront sans doute un préjugé aussi ridicule, et j'ai bien assuré cet intéressant manufacturier que je ne négligerais aucun des moyens qui pourraient se concilier avec ses intérêts pour donner à son établissement toute l'étendue et l'activité qu'il mérite à tous égards. Cette fabrique, dans son état actuel, occupe déjà de 50 à 60 ouvriers.

Tels sont les établissements que j'ai visités dans cette tournée. Je me proposais, en revenant à Besançon, d'aller voir la forge la plus considérable de mon département, celle de Chatillon-sur-Lison, près Quingey ; mais une affaire importante, relative au service de la Grande armée, m'a rappelé à Besançon. J'ai été forcé d'ajourner ce projet.

Routes et Chemins vicinaux.

Routes. — J'ai été à même de vérifier dans ma tournée l'état exact des différentes routes de mon département ; celles de 1re et 2e classes sont entretenues de la manière la plus complète. Il n'en est pas de même de celles de 3e ; elles demandent de promptes réparations, et je me propose de me concerter avec l'ingénieur en chef pour cet objet.

Chemins vicinaux. — Les chemins vicinaux sont à peu près dans le même état de dégradation où ils ont constamment été pendant tout le temps que l'autorité locale n'ayant aucun motif coercitif à sa disposition, l'insouciance des habitans de la campagne pour les choses même qui leur sont essentielles a em-

pêché toute espèce d'amélioration; mais ce n'est qu'aprè clôture des travaux que l'on peut s'occuper de cet objet. recommandé aux sous-préfets de ne rien négliger pour stin ler le zèle des maires à ce sujet et faire exécuter mon arr du (en blanc), auquel vous avez bien voulu donner vo approbation. Je ne dissimulerai pas cependant que, pour ob nir un véritable succès dans cette partie importante, d dispositions doivent encore être ajoutées : l'une qui aurait p objet d'établir une distinction entre les chemins purement v naux, c'est à dire pratiqués par une seule commune, et c qui peuvent être regardés comme des routes de 4e cla parce qu'ils servent moins à une commune en particulier c de grands arrondissements dont toutes les parties ont un é intérêt à la chose. Je prendrai pour exemple la portion de c min qui se trouve entre Saint-Hippolyte et Montandon, dista d'environ deux lieues de poste. Ce chemin, tout entier su revers d'une des plus hautes montagnes du département, la seule communication possible pour regagner les gran routes de plus de trente villages. L'escarpement des li exige en beaucoup d'endroits des supports considérables maçonnerie et par conséquent un entretien annuel très pendieux. Les réparations indispensables maintenant sont e mées à plus de 50,000 francs et, si elles ne sont point fa sous deux ans, le passage sera impraticable. La populat réunie est de 800 individus; leurs revenus ne s'élèvent pa 1,000 francs et par conséquent elles sont dans l'impossibi absolue d'entreprendre un travail aussi considérable. Le s moyen est donc d'appeler à la réparation dont il s'agit les férentes communes qui y ont intérêt et qui en font tout aut d'usage que les deux aboutissantes. Plusieurs parties de n département sont dans le même cas, et la conservation de p sieurs ponts est attachée à l'établissement du système que propose. Le second moyen est dans la création d'un contrôle voyer par arrondissement de sous-préfecture. Quel que soit zèle des sous-préfets et maires, les autres occupations dont sont chargés ne leur permettent pas de suivre les détails chacune en particulier. Celles-ci d'ailleurs exigent des conna sances que plusieurs peuvent ne pas avoir. Ces contrôleu

seraient facilement salariés au moyen d'une taxe communale, et les avantages que les propriétaires retireraient d'une bonne tenue dans les chemins vicinaux ne sont point à comparer avec ce qu'il en coûterait pour ce léger supplément.

Douanes.

L'isolement particulier dans lequel ce service se maintient me met peu dans le cas de donner des renseignements positifs à son égard. Les informations que j'ai pu prendre sur les lieux d'ailleurs sont à l'avantage des préposés. Il est de la plus grande importance qu'ils ne se relâchent en rien de l'activité dont leur service est susceptible, en raison de celle que l'on met dans le pays voisin à l'importation des marchandises prohibées.

Un fait particulier dont il m'a été fait rapport me met dans le cas d'indiquer à Votre Excellence une disposition qu'il importerait d'ajouter aux règlements actuels du service dont il s'agit. Elle consisterait à ordonner qu'un préposé quittant le service, soit volontairement, soit surtout pour cause de malversations, ne pût établir son domicile dans la distance soumise à la surveillance des douanes pendant un intervalle de temps limité. Il est facile de juger combien un individu dans cette position peut abuser des connaissances qu'il a acquises dans l'exercice de son emploi, et combien par conséquent il est essentiel de mettre la police administrative à même d'y remédier.

LE LIVRE DE PRIÈRES
DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN

A LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

Par M. Georges GAZIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 15 mai 1907.

Le fragment du *Diurnale seu Liber precum* de l'empereur Maximilien que possède la Bibliothèque de Besançon est assurément l'un des plus précieux trésors de ce riche établissement. M. Castan l'a déjà signalé à l'attention du monde savant en 1878, et une note parue la même année dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* (1) rappelle la sensationnelle communication qu'il fit alors au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. Grâce à lui, ce beau volume sur vélin, orné dans les marges de dessins originaux à la plume, œuvre d'artistes allemands de l'école de Dürer, fut enfin connu de tous; les érudits l'étudièrent aussitôt et cherchèrent à en déterminer la valeur et l'intérêt. Depuis cette époque, ont paru sur cet ouvrage divers travaux de MM. Ephrussi (2), Bayersdorfer et Chmelarz (3) élucidant un certain nombre de problèmes que M. Castan

---

(1) Année 1878, p. 17-18.
(2) EPHRUSSI. *Albert Dürer et ses dessins*. Paris, Quantin 1882, in-4°, p. 229 et sq.
(3) Eduard CHMELARZ *Das Diurnale oder Gebetbuch des Kaisers Maximilian Ier*, in-f°, 1884 (Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhoechsten Kaiserhausers.)



Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Munich)

Dessin d'Albert Dürer

n'avait pu résoudre. Tout récemment enfin, M. Giehlov a fait paraître à Vienne, avec l'aide de la maison Bruckmann de Munich, une reproduction complète par la photolithographie de ce document (1), qu'il avait déjà auparavant étudié dans des articles remarquables qui épuisent à peu près la question (2).

Il nous a donc paru utile de résumer aujourd'hui dans ces *Mémoires*, où a paru il y a trente ans le compte-rendu de M. Castan, l'histoire de ce Livre d'heures, en complétant d'autre part tout ce qui a été dit à son sujet à l'aide de quelques notes manuscrites de Charles Weiss, conservateur de la Bibliothèque de Besançon de 1811 à 1866, notes qu'il nous a été donné de retrouver dans ses papiers.

*
* *

Le *Livre de prières* est entré à la Bibliothèque de Besançon vers 1827, acheté à Salins par le bibliothécaire d'alors Charles Weiss. Ce dernier raconte lui-même (3) que ce volume avait appartenu avant la Révolution à la bibliothèque particulière des Bénédictins de Saint-Vincent. Il a soin de bien spécifier qu'il s'agit de la bibliothèque propre de l'abbaye, ajoutant qu'il ne faut pas la confondre avec celle léguée à la ville de Besançon en 1694 par l'abbé bénédictin Boisot, et qui se trouvait dans les mêmes bâtiments.

A la Révolution, les moines se partagèrent les livres de leur couvent. « Celui-ci, dit Weiss, tomba dans le lot de

---

(1) *Kaiser Maximilians I Gebetbuch mit Zeichnungen von Albrecht Dürer und andern Künstlern.* Photographischer Faksimiledruck in 4-11 Farben, hergestellt in der Kunstanstalt Albert Berger in Wien...herausgegeben von Karl Giehlov, München. F. Bruckmann, in-f°, 324 planches. Introd. de 31 pages. — Tiré à 350 exemplaires numérotés.

(2) Karl. Giehlov. *Beiträge zur Entschungsgeschichte des Gebetbuches Kaisers Maximilian Ier*, in-f°, 1899 (Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhoechsten Kaiserhausers).

(3) Note manuscrite. Bibliothèque de Besançon.

dom Sterque, le dernier bibliothécaire qui en connaissait la valeur mieux que ses confrères ». Dom Sterque, à cette époque troublée, quittant l'habit religieux, se maria et accepta pour vivre les fonctions de commissaire de police à Salins sa ville natale. Il y mourut le 6 avril 1827. Weiss nous fait savoir qu'il fit acheter alors ce volume aux héritiers de dom Sterque pour la ville de Besançon; malheureusement il ne nous dit pas à quel prix, et comme à cette époque les registres de comptabilité de la Bibliothèque n'étaient pas tenus avec grand soin, il nous a été impossible de retrouver pour quelle somme, sans doute dérisoire, notre collection bisontine a pu s'enrichir de cet incomparable trésor.

Charles Weiss, l'ami de Charles Nodier, le principal collaborateur de la biographie Michaud, était un bibliophile des plus curieux, doublé d'un érudit fort sagace. Son premier soin, une fois en possession de ce Livre de prières, fut de rechercher ce que pouvait être ce volume imprimé en 1514 à Augsbourg par le célèbre imprimeur Jean Schönsperger (1). Il pensa d'abord trouver quelque indication dans les *Catalogues des ouvrages sur vélin* que venait de faire paraître le savant bibliothécaire de la Bibliothèque Royale, Van Praët, mais il n'y trouva aucune mention de cet ouvrage. Il fut plus heureux en consultant les *Annales typographici* de Panzer (IX, 380) qui décrivaient un autre exemplaire sur vélin de cet ouvrage, appartenant à un certain M. de Josch, mais celui-là non orné de dessins marginaux. Panzer disait que ce volume se composait de diverses prières et de psaumes suivis des Heures de la Sainte Vierge et de l'Office de la Sainte Croix, puis il vantait l'élégance des caractères gothiques employés par l'imprimeur, et comparait ce livre de prières avec le *Theuerdank* imprimé trois ans plus tard par le même Schönsperger.

---

(1) La souscription finale du volume porte ces mots : « Joannes Schonsperger, Ci || vis Augustanus, imprime || bat Anno Salutis || MDXIII. III Ka || lendas Ja || nuarii ».

Charles Weiss étudia ensuite les dessins à la plume ornant son exemplaire : « Un mérite particulier de cet exemplaire, dit-il, c'est que les marges sont la plupart couvertes de dessins de différentes couleurs, d'arabesques, de trophées exécutés avec une grande délicatesse. » Il s'attacha d'abord à décrire successivement chacun de ses dessins (1), puis il remarqua qu'on trouvait çà et là au bas des pages des initiales « qui sont peut-être, pensa-t-il, les initiales de l'artiste. » Il rechercha alors dans le *Dictionnaire des monogrammes* de Christ qu'il avait sous la main à la Bibliothèque de Besançon s'il pourrait y trouver la traduction de ces initiales. Il en découvrit ainsi deux, non contestées depuis, l'une formée de deux A combinés, marque d'Albert Altdorfer, l'autre HB, d'Hans Burgkmair. Il se trompa par contre sur les initiales HGB qu'il attribua, sur la foi de Christ, à Jacques Binc et sur le monogramme MA qui lui fit songer à Marc Antoine ; il déclara enfin n'avoir pu trouver aucun renseignement sur la signature HD.

Le *Manuel du libraire* de Brunet, dans son édition de 1862, fournit à Weiss d'utiles indications complémentaires. Brunet signale en effet l'extrême rareté de ce beau volume sortant des presses de Schönsperger, ajoutant qu'il paraît certain que le Diurnal, exécuté par ordre de l'empereur Maximilien et pour son usage personnel, n'a pas été tiré à plus de 10 exemplaires. A l'appui de cette opinion, Brunet cite une lettre de Peutinger à l'empereur Maximilien, datée du 5 octobre 1513 (2), dans laquelle le célèbre érudit, pour calmer l'impatience de l'empereur au sujet de l'apparition du Livre d'heures, lui annonce que les dix exemplaires sur vélin

---

(1) Nous donnons en appendice l'indication sommaire des sujets de chacun des dessins de notre fragment bisontin du Livre d'heures. Les indications de Weiss étaient souvent erronées et du reste il n'est pas toujours facile de deviner l'idée qui a inspiré les artistes.

(2) Lettre conservée aux Archives de la ville d'Augsbourg.

de ce livre vont lui être envoyés, que Schönsperger y met la dernière main et y apporte tous ses soins.

Brunet ajoute encore que sur les dix exemplaires annoncés par Peutinger, quatre sont connus. Le premier n'est guère qu'un fragment composé de 62 feuillets, mais ce fragment, conservé à la Bibliothèque de Munich est bien précieux « puisque, dit-il, quarante-trois de ses feuillets sont ornés d'encadrements historiés et fort variés dessinés de la main d'Albert Dürer et de Lucas Cranach. » Le deuxième exemplaire est celui décrit par Panzer comme appartenant à M. de Josch et qui depuis a été acquis par la Bibliothèque de Vienne. Le troisième se trouve au British Museum. « Le quatrième, dit Brunet, encore revêtu de sa reliure primitive en veau noir estampé, est un des joyaux les plus précieux du riche cabinet de M. Ambroise Firmin Didot. Il a été acquis au prix de 1800 francs de M. Butsch d'Augsbourg, dans la famille duquel il s'était conservé depuis longtemps de père en fils (1). »

Enfin Brunet donne un dernier renseignement précieux dans son analyse de ce volume. Après avoir signalé les diverses prières et les psaumes suivis des « Heures de la Vierge » et de l' « Officium sanctissimæ Crucis », qui le composent, il fait remarquer la présence au milieu des prières d'une *Oraison à saint Maximilien* (2), et au début de l'ouvrage de l'*Oratio ad suum proprium angelum* « circonstance, conclue t-il, qui fait supposer que l'empereur avait lui-même disposé l'arrangement et contribué à la rédaction du livre. ».

---

(1) Aujourd'hui on con ait cinq exemplaires sur velin, sur les 10 imprimés : 1° l'exemplaire illustré mais incomplet des bibliothèques de Munich et de Besançon ; 2° celui du British Museum ; 3° celui de la Bibliothèque de Vienne ; 4° un exemplaire à la Bibliothèque Vaticane ; 5° un exemplaire dans la bibliothèque de sir Thomas Broke à Armitage Bridge (Huddersfield).

(2) Voir la reproduction ci-contre, avec le début de l'Oraison à Saint-Maximilien et un dessin d'Albert Dürer figurant ce saint personnage.

.·.

Tel était l'état de la question quand M. Aug. Castan, le successeur de Weiss à la Bibliothèque de Besançon, commença à son tour à étudier le Livre de prières conservé dans son dépôt, et qui était encore ignoré de tous en dehors du personnel de la Bibliothèque. M. Castan, qui était un érudit de premier ordre en même temps qu'un artiste averti, crut de son devoir de révéler au public savant l'existence du chef-d'œuvre de la Renaissance allemande dont il avait la garde. Il voulut faire cette communication au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878, à la section des Beaux-arts, mais, par suite d'un malentendu administratif, on déclara ne pouvoir l'entendre à cette section, en vertu du règlement, parce qu'il ne s'était pas fait inscrire assez tôt parmi ceux qui désiraient prendre la parole. Heureusement, au même Congrès, à la section voisine d'Histoire et de philologie, présidait le plus accueillant et le plus éclairé des savants, et M. Léopold Delisle prit sur lui d'autoriser son ami Castan à présenter le résultat de ses recherches sur le Livre de prières de Besançon.

Il ne nous est resté de cette communication qu'une courte note publiée dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Doubs, mais comme M. Castan y expose avec la plus grande précision les conclusions nouvelles auxquelles il est arrivé, nous croyons utile de la reproduire ici, d'autant qu'elle fut l'origine de nouvelles et fécondes études sur le Diurnal. « Ce Livre d'heures, dit-il, est l'un des plus précieux joyaux de la Bibliothèque de Besançon. Il ne comprend pas moins de 70 pages encadrées de charmants dessins à la plume, qui datent de 1515 et sont conçus pour la plupart dans le style des meilleures productions d'Albert Dürer. Chacune de ces pages est signée d'un monogramme, quelquefois tracé par l'auteur des dessins, mais le plus souvent ajouté par une

personne qui toutefois paraît exactement renseignée. Ces indications révèlent que nos dessins sont de Hans Burgkmair, d'Albert Altdorfer, de Hans Baldung-Grien, de Mathias Amberger et de Hans Dürer, frère du fameux Albert J'ai fait ressortir les affinités de cette ornementation avec celle d'un autre exemplaire du même Livre d'heures qui est conservé à la bibliothèque royale de Munich et que l'on sait avoir été décoré par Albert Dürer également en 1515 pour l'empereur Maximilien Ier. Ce rapprochement tendrait à faire considérer notre volume comme un premier essai des collaborateurs d'Albert Dürer en vue de l'exécution du chef-d'œuvre que le maître seul devait signer. 25 pages de l'ornementation qui nous occupe appartiennent à Hans Dürer et sont incontestablement les meilleures, d'où l'on pourrait conclure que cet artiste, si oublié aujourd'hui, a été abusivement éclipsé par l'auréole de son illustre frère. Dans tous les cas, disais-je en terminant, si l'on a pu appeler l'exemplaire de Munich un trésor sans prix, j'avais en quelque sorte le devoir de faire connaître que la France possède un trésor analogue et qui pourrait bien être la clef de ce trésor. »

Ainsi donc, M. Castan, acceptant les deux attributions de Weiss à Altdorfer et à Hans Burgkmair, en rectifiait deux autres et restituait à Hans Baldung-Grien et à Hans Dürer la paternité de leurs dessins.

D'autre part, et c'est là la grande originalité de sa communication, il cherchait à établir les rapports qui devaient, selon lui, avoir existé entre l'exemplaire de Besançon et celui de Munich.

Les conclusions de M. Castan sur les auteurs des dessins furent à peu près universellement adoptées par les érudits français et étrangers, qui eurent alors l'occasion d'examiner le Livre d'heures, dont l'existence venait de leur être révélée. Sauf pour la traduction du monogramme M A, MM. Ephrussi, Bayersdorfer, Chmelarz et Giehlov furent d'accord avec le bibliothécaire de Besançon.

Tous reconnurent sans peine la main d'*Hans Burgkmair* d'Augsbourg (1473-1531) dans les illustrations des premiers feuillets de l'exemplaire bisontin. Du reste, sur l'une de ces pages, une signature authentique rendait certaine cette hypothèse, que confirmait encore une étude comparative avec les dessins fournis par Burgkmair pour les autres publications célèbres de l'empereur Maximilien pour le *Theuerdank* et le *Weisskunig*. Il n'y a pas d'œuvre de Burgkmair dans nos musées français, mais les collections d'Augsbourg, de Dresde, de Nuremberg et de Berlin donnent une haute idée de son talent particulièrement vigoureux et réaliste.

On s'accorda de même au sujet des pages ornées ensuite par *Albert Altdorfer* et *Hans Baldung-Grien*. Le premier, qui vécut à Ratisbonne (1488-1538), a illustré une douzaine de pages. Son dessin est souvent médiocre, mais il y a dans ses œuvres des détails admirables, et son inspiration, où s'allient le goût du fantastique et un certain sentiment poétique, est toujours d'une grande originalité. Hans Baldung Grien, né à Gmund, en Souabe, vers 1470, mort en 1550, est bien connu par ses tableaux de Berlin, de Bâle et de l'église de Fribourg en Brisgau ; artiste très consciencieux, ayant le culte de son art, il fut le disciple préféré de Dürer et nul n'a subi plus que lui l'influence du maître.

Enfin, il ne peut y avoir aucun doute au sujet des vingt-quatre pages signées H. D. Elles sont l'œuvre de *Hans Dürer*, le frère d'Albert, qui vécut dans l'intimité de celui-ci, mais sur lequel on a fort peu de renseignements. Il semble évident qu'Albert Dürer guida de très près son jeune frère dans l'exécution de ce travail et lui fournit tout au moins le sujet de ses dessins ; il ne put lui communiquer toutefois tout son génie ; « Malheureusement, dit M. Ephrussi, quoique les formes et les proportions des figures méritent tous les éloges, quoique les mouvements soient bien saisis et rendus d'une main sûre, la plume manque de légèreté et la surcharge des traits et des hachures nuit à l'aspect général des

dessins. » On en jugera par les deux dessins de Hans Dürer que nous reproduisons et qui sont loin d'être sans valeur.

Les historiens du Livre d'heures ont étudié avec grand soin tous ces dessins, les ont décrits et jugés avec un goût très sûr. Nous n'avons pas à répéter dans cette notice, essentiellement bibliographique, ce qui a été dit ailleurs en si bons termes sur leur valeur artistique, sur les idées qui ont dirigé Dürer et ses collaborateurs pour le choix des sujets, sur l'imagination extraordinaire dont ceux-ci ont fait preuve, ni sur l'habileté d'exécution de chacun d'eux. Rappelons seulement l'opinion des savants allemands, appuyant leur démonstration sur une lettre de Peutinger (1), et d'après laquelle l'empereur Maximilien aurait donné à ce remarquable érudit, qui vivait à Augsbourg, la direction de la publication dont il avait eu l'idée. Maximilien et Peutinger, ne laissant pas aux artistes toute liberté pour l'illustration du Diurnal auraient fourni eux-mêmes le sujet de la plupart des dessins. L'image a le plus souvent pour but de servir de commentaire aux prières et aux citations bibliques qu'elle encadre ; le sujet en est alors tiré des Livres saints ; le dessin figure des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament ou des épisodes de la Vie des Saints. Mais souvent aussi les artistes ont puisé leur inspiration dans les légendes mythologiques, dans les romans de chevalerie ou les scènes de la vie journalière du temps. A côté de l'Enfant Jésus, du Christ crucifié ou triomphant, de la Vierge, des Apôtres et des saints, de David et de Goliath, de saint Christophe ou de saint Georges, on voit Orphée charmant les animaux, Arion monté sur son dauphin, des chars traînés par des

---

(1) Cette lettre de Peutinger à Albert Dürer n'est parvenue que sous la forme de douze lignes incomplètes, mais ses fragments montrent clairement qu'Albert Dürer lui-même recevait des indications pour l'ornementation des marges et qu'il ne pouvait donner libre cours à sa fantaisie.

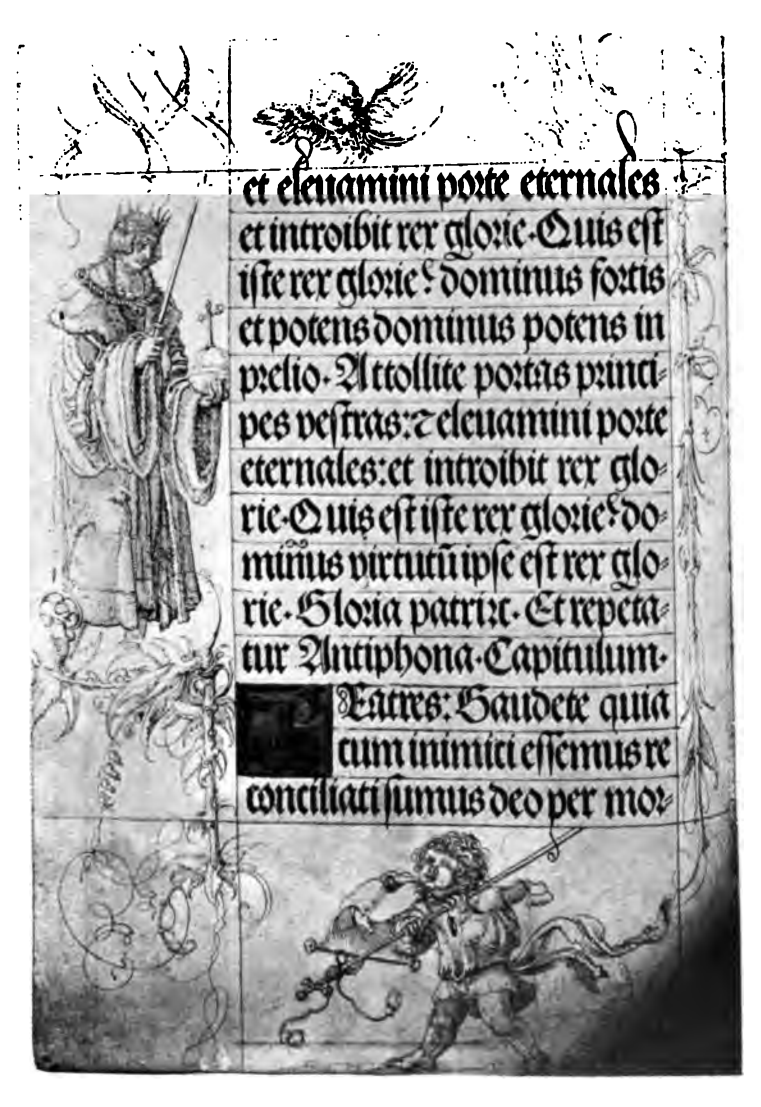
Amours, des représentations d'éléphants, de lions, de rhinocéros, d'animaux apocalyptiques, des types contemporains de marchands, de soldats et de paysans. Entre un saint Pierre et un Samson, le même artiste nous présente Mercure et d'impudiques Ménades. Le tout est entouré de guirlandes, d'entrelacs, de branchages et de feuilles, de trophées de toute espèce du plus gracieux effet. Tous ces dessins sont exécutés à la plume, chacun d'une seule encre, tantôt violette, rouge, jaune ou verte. L'esprit sacré et le goût profane se rencontrent à chaque page de ce Livre de prières dans une confusion étrange qui ne choquait nullement les hommes de la Renaissance, chrétiens dévots tout imprégnés de culture païenne, commentant simultanément et avec le même enthousiasme l'Evangile et Virgile, Horace et les Pères de l'Eglise.

Si les idées de M. Castan sur les artistes qui avaient illustré le Diurnal prévalurent, à l'exception d'une seule concernant le monogramme MA, les travaux postérieurs modifièrent quelque peu l'opinion qu'il avait exprimée sur les affinités existant entre le Livre d'heures de Munich et celui de Besançon. M. Castan avait considéré notre fragment comme « un premier essai des collaborateurs d'Albert Dürer en vue de l'exécution du chef-d'œuvre que seul le maitre devait signer », comme « une clef du trésor de Munich ». Mais les savants allemands tels que MM. Bayersdorfer et Reber, de Munich, qui, instruits par sa communication, vinrent à Besançon, constatèrent bientôt que la partie de l'ouvrage qui s'y trouvait était en réalité la suite de celle de Munich. Ils prouvèrent que les soixante-deux feuillets de Munich et les cinquante-sept feuillets de Besançon faisaient partie du même exemplaire, qui avait été disloqué à une époque inconnue. En rapprochant ces pages les unes des autres, ils virent qu'il ne restait plus que quelques pages à retrouver pour avoir le Livre d'heures illustré dans son intégrité première.

*
* *

M. Karl Giehlov de Vienne, admirateur passionné de Dürer et des artistes de son école, voulut continuer les études de ses prédécesseurs sur le Livre de prières de Maximilien. Il s'attacha surtout, quant à lui, à résoudre trois importantes questions qui n'avaient pu jusqu'alors être élucidées d'une façon satisfaisante. On ne savait toujours pas, en effet, quel but réel s'était proposé l'empereur Maximilien quand il avait ordonné l'impression de cet ouvrage ; nul n'avait pu expliquer pourquoi il l'avait fait orner de dessins dans les marges par les plus grands artistes de son temps. On ignorait d'autre part l'histoire de cet exemplaire illustré, et l'on se perdait en conjectures sur les causes de sa dislocation, qui faisait que Munich et Besançon s'en partageaient les glorieuses épaves. Enfin, personne n'avait réussi encore à retrouver sous le monogramme MA le nom de l'artiste qui avait été jugé digne de devenir le collaborateur de Dürer. Dans les deux ouvrages que nous citons plus haut, M. Giehlov s'est posé successivement chacun de ces petits problèmes d'érudition, et à tous trois il a apporté des réponses qui ne sont peut-être pas absolument irréfutables, mais qui ont du moins le mérite d'être fort vraisemblables et de s'appuyer sur les arguments les plus sérieux.

La connaissance approfondie de l'histoire de l'empereur Maximilien et du caractère de ce souverain si intelligent, si instruit et en même temps si original, amena M. Giehlov à présenter une hypothèse fort séduisante sur le but poursuivi par ce monarque quand il fit imprimer son Livre de prières. Maximilien Ier, empereur d'Allemagne de 1493 à 1519, a toujours été considéré par les historiens comme un fort médiocre politique. Ce grand-père de Charles-Quint échoua dans presque toutes ses entreprises, laissa l'Allemagne dans l'anarchie et assista, inconscient de la révolution


et eleuamini porte eternales
et introibit rex glorie. Quis est
iste rex glorie? Dominus fortis
et potens dominus potens in
prelio. Attollite portas princi-
pes vestras: et eleuamini porte
eternales: et introibit rex glo-
rie. Quis est iste rex glorie? Do-
minus virtutũ ipse est rex glo-
rie. Gloria patri &c. Et repeta-
tur Antiphona. Capitulum.
ratres: Gaudete quia
cum inimici essemus re
conciliati sumus deo per mor-

Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Besançon)

(L'Empereur Maximilien, dessin de Hans Dürer)



qui commençait, aux débuts de la Réforme. Soucieux de réaliser la fameuse formule des Habsbourg chère à son père Frédéric III, A.E.I.O.U. (Austriae est imperare orbi universo), il forma un grand nombre de projets plus chimériques les uns que les autres, qu'il abandonna successivement sans en faire aboutir aucun. Après s'être faire couronner empereur romain, il songea à se faire élire pape, ou du moins coadjuteur du Saint-Siège. Véritable condottiere, chevalier plein de bravoure, sans rival dans les tournois, chasseur intrépide, d'une santé robuste, Maximilien était en même temps un des hommes les plus cultivés de son temps au point de vue intellectuel, un véritable savant de la Renaissance. Il parlait le latin. l'allemand, le français, l'italien, le tchèque, écrivait des vers, faisait de la musique, s'adonnait à la peinture, s'occupait d'architecture. Très érudit, il a écrit sur sa maison des travaux généalogiques pour lesquels il avait fait faire des recherches de tous côtés dans les Archives de l'empire. On lui attribue également divers traités d'arts et métiers. Enfin, on sait qu'il a fait composer par ses secrétaires deux romans qui le mettent en scène, le *Theuerdank* (1) et le *Weisskunig*, ornés de planches gravées, dont lui-même ournit le sujet aux artistes.

M. Giehlov, étudiant tous ces ouvrages écrits ou inspirés par Maximilien, s'est attaché à montrer les tendances politiques et religieuses de ces publications. Il a fait remarquer que l'empereur avait caressé toute sa vie, et surtout vers 1515, l'idée d'entreprendre une grande croisade contre les Turcs, dans laquelle il entraînerait à sa suite tous les princes de l'Empire et même de l'Occident. Ce rêve, Maximilien l'a

(1) La Bibliothèque de Besançon possède (nº 13,336) un magnifique exemplaire sur velin, en parfait état, des *Aventures périlleuses du fameux héros et chevalier Tewrdannckh*, avec dédicace à Charles-Quint de l'auteur Melchior Pfintzing (Nuremberg, Schonsperger, 1517, in-fº). Cet exemplaire avait appartenu au chancelier Perrenot, père du cardinal de Granvelle, qui l'avait reçu en présent de l'empereur Charles-Quint.

exprimé dans divers traités et, pour M. Giehlov, le Livre de prières devait, dans une certaine mesure, contribuer à sa réalisation M. Giehlov est en effet convaincu que cet ouvrage était destiné aux chevaliers de Saint-Georges, que l'empereur voulait conduire à la croisade ; les prières devaient avoir pour objet d'exalter leur foi et d'exciter leur enthousiasme sur les champs de bataille. Il serait trop long ici de faire connaître tous les arguments du savant autrichien en faveur de sa thèse. Le principal est tiré de l'étude du texte même du Livre de prières, où l'on trouve un *Officium sanctissimæ crucis* joint à un Office de la Vierge, qui figurait également dans les statuts de l'ordre des chevaliers de Saint-Georges. On sait, d'autre part, que saint Georges était le « patronus singularis » de l'empereur, l'intercesseur auprès du Très Haut préféré parmi toute la phalange céleste par Maximilien, parce qu'alors. comme encore du reste aujourd'hui en Orient, ce saint un peu énigmatique était regardé comme le protecteur par excellence de ceux qui luttaient pour la Croix contre le Croissant.

L'ordre des chevaliers de Saint Georges avait été fondé par le père de Maximilien, l'empereur Frédéric III et par le pape Paul II en 1469, pour la défense de l'Empire contre les Turcs qui, depuis leur établissement en Bosnie, menaçaient sans cesse les frontières de l'Allemagne. Maximilien, dès le début de son règne, s'était montré très dévoué à cet ordre et avait même fondé à côté une confrérie laïque qui lui était rattachée, et où les femmes étaient admises. Il fit partie de cette confrérie dès 1494, et certains documents prouvent qu'en 1511 il avait le plus grand désir de devenir lui même chevalier de Saint-Georges. M. Giehlov fait remarquer que parmi les prières du Diurnal il se trouve deux oraisons à saint Georges et que c'est le seul saint qui se trouve ainsi honoré.

M. Giehlov établit encore qu'il existait deux éditions de ce Livre de prières : l'une moins complète, in-4° et sur papier,

pour les simples chevaliers de Saint-Georges, l'autre sur parchemin in-folio, tirée seulement à dix exemplaires, qui devaient être ornés de gravures d'après les dessins de Dürer et de ses collaborateurs, aurait été destinée aux princes et aux grands dignitaires de l'ordre. La mort de Maximilien empêcha que les dessins que nous possédons fussent gravés et fit abandonner l'entreprise.

Quoi qu'il en soit, cette hypothèse de M. Giehlov est certes plus admissible que celle adoptée précédemment et d'après laquelle Maximilien aurait fait exécuter et illustrer le Diurnal pour son usage personnel. Si instruit et si artiste qu'il ait été, on ne peut admettre un dillettantisme aussi raffiné chez un prince du XVI[e] siècle. Il n'est pas douteux que les dessins de Dürer, de Cranach, de Burgkmair et des autres illustrateurs du Livre d'heures ont été exécutés pour être ensuite gravés et distribués à un certain nombre de grands personnages, et qu'un tel travail n'a pas été commandé à de tels artistes pour la jouissance esthétique d'un seul.

L'histoire de l'exemplaire illustré de Munich-Besançon a également fort préoccupé M Giehlov et sur ce point également il est arrivé à faire quelques découvertes curieuses. Un fait qui semble désormais à peu près certain d'après son étude, c'est que l'ouvrage complet avec ses dessins a d'abord appartenu à l'un des Granvelle, sans doute au père du cardinal, au chancelier Nicolas Perrenot. Il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que Charles Quint en ait fait cadeau à son ministre qu'il savait passionné pour les chefs-d'œuvre de l'art, comme il lui fit présent de l'exemplaire sur vélin du Theuerdank dont nous parlons plus haut. Il semble bien en effet que c'est de ce Livre d'heures dont il est question dans la correspondance de l'empereur Rodolphe II avec ses agents à Madrid en 1586-1587. Ce souverain, qui était lui aussi un amateur d'art très éclairé, faisait alors négocier dans cette ville l'achat d'une collection de dessins de Dürer: son

agent qui s'occupait de cette affaire, lui signala en outre l'existence d'une autre série de dessins du même maître dans un ouvrage imprimé conservé dans la bibliothèque du cardinal Granvelle qui venait de mourir, ouvrage dont, dit-il, on lui demandait 300 ducats. L'empereur qui réussit à acquérir la collection qu'il convoitait, remit à plus tard l'examen de ce volume qu'on lui faisait connaître ; l'ouvrage fut alors emporté à Besançon par les héritiers du cardinal, en même temps que les restes mortels de l'illustre prélat.

François, comte de Cantecroix, neveu de Granvelle, hérita de la plus grande partie des collections de son oncle : lui aussi avait le goût des tableaux, des livres et des curiosités de toute espèce. Mais, prince fastueux et débauché, il fut souvent à court d'argent : en 1596 la municipalité de Besançon se plaint qu'il refuse de payer l'impôt levé pour payer le tribut imposé par Henri IV et fait saisir ses meubles. Pressé par ses créanciers, il dut maintes fois sacrifier pour les satisfaire quelque portion de son héritage. Le duc de Bavière Maximilien Ier sut profiter de ces circonstances et c'est ainsi qu'il devint possesseur, dans des conditions que nous ignorons, de la partie du Livre d'heures illustrée par Dürer et Lucas Cranach. Ces feuillets séparés du reste du volume furent envoyés à Munich où ils sont signalés pour la première fois dans l'inventaire des collections du duc Maximilien en 1627 (1). Dès lors ils furent conservés avec le plus grand soin à la Bibliothèque royale de Munich, dont ils sont encore aujourd'hui l'un des plus beaux ornements.

La seconde partie du volume, ornée de dessins d'artistes moins en renom que Dürer et Cranach n'avait pas évidemment intéressé l'envoyé du duc Maximilien, qui préféra sans doute payer une somme moins élevée, et laisser à Besançon

(1) L'achat fut effectué sans doute entre 1598 et 1606. L'inventaire des collections du duc Maximilien terminé le 5 février 1598 ne le mentionne pas et Cantecroix mourut le 9 novembre 1606.

une partie de l'exemplaire. Dès lors ce fragment isolé, ces pages détachées furent dédaignées par leurs propriétaires successifs jusqu'au jour où un moine, homme de goût, l'acquit pour le placer dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent. On ignore son histoire, mais on sait seulement qu'il était déjà conservé dans ce monastère au milieu du XVIII[e] siècle ; alors en effet un érudit bénédictin, bibliographe éminent, dom Ambroise Maréchal d'Audeux, comprenant sa valeur et voulant le sauver de la destruction, écrivit en tête du premier feuillet ces mots : ***Reconditur propter ejus singularitatem et ne amittatur, monasterii sancti Vincentii Bisuntini, congregationis Sanctorum Vitoni et Hidulphi.*** Nous avons vu déjà comment, au moment de la Révolution, le dernier bibliothécaire de l'abbaye, dom Sterque, devinant sa valeur, se l'appropria, et comment Charles Weiss acheta à ses héritiers après 1827 pour la Bibliothèque de Besançon, ce précieux témoin de l'art de la Renaissance allemande.

Enfin M. Giehlov voulut résoudre l'énigme relative à l'auteur des dessins signés du monogramme MA. Nous avons vu plus haut que Weiss les avait, sur la foi de Christ, attribués à Marc Antoine et que M. Castan en avait fait honneur à Mathias Amberger. Depuis, le nom de Mathias Grünevald (Mathias d'Aschaffenbourg, Mathias Aschenburg) avait été prononcé avec plus de vraisemblance et on avait cru reconnaître dans les dessins sa grande fertilité d'imagination.

Avant de se livrer à de nouvelles recherches, M. Giehlov commença par étudier de très près les signatures des artistes tracées sur les dessins, et cet examen l'amena à constater que ces signatures avaient en général été inscrites d'abord au crayon : quelques-unes seulement sont de la main des artistes eux-mêmes. Plus tard le crayon aurait été recouvert d'encre et, à ce moment, des signatures furent non seulement recopiées à l'encre mais même certaines furent ajoutées de toutes pièces : ce dernier cas fut précisément celui qui se produisit pour le monogramme M A.

M. Giehlov a été alors amené à penser que ce travail de signatures fut fait au moment de la vente et de la dislocation du volume à la fin du XVIe siècle. François de Cantecroix qui savait quels étaient les auteurs de la plupart de ces dessins aurait voulu donner plus de valeur à l'ouvrage dont il avait hérité de Granvelle, en mentionnant ainsi le nom des artistes. Et comme il ignorait l'un des auteurs de ces dessins, il crut pouvoir inscrire les initiales de Mathias Grunevald d'Aschaffenburg, alors très renommé, et qui est encore considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands peintres de l'Allemagne. Voulait-il ainsi seulement tromper les acquéreurs et leur faire payer un prix plus élevé pour l'achat de son Livre d'heures, ou était-il de bonne foi, nous n'en savons rien et ne pouvons le savoir ?

Quoi qu'il en soit, ces initiales MA sont pour M. Giehlov un faux, et Mathias Grünevald n'est en réalité pour rien dans l'œuvre qui lui a été ainsi attribuée. Le véritable auteur serait, d'après lui, un graveur de second ordre nommé *Jörg Breu*. Celui-ci vivait alors à Augsbourg et s'était acquis une certaine réputation surtout à cause de sa grande facilité de travail : on l'employait volontiers quand l'ouvrage était pressé et qu'il fallait une exécution rapide. Sa manière était loin d'être irréprochable, et les tableaux des musées de Berlin et de Bâle démontrent notamment son peu de science de la perspective. Du moins il n'avait pas de prétentions exagérées et même, pour les dessins qu'on lui demandait, il se contentait modestement en général de copier des modèles de gravures ou de nielles italiens, tels que tous les graveurs allemands en avaient alors sous la main. On sait que Peutinger qui, comme lui, vivait à Augsbourg s'adressa à lui en diverses circonstances et lui demanda notamment une gravure pour le Theuerdank. A l'époque de l'exécution du Livre de prières, Jörg Breu venait de terminer une série de dessins à la plume (aujourd'hui conservée au Cabinet des estampes de Munich), série qui

devait servir pour les vitraux d'un château de l'empereur Maximilien.

M. Giehlov suppose donc que Peutinger, chargé par Maximilien de la direction de son entreprise, demanda à un moment donné à Jörg Breu de remplacer Baldung-Grien qui, trop occupé, se serait refusé à achever dans le délai trop court qui lui était fixé, l'illustration des feuillets du Livre de prières réservé à son talent. Jörg Breu aurait accepté cette tâche et aurait même commencé par compléter certaines pages non encore terminées par Baldung (1). M. Giehlov base son argumentation, très serrée sur cette question d'attribution, en comparant d'autres œuvres de Jörg Breu avec celles du Livre de prières, et en montrant comment, dans les deux cas, Breu n'a fait que reproduire des modèles italiens; les illustrations qu'il donne à l'appui de sa discussion ne peuvent guère laisser de doute à cet égard.

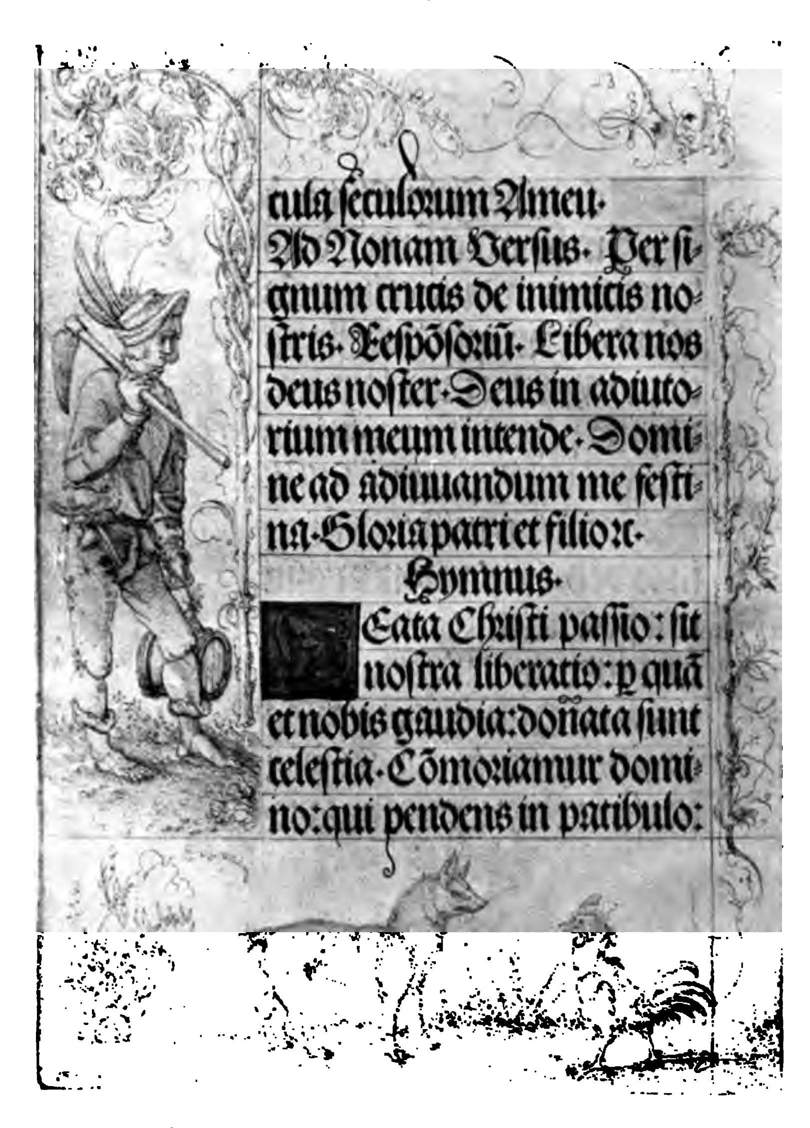
⁂

Ce court résumé des conclusions auxquelles est arrivé M. Giehlov montre avec quel soin ce savant a étudié le Livre d'heures de Maximilien et les services qu'il a rendus ainsi à l'histoire de l'art allemand. Mais on lui saura plus de gré encore d'avoir fait reproduire intégralement cet ouvrage, texte et dessins, par la photolithographie. Il y avait déjà eu auparavant des reproductions partielles de ces précieux documents artistiques En 1808, Strixner avait publié en fac-simile les dessins de Munich et son travail avait fait l'admiration de Goethe qui s'écria qu'il eût regretté de mourir avant d'avoir vu de pareils chefs-d'œuvre de Dürer. Le travail de Strixner fut réédité par Hirth en 1883. D'autre part, après

(1) Les pages illustrées par M A sont intercalées au milieu de celles de Baldung-Grien : les deux signatures se trouvent même parfois sur la même page.

la révélation faite par M. Castan du fragment de Besançon, M. Chmelarz publia dans le *Jahrbuch* des collections impériales d'Autriche, la plupart des pages ornées de notre exemplaire.

Mais l'édition de M. Giehlov est la première qui soit absolument complète et donne une impression exacte du Livre de prières illustré. M. Giehlov n'a pas seulement reproduit intégralement les fragments de Munich et de Besançon : il a encore remplacé dans son édition les pages disparues par des feuilles empruntées aux exemplaires non illustrés conservés aux bibliothèques de Vienne, du Britisch Museum et à la Vaticane. Grâce à lui, à son collaborateur artistique M. Albert Berger, aux photographes MM. Boname, de Besançon et S. Schramm, de Vienne, à l'éditeur M. Bruckmann de Munich, nous avons aujourd'hui un fac-simile parfait, reproduisant la coloration des dessins et jusqu'aux moindres taches des exemplaires, si bien qu'il nous semble avoir véritablement sous les yeux dans l'édition sur parchemin l'original lui-même. Il nous est donné de goûter, en feuilletant ces pages, un plaisir esthétique sans mélange, et qui a été refusé sans doute à l'empereur Maximilien, mort avant d'avoir vu s'élever le monument dont il avait eu l'idée première. Ajoutons enfin que M. Giehlov a généreusement fait don de ce splendide ouvrage à la Bibliothèque de Besançon, voulant ainsi proclamer que la science française, à laquelle il a du reste rendu hommage dans son étude, avait contribué avec la science allemande à mettre en lumière ce chef-d'œuvre de Dürer et de son école.


cula seculorum Amen.
Ad Nonam Versus. Per si-
gnum crucis de inimicis no-
stris. Responsoriũ. Libera nos
deus noster. Deus in adiuto-
rium meum intende. Domi-
ne ad adiuuandum me festi-
na. Gloria patri et filio &c.
Hymnus.
eata Christi passio: sit
nostra liberatio: p quã
et nobis gaudia: dõnata sunt
celestia. Cõmoriamur domi-
no: qui pendens in patibulo:

Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Besançon)

Dessin de Hans Dürer.



APPENDICE

Table des illustrations du fragment du Livre d'heures conservé à Besançon.

(Le premier chiffre indique la foliotation du fragment de Besançon ; le second celle de la reproduction par M. Giehlov).

Fol. 1 r° — 57 r°. *Hans Burgkmair.* — Triomphe de l'Amour (ou d'un ange ?) traîné sur un char par des gens de toute condition et de tout âge. Sur une enseigne portée en avant, sont inscrites les initiales de l'artiste, H. B. Dans la partie droite est dessiné un autel au-dessus d'un écusson avec les 4 lettres S. P. Q. R. Sur le feu allumé sur cet autel, un guerrier romain casqué semble se brûler le poignet (Mucius Scœvola ?). — Encre rose.

Fol. 1 v° — 57 v°. *Hans Burgkmair.* — L'Enfant Jésus dans son berceau. Un vieillard, sans doute un prophète, couché au pied d'un arbre, chante ses louanges. — Encre violette.

Fol. 2 v° — 58 v°. *Hans Burgkmair.* — Un homme monté sur un éléphant, sur le bord d'un rivage dominé par une montagne. Dans la marge gauche, un jeune homme grimpe à un palmier. — Encre verte.

Fol. 3 r° — 59 r°. *Hans Burgkmair.* — Paraphes. — Encre verte.

Fol 4 r° — 60 r°. *Hans Baldung-Grien.* — Combat de chevaux. Enfant monté sur un cheval au galop. — Encre jaune (Dessin presque complètement effacé par l'humidité).

Fol. 4 v° — 60 v°. *Hans Baldung-Grien.* — Une femme assise, demi-nue, retient par son manteau un homme qui s'enfuit

(Joseph et la femme de Putiphar). — Encre jaune (Taches d'humidité).

Fol. 5 r° — 61 r°. *Hans Baldung-Grien*. — Une femme à mi-corps, nue, les bras croisés sur sa poitrine, regarde un Amour qui emporte ses flèches. — Encre jaune (Taches).

Fol. 7 r° — 69 r°. *Albert Altdorfer.* — Tronc d'arbre, ornement marginal sans importance. — Encre violette.

Fol. 8 r° — 70 r°. *Albert Altdorfer.* — Le Christ bénissant portant un globe dans la main. Au-dessus, le Saint Esprit sous la forme d'une colombe. Au bas, 4 musiciens à cheval jouent de la trompette et du tambour. — Encre rose.

Fol. 9 r° — 71 r°. *Hans Baldung-Grien.* — Le Christ sur la croix : un ange grimpe le long du gibet. Au bas, la Vierge prie sur le corps du Christ étendu. — Encre jaune.

Fol. 10 r° — 72 r°. *Albert Altdorfer.* — Un ange prie devant un volume ouvert sur un pupitre. Au bas, des enfants jouent de la trompette auprès d'un vieillard en prières. Encre violette.

Fol. 11 v° — 73 v°. *Hans Baldung-Grien* — Silène ivre étendu au milieu des vignes. Des enfants lui versent à boire. — Encre jaune.

Fol 12 r° — 74 r°. *Albert Altdorfer.* — Le Christ bénissant au milieu d'une nuée. Au bas, une fontaine où l'on va boire. — Encre rose.

Fol. 13 r° — 75 r°. *Jorg Breu.* — Guirlande suspendue à des clochettes sur laquelle des petits anges se balancent. — Encre rose.

Fol. 13 v° — 75 v°. *Jorg Breu.* — Orphée, une guitare à la main, charmant les animaux. — Encre verte.

Fol. 14 r° — 76 r°. *Hans Baldung Grien.* — Un lion couché

avec un enfant qui le caresse ; une chatte miaule furieusement. — Encre jaune.

Fol. 14 v° — 76 v°. *Jorg Breu.* — L'Ange exterminateur, le pied sur un globe, tenant un sabre d'une main, une palme de l'autre (Saint Michel). — Encre verte.

Fol. 15 r° — 77 r°. *Jorg Breu.* — Un ange méditant assis sur un livre ; à côté de lui une mandoline à terre. — Encre rose.

Fol. 15 v° — 77 v°. *Hans Baldung-Grien.* — Enfant monté sur un phoque qu'il conduit avec des rênes. — Encre jaune.
Jorg Breu. Divinité allégorique (la Prudence). — Encre verte.

Fol. 16 r° — 78 v°. *Jorg Breu.* — Hercule avec sa massue, un enfant ailé pousse un chariot. — Encre rose.

Fol. 16 v° — 78 v°. *Jorg Breu.* — Guirlande avec un oiseau. — Encre verte.

Fol. 17 r° — 79 r°. *Hans Baldung-Grien.* — Pugilat de deux enfants. — Encre jaune.

Fol. 17 v° — 79 v°. *Jorg Breu.* — Un vieillard assis sur deux demi-chevaux qu'il excite du fouet, au pied d'une statue de Flore. — Encre rose.

Fol. 18 r° — 80 r°. *Jorg Breu.* — Arion monté sur un dauphin. — Encre verte.

Fol. 19 r° — 81 r°. *Jorg Breu.* — La Transfiguration du Christ. — Encre verte.

Fol. 19 v° — 81 v°. *Jorg Breu.* — Trophée portant la date M.D.X.V. — Encre rose.

Fol. 20 v° — 82 v°. *Jorg Breu.* — Saint Pierre sur une colonne. — Encre rose.

Fol. 21 r° — 83 r°. *Jorg Breu.* — Mercure. — Encre verte.

Fol. 21 v° — 83 v°. *Jorg Breu.* — Groupe de trois femmes glissant sur les flots (Les Ménades ou la Fortune), au bas un enfant sur une Chimère. — Encre rose.

Fol. 23 r° — 85 r°. *Jorg Breu.* — Samson en lutte avec un lion. — Encre verte.

Fol. 23 v° — 85 v°. *Jorg Breu.* — Un solitaire médite devant un crucifix. — Encre rose.

Fol. 24 v° — 86 v°. *Jorg Breu.* — Une femme allaite deux enfants ; un aigle la couvre de ses ailes (La Charité). — Encre verte.

Fol. 25 r° — 87 r°. *Jorg Breu.* — Saint Christophe portant l'Enfant Jésus. — Encre rose.

Fol. 26 r° — 88 r°. *Jorg Breu.* — Deux hommes méditant, l'un assis sur un escabeau, l'autre les bras appuyés sur une table. — Encre verte.

Fol. 27 r° — 89 r°. *Jorg Breu.* — Le roi David jouant de la harpe. — Encre rose.

Fol. 28 r° 90 r°. *Jorg Breu.* — Temple ou palais entouré d'une enceinte. — Encre verte.

Fol. 29 r° — 91 r°. *Jorg Breu.* — Goliath et David lançant sa fronde. — Encre rose.

Fol. 30 v° — 92 v°. *Jorg Breu.* — La Vierge dans sa gloire portant l'Enfant Jésus, apparaît à un théologien, peut-être un évangéliste, écrivant sur un livre. — Encre verte.

Fol. 31 r° — 99 r°. *Albert Altdorfer.* — La Présentation de l'Enfant Jésus au Temple et le vieillard Siméon. — Encre rose (Une partie du dessin effacée par des taches d'humidité).

Fol. 31 v° — 99 v°. *Albert Altdorfer.* — Lion accroupi ; deux enfants à cheval l'un sur l'autre. — Encre rose.

Fol. 32 r° — 101 r°. *Albert Altdorfer.* — La Vierge lisant ; au-dessus le Saint Esprit sous la forme d'une colombe, au bas des anges étudiant un rouleau de musique. — Encre violette.

Fol. 33 rº — 102 rº. *Albert Altdorfer.* — Un rhinocéros, trophée dans la marge. — Encre rose.

Fol. 33 vº — 102 vº. *Albert Altdorfer.* — Fleurs épanouies. — — Encre violette.

Fol. 34 rº — 104 rº. — *Albert Altdorfer.* — Hercule (?) assis tenant une massue. Ornements de feuillage. — Encre violette.

Fol. 35 vº — 111 vº. *Hans Dürer.* — Piquier allemand monté sur une rave géante. Au bas des singes, dont l'un verse avec une bouillotte de l'eau dans un vase. — Encre violette.

Folio 36 recto — 112 recto. *Hans Dürer.* — Enfant Jésus debout sur une fleur. Au bas un oiseau juché sur un petit meuble. — Encre violette.

Fol. 38 vº — 114 vº. *Hans Dürer.* — Un prophète assis un livre à la main : au-dessus une tête d'ange, en bas un château féodal. — Encre violette.

Fol. 39 rº — 115 rº. *Hans Dürer.* — Enfant assis par terre près d'une vigne. Dans un cadre, tête de roi copiée d'après une monnaie romaine ; au-dessus un aigle déployé dans un cartouche. — Encre violette.

Fol. 40 vº - 116 vº. *Hans Dürer.* — La Vierge en prières. Au bas des anges étudiant un rouleau de musique. — Encre verte.

Fol. 41 vº — 141 vº. *Hans Dürer.* — Un ange portant une croix sur l'épaule. Au bas un pélican se déchirant le flanc pour nourrir ses petits. — Encre violette.

Fol. 42 rº — 142 rº. *Hans Dürer.* — Un ange tire une flèche sur deux chimères dont l'une porte deux femmes sur son dos. En haut de la page Dieu le père bénissant. — Encre violette.

Fol. 42 vº — 142 vº. *Hans Dürer.* — Trophée d'armes. En haut l'Agneau pascal dont le sang jaillit dans un calice. — Encre violette.

Fol. 43 r° — 143 r°. *Hans Dürer.* — Combat de grues. Casques. — Encre violette.

Fol. 44 r° — 144 r°. *Hans Dürer.* — Le Christ sur la croix entouré d'anges et béni par Dieu le Père. — Encre violette.

Fol. 44 v° — 144 v°. *Hans Dürer.* — Chiens montés sur un trépied tenant une main dans leurs dents. Au bas des usuriers comptant leurs écus. - Encre violette.

Fol. 45 r° — 145 r°. *Hans Dürer.* — Guirlande sur laquelle est perchée un hibou. — Encre violette.

Fol. 45 v° — 145 v°. *Hans Dürer.* — Combat de deux chevaliers armés de lances. Au haut de la page un épouvantail à moineaux. — Encre violette.

Fol. 46 r° — 146 r°. *Hans Dürer.* — Paysan allemand portant un petit baril, une houe sur l'épaule. Au bas un coq et un renard. — Encre violette.

Fol. 47 r° — 147 r°. *Hans Dürer.* — Un centaure un arc à la main. En marge à droite un trépied.

Fol. 47 v° - 147 v°. *Hans Dürer.* L'empereur Maximilien revêtu du manteau impérial, portant le sceptre et le globe. Au bas un ange porte un étendard. — Encre violette.

Fol. 48 v° — 48 v°. *Hans Dürer.* — Guirlandes et rinceaux. — Encre violette.

Fol. 49 v° — 149 v°. *Hans Dürer.* — Enfants grimpant sur un arbre. Deux enfants protégés par des cuirasses d'osier luttent avec des bâtons terminés par de petites ailettes. — Encre violette.

Fol. 50 r° — 150 r°. *Hans Dürer.* — Un enfant monte sur un bouc qu'il saisit par les cornes. — Encre violette.

Fol. 50 v° — 150 v°. *Hans Dürer.* — Encadrement de rinceaux. — Encre verte.

Fol. 51 v° — 151 v°. *Hans Dürer.* — Un ange en prières. Deux petits anges jouent avec des instruments. — Encre verte.

Fol. 52 v° – 152 v°. *Hans Dürer.* — Femme en bonnet, une quenouille et un broc à la main. Un vieillard s'agenouille une coupe à la main. Encre jaune.

Fol. 53 v° — 153 v°. *Hans Dürer.* — Saint Joseph portant l'Enfant Jésus dans ses bras Au bas Saint Joseph baigne l'enfant dans un cuveau, tandis qu'un ange prépare son berceau. — Encre violette.

Fol. 54 v° – 154 v°. *Hans Dürer.* — Guirlandes et rinceaux. – Encre violette.

Fol. 55 v° — 155 v°. *Hans Dürer.* — Personnage couvert d'un grand manteau et coiffé d'une sorte de vase retourné, un chapelet à la main. — Ornements divers. — Encre violette.

OBSERVATIONS PHÉNOLOGIQUES

faites à Besançon, de 1894 à 1907

Par M. A. KIRCHNER

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 23 mai 1908.

Première Partie

En publiant mes observations phénologiques, je remercie tout d'abord le Dr Ledoux de m'avoir signalé l'intéressant manuscrit du Dr Marchant, qui se rapporte au même sujet et qui se trouve déposé à la Bibliothèque de la Ville.

Grâce à lui, on pourra comparer mes observations personnelles avec celles du Dr Marchant, faites également à Besançon, il y a cent ans, de 1800 à 1814 inclusivement, et dont une partie a été publiée dans les trois premiers volumes des *Mémoires de la Société d'Agriculture du Doubs* (Besançon, 1801-1809); j'en donnerai ici même quelques extraits. On verra par cette comparaison que, si les jardins de la ville ne sont plus comme autrefois ornés d'amandiers et d'orangers, mais de préférence de magnolias, de palmiers, de bananiers, si dans nos campagnes on ne cultive plus le chanvre ni les graines oléagineuses, cela tient d'une part au changement du goût, de la mode, d'autre part à des causes économiques; quant au climat de notre région, il ne s'est pas modifié d'une façon générale.

Nous avons, comme par le passé, par ci par là quelques hivers rigoureux, des printemps le plus souvent froids et humides, quelquefois beaux et précoces, mais suivis alors

de gelées tardives, des étés tantôt secs et chauds, tantôt frais et pluvieux, des automnes très variables, et par suite des récoltes en foins, en céréales, en regains plus ou moins abondantes, des vendanges tantôt bonnes et tantôt mauvaises, souvent par longues séries.

Au printemps, les phénomènes de la végétation peuvent avancer ou retarder d'une quinzaine de jours sur la moyenne ; mais, en été, ces écarts deviennent moindres pour la vallée du Doubs. Toutefois, si l'on compare la région du vignoble avec celle des plateaux, on trouve encore un grand écart touchant les époques de la fenaison et de la moisson ; Thurmann, dans sa *Phytostatique du Jura* (Berne, 1849, 2 vol. 8°), a déjà signalé cette différence, en comparant les deux régions entre elles ; mais ses observations ne concernent pas l'une ou l'autre région prise isolément. Il a d'ailleurs tiré parti des observations de Marchant, ainsi que M. le Dr Ant. Magnin, dans sa *Météorologie et Climatologie du Doubs* (Besançon, 1893).

Cette première partie sera suivie plus tard d'une seconde, qui correspondra aux années 1809-1814 du Dr Marchant.

(Voir ci-contre les observations phénologiques).

FLORAISON DES ARBRES FRUITIERS.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Abricotiers (en espalier)	26 mars	8 mars	»	23 mars	25 mars	8 avril	13 avril
Pêchers hâtifs	14 avril	18 mars	26 mars	13 avril	7 avril	21 avril	2 mai
Cerisiers hâtifs	8 avril	27 mars	21 avril	16 avril	10 avril	28 avril	2 mai
Poiriers	31 mars	13 mars	19 avril	28 avril	9 avril	27 avril	7 mai
Pommiers	15 avril	»	26 avril	2 mai	3 mai	3 mai	»
Cognassiers	2 mai	14 avril	24 avril	19 mai	»	5 mai	20 mai
Effloraison des cerises aigres . . .	1er mai	3 mai	18 mai	15 mai	12 mai	9 mai	»
Maturité des premières cerises. .	6 juin	7 juin	3 juin	15 juin	1er juin	5 juin	12 juin
Maturité des premières pêches . .	8 août	13 août	—	—	19 août	26 août	2 sept.

Nota. — Les dates indiquent l'époque moyenne du commencement de la floraison.

Observations de M A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Floraison des pêchers hâtifs . . .	1er avril	22 avril	6 avril	25 mars	11 avril	17 mars	17 avril
— des cerisiers hâtifs . .	1er avril	18 avril	5 avril	23 mars	9 avril	19 mars	17 avril
— des pommiers	15 avril	25 avril	26 avril	10 avril	27 avril	6 avril	27 avril
Défloraison des pêchers tardifs . .	9 avril	30 avril	30 avril	12 avril	27 avril	6 avril	29 avril
— des cerisiers tardifs. .	9 avril	25 avril	26 avril	16 avril	30 avril	20 avril	4 mai
— des pommiers	21 avril	5 mai	10 mai	30 avril	10 mai	8 mai	12 mai

FLORAISON DES ARBRES FRUITIERS.

Observations de M. A. Kirchner (*suite*).

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Floraison :							
Abricotiers (en espalier)	»	25 mars	14 mars	3 avril	31 mars	»	»
Pruniers hâtifs	»	30 mars	20 mars	8 avril	1er avril	»	»
Pêchers hâtifs	15 avril	2 avril	23 mars	13 avril	2 avril	5 avril	24 avril
Cerisiers hâtifs	18 avril	4 avril	25 mars	10 avril	3 avril	7 avril	22 avril
Pommiers	2 mai	15 avril	28 avril	18 avril	— (1)	18 avril	4 mai
Cognassiers	9 mai	23 avril	30 avril	30 avril	1er mai	30 avril	10 mai
Défloraison :							
Pêchers tardifs	26 avril	15 avril	17 avril	30 avril	21 avril	23 avril	12 mai
Cerisiers tardifs	1er mai	19 avril	21 avril	30 avril	26 avril	28 avril	10 mai
Pommiers (fin)	17 mai	9 mai	13 mai	10 mai	— (1)	13 mai	15 mai
Cognassiers (id.)	26 mai	16 mai	22 mai	17 mai	16 mai	15 mai	26 mai
Noyers (comt)	6 mai	24 avril	25 mai	30 avril	10 mai	6 mai	18 mai

Nota. — Les observations ont été faites à Canot et à Chaudane (versant S O., col de Velotte). Les dates indiquent l'époque moyenne du commencement de la floraison, c'est à dire de l'ouverture des boutons floraux. Pour la défloraison, les dates indiquent la chute des derniers pétales, excepté pour les noyers (premiers chatons tombés).

(1) Les pommiers n'ont pas fleuri en 1905.

FLORAISON DE L'ÉPINE NOIRE, DU LILAS, DE L'AUBÉPINE.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Floraison du daphne mezereum (1).	6 mars	16 mars	23 mars	15 mars	1er mars	16 mars	»
— de la violette sauvage. .	7 mars	25 mars	10 mars	17 mars	25 févr.	5 avril	16 mars
— du prunus spinosa (2). .	5 avril	26 mars	20 mars	10 avril	1er avril	25 avril	1er mai
— du lilas	20 avril	12 avril	23 avril	27 avril	27 avril	3 mai	10 mai
— de l'aubépine	5 mai	22 avril	5 mai	14 mai	10 mai	11 mai	15 mai
— du sureau	24 mai	2 juin	22 mai	5 juin	2 juin	31 mai	30 mai

Observations de M. A. Kirchner.

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Floraison du leucoïum vernum (3).	12 mars	11 févr.	10 févr.	23 févr.	25 févr.	23 févr.	15 mars
Feuillaison du lilas	3 avril	20 mars	12 mars	18 mars	21 mars	12 mars	1er avril
Floraison du prunus spinosa . . .	»	30 mars	21 mars	13 avril	1er avril	6 avril	23 avril
— du lilas	28 avril	15 avril	12 avril	20 avril	26 avril	23 avril	5 mai
Défloraison du prunus spinosa . .	»	15 avril	16 avril	30 avril	»	21 avril	1er mai
Floraison de l'aubépine	»	»	»	29 avril	»	30 avril	9 mai
— du muguet odorant . .	10 mai	22 avril	12 mai	26 avril	5 mai	8 mai	10 mai

(1) *Daphne mezereum* = garou, bois gentil, bois joli.
(2) *Prunus spinosa* = épine noire, prunier sauvage, prunier épineux (haies à Chaudane, à Bregille, à Tro-Châtey).
(3) *Leucoïum vernum* = perce-neige (clochette blanche, tachetée de vert).

OBSERVATIONS SUR LA FEUILLAISON DES ARBRES.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Feuillaison du platane	»	»	2 mai	8 mai	7 mai	5 mai	»
— du noyer	»	19 avril	6 mai	16 mai	9 mai	10 mai	17 mai
Floraison du marronnier	21 avril	24 avril	»	18 mai	5 mai	3 mai	12 mai

Observations de M. A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Feuillaison des marronniers (comt).	»	9 avril	26 mars	19 mars	6 avril	21 mars	16 avril
— des platanes (id.) . .	»	19 avril	16 avril	29 mars	22 avril	15 avril	24 avril

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Feuillaison des marronniers (1) . .	3 avril	20 mars	15 mars	21 mars	22 mars	26 mars	1er avril
— des marronniers (comt).	9 avril	29 mars	21 mars	29 mars	30 mars	4 avril	6 avril
— des platanes (id.) . . .	23 avril	11 avril	20 avril	15 avril	10 avril	17 avril	25 avril
— des noyers (id.)	25 avril	16 avril	26 avril	18 avril	13 avril	18 avril	27 avril
Floraison des marronniers (id.). .	2 mai	18 avril	20 avril	22 avril	20 avril	19 avril	4 mai
Défloraison des marronniers (fin) .	1er juin	31 mai	30 mai	23 mai	31 mai	25 mai	31 mai
Défoliation des marronniers . . .	3 oct.	30 sept.	3 oct.	25 sept.	5 oct.	3 oct.	10 oct.
	»	»	22 nov.	14 nov.	7 nov.	16 nov.	12 nov.
Défoliation des platanes	19 oct.	14 oct.	3 oct.	18 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.
	30 nov.	26 nov.	25 nov.	16 nov.	12 nov.	30 nov.	24 nov.

(1) La première date indique l'apparition des bourgeons verts, la seconde celle des premières feuilles. — Il s'agit des marronniers blancs du quai de Strasbourg et des platanes du quai Veil-Picard. Les marronniers rouges fleurissent un peu plus tard que les blancs. Enfin les platanes du quai ne perdent leurs feuilles qu'une semaine environ après ceux de Chamars.

OBSERVATIONS SUR LE BLÉ ET LA VIGNE, SUR LA FENAISON, LA MOISSON, LES VENDANGES.

OBSERVATIONS DU Dr MARCHANT.

	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Semailles des avoines	»	»	12 mars	12 mars	15 mars	»	20 mars	7 avril	»
Taille de la vigne	21 févr.	»	1er mars	20 mars	13 mars	20 mars	14 mars	26 mars	21 mars
Floraison de la vigne	12 juin	30 mai	31 mai	14 juin	8 juin	28 juin	12 juin	13 juin	20 juin
Blé en épis	6 juin	18 mai	26 mai	5 juin	5 juin	12 juin	9 juin	2 juin	1er juin
Fauchaison des prés artificiels	»	»	21 mai	22 mai	23 mai	30 mai	29 mai	27 mai	29 mai
— — naturels	20 juin	28 mai	18 juin	15 juin	4 juin	11 juin	10 juin	16 juin	19 juin
Moisson (blés)	17 juill.	16 juill.	21 juill.	23 juill.	23 juill	2 août	21 juill.	15 juill.	28 juill.
Vendanges (comt)	22 sept.	21 sept.	20 sept.	20 sept.	27 sept	18 oct.	25 sept.	17 sept.	26 sept.
Vendanges (fin)	4 oct	30 sept.	29 sept.	30 sept.	13 oct.	1er nov.	7 oct.	30 sept	11 oct
Semailles du blé	12 oct.	21 oct.	19 oct.	14 oct.	18 oct.	2 oct	6 oct.	12 oct.	26 oct.

OBSERVATIONS DE M. A. KIRCHNER.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Fenaison (commencement)	»	»	12 juin	29 mai	»	1er juin	5 juin
Moisson (blés)	»	»	21 juill.	17 juill.	25 juill.	20 juill.	»

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Fenaison (commencement)	28 mai	2 juin	1er juin	28 mai	29 mai	7 juin	8 juin
Floraison du blé (id)	1er juin	18 juin	6 juin	11 juin	15 juin	17 juin	16 juin
— de la vigne (id.)	7 juin	22 juin	19 juin	11 juin	19 juin	22 juin	25 juin
Défloraison du blé (fin)	10 juin	»	18 juin	21 juin	23 juin	30 juin	24 juin
— de la vigne (id.)	18 juin	»	»	25 juin	1er juill.	10 juill	12 juill.
Moisson du blé (commencement)	15 juill.	27 juill.	27 juill.	9 juill.	15 juill	27 juill.	29 juill.
Vendanges (commencement)	16 sept.	6 oct	8 oct.	16 sept.	18 sept	23 sept.	3 oct.
Vendanges (fin)	»	19 oct.	»	2 oct.	30 sept.	10 oct.	13 oct.

OBSERVATIONS SUR LA FENAISON ET LA MOISSON faites à Mamirolle (500 m.) et à Longemaison (850 m.).

Mamirolle (500 mètres).

	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Fenaison (comt)	6 juill.	13 juin	—	18 juin	15 juin	22 juin	8 juin
Récolte du seigle	2 août	17 juill.	10 juill.	22 juill.	20 juill.	24 juill.	»
— du blé	9 août	25 juill.	17 juill.	27 juill.	26 juill.	28 juill	19 juill.
— de l'avoine	16 août	29 juill.	31 juill.	5 août	30 juill.	2 août	25 juill.

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Fenaison (comt)	10 juin	8 juin	11 juin	5 juin	16 juin	9 juin	6 juin
Récolte du blé	1er août	28 juill.	23 juill.	19 juill.	28 juill.	1er août	18 juill.
— de l'avoine	»	4 août	30 juill.	»	»	»	»

Longemaison (850 mètres).

	1891	1892	1893	1896	1897	1898	1899
Fenaison (comt)	25 juill.	5 juill.	—	6 juill.	»	4 juill.	10 juill.
Récolte du blé	15 sept.	25 août	»	18 août	9 août	20 août	14 août

NOTE. — Les premières machines agricoles (faucheuses et moissonneuses) ont été introduites à Mamirolle en 1898, à Longemaison en 1899.

NOTE SUR L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES HIRONDELLES DE FENÊTRE A BESANÇON

Les martinets (*cypselus murarius* T.) arrivent et repartent ~~tous ensemble,~~ par grandes bandes, à des époques presque fixes, en tout cas très régulièrement. Il n'en est pas de même des hirondelles de fenêtre (*hirundo urbica* L.), et l'on est quelquefois bien embarrassé de savoir quelle date il faut noter pour leur arrivée ou pour leur départ.

Elles arrivent généralement par petites bandes à des époques variables, le plus souvent dès le commencement d'avril ; on commence par en apercevoir quelques-unes dans les localités voisines de la ville, à Beure et à Pirey par exemple; après quelques jours elles disparaissent souvent de nouveau, pour ne reparaître qu'un peu plus tard. J'ai eu l'occasion, une fois ou l'autre, de voir arriver en ville des bandes plus nombreuses; dans ce cas, elles volaient dans tous les sens et paraissaient très affairées; le lendemain elles avaient disparu, sans que je pusse jamais savoir dans quelle direction elles avaient continué leur voyage. Elles précédaient nos hirondelles.

Ce n'est qu'après un séjour plus ou moins long, d'une quinzaine de jours en moyenne, qu'elles entreprennent de faire la chasse aux moineaux pour réoccuper leurs anciens nids. Quand le temps devient mauvais, par forte bise ou grande pluie, elles ne les quittent pas un instant et restent ainsi plusieurs jours de suite sans attraper le moindre moucheron. Enfin, ce qui m'a le plus étonné, c'est d'avoir remarqué que, dès le commencement du mois d'août, leur nombre décroissait, en ville du moins, alors que l'éclosion

des jeunes devrait au contraire produire une augmentation sensible.

Leur départ est de même très irrégulier et très variable. Il m'est arrivé de les croire parties, n'en apercevant plus une seule en ville, et d'en rencontrer encore quelques-unes, une semaine plus tard, par de belles journées ensoleillées, dans les Fonds de Chailluz. Une autre fois, peu de jours après le départ de nos propres hirondelles du Temple protestant, j'ai vu une bande très nombreuse s'abattre sur les Halles (aujourd'hui le Musée) et se reposer quelques heures, de neuf heures à midi, sur les corniches des façades nord-est et nord-ouest (6 octobre 1902); c'étaient évidemment des hirondelles qui venaient d'ailleurs, des contrées voisines, et qui avaient été surprises en cours de route par du très mauvais temps (brouillard et bruine). Encore un fait intéressant à signaler, c'est que, dans l'automne de 1905, où elles nous quittèrent si tardivement le 26 octobre, l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine en expédia gratuitement de grandes quantités, par la voie du Saint-Gothard, jusqu'en Lombardie, où on les relâchait; sans cette mesure, aussi intelligente que bienfaisante, toutes ces hirondelles seraient mortes de faim et de froid.

Un travail d'ensemble sur l'arrivée et le départ des hirondelles dans la région comprise entre Lyon au sud, Belfort au nord; Mâcon, Chalon, Dijon, Langres, à l'ouest; Genève, Neuchâtel, Bâle, à l'est; sans oublier Bourg, Lons-le-Saunier, Besançon, Vesoul, et les principales localités de la montagne, telles que Saint Claude, Nozeroy, Ornans, Pontarlier, Chaux-de-Fonds, Maîche, — pourrait donner lieu à des remarques importantes.

(Voir ci-contre les observations).

OBSERVATIONS SUR L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DU COUCOU, DES HIRONDELLES ET DES MARTINETS.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Premier passage de la grive . . .	2 mars	7 mars	5 mars	10 mars	»	»	25 mars
— de la bécasse . .	14 mars	15 mars	12 mars	16 mars	22 mars	25 mars	1er avril
Retour du coucou	23 avril	10 avril	9 avril	12 avril	8 avril	13 avril	30 avril
— du rossignol	12 avril	14 avril	10 avril	14 avril	11 avril	12 avril	2 mai
— des hirondelles.	22 avril	26 avril	30 avril	3 mai	2 mai	4 mai	»
— des martinets.	»	»	12 mai	16 mai	6 mai	6 mai	1er mai
Départ des martinets	»	22 juill.	22 juill.	22 juill.	20 juill.	18 juill.	20 juill.
— des hirondelles.	»	»	»	»	20 sept.	»	25 sept.

Observations de M. A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Arrivée du coucou (1).	1er avril	4 avril	10 avril	22 mars	11 avril	6 avril	14 avril
— des hirondelles (2)	10 avril	13 avril	16 avril	14 avril	9 avril	18 avril	20 avril
Départ des hirondelles (2).	»	»	30 sept.	»	26 sept.	3 oct.	2 oct.

(1) La date indique le premier chant entendu à Rognon.
(2) Hirondelles de fenêtre = *hirundo* ou *chelidon urbica* L.

OBSERVATIONS DE M. A. KIRCHNER (*suite*).

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Arrivée du coucou (*)	6 avril	2 avril	»	12 avril	4 avril	11 avril	12 avril
Arrivée des hirondelles (1)	10 avril	4 avril	19 avril	12 avril	6 avril	1er avril	4 avril
Arrivée des hirondelles (2)	»	10 avril	22 avril	22 avril	6 avril	13 avril	27 avril
Arrivée des hirondelles (3)	20 avril	14 avril	3 mai	11 mai	30 avril	6 mai	4 mai
Arrivée des martinets	»	2 mai	3 mai	5 mai	4 mai	3 mai	6 mai
Départ des hirondelles (4)	28 sept.	2 oct.	29 sept.	20 sept.	9 sept.	24 sept.	4 oct.
Départ des hirondelles (5)	9 oct.	19 oct.	—	2 oct.	26 oct.	—	—

(*) Pirey : 1901 (6 avril), 1902 (5 avril), 1903 (14 avril), 1904 (11 avril), 1905 (2 avril).
Mamirolle : 1901 (6 avril), 1902 (2 avril), 1903 (12 avril), 1904 (11 avril).
(1) Premières vues aux environs de Besançon (Beure, Velotte, Pirey).
(2) Premières vues volant sur le Doubs (à Canot ou en ville).
(3) Occupation des nids (au Temple protestant).
(4) Abandon définitif des nids (au Temple protestant).
(5) Dernières vues (en ville ou à Canot).

En 1905, j'en ai vu voler encore sur le Doubs aux dates suivantes : 15 sept . 19 sept., 23 sept . 2-6 oct., 8 oct . 15 oct., 20-26 octobre.

INDICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR FACILITER LA COMPARAISON DES SAISONS ET DES ANNÉES

HIVERS (1er déc. — 28 février).

Hivers doux : **1872-73**, 1877-78, 1889-90 (hiver de l'influenza), 1895-96, 1896-97, **1897-98, 1898-99,** 1899-1900, 1901-02.

Température exceptionnellement douce : **1804** (fin janv. et févr.). — **1872-73** (déc.-févr.), 1907 (14-21 janv.).

Hivers rigoureux : 1802 (janvier), 1803 (janv.-févr.). — 1870-71 (hiver de la guerre), 1888 (janv.-févr.), **1890-91 :** 3 mois de gelée continue ; la terre gelée à 1 mètre de profondeur ; blés gelés, 1895 (janv.-fév.), 1906-07.

Hivers exceptionnellement rigoureux : **1879-80**.

PRINTEMPS (1er mars — 31 mai).

Printemps précoces : **1803**. — 1873, 1881, 1897 (gelées tardives), 1899 (gelées tardives), 1902 (gelées tardives), **1903** (gelées tardives).

Printemps tardifs : 1801, 1807, **1808**. — 1895, 1900, 1901, 1904, **1907**.

Printemps très orageux : 1895.

ÉTÉS (1er juin — 31 août).

Etés frais et pluvieux : 1804, 1805, 1817. — **1888** (juil.), 1894, **1896**.

Etés orageux : 1803 (sep.). — **1895** (terrible orage de grêle à Besançon le 1er juillet), 1902, 1903 (frais), **1905**.

Etés secs et chauds : 1807, 1818. — 1877, 1892, 1895, 1898 (août), 1904, 1906 (août).

Etés très secs et très chauds : **1800**. — **1893, 1900**.

AUTOMNES (1er sept. — 30 nov.).

Automnes superbes: **1818**. — **1906**.
Mois de septembre très orageux: **1901**.
Mois de septembre exceptionnellement beaux et chauds: **1895**, 1898, 1906, 1907.
Mois d'octobre exceptionnellement beaux et chauds: **1811**, 1822, **1831**. — 1876, 1886, **1906**.

Années sèches : 1800, 1803, 1811, 1818. — 1870, 1877, 1878, 1892, **1893**, 1895, 1898, 1904, 1906, 1907.
Années pluvieuses : 1801, 1804, 1805, 1806, 1809, 1810, 1812-17. — 1879-1891, 1896, 1905.

CORRESPONDANCE DE J.-B. FLAVIGNY

EVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE LA HAUTE-SAONE

(Supplément)

Par M. Georges GAZIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Nous avons publié dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation en 1906 la Correspondance de l'évêque constitutionnel de Vesoul, Flavigny, avec l'évêque Grégoire et le savant bénédictin dom Grappin (1). Depuis nous avons retrouvé dans un recueil manuscrit factice non encore catalogué de la Bibliothèque de Besançon intitulé *Correspondance de dix savants*, les deux nouvelles lettres suivantes qui étaient reliées avec des lettres de Grégoire, de Le Coz, de Lanjuinais, de Grandidier, de La Tour d'Auvergne et d'autres encore. Ces lettres complètent celles que nous avons éditées. Elles sont adressées à dom Grappin au moment où celui-ci représentait Flavigny au Concile national de Paris en 1801. La première annonce l'envoi des instructions que l'évêque veut donner à son délégué : ces instructions ont malheureusement disparu. La seconde, datée du 11 août 1801, est beaucoup plus intéressante, parce qu'elle est écrite au moment où les clauses du Concordat venaient d'être révélées à Flavigny. L'évêque de la Haute-Saône expose alors ses vues sur la conduite à tenir ; il est prêt à tous les sacrifices pour le bien de la paix, pourvu que les libertés de l'Eglise gallicane soient sauvegardées. Il montre la nécessité, au point de vue politique comme au point de vue religieux, d'éviter toute protestation

---

(1) *Mémoires* de la Société d'Emulation du Doubs, 1906, p. 332-412

contre l'accord que viennent de conclure le Premier consul et le Pape. Un passage au sujet des fêtes chômées prouve l'attachement du diocèse de Franche-Comté au culte de la Sainte-Vierge.

G. G.

Flavigny a Grappin

Vesoul, 12 juin 1801, an 9 de la République.

Mon cher Grappin,

Je vous envoie la procuration que je vous ai annoncée pour me représenter au Concile national. Vous connaissez mieux que personne quelle est ma façon de penser et quels sont les sentiments du clergé de la Haute-Saône sur la plupart des objets qui doivent être discutés dans cette sainte assemblée. Votre opinion et vos vues sur toutes les matières se rapportent parfaitement aux miennes. Je pourrais me dispenser de joindre ici des instructions particulières qui ne peuvent être que le développement des vœux du diocèse et les miens. Cependant, d'un autre côté, comme il peut se faire que quelques pères du Concile voient d'une manière différente de la vôtre et de la mienne, peut-être serez-vous bien aise dans les discussions publiques et particulières de vous étayer de l'opinion de votre évêque et de tout son clergé.

En conséquence, je vais vous présenter les articles principaux sur lesquels je dois, et comme évêque, et comme organe du clergé de la Haute-Saône, m'expliquer avec franchise en émettant mon opinion que je vous prie de placer sous les yeux du Concile.

Un fondé de pouvoirs ne peut représenter véritablement un commettant qu'en faisant connaître son vœu. Ce principe, que personne ne conteste jamais, est consigné dans la lettre circulaire que les évêques réunis à Paris ont adressée aux évêques métropolitains pour la convocation du Concile national de l'an 6.

On y lit en propres termes : « Les délégués des évêques et des diocèses peuvent être munis d'instructions de leurs commettants ».

Je suis avec considération et un tendre attachement,

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, (Haute-Saône).

P. S. — Lorsque vous serez arrivé à Paris, vous me donnerez votre adresse et vous me mettrez au courant de toutes les opérations du Concile.

Vous embrasserez pour moi notre aimable Grégoire et nos autres évêques réunis à Paris.

Je vous autorise à recevoir le produit des offrandes des fidèles, des archiprêtrés de Gray et de Gy. Bien des choses de ma part au curé de ce dernier lieu. Je lui ferai passer bientôt l'institution canonique de Chaffenet pour la cure de Charcenne.

(Bibl. Besançon — *Supplément*).

FLAVIGNY A GRAPPIN

Vesoul, 11 août 1801, an 9 de la République.

Mon cher Grappin,

Vos lettres des 1er et 4 août me donnent des détails bien intéressants, et quoique vous ne me disiez rien de bien positif sur les articles du traité de pacification (1), les quatre mots de démission, de nomination, de démarcation et de confirmation m'en apprennent plus que toutes les lettres écrites à ce sujet.

J'ai été bien satisfait d'apprendre que notre cher collègue Grégoire pense comme moi sur l'article du nouveau Concordat, mais je vois avec un plaisir égal que plusieurs pères du Concile sont disposés, ainsi que moi, à faire des sacrifices pour le bien de la paix, pourvu que leur condescendance n'aille pas

(1) Le Concordat avait été signé à Paris le 15 juillet 1801.

jusqu'à porter une atteinte irréparable aux libertés de l'Eglise gallicane en nous remettant sous le joug de l'église romaine. Si donc on est obligé de consentir *pour cette fois* à recevoir l'institution du pape, je suis persuadé que l'on commencera avant tout à mettre en sûreté pour l'avenir le droit des métropolitains, et à déclarer qu'on ne regarde pas comme nécessaire la confirmation du Souverain Pontife, mais qu'on la reçoit pour le bien de la paix, sans préjudice des droits du clergé de France.

Ces précautions prises avec sagesse, toutes protestations contre le plan de pacification me paraîtraient tout au moins déplacées, *pour ne pas dire dangereuses*, d'abord en ce qu'elles déplairaient sûrement au gouvernement, qui a pris une part si active au traité de pacification et l'indisposerait contre les pères du Concile et tout le clergé constitutionnel. En second lieu, les mêmes protestations me paraîtraient encore peu prudentes sous un autre rapport dans les circonstances actuelles, en ce que les ecclésiastiques incommunicants ne manqueraient pas d'accepter avec empressement tous les articles du traité qui nous déplaisent, ce qui les rendrait infailliblement plus agréables au Premier Consul qui, les voyant disposés à entrer dans ses vues à cet égard, serait naturellement porté à leur donner sa confiance et à les placer à la tête des diocèses et des paroisses, à l'exclusion des prêtres constitutionnels qui lui paraîtraient trop récalcitrants. D'où il résulterait que les dissidents finiraient par gagner la partie et le clergé constitutionnel se perdrait par sa maladresse. Ce serait bien alors que l'abbé de Boulogne pourrait répéter ce qu'il a dit quelque part dans un des derniers numéros de son journal, en parlant du mépris où doit tomber, selon lui, le clergé constitutionnel « qu'après l'orage, le calme se rétablit et que le limon dépose au fond de l'abîme ».

Tous mes confrères de Vesoul sont du même sentiment à cet égard, et cette idée s'est présentée d'elle-même à leur esprit comme au mien.

Je suis convaincu que mes dignes collègues Grégoire, Lecoz, Demandre, Berdolet, Maudru, Wandelaincourt, Molinier, Sau-

rin, Sermet, Primat, Debertier[1], etc, etc., et parmi nos vénérables frères les Detorcy[2], Baillet[3], Vernerey[4], Cougoureux[5], Moulland[6], etc., etc., sentiront parfaitement la justesse de mon observation et *la nécessité* de cette sage condescendance, sans laquelle il ne resterait bientôt plus aucun vestige du clergé constitutionnel.

J'insiste fortement sur ce point, parce qu'il me paraît de la dernière conséquence. Je vous prie, non seulement de communiquer cet article de ma lettre à nos respectables collègues et confrères ci-dessus désignés, mais encore, quand il en sera temps et que la question de l'acceptation du plan de pacification sera discutée au Concile, ***d'émettre franchement sur ce point mon vœu tel que je viens de vous le présenter.***

Venons à quelque chose de moins sérieux. Où en êtes-vous de la petite pénitence qui vous est imposée pour devenir ami du Saint Père? Bon Dieu! que cet article de votre lettre nous a fait rire ainsi que tout le reste du récit de la conversation de Grégoire avec Spina, en présence de Bernier, à qui il a dit tant de choses agréables, en bonne compagnie et sans lui adresser la parole. Ce morceau de votre lettre est délicieux..., mais en nous disant de si jolies choses, mon cher Grappin, vous avez oublié, par distraction sans doute, de répondre à l'article de ma dernière lettre dans laquelle je vous priais de me dire combien il y a déjà eu de séances publiques, quels sont les décrets qu'on y a publiés, outre celui de la soumission aux lois et celui par lequel on invite les incommunicants résidants

(1) On trouvera des renseignements sur tous ces évêques constitutionnels dans l'ouvrage du chanoine Pisani. ***Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel.*** Paris, Picard, 1907. 8°.

(2) Detorcy (François), supérieur du séminaire de Reims, représentant au Concile l'évêque métropolitain de Reims, Nicolat Diot.

(3) Baillet (Joseph), curé de Saint-Etienne du Mont de Paris, député du clergé d'Orléans.

(4) Vernerey (Claude-François-Maurice), curé du Luhier (Doubs), député du clergé de Besançon.

(5) Cougoureux (Jean-François), curé de Moularès (Tarn), député du clergé d'Albi.

(6) Moulland (Michel), curé de Saint-Martin de Bayeux, député du clergé de Bayeux.

en France à la conférence publique pour le 1er septembre prochain. J'espère que vous voudrez bien m'en instruire, ainsi que des sujets sur lesquels les différentes congrégations doivent faire des rapports à l'assemblée.

Les dernières *Annales* nous parlent d'un rapport fait au Concile sur les fêtes que l'on doit chômer pendant l'année. J'aurais bien du plaisir à le lire et le savant évêque qui l'a rédigé ne peut manquer d'y avoir répandu beaucoup d'intérêt par la manière dont il l'a présenté... Cependant, je dois le dire, les diocèses du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, qui composaient autrefois le diocèse de Besançon, verraient avec peine la suppression de la fête de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la Sainte Vierge. Vous savez que l'ancien diocèse de Besançon avait pris pour patronne la Vierge sous l'invocation de sa Conception immaculée et que la fête de la Nativité de la Mère de Dieu y est solennisée avec une dévotion particulière. D'ailleurs, comme nous l'avons observé dans les actes de notre dernier synode diocésain, il est très dangereux de rien innover au sujet des fêtes dans les circonstances critiques où nous sommes. Vous connaissez les peuples, vous connaissez les dissidents et leurs zélés adhérents : ils ne manqueraient pas de faire sonner bien haut cette innovation au préjudice du clergé constitutionnel. Il y a bien des choses qui pourraient se faire si l'on était réunis, mais qu'il serait pour le moins très imprudent de tenter aujourd'hui

Mille amitiés respectueuses aux révérendissimes Grégoire, Desbois, Demandre, Berdolet, Molinier, Debertier, etc., aux vénérables Baillet, Detorcy, Vernerey, Birglin (1), etc., sans oublier notre révérendissime, vénérable et infatigable Boisson, professeur d'histoire naturelle à Vesoul, tenant actuellement ses séances au Jardin des Plantes, à Paris.

Nos confrères de Vesoul me chargent de vous dire bien des choses honnêtes et amicales de leur part... et ce que vous aurez peine à croire, c'est que le charmant récit que vous nous avez fait de la conversation de Grégoire avec Spina, vous a presque

---

(1) Birglin (François-Xavier, curé de Regisheim (Haut-Rhin), député du clergé de Colmar.

entièrement réconcilié avec Tribouillet. Aussi la dernière fois que je l'ai vu, il m'a dit qu'il voulait bien vous faire la grâce de vous prendre pour l'interprète de ses sentiments respectueux auprès du révérendissime évêque de Blois, à condition qu'il ne le traitera pas comme le thaumaturge et le très humain Bernier, et en cela nous partageons tous sa façon de penser.

Remerciez Madame Dubois de son gracieux souvenir et assurez-la, je vous prie, de toute ma reconnaissance en lui présentant mes civilités.

†J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(Bibl. Besançon. *Supplément*).



Eglise paroissiale de Mouthier

NOTES
SUR LES ÉGLISES DU DÉPARTEMENT DU DOUBS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CLASSÉES
DANS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Par M. BOUTTERIN
Architecte ordinaire des Monuments historiques
Membre résidant

Séance du 15 mai 1907.

---

1. **Eglise de Mouthier.** — En parcourant les rues tortueuses, étroites et rapides où l'œil est déjà intéressé par l'aspect pittoresque des vieilles constructions et des motifs d'anciennes sculptures de la Renaissance. on arrive à la partie haute du village. Là, s'élève une belle église gothique de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Son clocher de bonne proportion est couronné par une flèche flanquée de quatre clochetons dont un, plus important que les autres, abrite l'escalier de la tour. Cette flèche d'un aspect monumental, construite en pierre, rare exemple dans le département du Doubs, s'harmonise bien avec les montagnes rocheuses qui l'entourent.

L'aspect extérieur de l'église a perdu de sa valeur artistique par la suppression des meneaux des fenêtres et la transformation de la toiture qui couvre actuellement en deux versants les trois nefs. Cette modification que l'on retrouve dans beaucoup d'églises de la montagne a été faite, sans doute, dans le but de faciliter l'entretien des toitures

dans un pays où la neige, pendant de longs hivers, produit de grands dégâts dans les couvertures compliquées.

Quoi qu'il en soit, ce changement qui supprime les fenêtres de la grande nef est regrettable et détruit l'aspect monumental de la forme primitive.

La disposition intérieure se compose de trois nefs dont deux forment les bas-côtés. Les voûtes à nervures et arcs doubleaux ont leurs retombées sur des piliers cylindriques sans chapiteaux et sans bagues. Les arcs doubleaux et arètiers forment pénétration dans les colonnes, signe caractéristique du gothique mourant de la fin du xv[e] siècle.

Des chapiteaux en plâtre d'un aspect baroque ont été placés sous la retombée des voûtes du berceau principal, œuvre de restauration maladroite du xviii[e] siècle.

Les fenêtres des bas-côtés et du chœur avaient des meneaux aux lobes et redents flamboyants ; ils ont été supprimés pour faire place à des vitraux d'art d'un intérêt médiocre.

En résumé, l'édifice qui nous occupe est un des mieux conservés de tous ceux de la vallée de la Loue, d'un style correct et d'une exécution soignée.

Mobilier. — Chaire à prêcher et stalles Louis XIV ; les bancs sont à pieds tournés de l'époque Louis XIII.

Nota : Les églises de Mouthier, Vuillafans, Montgesoye et Ornans semblent avoir été successivement construites par le même maître de l'œuvre.

2. **Eglise de Vuillafans.** — Construction de la fin du xv[e] siècle. Monument intéressant par sa masse imposante qui a conservé sa forme primitive. Les travaux de restauration n'ont apporté aucune altération dans l'ensemble et dans les détails.

Chaire Louis XIV ; bancs Louis XIII ; confessionnaux Louis XV.

3. **Eglise de Septfontaines.** — Construction de trois époques :

le chœur en 1432, la nef et le porche de 1491 et les bas-côtés en 1585. Voûtes à arêtiers et arcs doubleaux pénétrant à leurs retombées dans des piliers carrés ou dans des fûts de colonnettes cylindriques engagées. Au fond du chœur se trouve une belle fenêtre ogivale conservant encore quelques fragments de vitraux peints ; elle est masquée par le retable de l'autel et par le toit de la sacristie ; ainsi protégée, elle a pu échapper au vandalisme qui a fait disparaître les meneaux des autres fenêtres. Un médaillon sculpté dans la boiserie moderne du chœur et un bas-relief des fonts baptismaux sont à remarquer.

4. **Eglise de Lizine** — Clocher roman à classer. L'église est du XVIII[e] siècle, sans intérêt. Une chaire à prêcher (1778) est d'une richesse élégante et a été sculptée par Fauconnet des Usiers. auteur du lutrin déjà classé, de Goux-les-Usiers. Fonts baptismaux remarquables ainsi que toutes les autres boiseries, les sculptures manquent cependant de finesse et d'esthétique.

5. **Eglise de Cussey-sur-Lizon**. — Clocher roman secondaire. Porte du XVIII[e] siècle, à classer. Le reste de l'édifice n'a rien de remarquable.

6. **Eglise de La Chaux-Neuve**. - Eglise romane du XII[e] siècle, chœur du XVI[e] et clocher du XVII[e]. Le plan de l'église est dissymétrique, il offre une grande variété dans la disposition des piliers, les voûtes et les nervures retombant sur des culots à feuillages, marmousets ou têtes.

Cet édifice est intéressant au point de vue archéologique.

Boiseries Louis XIV, ordinaires.

7. **Eglise de la Rivière**. — Petite église du XV[e] siècle, style flamboyant. Voûtes nervées retombant sur des colonnettes engagées. La nef centrale est aveugle elle ne reçoit la lumière que par les bas côtés et par le chœur.

Les fenêtres à meneaux sont élégantes et dans un bon état de conservation, finement taillées ; redents à flammes particulièrement remarquables par leurs courbes gracieuses et la combinaison des enlacements à gorges et boudins nervés.

Le clocher a été reconstruit au XIXe siècle.

Mobilier très ordinaire.

8. **Eglise d'Orchamps-Vennes.** — Construction du XVIe siècle (style flamboyant). Voûtes d'arêtes, piliers cylindriques, très belles fenêtres à redents flamboyants. Clocher du siècle dernier, abside à pans-coupés, deux chapelles absidiales du style primitif, celle de gauche donne les dates de 1533-1566.

Boiseries du chœur Louis XIV, très intéressantes, deux têtes médaillons finement sculptées sur ces boiseries. Chaire à prêcher de même époque avec les quatre évangélistes sur panneaux, bonne composition.

9. **Eglise de Morteau.** — L'abside et la tour sont de la fin du XV siècle ou commencement du XVIe. L'étage supérieur du clocher, Renaissance. La nef, les bas-côtés et les chapelles qui n'existent que du côté gauche, datent de l'époque de la Renaissance. Toutes les voûtes sont nervées et chaque retombée se fait sur des chapiteaux ioniques.

Les deux chapelles absidiales ont conservé leur style primitif du XVe siècle, elles se raccordent avec celles des bas-côtés où le mélange des deux styles n'a pas à souffrir de ce raccordement.

La voûte du baptistère est remarquable par la combinaison de ses nervures.

Les boiseries sont très riches, artistement sculptées, panneaux avec attributs et moulures galbées, palmettes et feuillages pilastres avec chapiteaux ioniques, le tout du style Louis XIV (régence), ou commencement Louis XV.

Chaire de même style élégamment et richement sculptée.

Autels sans valeur artistique.

10. **Eglise de Laval.** — L'origine de cette petite église remonte au XIIe siècle, mais de cette époque il ne reste plus que le clocher en partie modifié et les traces d'une porte murée dans la façade principale, le reste de l'église est du XVIe siècle. Construction élégante et bien conservée.

Deux fenêtres géminées éclairent, l'une le fond du chœur, l'autre l'extrémité de la petite nef; trois autres fenêtres complètent l'éclairage de cette nef; le côté gauche n'a pas de fenêtres. Les voûtes d'arêtes de la nef principale sont désaxées avec celles du chœur, conception bizarre mais non désagréable à l'œil

En résumé, cet édifice remarquable au double point de vue artistique et archéologique a conservé à travers les siècles ses formes primitives du roman et du gothique sans autre altération que celle de la porte d'entrée qui peut être restaurée sans forte dépense.

11 **Eglise de Sancey-le-Grand.** — Grande nef à six travées, six chapelles, sacristie et clocher.

Le sanctuaire et les trois chapelles à gauche sont de l'époque gothique du XVIe siècle (flamboyant). Celles de droite dont deux ont été construites dès l'origine de l'église, ont été modifiées à plusieurs époques.

Le clocher et les trois premières travées datent de 1817.

Les fenêtres du sanctuaire étaient à meneaux et redents, détails supprimés pour faire place à des vitraux modernes Celles des chapelles à gauche n'ont subi aucune altération.

Les voûtes d arêtes de la nef sont nervées, deux des chapelles sont cylindriques. Celles du sanctuaire se distinguent par leurs compartiments combinés aux nervures adroitement exécutées.

La façade latérale montrant les chapelles primitives est monumentale, le sanctuaire a perdu de son importance et de son effet par la suppression des meneaux, mais malgré cette mutilation, la partie ancienne mérite le classement.

Boiseries riches du chœur Louis XIV. Chaire semblable à celle d'Orchamps-Vennes, le reste du mobilier sans intérêt.

12. **Croix de Flangebouche.** — Croix en pierre de la fin du xv[e] siècle, socle et fût anciens ; le socle est décoré de quatre arcs trilobés, angles arrondis à la partie supérieure ; sous l'arc de la face principale se tient debout un petit personnage en costume d'artisan ; à l'un des angles supérieurs est un bénitier saillant octogonal. Le fût est octogonal, son socle est finement fouillé, épaulé par quatre contreforts à plusieurs étages, au dessus des contreforts existe une inscription gothique : *Saint Ferrée*, avec quatre statuettes en demi-relief : *Saints Féréol et Ferjeux*, *Saint Léger* et un autre (?) Monogramme du Christ I H S. Croix moderne (fût et socle, hauteur 2[m]30).

13. **Croix de Loray,** plus importante que la précédente, exécutée sans doute par le même sculpteur.

14. A signaler, les croix gothiques d'Amathay-Vésigneux et de Lizine.





ANNE DE GONZAGUE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1641)

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

ÉMILE LONGIN

Ancien magistrat

Correspondant de la Real Academia de la Historia



ANNE DE GONZAGUE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1641)

A quelques hauteurs qu'il s'élève, le langage de la chaire n'est pas toujours celui de l'histoire : devant un catafalque, en particulier, les orateurs sacrés prennent souvent avec les faits des libertés dont s'accommode mal l'étude consciencieuse d'une époque, car ils se préoccupent plus de tirer des leçons de la vie qu'ils retracent que de satisfaire la vaine curiosité des auditeurs. C'est ainsi que dans l'oraison funèbre de la princesse palatine (1), que je n'hésite pas, pour ma part, à placer sur le même rang que celles de Henriette-Marie de France et de Henriette-Marie d'Angleterre, Bossuet garde le silence sur l'abandon d'Anne de Gonzague par le duc de Guise (2) ; il n'y fait pas la moindre allusion, et, à vrai dire, les convenances les plus élémentaires le lui défendaient (3) ;

---

(1) Anne de Gonzague-Clèves, veuve d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, de Rhetel et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine Née au mois de mars 1616, la princesse palatine mourut le 6 juillet 1684, selon la plupart des dictionnaires historiques, le 15, suivant DUSSIEUX, *Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1871*, p. 161.

(2) Henri de Lorraine, duc de Guise, pair de France, archevêque de Reims, puis grand chambellan, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier (4 avril 1614-2 juin 1664).

(3) L'oraison funèbre d'Anne de Gonzague fut, en effet, prononcée dans l'église des carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 9 août 1685, en présence de Monseigneur le Duc, de Madame la Duchesse et de Monseigneur le duc de Bourbon. Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, qu'on appelait *Monsieur le Duc*, avait épousé la seconde fille de la princesse pala-

il semble, à l'entendre, que ce soit pour ainsi dire en sortant dû couvent que la princesse ait épousé le fils de l'électeur palatin [1].

Celle dont le cardinal de Retz a dit : « Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité [2] » fut-elle réellement mariée au petit-fils du *Balafré?* N'y eut-il, au contraire, entre eux qu'une promesse de mariage? Cette question a été débattue et mon intention n'est pas de rouvrir la controverse sur ce point [3] : je veux simplement exposer par quel concours de circonstances Anne de Gonzague fut amenée à passer six mois en Franche-Comté ; j'ai trouvé à la bibliothèque de Besançon et dans les archives départementales du Doubs un certain nombre de documents relatifs à ce séjour, et il me paraît intéressant de les mettre en lumière. Plusieurs montrent que pour nos pères le premier mariage de la princesse palatine ne faisait pas de doute ; c'est uniquement

tine. C'est néanmoins aller trop loin que déclarer que « l'oraison funèbre de la princesse palatine mérite une entière confiance, bien entendu le ton du panégyrique admis. » V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 176.

(1) Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin, et d'Élisabeth d'Angleterre (6 octobre 1624—10 mars 1663).

(2) *Mémoires*, t. I, p. 221.

(3) Mme de Motteville écrit au sujet du duc de Guise : « Il avoit été, dans ses premières années, amoureux de la princesse Anne de Gonzague ; il lui avoit promis qu'il seroit son mari, et, sur ses promesses, elle crut qu'il l'épouseroit ; mais il la laissa bientôt après dans la liberté d'en prendre un autre. » *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1364, croit aussi à une simple promesse de mariage. Par contre, on verra plus loin que Grotius qualifie Anne de Gonzague d'épouse secrète, *uxor clandestina*, de Henri de Lorraine. Le marquis de Montglat dit : « L'archevêque de Reims, second fils du duc de Guise, étoit devenu amoureux de la princesse Anne de Mantoue et après quelques mois de galanterie l'avoit épousée secrètement. » *Mémoires*, t. I, p. 389. L'existence du premier mariage d'Anne de Gonzague est également donnée comme certaine par le P. Anselme, *Histoire généalogique de la royale maison de France*, t. III, p. 488 et 713.

comme « princesse de Nevers » qu'elle fut reçue à Dole, mais les dépêches de la cour sont adressées, à Gray, à « madame de Guise » et, lorsqu'on connaît la rigidité de principes des membres du parlement, on se rend compte que le chef de ce grand corps (1) n'aurait pas parlé de la noble voyageuse ainsi qu'il fait dans ses lettres, s'il n'avait vu en elle qu'une amante délaissée.

Anne de Gonzague était la seconde fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rhetel, et de Catherine de Lorraine ; la maison dont elle sortait allait de pair avec les plus illustres ; son père devait, en 1627, devenir duc de Mantoue à la mort du duc Vincent II (2). Sa sœur Louise-Marie était célèbre par sa beauté : pour empêcher le duc d'Orléans (3) de l'épouser, le cardinal de Richelieu n'avait trouvé rien de mieux que de la loger pendant quelque temps « au bois de Vincennes » sous bonne garde (4) ; aimée de Cinq-Mars (5), elle fut successivement mariée aux deux derniers Wasa de Pologne (6) et, au fort des malheurs de l'inva-

---

(1) Le président du parlement de Dole était le vertueux Jean Boyvin.

(2) Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, fils de Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, et d'Éléonore de Médicis, sa seconde femme (1594—26 décembre 1627).

(3) Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, fils de Henri IV, roi de France, et de Marie de Médicis, sa seconde femme (25 avril 1608—2 février 1660). C'était après la mort de sa première femme Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, que Monsieur avait songé à épouser la princesse Louise-Marie.

(4) Du 11 mars 1629 au 4 mai. Cf. BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 35.

(5) Henri Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, fils d'Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, et de Marie de Fourcy (1620—12 septembre 1642). Lorsque M. le Grand fut arrêté à Narbonne, on trouva dans sa cassette plusieurs lettres établissant que la princesse Louise-Marie répondait à sa passion.

(6) Mariée par procureur dans la chapelle du Palais-Royal, le 6 novembre 1645, à Ladislas IV, roi de Pologne, fils de Sigismond III, roi de Pologne, et d'Anne d'Autriche, sa première femme, Louise-Marie de Gonzague épousa son beau-frère Jean-Casimir, le 30 mai 1649, en vertu de

sion suédoise, fit vraiment figure de gr
par son intrépidité et par sa constance
n'avait pas dégénéré de ses ancêtres
orageuse famille, ces Gonzague, avec
l'apport de toutes les races d'Europ
Italie par là, et l'Espagne et la Grèce
et passionnés, batailleurs comme l'Alle
et subtils comme l'Italie, intrigants
brouillons comme la France du dix-s
Louis XIV (1). »

Destinée au cloître. Anne de Gonzagu
la plus grande inclination pour la vi
dépit de se savoir sacrifiée à l'élévati
tarda pas à lui inspirer de tout autres s
tère d'Avenay, dont sa jeune sœur Béné

dispenses accordées par le pape Innocent X.
d'une attaque d'apoplexie, à Varsovie, le 10 m
dit un contemporain, que jamais personne n'a
baissent dans sa vie. » TALLEMANT DES RÉAUX,

(1) K. WALISZEWSKI, *Marysienka* : *Marie de*
reine de Pologne, femme de Sobieski (*1641-1*

(2 Le duc de Nevers songea un instant à r
couvent, lors de la visite qu'il lui fit au monas
Michel de Marolles; à cette date, Anne de Gonz
M[lle] de Rethelois, avait déjà perdu le dessein de
l'honneur de la voir par la grille, dit l'abbé de
éclat de beauté qu'elle a toujours conservé de
dresse sur le visage et quelque sorte de petit enn
toucha tellement Monsieur son père que je lu
dans son carrosse, à Madame sa sœur qu'il en
envie de la retourner quérir ; mais M[me] de Long
cet avis, le détourna de cette pensée et lui fit p
MAROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 66.

(3) Coadjutrice de Françoise de Beauvilliers
Bénédicte de Gonzague avait succédé à celle-ci
année : « On la fit abbesse, dit Bossuet, sans q
elle sût ce qu'elle faisait, et la marque d'une si
un jouet entre ses mains. » Cf. C[te] DE SOULTRA
de Nevers de l'abbé de Marolles, p. 528 et 531.

elle se demandait avec pitié comment elle avait pu se laisser éblouir autrefois par la perspective de gouverner un jour la communauté de Faremoûtier; de son propre aveu, toutes ses pensées ne tendaient qu'à paraître avec éclat à la cour et dans les cercles de la capitale. A l'automne de 1637, la mort de son père (1) et celle de l'abbesse d'Avenay lui permirent de quitter le couvent; elle vint habiter avec sa sœur Louise-Marie et eut, à son entrée dans le monde, des succès qui ne laissèrent pas d'exciter la jalousie de celle-ci (2). Moins belle que la future reine de Pologne, elle avait peut-être plus de charme ; l'éclat de ses yeux trahissait une intelligence supérieure (3). Aucun des cavaliers qui s'empressaient autour d'elle n'avait cependant touché son cœur, quand elle revit celui que le grand médisant de l'époque appelle « un des hommes du monde le plus enclin à l'amour (4). »

On lit dans les mémoires publiés sous le nom de la prin-

(1) Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rhetel, puis de Mantoue et de Montferrat, fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers et de Rhetel, gouverneur de Champagne, et de Henriette de Clèves, mourut le 21 septembre 1637.

(2) « Maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue ; bientôt elle sentit qu'elle plaisait, et vous savez le poison subtil qui entre dans un jeune cœur avec ces pensées. » BOSSUET, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.*

(3) « A voir l'image de Louise-Marie de Gonzague-Clèves, princesse de Mantoue et de Nevers, dit le duc d'Aumale, on ne comprend pas tout d'abord le charme qu'elle a exercé : le port est majestueux, la tête régulière, intelligente, le regard impérieux, presque dur ; tous les traits accentués du courage, de la volonté, de la force, mais sans ce vernis de grâce qui donne comme un air de famille aux portraits des femmes du XVIIe siècle. C'est qu'aussi elle tient de deux races violentes qui ne connurent guère de frein, sauvages aventuriers du Nord, tyrans raffinés de l'Italie. » Voici maintenant la future princesse palatine : « Ici les traits peuvent faire illusion ; leur délicatesse est exquise ; n'était le feu du regard, on ne soupçonnerait pas la portée de cette intelligence et la vigueur de ce caractère. Admirablement douée, elle exercera sur les hommes une irrésistible influence. » *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. V, p. 21 et 23.

(4) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 111.

cesse palatine (1) : « M. de Guise avoi
manières d'un héros de roman et tout
preinte de ce caractère (2). La magr
toute sa personne et dans tout ce qui l
sation avoit un charme particulier ; tou
ce qu'il faisoit annonçoit un homme e
tion et l'amour le dominoient. Ses proj
tes, étoient chimériques ; mais avec u
une valeur héroïque et un peu de l
au-dessus de ses espérances. Il avoit ce
de tous ceux à qui il avoit intérêt de p
le partage de tous les princes lorrains
ses attaches, inconstant dans ses p
l'exécution. Voilà ses qualités et ses de

Malgré les réserves qu'il renferme, je
aurait été trouvé ressemblant par les
manque, à mon avis, une dernière to
de ce qui faisait dire de l'original : «
soit fou. » Personne, en effet, n'a poss
brillantes ; personne n'a manqué sa d
poursuivant toujours à l'aveuglée son c
du moment.

---

(1) Ces mémoires, imprimés a la fin du dix-l
Paris, 1786, in-8 de xv-267 pp.), ne sont pas
erreurs y abondent ; ils renferment néanmoins c
toire peut faire son profit. Une seconde édition
généralement cet ouvrage à Gabriel Senac de M

(2) Lorsque, au carrousel de 1662, le prince de
parurent à la tête de leurs quadrilles respect
montrèrent les uns aux autres en disant : « Voic
celui de la fable ! » V. *Festiva ad capita ann*
Ludovico XIV, principibus summisque aul
M. DC. LXXII, p. 59 et 93.

(3) « A propos de sa civilité raconte Tallem
qu'il salua, car, par une tradition de sa maison,
« Boutez sus, boutez sus, ce n'en est plus le tem
avoit plus lieu de faire une Ligue » *Historiette*

(4) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princes*

Archevêque de Reims à l'âge de quinze ans sans avoir l'intention d'entrer dans les ordres, abbé de Saint-Denis, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Remy et de Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Pierre de Corbie, de Saint-Martin de Pontoise, de Fécamp, de Chambon, d'Ourcamp, de Montierender, et ayant de ce chef quatre cent mille livres de revenu, Henri de Lorraine était sorti de France avec son père (1) en 1631 (2), puis, las de la vie de Florence, avait pris du service dans les armées de l'Empereur, où il s'était fait remarquer par une bravoure poussée jusqu'à la témérité. Six ans après, jugeant que son éloignement volontaire avait assez duré, il rentra en France (3) : Louis XIII consentit à fermer les yeux sur son retour, mais défense lui fut faite de paraître à la cour (4), et tout ce qu'il obtint, ce fut la permission de résider

---

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, comte d'Eu, etc., pair de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, fils de Henri de Lorraine, duc de Guise et prince de Joinville, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Champagne et de Brie, et de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu (20 août 1571—30 septembre 1640).

(2) A la suite des troubles que l'établissement des élus avait suscités dans son gouvernement, le duc de Guise sollicita l'autorisation de se rendre en Italie pour accomplir un pèlerinage à Lorette ; il ne devait jamais en revenir. Cf. Richelieu à Bullion, sans date (1631). — AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 911 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 647 ; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t II, p. 155.

(3) « On ne sçait encore où est M. de Rheims ; quelques-uns disent qu'il est caché à Paris ; peu de temps descouvrira ses desseins. » Richelieu à Louis XIII, Paris, 23 octobre 1637. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 1062. Cf. Grotius à Bielke, à Camerarius et à Salvius. Paris, 14 novembre 1637. — *Epistolæ*, p. 378.

L'archevêque de Reims s'était d'abord rendu à Sedan. LE VASSOR, *op. cit.*, t. VI, p. 222.

(4) SIRI, *Il Mercurio, overo historia de' tempi correnti*, t. I, p 352. Au mois de septembre de l'année suivante, on voit Henri de Lorraine demander à paraître aux couches de la reine, mais, sur les conseils du cardinal, Louis XIII se borne à lui répondre que « quand il sera bon archevesque, ou qu'il en aura quitté la prétention, il le verra très volontiers, et

à Paris. Sa bonne mine et sa civilité, relevées d'une certaine hauteur qui sentait son prince (1), lui valurent partout l'accueil le plus flatteur ; son tour d'esprit fut admiré ; ses allures ne firent point trop scandale dans un temps où l'on voyait sans étonnement un cardinal commander les armées (2). On ne lui connaissait cependant que des amours assez vulgaires, dont le plus notoire était une comédienne de l'hôtel de Bourgogne (3), lorsqu'il se voua corps et âme au service d'Anne de Gonzague.

Si quelqu'un était capable de tourner une jeune tête, c'était assurément le prélat à la langue dorée et à l'air belliqueux qui d'ecclésiastique n'avait que l'habit (4). « Il étoit, dit madame de Motteville, le véritable portrait de nos anciens paladins, et sa valeur peut être comparée à la leur. Il parloit bien, il étoit éloquent, civil aux dames et bien fait de sa personne. Il avoit l'âme grande par certains endroits et une mine toute martiale qui paroissoit ne respirer que les combats (5). » Qu'on juge de l'impression produite par cet

---

non plus tost. » Richelieu à Chavigny, Paris, 6 septembre 1638. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 151.

(1) « Quoique cadet, il le portoit si haut que, pour imiter les princes du sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se trouvoient à son lever. Il se trouva huit ou dix personnes qui firent cette sottise-là. Une fois on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla. » TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 112.

(2) La vie du prélat auquel je fais allusion a été écrite récemment par M. le vicomte de Noailles : *Épisodes de la guerre de Trente ans : le cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du roi* (Paris, 1902, in-8).

(3) La Villiers, dont le mari, acteur comme elle, a composé plusieurs pièces de théâtre. Elle jouait les grands rôles tragiques.

(4) Jamais Henri de Lorraine n'entra dans les ordres ; trois évêques firent successivement pour lui les fonctions archiépiscopales jusqu'au jour où un successeur lui fut donné dans la personne de l'évêque de Chartres Léonor d'Estampes de Valençay.

(5) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 550.

Amadis sur une imagination aussi ardente que celle d'Anne de Gonzague. Un chroniqueur veut qu'à l'abbaye d'Avenay l'archevêque de Reims ait autrefois hésité entre la jeune novice et sa sœur Bénédicte (1) ; la princesse palatine confesse, de son côté, que lors du retour de Henri de Lorraine en France elle fut pendant quelque temps jalouse de sa sœur Louise-Marie ; toutefois elle put bientôt démêler que c'était à elle, à elle seule, que s'adressaient les vœux de son cousin (2). A l'hôtel de Nevers (3), où nul ne se formalisait de le voir assez fréquemment, étant donné les liens de parenté qui existaient entre les maisons de Guise et de Gonzague, le futur héros de l'aventure de Naples déploya tous ses dons de séduction en l'honneur de la plus jeune des princesses : lettres, présents, fêtes galantes (4), il n'épargna rien pour la convaincre de sa passion (5).

Un historien le dit aussi « principe d'amabil aspetto, di cuor generoso, prode ne'fatti e nelle parole cortese. » Nani, *Historia della republica veneta*, t. II, p. 128.

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes* t. IV, p. 190. C'est Tallemant qui nous apprend que Henri de Lorraine connut Anne de Gonzague à Avenay : « Il y a bien fait des folies ; quelquefois il avoit jusqu'à soixante bouts de plume sur son chapeau, tout archevêque qu'il étoit. » On voudrait invoquer comme excuse les dix-sept ans du prince, mais, ainsi que le dit un contemporain, « toutes les actions de sa vie ayant été d'un jeune homme, on a eu sujet de croire que ses défauts venoient du fond de son naturel, et non pas de sa jeunesse. » Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 51.

(2) Le duc de Guise, père de l'archevêque de Reims, et la princesse Anne avaient pour bisaïeul commun François de Clèves, duc de Nevers, marié, le 19 janvier 1538, à Marguerite de Bourbon, sœur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Louis de Bourbon, premier prince de Condé.

(3) L'hôtel de Nevers était situé sur le quai de la Seine ; ancien hôtel de Nesle, il avait été acheté en 1572 par l'aïeul de la princesse Anne, Louis de Gonzague, prince de Mantoue. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 120.

(4) « Souvent il nous donnoit des violons et des fêtes qui avoient l'air de la féerie. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 49.

(5) La grande Mademoiselle dira plus tard de la princesse palatine :

Un soir, revenant de Poissy avec sa sœur, qu'on n'appelait plus, depuis la mort du duc de Mantoue, que la princesse Marie, Anne de Gonzague trouva la forêt de Saint-Germain illuminée de mille lanternes de différentes couleurs ; au milieu d'une allée était une tente richement décorée ; des chevaliers armés de toutes pièces invitèrent les princesses à descendre de carrosse pour prendre part à la collation qui leur avait été préparée. Pendant que jouaient les violons du roi (1), l'héroïne de la fête remarqua, non sans trouble, en plusieurs endroits de la tente « des emblèmes qui tous étoient l'expression d'un sentiment qu'on s'efforce de cacher, mais qui ne peut plus être contenu. » Henri de Lorraine profita de cette nuit pour déclarer sa flamme ; il était jeune, il était beau ; il fut éloquent. « Le ton passionné avec lequel il me parla, fait-on dire à la princesse palatine, m'embarrassoit à cause de ma sœur, dont je craignois les plaisanteries, et j'éprouvois une émotion qui m'éclaira sur mes sentimens (2). »

Comment, en effet, rester insensible à l'aveu d'une passion qui renouvelait de la sorte les merveilles enchantées des romans à la mode ? Les jours qui suivirent la déclaration de Henri de Lorraine furent pour Anne de Gonzague des jours de grande anxiété : l'assiduité du prince, ses transports, sa jalousie, ne lui donnaient pas le loisir de se reconnaître, mais elle avait le cœur trop haut, peut-être aussi

---

« M. de Guise, tout archevêque de Reims qu'il étoit, la recherchoit comme s'il eût été en l'état où il est maintenant, d'une manière à la vérité toute extraordinaire ; il faisoit l'amour comme dans les romans. » Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires*, t. I, p. 231.

(1) Les violons du roi, au nombre de vingt-quatre, se louaient alors pour des fêtes ; on peut voir un spécimen des airs qu'ils exécutaient dans le P. MERSENNE, *Harmonicorum instrumentorum libri IV, in quibus fuse agitur de monochordis variisque citharis, barbitis, lyris, tubis, clavichordis, fistulis, tibiis, serpente, cornubus, organis, campanis, cymbalis atque tympanis*, p. 40.

(2) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 50.

l'âme trop ambitieuse, pour consentir à être sa maîtresse. L'archevêque de Reims le comprit : il assura la princesse Marie qu'il n'avait d'autre dessein que d'épouser sa sœur ; il fit plus, il remit à Anne une promesse de mariage écrite et signée de son sang (1).

A cette époque, les mariages secrets étaient fréquents : tout le monde se souvenait de celui que le duc d'Orléans avait contracté avec Marguerite de Lorraine (2) ; on n'ignorait pas non plus dans quel mystère le cardinal Nicolas-François de Lorraine (3) avait épousé sa cousine Claude (4). Les dignités ecclésiastiques accumulées sur la tête de Henri de Lorraine n'étaient pas un obstacle, car il se flattait de résigner ces bénéfices à ses frères cadets (5). Plus sérieuse

(1) Cette promesse de mariage, dont Anne de Gonzague donne la teneur dans le mémoire qu'on lira aux pièces justificatives, est datée de Reims, le 29 juin 1636. Comment concilier cette date avec les lettres de Richelieu et de Grotius, qui établissent que l'archevêque de Reims ne rentra en France qu'à l'automne de 1637 ? J'incline à croire que le copiste a commis une méprise, lisant *1636* où il y avait *1638*.

(2) Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (22 juillet 1613—3 avril 1672). Cette princesse avait été mariée secrètement à Monsieur, frère du roi, le 3 janvier 1632. L'auteur des mémoires de la princesse palatine prête à celle-ci un retour mélancolique sur sa destinée comparée à celle de la duchesse d'Orléans : « La princesse Marguerite de Lorraine, dit Anne de Gonzague, s'est évadée comme moi, déguisée comme moi, pour aller joindre Monsieur, le plus foible, le plus volage des hommes. Elle a été plus heureuse, parce que Monsieur, pour la première fois de sa vie, a eu une volonté ferme et constante. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 56.

(3) Nicolas-François de Lorraine, cardinal évêque de Toul, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 décembre 1609—26 janvier 1670). C'est de ce prince que descend la maison impériale d'Autriche.

(4) Claude-Françoise de Lorraine, fille de Henri II, duc de Lorraine et de Bar, et de Marguerite de Gonzague-Clèves, sa seconde femme (15 octobre 1612—2 août 1648). Cf., sur le mariage de cette princesse, Beauvau, *Mémoires*, p. 47 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 257 ; Cte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 311.

(5) Louis de Lorraine, duc de Joyeuse (11 janvier 1622—27 septembre 1654) et Roger de Lorraine, chevalier de Malte (21 mars 1624—6 septembre 1655).

était l'opposition que ses vues rencontraient dans sa propre famille. Le bruit de ses extravagances avait passé les monts et, de Florence, le duc de Guise conjurait le cardinal de Richelieu de ne pas ménager au jeune écervelé les avertissements et les réprimandes (1). Henriette-Catherine de Joyeuse (2) ne voulait pas non plus entendre parler du mariage de son fils avec une princesse pour ainsi dire sans fortune. Rien ne prévalut cependant contre la violence de la passion qu'Anne de Gonzague avait inspirée à Henri de Lorraine : il protesta qu'il ne pouvait vivre sans elle ; vingt fois elle le vit prêt à se percer de son épée (3) ; touchée de tant d'amour, elle se rendit à ses vœux, et, dans le courant de l'année 1638 (4), un chanoine de Reims appelé à l'hôtel de Nevers bénit en secret leur union (5).

---

(1) « Je me sens si extresmement obligé aux bons conseils qu'il vous a pleu donner à l'archevesque de Rheims que je vous proteste de le reconetre par toutes sortes de servises. Je vous suplie très humblement de vouloir continuer à mon fis cete rigidité... Vostre protection luy est si nécessère o salut de son âme et de sa réputation que je le tiens absolument perdu si V. Em. ne continue pas d'en avoir soin. » Le duc de Guise à Richelieu, Florence, 13 mars 1638. — ***Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu***, t. VI, p. 379.

(2) Henriette-Catherine de Joyeuse, comtesse du Bouchage, épouse de Charles de Lorraine, duc de Guise, fille de Henri de Joyeuse, duc de Joyeuse, maréchal de France, gouverneur d'Anjou, Touraine, Maine et Perche, puis de Languedoc, ensuite capucin sous le nom de frère Ange, et de Catherine de Nogaret de la Valette (1599—25 février 1656). En premières noces, Henriette-Catherine de Joyeuse avait épousé Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes et dauphin d'Auvergne. Sur l'amitié qui existait entre elle et Marie de Médicis, cf. L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, p. 330.

(3) Il devait faire plus tard les mêmes folies pour Mlle de Pons. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 117.

(4) Je n'ai pu découvrir la date exacte du mariage.

(5) Piquant, mais bien peu vraisemblable est le propos que Tallemant prête à cet ecclésiastique dans le passage suivant : « Elle dit un jour à un homme d'église, chanoine de Reims, qui les avoit mariés dans la chapelle de l'hôtel de Nevers : « N'est-il pas vrai que M. de Guise est mon mari ? — Ma foi ! madame, lui dit ce bonhomme, vous fûtes aussi aise que s'il y eût eu mariage. » Tallemant des Réaux, *op. cit.*, t. IV, p. 191.

Une fois mariés, les deux amants continuèrent à vivre à part; ce fut à peine si dans leurs entours immédiats on soupçonna ce qui s'était passé (1) et maint serviteur de la princesse put dans la suite lui tenir le même langage que le lieutenant des gardes du duc d'Orléans à Marguerite de Lorraine (2). L'heure n'était pas venue, en effet, de divulguer ce qui aurait eu pour l'archevêque de Reims les plus désastreuses conséquences : avant d'avouer son mariage, il fallait d'abord que Henri de Lorraine assurât à ses frères ses abbayes ; il y avait aussi la question de la résignation de son archevêché, qu'il subordonnait à l'octroi de gouvernements et de pensions que Louis XIII ne paraissait pas disposé le moins du monde à lui accorder (3).

Dès sa rentrée en France, le jeune prince avait jugé qu'il importait de s'assurer des dispositions de Richelieu ; il s'était ouvert à ce dernier de son dessein d'épouser la princesse Anne, mais, aux premiers mots, le cardinal l'avait arrêté : « Monsieur, lui avait-il dit, vous devriez mieux penser à l'affaire dont vous me parlez; vous avez quatre cent mille livres de rente en bénéfices et les voulez quitter pour épouser une femme ; j'en connais qui donneraient quatre cent mille femmes pour les avoir (4) », et à toutes ses instances il n'avait répondu qu'en lui représentant le tort qu'il se ferait par un tel mariage. Henri de Lorraine n'en revint pas moins à la charge auprès du tout puissant ministre ; il

---

(1) Le mariage n'avait eu comme témoins que deux domestiques de Henri de Lorraine et deux domestiques d'Anne de Gonzague.

(2) « M de Saint-Rémy disoit à Madame, à Blois : « Nous savions bien que Monseigneur couchoit avec vous, mais nous ne savions pas que vous fussiez mariée. » GOULAS, *Mémoires*, t. I. p. 141

(3) Suivant Senac de Meilhan, la princesse Marie n'avait pas manqué de faire valoir la perspective de ces dédommagements pour triompher des hésitations de sa sœur. *Mémoires d'Anne de Gonzagues princesse palatine*, p. 52.

(4) SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 353; GOULAS, *op. cit.*, t. I. p. 356; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 223.

témoigna une impatience extrême de quitter l'habit ecclésiastique, promettant de remettre la plus grande partie de ses bénéfices au roi dès que ce dernier lui aurait délivré un brevet pour disposer du surplus de ses abbayes en faveur d'un de ses frères. Peines perdues : il ne put rien gagner sur l'esprit de Richelieu, qui exigea avant tout une démission pure et simple (1). « M. le cardinal, dit Goulas, s'en tint là de ne luy jamais donner le brevet qu'il n'eût remis les bénéfices (2) » Ceci était pour faire réfléchir l'archevêque de Reims. A la fin, craignant que Louis XIII n'usât envers lui de mesures de rigueur, il résolut de se réfugier auprès du duc de Bouillon (3) : il partit brusquement et gagna Sedan en poste (4) ; peu soucieuse de ce que dirait le monde, Anne de Gonzague l'accompagna à une journée de Paris et revint ensuite à Nevers, où la princesse Marie résidait, pour être, suivant ses propres expressions, « comme une femme en retraicte en l'absence de son mary (5). »

La fuite d'un dignitaire de l'Église dans une ville que les réformés du royaume regardaient depuis la chute de la

(1) « Archiepiscopus Remensis juvenis filius ducis Guisii rege inconsulto ex Italia in Galliam venit amore percitus Annæ, quæ minor est filia ducis Mantuani modo mortui. Non difficulter ei matrimonium hoc permitteret cardinalis Riceliacus, si ei vellet sacerdotia, quæ multa et opima possidet, purè a se abdicere : at is non ita amens amore est ut non cupiat ante nuptias omnia illa sacerdotia in fratrem suum transferre, quod perdifficile obtentu erit. » Grotius à Oxenstiern, Paris, 14 novembre 1637. — *Epistolæ*, p. 378.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 356. Un auteur prétend même que Richelieu fixa à l'archevêque de Reims un délai pour se disposer à recevoir les ordres sacrés NANI, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 552.

(3) Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, lieutenant général des armées du roi, fils de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, et d'Élisabeth de Nassau, sa première femme (22 octobre 1605 - 9 août 1652).

(4) « Archiepiscopus Rhemensis e Guisia domo, amore captus virginis Mantuana e domo, cum regi id conjugium minus probaretur, Sedanum se recipit. » Grotius à Oxenstiern, Paris, 18 juin 1639. — *Epistolæ*, p. 539.

(5) Pièces justificatives, IX.

Rochelle comme le principal boulevard de leur foi ne fut pas sans causer une certaine surprise, et le roi, qui d'Abbeville suivait les progrès du siège de Hesdin (1), en ressentit la plus vive indignation. Vainement l'archevêque de Reims dépêcha-t-il à la cour un gentilhomme pour expliquer que les intérêts de son diocèse l'appelaient à Sedan : « Quand votre maître se promenait en évaporé sur le pont de Charenton, dit Richelieu à l'envoyé, Paris l'estimait un mauvais prêtre ; aujourd'hui tout le monde le tiendra pour un mauvais chrétien (2). » Le comte de Soissons (3) ayant intercédé pour Henri de Lorraine, le cardinal lui répondit : « Pour ce qui regarde M. de Rheims, je n'ay rien à vous dire, sinon qu'il aura tout le temps de recognoistre le préjudice qu'il s'est fait et la mauvaise résolution qu'il a prise, non seulement comme sujet du roy, mais comme ecclésiastique. » A cette dépêche était jointe une lettre de Louis XIII disant : « La conduite de M. l'archevesque de Rheims a esté si mauvaise tant qu'il a esté dans Paris et sa retraite à Sedan si fascheuse pour un ecclésiastique, que je n'ay rien en ce rencontre (4) qu'à prier Dieu qu'il le rende plus sage à l'advenir

(1) Investie le 19 mai, la ville de Hesdin se rendit le 29 juin et ce fut sur la brèche que Louis XIII remit au sieur de la Meilleraie, grand-maitre de l'artillerie, le bâton de maréchal. MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 272.

(2) SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 354.

(3) Louis de Bourbon, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux, pair de France, gouverneur de Champagne et de Dauphiné, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et d'Anne de Montalier (11 mai 1604— 6 juillet 1641).

S'étant retiré après la campagne de 1636 à Sedan pour se soustraire aux suites du complot ourdi avec le duc d'Orléans contre le cardinal de Richelieu, le comte de Soissons avait obtenu de Louis XIII au mois de juillet de l'année suivante la permission de résider dans cette ville « pour quatre années entières, sans qu'encore qu'il fût mandé par le roi pour quelques affaires importantes pour son service, que ledit comte soit obligé de venir, ni que l'on puisse pour cela l'accuser de crime d'État, ni de désobéissance. » Articles accordez à Monsieur le comte de Soissons. — MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 261.

(4) Au dix-septième siècle, *rencontre* est fréquemment du masculin. Cf. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1608.

qu'il n'a esté jusqu'à présent (1). » Si par sa retraite l'archevêque de Reims s'était flatté de rendre plus facile la négociation entamée avec Richelieu, il reconnut bientôt qu'il s'était mépris. « Le roy m'a commandé de vous escrire, lui manda le cardinal, que vostre voyage de Sedan luy auroit donné autant de lieu de douter de vostre religion, si vous n'estiés d'une maison qui a toujours esté très catholique, comme la vie que vous avez mené par le passé eust faict cognoistre à tout le monde que vous ne vouliés point estre ecclésiastique, quand mesme vous ne l'auriés pas déclaré hautement comme vous avés faict. S. M., qui a tousjours eu inclination pour votre personne, est très faschée de la conduite que vous avés prise. Pour moy, vous savés bien ce que je vous en ay dict autrefois en particulier et les conseils que je vous en ay donnés en vray ami. Je n'ay rien maintenant à y adjouster, mais bien à vous tesmoigner comme je fais le desplaisir que j'ay de ce qu'en les mesprisant vous ayés voulu vous rendre auteur de vostre perte (2). » Louis XIII ne se borna pas à ces reproches : il fit saisir les revenus du prélat (3) et celui-ci se voyait déjà réduit aux expédients, quand la mort de son frère aîné (4), qu'un contemporain dit « le plus accomply prince de son temps (5) », vint faire de lui l'héritier présomptif de tous les biens de la maison de Guise.

Que devenait pendant ce temps Anne de Gonzague? Reti-

---

(1) Richelieu au comte de Soissons, Abbeville, 5 juin 1639 ; Louis XIII au même, Abbeville, 6 juin 1639. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 228.

(2) Richelieu à l'archevêque de Reims, Abbeville, 8 juin 1639. — *Ibid.*, t. VI, p. 378.

(3) Le roi établit de plus « un économe qui auroit soin de réparer partout les églises et les fermes, lesquelles apparemment n'étoient pas en trop bonnes réparations. » GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 356.

(4) François de Lorraine, prince de Joinville, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier (3 avril 1612 – 7 novembre 1639).

(5) BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 326 et 342.

rée auprès de sa sœur, elle ne perdait pas l'espoir de surmonter les obstacles qui se dressaient sur son chemin ; elle avait trouvé le moyen de correspondre avec son époux et la vivacité de son esprit lui suggérait mille projets presque aussitôt abandonnés que conçus. Si elle n'eût écouté que l'impulsion de son cœur, elle eût été retrouver l'archevêque de Reims, mais risquer une telle équipée était tout compromettre, et sa raison le lui montrait trop clairement. Personne à qui s'ouvrir de ses fréquents accès de découragement : s'il faut l'en croire, la princesse Marie n'avait pas été mise dans la confidence du mariage (1) ; sa seule consolation était les lettres qu'elle recevait de loin en loin de Henri de Lorraine. Aussi n'en suivait-elle qu'avec plus d'intérêt les démarches de ce dernier pour rentrer en faveur, et un instant elle put croire qu'elles seraient couronnées de succès, grâce à l'intervention de l'ambassadeur de Venise.

Le représentant de la Sérénissime auprès de Louis XIII était alors Angelo Correr (2), à qui ses qualités personnelles avaient concilié l'estime et la confiance du cardinal de Richelieu (3). Comme, dans l'été de 1639, il allait de Charleville à

---

(1) « Elle ne sçavoit rien, » dit la princesse Anne dans la relation qu'elle a laissée de son mariage.

(2) Angelo Correr, fils de Girolamo Correr et de Sofia Mocenigo (2 décembre 1605 — 27 avril 1678). Ambassadeur à Londres du 28 janvier 1634 au 26 novembre 1636, Correr n'était arrivé en France qu'au commencement de l'année 1638 ; il avait présenté ses lettres de créance à Louis XIII le 28 janvier et eu sa première audience de Richelieu le 8 février. « Illustre diplomatico e grande uomo di Stato », on a pu dire la relation de son ambassade en France « una delle più importanti che ci abbia lasciato la diplomazia veneziana. » N. Barozzi e G Berchet, *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo decimosettimo*, 2ᵉ série, *Francia*, t. II, p. 324.

(3) « Al carrattere di publico rappresentante di principe si grande e confidente alla corona accoppiava le particolari e dignissime doti della propria persona, con le quali, oltre gli applausi universali della corte e di tutto il regno, s'era cattivato in maniera l'affetione e la stima del ré e del cardinale. » Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 354.

Mouzon, où se trouvait Louis XIII[1], le duc de Bouillon et le comte de Soissons vinrent le saluer au passage et l'invitèrent à visiter Sedan. Moitié curiosité, moitié désir de s'insinuer plus avant dans les bonnes grâces du premier ministre en lui ramenant les mécontents, l'ambassadeur accepta l'invitation; il fut à Sedan, il y vit l'archevêque de Reims, et, peu de temps après, reçut de ce dernier une lettre lui disant d'ajouter une entière créance à ce que le porteur lui représenterait de sa part. Ce n'était rien moins qu'un traité formel que Henri de Lorraine proposait de conclure: il promettait de quitter Sedan dès qu'il aurait reçu un passeport pour l'Italie et offrait de renoncer à son archevêché, pourvu qu'on lui rendît la libre disposition des biens mis sous séquestre. Le cardinal parut d'abord disposé à conclure l'accommodement sur ces bases, mais, au dernier moment, une difficulté surgit: Richelieu exigea que les abbayes de Saint-Remy et de Saint-Nicaise de Reims fussent comprises dans la renonciation à l'archevêché, et le prince n'y voulut jamais consentir[2]. Ce fut la pierre d'achoppement qui rendit inutile l'entremise de l'ambassadeur vénitien[3].

Au surplus, bien que par la mort de son frère aîné Henri de Lorraine fût devenu prince de Joinville, il ne pouvait songer à quitter l'Église avant que son père ne lui eût assuré des revenus suffisants. Or, le duc de Guise, qui avait rompu toutes relations avec lui, blâmait fort son empressement à se défaire de ses abbayes, et, dans l'ignorance où il était de son mariage, lui faisait parvenir de sages avis par des

---

(1) Le roi était allé féliciter les habitants de Mouzon de la belle résistance qu'ils venaient d'opposer à Piccolomini. Cf. SIROT, *Mémoires*, t. I, p. 312.

(2) On s'explique le refus de Henri de Lorraine, quand on sait que ces deux abbayes valaient trente mille livres, tandis que les revenus de l'archevêché ne dépassaient pas douze mille.

(3) SIRI, *op. cit.*, t. I, p. 355.

amis sûrs. « La face des affaires peut changer en un moment ; la santé du cardinal n'est pas bonne ; il paraît ne pas devoir vivre encore longtemps. En tout cas, on lui voit un assez grand nombre d'ennemis puissants. Sait-on ce qui peut arriver ? L'expérience fait voir qu'il ne s'écoule souvent qu'une minute entre l'instant où, caressé de son roi, un favori se voit maître de l'État, regorge de richesses et commande les armées et celui où son corps est traîné par les rues, accroché à une potence et percé de cent mille coups (1). C'est un avantage considérable pour vous-même que vos bénéfices demeurent dans votre maison et passent à un de vos frères : y renoncer en bloc serait folie (2). »

Très réelles étaient, on le voit, les inquiétudes que donnaient à l'exilé volontaire de Florence les démarches inconsidérées de son fils. Il ne devait pas être témoin de leurs suites : l'inaction dans laquelle il se consumait, jointe à la perte de deux de ses enfants (3), le conduisit au tombeau, et, le 30 septembre 1640, il s'éteignit, laissant à tous ceux qui l'avaient connu d'ineffaçables souvenirs (4). Par cette mort, Henri de Lorraine devint duc de Guise, et c'est sous ce titre

---

(1) On l'avait vu en France, lors de l'assassinat du maréchal d'Ancre.

(2) Tels sont les conseils que l'auteur du *Mercurio* prête au duc de Guise, et il ajoute : « Questi e altri concetti portati per altrui lingua dal padre all'orecchie del figlio non incontrarono la persuasione che da'suoi amici si desiderava, mentre egli imbriaccato nell' amore della principessa haveva in questo affare il giudicio guasto e prendeva la ragione à contrapelo. » Cf. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 223.

(3) Le fils que le duc de Guise avait perdu avant le prince de Joinville était Charles-Louis de Lorraine, duc de Joyeuse (15 juillet 1618 — 15 mars 1637).

(4) « En ce mois d'octobre, dit l'un d'eux, est mort un des plus gentils, des plus braves et des meilleurs princes que j'aye jamais connu, et qui me faisoit l'honneur de m'aymer chèrement : aussy ai-je ressenty sa perte aussi vivement dans mon cœur que de chose qui me soit arrivée de longtemps. » Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 341.

Le corps du duc de Guise fut ramené en France l'année suivante avec ceux du prince de Joinville et du duc de Joyeuse et tous les trois furent inhumés à Joinville. *Gazette de France* du 10 août 1641.

que je le désignerai désormais. Presque aussitôt une occasion se présenta de remettre sur le tapis la question de la renonciation à ses bénéfices : en lui adressant ses condoléances au sujet de la perte qu'il venait de faire, l'ambassadeur de Venise lui offrit de nouveau ses bons offices et cette ouverture fut le point de départ de négociations dans le détail desquelles il n'est pas inutile d'entrer (1). le nouveau duc ayant répondu qu'il avait toujours à cœur d'obtenir le consentement du roi et du cardinal à son mariage avec la princesse Anne.

Dans l'audience qu'il eut de Richelieu, Correr représenta que tenir le duc de Guise éloigné de la cour ne pouvait aboutir qu'à grossir le nombre et les forces des mécontents (2). « Le bon naturel du prince, dit-il, ressemble à la flamme, qui s'éteint si on ne lui fournit pas d'aliments pour entretenir sa lumière et son ardeur. » Des hommes tels que lui étaient capables de rendre de grands services : ne convenait-il pas de les gagner par un généreux oubli du passé ? « M. de Guise, répondit sèchement le cardinal, a choisi volontairement Sedan comme résidence ; Sa Majesté et moi l'avons toujours vu de mauvais œil. » Sans se laisser déconcerter par la brièveté de cette réponse, l'ambassadeur repartit que le duc était prêt à quitter Sedan, s'il le jugeait possible sans porter atteinte à sa réputation et à son honneur ;

---

(1) Elles sont rapportées tout au long par SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 356.

(2) Les circonstances n'étaient plus les mêmes six mois plus tard, quand, son ambassade achevée, le noble Vénitien écrivait : « Dagli inimici aperti o di quelli che intrinsecamente odiano il cardinale, faro poca menzione ; il numero é infinito, ma il capo per sè non è capace nè risoluto ad offenderlo, si che dopo l'accidente del conte di Soissons, da cui (si sopraviviera alla vittoria di Sedan) non solo lui, ma il re medesimo grandi burrasche devevano temere, può dirsi che abbia l'orgoglio di tutti estinti en un sol punto. » Relazione di Francia di Angelo Correr, ambasciatore ordinario a Luigi XIII dall'anno 1638 al 1641 — N. BAROZZI e G. BERCHET, *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo decimosettimo*, 2ᵉ série, *Francia*, t. II, p. 337.

qu'il n'avait d'autre ambition que d'épouser la princesse Anne et qu'il paraissait opportun de lui donner au préalable cette satisfaction. Richelieu déclara d'un ton plus radouci qu'il ne désapprouvait pas le mariage en question, qu'il en parlerait au roi, mais qu'il fallait avant tout que le prince sortit de Sedan.

Instruit du résultat de cette audience, Henri de Lorraine écrivit à Angelo Correr de presser le cardinal d'user de son crédit pour lui obtenir de Rome une dispense de parenté (1); en ce qui concernait la résignation de ses bénéfices, il ne pouvait rien décider sans l'aveu d'Anne de Gonzague : c'est pourquoi il demandait un passeport pour s'aboucher avec la princesse en Champagne : « Ma volonté dépend de la sienne, répétait-il en finissant, et il m'est impossible de conclure le moindre accord sans son approbation. » Le ministre vénitien communiqua cette lettre au cardinal, qui ne se montra pas éloigné de délivrer le passeport sollicité ; quant à la dispense, le prince n'avait qu'à écrire lui-même au Pape et le roi ferait appuyer la requête par son ambassadeur. Mais, à quelques jours de là, informé des allées et venues du prévôt de Saint-Pierre de Lille (2) de Bruxelles à Sedan, Richelieu tint à Correr un tout autre langage : « Ne voyez-vous pas, monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, que M. de Reims se moque de Sa Majesté, de vous et de moi, puisqu'il traite avec les ennemis de la couronne dans le temps même où il remet son accommodement en question ? Sa Majesté a en

(1) On lit dans le mémoire qu'Anne de Gonzague fit tenir plus tard aux gouverneurs des Pays-Bas : « D'autant que le duc de Guize et la princesse Anne sont parents au troisième degré de consanguinité, le duc de Guize, pour oster tout prétexte de doubte sur le subject de son mariage, a obtenu de Sa Sainteté une dispense en la forme en tel cas requise. » Est-il certain que cette dispense ait seulement été sollicitée ?

(2) Le prévôt de Saint-Pierre de Lille était Pierre-Ernest de Mercy : frère du grand capitaine qui trouva la mort à Allerheim le 3 août 1645, il obtint dans la suite en Franche-Comté l'abbaye d'Acey, où il laissa d'assez fâcheux souvenirs.

mains de quoi le ruiner et le perdre, mais elle veut bien user de clémence. S'il se repent sincèrement, qu'il rompe avec ces messieurs de Sedan, qu'il n'ait plus à l'avenir aucun commerce avec eux, qu'il révèle au roi ce qu'il a entendu ou tramé contre son service, et, avant même qu'il ne sorte de Sedan, on lui expédiera par votre canal des lettres d'abolition aussi amples qu'il le pourra désirer : on consentira à son mariage ; il verra la princesse Anne pour s'entendre avec elle et ses affaires seront réglées à sa plus grande satisfaction (1). »

Ceci se passait au mois de janvier 1641. L'ambassadeur de Venise mit aussitôt le duc de Guise au courant des propos du premier ministre, l'invitant à bien réfléchir avant de prendre une décision ; en même temps, il découvrit plus particulièrement au secrétaire du prince (2) les motifs que le cardinal avait de douter de la sincérité de son maître. Henri de Lorraine cria à la calomnie ; il protesta de la droiture de ses intentions ; s'il ne quittait pas Sedan, c'est qu'il ne pouvait le faire sans qu'on l'accusât de céder à la peur ; il avait d'ailleurs à compter avec de graves embarras d'argent ; le comte de Soissons était au nombre de ses créanciers ; si on voulait qu'il revînt en France, il fallait donner ordre au séquestre de ses biens de lui faire passer une partie du revenu de ses abbayes. Richelieu ne se laissa pas ébranler par ces récriminations ; apprenant que le secrétaire du duc de Guise cherchait à emprunter 4,000 écus dans Paris, il défendit, sous les peines les plus sévères, de lui avancer quoi que ce fût ; en outre, signification fut faite à Anne de Gonzague de ne pas quitter Nevers sans la permission du roi.

Tout autre qu'Angelo Correr se serait tenu pour battu. Le délié diplomate n'abandonna pas la partie, même lorsque le

---

(1) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 364.

(2) Ce secrétaire, nommé Pierre Chevalier, suivit plus tard la fortune d'Anne de Gonzague. V. Pièces justificatives, VIII.

cardinal lui eut déclaré un peu plus tard qu'il avait la preuve de la communication à la diète de Ratisbonne d'un traité du duc de Guise avec le cardinal infant[1]. Au dire de Richelieu, le roi avait de quoi procéder contre Henri de Lorraine par voie de justice, le dépouiller de son archevêché et confisquer ses biens ; il n'entendait pourtant pas revenir sur la parole donnée ; que le prince confessât ce qu'il avait fait à Sedan, et tout lui serait pardonné. Que s'il estimait qu'il y avait pour lui péril à risquer un tel aveu dans le lieu où il se trouvait, il n'avait qu'à donner sa parole de le faire plus tard. et on lui faciliterait les moyens de passer à Joinville ; après cette confession, le roi validerait son mariage et interviendrait auprès du Pape pour l'obtention d'une dispense. Sinon, rien ne l'empêcherait d'encourir les plus rigoureux traitements réservés aux perturbateurs du repos public[2].

Correr n'avait rien négligé pour adoucir le courroux moins sincère peut-être que feint de Richelieu. Vers le milieu de mars, il écrivit au duc de Guise de ne plus tergiverser : s'il se sentait coupable, il n'avait qu'à solliciter le pardon de Sa Majesté, et à ce sujet l'ambassadeur lui donnait en exemple la conduite du duc de Lorraine[3], qui venait de fléchir le genou devant Louis XIII[4]. Déjà il n'était plus temps : le

---

(1) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609—9 novembre 1641). Auprès du cardinal infant se trouvait la duchesse de Chevreuse, qui, d'accord avec D. Antonio Sarmiento, s'efforçait d'empêcher le duc de Lorraine, sollicité en sens contraire par la princesse de Cantecroix, de conclure la paix avec le roi de France. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 183.

(2) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 367.

(3) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605—18 septembre 1675).

(4) Cédant aux conseils de Béatrix de Cusance, le duc de Lorraine était arrivé à Paris le 7 mars et le 10 il avait été reçu par le roi au château de Saint-Germain. Cf. Grotius à Camerarius, Paris, 9 mars 1641. — *Epistolæ*,

12 mars, Henri de Lorraine avait renvoyé son secrétaire à Paris avec de nouvelles instructions: il offrait de nouveau de remettre au roi l'archevêché de Reims, mais demandait, en retour, que ses bénéfices fussent transférés à l'un de ses frères, qu'on autorisât la duchesse de Guise, sa mère, à revenir en France, et que, quant à lui, une partie de ses revenus lui fût remise en attendant la conclusion de son accommodement. Cette fois, quoi qu'Angelo Correr pût lui représenter, Richelieu jugea inutile de poursuivre les pourparlers et ainsi se termina la négociation qu'il n'avait pas tenu au ministre vénitien de mener à bonne fin (1).

Tout inadmissibles qu'elles étaient, le cardinal fut-il bien inspiré en refusant d'écouter les propositions du duc de Guise? Je n'ai pas à l'examiner; je ne veux pas davantage rechercher si, comme le prétend un historien (2), Richelieu voulait précipiter l'explosion qu'il prévoyait. Ce qui est certain, c'est que son inflexibilité eut pour effet de jeter définitivement Henri de Lorraine dans le parti des mécontents. Or, ceux-ci n'étaient que trop nombreux: l'autorité sans bornes du premier ministre excitait dans tout le royaume une sourde irritation; on se taisait, car c'était le temps où, suivant l'énergique expression d'un parlementaire franc-comtois, « toute parole libre donnoit soubçon, et tout soub-

---

p. 671; *Gazette de France* du 9 mars 1641; Beauvau, *Mémoires*, p. 72; Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 474; Siri, *op. cit.*, t. I, p. 293; Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 239; Le Clerc, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 235; le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 319; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 406; M. Topin, *Louis XIII et Richelieu*, p. 362.

(1) « Selon toutes les apparences, dit un historien, il en auroit eu l'honneur, si Richelieu n'eût pas tant insisté sur une trop prompte sortie de Sedan et s'il eût voulu promettre une partie des bénéfices au frère du nouveau duc et à la duchesse, leur mère, la liberté de revenir en France. » Le Vassor, *op. cit.* t. VI, p. 223.

(2) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 371.

çon estoit mortel (1) », mais la révolte couvait sous la soumission apparente. Au témoignage d'un écrivain contemporain, « les peuples, aussi prompts à exalter les favoris au commencement de leur fortune qu'à les détester dans la suite, ne parlaient du pouvoir de Richelieu qu'avec horreur. On ne le nommait jamais sans exécration. La guerre engageait à des dépenses infinies et les finances du roi étaient fort mal administrées. Tous gémissaient, et personne ne se croyait en sûreté dans sa propre maison, ni avec ses meilleurs amis ; des espions répandus partout notaient jusqu'aux soupirs échappés ; pleurer son malheur, ou celui de ses parents et de ses amis, était un crime de lèse-majesté (2). » Un prince du sang paraissant seul capable d'abattre celui que le prince de Condé (3) devait plus tard nommer ironiquement « roy de France et de Navarre (4) », il n'est pas étonnant que tous les regards se tournassent alors vers Sedan.

C'était, en effet, de ce côté que grossissait la nuée dont un ambassadeur étranger parle dans ses lettres (5). Craignant

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 83.

(2) Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 203. Cf. Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 51.

(3) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille (1er septembre 1588–26 décembre 1646).

(4) C'est à deux membres du parlement de Dole que le prince de Condé tint ce propos en s'excusant de n'avoir pu refuser le commandement de l'armée qui avait envahi la Franche-Comté. V. Rapport fait par les conseillers Garnier et Buson, députés à Bellegarde pour traiter de la cessation de courses entre le duché et le comté. Dole, 14 mai 1645. — *Mss. Chifflet*, t. XXXV, fol. 260 v°.

(5) « Fœdus fecisse comitem Suessionensem, duces Guisium et Bullium cum Hispano satis constat... Omnia hoc anno egregia sperari possent, nisi interveniret nubes illa Sedanensis. » Grotius à Camerarius, Paris, 20 avril et 18 mai 1641. — *Epistolæ*, p 674 et 677. Un historien parle aussi de « il nembo che si formava verso Sedano. » Siri, *Il Mercurio*, t. I, p 345.

à bon droit que Louis XIII n'eût dessein de les attaquer, le comte de Soissons et le duc de Bouillon avaient pris le parti de solliciter l'appui des cours de Vienne et de Madrid: après s'être engagés par écrit à ne pas conclure d'accommodement l'un sans l'autre, ils n'eurent pas de peine à décider le duc de Guise à se joindre à eux; les fortifications de Sedan furent réparées; un gentilhomme passa à Bruxelles de la part des princes et en revint à la fin du mois de mai avec un traité par lequel le roi d'Espagne et l'Empereur promettaient de mettre chacun sur pied sept mille hommes; le cardinal infant consentait, en outre, à fournir deux cent mille écus au duc de Bouillon pour ses levées (1).

Avant de tirer l'épée, Henri de Lorraine voulut mettre Anne de Gonzague à l'abri du ressentiment de Richelieu: il lui écrivit de venir le rejoindre et, s'étant rendu à Bruxelles (2), prépara pour elle un logement. Si étrange que cela paraisse à qui connaît son mépris des dangers, la princesse hésita quelque temps à répondre à l'appel de son époux: ce ne fut que sur une nouvelle injonction qu'elle se décida à partir (3). Déguisée en homme, elle quitta furtivement Nevers au mois de mai (4) et se dirigea sur la Franche-

(1) Arch. de Belgique. *Consultes de la junte d'État*, t. DLXXIII, fol. 56; LANGLADE, *op. cit.*, p. 53. L'appui donné par l'Espagne aux mécontents doit être regardé comme de justes représailles des intrigues ourdies par la France en Catalogne et en Portugal: jusque-là le comte-duc n'avait pas voulu, par scrupule de conscience, fomenter la moindre rébellion des sujets de Louis XIII. « Claramente se jactò, a lo menos, a dit d'Olivarès un éminent homme d'État, de no haber dado oidos antes a ninguna conspiracion de vasallo contra su Rey, y ni el menor indicio prueba que faltase a la verdad. » A. CANOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. I, p. 181.

(2) Le duc de Guise arriva à Bruxelles le 20 mai. *Gazette de France* du 1er avril 1641.

(3) Pièces justificatives, IX.

(4) LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 224, place à tort la sortie d'Anne de Gonzague de Nevers au mois d'avril. La date du départ de la princesse est donnée par une dépêche de l'intendant d'Orgères, qui dit que la veille de son arrestation on entendit tirer le canon à Dole; or, les détonations mentionnées dans cette lettre provenaient de la procession solennelle du mardi de la Pentecôte, qui était le 21 mai.

Comté, comptant de là gagner Namur, où résidait alors la duchesse de Bouillon (1). Douze ou treize cavaliers l'accompagnaient : la première partie du voyage se passa sans incident, mais, arrivée le 22 mai à Chauvort (2), son travestissement n'empêcha pas la princesse d'être reconnue par le gouverneur de Verdun. Renonçant à franchir la Saône, Anne de Gonzague reprit à bride abattue le chemin de Nevers ; l'officier français se lança sur ses traces, et ce fut une fuite éperdue jusqu'à Sully (3), où les chevaux s'arrêtèrent à bout de souffle (4).

On ne tarda pas à voir arriver à Sully le marquis de Tavannes, lieutenant de roi en Bourgogne (5), puis le premier président du parlement de Dijon (6). Interrogée par eux sur

(1) Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, épouse de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise, et de Françoise Ravenel. Toute dévouée à l'Espagne, la duchesse de Bouillon passait pour avoir une très grande influence sur l'esprit de son époux.

(2) Chauvort, où Anne de Gonzague comptait traverser la Saône, dépend d'Allerey, commune du département de Saône-et-Loire, arrondissement de Chalon, canton de Verdun.

(3) Le château de Sully, dont Bussy-Rabutin disait la cour d'honneur la plus belle qui fût en France, était la résidence ordinaire du marquis de Tavannes.

(4) « Les chevaux des uns et des aultres de la course estoient hors d'estat de passer plus oultre. » D'Orgères à Chavigny, Dijon, 6 juin 1641. — Pièces justificatives, I. Lorsqu'on apprit à Paris l'évasion d'Anne de Gonzague, on ne douta pas qu'elle n'eût prit le chemin de Sedan : « Nunc Mantuana, écrivait-on, apud Guisium ducem sponsum suum Sedani est. » Grotius à son frère, Paris, 8 janvier 1641. — *Epistolæ*, p. 921.

(5) Jean de Saulx, seigneur du Mayet, dit le marquis de Tavannes, lieutenant de roi en Bourgogne, fils de Guillaume-Henri de Saulx, comte de Tavannes, et de Jeanne-Baptiste de Pontailler, sa seconde femme.

(6) Jean Bouchu, seigneur de Lessard, fils de Quintin Bouchu, docteur ès droits, et de Marguerite du Bled (3 mars 1600—29 novembre 1653). Jean Bouchu avait obtenu, le 10 mars 1638, une commission pour exercer la charge de premier président du parlement de Dijon en l'absence de Pierre le Goux, seigneur de la Berchère, mais il ne fut pourvu de la première présidence que par lettres patentes du 19 août 1644. Palliot, *Le parlement de Bourgogne, son origine, son establissement et son progrès*, p. 66.

les motifs qui la poussaient à sortir du royaume, la princesse ne fit nulle difficulté d'avouer son mariage avec le duc de Guise (1); les lettres saisies sur un de ses valets de chambre furent envoyées au duc d'Enghien (2); deux de ses gentilshommes se virent conduits au château de Dijon; la marquise de Tavannes (3) lui prêta des habits de femme, et elle dut attendre, non sans inquiétude, ce que Richelieu allait décider à son égard

Il est difficile de savoir quels sentiments éveilla dans l'esprit du cardinal la nouvelle de l'arrestation de la fugitive Ceux qui ont avancé qu'il avait consenti au départ de celle-ci ne donnent aucune preuve de leur assertion (4): il est vraisemblable qu'il ne fut instruit de son évasion que par les dépêches de Jean de Saulx. Fallait il donner l'ordre de la ramener à Nevers? Devait-on, au contraire, la laisser poursuivre sa route? C'est à ce dernier parti que le premier ministre s'arrêta: le traité conclu avec le cardinal intant par les princes n'était plus un secret (5); Monsieur, avec sa pusillanimité ordinaire, avait révélé les démarches tentées auprès de lui (6); on savait d'autre part que le voyage de Henri de

---

(1) « Anna Mantuana, cum ad Sedanum iret a militibus Gallis intercepta et quanquam in virili habitu erat cognita, fassa se ante quatuor annos matrimonium fecisse cum duce Guisio, honestè ad ipsum missa est. » Grotius à son frère, Paris, 15 juin 1641. — *Epistolæ*, p. 922.

(2) Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency (8 septembre 1621 — 11 décembre 1686).

(3) Jeanne-Françoise de Pontailler, épouse de Jean de Saulx, marquis de Tavannes, fille de Philippe de Pontailler et d'Adrienne Thomassin.

(4) Un historien a même avancé sans fondement qu'Anne de Gonzague avait été chargée d'une mission par le cardinal: « Elle étoit sortie de Nevers. dit-il, à l'instigation de Richelieu, qui l'envoyoit secrètement à Sedan afin de détacher son amant des liaisons prises avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon. » LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 224.

(5) « Nous avons avis certain que M. de Rheims et M. de Bouillon ont traité avec le roy d'Espagne. » Chavigny à Mazarin, Paris, 15 avril 1641. — Affaires étrangères, *Turin*, t. XXXIII, fol. 572.

(6) Le duc de Guise avait fait passer auprès du duc d'Orléans, à Blois,

Lorraine à Bruxelles avait pour but de hâter l'envoi des secours promis par l'Espagne; qu'importait dès lors qu'Anne de Gonzague fût ou non retenue en ôtage? Lui permettre de passer aux Pays-Bas était le moyen d'accroître les embarras du duc de Guise : celui-ci se verrait obligé de rendre public le mariage que la princesse avait confessé, s'exposant de la sorte à perdre ses bénéfices (1); je ne serais même pas surpris qu'à part lui Richelieu ne gardât l'arrière-pensée de se prévaloir vis-à-vis du prince de ce qu'il ne serait pas malaisé de présenter comme une preuve de courtoisie (2).

On s'étonnait cependant en Franche-Comté de ne pas voir paraître celle dont la présence était impatiemment attendue. Le cardinal infant avait écrit au marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province (3), de la traiter avec les plus

---

un sieur de Vaucelles, qu'il ne savait pas être à la discrétion du cardinal de Richelieu. Cf. Richelieu à Chavigny, Paris, 14 et 25 mai 1641. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 786 et 795; GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 359.

(1) « Il cardinale duca, considerando, che la sua andata in Sedano non poteva che recare impedimenti e nuove difficultà à quei prencipi, non haveva discaro che si portasse appresso il duca di Guisa acciò con la sua presenza facilitasse l'esequtione di quelle nozze, da lui di buon occhio mirate, como quelle che portavano seco in groppa la vacanza di tante rendite ecclesiastiche, delle quali ne restava spogliata la casa di Guisa. » SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 382. C'est ce qu'un contemporain avait pénétré, lorsqu'il écrivait : « Si la princesse Anne de Mantoue ne pouvoit servir en quelque chose au dessain du cardinal de Richelieu et nuire au nostre, il ne l'auroit pas envoyée au duc de Guise. Je tiens qu'on a tiré de cette princesse la déclaration qu'on vouloit et qu'aprez on s'est deschargé sur nous de son entretien. » Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 8 juillet 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 242.

(2) En cela le cardinal s'abusait, comme le prouve la remarque suivante d'un diplomate bien informé : « Galliæ bellum civile minantur isti a Sedano principes..., neque Guisii mitigatus est animus, quanquam Anna Mantuana, clandestina ejus uxor, mentito habitu ad eum profecta et a Gallis militibus intercepta, jussu regis ad ipsum cum honore deducta est. » Grotius à Camerarius, Paris, 15 juin 1641. — *Epistolæ*, p. 679.

(3) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un

grands égards, et elle était déjà arrêtée que, sur l'avis que son carrosse et ses domestiques avaient été vus à Jonvelle (1), le parlement de Dole et le magistrat s'apprêtaient à la recevoir comme il convenait à son rang. Plusieurs jours se passèrent sans qu'on entendit parler d'elle, puis, le 12 juin, on apprit que, non content de la remettre en liberté, Louis XIII avait enjoint au marquis de Tavannes de lui fournir des chevaux et un carrosse (2) et qu'elle allait s'acheminer vers Dole ; quatre jours après, le conseil de ville s'assembla de nouveau afin d'aviser aux mesures à prendre (3) ; un logement fut retenu pour elle et les demoiselles de sa suite dans la maison de madame de Belmont (4) : deux compagnies bourgeoises eurent ordre de se mettre sous les armes en son honneur (5).

Anne de Gonzague arriva à Dole dans l'après-midi du

---

régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1593—21 décembre 1641).

(1) Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 7 juin 1641 — Pièces justificatives, III.

(2) « Ayant heu le mesme advis qui vous a esté donné de l'arrest de madame la princesse de Manthoue à Seuilly par mr le marquis de Tavanne, d'où sa femme, comme ma parente, m'avoit redemandé son carrosse, qu'elle disoit estre venu en Bourgongne par Jonvelle, je le fais venir icy, où j'espère qu'il sera pour demain, et aussy tost je vous en donneray advis. » Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 12 juin 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 267. Cf. Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 382.

(3) On comptait que la princesse arriverait à la nuit. Délibération du 16 juin 1641. — Pièces justificatives, IV.

(4) Anne Fauche, épouse d'Adrien Lallemant, seigneur de Belmont, fille de Nicolas Fauche, seigneur de Bornay, avocat général au parlement de Dole, et de Françoise de Barangier. Les notes de voyage de son fils, que m'a obligeamment communiquées M. le marquis de Saint-Mauris, m'ont fourni les éléments de l'étude intitulée : *Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV (1691-1692)*.

(5) La milice urbaine de Dole était répartie en neuf compagnies ; les deux compagnies désignées pour prendre les armes à l'entrée d'Anne de Gonzague étaient celles du plat-fond, partie de la ville comprise entre l'église Notre-Dame et les halles. Cf. J. Feuvrier, *Notes historiques sur la ville de Dole*, p. 83.

16 juin : quinze à vingt cavaliers et autant de mousquetaires étaient allés à sa rencontre jusqu'à la Sablonne [1] et une députation du conseil de ville l'attendait à la porte d'Arans [2] ; le mayeur [3] la harangua, puis on la conduisit à son logis, où un souper avait été préparé par les soins du magistrat [4]. Le lendemain, des députations du parlement, de l'université et de la chambre des comptes vinrent la saluer ; elle reçut aussi la visite du brave la Verne [5], avec qui vraisemblablement elle s'entretint de la résistance que, cinq ans auparavant, la garnison et les habitants avaient opposée aux forces

---

(1) Pièces justificatives, V. « De Chalon, le 26 juin 1641. — Les Comtois sont venus à la rencontre de la princesse Anne et l'ont receue sur le chemin de Dole, où elle s'est acheminée dans le carrosse du marquis de Tavanes avec l'escorte qu'il luy avoit donnée et avec sa suite, à la réserve de deux gentils-hommes qui ont esté arrestez au chasteau de Dijon, après que cette princesse et eux eurent esté ouïs par le premier président de Bourgogne. » *Gazette de France* du 6 juillet 1641.

(2) On entrait dans Dole par trois portes : la porte de Besançon, la porte du Pont et la porte d'Arans ; les deux premières ont été démolies ; la porte d'Arans subsiste encore, et on la peut voir dans les dépendances du vieux quartier de cavalerie.

(3) En 1641, le vicomte mayeur de Dole était Léonel Laborey, seigneur de Byarne, fils de Jean Laborey, conseiller au parlement de Dole, et de Claudine Gaignon ; Antoine Bereur, Claude Gollut et Jean-Baptiste Altériet remplissaient les fonctions d'échevins.

(4) Délibération du 16 juin 1641 — Pièces justificatives, IV.

(5) Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne et grand gruyer du comté de Bourgogne, fils de François de la Verne, seigneur de Saulnot, et d'Adrienne Thomassin. C'était au colonel de la Verne que revenait l'honneur d'avoir défendu Dole du 27 mai au 15 août 1636 contre une des plus puissantes armées que la France eût encore mises sur pied. Cf., sur le siège de Dole, BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance* (Dole, 1637, et Anvers, 1638, in-4) ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 87 ; DUNOD, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgongne*, p. 543 ; BÉGUILLET, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. I, p. 90 ; E. LONGIN, *Éphémérides du siège de Dole* (Dole, 1896, in-12) ; ID., *Documents inédits sur le siège de Dole* (Besançon, 1898, in-8) ; ID., *Relations françaises du siège de Dole* (Dole, 1903, in-8).

commandées par le prince de Condé. Le 19, l'aumônier du terce de la Verne (1) fit savoir au magistrat que la princesse désirait adorer le Saint Sacrement de miracle (2) : on s'empressa d'accéder à son désir, et les assistants furent édifiés de la piété qu'elle montra en cette circonstance.

L'intention d'Anne de Gonzague n'était pas, au surplus, de faire un long séjour à Dole : il lui tardait de se remettre en chemin et elle n'attendait pour cela que l'escorte promise par le marquis de Saint-Martin. Ce dernier arriva le 20 juin avec un détachement de son régiment de cavalerie (3) et le lendemain, de grand matin, la princesse et lui sortirent par la porte de Besançon pour gagner Gray (4).

A Gray, Anne de Gonzague descendit suivant toute apparence au château, en attendant qu'on trouvât dans la ville

---

(1) Claude Baalin, chapelain major du régiment de la Verne, fut nommé doyen du chapitre de Calmoutier par le roi d'Espagne le 20 décembre 1644. J. Morey, *La chronique de l'église de Vesoul*, p. 151.

(2) C'est le nom qu'on donnait à l'hostie miraculeusement préservée des flammes de la Sainte-Chapelle de Dole. Tous les témoignages relatifs au fait de l'ostensoir demeurant en l'air pendant trente-trois heures à la vue d'une foule considérable sont réunies dans le volume qui vient de paraître sous ce titre : *Le miracle de la Sainte Hostie conservée dans les flammes à Faverney en 1608 : notes et documents* (Besançon, 1908, in-8).

(3) Environ quarante hommes, à en juger par le nombre des pains de munition qui leur furent délivrés pour deux jours. V. Délibération du 22 juin 1641. — Pièces justificatives, IV.

(4) Rien de plus singulier que la méprise des contemporains au sujet de la ville dans laquelle Anne de Gonzague se retira. Laissons de côté les *Intrigues galantes de la cour de France*, t. II, p. 179, qui veulent qu'elle ait été rejoindre son époux à Cologne. Mlle de Montpensier dit d'elle, à propos du duc de Guise : « Quand il sortit de France, elle en étoit aussi sortie : peu de temps après elle s'habilla en homme et s'en alla droit à Besançon pour passer de là en Flandre. » *Mémoires*, t. I, p. 232. Le marquis de Montglat rapporte de son côté, que le duc de Guise se rendit à Besançon, où la princesse Anne le suivit. *Mémoires*, t. I p. 390. C'est ce qui explique comment Senac de Meilhan fait dire à la princesse palatine : « Je m'échappai de Paris, et, déguisée en homme, j'arrivai à Besançon, où je pris le nom de princesse de Guise. » *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse palatine*, p. 53.

un logement digne de la recevoir (1) ; elle y fut accueillie par la marquise de Saint-Martin (2) et la fille que celle-ci avait eue de son premier mariage (3) ; les attentions les plus délicates lui furent prodiguées : on n'oublia rien pour se conformer aux instructions de la cour de Bruxelles à son sujet (4). En quittant Dole, la princesse avait obéi au désir d'avoir plus aisément des nouvelles du duc de Guise ; c'était, en effet, à Gray que résidait le maître général des postes du comté de Bourgogne, Guillaume Forestier, (5) ; si les messages des Pays-Bas couraient toujours risque d'être interceptés en Lorraine, ils échappaient du moins au danger de tomber entre les mains des partis des garnisons d'Auxonne

(1) J'ai inutilement cherché dans les archives de Gray quel fut le logis qu'Anne de Gonzague habita : les délibérations du conseil de ville sont muettes sur son séjour.

(2) Lambertine de Ligne, dame de Villiers et de Messerenicot, fille de Lamoral, prince de Ligne, comte de Fauquenbergues, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne-Marie de Melun, avait été successivement mariée à Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, et à Christophe-Ernest d'Ostfrise, comte d'Embden, chevalier de la Toison d'or, avant d'obtenir du Pape une dispense pour épouser son beau-frère, Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin. Cf. *Mss. Chifflet*, t. XVIII, fol 302

(3) Albertine-Marie de la Baume, fille de Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, et de Lambertine de Ligne, dame de Villiers et de Messerenicot. Veuve de Christophe d'Ostfrise, comte de Ritberg, elle épousa, le 2 mars 1643, son cousin Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin, fils de Claude-François de la Baume, comte de Montrevel, et de Jeanne d'Agoult.

(4) « Elle fut receue par mr le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province, avec tous les honneurs qui estoient deheus à son auguste naissance... Il fit venir à Gray tout ce qu'il y avoit dans la province capable de contribuer à son divertissement. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 90. — Mss de l'hôpital de Gray.

(5) Guillaume Forestier, procureur postulant au bailliage de Gray, fils d'Odot Forestier et de Marguerite Bleigney. Il avait remplacé comme maître général des postes le procureur Pierre-François Courbethon, tué, le 24 juin 1639, dans une sortie des bourgeois de Gray contre les Français. Cf. E. Longin. *Les Français aux Capucins de Gray (24-25 juin 1639)*, dans le *Bulletin* de la société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1887, p. 1.

et de Mirebeau. Vive était la hâte d'Anne de Gonzague de se réunir à son époux, mais les chemins n'étaient pas sûrs ; une armée française assiégeait Aire (1) ; une autre, aux ordres du maréchal de Châtillon (2), se portait sur Sedan ; l'Empereur, d'autre part, venait enfin de se décider à fournir le contingent stipulé dans le traité que le comte de Soissons, le duc de Bouillon et le duc de Guise avaient conclu avec le cardinal infant, et sept mille hommes, commandés par le baron de Lamboy (3), se massaient à Givet ; les haines fermentaient dans le royaume ; des intelligences avaient été nouées avec les prisonniers de la Bastille par l'intermédiaire du remuant abbé de Retz (4) et, au premier échec des troupes royales, un soulèvement devait éclater à Paris (5) ; le mieux était donc d'attendre que le sort des armes décidât entre le premier ministre et les princes contre qui le roi venait de lancer, le 8 juin, une déclaration dans laquelle « le voyage

(1) La tranchée avait été ouverte devant Aire dans la nuit du 8 au 9 juin

(2) Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, fils de François de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de Guyenne et colonel général de l'infanterie française, et de Marguerite d'Ailly (26 juillet 1584—4 janvier 1646).

(3) Guillaume, baron, puis comte de Lamboy, seigneur de Dessener, Wintershofen, Cordeshem, etc., sergent de bataille des armées impériales, avait commandé en 1636 les troupes envoyées par l'Empereur au secours de la ville de Dole.

(4) Jean-François-Paul de Gondi, abbé de Busay et de Quimperlé, chanoine de Notre-Dame de Paris, fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, et de Marguerite de Silly, dame de Commercy (1614—24 août 1679). C'est le futur coadjuteur de Paris de la Fronde.

(5) Dans ses mémoires, le cardinal de Retz donne d'amples détails sur les mesures concertées avec le maréchal de Vitry et le comte de Cramail « La disposition de Paris, dit-il, nous faisoit croire le succès infaillible. » RETZ, *Mémoires*, t. I, p. 40.

Observateur attentif de ce qui se passait autour de lui, l'ambassadeur des Provinces-Unies constatait les sympathies que rencontrait dans le royaume la cause du comte de Soissons. « Comes Suessionensis, écrivait-il, ita amatur, ut plurimis dolori futurum sit, si quid ipsi eveniat adversi, aut propter ipsum aliis. » Grotius à Camerarius, Paris, 11 mai 1641. — *Epistolæ*, p. 676

public du duc de Guise à Bruxelles[1] » n'était pas oublié[2].

Bientôt les évènements se précipitent. Tandis que sur l'ordre des ministres espagnols un infatigable pamphlétaire élabore un manifeste, dans lequel sont énumérés tous les griefs des grands et du peuple contre le cardinal de Richelieu : guerres sans fin déchaînées par son ambition, poursuite de la dissolution du mariage du duc et de la duchesse d'Orléans, dissipation des finances, création d'offices inutiles, emprisonnement de religieux, persécution de la reine-mère, du duc de Guise et du duc de Vendôme, empiètements sur les droits de l'Église, injures prodiguées aux archevêques et aux évêques coupables de ne pas se plier à ses volontés dans l'assemblée du clergé, assujettissement des nobles à la taille, interdiction de membres des cours souveraines, frappe de monnaies à son effigie[3], ruine du commerce des

---

(1) C'est de ce voyage que l'abbé de Saint-Nicolas, Henri Arnauld, avait écrit le 2 juin précédent : « Cette action passe pour une des plus grandes folies dont un homme pouvoit estre capable. » Après avoir ramené à Sedan quatre compagnies de cavalerie, le duc de Guise se rendit dans l'évêché de Liége pour faire des levées ; il s'y trouvait encore quand fut donnée la bataille de la Marfée.

(2) Il est curieux de constater que l'original de cette déclaration conservé aux archives des affaires étrangères est adressé « à ma cousine la princesse Marie, gouvernante et ma lieutenante générale en Nivernois. » Nul doute que Louise-Marie de Gonzague n'ait eu soin d'en instruire promptement sa sœur. Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 808 ; MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. I, p. 367.

(3) Cette assertion fut reconnue dénuée de fondement par l'auteur du manifeste lui-même : « Ces escus du card. de Richelieu, écrivit-il à l'abbé de Balerne, par information bonne que j'ay eu de Paris, ne sont que des jettons d'or et d'argent avec des devises, qui se font tous les ans pour l'admirauté, moy mesme ayant aultrefois minuté semblables devises ; ainsi nous ne pouvons dire sans estre baffouez que le card. de Richelieu aye faict battre monnoye en France qui aye débit parmy le peuple. » Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 12 août 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 276 v°.

villes et des campagnes, etc. [1], le chancelier Séguier [2] fait savoir au parlement de Paris, le 2 juillet, qu'il a ordre de parfaire leur procès aux ducs de Guise et de Bouillon [3]. Quatre jours après a lieu le combat de la Marfée : mécontents du retard du paiement de leur solde, les cavaliers du maréchal de Châtillon s'enfuient dès le premier choc, en criant : « En voilà pour leurs cinquante écus ! » [4]. En vain deux

---

(1) Manifeste pour la justice des armes des princes de la paix. — MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. I, p. 375.

Trompés par la date du 2 juillet 1641 assignée à ce manifeste, tous les historiens ont cru sa publication antérieure au combat de la Marfée. En réalité, il ne parut que plusieurs semaines après la mort du comte de Soissons, à qui Alexandre de Campion avait été chargé de le soumettre ; la rage du sieur de Saint-Germain contre le cardinal de Richelieu s'y donna libre cours ; un des Chifflet en surveilla l'impression ; peut-être même y mit-il aussi la main. Cf. Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 6, 9, 12, 13. 15, 18, 20. 22, 27 et 29 juillet, 1er 3 5 10. 12. 17 et 22 août 1641. - *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 240, 241 v°, 244, 247, 249, 250, 252, 259, 260, 262, 263 v°, 271, 272, 273, 275, 276, 283 v° et 284.

(2) Pierre Séguier, chancelier de France, fils de Jean Séguier, maître des requêtes au parlement de Paris, et de Marie Tudert (29 mai 1588—28 janvier 1672).

(3) Relation de ce qui se passa au parlement de Paris, en présence de monsieur le chancelier, le deuxième juillet mil six cens quarante-un, sur le sujet du procès fait à messieurs les ducs de Guise et de Bouillon. — MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 362.

(4) Il y a dans les mémoires de Montrésor quatre relations différentes du combat du 6 juillet 1641 : l'une d'elles dit : « La peur avoit tellement saisi nostre cavalerie poltrone et infâme que, quelques efforts que nostre général pût faire, il n'y eut jamais moyen de la rallier ; tout s'enfuit, cornettes arborées, trompettes sonnantes. » Cf. Richelieu à Bouthillier, Paris, 9 et 10 juillet 1641. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 829 et 831 ; Grotius à Camerarius, Paris 13 juillet 1641. — *Epistolæ*, p. 683 ; *Gazette de France* du 13 juillet 1641 ; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 192 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 575 ; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 521 ; BERNARD, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 456 ; AUBERY, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 479 ; ID., *Mémoires pour l'histoire du Cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 711 ; SIROT, *Mémoires*, t. II, p. 2 ; LANGLADE, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 68 ; MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 1 et 342 ; NANI, *Historia della republica veneta*.

maréchaux de camp se font-ils tuer en essayant d'arrêter la déroute : les troupes royales sont complètement défaites ; un grand nombre d'officiers de marque restent parmi les morts ; le chiffre des prisonniers dépasse quatre mille ; tout le canon, tous les bagages tombent au pouvoir des vainqueurs (1) ; mais, sur la fin de l'action, le comte de Soissons est tué à brûle-pourpoint d'un coup de pistolet par un cavalier demeuré inconnu (2), et sa mort anéantit les espérances qu'avait fait concevoir la victoire. Louis de Bourbon disparu, la rébellion s'apaise, en effet, d'elle-même ; froissé de ce qu'on ne l'ait pas attendu pour livrer la bataille, le duc de Guise refuse de revenir à Sedan (3) : le baron de Lamboy va retrouver le cardinal infant ; dès lors le duc de Bouillon ne songe plus qu'à traiter ; le 5 août, il conclut un accommodement avec Louis XIII, qui consent à lui laisser la souveraineté de Sedan (4), et Henri de Lorraine, pour qui il a inter-

---

t. I, p. 553 ; CHASTENET-PUYSÉGUR, *Mémoires*, p. 259 ; LENET, *Mémoires*, p. 455 ; GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 364 ; SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 418 ; MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 392 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 319 ; LE CLERC, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 303 ; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 361 ; F. BOURELLY, *Le maréchal de Fabert*, p. 160.

(1) Liste des chefs, officiers et soldats de l'armée françoise, commandée par le maréchal de Châtillon, qui ont été tuez ou faits prisonniers en cette bataille, avec un dénombrement de la même armée avant la bataille. — MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 351.

(2) On soupçonna le cardinal de Richelieu de l'avoir fait assassiner. Cf. l'abbé ARNAULD, *Mémoires*, p. 506 ; GOULAS, *op. cit.*, t. I, p. 364 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p 257.

(3) Vainement Frédéric-Maurice de la Tour lui dépêcha-t-il un gentilhomme : « Il répondit qu'il reviendroit à Sedan dans trois jours et que là ils prendroient toutes leurs mesures ensemble. Cependant non seulement il n'y revint pas, mais on n'entendit plus parler de lui. » LANGLADE, *op. cit.*, p. 76.

(4) Le duc de Bouillon était venu trouver le roi à Mézières le 3 août. *Gazette de France* du 10 août 1641 ; *Ibid.*, extraordinaire du 11 septembre 1641 : *Déclaration du Roy en faveur du duc de Bouillon et de ceux qui se sont retirez à Sedan, publiée en parlement le 2 septem-*

cédé inutilement [1], se voit contraint de rester à Bruxelles.

Quelle chute pour l'orgueilleuse qui, à la nouvelle de la jonction des troupes du baron de Lamboy aux forces des princes ligués contre le cardinal de Richelieu, s'était vue rentrant à Paris comme duchesse de Guise! Elle n'en continua pas moins à porter le titre qu'elle avait pris : « Il est mon mari comme votre époux est le vôtre, » disait elle du duc de Guise aux dames qui l'interrogeaient [2]. Les prévenances du marquis de Saint-Martin pour elle furent aussi marquées qu'auparavant, et, dans les rares loisirs que lui laissait le fardeau des affaires, il chercha à la distraire en donnant des fêtes en son honneur : les mémoires du temps parlent d'une partie sur l'eau, où les décharges de mousqueterie et le bruit des tambours, des fifres et des trompettes alternaient avec les accords des violons : ce fut dans cette circonstance qu'une balle égarée faillit tuer une des compagnes de la princesse [3].

Un an plus tôt, Anne de Gonzague aurait trouvé à Gray le religieux à qui son humilité, sa mortification, ses austérités prodigieuses avaient valu le nom de *saint Père*, mais Pierre

---

bre 1641; Mercure françois, t. XXIV, p. 137; *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 835; AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 736; LANGLADE, *op. cit.*, p. 85; SIRI, *op. cit.*, t. I, p. 464; MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 406; SIROT, *op. cit.*, t. II, p. 5.

(1) « S. M. ne trouve point mauvaise la supplication que Mr de Bouillon luy a faicte en faveur de Mr de Guise ; mais, ayant encore tesmoigné la mauvaise volonté qu'il a pour la France depuis la mort de Mr le Comte, il n'y a personne qui ne doive juger que la raison veut que S. M. face distinction de la conduite de Mr de Bouillon et de celle de Mr de Guise, pardonnant au premier et non au second. » *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 853.

(2) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 191. « Lors qu'elle parloit ou écrivoit, elle disoit : mon mari ; elle n'obmettoit rien de tout ce qui déclaroit son mariage. » Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires*, t. I, p. 232.

(3) *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 92. — Mss. de l'hôpital de Gray.

Fourier n'était plus (1) ; le 9 décembre 1640, il avait rendu le dernier soupir, répétant dans son agonie : « *Habemus bonum Dominum et bonam dominam*, nous avons un bon maître et une bonne maîtresse, » et, le mercredi saint, sa dépouille mortelle avait été conduite à Mattaincourt. Son cœur était resté, ce cœur qui avait battu presque aussi fort pour les maux de la Franche-Comté que pour ceux de la Lorraine, et on put montrer à la princesse, dans une chapelle de l'église paroissiale, l'excavation qui le renfermait (2). De quel prix n'eussent pas été pour l'épouse de Henri de Lorraine les conseils du serviteur de Dieu? Peut-être l'eussent-ils préservée des égarements dans lesquels elle tomba par la suite. Si quelque chose était susceptible de calmer les mouvements de cette âme passionnée, c'était, bien plus que la contemplation du riant paysage au milieu duquel la Saône déroulait ses flots paresseux, la parole du prêtre dont le seul silence avait jadis déconcerté l'impérieuse princesse de Cantecroix (3). Anne de Gonzague dut souvent entendre parler de

---

(1) En ce qui concerne les cinq dernières années de la vie du Père de Mattaincourt, je crois avoir tout dit dans la première de mes *Deux études sur saint Pierre Fourier* (Dole, 1905, in-8). Que ce grand saint daigne se souvenir de son humble biographe, quand viendra pour moi l'heure de la mort.

(2) Échappé à la fureur des révolutionnaires, le cœur de saint Pierre Fourier est aujourd'hui exposé à la vénération des fidèles dans la chapelle restaurée par M l'abbé Villerey, curé de Gray. Sur l'émotion que son enlèvement momentané causa en 1669, cf. E. Longin, *Une émeute à Gray au XVIIe siècle* (Besançon, 1900, in-8).

(3) Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, fille de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne, et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes (27 décembre 1614-5 juin 1663). Veuve de Léopold-Eugène Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroix, depuis le 6 février 1637, le duc de Lorraine l'épousa à Besançon, le 2 avril suivant, en arguant de la nullité de son propre mariage avec la duchesse Nicole. La visite de la princesse de Cantecroix à saint Pierre Fourier dans le courant de l'été de 1638 est admirablement racontée par Mme de Flavigny, *Le bienheureux Pierre Fourier*, p. 255.

lui dans ses visites aux diverses communautés religieuses de Gray, ursulines, annonciades, tiercelines, visitandines, carmes, jésuites, capucins, car son souvenir était toujours vivant et tous avaient à publier une foule de traits des vertus héroïques qui continuaient à faire l'entretien ordinaire de la cité.

Ce fut au château de Gray que, parmi les personnes qui lui furent présentées (1), la princesse remarqua l'aînée des filles de l'ancien gouverneur de la ville, Élion d'Andelot (2) : malgré les différences de rang et d'âge, elle ne tarda pas à en faire son amie. Jeanne-Baptiste d'Andelot avait été élevée par un père en qui l'amour des lettres allait du même pas que l'application aux armes (3) ; sa mère, Magdeleine de Grammont (4), lui donnait l'exemple de la plus solide piété ; échappée à un enlèvement brutal (5) et ne songeant pas le moins du monde à s'enfermer dans un cloître (6), elle était dans tout

---

(1) L'annaliste de la Visitation de Gray dit : « Il se fit une assemblée de toutes les dames qui l'occupoient alors et jamais on ne vit tant d'amas de beautez et de plaisirs que ce qui en parut dans cette agréable ville. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 90. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(2) Élion d'Andelot, seigneur de Tromarey, Motey, Chancey, etc., gouverneur de Gray, fils de Jean d'Andelot, seigneur de Tromarey, et de Jeanne de Balay, dame de Longwy.

(3) « Mr le baron d'Andelot, dit sœur Renée du Treillis dans ses annales de la Visitation de Gray, estoit l'homme du monde qui sçavoit le mieux allier la vertu avec la noblesse, les loix du christianisme avec celles de l'Estat et la science avec l'espée, qui ne luy empescha jamais l'application aux belles-lettres, y ayant peu de langues qu'il ne sceut parfaitement. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 84. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(4) Magdeleine de Grammont, fille d'Antoine de Grammont, seigneur de Conflandey, Frotey, etc., et d'Adrienne d'Andelot, était veuve depuis trois ans ; elle avait épousé le sieur de Tromarey le 23 janvier 1618.

(5) Le récit de cet enlèvement se trouve dans le manuscrit de sœur Renée du Treillis ; il est si curieux que je n'hésite pas à le joindre aux pièces justificatives de cette étude.

(6) Elle dit un jour au parloir de la Visitation de Gray : « Madame d'Andelot me mène gagner des indulgences à visiter les prisonnières, mais je me garderai bien de m'enfermer jamais sous clef avec elles. »

l'éclat de ses quatorze printemps. D'une intelligence peu commune, la future supérieure de la Visitation de Dole plut à Anne de Gonzague, dit une relation, « par l'agrément qui estoit en sa personne, la gentillesse de son esprit, son air enjoué, ses manières engageantes. La beauté de sa voix, ajoute cette relation, les grâces de son visage et la douceur de sa conversation furent des charmes si doux à cette princesse qu'elle ne pouvoit vivre un moment sans avoir près de soy une si aymable personne (1). »

Il ne faut pas d'ailleurs se figurer que Gray fût alors la petite ville presque exclusivement adonnée au commerce qu'il est aujourd'hui : la présence du gouverneur de la province y attirait quantité de gentilshommes, et tous se piquaient de faire leur cour à la séduisante étrangère ; c'est ainsi qu'on vit souvent au logis de la princesse le baron de Savoyeux (2), le comte de Salenove (3), le baron de Montsaugeon (4), les sieurs de Montot (5), de Beaujeu (6), de Cubry (7), de Mer-

---

(1) *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 90. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(2) Philibert-Emmanuel de Fouchier, baron de Savoyeux, gouverneur de Gray, fils de Claude François de Fouchier, baron de Savoyeux, seigneur de Charrin, l'Étoile, Domblans, etc., et de Renée de Vautravers.

(3) Antoine de Marmier, comte de Salenove, fils de Charles-Emmanuel de Marmier, comte de Salenove, et de Jeanne-Reine Fauche, dame de Nancray. Le comte de Salenove périt, le 2 mai 1648, dans la reprise du château de Vaite sur un parti français.

(4) Charles-Louis de Bauffremont, baron de Montsaugeon, vicomte de Marigny, fils de Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., bailli d'Amont, et de Marguerite de Poligny. Le baron de Montsaugeon commandait une compagnie de cavalerie logée à Gray.

(5) Hardouin-Gaspard de Beaujeu, seigneur de Montot, fils de Marc de Beaujeu, seigneur de Montot, Aroz, Artaufontaine, etc., et de Louise de Vaivre.

(6) Jean-Claude de Guierche de Grozon, dit de Beaujeu, seigneur de Beaujeu, fils de Hardouin-Gaspard de Beaujeu, seigneur de Montot, et de Louise de Guierche, dame de Grozon.

(7) Gaspard de Moustier, seigneur de Cubry, fils de Desle de Moustier, seigneur de Cubry, Bermont, Nans, etc., et d'Antide de Pra.

cey (1), de Bonours (2), etc. : qui sait si elle n'eût pas aussi la visite de ce baron de Gouhelans (3) qui devait, sept ans plus tard, lancer ses cavaliers à la poursuite du duc de Guise, lorsque, trahi par Gennaro Annèse, le défenseur de Naples cherchait à gagner les Abruzzes (4) ? Quelques-uns des visiteurs avaient fréquenté en France l'académie du sieur Benjamin (5) ; ils se flattaient d'avoir pris le ton et les manières de Paris ; la plupart gardaient néanmoins une certaine rudesse de formes, et leurs allures étaient très différentes de celles du milieu dans lequel Anne de Gonzague avait vécu auparavant, outre que les alarmes continuelles occasionnées par les troupes françaises logées sur la frontière laissaient peu de place aux discussions subtiles où se complaisaient les habitués de l'hôtel de Rambouillet, comme de savoir, par exemple, si un véritable amant doit être plus occupé de son amour que des sentiments qu'il inspire (6).

---

(1) Nicolas Thomassin, seigneur de Mercey, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, fils d'Adrien Thomassin, seigneur de Mercey, président du parlement de Dole, et d'Anne Vigoureux, sa première femme. Capitaine-lieutenant de la garnison de Gray, c'était Nicolas Thomassin que le marquis de Saint-Martin avait dépêché au parlement de Dole pour l'aviser de l'arrivée prochaine d'Anne de Gonzague. V. Pièces justificatives, II, III.

(2) Sergent de bataille au comté de Bourgogne, Christophe de Bonours, seigneur de Tibertère, était un officier de fortune qui avait conquis ses grades un à un aux Pays-Bas. On a de lui deux ouvrages fort curieux : 1° *Eugéniarétilogie, ou discours de la vraye noblesse* (Liège, 1616, pet. in-8) ; 2° *Le mémorable siège d'Ostende décrit et divisé en douze livres* (Bruxelles, 1628 et 1633, in-4).

(3) Jean-François de Chaffoy, seigneur de Gouhelans, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne, fils de Pierre de Chaffoy, seigneur de Purgerot, et d'Antoinette de Chassey, dame de Gouhelans.

(4) Duc de Guise, *Mémoires*, t. II, p. 184.

(5) L'académie du sieur Benjamin, dit de Hanique, était une école où les jeunes gentilshommes se formaient à tous les exercices qui devaient faire d'eux des cavaliers accomplis. Cf. l'abbé Arnauld *Mémoires*, p. 484.

(6) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 41. Si Senac de Meilhan a forgé de toutes pièces le débat qu'il raconte, il n'en reste pas moins que celui-ci est caractéristique d'une époque où l'*Astrée* disputait encore la vogue au *Cyrus*.

La duchesse de Guise, pour donner à la princesse le titre qu'elle portait alors, ne pouvait pas être insensible à l'intérêt universel qu'elle excitait : aucun doute ne s'élevait sur la validité de son mariage ; dans le petit cercle dont elle était l'âme, tous étaient suspendus à ses lèvres ; n'avait-elle pas vu le roi de France, la reine, la cour ? et ne faisait-elle pas pressentir qu'elle était « aussi capable de prendre part à des délibérations d'hommes d'État qu'à des assemblées de beaux esprits ou à de coupables intrigues ? (1) » On ne se lassait pas surtout de la questionner sur le redoutable politique à qui les Franc-Comtois faisaient remonter la responsabilité de leurs malheurs (2), et c'était plaisir de l'entendre railler finement le pédantisme de Richelieu (3) sans méconnaître pour cela ses facultés extraordinaires.

A son tour, Anne de Gonzague put beaucoup apprendre des hôtes du château sur les évènements auxquels ils avaient été mêlés. Le marquis de Saint-Martin était l'image même de la bravoure ; ses nombreuses cicatrices (4) attestaient que nul n'avait été plus prodigue de son sang pour la maison d'Autriche en Flandre, en Italie, en Allemagne ; grièvement blessé de deux coups de feu dans une charge de cavalerie

---

(1) V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 175.

(2) Il suffit de parcourir la correspondance de Boyvin avec les Chifflet pour voir que c'est bien au cardinal que nos pères imputaient tous leurs maux ; l'historien de la guerre de Dix ans déclare que « cette guerre cruelle » a été « uniquement l'ouvrage de Richelieu. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 19.

(3) « Ce génie sublime qui balançoit les destinées des empires, qui portoit un regard d'aigle sur les plus grands intérêts, qui décidoit avec tant d'audace, qui suivoit avec tant de constance ses projets, n'étoit plus le même lorsqu'il dissertoit : il se montroit alors pédant et formaliste. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 44. Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 201.

(4) Lorsque Jean-Baptiste de la Baume mourut, on trouva sur son corps les marques de trente-trois blessures. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. II, p. 52.

la veille de la triomphante journée de Nordlingen [1], il avait à peine attendu d'être rétabli pour conduire le cardinal infant à travers la Souabe et la Franconie à la tête de deux mille chevaux, et le prince n'avait pas cru pouvoir mieux reconnaître ses services qu'en le nommant capitaine de ses gardes. Lambertine de Ligne, elle, avait grandi à la cour des archiducs Albert [2] et Isabelle [3] et ne tarissait pas sur les vertus de la pieuse infante ; après la mort de son premier époux, elle s'était remariée au comte d'Embden [4] : c'était celui-ci qui, en 1633, avait accueilli Monsieur, frère du roi, à Luxembourg, et sa femme était sans doute absente lorsqu'il servit au prince le repas dont les compagnons de celui-ci gardaient si mauvais souvenir [5] ; c'était encore lui qui, deux ans plus tard, avait arrêté l'électeur de Trèves par ordre du cardinal infant [6]. Quant au baron de Savoyeux, il était digne de la charge qui venait de lui être conférée : les Français avaient tenté, peu de temps auparavant, d'ébranler

(1) Le 5 septembre 1634. V. *Le Voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal, depuis le douzième d'avril de l'an 1632 qu'il partit de Madrit pour Barcelone avec le roy Philippe IV, son frère, jusques au jour de son entrée en la ville de Bruxelles le quatrième du mois de novembre de l'an 1634*, p. 124.

(2) Albert, archiduc d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien II, empereur, et de Marie d'Autriche (13 novembre 1559 – 13 juillet 1621).

(3) Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, souveraine, puis, après le décès de l'archiduc Albert, son époux, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566 – 1er décembre 1633).

(4) Christophe-Ernest d'Ostfrise, comte d'Embden, gouverneur du Luxembourg, chevalier de la Toison d'or, fils d'Edgard II, comte d'Ostfrise, et de Catherine Wasa.

(5) « Ce comte d'Embden donna à Monseigneur et à sa cour le plus plaisant souper qui fut jamais, un vray repas à l'allemande, sans politesse, sans délicatesse, sans propreté aucune. » GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 164.

(6) Ce fut l'enlèvement de l'archevêque de Treves Philippe-Christophe de Sottern dans sa propre capitale, le 20 mars 1635, qui motiva la déclaration de guerre de la France à l'Espagne.

sa fidélité, mais il avait rejeté toutes leurs avances, bien que la guerre l'eût entièrement ruiné[1].

Deux mois et demi s'étaient cependant écoulés depuis la sortie d'Anne de Gonzague du royaume et moins que jamais elle entrevoyait la possibilité de quitter l'asile que lui avait offert le comté de Bourgogne. Le 6 septembre, le parlement de Paris condamna par contumace le duc de Guise à mort[2] et, le 11, l'arrêt fut exécuté en effigie[3]; tout espoir de rentrer en grâce auprès de Louis XIII s'évanouissait du fait de cette condamnation. Aire étant tombé au pouvoir des Français[4], le cardinal infant et le baron de Lamboy avaient mis le siège devant cette ville; Henri de Lorraine les y suivit et ses lettres se firent vraisemblablement de plus en plus rares, si même elles ne cessèrent tout à fait. En même temps, la Franche-Comté se vit menacer d'une nouvelle invasion: les négociations des députés de la province avec le corps helvétique n'avaient donné aucun résultat[5] et tout le bail-

---

(1) On avait offert au baron de Savoyeux cent mille francs, « avec autant de revenu en France qu'il en avoit perdu en Bourgongne et avec mesme authorité. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 262.

(2) MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 275.

(3) « L'unzième de ce mois fut attaché par l'exécuteur de la haute justice en la place de Grève le tableau contenant l'arrest de la condamnation de mort contre le duc de Guise pour crime de lèze-majesté. » *Gazette de France* du 14 septembre 1641.

(4) Le 26 juillet 1641. Ce fut dans les premiers jours d'août qu'après avoir forcé le maréchal de la Meilleraie à repasser la Lys, les Espagnols vinrent investir Aire, s'établissant dans les lignes mêmes que les ennemis n'avaient pas eu le temps de combler. Cf. Grotius à Camerarius, Paris, 17 août 1641. — *Epistolæ*, p. 685; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 105; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 578; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 533; BERNARD, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 458; GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 262; MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 400.

(5) Deux diètes des Treize Cantons s'étaient tenues à Baden, l'une du 30 juin au 28 juillet, l'autre du 18 août au 12 septembre; le comte de Saint-Amour et le conseiller Bereur y avaient paru au nom du marquis de Saint-Martin et du parlement de Dole, mais n'avaient rien pu obtenir.

liage d'Amont fut en alarmes, quand
sieur du Hallier (1) vint assiéger Jonv
place (2), bientôt suivie de la reddition
Remy, de Chauvirey, de Suaucourt,
Bétoncourt, de Villersvaudey, d'Artau
de Scey-sur-Saône et de Ray, obligea
Martin à quitter Gray pour conférer
parlement de Dole à Besançon. Lui
Vesoul avait composé avec l'ennen
Luxeuil à 500 (3); un instant on put c
de ces deux villes ne fût contagie
d'ailleurs tellement dégarnie de tr
dans le milieu d'octobre, Jean-Baptiste
sur la Saône, c'est à peine s'il put

Cf. *Amtliche Sammlung der ältern eidge*
part. II. p. 1206; Girardot de Nozeroy, *op.*
Schweizer Politik während des dreissigj
R. Maag, *Die Freigrafschaft Burgund und*
schweizerischen Eidgenossenschaft vom To
zum Frieden von Nymwegen (1477-1678). p

(1) François de l'Hôpital, seigneur du Hall
armées du roi, fils de Louis de l'Hôpital, mar
çoise de Brichanteau (1583—20 avril 1660).

(2) La ville de Jonvelle fut prise d'assaut le 1
rendit le lendemain. Cf. La cour au cardinal
1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du D
France, extraordinaire du 25 septembre 164
chasteau de Jonvelle dans la Franche-Comt
Mercure françois, t. XXIV, p. 147; Girar
p. 265; Macheret, *Journal de ce qui s'est pa*
gres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1
et Chatelet, *Histoire de la seigneurie de J*
Contribution à l'histoire de Jonvelle, p. 25.

(3) Le lieutenant de Vesoul à la cour. Ve
Girardot de Nozeroy à la cour, Besançon, 9 oct
Luxeuil à la cour, Luxeuil, 12 octobre 1641
Arch. du Doubs, B 268, 269; Boyvin à l'abbé
bre 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 158; *H*
tées dans les duché et comté de Bourgogn
rains, François et autres, fol. 104 v°.

vingt chevaux. Son approche, jointe au bruit d'un prochain secours des armées impériales, détermina néanmoins les Français à la retraite, et, après avoir rassuré les populations de la frontière, l'intrépide gouverneur revint à Gray. Anne de Gonzague s'y trouvait encore, de jour en jour plus incertaine du parti qu'elle devait prendre ; les égards qu'on lui témoignait [1] ne parvenaient pas à tromper son impatience d'avoir des nouvelles de Bruxelles et peut-être se fût-elle décidée à passer par l'Allemagne avec le conseiller de Beauchemin [2], que le marquis de Saint-Martin voulait envoyer à Bruxelles pour représenter au cardinal infant la situation critique de la province [3], si la capture de deux de ses gentilshommes par un détachement de la garnison de Mirebeau [4] ne lui eût fait juger plus prudent de demander à Louis XIII un passeport pour traverser librement ses États [5].

Sur ces entrefaites, on apprit qu'épuisé par les fatigues de la campagne l'infant Ferdinand avait dû quitter le siège

(1) En France, on faisait courir le bruit que la princesse était traitée avec peu de considération, comme le prouve la lettre suivante de l'abbé de Marolles au secrétaire de Louise-Marie de Gonzague, du 8 octobre 1641 : « Je vous rends grâces de tout mon cœur de la bonne nouvelle que vous m'avez écritte pour les civilitez et respecs qui sont rendus à Mad° la duchesse de Guise, qui est donc beaucoup mieux traittée où elle est que plusieurs de deçà ne se l'estoient pu persuader. » Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI° et XVII° siècles*, t. V, p. 421.

(2) Jean Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis Girardot, avocat fiscal des sauneries, et de Marguerite de Nozeroy (1583—8 février 1651).

(3) C'est pour Girardot de Nozeroy que furent libellées les « Instructions à vous (le nom en blanc) de ce que vous aurez à représenter à S. A. Royale tant de la part du marquis de Saint-Martin, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgongne, que du président et gens tenans la cour souveraine du parlement de Sa Majesté à Dole », Dole, 13 novembre 1641. — *Mss. Chifflet*, t. XXVIII, fol. 157.

(4) Les deux gentilshommes en question avaient été faits prisonniers aux portes de Gray, comme ils allaient à la chasse. *Gazette de France* du 5 octobre 1641.

(5) Ce passeport fut accordé à Anne de Gonzague le 30 novembre.

d'Aire et se faire transporter à Tournai. Il semblait co[...] lescent [1], quand, le 24 octobre, on le ramena à Bruxel[...] mais, dès le lendemain, une aggravation survint dans [...] état [2]; le 4 novembre, il se sentit si mal qu'il demand[...] recevoir la sainte communion en viatique; la nuit suiva[...] il put reposer pendant cinq heures [3]. Le lendemain, [...] fièvre reparut avec une nouvelle violence; les médec[...] espagnols du prince le saignèrent plusieurs fois, contrai[...]ment à l'avis de leurs confrères flamands [4]; il résulta [...] ces saignées répétées une déperdition de forces telle que [...] malade ne put plus prendre d'aliments; le 9 novembre [...] rendit l'âme, universellement regretté des peuples qui m[...]taient en lui leur espérance et leur appui [5].

---

1 « Cardinalis Hispanus convalescere dicitur » Grotius à Camerar[...] Paris, 19 octobre 1641. — *Epistolæ*, p. 693.

2 « De Bruxelles, le 25 octobre 1641 — Hier le cardinal infant fu[...] aucune en estat de convalescence, mais il est aujourd'hui retombé mal[...] avec non moins de péril qu'auparavant. » *Gazette de France* du 2[...]vembre 1641.

3 Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 685.

4 « On pretend, dit un historien, que son médecin espagnol le tu[...] lui tirant trop de sang, contre l'avis des Flamans de la même profess[...] et qu'à la dernière saignée, que la mort suivit de près, il ne sortit qu[...] la serosité. » Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 346. Cf. [...] vin à l'abbé de Balerne, Dole, 20 décembre 1641. — *Mss. Chif[...]* t. CIII, fol. 163; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la F[ran]che-Comté de Bourgongne*, p. 249.

5 Cf. Les gouverneurs intérimaires des Pays-Bas à la cour, Bruxe[lles,] 10 novembre 1641. — *Corr. du parlement*. Archives du Doubs, B [...] *Gazette de France* des 16 et 30 novembre 1641; *Mercure fran[çois]* t. XXIV, p. 109; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. [...] *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 568; *Relacion embiada de Brusel[as a] esta villa de Madrid en una carta de 14 de noviembre de 1641, [...]a nueva de la muerte y entierro de su Alteza el señor Infante Ca[rdin]al don Fernando, y mandas que hizo a sus criados* (Bruxelles, [...] in-fol.); Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 555; Chris[...] *Belgii et Burgundiæ gubernatores ac archistrategi*, p. 80; Mont[...] *Mémoires*, t. I, p. 406; H. Lonchay, *La rivalité de la France et de [l'Es]pagne aux Pays-Bas (1635-1700)*, p. 27 et 109; A. Waddington[, La] *république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas [espa]gnols de 1630 à 1650*, t. I, p. 228 et 335.

Quand la nouvelle de cette mort parvint en Franche-Comté (1), ce fut un coup de foudre pour le marquis de Saint-Martin. Elle « luy percea le cœur, dit un contemporain ; il se retira brusquement en sa chambre pour pouvoir jetter ses soupirs sans estre entendu ; il trouva en sa chambre l'image de ce prince (2), qui estoit l'object ordinaire de ses yeux ; ce fut à cet escueil que son cœur se brisa ; ses douleurs ne pouvoient sortir par la bouche ny par les yeux, car les issues estoient trop petites. Seulement il répéta plusieurs fois ce mot : *Mon maistre ! ah ! mon maistre, mon cher maistre !* La marquise sa femme le pensa divertir, mais pour néant, et, comme son naturel estoit de feu, il n'y eut remède (3). »

Presque dans le même temps, Anne de Gonzague reçut une nouvelle à laquelle tout d'abord elle ne voulut pas croire : oublieux de la foi qu'il lui avait jurée devant Dieu et ne comptant pour rien les nœuds sacrés qui les unissaient, le

---

(1) Elle y arriva au commencement du mois de décembre. V. Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 4 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 269.

(2) Le portrait de l'infant Ferdinand a été souvent gravé. Je me permets de signaler, comme fort rare, la gravure qui orne la thèse de philosophie d'un Spinola. L'image du prince, entourée de lauriers, repose sur un piédestal portant la dédicace suivante : SER^mo PRINCIPI || FERDINANDO || HISPANIÆ INFANTI || S. R. E. CARDINALI || PIO, FELICI, VICTORI || HAS EX PHILOSOPHIA || VNIVERSA POSITIONES D. C. || AMBROSIVS SPINOLA || PRÆPOSITVS MONTEN^sis ; au bas du piédestal est le blason des Spinola. A gauche, Hercule appuyé sur sa massue foule aux pieds un cadavre à tête de Gorgone ; à droite, Apollon tient en mains l'arc et la flèche qui viennent de donner la mort au serpent Python. Dans le haut de la composition se trouve la partie du zodiaque comprise entre les Gémeaux et le Scorpion ; deux anges soutiennent les armes d'Espagne, surmontées de la couronne de prince et du chapeau de cardinal ; on lit au-dessus : *En tibi brachia contrahit ardens || scorpius, et cœli justa plus parte relinquit*. Plus bas, deux petits génies aux ailes diaprées présentent des trophées d'armes rappelant la victoire de Nordlingen : GOTHICA TROPHÆA.

(3) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 270.

duc de Guise venait de mettre le comble à ses incartades en épousant publiquement, le 11 novembre, la veuve du comte de Bossu [1].

Honorée de Glimes, comtesse de Bossu, fille de Godefroy de Berghes, comte de Grimberghe, baron de Staebroech, et de Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, que Henri de Lorraine devait abandonner plus tard après avoir dissipé presque toute sa fortune [2], était, au dire d'un chroniqueur, « une des plus belles personnes de son temps [3] » ; les portraits qu'on a d'elle justifient cet éloge ; il s'en faut bien toutefois qu'ils offrent la finesse de traits de celui de la princesse palatine. Le duc de Guise l'avait connue à Bruxelles : non moins inconstant dans ses amours que le duc de Lorraine [4], il fit à la charmante veuve une cour assidue et n'eut pas de peine à lui faire agréer l'offre de sa main [5]. Ce mariage ne fut pas, on le devine, sans causer un véritable scandale : tout ce qui de près ou de loin tenait à la maison de Guise s'en émut ; la duchesse d'Orléans la

---

(1) Albert-Maximilien de Hennin, comte de Bossu, fils de Maximilien de Hennin, comte de Bossu, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre, avait été tué, le 19 juillet 1640, dans l'attaque d'un convoi destiné à ravitailler les troupes qui assiégeaient Arras. MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 338.

(2) En 1698, les héritiers de la comtesse de Bossu intentèrent un procès à ceux de la maison de Guise, mais le parlement de Paris les débouta de leur demande en se fondant sur ce que le mariage, fait sans publication de bans, était nul pour cause de clandestinité. Pendant son exil, le duc de Guise avait mangé à Honorée de Glimes cinquante mille écus. Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207.

(3) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 115.

(4) « Videtur Guisius etiam hoc cum domus suæ principe commune habere, quod matrimonii est desultor. Itaque Anna Mantuana Bruxellas it, ut eum sibi vindicet contra novam nuptam. » Grotius à Camerarius, Paris, 21 décembre 1641. — *Epistolæ*, p. 700.

(5) Suivant l'auteur très suspect des *Intrigues galantes de la cour de France*, t. II, p. 180, ce serait la comtesse de Bossu qui aurait fait les premières avances. Cf. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1364.

princesse de Phalsbourg [1] et la duchesse de Chevreuse [2] jetèrent feu et flammes; le jour même de la cérémonie, le duc d'Elbeuf [3], rencontrant Henri de Lorraine, ne se put tenir de lui adresser de vifs reproches; le prince lui fit dire qu'il le verrait, l'épée à la main, hors de la ville; tous deux sortirent de Bruxelles pour se battre et l'intervention des gouverneurs intérimaires des Pays-Bas empêcha seule le duel d'avoir lieu Tout le monde blâma la conduite du duc de Guise : le roi d'Espagne lui retira la pension annuelle de cinquante mille écus [4] qu'il lui avait accordée en compensation de la perte de ses bénéfices [5], et les patentes qu'il avait reçues de l'Empereur pour commander les troupes du baron de Lamboy demeurèrent également sans effet [6].

Quand Anne de Gonzague ne put plus douter de l'injure qui lui était faite, elle en ressentit encore plus d'indignation que de tristesse : se savoir trahie pour une personne d'une condition si inférieure à la sienne était un affront que son orgueil ne pouvait digérer. Non contente de protester contre l'abandon de son époux, elle résolut de mettre en mouvement ses amis et ses proches dans le but de réparer le tort

---

(1) Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605—16 novembre 1660).

(2) Marie de Rohan, épouse de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France et grand chambellan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de Magdeleine de Lénoncourt, sa première femme (décembre 1600-13 août 1679). On sait qu'en premières noces la duchesse de Chevreuse avait été mariée au connétable de Luynes.

(3) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie, fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, grand écuyer et grand veneur, gouverneur de Bourbonnais, et de Marguerite Chabot, dame de Pagny (1596—5 novembre 1657).

(4) Grotius dit : deux cent mille. *Epistolæ*, p. 700.

(5) On peut voir à qui ces bénéfices furent conférés dans MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 388. Mazarin eut pour sa part l'abbaye d'Ourcamp.

(6) SIRI, *Il Mercurio*, t. 1, p. 687.

porté à sa réputation[1]. Dès lors, le retour en France s'imposait, et la princesse fut encore fortifiée dans la pensée de regagner Paris par la mort prématurée du marquis de Saint-Martin.

Le vaillant capitaine n'avait pu, en effet, surmonter le chagrin qu'il ressentait de la mort de son maître ; on remarquait en lui un profond changement, si bien que nul ne fut surpris lorsque, le 15 décembre, une attaque d'apoplexie survint, qui bientôt ne laissa aucun espoir[2]. Jean-Baptiste de la Baume n'avait pas atteint la cinquantaine, mais la vie des camps et les soucis du gouvernement l'avaient usé avant l'âge. Il mourut le 21 décembre[3], ayant gardé jusqu'à la fin sa connaissance, bien qu'il ne pût plus répondre aux siens que par de muets serrements de main[4], et, après lui,

---

(1) « Je me voyois perdue de réputation pour avoir ajouté foi aux promesses les plus sacrées. Un couvent paroissoit le seul asyle où je pouvois ensevelir mes égaremens. Mon aventure étoit connue de toute l'Europe, et, en y songeant depuis, je me suis surprise cent fois m'étonnant moi-même d'avoir pu reparoitre dans le monde avec quelque considération. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 24. Il est certain que la conduite du duc de Guise légitime ce jugement sévère : « Il a donné de si grandes marques de sa légèreté, soit dans la galanterie, soit dans l'amour légitime, qu'une femme ne sauroit jamais le louer sans manquer à ce qu'elle doit à son sexe. » Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207.

(2) « S. Exce, qui depuis neufz ou dix jours estoit malade d'une fiebvre accompagnée de fluction, estant tombée dois hier à minuict dans une grande appoplexie, n'a pour le présent aucune sorte de cognoissance, ayant perdu la parolle, l'ouye et la veue, en sorte que les médecins désespèrent tout à faict de sa guérison. » Les officiers de Gray à la cour, Gray, 16 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

(3) Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; la marquise de Saint-Martin à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; les officiers de Gray à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; le magistrat de Gray à la cour, Gray, 21 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270 ; E. CLERC, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 411.

(4) « Il perdit la parole, non toutesfois la cognoissance, car il entendoit ceux qui parloient et serroit la main à ses amys. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 270.

le « fait des armes », comme on disait alors, fut confié au baron de Scey [1].

Aux regrets de cette perte s'ajouta, pour Anne de Gonzague, le mécontentement de se voir traitée avec moins de déférence, moins de ménagements qu'auparavant. Toute à son deuil, la marquise de Saint-Martin ne sortait guère du château. D'autre part, le parlement de Dole s'était alarmé des allées et venues de l'entourage de la princesse, et le gouverneur de Gray avait été prié d'y mettre ordre [2]. La duchesse de Guise (faut-il encore lui donner ce nom?) accueillit les observations du baron de Savoyeux avec une aigreur mal dissimulée et ce fut en vain que par de respectueuses protestations le digne gentilhomme s'efforça de détruire l'effet de la lettre de la cour [3]. Le passeport demandé à Versailles était arrivé et Anne de Gonzague serait immédiatement partie [4], si ses ressources n'avaient été épuisées

(1) Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., bailli d'Amont, fils de Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Sombernon, et de Claudine de Villelume (1596—22 septembre 1660).

(2) « Nous escrivons la lettre cy jointe à cachet volant à madame la duchesse de Guise, à laquelle nous vous prions la délivrer après que vous l'aurez fermée et en suitte vous précautionner contre ces allées et venues de gens suspectz, en sorte qu'il n'en arrive point d'inconvénients, sans permettre qu'aucun estranger entre dans la ville soubz prétexte de la veoir ou s'advouher à elle, ny à ses domestiques que vous prendrez en notte d'aller sur les rempartz et lieux où ils pourroient donner ombrage, ny qu'ilz apportent aucune lettre que vous ne voyez, si ce n'est celles qui s'adressent à lad. dame. » La cour au baron de Savoyeux, Dole, 21 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

(3) La cour à la duchesse de Guise, 21 et 22 décembre 1641. — Pièces justificatives, VI, VII. Tout me porte à croire que ce ne fut pas la rédaction du président Boyvin, mais celle du greffier Richard, qui fut adoptée.

(4) « Elle m'a fait (voir) un passeport du Roy très chrestien du chasteau de Versailles du dernier novembre, qui luy permet de passer par tous ses estats pour aler à Bruxelles... Elle me presse de faire marcher ce messager toute la nuit, son équipage l'atandant sur la frontière. » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 25 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

au point que le gouverneur de Gray, le comte de Salenove et Mlle d'Andelot se virent obligés de répondre du paiement de son logis (1). Enfin, le 29 décembre, sachant que le duc de Longueville (2) l'attendait en Bourgogne, elle quitta Gray, non sans avoir prévenu Philibert-Emmanuel de Fouchier de se disposer à soutenir prochainement un siège (3). Le bruit courait qu'elle avait dessein de se rendre aux Pays-Bas, et à Paris on la croyait déjà à Malines (4), mais il lui eût souverainement répugné de mendier un retour de passion de l'infidèle. Elle se retira donc à l'abbaye d'Avenay (5), et ce fut de là qu'elle adressa à la junte qui avait pris le pouvoir en main après la mort du cardinal infant (6) un mémoire

(1) Ils payèrent pour la princesse 150 pistoles, environ 2.250 francs.

(2) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595—11 mai 1663). La première femme du duc de Longueville était tante de la princesse Anne.

(3) « Elle me dit qu'elle s'en alloit à Charleville et j'ay apprins qu'asseurément elle prenoit le chemin de Vitaux, où monsieur de Longueville se doibt trouver. La mettant dans son carrosse, elle me dit qu'asseurément ceste place seroit assiégée ceste campagne qui vient et que monsieur de Longueville estoit destiné pour cest effect avec sept mille hommes de pied et quinze cent chevaulx. » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 30 décembre 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 270.

(4) « Anna Mantuana Melchliniæ est Guisium sibi vindicans. Bossuia a sententia archiepiscopi Mechliniensis contra se pronuntiata Romam appellavit. » Grotius à Camerarius, Paris, 27 décembre 1641. Dans une lettre de la veille, adressée à son frère, Grotius dit le duc de Guise « inter Annam Mantuanam et Boxuacam juris controversi. » *Epistolæ*, p. 700 et 931.

(5) Là fut la retrouver le secrétaire de la princesse Marie, qu'elle avait chargé de passer aux Pays-Bas. « Depuis ma lettre écritte, mandait le gouverneur de Gray le surlendemain du départ de la princesse Anne, le sieur Desnoyers est arrivé, lequel madame la duchesse de Guise avoit envoyé en Flandre, mais, ayant apprins en chemin le second mariage de monsieur de Guise, il n'a point passé plus outre que la frontière de Luxembour. Il part ce matin pour la suivre. » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 31 décembre 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 270.

(6) Cette junte était composée du marquis de Velada, du comte de Fontaine, de l'archevêque de Malines, du président Roose et de D. Andrès Cantelmo.

dans lequel elle demandait qu'il fût interdit au duc de Guise de continuer à vivre avec la comtesse de Bossu (1).

Le départ d'Anne de Gonzague était un vrai soulagement pour le parlement de Dole, qui ne se souciait pas de pourvoir plus longtemps à l'entretien de l'exilée. « La princesse Anne de Gonzague, écrivit le chef de cette compagnie à propos de la mort du marquis de Saint-Martin, a sceu presque en mesme temps qu'elle avoit esté mesprisée et abandonnée du duc de Guise, pour lequel elle avoit quitté la France avec mille travaux et s'estoit arrestée à Gray en l'attente d'un passeport du roy de France pour passer à travers du royaume et se rendre auprès du duc de Guise, qu'elle qualifioit publiquement son mary. Ce passeport luy estant arrivé en mesme temps que l'advis du nouveau mariage de monsieur de Guise, elle nous a quittés pour aller je ne sçay où. Nous en avons eu une extrême compassion, parce que c'est une belle et bonne princesse, mais nous n'avons pas esté marris d'en estre deschargez, parce que sous ce prétexte plusieurs François alloient et venoient et nous donnoient de grands ombrages de quelque entreprise sur Gray, et parce qu'elle consumoit des deniers qui nous sont extrèmement nécessaires aux grandes disettes où nous sommes plongez (2). »

Le sentiment de Boyvin (3) fut aussi celui de la plupart de ses compatriotes ; on eut vite fait d'oublier Anne de Gonzague en Franche-Comté, et c'est ce qui explique comment, au milieu du siècle dernier (4), deux auteurs estimables n'ont

---

(1) Pièces justificatives, IX

(2) Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 29 décembre 1641. — *Mss. Chifflet*, t CIII. fol 163.

(3) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575—13 septembre 1650).

(4) La première édition de l'*Histoire de la ville de Gray et de ses monuments* est de 1851. Il n'est pas davantage question d'Anne de Gonzague dans CRESTIN, *Recherches historiques sur la ville de Gray au comté de Bourgogne* (Besançon, 1788 in-8).

pas mentionné son séjour à Gray en écrivant l'histoire de cette ville (1).

Pour le duc de Guise, tout le monde sait de quelle façon finit son aventure avec Honorée de Glimes : deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'infortunée veuve du comte de Bossu se voyait à son tour délaissée (2). Lorsqu'après la mort de Louis XIII Henri de Lorraine eut obtenu des lettres d'abolition (3), il revint à Paris, où, le 12 décembre 1643, il se battit en duel dans la Place Royale avec l'arrière-petit-fils de l'amiral de Coligny (4) pour les beaux yeux de la duchesse de Montbazon (5) : rencontre mémorable, de laquelle le petit-fils du *Balafré* sortit vainqueur ; malgré la futilité de son origine, elle évoqua un instant le souvenir des guerres

---

(1) Cet oubli n'a été réparé que dans la seconde édition de cet ouvrage. Toutefois l'érudit qui a enrichi d'importantes additions le livre de MM. les abbés Gâtin et Besson se trompe, lorsqu'il assigne la date du 11 janvier 1641 au mariage du duc de Guise avec la comtesse de Bossu. Que veut-il dire, d'autre part, quand il parle des amours de l'archevêque de Reims avec Olympe Mancini ? Les nièces de Mazarin, on le sait, ne vinrent en France qu'à la fin de 1647. V. GATIN et BESSON, *Histoire de la ville de Gray* (Édit. de 1892), p. 220.

(2) Un contemporain rapporte qu'après avoir été abandonnée par le duc de Guise, « elle vint jusqu'à Rouen, déguisée, avec dessein, disoit-elle, de lui demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme, et s'il disoit que non, de lui tirer un coup de pistolet et de se tuer elle-même après... Le crédit de madame de Guise fit qu'on lui ordonna de se retirer, et elle ne vint point à Paris. » TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 115. Cf. Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* (Collect. Michaud et Poujoulat), p. 64.

(3) Abolition donnée en faveur de monsieur le duc de Guise pour avoir traité avec les ennemis de cet État, août 1643. — MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 419.

(4) Maurice de Coligny, comte de Coligny, fils de Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, et d'Anne de Polignac, était dans ce duel le tenant de Mme de Longueville ; le chagrin d'avoir été ignominieusement souffleté du plat de l'épée par son vainqueur le conduisit au tombeau le 23 mai 1644.

(5) Marie de Bretagne, épouse de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, gouverneur de Rennes, et

de religion (1). Les folies du duc de Guise pour mademoiselle de Pons (2), son voyage à Rome dans le but de solliciter l'annulation de son mariage avec la comtesse de Bossu (3) ne sont pas moins connus que la hardiesse avec laquelle, passant sur une simple felouque au travers de la flotte espagnole, il alla se jeter dans Naples en insurrection ; lui-même a pris soin de laisser à la postérité le récit des prouesses qu'il accomplit à la tête de la populace qui l'acclamait comme son sauveur (4). Avant qu'il quittât la

---

de Catherine Fouquet (1612—18 avril 1657). C'est de Mme de Montbazon que le cardinal de Retz a écrit : « Je n'ai jamais vu une personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu. » *Mémoires*, t. I, p. 221.

(1) Avant de croiser le fer avec son adversaire, Henri de Guise lui dit : « Nous allons décider les anciennes querelles de nos deux maisons, et on verra quelle différence il faut mettre entre le sang de Guise et celui de Coligny. » Cf. Mme DE MOTTEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 204 ; LA BARDE, *De rebus Gallicis*, p. 71 ; LA ROCHEFOUCAULD, *Mémoires* (Collect. Michaud et Poujoulat), p. 398 ; LEFÈVRE D'ORMESSON, *Journal*, t. I, p. 128 ; V. COUSIN, *La jeunesse de Mme de Longueville*, p. 267 ; duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. V, p. 18.

(2) Bonne de Pons, demoiselle d'honneur de la reine, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, et de Charlotte de Parthenay. Il ne faut pas la confondre, comme a fait l'annotateur de Tallemant, avec son homonyme Bonne de Pons, dont les charmes, au témoignage de Mme de Caylus, faillirent l'emporter sur ceux de Mlle de la Vallière. Celle-ci était fille de Pontus de Pons seigneur de Bourg-Charente, et d'Élisabeth de Puyrigault ; mariée à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, elle mourut en 1709, à l'âge de 65 ans ; Mme de Sévigné la dit dans ses lettres « laide comme un démon. »

On peut voir dans Tallemant le détail de l'extravagante passion du duc de Guise pour Mlle de Pons. « Il servoit, dit un autre contemporain, d'entretien et de raillerie à Paris. » LEFÈVRE D'ORMESSON, *op. cit.*, t. I, p. 369.

(3) Ce voyage à Rome fut du reste inutile, « la comtesse de Bossu et ses parens s'y estans rencontrés et ayant fait voir qu'aprés le mariage fait en Flandre, les ministres d'Espagne s'estans plaints qu'il eust esté fait sans leur connoissance, le duc de Guise leur en parla, l'archevesque de Malines donna la dispense, et ensuite, en sa présence, ils furent de nouveau mariés. » ID., *op. cit.*, t. I, p. 374.

(4) Les mémoires du duc de Guise parurent quatre ans après sa mort par les soins de son secrétaire Saint-Yon ; ils ont été réimprimés plusieurs fois.

France. Anne de Gonzague tenta inutilement de ranimer son ancienne flamme ; elle le vit aux Tuileries, elle lui parla, mais il affecta de ne pas l'entendre [1], et force fut à la malheureuse princesse de cacher à tous les yeux le trouble que lui causait le seul nom, moins que cela, la seule vue des gens de l'ingrat [2].

On sait le reste. Au commencement de l'année 1645, Anne de Gonzague fut sur le point d'épouser le comte d'Harcourt [3], troisième fils du duc d'Elbeuf ; les articles du contrat étaient déjà dressés, quand, par un revirement resté inexpliqué, elle s'avisa d'unir son sort à celui du quatrième fils de l'électeur palatin [4], « bien fait de sa personne, mais qui ne faisoit que sortir de l'académie [5]. » Anne d'Autriche, qui n'avait que trop de princes dépossédés sur les bras, se montra fort mécontente de ce mariage, et les deux époux reçurent l'ordre de se séparer [6]. Pour rentrer en faveur, Anne de Gonzague convertit son mari à la religion catholique ; elle le soigna avec dévouement, lorsqu'il tomba malade, mais mit peu de temps à décou-

---

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. IV, p. 191.

2. « Je ne pouvois sans tressaillir entendre prononcer le nom de M. de Guise ; il me suffisoit de rencontrer ses livrées pour être triste le reste de la journée. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 70.

3. François de Lorraine, comte d'Harcourt, fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV, roi de France, et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (1623-27 juin 1694).

4. Le 24 avril 1645. Le premier mariage d'Anne de Gonzague dut être tenu pour nul comme entaché de clandestinité.

5. Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, t. I, p. 279.

6. « Le mariage se fit dans l'hôtel de Nevers, après la publication des bans dans l'église St Sulpice. La reyne ayant sceu ce mariage envoya aussitost commander au prince palatin de s'en aller en Hollande auprès de la reyne de Bohême sa mère et à sa femme de ne bouger de Paris » (Id., op. cit., t. I, p. 279). Cf. Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. I, p. 22.

vrir qu'avec ses bizarreries d'humeur (1) un personnage aussi insignifiant n'était pas son fait (2).

Quatre ans plus tard, la Fronde éclatait. Ce que fut la princesse palatine pendant l'orageuse minorité de Louis XIV, Bossuet l'a dit dans son inimitable langage : « Toujours fidèle à l'État et à la grande reine Anne d'Autriche, on sait qu'avec le secret de cette princesse elle eut encore celui de tous les partis : tant elle était pénétrante, tant elle s'attirait de confiance, tant il lui était naturel de gagner les cœurs ! Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager, et on la croyait incapable ni de tromper ni d'être trompée. Mais son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on peut les réunir. »

« Que lui servirent ses rares talents, poursuit le grand orateur, que lui servit d'avoir mérité la confiance intime de la cour, d'en soutenir le ministre, deux fois éloigné, contre sa mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs, contre la malignité de ses ennemis, et enfin contre ses amis, ou partagés, ou irrésolus, ou infidèles (3) ? Que ne

---

(1) Après avoir dit que le prince palatin avait été « un des garçons le mieux faits, » Tallemant ajoute : « Depuis son mariage, il est tout voûté et farouche ; il n'y a qu'un certain Anglois dont il s'accommode : hors cela, il est toujours seul. Il eut une espèce de folie et pensa demeurer hors du sens : c'étoit en Champagne. Durant cette maladie elle ne partit pas du pied de son lit : c'est un pauvre homme. » *Historiettes*, t. IV, p. 192.

(2) De son mariage avec Édouard de Bavière, Anne de Gonzague eut un fils, mort à l'âge de sept mois, et trois filles : Marie-Louise, mariée le 10 mars 1671 à Charles-Théodore-Othon, prince de Salm ; Anne, mariée le 11 décembre 1663 à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et Bénédicte-Henriette-Philippe, mariée le 25 septembre 1668 à Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre.

(3) Dans une lettre à Hugues de Lionne, le cardinal Mazarin se déclare, à l'égard d'Anne de Gonzague, « tout à faict persuadé qu'elle agit franchement et qu'elle se veut attacher à la Reyne sans aucune réserve. » Il écrit plus tard au même : « Je suis extrêmement obligé à Mme la princesse palatine. Je vous prie le luy tesmoigner de ma part et luy dire que ma reco-

lui promit-on pas dans ces besoins (1) ? Mais quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes ou leurs paroles trompeuses, la diverse face des temps, les amusements des promesses, l'illusion des amitiés de la terre, qui s'en vont avec les années et les intérêts, et la profonde obscurité du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres (2) ? »

Je m'arrête : lorsqu'on cite Bossuet, il faut savoir se roidir contre la tentation de ne pas connaître de bornes. A quoi bon d'ailleurs suivre la princesse palatine dans l'« abîme profond » où c'eût été pour elle le plus grand de tous les miracles que de la faire croire à la vérité du christianisme (3) ? Qu'on me permette une simple remarque propre à racheter maints traits un peu frivoles de cette étude.

---

gnoissance sera éternelle et qu'elle ne se repentira pas de s'estre employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur comme elle a faict pour méliorer ma position. » Mazarin à Lionne, Brühl, 29 mai et 13 juin 1651. A. Chéruel, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t IV, p. 229 et 262. Cf. J. Ravenel, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, p. 325, 336 et 357.

(1) Lors du mariage de Louis XIV, la princesse palatine obtint le brevet de surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse, mais fut bientôt obligée de vendre cette charge à la comtesse de Soissons, nièce de Mazarin.

(2) Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.*

(3) C'est ce que la princesse palatine confesse dans la relation qu'elle écrivit à la demande de l'abbé de Rancé. « J'avois tellement perdu toutes les lumières de la foi, dit-elle encore, qu'à peine me restoit-il le doute que les personnes élevées dans une religion ont tant de peine à quitter, et j'étois tombée dans un tel aveuglement que, lorsqu'on parloit sérieusement devant moi des choses de la religion, je me sentois la même envie de rire qu'on sent ordinairement quand des personnes fort simples croient des choses ridicules et impossibles » Dom Le Nain, *Vie de dom Armand le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe*, p. 95.

Quand aux superbes dédains d'Anne de Gonzague pour la religion de ses pères eut succédé le plus humble et en même temps le plus éclatant des retours, il y avait longtemps que la fille aînée d'Élion d'Andelot et de Magdeleine de Grammont avait pris le voile à la Visitation de Gray (1) : si vives et si durables tout ensemble sont les impressions de l'adolescence qu'elle gardait certainement dans le cloître le souvenir de la brillante étrangère qu'elle avait autrefois charmée par sa conversation et par ses chants, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle pria souvent pour elle, car, formée à l'école de saint Pierre Fourier, elle haïssait par dessus tout l'ingratitude (2). Or, nul chrétien n'ignore combien est puissante auprès de Dieu l'intercession d'une âme qui a renoncé au monde : est-ce en conséquence être dans l'erreur qu'attribuer à la venue d'Anne de Gonzague en Franche-Comté une part dans sa conversion, puisque, sans son séjour à Gray, l'illustre pénitente n'aurait pas eu, à son insu, l'assistance des prières de la pieuse fille de saint François de Sales que fut Mère Marie-Emmanuel d'Andelot ?

---

(1) En entrant à la Visitation, Jeanne-Baptiste d'Andelot prit le nom de sœur Marie-Emmanuel. Ses deux frères Claude-Louis, dit le baron d'Andelot, et François-Élion, chevalier de Saint-Jacques, furent activement mêlés aux évènements qui précédèrent la réunion définitive de la Franche-Comté à la France : le premier trouva la mort en défendant Besançon contre Louis XIV. Cf. J. CHIFFLET, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 407 et 530, et t. VI, p. 26, 272 et 317.

(2) « Il (saint Pierre Fourier) avoit une horreur si grande du vice d'ingratitude qu'il disoit que tous les autres péchés entroient avec luy dans une âme et n'en parloit jamais qu'avec des invectives toutes noires et horribles et qui tesmoignoient de combien son cœur estoit esloigné de cette imperfection. » Le P. BEDEL, *La vie du très révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mataincour*, p. 374.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

A MONSIEUR MONSIEUR LE COMTE DE CHAVIGNY, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTS.

Monsieur,

Vous avez sceu de M. le Mis de Tavanes comme Madame la princesse Anne, à cheval, en habit d'homme, avec douse ou treise cavaliers, s'estant présentée au port de Chauveau près Verdun, fut recongneue par le sieur de Montaret, gouverneur de Verdun, et poursuivie jusques à Sulli, demeure ordinaire dudit sieur Mis de Tavane, et ce, avec tant de diligence que les chevaux des uns et des aultres de la course estoient hors d'estat de pouvoir passer plus oultre.

Je vous envoie, Monsieur, la copie de quelques lettres qui ont esté trouvées sur l'un de ses valets de chambre, dont l'original a esté envoié par ledit sieur de Montaret à Monseigneur le Duc d'Anguien.

Le jour d'après qu'elle se fut présentée au port de Chauveau, sur la Saône, les ennemis vindrent avec deux cent chevaux pour la recepvoir.

L'on dit que le jour auparavant l'on avoit tiré trente ou quarante volées de canon à Dole, que quelques uns de ce païs ont creu estre pour l'arrivée de Monsr le Duc de Guise, ce qui n'est pas néantmoins beaucoup vraisemblable

J'ai creu, Monsieur, estre obligé vous mander cette nouvelle et vous asseurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

D'ORGÈRES.

A Dijon, ce 6 juin 1641.

(Affaires étrangères, *France*, t. DCCCXXXVIII, fol. 226. Original autographe.)

II

[A LA COUR.]

Messieurs,

Je vous envoye ces 8. 3. 11. 27. 20. 6. 9. 8. 2. 28. 20. 15. 6. 11. 30. 11. 6. 11. 20 (1). dire 22. 11. 3. 14. 2. 8. 2. 14. 3. 9. 2. 15. 30. 5. 19. 17. 3, 20. 20. 3. 8. 3. 19. 3. 11, 3. 30. 20. 8. 6. 5. 7. 28. 2. 30. 30. 5. 11. 3. 30. 2. 11. 15. 30. 3. 14. 5. 3. 30. 5. 6. 11. 30. 2. 11. 6. 20. 28. 30. 3. 11. 6. 5. 20. 5. 19. 2. 13 3. 28. 22. 5. 9. 11. 6. 11. 20. 15. 9. 2. 5. 20. 3. (2) luy donner le meilleur traittement et satisfaccion qui se treuvera, puisque S. A. l'a ainsy désiré, dont je vous prie me donner advis et croire que je suis,

Messieurs,

Vostre très affectionné serviteur,

LE MARQ. DE S[t] MARTIN VAUDREY.

A Gray, ce 6 juin 1641.

Messieurs, c'est l'intention des maistres de ne rien oublier à ce service.

(*Correspondance du parlement*. — Arch. du Doubs, B 266. Liasse 40, pièce 59 de l'ancien classement. — Original autographe.)

III

[A LA COUR.]

... Je me prometz aussy que par l'arrivée du capitaine lieutenant que je vous envoyay hier vous aurez sceu l'arrivée 8. 11. 17. 2. 30. 30 6. 20. 20. 3. 8 3. 9. 2. 8. 11. 17. 16. 3. 20. 20. 3. 8. 3. 14. 2. 19. 28. 6. 11. 3. 2. 5. 6. 19. 11. 3. 9. 9 3. 2. 11. 3. 17. 28. 30. 6. 5. 20. 6. 11. 22. 11. 2. 28. 30. 3. 16. 6. 14. 14. 3.

(1) Deux soldats pour vous...

(2) Que madame la princesse de Nevers doibt arriver au premier jour à vostre voisinage qu'il vous plaise.

20. 8. 3. 20. 3. 20 8. 6. 14. 3. 20. 28. 5. 22. 11. 3. 20 (1). Néantmoins, la haste de faire sortir cet officier ne m'ayant donné temps de m'expliquer longuement sur ce suject, je vous diray qu'il y a plus de deux mois que j'ay receu ordre de S. A. S., par lequel elle me faisoit l'honneur de me comander que si 9. 2. 8. 5. 28. 3 8. 11. 17. 16. 3. 20. 20. 3. (2) prenoit résolution de 11. 3. 19. 5. 30. 15. 2. 30. 8. 3. 17. 2. 22. 11. 3. 9. 9. 3. 5. 4. 11. 20. 28. 30. 3. 17. 3. 11. 3. 2. 11. 3 17 (3) toute sorte de tesmoignages de services et respect, ainsy que je vous prie de faire 2. 30. 30. 5. 11 2. 19. 28. 9. 2. (4), attendant que j'en sois adverty pour m'y acheminer aussy tost, comme je feray où les occasions s'offriront de vous tesmoigner que je suis,

Messieurs,

Vostre bien affectionné serviteur,

LE MARQ. DE St MARTIN VAUDREY.

De Gray, le 7e juin 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 267. Liasse 40, pièce 61 de l'ancien classement. — Original.)

IV

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE VILLE DE DOLE.

Du 8e juin 1641, à une heure après midy. — M^r le mayeur a faict rapport que ce matin ayant esté appellé à la cour, où il seroit allé avec m^r Matherot, les sieurs conseilliers Lampinet et Tornand leur avoient faict entendre que la cour avoit reçeu lettres de monsieur le marquis de St Martin, par lesquelles il leur donnoit advis que la princesse de Nevers debvoit passer

(1) Du carosse de la duchesse de Mantoue à Jonvelle avec trois ou quatre hommes de ses domestiques..

(2) Ladite duchesse...

(3) Venir par deçà, qu'elle y fust receue avec...

(4) Arrivant là...

en ceste ville et que l'intention de son A. Royalle estoit de la recepvoir le plus honnorablement que faire se pourroit, ayant led. s^r mayeur esté invité par lesd. sieurs du parlement de pourveoir à ce qu'il y eust une maison bourgeoise apperceue deheument tapissée de meubles. Surquoy il a esté résolu que l'on députeroit commis pour faire recherche d'une maison pour la recepvoir, que le conseil en corps la visiteroit dans la ville et qu'on ne luy donneroit aulcun présent, ayant esté commis m^r Altériet pour s'informer d'une maison et pour en parler à ceulx qui ont charge de celles des sieurs de Broissia et Doroz. (Registre des délibérations du conseil de ville de Dole du 8 novembre 1639 au 20 décembre 1641, fol 224.)

Du 9e juin 1641, à midy. — Mr Altériet a faict rapport d'avoir parlé à la gouvernante de chez m^r de Broissia et au sieur Claboz ayant charge de la maison du fut sieur Doroz, lesquelz luy auroient faict responce qu'ilz ne pouvoient donner leurs maisons pour loger et recepvoir la princesse de Nevers en tant elle vienne en ceste ville. Surquoy il a esté résolu que l'on députeroit pour le faire sçavoir à messieurs du parlement et pour les resservir de la responce que feront les trafficqueurs en bled qui sont présentement en campagne pour s'informer s'ilz en treuveront à vendre. (*Ibid*. fol. 224 v°.)

Du 16 juin 1641. — Mr Jacquard a faict rapport que suivant la commission à luy donnée ce jourd'huy à l'issue de la grande messe il avoit parlé à madame de Belmont pour sçavoir si elle vouloit préparer sa maison pour y recepvoir et loger la princesse de Nevers, qui doibt arriver ce jourd'huy en cette ville, et qu'elle luy avoit faict responce que sa maison estoit au service de la ville et qu'elle la tiendroit preste pour recepvoir lad. princesse avec ses damoiselles, mais que pour les hommes de sa suytte, qu'il seroit à propos de les loger en d'autres maisons, en considération de ce que le s^r de Belmont, son mary, n'estoit en ville. Surquoy il a esté résolu que l'on acceptoit l'offre faicte par lad. damoiselle et qu'on l'asseureroit de luy faire toute sorte de satisfaction pour le logement de lad. princesse.

Et de plus que l'on ne sortiroit de la ville pour aller à son rencontre, ains qu'elle seroit reçeue à la porte par m^r le mayeur

et messieurs les eschevins avec les sieurs Chaillot et de Mesmay.

Que l'on achepteroit huict flambeaux pour y en avoir six à l'entour du carrosse de lad. princesse et les deux aultres pour servir ausd. sieurs commis. (*Nota* que l'on avoit faict entendre qu'elle arriveroit de nuict.)

Qu'à son arrivée elle seroit visittée par le corps du conseil.

Que l'on feroit préparer le souppé pour ladicte princesse et sa suytte aux frais de la ville, à prendre les deniers de ceulx qui sont ès mains du receveur provenant de la vente du bled, tant pour led. souppé qu'aultres frais qu'il conviendra faire pour ce subject, à charges toutesfois de les remplacer du premier sel que l'on vendra.

Et de plus que l'on commanderoit les deux compagnies du plaffond pour se retreuver avec leurs armes à la porte d'Harans et aud. plaffond, lorsque lad. princesse arrivera (*Ibid.*, fol. 227 v° et 228).

Du 19 juin 1641. — Sur proposition faicte par mr le mayeur que le chappellain de mr de la Verne luy avoit faict entendre de la part de la princesse de Nevers qu'elle désiroit avoir l'honneur d'adorer le St Sacrement de miracle, il a esté résolu qu'on luy accorderoit sa demande et que mr le mayeur avec messieurs les eschevins la visiteroient à l'issue du conseil pour sçavoir à quelle heure il luy plaira se retreuver à l'église à l'effect de veoir et adorer le St Sacrement (*Ibid.*, fol. 228 v°).

Du 22 juin 1641. — Mr le mayeur et mr Bereur ont faict rapport d'avoir parlez à mr le marquis de St Martin en suytte de la commission à eulx donnée au précédent conseil et que led. seigneur leur auroit faict responce qu'il serviroit la ville en toutes occasions qui se présenteront et qu'il avoit jà des soldartz apperceuz pour aller au secours de la première ville de ce peys qui sera attacquée pour le dégast. Ayant adjousté led. sieur mayeur qu'envyron les neufz heures du soir du jour d'hier mr Matherot luy vint dire de la part dud. seigneur marquis qu'il prioit la ville que l'on deust envoyer quelque peu de vin à des soldartz liégeois qu'estoient arrivez à la porte de Besançon pour servir de convoy à la princesse de Nevers et à luy, qui debvoient sortir le matin pour aller à Gray, et qu'ensuytte

de ce il leur en avoit envoyé un petit vaisseau et oultre ce qu'on leur avoit envoyé quatre-vingt pains de munitions. Surquoy il a esté résolu que la ville payeroit led. vin (*Ibid.*, fol. 230 v°).

Du 28 juin 1641. — Le conseil a résolu que l'on donneroit cent frans à madame de Belmont pour le louhage de sa maison et aultres choses par elle fournyes pendant le séjour que la princesse de Nevers a faict en ceste ville (*Ibid.*, fol. 234).

(Archives communales de Dole, C 78-37.)

V

[A CHAVIGNY.]

Monsieur,

La princesse Anne, qui ce fait apeler Madame de Guise, partit lundi de Bellegarde avec des abits que luy avoit prettés Madame de Tavanes et son carrosse. Quinze ou vingt chevos et autant de mousquetaires de la garnison de Dolle la vindrent quérir à trois lieues de là, en un lieu nommé la Sablonnière. Elle a dit qu'elle espéroit demeurer à Namur avec Madame de Bouillon, que son mary commenderoit des troupes qui se lèveroient par tout où on en pourroit avoir, et que on espéroit des Liégeois et de l'argent d'Espagne pour ce mettre à la campagne dans le mois de juillet ou du moins deffendre Cedan. Si je aprans quelque chose de plus conssidérable de quelque affaire que ce puisse estre regardant le servisse du Roy, je ne menqueray à vous l'escrire, suivant ce qu'il vous a pleu me le permettre et l'obligation que j'ay d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble, obéissant et très affectionné serviteur,

DE SAULX TAVANES

De (1)..., ce 22 juin 1641.

(Affaires étrangères. *France*, t. DCCCXXXVIII, fol. 279. — Original autographe.)

---

(1) La rognure du papier a mangé les lettres du mot.

VI

A MADAME DE GUYSE.

Madame,

Les conseiller de Perrigny et greffier Richard nos confrères retournans de Gray nous ont rapporté l'honneur qu'ilz avoient eu de baiser très humblement les mains à Vre Altesse et de la trouver en une parfaite santé, dont nous luy souhaitons la conservation et l'accroissement pour une longue suytte d'années. La disgrâce de cette province a voulu que leur retour ait esté bien tost suivy de la déplorable nouvelle du trespas de feu monsieur le marquis de Saint-Martin, nostre gouverneur, qui nous a mis dans une affliction très sensible, à laquelle nous estimons que V. A. daignera prendre part pour les grandes inclinations qu'il avoit à la servir et en considération des éminentes qualitez qu'elle porte et des pressantes recommandations qu'il en avoit avec tous les ministres de S. M. par les ordres du Sérénissime Infant Cardinal, que Dieu ait en gloire. Nous ne mancquerons pas de nostre costé de seconder ses bonnes intentions et de rendre une prompte et sincère obéissance à des commandemens si précis, en tout ce qui pourra dépendre de l'authorité que le Roy nostre maistre nous a confiée. Nous supplions très humblement V. A. de nous honorer de cette créance, et nous trouvons obligez de la resservir que nous avons advis de divers endrois des desseins que les ennemis de S. M. et de cet Estat ont en particulier sur la ville de Gray, et qu'on nous fait apréhender qu'ils ne prétendent se servir pour l'exécution de gens qui sous prétexte de venir servir et visiter V. A. auront des pensées fort contraires à ses droites intentions et préjudiciables au salut et à la seureté de sa propre personne. Nous la supplions très humblement de nous pardonner si nous l'en préadvertissons à ce qu'elle pourvoie par sa prudence que sa bonté ne puisse estre circonvenue, et si nous enchargeons le sieur de Savoyeux et le magistrat de la ville de Gray d'y contribuer leurs soings selon les ordres que nous leur en donnons, sans s'eslongner tant soit peu du

respect que nous debvons tous à V. A., que nous servirons et honorerons par tout, comme sa naissance, ses vertus et les commandemens de S. M. nous y obligent, et nous tesmoignerons tousjours,

Ma Dame,

De Vostre Altesse,

Très humbles serviteurs,

Les président et gens tenans la cour souveraine de parlement à Dole.

A Dole, le 21 décembre 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 270. Liasse 32, pièce 483 de l'ancien classement. — Minute de la main de Boyvin.)

VII

A Madame la duchesse de Guyse.

Madame,

Les conseillier de Perrigny et greffier Richard noz confrères retournants de Gray nous ont rapporté l'honneur qu'ilz avoient eu de saluer Vostre Altesse et qu'ilz l'avoient trouvé dans une pleine santé, en laquelle nous prions Dieu la vouloir maintenir par une longue suitte d'années. Et comme sa personne a esté si fort recommandée par Sa Majesté et feue S. A. Royale aux principaulx ministres de ceste province, nous ne mancquerons jamais de rendre une sincère obéissance à ce commandement en toutes sortes de services très humbles à V. A. en ce qui pourra deppendre de nous, suyvant quoy, Madame, nous avons creu estre obligez de l'informer des advis que nous avons de divers endroits du desseing que les ennemys de Sad. Majesté ont sur lad ville de Gray, où V. A. fait sa demeure, qui nous a fait escrire au sieur baron de Savoyeux de rendre tous ses soings pour prévenir leur mauvaise volonté, et nous confions tant en sa vigilance qu'il n'y obliera rien du devoir de sa charge. Mais pour en bien réussir, nous avons pensé, Madame,

qu'il importoit extresmement d'empescher que point d'estrangers suspectz n'entrent en lad^e ville soubz le prétexte qu'ilz peuvent prendre de venir auprès de V. A. et s'advouher à elle, car autrement il leur seroit facille de tromper sa bonté et la mettre elle mesme en péril C'est pourquoy nous la supplions très humblement de s'en vouloir précautionner en ne tenant là qu'un train modéré de personnes qui ne puissent donner ombrage et qui s'abstiennent des actions qui le pourroient former sans sortir de la ville que par voz commandemens et pour choses nécessaires. En conformité de quoy nous escrivons aud. s^r de Savoyeux et au magistrat dud. Gray d'y rendre un devoir punctuel avec les respects que nous devons tous à V. Altesse, laquelle nous ne doubtons point participera fort à nostre affection très sensible pour la perte que nous avons faite de m^r le marquis de St Martin, et ne manquerons point de continuer le mesme zèle qu'il avoit au service de V. A. affin de tesmoigner combien nous sommes véritablement,

Madame,

Voz très humbles serviteurs,

Les président et gens tenans la cour souveraine du parlement de Sa Majesté à Dole.

A Dole, 22e décembre 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 270. Liasse 32, pièce 481 de l'ancien classement. — Minute de la main du greffier Richard.)

VIII

A LEURS EXCELLENCES MESSEIGNEURS LES GOUVERNEURS DES PAÏS BAS.

Pierre Chevalier, domestique et agent des affaires de haute et puissante princesse Madame Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Montferrat, duchesse de Nevers, Mayenne et Rethelois, dit que sur les bruits que quelques ennemis de Monseigneur le duc de Guise font courir que l'intention

dudit seigneur duc est de contracter un second mariage avec la veuve de feu Mr le comte de Bossu au préjudice du premier qu'il a contracté avec ladite princesse Anne, se prévalant en cette occasion de l'absence de ladite princesse et de l'ignorance qui est icy de l'indissolubilité de ce premier mariage, il est obligé de remonstrer à Vos Excellences de la part de ladite princesse qu'en suite du mariage contracté entre ledit seigneur duc de Guise et elle, ledit seigr duc son mary (incontinent après la conclusion du traité des princes pour la paix) luy commanda de sortir de France et se retirer en la Franche-Comté de Bourgongne, qui est le lieu le plus proche et le plus commode, attendant que là elle eut les moyens et les asseurances nécessaires pour le venir trouver, ce qu'il promettoit de luy procurer au plus tost, comme il luy envoyoit tous les ordres et autres choses requises pour sa venue dans la Comté de Bourgongne. A quoy désireuse d'obéyr sans aucune autre considération, ayant esgard aux bons passages et à la protection qu'en cette qualité luy offroit et luy promettoit le Sérénissime seigneur Cardinal Infant, de glorieuse mémoire, de la part de Sa Majesté Catholique et toute son auguste maison mesme à la réquisition dud. seigneur duc son mary, elle se mit promptement en chemin et se rendit à Dole, capitale de la Franche-Comté, et de là a passé à Gray, résidence ordinaire des gouverneurs de la province, en laquelle elle a esté receue et saluée du général et particulier comme duchesse de Guise, vraye et légitime épouse de monseigneur le duc son mary, pour y attendre ses commandements et les suivre avec la mesme promptitude et affection que ce premier, comme elle a fait aussi, estant sortie de Bourgongne pour s'en venir icy le trouver à sa réquisition et y estant appellée de luy, ainsi qu'elle en fera apparoistre par tesmoignages et instrumens irréprochables de tout ce que dessus. Ce qui l'occasionne de recourir à VV. EE. pour leur demander les mesmes bons passages, aydes, secours et protection qui luy avoient esté offertes par le Sérénissime seigneur Infant, que Dieu ait en gloire, et qu'elle a espreuvé depuis qu'elle est entrée dans les terres de S. M. Catholique, à celle fin qu'elle puisse venir s'opposer aux torts qu'on luy fait et faire voir la vérité de cet exposé, et ce pour

les raisons qu'elle dira, et cependant supplie VV. EE. (le tout bien et meurement considéré) d'empescher de quelque façon la fréquentation dudit seigneur duc son mary avec ladite veufve de feu mr le comte de Bossu, qui ne peut estre que coupable envers Dieu, injurieuse pour elle et de scandale à tous. Ce qu'elle se promet de VV. EE., de tant plus que VV. EE. ne peuvent ignorer les démonstrations d'affection, les honneurs et les offres qu'elle a receues de leurs Majestez Impériale et Catholique, du Sérénissime seigneur Cardinal Infant, de très haute mémoire, et de tous leurs ministres de leur part, tant en considération de sa naissance que comme femme et légitime épouse dud. seigneur duc de Guise, etc.

CHEVALLIER.

(Bibliothèque de Besançon. — *Mss. Chifflet*, t. XXX. fol. 151. — Copie.)

IX

MÉMOIRE D'ANNE DE GONZAGUE.

L'histoire au vray du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne est telle.

Que le duc de Guize estant archevesque de Reims et abbé commendataire de plusieurs abbayes et n'ayant pas inclination à la profession ecclésiasticque, à laquelle il estoit destiné par ses père et mère, et estant demeurant en la ville de Reims distante seulement de quatre lieues de l'abbaye d'Avenay, où faisoit lors son séjour la princesse Anne avec sa deffuncte sœur la princesse Bénédicte, abbesse d'Avenay, le duc de Guize comme leur cousin les allant visiter par civilité a eu désir et desseing de mariage avec la princesse Anne, selon qu'il a depuis faict paroistre partout en public par la continuation et assiduité des tesmoignages extérieurs de sa recherche, et ainsy qu'il a déclaré en particulier par sa promesse, qu'il a envoyée à la princesse Anne et dont la teneur ensuit.

« Moy soubsigné Henry de Lorrayne, dans l'extresme passion que j'ay d'honorer et servir très généreuse et très vertueuse

princesse Anne de Gonzague, jure et proteste de n'aymer ny espouser jamais d'autre personne qu'elle, et pour plus grande seureté de la foy de mariage que je luy ai promise, je lui ay envoyé la présente promesse escripte et signée de mon sang. Faict à Reims ce vingt neufiesme juin mille six cent trente et six. Signé: HENRY DE LORRAINE. » Et dessus ladite promesse il y a: ***A l'incomparable et adorable princesse Orante.***

Après le déceds arrivé en septembre mille six cent trente et sept de deffunct Son Altesse de Mantoue, père de la princesse Anne, elle estant alors encores mineure et n'ayant atteinct l'àge de majorité qu'en mars mil six cent quarante et un est venue avec la princesse Marie, sa sœur aisnée, demeurer en la ville de Paris en l'hôtel de Nevers, maison paternelle.

Le duc de Guize estant aussy à Paris et persistant en son desseing et le faisant cognoistre par toutes les démonstrations possibles à rendre à la princesse Anne tous les respects et les soubmissions qu'on peut imaginer de la part d'un cavalier envers une dame laquelle il souhaite par mariage et n'ayant pas la liberté de la visiter et fréquenter familièrement, il luy a escript plusieurs lettres missives toutes justificatives de son désir de mariage.

Il y en a quelques unes, du discours desquelles il résulte que le duc de Guize a très instamment prié la princesse Anne d'agréer ce qui s'est passé en suitte, qui a esté qu'il y eust mariage célébré entre eux, mais secrètement.

En quoy l'intention du duc de Guize a esté, d'une part, de se satisfaire, en la prévoyance qu'il avoit et qu'il ne descouvroit point de quelque longue absence, à cause que ses père et mère estoient en Italie, d'estre asseuré du mariage par luy tant désiré avec la princesse Anne, et, d'aultre part, d'empescher que la vacance de ses bénéfices par le moyen de ce mariage ne fust évidente, espérant qu'en considération de ce que, veu sa résignation, quelqu'un de ses frères seroit pourveu de ses bénéfices, ses père et mère luy donneroyent des biens de la maison à proportion de ce qu'il luy en seroit besoing pour se maintenir en sa dignité de prince dans la considération du mariage.

La confiance de la princesse Anne en la conduitte du duc

de Guize et son opinion qu'il eust autant de prudence que de mérite avec l'intelligence parfaitte de tout ce qui debvoit estre pour leur establissement, l'ont disposé à consentir aux persuasions du duc de Guize, de sorte qu'en l'année mil six cent trente et huict ils se sont épousés en présence d'un prestre chanoine de l'église de Reims, duquel ils ont receu la bénédiction nuptiale dans une chapelle particulière de l'hôtel de Nevers, au veu et sceu seulement de chacun deux de leurs domesticques.

Depuis ce mariage ainsy solemnisé le duc de Guize a escript plusieurs lettres en divers temps à la princesse Anne, lesquelles contiennent des termes et des propos d'affection et d'intérest de mary envers sa femme et portent plusieurs clauses qui désignent un mariage certain et secret entre le duc de Guize et la princesse Anne, laquelle en quelques-unes de ces lettres il appelle sa femme et en d'aultres il se qualifie son mary.

Et d'autant que le duc de Guize et la princesse Anne sont parents au troisième degré de consanguinité, le duc de Guize pour oster tout prétexte de doubte sur le subject de ce mariage a obtenu de Sa Saincteté une dispense en la forme en tel cas requise, dont le rescript est par devers le duc de Guize.

Il s'est retiré hors du royaume de France en la ville de Sedan, la princesse Anne ayant esté l'an mille six cent trente et neuf en la ville de Nevers avec la princesse Marie, sa sœur, sans luy déclarer ce mariage, dont elle ne sçavoit rien (telle estoit la fidélité de la princesse Anne au duc de Guize), pour estre comme une femme en retraicte en l'absence de son mary, lequel souvent l'a envoyé visiter et luy a escript à Nevers ; et entr'eux a esté entretenue la correspondance de mary et femme, divisez en situation, mais bien unis en affection.

Le duc de Guize voulant rendre son mariage manifeste et s'ennuyant d'un esloignement de si longue durée a mandé verbalement et par escript à la princesse Anne de venir avec luy, et parce qu'il a veu qu'elle hésitoit à s'engager à une telle résolution il luy a rescript par manière d'injonction en puis-

sance de mary pour la déterminer à ce faire et pourveu à sa réception et à son acheminement en tous les lieux de son passage hors le royaume, et, s'estant retiré de Sedan à Bruxelles, il y a faict préparer un logement pour la princesse Anne à son arrivée.

Elle, se croyant obligée d'obéir à un mandement de son mary, s'est mise en chemin pour se rendre vers luy et, par défaut de passeports et par aultres accidents survenans aux personnes de ceste qualité en semblables occasions en temps de guerre, le progrès de son voiage a esté interrompu et arresté en Bourgougne, où ayant esté advisée qu'une aultre voye que celle qu'on avoit projetté seroit moins longue et plus commode, lors que les passeports à ce nécessaires luy ont esté apportés, elle a receu en mesme temps la nouvelle estrange du prétendu mariage du duc de Guize avec la vefve du comte de Bossu dans la ville de Bruxelles.

Surquoy la princesse Anne, pour estre en lieu convenable à son estat présent pour une dame de sa naissance et de son âge à laquelle un prince inconstant et desloyal a faict une si violente injure, elle s'est retirée en l'abbaye d'Avenay, où elle reçoit les conseils de ses proches et attend la juste réparation de l'outrage que luy faict le duc de Guize, laquelle elle se promet de l'assistance et protection de toutes les puissances ecclésiastiques et séculières.

Elle soustient que le mariage du duc de Guize avec la comtesse de Bossu est nul, n'ayant pas esté célébré suyvant les constitutions de l'Église et notamment selon le décret du concile de Trente, auquel il a esté satisfaict en ce qui est du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne autant qu'il a esté nécessaire et possible eu esgard aux motifs et à la fin du concile et aux circonstances de ce mariage.

Et quand toutes les solemnités requises à la validité du mariage du duc de Guize avec la comtesse de Bossu y auroient esté observées, il ne peut subsister, ayant esté précédé du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne, laquelle partant le duc de Guize doibt recognoistre pour sa femme et abandonner la comtesse de Bossu.

Si elle prétend contester le mariage de la princesse Anne et

si le duc de Guize estoit jusques à cet excès d'insensibilité dans son aveuglement que de se laisser induire ou contraindre au préjudice de sa conscience et de son honneur d'entrer aussi dans cette contestation, pendant ce différant, auquel la question seroit sur l'estat de deux mariages, en l'un desquelz la fille d'un souverain soustient que le duc de Guize est son mary et en l'aultre la vefve d'un gentilhomme prétend estre sa femme, si on estime que c'est trop de préjugé pour la première des deux qui a eu le tiltre de femme du mary, qui ne peut l'estre de l'une et de l'aultre, de luy faire reprendre la première et quitter la seconde, au moins par les règles de la justice qui seroit exercée selon les loix divines et humaines entre deux femmes de condition égale (ce qui ne se rencontre pas au faict dont il s'agit, en la concurrence malheureuse d'une princesse avec une damoiselle), il faudroit absolument que la possession du mary ne fust ny à l'une ny à l'aultre, mais que sa personne fust en espèce de séquestre jusques à ce qu'après la discussion de l'estat de ces deux mariages la préférence de l'une à l'aultre fust décidée.

Cette séparation provisoire et préalable du duc de Guize d'avec la comtesse de Bossu pendant la cognoissance de cause sur le faict de leur mariage pourroit estre faict par l'ordonnance ou de l'authorité du Sainct Père sur la notoriété publicque de la plaincte que faict la princesse Anne de la perfidie du duc de Guize, sans attendre qu'il y ait réquisition expresse de la princesse Anne, ny qu'elle se soit rendue partie formelle à cest effect, estant chose trop répugnante à la grandeur de sa naissance, illustrée de parenté avec toutes les courones chrestiennes, qu'une princesse, pour maintenir son mariage, vendicque son mary entre les mains d'une femme en degré tant inférieur, laquelle auroit la prérogative de la possession pendant le débat.

(Bibliothèque de Besançon. — *Mss. Chifflet*, t. XXX, fol 152-154. — Copie.)

X

Enlèvement de Mademoiselle d'Andelot.

Une dame de ses parents estant venue voir en ce mesme temps mr et madame d'Andelot leur demanda avec instances de luy permettre à son retour à Châlon en Champagne de mener avec elle cette aimable fille, avec promesse de la luy ramener dans un mois. Ils n'osèrent pas éconduire une dame et si proche et si chère. La voilà donc qui part et, estant arrivée dans la première hostellerie d'une ville sur la route, il se trouva dans la mesme chambre où nos dames estoient logées un seigneur de la première qualité, qui, considérant attentivement mademoiselle d'Andelot, soustint qu'elle estoit fille d'un de ses frères, qui depuis quatre mois, disoit-il, s'estoit évanouie de la maison paternelle et couroit de ville en ville, cherchant sa liberté, et sans vouloir ouïr aucunes raisons, tire brusquement de la chambre mademoiselle d'Andelot, la fait enlever dans son carrosse et à bride abattue fait fouetter les chevaux pour avancer pays et tirer jusques chez luy, où il menoit cette belle captive en triomphe. Jugez l'effroy de cette pauvre victime, qui mouroit d'horreur d'estre sacrifiée à la passion de cet homme, qu'elle connut avoir emprunté cette ruse pour servir d'un spécieux prétexte à sa brutalité. Elle se voua à la sainte Vierge, luy promettant que, si elle eschappoit à ce danger, elle jeuneroit à son honneur l'espace de trois ans tous les samedis et se confesseroit et communieroit en ce jour. Elle n'eut pas si tost formé ce dessein que le comte de Sallenauve, parent et intime amy de mr d'Andelot, passant avec d'autres seigneurs qui retournoient en province, mademoiselle d'Andelot, dez le fond du carrosse où elle estoit, ayant reconnu ce gentilhomme, luy cria d'une voix forte de venir promptement à elle. Ce que faisant avec une diligence admirable et arrivé qu'il fut, madlle d'Andelot sans perdre un moment s'élança avec agilité sur le cheval de ce seigneur et s'eschappa ainsy heureusement des mains de ce vautour, qui, se voyant le plus foible à raison du grand nombre de gentilshommes qui

estoient avec le comte, fut contraint de céder et continua son voyage, plein de fureur et d'amour. Mr de Sallenauve reconduisit cette pauvre demoiselle à Gray avec tout le respect et la seureté que l'on devoit attendre d'un homme plein d'honneur et de vertu.

(Abrégé des vertus et de la sainte vie de feue la très honorée Mère Marie Emmanuelle d'Andelot, professe du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Gray, décédée supérieure en celuy de Dole le 3 avril de l'année mil six cent quatre-vingt-quatre. — *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 92. — Mss. de l'hôpital de Gray.)

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1907-1908)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS...... .... 300 f.

Par la VILLE DE BESANÇON......................... 400 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Bulletin du Comité des Sociétés savantes : Sciences, 1907; Hist. et philolog., 1906 et 1907, 3-4 ; Archéol. 1907, 2 et 1908, 1. — *Bibliographie annuelle des travaux hist. et archéol. des Sociétés savantes*, 1904-1905.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXVIII livr. 1907; LXIX, 1908.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France : Bibliothèque de la Marine, 1907.

Musée Guimet : bibliothèque de vulgarisation, tomes XXVIII, XXIX, XXX.

Mémoires et bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XXXIV, 1907. — Reproduction des miniatures du manuscrit original de la Légende de Saint-Denis, 281 planches phototypiques, Paris, 1907.

Par MM.

G. BLONDEAU, membre correspondant, sa notice sur : *Le livre d'heures de Jean Jouard, premier président du parlement de Franche-Comté de Bourgogne.*

G. JOLY, vétérinaire-major, directeur de l'enseignement vétérinaire à l'Ecole de cavalerie de Saumur, sa dissertation critique intitulée : *La fin de la ferrure celtique*, 1908.

BRIET (Lucien), à Charly (Aisne) : *Le bassin supérieur du Rio-Negro (Haut-Aragon).*

Ch. Grandmougin, ses poésies dramatiques : *La mort de Carthage et le sang du Calvaire*, Paris, 1905-1907.

Champeaux (Ernest) : *La compilation de Bouhier : le coutumier bourguignon de Montpellier*, 1907.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire national météorologique de Besançon : XIXe *bulletin*, années 1906-1907.

Janet (Charles) : Cinq extraits des comptes rendus de l'Académie des sciences sur l'*Histoire naturelle des fourmis*.

Le Directeur de la Caisse d'Epargne de Besançon : *Compte-rendu de l'exercice 1907*.

Dr Baudin, membre résidant : Bureau municipal d'hygiène : *L'Année démographique et sanitaire de la ville de Besançon*, 1907.

Dr Challan de Belval, son ouvrage intitulé : *Le capitaine de vaisseau Rolland, général commandant la 7e division militaire et la place de Besançon en 1870-71*, Marseille, 1908.

Revillout (Eug.), membre honoraire, son ouvrage intitulé : *Le premier et le dernier moraliste de l'ancienne Egypte*, Rome, 1905.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1907-1908)

Mémoires de la Société zoologique de France, t. XIX et t. XX. — *Bull.*, t. XXXI, 1906-1907.

Bulletin et Mémoires de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. IX, 1907, 1908, 1-2.

Spelunca, t. VII, et n° 52, 1907, nos 5 et 6.

Bulletin de la Soc. botanique de France, Mémoires, 1907, 1-2, Session Hautes-Pyrénées, 1907 ; séances 7, 6, 9 ; 1908, 1-3.

Société des Antiquaires de France : Bulletin, 1907 ; Mémoires, 7e série, t. VII ; Mettensia, 1907.

Journal des savants, Paris, 1907 et 1908.

Revue des Etudes grecques, t. XX et XXI, 1907, 1908.

Académie des inscriptions et belles-lettres : Comptes rendus, Paris, 1907 et 1908.

Société des Amis des sciences : Compte rendu, juin 1907.

Société de Saint-Jean, Paris : Notes d'art et d'archéologie, 1907-1908.

Société philomatique de Paris, t. IX, 1907.

Bulletin de la Société de protection des paysages de France, n° 55, 1908

Société française de Physique, 1907, 1908, 1.

Congrès archéologique de France, LXXIIIe session à Carcassonne et Perpignan en 1906.

Revue épigraphique, t. V, n° 12.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 26, t. XXVI et XXVII, 1907-1908

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1907 et 1908.

Mémoires de la Soc. d'émulation de Montbéliard, t. XXIV, 1907.

Revue horticole et viticole, Poligny, 1907-1908.

Le Sillon (Vesoul), 1907-1908.

Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Haute-Saône, 1907.

Société grayloise d'émulation 1907.

Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle du Doubs, n° 14, 1907.

Association franc-comtoise, VII° Congrès tenu à Belfort le 4 août 1907.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 8° série, t. I, 1907.

Mémoires de la Société bourguignonne d'hist. et de géographie, t. XXIII, 1907 ; t. XVIV, 1908.

Revue bourguignonne, publiée par l'Université de Dijon, t. XVIII, 12, 1908.

Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Langres, 1908, n° 78.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1907.

Mémoires de la Société d'agr., sciences et arts du département de la Marne, t. IX, 1907.

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, 1907, 1908, 1-2.

Société d'archéologie de Beaune, 1905 ; — Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone.

Bulletin mensuel de la Soc. des sciences nat. de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), 1907 et 1908.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, (Moulins), 1907 et 1908, 1-3.

Bulletin de la Soc. des sciences d'histoire naturelle de l'Yonne, 4° série, t. X, 1906.

Le Centre médical et pharmaceutique, organe de la *Soc. des sciences de Gannat*, 1908.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1907 et 1908.

Bulletin de la Soc. dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie, Grenoble, 1907, 1-3.

La Diana (Montbrison), t. XV, 1907 ; t. XVI, 1908.

Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine, 1907.

Société d'histoire naturelle d'Autun, 1907.

Mémoires de la Société éduenne, t. XXXV, 1907.

Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne, 1907-1908.

Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy, t. I, 1907-1908.

Annales de la Soc. d'agriculture du département de la Loire (Saint-Etienne), 1907, 2-3.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, t. III, 1-3, 1908.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3° série, t. XI, 1906.

Annales de l'Université de Lyon (nouvelle série), sciences, n° 20, 1907.

Annales de la Soc. d'agriculture, sc. et industr. de Lyon, 1907

Bulletin de la Soc. littéraire de Lyon, 1907 et 1908.

Revue savoisienne, 1908, 1.

Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., t. XV, 1907, 1908.

Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle de Savoie, 1906, t. XII.

Mémoires de la Soc. académique de Saint-Quentin, 4e série, t. XV, 1901-1907.

Mémoires de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXX, 1907; Bull., 1908.

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1907 et 1908; Documents, t. XVII, 1908, 1.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1907.

Bulletin de la Soc des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 3e série, t. I, 1907.

Bulletin de la Soc. archéologique et historique du Limousin, t. LXVII, 1908.

Revue de l'Histoire de Versailles, 1907.

Bulletin de la Soc. dunoise (Chateaudun), 1907-1908, n° 155.

Société polymathique du Morbihan, Mémoires et bull., 1907, 1-2.

Mémoires de la Soc. d'émulation de Roubaix, t. VI, 1907.

Recueil des publications d'études diverses de la Soc. havraise, 1905 à 1907.

Mémoires de la Soc. nationale des sc. nat. et math. de Cherbourg, 4e série, t. VI, 1906-1907.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen), t. XIV, 2, 1908.

Bulletin de la Soc. libre d'émulation, du commerce, de l'industrie de la Seine-Inférieure (Rouen), 1907.

Bulletin et Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de la Charente, 1906-1907.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXVII et XXVIII, 1907 et 1908.

Bulletin de la Soc. d'agr., sc. et arts de la Sarthe, 1907 et 1908.

Bulletin de la Soc. archéologique du Vendômois, 1907.

Société d'émulation d'Abbeville, 1907 et 1908, 1-2-3.

Bulletin de la Soc. régionale de botanique des Deux-Sèvres, 1908.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1906-1907.
Bulletin de la Soc. des sciences naturelles de l'Ouest de la France [illegible].
Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes (Gap), 1907 1908, [illegible].
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XXIX et XXX, [illegible].
Société archéologique de Montpellier, 1906, [illegible] vol., 1906.
Académie des sciences et lettres de Montpellier, 2e série, t. V, 1908.
Société archéologique de Bordeaux, t. XXVIII, 1906. — Table, [illegible].
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 1906, 1907.
Société des sciences physiques et natur. de Bordeaux, séances, [illegible].
Société archéologique de Bordeaux. [illegible] objets d'arts existant [illegible] de la Gironde, par J.-A. Brutails, archiviste [illegible], 75 pl. photo. 1907.
Mémoires de l'Académie de Marseille, [illegible]-1907.
Revue de la Faculté de Droit d'Aix, [illegible], 3-4, 1907.
Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, t. II, 1908.
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.
Mémoires de la Soc. académique du département de l'Aube, 1907.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, [illegible] LXIX [illegible].
Bulletin de la Soc. d'études des sciences nat. de Béziers, 1908.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, procès-verbaux, [illegible].
Bulletin de la Soc. [illegible] des sciences naturelles, 1907 et 1908.
Revue historique vaudoise, organe de la Soc. vaudoise d'hist. et [illegible] (Lausanne), 1907 et 1908.
Anzeiger, [illegible] des antiquités suisses (Zurich), 1907 et [illegible].
Société des sciences naturelles de Bâle, B. XIX.
Actes de la Société jurassienne d'émulation (Saint-Imier), 2e série, XIII [illegible].
Bulletin de la Soc. neuchateloise de géographie, t. XVIII, 1907.
Société neuchateloise des sciences naturelles, 1904-1907.
Antiquaires de Zurich, cahier LXXII, 1908.

Natursforschenden gesellschaft in Bazel, Verhandlungen, 1908.
Natursforschenden gesellschaft in Zurich, 1908.
Académie royale de Belgique, Mémoires in-4º, Sciences, 2ᵉ série, t. I et II ; in-8º, t. II, 1-2. — Mém. in-8º, Lettres, 2ᵉ série, t. III et VI. — Annuaire, 1907. — Bulletin, 1 à 12. 1907 et 1908.
Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles, bulletin, 1907, t. XXII, 1908 ; Annuaire 1907.
Analecta bollandiana, t. XXVII, 1908, 1 à 4.
Académie d'archéologie de Belgique, bull., 1907 et 1908, 1-2 — Annales, 5ᵉ série, t. IX, 1907, 3-4 ; t. X, 1-2.
Commission du Service géologique du Portugal : Essai sur la tectonique de la chaîne de l'Arrabida, par M. Paul Choffat ; Le Néogène continental du Tage, par MM. Fliche et Torret, 1907-1908 ; Système silurique du Portugal, par F. Delgado, 1908
Miscellanea di Storia Italiana (Torino), 3ᵉ série, t. XII, 1907.
Memoria della r. accademia, sc., lettere ed arti in Modena, 3ᵉ s., t. VI, 1906 ; t. VII, 1907.
Kungl. swenska vetenskapen academiens Handlingar (Suède), B 42, nº 8 ; Arsbok, 1907 ; Arkiv (Mathem.), B 3, 3-4 ; Les prix Nobel en 1905.
Académie de Stockholm, arkiv. 1908.
Bulletin of the geological institution of the University of Upsala, 1908.
Proceedings of the Manchester litt. and philosophical Society, 1907-1908.
Société d'histoire naturelle de Fribourg en Brisgau, Berichte, 1907 et 1908.
Académie des sciences de Munich (*Sitzung*), philo-hist., 1907, 3 ; 1908, 1.
Schriften der phisikalich-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg, 1906.
Société de botanique de la province de Brandebourg, Verhandlungen, 1907.
Société des sciences naturelles de Brême, Abhandenlungen, 1908.
Neue Heidelberger Yahrbucher (Heidelberg), t. XV, 1908.
Sitzungsberichte der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften (Berlin), 1907 et 1908, 24-39.

Université de Tubingue. [illegible] scientif. 1907 à 1908.

Société géologique de l'empire d'A[illegible]. [illegible] Verhandlungen, 11-14. 1907 [illegible]

Société d'agric., sciences et arts de la [illegible]

Wisconsin natural history [illegible]

Transactions of the Wisconsin Academy, [illegible] Bull., 1908.

Bulletin of the geographical Society of Philadelphia, [illegible] t. VI. 1908.

Public museum of the city of Milwaukee, [illegible]

Missouri botanical garden (Saint-Louis [illegible]

Proceed. of the Boston society of nat. hist. [illegible]

Smithsonian institution, annual report [illegible]

Bulletin of the Lloyd library of bot[illegible] n° 6, 1884.

Transactions of the Academy of Saint-Louis [illegible] 1-2.

Annales du Musée national de Montevideo [illegible] 1908.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Décembre 1908.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1908.

Président............... MM. E. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ;

Premier Vice-Président.. A. LECLERC, conseiller à la Cour.

Deuxième Vice-Prsident.. BOURDIN (le docteur), médecin-major en retraite.

Secrétaire décennal...... Georges GAZIER ;

Vice-Secrétaire.......... Alfred VAISSIER ;

Trésorier................ FAUQUIGNON ;

Archiviste............... MALDINEY ;

Secrétaire honoraire..... MM. BAVOUX (Vital).

Archiviste honoraire..... KIRCHNER.

Membres honoraires (21).

MM.

Le Général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Chomer).

Le Premier Président de la Cour d'appel de Besançon, (M. Gougeon).

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Petit).

Le Préfet du département du Doubs (M. Godefroy).

Le Gouverneur de la place de Besançon (M. le général Perrot).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Padé).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Jaudon), rue du Perron, 26.

Le Maire de la ville de Besançon (M. Grosjean).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Baillot), square Saint-Amour, 3 *bis*.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paris, rue de Lille. — 1881.

Weil, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Dufour, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Mégevand, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

Choffat, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rue do Arco a Jesu, 113. — 1869. Membre honoraire, 1896.

Metzinger (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

Berger, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur du Haut-Rhin, professeur au collège de France. — 1899.

Courbet, Ernest, receveur municipal de la Ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874. Membre honoraire, 1905.

Grandmougin (Charles), à Neuilly-sur-Seine, 16, rue Chauveau. — 1907.

Revillout (Eugène), conservateur honoraire du Musée du Louvre, à Paris, rue du Bac, 128. — 1907.

Pointelin (Auguste), artiste peintre, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1907.

Langlois (le général), sénateur de Meurthe-et-Moselle, à Paris, Palais du Luxembourg. — 1907.

Membres résidants (1) (**106**).

MM.

AUBERT, Louis, tailleur, Grande-Rue, 121. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur à l'école de médecine, la Mouillère, 1. — 1897.

BATAILLE, Frédéric, professeur honoraire de l'Universit son Duc, à Saint-Claude. — 1907.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du Burea giène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en re Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du I Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, Saint-Jean, 6 — 1897.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Ru — 1880.

BESANÇON, Paul, avocat, rue de la Préfecture, 20. — 19

* BESSON, Paul, colonel d'artillerie en retraite, à Besanç Mégevand, 4. — 1894.

BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie, rue Pécle 1906

BONAME, Alfred, photographe, à la Viotte-Besançon. — 1

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller mun Grande-Rue, 35. — 1882.

BOURDIN (le docteur), médecin-major en retraite, rue C Nodier, 30. — 1900.

* BOUSSEY, professeur honoraire, à Dijon, rue J.-J. Rou — 1883.

BOUTON, René, juge au Tribunal de Baume-les Dames, G Rue, 114. — 1903.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de r afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ain manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Emile Zola, 4. — 1874.

Boysson d'Ecole, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

Bretenet, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Burlet (l'abbé), vicaire général du diocèse de Besançon, rue du Clos, 10. — 1881.

De Buyer, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

Cellard, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

Cénay, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Clavey, président de Chambre à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

Clerc, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

Coillot, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

Cordier, Palmyr, agent principal d'assurances, ancien conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtot, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel ; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Dayet, André, receveur d'enregistrement à Besançon ; rue des Chalets, Mouillère. — 1901.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

MM.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

DRUHEN, Léon, avenue Fontaine-Argent, 8. — 1908.

DRUHEN, Maxime (le docteur), Grande-Rue, 74. — 1908.

DUBOURG, Henri, industriel, rue Charles-Nodier, 28. — 1906.

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 104. — 1899

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FEBVRE, Lucien, professeur agrégé au Lycée Victor Hugo, rue des Fontenottes, 6. — 1904.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

GAZIER, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Gambetta, 1. — 1903.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GRENIER, Alfred, inspecteur des forêts, Villas Bisontines, 5. — 1904.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, rue Ernest-Renan, 39. — 1857

HÉTIER, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue du Clos, 36. — 1890.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55. — 1895.

KRUG, Charles, notaire, Grande-Rue, 70. — 1906.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

LANIER, André, professeur au Lycée de Rouen. — 1906.

LECLERC, Adrien, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1904.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LIAUTEY, Victor (le docteur), à Saint-Ferjeux. — 1908.

MM.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lime, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

Limon, Maurice (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, rue Morand, 10. — 1905.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, ancien adjoint au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

Mairot, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maldiney, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

Mandrillon, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

Maréchal (le docteur), à Saint-Claude, chemin du Tunnel. — 1906.

* **Martin**, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, Grande-Rue, 102. — 1878.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mauvillier, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement ; à Canot. — 1868.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Montenoise, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

Mourot (l'abbé), secrétaire à l'Archevêché, rue Ch. Nodier, 16. — 1899.

Nardin, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

Outhenin-Chalandre, directeur des Missionnaires d'Ecole ; rue de la Préfecture, 24. — 1902.

MM.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

PARTY, Léon, comptable, à Tarragnoz. — 1905.

PATEU, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot, 9. — 1894.

PIDANCET, avocat, quai Veil-Picard, 31. — 1905.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Mégevand, 17. — 1874.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

ROLAND (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

* ROSSIGNOT (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon; rue de la Madeleine, 6. — 1902.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

SANDOZ, Charles, ancien adjoint au maire, square St-Amour, 4. — 1880.

SAVOYE, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée Victor Hugo, 13. — 1892.

THURIET, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, à la Butte (banlieue). — 1901.

* TRUCHI DE VARENNES (vicomte Albéric DE), rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), Grande-Rue, 109. — 1898.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à Aubervilliers, rue Duvivier, 161. — — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

MM.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, Grande-Rue, 86. — 1894.

———

Membres correspondants (85).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance d général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute Saône). — 1877.

* BARDET, juge de paix; à Brienne-le-Château (Aube). — 188

BARBEY, Frédéric, archiviste paléographe; rue de Luxembourg 32, à Paris, et au château de Valleyres, canton de Vaud.— 190

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute Saône), à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marna (Hte-Saône). — 1890.

BLONDEAU, Georges, procureur de la République, à Vesoul.—189

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port-sur Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général d Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, pa Domblans (Jura). — 1892.

BRUNE (l'abbé), Paul, curé-doyen de Mont-sous-Vaudrey, corres pondant des Comités des Travaux historiques et des Monu ments historiques au Ministère de l'Instruction publique Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche 11 *bis*. — 1881.

CHARMOILLAUX, professeur agrégé au Lycée de Gap. — 1904

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur honoraire; à Saint-Quentin et au Arsures, près Arbois. — 1884.

COINDRE, Gaston, dessinateur; à Neuilly sur-Seine, avenu Philippe Leboucher. — 1908.

* CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des douanes Blamont (Doubs). — 1862.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura).- 1866.

MM.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées). — 1874.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

DRUOT, Paul (l'abbé), curé de Geneuille (Doubs). — 1901.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé de Montbéliard (Doubs); Besançon, rue Péclet, 7. — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

FILSJEAN (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

GAIFFE, Félix, professeur au lycée Ampère; à Lyon. — 1904.

GAUTHIER, Léon, archiviste aux Archives nationales; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

* GENSOLLEN, Gabriel, juge d'instruction; Gray (Hte-Saône). — 1902.

GERMAIN, juge au tribunal; Vesoul. — 1908.

GIRARDIER, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand; rue Blatin, 26. — 1882.

* GRENIER, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

GROSPERRIN (le docteur); Pont-de-Roide. — 1908.

GUICHARD, E.-Xavier, commissaire de police de la Ville de Paris, chef de service à la direction générale des Recherches; Paris, Préfecture de police. — 1908.

GUIGNARD, Fernand, archiviste paléographe; à Dole (Jura). — 1902.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

D'HOTELANS, Raoul, ancien officier, maire de Novillars. — 1903.

HUART, Arthur, ancien avocat général; Versailles, rue de la Paroisse, 2. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOURDAIN, président du tribunal de Belfort. — 1903.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Chateur, 25. — 1895.

* LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriand. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LEBRUN, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, 16, rue de Savoie. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT (le chanoine Fernand), curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE, André, étudiant à la Sorbonne; Paris, rue de Sontay, 4. — 1903.

MAIRE, Victor-Louis, chef de bataillon au 22e régiment colonial, breveté des langues orientales; Besançon, rue Mégevand, 13. — 1903.

MARQUISET (le comte Alfred), rue Malakoff, 32, à Paris. — 1897.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

MEINER, Edmond, maire de l'Isle-sur-le-Doubs. — 1908.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie) et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

MM.

DE MOUSTIER (le Comte Lionel) ; château Bournel (Doubs) et avenue de l'Alma, 17, à Paris. — 1903.

PARIS, docteur en médecine ; à Luxeuil, et à Paris, rue du Cherche-Midi. — 1866.

* PERRONNE, Marcel, ancien conseiller de préfecture ; Dijon, rue Devosges, 41. — 1903.

* PERROT (l'abbé), F.-Xavier, curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

PETIJEAN (l'abbé), curé de Venise (Doubs). — 1905.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat, à Foucherans-lez-Dole. — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine ; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIROUTET, Maurice, géologue ; à Salins. — 1898.

PRINET, Max, archiviste-paléographe ; à Versailles, 18, rue Maurepas, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* REBOUL DE LA JULHIÈRE, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine ; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco ; Nice, rue Miron, 3. — 1875.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

ROUZET, Charles-François, architecte ; à Dole (Jura). — 1898.

ROUX, Roger, substitut du procureur de la République ; 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. — 1903.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes ; Paris, 18, rue Hautefeuille. — 1867.

* SAILLARD, Armand, négociant ; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. — 1901.

MM.

THURIET, Charles, président honoraire du tribunal, via Ospedale, 51; Turin.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, quai de Bourbon, 45. — 1863.

VERNEREY, notaire, membre du Conseil général du Doubs; Amancey (Doubs). — 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1907-1908

Membre honoraire.

M. ROLLAND (Henri-Marius), général. 1899

Membres résidants.

MM.

BRETILLOT (Maurice), banquier, membre de la Chambre de commerce. 1857

CORNET (Joseph), docteur en médecine. 1887

GRUTER, médecin-dentiste. 1880

KOLLER, ancien conseiller municipal. 1856

MIOT (Camille), négociant. 1872

Membres correspondants.

MM.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire. 1878

CHAPOY (Henri), avocat à la Cour d'appel de Paris. 1875

DEROSNE (Charles), maître de forges, à Ollans (Doubs). 1880

VENDRELY, ancien pharmacien, à Champagney (H^te^-Saône). 1863

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (171)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap 1884

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice 1867

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque des Facultés d'Aix 1905
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges. 1876

Côte-d'Or.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs de l'Université de Dijon 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon. 1900
Société de lecture de Besançon. 1865
Société de médecine de Besançon. 1861
Société d'émulation de Montbéliard. 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux. 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878
Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857
Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898

Jura.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier. 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois; Vendôme 1898
Société des sciences et lettres ; Blois 1906

Loire.

Société de La Diana, à Montbrison 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons-sur-Marne 1856

Marne (Haute-).

Société historique et archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun. 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1873

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard, 18. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie; quai Saint-Antoine, 30, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'Emulation; Gray 1898
Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue de l'Abbaye, 12, Paris. 1878
Institut de France; Paris. 1872
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30, Paris. 1880
Polybiblion; rue Saint-Simon, 4 et 5, Paris 1894
Revue épigraphique, librairie E. Leroux, rue Bonaparte, 28, Paris 1900
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15 . 1883
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24. 1883
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Société philomathique, à la Sorbonne 1880
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Société de Saint-Jean; rue d'Ulm, 27 1906
Société de secours des amis des sciences. 1858
Société de spéléologie, rue de Lille, 34. 1897
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses; le Havre 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, belles-lettres et arts, Versailles. 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société d'Emulation d'Abbeville. 1894
Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société archéolog. et historique du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften) : Berlin 1879
Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg); Berlin . . . 1877

Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein); Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde); Giessen (Hesse). 1853
Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft); Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. Baier. Akademie der Wissenschaften); Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingue (Wurtemberg) . 1901

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg 1880

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique (Litterary and philosophical Society); Manchester 1859
Bibliothèque de British Museum (Natural History) pour la revue Ornis, bulletin du Comité ornithologique international; Londres 1900

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Wien 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie; rue du Transvaal, 53; Anvers 1885
Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société d'archéologie; rue Ravenstein, 11, Bruxelles . . 1891
Société des Bollandistes; boulevard militaire, 775, Bruxelles 1888

Société géologique de Belgique; Liège 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal ; rua do Arco a Jesu, 113, Lisbonne 1885

SUÈDE

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898
The Geological Institution of the University of Upsala . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles; Bâle. 1872
Société des sciences naturelles ; Berne 1855
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne). 1880
Institut national de Genève. 1866
Société d'histoire et d'archéologie; Genève. 1863
Société vaudoise des sciences naturelles; M. Heurioud, rue du Bourg, 28, Lausanne 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société neuchateloise de géographie; Neuchatel. 1891
Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy 1861
Société des sciences naturelles ; Zurich 1857
Société des antiquaires (à la Bibl. de la Ville); Zurich . . 1864

Musée national suisse (Anzeiger fur schweizerische Altertumskunde), Neue Folge, 1, Zurich 1899

AMÉRIQUE DU NORD.

Natural History Society; Boston (Massachussetts). . . . 1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio). 1904
Geolog. and Natural History Survey; Madison (Wisconsin). 1901
Natural History Society; Milwaukee (Wisconsin) 1901
Geographical Society of Philadelphia (Pennsylvania) . . 1896
Academy of St-Louis (Missouri). 1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri). 1890
Smithsonian Institution of Washington. 1869
United States Geological Survey; Washington. 1883

AMÉRIQUE DU SUD.

Musée national; Montevideo. 1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (36)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la Ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'institutrices de Besançon.
Id. du Lycée de jeunes filles de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. de la ville d'Angers.
Id. de la ville de Strasbourg.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

Bibliothèque du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or; Dijon.
Id. du Doubs; Besançon.
Id. de la Haute-Saône; Vesoul.
Id. du Jura; Lons-le-Saunier.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.